Bulletin de la Société archéologique du Finistère

tome CXXVI 1997

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère
et de la Ville de Quimper.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville
B.P. 1759
29107 QUIMPER CEDEX
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (1997)

Président :	M. Tanguy Daniel
Vice-présidents :	M. l'abbé Yves-Pascal Castel M. Daniel Collet M. Hervé Glorennec Frère Guy Leclerc M. Bernard Tanguy
Secrétaire générale :	Mlle Anne Brignaudy
Secrétaires :	Mlle Annie Boucher Mme Mad Danguy des Déserts M. Patrick Galliou M. Henri Guillou
Trésorier :	M. Serge Duigou
Trésorier adjoint :	M. Philippe de Kermadec

Membres du conseil d'administration

M. Alain Boulaire, Mme Marie Castel, MM. Philippe Henwood, Jean-Paul Le Bihan, Robert Leclercq, Michel Le Goffic, Bernard Monot, Mlle Paulette Péron, M. Josick Peuziat, Mlle Monique Pichavant.

Membres honoraires

MM. Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, M. Yves Tanneau, vice-présidents honoraires.

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

P.-R. GIOT. – Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1996 11

Notices d'archéologie finistérienne (année 1996) 33

J. BRIARD, M. LE GOFFIC, Y. ONNÉE, B. BIGOT, D. MARGUERIE. – Le tumulus de l'âge du bronze du Ruguellou, Saint-Sauveur (Finistère). Fouilles de 1986 79

Jean-Paul LE BIHAN. – Le site protohistorique et antique de Mez-Notariou : bilan de neuf campagnes de fouilles dans l'île d'Ouessant 99

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1996-1997) 127

Philippe LE STUM. – Musée départemental breton. L'enrichissement des collections depuis 1990 161

Jean-Pierre LE BIHAN. – La verrière n° 100 de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper 175

Robert LECLERCQ. – La lithographie au service des monuments historiques de la Bretagne. Les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* de Taylor, Nodier et Cailleux 203

Louis CHAURIS. – L'approvisionnement en pierres de construction des ouvrages d'art du chemin de fer dans le Finistère 217

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1997) 259

Pierre-Yves LAMBERT. – Étymologie du nom Corentin 259

Bernard TANGUY. – Du lieu habité à l'espace communautaire : *Villier / Gwiler, Gwilar* dans la toponymie bretonne 261

Bernard MERDRIGNAC. – «Grégoire», «Fidèle» : des fantômes dans l'hagiographie bretonne ? 265

André-Yves BOURGÈS. – À propos de *Gousperoù ar raned* 269

Jean-Christophe CASSARD. – Un témoignage indirect sur le breton de Guérande 271

Erwan VALLERIE. – Le journal d'un paysan bretonnant aux confins de la basse Bretagne 274

Fañch BROUDIC. – Nouvelle toponymie bretonne ? 280

Pierre HOLLOCOU. – Entre Ellé et Isole : l'*Inam* ou le *Ster-Laer* ? Une quête d'identité incontestable 285

CORRESPONDANCES

Fañch POSTIC. – Aux origines de la Société archéologique et du Musée départemental breton, d'après des lettres de Le Men à La Villemarqué (1873-1880) 305

Alain TANGUY. – À propos du théâtre populaire breton de Kerjean : lettres inédites d'Anatole Le Braz, Jean-Marie Perrot et Louis Dujardin (1912-1913) 339

DU MOYEN ÂGE AU XXe SIÈCLE : ÉTUDES HISTORIQUES

André-Yves BOURGÈS. – L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale 355

Gérard LE MOIGNE. – La baronnie du Juch 375

Roger GARREC. – Domaniers à Plonévez-Porzay à la veille de la Révolution 403

Serge DUIGOU. – L'immigration auvergnate en Bretagne. Premières approches 417

Philippe LE STUM. – Néo-druidisme et régionalisme en Bretagne, 1900-1914 441

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Hélène GOMBERT, Tanguy DANIEL. – Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1994) 467

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 1997) 511
Assemblée générale et séance ordinaire du 25 janvier à Quimper 511
Séance du 22 février à Brest 514
Séance du 29 mars à Quimper 516
Séance du 26 avril à Quimper 519
Excursion du 25 mai : Elliant, Langolen, Landudal 522
Annexe I : Les grands traits de l'histoire d'Elliant 525
Annexe II : Notes sur l'histoire de Langolen 527
Annexe III : Le château de Trohanet 528
Excursion du 29 juin : Morbihan 529
Excursion du 6 août : alentours de Quimper 531
Excursion du 28 septembre 1997 : Cap-Sizun 535
Séance du 25 octobre à Brest 538
Séance du 29 novembre à Morlaix 540
Séance du 13 décembre à Paris 542
Séance du 20 décembre à Douarnenez 543
Annexe : Yves Tanneau (1924-1997) 545

Nous remercions Patrick Galliou et Charles Le Gall qui ont traduit les résumés des articles respectivement en anglais et en breton.

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1996

par P.-R. Giot

La Cambrian Archaeological Association

À travers le monde, les associations jouant le rôle de sociétés «savantes» ou scientifiques ont des modes de fonctionnement très divers ; certaines à effectif statutairement limité se bornent à gérer par exemple une publication plus ou moins spécialisée, d'autres cherchent à atteindre et à éduquer ou informer un plus vaste public par des réunions ou excursions ; d'autres enfin, comme la nôtre, cherchent à combiner les deux activités. La reconnaissance d'utilité publique des associations françaises a pour équivalent outre-Manche celle de *Registered Charity*, attestant son fonctionnement sans recherche de profit. Dans tous les pays il y a des dispositions favorisant plus ou moins heureusement ces activités intellectuelles dont les succès et l'efficacité varient beaucoup selon les temps, les lieux, les modes, les conjonctures économiques et sociales, les subventions ou les mécenats. Les comparaisons internationales sont intéressantes.

Membre depuis 1950 de la *Cambrian Archaeological Association*, la société archéologique du pays de Galles, son comité m'a élu président pour sa 149e année d'existence, 1996-1997. En dehors des réunions administratives de ses comités, cette association n'organise pas de séances, et seulement des réunions sur le terrain, l'une au printemps, l'autre en été. J'avais eu l'occasion de l'aider lors d'excursions de printemps en Bretagne en 1953 et 1981 (ses précédentes visites en Bretagne furent en 1889 et en 1924, cette dernière tout à fait indépendamment d'un congrès interceltique à Quimper la même année, ne pas confondre...). Mon intronisation eut lieu lors d'une excursion d'été à Morlaix et environs en juillet 1996, où je prononçai ma *presidential address* ; mais c'est l'occasion de remercier à nouveau au nom des *«Cambrians»* les autres membres distingués de la Société archéologique du Finistère qui contribuèrent largement au succès de ces journées. Pour des raisons juridiques évidentes l'*Annual General Meeting*, l'assemblée générale ne pouvait avoir lieu qu'en pays de Galles, fin septembre 1996. L'année 1997-1998 est la 150e, le sesquicentenaire a été commémoré en août 1997 à Aberystwyth, et le nouveau président, Glyn Lewis Jones, un distingué bibliothécaire en retraite, et tous ses collègues en ont fait une célébration, à laquelle j'ai assisté avec intérêt soutenu, allant en particulier à tous les sites visités lors de la première réunion de quatre jours des fondateurs en septembre 1847, sans compter les institu-

tions nées depuis et centrées à Aberystwyth. En dehors du caractère exemplaire de ces institutions[1], je n'évoquerais que la beauté des paysages et la cordialité des Gallois ! Bien entendu, il existe de plus modestes sociétés archéologiques et historiques dans les divers comtés. Il faut noter que la Cambrian Archaeological Association, qui publie *Archaeologia Cambrensis* (vient de sortir le volume CXLIII, 1994), et des suppléments[2], n'a plus qu'environ 600 membres individuels et 140 institutionnels, et que l'âge moyen des membres augmente ; il y a peu de jeunes à adhérer et à participer aux activités, c'est un problème commun à toutes nos associations. Et pourtant dès le départ, la *Cambrian Archaeological Association* avait voulu être plus ouverte et moins sélective que la *Society of Antiquaries of London* (la plus ancienne société archéologique du monde, 1718, j'en suis *Honorary Fellow*) ou que la *Society of Antiquaries of Scotland* (elle de 1780, j'en suis également *Honorary Fellow*). Il y a aussi le problème des associations assez généralistes, alors que les jeunes, professionnels ou pas, visent plutôt celles qui sont plus spécialisées. Dans notre monde où tout change de plus en plus vite, on doit prévoir des évolutions et réadaptations.

Bien entendu, dans la régon d'Aberystwyth, tout ce qui est institutionnel est bilingue par les pannonceaux et les imprimés. Mais la pratique réelle de la langue galloise a chuté de manière drastique en quelques décennies[3]. De

[1] Le campus universitaire fonctionne hors périodes d'enseignement, comme une vaste entreprise d'hôtellerie (Aberystwyth fut, dès la fin du XVIIIe siècle, un «Biarritz» balnéaire, mais n'a que de petits hôtels et restaurants ; d'ailleurs, le premier bâtiment de l'université, en 1872, fut installé dans un hôtel qui avait fait faillite, malgré son architecture remarquable) ; le *Centre for advanced Welsh and Celtic Studies* est tout neuf et installé à côté de la *National Library of Wales*, une des six bibliothèques des îles Britanniques recevant le dépôt légal ; la *Royal Commission on ancient and historical Monuments of Wales*, établie en 1907 et où travaillent vingt-huit personnes, fait l'inventaire des monuments et cherche à préserver son indépendance ; ce ne sont pas des fonctionnaires d'État, race détestée outre-Manche comme on sait. Ne sont pas installés là : le *National Museum of Wales*, qui est à Cardiff (à Aberystwyth, il y a le *Ceredigion Museum*, pour le comté, à l'étroit dans un ancien théâtre, puis cinéma, transformé) ; *Cadw* (= préserver, ce n'est pas un sigle) *Welsh Historic Monuments* est à Cardiff et dépend, comme le musée, du secrétaire d'État pour le pays de Galles ; le *National Trust in Wales*, qui est une fondation de droit privé, possède sur ses vastes domaines quelques monuments archéologiques, et agit en collaboration.

[2] L'association possède encore un stock d'un ouvrage rarement cité, imprimé pour elle à Bordeaux en 1862, qu'elle vend au prix ridicule de 90 pence : *Gesta regum Britanniae*, XIX-235 p., in-8°, texte édité par Francisque Michel (1809-1867 ; docteur ès lettres en 1846, il fut professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Bordeaux, écrivit de nombreux ouvrages et édita beaucoup de textes médiévaux, dont en 1837 l'édition princeps de la *Chanson de Roland* qu'il avait retrouvée à Oxford ; et, aussi en 1837, en collaboration avec T. Wright, une traduction de Geoffroy de Monmouth). Ce texte est une sorte de versification de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, faite au début du XIIIe siècle. Le manuscrit le plus complet est à Valenciennes, avec d'autres à Paris et à Londres ; celui de Valenciennes serait de la main d'un moine nommé Guillaume de Rennes (*Guillelmi dicti de Redonis*, en gardant l'accord au génitif) et dédié à Cadioc, évêque de Vannes (*Antistes Cadiocus*) [1231-1254]. Ce texte suit le plan de Geoffroy de Monmouth, mais ce n'est pas seulement une mise en vers latins qui auraient pu emprunter beaucoup d'éléments de phrases, c'est une réécriture en termes et détails souvent fort différents, comme une comparaison attentive (que j'ai faite par sondages) le montre. On y trouve (fin du livre IV et début du livre V) des façons de présenter les choses intéressantes sur Maximien et Conan en Armorique. Le manuscrit de Valenciennes avait été repéré en 1837 par «M. de Gaulle», ce qui veut dire Julien Philippe de Gaulle, chartiste, père de Charles de Gaulle, le poète celtiste devenu infirme, né d'ailleurs cette année 1837. Cette version transformée au XIIIe siècle confirme l'impact de Geoffroy de Monmouth et autres en Bretagne Armorique cent après la première diffusion de l'*Historia regum Britanniae*, en 1135. Ce serait un beau sujet de travail universitaire que de chercher si cette version, peu citée, n'a pas été utilisée par les chroniqueurs, comme par exemple Pierre Le Baud.

Cependant, il y a eu une nouvelle édition critique (et onéreuse) par N. Wright, Cambridge, 1991. (Compte rendu par B. Merdrignac, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1993, t. 100, p. 235-237). – Léon Fleuriot (*Études celtiques*, 1982, vol. XIX, p. 270-271) avait traité de cette *Historia Brittonum versificata*. Je pense avec Gwenaël Le Duc que le rédacteur en était l'évêque de Vannes lui-même.

[3] Voir, par exemple, Janet DAVIES, *The Welsh Language*, Cardiff, University of Wales Press, 1993, 121 p. L'intérêt des Gallois pour la Bretagne et ses habitants tient évidemment aux problèmes communs de langue. Le cornique s'étant éteint précocement, sauf quelques brillantes exceptions, les archéologues et historiens du Cornwall sont moins attirés par la Bretagne, en dépit des liens de proximité encore plus évidents pourtant.

plus, j'ai appris avec consternation qu'à l'Université *(University of Wales, University College of Aberystwyth)*, il y a déjà longtemps qu'on enseigne plus ni latin ni grec, qu'on est sur le point d'y fermer le célèbre Institut des sciences de la terre (géologie : alors que c'est la région où ont été définis les étages et niveaux des systèmes Cambrien, Ordovicien et Silurien ; géographie : où le professeur H.J. Fleure fut le promoteur d'excellentes synthèses entre la géographie physique et humaine et la préhistoire, l'archéologie, l'anthropologie et l'ethnologie) ; on y enseigne la physique et point la chimie. À noter que c'est aux *University Colleges* de Lampeter (dans un esprit très nouvelle vague) et de Cardiff (dans un esprit plus classique) qu'on enseigne l'archéologie, comme aussi à Bangor.

Le premier érudit breton à entrer en contact avec la *Cambrian Archaeological Association* et à publier quatre articles dans *Archaeologia Cambrensis* entre 1857 et 1863 fut Charles de Keranflec'h (1827-1899), d'une famille originaire de Milizac, mais châtelain et maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché (il ajouta à son nom -Kerezne, patronyme de la famille de sa mère). C'est lui qui reconnut le premier les pierres à inscriptions du haut Moyen Âge en Bretagne en 1855, et, après en avoir parlé à l'Association bretonne, il suivit l'invitation de La Villemarqué à chercher des rapprochements au pays de Galles. Il voulut dès 1856 emprunter le mot gallois *llech*, sous la forme *lech*, pour les désigner, quelle que soit leur forme. Or le mot *llech = flat stone, slab, flag, slate, table* dans les diverses éditions du dictionnaire de Spurell (1848 à 1904), continué par celui d'Anwyl (1914 à 1934), et les dictionnaires modernes se bornent même à *slate*, «ardoise» (*Y. Geiriadur Newydd*, 1953, devenu *Y Geiriadur Mawr*, 1958 à 1983). Étendu à toutes les stèles de l'âge du fer et aux menhirs taillés de toutes formes, le mot *lech* était donc particulièrement malheureux. Certes notre précurseur avait été mal aiguillé par le dictionnaire de dom L. Le Pelletier (publié seulement en 1752), lequel a mal compris celui du Rev. John Davies (1621). Cette réserve étant faite, on doit beaucoup à Charles de Keranflec'h, comme on s'en rend compte actuellement avec la préparation de la partie bretonne du *Celtic Inscribed Stones Project* diligenté par le Dr Katherine Forsyth[4].

L'autre chercheur breton était évidemment R.-F. Le Men (1824-1880), d'abord professeur d'anglais au collège de Quimper avant de devenir archiviste départemental en 1853, et qui, après la dissolution de l'Association bretonne et de ses filiales, se rabattit sur *Archaeologia Cambrensis* entre 1859 et 1870 (il y publia sept articles principaux, dont l'un fut reproduit dans *Archaeological Journal*, sans compter un autre dans *Athenaeum*).

Certitude, celtitude et celtomanie

On raille volontiers les celtomanes du XVIIIe et du début du XIXe siècle. Il vient d'être rappelé fort opportunément au grand public par des collègues du British Museum[5], ce que tout spécialiste sait fort bien, c'est qu'avant le tout début du XVIIIe siècle, les Gallois, Corniques, Écossais, Manxois ou Irlandais ne se sont jamais considérés comme des «Celtes» (il suffit de consulter cette admirable source de

[4] Citons simplement de Ch. DE KERANFLEC'H : «On the early inscribed stones and crosses of Brittany», *Archaeologia cambrensis*, vol. III, third series, 1857, p. 369-377, 4 fig. ; «Les lechs des anciens Bretons», *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1858, p. 329-345 ; «Breton lechs», *Archaeologia cambrensis*, vol. IX, third series, 1863, p. 319-330, 3 fig.

Si, dans la première année d'*Archaeologia cambrensis*, parue avant la constitution formelle de l'association (1846, p. 193), il y eut un compte rendu du *Barzaz - Breiz*, jamais par la suite il ne fut question de Théodore Hersart de La Villemarqué qui, de toute évidence, fréquentait d'autres milieux gallois.

[5] S. JAMES et V. RIGBY, *Britain and the Celtic Iron Age*, Londres, British Museum Press, 1997, VI-90 p., bien illustré.

références qu'est l'*Oxford English Dictionary* à l'article *Celt*, volume II, 1933, p. 215, ou *Compact Edition*, 1971, vol. I, p. 364). Et que c'est un érudit breton armoricain, dom Paul Pezron (Hennebont, 1639 - Paris, 1706), qui le leur a appris par son livre publié à Paris en 1703 (*Antiquité de la Nation et de la langue des Celtes, autrement appelés les Gaulois)*, livre qui fut rapidement traduit en anglais dès 1706[6] et apparemment eut son petit effet. Certes le grand érudit Edward Lluyd (ou Llwyd) [1660-1709], un Gallois ayant en charge l'Ashmolean Museum de l'université d'Oxford, avait reproduit dans son ouvrage comparatif de 1707[7] la grammaire et le dictionnaire de Julien Maunoir, en comparaison avec les deux autres langues insulaires sœurs ; certes aussi les insulaires savaient tous d'où les Bretons étaient issus, mais ils ne faisaient pas de rapprochements ethniques particuliers avec les autres continentaux. L'érudit hollandais M.Z. Boxhorn[8] semble s'être borné à des comparaisons linguistiques ; cependant T.G.E. Powell et, plus récemment, J. Collis ont suggéré que l'humaniste écossais Georges Buchanan (1506-1582) a pu avoir quelques intuitions[9]. Il faudrait vérifier tous les textes.

Dans l'Antiquité, on constate que c'est Jules César, suivi par Strabon, Tacite, Ptolémée et autres, qui le premier a utilisé les termes *Brittania*, *Brittani*, *Hibernia*, donc peu avant notre ère, et que les termes *Scoti*, *Scotia*, ou *Picti* n'arrivent qu'aux IIIe et IVe siècles apr. J.-C., chez des auteurs latins ou grecs tardifs.

Notre collègue de l'université de Sheffield, spécialiste de l'âge du fer, John Collis, qui est toujours un empêcheur de danser en rond[10], insiste lourdement sur le fait que la définition moderne d'un «Celte» comme quelqu'un qui parle une langue celtique ne peut pas être appliquée au monde antique, et que l'identification de cultures archéologiques ou de formes artistiques avec des groupes ethniques anciens est une méthodologie incorrecte. Je sais bien que ce collègue aime à jouer le destructeur de «mythes», ce qui ne plaît pas à tout le monde, surtout quand c'est «commercialement» ou touristiquement attractif.

Autre reflet amusant de la celtomanie, ce sont les pseudo-mini-«dolmens» et -mini-«menhirs» symboliques et anachroniques, qu'on n'a pas encore réussi à extirper de certains rituels ni des albums d'Uderzo et Goscinny. Une carte postale du début de ce siècle montre près du Men-Meur au Guilvinec un pseudo-dolmen qui a dû être détruit au plus tard lors de la dernière guerre (éd. Ameline Rolland, Guilvinec), tout à fait dans le style de l'authentique (au remontage près) que Th. Hersart de La Villemarqué avait fait transporter dans son jardin de Keransquer en

---

6 Dom Paul PEZRON, *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés les Gaulois*, Paris, Martin, 1703, in-12, 440 p. – Traduction par JONES, *Antiquities of Nations, more particularly of the Celts or Gauls, taken to be originally the same people as our ancient Britains.*

7 Edward LLWYD, *Archaeologia Britannica, giving some account additional to what has been hitherto publish'd, of the Languages, Histories and Customs of the Original Inhabitants of Great Britain : from Collections and Observations in Travels through Wales, Cornwal, Bas-Bretagne, Ireland and Scotland. Vol. I, Glossography* (seul paru), Oxford, 1707 ; réimpression Irish University Press, 1971, XIII, XVIII-440 p., in-4°. E. Llwyd remarque que Camden et Boxhornius ont relevé des affinités entre le *British* et le *Celtic*.

8 Marcus Zuerius BOXHORNIUS, *Originum Gallicarum Liber, in quo veteris et nobilissimae Gallorum gentis origines, antiquitates, mores, linguae, et alia eruuntur et illustrantur, cui accedit antiquae linguae Britannicae Lexicon Britannico-Latinum, cum adjectis et insertis ejusdem authoris adagiis Britannicis, sapientiae veterum Druidum reliquiis, et aliis antiquitatis Britannicae Galliciaeque nonnullis monumentis*, Amstellodami, Janssonii, 1654, in-4°, 116-120 p. – E. Llwyd mentionne également William CAMDEN, c'est-à-dire *Britannia, sive florentissimum regnorum Angliae, Scotiae, Hiberniae et insularum adjacentium ex intima antiquitate chorographica descriptio*, Londres, 1586, réédité en 1600 et 1607, traductions anglaises en 1610 et bien d'autres.

9 G. BUCHANAN, *Rerum Scoticarum Historia*, Édimbourg, 1582.

10 John COLLIS, «Celtic Myths», *Antiquity*, vol. 71, 1997, p. 193-201 ; du même, *European Iron Age*, Londres, Routledge, 1997, 2e éd., 192 p.

Quimperlé, provenant de Rédéné[11]. Ce que j'avais toujours admiré le plus, c'étaient les cinq énormes «stèles» en béton (à vrai dire plutôt phalliques) que l'industriel malheureux Saisy de Kerampuil avait fait ériger à Riec-sur-Belon en l'honneur de poètes bretons, près de son usine de kaolin. Ont-elles été victimes de quelque vandalisme ?

Souterrains armoricains et *fogou* corniques

Nous sommes tellement habitués à nos souterrains de l'âge du fer, avec leurs variétés particulières (les «petites galeries» de la Trinité-sur-Mer ; les tranchées à couverture en bois mises en évidence par certaines fouilles récentes), que nous oublions les souterrains en général plus récents des îles Britanniques et d'Irlande, lesquels sont presque invariablement du genre tranchée à couverture dallée. Il est paru[12] encore un ouvrage, bien illustré quoique de rédaction à la frontière de l'ésotérisme par moments (donc non considéré comme respectable par la majorité des archéologues), sur ceux du Cornwall, les *fogou* (cf. le breton *mougeo*, *mougau*). Il nous montre quelques cas où, sur la tranchée couverte, débouche un élément creusé en pleine arène granitique (ou autre roche altérée), comme chez nous. C'est peu fréquent, simplement parce qu'au Cornwall la profondeur des altérations des roches est en général moindre que chez nous. D'autre part, on est arrivé aussi au Cornwall à être certain que cette pratique architecturale a bien commencé dès l'âge du fer (sinon chez nous dès la fin de l'âge du bronze). Ce phénomène de convergence technologique est à rapprocher d'un autre : un enclos muraillé du genre que celui que nous avons fouillé à Kersigneau-Saint-Jean en Plouhinec[13] a des structures très voisines de celles des *courtyard houses*, d'époque proche au Cornwall. Je l'ai déjà dit, mais c'est l'occasion de le répéter.

Sites de prestige

On en vient de plus en plus à considérer que beaucoup de sites «fortifiés» de toutes époques, dominant ou non les paysages, placés en des endroits «stratégiques» ou non, parfois au contraire installés en des situations qui, en cas de conflit réel, seraient très difficiles à défendre, et qui, de toute manière (comme tant de mottes ou de châteaux médiévaux au surplus), nécessiteraient des effectifs d'hommes armés déraisonnables, ne se trouvaient là que comme un décor théâtral, pour affirmer un statut de prestige, de prééminence sociale symbolique. Cela fait partie de la tendance actuelle à deviner des symbolismes partout, et à penser que ces symboles avaient souvent plus d'importance que les réalités efficaces[14].

Nous n'avons dans notre région malheureusement plus guère de témoignage d'enceintes muraillées ou terroyées d'époque néolithique assurée : elles ont pourtant vrai-

---

11 Cf. ma chronique, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 22-23.

12 Ian McNeil COOKE, *Mother and Sun. The Cornish Fogou*, Penzance, Men-an-Taol Studio, 1993, 351 p., très illustré. Attention à l'orthographe : il dit bien *Sun*, soleil, et non *Son*, fils.

13 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 85-113 ; t. CXX, 1991, p. 93-104.

14 Dans une bibliographie chaque jour plus monstrueuse, sélectionnons par exemple : D.V. CLARKE, T.G. COWIE, A. FOXON, *Symbols of Power at the time of Stonehenge*, Édimbourg, National Museum of Antiquities of Scotland, 1985, XIV-334 p. (catalogue d'exposition bien illustré). – G. CLARK, *Symbols of Excellence, precious materials as expressions of status*, Cambridge University Press, 1986, X-126 p. – O. CRUMLIN-PEDERSEN et B. MUNCH-THYE (éd.), *The Ship as Symbol in Prehistoric and Medieval Scandinavia*, Copenhague, Nationalmuseet, 1995, 196 p. (actes d'un séminaire international). – L. LEPOITTEVIN, *La Maison des origines, essai de critique anthropologique*, Paris, Masson, 1996, X-240 p. (travail d'un conservateur régional des Monuments historiques, enseignant à l'École nationale des beaux-arts). – D.E. CARMICHAEL et *alii*, *Sacred Sites, Sacred Places*, Londres, Routledge, 1994, XXIV-300 p. (One World Archaeology, vol. 23).

semblablement existé autant d'ailleurs (il y a eu chez les auteurs anciens des illusions sur l'âge de quelques sites bien postérieurs, inutile de revenir là-dessus). Quant aux pseudo-enceintes de blocs mégalithiques (malencontreusement baptisées au terme, ici encore tout à fait incorrect, de «cromlec'h», en contresens complet une nouvelle fois), peu nombreuses sont celles qui sont convaincantes ou qui correspondent aux descriptions ou allusions enthousiastes des érudits romantiques. Il en est d'ailleurs de même pour les débuts de l'âge du bronze, et ce n'est qu'avec les multiples habitats et camps de hauteur ou de promontoires de la fin de l'âge du bronze et de l'âge du fer que les sites de prestige abondent. De toute évidence, les positions dominantes, les structures impressionnantes de certains grands cairns mégalithiques, comme celles des grands tumulus de l'âge du bronze, participaient aussi des marques de prestige et de leur signification symbolique. Il est difficile de penser qu'à leurs époques, ce furent les seuls éléments de ce genre dans les paysages.

D'autant plus qu'en ce qui concerne les objets, outillages, armes et autres instruments conservés (ce qui dépend des facteurs mécaniques et physico-chimiques plus ou moins favorables ou défavorables, autant que des facteurs humains, voire des désacralisations ou des destructions volontaires), il y a de toute évidence des objets purement symboliques, tout à fait inutilisables en pratique, tels que, par exemple, nombre de «haches de combat» et autres «insignes de fonction». Précisément la plupart des objets en matières premières rares, «nobles» ou d'origines lointaines, font partie de ces catégories : la signification de leur matière, de leur forme spécifique, de leur origine d'au-delà des mondes connus, renforçait leur symbolisme et leur «valeur» symbolique. C'est bien pourquoi les faire fabriquer, ou construire des monuments ou aménagements du paysage demandant un travail hors du commun des actes de la vie quotidienne et sans aucune utilité pratique, ont pu jouer la mission et le rôle des grands travaux somptuaires et régaliens de nos jours.

Non seulement on peut penser qu'il y a symbolisme du pouvoir derrière tous les sites et tous les objets, comme d'ailleurs de nos jours, mais que cela motivait bien entendu toutes sortes de tentatives au-delà des capacités des hommes de chaque époque, comme par exemple de tenter de suivre et de prédire les mouvements des astres dans le ciel[15], les sorciers, astrologues et guérisseurs s'essayant toujours au-delà des limites du possible.

Les capacités «intellectuelles» de nos prédécesseurs et les nôtres

Dans le domaine des «idées», et non plus des constructions et activités matérialisées, je ne sais pas comment opérait le cerveau de *Herr von Neanderthal* (puisque maintenant nous sommes certains que nous n'en descendons point). En tout cas la «beauté» (à mes yeux), la qualité du fini de certaines pièces taillées par lui ou par ses prédécesseurs, me fait penser que ce cousin lointain, coincé sur une voie de garage, était loin d'être le «rustre» que d'aucuns voudraient concevoir, et il a toute ma sympathie. La pluralité des lignées et des espèces et sous-espèces d'Hommes (il faut bien utiliser ces concepts taxonomiques dans le passé) doit nous faire penser que si nous survivons sur ce globe, globe que nous empoisonnons si bien, ce sera sans doute au prix de nouvelles spéciations. Celles-ci n'auront rien à voir avec la différenciation de prétendues «races», ni avec des «clonages» artificiels. La Nature fonctionne à un tout autre niveau, et au minimum à l'échéance du prochain Interglaciaire, dans 100 000 ans. En attendant

[15] C. WALKER [éd.], *Astronomy before the telescope*, Londres, British Museum Press, 1996, 352 p. – J. NORTH, *Stonehenge, Neolithic Man and the Cosmos*, Londres, Harper-Collins, 1996, XLIV-609 p. (dernière synthèse sur ce site essentiel, à peu près raisonnable).

notre présent Interglaciaire se déroule peut-être d'une manière différente que celle que nous imaginions il y a peu d'années.

J'ai déjà recommandé[16] aux «goitreux» (dans mon ancien milieu d'étudiants scientifiques parisiens d'il y a soixante ans, c'est ainsi que l'on désignait aimablement et affectueusement les non-naturalistes) de lire les ouvrages de vulgarisation, traduits en français, presque un par an, du paléontologiste évolutionniste de Harvard, S.J. Gould. Il va encore plus fort que moi, par provocation certainement, et, par exemple, il a récemment déclaré[17] : «Il est possible que nous n'existions plus dans deux cents ans, parce que nous nous serons rayés de la carte. L'humanité n'apparaîtra plus alors que comme une expérience momentanée de l'histoire de la vie.» Voilà qui rejoint ce que je rédigeais ci-dessus il y a quelques semaines, en plus radical encore.

«Le niveau monte», depuis le Paléolithique supérieur, paraît-il au surplus. On connaît la controverse sur les résultats de l'enseignement de masse et les modifications continuelles des programmes scolaires. Certes, dans les séries scientifiques, les programmes scientifiques (à quelques mésadaptations pédagogiques près : les meilleurs et les plus inventifs physiciens expérimentaux ne sont pas les seuls à déplorer un excès d'abstraction) sont pour les mathématiques et les sciences physiques tout à fait adéquats et modernes par rapport au ronronnement d'il y a cinquante ans ; les sciences biologiques ont par contre trop abandonné ce qui est descriptif, la systématique en particulier, et c'est un fait gênant pour nos études d'environnements successifs et de paléontologie. Pour nous, l'anatomie comparée, notamment l'ostéologie des mammifères, reste une reine des sciences naturelles, et pas seulement la biologie moléculaire ; d'autant plus qu'avec les progrès de l'analyse et de la synthèse des images, etc., on peut reconstituer les évolutions possibles des morphologies (on ne pourra jamais imaginer la biologie moléculaire des groupes disparus de la faune d'Ediacara, par exemple, il y a environ 530 millions d'années). De même, la chute des effectifs des élèves apprenant le latin, la quasi-disparition du grec, le rétrécissement ridicule de l'histoire ancienne et médiévale réduisent les vrais lettrés à une élite trop restreinte. Or, nous autres préhistoriens, nous avons besoin d'experts naturalistes, géologues et biologistes (au sens large des gens de toutes les sciences de la terre, des géosciences comme on dit maintenant), d'experts anthropologistes et paléontologistes, d'une part, avec de bonnes bases en ethnographie matérielle, qui est une technologie comparée. Et nous autres protohistoriens d'Europe, considérons qu'une bonne imprégnation par l'atmosphère hellénique est irremplaçable, car contemporaine ou à peine décalée par rapport aux autres peuples plus éloignés de la Méditerranée. Cela étant, nous sommes plus que d'autres fort conscients des dangers des parallèles ethnographiques. Mais comme on est désormais à peu près convaincu que l'on se trouve depuis le Néolithique très souvent en milieu «indo-européen», il n'est pas interdit de relire Georges Dumézil[18], beau-père d'un brillant physicien, cristallographe et minéralogiste, qui fut ministre de la Recherche il y a quelques années. Mais cela sans dédaigner les Néanderthaliens et leur ancêtres, s'il vous plaît...

Presses à cidre, machines à laver et meules de moulins

Un petit retour sur ces pierres, plus proches des préoccupations usuelles. Du temps où il était officier d'artillerie, le poly-

16 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 29.

17 *La Recherche*, n° 301, septembre 1997, p. 111.

18 G. Dumézil, *Mythe et Épopée I, II, III*, Paris, Gallimard (Quarto), 1995, 1484 p. (1968, 1971 et 1973 pour les premières éditions).

technicien Étienne Patte, qui termina sa carrière comme professeur de géologie et préhistoire à la faculté des sciences de Poitiers, dont il fut doyen, très versé précocement en archéologie et en paléontologie humaine, avait décrit une pierre inférieure de pressoir à cidre. Elle était encore en place sur son support ; les anciens de l'époque se souvenaient de l'avoir vue en fonctionnement, près du manoir de Trovern en Trébeurden (Côtes-d'Armor)[19]. Voilà qui rejoint les observations de notre ami Ch. Le Gall à L'Hôpital-Camfrout ; il y a évidemment les versions tout en bois (comme notre autre collègue P. Keraval en a signalé une à Gouesnac'h[20]). Cela nous ramène au vaste problème de l'introduction de la fabrication du cidre en Bretagne, soit à partir de la Normandie, au XVIe siècle, comme il est répété chez la majorité des historiens, soit à partir du Pays basque, comme d'autres sources le donneraient à croire. Notre ami le docteur J. Peuziat nous rappelle que la barre de bois fait penser à la barre des presses à sardines (celles à vis n'apparaissent qu'au XIXe siècle). Tout cela fait penser aux grands leviers, utilisés dans la marine, dans l'artillerie d'autrefois pour manœuvrer les pièces, dans les chemins de fer pour manœuvrer les wagons et autres lourdes charges, du nom d'anspect (1687, emprunté, nous dit-on, au néerlandais *handspeck*). Il y aurait peut-être toute une série de technologies arrivées plus ou moins ensemble.

Comme je l'ai dit l'année dernière[21], en général les molinologistes (ou molinologues) ne sont pas très précis sur les origines des pierres des meules de moulins, alors que les archéologues de l'époque romaine ont depuis longtemps trouvé le sujet payant. Il se trouve qu'il vient de paraître un article sur celles du Pays basque[22], où l'on en fabriquait, comme également en Provence. J'y trouve des précisions qui me manquaient sur le Bassin de Paris. La Société générale meulière fonctionna entre 1880 et 1959, à partir de la fusion de neuf entreprises ; elle avait son siège à Épernon (Eure-et-Loir), où les carrières de «grès» étaient nombreuses ; elle y fabriquait des «meules anglaises», mais était également liée à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) et ses belles meulières vraies. J'avais beau chercher dans des annuaires commerciaux, etc., je ne tombais pas sur cette précision. Épernon se trouvant sur le chemin de fer de Paris à Chartres et Le Mans, pour cette période terminale, la Bretagne devait se trouver une clientèle naturelle. C'est encore un aspect de l'archéologie industrielle méritant persévérance.

Une pierre gallo-romaine un peu méconnue

Vers 1928, le docteur Cocheril, médecin à Fouesnant et bon informateur du Groupe finistérien d'études préhistoriques, homme cultivé mais n'ayant jamais approché la Société archéologique du Finistère (il est vrai qu'à l'époque il pouvait y avoir des incompatibilités), a procuré au Musée préhistorique une pierre tronconique inversée, de section presque carrée, avec une petite cuvette en vasque au sommet, et en haut d'un des côtés un petit bas-relief fruste en tête de bovidé, plutôt que d'un caprin ou d'un mouton. C'est arrivé au moment où Ch. Bénard terminait son livre[23],

[19] E. PATTE, «Contribution à l'étude des presses et moulins primitifs : pressoir à cidre en Bretagne», *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. VII, 1910, p. 509, fig.

[20] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIV, 1958, procès-verbal, p. XLIX.

[21] *Ibid.*, t. CXXV, 1996, p. 19.

[22] J.-P. DUHARD, «Les meules de grès d'Artzamendia (commune d'Itxassou, Pyrénées-Atlantiques)», *Société d'anthropologie du Sud-Ouest, Bulletin trimestriel*, t. XXXI, 1996, p. 59-82. – Parmi les ouvrages techniques donnant des renseignements pratiques, J. CLAUDEL, *Formules, Tables et Renseignements pratiques ; aide-mémoire des ingénieurs, architectes, etc.*, Paris, 1857, 4e éd., XXXI-978 p. (cf. § 209-211, moulins à vent, p. 234-242).

[23] *Le Finistère préhistorique*, Paris, 1929. Cf. p. 310-311, fig. 374.

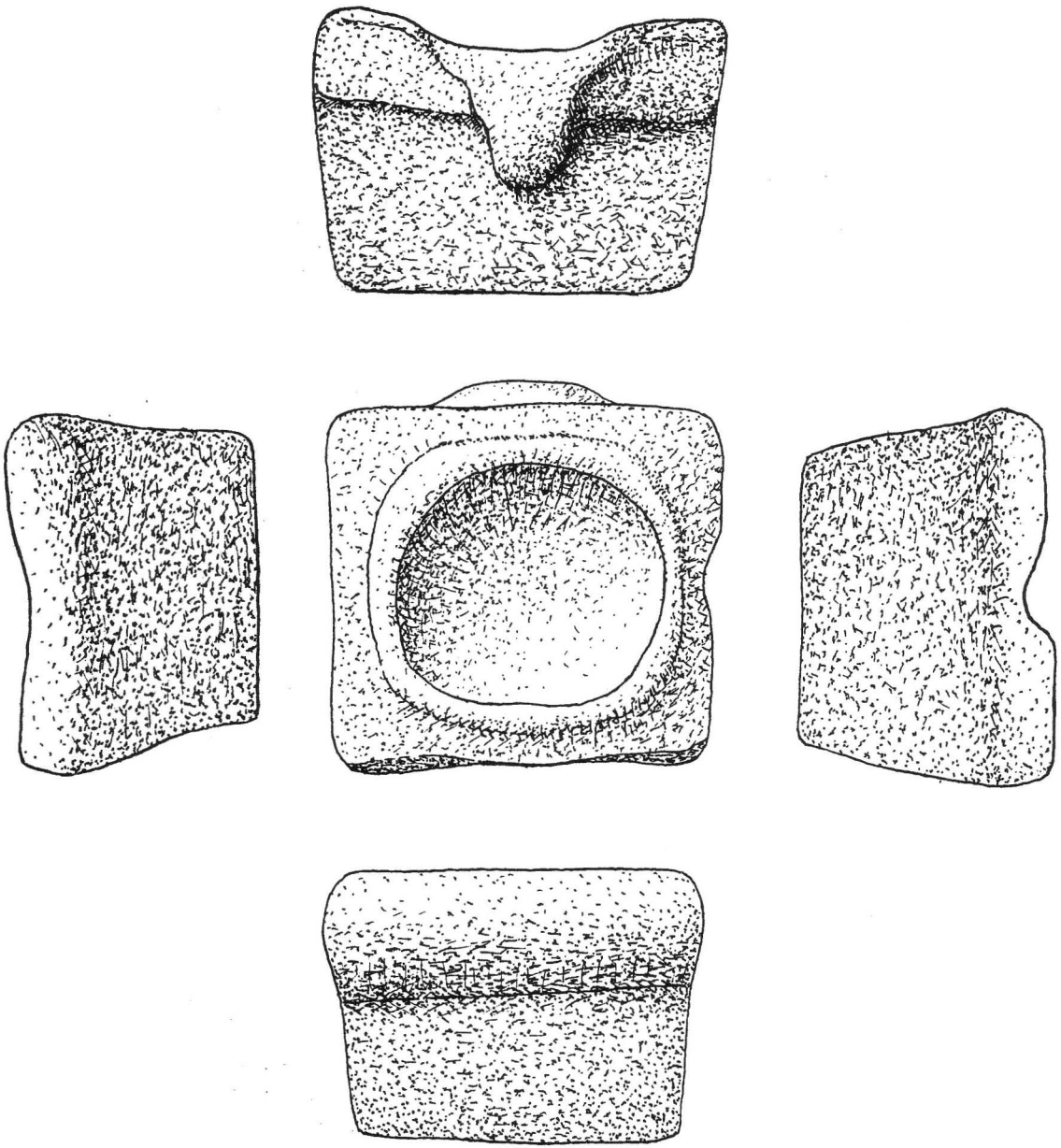

Fig. 1. – Bénodet, *Le Poulmic*, autel gallo-romain.
Largeur maximum : 0,58 m. Base enterrée.

et il en a traité rapidement dans son dernier paragraphe, illustré d'une photographie de G. Chabal, parlant d'une vasque gauloise provenant de Fouesnant. Nous avons retrouvé une note du docteur Cocheril : «Auge Sautejeau (Taurobole). Se trouvait en Bénodet au village de Poulmic, et servait de récipient à l'eau du puits voisin pour permettre aux bestiaux de se désaltérer. Les plus vieux habitants de la contrée l'ont toujours vue à cet endroit, où se trouvent encore les restes d'un centre important d'occupation gallo-romaine ; cette auge n'est pas noire ; elle est en grès très dense et plutôt de nuance claire.» (En fait il s'agit du granite local). Ch. Bénard avait un peu romancé l'affaire, pour faire une belle «chute» à sa rédaction. Sautejeau fut maire de Bénodet (il signala à L. Ogès les sépultures de la chapelle Saint-Gilles[24]) ; le village du Poulmic, qui n'est plus figuré sur les cartes modernes à cause de l'urbanisation intensive, se trouve à deux kilomètres à l'est du bourg de Bénodet, le long de la D.44. Ne pas confondre avec le Poulquer, plus au sud, et où un important établissement gallo-romain fut exploré par A. Grenot en 1866 et par R.-F. Le Men en 1870. On ne sait s'il s'agit déjà du même objet, mais une lettre du 28 novembre 1925 du docteur Cocheril dit : «Je n'ai pas encore revu le père Sautejeau. je suis persuadé qu'il n'a encore rien fait, quoiqu'il ait été tout à fait flatté de votre visite. Il tiendra sûrement sa promesse, car c'est un brave homme mais pas pressé, comme la plupart de nos indigènes. J'irai lui pousser l'épée dans les reins.» Remarquons que Cocheril est un nom de Normandie et de l'ouest du Bassin parisien, cela en relation avec sa formule «nos indigènes».

L'objet fait en dimensions supérieures horizontales 57-58 x 54 cm, et à mi-hauteur 50 x 45 cm environ. La vasque fait 15 cm de profondeur par rapport à l'arase supérieure, pour un diamètre de 45 cm en haut et 37 cm à mi-profondeur. Aux côtés avant et arrière (aux dimensions maximales) il y a un retrait au-dessous d'un bord de 15 cm en avant, 12 cm en arrière. La tête de «taureau» fait 20 cm de haut, une largeur de 25 cm aux cornes, 16 cm dessous celles-ci, 9 cm vers le mufle.

Le pseudo-«art» des rochers

En dehors des figurations gravées ou sculptées sur les menhirs ou sur les tombes mégalithiques (ou des coffres de l'âge du bronze qui en dérivent), comme sur des pierres plus récentes (sans compter les «cupules» sur des pierres des fontaines, des enclos religieux, comme sur de plus prosaïques auges, curieux phénomènes de persistance), figurations qui ont attiré l'attention des préhistoriens depuis plus d'un siècle et demi[25], les pétroglyphes ou figurations marquées sur les rochers naturels sont plus ou moins fréquentes selon les régions d'Europe. La nature des rochers et leur faible altération jouent un rôle important dans cette répartition, à côté des faits culturels. La Bretagne n'est pas très riche en apparence (dans le Morbihan, L. Marsille s'était jadis intéressé au problème), mais du moins on rencontre au moins des «cupules» sur des quantités de rochers, littoraux ou non. Le site du Run (ou Reun) en Treffiagat, signalé par des estivants en 1967, nous conduisit à demander à P.-L. Gouletquer d'en faire un relevé[26]. Mais des consignes parisiennes de garder confidentielles les informations sur des sites que l'on ne pouvait efficacement protéger contre le vandalisme (et ce qui se passe dans les Alpes-Maritimes, par exemple, en montre le bien-fondé ; de plus, ce qui était arrivé au rocher gravé de Saint-

24 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIX, 1922, p. 51-56.

25 Par exemple, *Art et Symboles du mégalithisme européen*, actes du 2e Colloque international sur l'art mégalithique (1995), *Revue archéologique de l'Ouest*, supplément n° 8, 1997, 248 p.

26 Cf. mes chroniques, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 21-22 ; *Gallia-Préhistoire*, vol. XII, 1969, p. 454.

Coulitz n'a jamais incité à l'optimisme), outre les difficultés de mise au net et de réduction d'un grand document à l'époque, et le peu d'intérêt de la rédaction de *Gallia-Préhistoire* pour en envisager alors la publication (ce n'était pas de l'art paléolithique, ce n'était pas daté, on soupçonnait que c'était entre le Néolithique final et l'âge du bronze), firent garder cela sous le boisseau. La mode a changé, cela commence à intéresser.

Notre collègue de l'université de Reading, Richard Bradley[27], après avoir déployé beaucoup d'efforts sur les rochers ornés d'Écosse (comme dans toutes les régions où il y a eu un poli glaciaire, les rochers ont été nettoyés des parties altérées, les conditions de conservation sont excellentes), a tenté une synthèse pour toute l'Europe atlantique (mais il a été insuffisamment informé sur l'Armorique) et les relations entre les rochers ornés, les paysages et l'écologie. C'est l'aspect le plus novateur de ces études sur l'organisation des paysages préhistoriques et protohistoriques.

Épingles en laiton à tête médiévales et postmédiévales

À la suite de quelques surprises, il y a longtemps que les épingles en laiton à tête enroulée me passionnent, au point de vue technologique et chronologique[28]. Le laiton frais et de teneur adéquate en zinc imite à merveille l'apparence de l'or, d'où des confusions innocentes[29]. Ces objets ont commencé à être fabriqués, en toutes sortes de dimensions, bien plus tôt qu'on ne le pensait, au moins dès le XIIe siècle. Dès que la profession des épingliers (espingliers) apparaît (*Livre des métiers*, qui est un recueil des règlements des corporations, d'Étienne Boileau ou Boilleue, prévôt de Paris, mort en 1270), ce sont de telles épingles qui étaient fabriquées. Du temps de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot (Épinglier, 8 pages d'explications, 3 planches), on avait déjà des fabrications industrielles à Laigle de ces épingles en laiton (il y est dit incidemment qu'on peut en fabriquer en fer, mais elles ne valent rien : évidemment, elles rouillent) ; leur fabrication a duré jusqu'à ce qu'on les remplace par les épingles de forme moderne en fer, étamées (à vrai dire on a continué jusqu'entre les deux guerres à faire des épingles, de forme moderne, mais étamées, en laiton, par exemple pour les entomologistes). Les *spilhou-pardon* et les épingles à monter les costumes et les coiffes ne devaient pas s'oxyder ou rouiller facilement, et celles en laiton ont dû servir longtemps.

Pots et potiers médiévaux

La publication résumant l'opération de recherche collective sur les ateliers de potiers médiévaux est enfin parue[30]. Pour les per-

---

27 R. BRADLEY, *Rock Art and the Prehistory of Atlantic Europe. Signing the Land*, Londres, Routledge, 1997, XIV-238 p.

28 P.-R. GIOT, «Autour des épingles à tête enroulée», *Archéologie en Bretagne*, n° 20-21, 1978-1979, p. 35. J'y répétais l'idée courante que les épingles furent introduites en Angleterre en 1543 par Catherine Howard (l'une des malheureuses femmes d'Henri VIII), ce qui était rapporté par les métallurgistes britanniques comme par M.-N. BOUILLET, *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, Paris, 1854 (cf. p. 599). En vieil anglais, le mot épingle, dans son sens vestimentaire, doit exister au moins dès 1380 (selon *Oxford English Dictionary*).

29 Dans Ph. GUIGON, «La crypte de Lanmeur, fouille et hypothèses», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 109, il faudrait corriger un accident de transmission, ligne 22 avant la fin et *sqq.* de la première colonne : «Sept épingles à tête enroulée dont cinq en laiton et deux peut-être dorées, en tout cas sans aucune corrosion.» Il se trouve que les prospections alluvionnaires faites par le B.R.G.M. et la Comiren, dans la zone entre Pont-Guen et Mesquéon, au nord-ouest de Lanmeur, ont fait découvrir des plaquettes d'or travaillées et des centaines d'épingles à tête enroulée en laiton, d'où la confusion. Il ne faut jamais employer le terme «bronze» pour de telles épingles : seul le laiton peut se filer dans une filière ; c'est impossible avec le bronze qui ne peut que se couler dans un moule.

30 Cf. ma chronique, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 27-29. – F. FICHET DE CLAIREFONTAINE [dir.], *Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne*, Paris, 1996, 165 p. (Documents d'archéologie française [D.A.F.], n° 55).

sonnes capables d'utiliser les planches des pages 145 et 151, qui ont été reproduites en noir, c'est-à-dire où l'on ne distingue pas ou peu ce qui est observable au microscope polarisant, je puis fournir des tirages en couleurs de bonne qualité au prix coûtant. On peut regretter que les Finistériens aient si peu contribué à cette recherche collective, alors qu'il y aurait eu tant à faire.

J'en ai profité pour rédiger avec H. Morzadec une nouvelle mise au point sur la poterie «onctueuse» (p. 113-125 et fig. 1, p. 145), avec des précisions minéralogiques, géochimiques et typologiques nouvelles, entre autres. Si, en 1871, A. Grenot est le premier à avoir dit qu'à Quimper on reconnaissait une «poterie onctueuse», je voudrais réparer l'effet d'un accident de saisie ou de prise en page du manuscrit, qui a fait omettre un paragraphe où je rappelais comment, dans notre *Bulletin*[31], P. du Chatellier décrivait celle de la motte castrale de Keriquel en Trégunc (motte qu'il prenait pour un tumulus protohistorique !) : «Une poterie rougeâtre, onctueuse, se coupant au couteau, dans laquelle on voit de nombreux morceaux de talc» ; «poterie onctueuse, pleine de morceaux de talc» ; «terre grossière, onctueuse, parsemée de morceaux de talc» ; et pour terminer : «Toutefois, il nous a permis de faire une constatation intéressante, jusqu'ici inédite dans nos régions armoricaines, faute de preuves précises, c'est que les poteries onctueuses, savonneuses, à grains de talc, sont des poteries de la première époque du fer.» Si la description minéralogique est correcte, cette conclusion chronologique était une confirmation éclatante de l'erreur et de l'illusion qui ont sévi chez la plupart des auteurs régionaux pendant presque un siècle. Étant donné la morphologie médiévale si caractéristique des vases, et notamment des lèvres et rebords, je me suis toujours demandé comment cela avait pu être.

Bien entendu, en dehors des fabrications médiévales et postmédiévales encore présentes au XIXe siècle en Bretagne, pour la plupart autour de centres potiers de longue durée, dans des terroirs déterminés, il faut dire que dans les secteurs où l'on a pris la peine de faire des prospections systématiques, on se rend compte qu'il a existé bien d'autres fabrications, de longue ou courte vie, dont on peut souvent caractériser les pâtes par la pétrographie, la minéralogie et la géochimie. Il suffit de prendre la peine de ramasser dans les champs de larges récoltes de tessons pour se faire une idée de ce que j'appelle la «circulation potière», ce qui fait surgir des quantités de choses inattendues et de cerner les problèmes. Par exemple dans le Léon, en dehors de ce qu'on a pu attribuer aux centres potiers de Lannilis, ou aux fabrications «à la ferme» de Landivisiau et de La Poterie en Guiclan, ou à celle, médiévale, de Landerneau, il y aurait fort à faire. Justement notre ami géologue Yves Lulzac, feru d'histoire des manoirs, nous a signalé un aveu des archives de la chambre des comptes, faisant état de terre à pots en Guilers.

Dans le même genre, quoique les fabrications gallo-romaines ne m'enthousiasment pas, je reste atterré devant le manque d'intérêt des archéologues de ces périodes pour les poteries communes locales. Plus c'est «grossier» et «fruste», plus c'est intéressant pour le géologue et pour le technologue. Mais même pour les poteries communes plus raffinées, on manque de répertoires typologiques régionaux pour l'Armorique, comme cela existe pour le Centre-Ouest et pour le Nord.

Rentabilité, productivité, efficacité, manie de la «gestion»

Au nom de tels principes à courte vue (pas plus loin que le bout du nez le plus long), on a détruit ou détérioré tant de «choses» naturelles ou «patrimoniales» dans le monde

[31] T. XXVII, 1900, p. 132-137.

depuis les origines de l'humanité, que l'on doit être très sceptique sur la mode subite d'appliquer les mêmes principes au maintien ou à la sauvegarde de ce qui reste, de ce qui se créé sur les ruines ou qui s'invente à neuf. C'est parfois une excuse pour caser des fonctionnaires inutiles, comble du cynisme.

En dehors des destructions pour faits de guerre ou des catastrophes naturelles à court terme (mais quelle idée de construire quoi que ce soit dans des zones inondables, des zones sismiques ou proches de volcans), il y a dès maintenant à prévoir les effets de la remontée du niveau de la mer dans les siècles à venir, ceux du changement de composition de l'atmosphère (au-delà des «pollutions» localisées) et de tous les phénomènes et facteurs évolutifs. De tout cela, nos ancêtres et prédécesseurs des temps préhistoriques, protohistoriques et antiques n'avaient pas encore une conscience précise, ou ils prenaient les choses avec fatalité.

Il est vrai que quand brûle un beau monument historique, une grande bibliothèque, un grand dépôt d'archives ou un musée, les gouvernements ou les économistes prennent cela avec fatalité, derrière une consternation de façade ; il y a même les cyniques qui se pourlèchent les babines à l'idée de ce que leur rapportera les travaux de reconstruction ou de réparation, et ceux qui poussent à la surconsommation.

Il est des mesures à court terme qui ont des «effets pervers» (formule à la mode depuis vingt ans) peu attendus. Pour des raisons de surproductions agricoles, on fait mettre des terrains en jachères subventionnées. Ne voilà-t-il pas que, sous prétexte qu'il est interdit d'en remuer les terres, il devient impossible d'y pratiquer des fouilles archéologiques, même limitées, sous prétexte que cela décaperait les jachères. On pourrait multiplier les exemples de ce qui se passe dans le royaume de l'absurdie, même sans prévarication, ou sans interférences malsaines. On comprend les pays qui s'efforcent de débureaucratiser (ou d'éviter toute bureaucratisation) en matière d'étude, de préservation, de protection de ce qu'ils estiment être leur «patrimoine» (dont la notion est elle-même fort variable) ; mais souvent, à la place de certaines absurdités dont nous souffrons, on y découvre d'autres perles.

Les disciplines que nous affectionnons n'ont jamais connu que des vaches maigres, parfois avec des illusions transitoires qui faisaient voir «grand», en fait au-delà du raisonnable, la courte phase d'euphorie économique ou psychologique passée. Un principe de mesure et de parcimonie permet d'éviter les effets «pervers» des coteries, des modes passagères ou des corporatismes, en tout cas de les atténuer.

Quant à l'intérêt du «grand public» peu convaincu, peu éduqué (car il n'en a pas le temps), il est trop volage, superficiel ou aléatoire pour qu'on puisse tabler dessus. Il arrive qu'on puisse intéresser quelqu'un, le temps d'une conversation ou d'une visite, en apparence ; une demi-heure après, tout est oublié. Comprendre et apprécier, cela demande un effort dont nous concevons souvent mal l'importance, nous autres pour qui cela va de soi. C'est le fruit de ma longue expérience.

Faute de curiosité historique, ou faute de savoir quels documents administratifs ou parlementaires consulter, on raconte souvent beaucoup d'inexactitudes au sujet des origines des législations et des institutions françaises, et on ignore trop celles des pays étrangers. Certes Guizot a créé en 1830 un inspecteur des monuments historiques, et en 1832 un Comité des monuments historiques, mais il n'y a eu ni ordonnance royale, ni plus tard de texte impérial pour en asseoir juridiquement les recommandations. La première loi française sur les monuments historiques fut celle du 30 mars 1887 (elle contenait un chapitre III, Fouilles, avec seulement l'article 14 requérant la déclaration des décou-

vertes fortuites, ce qui implique que d'autres articles furent disjoints), ses décrets d'application sortirent le 3 janvier 1889, dont le décret créant la Commission des monuments historiques, première formule (et dont la sous-commission des monuments mégalithiques fut un appendice au statut incertain). Cette Commission des monuments historiques fut réorganisée par le décret du 17 mai 1909, par sections spécialisées, dont celle des monuments préhistoriques. Passons sur les transformations ultérieures.

Ce qu'on ignore, c'est que la Tunisie étant devenue protectorat français en 1881, le décret du 7 mars 1886 relatif à la propriété et à la conservation des antiquités et objets d'art en Tunisie[32] contenait 41 articles, rangés en plusieurs titres : 1. De la propriété des monuments, des objets d'art et d'antiquité (confirmait les lois alors en vigueur dans le royaume de Tunis) ; 2. Des immeubles et de leur classement ; 3. Des objets d'art et d'antiquité mobiliers ; 4. Des inscriptions ; 5. Des fouilles et découvertes – des travaux dans les ruines classées (art. 25 : Nul ne peut faire de fouilles à l'effet de rechercher des antiquités, même sur son propre terrain, sans en avoir, au préalable, et à des conditions débattues avec les intéressés, obtenu l'autorisation par écrit... Les autres articles, souvent de même presque identiquement mot pour mot, sont à peu de choses près les dispositions prévues pour la France par les projets de loi de 1910 ou 1914, refusés par le Parlement, puis repris dans l'acte dit loi du 25 septembre 1941) ; 6. Des musées privés ; 7. De l'exécution du présent décret.

Bref l'administration française a doté la Tunisie, bien avant la métropole, d'un système de protection théoriquement complet (comment il a été respecté, c'est une autre affaire !) ; il serait très intéressant de savoir quels archéologues et quels juristes ont été les conseillers qui ont abouti à une telle rédaction.

Ce texte, et d'autres de bien des pays, se trouvent dans le «Document n° 1999 de la Chambre des députés, session de 1912, 2e rapport... concernant la protection et la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique», par M. Théodore Reinach (Savoie), député, Imprimerie de la Chambre des députés, 149 p. (Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 14 juin 1912). Théodore était évidemment un frère cadet de l'illustre érudit, historien d'art et archéologue, Salomon Reinach.

À noter aussi qu'à partir de 1883, avec Ernest Babelon, Salomon Reinach avait entrepris des fouilles en Tunisie. C'est sans doute la réponse à la question posée plus haut.

Magistrats archéologues et collectionneurs

Parmi les meilleurs archéologues du siècle dernier, il y a eu quelques magistrats, gros collectionneurs au surplus, peut-être un peu dans la lointaine tradition du président à mortier du parlement de Bretagne, Christophe Paul de Robien. C'étaient des gens instruits, bien introduits dans le milieu des personnes aisées, ce qui leur assurait un réseau d'informations sur les sites et les découvertes, ce milieu étant celui des propriétaires fonciers. Sans se permettre de soulever la moindre suspicion rétrospective, leurs tractations financières avec les antiquaires ou brocanteurs, avec les détenteurs ou inventeurs d'objets, dans la mesure où on les perçoit à travers quelques documents, étonnent parfois.

Il se trouve que l'on est bien informé sur quelques personnalités éminentes ayant tourné autour de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, très vite persuadée de l'antiquité de l'Homme et de la nouvelle chronologie préhistorique, en tête, peut-on dire, des autres sociétés savantes de Bretagne. Le président *Eugène Fornier* (1820-1895) est né entre

32 *Journal officiel tunisien*, 12 mars 1886. – *Annales de législation française*, 1887, p. 189 et *sqq*.

Quimperlé et Lorient (d'où des contradictions entre R. Kerviler et d'autres sources) et a été juge puis président du tribunal de Quimperlé (1853-1865). Il avait un beau-frère à Arzano, sans doute sa commune natale, et est venu tenter d'y fouiller un retranchement. À l'époque, il a dû avoir des relations avec Armand du Chatellier, et moins évidentes avec Th. Hersart de La Villemarqué, dont il pensera plus tard pis que pendre, si nous en jugeons par ses lettres ultérieures à Paul du Chatellier[33], où il y a des allusions perfides et sans aménité sur la Société archéologique du Finistère, au moment du procès entre Armand du Chatellier et ladite Société. Puis président du tribunal de Dinan, il a fouillé le *fanum* de Corseul (1868-1869) et découvrit le vaste atelier moustérien du Bois-du-Rocher (1872), alors qu'il s'était installé à Rennes, où il devint conseiller puis président de la cour d'appel. Il profita de ses fonctions de président d'assises dans les départements du ressort pour visiter collègues et chantiers. C'est ainsi qu'en 1875 et 1876 il vint à Kernuz et visita par exemple la fouille du dolmen de Kerugou. Sa riche collection d'antiquités de toutes périodes et origines fut dispersée après sa mort ; le musée de Rennes en acquit une bonne partie.

Autre magistrat actif, président du tribunal de Saint-Brieuc, *Ernoul de La Chènelière* présida la Société d'émulation, fit un inventaire des mégalithes du département ; il se trouvait en 1883 parmi les magistrats «inamovibles» mis à la retraite d'office et partit pour sa région d'origine, à Évreux.

Le plus remarquable de ces magistrats archéologues fut le procureur *Victor Micault* (dont je n'ai pas retrouvé la date de naissance). Fils d'une lignée de briochins, son père fut président du tribunal de Saint-Brieuc, il fut substitut puis procureur impérial à Loudéac, procureur de la République à Dinan (d'où sa collaboration avec E. Fornier pour le Bois-du-Rocher), enfin à Saint-Brieuc. Il a fait partie de la fournée de six cents magistrats mis à la retraite en 1879, et mourut un peu prématurément en 1883, dans sa résidence de Plérin. C'était un grand érudit, d'abord bon minéralogiste, avec une collection apparemment réputée, également quelque peu au courant de la géologie, un excellent et laborieux dessinateur à la plume, surtout d'objets, les rehaussant de lavis d'aquarelle ; et un grand lecteur : de tous les érudits dont j'ai vu des notes ou documents, c'était le plus méthodique et le plus organisé (le commandant E. Morel venant en second). Ses collections et ses documents ne furent dispersés qu'en juin 1923, après décès d'un de ses héritiers, en vente publique à Saint-Brieuc. Le Groupe finistérien d'études préhistoriques y fut très présent (Ch. Bénard, les commandants A. Devoir et E. Morel, le libraire M. Le Dault leur servant de commissionnaire), et y acheta (sans doute sur les deniers personnels de Ch. Bénard et de G. Philippson) des panoplies d'objets de l'âge du bronze, en particulier, et quatre albums de dessins. Je viens d'avoir la chance de sauver un autre album, sans doute le premier, un peu plus court comme format, où il y a les premiers dessins des pièces de l'industrie du Bois-du-Rocher, en particulier ; et aussi cinq cahiers bourrés de ses notes de lectures archéologiques entre 1870 et 1882 (avec bien entendu des références bien antérieures), souvent avec des copies des illustrations des articles analysés ou recopiés, au total 1 180 pages de sa petite et fine écriture, fort lisible. Ces cahiers me rendent fort admiratif. Ils ont suivi sans doute entre 1923 et 1996 un chemin tortueux. Notamment à l'époque du crayon à bille (donc depuis 1948 environ), entre les mains d'un moderne «celtomane», qui s'est permis quelques étranges annota-

---

[33] R. SANQUER, «Les correspondants de Paul du Chatellier», *Archéologie en Bretagne*, n°s 41 à 45, 1985 à 1989 (notamment IV, 1875-1876, n° 44, 1988, p. 1-56 ; V, 1877, n° 45, 1989, p. 1-52).

À la demande de nos collègues du musée des Antiquités nationales, j'ai rédigé une longue étude : «Paul du Chatellier, sa famille, sa vie, son œuvre, sa collection», à paraître dans *Antiquités nationales*.

tions, surtout près d'illustrations d'objets supposés «celtiques», orthographiant la chose par le mot «kelt» *(sic)*. L'identification de ce phénomène serait amusante.

V. Micault fut fort préoccupé de concilier les nouvelles données et la nouvelle chronologie que la préhistoire imposait, et ses croyances traditionnelles. Persuadé de la très haute antiquité de l'homme, il est allé visiter le site et dessiner les silex récoltés par l'abbé L. Bourgeois dans le Pliocène de Thenay (Loir-et-Cher) [E. Fornier y est allé également], silex supposés taillés. Par contre, il semble rejeter le transformisme darwinien[34], encore trop difficile à admettre (c'est pourquoi, encore jusque vers 1950 au moins, la majorité des biologistes français, même «matérialistes», se sont laissé piéger par le néo-lamarkisme, et que dans ce domaine la biologie française est restée dans l'ensemble en retard par rapport à tout le mouvement international, notamment en matière de génétique, arriération scientifique dont on a mis des décennies à se libérer).

Autre magistrat, plus généraliste et peu préhistorien, quoique aussi botaniste et entomologiste, *Auguste André* (Limoges, 1804 - Rennes, 1878), en fin de carrière conseiller à la cour d'appel de Rennes, fut conservateur du musée d'archéologie et d'ethnographie de la ville ; il est à signaler par contraste. Le XXe siècle a donné peu de hauts magistrats versés en préhistoire ou en archéologie gallo-romaine, voire haut-médiévale. *Valéry Cormier* (Rennes, 1844 - La Forêt-Fouesnant, 1935), juge de paix, fut membre de la Société archéologique du Finistère dès sa reconstitution en 1873, mais aussi devint membre du Groupe finistérien d'études préhistoriques. C'était un informateur.

Théodore Monod à Saint-Urnel un jour de septembre 1920

En préparation à la célébration, au début de 1997, des 95 ans de Théodore Monod, son fils a publié des extraits de ses carnets de notes, sorte de journal intime, entre la fin de son adolescence et sa pleine maturité de savant (1918 à 1934), plus quelques extraits de publications éphémères ultérieures[35]. Nous y trouvons des paragraphes pleins de précisions sur sa mission océanographique en Finistère lors des grandes vacances de 1920. C'est ainsi que le dimanche 11 juillet il était à Saint-Guénolé pour une tournée archéologique avec Besnard *(sic)*, et le 13 juillet fouillait à Roz-an-Trémen («Ce matin j'ai participé à des fouilles mégalithiques qui ont mis au jour un menhir cannelé très ancien et un menhir phallique magnifique...»). Le dimanche 25 juillet, il trouve au carré du *Mistral*, venu à Roscoff, sans doute pour charger le matériel océanographique, «l'abbé Favet *(sic)*, sec, fertile en anecdotes, ne dédaignant pas l'alcool», le commandant Masse et des administrateurs à trois et deux galons, enfin «le commandant Besnard *(sic)* Le Pontois, homme propre, antitsariste à tout crin, antialcoolique, scientifique et intelligent, mais jurant comme un païen». Les conversations et souvenirs sur la récente guerre renforcent le pacifisme du jeune étudiant. Jusqu'au dimanche 8 août, le contre-torpilleur vient relâcher à Roscoff, puis ensuite à Lorient, et courant septembre à Bénodet. Une note du 8 septembre décrit les palues fleuries entre Tronoan et Penmarc'h, avec allusion au «squelette de quelque Gaulois, ou le vase à incinération contenant les restes de quelque ancêtre plus vieux encore», donc encore Roz-an-Trémen. Un autre jour de septembre, sans doute le dimanche 19, il «fait avec Besnard *(sic)* une tournée archéologique. Nous som-

[34] V. MICAULT, «Discussion sur divers chronomètres fournis par la géologie pour mesurer l'antiquité de l'Homme», *Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Mémoires*, t. XIII, 1876, p. 151-207 ; du même, «Des origines de l'Homme», *ibid.*, p. 209-282 (terminé «à suivre», jamais paru !).

[35] Cyrille MONOD, *Les carnets de Théodore Monod*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1997, 320 p. (cf. p. 15-25). J'ai essayé de déterminer les jours de la semaine avec un calendrier perpétuel.

mes passés par une carrière à squelettes qui m'intriguait fort. Au fond de la carrière, de tous côtés, des ossements humains en vrac.» Remarque intéressante, qui désigne soit des sépultures «réduites» (selon le jargon archéologique actuel), soit une fosse commune. «Je me suis mis avec ardeur à l'ouvrage en débutant par un bras, ce bras m'a mené à une omoplate puis à un crâne.» C'est la fameux crâne avec, sur la suture coronale gauche, un trou où s'encastrait «probablement quelque flèche de silex». «C'était un vrai colosse...» : en fait avec ses fémurs de 390 à 400 mm seulement (en position), il avait une stature (1,55 m à 1,57 m environ) bien moindre que celle de ses congénères masculins qui faisaient en moyenne 1,68 m : un sujet couché fait toujours illusion sur sa taille. Un croquis donne une section stratigraphique. Il conclut : «La présence d'un silex taillé ferait remonter ces cadavres à un âge très reculé : début du néolithique, paléolithique peut-être ?» Cela lui inspira un poème de neuf strophes de quatre vers (qui vaut la lecture de l'ouvrage), le sixième quatrain nous précisant : «À côté du squelette... j'ai trouvé l'instrument de ta rouge agonie, la flèche de silex à l'arête fine...» Il faut ajouter que l'année suivante, l'abbé Favret fait de beaux clichés du crâne avec le silex dans le trou, et de tout le squelette reconstitué dans une vitrine provisoire (plus serré que l'exposition en fosse de 1923). Théodore Monod et l'abbé «papiste» participèrent l'un et l'autre à cette illusion de la mort par silex dans le crâne.

Le respect du copyright ne me permet pas de citer la poésie «Préhistoire», neuf strophes de quatre vers, avec un crâne et des fémurs entrecroisés comme dessins séparatifs, que cet épisode a inspirée au jeune étudiant d'alors, et dont la lecture éclaire énormément l'approche autour de la butte de Saint-Urnel. Ces 36 vers de 12 pieds auraient nimbé le site contre ses détracteurs maladroits, même s'ils procédaient de l'erreur chronologique, un tantinet amplifiée même, qui l'entourait depuis 1887 au moins. En tout cas, c'est rafraîchissant et j'en recommande la lecture.

Objets venus de si loin...

Ci-dessus nous avons évoqué la charge symbolique des paysages humanisés, des monuments construits et des objets fabriqués. Ayant laissé au lecteur un répit pédagogique pour digérer ces notions, nous pouvons revenir vers les aspects de leurs matériaux et matières premières, les plus proches de nos intérêts archéoscientifiques majeurs. Dans la construction des monuments mégalithiques, outre les caractères de solidité mécanique espérée, le choix esthétique de certaines dalles ou de certaines catégories de blocs pour les maçonneries sèches, etc., est souvent évident pour les réalisations les plus soignées ; avec souvent aussi des inconstances surprenantes. Comme on sait, les transports excédant quatre ou cinq kilomètres devaient être exceptionnels ; dans les pays du Nord, où les mégalithes ont été construits avec des blocs erratiques venus avec les moraines, l'exotisme est plus sensible pour nous, l'était-il pour les «mégalitheurs» ?

En tout cas, à l'époque du Néolithique en général, les matériaux lithiques provenant de pays lointains (par exemple 800 kilomètres à vol d'oiseau au bas mot pour les roches provenant du versant piémontais des Alpes, que d'ailleurs les archéologues, il y a un siècle, pensaient venir de l'Asie), ces pierres ne pouvaient guère susciter chez les habitants des rivages atlantiques des images d'horizons qui auraient dépassé leur expérience ou leur entendement. Cependant qu'en savons-nous ? Au siècle dernier, on imaginait des colporteurs parcourant ces distances avec leurs précieuses charges : un piéton ne pouvait pas transporter beaucoup de haches polies, ou d'ébauches non terminées, par exemple entre le Val d'Aoste et Carnac. Il y a quelques décennies, on imaginait plutôt des trocs de proche en proche de ces cadeaux de prestige (ce qui se conçoit moins pour des matériaux bruts, sauf exceptions comme les plus

«belles»). Là-dessus se greffe le problème de la typologie régionale : par exemple, les belles haches de «prestige» (dites carnacéennes) en jadéite ou éclogite alpines trouvées en Armorique ont toutes des formes occidentales, lesquelles sont rares ou inexistantes dans la France méditerranéenne ou orientale ; par contre les petites haches en éclogite sont plus ubiquistes ; les objets des mêmes matières ayant suivi le trajet de la vallée du Rhin pour atteindre jusqu'à l'Écosse[36] ont, elles, des formes en général différentes des occidentales, il y a bien des «modes» régionales. Les haches en néphrite de Zobten en Silésie (Pologne) ont atteint en grande quantité la vallée du Rhin : cela fait encore de 500 à 600 kilomètres. Faut-il imaginer des artisans-colporteurs d'ébauches terminant sur place les objets de prestige «au goût du client» ?

L'attrait des objets en pierres rares ou d'origine lointaine (la rareté apparente pouvant souvent simplement résulter du transport) est de tous les temps depuis la préhistoire ; laissons les météorites de côté. La question que nous devons poser ici, sous cette charge symbolique, c'est celle de la notion que pouvaient avoir nos lointains ancêtres de ces pays d'au-delà ; ou bien y avait-il quelques hardis individus qui étaient allés y voir, plus ou moins ? À partir de la domestication du cheval, de l'utilisation des outils en métal ayant facilité la construction de bateaux comme de voitures (pour celles-ci l'utilisation de la roue aussi), bref au cours de l'âge du bronze et ensuite, il y a moins de problèmes ; de plus, les esclaves et les mercenaires participaient à la banalisation des lointains. Auparavant, dans la mesure où il y a eu des migrations de groupes colonisateurs, leurs légendes et leurs mythes offrent au moins une réponse partielle. Mais aujourd'hui les migrations sont à nouveau mises en question, au moins dans des cas particuliers : on vient de montrer que la néolithisation du Portugal n'en nécessite point[37], ce qui contredit un peu ceux qui pensent que le genre de vie néolithique s'est propagé autour de la Méditerranée et dans ses îles grâce aux navigations précoces[38].

Un objet énigmatique

Lors des sondages préliminaires à l'exploitation du *«flat»* stannifère de Bourg-Blanc par la COMIREN (Compagnie minière de Saint-Renan), il fut découvert, vers 1971, un curieux disque de pierre perforé, que M. Charles Pavot, ancien directeur de cette compagnie, a eu l'amabilité de donner au Musée préhistorique de Penmarc'h. D'un poids de 4 390 g, avec un diamètre maximum de 282 mm et une largeur minimum de 250 mm, l'objet est donc légèrement ovoïde avec un contour très légèrement irrégulier. L'épaisseur de la partie centrale varie de 44 mm à 46 mm, les bords s'amincissent en section ogivale, le plan équatorial passant aux 6/10 de l'épaisseur. L'arête est mousse et ne présente pas de tranchant. Les surfaces, un peu irrégulières, sont soigneusement polies. La perforation a été obtenue selon la méthode classique biconique, mais la partie centrale est cylindrique et polie, les cônes étant bruts de bouchardage ; les diamètres extérieurs des

---

36 P.-R. GIOT, «Le problème européen des haches d'apparat en jadéitite et roches voisines», *Atti del VI Congresso Internazionale delle Scienze Preistoriche et Protoistoriche*, Rome, 1962 (1965), vol. II, p. 281-285, pl. 97-98. J'avais visité beaucoup de musées de la vallée du Rhin, entre Bâle et les Pays-Bas, pour examiner les formes et les matières, et compléter les informations plus accessibles sur les objets de France, de Belgique et de Grande-Bretagne. Depuis, il y a eu bien des publications sur ce vaste sujet, mais cet aspect des choses n'a pas toujours attiré l'attention des minéralogistes.

37 M. JACKES, D. LUBELL, Ch. MEIKLEJOHN, «Healthy but mortal : human biology and the first farmers of Western Europe», *Antiquity*, vol. 71, 1997, n° 273, p. 639-658.

38 J. GUILAINE, *La Mer partagée, la Méditerranée avant l'écriture, 7000-2000 av. J.-C.*, Paris, Hachette, 1994, 456 p.

cônes ont pour diamètres maximum et minimum d'un côté 55 mm et 50 mm, de l'autre 52 mm et 50 mm, le conduit subcylindrique un diamètre moyen de 30 mm, variant de 28 mm à 32 mm. Du fait des circonstances de découverte, un côté montre des stries d'outil, et l'arête quelques ébréchures très mineures. L'objet ne semble pas avoir beaucoup roulé sur son arête mousse ; par contre, le poli de la partie intérieure de la perforation suggère qu'il a pu tourner sur un axe.

L'époque et la fonction d'un tel objet en roche dure, sans aucun autre exemple connu, semble-t-il, sont difficiles à préciser. La technique de fabrication correspond tout à fait à celle du Néolithique ou du Chalcolithique. Si l'objet avait été utilisé à l'âge du bronze pour broyer la cassitérite, on aurait plutôt attendu une section cylindrique et une surface brute de bouchardage, beaucoup plus efficace qu'un polissage aussi fin, sur lequel il n'y a d'ailleurs pas de traces d'abrasion ou de dépoli qu'un minéral aussi dur aurait forcément rapidement infligé à l'objet. On n'imagine pas un ornement de prestige aussi lourd, ni même une arme genre «casse-tête» cérémonielle. La forme générale du disque fait penser aux roues monopièces en bois du Néolithique final des Pays-Bas, l'épaississement faisant office de moyeu en moins ; ces objets ont été trouvés dans des chemins de planches dans des tourbières, associés à la fin de la culture de la T.R.B., à celle de la P.F.B. et enfin à celle du Campaniforme, avec des dates s'étalant dans l'intervalle 3400 à 1750 Cal. B.C. environ. On pourrait imaginer une roue d'un char cérémoniel votivement enfoui dans la tourbière du *flat* de Bourg-Blanc, quoique ce type de char cérémoniel soit surtout connu vers la fin de l'âge du bronze en Europe centrale et alpine.

La nature du matériau et son origine possibles sont des points importants à examiner, mais qui nous ont causé beaucoup de soucis, à H. Morzadec et à moi-même, et bien des surprises aux collègues pétrographes consultés. La proximité des gisements de fibrolite verdâtre de Plouguin, comme les rosettes de tourmaline très visibles, font penser à cette roche, qui montre d'ailleurs selon les échantillons beaucoup de variations dans les couleurs, les structures et les microstructures, comme les associations minérales. Il ne s'agit pas tout à fait de cette fibrolite telle qu'elle est connue, mais d'une syncristallisation de silicates d'alumine de métamorphisme, très rétromorphosés, avec du mica blanc et une chlorite dure comme résultat, à gros grain, et à qui les rosettes de tourmaline donnent une allure fort originale. On y distingue quelques grains de grenat, assez grands (jusqu'à 5 mm de diamètre), encore bien reconnaissables, assez éloignés les uns des autres, et bien entendu à bordure kéliphytisée. La teinte d'ensemble est verdâtre, avec des granules à teinte plus soutenue, et des parties plus claires et même presque blanchâtres, donnant un aspect pommelé et marbré. On n'y distingue pas les agrégats radiés si fréquents dans la fibrolite, qui est la variété fibreuse de la sillimanite, et qu'on trouve aussi parfois dans l'autre silicate d'alumine qui est le disthène.

Avec une petite fraise diamantée, nous avons fait plusieurs prélèvements discrets de poudre permettant des diffractogrammes X. Pour une roche à minéraux très intriqués, ce qui a pu être accentué par la rétromorphose, le handicap de cette technique très peu destructrice est que les pics principaux des minéraux les plus symptomatiques peuvent pratiquement coïncider avec ceux d'autres minéraux qu'il faut différencier, tels les micas et d'autres, rendant les discriminations plus délicates ; les variations de la composition chimique de certains minéraux font d'ailleurs que leurs pics peuvent selon les cas, avoir des positionnements un peu dispersés. Aussi avons-nous eu quelques hésitations, et même avons pu un moment envisager la présence de pyroxènes style omphacite, ce qui nous aurait entraîné vers un résidu d'éclogite, solution en définitive à écarter.

Si le mica blanc (muscovite-séricite) et une chlorite donnent des pics faciles à reconnaître, les silicates d'alumine de métamorphisme sont plus délicats. L'absence de certains pics de la sillimanite nous a fait hésiter, mais en définitive elle est bien là en même temps que du disthène, ce dernier sans doute le plus responsables des zones allant du vert-pomme au vert-bleu, la sillimanite sans doute plus présente dans les zones vert-clair à blanchâtre. Le quartz paraît peu présent (son pic principal coïncidant avec des pics de la muscovite, de la sillimanite et du disthène, on est obligé d'en juger par le second en intensité, qu'on ne reconnaît pas). Il est possible qu'il y ait dans les micas de la margarite. On n'a pas voulu abîmer un cristal de grenat en y faisant un prélèvement. Mais on en a fait un dans une rosette de tourmaline noire, pour vérification fort positive.

Les irrégularités de la surface de l'objet font penser qu'il a été fait à partir d'un gros nodule lenticulaire du matériau, inclus dans une roche métamorphique moins caractérisée, gneiss ou micaschiste (comme pour le cas des nodules de fibrolite de Plouguin, par exemple). Un tel assemblage de minéraux n'a pas de nom particulier dans la nomenclature. Une origine régionale est vraisemblable. Une fois de plus, on peut admirer le flair des prospecteurs préhistoriques qui opéraient, il est vrai, sur un terrain plus dégagé que maintenant, et dans des fonds de vallées moins engorgées de colluvions.

Séismes et volcans

J'ai effleuré l'an dernier la question des séismes et de la néo-tectonique. Après des décennies de réserve, géologues et géomorphologues deviennent de plus en plus activistes, les publications se succèdent dans une nouvelle mode du mobilisme. En évitant les excès, c'est très fructueux, à l'échelle des temps quaternaires.

J'avais jadis suggéré que la ruine de bien des structures funéraires mégalithiques complexes, les chambres où beaucoup de blocs reposent les uns sur les autres, pouvaient avoir été accélérée par des trépidations séismiques s'ajoutant aux tassements et écrasements mécaniques, ces derniers favorisés par les altérations géochimiques de surcroît. Ces processus naturels devaient, bien entendu, être bien distingués des interventions humaines, notamment le fait de plus en plus clairement mis en évidence que les hommes du Néolithique ont eux-mêmes ruiné, dépecé ou modifié des monuments de relativement peu antérieurs, pour en faire de nouveaux et différents.

En faisant donc soigneusement la part des choses, et en tenant compte de ce que nous savons de la séismicité régionale, et notamment des zones de failles et de cisaillements actives, comme du fait que, sur la longue durée qui est celle des temps postnéolithiques, il y a forcément eu pas mal de tremblements sérieux (qui de nous n'a pas ressenti plusieurs séismes moyens en Bretagne ?), des études de cas particuliers sont possibles. De même, la nécessité de reconstruire des parties de certains monuments religieux ou des châteaux, ne serait-elle pas liée à de tels événements ? Les chroniques médiévales n'en reflètent sans doute que quelques cas parmi d'autres (cf. dans dom Lobineau «Tremblements de terre» à l'index alphabétique : 1091, *terrae motus factus est* ; 1112, *terrae motus factus est horribilis in partibus Britanniae* ; 1286 pour la région de Vannes ; 1386 et 1387 pour celle de Nantes, quoique ce dernier cas ajoute *et in pluribus aliis locis in Britannia*).

J'ai aussi l'an dernier résumé les suggestions des confrontations entre la dendrochronologie, avec les «signatures» d'événements climatiques extrêmes et courts, les études des carottes glaciaires, celles des tourbes et autres sédiments varvés, et les retombées soit des poussières volcaniques, soit simplement des nuages acides. Les tentatives de lier ces évé-

nements naturels avec des données archéologiques ou historiques ne plaisent pas à tout le monde[39], notamment chez les chercheurs de l'Orient méditerranéen quant à la date de l'explosion du volcan de Thera-Santorin. Ici encore il faut savoir maintenir une bonne idée hors de l'esprit de système. Les données récentes montrent que les effets des grosses éruptions volcaniques sur l'atmosphère ont été très variables et très diversement réparties. Par contre, les poussières volcaniques (dont la composition chimique caractérise l'origine) peuvent être des niveaux repères fort précieux, dans l'ère limitée de leur retombée. Mais nous sommes trop loin de l'Islande, du fossé rhénan ou du Massif central pour que cela nous concerne, semble-t-il.

Si les tsunamis sont liés aux séismes, par contre les cyclones, typhons, ouragans, tornades, bourrasques ou tourmentes sont des accidents météorologiques plus ou moins régionaux ou localisés, qui ont laissé leurs traces dans les stratigraphies sédimentaires comme dans les sites archéologiques.

Il y a une trentaine d'année, feu René Léger, un ingénieur sorti major de l'École centrale et patron d'une entreprise de restauration de monuments historiques, en me faisant visiter des clochers finistériens qu'il remettait en état (dont par exemple celui de Goulven), me fit voir un phénomène intéressant. Ces clochers se «dévissaient» à la longue, jusqu'à se ruiner (les clochetons également) parce que les pierres en étaient simplement posées les unes sur les autres, sans tenons ni joints. Or ce mouvement des blocs se faisait toujours dans le sens de l'accélération de Coriolis (pour l'hémisphère Nord), force résultant de la rotation de la terre sur l'axe des pôles (ici dirigé sur la droite du vent, comme d'ailleurs les cyclones de nos cartes météorologiques et les courants marins).

L'ouragan de 1987 a abattu une douzaine de clochers bretons. Que je sache, personne n'a cherché sur le moment à vérifier comment les blocs tombés étaient disposés, du moins les petits blocs, la résultante de la gravitation et de la force de Coriolis en permettant une chute non dominée par leur seule masse.

* * *

On ne peut faire faire des progrès réels à une recherche complexe que si l'on maîtrise bien tout ce qui a été découvert par les prédécesseurs, et que si l'on comprend bien leurs psychologies, leurs motivations, leurs préjugés, leurs lacunes et leurs échecs. C'est cette approche holistique qui manque aux blancs-becs de tous âges et de tous temps. Nous avons tous ainsi pêché à nos débuts (de toute manière, se tromper, au moins partiellement, est le propre de toute recherche fertile). C'est pourquoi j'attache tant d'intérêt et d'importance à la confrontation, je dirais volontiers la *cross-examination*, de tous les procès-verbaux publiés ou non par les sociétés savantes et scientifiques, les fonds d'archives publiés ou accessibles, ceux accumulés par des personnes avisées (comme les courriers et notes des membres du Groupe finistérien d'études préhistoriques et de leurs prédécesseurs), des fonds ou bribes que j'ai pu récupérer moi-même au hasard d'achats de ci de là, ou toutes mes proches archives et des courriers, enfin d'extraits de presse accumulés et contradictoires.

La plupart des premiers «antiquaires»[40] ou archéologues n'accompagnaient leur appétit de savoir guère plus loin que la collection d'objets ou de trophées, parfois de dessins, avec relativement peu d'intérêt pour les pay-

---

[39] P.C. BUCKLAND, A.J. DUGMARE, K.J. EDWARDS, «Bronze Age myths ? Volcanic activity and human response in the Mediterranean and north Atlantic regions», *Antiquity*, vol. 71, 1997, n° 273, p. 581-593.

[40] A. SCHNAPP, *La conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*, Paris, Carré, 384 p. – P. BAHN, *The Cambridge illustrated History of Archaeology*, Cambridge University Press, 1996, XIV-386 p. – P. BAHN, *La grande aventure de l'archéologie*, Paris, Colin, 1996, 256 p. (plus «grand public»).

sages, sites ou monuments d'où ils les extrayaient. Avec la constitution progressive de nos divers domaines comme disciplines scientifiques reconnues, à partir du milieu du XIXe siècle, surtout entre 1830 et 1870 ou 1880, des objectifs plus clairs commencèrent à se préciser. Jusque vers 1914, sinon 1930, il y eut de brillants précurseurs individuels et, à l'étranger, des amorces institutionnelles organisées pour faire de la bonne recherche méthodique devenaient plus nombreuses et plus solides. De sorte que la période de 1920 à 1945 fut celle d'une mutation progressive, selon les milieux et les types de participants, préparant des coopérations internationales et des consensus méthodologiques, pressentis dès 1930 par les acteurs les plus éclairés. Ce qui n'empêchait pas la persistance de tendances et d'«écoles» scientifiques divergentes sur des sujets sensibles.

Quels que soient les milieux pratiquant de près ou de loin nos disciplines ou s'y intéressant, on reste confondu devant le nombre de controverses toujours renouvelées, dégénérant en polémiques, auxquelles ils ont été enclins. J'ai toujours eu la plus grande antipathie pour les polémistes, dont la technique consiste à faire croire que leurs cibles ont écrit, dit ou pensé tout autre chose que ce qu'elles ont exprimé en réalité, cela à l'aide d'une présentation perverse et pervertie. Que des gens, des médias ou de la politique, en vivent, ce n'est pas à leur honneur.

D'autre part, comme je l'ai souvent dit, dans nos disciplines intellectuelles, le jour même où quelques lignes sont rédigées, elles peuvent se trouver périmées, et nul n'a le droit de reprocher à quiconque des conceptions qu'il n'a plus : personne n'est esclave de ses conceptions passées ou d'un moment.

Παντα ρει, tout s'écoule, selon la maxime d'Héraclite d'Ephèse, ce présocratique qui vivait aux moments où, chez nous, on passait du premier au second âge du fer sans s'en apercevoir...

Par contre, c'est rendre service à tous, et ce n'est faire injure à personne, que de corriger des erreurs factuelles incontestables : cela nous arrive à tous d'être victimes d'une faute de frappe ou de mise en page, d'un trou de mémoire ou d'une étourderie. Tout est perfectible avec un peu de bonne volonté ; et la principale des bonnes volontés est d'y mettre de la politesse et point d'acrimonie.

De même, et ce n'est pas toujours bien compris, une technique de pensée qui n'engage à rien, c'est celle des hypothèses «pour voir», comme celle des expériences «pour voir» (pourvu qu'elles soient sans danger !). Pour tester un modèle explicatif, on doit le tenter, cela n'engage à rien, et cela permet de mieux doser les corrections à y faire. On peut de plus envisager des hypothèses stratégiques, des ballons d'essai pour jauger, non pas des réactions des autres, mais des améliorations éventuellement suggérées. Ou utiliser des procédés pédagogiques par approximations successives, pour exposer quelque chose de difficile à expliquer dans sa complexité tout de go : ce n'est pas de la dissimulation, mais un souci d'efficacité, un souci d'aller d'abord à l'essentiel. Un exemple : pour expliquer la remontée du niveau des mers depuis 20 000 ans, on peut ne parler que de la fonte des islandsis et autres glaciers par suite du réchauffement général des climats, et négliger les vingt et quelques autres facteurs qui viennent moduler dans le détail temporel ou géographique le phénomène. Ces derniers facteurs, d'incidence modeste en proportion, peuvent être beaucoup plus difficiles à expliquer au grand public. Le grand public, de plus, exige une explication compréhensible et simple, c'est un problème ; on aura tendance à lui raconter une «jolie histoire» même si l'on n'y croit plus trop, c'est tout le problème de la vulgarisation. Et si on veut lui expliquer les choses plus correctement, il nous reproche d'employer des notions ou des termes trop compliqués : en quelques lignes ou en quelques minutes, on ne peut combler toutes les lacunes de son éducation ; lacunes tellement variables d'une personne à une autre, au surplus.

Notices d'archéologie finistérienne*
(année 1996)

BANNALEC, Kervadiou-Vihan

M. Anicet Furic, de Kergleuden, nous a signalé une stèle gauloise inédite, récupérée par M. Le Cerf à l'extrémité d'un talus et installée aujourd'hui dans le jardin de l'inventeur (fig. 1, a et b). Taillée dans le granite, elle est de forme tronconique, presque cylindrique (hauteur sans embase : 0,90 m ; hauteur totale : 1,13 m ; circonférence à la base : 1,07 m ; circonférence au sommet : 0,93 m).

* Textes réunis et présentés par Patrick Galliou (Centre de recherche bretonne et celtique, UPRESA 6038 du C.N.R.S., Université de Bretagne occidentale). Ont collaboré à cette chronique: P. Bonnet (Rosporden), L. Chauris (Université de Bretagne occidentale), Yves Coativy (Brest), T. Dechezleprêtre, A.-H. Dizerbo (Université de Bretagne occidentale), Jean-Yves Éveillard (C.R.B.C.), Patrick Galliou, Y.-L. Goalic (Quimper), R. et Y. Guenver (Carhaix), Henri Guillou (Rosporden), J.-P. Le Bihan (archéologue des collectivités), M. Le Goffic (archéologue départemental), R. Le Roy, Y. Maligorne (Brest), J. Peuziat (Douarnenez), M. Tuarze (Locuon).

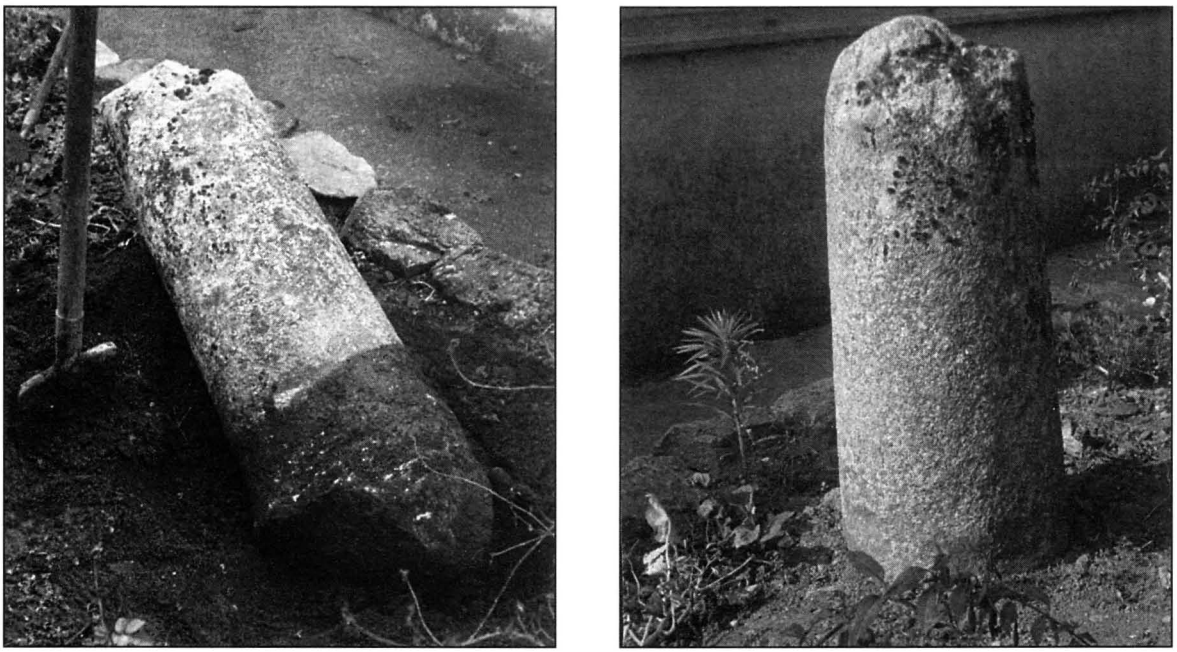

Fig. 1, a et b. – Bannalec, stèle de *Kervadiou-Vihan*.
(Cliché H. Guillou).

Son embase est renflée irrégulièrement, et son sommet est ébréché.

H. Guillou, P. Bonnet, J.-Y. Éveillard

BEUZEC-CAP-SIZUN, Kerbalanec

Une demande de permis de construire une maison d'habitation ayant été déposée sur un site répertorié à la carte archéologique au sud du hameau de Kerbalanec, près de la route départementale n° 7, il convenait, avant tout, de vérifier si le très léger bombement de terre qui existait dans la parcelle n° 27, section ZO du cadastre, correspondait bien aux restes d'un tumulus de l'âge du bronze, comme cela avait été supposé. Une tranchée orientée est-ouest, effectuée jusqu'à l'horizon illuvial du sol, a confirmé cette attribution, livrant quelques silex taillés et divers tessons de poterie protohistorique et révélant aussi les traces d'un feu et l'amorce d'une structure pierreuse analogue à celles qui existent aux approches de certains caveaux sous tumulus. Une seconde tranchée orientée nord-sud, réalisée dans la partie est de la parcelle, n'a livré aucune anomalie. L'intervention a donc été limitée à ces observations et le projet, légèrement déplacé pour préserver le site, a pu se réaliser.

M. Le Goffic

BRÉLÈS, Frouden

Déjà connue pour ses souterrains de l'âge du fer de Kerdivichan[1] et de Keralan[2], cette commune vient de livrer une nouvelle structure de même type, le 16 août 1996, dans la parcelle n° 201a, section B du cadastre, appelée Park-al-Lann. Une tranchée d'adduction d'eau a traversé une salle souterraine creusée dans le granite altéré de l'Aber-Ildut dont le plafond n'était qu'à 0,50 m sous la surface du sol actuel. Devant l'état médiocre de conservation et compte tenu qu'aucune menace ne pesait sur le site, aucune fouille n'a été réalisée et l'effondrement a été rebouché après localisation précise. L'attribution à l'âge du fer est donc uniquement fondée sur l'analogie avec les autres types de structures de cette époque.

M. Le Goffic

BRIEC, Nénez Trégladus

André Cornec nous a signalé la découverte, à l'emplacement d'un talus arasé faisant la séparation entre les parcelles 5a et 5c, section XT du cadastre à jour pour 1981, d'une petite stèle hémisphérique de l'âge du fer, haute seulement de 26 cm (43 cm avec l'embase) et de section ovalaire dont le diamètre varie de 28 cm à 31 cm.

M. Le Goffic

BRIEC, Trégagué

Le même informateur nous a montré un tronçon de 0,80 m de hauteur d'une grande stèle tronconique en granite à grain moyen à muscovite et biotite. Le diamètre de la partie conservée est de 0,81 m, ce qui est assez considérable. Ce tronçon montre en outre des traces d'enlèvements anciens de gros éclats, contemporains vraisemblablement du débitage de la stèle. Curieusement, ce vestige de l'âge du fer dont on ignore la provenance précise, est présenté à l'envers devant les bâtiments de la ferme.

M. Le Goffic

CARHAIX

Depuis la fin du siècle dernier, le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* rend régulièrement compte de la découverte de

---

[1] P.-R. GIOT, J. L'HELGOUACH, J. BRIARD, «Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVII, 1961, p. 116.

[2] R. SANQUER, J.-P. BARDEL, M. CLÉMENT, «Le souterrain de l'âge du fer de Keralan en Brélès (Finistère)», *Archéologie en Bretagne*, n° 29, 1981, p. 3-30.

fragments d'architecture sur le territoire de la commune de Carhaix[3]. Ces tambours, bases et chapiteaux de colonnes, ces fragments d'entablement, sont, à quelques exceptions près, taillés dans le granite. Louis Chauris s'est le premier penché sur la question de la provenance des matériaux et ses examens pétrographiques ont révélé une grande homogénéité des sources d'approvisionnement, puisque tous les granites rencontrés avaient été extraits du massif de Langonnet, dont les affleurements les plus proches sont situés à 25 km au sud-est de Carhaix.

Le matériau le mieux représenté est un granite à grain fin de couleur blanche, très caractéristique en ce qu'il ne comporte pas de biotite (mica noir). C'est lui qui a servi à façonner tous les tambours de colonnes découverts à ce jour, lui surtout qui a été utilisé pour les blocs sculptés mis au jour en 1977 rue de Kerdaniel, auxquels R. Sanquer a consacré une importante notice[4]. Décorés de motifs dérivés du répertoire classique (fig. 2), ces éléments peuvent être datés, sur critères stylistiques, du courant du IIe siècle. Seuls blocs de granite à avoir fait l'objet, en Armorique, d'une telle surcharge ornementale, ils attestent à la fois la bonne aptitude de ce matériau à une taille fine et l'existence d'artisans locaux possédant une technique affirmée.



Fig. 2. – Carhaix, *Kerdaniel*, fragment décoré d'oves et fers de lances surmontés de billettes.

L'ouverture d'un important chantier de fouilles à l'occasion de l'extension de l'hôpital a donné lieu à de nouvelles découvertes. Citons, parmi des plus significatives, deux fragments de chapiteaux toscans façonnés dans le même granite et portant des traces de tournage, ainsi qu'un bloc de corniche modillonnaire (fig. 3). Remployé dans les fondations d'un bâtiment d'habitation, cet élément imposant provient sans conteste d'un édifice public. Moins richement ornée que les fragments de la rue de Kerdaniel, sa modénature n'en témoigne pas moins d'une réelle recherche décorative, à laquelle le matériau n'a pas opposé d'obstacle majeur.

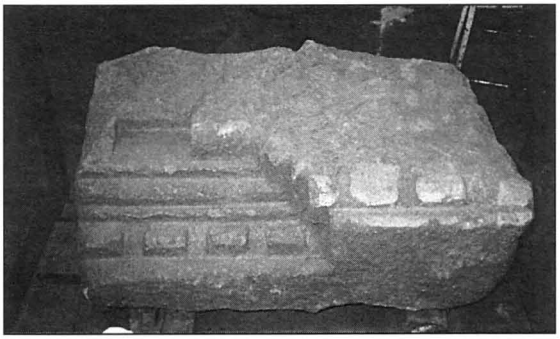

Fig. 3. – Carhaix, *hôpital*, corniche modillonnaire.

D'autres éléments, moins nombreux, sont taillés dans un granite à grain fin et à deux micas, provenant lui aussi du massif de Langonnet, mais d'un affleurement différent.

Ces recherches, qui n'avaient initialement d'autre but que de contribuer à une meilleure connaissance des circuits d'approvisionnement, ont pris un tour nouveau grâce à M. Tuarze, qui signala l'existence à Locuon (commune de Ploërdut, Morbihan) d'une carrière présentant des traces d'outils inhabituelles pour la région, mais en tout point comparables à celles qui peuvent être relevées

[3] Pour un inventaire, voir P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule. Le Finistère*, Paris, 1989.

[4] R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 38-44.

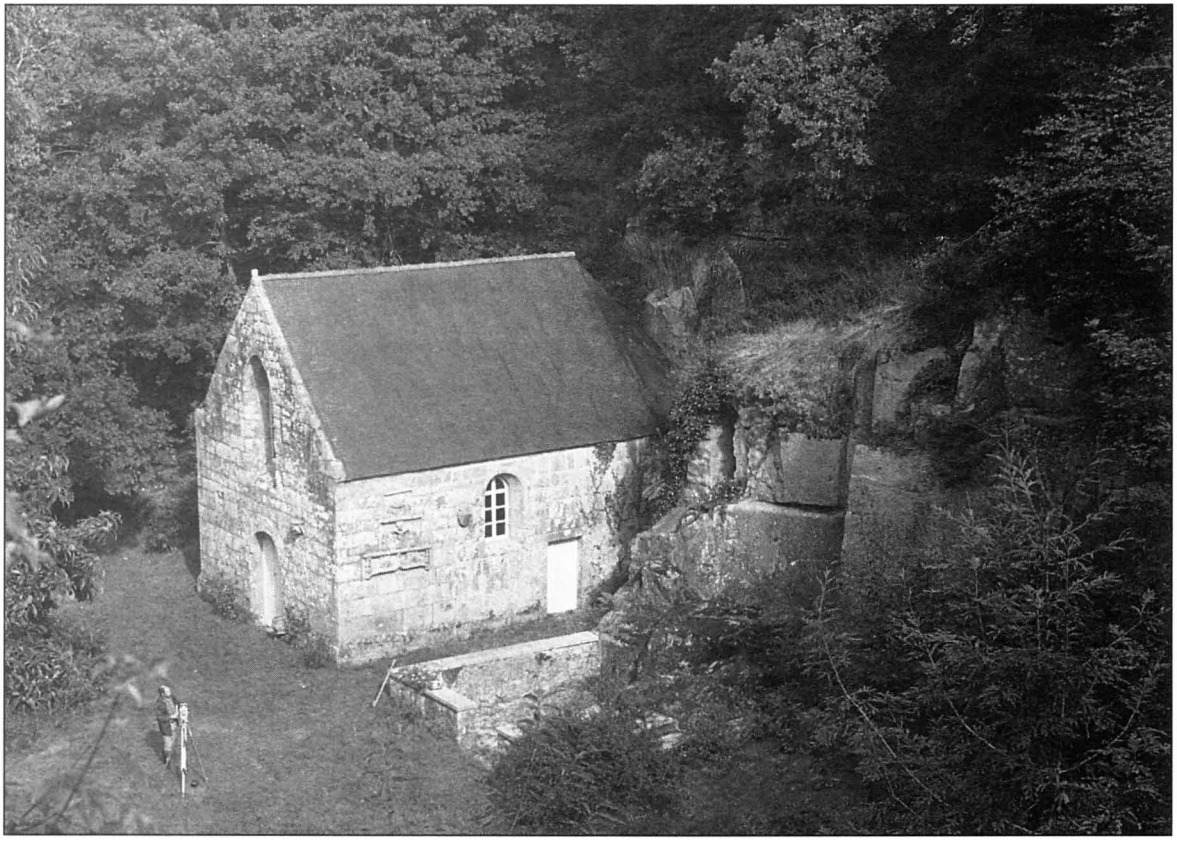

Fig. 4. – Ploërdut (Morbihan), carrière de *Locuon*, vue générale.

dans les exploitations antiques de calcaire. L. Chauris a pu déterminer que le granite majoritairement représenté à *Vorgium* provenait, sinon de cette carrière, du moins de l'affleurement, au demeurant très peu étendu.

Cette découverte fut le prétexte d'un réexamen complet du dossier, prenant en compte chacune des étapes suivies par le matériau, depuis son extraction jusqu'à sa mise en œuvre[5].

L'éminence sur laquelle se dresse aujourd'hui le bourg de Locuon a été creusée de plusieurs carrières. Une seule se prête encore en partie à l'observation : située au nord-ouest de l'église, dont le chevet n'est qu'à 11 m du front de taille le plus proche, elle a fait l'objet à l'époque moderne d'un aménagement monumental, avec la construction d'une chapelle et d'un imposant escalier (fig. 4), ce qui l'a préservée du comblement. Elle s'étend sur deux hectares et s'étage en deux paliers, mais seule sa partie méridionale peut faire l'objet d'une étude détaillée : les fronts d'extraction y sont bien dégagés et restent visibles sur une hauteur qui, par endroits, atteint 8 m. Il est pro-

[5] Ces travaux ont fait l'objet d'une publication détaillée : J.-Y. ÉVEILLARD, L. CHAURIS, M. TUARZE, Y. MALIGORNE, *La pierre de construction en Armorique romaine. L'exemple de Carhaix*-Vorgium, Cahiers du C.R.B.C., n° 17, Brest, 1997.

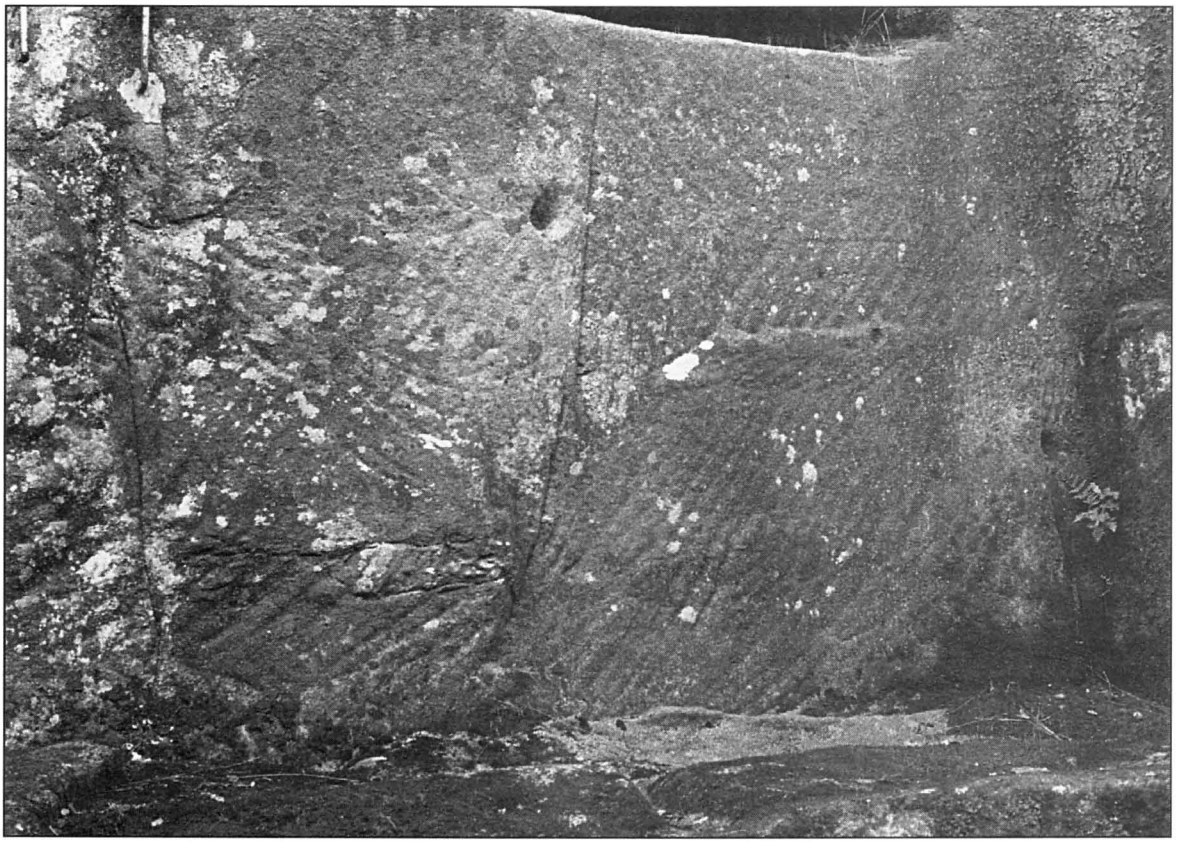

Fig. 5. – Ploërdut (Morbihan), carrière de *Locuon*, vue de détail du front de taille oriental.

bable que l'extraction a commencé dans ce secteur, où la hauteur de la découverte – c'est-à-dire la terre et la roche fractionnée que les carriers doivent enlever pour atteindre le granite sain – est la moins importante. On peut estimer à 26 000 m³ le volume de pierre extrait de cette partie de la carrière, mais compte tenu des techniques d'extraction, la proportion utile est sans doute inférieure à 50 % de ce total.

Les fronts de taille portent tous des traces d'outils très nettes, se présentant sous la forme de sillons curvilignes groupés en de longues séries horizontales (fig. 5). Elles résultent de l'emploi de méthodes d'extraction dont le principe général est bien connu[6] : il s'agit de creuser, sur les faces latérales et postérieure du volume à extraire, des tranchées dont la profondeur équivaut à la hauteur du bloc désiré. La masse rocheuse ainsi isolée est ensuite détachée du substrat grâce à des coins disposés horizontalement à la base du bloc dans des cavités trapézoïdales.

Le creusement des tranchées était opéré à l'aide de l'escoude, outil dont la partie active possédait deux pointes, et dont la morphologie était très proche de celle du pic, si ce n'est qu'il était muni d'un manche plus long. Toutes les

[6] R. BEDON, *Carrières et carriers de la Gaule romaine*, Paris, 1984, p. 101.

étapes du travail des carriers sont représentées sur ce site qui, sur une surface pourtant réduite, offre un véritable catalogue des pratiques extractives. Notons par exemple que toutes les tranchées préservées ont une tendance très nette au rétrécissement dans leur partie inférieure, conséquence d'un souci de gain de temps de la part des carriers.

Les empreintes des blocs sont bien visibles sur les parois : leurs limites latérales sont matérialisées par des fonds de tranchées, les limites inférieures et supérieures par de légers ressauts (fig. 5). Un relevé systématique des dimensions montre que l'activité de la carrière était principalement orientée vers la production de blocs de grand appareil. De fait, les bâtisseurs du Carhaix antique recouraient au schiste local pour la taille des moellons, réservant le granite aux parties qui devaient porter un décor. La métrologie n'est pourtant pas uniforme : les hauteurs relevées s'établissent fréquemment entre 0,65 m et 0,85 cm, avec un maximum remarquable à 1,20 m, tandis que les longueurs sont très variables, la plus importante atteignant 2,13 m. Il apparaît donc que les carriers se sont conformés à des prescriptions précises fixant les dimensions de chaque bloc. C'était là une pratique courante dans l'Antiquité, où les équipes de carriers étaient généralement envoyées sur les sites d'extraction pour satisfaire aux besoins d'un chantier et travaillaient en relation étroite avec le maître d'œuvre.

Les méthodes d'extraction en vigueur à Locuon n'avaient jamais pu être observées auparavant en Armorique. La plupart des granites régionaux, trop durs, n'admettent que l'extraction à l'aide des seuls coins. Le granite de Locuon, en revanche, est beaucoup plus tendre, et se prête parfaitement à l'emploi de l'escoude. Cette technique, certes longue et fastidieuse, permettait d'obtenir des blocs réguliers et, tout en rationalisant au maximum l'extraction, réduisait considérablement le temps d'équarrissage des blocs.

Les termes de comparaisons régionaux font totalement défaut pour dater l'exploitation de la carrière, et seuls les travaux conduits dans les massifs calcaires du sud de la France permettent de fixer les caractères de l'extraction antique[7]. Sans entrer dans le détail de la démonstration, les analyses pétrographiques, les traces d'outils et la métrologie fournissent des données convergentes et incitent à proposer une datation antique. La situation de la chapelle constitue d'ailleurs un indice précieux en la matière, puisque, établie à 1,10 m d'un front de taille, elle fixe au XVIIe siècle un *terminus ante quem* indiscutable pour l'exploitation d'un secteur important.

La carrière était le lieu d'une première taille des blocs extraits, visant à les ramener à des dimensions proches de leur format définitif. Trois blocs en cours de taille ont ainsi été découverts, l'un étant pratiquement achevé. Si les raisons de leur abandon n'apparaissent pas clairement, il est évident que ces activités de taille avaient pour fonction première de réduire le poids des blocs en vue du transport.

En effet, l'acheminement de lourds chargements de pierre n'allait pas sans poser des problèmes techniques et était de nature à accroître considérablement le coût de la construction. De tout temps, le transport par voie d'eau a eu la faveur des bâtisseurs, mais cette solution était ici inenvisageable, la route constituant le seul itinéraire possible.

Locuon est situé sur le passage de la voie Vannes-Carhaix (fig. 6). Le tronçon qui relie le bourg à la capitale des Osismes est long de 27 km et son tracé se laisse reconnaître sans difficulté. Sur la première partie de son parcours, soit 12 km, la voie suit un tracé sinueux, destiné à contourner par l'amont les têtes de vallons. À 2,4 km à l'ouest du bourg de Glomel, elle se fond dans la D3 qui, avant sa récente rectification, recouvrait à cet

[7] Voir le remarquable ouvrage de J.-Cl. BESSAC, *La pierre en Gaule Narbonnaise et les carrières du Bois des Lens*, J.R.A. supplementary series, 16, 1996.

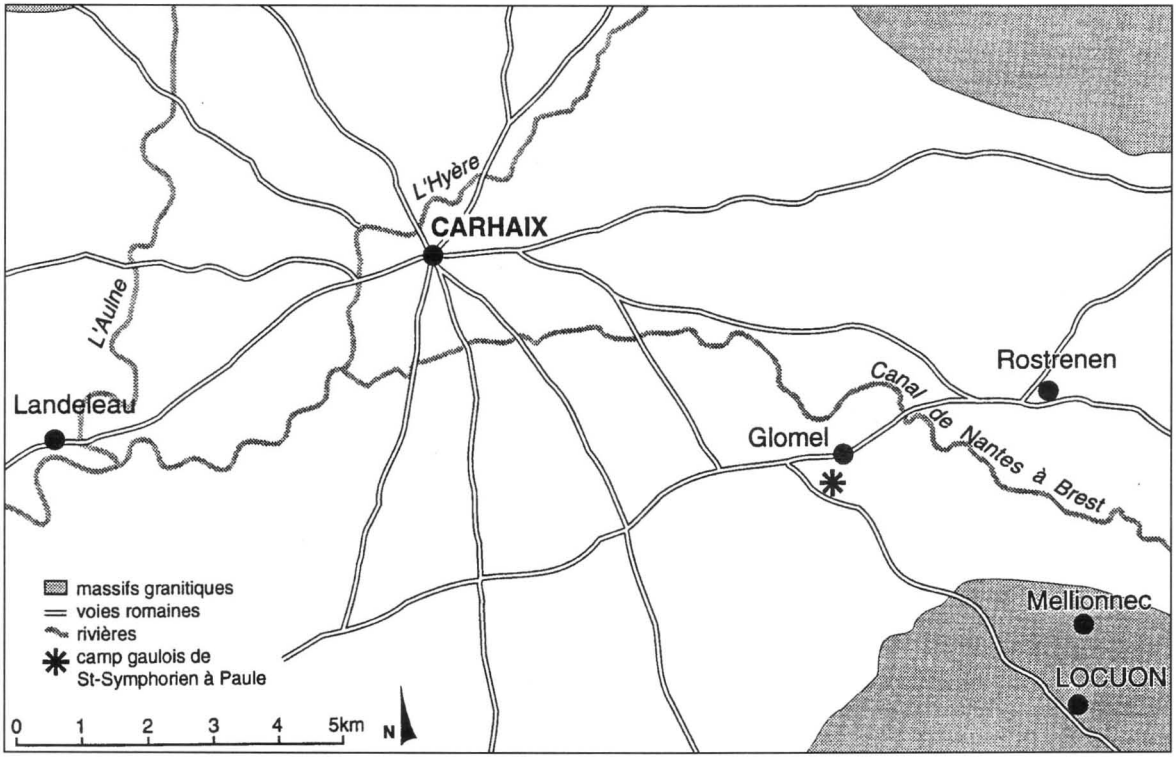

Fig. 6. – Le réseau des voies antiques autour de Carhaix.
(Extrait de *La pierre de construction en Armorique romaine, op. cit.*).

endroit un itinéraire protohistorique. À 700 m à l'ouest de Saint-Symphorien, à la Croix-de-Lorient, elle se détache de ce tronçon commun pour suivre, sur une longue ligne droite de 4,5 km une direction nord-nord-ouest. Dans la dernière partie de son trajet, la voie se fond, à 500 m à l'est de l'église du Moustoir, dans l'itinéraire venant de Rennes, puis, 3,5 km plus loin, dans la voie Corseul-Carhaix.

La structure de la chaussée est par endroits parfaitement conservée : la destruction d'une importante portion de voie à 400 m au nord-ouest de Locuon, lors de travaux de remembrement en 1995, a dégagé de longues coupes longitudinales permettant l'observation du mode de construction. L'élément notable est un puissant hérisson, constitué de moellons de granite posés de chant et inclinés, sur lequel reposent plusieurs couches d'arène. Peut-être faut-il mettre le soin remarquable apporté à la construction de la chaussée en rapport avec le passage fréquent de chariots lourdement chargés.

Le trajet de Locuon à Carhaix est peu accidenté : seules deux vallées le recoupent, celle du Coronc en Glomel et celle qui a vu le creusement du canal de Nantes à Brest ; encore la première ne présente-t-elle qu'un dénivelé de 24 m, contre 50 m pour la seconde. Malgré ces conditions topographiques favorables, le transport était long – il peut ici être estimé à 10-13 heures – et requérait des attelages importants. Selon des esti-

mations récentes[8], une paire de bœufs attelée à un chariot à quatre roues pouvait tracter de 500 à 700 kg de pierre, ce qui, si l'on considère la densité élevée du granite (environ 2,6 dans le cas présent) ne représente pas un volume important. C'est donc de quatre à six paires de bœufs qu'il aurait fallu atteler pour transporter les blocs les plus lourds.

La diffusion du granite de Locuon semble s'être étendue aux alentours de Carhaix. C'est du moins ce que révèle l'exemple, pour l'instant unique, d'un bloc d'architrave conservé près de l'église paroissiale de Landeleau (fig. 7). Remployé comme sarcophage pendant le haut Moyen Âge[9], il provient d'un édifice important, peut-être un temple ou un mausolée. Son décor, réduit aux trois fasces canoniques et à un couronnement très mutilé, rend toute datation impossible. Le poids du bloc peut être estimé à 2,70 t et c'est au total un trajet de 40 km qu'il a fallu emprunter pour l'acheminer depuis Locuon, le tronçon joignant Carhaix à Landeleau affrontant de surcroît un relief accidenté, marqué par les vallées de l'Hyère et de l'Aulne. On mesure par là les difficultés rencontrées par les bâtisseurs en même temps que la bonne réputation de la pierre de Locuon. Il est peu probable, toutefois, que ce granite ait été employé à une plus grande distance de son lieu d'extraction, puisqu'il subit ailleurs la concurrence d'autres pierres à bâtir.

Y. Maligorne, J.-Y. Éveillard,
L. Chauris, M. Tuarze



Fig. 7. – Landeleau, bloc d'architrave remployé comme sarcophage.

CONCARNEAU, ville

L'attention de M. Raymond Le Floc'h a été attirée, il y a quelques années, par une pierre étrange, pesant 1,2 kg, ressemblant à une corne, qui se trouvait dans le mur d'une maison en démolition (fig. 8). Malgré une cassure récente qui l'a privé de son tranchant, cet objet correspond à une grande herminette au talon pointu, à section circulaire devenant ovalaire vers le tranchant. Le polissage est assez bien réalisé et ne laisse voir que peu de négatifs d'éclats de façonnage. La roche est dense, à grain fin et, macroscopiquement, nous paraît être une amphibolite. De toute évidence, cet objet a été placé dans le mur de cette vieille maison en tant que *men kurun*, ou

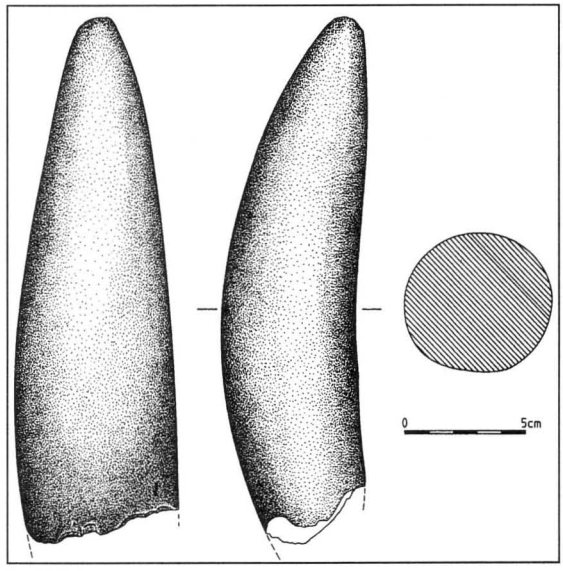

Fig. 8. – Concarneau, *ville*, herminette polie au tranchant brisé.
(Dessin B. Grall).

[8] G. RAEPSAET, «Transport de tambours de colonnes du Pentélique à Eleusis au IVe siècle avant notre ère», *L'Antiquité classique*, t. 53, 1981, p. 101-136.

[9] P. GUIGON, *Sépultures du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, 1994, p. 44 et fig. 12.

pierre de foudre, dans le but de protéger l'édifice des violences des orages.

M. Le Goffic

CROZON, route de Postolonec

Il nous a été communiqué une monnaie de Claude le Gothique, trouvée dans le terrain de sport de la route de Postolonec. Frappée en 269 apr. J.-C., elle porte la légende FIDES EXERCI(TVS) au revers. Cette trouvaille a été faite hors de tout contexte gallo-romain connu.

A.-H. Dizerbo

DAOULAS, abbaye

En dehors du document scellé lors de la pose de la première pierre de certains édifices publics ou religieux, la coutume de placer une pièce de monnaie à la base d'une construction quelle qu'elle soit (croix de chemin, mur, maison...) se perd de plus en plus. La monnaie choisie était, la plupart du temps, de peu de valeur, en cuivre, billon, parfois en argent et portait la date de la construction ou celle de l'année la moins reculée possible. Pour l'archéologue, il s'agit d'un indice fort intéressant permettant de dater, au mieux, les édifices. En défaisant le mur de clôture du cimetière, à l'ouest du porche de l'abbaye, les ouvriers de l'entreprise Goavec ont trouvé à la base de celui-ci et pris dans la maçonnerie, une pièce de monnaie qui nous a été remise. Après nettoyage, nous y avons reconnu un denier tournois en cuivre de Louis XIII daté de 1640, portant, au droit, le buste du roi entouré de l'inscription : LOIS.XIII.R.DE.FRAN.ET.NAV. ; au revers, autour de trois fleurs de lis : (DENIER) TOURNOIS. 1640. Cette monnaie constitue un *terminus post quem* et la date de construction de ce mur d'enclos peut donc se situer raisonnablement entre 1640 et 1643, cette dernière date étant celle de la mort de Louis XIII.

M. Le Goffic

DIRINON

Une trouvaille de petite monnaie faite à Dirinon avait été signalée dans ce même bulletin en 1995[10]. J'avais alors eu l'occasion d'identifier cinq deniers et doubles tournois. Ce «trésor» est à rapprocher de la découverte de Prat-Loas en Plouzané. La trouvaille de Dirinon correspond sans doute à un trésor enfantin, ou à une bourse d'enfant perdue ou cachée «pour faire comme les grands»[11].

Y. Coativy

DOUARNENEZ, bois d'Isis

L'attention des responsables du chantier de débroussaillage du bois d'Isis, à l'ouest du terrain de camping, ont eu l'attention attirée par quelques pierres émergeant du sol et dessinant grossièrement un quadrilatère. Prévenus, nous nous sommes rendus sur place et avons exécuté clichés (fig. 9) et relevé. Il s'agit d'une petite structure de 3 m de longueur pour



Fig. 9. – Douarnenez, *bois d'Isis*, vue de la structure en dalles sur chant (3 m x 1,60 m).
(Cliché M. Le Goffic).

[10] P. GALLIOU, «Dirinon, Coateronen», dans «Notices d'archéologie finistérienne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 62-63.

[11] F. DUMAS, «Trouvaille de Prat-Loas en Plouzané (Finistère). Jetons du XVIe siècle», *Bulletin de la Société française de numismatique*, novembre 1966, p. 96.

1,60 m de largeur formée de dalles de trondhjémite sur chant dont certaines sont affaissées vers l'extérieur. Les plus hautes ne dépassent guère du sol que d'une trentaine de centimètres. Une douzaine de mètres plus à l'est, nous avons remarqué des mouvements de terrain correspondant, à n'en pas douter, aux restes d'un habitat déserté, formé d'un bâtiment rectangulaire, orienté nord-sud, long de 15 m environ et dont la largeur est comprise entre 6 et 8 m (fig. 10). Ce bâtiment est divisé en deux pièces par un mur de refend et semble complété au nord par un appentis de 5 m de largeur s'appuyant sur le pignon. Au vu de certaines dalles sur chant et d'autres renversées vers l'extérieur, les murs devaient être construits à deux parements de dalles sur chant contenant un remplage. Ce genre d'appareil ne permettant pas d'obtenir de grandes élévations, les murs du bâtiment étaient du type bahut d'une hauteur avoisinant le mètre. Ce type de construction est assez caractéristique du Moyen Âge. Par ailleurs, nous avons remarqué que des éléments de parcellaire ancien existent dans les environs immédiats et qu'un vieux talus arasé vient s'abouter au bâtiment principal, dans le prolongement de la façade ouest. Nous proposons pour ce site une datation du haut Moyen Âge, avec toutes les réserves qui s'imposent, en l'absence de toute fouille et de mobilier d'accompagnement, mais par analogie avec des constructions s'en approchant étudiées à Poullan-sur-Mer[12].

M. Le Goffic, J. Peuziat

ELLIANT, Rumen

Bien que la loi soit très précise en cas de découverte fortuite, stipulant que l'inventeur et le propriétaire sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune qui doit la transmettre sans délai au préfet, certaines informations nous parviennent avec beaucoup de retard, surtout lorsque ce qui s'est passé est difficilement avouable. Ainsi, en 1994, au cours de travaux agricoles, un effondrement s'est produit dans la parcelle n° 1360a , section K du cadastre de 1981. La curiosité l'emportant sur la raison, une fouille clandestine a été menée à l'aide d'un tracto-pelle, vidant un puits qui donnait accès à deux ou trois salles souterraines. La structure a été rebouchée sans qu'aucun relevé n'ait été effectué et l'on ignore s'il a été mis au jour du mobilier. Cependant l'association locale «Elliant et son passé» avait signalé, en 1980[13], la découverte de la partie supérieure d'un moulin à bras (*catillus*) en granite (fig. 11) dont l'apparition en Bretagne se fait à La Tène finale. Selon le type de structure, on peut simplement conclure à l'existence d'un souterrain de l'âge du fer *sensu lato* et donc d'un habitat dans cette parcelle situé sur un plateau dominant un ruisseau, affluent du Jet.

M. Le Goffic

GUIPAVAS

Mon collègue Serge Henry m'a montré une monnaie romaine trouvée en un lieu indéterminé de la commune de Guipavas. Il s'agit d'un sesterce totalement inidentifiable. Il faut insister sur la nécessité de publier les trouvailles monétaires, même les plus anodines. Répertoriées, traitées et cartographiées, elles permettent de faire avancer la connaissance de l'économie et de la numismatique.

Y. Coativy

LANDRÉVARZEC, Gonividic

Au fond d'un vallon orienté est-ouest, M. André Cornec nous a emmené voir une fontaine abandonnée, envahie par des ronces

[12] J. PEUZIAT, «Un bâtiment du haut Moyen Âge à Livroac'h en Poullan (Finistère)», *Archéologie en Bretagne*, n° 25, 1980, p. 33-41.

[13] *Bulletin de liaison d'avril 1980 de l'Association ethnohistorique «Elliant et son passé»*, p. 3. La meule est entreposée à Kervran, hameau situé plus au sud, où se trouve aussi une stèle hémisphérique.

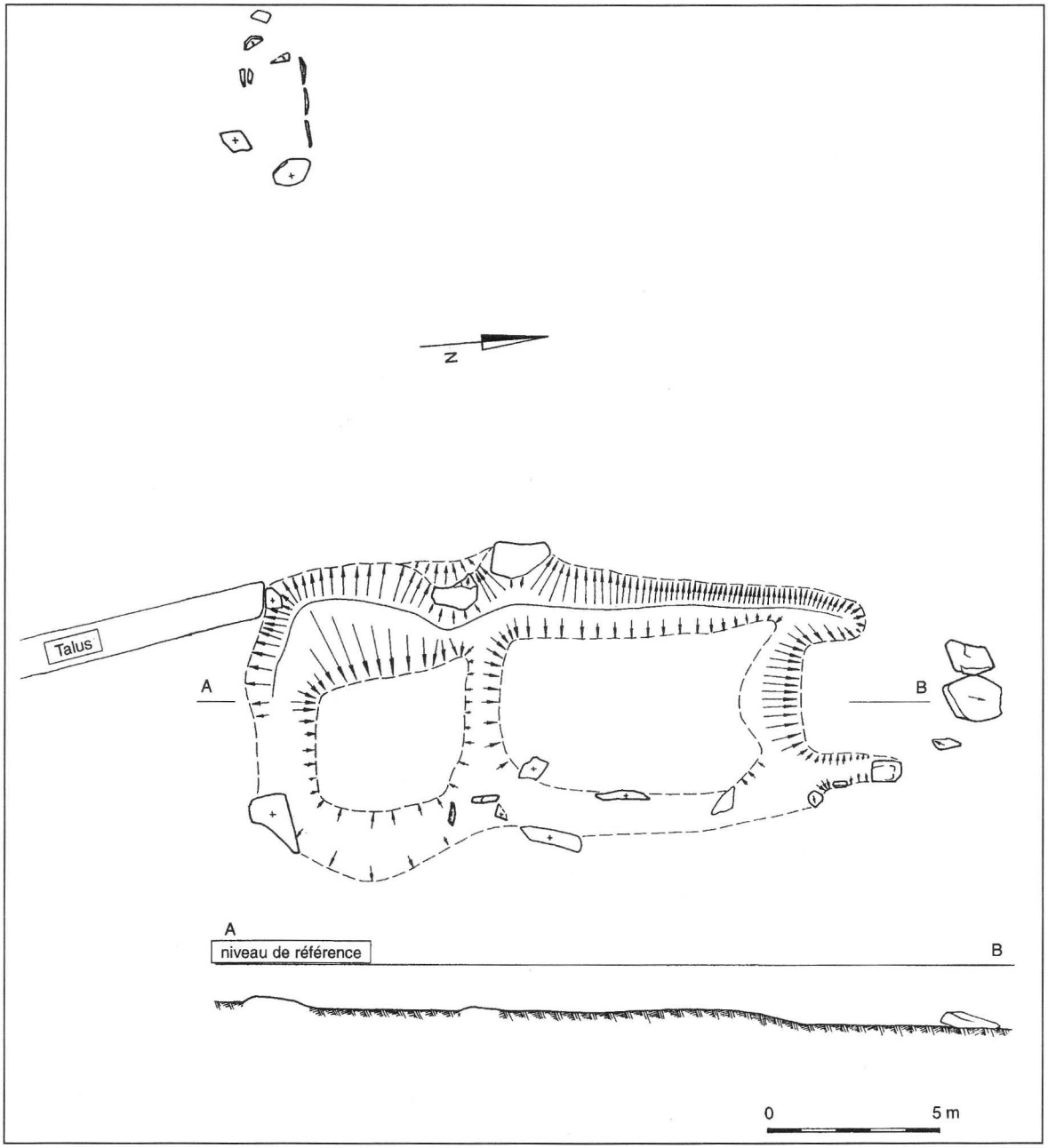

Fig. 10. – Douarnenez, *bois d'Isis*, plan des structures.
(Relevé du Service départemental d'archéologie).

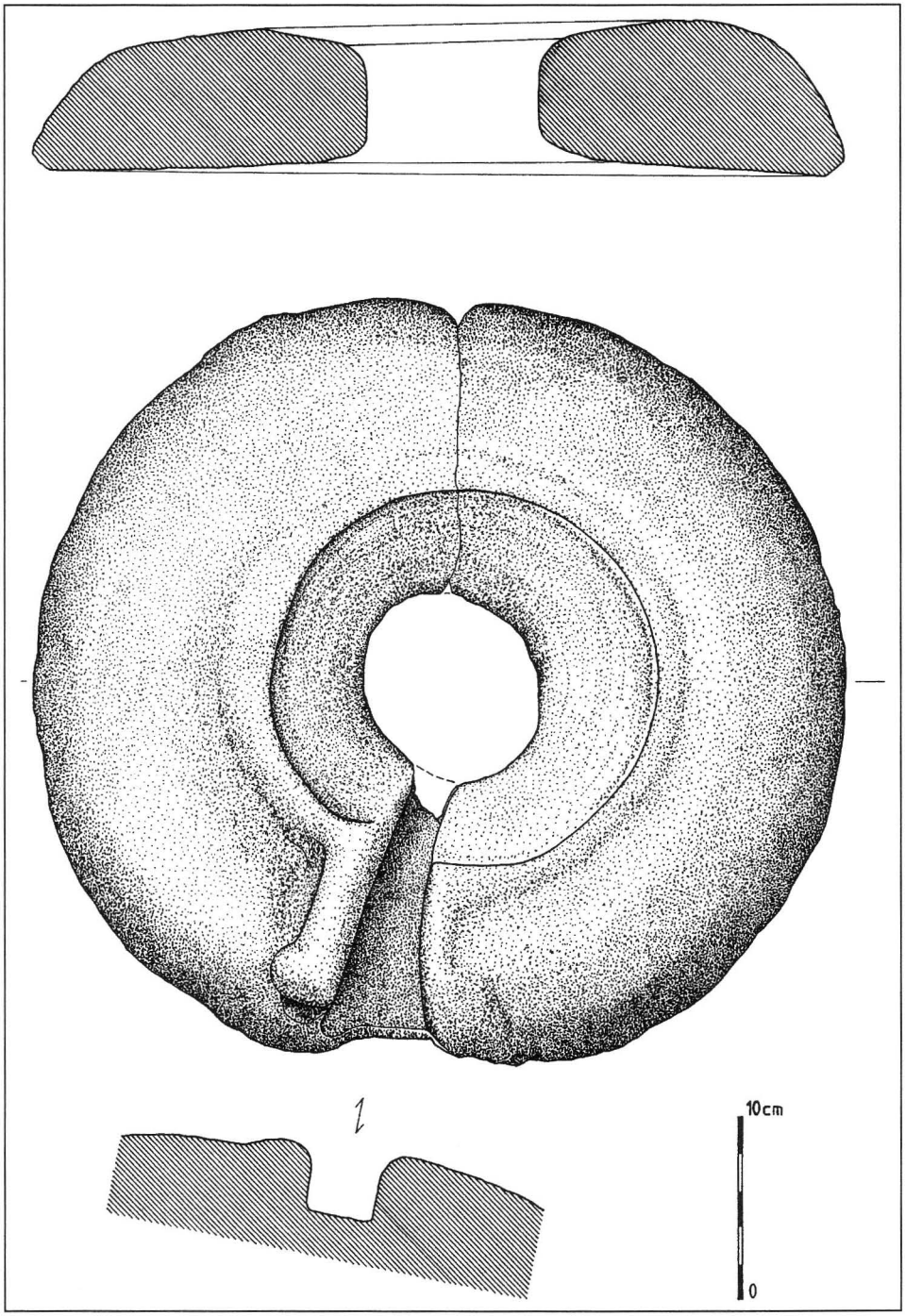

Fig. 11. – Elliant, *Rumen*, partie supérieure (*catillus*) d'un moulin à bras. (Dessin B. Grall).

et des arbustes ; les coordonnées Lambert du site sont : x = 122,180 et y = 1061,900. Les pierres de la fontaine ont été quelque peu bousculées et réaménagées. On distingue des parties d'arcs en remploi pour former le bassin, mais aussi une partie basale d'une stèle tronconique en granite leucocrate à muscovite (fig. 12). La partie conservée et incluse dans la maçonnerie du bassin mesure 0,66 m de hauteur totale, l'embase ayant 0,20 m de hauteur. Son diamètre est compris entre 0,43 m et 0,46 m. Sur le sommet tronqué se voit une cupule centrale d'où part une saignée qui atteint le bord. Il n'est pas interdit de penser que cette stèle est liée à un certain culte où l'eau de source joue un rôle.

M. Le Goffic

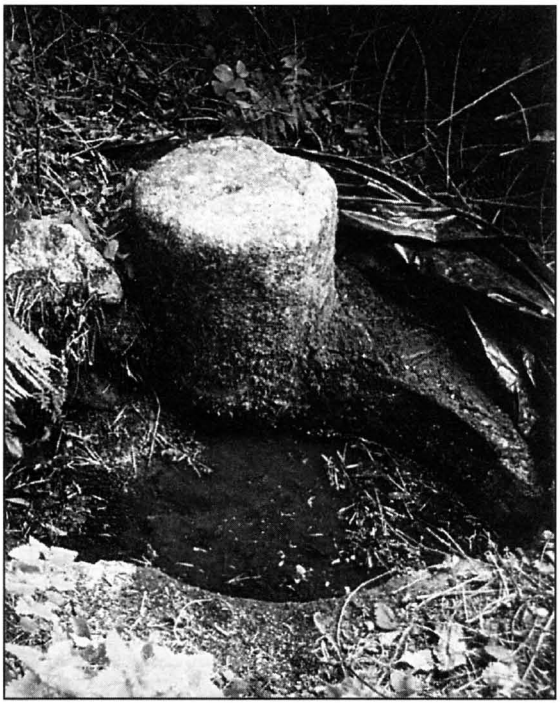

Fig. 12. – Landrévarzec, *Gonividic*, tronçon de stèle tronconique de l'âge du fer inclus dans la maçonnerie de la fontaine.
(Cliché M. Le Goffic).

LANDUDEC, Lesvoé

En 1917, G. Conen de Saint-Luc écrivait : «Le dernier siècle a vu disparaître le menhir qui se dressait dans le marécage situé à l'ouest du moulin de Lesvoé[14].» Sans que l'on connaisse exactement la date de son transfert, M. Pol Lucas nous a appris que le menhir qui se dresse au Likès, à Quimper, proviendrait de Lesvoé. Quoi qu'il en soit, à quelques pas et au nord du ruisseau qui alimentait le moulin de Lesvoé, se trouve un beau menhir de près de 3 m de hauteur avoisinant un bloc à terre qui est, peut-être, un autre menhir couché (fig. 13). Plus loin vers le nord-ouest, dans les broussailles, existerait un autre bloc. Tout porte donc à croire qu'il s'agissait d'un petit alignement de menhirs, bien dégradé aujourd'hui. Les coordonnées

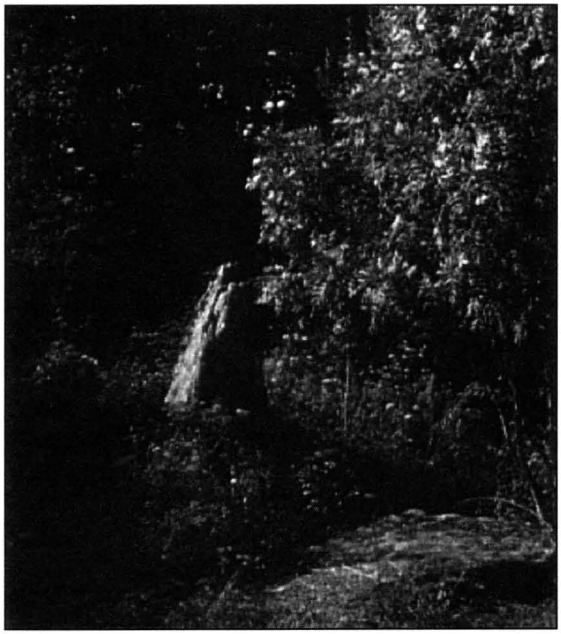

Fig. 13. – Landudec, *Lesvoc*, menhirs.
(Cliché M. Le Goffic).

14 G. Conen de Saint-Luc, «Landudec, notice paroissiale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIV, 1917, p. 14.

Lambert du site sont : x = 102,420 et y = 2351,800.

M. Le Goffic

LESNEVEN, moulin de Lescoat

Au siècle dernier, E. Flagelle[15] signalait, dans la commune voisine de Plouider, un «lec'h octogone de 80 centimètres de hauteur au bout de la chaussée du moulin de Lescoat, route de Lesneven à Saint-Pol». Lors de son inventaire des stèles de l'âge du fer du Léon, M.-Y. Daire[16] ne la mentionne pas. Il est vrai qu'elle était devenue pratiquement invisible, prise dans le talus de la route, au-dessus de la pisciculture du moulin, couverte par la végétation. Sur la figure n° 14, on remarque nettement la partie qui émergeait du talus et qui a été abîmée par les passages de l'épareuse. Cette stèle devait être assez grande car nous n'en connaissons que la partie supérieure, haute de 1,60 m. L'embase et la partie inférieure manquent. Elle est de section octogonale, la longueur des côtés, au sommet, variant de 16,5 cm à 20 cm. Sur le sommet aplati, se voient deux cupules, une grande, presque centrale, de 6 cm de diamètre et 3 cm de profondeur, et une autre de 3 cm de diamètre et 1 cm de profondeur. Sur une des faces, à 68 cm du sommet, se trouve une autre cupule de 6 cm de diamètre et 3 cm de profondeur. Cette stèle qui, manifestement, ne se trouvait pas à son emplacement d'origine a été placée, bien en évidence, sur l'accotement de la route départementale, à l'entrée du territoire communal de Lesneven.

M. Le Goffic

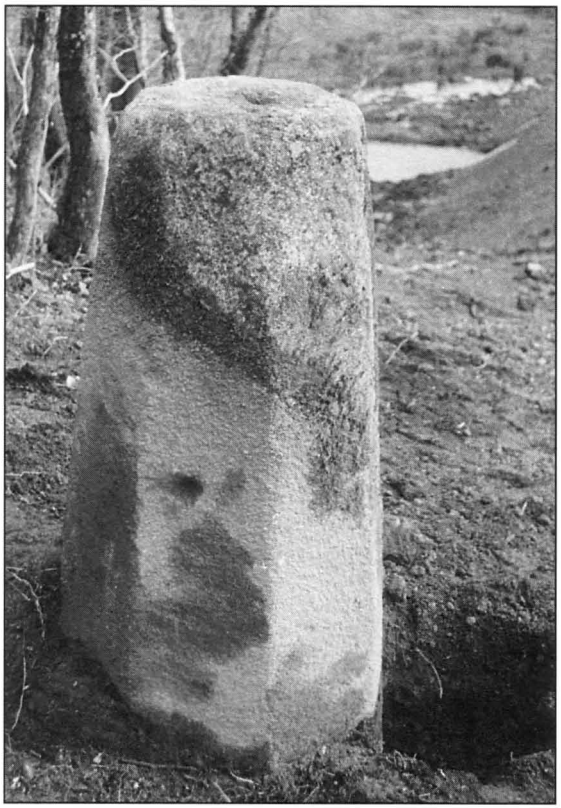

Fig. 14. – Lesneven, moulin de *Lescoat*, stèle de l'âge du fer, retrouvée et déplacée lors de travaux routiers.
(Cliché M. Le Goffic).

LOCRONAN

Nous avons eu l'occasion d'examiner une monnaie d'or récemment recueillie en surface en un lieu non précisé de la commune de Locronan. D'un diamètre de 32 mm pour un poids de 4,50 g, elle figure à l'avers un écusson à la bande surmonté d'un T (Tolède ?) entouré de la légende : IOHANES DEI GRACIA REX CASTELIE et au revers les armes de Castille et de Léon entourées de la légende IOHANES DEI GRACIA REX CAST. Les spécialistes y reconnaissent une *dobla de la banda*

15 E. FLAGELLE, «Notes archéologiques sur le département du Finistère», *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. 4, 2e série, 1877, p. 58.

16 M.-Y. DAIRE, P.-R. GIOT, *Les stèles de l'âge du fer dans le Léon*, Rennes, Institut culturel de Bretagne et Travaux du Laboratoire «Anthropologie - Préhistoire - Protohistoire et Quaternaire armoricains», 1989, 105 p.

pour Castille, frappée pour Jean II (1406-1454)[17] [fig. 15].

P. Galliou



Fig. 15. – Locronan, monnaie espagnole.

LOQUEFFRET, moulin de Mardoul

Roger et Yves Guenver, de Carhaix, nous ont signalé deux vasques circulaires massives, se trouvant dans le cours de l'Ellez, à peu de distance du moulin de Mardoul. Taillées dans les blocs de granit qui parsèment le lit de la rivière[18], elles sont hautes respectivement de 0,7 m et de 0,9 m, et présentent un bassin sommital de 1,1 m de diamètre dans le premier cas (0,2 m de profondeur) et de 1 m dans le second (0,48 m de profondeur). Il est probable qu'il y a là deux bassins utilisés dans le processus de préparation du lin (fig. 16, a et b).

R. et Y. Guenver, P. Galliou

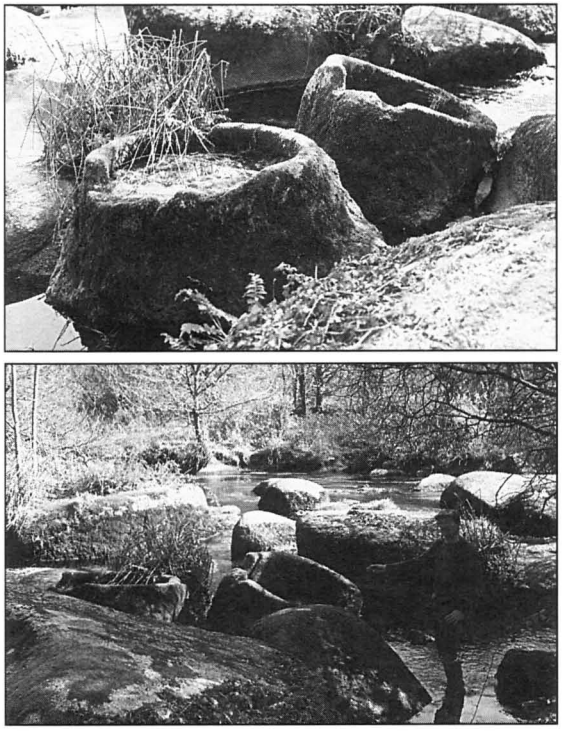

Fig. 16 a et b. – Loqueffret, moulin de *Mardoul*, cuves à lin (?). (Cliché R. Guenver).

[17] Références pour l'atelier de Séville : F 112 CC 1461.

[18] Une seule de ces deux vasques a été entièrement dégagée du bloc où elle a été taillée.

MELGVEN, Kerviguérou

En juillet 1991, la presse locale s'est faite l'écho de la découverte d'une stèle de l'âge du fer découverte à l'occasion d'un labour par M. Yves Jeannès (fig. 17), dans une parcelle non loin de la chapelle de Coat-an-Podou. Immédiatement informé, nous nous sommes rendus sur place pour prendre les mesures conservatoires qui convenaient car ce petit monument est exceptionnel à différents points de vue : sa forme en colonne très allongée, haute de 1,75 m pour un diamètre de 0,13 m au sommet ; la nature de la roche qui est un gneiss à grain fin et feuillets minces, d'origine locale et qui ne se prête habituellement pas à ce genre de travail ; le décor qui constitue l'intérêt majeur de cette découverte et qui est constitué, de haut en bas, d'une frise de dents de loup, une frise de motifs dérivés de la grecque, une frise d'esses, à nouveau une frise de motifs dérivant de la grecque, puis, sur le fût, des bandes verticales légèrement surcreusées. Dans le bas de la stèle se voient deux frises accolées de chevrons opposés qui déterminent des losanges[19].

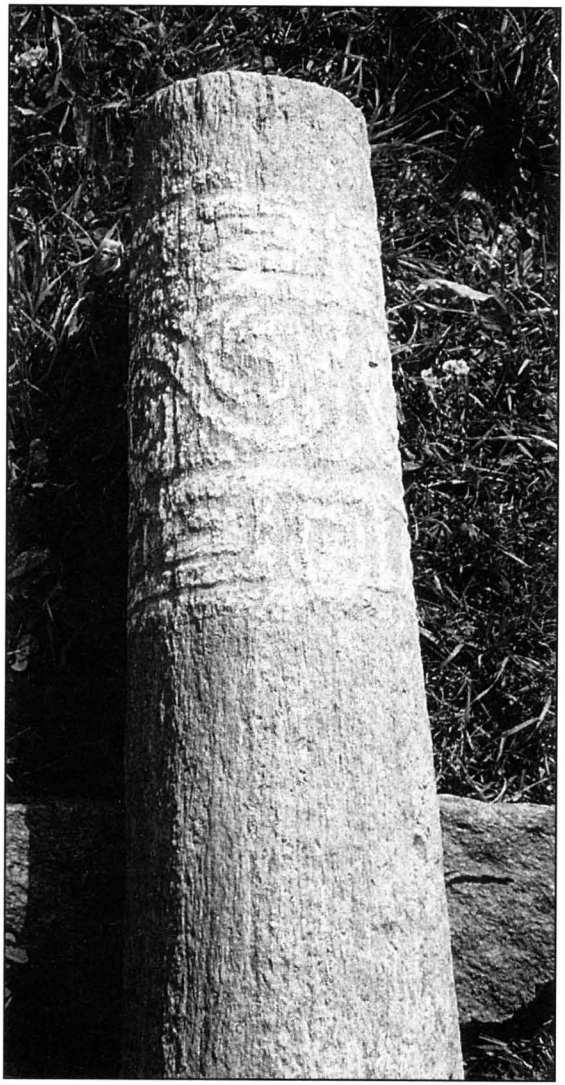

Fig. 17. – Melgven, *Kerviguérou*, partie supérieure de la stèle de l'âge du fer, montrant le décor gravé.
(Cliché L.-P. Le Maître).

Une fouille a eu lieu sur le site de la découverte, sous la direction d'Anne Villard, conservateur au Service régional de l'archéologie, fouille qui a révélé l'existence de deux enclos quadrangulaires fossoyés et accolés dans lesquels se trouvaient des urnes cinéraires dont l'étude a permis de situer l'utilisation du cimetière de la fin du Hallstatt au début de La Tène (fin VIe, début Ve siècle av. J.-C.). Une publication exhaustive est en cours de préparation.

M. Le Goffic

MELLAC, Pennalé

Fañch Postic nous a fait découvrir, cachée sous un buisson, près des bâtiments de la ferme de Pennalé, qui se trouve au bout de l'allée qui mène au manoir de Kernault, une stèle hémisphérique de l'âge du fer en granite, d'une hauteur de 0,58 m pour un diamètre de

19 M.-Y. DAIRE, A. VILLARD, «Les stèles de l'âge du fer à décors géométriques et curvilignes. État de la question dans l'Ouest armoricain», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 123-156.

0,52 m. Son emplacement d'origine est inconnu, bien entendu, mais ne doit pas être très éloigné de la ferme.

M. Le Goffic

MELLAC, Buzit

La ferme de Buzit, au toponyme révélateur d'une occupation gallo-romaine, est déjà bien connue pour sa stèle de l'âge du fer, hémisphérique, de 0,70 m de hauteur, embase com-

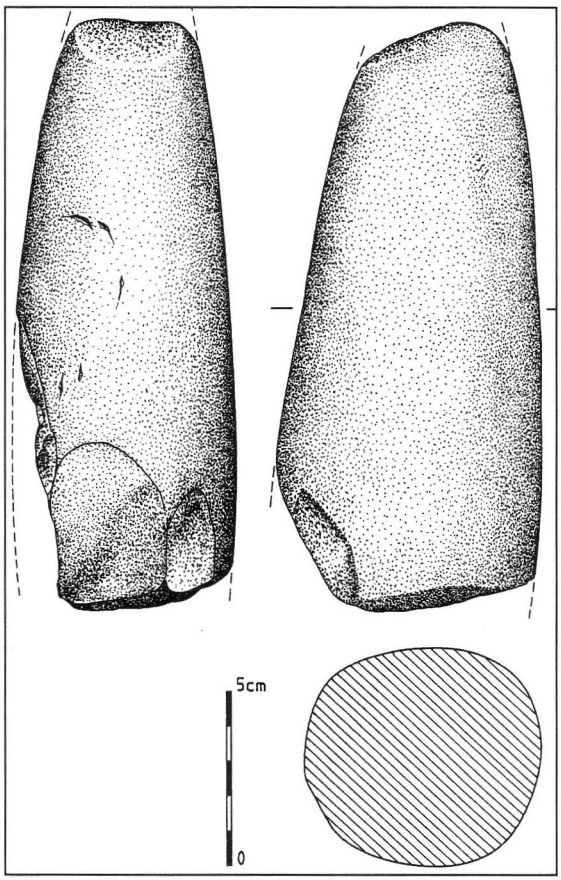

Fig. 18. – Mellac, *Buzit*, corps de hache polie en dolérite réutilisé comme percuteur, puis comme céraunie.
(Dessin B. Grall).

prise[20], de son dépôt de monnaies gauloises, étudié par J.-B. Colbert de Beaulieu, après une fouille de M. Clément[21]. Les prospections aériennes de R. Bertrand ont révélé l'existence d'un petit enclos fossoyé de 35 m de diamètre et d'un autre, plus vaste, à deux fossés, dans les parcelles 343 à 345, section A du cadastre. M. Le Meur nous a montré, prise dans le ciment sous l'égout du toit d'une grange, une roche polie ressemblant à un talon de hache qui émergeait d'une quinzaine de centimètres. Le propriétaire nous a autorisé à prélever pour étude cet objet utilisé comme céraunie dans le temps passé. Il s'agit bien d'une hache polie en dolérite à grain fin du groupe A dont le talon est brisé ainsi que le tranchant (fig. 18). Tous les éclats, à l'exception d'un seul, sont anciens et montrent la même patine que la surface polie. Après que la hache eut perdu son usage, elle a été utilisée comme marteau ou, pour utiliser un terme plus générique, comme percuteur, la rareté de ce type de roche dans la région, sa densité et ses qualités mécaniques justifiant cet emploi. Le poids de l'objet est de 1,4 kg.

M. Le Goffic

MILIZAC, Coatévès-Bian

Dans la cour de la ferme, cadastrée section F parcelle 256, M. Bernard Lucas nous a fait visiter une structure souterraine peu courante (fig. 19), remise au jour en septembre 1996 et à nouveau oblitérée. Elle avait déjà été découverte lors d'un effondrement en 1929. Elle se présente comme trois salles d'une longueur moyenne de 4 m pour une largeur de 1,40 m, divergentes à partir d'un même point. À part quelques cônes d'éboulis, l'excavation entièrement creusée dans le granite de Saint-

[20] Y. BELLANCOURT, *Préhistoire au pays de Quimperlé*, Quimperlé, Collège de La Villemarqué, 1991, p. 30-31.

[21] M. CLÉMENT, «Le dépôt monétaire et la ferme indigène gauloise du Buzit en Mellac (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 95-110.

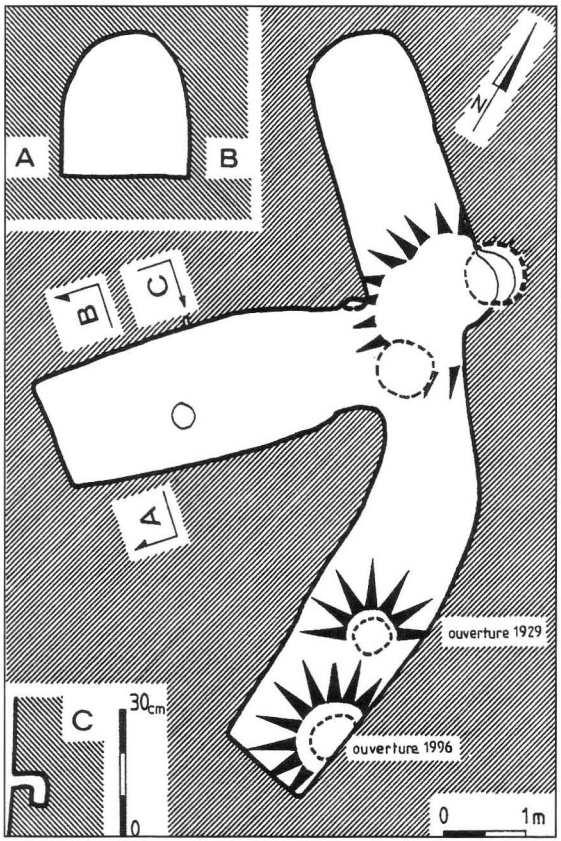

Fig. 19. – Milizac, *Coatevez*, plan et coupe du souterrain médiéval.

Renan altéré, était complètement vide. Le plancher du souterrain est parfaitement plat et horizontal, sauf au milieu d'une salle où l'on remarque une petite fosse de 0,60 m de diamètre pour une profondeur de 10 cm, les parois sont parallèles et verticales jusqu'à un mètre de hauteur avant de s'incurver pour former une voûte régulière, haute de 1,70 m. La surface des parois et de la voûte sont parfaitement régularisées. Quelques trous de 6 à 7 cm de diamètre existent dans les parois, peut-être pour y placer des torches. Deux des salles se terminent brusquement par un fond vertical et orthogonal aux parois, l'autre est arrondi. À la croisée des voûtes des trois salles se voit un accès oblitéré par des dalles ; il semble qu'il s'agisse de l'accès de creusement du souterrain, car un autre accès, muni de deux marches hautes, l'une à 0,90 m par rapport au plancher et la seconde à 1,55 m, a été aménagé contre la paroi. Il débouche vers l'extérieur par un conduit vertical de 0,60 m de diamètre, bouché par une dalle à 2 m de hauteur. En effet, le sol de la cour bétonné n'est qu'à 2,20 m au-dessus du plancher du souterrain. Il n'y a donc qu'une quarantaine de centimètres entre la voûte et le sol. Ces salles souterraines sont datables du bas Moyen Âge tout comme celle découverte dans la même commune à Kernoble en 1972, fouillée par P. Gouletquer et qui contenait des tessons de poterie onctueuse[22]. Elles servaient essentiellement de refuge et de cachette pendant les périodes troublées.

M. Le Goffic

MORLAIX-PLOUJEAN, Kervellec

C'est au cours d'aménagements de parterres et d'allées autour d'une maison d'habitation récemment construite que furent découverts des tessons provenant d'urnes cinéraires en contrebas du Menez-Ploujean, site déjà connu dès le début du siècle par le souterrain de l'âge du fer qui fut mis au jour en extrayant de l'arène granitique et des pierres.

Un sauvetage urgent, correspondant seulement à l'emprise des travaux en cours, fut réalisé en juin 1995 par le Service départemental d'archéologie du Finistère, avant une fouille plus extensive qui eut lieu en juillet 1996.

L'analyse spatiale des emplacements des trente-cinq urnes recensées permet d'affirmer qu'une grande partie du cimetière (environ 30 %) a été détruite lors de la construction du bâtiment.

[22] R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1972)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972, p. 67 et 78-79.

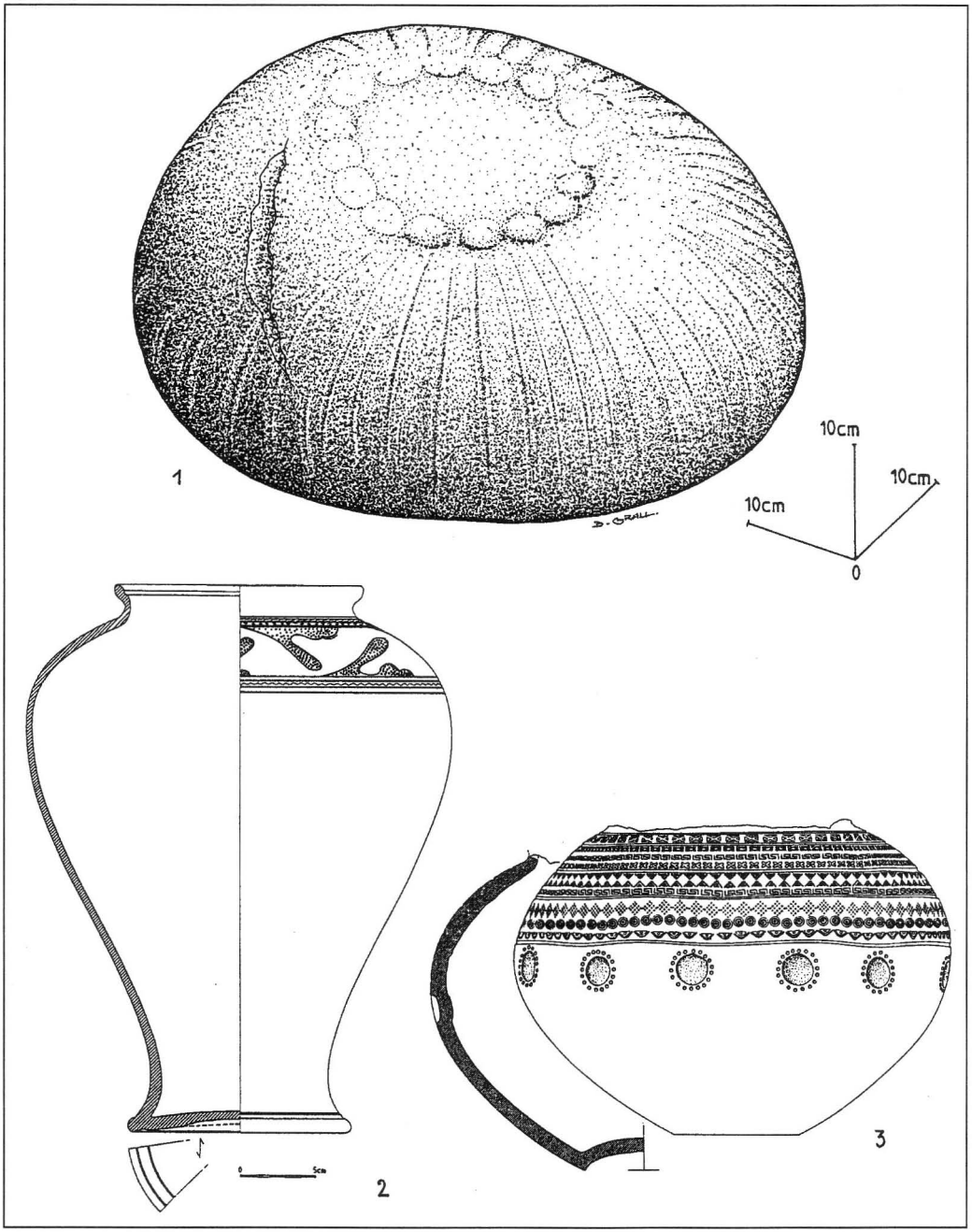

Fig. 20. – Morlaix-Ploujean, *Kervellec*, stèle ovoïde décorée et deux des urnes cinéraires du cimetière à incinération.

Ce site se révèle intéressant à plus d'un titre. En effet, le tamisage des déblais et le décapage de surface ont livré des tessons et des urnes de formes et décors remarquables permettant de dater les incinérations du milieu du Ve siècle av. J.-C. Une urne présente un décor estampé montrant une frise de svastikas à branches rentrantes, comparable au décor d'un tesson de Trogouzel (Douarnenez), ou à celui de Pont-Vil (Moëlan-sur-Mer), ou encore à un des motifs de la stèle de Kermaria (Pont-l'Abbé). Une urne globuleuse à fond ombiliqué (fig. 20, n° 3) montre, sur la partie supérieure de la panse, onze frises de motifs estampés dont des grecques, certaines séparées par des cannelures et, au niveau de l'équateur, une douzaine de grosses cupules entourées de 17 ou 18 petites cupules formant ainsi des éléments de décor communément appelés «marguerites». Cette urne peut être comparée à celles, bien connues, de Lann-Tinikei en Ploemeur (56) et de Bignan (56).

Une autre urne (fig. 20, n° 2) est tout aussi remarquable tant par son profil qui rappelle le galbe élégant de certaines urnes marniennes que par le décor mixte, comportant une frise d'esses estampées et un décor réalisé à main libre, sobre, alterne et répétitif est cependant beaucoup plus tardive, en position marginale et laisse penser que la fonction du lieu était encore connue au milieu du IVe siècle av. J.-C.

L'association très fréquente de pierres de quartz laiteux et d'urnes procède, à n'en pas douter, d'un rituel lié à la mise en place des dépôts funéraires et constitue un élément remarquable de ce site.

Le mobilier contenu dans certaines urnes est aussi très intéressant : fibules à arc élargi et pied relevé, fragments de bracelets en bronze et en tuf, pièces de char dont une est analogue à celle découverte à Ergué-Armel en 1845.

Un élément du cimetière mérite une attention particulière, c'est la stèle (fig. 20, n° 1), réalisée à partir d'un gros galet de granite de Plougasnou dont le décor est à peine perceptible et formé d'une soixantaine de rayons partant d'une couronne sommitale perlée. Elle est comparable à celle de Keralio en Plouguiel (Côtes-d'Armor) et laisse penser que beaucoup de gros galets ovoïdes de granite que l'on remarque près des édifices religieux de la région de Morlaix sont probablement des stèles déplacées. La carte de répartition des stèles se trouve du même coup considérablement modifiée, dès lors qu'on les prend en compte.

Par ailleurs, une fosse comblée de pierres effondrées est datée par chronologie relative et par le 14 C du Bronze final et correspond à une inhumation, sans doute sous tombelle. De plus, la fouille de 1996 a révélé l'existence d'un campement au Mésolithique moyen grâce à l'industrie mise au jour. En outre, le site a connu une occupation à l'époque gallo-romaine et un fossé de parcellaire a été fouillé sur une dizaine de mètres.

Ce site fera l'objet d'une publication exhaustive ultérieurement.

M. Le Goffic

PLOGOFF, pointe du Raz

La pointe du Raz constitue un des attraits touristiques de la Bretagne et en a été victime. La fréquentation des visiteurs est telle que les terres foulées par les pieds des touristes et les conditions naturelles d'exposition et de ruissellement ont mis le rocher à nu en maints endroits, ce qui a imposé les mesures prises par le Conservatoire du littoral. Cependant, il n'en a guère été tenu compte dans les préliminaires du projet de réhabilitation du site, aussi avons-nous exercé une certaine vigilance en concertation avec le service responsable de l'Équipement de Quimper, chargé du suivi des opérations. La pratique du démottage en vigueur au XIXe siècle et sans doute antérieurement pour pallier le manque de combustible

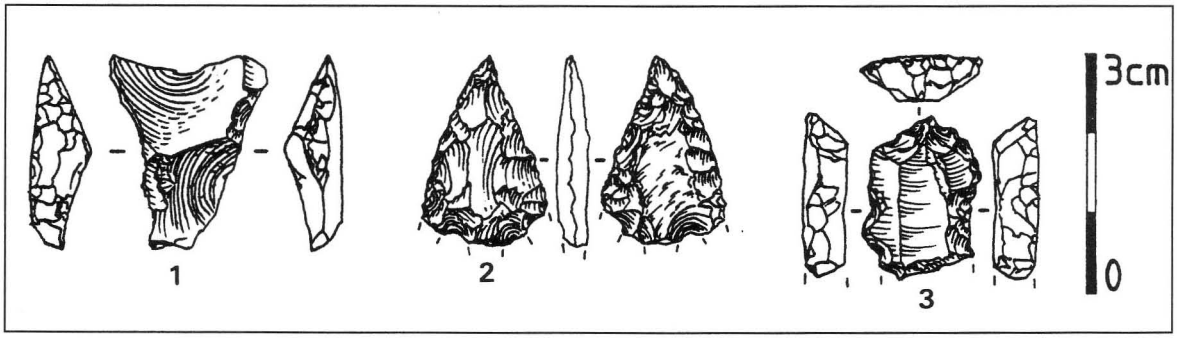

Fig. 21. – Plogoff, *pointe du Raz*, mobilier de silex.
1. Armature de flèche tranchante.
2. Pointe de flèche à ailerons et pédoncules (brisés) ;
3. Fragment de lame retouchée.

avait permis de recueillir, dans les cicatrices, des pointes de flèches à ailerons et pédoncule et des armatures tranchantes du type de celles en usage à la fin du Néolithique (fig. 21) mais aussi des produits de débitage de silex et de grès lustré ainsi que quelques outils témoignant de séjours de populations néolithiques, plus que de simples passages[23].

Depuis 1876, la pointe du Raz est signalée dans les inventaires comme «lieu de refuge». R.-F. Le Men décrit à quelque distance à l'ouest du phare un «rempart formé de grosses pierres simplement superposées comme dans les constructions cyclopéennes, qui coupe la pointe du nord au sud, à partir de la crique, connue sous le nom de Trou-des-Oiseaux, que l'on appelle aussi Trou-du-Château (Toul-ar-C'hastel). Le rempart, dont la hauteur a été bien diminuée par l'enlèvement d'une grande partie des pierres qui le composaient, porte le nom de Moguer-ar-C'hastel (Muraille-du-Château). On distingue très bien les substructions d'assez nombreuses habitations adossées à ce rempart à l'intérieur et à l'extérieur de la forteresse, et celles des deux tours rondes ou barbacanes, qui en défendaient l'entrée[24].»

Le plan cadastral levé en 1837 ne révèle rien de particulier, sinon une limite des parcelles occidentales n° 2, 3 et 217 correspondant, selon toute vraisemblance, à la position du rempart protohistorique. On peut aussi ajouter que la route qui passe au sud du phare, contruit en 1838 (l'actuel sémaphore de la Marine nationale) semble se diriger et aboutir à l'entrée ménagée dans le rempart. Cela permet de supposer que les parements ou éboulis étaient encore bien nets au début du XIXe siècle.

Du côté de la microtoponymie enregistrée dans des états de section, rien ne révèle la présence de quelque castel. Au nord de la route, y compris les parcelles extrêmes, on rencontre *Lestaou* et *Parcou Lestaou* et, au sud de la route, *Cap-ar-Vigoul*. Le *les* est-il à mettre en rapport avec l'interprétation communément admise ?

P. du Chatellier décrit un ouvrage de 100 m de long sur 6 m de large entre la pointe du Raz et le phare, faisant de la pointe un camp retranché de l'époque préhistorique[25].

---

[23] P.-R. Giot, «Glanes préhistoriques de la moisson 1947», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXIV, 1948, p. 77.

[24] R.-F. Le Men, «Les oppidums du Finistère», *Mémoires du congrès de l'Association bretonne tenu à Quimper en 1873*, 1873, p. 167.

[25] P. du Chatellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Paris, 1907, p. 298.

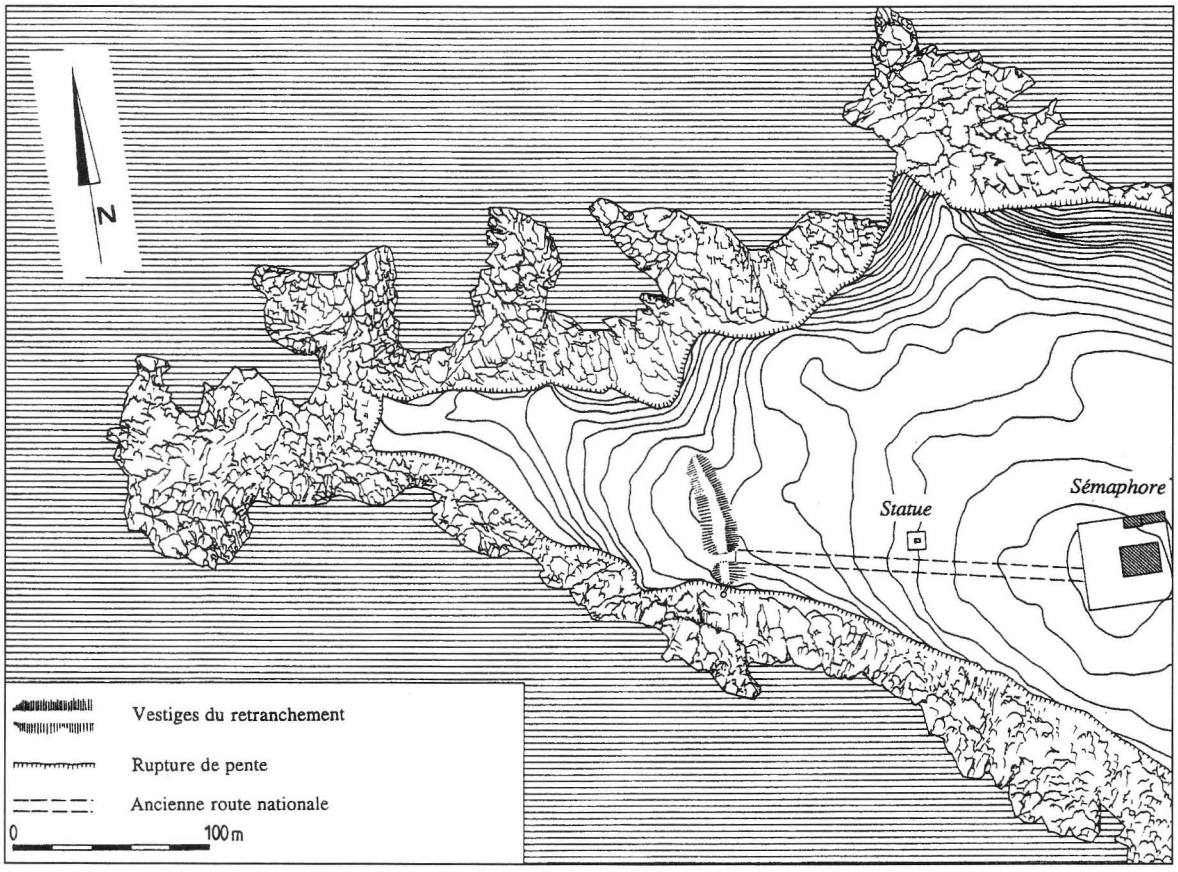

Fig. 22. – Plogoff, *pointe du Raz*, implantation topographique de l'éperon barré.

Sir Mortimer Wheeler, lors de sa visite sur le site, en 1938, note la présence d'un rempart résiduel d'environ 0,60 m de haut dépourvu de fossé. L'entrée est située dans la partie sud avec possibilité, selon lui, d'un second passage au centre. Par la suite le site sera fortement réaménagé par l'occupant, pour installer une importante station d'écoute radar.

Actuellement, malgré l'utilisation ancienne en carrière de la masse des éléments du rempart, un amoncellement de pierres barrant la pointe du nord au sud sur une longueur de 70 m, une largeur d'une quinzaine de mètres selon les endroits et une hauteur maximale de 0,50 m est encore discernable (fig. 22). L'observation de ce cordon de pierres met en évidence des alignements de blocs à l'intérieur de ce dernier (fig. 23). La zone méridionale est la partie la mieux conservée et la largeur visible du rempart atteint 4 m. L'entrée atteignant 4 m de largeur est située à une douzaine de mètres de l'extrémité méridionale et les assises des parements sont bien en place.

D'une manière générale, le rempart est réduit à une ou deux assises de pierres sèches, de taille variable selon les endroits. Quant aux tours rondes et substructions décrites par R.-F. Le Men en 1873, rien ne peut, dans l'état



Fig. 23. – Plogoff, *pointe du Raz*, vue, prise du nord, des vestiges du rempart.
Les deux parements sont discernables.
(Cliché M. Le Goffic).

actuel de conservation, confirmer ou infirmer leur existence.

M. Le Goffic, J. Peuziat

PLOUMOGUER, Trémillan

Des caches médiévales sont régulièrement découvertes dans cette commune au cours de travaux. Certaines ont fait l'objet de publications comme celle de Kerandraon[26], celle de Kergolleau[27] et celle de Kerven[28]. En avril 1997, lors du creusement d'une tranchée d'assainissement chez M. Pelleau, s'est produit un effondrement qui a été immédiatement signalé au Service départemental d'archéologie par les soins de la mairie. L'intervention a consisté à examiner et dessiner les parois de l'abri et prendre quelques clichés. La salle est de forme rectangulaire, longue de 5 m (soit

[26] P.-R. GIOT, «Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1967», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 23.

[27] J.-P. BARDEL, «La cache médiévale de Kergolleau en Ploumoguer (Finistère)», *Archéologie en Bretagne*, n° 8, 1975, p. 25-28.

[28] R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 79-86.

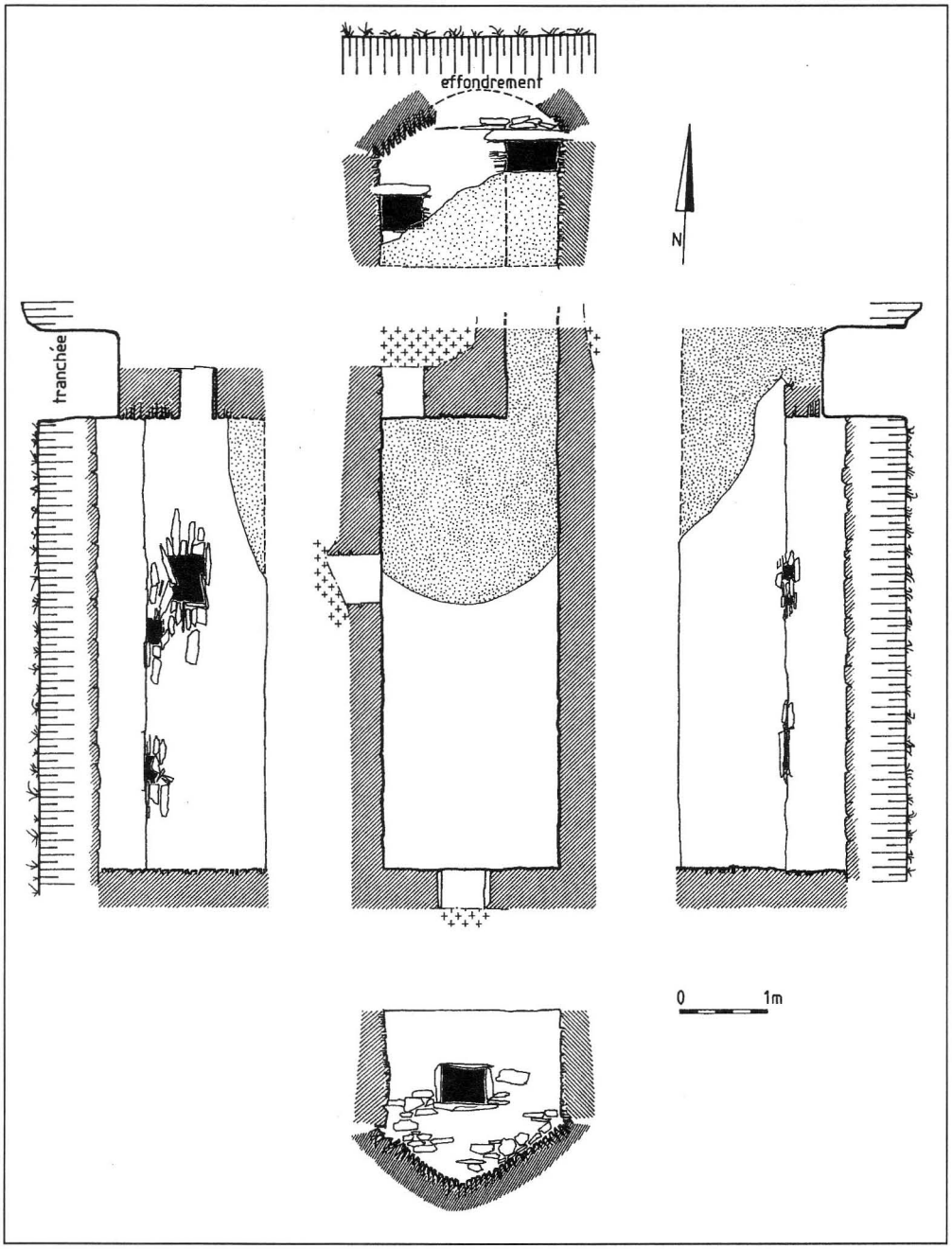

Fig. 24. – Ploumoguer, *Trémillan*, plan et élévations internes de la cache médiévale.
(Relevé B. Grall).



Fig. 25. – Ploumoguer, *Trémillan*, vue de la cache médiévale prise du nord.
Remarquer les joints «beurrés» des parois.
(Cliché B. Grall).

15 pieds) et large de 2 m (soit 6 pieds) ; elle est orientée nord-sud (fig. 24). L'accès n'a pu être étudié, cependant il prenait naissance dans un ancien talus ; sa largeur est de 0,60 m et il débouche dans la salle souterraine sur le côté est de la paroi nord qui montre, de l'autre côté, une niche de 0,48 m de largeur pour 0,37 m de hauteur. La paroi ouest présente aussi une niche de 0,52 m de largeur pour 0,42 m de hauteur, de même que la paroi sud qui en possède une de dimensions très voisines et située sensiblement au centre de la paroi (fig. 25). Ces niches existent dans les autres structures de même type et de même époque. Au sommet des parois latérales est et ouest se remarquent des vides qui correspondent peut-être à des trous de boulin d'un bâti ayant servi à soutenir la forme sur laquelle a été construite la voûte. En effet, le plafond est voûté et formé de claveaux de gneiss micaschisteux qui reposent sur les parois est et ouest en réservant un léger retrait. Les pierres des parois sont liées à la terre argileuse et les joints sont «beurrés». Le même liant se retrouve entre les claveaux de la voûte. Cette structure est datable du bas Moyen Âge.

M. Le Goffic

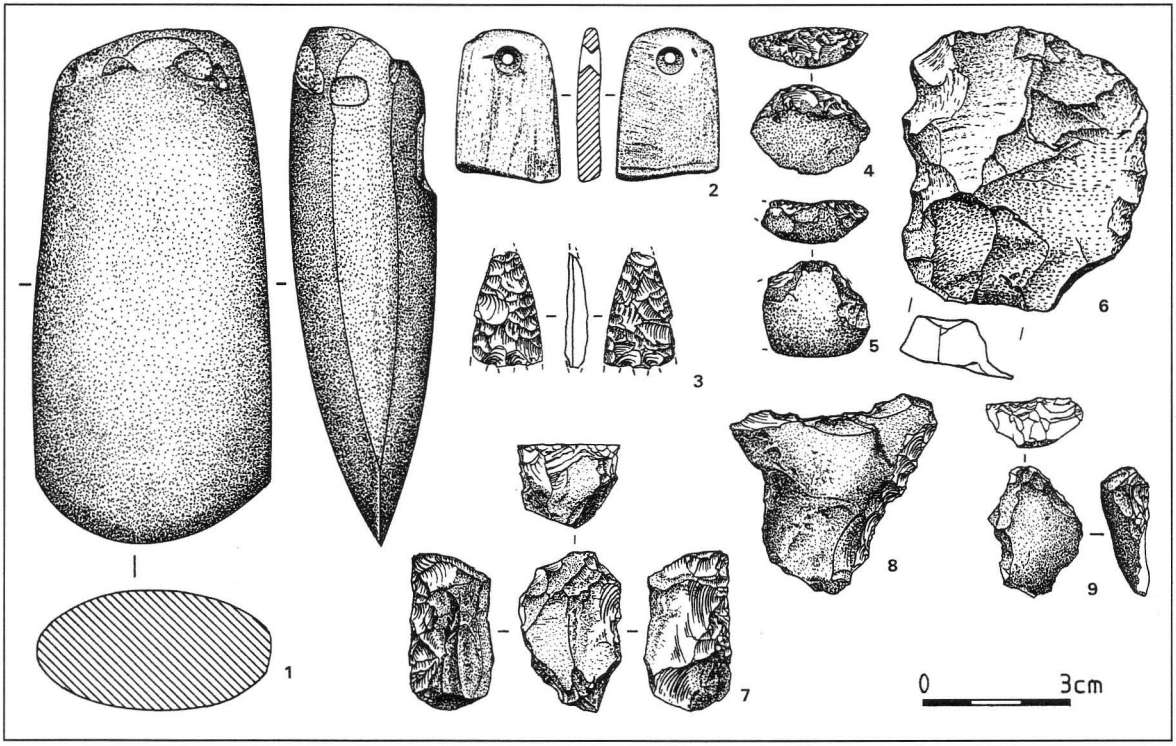

Fig. 26. – Pluguffan, *L'Enfer*, mobilier lithique du Néolithique final.
(Dessin B. Grall).

PLUGUFFAN, L'Enfer

À quelque deux kilomètres au nord du bourg de Pluguffan, un informateur de notre sociétaire Jo Philippe lui a confié quelques découvertes qu'il a réalisées au cours de visites de parcelles labourées et qui nous ont été remises pour étude. L'ensemble comprend 32 pièces et est intéressant par les matériaux utilisés et variété du mobilier que l'on peut dater du Néolithique final et qui témoigne, à n'en pas douter, de l'existence d'un habitat à cet endroit de la commune. Le mobilier lithique comprend essentiellement du silex provenant de galets côtiers. Les nucléus sont petits et à lamelles. Dans les produits de débitage se remarque un éclat de grès lustré, ce qui n'a rien d'étonnant, compte tenu que l'on se trouve très près du petit bassin tertiaire de Guengat qui a été exploité du Moustérien au Néolithique[29]. Outre quelques pièces esquillées, l'outillage est constitué d'une hache polie en silex gris d'importation d'un poids de 198 g, au tranchant convexe parfaitement conservé (fig. 26, n° 1), quelques grattoirs dont certains sur éclat de décorticage (fig. 26, n° 4, 5, 7 et 9), un éclat de silex à grande réserve corticale retouché en racloir double (fig. 26, n° 8), une pointe de flèche à retouches couvrantes bifaces, à ailerons et pédoncule, dont la pointe, les ailerons et le pédoncule sont brisés (fig. 26, n° 3), un large éclat en grès lustré, à talon dièdre et retouché sur tout le bord (fig. 26, n°6) et une petite pendeloque de forme subtrapé-

[29] M. Le Goffic, «Notices d'archéologie finistérienne (année 1995)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 45-46.

zoïdale, haute de 30 mm, large de 21 mm et épaisse de 4,5 mm, percée d'un trou de suspension biconique, en roche litée, très foncée aux reflets bleutés qui doit être une tourmalinite plutôt qu'une amphibolite (fig. 26, n° 2).

M. Le Goffic

QUÉMÉNÉVEN, Kerfloux

À proximité immédiate du parcours de la Troménie, dans une parcelle labourée située à 400 m à l'est du village de Kerfloux, l'attention de J. Peuziat a été attirée par un morceau de verre qui n'est autre qu'un fragment de bracelet, long seulement de 47 mm mais qui permet toutefois de connaître les caractéristiques de la parure. Le diamètre externe est de 92 mm, l'interne variant de 77 mm à 82 mm, la surface interne n'étant pas parallèle à l'axe de l'objet. La largeur du bracelet est de 23,5 mm et son épaisseur maximale de 6 mm (fig. 27). Le verre contient de nombreuses petites bulles, à peine visibles à l'œil nu et est de couleur vert olive, couleur vraisemblablement due à des ions Fe^{++}. Cette couleur existe à l'âge du fer mais n'est pas très courante sauf en Suisse. On la rencontre dans des bracelets étroits à un ou deux nerfs (séries 33 et 34 de R. Gebhard[30]). Le décor est constitué de nerfs obliques de 4 mm de largeur moyenne qui imitent une torsade et qui sont séparés par des sillons ponctués, le nombre de points en creux de chaque sillon variant de 16 à 18. Un fragment de bracelet de même couleur et de même décor a déjà été découvert en Finistère, sur le site de La Boissière en Lanvéoc[31]. Jusqu'à présent aucun atelier de verrier de l'âge du fer n'ayant été signalé en Armorique, nous sommes donc tentés d'y voir un objet d'importation, vraisemblablement de l'Europe centrale où les bracelets en verre de La Tène finale sont très abondants.

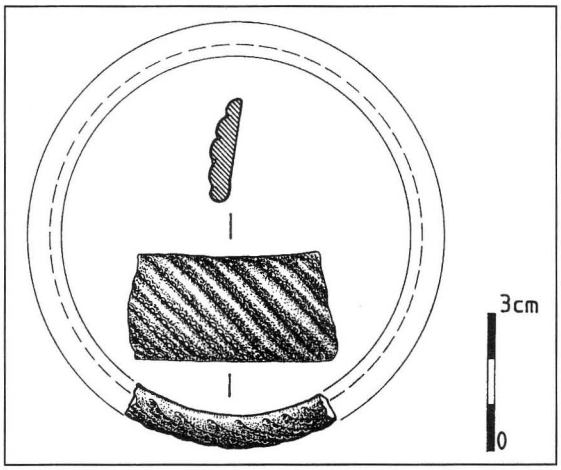

Fig. 27. – Quéménéven, *Kerfloux*, fragment de bracelet en verre vert.
(Dessin B. Grall).

M. Le Goffic, J. Peuziat

QUIMPER, Hauts-de-Penvillers

Le vaste projet d'aménagement immobilier Les Hauts-de-Penvillers inclus dans le zonage archéologique sensible de Quimper et mis en chantier par l'O.P.A.C. sur le rebord occidental du plateau de Kerfeunteun, au nord de la ville, justifie l'intervention du Service municipal de Quimper[32]. Une étroite collaboration du Centre de recherche archéologique du Finistère permet de réaliser, entre mars et mai 1996 une importante opération de diagnostic, puis une fouille exhaustive de sauvetage urgent[33]. Les éléments mis au jour les

30 R. GEBHARD, «Pour une nouvelle typologie des bracelets celtiques en verre», dans *Le verre préromain en Europe occidentale*, Montagnac, éd. M. Mergoil, 1989, p. 73-83.

31 P. GALLIOU, «Glanes archéologiques», *Archéologie en Bretagne*, n° 33-34, 1982, p. 25-26.

32 J.-P. LE BIHAN, *Les vestiges archéologiques des Hauts-de-Penvillers à Kerfeunteun (Quimper, Finistère)*, Rennes, D.F.S., 1997.

33 Ont participé à cette fouille : Y.-L. Goalic, Y. Le Bihan, F. Le Bihan, P. Le Bihan, R. Le Roy, S. Pradines, O. Santré, R. Toupin, J.-F. Villard. Il convient de saluer la quantité et la qualité du travail effectué par cette équipe. Il est en effet assez rare qu'un site de la dimension de celui de Penvillers soit fouillé exhaustivement aussi rapidement, cela avec une équipe aussi réduite.

plus importants sont les vestiges d'une ferme gauloise occupée au IIe et au Ier siècle av. J.-C. Il s'agit d'un ensemble très cohérent (fig. 28) comportant :

– un enclos habité de 3 500 m² ceint d'une tranchée de fondation de palissade. Une étude minutieuse des remplissages a mis en évidence plusieurs reconstructions successives de cette tranchée et de la structure d'enclos ;

– de part et d'autre de l'entrée sud-ouest du site deux petits enclos reçoivent quelques trous de poteaux. Dans l'enclos sud (enclos D), ils figurent le plan d'un grenier sur pilotis. Un réseau de parcelles délimitées par des fossés de talus entoure l'habitat. Il s'agit de champs appartenant très certainement à la ferme. Un four à grain semi-enterré est mis au jour dans l'un d'entre eux (structure Us.05, champ F) [fig. 29].

Au cœur de l'habitat, plusieurs centaines de trous de poteaux témoignent de l'organisation de la vie quotidienne. Des plans de greniers sur pilotis apparaissent, mais il est impossible de discerner de véritables plans de cabanes, même si une orientation sud-ouest - nord-est se fait parfois sentir. Une base de bâtiment sur solin de pierres analogue à des structures mises au jour sur le site du Braden I est également découverte. La panoplie est complétée par des vestiges de partage de l'espace interne au moyen de petites tranchées de fondation de palissades légères ou par des alignements de petits poteaux ou piquets.

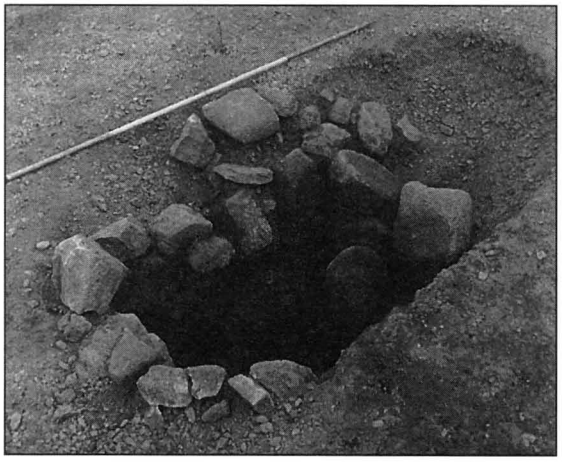

Fig. 28. – Quimper, *Hauts-de-Penvillers*, four à céréales.
Us 05, champ F.

Parmi les très nombreux vestiges mis au jour à Penvillers, il convient d'en dissocier quelques-uns de l'ensemble de La Tène finale :

– une urne funéraire gallo-romaine (S.1) isolée est découverte au sommet du comblement du fossé de ceinture de la ferme gauloise ;

– à l'est et au sud-est du site quelques fossés anciens sont mis au jour. L'extrême rareté du mobilier découvert dans leur comblement interdit de se prononcer sur leur date d'utilisation. T. 6 et T. 9 pourraient toutefois être plus anciens que la ferme tandis que l'amorce d'enclos T. 10, au sud-est, pourrait être gallo-romaine. Ce ne sont que des hypothèses.

Une série de trous de poteaux mis au jour hors de l'habitat gaulois ne peut être datée ; il est également impossible d'expliquer leur fonction.

D'autre part, d'assez nombreuses excavations manifestement liées à la recherche de matériaux de construction, argile ou arène granitique, sont mises au jour. Plusieurs d'entre elles, abandonnées après quelques centimètres de creusement, semblent révéler un échec de prospection de la part des carriers et leur méconnaissance d'un substrat géologique, au demeurant fort capricieux sur le site. Si la plupart d'entre elles doivent se rattacher à la ferme de La Tène finale, il serait risqué de les attribuer toutes à cette période. En tout cas, ces observations permettent de réfléchir sur l'importance réelle qu'il convient d'attribuer au déterminisme géographique en matière d'implantation protohistorique et d'exploitation des ressources naturelles, géologiques notamment.

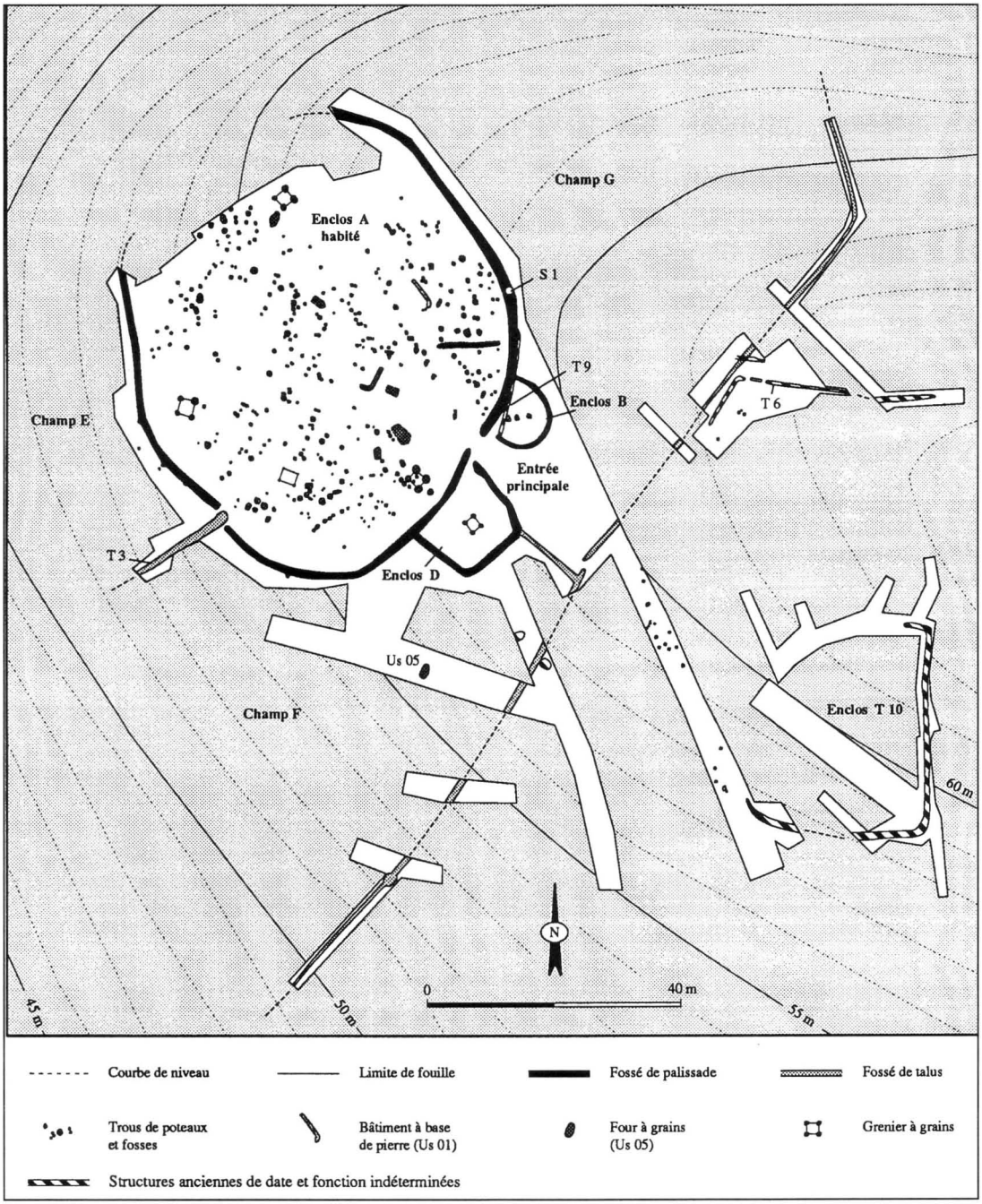

Fig. 29. – Quimper, *Hauts-de-Penvillers*, plan général des vestiges.

Le site gaulois des Hauts-de-Penvillers peut être classé dans la catégorie des fermes de La Tène finale. Il est particulièrement intéressant parce que, bien que modeste et très érodé, il présente un plan très complet. Il est possible d'aller au-delà de l'enclos principal habité et nous voyons s'articuler les parcelles environnantes autour de cet enclos selon un processus concentrique remarquable. En outre, cette organisation s'appuie sur un relief bien marqué. La relation peut d'ailleurs paraître simple et parfaitement déterminée. Il est simplement dommage que, à l'instar du site du Braden I, il soit impossible d'étudier les liens unissant l'enclos habité et le profond vallon situé au nord de la ferme.

Cet établissement peut également être perçu comme un cas exemplaire de ces fermes indigènes qui couvrent l'Armorique et la Gaule à la fin de l'Indépendance. Nous citerons toutefois quelques caractères particuliers pouvant trancher par rapport à d'autres fermes étudiées dans la région de Quimper ou pouvant surpendre, compte tenu de l'idée que nous nous faisons de ce type de site.

Les deux enclos installés à l'entrée de la ferme sont, bien entendu, remarquables. La présence d'un grenier sur pilotis dans l'enclos D est tout à fait intéressante mais peut surprendre. On a souvent pris l'habitude de disserter sur la nécessité de protéger les récoltes et les grains qui sont tout de même la clé de la vie dans de telles fermes. Que signifie alors la présence d'un grenier dans l'enclos D ? Cela semble ramener au rayon des accessoires les notions d'insécurité et de nécessité systématique de protection rapprochée des récoltes.

L'absence de silo peut paraître remarquable dans la mesure où l'activité agricole semble bien établie, notamment la conservation des grains en greniers et peut-être même leur torréfaction. L'absence de meules à grains rotatives est également étonnante. Il n'est pas de site largement fouillé de cette époque qui n'en livre un certain nombre. Enfin, une seule fusaïole est mise au jour. Cela demeure inférieur aux découvertes habituelles.

Il ne semble pas qu'il faille mettre ces absences sur le compte d'une quelconque pauvreté économique ou culturelle. De beaux vases ont été utilisés et les tessons d'amphores à vin, certes assez peu nombreux, ne le sont pas moins à Penvillers qu'au Braden. De la même manière, une petite activité métallurgique semble s'être développée. Alors, les absences évoquées découlent-elles des lacunes de l'information, conséquence d'une puissante érosion, ou plutôt des caractères particuliers de cette petite ferme gauloise ?

En revanche, la localisation de l'habitat de Penvillers est tout à fait conforme à ce que nous savons de l'implantation de ce genre d'établissement : en rebord de plateau, sur la première pente, avec une vue dégagée. Nous avons d'ailleurs eu souvent l'occasion de montrer que l'exposition n'a guère d'importance dans la mesure où des terrains ouverts à tous les points cardinaux ont offert leurs espaces à des sites d'habitat de cette époque. L'établissement des Hauts-de-Penvillers, exposé à tous les vents mauvais d'ouest, et notamment du nord-ouest, ne rompt pas avec la règle.

Par ses dimensions et sa superficie, l'habitat proprement dit de Penvillers se situe en bas de tableau, tout au moins si on le compare à ceux dont le plan est suffisamment connu. En effet, les enclos habités du Braden I et du Braden II ont une superficie variant de 6 000 à 8 000 m² contre 3 500 m² à Penvillers. La surface exacte de ceux de Prat-ar-Rouz ou de Kernoter demeure inconnue. Il n'empêche que Penvillers appartient certainement à la catégorie des petites fermes. Il s'agit d'un maillon élémentaire de la chaîne des sites de cette époque. Cela ne diminue en rien l'intérêt de sa fouille car elle nous présente un nouveau type d'élément constitutif du tissu rural de cette période.

Le hameau de Penvillers complète donc harmonieusement la carte de répartition des

fermes indigènes à Quimper et enrichit la connaissance du substrat gaulois sur lequel s'est fondée la ville antique. En outre, l'analyse de détail montre qu'un enclos d'apparence simple peut masquer une histoire complexe. D'autres structures retiennent, sur ce site, l'attention de l'archéologue. Enfin, la rupture constatée dans l'occupation du site par rapport à l'époque gallo-romaine pourra alimenter les réflexions en cours sur l'évolution du tissu rural entre l'époque gauloise et l'Antiquité dans la région de Quimper.

J.-P. Le Bihan

QUIMPER, rue du Poher

L'extension vers le nord-est du parking de l'hypermarché Continent conduit cette société à effectuer une opération d'évaluation du potentiel archéologique avec les concours du Service municipal d'archéologie et du Centre de recherche archéologique du Finistère[34]. En effet, les terrains concernés se situent en bordure méridionale de l'agglomération gallo-romaine de Locmaria. Une tranchée de sondage longue de 45 m et large de 3 m est creusée jusqu'au sol naturel, soit à 1,50 m de profondeur par rapport au niveau actuel. Deux fossés anciens et une fosse circulaire sont mises au jour[35] (fig. 30).

Le fossé T. 1, comblé de terre brune assez homogène, contient quelques pierres sans organisation particulière et quelques fragments de tuiles gallo-romaines. Il semble donc possible de dater, avec prudence, le comblement de ce fossé de l'époque antique. L'absence de structures d'habitat à proximité du fossé nous conduit à interpréter cette tranchée comme un fossé lié à un talus de parcellaire antique.

Le fossé T. 2 est également comblé de terre brune assez homogène et de quelques pierres et de quelques tessons de poterie médiévale onctueuse. Une datation de ce fossé du bas Moyen Âge est vraisemblable. Il peut s'agir d'une tranchée de talus de parcellaire médiéval.

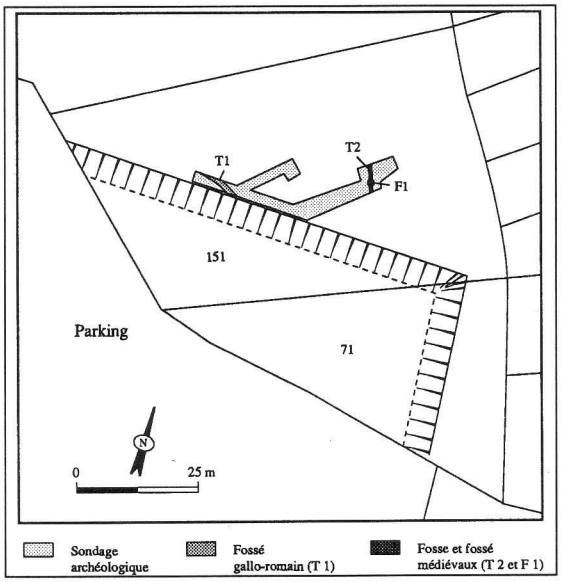

Fig. 30. – Quimper, *rue du Poher*, implantation des sondages et localisation des structures archéologiques.

La fosse F. 1 est creusée au-dessus du fossé T. 2 qu'elle recoupe. Comblée par de la terre brune et de nombreuses pierres de petit ou moyen module dont certaines semblent avoir subi l'épreuve du feu, elle livre également quelques tessons de poterie médiévale onctueuse. Il semble raisonnable de dater cette fosse du bas Moyen Âge, sans plus de précision et sans définir sa fonction

S'il est impossible de déterminer avec précision la nature et l'usage des vestiges découverts sur le site, il faut retenir leur intérêt pour la compréhension de l'organisation de Quimper antique et médiéval. Il semble bien que nous soyons hors de la ville antique dont les limites sud et sud-est sont certes proches mais encore mal cernées. La présence d'un

---

[34] J.-P. Le Bihan, *Les vestiges de parcellaires anciens sur le site de Continent à Quimper (Finistère)*, Rennes, D.F.S., 1996.

[35] Ont participé à cette fouille : Y.-L. Goalic et O. Santré.

fossé de parcellaire antique est peut-être un indice de l'activité agricole implantée dans les environs de l'agglomération. La présence de structures médiévales de partage du sol correspond bien aux données récentes de l'archéologie puisque de très nombreux tessons de poterie onctueuse ont été découverts lors de la percée du boulevard Le Guennec. Nous sommes également dans le cadre de structures de type rural. Si la proximité du prieuré de Locmaria nous incite à les rapprocher de cette institution, il peut tout aussi bien s'agir d'un établissement agricole indépendant.

J.-P. Le Bihan

QUIMPER, 58, rue du Frugy

La construction d'un petit immeuble et d'un parking au n° 58 de la rue du Frugy, sur les pentes de la colline du même nom, justifie la réalisation d'une opération préalable d'évaluation du potentiel archéologique par le groupe immobilier S.C.I. Vega avec les concours du Service municipal de la ville de Quimper et du Centre de recherche archéologique du Finistère[36]. En effet, le terrain concerné se situe en bordure septentrionale de la nécropole gallo-romaine de Créac'h-Maria et à proximité immédiate de la zone des sanctuaires gaulois et gallo-romains de Parc-ar-Groas.

La totalité de l'emprise du projet immobilier a été soumise au décapage de terre végétale sous la surveillance des archéologues. Cela a permis de mettre au jour deux segments parallèles de talus modernes correspondant à l'ancienne bordure du chemin conduisant de Locmaria à Ergué-Armel, l'actuelle rue du Frugy.

Neuf fosses circulaires ont été également découvertes. Creusées dans le sol naturel arénitique, elles présentent une profondeur variant de 0,07 m à 0,30 m. Si la couleur très noire de la terre de remplissage et le mobilier moderne mis au jour permettent de dater certaines d'entre elles (S. 4 et S. 8) d'une époque très récente, d'autres laissent l'archéologue très perplexe. Vides de tout mobilier archéologique, elles livrent toutefois une terre brune proche par la couleur et la texture de celle que nous avons pu mettre au jour au cours des fouilles de la nécropole antique voisine. Nous ne pouvons nous empêcher de suggérer, sans aucune certitude, que les fosses ainsi découvertes peuvent être des fonds de tombes gallo-romaines totalement détruites par l'érosion et des phénomènes divers d'origine anthropique (fig. 31). L'étendue des ravages causés sur de

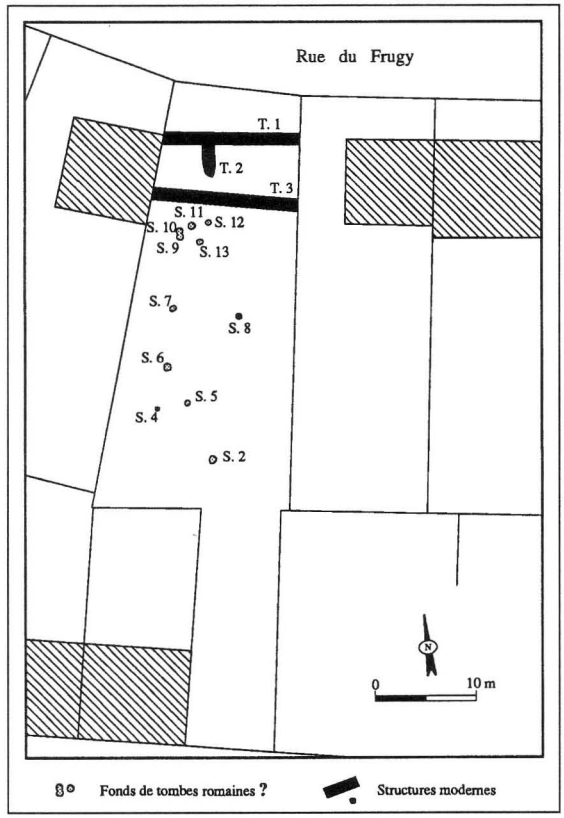

Fig. 31. – Quimper, *58, rue du Frugy*, plan général des vestiges.

[36] J.-P. Le Bihan, *Vestiges archéologiques, 58, rue du Frugy à Quimper (Finistère)*, Rennes, D.F.S., 1996.

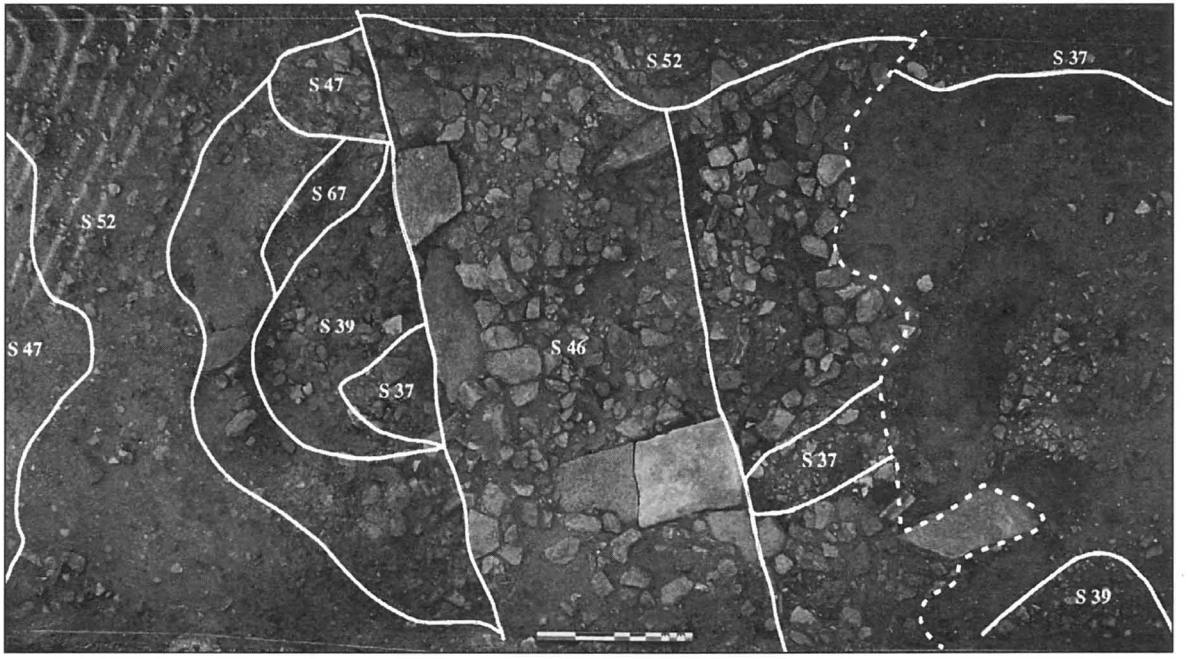

Fig. 32. – Quimper, *place Laennec*, structures diverses.

fortes pentes par les phénomènes naturels, l'exploitation agricole et les fouilles anciennes sont en cours d'étude en vue de la publication de la nécropole de Créac'h-Maria (J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic *et al.*). Ces travaux montrent que l'hypothèse formulée à propos de la fouille du n° 58 rue du Frugy ne manquent pas de fondements.

À l'issue de cette fouille, il est toujours impossible de répondre avec certitude en ce qui concerne la question de la limite nord de la grande nécropole antique de l'agglomération de Locmaria.

J.-P. Le Bihan

QUIMPER, place Laennec

Le projet d'aménagement des places Saint-Corentin et Laennec, au cœur historique de la cité épiscopale de Quimper, entraîne la réalisation d'une importante opération de diagnostic et d'évaluation du potentiel archéologique par la ville de Quimper avec la collaboration du Centre de recherche archéologique du Finistère[37]. En effet, il s'agit d'estimer la nature, l'état de conservation et la profondeur des vestiges en place dans un espace historique majeur. Il faut ainsi déterminer, si possible, le volume d'archives matérielles contenues dans le sol. Deux tranchées larges de 4 m et longues de 29 m et 45 m sont ouvertes au nord et au sud de la place Laennec (fig. 32). L'opération consiste simplement à mettre en évidence les niveaux et les structures archéologiques en place. Les sondages profonds sont extrêmement réduits mais donnent une bonne image du potentiel archéologique du site (fig. 33). Malgré l'absence de véritables fouilles, l'opération se révèle très riche d'enseignements.

[37] J.-P. Le Bihan, *Les vestiges archéologiques de la place Laennec et l'histoire du site médiéval de Quimper*, Rennes, D.F.S.,1997.

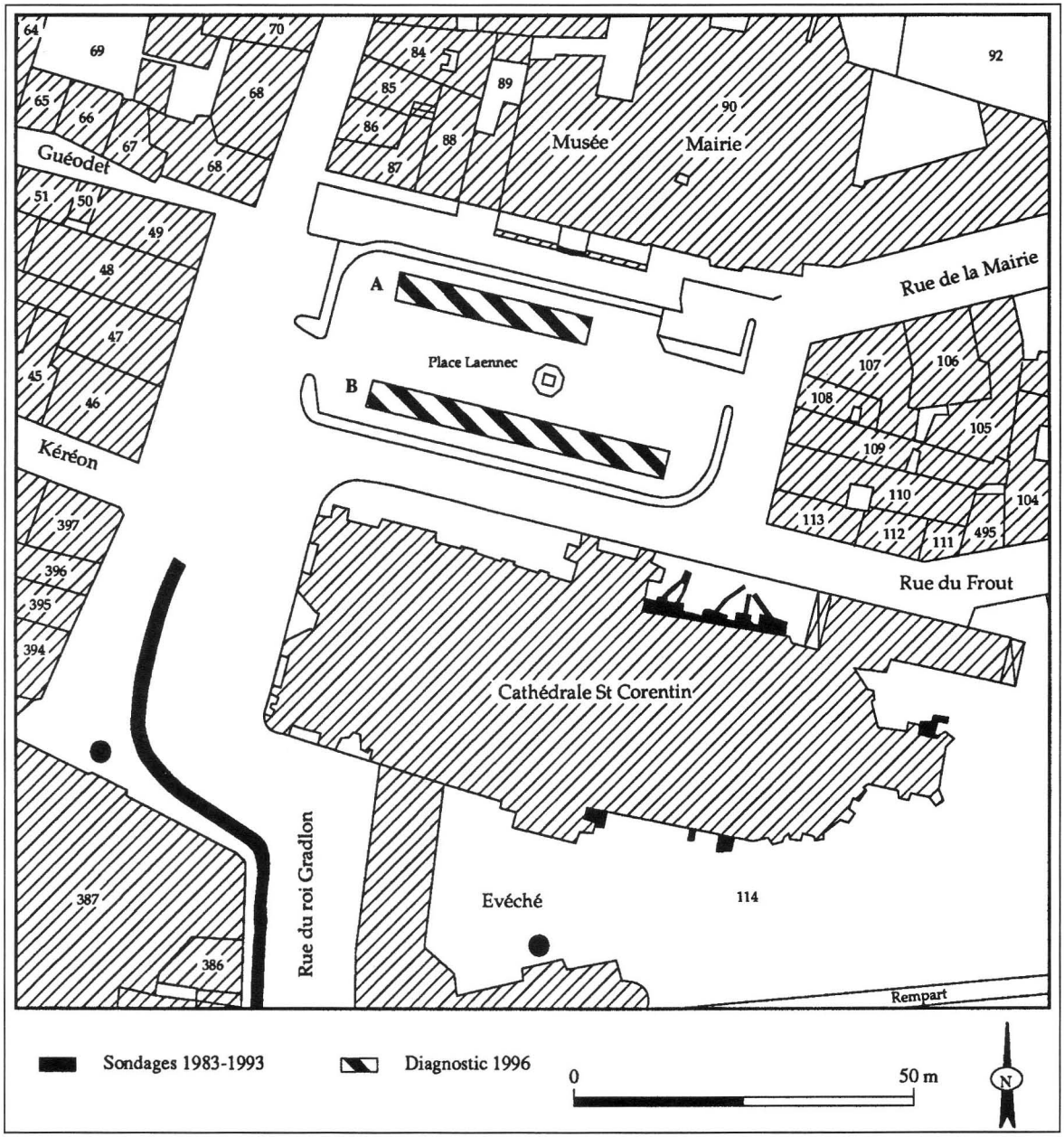

Fig. 33. – Quimper, *place Laennec*, localisation des fouilles récentes.

Les vestiges apparaissent entre 0,40 et 0,70 m du sol actuel. Sans entrer dans le détail et sans évoquer la multitude d'observations réalisées, nous pouvons retenir les grandes lignes de réflexion suscitées par ces fouilles.

Les marques d'urbanisation et de cimetière de l'époque moderne et de la fin de bas Moyen Âge, postérieures à la fin du XIIIe siècle, ont disparu. Cela s'explique par la volonté et la nécessité de conserver, en permanence, un niveau d'occupation urbaine proche de celui des portes de la cathédrale gothique. Les aménagements successifs ont donc arasé toutes les structures postérieures à la construction de cet édifice. Il est remarquable de constater que le niveau archéologique le plus récent découvert dans la tranchée B (au sud de la place) correspond exactement à celui des très nombreux fonds de cercueils en bois des dernières phases d'inhumation, soit des cimetières de la fin du bas Moyen Âge et du XVIe siècle, le cimetière ayant été abandonné au début du XVIIe.

En revanche, les structures d'habitat d'époque plus ancienne, romane principalement, sont conservées. Il s'agit de sols empierrés appartenant à des esplanades, à des cours ou à des bâtiments légers. Ces éléments accumulés sur moins de 0,50 m d'épaisseur offrent d'excellentes opportunités d'étude de chronologie relative et assurent à l'archéologue de belles possibilités d'analyse de l'évolution de l'urbanisme au cœur de la ville romane. La découverte des restes des premières assises d'un très gros mur de 1,90 m de large traversant l'actuelle place Laennec selon un axe nord-sud suscite un grand intérêt et pose naturellement un vrai problème. Sa position et son orientation exactes seront précisément analysés. Sa position stratigraphique aussi, d'autant que les premières constatations semblent indiquer une date assez haute dans l'histoire du Moyen Âge. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une construction très importante dans l'histoire de l'urbanisme du cœur de Quimper. Il semble toutefois que le matériel de chronologie relative aux mains des archéologues leur permettra de progresser sur ce sujet.

Tous ces vestiges anciens accompagnent ou recouvrent des tombes en coffres de pierres ou de bois, en cercueil et en linceul. Il s'agit, pour l'essentiel, de sépultures du cimetière d'époque romane. Bien que limitée en profondeur, la fouille est assez vaste (300 m^2) pour livrer des résultats très utiles pour réfléchir sur l'organisation du cimetière urbain d'époque romane. D'ores et déjà, il apparaît que le cas de la cité épiscopale de Quimper s'intègre assez bien au réseau des données fournies par l'archéologie des cimetières urbains[38].

Il faut ajouter à ces tombes, relativement récentes, une grande quantité de sépultures beaucoup plus profondes, accumulées sur plus de 1 m d'épaisseur dont les coffres en pierre ou en bois ont été portés jusque dans le substrat naturel argileux. Ces tombes profondes se raccordent par la stratigraphie aux tombes les plus anciennes mises au jour en 1993 le long des constructions massives antérieures à la cathédrale gothique. Elles nous rapprochent très certainement de la période du haut Moyen Âge qui vit la fondation de l'évêché de Quimper et celle de l'agglomération médiévale.

Enfin, la fouille, vaste et parfois profonde, a permis, par l'absence totale de quelque vestige gallo-romain que ce soit, d'éliminer définitivement l'hypothèse, encore entretenue chez certains auteurs, d'une ville antique du Bas-Empire. Une telle perspective, qui a pu conduire les historiens à établir coûte que coûte un lien entre l'Antiquité et le Moyen Âge à Quimper, a certainement faussé, depuis le XIXe siècle[39], le débat à propos de la nais-

[38] H. GALINIE et E. ZADORA-RIO [dir.], *Archéologie du cimetière chrétien*, Tours, 1996, 310 p.

[39] P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Paris, 1907. – R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877.

sance et du développement de la ville médiévale de Quimper. C'est autour de tout autres *scenarii* que les archéologues réfléchissent désormais à propos de cet aspect fondamental de l'histoire d'une des villes importantes de Bretagne.

Mené en cinq semaines par quatre archéologues professionnels et trois bénévoles, soutenu par une réflexion de quelques mois au sujet de l'évolution topographique et architecturale de Quimper, le diagnostic effectué sur la place Laennec se révèle donc l'une des plus importantes opérations archéologiques conduites à Quimper[40].

Cette fouille confirme bien des observations faites lors des sondages effectués autour du chœur de la cathédrale en 1993[41], fouilles certes exiguës mais dont l'importance n'avait échappé à quiconque. Touchant l'un des points sensibles de l'histoire de la ville, elle ouvre de larges perspectives pour les historiens-archéologues. Elle rappelle enfin le point de vue de B. Tanguy écrivant dans l'*Histoire de Quimper*[42] que «seule l'archéologie est susceptible de pallier la carence documentaire concernant la ville et ses abords».

Jean-Paul Le Bihan

QUIMPER, Kervéguen

Un projet de lotissement sur les terres du site de Kervéguen, dans la banlieue orientale de la ville de Quimper, justifie la réalisation d'une opération préalable d'évaluation du potentiel archéologique par le groupe immobilier Simottel et le Service municipal de la ville de Quimper[43]. En effet, les terrains concernés se trouvent au contact direct de ceux qui avaient livré, en 1981, d'importants vestiges d'une grande villa gallo-romaine avec thermes. L'ensemble, étudié par Y. Ménez[44], avait pu être daté du Ier au IVe siècle apr. J.-C.

À l'est de Quimper, la localisation des terrains de Kervéguen, au flanc (parcelle EL.16) et au pied (parcelle EL.15) du plateau de Cuzon, est très intéressante. La vue découvre, en direction du sud, la zone de confluence de l'Odet et du Jet et, au-delà de la large vallée encombrée d'alluvions, le flanc nord et abrupt du plateau d'Ergué-Armel. Le sol est composé d'argile alternant avec des filons d'arène granitique.

Un réseau de tranchées de sondages de 3,50 m de large a permis de mettre au jour des vestiges d'époques diverses (fig. 34). Chacune des deux parcelles livre un réseau de fossés bordant d'anciens talus figurant sur le cadastre de 1835, mais ce sont les vestiges de l'âge du fer et d'époque romaine qui sont les plus intéressants. Ils sont découverts dans la parcelle EL.15. En fait, ce terrain se situe au contact immédiat des vestiges mis au jour par Yves Ménez. Ce dernier avait notamment distingué des prolongements de fondations de murs ou de fossés dans les coupes de terrain au sud-ouest de cette prairie.

Les tranchées de sondage B.III et B.IV découvrent dix-sept petites fosses dont le diamètre et la profondeur n'excèdent pas, respectivement, trois à quatre décimètres et un à deux décimètres. La dispersion de ces fosses peut sembler aléatoire, ce qui n'a rien d'étonnant au regard de leur petit nombre et de la faible surface de sol naturel découvert. Les éléments de datation sont d'une grande indi-

---

40 Ont participé à cette fouille : A.S. Déméter, A. Gentric, Y.-L. Goalic, Y. Le Bihan, S. Pradines, O. Santré, R. Toupin, J.-F. Villard. R. Le Roy a pris en main l'étude d'archives accompagnant cette opération.

41 J.-P. Le Bihan, «Sous la cathédrale de Quimper, des pierres et une histoire», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p.135-168.

42 B. Tanguy, «Entre légende et histoire (Ve-XIe siècle)», dans J. Kerhervé [dir.], *Histoire de Quimper*, Toulouse-Quimper, 1994, p. 53.

43 J.-P. Le Bihan, *Les vestiges archéologiques de Kervéguen à Quimper (Finistère)*, Rennes, D.F.S., 1997.

44 Y. Ménez, P. Galliou, «La villa gallo-romaine de Kervéguen en Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 43-78.

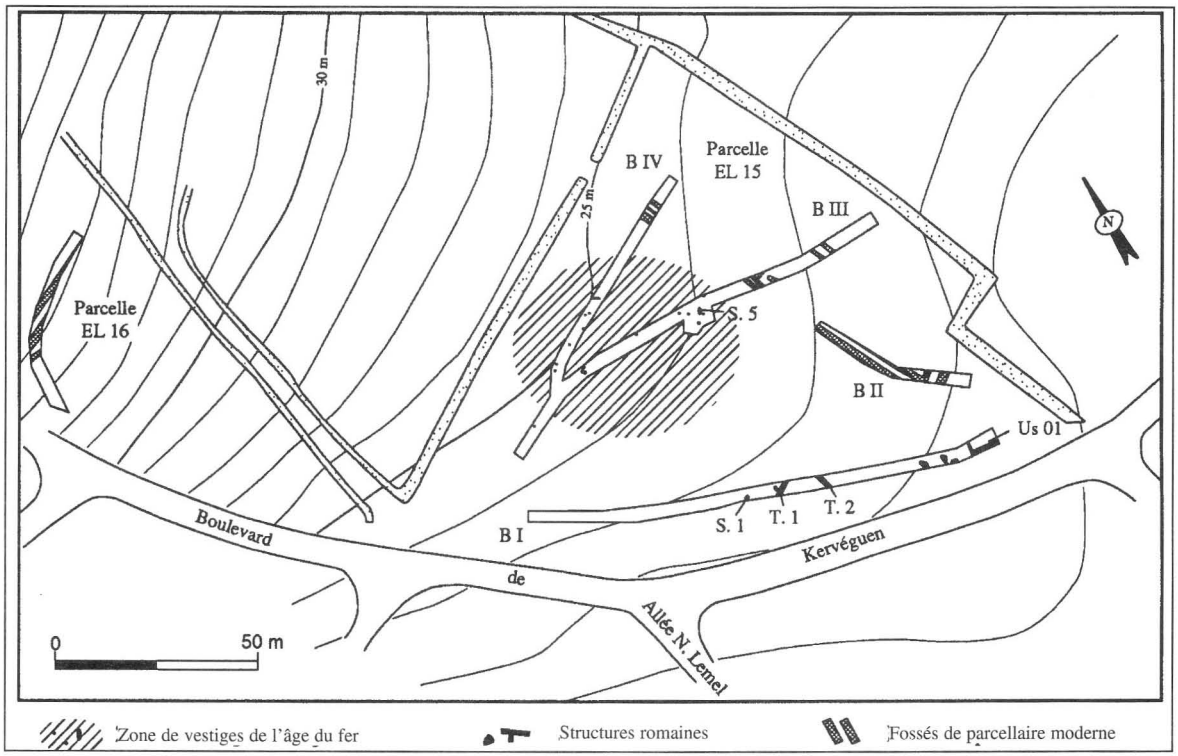

Fig. 34. – Quimper, *Kervéguen*, position des vestiges.

gence. Hormis la fosse S.5, seules deux petites dépressions livrent un rare mobilier d'allure protohistorique (S.9 et S.16).

La structure S.5 retient en effet l'attention (S.5). Il s'agit d'une fosse de forme ovale de 1,45 m et 0,65 m de diamètres respectifs. Profonde de 0,28 m dans sa partie septentrionale, elle est creusée dans une terre argileuse. La partie supérieure de la fosse livre une assez grande quantité de fragments de clayonnage avec empreintes de tiges de bois. Ils ont subi l'action d'un feu assez intense pour offrir un état de conservation satisfaisant. Par ailleurs, de nombreux restes de poteries de l'âge du fer sont découverts au sommet de la fosse S.5, juste sous la couche de clayonnage. Ils concernent huit vases différents et deux fusaïoles. Les lèvres plates en sifflet, les carènes très vives associées aux fonds ombiliqués ou à une cannelure interne large et peu marquée semblent rattacher ces poteries à des séries du Ve siècle av. J.-C. Les fusaïoles peuvent également trouver leur place dans un tel contexte chronologique (fig. 35). Il reste à savoir si l'ensemble se situe à l'extrême fin du premier âge du fer ou au début de La Tène ancienne.

La position des tessons et des clayonnages au niveau supérieur du remplissage de la fosse S.5 soulève une question. S'agit-il de matériaux enfouis dans le trou ou, plutôt, de restes de construction appartenant à une vaste couche de destruction dont seuls quelques éléments auraient été piégés dans une structure en creux ? Il est assez rare que des trous de poteaux livrent une telle quantité

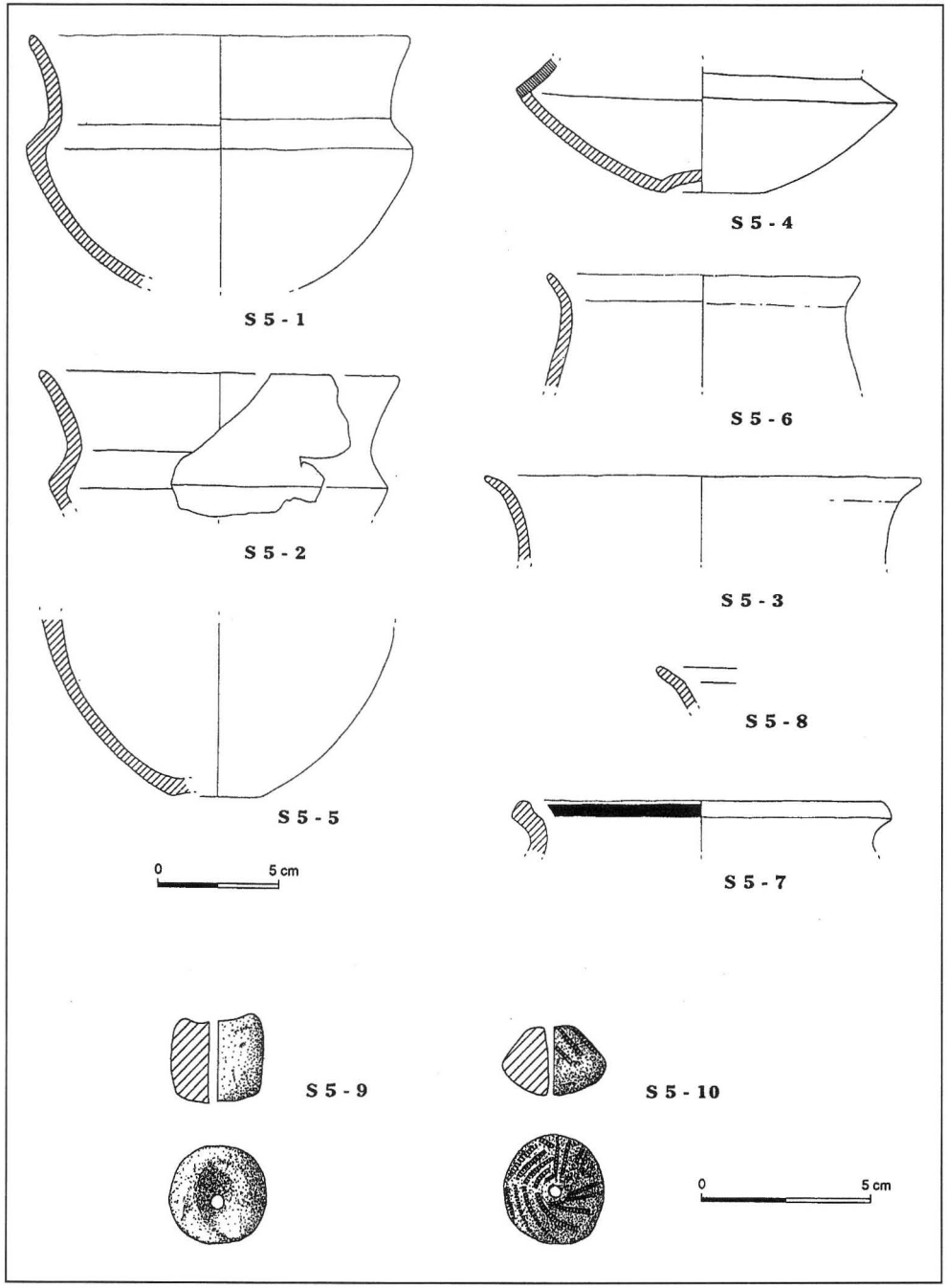

Fig. 35. – Quimper, *Kervéguen*, poteries du Ve siècle av. J.-C. de la structure S.5.

de poterie. Si la structure S.5 appartient tout de même à cette catégorie de vestige, il est peu vraisemblable que l'inclusion des fragments assez complets de vases date de la phase d'installation du poteau. Il semble qu'il faille plutôt songer à une intrusion lors de la destruction et de l'arrachage du montant de bois. Cela serait d'ailleurs assez conforme à la présence des clayonnages. Les traces de cendres découvertes au-dessus du trou voisin S.20 pourraient, par ailleurs, conforter l'hypothèse d'un incendie. Il ne faut pas non plus négliger d'autres interprétations pour la structure S.5. Il peut s'agir d'une fosse isolée dont la fonction nous échappe totalement.

Il n'est pas simple de conclure à propos des petites fosses mises au jour en ce point du site. S'agit-il d'un ensemble homogène, correspondant aux vestiges d'un seul et même site ? En ce cas, il serait, de préférence, daté de l'extrême fin du premier âge du fer ou des débuts de La Tène ancienne. Si cette hypothèse est retenue, force est d'admettre que le site est bien modeste. Faut-il, par exemple, aller jusqu'à le qualifier d'habitat ? Si cela est, il s'agit sans doute d'un établissement de faible puissance, vraisemblablement dépourvu de fossés ou de palissades périphériques. D'un autre côté, la richesse du mobilier mis au jour dans la fosse S.5 montre bien qu'il ne faut pas forcément retenir une solution misérabiliste. En fait, la raison commande de cesser de spéculer tout en gardant l'esprit en éveil et en ayant en perspective la mise au jour de petits sites dont la nature demeure inconnue et qui, comme c'était le cas pour des habitats assez importants il y a une ou deux décennies, échappent encore à la perspicacité ou à l'œil des archéologues. L'image d'une campagne peuplée au premier âge du fer de tout petits établissements dispersés n'est pas du tout étrangère à la littérature archéologique[45].

Des vestiges gallo-romains sont, par ailleurs, mis en évidence dans la tranchée B.I. Nous pouvons retenir :

– les fossés T.1 et T.2, découverts sur une longueur de 5 m et large de 0,80 m à 1 m, sont peu profonds (en moyenne 0,20 m) et présentent un fond plat. Leur remplissage est constitué de terre brune et d'un alignement de pierres. Il est bien tentant de réunir dans un même réseau ces deux structures presque perpendiculaires. Il est possible de rappeler que T.1 présente une orientation voisine de celle de fossés mis en évidence par Y. Ménez. Un tel rapprochement nous paraît prématuré : d'une part, l'allure et la profondeur diffèrent ; d'autre part, si nous sommes bien en présence de deux fossés perpendiculaires, c'est plutôt à des structures de partage de l'espace qu'il faut songer. Enfin, il faut se garder de réunir avec légèreté des fossés distants de plusieurs dizaines de mètres, même s'ils présentent un axe identique. La fouille intégrale contredit trop souvent des schémas initiaux trop parfaits. Contentons-nous de suggérer que les fossés T.1 et T.2 font partie d'un même ensemble d'aménagements extérieurs et proches de la villa.

– La fosse S.1 à fond plat est longue de 1,30 m, large de 0,90 m et profonde de 0,20 m. Elle est comblée de terre charbonneuse et les parois verticales sont légèrement rubéfiées. Aucun mobilier n'est découvert dans cette structure, mais il faut rappeler que des fosses exactement semblables (allure, dimensions et contenu) ont été mises au jour à Kernoter lors des fouilles de 1994 puis en 1995[46]. Une datation au Ier siècle de notre ère avait été préconisée sur ce site.

– Au sud-est de la parcelle EL.15, les fondations de deux murs perpendiculaires apparaissent, incrustées dans le sol naturel argilo-

[45] F. Audouze, O. Buchsenschutz, *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique*, Paris, 1989, 362 p. – Y. Menez, *Une ferme de l'Armorique gauloise, Le Boisanne en Plouer-sur-Rance*, D.A.F., 1996.

[46] J.-P. Le Bihan, «Quimper, Kernoter», dans «Notices d'archéologie finistérienne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 96-100, et notice à paraître dans la même chronique en 1997.

sableux. Le mur nord-sud, visible sur une longueur de 3,50 m se prolonge au-delà des flancs de la tranchée B.I. Le mur est-ouest s'appuie sur le tronçon nord-sud à l'ouest et se prolonge, vers l'est, au-delà des limites de la fouille. Il est découvert sur une longueur de 6,20 m. L'épaisseur des murs varie de 0,60 à 0,80 m et il s'agit essentiellement d'un blocage de pierres calées dans une tranchée de fondation qui n'a pas été sondée. L'espace compris entre les bases de murs est constitué d'argile arénitique. Il s'agit de sédiments naturels non aménagés.

– Il ne reste que les fondations des murs alors que les sols correspondants ont disparu, emportés par l'érosion anthropique ou naturelle. La très grande quantité de fragments de tuiles mis en évidence laisse entendre que ces sols étaient plutôt en terre battue qu'en ciment. Dans ce dernier cas, ils auraient mieux résisté à l'érosion ou bien, si une destruction violente les avait tout de même emportés, elle aurait dû faire subir le même sort aux tuiles. En effet, les tuiles ne sont présentes que dans l'espace inclus entre les deux murs. Elles semblent bien avoir participé de la toiture effondrée sur place. Mais il ne s'agit peut-être là que de spéculations. Il est encore plus risqué de parler de plan ; même si l'on peut suggérer que le mur nord-sud constitue une limite occidentale d'un bâtiment. Les quelques tessons de poterie gallo-romaine commune découverts sur place ne permettent pas de dater les constructions. D'une part, ils sont peu évocateurs, d'autre part, ils sont mis au jour à l'interface entre les vestiges et la terre végétale.

Ces vestiges, d'une densité assez faible, semblent démontrer que nous sommes en bordure nord-ouest de la zone véritablement bâtie du domaine gallo-romain de Kervéguen. Ces observations sont conformes à celles d'Yves Ménez. Il est toutefois prématuré de vouloir raccorder les murs découverts à ceux qui ont été relevés lors de la fouille ancienne. Seule une fouille complémentaire permettrait de réduire les risques de raccordements aléatoires[47].

Jean-Paul Le Bihan

QUIMPER, 13, rue Émile-Zola

La construction d'un bâtiment neuf sur le domaine du centre hospitalier de Quimper entraîne la réalisation d'une opération préalable d'évaluation du potentiel archéologique par l'Association pour l'aide aux urémiques de Bretagne et le Service municipal de la ville de Quimper[48]. Le site s'inscrit dans la zone sensible proche des sites de l'âge du fer du Braden et du sanctuaire gaulois et gallo-romain de Parc-ar-Groas. Le décapage sous surveillance de l'ensemble des terrains construits, soit 400 m², a permis de mettre au jour un double réseau de fossés (fig. 36).

Deux d'entre eux (T.3 et T.4) sont parallèles, peu profonds et présentent un remplissage de terre marron. Le profil et le remplissage du fossé T.3, plus large que son voisin occidental, semblent témoigner d'un récurage ancien. Distantes de 3,50 m, ces deux tranchées doivent appartenir à un même système de partage du sol. Il pourrait éventuellement s'agir de fossés de talus. L'absence de mobilier archéologique interdit de proposer une date de creusement et d'exploitation de ces tranchées. Leur forme et leur profil nous laissent aussi perplexes, même si la couleur relativement claire de la terre de remplissage et le recoupement par un second réseau de fossés plaident en faveur d'une certaine ancienneté. L'analogie d'orientation avec la rue Émile-Zola, réputée itinéraire antique, et la distorsion par rapport au schéma cadastral de 1835 ne suffisent pas pour affirmer que ces fossés sont gallo-romains. D'éventuelles tentatives de raccordements sur les réseaux antiques connus dans le secteur ne pourraient constituer de véritables preuves car ces derniers sont trop éloignés.

---

[47] Ont participé à la fouille : Y.-L. Goalic, Y. Le Bihan, S. Pradines, O. Santré, J.-F. Villard.

[48] T. Dechezleprêtre, J.-P. Le Bihan [dir.], *Parcellaires anciens, rue Émile-Zola à Quimper*, Rennes, D.F.S., 1996.

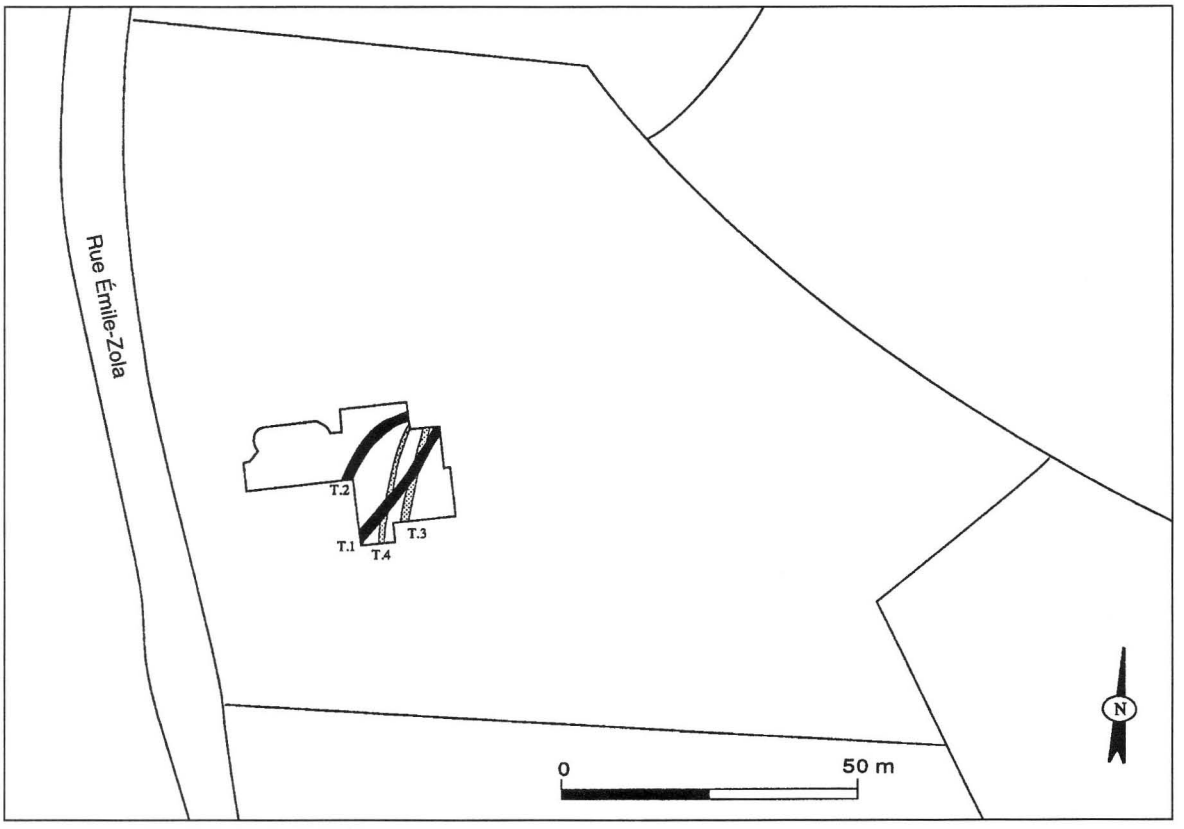

Fig. 36. – Quimper, *rue Émile-Zola*, position des vestiges par rapport au cadastre de 1835.

Les deux autres fossés, plus récents que les précédents qu'ils recoupent, paraissent devoir être réunis dans un même système, en dépit de petites différences d'axe. Leur orientation générale les rapproche de celle des parcelles du cadastre de 1835 et la couleur noire de la terre de remplissage évoque celle des fossés modernes fouillés dans la région de Quimper. Toutefois les profondeurs, les profils et l'histoire suggérée par la stratigraphie du comblement de ces deux fossés laissent entendre qu'il ne faudrait pas conclure à la hâte. Certainement très postérieurs à l'Antiquité, ces fossés, dont la fouille de quelques sections ne livre aucun mobilier archéologique, ne peuvent être datés et interprétés avec précision.

Ces vestiges modestes nous confirment l'intérêt de multiplier les observations à propos des parcellaires récents fréquemment mis au jour. Accompagnant les nombreux segments de tracés déjà découverts, ils pourraient, ainsi que nous l'avons souvent suggéré, constituer une contribution à l'étude du bocage et de son évolution récente.

J.-P. Le Bihan, T. Dechezleprêtre

QUIMPER, carte archéologique

Mise en œuvre en 1994, la réalisation de la carte archéologique de Quimper s'est poursuivie. Le recensement des opérations récentes et des sites archéologiques clairement affir-

més par des fouilles, des découvertes patentes ou des vestiges anciens spectaculaires, est achevé ; soixante-dix nouveaux points s'ajoutent ainsi aux cent trente déjà cartogaphiés.

L'opération a aussi été l'occasion de tenter d'éclaircir des dossiers plus difficiles concernant des sites mentionnés autrefois par les érudits locaux ; en particulier les enceintes ou sites fortifiés. Nous avons vu que *Kerlagatu* fait partie de cette catégorie. Ce site, mentionné depuis 1873 par Briot de La Mallerie[49], comporte en réalité deux gisements ; l'un, situé près du manoir de Kerlagatu, recèle probablement des coffres de l'âge du bronze, l'autre, distant de 400 m, encore partiellement visible, comporte une enceinte ayant été occupée à la fin de l'âge du fer et à l'époque romaine, pour une fonction actuellement indéterminable. Il s'agit du site de *Kersalé*[50].

Les recherches sur place ont permis de dissiper la confusion entretenue depuis le XIXe siècle à propos des enceintes de *Kerven* et de *Saint-Guénal,* qui ne sont qu'un seul et même site, la chapelle dédiée au saint breton ayant été bâtie au cœur de l'enceinte, encore visible il y a quelques décennies. Des douves également visibles en 1949 ont été comblées à cette époque par l'agriculteur exploitant les terres de Kerven.

Une autre ambiguïté a pu être levée. Elle concerne l'enceinte de *Kernaël-Frest* mentionnée par R.-F. Le Men et Du Chatellier. Une évolution de l'appellation en *Kerinvel* et une erreur de placement de virgule avaient interdit la localisation de cette enceinte. Plus précisément de deux enceintes : l'une effectivement redécouverte à Kerinvel, la seconde près du *Grand-Guélen*, cette dernière n'étant pas encore relocalisée.

À ces résultats inattendus s'ajoute le travail de classement, sur base de données, de tous les noms de lieux et sites architecturaux de Quimper antérieurs au XIXe siècle. Un traitement raisonné et synchrone doit fournir des résultats très utiles, notamment pour l'écriture d'une histoire du développement urbain de la ville médiévale.

La numérisation de la carte topographique de Quimper avec le réseau hydrographique complet et les courbes de niveaux a été effectué sur les ordinateurs du Centre de recherche archéologique du Finistère, avec le concours de O. Santré et J.-G. Légier, objecteurs de conscience au Service municipal d'archéologie de Quimper. Il est désormais possible d'utiliser ce document en fond de carte dans la mesure où tous les sites archéologiques de la commune figurent simultanément dans une base de données et sur documents également numérisés.

J.-P. Le Bihan, Y.-L. Goalic,
R. Le Roy, H. Guillou

RIEC-SUR-BELON, bourg

Dans une note, parue dans un bulletin de notre Société en 1889[51], A. de Brémond d'Ars décrivaient deux stèles de l'âge du fer qui se trouvaient dans l'ancien cimetière et qui venaient d'être enlevées «pour niveler le terrain autour de l'église paroissiale». Au cours de nouveaux travaux de mise en valeur de l'église et de la place, l'une d'elles vient de revoir le jour (fig. 37) et nous avons pu l'examiner aux ateliers municipaux, avant qu'elle ne soit replacée près de l'église. Il s'agit d'une stèle haute, tronconique, en granite à muscovite et biotite à gros grain dont il manque les deux extrémités. À la base se voit une cassure oblique suivant une face de diaclase tandis que le sommet laisse voir la trace de gros enlèvements résultant de chocs anciens. La hauteur

[49] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 41-42.

[50] J.-P. Le Bihan, «Quimper, Kerlagatu-Kersalé», dans «Notices d'archéologie finistérienne», *ibid.*, t. CXXV, 1996, p. 64-67, ill.

[51] A. de Brémond d'Ars, «Notes sur les stèles de l'ancien cimetière de Riec», *ibid.*, t. XVI, 1889, p. LXIII.

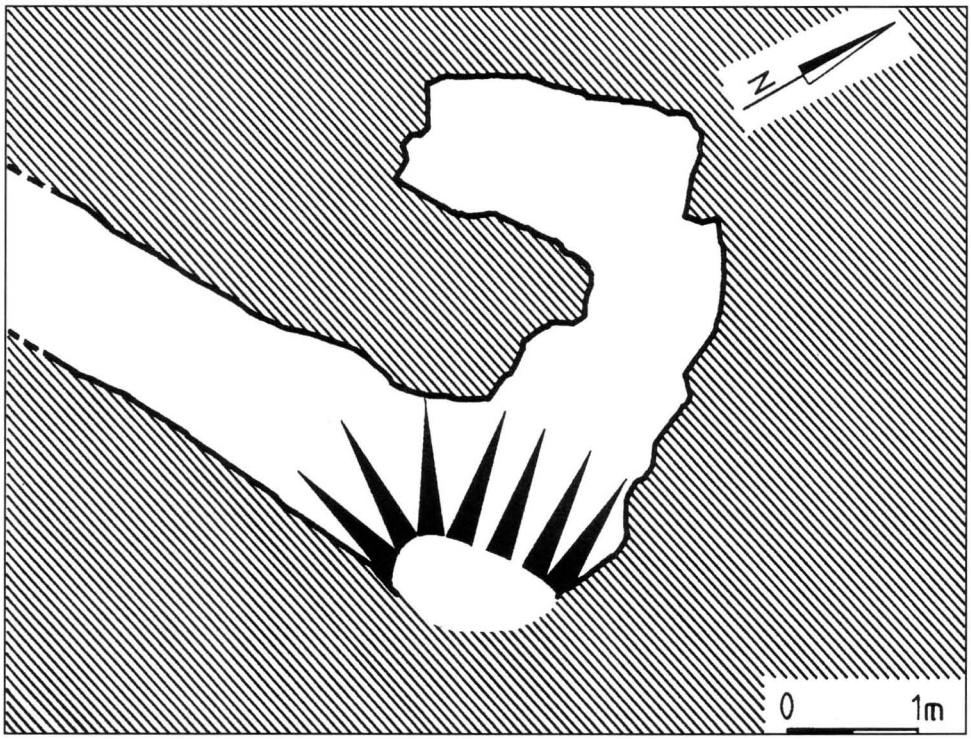

Fig. 38. – Saint-Pabu, *Récévéan*, plan de la partie visible du souterrain de l'âge du fer.

de la partie conservée est de 2,00 m et le diamètre passe de 0,63 m à la base à 0,38 m au sommet. Le long du fût se voient des cannelures dont le nombre peut être estimé à la trentaine, à la base desquelles se trouve une gorge transversale, large de 60 mm et profonde de 28 mm mais qui n'affecte que la moitié de la circonférence. Cette stèle montre aussi une surface rubéfiée qui témoigne qu'elle a subi plusieurs vicissitudes, pas toujours très heureuses.

M. Le Goffic

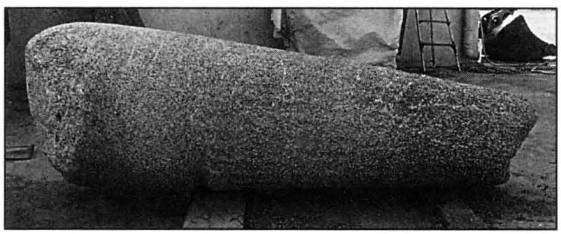

Fig. 37. – Riec-sur-Belon, *bourg*, stèle cannelée de l'âge du fer mise au jour lors de travaux autour de l'église. (Cliché M. Le Goffic).

SAINT-PABU, Récévéan

M. Patrick Merrien nous a signalé l'existence d'une excavation mise au jour lors de la réalisation d'un accès à un garage, dans la propriété de M. Jean Bégoc. Notre visite a permis de constater qu'il s'agit d'une extrémité de souterrain de l'âge du fer comportant une petite salle terminale de 2,50 m de longueur pour 1,20 m de largeur, à laquelle on accédait par une galerie coudée d'un mètre de largeur moyenne pour une hauteur équivalente (fig. 38). Nous avons noté que le plafond de la structure, creusée dans une arène granitique à

gros blocs pluridécimétriques ne se trouvait qu'à 0,60 m sous le niveau du sol actuel, ce qui est très peu. La direction sud-ouest, que prend la galerie que l'on peut suivre sur 5 m, ne laisse guère espérer une bonne conservation de la structure car, à 10 m dans le même azimut, se trouve le pignon de la maison du propriétaire. L'essentiel du souterrain a donc été détruit lors de la construction de l'habitation. Près de la porte d'entrée de la propriété se trouve un gros galet de granite ovoïde trouvé lors des travaux et qui a sans doute fait office de stèle, à l'instar de nombreux autres galets dont l'usage comme stèle est attesté.

M. Le Goffic

SCAËR, Penquellen

La stèle hémisphérique de Penquellen-Huella qui a fait l'objet d'une notice en 1995[52], a été déplacée depuis et se trouve entreposée à l'envers dans l'angle est de la parcelle 598 provisoirement. Cette nouvelle position, peu orthodoxe, a pour avantage de nous faire voir ses dessous qui comportent deux trous et deux encoches. Il semblerait bien qu'il s'agisse d'une tentative avortée de transformation en auge, arrêtée par l'enlèvement malencontreux d'un éclat.

Au cours des travaux de rénovation du manoir du XVIIe siècle de Penquellen-Izella, dans les fondations du mur de clôture a été mis au jour une petite stèle tronc-pyramidale à section carrée et angles arrondis, au sommet bombé (fig. 39). L'embase saillante ne se développe que sur deux côtés. La hauteur totale est de 0,74 m mais la partie travaillée ne fait que 0,49 m. La largeur des faces varie de 0,37 m à 0,41 m à la base et 0,25 m à 0,28 m au sommet. Elle est élaborée à partir d'un granite local à deux micas et à grain moyen. C'est donc la troisième stèle de l'âge du fer répertoriée dans le hameau grâce à l'attention vigilante de M. Guy Pensec, que nous remercions.

M. Le Goffic

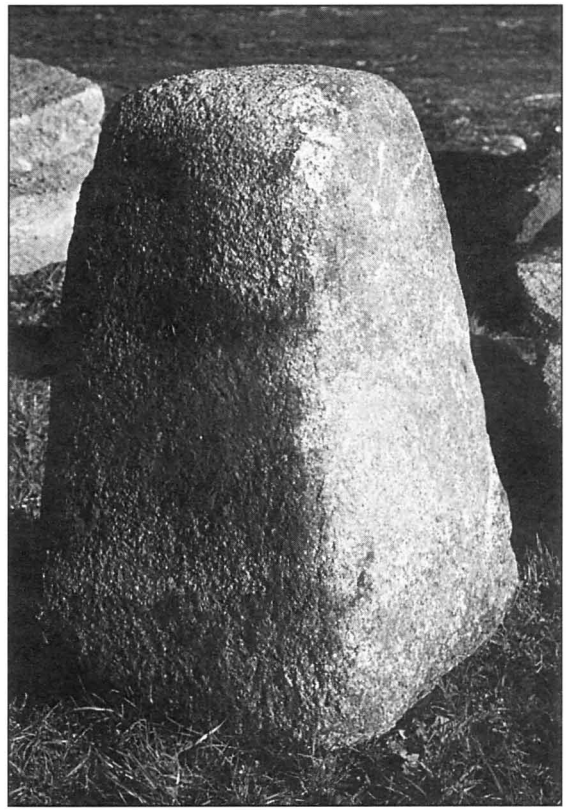

Fig. 39. – Scaër, *Penquellen*, stèle tronc-pyramidale de l'âge du fer.
(Cliché M. Le Goffic).

TELGRUC, Le Caon

Le hasard nous a mis en possession d'une monnaie trouvée en 1985 à côté d'une des cuves à salaisons du Caon, malheureusement disparues depuis. Le droit porte l'inscription IMP TETRICV(S) PF AVG autour du buste cuirassé et radié à droite, et le revers HILARIT(AS) AVG et l'Allégresse tournée à gauche, tenant une corne d'abondance et une palme. On peut dater cette monnaie de 272-273, ce qui corres-

[52] M. Le Goffic, «Scaër, Penquellen», dans «Notices d'archéologie finistérienne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 116.

pond à la fin de l'exploitation de nos cuves[53]. Nous remercions M. Bompaire pour son aide.

A.-H. Dizerbo

LE TRÉHOU

Mon collègue Serge Henry m'a présenté un manche de sabre découvert au Tréhou. Il s'agit du sabre modèle 1784, au pommeau à tête de lion très caractéristique, percé de trois trous pour les vis. Il équipait les seconds maîtres canonniers et les canonniers appointés de première classe[54]. Hors de tout contexte, il est difficile de dire si nous avons là le témoin d'un combat ou le résultat d'une opération «grenier vide» chez un vétéran.

Y. Coativy

---

[53] P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983, p. 125-134.

[54] D. CASANOVA, J.-D. BASTIÉ, *Les armes de la Royale*, Paris, 1993, p. 84-85.

Le tumulus de l'âge du bronze du Ruguellou, à Saint-Sauveur (Finistère) Fouilles de 1986

par J. Briard, M. Le Goffic, Y. Onnée, B. Bigot, D. Marguerie*

I. Historique

La région des monts d'Arrée est bien connue pour ses tumulus de l'âge du bronze dont le recensement fut inauguré dès la fin du XIXe siècle par l'archéologue finistérien Paul du Chatellier. Il en fouilla, plus ou moins hâtivement, une bonne centaine sur les territoires des communes de Berrien, Le Huelgoat, La Feuillée et Brennilis[1]. Une série de campagnes et de fouilles d'urgence menées il y a une dizaine d'années[2] permit de reviser la connaissance de ces «champs de tumulus», maintenant en voie de disparition par arasement progressif.

L'extension des tumulus en dehors des sommets des monts d'Arrée était assez mal connue, en particulier vers l'ouest. Le travail mené par M. Le Goffic comme archéologue départemental a comblé cette lacune et de nombreux nouveaux tertres funéraires ont été reconnus sur les communes de Saint-Sauveur, Commana et Sizun. Le tumulus du Ruguellou est de ceux-là. Il se trouvait à proximité du village du Ruguellou, déformation de Cruguellou qui signifie en breton les «buttes» ou les «tumulus». Il a existé autrefois un groupe de tumulus à cet endroit. Les deux rescapés ont été répertoriés par M. Le Goffic : celui de la parcelle 379, objet de la fouille de 1986, et le second, situé plus au sud entre les parcelles 740 et 743 (fig. 1). Le tumulus du Ruguellou se trouve dans un champ dénommé Park-an-Dorguenn. Or Dorguen ou Torguen est encore un toponyme désignant une éminence artificielle. La nomenclature des lieux-dits a donc bien concrétisé l'existence de monuments funéraires. Le tumulus 379 était autrefois bloqué contre un talus qui séparait les parcelles 379 et 384. L'agrandissement des parcelles a nécessité la destruction de ce talus qui retenait vers l'est les terres de la butte funéraire. Celle-ci, par suite des labours précédant la mise en pâture, avait été largement rabotée à son sommet. Il est évident que progressivement son arasement se poursuivra à longue échéance.

---

* U.M.R. 65-66 du C.N.R.S., Université de Rennes 1, et Service archéologique du Finistère (M. Le Goffic).

[1] P. DU CHATELLIER, «Exploration sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications, années 1895-1896», *Mémoires de* la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXV, 1897, p. 51-112 (et brochure, chez Guyon, à Saint-Brieuc, 64 p.).

[2] J. BRIARD, «Berrien, terre de tumulus», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 19-33 ; du même, «Tumulus des monts d'Arrée», *ibid.*, t. CVI, 1978, p. 17-35.

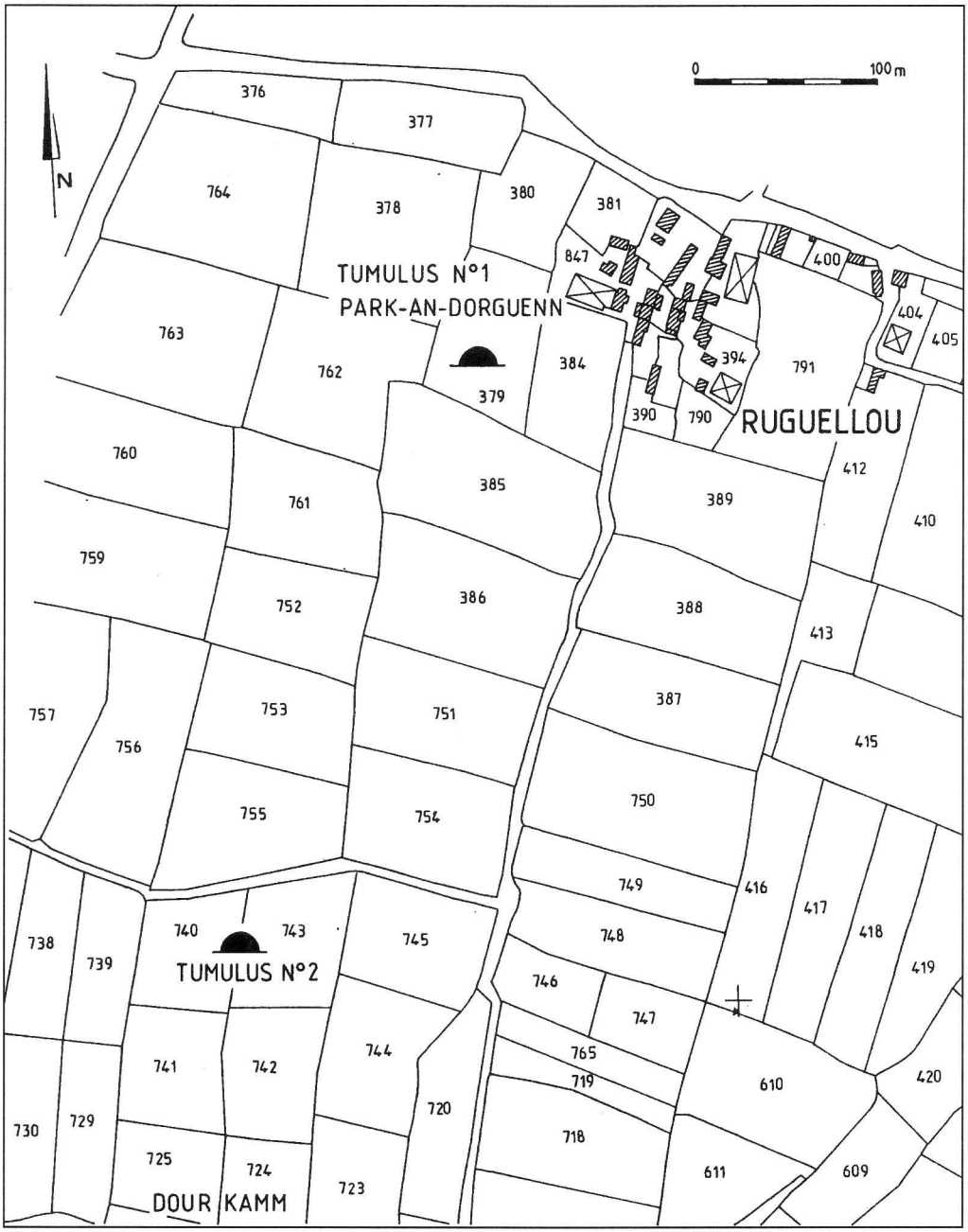

Fig. 1. – Saint-Sauveur, *tumulus du Ruguellou*, situation cadastrale.
Cadastre 1962, section C2, parcelles 379 et 740-743.
Au sud, emplacement du ruisseau de Dour Kamm.

Le monument a été fouillé en 1986 en fouille de sauvetage avant que cet arasement ne s'accentue. Le but de cette opération était bien sûr d'identifier les structures funéraires contenues dans la butte mais surtout de mener toute une série type d'analyses qui manquaient sur ces tumulus des monts d'Arrée, à part quelques essais d'analyses sédimentologiques effectuées à Ligollenec à Berrien. Pour la première fois, une série d'analyses palynologiques est tentée, niveau à niveau, en liaison avec les datations radiocarbone. L'étude sédimentologique a permis la reconnaissance de l'origine précise des terres composant la butte. Enfin l'étude céramologique des tessons recueillis a fait retrouver l'origine des argiles employées pour la fabrication des poteries. Les fouilles de Saint-Sauveur n'ont fait l'objet que d'un court résumé dans une publication synthétique sur les monts d'Arrée[3].

II. Site et organisation des travaux

Le village du Ruguellou se trouve à environ 2 km au sud-ouest du bourg de Saint-Sauveur. Le tumulus fouillé est situé dans la parcelle 379 C2 du cadastre de Saint-Sauveur, révisé en 1982 (coordonnées Lambert zone 1. X : 130,7 ; Y : 1101,58). Le monument est bâti sur un site relativement élevé (158 m) mais légèrement en contrebas du point culminant, sur la pente est. À cet endroit, le sous-sol est métamorphique (gneiss de Brest des anciennes cartes géologiques). La butte, assez bien conservée, était située dans une parcelle en prairie artificielle au moment de la fouille. Les talus hauts environnant la parcelle à l'ouest et au sud comprenaient des chênes, des aulnes et des frênes avec quelques touffes d'ajoncs. Le tumulus avait été édifié sur ce point haut probablement pour être visible de loin dans une zone préalablement déboisée. Les habitats protohistoriques devaient se trouver en contrebas, sans doute plus bas que le village actuel, mais aucun indice de surface n'a permis d'en retrouver les traces précises. Il est à noter qu'à environ 1 km vers le sud coule un petit ruisseau dans une zone à tourbière. Ce ruisseau s'appelle joliment le *Dour Kamm*, «l'eau tordue», toponyme correspondant à son allure sinueuse. Les paysans nous ont indiqué qu'à cet endroit avait été trouvé autrefois une voie de dalles qui permettait de franchir cette zone marécageuse. Nous verrons qu'il a eu son importance dans la construction de la butte funéraire. Bien abrité, avec point d'eau permanent et petits sommets voisins pour l'établissement de postes d'observation, l'endroit se prêtait bien à un habitat protohistorique.

La fouille a eu lieu du 25 juin au 17 juillet 1986, sans compter quelques opérations préliminaires (autorisation du ministère de la Culture, sous-direction de l'Archéologie, du 14 mars 1986). Les propriétaires, M. et Mme Raymond Berrou, nous ont laissé toutes facilités pour la conduite des travaux, ce dont nous les remercions. La municipalité de Saint-Sauveur a gracieusement assuré notre hébergement (local municipal et terrain de camping). Les frais de séjour des fouilleurs ont été couverts par une subvention de l'A.F.A.N.

Le chantier a été dirigé par Jacques Briard, directeur de recherche au C.N.R.S., et Michel Le Goffic, archéologue départemental du Finistère. Ont participé aux travaux : Anne Besnard, Jean Bourhis, Maurice Bréger, Michèle et Soizic Briard, Anne Bridault, Victor Guéguen, Dominique Guillaume, Maurice Houeix, Guy Larcher, Dominique Leborgne, Jacqueline Le Carduner, Jean-Pierre Muratore, François Quérat, Guirec Querré, Anne Sevaux, Etienne Zangato. Bernard Bigot a assuré l'étude sédimentologique et Dominique Marguerie l'étude palynologique.

---

[3] J. Briard, M. Le Goffic, Y. Onnée, *Les tumulus de l'âge du bronze des monts d'Arrée*, Rennes, 1994, Institut culturel de Bretagne - Travaux du Laboratoire d'anthropologie, 96 p. (Patrimoine archéologique de Bretagne).

Les différentes opérations menées au Ruguellou ont été les suivantes :

– Découverte et relevé des structures de la tombe centrale.

– Coupe est. Reconnaissance de la structure du tumulus, dans la zone la mieux préservée, par l'établissement d'une section de 20 m de long sur 2 m de large en direction de l'est. Les deux coupes de cette tranchée, côté nord et côté sud, ont été soigneusement relevées (J.-P. Muratore et J. Le Carduner). De nombreux prélèvements pour les études sédimentologiques et palynologiques y ont été effectués (B. Bigot et D. Marguerie).

– Sondages complémentaires est. Deux sondages ont eu pour but de suivre l'ancien talus sous lequel quelques structures, sans doute historiques, avaient été découvertes.

– Coupe nord. Une tranchée a été menée du centre sur 20 m de long et 2 m de large (jusqu'à 10 m) et 1 m de large (de 10 à 20 m). Elle a confirmé la structure du tumulus.

– Contrôle de 4 m sur 2 m dans la périphérie ouest du tumulus.

– Remise en état du tumulus après la fouille. Elle a été assurée par l'entreprise A. Herry, de la commune de Commana, aussitôt après les travaux.

– Opérations extérieures. Prospections et reconnaissances avec sondages dans les terrains voisins du tumulus ou plus éloignés (zone à tourbière de Dour Kamm, à 1 km au sud). Ces opérations ont permis de préciser les zones d'origine probable des matériaux ayant servi à l'édification du tumulus.

– Opération «sensibilisation». Une journée porte ouverte menée le 12 juillet a connu un grand succès (plus d'une centaine de personnes). Non seulement elle a permis d'expliquer la raison des travaux menés mais aussi de collecter de nombreux renseignements, découvertes fortuites ou connaissance de collections particulières inédites.

Au cours des travaux les traces de plusieurs fouilles anciennes menées «en entonnoir» ont été reconnues. Elles sont précisées sur le plan général (fig. 2, A), de même que les zones fouillées en 1986 (fig. 2, B).

III. Structure du tumulus

Le tumulus apparaît comme une éminence de 40 m de diamètre et d'environ 2 m de hauteur maximale. Il présente au sommet un léger aplanissement. Les anciens paysans nous ont indiqué qu'autrefois la butte était nettement plus haute. Son arasement partiel est récent et a fait suite à la destruction du talus ouest. Le monument est relativement régulier. Les courbes de niveaux sont plus accentuées au sud-sud-est. Les terres ont été retenues par les talus surtout du côté sud-est où la dénivelée n'atteint que 1,10 m. La dénivelée maximum mesurée au niveau est de 1,80 m vers le sud à 35 m du centre. Malgré son arasement partiel, le tumulus du Ruguellou apparaît comme un tumulus déjà important dans la série des monts d'Arrée, où la plupart des tertres n'atteignent qu'une vingtaine de mètres de diamètre pour souvent moins d'un mètre de hauteur, exception faite d'un ou deux très beaux monuments comme celui du Reuniou à Berrien.

La butte reste assez régulière mais le sommet, aplani partiellement et plus irrégulier, laisse supposer que le tertre avait été partiellement exploré autrefois dans sa partie centrale.

La coupe la plus complète a été menée sur le secteur est. Elle peut se suivre sur le relevé détaillé côté sud (fig. 3). Du sommet au sous-sol on peut distinguer :

– **Une zone de labour.** Surface de la prairie artificielle et zone remaniée de 25 à 30 cm d'épaisseur.

– **La couche supérieure du tumulus,** épaisse de 60 à 90 cm. Elle a été réalisée par des apports, paniers à paniers, qui ont formé

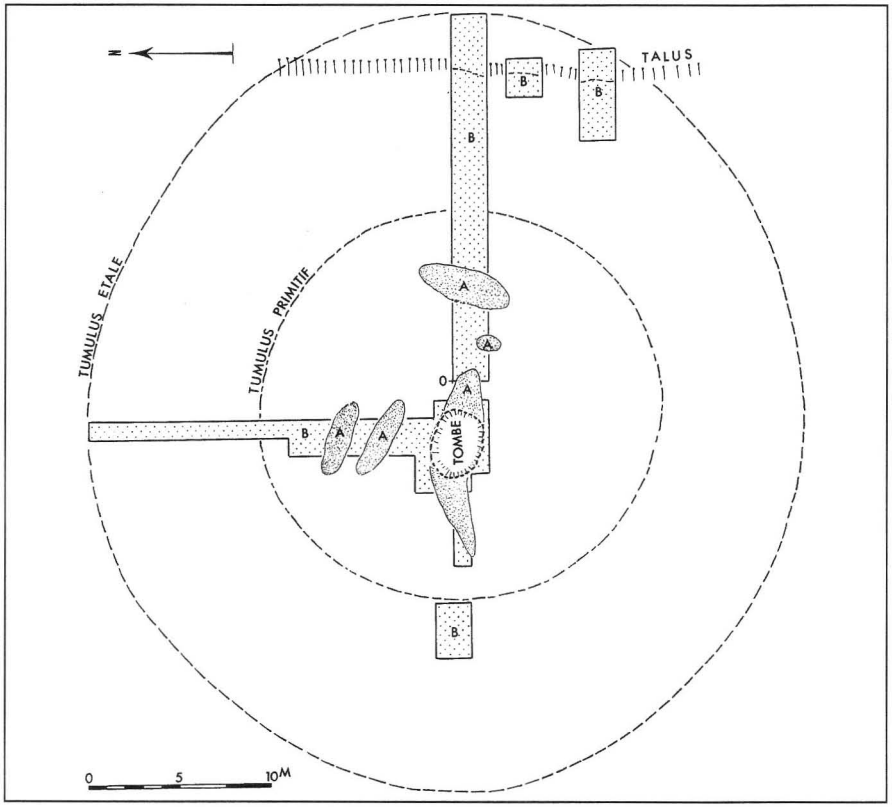

Fig. 2. – Saint-Sauveur, *tumulus du Ruguellou*, plan de fouille.
Zone A : fouilles anciennes.
Zone B : fouilles de 1986.
Dénivelée maximum sud : 1,80 m.

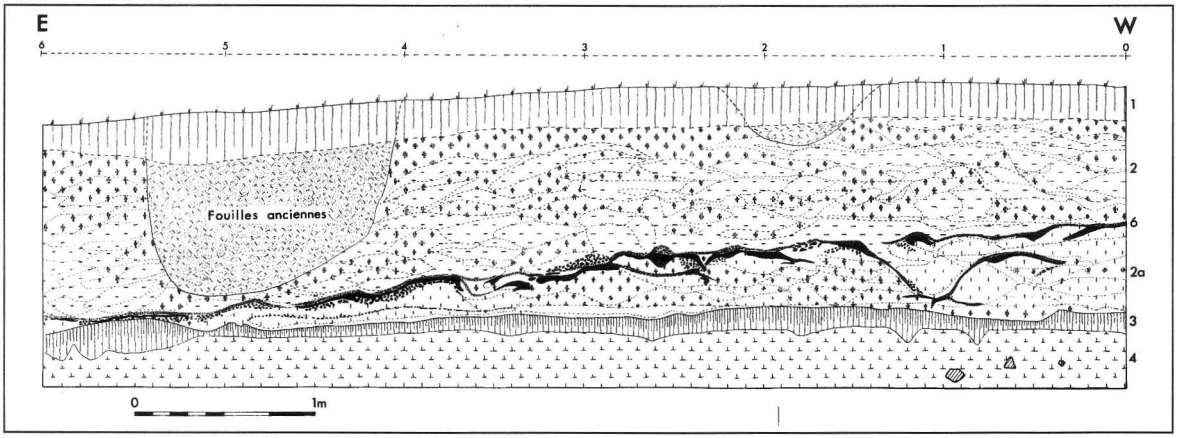

Fig. 3. – *Tumulus du Ruguellou*, coupe de la tranchée est.
1 : zone de labour. 2 : couche supérieure à limon panaché gris et jaune. 6 : niveau de séparation riche en fer et manganèse. 2a : couche inférieure à limon jaune panaché et arénacé. 3 : vieux sol brunifié. 4 : sous-sol arénisé (gneiss).

des lentilles allongées de couleur bigarrée par suite des tassements. Il s'agit de lentilles de terre limoneuse jaunâtre et de lentilles grisâtres plus argileuses. Ces lentilles argileuses ne semblent pas provenir du substratum local. Il pourrait s'agir d'un apport de terre marécageuse prise dans le voisinage d'un ruisseau. On retrouve de telles formations au bord du ruisseau du Dour Kamm, en assez grande quantité pour pouvoir être exploitées par paniers. Cela impliquerait un transport de 500 m à 1 km des terres de la partie supérieure de la butte à partir de ces zones en contrebas. Il est évident qu'on ne peut situer avec exactitude le lieu de prélèvement. Mais la présence d'un chemin probablement ancien, avec un reste de dallage au niveau du Dour Kamm, est un élément favorable pour rechercher l'origine des terres en cette direction. Les analyses sédimentologiques menées par B. Bigot ont confirmé cette possibilité. Les résultats indiquent d'ailleurs une forte composante lœssique des sédiments. Cela serait la preuve d'une couverture quaternaire lœssique beaucoup plus importante à l'âge du bronze que de nos jours. Le même phénomène a été observé dans les Côtes-d'Armor (tumulus à composante lœssique de Saint-Jude à Bourbriac) en une zone où cette composante a presque complètement disparu par suite de l'érosion des sols.

– **Une séparation** très nette, visible entre les deux apports inférieur et supérieur formant le tumulus, est marquée par une forte couche oxydée avec des précipitations de fer et surtout de manganèse. Cela résulte du changement d'apport dans la construction du tumulus. Cette zone d'arrêt constitue un niveau intermédiaire favorable aux précipitations métalliques (fig. 3, n° 6) mais ne veut pas dire que la construction du tertre a été interrompue entre ces deux épisodes.

– **La couche inférieure du tumulus.** C'est une zone panachée à lentilles grises et jaunes. L'apport jaune, parfois arénacé, est prédominant. Il s'agit principalement d'un grattage du sous-sol local. Cette couche épaisse de 60 cm au centre vient mourir à 8-9 m du point 0 (fig. 3, n° 2a).

– **Le vieux sol brunifié.** Il est riche en charbons de bois et en petits tessons.

– **Le sous-sol arénisé** (gneiss décomposé).

Les fouilles anciennes ont affecté la coupe du tumulus en deux endroits : une petite cuvette entre 1,20 m et 2,20 m à partir du point 0 et un entonnoir de 1,35 m de large et 1 m de profondeur situé entre 4 m et 5,36 m. Ils sont remplis de limon mixte mélangé de terre arable.

Le tumulus s'est étalé progressivement au cours des ans, soit par glissement naturel sur la pente, soit par suite des labours et surtout de la destruction du talus qui le retenait à l'est. Pour essayer de déterminer son diamètre initial la tranchée a été menée jusqu'à 20 m. Comme on l'a vu précédemment, la couche de précipitations de manganèse séparant les deux apports tumulaires vient mourir vers 9 m. Cela donne une dimension minimum du tumulus initial. La structure supérieure originelle panachée est encore reconnaissable au moins du côté sud jusqu'à 11 m du point 0. Plus loin, le limon devient sensiblement plus mélangé et colluvionné sans qu'il y ait de limite visible de séparation. Il semble raisonnable d'estimer la limite extrême du tumulus entre 12 et 13 m. D'ailleurs, à 13,20 m, un petit tas de pierres pourrait être un indice de fin de tumulus, les pierres ayant souvent tendance à rouler à la périphérie des monuments.

Ces éléments permettent donc, à partir du point topographique 0, d'estimer le diamètre initial du monument entre 23 et 25 m. Aucune couronne en pierres, aucun fossé ne marquent cette limite extérieure.

Un double fossé a bien été reconnu entre 14 m et 18 m. En réalité, après contrôle des cadastres anciens, il est apparu qu'il s'agissait de l'ancien talus bordé de fossés qui séparait les parcelles 979 et 984. Quelques menues pierres apparaissent dans la coupe ou près de

terriers, trop peu nombreuses pour être baptisées «structures». Des tessons ont été trouvés à cet endroit, les uns protohistoriques, les autres d'époque historique. Une petite monnaie en bronze, illisible, probablement du Moyen Âge, a été récoltée dans un terrier. Cela ne peut que dater une fréquentation médiévale de ce tumulus.

La tranchée est comporte des pierres assez disséminées, soit 750 éléments pour les 40 m³ de la tranchée. Elles se répartissent entre 530 éléments en quartz ou quartzite, soit 70 %, 170 en granite dont des éléments brûlés, possibles vestiges de foyers et 8 % d'éléments en schiste surtout superficiels dont certains sont d'origine moderne. Les éléments de quartz ont pu servir de percuteurs ou de broyeurs occasionnels.

La coupe nord n'a fait que confirmer la structure générale du tumulus du Ruguellou. On retrouve ainsi de bas en haut :

– **La zone labourée** avec son couvert végétal actuel en prairie, d'épaisseur moyenne de 35 cm.

– **L'apport supérieur du tumulus.** C'est un limon panaché alternativement gris et jaunâtre, épais de 50 à 60 cm au centre où il a été raboté en surface, plus épais à partir des 7 m (75 à 80 cm).

– **La couche de précipitations** d'oxydes de fer et de manganèse qui sépare les deux différents apports tumulaires vient disparaître au niveau des 9 m.

– **Le niveau panaché inférieur** à dominante de limon jaune arénacé, épais de 50 cm au centre, vient mourir au niveau des 8 m.

– **Le vieux sol brun** épais d'une vingtaine de centimètres est riche en tessons et en charbons de bois.

– **Le sous-sol arénisé** (décomposition de gneiss).

– **Une petite lentille de sous-sol** déplacée, épaisse au maximum de 30 cm, retrouvée de 3,40 m à 6 m. Il s'agit de rejet du creusement de la tombe centrale. Il est curieux de voir que les roches provenant de la fosse funéraire ont été rejetées à près de 4 m du bord de la tombe. Aucune autre lentille de creusement n'a été retrouvée dans les autres tranchées.

Dans la tranchée nord, les traces d'une fouille en entonnoir ont été retrouvées entre 1,50 m et 3 m. La fosse mesurait 1,10 m au sommet pour 1 m de profondeur. Il s'agit d'une des saignées menées autrefois pour atteindre le centre de la butte. Elle a été retrouvée sur le flanc ouest de cette tranchée nord.

L'extrémité de la tranchée nord n'a été explorée que sur 1 m de large mais aucune trace de fossé ou de cercle de pierres ne semble avoir délimité la butte de ce côté.

Deux sondages ont été menés vers l'ouest :

– **de 8 à 10 m.** Il a permis de circonscrire la fouille centrale ancienne. Par ailleurs on retrouve les couches principales du tumulus, limon mixte argileux au sommet et limon jaune arénacé en profondeur, très peu épais à partir des 10 m.

– **de 12 à 15 m.** Il s'agit de limon colluvionné avec cependant en profondeur deux niveaux d'humus successifs montrant qu'il y avait eu un premier nivellement limité du tumulus (peut-être lié aux fouilles anciennes) et un nivellement moderne plus important. En profondeur, ce sondage a permis la découverte d'une curiosité géologique : un bombement du gneiss avec une veine extrêmement ferrugineuse, rouge vif et très dure.

En conclusion, la structure générale du tumulus est relativement simple. Un niveau inférieur comprend un apport de limon local du sous-sol arénisé jaune. Cet apport démarre à 9 ou 10 m de la tombe pour venir jusqu'à son niveau supérieur. La couche supérieure est enrichie d'un apport de marais plus limoneux qui devait recouvrir la tombe d'un dôme ayant environ 23 à 25 m de diamètre. La hau-

teur totale du tertre devait atteindre 3 à 4 m, compte tenu de l'important volume de limon colluvionné qui, visiblement, a été étalé en dehors des limites originelles du tumulus. Aucune structure bordière, cercle de pierres ou fossés, ne semble avoir circonscrit le monument.

IV. La tombe centrale

La tombe centrale a été reconnue à 1 m du point topographique 0. La coupe transversale nord-sud avec projection de la coupe de la tranchée permet de se rendre compte de la structure générale (fig. 4). Une fosse rectangulaire a été creusée à une profondeur maximale de 1,20 m sous le vieux sol. Cette fosse est en entonnoir au sommet pour permettre de construire l'entourage de la tombe en grosses pierres. Les dimensions de la fosse au fond de la tombe sont de l'ordre de 2 m sur 1 m. Mais il est difficile d'avoir une idée précise de la structure originelle car elle a été construite avec une armature de bois qui s'est effondrée. De plus, la fouille ancienne, dont la trace est visible en coupe (fig. 4, n° 5), a atteint le cœur de la tombe en un grand puits se rétrécissant vers le fond. Les traces de bois provenant de la couverture de la tombe sont encore visibles latéralement (fig. 4, n°7).

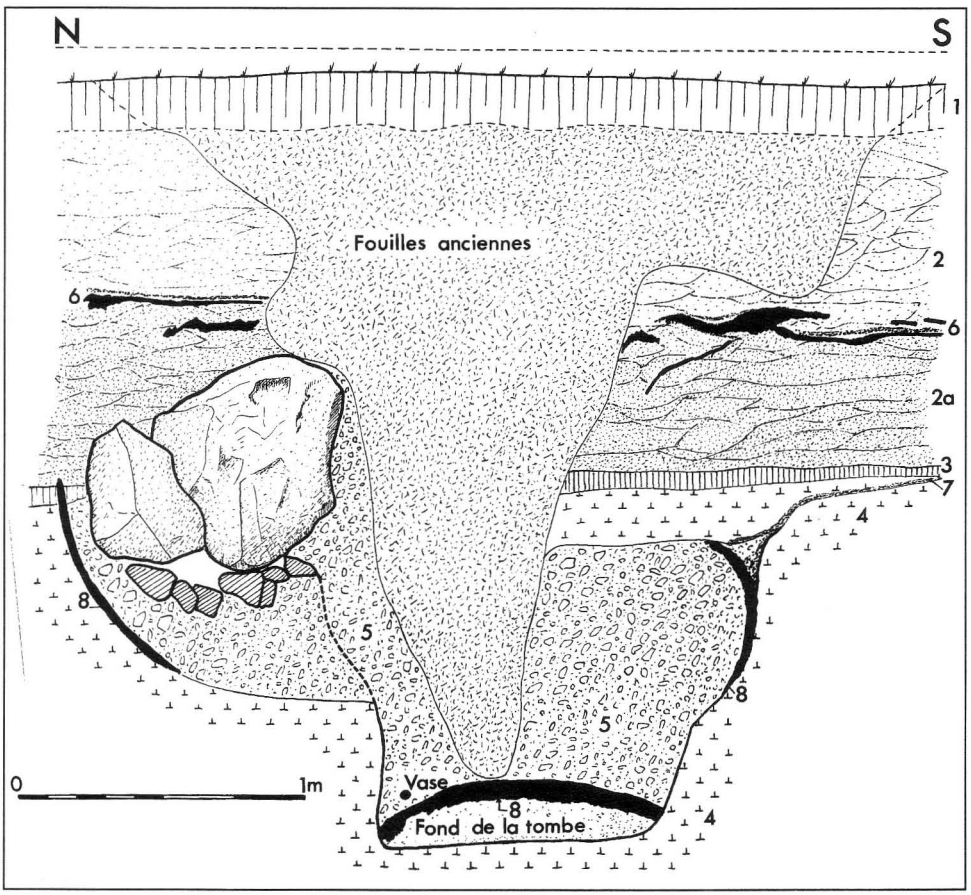

Fig. 4. – *Tombe du Ruguellou,* coupe nord-sud.
1 : zone cultivée.
2 : niveau supérieur panaché.
2a : niveau inférieur jaune.
3 : vieux sol brun du tumulus.
4 : sous-sol arénisé.
5 : remplissage mixte de la tombe.
6 : couche à manganèse.
7 : lit de bois supérieur de la tombe.
8 : bois du fond et des bords de la tombe.

Elles sont au niveau du vieux sol brun (n° 3 des coupes) sous le niveau inférieur de limon jaune arénacé (n° 2a des coupes). Ce lit de bois se trouve à 1,10 m de la surface du tumulus. Les différentes estimations liées à la structure du tumulus laissent supposer qu'au départ le haut de la tombe était recouvert au centre par 2 à 3 m de masse tumulaire. La tombe est un exemple classique de ces caveaux à structures de bois parées de pierres qui, une fois effondrées, donnent le terme «en baignoire». Son orientation générale est nord-ouest – sud-est, orientation classique pour ce type de tombe. Les traces de bois du fond et des côtés sont encore assez abondantes (fig. 4, n° 8).

Dès le début de la fouille de la tombe, deux gros blocs d'entourage quartziteux ont été découverts au nord de la structure (fig. 4, côté nord). Leur sommet se trouve à 1 m de la surface du tumulus. Ils sont de taille exceptionnelle dans cet entourage composé surtout de petits éléments de gneiss et de quartz. Ces derniers sont plus abondants du côté nord, apparemment intact, que du côté sud où les fouilles anciennes ont certainement entraîné la disparition d'une partie des pierres d'entourage. Sous ces pierres apparaissent des éléments de bois pourri brun jaune. Le bois est trop aplati contre le sous-sol pour déterminer s'il s'agit de rondins ou de planches, mais on sait que les deux systèmes ont été employés dans les tombes armoricaines. À ce niveau supérieur, les dimensions internes de la tombe sont d'environ 2,50 m de long pour 1,40 m de large (fig. 7, A). Les dimensions du petit cairn qui la recouvre devaient être de l'ordre de 4 m sur 3 m. À partir des éléments supérieurs appuyés partiellement sur le vieux sol, les pierres suivent la structure d'effondrement interne de la tombe. Le remplissage interne est assez composite, mélange de terre effondrée du tumulus et de terre de remblaiement du cône de la fouille ancienne. Des éléments divers s'y trouvent,

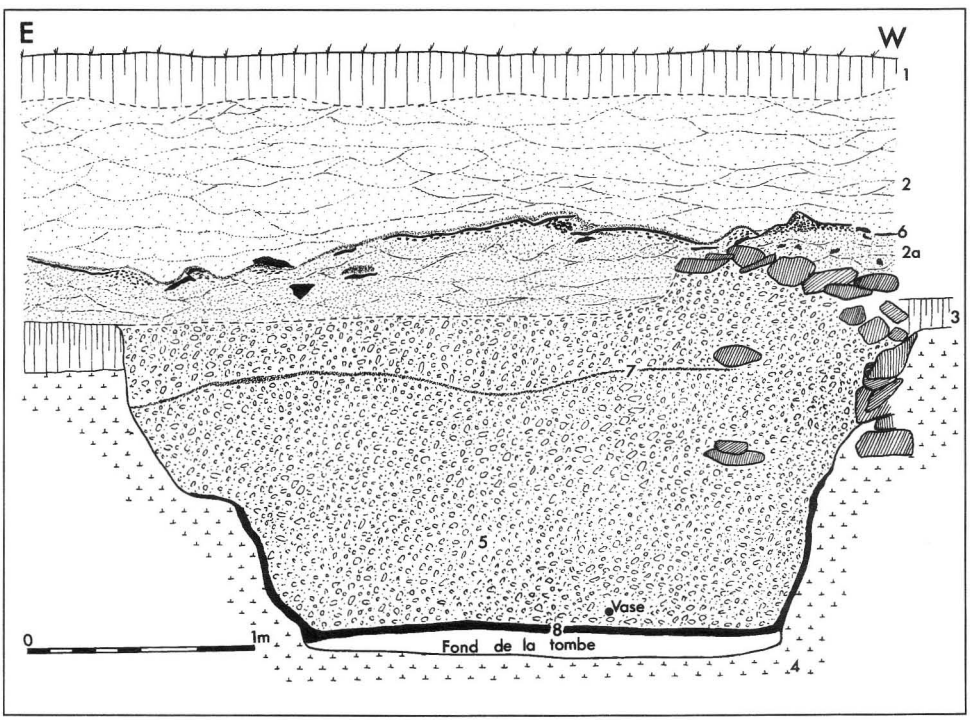

Fig. 5. – *Tombe du Ruguellou,* coupe est-ouest.
1 : zone cultivée.
2 : niveau supérieur du tumulus.
2a : couche inférieure du tumulus.
3 : vieux sol brun.
4 : sous-sol arénisé.
5 : remplissage mixte de la tombe.
6 : couche à manganèse.
7 : couche de bois décomposé.
8 : bois de la tombe.

tessons protohistoriques mais aussi d'époque historique.

La coupe longitudinale est-ouest de la tombe rend compte de la dimension du caveau funéraire (fig. 5). Le lit de bois a été retrouvé au fond, légèrement bombé au centre et remontant sur les bords de la fosse, ce qui permet d'avoir une bonne approximation de l'espace funéraire, cercueil en bois ou parement de rondins. On peut l'estimer à 2 m de long et 1 m de large. Le lit de bois supérieur peut se suivre en partie sur les côtés à une hauteur de 1,10 m en moyenne. Ce sont les dimensions d'un caveau classique de la civilisation armoricaine des tumulus. Le plan au sommet de la tombe (fig. 7, A) montre la bordure de pierres sommitale mieux conservée au nord-ouest et les vestiges de bois du sommet.

Le plan au fond de la tombe (fig. 7, B) signale les ultimes pierres des parois ayant glissé jusqu'au fond, les limites probables du parement en bois et la position du vase funéraire. Il est évident qu'après les bouleversements ayant affecté la tombe, la poterie funéraire était en piteux état. Cependant un groupe de tessons a été trouvé, apparemment en place dans le bois pourri. Ils permettent une estimation de la forme et de la dimension de cette céramique. C'est un vase biconique classique de la «deuxième série des tumulus», caréné, à au moins une anse qui prend immédiatement sous le rebord éversé. L'anse est assez épaisse (11 à 15 mm), large de 27 mm avec des rebords relevés donnant un profil en gorge à l'extérieur. La panse est fine (5 mm d'épaisseur). L'ensemble devait donner un petit cruchon classique d'environ 130 mm de haut à la carène et 105 mm de diamètre à l'ouverture (fig. 8, A). La première conclusion est qu'il s'agit d'une tombe classique «en baignoire» de la deuxième série de la civilisation des tumulus armoricains avec une poterie biconique caractéristique du type en usage aux environs de 1600 à 1200 ans av. J.-C. La datation radiocarbone obtenue au Ruguellou confirme cette estimation.

L'étude céramologique de la poterie de la tombe a été effectuée par G. Querré et P.-R. Giot. Elle montre l'utilisation d'une argile à «spicules». On connaît toute une série de poteries caractérisées par ces spicules siliceux, éléments du squelette des Silicisponges (Monactellidés, Demosponges, Hexactinellidés, etc.). Un certain nombre de sites d'habitats côtiers (Le Lenn à Damgan [Morbihan] ; Le Goudoul à Plobannalec, Le Lividic à Plounéour-Trez, Pors-Guen à Plouescat [Finistère], etc.) ont fourni de tels tessons de poteries de l'âge du bronze. Mais c'est la première fois qu'on en signalait dans une poterie funéraire des tumulus des monts d'Arrée. Depuis, les investigations en musées ont permis d'en reconnaître d'autres exemples

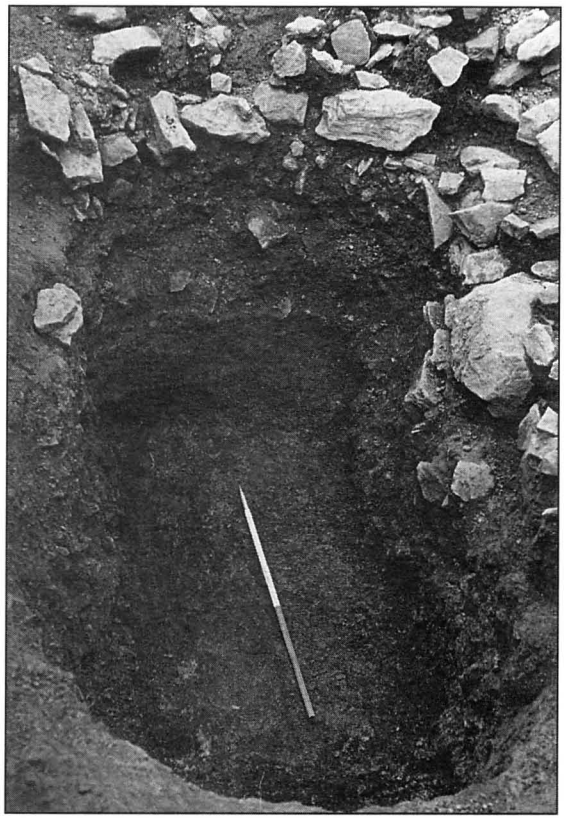

Fig. 6. – Vue de la *tombe du Ruguellou.*

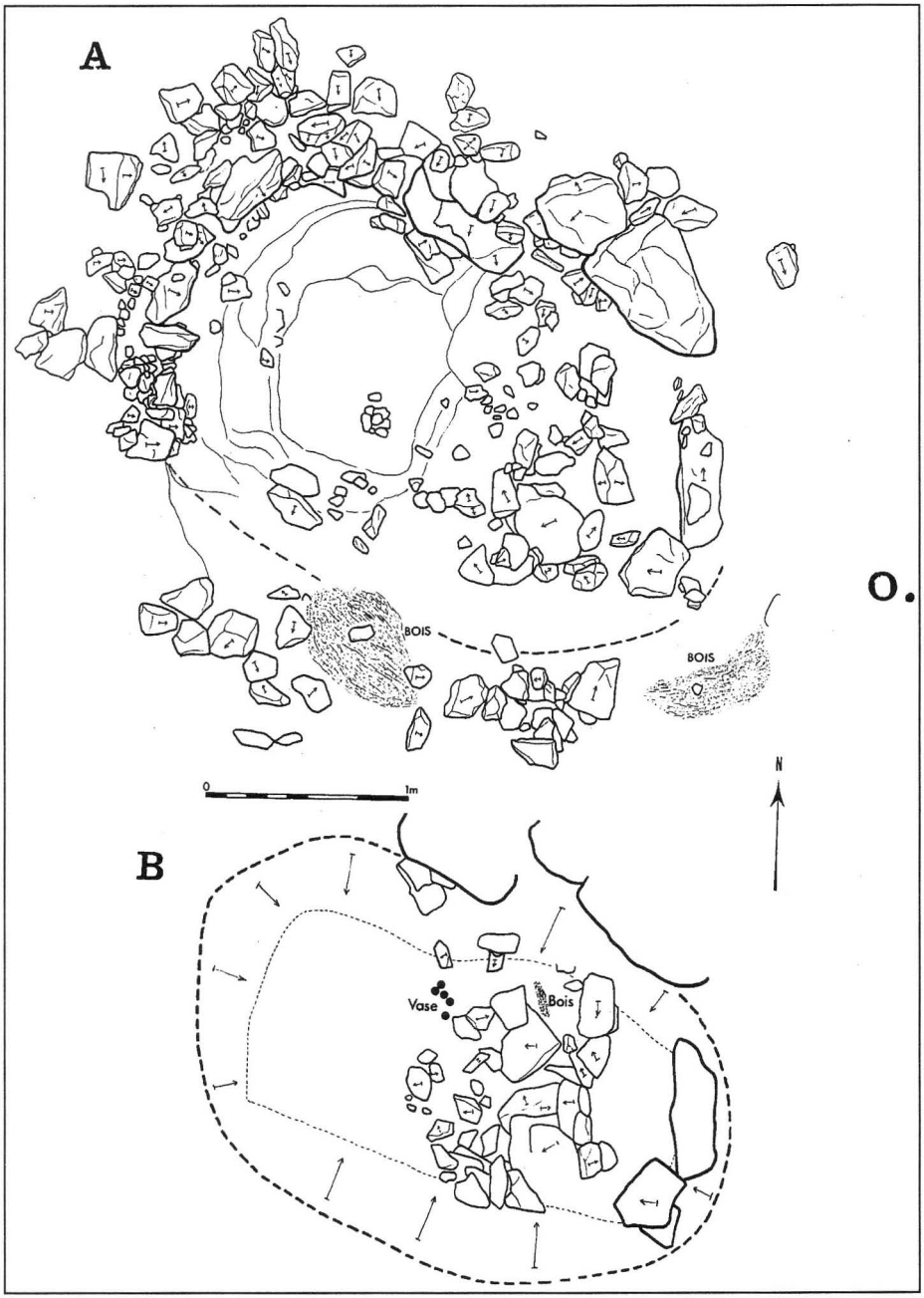

Fig. 7. – Plan de la *tombe du Ruguellou.*
0 : point topographique central. A : plan au sommet de la tombe avec son entourage de pierres. B : plan du fond de la tombe avec position du vase brisé.

(Kerdonnard en Plounéventer et Kerno en Ploudaniel [Finistère]). Ces poteries finistériennes ont été fabriquées avec des argiles pliocènes riches en spicules. Il se peut que les gisements d'origine soient ceux voisins de la vallée de l'Élorn, aux environs de Landerneau, distants d'environ une vingtaine de kilomètres. Ces argiles sont bien connues des géologues et se prêtent à la fabrication de la céramique. Cette tradition s'est prolongée aux temps historiques (briqueterie de Landerneau).

L'analyse céramologique fine aura donc apporté un élément important dans la reconstitution des circuits nécessaires pour la réalisation des poteries de l'âge du bronze. Elle montre que l'apport d'argile de qualité exportée venait concurrencer les fabrications locales à dégraissant constitué de gneiss décomposé du sous-sol, disponible sur place.

V. Le mobilier des terres

Le mobilier céramique des terres du tumulus comprend, hormis le vase de la tombe, environ 200 tessons si l'on compte les plus petits éléments. Il s'agit de fragments de petite taille dont aucun ne permet la reconstitution d'une poterie. On compte essentiellement des poteries de l'âge du bronze (150), quelques spécimens de l'âge du fer (3) et une douzaine médiévaux ou modernes dans les cratères des fouilles anciennes. La céramique de l'âge du bronze compte 30 % de tessons à spicules du même type que le vase de la tombe, mais appartenant à d'autres éléments. Les autres tessons sont à dégraissant quartzo-micacé emprunté au sous-sol gneissique local. On note un rebord éversé assez épais (fig. 8, n° 1), un fragment d'anse rubanée typique du Bronze ancien moyen (fig. 8, n° 2) et un élément caréné (fig. 8, n° 5) dans la tranchée est. Dans la tranchée ouest on a retrouvé deux fragments avec un petit cordon aplati (fig. 8, n° 3 et 4) et des portions de panse de type varié. Certains, à couleur rouge, rappellent les poteries épicampaniformes, les autres sont typiques du Bronze, qu'ils soient à spicules ou à dégraissant quartzo-micacé.

Trois tessons de l'âge du fer ont été recueillis dont un beau rebord éversé typique de La Tène, provenant de la tranchée nord à 50 cm de profondeur (fig. 8, n° 7). Un autre rebord porte un beau bourrelet esthétique et a été trouvé au bord ouest de la tombe (fig. 8, n° 6). Le dernier est un simple tesson. Ces éléments ont une pâte noire à fin dégraissant quartzo-micacé dénotant le même atelier de fabrication. Il n'est pas impossible que ce soit les Gaulois qui aient été les premiers violeurs de la tombe. Il n'y a guère à dire des quelques tessons récents sinon qu'ils indiquent des violations allant du Moyen Âge (poteries noires peu épaisses) au XIXe siècle (poteries vernissées).

Un petit élément céramique intéressant est un fragment de clayonnage de hutte en argile rouge arénacée locale bien cuite provenant de la tranchée ouest à 80 cm de profondeur. Il porte cinq empreintes de petites branches de 5 à 10 mm qui, suivant les études palynologiques et anthracologiques menées sur le tumulus, pourraient appartenir à du noisetier ou de l'aulne (fig. 8, n° 8). Il révèle l'existence de cabanes en torchis ou branchages sur le site du tumulus.

L'industrie lithique est aussi assez pauvre et réduite à une douzaine de pièces dont quatre en silex, six en quartz, une en quartzite de l'Élorn et une en schiste. Les pièces en silex sont une petite lame de 24 mm de long sur 12 mm de large trouvée au bord sud de la tombe (fig. 9, n° 1), un nucléus gris-noir avec cortex blanc et traces d'enlèvements de lamelles dans la tranchée ouest (fig. 9, n° 2) et deux déchets de taille avec cortex. La pièce en quartzite lustré de l'Élorn est subtrapézoïdale, de 50 mm sur 45 mm, avec un front relevé en grattoir et latéralement des retouches de racloir (fig. 9, n° 3). Elle provient du nord de la tombe à 90 cm de profondeur. Les pièces en quartz comprennent

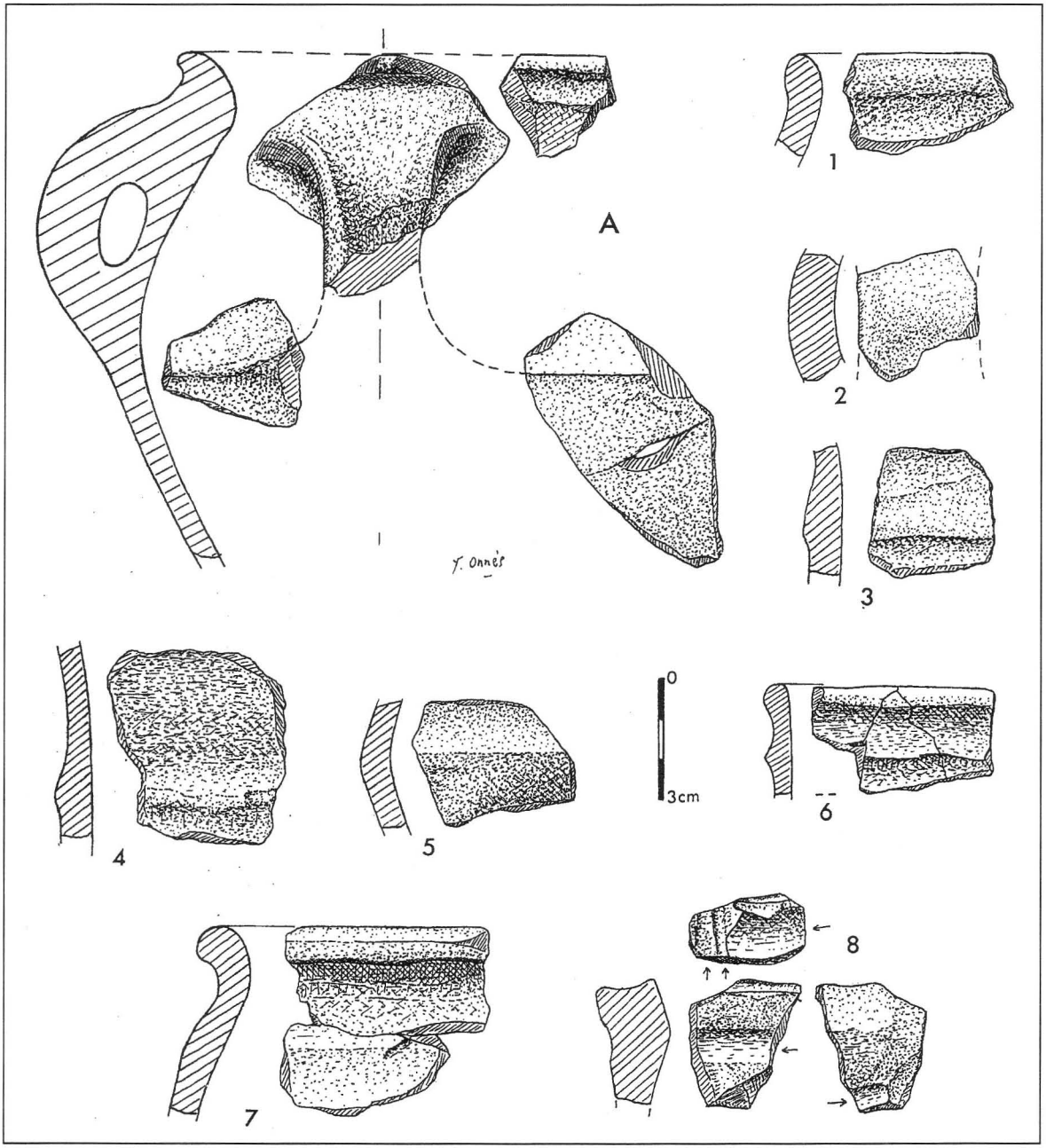

Fig. 8. – *Tumulus du Ruguellou.*
A : vase de la tombe. 1 : rebord. 2 : anse. 3 et 4 : petits cordons. 5 : élément caréné. 6 et 7 : rebords de l'âge du fer. 8 : éléments de clayonnage (les flèches indiquent les empreintes de branches).

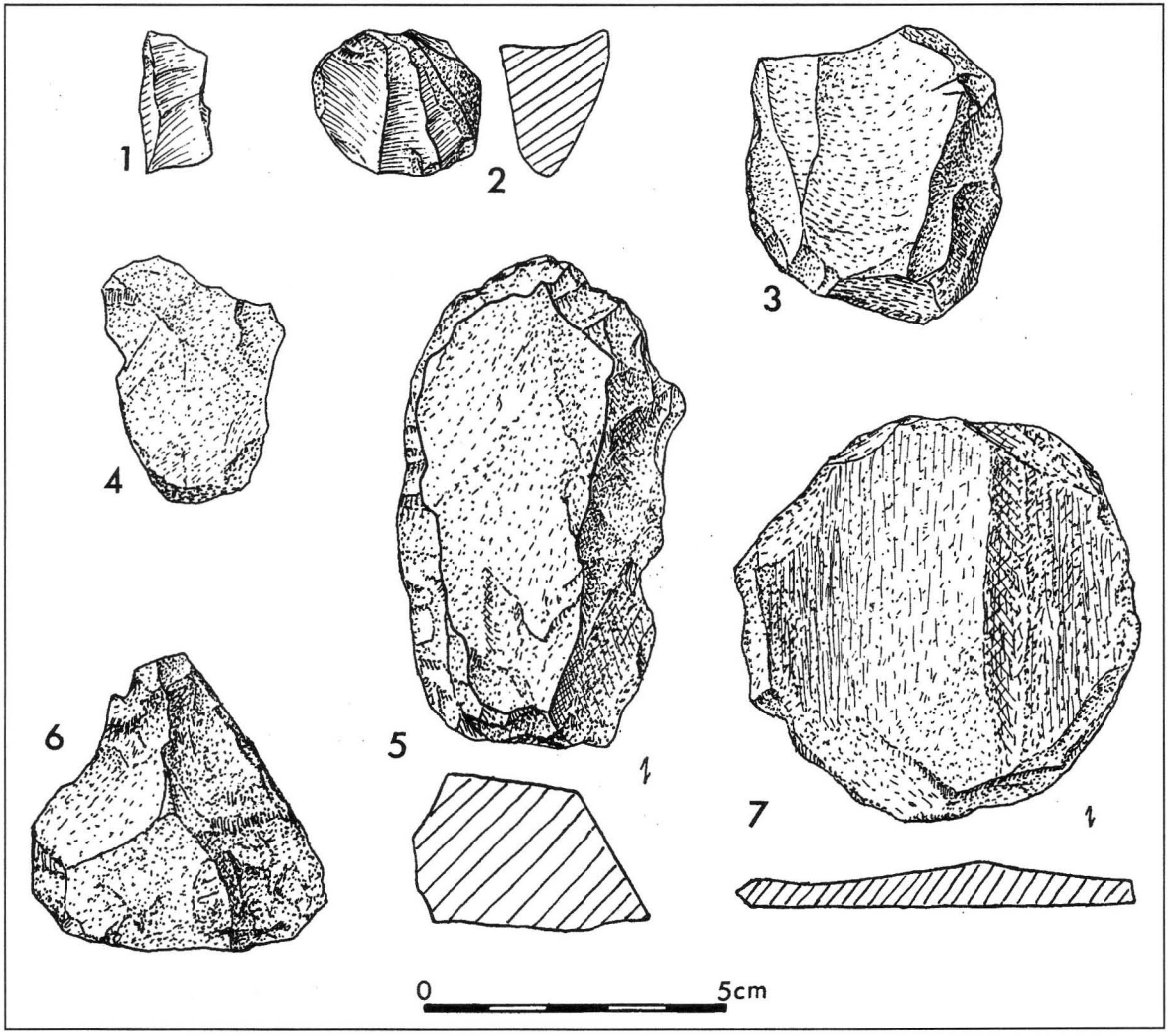

Fig. 9. – *Tumulus du Ruguellou.*
1 : lame en silex. 2 : nucléus en silex. 3 : racloir en quartzite. 4 : éclat de quartz. 5 : rabot-grattoir en quartz. 6 : éclat en quartz retouché. 7 : palet en schiste.

un éclat de débitage (fig. 9, n° 4), un rabot massif de 80 mm sur 45 mm, épais de 22 mm (fig. 9, n° 5) trouvés dans la tranchée est. De la tranchée nord proviennent un éclat retouché (fig. 9, n° 6) et deux éclats naturels non retouchés. La pièce en schiste bleu vient de la tranchée est, à proximité d'un terrier. C'est un galet subcirculaire de 65 mm de diamètre (fig. 9, n° 7). Quelques pièces du même type ont été retrouvées, perforées ou non, au centre dans d'autres tumulus des monts d'Arrée comme à Goarem-Goasven à Berrien[4]. Cette relative pauvreté en matériel lithique est com-

[4] J. BRIARD, «Berrien, terre de tumulus», art. cité.

mune aux tumulus des monts d'Arrée où des outils frustes en quartz suppléent à la carence en silex.

VI. Analyses palynologiques

L'étude palynologique du site a été réalisée par D. Marguerie, systématiquement sur les coupes des tranchées de fouille. Sept prélèvements ont été retenus sur la coupe sud de la tranchée est : Pal 1, 1 *bis* et 1 *ter* sur l'horizon brunifié du paléosol, Pal 2 sous l'horizon brunifié d'une plaquette de granite, Pal 3 sur un horizon non humique du paléosol à 10 cm sous Pal 2, Pal 4 à la base du paléosol et Pal 5 dans une lentille grisâtre de la partie supérieure du tertre. Dans la tranchée nord, Pal 6 concerne le sommet du paléosol à 1,20 m de la surface et Pal 7 au sommet du paléosol sous les rejets de creusement de la tombe. Pal 2, Pal 5 et Pal 6 ont livré une nette surreprésentation de spores de fougères polypodes (88 %). Le sommet du paléosol Pal 7 a permis de reconnaître 30 % d'arbres dont des noisetiers et des aulnes. Les Herbacées dominent avec 54 %. Les Graminées et les Plantains dominent accompagnés de quelques Anthémidées, Cichoriées et Ombellifères. Dans Pal 2 quelques graines de Céréales (blé ou orge difficile à séparer) ont été rencontrées. Les lentilles grisâtres provenant du marais de Dour Kamm renferment moins de pollens d'arbres que le paléosol (15 %). Les Herbacées y sont plus variées avec une dominance de Plantains, de Graminées et de Composées. On y rencontre aussi des grains de Céréales en quantité non négligeable (2,5 %).

Un gros fragment de charbon de bois provenant de la tranchée est a été déterminé par Sylvain Renaudin comme étant une grosse branche de noisetier, essence nettement mise en évidence dans l'analyse pollinique de D. Marguerie.

En conclusion, le tumulus du Ruguellou a été édifié en milieu déboisé non loin de parcelles cultivées pour les Céréales. Celles-ci sont plus abondantes dans les échantillons provenant du marais de Dour Kamm. On note avec intérêt la présence du noisetier qui pouvait jouer un rôle complémentaire dans l'alimentation. La déforestation correspond aux zones de culture du blé mais aussi vraisemblablement à des pâturages. Il est probable que ces populations du Bronze étaient des agriculteurs et des éleveurs.

VII. Étude sédimentologique

L'étude géologique et sédimentologique a été réalisée par Bernard Bigot. Le substrat est un granite gneissique (gneiss de Brest). Des restes de lœss argileux sont encore conservés par endroits dans le vallon, aux abords des sédiments fluviatiles. Ces lœss décarbonatés sont alors hydromorphes, contiennent des concrétions mangano-ferriques millimétriques et prennent une coloration grise. Ils sont mélangés à des apports graveleux de versant.

En dehors de ces rares lambeaux de fond de vallée, aucun reste lœssique n'est plus conservé dans la région. Cependant, le tumulus du Ruguellou a fossilisé le paléosol protohistorique développé sur des lœss. Plusieurs fois déjà, dans toute la zone septentrionale de la Bretagne, des lœss en reliques, préservés sous des tumulus, ont été signalés dans des endroits où la couverture périglaciaire a aujourd'hui disparu[5]. Cela montre l'ampleur des phénomènes d'érosion depuis l'âge du bronze, phénomènes qui ne cessent d'exister. On sait en effet que la répartition des habitats construits en torchis lœssique et datant seulement de quelques siècles ne concorde plus parfaitement avec la cartographie actuelle des

[5] P.-R. GIOT, «Problèmes de géologie quaternaire en Bretagne», *Quartär*, vol. 14, 1963, p. 1-14. – J. BRIARD et J.-L. MONNIER, «Tumulus armoricains de l'âge du bronze et couverture lœsisque weichsélienne», *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, t. VIII, 1976, p. 75-88.

lœss. D'ailleurs certains petits gisements cartographiés au XIXe siècle (notamment vers Bourbriac) n'existent déjà plus.

Les lœss, dépôts éoliens périglaciaires d'il y a 20 000 ans et qui recouvraient continûment au moins la moitié nord de la péninsule armoricaine, ne s'érodent pas à la même vitesse dans toutes les régions. Sur des reliefs plus uniformes, comme en Normandie, ils sont mieux conservés[6].

Le tumulus du Ruguellou comprend deux ensembles stratigraphiques formant le tertre, séparés par un horizon de concrétionnement mangano-ferrique. Ces deux remblais présentent des structures en «paniers» révélant leur mode de construction. Les différents paniers du remblai supérieur apparaissent d'une façon spectaculaire en coupe en donnant un effet marbré. Deux types de lentilles s'y distinguent, tous deux lœssiques, mais l'un de couleur jaune brun (B jaune), l'autre gris et hydromorphe (B gris). Dans l'ensemble stratigraphique inférieur (échantillon C), les paniers sont moins tranchés, le sédiment étant partout le même. Le niveau concrétionné qui existe à la limite des deux ensembles souligne par la précipitation d'oxydes, leur différence de propriétés physiques (porosité, acidité, compaction...). Un tel concrétionnement est postérieur à l'édification et ne signifie pas, en l'absence de niveau humifié, qu'il y a eu arrêt dans la construction du tumulus.

À la base des coupes, s'observe sous le tertre le paléosol limoneux de l'âge du bronze. C'est dans les horizons supérieurs de ce sol brun lessivé qu'ont été prélevés deux échantillons : l'un au sommet plus humifié (D1), le second au-dessous, plus jaune (D2). L'analyse granulométrique des échantillons du Ruguellou confirme leur origine lœssique. À première vue, on pourrait penser qu'ils sont tous semblables. Cependant, l'expérience nous a montré que l'on pouvait accorder une grande confiance aux variations mineures des caractères granulométriques des lœss. On peut distinguer :

– la fraction la plus grossière (supérieure à 100 µm) dont l'importance se retrouve dans le taux de graviers. Ces particules incorporées au lœss lors du dépôt sont issues des versants. Le taux de graviers croît avec l'altitude du dépôt et la pente du relief. De plus, les phénomènes de remaniement entraînent l'augmentation du taux de graviers (sédiments colluviés ou sommet de sol).

– La fraction lœssique (entre 10 et 60 µm). Elle est d'autant mieux classée (N4) et plus grossière (X4) que le sédiment est bas en altitude[7].

– L'indice d'évolution de la fraction entre 0 et le point d'inflexion des fractions fines est donné par N6.

– La fraction fine (inférieure à 10 µm) enregistre le lessivage des sédiments dû à la pédogenèse postglaciaire (migration des particules fines). L'éluviation des sédiments varie selon la topographie. L'argile fine migre dans des situations de versant, de plateau ou de replat élevé ; elle abonde dans les sédiments de fond de vallée. D'une manière générale, le rapport argile grossière sur argile fine décroît donc avec l'altitude.

Les résultats des calculs faits sur les courbes granulométriques montrent des différences significatives entre les échantillons. Certains paramètres varient corrélativement. Pour visualiser les phénomènes, il nous a paru plus simple d'effectuer une analyse factorielle des correspondances plutôt que de commenter un tableau austère. Nous avons choisi cinq paramètres : le taux de graviers (Gr), X4, N4, N6 et le rapport argile grossière / argile fine (Ag / Af).

---

6 J.-P. LAUTRIDOU, *Le cycle périglaciaire pléistocène en Europe du Nord-Ouest et plus particulièrement en Normandie*, Caen, Centre de géomorphologie, C.N.R.S., 1985, 907 p.

7 B. BIGOT, «Essai de modélisation de l'apport lœssique en Bretagne (France)», *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 303, II, 1986, p. 919-921.

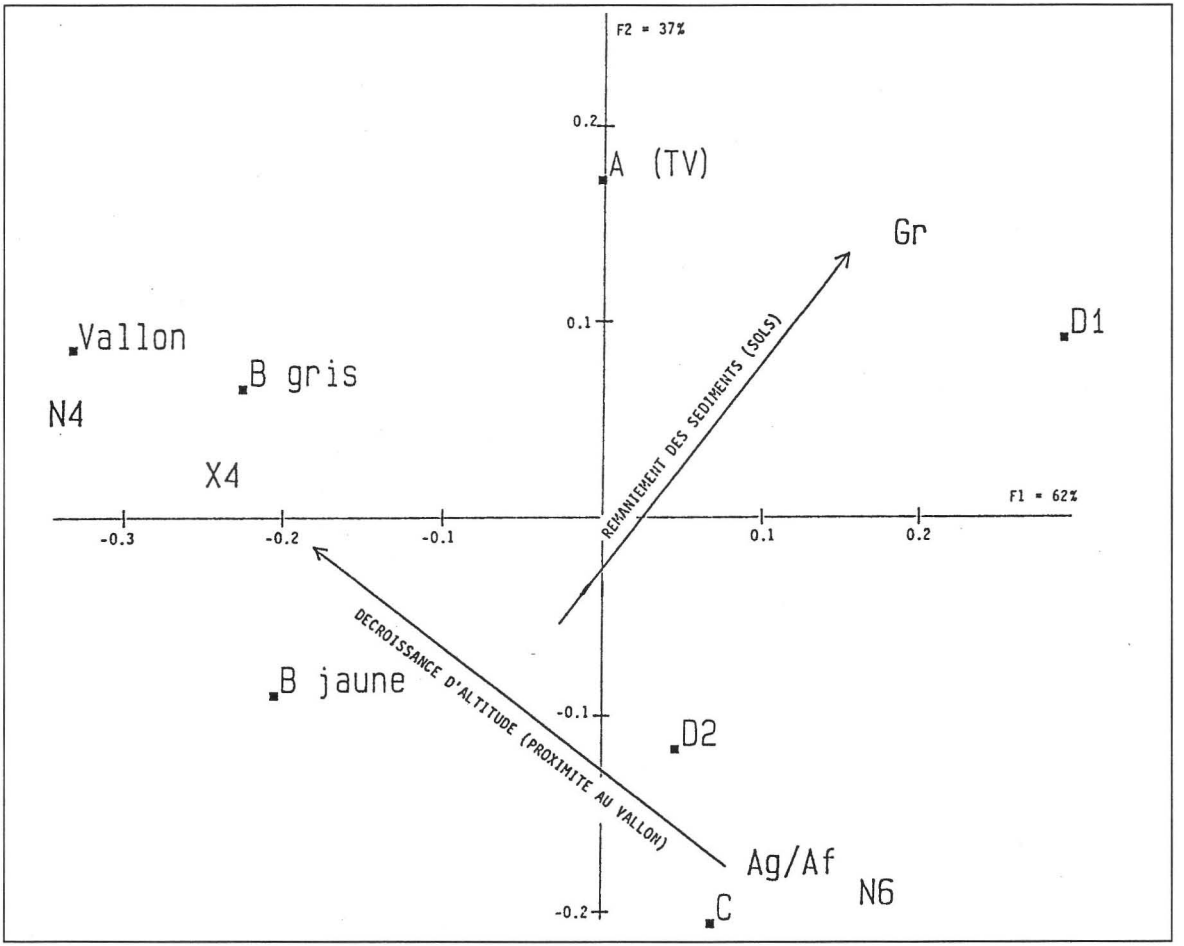

Fig. 10. – Analyse factorielle des correspondances sur les sédiments du *Ruguellou*.
Document Bernard Bigot.
N4 et X4 sont fonction du classement des lœss. Ag, Af, et N6 traduisent les éluviations des sédiments.

La projection montre que d'une part N4 et X4 et d'autre part N6 et Ag / Af livrent effectivement la même information (positions voisines). La signification de ces paramètres ayant été donnée précédemment, nous avons pu concrétiser, sur le plan factoriel, l'effet de décroissance d'altitude (et donc, dans notre cas, la proximité au vallon). D'autre part, le taux de graviers témoigne ici du remaniement des sédiments. On ne sera pas surpris de voir sur la figure 10 que A dérive des B gris et B jaune et que D1 dérive de D2 par translation parallèlement à l'axe «remaniement des sédiments».

La position des échantillons sur la projection factorielle trahit leur origine. L'ensemble stratigraphique inférieur (C) provient d'une zone proche du tumulus (D2). Pour l'ensemble supérieur, les paniers de type B jaune ont déjà été récupérés dans une zone plus basse

que le site. Les paniers de type B gris proviennent du vallon.

Pour aller jusqu'au bout du raisonnement, on peut tenter de resituer les échantillons à leur altitude d'origine. On sait que «D2» est à 167 m d'altitude et le marais à 145 m de hauteur. On peut supposer, en première approximation, que notre axe «décroissance d'altitude» varie linéairement selon l'altitude. On trouve alors que B gris est prélevé à 150 m de hauteur, B jaune à 156 m et C à 171 m. Compte tenu de la topographie des environs du Ruguellou, B gris a pu être prélevé à 450 m du site vers le sud, B jaune à 420 m toujours au sud et C à 150 m au nord. Ces résultats montrent les statégies d'approvisionnement en remblais. À cause de l'épuisement en matériaux locaux et pour finir le tertre, les constructeurs sont allés chercher les sédiments plus loin, jusqu'à 500 m de distance dans le vallon voisin. Il devait falloir bon nombre d'hommes et bien du courage pour remonter ces masses de lœss de la vallée...

Au Ruguellou, les hommes sont aussi responsables de l'érosion que nous évoquons dans ce travail.

VIII. Datation du tumulus

Le tumulus du Ruguellou appartient à la série des tumulus armoricains à poterie que l'on peut dater de 1600 à 1200 ans av. J.-C. Il se relie au groupe des monts d'Arrée et à ceux de Bretagne intérieure, à la fois par sa poterie biconique à anses et sa structure en tombe en bois «en baignoire».

Deux datations radiocarbone ont été effectuées sur le matériel du tumulus du Ruguellou. La première sur des échantillons de bois décomposé provenant de la structure de la tombe : 3150 ± 60 (Gif 7264). La calibration effectuée par P.-R. Giot d'après les *Tables* les plus récentes de W. Pearson et Minze Stuiver donne la fourchette suivante : 1520 à 1250, Cal B.C. (av. J.-C.), estimation correspondant aux probabilités archéologiques de cette série de monuments. On ne note pas une différence énorme avec les anciennes calibrations réalisées à partir des *Tables* plus anciennes de Tucson.

La seconde datation a été réalisée sur des charbons de bois du paléosol au niveau de la tombe : 3360 ± 70 (Gif 7265). La calibration, également réalisée par P.-R. Giot, par le même procédé que précédemment, donne la fourchette suivante : 1850 à 1450 Cal. B.C. (av. J.-C.). On note donc une différence de quelque deux cents ans entre le bois de la tombe et celui des charbons du sous-sol sous-jacent. Cela peut s'interpréter non pas comme un brûlis de sol réalisé immédiatement avant la construction du tumulus mais comme un brûlis antérieur de débroussaillage pour la mise en culture ou en pâturage ou encore le dégagement d'espaces d'habitats un ou deux siècles avant. Cette théorie correspond d'ailleurs aux données fournies par les analyses palynologiques. Les monts d'Arrée, entre 1800 et 1500 ans av. J.-C., ont fait l'objet de défrichements et de mises en culture que les premières analyses des chercheurs hollandais comme W. van Zeist avaient déjà mis en évidence[8].

Conclusion

La fouille du tumulus du Ruguellou a complété les données antérieures sur les tumulus des monts d'Arrée[9].

Les analyses fines menées en sédimentologie ont permis, pour la première fois, de préciser la stratégie de construction d'un grand tertre funéraire de l'âge du bronze. Cette opé-

[8] W. VAN ZEIST, «Recherches palynologiques en Bretagne occidentale», *Norois*, t. 37, 1963, p. 5-19.

[9] J. BRIARD, «Berrien, terre de tumulus», art. cité ; du même, «Tumulus des monts d'Arrée...», art. cit. – J. BRIARD, M. LE GOFFIC, Y. ONNÉE, *Les tumulus de l'âge du bronze..., op. cit.*

ration est menée en deux temps : un premier apport emprunté au sous-sol local recouvre la tombe. Puis l'on va chercher, jusqu'à 500 m en contrebas, des apports de terre lœssique de marais beaucoup plus plastiques et permettant une chape supérieure compacte et résistante à l'érosion. B. Bigot a montré les possibilités de prélèvements de terre échelonnés du vallon au sommet. La technique de construction a été celle du panachage en paniers successifs et non celle de couches stratifiées comme à Brun-Braz à Saint-Adrien (Côtes-d'Armor). Ce travail de construction d'une butte était énorme (quelque 3 000 m^3 transportés) et organisé. Il a également montré la dégradation de la couverture de limon lœssique quaternaire depuis l'âge du bronze et, par conséquent, la diminution de la fertilité des sols..

Les analyses palynologiques de D. Marguerie ont précisé les normes de l'occupation du territoire. Les datations par la méthode du radiocarbone suggèrent que le terrain avait été débroussaillé quelque deux cents ans avant la construction de la butte. Le paysage est très déboisé (de 15 à 30 % d'arbres) avec une différence entre le sommet du plateau à clairières, pâturages et zones à fougères et le vallon du Dour Kamm où la présence de céréales cultivées est plus marquée, dénotant en cet endroit l'emplacement d'habitats et de champs cultivés. Cela confirme aussi que les populations des monts d'Arrée et de leurs marges, vivant entre 1600 et 1200 ans avant notre ère, étaient surtout des agriculteurs et des éleveurs, fait que les premières analyses de van Zeist (1963) avaient mis en évidence à partir des études sur les marais du Yeun-Elez. Le niveau de ces populations restait pauvre et l'absence d'équipement métallique au Bronze ancien-moyen est frappant, simplement réduit au tumulus princier de Kerguévarec en Plouyé. Seul le petit chef régnant à cette époque avait droit aux armes et haches en bronze.

Les échanges extérieurs semblent avoir été restreints. On note cependant la fréquentation de la vallée de l'Élorn où l'on allait chercher, dans la région de Landerneau, aussi bien l'argile à spicules pour les poteries funéraires que les quartzites calcédonieux pour une partie de l'outillage. Cela n'implique toutefois qu'un déplacement réduit d'une trentaine de kilomètres au maximum. L'absence de silex côtier laisse supposer que la fréquentation des rivages marins n'attirait guère ces paysans de l'intérieur.

Comme ses congénères, le tumulus du Ruguellou disparaîtra progressivement sous les labours et il ne restera, des champs de tumulus des monts d'Arrée, que les publications qui leur auront été consacrées. À moins que l'on ne réussisse à préserver un ou deux de ces tertres témoins d'une page originale de la préhistoire de la Bretagne... Mais en est-il encore temps ?

Résumé

Des deux tumulus du Ruguellou, reconnus grâce au toponyme révélateur, le plus menacé a fait l'objet d'une fouille de sauvetage. La lecture des coupes du tertre indique qu'à l'origine son emprise au sol ne dépassait pas 25 m de diamètre et que, par conséquent, il devait être assez bombé, compte tenu de l'étalement des terres au cours des ans. Sous la masse des terres rapportées se trouvait un ancien sol brun, riche en charbon de bois et petits tessons. La tombe centrale était une fosse subrectangulaire où furent recueillis les débris d'un vase biconique à deux anses au moins, classique de la «seconde série» des tumulus armoricains ; il permet de situer cette tombe vers 1600-1200 av. J.-C. Les études palynologiques ont fait ressortir la présence d'habitats en zone humide en contrebas du monument et des placages lœssiques, disparus aujourd'hui de cette région. De l'argile d'origine marine dont le gisement le plus proche se trouve à une vingtaine de kilomètres a servi pour la confection du vase funéraire.

Abstract

The two tumuli at Ruguellou have long been known because of the tell-tale placename. A rescue excavation has been carried out on one of them, threatened with destruction. An examination of the sections cut through the barrows shows that the mound was not more than 25 m wide. As its material have gradually been spread over a larger zone over the years, it must have been fairly high. Below the accumulation of deposited earth, appeared an old brown soil, rich in charcoal and small pottery sherds. The central grave was a subrectangular pit containing the debris of a biconal pot, with at least two handles, an artefact highly characteritic of the «second series» of Armorican Bronze Age barrows, which dates the grave to the 1600-1200 B.C. period. Pollen analyses have shown the existence of a settlement in the wet zones situated below the mound and of lœss deposits, the latter having since been eroded away in the area. The urn itself is made of marine clay, the nearest deposit of which is some twelve miles away from Ruguellou.

Diverradur

Rugellou, an ano nemetken a zo bet trawalh evid sacha evez an dud war an daou dumulus a zo eno. Saveteet eo bet a drugarez da labouriou a-ratoz an hini anezo a oa ar muia en arvar. Studi an trohou-skej greet e-barz an durumell a ziskouez n'ez ee ket en tu-hont da 25 m an treuskiz anezi ; uhel e ranke beza ar hrouzell pa arvester ouz ar bern douar dizahet tro-war-dro a-hed an amzer. Dindan an dolzenn e oa eur gwiskad douar rouz, tammouigou glaou koad ha darniou-pod e-leiz ennañ. Ar bez e kreiz a oa anezañ eur foz don hirgarrezeg ; kavet ez eus bet enni tammou euz eur girin, diou skouarn dezi d'an nebeuta, euz gouenn «eil rummad» turumellou an Arvorig. Diwar studia bleud bleuniou bet kavet don en douar e ouezer ivez e oa tud o chom eno a-iz d'an tumulus ha gweleadou euz eur seurt douar na vez kavet mui anezañ ken en tolead. Gand kourez euz ar mor n'eus outañ en tu-mañ da ugent kilometrad pe se eo bet greet ar jarl-ludu tud varo.

Le site protohistorique et antique de Mez-Notariou : bilan de neuf campagnes de fouilles dans l'île d'Ouessant

par Jean-Paul Le Bihan

Au terme de la neuvième campagne de fouille sur le site archéologique de Mez-Notariou, il semble nécessaire de dresser un bilan des découvertes et du travail réalisés sur un gisement dont la richesse, la complexité et l'originalité ne cessent de croître. Plus que décrire les vestiges régulièrement présentés dans la chronique annuelle de ce bulletin[1], nous ferons le point sur les principaux acquis de la fouille, tant d'un point de vue archéologique que d'un point de vue historique. Nous mettrons également en lumière l'importance de ce site étonnant à plus d'un titre.

Il est implanté au coeur d'une île dont la position remarquable, à la pointe occidentale de l'Europe et à l'entrée de la Manche, n'échappe à personne, surtout pas aux navigateurs, quelle que soit l'époque (fig. 1). Au pied de la colline Saint-Michel, les vestiges occupent une terrasse d'environ deux hectares exposée au sud et dominant le profond talweg qui partage l'île en deux parties sensiblement égales. À Mez-Notariou, l'homme entendait mais ne voyait pas la mer ; il jouissait cependant d'une vue dégagée et le relief le protégeait des vents de nord-ouest et de nord-est. À l'ouest, à quelques dizaines de mètres de l'établissement, des sources ont pu jaillir dans une zone basse aujourd'hui encombrée d'alluvions.

I. Principales étapes de l'occupation du site

1. Un site néolithique

Depuis 1988, chaque campagne de fouille a livré des vestiges mobiliers de la phase tardive du Néolithique (silex, poteries ou haches). La zone occidentale du secteur 1 paraissait la plus riche jusqu'à ce que les der-

[1] J.-P. Le Bihan : compte rendu annuel des fouilles dans la «Chronique d'archéologie antique et médiévale», puis dans les «Notices d'archéologie finistérienne» publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, depuis 1987 : t. CXVI, 1987, p. 35-36 ; t. CXIX, 1990, p. 102-109 ; t. CXX, 1991, p. 61-66 ; t. CXXII, 1993, p. 70-76 ; t. CXXIII, 1994, p. 77-86 ; t. CXXIV, 1995, p. 73-78. Cf. aussi J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic, «Le village du premier âge du fer de Mez-Notariou à Ouessant», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 62-83.

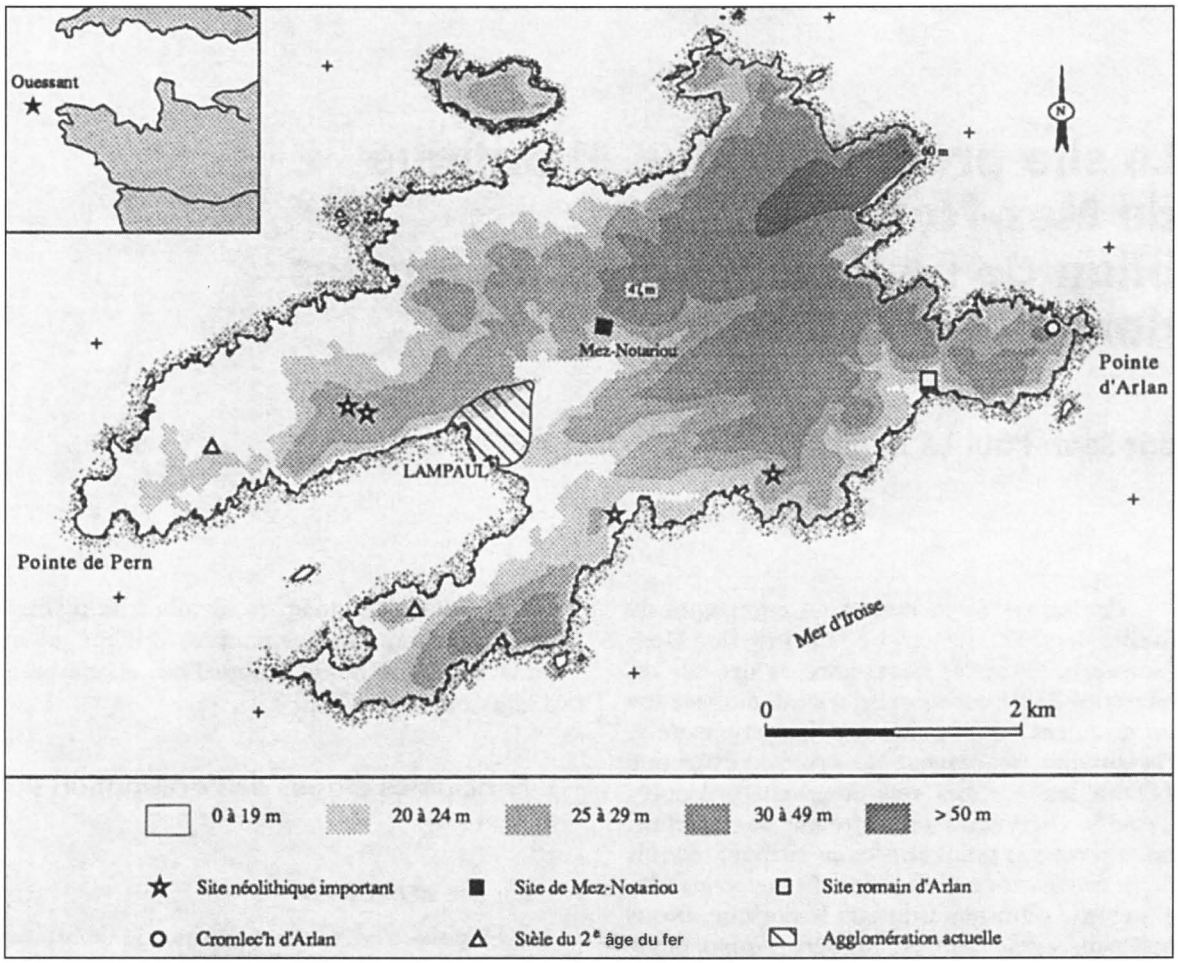

Fig. 1. – Les principaux sites archéologiques d'Ouessant.

nières fouilles élargissent la zone de découvertes et confirment l'existence d'un véritable site de cette période. En effet, il est possible que quelques trous de poteaux de cette époque se glissent sous les niveaux les plus profonds actuellement fouillés dans la partie nord du site (secteur 2, fig. 2), près des Us.59, 70 et 62 notamment. Ils pourraient se rattacher à ceux qui furent repérés sous le village du premier âge du fer. Par ailleurs, il convient de s'interroger sur la signification de la présence de nombreux racloirs en silex du Néolithique final dans le secteur 3 et sur celle de la poterie mise au jour en 1995 entre les couches argilo-limoneuses profondes du secteur 6 de la fouille. La découverte de tels objets semble conforter l'hypothèse de l'existence d'un habitat et de son extension vers la partie méridionale du site. Malheureusement, les nombreuses et fortes occupations ultérieures ont eu raison des vestiges correspondant à une telle activité humaine. Les archéologues doivent limiter leurs investigations à quelques observations de place en place.

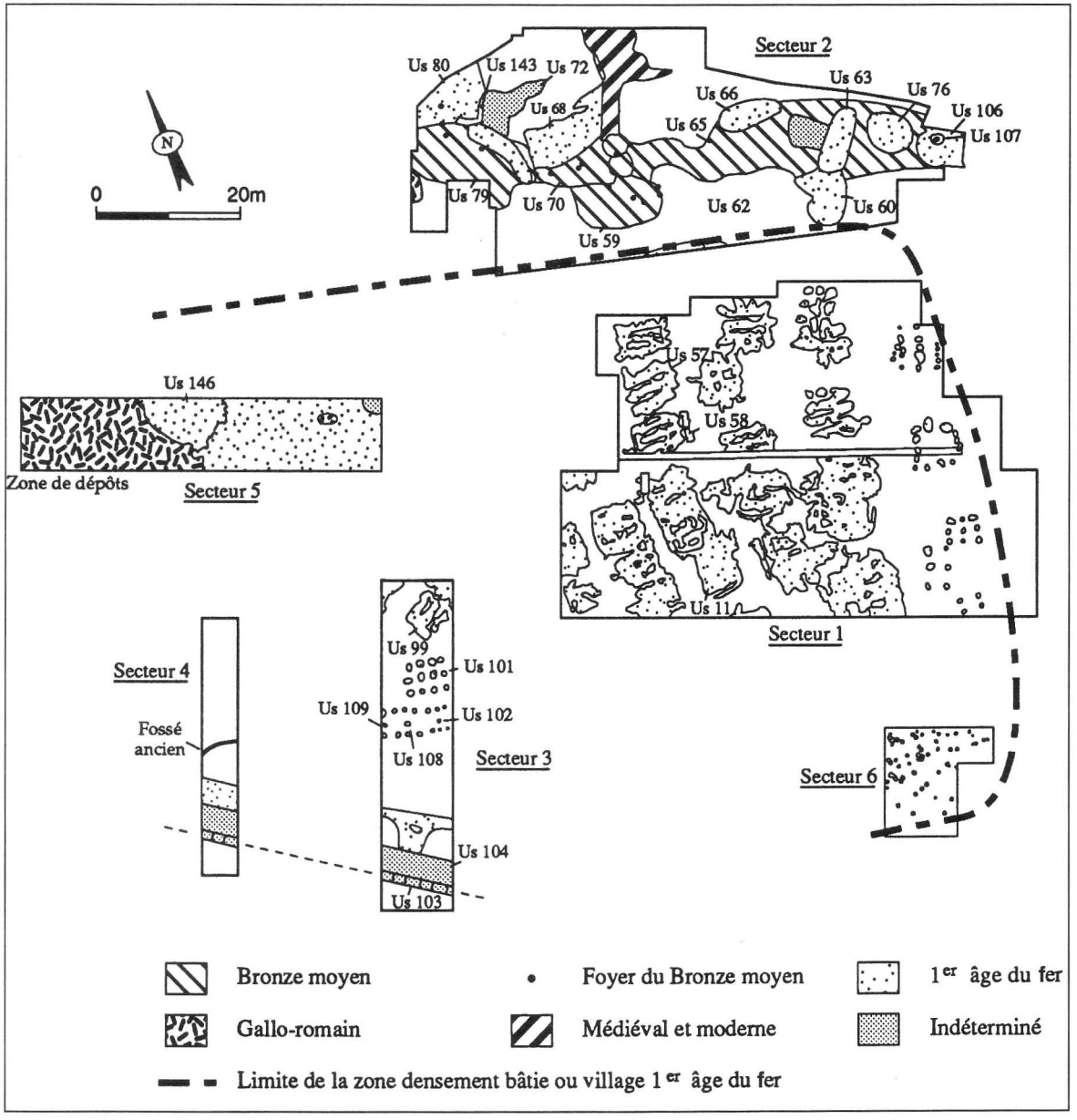

Fig. 2. – Plan général des vestiges.
Fin de la campagne de fouilles de 1996.

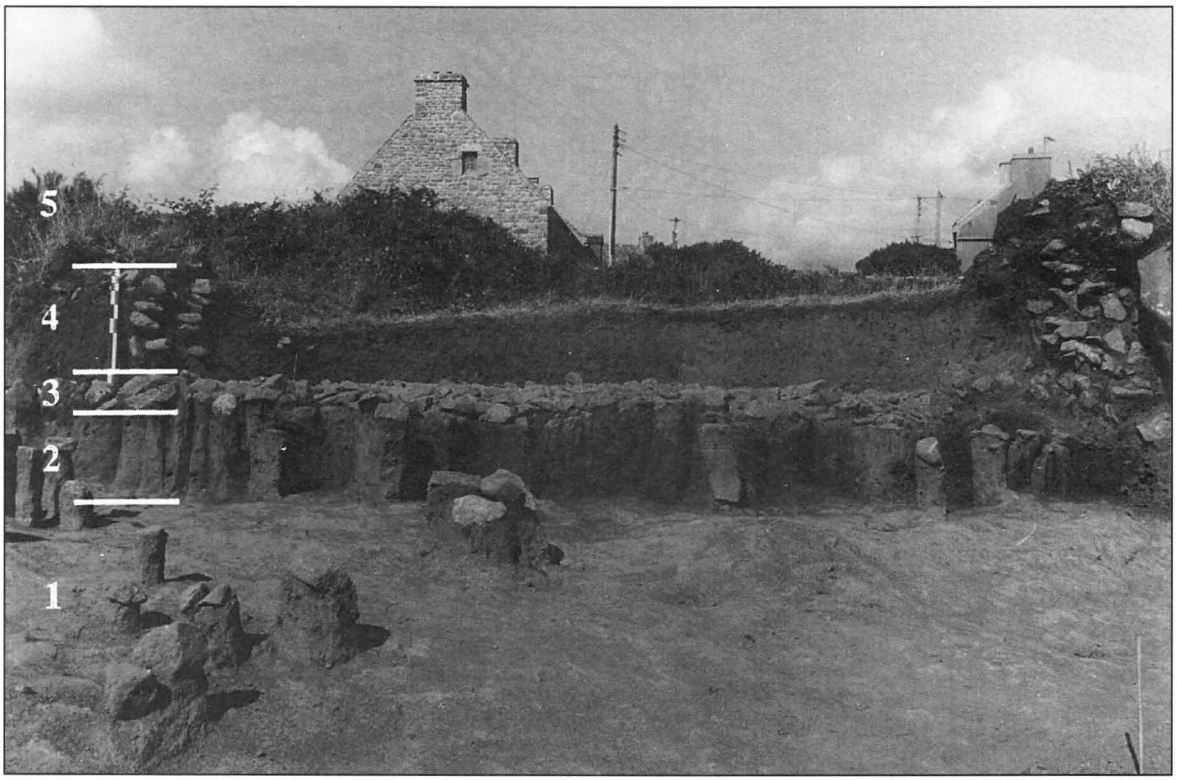

Fig. 3. – Stratigraphie de la zone nord-est du site.
1) Sol naturel dans lequel sont creusés des trous de poteaux de l'âge du bronze moyen.
2) Accumulation de terre entre l'âge du bronze moyen et le premier âge du fer.
3) Sol du premier âge du fer.
4) Accumulation de terre et talus récents.
5) Niveau actuel.

2. L'établissement de l'âge du bronze moyen

Au nord du site, les vestiges de l'âge du bronze moyen s'étirent d'ouest en est sur une longueur de 70 m et une largeur de 15 m (fig. 2). La situation est d'autant plus complexe que l'homme a largement occupé ce secteur au premier âge du fer et durant le Moyen Âge (fig. 3). Toutefois, une fouille très fine et la mise au point de méthodes adaptées d'enregistrement des données permettent de débrouiller l'écheveau. Aux techniques de fouille à l'air comprimé et à l'aspirateur, de photographie verticale et stéréoscopique systématiquement utilisées depuis plusieurs années sur le site[2] s'ajoute le relevé tridimensionnel intégral des structures par informatique, méthode conçue et appliquée à partir de 1996.

De nombreux bâtiments ont été construits selon des techniques architectu-

[2] J.-P. Le Bihan, «Méthodes et techniques de fouilles appliquées sur le site protohistorique de Mez-Notariou à Ouessant», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 10, 1993, p. 163-177.



Fig. 4. – Trous de poteaux et foyer de l'âge du bronze moyen (Us. 107).
Dans l'angle supérieur gauche subsiste le sol du premier âge du fer.

rales diverses. Certains, classiques dans leur conception, possédaient une charpente supportée par des poteaux plantés dans des trous bien individualisés (fig. 4). Toutefois, aucun plan complet et cohérent n'a été découvert à ce jour. D'autres constructions présentaient certainement une armature plus originale. Les parois en bois et argile de ces bâtiments semblent reposer sur des solins de pierres et les poteaux eux-mêmes pourraient bien avoir été rivés au sol par les innombrables dalles perforées découvertes sur le site (fig. 5 et 6). Il ne s'agit que d'une hypothèse et il convient de rester prudent. Il est désormais tout à fait clair que ces pierres, qui ont tant intrigué les archéologues au cours de la fouille du village du premier âge du fer[3], ont d'abord été utilisées sur le site de l'âge du bronze moyen. Ensuite, elles ont été récupérées pour caler des poteaux ou daller des ruelles du village de l'âge du fer. Il est actuellement impossible de préciser si la diversité de ces techniques de construction correspond à une évolution chronologique de l'art de bâtir ou à une adaptation d'édifices contemporains à des fonctions différentes (habitat, artisanat, etc.).

[3] J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic, «Le village du premier âge du fer...», art. cité note 1.



Fig. 5. – Zone artisanale du Bronze moyen.
Sole de four en cours de démontage (four artisanal ou domestique ?). Des dalles perforées liées à l'architecture sont encore en place. En haut à gauche, dépression du tumulus Us.68 (premier âge du fer).

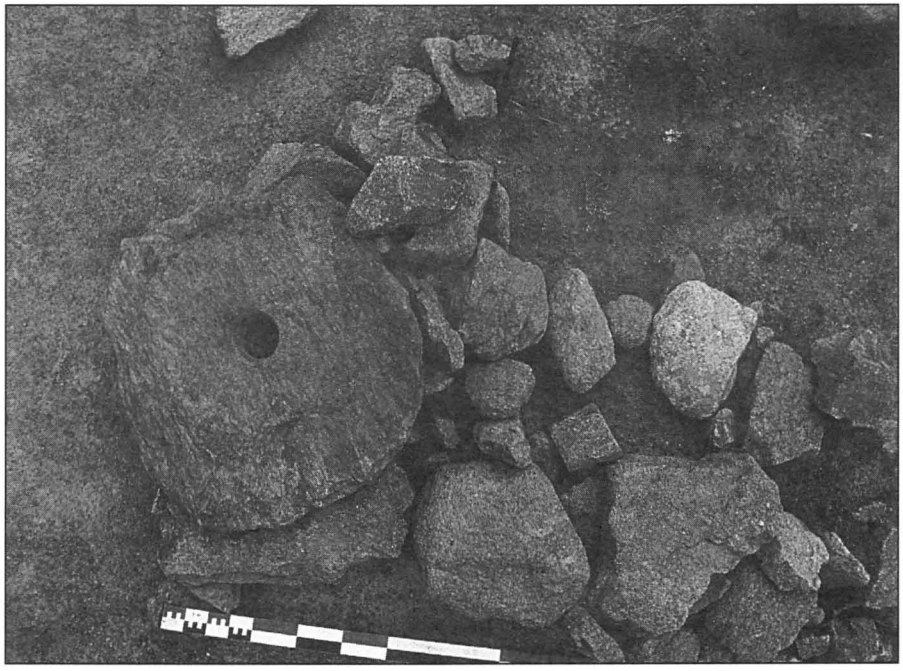

Fig. 6. – Dalle perforée du Bronze moyen.
Cette dalle, brûlée sur sa face supérieure, se trouve sur un solin de pierres ayant soutenu une paroi légère. Il s'agit d'une technique originale pour supporter des poteaux de charpente.

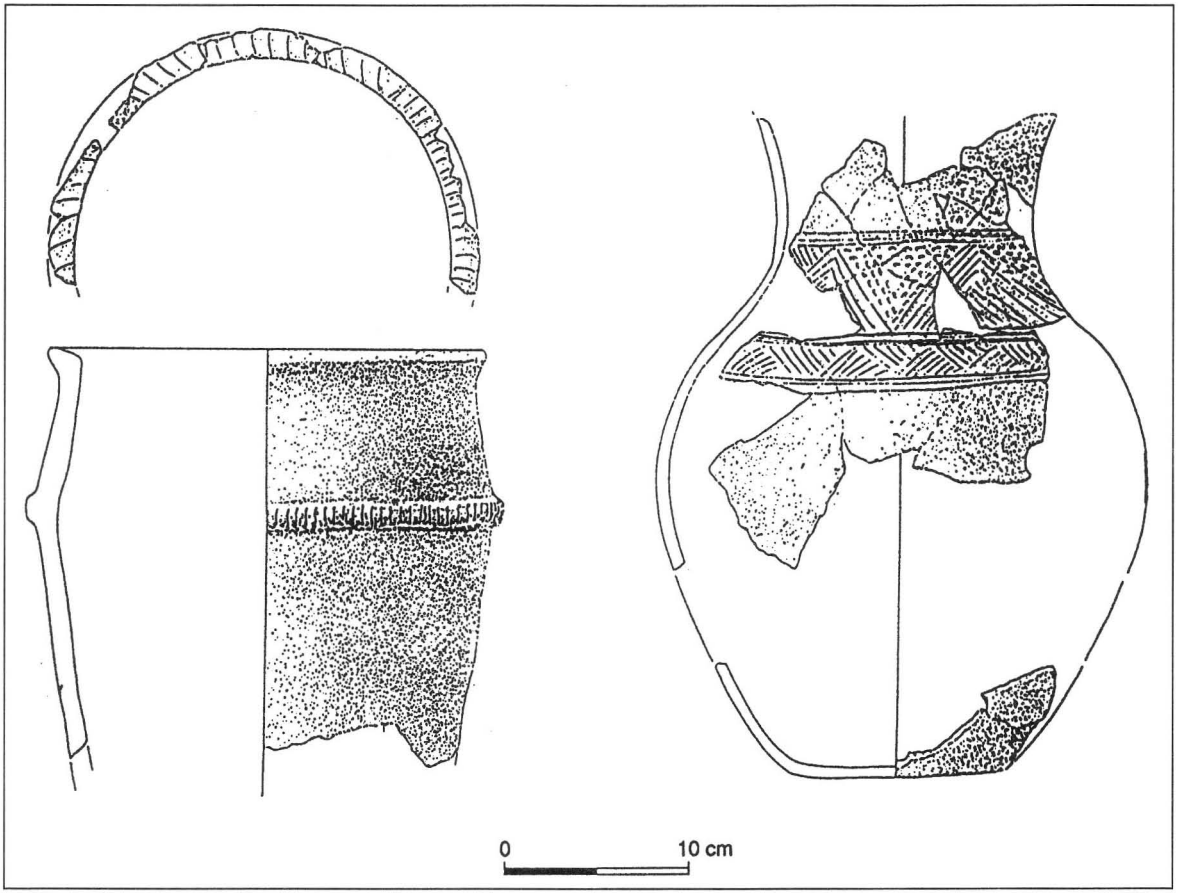

Fig. 7. – Poterie du Bronze moyen.
Dessin de J. Roussot-Larroque.

D'autre part, une étude précise sur un lot très abondant de poteries de grande qualité est en cours. Elles sont mises au jour dans des niveaux stratifiés et leurs caractères, parfois originaux par rapport au matériel habituellement découvert dans les tumulus armoricains de cette époque[4], ne manqueront pas de susciter des interrogations (fig. 7). Leur analyse typo-chronologique permettra peut-être d'évaluer convenablement la durée de l'occupation du site au Bronze moyen.

À l'ouest de cette zone, des sols aménagés étendus sur près de 200 m² supportent également une quinzaine d'aires de combustion (Us.59, 70,79). Ces sols matérialisent un secteur où le travail du bronze est attesté, ainsi, peut-être, que celui de la poterie (fig. 5). Des petits blocs de pâte de verre, vraisemblablement produits sur place, et un important lot de poteries ont également été mis au jour. Des fragments de parois d'argile cuite appartiennent sans doute à des voûtes de fours ornées par impression de doigts ou de coquilles de

[4] J. BRIARD, *L'âge du bronze en France. 3. Les tumulus d'Armorique*, Paris, 1984.

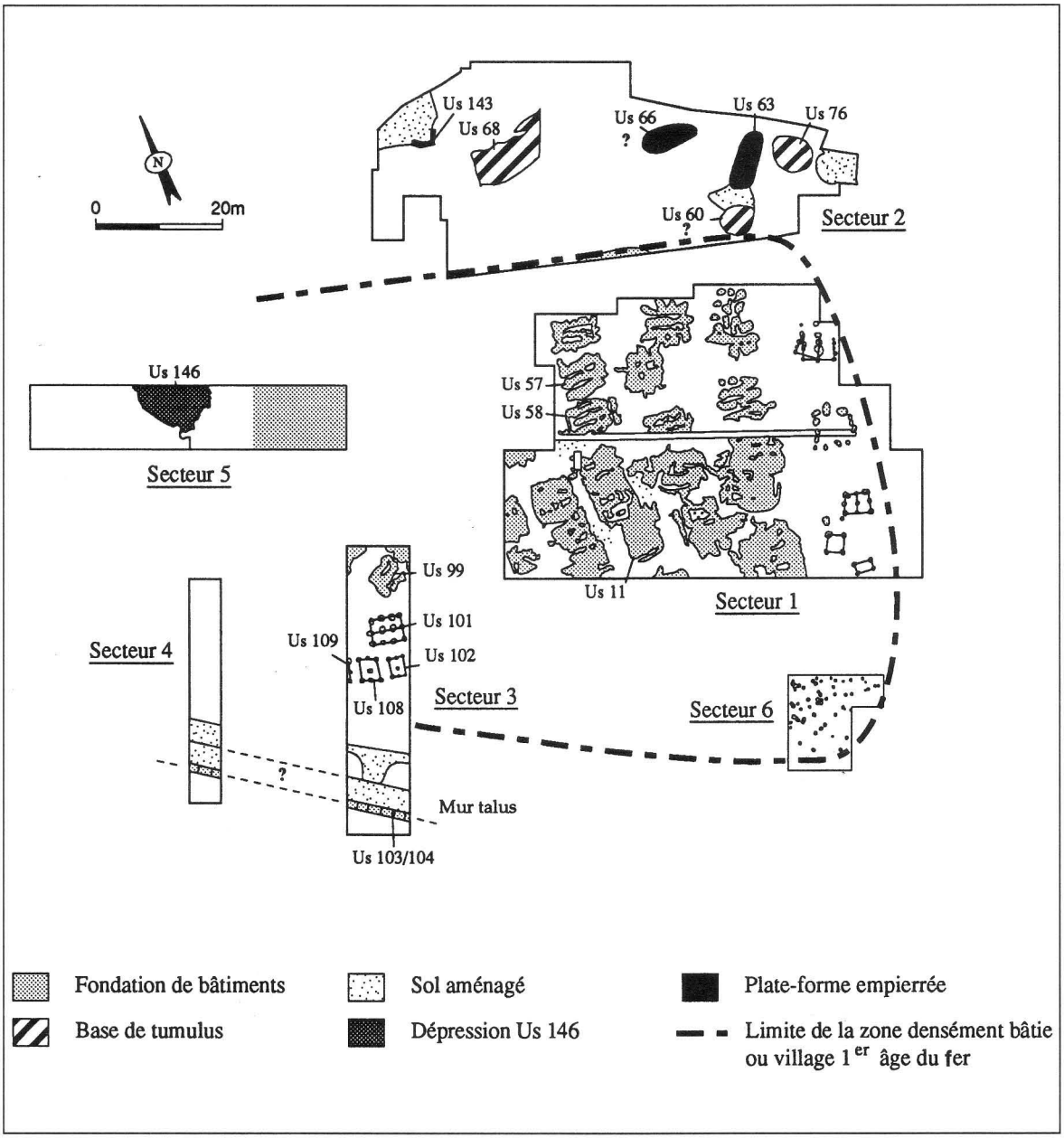

Fig. 8. – Les vestiges du premier âge du fer.

patelles. Des empreintes de fougères et de végétaux apparaissent sur des éléments de parois. Ces dernières ont pu s'élever au-dessus de certains foyers mis au jour, mais leur allure et leur fonction exactes restent à déterminer. Il s'agit cependant de vestiges exceptionnels pour cette période.

Dans l'état actuel des fouilles, les vestiges du Bronze moyen couvrent environ 1 000 m². Les limites est et ouest du gisement sont provisoirement fixées par celles de la fouille. Des poteries et des trous de poteaux découverts à l'ouest du secteur 5 permettent toutefois d'envisager une extension beaucoup plus vaste du site de cette époque dont les limites nord et sud semblent déterminées artificiellement par les destructions intervenues au premier âge du fer. La forme et l'espace originels couverts par le site ne sont donc pas discernables et son organisation générale demeure imprécise. Toutefois, la nature et l'étendue des vestiges plaident en faveur d'un important établissement dont le statut et la fonction exacte restent à définir.

3. Le site du premier âge du fer

Le village du premier âge du fer est l'élément le plus spectaculaire et le mieux connu du site de Mez-Notariou. Les observations faites en 1996 clarifient la situation en ce qui concerne la zone nord. Il faut désormais admettre que l'ensemble des restes de cette époque a pu couvrir près de deux hectares (fig. 8). Il reste à bien comprendre la fonction précise des vestiges qui entourent le cœur de l'habitat aujourd'hui assez bien étudié (fig. 9).

Au centre, une zone densément construite est suffisamment vaste pour avoir abrité les maisons de cent cinquante à deux cents personnes et leurs bâtiments annexes. Nous ne reviendrons pas sur la description et la chronologie des bâtiments qui occupent sa partie centrale (fig. 10, 11 et 12), ni sur l'intérêt de l'organisation générale de son plan et des ruelles qui le structurent[5]. Il semble acquis que l'occupation du village a duré près de trois siècles[6] et que les dernières phases de construction des bâtiments de type III à petits poteaux se situent à l'extrême fin du premier âge du fer. Cela implique qu'il faille situer l'installation du village vers la fin du VIIIe siècle av. J.-C. Une telle hypothèse n'est pas en désaccord avec le mobilier archéologique découvert. Faut-il le situer durant la période de transition Bronze final – premier âge du fer ou plus simplement au premier âge du fer ? Nos publications antérieures montrent que la datation de ce village a pu susciter quelques hésitations. En fait, il convient de décider si la fin du VIIIe siècle doit être incluse dans un âge du bronze armoricain finissant ou, comme pour les autres régions, dans le premier âge du fer. À vrai dire, un traitement particulier à l'Armorique ne se justifie pas au regard de toutes les chronologies concernant la partie occidentale de l'Europe. L'existence de dépôts de haches à douille à des dates assez tardives n'interdit pas de les situer dans le premier âge du fer. Il faut sans doute tenir compte davantage des nombreuses analogies existant entre le mobilier armoricain et celui des autres régions ; admettre l'absence de décalage culturel entre l'Armorique et ces régions voisines. Nous considérerons désormais que le village

---

[5] J.-P. Le Bihan, «Ouessant, Mez-Notariou», dans P. Galliou, J.-P. Le Bihan, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 85-124 (p. 102-109) ; du même, «Ouessant, Mez-Notariou», dans «Notices d'archéologie finistérienne», *ibid.*, t. CXXII, 1993, p. 39-126 (p. 70-76) ; du même, «Ouessant, Mez-Notariou», dans *Les plus beaux sites archéologiques de France*, Éclectis, 1993, p. 98 ; du même, «L'organisation de l'espace dans le village de la fin de l'âge du bronze et du premier âge du fer de Mez-Notariou à Ouessant», *Actes du colloque international de Winchester, 1994* (à paraître).

[6] J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic, «Le village du premier âge du fer...», art. cité note 1 ; des mêmes, «Le village de transition Bronze/Fer de Mez-Notariou à Ouessant (Finistère)», dans *L'habitat et l'occupation du sol à l'âge du bronze en Europe*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1993, p. 103-106. – J.-P. Le Bihan, «L'organisation de l'espace...», art. cité note 5.

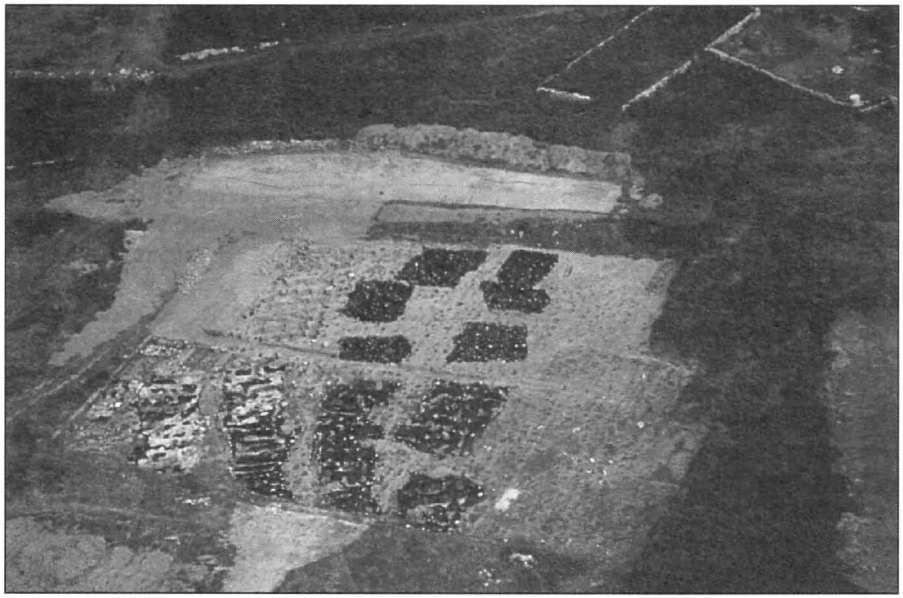

Fig. 9. – Vue aérienne du centre du village du premier âge du fer.



Fig. 10. – Fouille des bâtiments du premier âge du fer (secteur 3).
À gauche, les fondations sont étudiées de manière classique : des trous de poteaux et les fondations en tranchées parallèles d'un édifice de type I (les plus anciens) sont repérés puis vidés. À droite, c'est au contraire le sol naturel qui est éliminé. Ne restent en place que l'intérieur des calages de poteaux comblés de terre. Cette méthode s'applique aux zones où les fondations sont très difficiles à repérer.

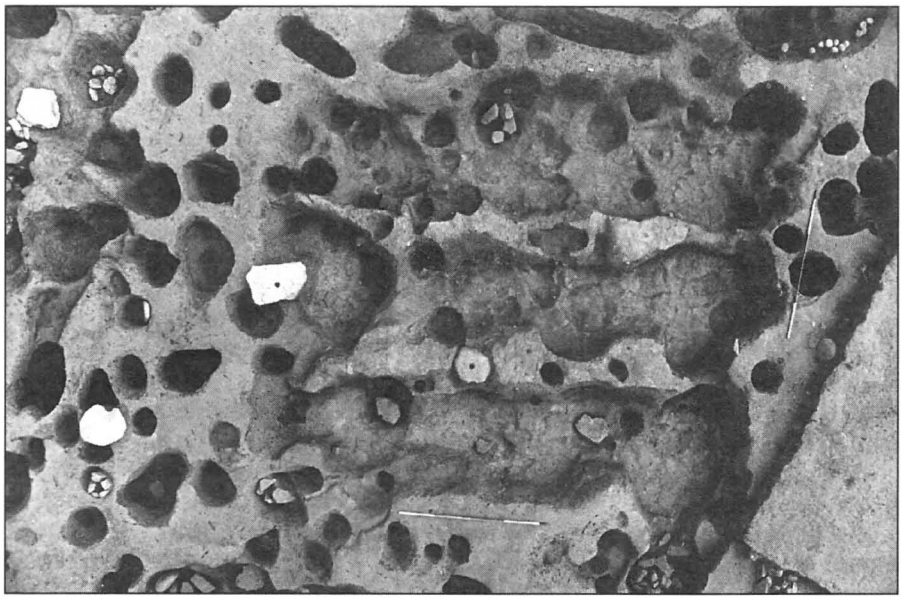

Fig. 11. – Accumulation de fondations de bâtiments du premier âge du fer (secteur 2).
Tous les modes architecturaux de cette époque apparaissent dans l'environnement de l'Us.57.

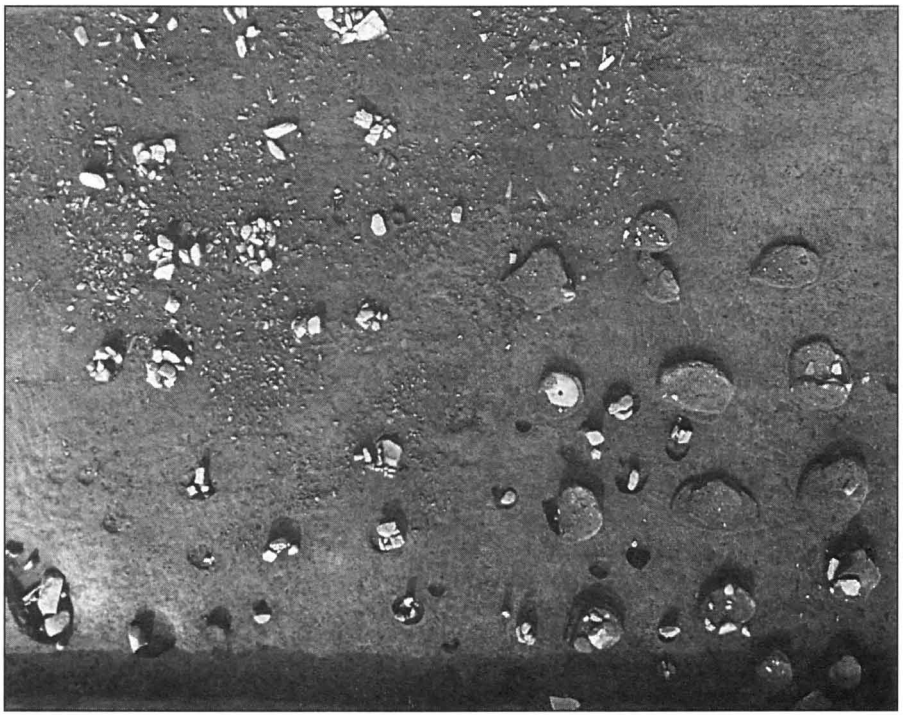

Fig. 12. – Bâtiments du premier âge du fer de type II et III fouillés par méthode inversée.
Les remplissages des trous de poteaux et les calages de ceux-ci révèlent le plan des éléments porteurs de la charpente.

de Mez-Notariou date bien du premier âge du fer.

À la périphérie, une large zone libre de constructions reçoit des activités diverses. Cette zone périphérique possède des sols bien aménagés et adaptés à l'humidité du climat. Au nord-ouest, le lit de pierres et d'argile Us.80 en est la preuve. Au nord-est, la mise en évidence du sol empierré très soigné Us.106 (fig. 4), incluant la base de la structure circulaire Us.76, est également très intéressante. Elle souligne la qualité de l'aménagement des sols dans le village. Les restes de dallage ou d'empierrement découverts dans les rues centrales le confirment. En fait, toute la partie septentrionale de l'agglomération semble avoir été aménagée en une vaste esplanade. Un espace communautaire de circulation existe sans doute autour du cœur du village. Bien qu'il ne s'agisse que d'hypothèses, ce schéma d'aménagement global du site se rapproche beaucoup de celui des villages de la fin de l'âge du bronze découverts autour du lac de Neuchâtel[7]. Les comparaisons paraissent très appropriées dans la mesure où nous évoquons des similitudes d'ordre topographique plus que d'ordre fonctionnel. En effet, le site de Mez-Notariou se révèle beaucoup plus complexe.

Deux structures circulaires en pierres datent sans doute du premier âge du fer. Ce sont les Us.68 et 76 (fig. 13). Pour la première, la présence des ossements du cou d'un être humain paré d'un collier en perles de verre et de bronze et d'un fin bracelet ôte les derniers doutes en ce qui concerne sa fonction de tumulus. Une étude des ossements animaux découverts sous ce tumulus est en cours. Elle est confiée à P. Méniel et pourrait livrer des renseignements très intéressants. La datation précise de ce monument demeure délicate. Deux types de vestiges peuvent nous renseigner : le mobilier et l'organisation des structures. Les perles de verre et de bronze du collier ne sont pas encore restaurées, mais certaines d'entre elles appartiennent à la tradition des objets du dépôt de Mauves daté du Bronze final par J. Briard[8]. Est-ce, dans l'état actuel de l'étude, suffisant pour dater l'ensemble de la sépulture ? Les fragments de vases mis au jour parmi les pierres du tumulus Us.68 sont assez rares mais incitent à dater la construction du premier âge du fer. En ce qui concerne l'Us.76, il convient d'être plus circonspect, bien que la vocation funéraire semble également la plus vraisemblable. Le rare mobilier et la disposition des pierres suggèrent qu'il s'agit d'un tumulus arasé dont la base est parfaitement incluse dans des sols du premier âge du fer. Tout cela souligne la complexité de la situation. Une solution commode consisterait à refuser de dater les tumulus du premier âge du fer car ils seraient, en ce cas, contemporains du grand village (cf. *infra*). En effet, il est traditionnellement admis que des tombes ne peuvent coexister avec un habitat et qu'une distance respectable doit séparer ces deux types de vestiges lorsqu'ils fonctionnent simultanément. Un tel modèle d'organisation de l'espace est-il absolument validé ?

La campagne de 1996 a permis d'établir clairement que la grande plate-forme de pierre Us.63 (fig. 14), pour laquelle nous avions suggéré une datation au début de l'époque romaine[9], date en réalité du premier âge du fer. Il en est de même des vestiges d'une construction analogue mise au jour au-dessus des vestiges de l'âge du bronze moyen au nord-ouest du site (Us.143). C'est un assemblage de très grosses dalles à la base d'une plate-forme subrectangulaire. Il faut encore

---

[7] B. ARNOLD, *Un village du Bronze final, Cortaillod-Est, fouille subaquatique et photographie aérienne. Archéologie neuchâteloise 1*, Neuchâtel, éd. du Ruau, 1986.

[8] J. BRIARD, *Dépôts de l'âge du bronze en Bretagne. La Prairie de Mauves à Nantes*, Rennes, Faculté des sciences, Laboratoire d'anthropologie préhistorique, 1966.

[9] J.-P. LE BIHAN, «Une structure de pierres sur le site de Mez-Notariou à Ouessant», *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.*, 1994.



Fig. 13. – Tumulus du premier âge du fer (Us. 76).



Fig. 14. – Plate-forme en pierre (Us. 63).
L'usage de cette structure particulièrement bien soignée demeure inconnu, mais il convient de la dater du premier âge du fer.

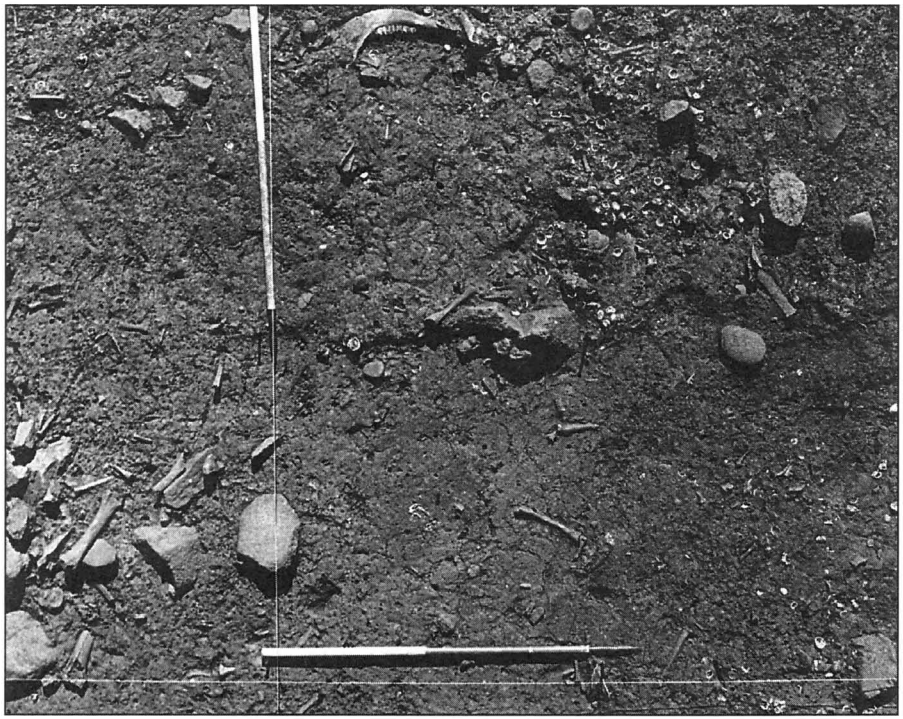

Fig. 15. – Vestiges d'animaux du premier âge du fer.

inclure dans ce lot de structures périphériques la lentille de pierres Us.60 installée dans une cuvette creusée dans le sol naturel et mise au jour en 1991. En revanche, le doute demeure à propos de la datation de la structure Us.66, même si de fortes analogies incitent à la rattacher à la série des vestiges évoqués précédemment.

Bien entendu, la question se pose. Sommes-nous en présence d'un ensemble funéraire de grande importance ? Ne faut-il pas imaginer en ce cas qu'il puisse s'étendre sur le flanc de la colline qui domine le site ?

Enfin, les découvertes de 1995 et 1996 sont extrêmement troublantes. Un très abondant mobilier archéologique de l'extrême fin du premier âge du fer se concentre dans une vaste structure dont la fouille est en cours et qui pourrait s'apparenter à une grande fosse (Us.146). Il s'agit essentiellement d'ossements animaux (mouton, porc, bovin, poissons), de coquillages et de poteries (fig. 15). Les formes de ces dernières s'apparentent très nettement à des productions de la Marne du début du Ve siècle et les analogies avec le mobilier du site des Jogasses sont frappantes[10] (fig. 16). Le lot se caractérise surtout par sa masse et par son homogénéité mais les grands vases du village semblent absents. Nous verrons, par ailleurs, que le mobilier archéologique découvert sur place et daté du deuxième âge du fer et de l'Antiquité conduit à envisager l'hypothèse de la proximité d'un sanctuaire à ces époques tardives. Cela signifie que l'archéologue ne peut écarter une telle situation pour la fin de la

[10] J.-J. HATT, P. ROUALET, «Le cimetière des Jogasses et les origines de la civilisation de La Tène», *Revue archéologique de l'Est*, t. XXXII, 1-2, 1976 et t. XXXVII, 3-4, 1981.

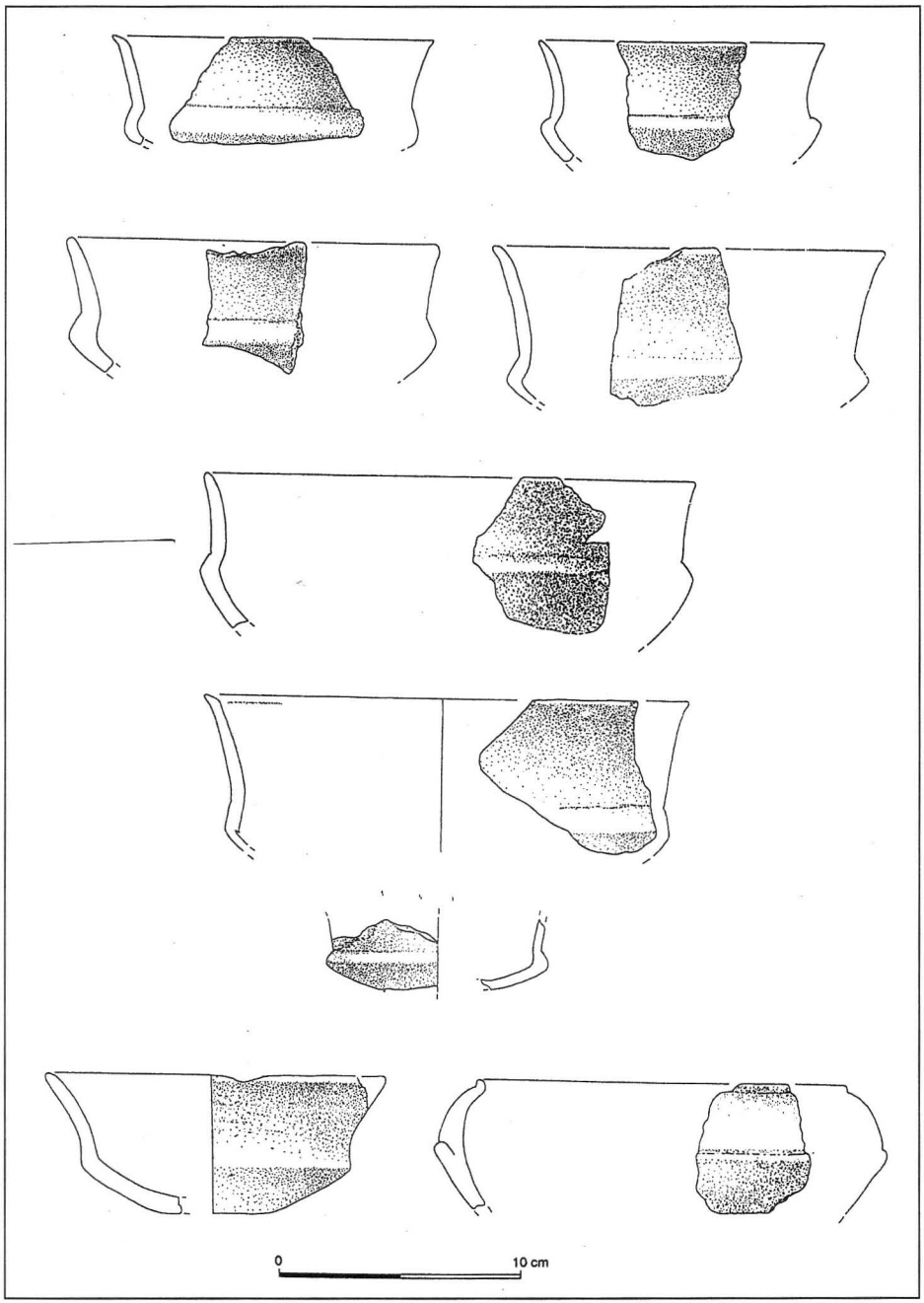

Fig. 16. – Poteries de la fin du premier âge du fer.
Dessin de L. Ilioukov.



Fig. 17. – Vestiges de bordure méridionale du site.
S'agit-il de la limite du village du premier âge du fer ? Cela est possible. Le gros bloc de pierres visible au centre gauche du cliché était inclus dans un mur-talus récent, aujourd'hui totalement détruit. Il souligne que certains alignements de pierres dressées encore visibles dans l'île ne sont pas nécessairement très anciens.

période hallstattienne de Mez-Notariou. Cela ne simplifie pas sa tâche.

Enfin, si les sols de l'Us.104 et le mur-talus Us.103 mis au jour au sud du site (secteurs 3 et 4) appartiennent bien au premier âge du fer (fig. 17), c'est une image large et cohérente de l'assiette du gisement qui se dessine. Il est, en effet, possible que la rupture de pente existant à quelques dizaines de mètres vers l'ouest et longeant une zone marécageuse ait constitué la bordure occidentale d'un très vaste établissement. Il reste à découvrir les limites septentrionales et orientales du site. Ce dernier était-il totalement ceinturé par une structure de terre ou de pierre ? Gravissait-il les pentes et englobait-il une partie de la colline Saint-Michel ? Ces questions demeurent sans réponse.

Toujours est-il que Mez-Notariou livre un ensemble de vestiges bien étonnants. Bien loin de nous l'idée de trancher et de conclure. Toutefois, devoir envisager, sur un même site et pour une même époque, la présence de restes remarquables d'habitat, de sépulture et de sanctuaire, nous plonge dans la perplexité. La poursuite des fouilles nous éclairera certainement, mais faut-il encore rappeler l'importance de nos lacunes en matière d'organisation des sociétés protohistoriques et le danger de s'accrocher trop ardemment à des modèles réducteurs, fussent-ils très séduisants pour l'esprit.

4. Les vestiges du deuxième âge du fer

De 1988 à 1994, seuls quelques indices témoignaient de la présence de l'homme à la



Fig. 18. – Poterie peinte à décor zoomorphe du deuxième âge du fer.
La périphérie du motif est excisée. Ce type de production est actuellement inédit en Armorique.

fin de l'âge du fer sur le site de Mez-Notariou : des tessons d'amphores Dr.1a et de poteries de La Tène finale, un quart de statère osisme en électrum[11]. Les découvertes réalisées en 1995 à l'ouest du secteur 5 modifient considérablement les données à ce sujet. Le mobilier du deuxième âge du fer est abondant et de bonne qualité (fig. 18). Il s'agit notamment d'un fort lot de poteries appartenant à l'ensemble du deuxième âge du fer et de trois monnaies gauloises. Des fragments d'objets en fer et en bronze ainsi que des scories attestant la fabrication ou le travail de ces métaux sont également découverts. Nombre des poteries appartiennent à la période de transition entre la perte de l'indépendance gauloise et la romanisation. Il ressort d'une première analyse de ce mobilier que des activités métallurgiques diversifiées ont fonctionné à cette époque, et il n'est pas non plus interdit de songer à l'existence d'un sanctuaire dans les parages de la fouille. Sans être beaucoup plus précis, il est possible d'évoquer une occupation continue de la fin du premier âge du fer au début de l'Antiquité.

Il est en revanche impossible de fixer les limites topographiques d'un site dont aucune structure en place n'a été découverte. Nous devons nous borner à constater que des vestiges mobiliers abondants sont mis au jour et que ces objets ont été déplacés de leur lieu d'origine, à l'ouest du secteur 5. En effet, les très nombreux tessons et fragments de métal gaulois sont tous découverts dans des couches de terre nettement datées de l'époque romaine, souvent même du IIIe siècle apr. J.-C. Même si des trouvailles isolées ont été faites dans les secteurs 1 (Us.05 et Us.11) et 2 (Us.72), la cartographie des trouvailles du deuxième âge du fer nous incite à localiser le centre de gravité du site gaulois au nord-ouest ou à l'ouest des zones actuellement fouillées.

5. Les vestiges de l'époque gallo-romaine

En ce qui concerne l'Antiquité, le scénario est identique à celui de la période de La Tène. Les découvertes sporadiques s'accumulent de 1988 à 1994. En 1995, une accumulation de lentilles de terre et de remblais hétérogènes est mise au jour à l'ouest du secteur 5, sous une vaste strate argilo-sableuse datable de la fin du IIIe siècle ou des débuts du IVe siècle apr. J.-C. Ces lentilles de terre véhiculent une grande quantité de mobilier de l'âge du fer, mais les poteries communes ou sigillées, les monnaies, les fibules et les fragments d'objets en bronze associés à ce matériel protohistorique montrent clairement que nous

[11] Ph. ABOLLIVIER, «Propos de numismatique armoricaine : réflexions sur le monnayage des Osismes à partir d'un quart de statère découvert à Ouessant», *Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire*, 1996 (1997).

sommes en présence de grands réaménagements beaucoup plus tardifs. Comme pour le deuxième âge du fer, il est permis d'envisager des activités artisanales (métallurgie en particulier) et d'ordre rituel (présence d'un sanctuaire ?).

Les preuves d'une occupation forte tout au long des trois premiers siècles de notre ère sont apportées et Mez-Notariou est un site gallo-romain à part entière. Il est impossible toutefois d'établir un lien véritable entre les dépôts de couches de terre remaniée de l'ouest du secteur 5 et le sol argilo-sableux découvert dans cette zone. Les découvertes d'objets isolés de cette époque effectuées au nord du secteur 1 et à l'ouest du secteur 2 confirment cependant que toute la partie septentrionale du site a été occupée à l'époque gallo-romaine. Il n'est toutefois pas possible de fixer les limites de ce site.

6. De l'époque médiévale à l'époque moderne et contemporaine

Les tessons médiévaux découverts au nord-est du chantier, au sommet des sols du premier âge du fer, de même que la base d'un mur de pierres mis au jour au nord du tumulus Us.68, semblent plus liés à des activités agraires qu'à un habitat. Nous pouvons suggérer qu'un tel établissement fort modeste s'est implanté hors du périmètre archéologique, à proximité immédiate du chantier, dans une zone où de nombreuses poteries médiévales ont été découvertes.

Les travaux agricoles, la mise en culture et le partage du sol aux époques récentes ont entraîné des aménagements profonds du site. Des fossés très nombreux ont été creusés et des murs importants édifiés. Ils traduisent une activité humaine intense sur le site de Mez-Notariou. La mise au jour de gros blocs de pierre dressés dans des murs encore en place ou totalement détruits a également pu nous alerter quant à la nature d'éventuels mégalithes découverts sur l'île. La confusion la plus grande peut exister. Les alignements de pierres levées ne constituent pas des preuves d'ancienneté et seules des fouilles systématiques et approfondies peuvent les dater et les authentifier.

II. Importance archéologique du site

1. Étendue des vestiges et durée de l'occupation

Les différents sondages montrent que les deux hectares couverts par les terrains communaux recèlent des vestiges archéologiques. Il apparaît d'autre part que les limites de ces terrains ne correspondent aux bordures d'aucun établissement protohistorique ou antique. Ceux-ci s'étendent certainement vers l'est, l'ouest et le nord, au-delà des terres municipales. Il a même été suggéré que des bases de tumulus se trouvent encore sur les flancs de la colline Saint-Michel.

Il est certes impossible d'affirmer que le site est habité sans interruption du Néolithique final à la fin de l'Antiquité. Toutefois, la fréquence et la durée des différentes occupations sont d'un grand intérêt. L'occupation semble effective durant un millénaire, des débuts de l'âge du fer à la fin de l'époque romaine. Si l'on y ajoute les implantations du Néolithique final et de l'âge du bronze moyen, le réflexe de l'historien s'inverse. Au lieu de tenter de déterminer les phases d'occupation, il cherche à préciser celles d'abandon du site, ces dernières paraissant les plus brèves.

2. Diversité des structures et des activités

Sur l'ensemble du site et pour chaque période d'occupation, la variété des structures correspond à la diversité des activités. Les bâtiments présentent des architectures très différentes : utilisation de tranchées de fondations parallèles, de petits ou de grands trous de poteaux ou encore de dalles perforées, de sablières basses. Des murs ou talus d'enclos, des sols d'esplanades et des rues structurent les espaces habités.

Les vestiges architecturaux et mobiliers mis au jour sur le site indiquent que de nombreuses activités artisanales se sont développées à Mez-Notariou : travail du bois, de la terre, de la pierre, fabrication de textiles, production métallurgique. C'est sans doute cette dernière qui retient le plus notre attention, par sa diversité autant que par sa pérennité. En effet, le cuivre, le plomb, peut-être l'étain, le fer, l'argent ont laissé des traces (lingot, creuset, moule, scories). Cela permet d'affirmer que des objets en bronze et en fer ont été fabriqués sur place, tandis que d'autres métaux ont peut-être été travaillés. Au Bronze moyen, c'est uniquement le travail du bronze qui laisse des marques, mais nous pouvons très sérieusement nous poser la question de la production, accidentelle ou volontaire, de pâte de verre associée plus ou moins directement à cette activité de métallurgie. De l'âge du fer à l'époque romaine, l'activité semble plus diversifiée avec les métallurgies du bronze et du fer. Il reste donc à dater plus précisément ces activités et surtout à en préciser la nature et les caractères technologiques. Néanmoins, cette activité constitue l'un des centres d'intérêt les plus importants du site de Mez-Notariou. Par ailleurs, les 140 000 tessons de poterie découverts appartiennent vraisemblablement, dans leur très grande majorité, à des vases fabriqués dans l'île d'Ouessant. Il faut rappeler que le site livre, dans des conditions d'observation satisfaisantes, le plus important stock de poteries d'habitat armoricain de l'âge du bronze au premier âge du fer. L'apport en ce qui concerne le deuxième âge du fer n'est pas négligeable non plus.

L'élevage et la pêche laissent aussi des traces. Deux lots d'ossements d'animaux terrestres et marins ont été identifiés, l'un pour l'âge du bronze moyen, l'autre pour le premier âge du fer. Le bétail est représenté par le porc, le mouton et les bovidés. Des ossements de cervidés, de petits mammifères, de phoques, de petits pingouins font également partie de la panoplie. Des vertèbres de poissons sont en cours d'identification tandis que des patelles, des littorines, des antennes de petits crustacés, une mâchoire de roussette ont été repérées. Il est impossible d'attribuer une valeur quantitative à ces vestiges qui ouvrent toutefois des perspectives d'étude très intéressantes.

Enfin, il faut rappeler la mise au jour de bases de tumulus et la possibilité que des objets du deuxième âge du fer et de l'époque romaine se rapportent à des préoccupations d'ordre religieux. La présence d'un sanctuaire, du premier âge du fer à l'époque romaine, n'est pas à exclure.

3. Richesse et prospérité ?

Pour chaque période, une impression de bonne santé économique et de prospérité ressort de l'analyse des structures et des objets mis au jour. Il faut bien entendu tenir compte du manque de références objectives pour émettre un tel jugement. Les crises, les mauvaises récoltes et les carences alimentaires ou socio-économiques ne sont guère mises en évidence par les fouilles archéologiques. L'absence de comparaisons avec d'autres sites armoricains peut également fausser le jugement. Celui-ci s'appuie davantage sur l'impression de profusion (nombre de fondations de bâtiments au premier âge du fer), de degré technologique élevé (fabrication du bronze et peut-être du verre dès 1500 av. J.-C.), sur la qualité des objets découverts (très belle poterie de l'âge du fer, monnaies du deuxième âge du fer, fibules et monnaies romaines), et enfin sur la très forte proportion des produits importés à l'époque romaine (sigillée, *terra nigra*, monnaies).

Les analogies constatées entre le mobilier céramique ou les formes d'habitat de Mez-Notariou et des productions ou des phénomènes de régions fort éloignées, sinon franchement continentales, notamment à l'âge du bronze moyen et au premier âge du fer, permettent de souligner une autre forme de richesse : la richesse culturelle. Il semble en effet que le mobilier découvert traduise, sinon

des influences et des contacts directs, mais tout au moins des connexions culturelles avec des sphères ou des aires géographiques diverses et lointaines.

III. Importance historique du site de Mez-Notariou

1. Le rôle et la fonction du site dans l'île

Les vestiges de Mez-Notariou semblent bien donner à ce site implanté au cœur géographique de l'île un rôle particulièrement important. Même si elles ont été abandonnées durant quelques siècles du Bronze moyen au premier âge du fer et quels que soient les changements de fonction qu'elles aient pu subir (habitat, site artisanal, site funéraire, lieu de culte), les basses pentes de la colline Saint-Michel et la terrasse de Mez-Notariou ont joué un rôle capital dans l'organisation du tissu humain ouessantin durant près de trois millénaires. La valeur économique, la puissance démographique ou la signification religieuse affichées respectivement au Bronze moyen, puis du premier âge du fer à l'époque romaine tardive, en font un site de référence permanente.

Malgré leur caractère partiel, les vestiges du Bronze moyen correspondent à un site majeur de l'île à cette époque. Mez-Notariou est certainement le centre principal d'habitation au premier âge du fer. La nature de l'occupation du deuxième âge du fer et de l'époque romaine semble différente, mais le prestige du site n'a guère diminué, bien au contraire, si l'activité métallurgique est maintenue et si une fonction religieuse s'y ajoute. Même si d'autres habitats, nécropoles, lieux de cultes et, bien entendu, un ou plusieurs sites portuaires, sont sans doute à rechercher dans d'autres parties de l'île, Mez-Notariou a été durant ces périodes le site avec lequel et autour duquel s'est organisée l'activité humaine.

2. Mez-Notariou et l'île d'Ouessant dans le contexte régional

Les vestiges de Mez-Notariou témoignent du degré d'anthropisation de l'île et du niveau de développement culturel et technologique de sa population par rapport à ceux de l'ensemble de l'Armorique. Il est bien entendu qu'Ouessant ne souffre d'aucune comparaison à ce sujet. Aucun retard ni aucun particularisme liés à l'insularité ne sont perçus.

Malheureusement, les fouilles d'habitats de l'âge du bronze et du premier âge du fer font cruellement défaut en Armorique. Il est donc impossible de dire si les vestiges mis au jour constituent un standard de ce que les archéologues pourraient découvrir dans la région. En fait, si les découvertes d'Ouessant demeurent exceptionnelles, rien ne prouve que de tels habitats et vestiges de production métallurgique le soient vraiment. D'autres lieux peuvent livrer, du Bronze moyen à l'Antiquité, des vestiges analogues. Il faudrait toutefois savoir si, en contradiction avec nos affirmations précédentes, l'organisation très structurée et très originale du village du premier âge du fer ne résulte pas, d'une certaine manière, de l'insularité. L'absence de découverte de site de ce type à l'ouest des Alpes[12] exige que l'on se pose la question selon des perspectives géographiques plus larges que celles de l'Armorique.

La métallurgie a été pratiquée à Mez-Notariou à l'âge du bronze moyen, au deuxième âge du fer et dans l'Antiquité romaine. Il convient de réfléchir à cet aspect de l'activité humaine dans une perspective d'intégration de l'île dans les grands réseaux économiques et culturels régionaux de ces différentes périodes. Une telle analyse peut d'ailleurs prendre la forme d'un questionnaire ou de celle d'un catalogue de nos ignorances.

---

12 J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic, «Le village de transition Bronze/Fer...», art. cité note 6.

– Nous ne savons pas si les métallurgistes de Mez-Notariou sont des Ouessantins ou des artisans venus dans l'île à la demande des autochtones ou encore des métallurgistes envoyés en mission pour et par des continentaux. Nous posons ainsi le problème de l'autonomie ou de la dépendance de l'île d'Ouessant par rapport aux systèmes économiques et politiques du continent. Cela est vrai pour le Bronze moyen au sujet duquel nous ne savons pratiquement rien. Pour l'Antiquité, le débat se situerait davantage en terme d'intégration économique générale. Toutefois, il faudrait peut-être alors différencier les métallurgies, le travail du fer ne répondant pas forcément aux mêmes exigences que celui de métaux plus précieux.

– Nous ignorons si l'activité métallurgique était régulière ou occasionnelle. Les mêmes conséquences et les mêmes interrogations que les précédentes découlent des réponses à cette question.

– La nature exacte de la production n'est pas établie. Le petit lingot de bronze du Bronze moyen découvert dans l'Us.70 a-t-il été fabriqué sur l'île et destiné à l'exportation ou bien utilisé pour fabriquer de petits objets usuels ? Au-delà de cette question, c'est le caractère de la production ouessantine qui est en jeu : une activité purement locale, ou bien une production adaptée aux nécessités continentales et intégrée dans un réseau plus vaste de relations économiques et politiques.

– La question des sources d'approvisionnement en minerais, en lingots ou en objets recyclés se pose en des termes semblables. Il s'agit en effet de savoir si la métallurgie ouessantine est approvisionnée par des matières premières d'origine locale ou si ces dernières atterrissent dans l'île à la faveur d'escales de navires assurant des transports à plus longue distance. On peut supposer qu'en ce qui concerne l'étain, le plomb, le fer, éventuellement l'argent, les gisements proches de l'ouest de l'Armorique suffisent largement quelle que soit la période. Au sujet du cuivre, il faudrait spéculer sur l'épuisement actuel de ressources régionales anciennes très importantes pour discuter de son origine dans les ateliers. De toute manière, il faut bien admettre que l'existence de gisements de minerais proches ne signifie pas automatiquement que les ateliers d'Ouessant aient refusé un approvisionnement à partir de centres plus lointains, par exemple les îles Britanniques, la péninsule ibérique ou le sud de la France. Cette question est sans doute plus importante pour le Bronze moyen que pour l'Antiquité. En effet, la documentation concrète demeure nettement plus fragmentaire en ce qui concerne la réalité des échanges à longue distance sur la façade atlantique à l'âge du bronze qu'à partir du deuxième âge du fer.

En résumé, l'île d'Ouessant abritait-elle, de l'âge du bronze à l'Antiquité, une communauté tout à fait conforme aux normes des microsociétés locales armoricaines telles qu'elles pourraient se définir aux différentes périodes de ces deux millénaires ? Les institutions, les réseaux socio-économiques en place sur le continent ont-ils exploité les particularités et le potentiel ouessantins en les intégrant le mieux possible ? La découverte de monnaies gauloises osismes plaide en faveur d'une telle hypothèse. L'histoire économique de l'île s'est-elle, au contraire, singularisée en profitant d'une situation géographique très particulière ? Poser la question n'est pas la résoudre et il est tout à fait vraisemblable que la réalité se situe entre ces deux pôles volontairement éloignés. Cependant, au-delà de cette question, se pose celle de la véritable originalité d'Ouessant. Ce n'est plus une affaire d'isolat, c'est malgré tout une question de particularisme et d'identité, au sens le plus objectif du terme.

En conclusion, si Ouessant participe largement au développement économique et culturel de l'Armorique, il est bien difficile d'évaluer la fonction précise de l'île dans les schémas et organigrammes régionaux. D'autre part, la façade maritime du Nord-

Finistère n'a fait l'objet d'aucune fouille en ce qui concerne les périodes étudiées à Ouessant. Il est donc impossible d'établir des comparaisons très poussées et d'étudier les relations privilégiées qu'a dû entretenir l'île d'Ouessant avec cette région voisine.

3. Ouessant et la façade atlantique durant la protohistoire et l'Antiquité

L'étude des objets, des structures ou des activités humaines mis en évidence lors des fouilles suscite souvent des références à des régions fort éloignées d'Ouessant. Se pose donc la question de l'intégration de l'île dans les réseaux culturels européens et de son rôle durant la protohistoire et l'Antiquité.

Nous avons vu que l'approvisionnement en matières premières peut, notamment en ce qui concerne le cuivre, conduire les recherches vers des horizons assez éloignés. D'autre part, un premier et rapide examen de la poterie du Bronze moyen nous porte aussi à rechercher des comparaisons hors de l'Armorique, particulièrement vers le sud-ouest de la France, vers le sud-est ou encore vers les Alpes et le sud de l'Allemagne[13].

Les structures d'habitat du premier âge du fer déconcertent dans la mesure où elles demeurent uniques à l'ouest des Alpes[14]. En revanche, elles trouvent des parallèles dans les régions continentales de l'Europe (Suisse, Allemagne du Sud, Pologne et Italie du Nord), cela pour des périodes un peu plus anciennes (Bronze final en Suisse) ou analogues (phases récentes de Biskupin en Pologne). D'autre part, l'étude menée par J.-Y. Robic[15] souligne bien les analogies existant entre les poteries d'Ouessant, vraisemblablement fabriquées sur place, et celles qui ont été mises au jour dans un contexte géographique beaucoup plus vaste. Ce chercheur n'a pas de mal à trouver des similitudes avec les productions du Bassin parisien par exemple. Les découvertes de 1995 et surtout de 1996 apportent de nouveaux éléments dans ce débat.

Au deuxième âge du fer, l'échantillonnage du mobilier est varié, et il conviendra de différencier les productions ouessantines des poteries importées. Pour le moment, seuls quelques tessons d'amphores proviennent à coup sûr d'horizons lointains. La question de l'origine de la poterie peinte à décor zoomorphe gravé n'est pas encore résolue. À l'époque romaine, la proportion de mobilier métallique est très forte. Les objets importés sont également très nombreux : fragments de verre, petits bijoux de bronze, monnaies, céramique sigillée ou *terra nigra*, tessons d'amphores. Leur proportion semble dépasser celle que nous observons habituellement sur les sites gallo-romains de la région.

D'une manière plus générale, quels que soient la période étudiée et le type d'objets ou de structures découverts, les fouilles d'Ouessant mettent en évidence des vestiges de qualité présentant des analogies avec des caractères extra-régionaux et traduisant un niveau culturel et économique assez élevé. Il faut donc écarter définitivement la notion d'isolat à propos d'Ouessant. Si des particularismes et des coutumes propres à l'île ont pu exister aux époques anciennes, tout comme au XXe siècle, ceux-ci n'empêchent pas l'intégration des concepts et des schémas culturels extra-régionaux par les populations. La réflexion archéologique et le traitement des données de fouilles se développent ici avec des références européennes, et non pas strictement armoricaines. Se limiter à une échelle régionale ne permettrait pas d'expliquer les données. Cela conduirait à une interprétation régionaliste erronée de l'histoire de la protohistoire et de l'Antiquité de l'île ; cadre dans

---

13 Renseignements dus à J. Rousseau-Larroque, J.-P. Millotte, C. Mordant, J. Vital, J. Gomez de Solo.

14 J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic, «Le village de transition Bronze/Fer...», art. cité note 6.

15 J.-Y. Robic, *La céramique du premier âge du fer de Mez-Notariou en Ouessant*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1991, 126 p., 185 pl. et annexes. (D.E.A.).

lequel nous aurions d'ailleurs beaucoup de mal à nous fondre, compte tenu de la nature et de la nouveauté des découvertes.

La forte présence de mobilier d'origine extérieure à l'île daté de l'époque romaine permet d'aborder la question du rôle joué par Ouessant dans le trafic maritime. Ces objets sont souvent de qualité et de valeur non négligeable (fibules et monnaies d'argent). Il n'est pas impossible de penser que cette concentration soit directement liée à la position géographique d'Ouessant. C'est un passage obligé pour tout navire franchissant la pointe armoricaine. Tous les hommes et toutes les marchandises qui circulent du sud vers le nord de l'Europe par cabotage, et *vice versa*, transitent au large de l'île. Si l'on peut imaginer que la navigation à longue distance soit interrompue l'hiver pour des raisons climatiques, les transports et voyages en période estivale n'en demeurent pas moins dangereux. Ce sont les brumes de mer, les brouillards épais et soudains, imprévisibles, qui créent l'insécurité. La meilleure manière de prévenir celle-ci est d'engager un pilote ouessantin pour le passage du secteur. Celui-ci peut naviguer sans encombre et assurer le sauvetage des hommes et de la cargaison. Que les marins de l'île aient rempli ce service et se soient fait payer n'aurait rien d'étonnant.

Une telle approche justifierait parfaitement l'accroissement soudain du nombre des produits étrangers dans l'île, notamment durant la période incluse entre la conquête de la Gaule, donc de l'Armorique, et celle de la Bretagne par les Romains. Des enquêtes menées outre-Manche avec des chercheurs britanniques pourraient donner des résultats intéressants. Alors, Ouessant s'est-elle arrimée à des circuits économiques linéaires, riches mais assez déconnectés de la réalité régionale quotidienne, de son tissu économique et administratif ? Sorte de station d'autoroute vivant un peu à part, hors du temps armoricain mais proche de celui de l'Europe en général. La réflexion fait là côtoyer le paradoxe. De toute manière, ce point de vue conduit à s'interroger sur l'existence et sur la puissance de la voie commerciale longeant la façade atlantique de l'Europe. Que des découvertes extraordinaires d'objets ou monnaies exotiques sur les côtes armoricaines[16] stimule les chercheurs est assez naturel. Il est évident qu'une analyse approfondie du site d'Ouessant doit conduire à en limiter le caractère exceptionnel.

4. En conclusion

Toutes ces remarques montrent bien qu'il faut, simultanément et de manière parfaitement complémentaire, analyser et tenter de comprendre l'histoire et le rôle joué par Ouessant selon trois perspectives :

– D'un point de vue atlantique : Ouessant se situe en un point privilégié d'un long ruban maritime, d'une longue route, commerciale notamment. La conséquence heureuse d'une telle position serait alors la possibilité de voir dans les vestiges de Mez-Notariou une sorte de témoignage indirect du trafic et des produits transitant à la pointe de Bretagne. Ouessant serait un poste d'observation privilégié pour l'étude des échanges à moyenne ou longue distance durant les périodes anciennes.

– D'un point de vue continental : des relations existent avec le proche continent et la cité des Osismes. La nature, la puissance des flux et celles des forces qui les stimulent nous échappent. De toute manière, et quelles que soient les réponses apportées aux questions posées précédemment, les fonctions assumées par Ouessant illustrent indirectement le rôle économique des rivages et de l'extrémité de la péninsule dans l'histoire ancienne. Les réflexions et les considérations propres à Ouessant peuvent-elles s'appliquer à l'ensemble de l'Armorique ? La réponse n'est évidemment pas simple.

---

16 P. GALLIOU, «Trois monnaies inédites du Yaudet en Ploulec'h», *Patrimoine, Bulletin de la Société archéologique de Corseul,* n° X, 1996, p. 45-50.

– D'un point de vue insulaire : l'originalité d'Ouessant ne provient pas tant de l'isolat ni de l'abondance des contacts par la mer que de l'effet d'accumulation de ces deux pôles apparemment contradictoires : le tout en relation avec une façade continentale dont nous ignorons la puissance réelle.

Même si Ouessant occupe une situation géographique particulière, des événements ou phénomènes culturels analogues ont pu se développer dans d'autres îles, Sein, l'archipel de Molène ou les îles de la côte sud-armoricaine. Quelles en furent les conséquences pour la cité des Osismes durant l'Antiquité ? De quelle manière les découvertes effectuées à Ouessant peuvent-elles être un écho, même transformé, du rôle et de la puissance de l'Ouest armoricain ? Il est certain que les fouilles d'Ouessant ne peuvent répondre à ces questions, mais elles doivent susciter un débat, un regard nouveau et peut-être une réactualisation des connaissances dans cette perspective. Elles doivent nous conduire à reconsidérer le rôle de l'Armorique dans les grands courants économiques et culturels vers la Bretagne. Peut-être cela aurait-il des conséquences sur la géographie des lignes de force déterminant les grands partages de l'Europe en aires d'influences techno-culturelles, aires décryptées et tracées par les chercheurs attachés à la mise en forme de grandes synthèses sur la protohistoire et l'Antiquité européennes.

IV. Perspectives

Il doit toujours être troublant, pour un archéologue doté du sens des responsabilités, d'annoncer qu'il travaille sur un site majeur, voire exceptionnel. S'il a parfois du mal à résister à ce plaisir, il est réconfortant de constater que ses travaux publiés et abondamment communiqués peuvent être aisément écartés des réflexions de synthèse de sa région. Cela l'incite à encore plus de modestie. Mez-Notariou est un site archéologique majeur. Qu'il soit exceptionnel est beaucoup moins sûr. Il est plus sage de dire que le simple fait de le fouiller confère de telles caractéristiques à ce gisement archéologique insulaire.

Force est d'admettre toutefois que l'étude de Mez-Notariou est d'une importance considérable pour la connaissance de la protohistoire et de l'Antiquité en Armorique. Les voies sont ouvertes pour des études diachroniques et synchroniques telles que l'organisation des relations internationales le long de la façade occidentale de l'Europe, l'organisation des territoires et des sites, l'architecture protohistorique, la typologie des poteries, la paléométallurgie, la paléozoologie. Une documentation abondante est mise au jour à propos de ces questions, ouvrant des voies nouvelles pour les études régionales. Certaines d'entre elles peuvent entraîner des révisions de schémas trop rigides ou fondés sur une documentation trop partielle. Ainsi, la fouille de Mez-Notariou montre qu'une approche trop régionaliste de la protohistoire armoricaine serait vouée à l'échec et conduirait à l'incompréhension de l'histoire de cette région. De la même manière, il conviendra d'intégrer les données fournies par le site dans le stock des faits archéologiques de l'Ouest européen. Il faudra, par exemple, réfléchir autrement sur la répartition des habitats groupés à la fin de l'âge du bronze et au premier âge du fer en Europe, ou encore adoucir les frontières culturelles entre les domaines océaniques et continentaux.

COMPLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Sur le site de Mez-Notariou, on consultera aussi :

LE BIHAN (J.-P.), «L'homme et l'Atlantique à la pointe de Bretagne : le site protohistorique de Mez-Notariou à Ouessant», dans *L'homme et l'Atlantique*, à paraître.

LE BIHAN (J.-P.), GUERMEUR (Y.), «Aux origines d'Ouessant : le village de Mez-Notariou», *ArMen*, n° 70, septembre 1995, p. 22-31.

LE BIHAN (J.-P.), ROBIC (J.-Y.), «Le village du premier âge du fer de Mez-Notariou à Ouessant», dans *Les Gaulois d'Armorique*, Actes du XIIe colloque international de l'A.F.E.A.F., supplément n° 3 de la *Revue archéologique de l'Ouest*, p. 157-162.

PÉRON (F.), *Ouessant, île sentinelle*, Brest-Paris, éditions de la Cité, 1985, 446 p.

ROBIC (J.-Y.) [dir.], *L'île d'Ouessant depuis la préhistoire*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 107 p.

ROBIC (J.-Y.), GUERMEUR (Y.), TINÉVEZ (J.-Y.), «Ouessant, prospection-inventaire», dans P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 109-112.

Résumé

Fouillé depuis 1988, le site protohistorique et antique de Mez-Notariou, implanté au cœur de l'île d'Ouessant, livre des vestiges tout à fait remarquables. Se superposent, en effet, un important village de l'âge du bronze moyen ayant suscité des activités artisanales, un grand village du premier âge du fer à structure orthogonale régulière, puis d'importants vestiges du second âge du fer et d'époque romaine dont la fonction religieuse semble de plus en plus assurée.

Outre le caractère unique pour l'ouest de la France des vestiges mobiliers et immobiliers datant des deux premières périodes évoquées, leur accumulation confère au site de Mez-Notariou une place particulière dans l'archéologie de la façade atlantique de la France. Des problématiques de recherches nouvelles, fortement étayées, se font jour : rôle et importance des influences culturelles continentales à l'âge du bronze en milieu atlantique affirmé ; rôle de l'île dans le trafic commercial de la façade atlantique de la protohistoire à l'Antiquité ; fonction et statut de l'île dans le tissu économique, politique et social ouest-armoricain au cours de ces mêmes périodes.

À ces questions d'ordre général s'ajoutent des sujets d'études particulières mais originales sur des lots très importants de poteries de l'âge du bronze et du premier âge du fer ou encore des restes de faune terrestre et marine du premier âge du fer.

Abstract

Excavated since 1988, the Prehistoric and Roman site at Mez-Notariou, in the heart of Ushant, has shown highly remarkable remains. Piled on top of one another are indeed a large Middle Bronze Age village with associated activities, a large Early Iron Age village built on a regular plan, and major Late Iron Age and Roman remains, probably connected with religious activities.

Besides being unique in Western France, as far as the remains of the two early periods are concerned, this accumulation gives Mez-Notariou a highly idiosyncratic place in the archaeology of the French Atlantic façade. New fields of research have been opened : the role and importance of continental cultural influences during the Middle Bronze Age in a maritime environment, the role played by the island in sea transport from the Prehistory to Roman times, the function and status of the island in the economic, political and social Western Breton background during the same periods. Other research projects will deal with very large Bronze and Early Iron Age pottery groups and Early Iron Age faunal remains.

Diverradur

War-bouez toulla ha turia al leh ragistorel m'eo Mez-Notariou e kreiz Enez-Eusa, e vez a vloaz da vloaz abaoe 1988, kavet eno aspadennou dispar. Bez ez eus bet du-ze, lerh-ouz-lerh, eur gêriadenn vraz da oadvez an arem, eur gêriadenn vrasoh, eiz kostez kevatal dezi, da geñver oadvez kenta an houarn, hag euz eil marevez an houarn hag hini ar Romaned e vez kavet aspadennou heverk, roud eul liou relijiel warno.

Gand an niver a draezou hendraouriezel a gaver ennañ, aspadennou o tenna da vadou-annez, e tiskouez Mez-Notariou beza eul leh heb e bar. Ken ma sav preder diwar seurt dizoloadennou liesdoare. Labouret eo spered an imbourherien gand frouez o furchadennou : pouez ha levezon sevenadur an douarbraz war buhez an aodou atlantel da varevez an arem, pouez ar henwerz war an enezenn hag hini an eskemm marhadourez ha keleier etrezi ha bevennou an douar braz er mareou-ze ivez.

Peadra'zo ouspenn da bleustri war traou all resisoh med divoutin kaer evel teskadou podou-pri euz oadvez an arem pe c'hoaz aspadennou euz anevaled ha loened mor euz oadvez kenta an houarn.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère
Études, découvertes, restaurations
(années 1996-1997)

BREST

La caserne des pertuisaniers, 1783[1]

Parmi les nombreuses personnes chargées de la garde des chiourmes, les plus craints étaient sans conteste les pertuisaniers. Dépendant à l'origine du corps des galères de France, ils appartiennent depuis le 27 septembre 1748[2] à celui de la marine. Mais ce changement de statut n'a pas eu d'incidence sur leur nom et leur rôle auprès des forçats. Ils sont les derniers dans la hiérarchie des gardes-chiourme, placés derrière les comes (ou comites) et les argousins. Leur fonction est d'assurer une «garde rapprochée» des forçats, de jour comme de nuit, aussi bien pendant les travaux de l'arsenal que lorsqu'il s'agit d'escorter les bagnards appelés en ville pour affaires personnelles. Dans ce cas, ils perçoivent 5 sols de la journée de la part du couple qu'ils accompagnent.

Ils sont choisis par leurs supérieurs directs, les argousins, parmi les gens âgés de vingt ans au moins et cinquante ans au plus et ne peuvent avoir de parents forçats. Dans les faits, le recrutement s'avère très difficile à Brest dans les premiers temps du bagne, car la ville s'habitue encore mal à ce nouveau type de métier[3]... Ainsi Rouillé, secrétaire d'État à la Marine, se plaint dès 1750 que «ce service soit plus dédaigné [à Brest] qu'il ne l'étoit à Marseille malgré la forte solde et les émoluments particuliers qu'ils ont. Cela est si vrai qu'on est depuis deux mois aux expédients pour remplir les places vacantes sans y avoir pu réussir ; d'ailleurs cette disette ne permet pas le choix et de là s'ensuit le désordre par la mauvaise espèce et les désertions trop fréquentes[4].» Et il est vrai que les pertuisaniers ne valent pas beaucoup plus cher que ceux qu'ils gardent... On ne compte plus les évasions qu'ils ont favorisées, n'hésitant pas à fuir avec les forçats en cavale, ni les vols commis à l'encontre de ceux qu'ils sont chargés de surveiller. Ainsi Michel Cleden, qui vole dans la nuit du 24 au 25 février 1784 neuf paires de souliers dans la dix-huitième baraque appartenant au forçat Landel, est condamné le 30 mars suivant aux galères à perpétuité. Il purge sa peine au bagne même de Brest jus-

---

[1] Cet article a été rédigé à partir des travaux préparatoires à une thèse de l'École nationale des chartes sur le bagne de Brest au XVIIIe siècle.

[2] Service historique de la marine, Brest, 1 L 6, fol. 299, ordonnance du roi portant réunion du corps des galères à celui de la marine.

[3] Au XIXe siècle, si l'on en croit M. LE CLÈRE, *La vie quotidienne dans les bagnes*, Paris, Hachette, 1979, les gardes-chiourme seront majoritairement corses ou bretons.

[4] Bibl. nat. France, Nouv. acq. fr., ms. 10575, fol. 264, Mémoire pour les pertuisaniers du port de Brest, joint à la lettre de Rouillé à Hocquart, Fontainebleau, 21 octobre 1750.

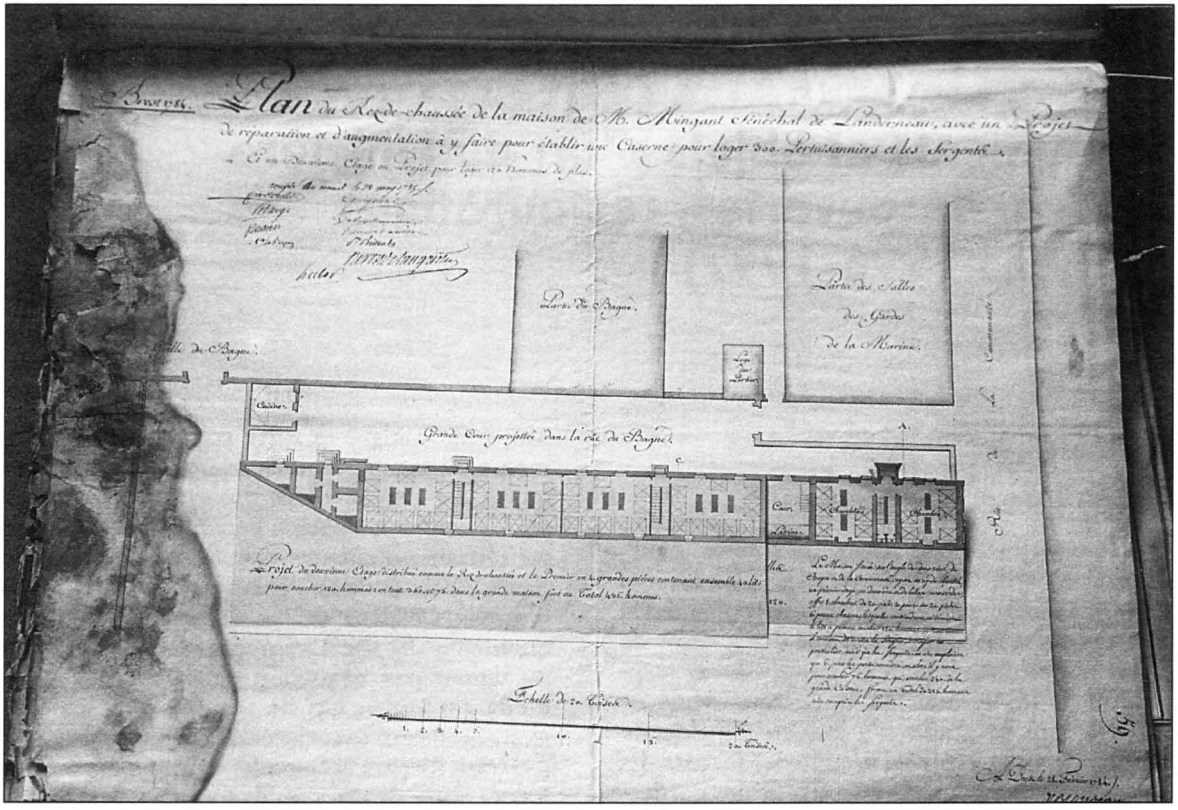

Fig. 1. – «Plan du rez-de-chaussée de la maison de M. Maingant, sénéchal de Landerneau, avec un projet de réparation et d'augmentation à y faire pour établir une caserne pour loger 300 pertuisanniers et les sergents et un deuxième étage ou projet pour loger 120 hommes de plus.»
Relevé et projet de distribution sur les deux retombées. Éch. Coul. 0,473 x 0,631. Signé Blondeau, Brest, 28 février 1784. Visa du conseil, 28 mai 1785.
Service historique de la marine, Vincennes, DD^2 691, p. 59.

qu'à ce qu'en vertu de la loi du 3 septembre 1792, la Révolution ne commue sa condamnation en douze ans de fers[5]. On comprend mieux le mépris dans lequel ces hommes sont tenus ! La considération n'était pas plus grande auprès des soldats du corps royal de la marine. Ainsi l'un d'entre eux, arguant du prétexte qu'un «pertuisanier étant ivre le traita de camarade et sur sa représentation de ne pas l'être d'un pertuisanier», le tue d'un coup de baïonnette[6].

Cependant, pour leur faire oublier leur dur métier, ils bénéficient d'une certain nombre d'avantages. Outre leur solde fixée, d'après le règlement de 1760, à 25 livres par mois pour le sergent major, à 21 livres pour les premiers sergents, à 18 livres pour les sergents

[5] *Ibid.*, fol. 233-234.

[6] Arch. nat., Marine B^3 701, fol. 96-97, lettre de Faissoles au ministre, Brest, 2 avril 1781.

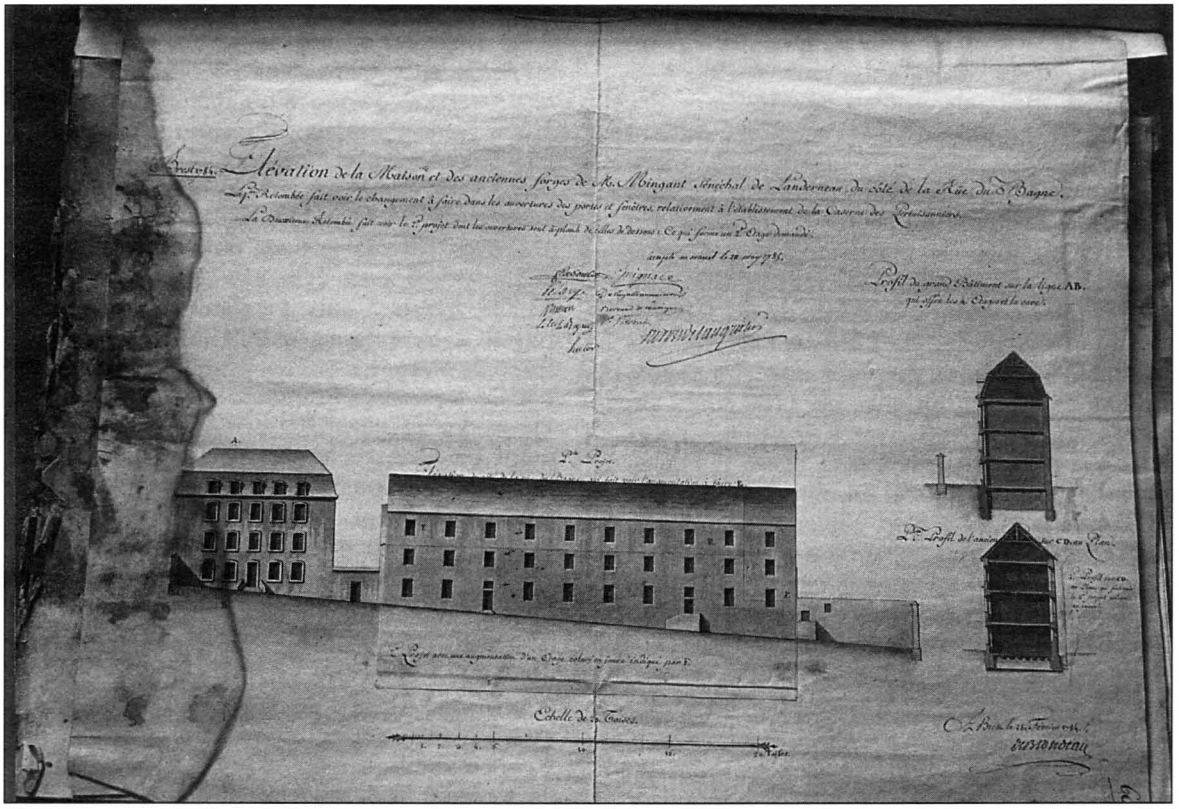

Fig. 2. – «Élévation de la maison et des anciennes forges de M. Maingant, sénéchal de Landerneau, du côté de la rue du Bagne. La première retombée fait voir le changement à faire dans les ouvertures..., la deuxième... un second étage demandé.»
Élévation à deux retombées, profil à une seule. Éch. Coul. 1,071 x 0,555. Signé Blondeau, Brest, 28 février 1784. Visa du conseil, 28 mai 1785.
Service historique de la marine, DD^2 691, p. 60.

de poste et 12 livres pour les pertuisaniers, ils touchent chaque jour un pain de 30 onces[7] et la ration en usage à la mer. Ils sont vêtus d'un uniforme, pour lequel le trésorier de la marine prélève sur leur solde une somme allant de 2 sols 6 deniers à 1 sol 6 deniers. Ils ont également la possibilité de toucher la demi-solde en cas d'invalidité ou de plus de vingt ans de services. Depuis l'époque où ils couchaient sur les galères, ils bénéficient également du logement. Le confort de celui-ci s'est amélioré à terre, tout en restant compatible avec les besoins d'une garde vigilante à toute heure du jour et de la nuit.

Jusque-là, les pertuisaniers étaient logés directement dans le bagne. En effet, selon Choquet de Lindu, l'architecte, «les greniers qui règnent au-dessus des salles s'étant trouvés vastes et commodes, on y a aménagé les

[7] Soit l'équivalent de 917 grammes.

casernes des pertuisaniers qu'on aurait pu mieux établir si on les avoit exigées dès le commencement du projet[8]». Ils partageaient leur logement avec les autres bas officiers des galères, ce qui présentait un avantage évident pour le service, en cas d'évasion ou de mouvement dans les chiourmes notamment. Mais rapidement se pose un problème de place. En effet, le nombre de pertuisaniers augmente parallèlement à la chiourme puisqu'il faut un pertuisanier commis à la garde de dix forçats. De quatre-vingt-dix en 1750, à l'arrivée des premiers forçats, ils forment une compagnie de cent quarante hommes en 1760 (dont un sergent major, deux premiers sergents, six sergents de poste et cent trente et un pertuisaniers proprement dits[9]), nombre qui s'accroît et passe en 1765 à cent soixante hommes[10]. En 1784, ils ne sont pas moins de trois cents ! Le problème du logement devient rapidement critique, mais mieux loger ces hommes ne doit pas aller à l'encontre du bien du service...

Le 12 novembre 1783, M. de Langristin, ordonnateur de la marine, pose le problème au marquis de Castries, alors ministre de la Marine, et suggère l'achat de la maison du sénéchal de Landerneau, M. de Maingant. Celle-ci, déjà louée pour le service de la marine, est située rue du Bagne avec un retour sur la rue de la Communauté et dépend de la paroisse Saint-Louis. La réponse ne tarde pas et arrive le 5 janvier 1784 entre les mains de l'intendant Guillot qui apprend que le roi «a bien voulu consentir et donner son approbation à un arrangement si utile au bien du service et si propre à prévenir les évasions des forçats et à établir sur un bon pied les compagnies des pertuisaniers[11]». Guillot est cependant chargé d'envoyer au plus vite un plan et un devis de cette maison, ce qui est fait dès le 30 janvier 1784. Le plan est l'œuvre de Blondeau, ingénieur en chef des constructions et bâtiments civils de la marine, et est daté du 10 janvier 1784 ; ce relevé présente le rez-de-chaussée de la maison Maingant en précisant l'existence sur une partie de celle-ci d'un étage et d'un vaste grenier et, sur l'autre partie, de deux étages et d'un plus petit grenier. Quant au devis, également signé Blondeau, il se présente sous la forme d'un toisé extrêmement précis : en définitive, la maison est estimée à 50 993 livres 2 sols 4 deniers, auxquelles il faut ajouter «le quart en sus accordé au propriétaire en forme d'indemnité pour pouvoir se procurer ailleurs le fond d'un revenu égal à celui dont il sera évincé[12]», soit un total de 63 741 livres 7 sols 11 deniers que Guillot réussit à arrondir en 60 000 livres payables en lettre de change à quatre usances. L'intendant pousse fortement le ministre à l'achat et veut «procéder le plus tost possible à l'établissement de la cazerne des pertuisaniers qu'[il] voit avec les plus grandes inquiétudes logés en partie dans les greniers du bagne, ce qui nous expose aux plus grands dangers pour le feu». On n'est pas si loin de l'incendie qui a ravagé l'hôpital !

Malheureusement cette somme de 60 000 livres semble encore trop élevée pour le ministre. Il faut rappeler qu'à l'issue de la guerre d'Indépendance américaine, la France est lourdement endettée et cherche de l'argent par tous les moyens... Castries répond dès le 14 février 1784 : «Je n'avois pas lieu de penser que le prix de cette maison pour laquelle on paye seulement un loyer de 2 000 livres seroit porté aussi haut [...]. Il deviendroit onéreux pour le service surtout dans les circonstances actuelles de faire une pareille acquisition.» Il propose donc de demander à Maingant de renouveler le bail et de disposer la maison pour accueillir les pertuisaniers.

---

8 A. CHOQUET DE LINDU, *Description pour loger à terre les galériens et les forçats de l'arsenal de Brest*, Brest, R. Malassis, 1759.

9 Service historique de la marine, Brest, 1 L 8, fol. 44 v°, règlement du 13 août 1760.

10 *Ibid.*, 1 L 8, fol. 188, règlement du 15 octobre 1765.

11 Arch. nat., Marine D^2 26, fol. 111, lettre de Guillot au marquis de Castries, Brest, 30 janvier 1784.

12 *Ibid.*, D^2 26.

Ce refus attriste autant Guillot que Maingant qui envoie une lettre à Blondeau dans laquelle il défend habilement sa cause... et son portefeuille. Le sénéchal de Landerneau fait remarquer qu'avant 1778 le bail pour sa maison était de 3 600 livres. Mais, en raison des travaux qu'il a fallu faire pour aménager le bâtiment, qui autrefois comportait des forges, en hôpital pour les galeux et les vénériens, le bail était passé à 2 000 livres. Maingant ajoute : «Je me prêtais en bon serviteur du roi pour le bien du service quoique naturellement Sa Majesté eût dû seule les réparations [...][13].» Si le roi veut continuer à louer cette maison, il devra donc subir une augmentation qui portera le bail à 4 080 livres ; s'il y renonce, Maingant demande qu'on lui rende sa demeure en l'état. Et de faire remarquer que «s'[il] avoit été libre de disposer de ces biens pendant la guerre [d'Indépendance américaine], il en eût tiré pour magazin pour le commerce 9 à 10 000 livres par an[14]». À la suite des demandes du propriétaire, l'intendant fait établir deux devis : le premier porte sur les dépenses nécessaires pour remettre la maison en l'état et s'élève à 3 396 livres 12 sols 5 deniers. Le second, qui monte à 8 803 livres 2 sols 3 deniers, établit les fonds à débloquer pour la transformation en une caserne pour les pertuisaniers. La lettre de Maingant et les deux devis[15] sont envoyés au ministre pour qu'il tranche... Visiblement, cette question demande réflexion puisque Prévost de Langristin doit relancer le ministre le 29 septembre 1784 pour connaître son intention. Il fait valoir que «s'il faut rendre [la maison] au propriétaire, ce ne pourra être qu'après avoir fait des réparations considérables et des changements nécessaires ; si votre intention est que le roi continue de la tenir à loyer, le sieur Maingant demande qu'il soit porté à 4 080 livres. Comme dans les circonstances actuelles, elle ne peut servir à aucun usage, ce sera une dépense annuelle qui tombera en pure perte[16]». Ces représentations semblent avoir trouvé un certain écho à Versailles puisqu'on trouve dans les archives le contrat de vente de cette maison. Celui-ci est passé le 4 mai 1785 devant maître Gérard, notaire du roi à Brest, entre «Louis Anne Prévost de Langristin, ordonnateur de la marine à Brest, et Jean-François Maingant, sénéchal de la juridiction et principauté de Léon à Landerneau, agissant en son privé, et dame Jeanne Jacquette Humblot son épouse» pour la somme de 48 000 livres pour le fonds et 12 000 livres pour dédommagement[17].

Le roi n'en a pourtant pas fini de payer pour la maison Maingant... Dès la fin du mois de mai 1785, un autre rentier, le sieur Le Lée, défend les droits de sa femme sur le fonds où est établi l'édifice et affirme que Maingant lui payait annuellement 280 livres 15 sols. Il fait valoir qu'estimé à 8 420 livres, ce fonds ne pourrait lui valoir que 5 165 livres de remboursement «qui [lui] seroit une perte réelle, vue (*sic*) qu'il [lui] seroit impossible de [lui] faire en terre avec cette somme 200 livres de rente[18]». En réponse à cette plainte et «en raison de l'espèce de contrainte que le roi exerçoit envers [lui] dans l'éviction de cette rente[19]», Langristin accepte de prêter une oreille favorable aux récriminations de Le Lée sitôt que celui-ci aura envoyé ces titres. Le roi doit également faire face à une augmentation du prix des transformations de la maison Maingant. En effet, le devis prévu à 8 803 livres 2 sols 3 deniers passe à 16 806 livres 17 sols 2 deniers du fait de l'accroissement du nombre de pertuisaniers (qui passe à quatre cents personnes) nécessitant la construction d'un second étage.

---

13 *Ibid.*, D^5 1, lettre de Maingant à Blondeau, Brest, 28 février 1784.

14 *Ibid.*

15 *Ibid.*, D^5 1.

16 *Ibid.*, D^2 26, fol. 107, lettre de Prévost de Langristin au marquis de Castries, Brest, 29 septembre 1784.

17 *Ibid.*, D^2 26, fol. 190-201.

18 *Ibid.*, B^3 770, fol. 71, lettre de Le Lée au marquis de Castries.

19 *Ibid.*, B^3 770, fol. 72, copie de la lettre de Langristin à Le Lée, Port-Louis, 3 juillet 1785.

Les plans, approuvés par le Conseil de la marine le 21 mai 1785, nous permettent d'avoir une idée de l'organisation interne de cette nouvelle caserne des pertuisaniers. L'ingénieur prévoit d'établir au rez-de-chaussée et au premier niveau quatre cachots dans l'extrémité du bâtiment donnant sur la rue Richet[20] et quatre grandes salles comportant chacune dix lits, les deux étages pouvant loger deux cent quarante hommes. À cela on envisage d'adjoindre un second palier, disposé de la même façon, qui accueillerait ainsi cent vingt pertuisaniers de plus. En outre, l'extension sur la maison voisine offre huit pièces supplémentaires de 20 pieds 3 pouces sur 20 pieds 6 pouces, dont trois sont réservées aux sergents, soit une augmentation de soixante-quinze hommes et une capacité totale de cette caserne de quatre cent trente-cinq pertuisaniers. Une description de l'an VIII la présente comme «un parallélogramme de 20 toises de longueur sur 4 de largeur ; son élévation est composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages formant en tout quinze chambres qui contiennent environ vingt-sept hommes chacunes[21]».

Cet établissement présente pour les pertuisaniers un certain progrès dans leur vie quotidienne. En effet, installés hors du bagne, ils peuvent un peu plus prendre leurs distances avec la chiourme, même si la population brestoise continue à confondre dans un même mépris les criminels et ceux qui les gardent. Installés de façon mitoyenne, il leur est possible d'assurer leur service sans retard et d'intervenir rapidement en cas de problème. Pour l'intendant, le problème d'un feu dans les greniers du bagne s'écarte en même temps qu'il assure de meilleures conditions de vie à ses hommes... même si le gouvernement n'est pas au bout de ses peines ! En 1793, la maison Maingant fera encore parler d'elle puisque la veuve Le Lée écrit au ministre que «depuis le 31 décembre 1791 le Trésorier de la Marine a cessé de lui payer le montant [de sa rente] et que même on menace de la rembourser de cet objet[22]». Comme quoi les problèmes de logement ne datent pas d'hier...

Frédérique Séta

CONCARNEAU ET ENVIRONS

Anciens fours à pain[23]

La remise en service de fours depuis longtemps abandonnés est devenue l'occasion de fêtes villageoises où l'on redécouvre l'odeur et goût du pain «cuit à l'ancienne». Balisant le paysage au même titre que les fontaines ou les croix de chemin, ces grandes huttes de pierre recouvertes de gazon ne laissent pas de poser des questions : sur leurs constructeurs d'abord, étonnamment discrets puisque, au contraire de simples fabricants d'auges, ils ne signaient pas leur travail ; sur le fameux droit seigneurial de «suite», suite de four allant de pair avec suite de moulin, alors que les archives mentionnent des fours roturiers dans de simples domaines congéables ; sur leur prolifération enfin à partir du second Empire, au moment précis où les relations devenaient quasiment quotidiennes avec la ville... et les boulangeries !

---

20 Dans le bagne, les cachots des pertuisaniers étaient situés dans les pavillons des extrémités.

21 Arch. nat., Marine DD^2 740, *Description du bagne de Brest*, inséré dans *Mémoire sur le port de Brest fait en l'an VIII.*

22 *Ibid.*, DD^2 148, lettre de Monge à Redon de Baupréou, Paris, 6 février 1793.

23 Cette étude, limitée géographiquement et techniquement sommaire, a pour base une enquête de terrain menée en 1992 avec des collégiens de Saint-Marc (Trégunc) et Parc-Moor (Pont-Aven), dans le cadre des «mercredis du patrimoine».

Les mentions de fours villageois ou seigneuriaux se retrouvent, pour l'Ancien Régime, dans la «réformation du domaine royal» (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1209), dans les déclarations de «renvoys d'adveux» de la sénéchaussée de Concarneau (Arch. dép. Finistère, A 62) et, pour la période révolutionnaire, dans les estimations de biens nationaux (Arch. dép. Finistère, sous-série 1 Q).

«Soumission, comme tous les habitants, au four banal»

Le 15 décembre 1679, le sieur Louis Hervou, demeurant aux faubourgs de Concarneau, reconnaît à propos de la maison qu'il possède en Ville-Close, «soumission comme tous les habitants au four banal situé en la ville close et au moulin du Roi quand il y en aura sous la banlieue». Ce sera, d'ailleurs, lors de la réformation du domaine royal, le seul Concarnois à apporter cette précision. Sa maison, il est vrai, jouxtait le four...

En ville, suivant son lieu de résidence, on était tenu de fréquenter tel four particulier. *Intra-muros*, la population se rendait donc à la maison à four, bâtie presque contre le rempart, après la Porte-au-Vin, et déposait sur la longue table les boules préalablement façonnées chez l'un ou l'autre des «boulangers» de la Grand-Rue. Le four, construit contre le pignon ouest, avait 3 m de diamètre. La «dîme» ou rétribution se faisait au seizième, moitié pour le propriétaire, «afféagiste» sous le roi, moitié pour le fournier qui ne survécut pas à la suppression de son monopole en 1790 : le four, complètement délabré en 1812, finit par être rasé en 1829.

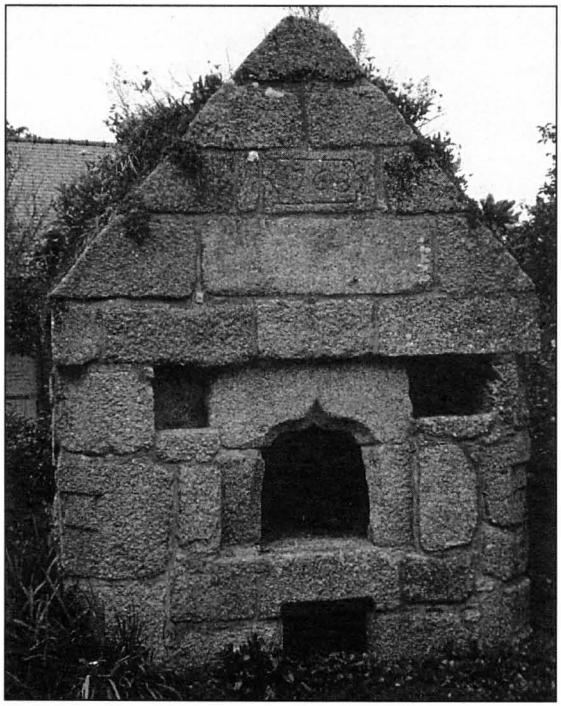

Fig. 3. – Trégunc, *Saint-Philibert-Trébérouant*, 1763.
Ce four a été déplacé. On remarquera le «toul ludu», pour la cendre, sous la pierre du foyer.

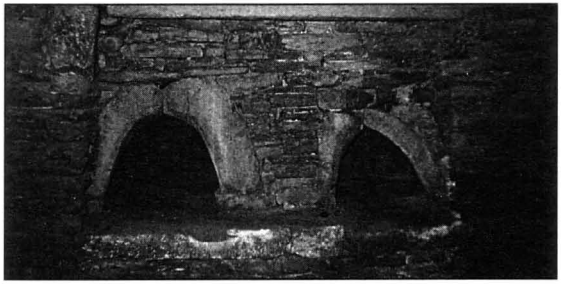

Fig. 4. – Concarneau, Beuzec-Conq, *manoir de Langoat*, four à pain et à viandes, XVIIe siècle (?).
Mention d'un «maison à four» en 1667.



Fig. 5. – Concarneau, Beuzec-Conq, *manoir de Langoat*, second four.
Détruit au XIXe siècle.

Fours aux faubourgs

La situation aux faubourgs était plus complexe. Les sujets du seigneur évêque de Quimper, habitant L'Aire-l'Évêque, devaient cuire au «four du Tarin» mentionné en 1540 «au midi de Penanmenez», aujourd'hui rue de l'Alma. C'est sans doute pour ce four, rebaptisé «four Trévaré», du nom de son afféagiste, que Péronnelle de Kerguern rend aveu en 1562. On sait que le «chemin de Conq à l'Aire-l'Évesque» passait devant et que de là une venelle descendait à la grève : il pourrait s'être situé actuelle place Malakoff et disparut dans un incendie en 1849. Sa toiture était en paille.

Les riverains de la rue Neuve (aujourd'hui avenue Pierre-Guéguin) allaient au four du Lain, également cité en 1540. «Un four à ban o son distroict appellé vulgairement Forn an Leyn scittué ez fauxbourgs de la ville et ch.au de Concq.» Al Leyn désignait alors la vasière derrière la Ville-Close et aussi un petit manoir qui donna son nom au quartier de Lin. Le four en avait-il dépendu ? En 1540, il relevait en tout cas des seigneurs de Stang-Marzin en Beuzec. Ce four, encore attesté en 1678, disparut peu après, sans doute quand le roi eut fait construire un nouveau four banal sur la dune, près de la chapelle de la Croix.



Fig. 6. – Concarneau, Lanriec, *Kerancordenner*, 1862.
La date a été rajoutée sur la tablette.

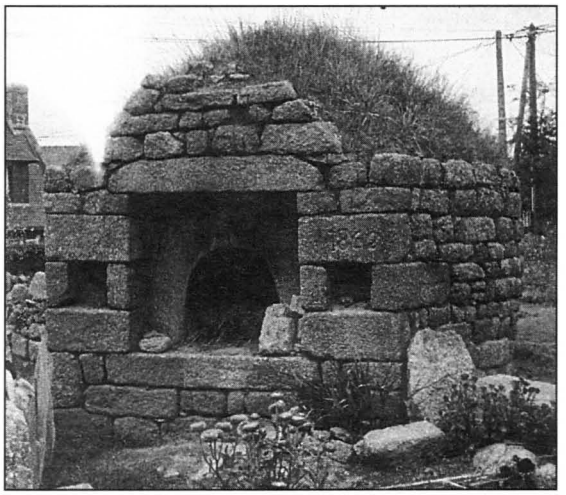

Fig. 7. – Trégunc, *Kerdallé*, 1862.
Ouverture à l'est. Deux niches.

Son premier afféagiste fut, en 1689, le sénéchal de Châteauneuf-du-Faou, François Le Guillorou, sieur de Penanec'h, qui, pour

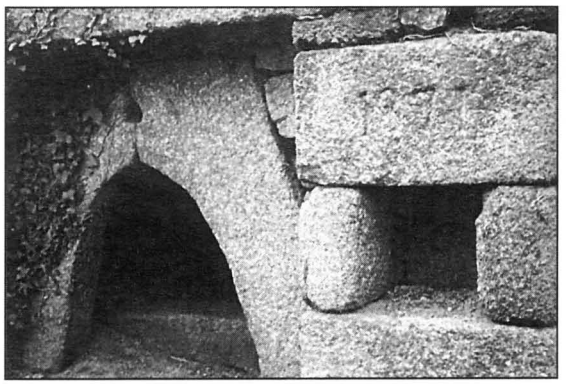

Fig. 8. – Trégunc, *Kermongar*, 1871.
Ouverture à l'est. Une niche à droite.

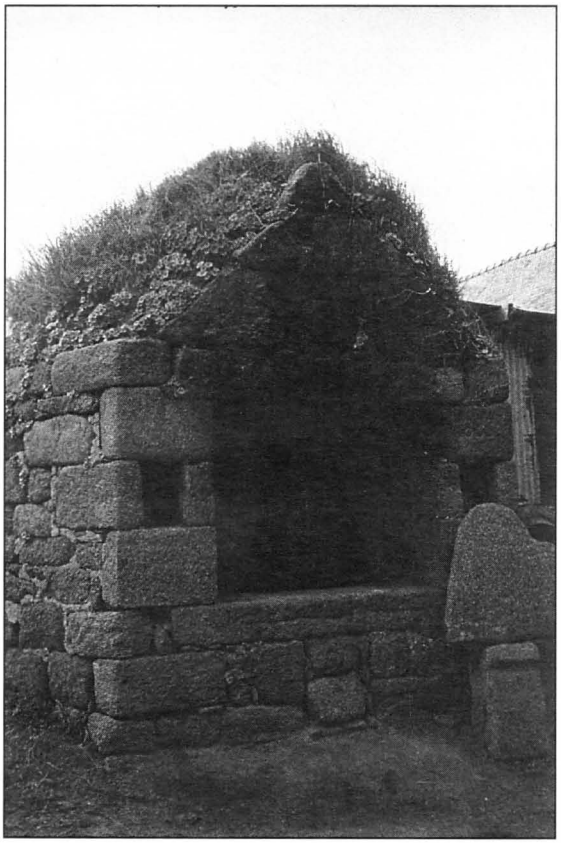

Fig. 9. – Trégunc, *Le Treff*, 1883.
La date ne peut marquer qu'une reprise sommaire de la façade. Ouverture à l'est. Deux niches. Hauteur : 3,40 m. Profondeur : 3,50 m. Largeur : 2,30 m. Circonférence : 11 m.

150 livres, contrôla également le four de la Ville-Close. Vendu à des boulangers puis au propriétaire du manoir du Stang à La Forêt, il fut racheté en 1855 par un voisin, Gustave Le Guillou-Penanros, qui le fit abattre et en profita pour annexer le bout de terrain communal où les anciens fourniers empilaient les fagots de lande, au beau milieu de la place.

Pour Concarneau, le temps était venu des boulangers. Or, dans les campagnes immédiates, les fours familiaux se multipliaient...

Fours de manoirs d'Ancien Régime

S'il est un signe de la puissance seigneuriale, le four, quand il est au manoir, témoigne d'abord d'un certain train de vie sous l'Ancien Régime. Annexé à la cuisine, en arrière de la cheminée principale, il est à l'usage exclusif des maîtres de céans. À l'écart dans une maison à four, le plus souvent au bout occidental de la cour, il peut être utilisé, les jours de

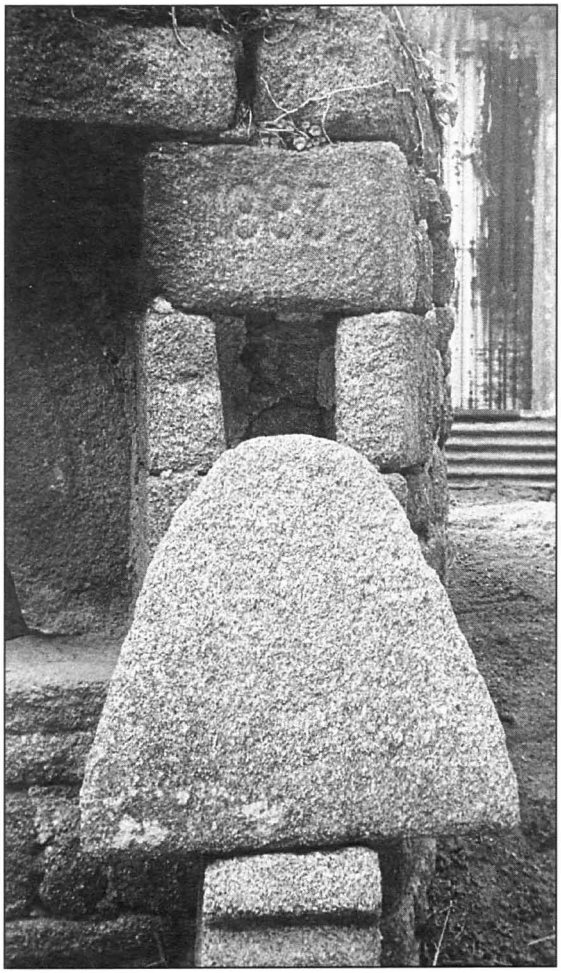

Fig. 10. – Trégunc, *Le Treff*, porte de four.
Hauteur : 75 cm. Largeur : 80 cm. Épaisseur : 16 cm.



Fig. 11. – Le four, gravure d'Étienne Réveil, d'après un dessin d'Olivier Perrin.
Alexandre BOUËT, *Breiz-Izel ou vie des Bretons de l'Armorique*, Paris, 2e éd., 1844, t. II, p. 5. Les deux pelles appuyées sur le four ne figuraient pas dans le dessin de Perrin (cf. édition de 1977, p. 85).

chauffe, par toute la domesticité et le voisinage. Les aveux, déclarations, comme les expertises de l'époque révolutionnaire, les situent assez précisément.

En 1680, au manoir de Lesnevar en Beuzec-Conq, la remise derrière la cuisine sert de décharge et de boulangerie. La maison à four se trouve dans la basse cour, à l'occident. En 1730, la boulangerie existe toujours et la maison à pain est couverte de «gleds». Au manoir de Forestic, la maison à four est décalée dans la seconde métairie tandis qu'à Stang-Vihan, en 1680, une maison couverte de gled est appelée Ty Tan, et une autre, «ruinée, sans boisage ni couverture», est appelée Thy Forn, à cause du four qui est en son midi. Maison à four à Stang-Marzin en 1696, au manoir de Kerilet en 1752. Le «ty-forn» de Langoat, mentionné en 1667, existe toujours, bien que manifestement très remanié : 5,60 m sur



Fig. 12. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Kerliguet*, four et maison à four.
6,65 m x 4,20 m. Hauteur : 2,20 m.

3,80 m. L'intérieur du four a une hauteur de 1,30 m pour un diamètre de 2,10 m. Deux ouvertures, disproportionnées : l'une, dit-on, servait pour la cuisson du pain, l'autre pour les viandes. À 1,80 de hauteur, un long linteau de pierre de 2,25 m forme une base de cheminée, indispensable dans ce type de construction.

Les expertises de biens d'émigrés apportent souvent des précisions intéressantes : au Porzou en Lanriec, le four a une façade «en corbeaux de pierre de taille bien travaillées» ; à Kervichart, il est directement accolé à la cheminée du pignon du levant ; au Moros enfin, c'est aussi la cheminée «de la maison de la basse cour» qui sert aux ouvertures du grand et du petit four «pavés en tuille».

Fours de presbytère

Chaque presbytère, qu'il soit cossu avec rang de manoir ou très modeste, en principe a son four qui permet au recteur de garder son autonomie dans la populace villageoise. En 1679, la simple «maison presbytérale» du minuscule bourg de Locamand a dans ses dépendances une maison «dite an ti forn». À Lanriec, le recteur cite un «courtil dans lequel il y a un four».

À Beuzec, la maison à four est au nord de la cour, le four lui-même, contre le pignon du couchant, donnant sur le verger. Lors de réparations générales envisagées en 1779, on constate que beaucoup de pierres du haut de la voûte sont brûlées. «À rechanger et refaire tout le haut et regarnir tout le bas avec mortier de terre.» «La pierre à remettre au devant de sa bouche est manquante : à remplacer à neuf.» Il faudrait aussi «réparer le pavé qui est au devant, regarnir les murs à l'extérieur, lesquels sont fortement dégradés ainsi que réparer en mottes le dessus de la voûte.»

Travaux qui ne seront jamais exécutés, le recteur faisant sans doute prendre son pain à Concarneau. Lors de l'expertise de la «mai-

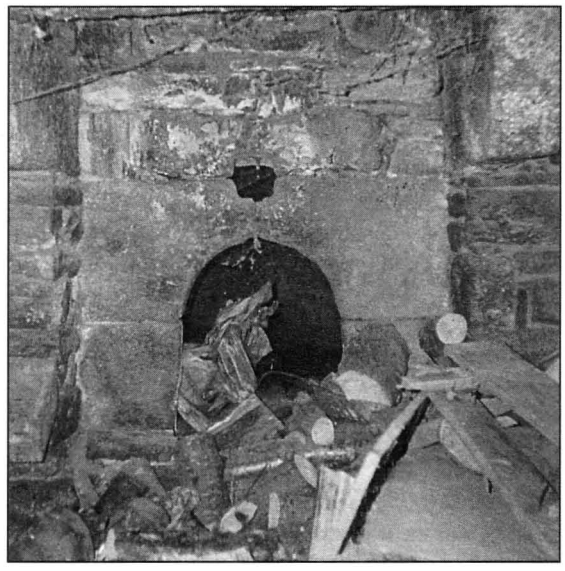

Fig. 13. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Kerhuel*, four et maison à four, milieu du XIXe siècle ?

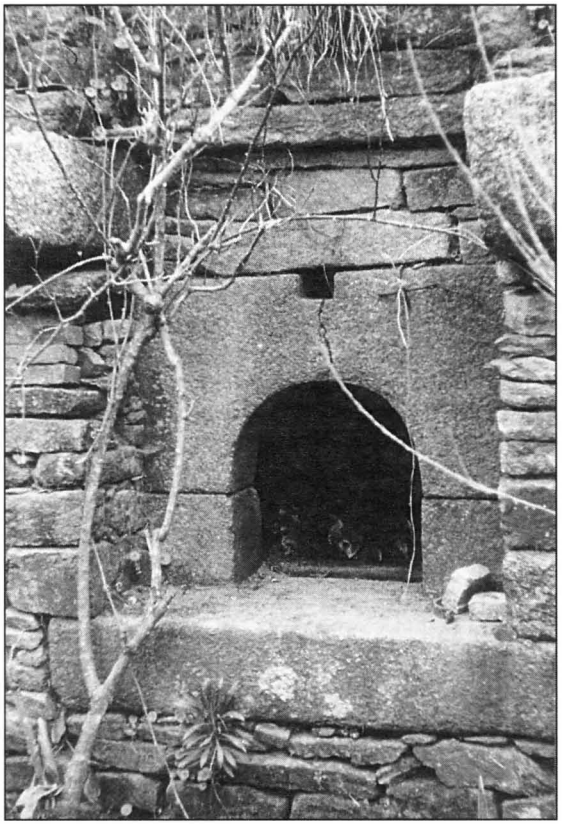

Fig. 14. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Kerfloc'h*, four, milieu du XIXe siècle ?
La maison à four a été détruite.

son presbitérale de la cy devant paroisse de Beuzec-Conq», effectuée le 15 messidor an IV (3 juillet 1796), la maison à four n'est arrentée que pour une somme de 5 livres. «Construite en moilon et couverte de paille, ayant de longueur à une longère 20 pieds, de profondeur à deux pignons 14 sur 8 de hauteur. À l'un des pignons de ladite maison sont deux fours s'entrejoignant, dégradés et en ruines, servant autrefois à la cuisson, l'un du pain et l'autre des viandes.» À la même époque, le presbytère de Melgven a aussi deux fours joints «dont l'un à pin et l'autre à pâtisserie».

Quel statut pour les fours de village ?

Les gens de la ville payaient le fournier pour cuire leur boule de pain. Privilégiés de la société, le seigneur et le recteur possédaient leur propre four et l'on imagine qu'il était surtout allumé le samedi et les veilles de fête. Mais les fours de villages, quand et comment fonctionnaient-ils ? Faute d'avoir leurs paysans toujours regroupés autour du château, les seigneurs avaient certainement dû laisser construire de-ci de-là des fours dont la gestion avait fini par leur échapper. Les archives restent muettes. Un seul, dans le canton, porte une date antérieure à la Révolution : celui de Treberouant, remonté devant un terrain de camping à l'entrée de Saint-Philibert en Trégunc. 1763 gravé dans un cartouche au fronton indiquerait plutôt une restauration car l'accolade de la porte et le traitement des angles du massif sont d'une manière plus antique. Mais Trébérouant avait aussi rang de manoir et les Concarnois Merle en étaient sieurs au XVIIe siècle.

Au fil de la grande réformation des années 1680, des fours de villages sont occasionnellement cités sans qu'on évoque jamais le terme de banalité : un four au village du Loguellou en 1681 dans la tenue de la veuve Furic, un four à Keristin, un four «dans un petit jardin» à Kerampéru, un «liorz ar forn» à Kerlianan, un four à Kernec'h en 1678, un four la même année à Kerviniou-Lanriec. Tous ces lieux-dits sont des domaines congéables qui n'ont jamais eu rang de manoir !

Pain de seigle ou d'orge

La «suite de four», exigence seigneuriale puis royale, n'aurait donc été qu'une réalité urbaine, éteinte avec la suppression des privilèges. Pour échapper à la taxation, la garnison de la Ville-Close disposait déjà d'une unité propre, au fond de la cour de la maison du gouverneur. «Beaucoup d'autres fours ont été construits à Concarneau depuis 1790», se lamente l'ancien fournier banal, jaloux de ces



Fig. 15. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Lamphily*, four, XIXe siècle ?
La maison à four a été détruite.

nouveaux boulangers qui accèdent maintenant facilement à un rang de notables.

Mais à la campagne où la banalité n'a jamais pu être réglementée par les propriétaires d'Ancien Régime, leur multiplication va être encore plus spectaculaire. «Il existe un four dans la plupart des fermes, explique Bouët ; il est ordinairement isolé de la maison d'habitation et exposé à toutes les intempéries de l'air[24].» Et de préciser qu'on n'y cuit que le pain de seigle ou d'orge, en grandes tourtes de 40 ou 50 livres. «Il n'y a jamais de pain de froment dans les fournées faites en commun ; on l'achète ou on le fait chez soi.»

À l'occident de la cour

La gravure de Perrin montre un four assez haut : ceux de basse Cornouaille peuvent dépasser les 3,50 mètres. Tournant le dos aux grands vents d'ouest, ils ouvrent directement sur la cour de ferme, sans auvent ni «ty forn». La plupart des fours de ferme, même construits dans les années 1880, ne disposaient d'aucune protection : planter à proximité un buis ou un laurier devait suffire à capter les brindilles enflammées qui auraient pu s'envoler vers les meules de paille...

Ici, point de décoration, point de niches ni de tablette ; la gueule en plein cintre est en retrait sous le long linteau qui supporte le fronton en triangle. La pierre de fermeture est encore à terre ; à l'aide d'une longue fourche de bois, un des commis vient de râcler les dalles surchauffées de la sole. Deux pelles sont appuyées au bâtiment : ces pelles, en chêne assez grossier, pouvaient avoir un plateau légèrement mobile et mesurer jusqu'à 2,75 m de longueur. La taille nécessaire, puisque certains fours avaient plus de 3 m de diamètre.

Datations difficiles

Faute de pièces d'archives comme contrats de construction ou procès pour malfaçon, les dates inscrites sur les façades, souvent sur une grande pierre à droite de la gueule, doivent être regardées avec précaution. Ainsi au Treff en Trégunc, 1883 ne peut marquer qu'une restauration à la va-vite puisque les tâcherons y ont employé un haut de poteau de barrière et une pierre rainurée pour la fixation d'une cloison de planches. À Kerancordenner en Lanriec, l'unique four de cette ancienne commune pourrait effectivement dater de 1862, mais les chiffres apparaissent curieusement sur le devant de la tablette.

Les niches pratiquées dans les parements latéraux ne sauraient constituer un élément fiable de repérage : elles ne sont pas dans la gravure de Perrin, que l'on pourrait dater du tout début du XIXe siècle, mais se retrouvent dans le four de Saint-Philibert, vraisemblablement restauré en 1763. L'usage de ces cavités

24 *Breiz-Izel ou Vie des Bretons de l'Armorique*, Mayenne-Quimper, 1977 (1re édition : 1835), p. 85-86.



Fig. 16. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Kernouz*, four, XIXe siècle ?
La maison à four a été détruite.

n'est même pas assuré : par analogie avec les cheminées, on a voulu y voir des emplacements désignés pour les boîtes à sel, ce qui supposerait la préparation de la pâte en plein air. On a parlé aussi d'emplacement pour des lampes ou bougeoirs. Au Treff toujours, elles présentent des traces d'enduit blanc.

Au point de jonction des pierres formant la porte du four est toujours pratiqué un petit orifice dont la forme, ovale, circulaire puis rectangulaire ou carrée, peut constituer un repère d'ancienneté. Certains y voient une version primitive des «ouras» servant à faire baisser la température en cours de cuisson ou à améliorer le tirage. Les fours urbains étaient chauffés à la lande, ce qui obligeait à constituer des aires de stockage éloignées des habitations. À la campagne, au hasard des mémoires, on parle ici de vingt fagots, ailleurs d'une corde de bois. On dit aussi que l'orifice au-dessus de la gueule du four servait à faire ployer les manches d'outils dans la fumée.

La cendre et les braises pouvaient être déversées sous le four lui-même au moyen d'une petite trappe creusée dans la tablette. Cette disposition, pratique pour les sabots des fourniers, n'apparaîtrait pas dans les fours les plus anciens.

La porte, excessivement lourde, était une pierre de granit taillée en forme de mitre et large d'environ 16 cm. Une barre de bois, coincée dans un trou et une encoche, la maintenait d'aplomb avant que le pourtour soit colmaté à l'aide d'un mélange d'argile et, dit-on, de bouse. À Kercordenner, on s'est rappelé que la pierre avait été remplacée par une plaque de fonte. Il est vrai que dans ce four-là on réussit à cuire jusqu'à des choux à la crême...

Deux types de fours ruraux, en définitive, se dégagent selon qu'ils sont ou non à l'abri d'un bâtiment. Le «ty-forn», pour des raisons inexpliquées, est plus fréquent sur la rive occidentale du Moros, alors que Trégunc conserve essentiellement le type «en plein air». Deux grandes époques également, l'une «archaïque», recouvrant certainement tout l'Ancien Régime, avec une gueule de four en forme de mitre, témoignant de l'artisanat de carriers locaux, l'autre, se plaçant plutôt au milieu du XIXe siècle, avec deux blocs droits pour montants, couronnés par un arc en plein cintre et qu'on peut supposer avoir été faits en série.

Les voûtes étaient-elles montées rang par rang en terrassant à chaque fois l'espace intérieur ? Le four, dans chaque village, restait un endroit quelque peu mystérieux et, à Beuzec, on assure que sur chacun d'eux un lièvre faisait son gîte. Si certains reprirent du service, de manière plus ou moins clandestine, pendant la dernière guerre, tous avaient depuis fort longtemps perdu toute ardeur au travail, parfois transformés en vulgaires clapiers. À Kerfloc'h, en Beuzec, la dernière fournée de pain noir datait de 1917. Un fait est au moins certain : ces multiples fours de campagne n'avaient jamais eu d'autre usage que de cuire le commun pain de seigle ou d'orge. Réglant sa «démission» en 1737, le domanier de Roz-Vihan ne prévoyait-il pas déjà, au cas où il viendrait à tomber malade, de se faire apporter «du bon pain blanc de ville» ?

Louis-Pierre Le Maître

CROZON

Le grand reliquaire

En 1858, un archéologue anglais domicilié à Nantes, Perrot, publiait ses notes de voyage sur les calvaires, retables et croix de basse Bretagne[25]. Il avait suivi comme guide, pour faire sa course, l'édition de Souvestre du *Voyage dans le Finistère* de Cambry et avait rencontré à Crozon, en 1842, dans son manoir de Lescoat, Alain Le Bastard de Mesmeur, l'historien local à l'époque[26]. De Crozon il décrit le retable des Dix mille martyrs, n'ose parler de leur reliquaire, mais ajoute que celui-ci est placé sous un canopé plus récent. Le terme *canopé* ou *conopé*, qui est archaïque, désigne encore la draperie de protection du tabernacle ou un écrin de grande taille.

Depuis cette époque, nous n'avons pas trouvé mention de l'existence d'un tel objet à Crozon, mais notre attention a été attirée par la mention, dans les travaux des chanoines Peyron et Abgrall[27], de l'existence dans le mobilier de l'église, d' «une châsse en bois noir revêtue d'ornements en argent repoussé style Louis XIII ou Louis XIV» qui contient des reliques romaines. À l'examen de l'objet, nous avons constaté l'exactitude des descriptions données : le reliquaire y est dit «orné de gaînes, cariatides, cartouches, médaillons, corniches et crêtes en argent repoussé» ; nous savons qu'il était sommé d'une croix en argent qui a disparu de nos jours. Cependant, si ces descriptions rapportent, précisés sur des cartouches, les noms des saints dont les reliques y sont renfermées, elles n'indiquent pas l'inscription «Restauré par Mlle Barjou en mars 1894» que l'on peut y lire. On constate aussi que le matériau constituant la base de ce reliquaire est d'une texture différente : c'est une planche de bois blanc sur laquelle est fixée la châsse sans fond, en bois noir, qui depuis a été barbouillée en jaune.



Fig. 17. – Crozon, *église Saint-Pierre*, le grand reliquaire.

Actuellement, l'objet, dont les parois sont percées d'ouvertures ovales, vitrées ou non, est vide. Il mesure 0,57 m de long, 0,32 m de large et 0,43 m de haut, dimensions qui nous permettent de l'identifier comme étant le «conopé» dont nous parle Perrot dans son mémoire, bien que nous n'ayons pas retrouvé l'inscription «Dix Mille Martyrs PPN 1687» relevée par cet auteur, inscription qui peut facilement être cachée par un cartouche. Le petit reliquaire des Martyrs, conservé dans la paroisse et qui mesure 0,18 m de long sur 0,10 m de large et 0,33 m de haut, peut y trouver place.

A.-H. Dizerbo

---

[25] R. PERROT, «Notices of some of the figured calvaries, heredos and crosses in lower Brittany», *Archeologia cambrensis*, 1858, p. 254-273 (p. 268-269).

[26] Archives privées.

[27] J.-M. ABGRALL, *Architecture bretonne. Étude des monuments du diocèse de Quimper*, Quimper, 1904, 414 p. (p. 388). – P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, «Notices sur les paroisses... Crozon», *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1907, p. 84-85.

CROZON
Jardin du presbytère

Un chapiteau du Moyen Âge



Fig. 18. – Crozon, *jardin du presbytère*, chapiteau médiéval.

Il existe, devant le presytère, un chapiteau en granit de Locronan qui a été transformé en bénitier, puis, aujourd'hui, en pot de fleurs... De section légèrement trapézoïdale, il mesure 0, 46 m sur 0, 36 m à sa partie supérieure ; sa hauteur est de 0, 51 m. De face, on y distingue en relief la tête d'un personnage encadrée de tresses et surmontée d'une moulure, le tout très usé. La forme de cet objet se rapproche de celle d'une sculpture disparue de l'église Saint-Melaine de Rennes, décrite par Banéat[28] et par Nitsch[29], qui mentionnent dans cet édifice un chapiteau montrant un acrobate à la langue pendante, les pieds sur la tête, chapiteau se rapportant à l'architecture romane secondaire.

A.-H. Dizerbo

CROZON

Un transfert de reliques au XVIIIe siècle

Parmi les authentiques de reliques conservés à Crozon se trouve celui des saints martyrs Célestin, Modeste, Crescence et Amatus, extraites du cimetière Saint-Laurent de Rome le 4 janvier 1776 ; il est signé par Nicolas Ange Landini, un Florentin de l'ordre des Ermites de saint Augustin, évêque porphyrien (?), préfet du sanctuaire apostolique et assistant du siège pontifical. Ces martyrs sont généralement connus : Célestin, mort en 432, était pape ; Modeste, originaire de Sicile, est mort en 307 ; Crescence, pape, mort en 303 ; seul Amatus pose un problème d'identification.

Ces reliques parvinrent le 20 juillet 1777 à Quimper, où l'évêque Conen de Saint-Luc les reconnut. Mais cet authentique est accompagné d'un procès-verbal daté du 22 juillet qui paraît rédigé à Crozon, précisant que les reliques ont été déposées «dans un ancien reliquaire d'argent fait en forme de chapelle surmontée d'une flèche en forme de clocher, destiné à renfermer des reliques qui jouissent de temps immémorial de la plus grande vénération dans la paroisse...» ; une lettre authentique y est jointe ainsi qu'un double du présent procès-verbal : «... en conséquence de la cession que nous avons faite desdites reliques à ladite paroisse de Crozon nous avons permis et par les présentes permettons que lesdites reliques soient exposées dans l'église paroissiale... à la vénération des fidèls (*sic*) et qu'on les porte processionnellement le vingt deux juin de chaque année. Donné à Crozon au cours de nos visites...» Cette date du 22 juin correspond à la fête des Dix mille martyrs dont les reliques étaient déjà en place. Suivent les signatures du recteur de Crozon, Joseph Louis Heussaff d'Oixant (1716-1791), alors vicaire

[28] P. BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1904, t. II, p. 109.

[29] NITSCH, *Rennes. Notes historiques*, 1929, p. 75.

général, de Jean Guesdon (1715-1794), vice-official, de Jacques Marie Hyroe, premier promoteur du diocèse, de Corentin Kernaléguen (1739-1787), curé de Crozon, enfin de l'évêque Conen de Saint-Luc (1724-1790). Au-dessous se voit celle de Dominique Boissière (1745-1805), secrétaire de l'évêché[30].

De tout cela, il faut retenir la courte description du reliquaire, objet bien connu du trésor de l'église de Crozon, datant du XVIe siècle[31], dont la mention la plus ancienne se trouve dans la vie du père Maunoir[32] : on comprend que l'évêque le décrive au XVIIIe siècle.

A.-H. Dizerbo

CROZON
Plage de Morgat

Épave

Les tempêtes de l'hiver 1997 ont dégagé les restes d'une épave des sables de la plage de Morgat. Ces vestiges consistent en une quille et des amorces de membrures qui ont visiblement été coupées. Cette épave est connue depuis que des travaux portuaires ont déplacé les sables. Située en face du petit ruisseau venant de Kerigou, en face de l'avenue Myrdhine, sa position fait penser à l'existence en ce lieu d'une aiguade, d'autant plus qu'on y a trouvé aussi des monnaies diverses.

L'identification de ces restes est incertaine. En 1759, un navire hollandais, *le Sauteur* (*De Springer*), de Rotterdam, fit naufrage ici et fut vendu par son armateur à un négociant de Quimper, Jacques Caillou, mais dut être enlevé en totalité[33] ; un peu plus tard, en 1770, la même aventure arriva à un navire suédois, le *Saint-Jean*, de Westervicte, venant du Brésil[34]. Si le premier navire jaugeait 60 tonneaux, le second était de 140 tonneaux. Les restes de la quille subsistant de nos jours, bien que brisés, peuvent avoir au total une trentaine de mètres. Des investigations plus poussées permettront peut-être de préciser leur origine[35].

A.-H. Dizerbo

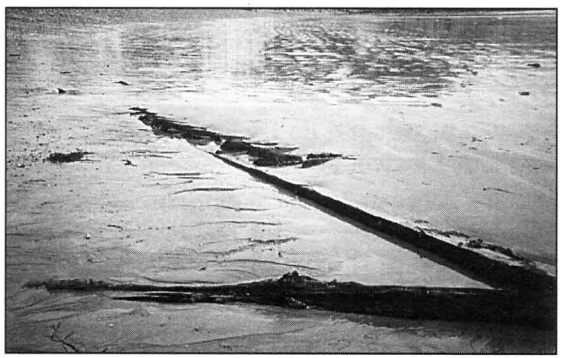

Fig. 19. – Crozon, *plage de Morgat*, épave.

[30] D. BERNARD, «Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXX, 1954, p. 83-109 ; t. LXXXI, 1955, p. 7-46 ; t. LXXXII, 1956, p. 160-185 ; t. LXXXIII, 1957, p. 60-79. – J.-L. LE FLOC'H, «Le clergé constitutionnel du Finistère», *ibid.*, t. CXIX, 1990, p. 293-336.

[31] Y.-P. CASTEL et *al.*, *Les orfèvres de basse Bretagne*, Rennes, 1994, 440 p. (p. 249).

[32] X.-A. SÉJOURNÉ, *Histoire du... serviteur... Julien Maunoir*, Paris, 1895, t. I, p. 340. – Nous remercions M. Le Bras, curé de Crozon, de nous avoir fait part de ces documents.

[33] Arch. dép. Finistère, B 4370, 5 janvier 1759.

[34] *Ibid.*, B 4380, 23 novembre 1770.

[35] Nous remercions M. P. Boulineau pour les indications qu'il nous a données.

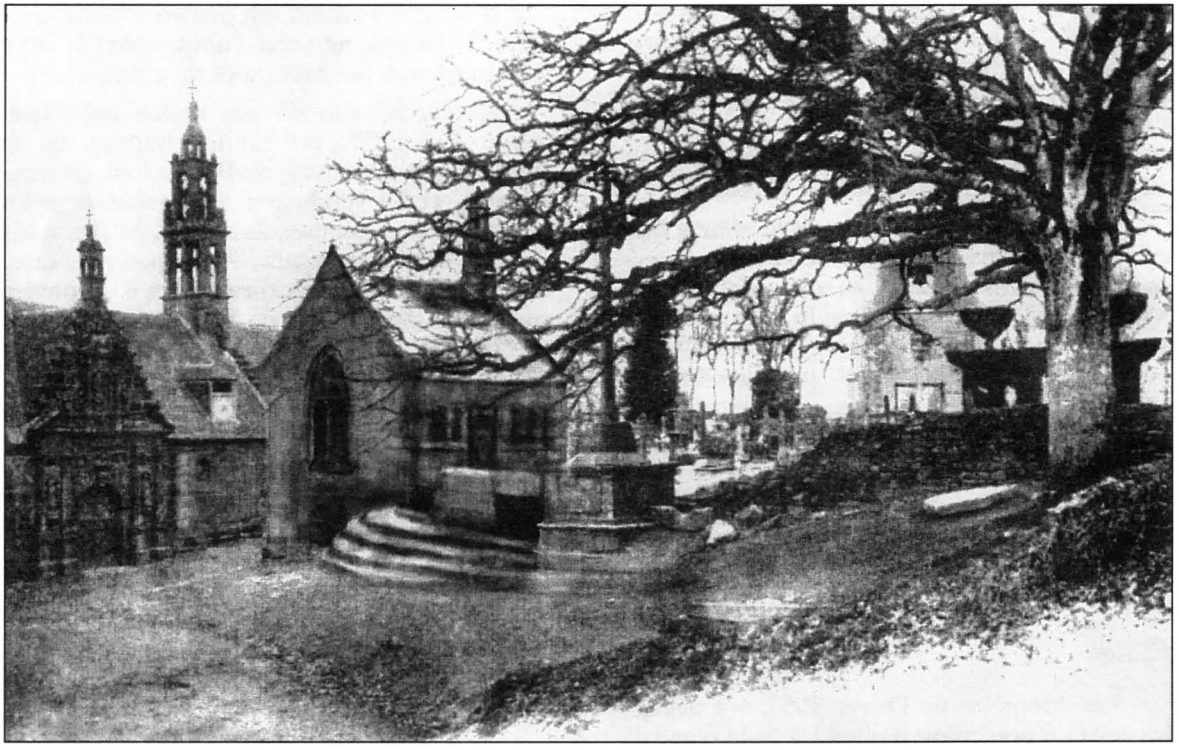

Fig. 20. – Daoulas, l'ancien arbre de la Liberté.
Reconstitution du site ancien. De gauche à droite : la chapelle Sainte-Anne, l'ossuaire, le calvaire, le cimetière, l'arbre de la Liberté.

DAOULAS
Église Notre-Dame

L'ancien arbre de la Liberté

L'entrée orientale du cimetière de Daoulas est précédée d'une petite place dominée par le monument aux morts des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, et par le calvaire. L'accès au cimetière se faisait par une plaque de schiste verticale (aujourd'hui disparue), le «pazenn» ou échalier, que l'on enjambait, geste symbolique et mystique marquant le passage du domaine terrestre au domaine sacré.

À l'angle sud-est du cimetière, face au portail de la chapelle Sainte-Anne, se trouvait jusque vers 1875, le «reliquaire» ou ossuaire, dont la fonction était de recueillir les ossements des morts lorsque l'«enclos des morts» devenait trop petit. Ce reliquaire, d'abord chapelle dédiée, dans la seconde moitié du XVe siècle, à la Sainte Trinité, puis transformée en ossuaire à la fin du XVIe siècle, fut démonté au XIXe siècle et réédifié dans le prolongement oriental de l'église abbatiale, pour servir de sacristie[36].

Au début de la Révolution, un arbre de la Liberté – un chêne – fut planté sur la petite place, face à la chapelle Sainte-Anne. En 1818, le régime de la Restauration ordonna

36 Cf. J.-L. DEUFFIC, «Monuments et objets d'art du Finistère...», Daoulas, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 322.

d'abattre les arbres de la Liberté : le maire de Daoulas, le comte Palasne de Champeaux[37], fit vendre l'arbre mais l'acheta en sous-main et le fit replanter dans le cimetière, là où il n'y avait encore aucune tombe, face à la chapelle Sainte-Anne. Au cours de l'hiver 1937-1938, à la suite de plaintes d'habitants de Daoulas qui prétextaient que les feuilles répandues à chaque automne par le chêne rendaient difficile l'entretien des tombes, l'arbre fut vendu. François Rouzic, menuisier ébéniste, en fit l'acquisition et l'abattit.

Le cimetière, bien qu'agrandi de la place du chêne, se révéla cependant encore trop petit : sous le mandat du maire, le docteur Kervella, on y annexa en 1948-1949 une partie du jardin de l'abbaye, reliée à l'ancien cimetière par un escalier.

Ce site de Daoulas, avant le déplacement de l'ossuaire et l'abattage de l'arbre de la Liberté, a pu être reconstitué de façon précise grâce à un tableau appartenant au musée des Beaux-Arts de Brest et à une carte postale du début du XXe siècle[38] : l'informatique a permis de reconstituer exactement, à partir de ces deux documents, l'état des lieux avant 1875[39].

Francis Gazeau

LE FAOU

Églises Notre-Dame de Rumengol et Saint-Sauveur du Faou

Influences flamandes

Église Notre-Dame de Rumengol : bas-reliefs des allégories des vertus théologales

Description

Dans le bras sud du transept, le retable de l'autel de saint Jean-Baptiste présente dans sa partie basse, de part et d'autre du tombeau de l'autel, quatre bas-reliefs : sur trois d'entre eux figurent les allégories des vertus théologales. À gauche, en regardant le retable, on a la Foi et la Charité ; à droite, l'Espérance. Sur le quatrième panneau figure l'allégorie de la Religion.

Ces bas-reliefs sont sculptés dans le bois de petites portes de placard ; ils ont de 50 à 54 cm de hauteur et 43 cm de largeur. Cette représentation des allégories des vertus théologales fait pendant aux statues des allégories des quatre vertus cardinales qui figurent au bas du retable de saint Marc dans le bras nord du transept.

La Foi est représentée par une femme dont le buste se tourne vers la droite tandis que la tête regarde à gauche ; un grand voile en plis désordonnés se développe de part et d'autre de la chevelure. Sa main droite présente un livre ouvert tandis que sa main gauche tient le bas d'une croix dont la partie supérieure a disparu. À l'arrière-plan figure la base d'une colonne cannelée reposant sur un socle envahi par la végétation.

La Charité est symbolisée par une femme qui, assise sur un tapis végétal, allaite un enfant de son sein gauche. À sa chevelure est fixé un fichu qui se redresse en pointe. À sa gauche, un enfant quasi nu s'appuie sur son épaule et lui offre trois fleurs. De l'autre côté, un autre enfant tient dans sa main gauche un jouet en ailes de moulin à vent. À l'arrière-plan, on aperçoit la partie basse d'un arbre et les éléments d'une construction.

L'Espérance est symbolisée par une femme assise portant sur son épaule gauche une ancre marine qu'elle retient des deux

---

37 Ancien aide de camp du maréchal Bernadotte, sa pierre tombale jouxte le porche, dans le cimetière.

38 Éditions Andrieu, Morlaix, n° 150.

39 Tous nos remerciements à M. René Le Bihan, conservateur du musée de Brest, qui nous a autorisé à photographier le tableau, et à M. Marc Dupetit, président de l'Association culturelle de Daoulas, qui a réalisé le montage présenté ci-contre.



Fig. 21. – Rumengol, *église Notre-Dame*, retable de saint Jean-Baptiste (détail).
Bas-relief de l'allégorie de la Foi.



Fig. 22. – Jacob Matham (1571-1631). *Allégorie de la Foi*, d'après Hendrick Goltzius.
Cliché Bibl. nat. France, Cabinet des estampes.



Fig. 23. – Rumengol, *église Notre-Dame*, retable de saint Jean-Baptiste (détail).
Bas-relief de l'allégorie de la Charité.



Fig. 24. – Jacob Matham (1571-1631). *Allégorie de la Charité*, d'après Hendrick Goltzius.
Cliché Bibl. nat. France, Cabinet des estampes.



Fig. 25. – Rumengol, *église Notre-Dame*, retable de saint Jean-Baptiste (détail).
Bas-relief de l'allégorie de l'Espérance.



Fig. 26. – Jacob Matham (1571-1631). *Allégorie de l'Espérance*, d'après Hendrick Goltzius.
Cliché Bibl. nat. France, Cabinet des estampes.

mains ; son visage un peu alangui s'incline vers son épaule droite. Sa chevelure bien plaquée présente une frange de boucles.

Des copies de dessins d'Hendrick Goltzius

Ces trois bas-reliefs du retable de saint Jean-Baptiste reproduisent des gravures réalisées en 1597 par le graveur hollandais Jacob Matham (1571-1631) qui travailla beaucoup à la diffusion des œuvres d'Hendrick Goltzius, dont ces trois vertus théologales. Né en 1558 à Mulbracht, en Rhénanie, d'une famille d'artistes graveurs, Hendrick Goltzius fait son apprentissage à Duisbourg. En 1576, sa famille se fixe en Hollande, à Haarlem. À la différence de beaucoup d'artistes à l'époque, Goltzius ne fait qu'un seul et court voyage à travers l'Europe en 1590-1591. S'il aborde la peinture après 1600, il est surtout connu par son œuvre dessinée et gravée. Il a l'art de faire bouillonner les chairs et les draperies ; il a le goût des poses contorsionnées ; il aime les fonds feuillagés. Par bien des aspects, son œuvre mêle maniérisme italien et réalisme nordique.

Ces caractères se retrouvent dans les trois bas-reliefs de Rumengol, même si le sculpteur a schématisé les fonds, fond de montagnes pour la Foi et fond marin pour l'Espérance, ou encore s'il a voilé ici un sein, là un sexe d'enfant.

L'exemple de ces bas-reliefs souligne une fois de plus l'influence des estampes venues du Nord sur la production artistique des ateliers bretons. Les œuvres des peintres et des dessinateurs, parfois reproduites à quelques exemplaires dans l'atelier, étaient diffusées dans toute l'Europe par l'estampe. Les estampes circulaient avec facilité, soit en feuilles isolées, soit reproduites dans des livres religieux. Assez souvent le procédé de l'estampe conduit à une inversion de l'œuvre originale. À l'église

de Rumengol, les bas-reliefs sont inversés par rapport aux estampes de Jacob Matham, ce qui laisserait penser que le sculpteur a eu comme modèles d'autres estampes des vertus dessinées par Hendrick Goltzius.

Église Saint-Sauveur du Faou : *Dormition de la Vierge*

Proche de l'église Notre-Dame de Rumengol, l'église Saint-Sauveur, au Faou, possède un retable du Rosaire dont un bas-relief représentant la *Dormition de la Vierge* illustre cette influence flamande. La Vierge est étendue sur un lit à baldaquin ; elle est recouverte d'un drap sur lequel on a ramené ses bras, les mains jointes. Autour du lit se pressent onze apôtres, pieds nus ; selon la légende, l'absent serait Thomas. On est en présence d'une veillée funèbre. Deux apôtres lisent les textes sacrés, d'autres les mains jointes prient, l'un d'eux essuie une larme ; Pierre place un cierge entre les mains de la Vierge tandis qu'un autre apôtre tend un bénitier. La paire de pantoufles glissée sous le lit apporte un caractère intimiste à cette veillée funèbre.



Fig. 27. – Le Faou, *église Saint-Sauveur*, retable du Rosaire (détail).
Dormition de la Vierge.

Ce bas-relief reproduit la *Dormition de la Vierge* dessinée par Ioan Stradanus. Né à Bruges en 1523, Ioan Stradanus, à l'inverse d'Hendrick Goltzius, travaille surtout à l'extérieur de son pays d'origine ; on le rencontre successivement à Lyon, à Venise, à Rome et surtout à Florence, où il décède en 1605.

Sa *Dormition de la Vierge* fut largement diffusée par les estampes qu'en firent les graveurs anversois Adrien Collaert et Théodore



Fig. 28. – Adrien Collaert, *Dormition de la Vierge*, d'après Ioan Stradanus.
Cliché René Couffon, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXV, 1945, pl. XIV.

Galle. René Couffon a démontré que cette *Dormition* avait été fidèlement reproduite dans une peinture qui figurait autrefois dans le couvent des Cordeliers à Quimper et, avec quelques libertés, dans le vitrail du transept sud de l'église de Duault (Côtes-d'Armor).

Il resterait à étudier par quels canaux se faisait cette diffusion des estampes vers les ateliers de sculpture ou vers les commanditaires : recteurs et fabriques des paroisses.

Guy Leclerc

Sources de documentation :

COUFFON (René), «La peinture sur verre en Bretagne au XVIe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXV, 1945, p. 27-64, XXVII planches.

The Illustrated Bartsch, Netherlandish Artists, New York, 1979, t. IV.

FOUESNANT
Le Henvez

Une motte féodale inédite

Le cadastre de 1840 montre, au bout de la chaussée du moulin du Henvez, aujourd'hui transformé en habitation, une parcelle circulaire nommée «la Prison». Il n'en fallait pas moins pour intriguer, à juste titre, M. Jean Le Foll qui la signale dans une notice circonstanciée, mais sans parvenir à en déterminer la nature exacte[40].

L'examen du site révèle l'existence, vers le tiers nord, d'une portion importante de douve en courbe qui se greffe sur une allée, courbe elle aussi, vers l'ouest et le sud. La parcelle de «la Prison», plate et occupée par un petit verger, pourrait donc être le centre où s'élevait la motte féodale désormais arasée.

Le Henvez s'ajoute aux retranchements fouesnantais détruits de Park-C'hastel et de Penfoulic, retenus dans la liste récemment mise à jour par Patrick Kernévez[41].

Yves-Pascal Castel

MELGVEN
Coataven

Ancienne croix
Mesure à dîme

«Isabelle Le Dœuff du moulin de Coataven, âgée de neuf ans, a été dévorée par un animal qu'on dit être une louve privée, le treize août mil sept cent soixante-treize environ les six heures du soir, malgré les cris redoublés que lachoit Louise Le Dœuff, veuve de Henri Guenel de Coat-Aven, qui voyait ledit animal emporter ledit enfant d'auprès la croix de Coataven vers la taille de K/anlijour où il entra.

«Et le lendemain on trouva une partie de ses reliques qui fut inhumée solennellement le même jour dans ce cimetière trévial de Cadol et en présence de Alain Le Dœuff et de Jeanne Gelvest ses père et mère désolés et autres qui ne signent.»

Le desservant de Cadol, l'abbé Le Siner, a noté par la suite ses observations. «On trouva d'abord dans ladite taille la jupe dudit enfant défroncie, son tablier haché ; ensuite une partie de ses entrailles, la rate, le foie, les poulmons, un os de sa cuisse, un autre de sa jambe, quelques côtes et des extrémités des doigts.

«À cette occasion on a assemblé la garde côtes du païs et on fit une chasse à cor et à cris

---

40 *Foen Izella*, 4e trimestre 1995.

41 P. KERNÉVEZ, «Inventaire des mottes, enceintes et châteaux médiévaux du Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 125. Cf. aussi, du même, *Les fortifications médiévales du Finistère*, Rennes, 1997, p. 81.

et huit jours après cet accident on tua quatre loups d'un an dans le taillis de Coat-Canton et deux mois après on prit à Coatmorn en trois différens tems deux louves de sept ans et un loup de huit ans.»

Détails horribles d'une chronique villageoise en un temps où les terreurs étaient réelles, occasion de retrouver le sens propre de l'expression «à cor et à cris» : l'histoire de la fillette dévorée est restée célèbre dans la campagne proche de Rosporden. D'autant que le terme «louve privée» ne pouvait manquer de piquer les imaginations. Le rédacteur du bulletin paroissial *Bonnes Nouvelles* , en mai 1959, en arrive à parler de «louve domestique», qu'on imaginerait échappée d'une ménagerie seigneuriale. La bête féroce, en fait, n'était privée que de ses louveteaux : c'était l'intuition de l'abbé Le Siner.

Pour marquer l'endroit où l'enfant fut saisi, les bonnes âmes du quartier firent monter un petit calvaire. «Ce n'est pas le grand calvaire que l'on voit à l'entrée de Coat-Aven, l'endroit où fut dévorée par une louve la petite Isabelle Le Dœuff. L'enfant fut tuée à quelque cent mètres plus au nord, dans la douve du talus côté bois. Une croix en granit toute simple marquait le lieu du drame. Et c'est au pied de cette croix que les enfants venaient prier pour la petite victime. Plus tard, cette croix fut emmanchée, on ne sait pourquoi, dans une mesure à dîme en granit.»



Fig. 29. – Melgven, ancienne croix de *Coataven*.
Haut de croix récupéré et installé sur les lieux du drame en 1773.



Fig. 30. – Melgven, ancienne croix de *Coataven*.
Mesure à grain ayant servi de socle à la croix. Hauteur : 32 cm. Diamètre : 35,5 cm (+ oreillettes). Contenance : 4,50 litres.

Dans le *Bulletin* de 1994[42], nous signalions que la croix se trouvait en 1958 dans une propriété de Rosporden. Elle avait été achetée, comme la mesure qui lui servait curieusement de socle, à la propriétaire de Coat-Aven, Mme Malagutti. Au hasard de déménagements, nous avons revu cette mesure à dîme dans une propriété près de Quimper. Date-t-elle du XVIe ? du XVIIe siècle ? L'ornementation est faite d'une grosse tresse joignant les oreillettes et appliquée aux montants.

Louis-Pierre Le Maître

NÉVEZ

Chapelle Sainte-Marguerite... ou Sainte-Suzanne ?

Depuis 1985, une association de bénévoles s'est mobilisée pour remettre en état la modeste chapelle, datant sans doute du XVIe siècle, située entre le manoir du Hénan et le Moulin-à-Mer, dans le cadre magnifique des bords de l'Aven. Bâtiment rectangulaire à petit pignon-clocher, cette chapelle n'était plus que ruines. À force de persévérance, les membres de l'association ont réussi à faire rejointoyer les murs, poser une charpente, une couverture et un lambris. Suivirent deux vitraux et une cloche mise en place en 1992.

Hélas, aucune trace du saint protecteur du lieu n'avait pu, jusqu'à ce jour, être trouvée. En désespoir de cause, la chapelle fut placée sous le patronage de sainte Marguerite, en souvenir d'une ancienne propriétaire du Hénan.

Une découverte récente en archives nous a fait retrouver le vocable d'origine de la chapelle[43]. Il s'agissait en fait de sainte Suzanne, par laquelle on l'identifie encore au milieu du XVIIIe siècle. À cette époque, l'édifice a déjà perdu son rôle religieux et ne sert désormais que de remise au métayer du Hénan qui y abrite son pressoir à cidre. Lors de l'inventaire des biens des émigrés, en 1797[44] (Le Hénan appartient à Euzenou de Kersalaun), la chapelle est toujours considérée comme bâtiment agricole. Il en est de même sur le cadastre de 1832[45]. Maintenant qu'elle a retrouvé sa vocation religieuse, va-t-elle rendre à sainte Suzanne la place involontairement occupée par sainte Marguerite ?

Michel Guéguen

PLEYBEN
Église Saint-Germain

Tableau de la Déposition de croix

Le tableau

Dans le bras sud du transept de l'église Saint-Germain de Pleyben, au centre du retable de l'autel du Sacré-Cœur, est accrochée une toile de 1, 76 m de large sur 2,45 m de haut représentant la *Déposition de croix*. Cet autel était autrefois l'autel des Trépassés, comme le rappellent sur le devant du tombeau os, faux et myrtes entrecroisés aux angles et un sablier ailé au centre. La peinture a été restaurée en 1995 par l'atelier de restauration de Françoise Le Corre, à Quimper, pour la somme de 44 000 francs.

Si la *Crucifixion* , la *Descente de croix* ou la *Mise au tombeau* du Christ , sujets de nombreuses œuvres d'art, sont évoquées par les évangiles, il n'en est rien pour la *Déposition de croix* ou *Lamentation* qui s'intercale entre la *Descente de croix* et la *Mise au tombeau*. La place est laissée à la tradition mystique et à

---

[42] L.-P. Le Maître, «Les manoirs du canton de Bannalec. 1. Melgven», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 297-352 (p. 303).

[43] Arch. dép. Finistère, 4 E 54 / 50 ; 4 E 191 / 47.

[44] *Ibid.*, 1 Q 525.

[45] Névez, matrice cadastrale.

l'imagination de l'artiste. Aux XIVe et XVe siècles, le corps du Christ descendu de la croix est souvent représenté étendu sur les genoux de sa Mère. C'est le thème de la pietà, écho, par-delà la mort, du thème de la Vierge à l'Enfant. Aux XVIe et XVIIe siècles, le Christ de la *Déposition* est étendu au sol sur le linceul, le haut du corps appuyé contre la poitrine ou les genoux de sa Mère ou retenu par Joseph d'Arimathie ou saint Jean. Dernière étape de cette évolution, le corps du Christ est totalement étendu. De plus, ici, les bras sont ouverts en croix comme si la mort avait déjà raidi les membres du Crucifié. La tête du Christ est inclinée, la pâleur du corps se prolonge dans l'immense linceul que déploie Joseph d'Arimathie. La Vierge, enveloppée dans un grand manteau rose, montre de ses bras entrouverts le corps de son Fils et lève les yeux vers le ciel, semblant reprendre à son compte les paroles du Christ : «Mon Dieu pourquoi l'avez-vous abandonné ?» Près du corps du Christ se retrouvent Jean et Marie-Madeleine. L'apôtre en robe rouge est agenouillé ; il s'est arrêté un instant de disposer le linceul pour saisir délicatement avec le drap l'avant-bras gauche du Maître et contempler la main transpercée. Marie-Madeleine, portant un manteau d'un bleu profond fixé par une grosse agrafe, n'ose pas saisir ni embrasser les pieds sur lesquels elle versait, il y a peu de temps, du parfum de grand prix, nous dit l'évangéliste, et qu'elle essuyait de ses cheveux. Elle entend déjà le «Ne me touche pas» que lui dira le Christ ressuscité.

De part et d'autre de la scène centrale, des femmes joignent les mains dans un geste de prière, d'autres essuient leurs larmes ; en bas à gauche, une femme agenouillée se cache le visage de ses mains comme celle qu'a peinte Charles Le Brun dans sa *Descente de croix* de 1679, aujourd'hui au musée de Rennes. La déposition s'apparente à la veillée funèbre.

À l'arrière-plan se dresse la croix où reste accroché, comme une voile en partie ramenée, le grand drap rouge qui a servi à descendre le corps il y a peu de temps, car un des aides finit de descendre de l'échelle posée contre la croix. Plus au loin, dans une trouée de la scène principale, on aperçoit sur fond de foule et de soldats un homme portant un turban et comme saisi d'effroi. Au bas du tableau figurent divers objets dont un bassin recouvert en partie du linge qui a servi à laver le corps du supplicié.



Fig. 31. – Pleyben, église paroissiale, la *Déposition de croix.*

Une copie

La partie centrale de ce tableau est une copie d'une *Déposition de croix* peinte par Jean Jouvenet en 1708 et qui, après avoir appartenu aux jésuites de Pontoise, fut achetée en 1765 par la confrérie de la Passion de l'église Saint-Maclou de Pontoise où elle se trouve aujourd'hui. Jean Jouvenet est né en 1644 à Rouen. Il apprit l'art de la peinture dans l'atelier de son père Laurent Jouvenet. Il vint à



Fig. 32. – Pontoise, église Saint-Maclou, la *Déposition de croix,* par J. Jouvenet.
Datée de 1708 et signée J. Jouvenet.

Paris en 1661. Il subit tour à tour l'influence de Poussin, puis celle de Le Brun. Celui-ci confia à Jean Jouvenet, à partir de 1671, diverses décorations au château de Versailles et au Grand Trianon. En 1675, Jean Jouvenet est membre de l'Académie de peinture dont il deviendra directeur. Il sera appelé à Rennes en 1694 pour décorer le plafond et le lambris du Conseil de la Grande Chambre du palais du parlement. Dans le marché, Jean Jouvenet se présente comme «... peintre ordinaire du roi professeur dans l'académie roialle des peintures et sculptures». Durant son séjour rennais, il réalise de nombreuses commandes religieuses ou profanes. Sa production de peintures religieuses est importante. À propos de sa *Descente de croix* peinte en 1697 et aujourd'hui au Louvre, Emile Mâle écrit : «Après le tableau de Rubens, il n'y en eut pas de plus célèbres que ceux de Le Brun et de Jouvenet.»

Dans un tableau de 1709 intitulé *La Messe du chanoine Delaporte à Notre-Dame de Paris,* aujourd'hui au Louvre, Jean Jouvenet a fait figurer au-dessus de l'autel sa *Déposition de croix*. Comme pour nombre de toiles de maîtres, la *Déposition de croix* de Jean Jouvenet fut diffusée par la gravure. Elle fut gravée par le graveur allemand Elias Christoph Heiss qui travailla surtout à Augsbourg et Memmingen en Bavière à la fin du XVIIe et dans le premier tiers du XVIIIe siècle. Elle est aussi gravée en contrepartie par le graveur français Alexis Loir. Jouvenet fit lui-même plusieurs répliques de sa *Déposition de croix*. On en connaît par ailleurs une douzaine de copies.

La peinture de la *Déposition de croix* de l'église de Pleyben présente des différences sensibles avec la toile peinte par Jouvenet en 1708 pour les jésuites de Pontoise. Si le thème central est respecté, il s'y ajoute deux personnages supplémentaires de chaque côté et l'homme au turban émergeant d'une foule dans le lointain. Ce dernier détail figure sur la gravure du graveur allemand Elias Christoph Heiss. Il n'est pas impossible que Jean Jouvenet ait peint une toile rassemblant tous les personnages qui figurent sur la toile de Pleyben. C'est peut-être cette toile qui est présentée au salon de 1704. C'est sans doute faute de l'avoir vue qu'Antoine Schnapper considère, dans sa thèse de doctorat de 1973, la toile de l'église Saint-Germain de Pleyben comme une simple copie de celle de l'église Saint-Maclou de Pontoise.

Les couleurs de certains vêtements sont aussi différents : en particulier, le manteau de la Vierge est rose à Pleyben alors qu'il est bleu à Pontoise, comme le veut la tradition. Les couleurs du manteau et de la robe que portent saint Jean sont inversées. Surtout, le drap qui pend à la croix, d'un blanc grisâtre à Pontoise, est d'un rouge éclatant à Pleyben.

Enfin, la qualité d'exécution est nettement plus faible dans la toile de Pleyben. Il suffit de comparer les corps du Christ mort pour apprécier la différence.

Comment une copie de la *Déposition de croix* de Jean Jouvenet est-elle parvenue à l'église paroissiale de Pleyben ? Les comptes de fabrique du XVIIIe siècle sont très incomplets ; ceux qui nous sont parvenus ne mentionnent aucune commande de peinture. La copie a pu se faire dans l'atelier même de Jean Jouvenet. On voit, à l'époque, le collège des Jésuites de Rennes se procurer des copies inversées et réduites de quatre tableaux exécutés par Jouvenet en 1706 pour l'église Saint-Martin-des-Champs à Paris. Quelle que soit sa provenance, cette copie de la *Déposition de croix* de Jouvenet a trouvé dans l'église Saint-Germain de Pleyben un réceptacle à sa hauteur artistique.

Guy Leclerc

Sources de documentation :

HOLLSTEIN'S, *German Engravings, Etchings and Woodcuts*, t. XIII.

MÂLE (Émile), *L'art religieux après le Concile de Trente*, Paris, 1932.

MUSSAT (André), *Bretagne. Architecture et identités*, Rennes, 1997.

SCHNAPPER (Antoine), *Jean Jouvenet, 1644-1717, et la peinture d'histoire à Paris*, Paris, 1974.

PONT-AVEN
Nizon

Chapelle de Trémalo

Sans doute l'une des plus connues des chapelles bretonnes, grâce aux nombreux peintres qui la fréquentèrent, Trémalo n'a pas fini de nous révéler des secrets. Édifiée au XVIe siècle, elle présente des traces de remaniements encore mal localisés dans le temps.

La découverte fortuite d'un document daté de 1755[46] nous apporte quelques précisions sur des détails d'architecture toujours visibles aujourd'hui. Cette année-là, en effet, la chapelle est dans un piteux état, et le recteur de Nizon s'entend avec Julien Coantic, menuisier, Julien Rouas et Joseph Daniellou, maîtres couvreurs de la paroisse, pour d'importantes réparations. La charpente et la couverture sont entièrement refaites mais, curieusement, les artisans sont aussi chargés de «relever à neuf et de fond en comble», sur 25 pieds, la façade sud, entre le pignon et «la porte principale estante dans ladite costière».

De ce chantier date donc la haute fenêtre arrondie édifiée «en place de l'œil de bœuf estant à vis de l'hotel (*sic*) de sainte Anne». Par la même occasion disparurent de la chapelle les armoiries qui figuraient dans ce «rond estant dans la muraille, costière dextre» et qui étaient celles en alliance des du Plessis et des du Rinquier, fondateurs de l'édifice[47]. Les dimensions actuelles de cette fenêtre correspondent exactement à celles qui sont précisées à l'époque, et on y trouve encore «une barre de fer de haut en bas et deux en travers», comme l'avait demandé le recteur Mahé.



Fig. 33. – Pont-Aven, Nizon, *chapelle de Trémalo.*
La façade sud refaite en 1755.

[46] Arch. dép. Finistère, 4 E 191 / 36.

[47] Guillaume du Plessis épousa Marguerite du Rinquier en 1508 (B. QUÉINEC, *Nizon, histoire d'une paroisse rurale*, t. I, s. l., 1992, p. 170).

De même sait-on aussi par ce document la raison de la forme différente de l'autre fenêtre, les entrepreneurs ayant eu le loisir de «réédifier cette vitre entre les deux portes du midy» et d'en «raccourcir la pointe de l'éguille pour la mettre au niveau de la neuve». Outre la réfection du pignon est et quelques réparations au pignon-clocher et à la costière nord, les ouvriers eurent finalement ordre de «blanchir de chaux toute ladite chapelle en dedans[48]».

Une observation attentive des murs extérieurs nous permet de retrouver les parties relevées à cette époque. Le nombre important de pierres et d'ardoises de calage dans ces endroits laisse deviner que la technique utilisée était différente de celle des maçons de l'origine. Mais, après tout, ces réparations auront tenu au moins aussi longtemps que les murs initiaux.

Michel Guéguen

PRIMELIN
Église Saint-Primel

La dalle funéraire d'Arnulphus

L'église de Primelin fait toilette. Plusieurs statues ont été rénovées par Paul Poilpré, de Plouhinec, en Morbihan. La dernière opération a concerné, en décembre 1996, le maître-autel, par la consolidation du marchepied et le traitement du coffre en bois polychrome, par Christian Savina, de Plouhinec... en Finistère.

La dépose des boiseries du coffre a été l'occasion de découvrir la pierre d'autel en granite. Longue de 2,16 m, large de 0,29 m, épaisse de 0,19 m, ce n'était, ni plus ni moins, qu'une dalle funéraire ancienne remployée. Fort heureusement, le médecin général Roger Moullec a pris, dans des conditions difficiles, des photos de la dalle désormais recouverte de planches, pour les besoins du culte.

Un début d'épitaphe, en lettres gothiques soigneusement gravées en creux, est toujours parfaitement lisible :

HIC : JACET : ARNULPHUS : DE : VILLA : LACUS : ALIAS : TRUN...
(Ci-gît Arnoul de Villa Lacus, alias Trun...)

La suite de l'inscription, par suite des martelages nécessités par le remploi de la dalle, vraisemblablement au XVIe siècle, vu le large cavet pratiqué sur le bord, est définitivement perdue. Le sacrifice d'une telle dalle et le peu de soin avec lequel sont tracées les cinq croix de consécration, indiquent que cela a dû se faire en un temps de faibles ressources. A néanmoins été épargnée, avec la portion d'inscription citée, la partie droite d'une arcature gothique avec pinacle latéral, colonne et chapiteau. Cette arcature encadrait, soit une haute croix sur emmarchement, avec peut-être un ou deux blasons, comme à Loctudy, ou, avec moins de certitude, l'effigie du gisant comme on en voit à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Reste à savoir qui est Arnoul de Villa Lacus, un nom peu courant en ce secteur occidental de Cornouaille. Il y a bien des Kerarnou à Brest et à Lanildut et une chapelle Saint-Arnoult, du côté de Pontivy. Mais, là ou ici, nous sommes loin de Primelin. Par ailleurs, notre Arnoul ne semble guère avoir d'accointance avec les seigneurs de Lézurec, manoir de la commune, chez qui on ne relève pas un tel patronyme.

Pour ce qui est de *Villa Lacus*, la tentation est grande d'y voir quelque Kerloc'h communal riverain de l'anse du Loc'h, Kerloc'h-Huella et Kerloc'h-Izella. À cette identification, on objectera que le rédacteur de l'épitaphe explicite le *Villa Lacus* par un vocable en langue vernaculaire annoncé par «*alias*». Par manque de chance, nous n'avons

48 Cet élément nous paraît avoir son importance quant à la datation des enduits et chaulages des églises.

que les quatre premières lettres du lieu-dit en question : Trun... Le seul lieu-dit en Finistère, selon la *Nomenclature* de l'INSEE, qui puisse y correspondre est Trunven en Tréogat, où un étang porte le même nom... Mais Bernard Tanguy nous fait remarquer que ce lieu étant appelé Trehumel en 1521, dans un aveu du seigneur de Plœuc, il est quasi impossible, phonétiquement parlant, d'avoir Trunvel, une forme contractée... deux siècles plus tôt.

Nous n'en saurons donc guère plus sur le personnage, sauf à dire, vu le style de la lame funéraire, qu'il vivait vraisemblablement dans la seconde moitié du XIVe siècle ou au début du XVe.

Signalons, dans le pavé de l'église de Primelin, quatre autres dalles funéraires. Dans le chœur, à gauche, une première est timbrée des armoiries des seigneurs de Lézurec. Une seconde, au pied de la cinquième pile sud, porte la date de 1605 (ou 1609). La troisième fait seuil à l'entrée du baptistère avec une inscription sur trois lignes : OV...DE...ERLE / AN... LECLVSE /... La dernière dalle, datée de 1780, est un simple fragment dans le pavé au coin sud-ouest de l'église.

Yves-Pascal Castel

QUIMPER
Cathédrale Saint-Corentin

Les reliques de saint Renan[49]

Le tombeau de saint Ronan se trouve à Locronan, mais il est vide. Les seules reliques connues actuellement sont conservées dans l'église de Locronan : il s'agit de deux côtes renfermées sous scellés dans deux reliquaires en argent[50]. En 1887, le chanoine Alexandre Thomas signalait une autre relique : «Saint-Renan en Léon a gardé aussi une main de son patron. Mgr de Poulpiquet de Brescanvel, sur l'attestation de personnes dignes de foi qui l'avaient vue honorée avant la Révolution, en a reconnu l'authenticité et approuvé le culte[51].» Reprenant cet article publié en plaquette en 1899, l'auteur précisait en note : «Cette relique n'est en réalité qu'une parcelle minime d'un doigt du saint.[52]»

Reliques conservées à la cathédrale de Quimper jusqu'en 1793

La plus grande partie des reliques de saint Ronan était à la cathédrale de Quimper-Corentin. Divers documents l'attestent :

a. Les inventaires du trésor de la cathédrale figurant au cartulaire de Quimper. Celui de 1274 : «Parmi les reliques, nous trouvons le corps de saint Ronan confesseur, avec plusieurs petites reliques, dans une châsse... *Item*, le chef de saint Ronan dans un autre reliquaire en argent.» Celui de 1365 : «Le chef de saint Ronan dans [un reliquaire] d'argent.[53]»

b. Le procès-verbal de l'inspection des reliques en 1687, sous l'épiscopat de Mgr de Coëtlogon, à l'occasion du remplacement de la vieille chasuble. Ce document contient deux renseignements intéressants. En premier lieu, l'état des reliques, visitées par l'évêque, les chanoines et deux chirurgiens. Ces derniers ont identifié «l'omoplat du costé sinistre, le fémur d'une cuisse, un mantibule inférieur, un os occipital, le tibia ou agitatoire d'un bras, un autre humérus, tibia ou agitatoire, une des vertèbres du dos, un cubitus du bras, un morceau de radius ou cubitus, un autre cubitus ou faucille, l'apophize de l'omoplat, une des

49 Intervention faite au colloque de Locronan, 28-30 avril 1989.

50 R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 190. – Y.-P. CASTEL et *al.*, *Les orfèvres de basse Bretagne*, [Rennes], 1994, p. 350, ill.

51 *La Semaine religieuse de Quimper*, 1887, p. 509.

52 *Saint Ronan et la Troménie*, Quimper, 1899, p. 41.

53 *Cartulaire de l'Église de Quimper*, éd. par P. Peyron, Quimper, 1909, p. 172 et 398.

vrayes costes entières, et une autre rompue et un autre os rompu du tibia...[54]»

Le second renseignement est la date de fabrication de cette vieille châsse : «un grand reliquaire... avec deux lames de cuivre doré sur lesquels estoint gravés ces mots, sçavoir sur la premiere : † *Anno Domini ducentesimo nono decimo in tempore Renaldi Gallici* [L'an du Seigneur 1219, au temps de Renaud le Français] ; et sur la seconde : *Corisopitensis electi composita fuit arca Sti Ronani confessoris atque Pontificis* [évêque élu de Quimper fut fabriquée cette châsse de saint Ronan confesseur et pontife][55].» 1219 est donc la date la plus ancienne qui porte mention des reliques de saint Ronan.

Un second procès-verbal fut dressé en 1711 lors de l'ouverture de la nouvelle châsse par Mgr de Plœuc, en raison de la réfection du maître-autel de la cathédrale ; ce document ne nous apprend rien de plus que le premier[56].

Sort des reliques pendant la Révolution de 1793

Le 12 décembre 1793, la cathédrale fut saccagée. Tout le mobilier fut anéanti, les vitraux brisés, les statues brûlées sur le Champ-de-Bataille. Mais, dans la nuit du 8 au 9 décembre, les reliques avaient été soustraites à la profanation, emportées secrètement à l'église d'Ergué-Armel par le sous-diacre constitutionnel Dominique Mougeat et par Daniel Sergent, menuisier. Parmi ces reliques étaient celles de saint Ronan[57].

Deux ans plus tard, le 11 décembre 1795, les reliques furent restituées à la cathédrale. Les reliquaires ayant disparu, livrés à la Monnaie, Daniel Sergent en fabriqua deux autres en bois pour assurer l'exposition d'une partie des reliques[58].

Au XIXe siècle

Entre 1820 et la fin du siècle, des travaux importants et quasi continus furent entrepris dans la cathédrale, pour lui procurer peu à peu son aspect actuel. La chapelle absidiale, dite «de la Victoire», fut restaurée à deux reprises. Le chanoine Alexandre Thomas a laissé un rapport manuscrit décrivant ces diverses interventions[59]. Après avoir décrit l'importante restauration de 1836, poursuivie en 1841, au cours de laquelle on toucha aux enfeus et caveaux de cette chapelle, il donne un rapport détaillé de celle de 1884.

«Le 15 juin 1884..., le marteau des démolisseurs commençait son œuvre. Dans une maçonnerie en briques qui supportait la statue de l'évêque Gacien de Monceaux, c'était un amas considérable d'ossements humains parmi lesquels se trouvaient des têtes au nombre de cinq ou six. Une partie de ces ossements furent trouvés dans deux enveloppes de soie, l'une de beau damas rouge, dont certaines parties avaient gardé leur couleur ; l'autre de taffetas d'une teinte brunâtre, mais qui avait bien pu être rouge autrefois. Les deux enveloppes portaient quelques débris de cachets en cire rouge. Un seul des cachets put être reconnu : il portait l'ancien sceau du chapitre. Évidemment ces deux enveloppes contenaient des reliques que les fidèles dévoués ont sauvé au péril de leur vie pendant la Révolution, et dont on n'a pas suffisamment vérifié ou reconnu l'identité. En 1836, on les aura jetées là avec des ossements inconnus. Il était impossible en 1884 de les séparer des autres ossements, car l'humidité ayant altéré les enveloppes et en ayant rongé quelques parties, le mélange ou la confusion de tous ces débris humains s'était opéré comme de lui-même. Pour des raisons que je ne puis déve-

54 R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877, p. 360.

55 Id., *ibid.*, p. 359-360.

56 Id., *ibid.*, p. 361.

57 A. Thomas, *Saint Corentin. Histoire de sa vie et de son culte*, Quimper, 1887, p. 179.

58 Id., *ibid.*, p. 177-180.

59 Arch. de l'évêché, série Z, fonds A. Thomas.

lopper ici, je suis porté à croire que ces morceaux de soie contenaient 1° les os de saint Ronan ; 2° ceux de saint Conogan ou de saint Maudet. Actuellement, tous ces restes sont enfermés dans l'extrémité de l'enfeu opposé à l'autel ; ils se trouvent donc placés en partie sous la tête de la statue de Gacien de Monceaux, en partie derrière le faisceau de colonnettes. On a maçonné par dessus. Ils se trouvent donc comme dans un petit caveau spécial qu'ils remplissent complètement...»

Il est bien dommage que le chanoine Thomas n'ait pas développé les motifs qui l'inclinaient à identifier ces ossements. Mais on peut, sans craindre d'erreur, reconnaître ces motifs dans son exposé du sort réservé au bras de saint Corentin. Cette insigne relique fut mise en quarantaine à la sacristie de la cathédrale pendant plus de quarante-cinq ans (1821-1879), parce qu'elle avait été sauvée en 1793, avec celle de Ronan, par le clergé de l'Église constitutionnelle ! «Les anciens titres qui constataient son authenticité étaient cachés ou détruits. Pouvaient-ils être suppléés par le procès-verbal de 1795 rédigé par des prêtres assermentés ? Les prêtres fidèles, qui avaient confessé leur foi au prix de leur sang, allaient-ils s'incliner devant une prétendue décision canonique imposée par des gens qui avaient renié l'Église ? Il fallait s'y soumettre ou répudier la Relique : il y eut des répulsions invincibles... (une) espèce de rancune que les prêtres les plus vénérables, et probablement leur évêque avec eux, semblaient garder au Bras de saint Corentin...[60]», pour s'être laissé sauver par des prêtres constitutionnels !

Dans un tel contexte, on comprend parfaitement qu'on ait profité de la première occasion (l'ouverture des enfeus) pour enterrer les reliques de Ronan, sauvées elles aussi dans les mêmes circonstances.

Au XXe siècle

En 1955, la chapelle absidiale fut de nouveau restaurée. Le compte rendu des travaux[61] ainsi que l'inspection de l'état actuel des lieux font apparaître que l'on n'a pas touché au petit tombeau où furent enfouies les reliques en 1884. On peut donc estimer que les restes de saint Ronan s'y trouvent encore. Mais, mélangés à d'autres ossements, il serait vain sans doute de chercher à les identifier.

Jean-Louis Le Floc'h

QUIMPER
Cimetière Saint-Marc

Inscription du XIVe siècle

À gauche de l'entrée du cimetière Saint-Marc à Quimper, la petite chapelle qui fut reconstruite au XIXe siècle est aujourd'hui désaffectée. De plan rectangulaire, avec un chevet à pans coupé, un de ses intérêts est la large inscription incluse dans le bas du mur qui donne sur la rue. Il y a quelques raisons de croire que la pierre sur laquelle elle est gravée faisait partie de l'édifice antécédent. À notre connaissance, elle n'est signalée dans aucun des ouvrages, aussi spécialisés soient-ils, publiés à ce jour sur les monuments de Quimper.

Les grandes onciales élégamment tracées en creux sur trois lignes, par bonheur complètes, sont relativement lisibles :

MARC : FVT : VSECLE :
COME : VOVS : PRIES : POV
R : LVY : PANSES : DEVOS :

La seule vraie difficulté de lecture est le T du mot FVT, qui ressemble à un G, mais ce choix rendrait la phrase incompréhensible. On remarquera d'autre part que les deux-points séparatifs relativement nombreux

60 A. THOMAS, *Saint Corentin*, *op. cit.*, p. 181-182.

61 *La Semaine religieuse de Quimper*, 1955, p. 337-339 et 357-360.



Fig. 34. – Quimper, *chapelle du cimetière Saint-Marc*, inscription du XIVe siècle.

n'existent pas pour certaines prépositions qui, comme souvent dans l'ancienne langue, se trouvent liées au mot qu'elles gouvernent : VSECLE et DEVOS.

L'élucidation de ce court texte a été un certain temps suspendue à cet VSECLE qui relève du français médiéval. Cela dit, la traduction littérale proposée pourrait être la suivante :

Marc fut au siècle (dans le monde) comme vous. Priez pour lui, pensez à vous.

Comme beaucoup de sentences lapidaires, il y a rime sur VOVS et VOS, deux formes du pronom personnel à la deuxième personne du pluriel fréquentes au XIIIe siècle. Quant au rythme, le lecteur a affaire à deux octosyllabes qu'il reconstituera en reprenant à haute voix soit le texte, soit sa traduction.

Pour le sens, l'inscription quimpéroise est originale par rapport au genre, plutôt convenu, des anciennes inscriptions cémétériales ou funéraires. Certes, il est courant de voir le trépassé interpeller le vivant qui passe. Ainsi, dans l'escalier sud de Saint-Melaine à Morlaix, se déchiffre, encore pour quelque temps, sur une plaque qui se délite :

BONNES GENS QUI PAR ILLEC PASSES
PRIES DIEU POUR LES TREPASSES

Formule habituelle, rimée et octosyllabique, comme à Quimper. Ce sont les seuls points de comparaison avec l'inscription du cimetière de Saint-Marc. En effet, à Quimper le mort est personnalisé. Il s'appelle Marc et parle, certes en termes généraux, de lui, rappelant qu'il fut de ce monde comme le passant à qui il s'adresse. Il implore une prière non pour les trépassés en général, mais pour lui-même personnellement. On remarquera de plus qu'il ne nomme pas Dieu, mais rappelle au vivant qu'il doit penser lui aussi à ses fins dernières, autrement dit à son dernier jour. On ne peut donner plus de force à si brève homélie, où le défunt se met lui-même en scène.

Nous aimerions connaître celui qui se désigne sous le seul nom de Marc. Y a-t-il un rapport entre lui et le cimetière qui porte le nom de saint Marc ? Est-ce Marc qui en fut le créateur, il y a six cents ans environ ? Marc est-il le diminutif de Marec ? On connaît Geoffroy Le Marc'hec qui tint le siège épiscopal de Quimper de 1358 à 1383. Le style de l'inscription, et la graphie, sont bien de cette époque...

Yves-Pascal Castel

Musée départemental breton. L'enrichissement des collections depuis 1990

par Philippe Le Stum*

Le Musée départemental breton vient de célébrer ses cent cinquante ans d'existence[1]. En 1846, la Société d'archéologie du Finistère – future Société archéologique – décidait en effet de réunir, au chef-lieu du département, les produits des fouilles menées par ses membres. S'y ajoutèrent bientôt des fragments monumentaux sauvés de la destruction par l'intervention de la Société. À la suite de la dissolution de celle-ci en 1859, le conseil général du Finistère, sur l'initiative du préfet Richard, prit les collections à sa charge afin d'en éviter la dispersion (1862). Le Musée d'archéologie devint ainsi départemental, et élargit son champ à d'autres aspects du patrimoine finistérien : mobilier, costumes traditionnels, céramique régionale, etc. Dans ces différents domaines, les initiatives de la Société archéologique, la générosité de très nombreux donateurs, la sagacité de conservateurs tels que René-François Le Men (1824-1880) ou Henri Waquet (1887-1958) ont permis au fil des années de rassembler au musée des ensembles qui n'offrent nulle part ailleurs d'équivalent. Cependant la collection d'un musée, pour riche qu'elle soit, n'est évidemment jamais complète et la collecte jamais achevée. Ralenti dans les années 1960 et 1970, malgré plusieurs achats et dons importants, l'accroissement des collections reprit à un rythme plus soutenu dans les années 1980. Puis, en même temps qu'était défini en 1990 un programme de réinstallation des collections dans les salles après d'importants travaux de rénovation, nous engageâmes une politique d'acquisition qui, soutenue par le conseil général, permit depuis un accroissement considérable du fonds. Nous nous proposons d'en présenter ici un premier bilan.

Les acquisitions s'effectuent selon quatre procédures : dépôt (de musée à musée), don, legs et achat. Les dons sont abondants dans un musée d'histoire et d'ethnographie régionales, car nombreux sont les particuliers qui veulent contribuer à la conservation d'un patrimoine commun. Ainsi, le développement de notre collection de costumes doit beaucoup à la générosité de donateurs. Signalons également l'ensemble de faïence quimpéroise remis par des collectionneurs d'outre-Atlantique, afin de rendre hommage au savoir-faire des artisans des manufactures céramiques (1992). Le musée a également bénéficié de legs. Mais il faut reconnaître que l'achat est le mode privilégié d'acquisition des pièces majeures. Afin

* Conservateur du Musée départemental breton.

[1] Ph. Le Stum, «Le musée départemental breton, les trésors d'un cent cinquantenaire», *Pays de Bretagne*, n° 8, novembre-décembre 1996, p. 37-41.

de permettre au musée de continuer d'accroître un patrimoine public qui par son inscription à l'inventaire, devient le bien inaliénable de la collectivité, le département du Finistère lui alloue chaque année un budget d'acquisition. Depuis 1982, celui-ci peut, pour des achats spécialement onéreux, être complété par la participation de l'État et de la région de Bretagne, à parts égales, au titre du Fonds régional d'acquisition des musées (F.R.A.M.)[2].

Son statut administratif départemental définit géographiquement le «territoire» du Musée, ses homologues de Saint-Brieuc, de Rennes, de Vannes ou de Suscinio «couvrant» les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine ou le Morbihan. Cette limite posée, le champ reste bien large dans un musée d'archéologie augmenté après 1870 d'un conservatoire de l'ethnographie et des arts populaires. Aussi, l'actuelle conservation du musée a-t-elle proposé au conseil général les principes d'une politique raisonnée, définissant, afin d'éviter une dispersion des crédits, quelques domaines privilégiés d'intervention. Ils sont déduits, avant tout, de l'étude des collections existantes, dont nous cherchons à consolider les points forts ou combler les lacunes chronologiques et thématiques. Par exemple, en matière de costumes, nous nous attachons à constituer un ensemble représentatif de l'évolution du vêtement traditionnel au XXe siècle ; en céramique, l'accent a été porté sur le renouveau artistique de l'entre-deux-guerres, puis des années 1950. Des champs nouveaux se sont affirmés ; contrairement à nombre d'établissements comparables dans d'autres régions de France, le musée ne disposait encore récemment que d'un fonds iconographique réduit : la gravure, la photographie, l'affiche sont ainsi apparues, dès les années 1980, comme des domaines d'autant plus utiles à explorer que leur apport documentaire facilite souvent l'étude des autres aspects de la collection. Un ensemble thématique en appelle parfois d'autres : autour de la collection des costumes ont pris leur essor celle des bijoux et celle des objets ou documents publicitaires utilisant le pittoresque des «guises» bretonnes. En complément de la même collection se sont aussi largement développées celles des œuvres d'art décoratif, des sculptures ou – moindrement – des peintures montrant la fascination des artistes pour les formes et les couleurs des costumes populaires du Finistère.

Archéologie préhistorique et gallo-romaine

Les comptes rendus de la Société archéologique dans la seconde moitié du XIXe siècle et la première moitié du XXe montrent, comme les registres d'inventaires des collections, l'étroitesse des liens entre la Société et le Musée, considéré alors comme le lieu de destination naturel des produits des recherches effectuées sur l'ensemble du territoire finistérien[3]. Citons seulement : le contenu du tumulus de Kerancoat (1845), celui du sarcophage du Pouldu (1846), la borne milliaire de Kerscao (1873), l'anguipède de Briec (1886), la statuette d'Hercule du Port-Rhu à Douarnenez (1889), les pierres sculptées de l'ancien couvent des Cordeliers de Quimper ou de l'église Saint-Mathieu (1894), les produits des fouilles du mont Frugy à Quimper (1896, 1907...), le trésor de Carhaix (1906), la tête de Plogonnec (1930), la base à Neptune de Douarnenez (1949), etc.[4]

---

[2] Pour les achats du musée aidés par le F.R.A.M. jusqu'en 1990, consulter le catalogue *Fonds régional d'acquisition des musées, bilan des acquisitions 1982-1990*, Rennes, Association générale des conservateurs des musées de Bretagne, 1990.

[3] Ph. LE STUM, Margareth LE GUELLEC-DABROWSKA, «L'archéologie au Musée départemental breton», communication à la journée d'étude *Collection archéologique en Bretagne,* Carnac, octobre 1995.

[4] Sur les collections gallo-romaines, cf. P. GALLIOU, *Musée départemental breton, catalogue des collections archéologiques, 1976-1977,* 4 vol. dactyl. + planches.

Dans le cadre d'un redéploiement thématique des collections finistériennes qui, à l'époque, paraissait légitime, la plus grande partie des collections préhistoriques du musée fut prêtée en 1953 – sans transfert de propriété – au musée de Penmarc'h. Cette décision, jointe à l'évolution de la pratique archéologique dans notre département, a actuellement réduit la place de l'archéologie préhistorique dans l'ensemble des collections du Musée départemental, qui demeure cependant le seul établissement ayant, parmi ses missions, celle de rendre compte au public des productions humaines des différentes époques de l'histoire du territoire finistérien. Quatre salles au rez-de-chaussée du musée, inaugurées en 1992, sont ainsi dévolues à la présentation des collections d'archéologie et d'art ancien. Les dépôts des produits de fouilles se sont certes considérablement réduits depuis 1950 : on doit cependant mentionner celui, réalisé en 1991 avec le concours de M. Michel Le Goffic, archéologue départemental, du **vase et du poignard de la nécropole de Graéoc en Saint-Vougay**, site de l'âge du bronze moyen (inv. D. 991.1.1. et 2.).

Des achats récents de quelques pièces découvertes plus anciennement ont surtout considérablement enrichi la collection finistérienne. La plus exceptionnelle est la **torsade en or de l'âge du bronze final** (entre 1200 et 900 av. J.-C.), découverte à Irvillac vers 1930 et acquise par le département, avec le concours du ministère de la Culture et de la région de Bretagne, en 1995 (inv. 995.25.1)[5]. Tige d'or de 109,5 cm de long, elle est régulièrement torsadée sur elle-même, ses deux extrémités tronconiques, repliées, formant les crochets de fermeture de ce qui fut sans doute une ceinture. Elle se rattache à un ensemble de bijoux de même type, fabriqués en Irlande au début de l'âge du bronze final et découverts dans les îles Britanniques, dans l'ouest et le nord-ouest de la France. En France, cinq torsades proches de celle d'Irvillac sont connues. Parmi elles, deux découvertes bretonnes ont disparu (Auguan en Morbihan et Kerdrein en Finistère). Trois seulement sont conservées : celles de Cesson (Musée national du Moyen Âge), de Fresné-le-Mère dans le Calvados (Oxford, Ashmolean Museum) et de Saint-Leu-d'Esserent dans l'Oise (Bibliothèque nationale de France). En 1986, le Musée départemental avait acquis le collier de perles d'or de Tréglonou (IXe-Ve siècle av. J.-C.). Ces deux achats font de notre établissement le détenteur des deux plus importantes pièces d'orfèvrerie protohistorique de Bretagne.

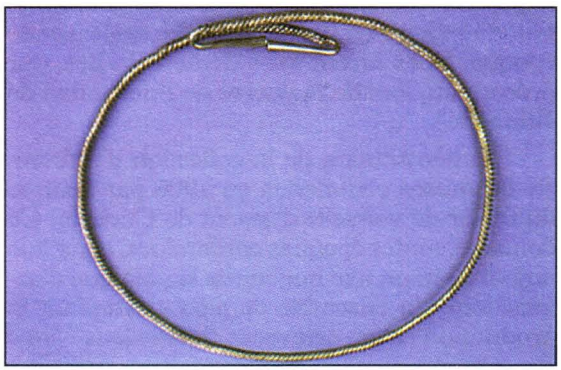

Fig. 1. – Torsade d'Irvillac.
Âge du bronze final.
Collection Musée départemental breton, Quimper, inv. 995.25.1.
Cliché Musée départemental breton.

En 1994, le musée put faire entrer dans ses collections une **stèle anthropomorphique, de l'époque de La Tène**, découverte sept ans plus tôt à Lennon (inv. 994.22.1.). Bien qu'elle soit endommagée, on y distingue assez nettement deux têtes adossées, séparées, semble-t-il, par une natte de cheveux. Étudiée et publiée par Jean-Yves Éveillard, il s'agit de la représentation d'une «divinité dont le caractère double, sans doute celui de la vie et celui de la mort», est ainsi signifié[6]. Exposée dans la pre-

[5] Ph. Le Stum, «Une torsade en or de l'âge du bronze acquise par le Musée départemental breton de Quimper», *La Revue du Louvre*, n° 5-6, 1995, p. 13.

[6] J.-Y. Éveillard, «Une stèle anthropomorphique et à double face à Lennon (Finistère)», *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 10, 1993, p. 13.

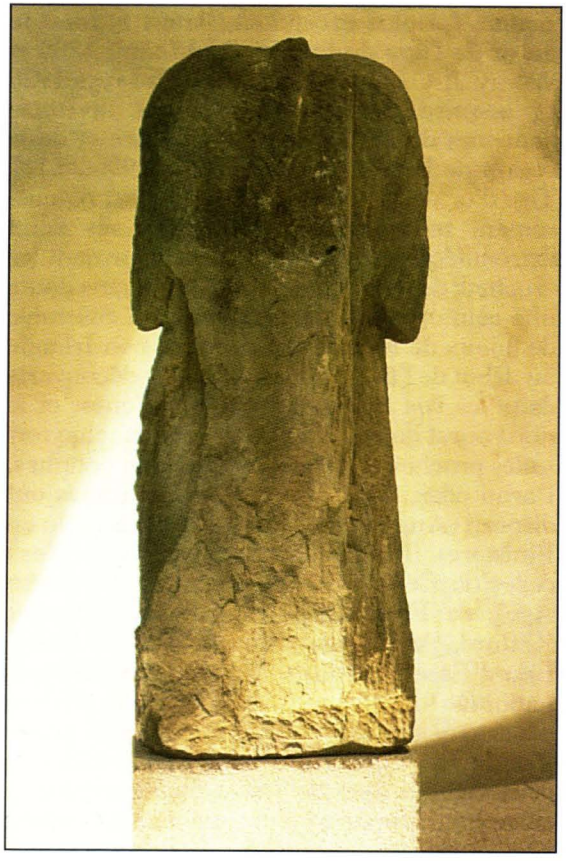

Fig. 2. – Lennon, stèle gauloise aux deux visages.
Collection Musée départemental breton, Quimper, inv. 994.22.1.
Cliché Serge Goarin, Musée départemental breton.

mière salle du musée, elle est un des très rares exemples de sculpture gauloise présente dans les musées bretons.

La plus grande part de nos salles d'archéologie est cependant consacrée à l'habitat et aux modes de vie dans la cité des Osismes à l'époque gallo-romaine. Cette évocation a reçu un important complément en 1991 grâce à l'achat du **trésor monétaire découvert à Kerdidrun en Bourg-Blanc**, en 1989 (991.38.1. à 1202.). Le sous-sol de cette commune a, depuis 1905, livré plusieurs trésors, sans doute enfouis à l'époque des invasions barbares. «Celui de Kerdidrun, analyse M. Amandry, conservateur au département des Monnaies et Médailles de la Bibliothèque nationale de France, est certainement le plus intéressant des trois : il est complet archéologiquement, et présente, par rapport aux deux autres, la particularité d'être constitué, non d'antoniniens, mais de 1 200 sesterces (monnaies de bronze), auxquels le propriétaire du magot a ajouté quatre antoniniens avant de le cacher, vers 268[7].»

Époques médiévale et moderne

La collection de monnaies anciennes du Musée départemental, certainement l'une des toutes premières de Bretagne, s'est enrichie également, la même année, du **trésor monétaire médiéval** découvert à l'occasion de travaux sur les terrains de l'hôpital Gourmelen à Quimper, et offert par le conseil d'administration de cet établissement (inv. 991.27.1. à 52.). Il compte cinquante-deux monnaies d'argent : gros au lion de Louis de Crécy, gros à la queue, gros à la fleur de lis, un double parisis (?) de Philippe de Valois et un denier sterling d'Angleterre. Ces monnaies françaises, flamandes et anglaises datant de la première moitié du XIVe siècle témoignent de la circulation monétaire en Bretagne occidentale à cette époque. Elles furent sans doute enfouies, par précaution, lors de la guerre de Succession de Bretagne[8].

La constitution de la collection d'orfèvrerie du musée commença en 1906 par l'entrée du trésor de vaisselle d'argent de Carhaix. Ce domaine, toutes époques confondues, constitue aujourd'hui un axe majeur de la politique d'acquisition. Un ensemble de pièces évoquant la production des orfèvres finistériens sous

[7] Note sur le trésor de Bourg-Blanc, 25 janvier 1991.

[8] Catalogue d'exposition *La Bretagne au temps des ducs*, Abbaye de Daoulas, Musée Dobrée, Musée départemental breton, 1991, n° 87.1, p. 82.

l'Ancien Régime est présenté en permanence depuis 1994. Cette collection s'est accrue en 1992 d'une **écuelle à oreille** en argent portant le poinçon de Daniel Fréron (vers 1672-1756), installé à Quimper vers 1693 et père de l'écrivain Élie Fréron (992.68.1.)[9] et, en 1997, d'une **coupe de mariage** du Quimpérois Claude Apert (vers 1765, inv. 997.10.1.). Mais l'acquisition la plus notable est celle, réalisée en 1994, d'une **coupe en argent et vermeil de l'orfèvre quimpérois François Moeam,** plus ancienne pièce d'orfèvrerie civile quimpéroise connue à ce jour (inv. 994.18.1.)[10]. Découverte par un paysan à Plovan en 1903[11], elle présente un fonds convexe orné de six cercles accompagnés de vingt-quatre cercles plus petits. Au centre est gravée et dorée une fleur stylisée. Le revers présente une inscription gothique : *+Y+A+ AUTREDOU K+D,* que des documents permettent de traduire par *Yves an Autrédou Kerdrézec,* ce dernier nom étant celui d'un moulin situé à Plovan. Cet objet doit être rapproché des quelques exemples de coupes d'orfèvrerie médiévale conservées dans les trésors du butin de Bourgogne, le trésor de l'Ariège et surtout le trésor de Coëffort (cathédrale du Mans). Cet achat exceptionnel a bénéficié d'un apport de l'État au titre du Fonds de la réserve nationale.



Fig. 3. – Coupe de l'orfèvre quimpérois F. Moeam (vers 1510).
Argent et vermeil.
Collection Musée départemental breton, Quimper, inv. 994.18.1.
Cliché Serge Goarin, Musée départemental breton.

Seul établissement muséographique ayant, entre autres vocations, celle de conserver les témoins matériels de l'histoire du Finistère, le Musée breton a pu acquérir en 1993, avec le concours du F.R.A.M., la magnifique **épée saisie sur le seigneur-**

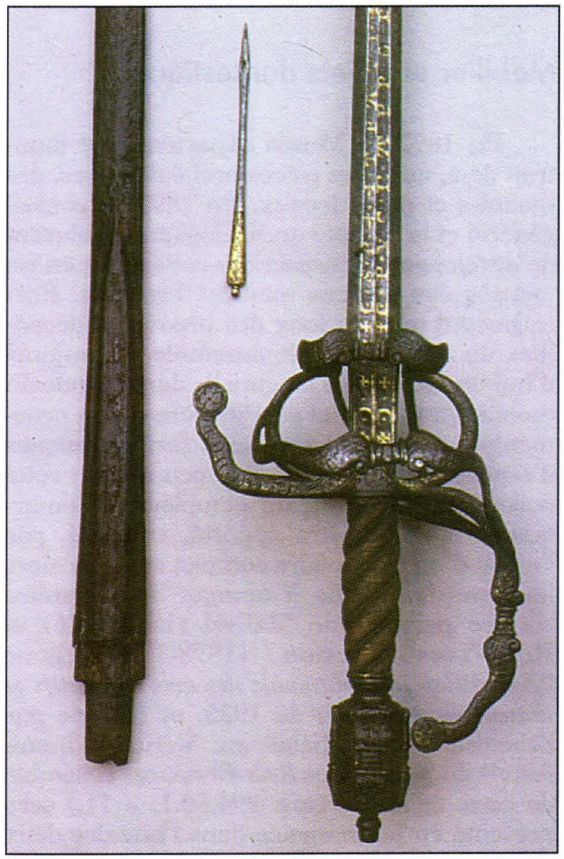

Fig. 4. – Épée de Guy Eder de La Fontenelle, XVIe siècle.
Collection Musée départemental breton, Quimper, inv. 994.7.1. à 3.
Cliché Musée départemental breton.

[9] Service régional de l'Inventaire général, *Les orfèvres de basse Bretagne,* Rennes, 1994, p. 342, n° 186.

[10] ID., *ibid.,* p. 251-252, n° 51.

[11] P. DU CHATELLIER, «Trois vases en argent découverts à Plovan (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XXXII, 1905, p. 164-168.

brigand Guy Eder de La Fontenelle, lors de son arrestation à Paris en 1602 (inv. 994.7.1. à 3.). La garde finement gravée présente des traces de dorure ; la lame à large méplat doré est ornée de signes et de devises. Cette épée appartint vers 1880 à l'auteur dramatique et collectionneur Porto-Riche[12].

Mobilier et objets domestiques

En 1872, le Musée départemental montrait déjà, outre les pièces archéologiques, des meubles et outils locaux. En 1899, le conseil général et la Société archéologique résolurent de développer cet aspect des collections en un «musée des anciens meubles bretons». Fort augmenté tout au long des premières décennies du XXe siècle, cet ensemble est aujourd'hui une référence essentielle dans l'étude du mobilier traditionnel du Finistère et son ornementation. Pour des raisons fort prosaïques d'espace, nous n'avons que peu étendu cette collection. Pourtant, un complément remarquable a pu lui être apporté, en 1994, par l'achat d'un exemplaire complet et jusqu'alors inconnu de **la salle à manger de «l'Ostée»**, conçue par Jeanne Malivel (1895-1926) et René-Yves Creston (1898-1964) pour l'*Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes* de 1925, et réalisée par l'ébéniste Gaston Sébilleau. Véritable manifeste[13] du groupe des *Seiz-Breur,* cet ensemble de onze éléments (inv. 994.50.1. à 11.) sera présenté en permanence dans l'une des deux salles du mobilier du circuit de présentation des collections, en cours de réalisation. Son acquisition illustre l'une des orientations récentes du musée : réunir un ensemble d'œuvres, d'objets et de documents représentatifs de l'étonnant renouveau des arts appliqués bretons dans l'entre-deux-guerres.

En complément de sa collection de meubles, il manquait au musée un ensemble suffisamment divers d'**outillage traditionnel de l'ébénisterie et des métiers du bois.** Cette lacune vient d'être comblée par l'achat de la totalité de la collection d'un amateur (près de cinq cents pièces) ; elle réunit les principaux types d'outils, provenant pour une très grande part d'ateliers finistériens (inv. 997.30.).

Les costumes[14]

En juin 1878, la Société archéologique du Finistère entreprit de constituer une collection de costumes traditionnels du Finistère. La collecte s'organisa sous la conduite de l'archiviste et conservateur René-François Le Men, et permit bientôt (1884) l'ouverture d'une *galerie des costumes bretons* qui, sous la forme de la reconstitution d'une *«sortie de noce en Bretagne»*, groupait quarante-quatre mannequins. La collection de costumes populaires du musée se trouva enrichie par l'apport, en 1956, de l'exceptionnel ensemble de coiffes rassemblées d'abord au château de Keriolet. Menant, entre 1955 et 1958, des missions d'étude et de mise en valeur des collections de costumes du musée, René-Yves Creston émit le voeu qu'«une nouvelle collection de costumes bretons, allant de 1919 à 1950, soit constituée le plus tôt possible» dans cet établissement, «avant que les costumes actuels ne disparaissent». L'enrichissement de cette section, qui regroupe déjà la plus riche collection bretonne, et l'une des premières de France en matière de costume régional, est une de nos priorités. Cette démarche s'est accompagnée de l'ouverture, en juin 1991, de quatre nouvelles salles réservées aux costumes du Finistère, première étape de la réinstallation des collections après

---

12 ADER-TAJAN, *Collection Jeanne et Robert Charles, armes et souvenirs historiques,* Paris, Hôtel Drouot, décembre 1993, n° 499.

13 P. AUMASSON, *Note de présentation,* Musée départemental breton, dossier d'œuvre, 1994 (dactyl.).

14 Sur la formation de la collection des costumes du musée, voir le catalogue *Costumes traditionnels du Finistère,* collection «Guides du Musée départemental breton», Quimper, Musée, 1996.

la restauration du Palais. En 1996, l'exposition temporaire des *Costumes traditionnels du Finistère,* assortie d'une publication dans la collection des «Guides du Musée départemental breton», a également rendu compte au public de nos efforts en ce domaine.

Depuis 1990, plus de **trois cents pièces de vêtements anciens** sont entrées dans les collections du musée, dont **une trentaine d'ensembles complets.** Ne pouvant en donner ici la liste détaillée, nous citerons seulement sept costumes d'homme et de femme de la région de Poullaouen, zone centrale du Finistère jusqu'alors peu représentée dans les collections départementales ; plusieurs costumes du pays de Châteaulin dont la tenue de fête d'une fillette ; des ensembles *borleden* (mode féminine du pays de Quimper), dont l'un perlé et l'autre au somptueux décor de «cannetille» ; de beaux ensembles fouesnantais ; quatre tenues de bigoudènes ; des costumes de Ploaré, du Cap-Sizun et de l'île de Sein, de Plougastel-Daoulas, etc.

Le don au musée, effectué par sa famille en 1996, de **deux ensembles conçus en 1991 par la jeune styliste Valérie Piriou,** prématurément décédée, s'inscrit dans le fil de cette politique d'acquisition : inspirés par les formes et les décors traditionnels du pays bigouden, ils indiquent la voie d'une création contemporaine puisant dans un patrimoine encore peu exploré (inv. 996.17.1. et 2.). Le **bijou,** accessoire du costume, a fait également l'objet d'une importante collecte, en préparation puis dans le prolongement de notre exposition *Bijoux des régions de France* (1993). Nous nous sommes notamment attachés à réunir un ensemble représentatif de la marque *Kelt* de bijoux régionalistes bretons, créée par la société parisienne Riviaire en 1936, et dont nombre de modèles, portant parfois le monogramme des *Seiz-Breur,* furent dessinés par René-Yves Creston, chef de file de ce mouvement rénovateur des arts décoratifs bretons, ou par Pierre Péron, membre du groupe[15].

Images du Finistère

L'étude des costumes traditionnels doit s'appuyer sur une abondante iconographie. Sa réunion au musée débuta assez tardivement, principalement par l'entrée, en 1960, de plus d'un millier de cartes postales et de négatifs du photographe Villard, réalisés entre 1910 et 1930 environ. Puis un nombre important de dessins d'artistes fut acquis : citons, dans nos collections, des œuvres d'Eugène Boudin, Georges Géo-Fourrier, Granchi-Taylor, Mathurin Méheut, Lucien Simon, Valério, un ensemble d'œuvres de Pierre de Belay offert par Mme de Belay en 1979, etc. Au fonds Villard s'ajouta, dans le domaine de la photographie, les clichés d'amateurs du docteur Le Chat (vers 1890-1900), et surtout plusieurs milliers de plaques du philanthrope Jacques de Thézac (1862-1936), offertes par la société des Abris du Marin (1988). L'accroissement de ce fonds s'effectue depuis 1990 d'une manière systématique, et nous avons pu déjà rassembler la collection, la plus nombreuse sans doute, de vues anciennes de costumes finistériens. Les gravures et les anthologies de la première moitié du siècle dernier tiennent une place essentielle dans ce fonds, dont une des principales richesses est le rarissime recueil complet de la ***Collection des costumes de la Bretagne et des autres contrées de la France où la mise des habitants offre quelque singularité remarquable*** (inv. 992.50.1.). Il s'agit du premier album, édité à Nantes en 1828-1829, consacré aux costumes régionaux français, et principalement bretons. Plus exceptionnels encore sont les dessins, acquis en 1991, provenant de l'atelier de l'éditeur du recueil, Henri Charpentier (inv. 991.44.). Outre des lavis préparatoires des lithographies de l'album, cet ensemble comprend des aquarelles de deux ou trois

[15] Ph. LE STUM, «Du populaire au régional», dans Claudette JOANNIS [dir.], *Bijoux des régions de France,* Paris, Flammarion, 1992.

auteurs anonymes, réalisées dans le premier quart du XIXe siècle. Si quelques-unes inspirèrent les compositions de l'album, la plupart, formant la plus ancienne suite de dessins consacrés aux costumes du Finistère, demeurèrent inédites jusqu'à leur acquisition par le musée, et leur révélation publique dans l'exposition *À la découverte des costumes bretons* (avril-juin 1993).

Du succès du recueil de Charpentier naquit un engouement pour les costumes de la Bretagne chez les éditeurs de gravures et d'albums de lithographies. Le Musée départemental possède aujourd'hui les principales de leurs publications : la ***Galerie armoricaine,*** éditée à Nantes, entre 1844 et 1846, d'après des dessins du Nancéien François-Hippolyte Lalaisse, constitue le modèle le plus achevé des recueils de lithographies consacrés aux costumes du XIXe siècle, et une source des plus précieuses (inv. 991.48.1. et 2.). Mentionnons encore quelques albums, récemment entrés dans les collections : ***Breiz Izel, ou Vie des Bretons dans l'Armorique,*** commentaire par Alexandre Bouët des planches gravées d'après les dessins d'Olivier Perrin (1844), dont le musée a pu également réunir une suite des rarissimes gravures originales de la ***Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique ; La Bretagne pittoresque*** (Nantes, 1841) commentée par Émile Souvestre ; ***Keepsake breton,*** recueil de compositions anecdotiques, en lithographie, de Zoé Coste (Nantes, 1843) ; l'***Album breton,*** réunissant des eaux-fortes d'Adolphe Leleux, Octave Penguilly, Tony Johannot et Charles Fortin (Coquebert, 1846) ; ***Costumes de la Bretagne,*** du caricaturiste Alfred Darjou (vers 1859) ; ***Les Bretons, mœurs et coutumes,*** gravures à l'eau-forte d'Eugène Martin (1868), etc. Sur le même thème, notre fonds s'est également accru de plusieurs **études au crayon du peintre Léon Lhermitte** (1844-1925), acquises en 1993 et, plus récemment, d'un grand **dessin préparatoire de la procession de Sainte-Anne-la-Palud, d'Henri Rivière** (1864-1951), étude pour une suite de gravures sur bois dont nous possédions déjà l'un des rares exemplaires.

Plus généralement, nous nous efforçons de réunir au musée l'ensemble iconographique le plus complet possible sur les différents aspects du patrimoine finistérien : sites, monuments, personnalités, coutumes, etc. Sans y inclure les albums lithographiques, plus de six cents gravures et plus de cinq cents dessins ont été acquis depuis 1990. Une part importante de ce nouveau fonds avait été présentée au public dans notre exposition temporaire *Voyages romantiques en Finistère* (janvier-avril 1995), consacrée à la représentation des paysages et monuments finistériens du XVIIIe siècle à 1860. Y figurèrent certaines des plus remarquables de nos récentes acquisitions, tels deux **dessins de Louis-François Cassas** (1756-1827), qui parcourut le Finistère en 1776[16]. En 1995, le musée put encore acquérir, du même auteur, une superbe ***Vue du port de Brest du côté de Recouvrance*** (inv. 995.6.1.). L'exposition *Voyages romantiques* montrait aussi une charmante aquarelle de grand format, peinte par le Brestois **Michel Le Tendre** (1783-1860), qui enseigna le dessin à Quimper, et représentant le ***Retour de la fête donnée au bas de la rivière par le principal du collège de Quimper à ses élèves*** en 1844 (inv. 991.27.1.). Nous présentions également une suite de **dessins à l'aquarelle d'Émile Sagot** (1805-1875), acquis en 1993 (inv. 993.20.1. à 12.), admirables de précision et de rigueur, réalisés pour la plupart en 1869. Parmi eux figure une des toutes premières représentations du site de Pont-Aven. Comme nous avons pu acquérir les principaux albums lithographiques consacrés aux costumes au XIXe siècle, nous avons pu réunir les plus

16 *Vue du château de Kerjean* [...] prise dans l'intérieur des remparts (inv. 993.44.1.) et *Vue des ruines du petit château, sur le bord de la mer à Maillé* (inv. 993.44.2.). Ces deux dessins et celui qui a été acquis en 1995 s'ajoutent à sept autres du même auteur achetés par le musée en 1979.

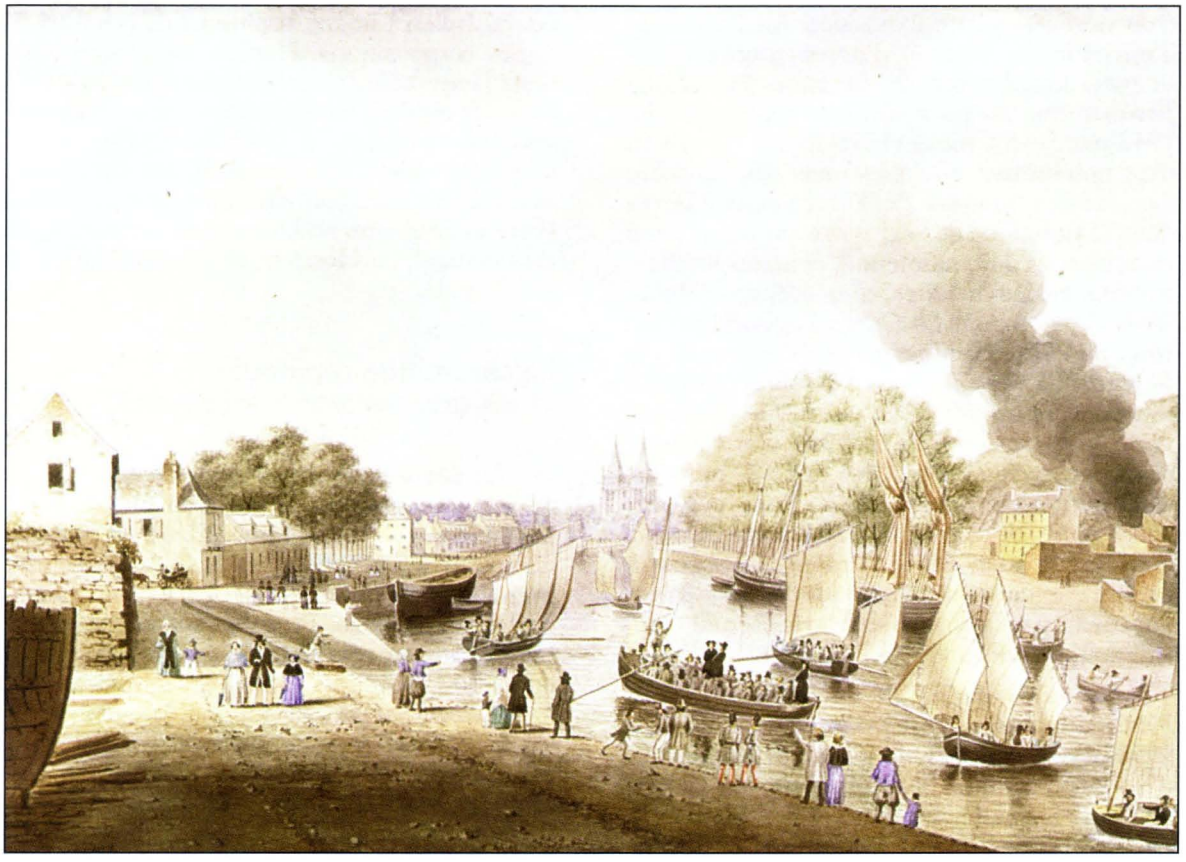

Fig. 5. – Michel Le Tendre (1783-1860), *Retour de la fête donnée au bas de la rivière par le principal du collège de Quimper à ses élèves*, 1844.
Dessin aquarellé.
Collection Musée départemental breton, Quimper, inv. 991.27.1.
Cliché Musée départemental breton.

somptueux recueils présentant les paysages et édifices de la Bretagne : les ***Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France,*** éditée en 1845 et 1846 sous la direction du baron Taylor et de Charles Nodier, et ***La Bretagne contemporaine*** (Nantes, Charpentier, 1865), dernier en date de ce type de publication. Grâce à des achats et à la générosité de la famille du peintre et illustrateur **Yan' Dargent**, le Musée départemental possède depuis 1994 plus de quatre cents dessins de cet artiste : projets d'illustrations, modèles de céramiques, études pour des compositions décoratives et en particulier pour les fresques hagiographiques de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper.

Par ces acquisitions, le musée s'affirme l'un des principaux conservatoires des arts graphiques bretons. Plusieurs expositions ont renforcé cette compétence, notamment celle qui fut consacrée en 1992 à *L'Imagerie populaire bretonne,* dont le catalogue présente un corpus presque complet de cette production

trop négligée. Cette exposition fut l'occasion d'enrichir le musée d'assez nombreuses images, telles celles de la suite des ***Saints patrons des métiers de France,*** gravée en 1942 par Jean Chièze (1898-1975). Elle montrait notamment quelques-unes des réussites des artistes bretons de l'entre-deux-guerres dans la technique de la gravure sur bois, parmi lesquelles on doit maintenant compter les illustrations, restées inédites, composées par René-Yves Creston pour ***Le Grand Légendaire breton,*** ou ***Les Heures merveilleuses de la légende et de l'histoire de Bretagne.*** Le musée vient en effet d'en permettre la découverte en acquérant l'ensemble des soixante plaques gravées entre 1942 et 1947 par l'artiste, dont c'est là sans doute l'une des plus belles réalisations (inv. 997.31.). Remarquable aussi est la suite des six gravures colorées à l'aquarelle consacrées au **pardon de Plouguerneau par la Brestoise Marie-Renée Chevallier-Kervern** (inv. 996.7. 1. à 6.).

Le fonds d'affiches anciennes (1880 à 1950) du musée s'est vu augmenté, depuis 1990, d'une centaine de pièces. Il est aujourd'hui représentatif de la diversité de la production. La publicité alimentaire y abonde, qui tira profit de la séduction des costumes. Des Cornouaillais à chapeau rond et des paysannes à collerette et à coiffe de dentelle vantèrent les mérites des biscuits nantais, des liqueurs d'«Armorique» ou même des bicyclettes de Dion-Bouton. Mais la Bretagne fut aussi, avec la Normandie et la Côte d'Azur, une des provinces de France qui suscitèrent la plus grande production d'affiches touristiques. Avant la création du «Réseau État», celles qui concernent notre région furent éditées par les Chemins de fer de l'Ouest, qui desservaient le nord de la péninsule, et la Compagnie d'Orléans qui donnait accès aux stations balnéaires du littoral sud[17]. De 1900 à 1930 domina l'affiche-paysage, dont quelques graphistes français s'étaient fait une spécialité : on doit à Charles-Jean Hallo, Pierre Commarmond, Georges Dorival, Henry de Renaucourt, Julien Lacaze la plupart de ces magnifiques compositions. L'affiche artistique tient dans l'ensemble des collections du musée une place de choix. Une exposition lui a été consacrée (*Le Finistère à l'affiche,* février 1993-décembre 1994), et ce fonds est également montré à l'occasion de rétrospectives dans toute la Bretagne mais aussi en Angleterre[18], au Portugal, en Hongrie, et jusqu'en Israël et au Canada.

La céramique régionale et les arts décoratifs modernes

Le début de la constitution de notre fonds de faïence quimpéroise est bien plus ancien, puisqu'il remonte aux années 1870, et particulièrement à l'organisation à Quimper d'une première exposition rétrospective de la faïence bretonne, en 1876. Plus de cent vingt années ont permis de réunir au musée la plus riche collection publique dans ce domaine. Le XVIIIe siècle et la production populaire du siècle suivant y sont particulièrement bien représentés, de même que l'éclectisme des années 1870-1890, le «genre breton» et l'œuvre d'Alfred Beau, rénovateur de la faïence à Quimper après 1870[19]. Après la redécouverte, au milieu des années 1980, du renouveau des arts décoratifs bretons dans la décennie 1920-1930, le musée a complété, par de nombreux achats, sa collection pour cette période, jusqu'alors négligée. Depuis 1990, plus de trois cents pièces s'y sont ajoutées, de sorte que la plupart des artistes ayant contri-

17 Ph. LE STUM, «La Bretagne dans l'affiche touristique, 1880-1935», *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 159, juillet-août 1993, p. 19-24.

18 *Posters of Brittany, an exhibition of posters from the collection of the Musée départemental breton at Quimper,* Penzance et Plymouth, 1995.

19 Une part importante de cette collection a constitué un apport majeur à l'exposition «Trois siècles de faïence à Quimper, 1690-1990», Quimper, Musée des Beaux-Arts, 1990.



Fig. 6. – René Quéré, *Figures libres en Cornouaille*, 1960. Céramique, plaque décorative. Collection Musée départemental breton, Quimper, inv. 995.25.1. Acquis par le conseil général du Finistère avec le concours du Fonds régional d'acquisitions pour les musées.

bué au renouvellement de l'industrie quimpéroise y sont représentés : **Émile-Just Bachelet, Armel-Beaufils, François Bazin, René Beauclair, François Caujan, Paul Fouillen, René-Yves Creston** (11 pièces), **Jeanne Malivel, Mathurin Méheut** (35 pièces), **Louis-Henri Nicot, Georges Robin, René Quillivic, Jim Sévellec**, etc. Il faut spécialement noter, en raison de leur extrême rareté et du très grand soin apporté dans l'exécution de ces œuvres de prestige, l'achat de plusieurs pièces à thème colonial, réalisées vers 1930 : bas-relief et statuettes d'**Émile Monnier**, figurines de **Bazin**, auxquels s'ajoute un bel ensemble de dessins préparatoires de **Georges Renaud** (inv. 990.70.1. à 19.). La présentation, à l'été 1997, de l'exposition *Keraluc, cinquante ans de céramique artistique à Quimper* fut précédée, dès 1990, de la constitution d'un ensemble témoignant des créations de cette manufacture, jusqu'alors absentes des collections départementales. Plus de cinquante pièces (de **Pierre Toulhoat, Paul Yvain, Joseph Le Corre, Xavier Krebs, René Quéré**, etc.) ont été inscrites à nos inventaires. S'y sont joints, à l'occasion de l'exposition, deux services complets des plus récentes productions de la marque, offerts par les Faïenceries de Quimper. Une

collaboration suivie avec la manufacture a pu en effet être engagée, au terme de laquelle les Faïenceries déposent au Musée départemental un exemplaire de chacune de leur nouvelle création en matière de service de table : l'entreprise a également remis au musée les deux services, *bigouden* et *glazik*, dessinés par le plasticien **Michel Costiou** et édités en 1997.

Sculpture et peinture (1850-1930)

Lorsqu'en 1990 fut entreprise la réalisation des nouvelles salles des costumes, il sembla opportun d'associer aux vêtements exposés des œuvres témoignant de l'attrait qu'avaient exercé sur les artistes, depuis le XIXe siècle, les «guises» du Finistère. L'inspiration bretonne de quelques peintres et sculpteurs devait aussi nous permettre de tirer parti de l'intérêt documentaire que présentent souvent leurs œuvres, pour évoquer tantôt un contexte (pardon, marché, etc.), tantôt des gestes ou des attitudes (l'atelier, la danse, la pose de la coiffe, etc.), que la présentation des costumes sur mannequins ne pouvait restituer.

Ainsi, le ***Pardon de Ploaré*** et la ***Fête bretonne,*** œuvres de **Louis Caradec** (1802-1882), montrent-ils deux circonstances de la vie collective favorables à l'apparat vestimentaire (inv. 996.11.1. et 2.). Ce peintre brestois, spécialiste de la représentation des costumes, est particulièrement bien représenté au musée, qui avait déjà acquis en 1989 et 1990 cinq de ses œuvres, dont une vivante ***Foire en Bretagne*** (inv. 989.70.1.). ***Les Jeunes dentellières de Beuzec-Conq,*** peintes vers 1905 par **Alfred Delobbe** (1835-1915), disciple de Bouguereau installé à Concarneau, ont, après leur acquisition en 1995, naturellement pris place dans la salle du musée consacrée aux techniques du vêtement (inv. 995.22.1.).

Comme les peintres, les sculpteurs décorateurs trouvèrent à la collerette et à la coiffe à rubans des femmes du pays de Fouesnant et de Pont-Aven des séductions formelles qui font l'attrait de quelques statuettes, académiques mais souvent charmantes. Ainsi, au musée, ces bustes de jeunes filles du Polonais **Henryk Kossowski** (1855-1921) [inv. 995.20.1.], de la Danoise **Ruth Milles** (1873-?) [inv. 995.24.2.], ou encore cette ***Bretonne à la cruche*** **d'Arthur-Joseph Guéniot** (996.12.1.). On peut y rattacher l'œuvre plus tardive, sensible et méconnue, du médailleur **André-Pierre Schwab** (1883-1969), dont le musée conserve l'essentiel, offert par sa fille en 1991 (991.72.). D'un réalisme plus rude est la ***Ramasseuse de***



Fig. 7. – Alfred Delobbe (1835-1915), *Jeunes dentellières de Beuzec-Conq,* vers 1905.
Collection Musée départemental breton, Quimper, inv. 995.22.1.
Cliché Serge Goarin, Musée départemental breton.

goémon du pays bigouden, du Nantais **Simon-C. Foucault** (inv. 995.27.1.).

Les commandes commémoratives qui suivirent la Première Guerre mondiale permirent à de nombreux statuaires bretons de se faire connaître. Leur originalité consista à presque toujours préférer, à la figure du soldat, celles du père, de la mère ou de la veuve, dans la tenue de deuil de leur paroisse. L'«inventeur» de la formule fut le sculpteur **René Quillivic** (1879-1969). Il en avait conçu le prototype dès 1912, en proposant, pour rendre hommage aux marins morts dans l'explosion, en rade de Toulon, du cuirassé *Liberté*, deux figures de femmes en tenue du Cap-Sizun. Le musée a récemment acquis une réduction en pierre de l'une de ces effigies, portrait de la mère de l'artiste. Peut-être fut-elle réalisée vers 1922 lorsque ce projet, refusé pour Toulon, trouva sa place, réduit à une seule statue, à Plouhinec (inv. 994.49.1.).

Aux commandes monumentales de Quillivic appartient aussi le plâtre original de la ***Jeune femme de Coray***, réalisé en 1921 pour le monument aux morts de cette commune (inv. 990.14.1.). De la même année date le **monument de Pont-Croix,** dont le musée présente une version réduite en bronze (inv. 995.18.1). De cet artiste, le Musée possède encore, principalement : ***Notre-Dame de Roscudon*** (bronze, inv. 994.28.1.), une ***Fillette au bonnet*** (inv. 992.18.1.) et la ***Fille du pêcheur*** (marbre, inv. 992.46.1.). Comme Quillivic, le Rennais **Louis-Henri Nicot** (1878-1944) acquit sa renommée, dès avant la Première Guerre, par ses études réalistes de types régionaux dont ses ***Trois commères*** (inv. 990.9.1.) sont les plus célèbres. Du même style descriptif est la ***Ouessantine ajustant sa coiffe,*** non datée (bronze, inv. 992.7.8.). Si l'on a pu dire de Quillivic qu'il fut l'«imagier de la douleur bretonne», **Armel-Beaufils** (1882-1952) fut le «sculpteur de l'adolescence», dont il a saisi la grâce, mise en valeur par le costume, dans la ***Jeune Ouessantine,*** d'ébène, entrée en 1996 dans nos collections, ou dans



Fig. 8. – René Quillivic (1879-1969), *Vieille femme de Pont-Croix,* 1921.
Bronze.
Collection Musée départemental breton, Quimper, inv. 995.18.1.
Cliché Serge Goarin, Musée départemental breton.

les ***Trois jeunes filles de Plougastel-Daoulas*** (bronze, inv. 992.1.1.). Nos collections de faïence comportent les principaux sujets que la manufacture Henriot emprunta à ce sculpteur : ***Jour de pardon*** (inv. 990.25.13.) et la ***Pennhérès*** (inv. 990.90.1.). Cette utilisation, par les faïenceries quimpéroises, des talents des statuaires régionaux est particulièrement remarquable dans le «découpage», en bustes

ou en réductions, de deux femmes du monument ***Aux Bigoudens*** (1929), œuvre principale du statuaire **François Bazin** (1897-1956). Le musée en possède maintenant plusieurs exemples, ainsi que les versions en céramique d'œuvres d'autres statuaires bretons de l'entre-deux-guerres : **Pierre Lenoir**, **Jules-Charles Le Bozec** (***Méditation,*** inv. 991.39.1.), etc. C'est surtout pour ses sujets modelés pour la manufacture HB que l'on connaît le Landernéen **François Caujan** (1902-1945). Bien rares sont en revanche ses œuvres de sculpteur, telle sa ***Tête de femme de Plougastel-Daoulas*** (inv. 992.15.1.). La douceur des traits et le poli du bronze font de cette pièce l'une plus belles inspirées aux sculpteurs par les costumes traditionnels de la Bretagne. Ils l'apparentent à l'œuvre d'un autre sculpteur breton de l'entre-deux-guerres, également méconnu : **Éloi Robert**, dont le musée a acheté une étude en plâtre (***Bigoudène allongée,*** inv. 995.22.4.) et une tête de grès (***Jeune Bigoudène,*** inv. 997. 4.1.).

Cette présentation ne peut s'attacher qu'aux acquisitions les plus marquantes. Des centaines d'œuvres, d'objets et de documents plus modestes sont nécessairement passés sous silence : cartes postales, objets domestiques, jouets, vignettes ou objets publicitaires, souvenirs religieux, etc. Des milliers de pièces inventoriées, marquées, classées attendent de prendre place, de manière permanente ou temporaire, dans les salles d'exposition. Quelles que soient leur valeur et leur rareté, toutes contribuent à faire du Musée départemental breton un conservatoire unique de la mémoire finistérienne.

Résumé

Le musée départemental breton de Quimper, créé en 1846 par la Société archéologique du Finistère, a sans cesse depuis augmenté ses collections, patrimoine majeur du département du Finistère. En 1990, en même temps que débutait leur réinstallation dans des salles rénovées, fut définie une politique systématique d'accroissement de ces collections, qui a permis un enrichissement considérable du fonds. On en présente ici un bilan, examinant successivement les différents domaines et mentionnant pour chacun d'eux les acquisitions les plus représentatives : archéologie préhistorique et gallo-romaine, époques médiévale et moderne, mobilier et objets domestiques, costumes, iconographie du Finistère, céramique et arts décoratifs, sculpture et peinture.

Abstract

The Musée départemental breton at Quimper, founded in 1846 by the Société archéologique du Finistère, has constantly expanded its collections, which constitute a major patrimonial heritage for Finistère. In 1990, as the museum was being reorganized, a systematic policy of expansion was defined, allowing a major enrichment of its collections. An assessment of this growth will therefore be proposed, the various fields of interest being successively reviewed and the major acquisitions examined (Prehistoric and Gallo-Roman archaeology, Middle Ages and modern times, traditional furniture, costumes and handicraft, iconographic documents on Finistère, stone- and earthenwares, sculptures and paintings).

Diverradur

E 1846 eo bet krouet e Kemper Mirdi departamantal Penn-ar-Bed gand Société archéologique du Finistère, hag abaoe ez eo eet dizehan war greski an dastumadennou klozet ennañ hag a zo eur glad kaer d'an departamant. Pa'z eur kroget e 1990 da renka a-nevez an traou ennañ ez eus bet divizet senti ouz reolennou labour striz ha kresket eo bet evel-se pourvezañs ar mirdi. Eun daolenn a ginnigom amañ euz ar pourveziou-ze lakeet war-wel tro-ha-tro hervez ar seurt ma'z int hag en eur sacha an evez war ar re heverka anezo : arkeologiez ragistorel ha galloroman, mare ar Grennamzer hag ar grez tostoh ouzim, arrebeuri ha binviji tro an ti, dillajou, skritellou, prierez hag arzou kaer, kizelladuriou ha livaduriou.

La verrière n° 100 de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper

par Jean-Pierre Le Bihan*

Les verrières hautes du chœur de la cathédrale de Quimper, au nombre de treize, et datant du XVe siècle, furent déposées en 1988 par mesure de sauvegarde, leur état inspirant de vives inquiétudes depuis plusieurs années. Au moindre coup de vent, elles se déchaussaient et le jour apparaissait de plus en plus entre les verres et les plombs.

En 1940, elles avaient déjà été déposées par mesure de protection et entreposées pour la durée de la guerre dans la chapelle Saint-Guénolé en Ergué-Gabéric. Une restauration, plus que succincte et sans remise en plomb, bien que certaines pièces du XIXe siècle aient été repeintes et cuites une deuxième fois, précéda leur repose sur les anciennes ferrures de 1867, et cela dès les années 1950.

En 1992-1993, une restauration complète de ces vitraux du chœur, qui nécessita près de cinq mille heures de travail, eut lieu sous la direction de M. Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques.

Ne pouvant étudier dans cet article toutes les verrières hautes (ce que nous espérons faire par la suite), nous nous limiterons ici à la *Crucifixion* du chevet.

I. LE VITRAIL DE 1417

a. De l'existence d'une verrière de la *Crucifixion* dans le Lot, découverte par Jean Lafond

Parmi les fenêtres hautes du chœur de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper se trouvait, et cela jusqu'en 1856, un vitrail représentant une *Crucifixion* du tout début de XVe siècle. Sa trace fut perdue par la suite. En 1962, la Société des antiquaires de France publie un article de Jean Lafond qui indique la présence d'une *Crucifixion* provenant de la cathédrale de Quimper, et cela dans le Lot, au château de Castelnau Bretenoux. L'auteur rappelle cette découverte dans son livre *Le vitrail*, publié en 1978[1].

---

* Maître verrier à Quimper.

[1] J. LAFOND, *Le vitrail*, Paris, Fayard, 1978, 245 p. – Cette *Crucifixion*, disparue depuis 1856 de la cathédrale de Quimper, réapparaît après 1896, et avant 1932, au château de Castelnau Bretenoux que vient d'acheter un enfant du pays, célèbre chanteur d'opéra-comique, qui fut de plus collectionneur de pièces rares et hétéroclites. Il s'appelait Jean Mouliérat (Cf. H. RAMET, J. MOULIÉRAT, *Castelnau de Bretennoux*, Toulouse, Impr. Régionale, 97 p.).

Il ne semble pas qu'il ait été au courant de l'origine du vitrail ni de son classement. À qui a-t-il pu l'acheter ? Le mystère demeure. En avril 1932, suite à la donation du

Pour identifier ce vitrail, Jean Lafond, chercheur infatigable et de renommée mondiale dans le monde du vitrail, a sûrement fait le rapprochement avec un dessin du verrier Léon Ottin publié parmi d'autres relevés de vitraux de la cathédrale de Quimper[2]. Il n'a pu être aidé par un inventaire quelconque, la provenance de ce vitrail étant inconnue encore en 1993 à Castelnau Bretenoux. En l'occurrence, il ne s'est pas trompé, bien que dans ce même ouvrage il commette quelques erreurs, notant par exemple que les verrières

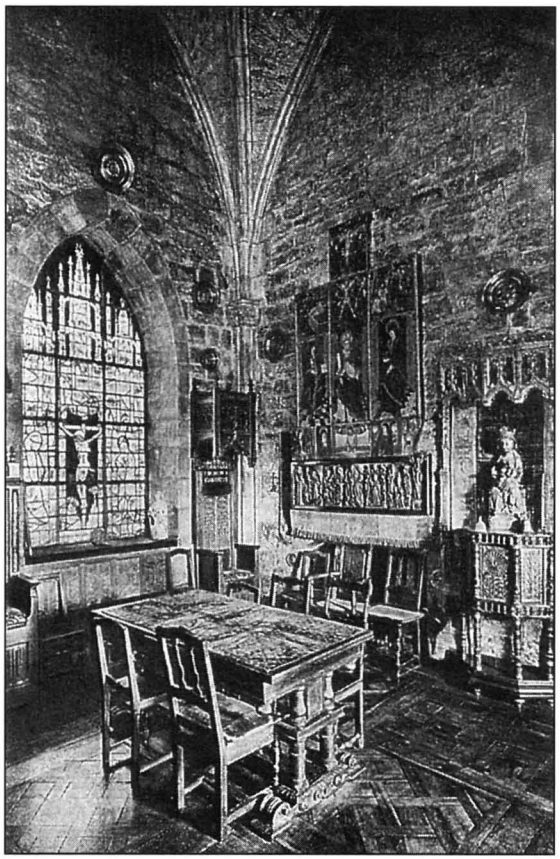

Fig. 1. – Château de Castelnau Bretenoux (Lot), l'oratoire.
Le vitrail quimpérois de 1417 est dans la baie, à gauche.
Extr. de H. RAMET et J. MOULIÉRAT, *Castelnau de Bretennoux*, Toulouse.

ducales (101 et 102) qui flanquaient la *Crucifixion* ont disparu du fait de la Révolution, ce que démentent les souvenirs d'Aymar de Blois, ou encore que la verrière de Lusson, copie de l'original, date de 1858, au lieu de 1869.

b. Bertrand de Rosmadec, donateur

Ce vitrail, le n° 100 suivant la nomenclature de positionnement des verrières du *Corpus vitrearum*, fut exécuté sous l'épicopat de Bertrand de Rosmadec (1416-1444), aussitôt après l'achèvement des voûtes de la cathédrale. À cette époque, les fenêtres hautes ne sont pas vitrées mais bouchées par des planches. La peinture de la voûte démarre avec Jestin ; il est urgent de la protéger. Dans *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, d'Albert Le Grand, annotées par Thomas,

mobilier à l'État, un inventaire est dressé, le vitrail se trouve classé une nouvelle fois, mais personne ne connaît son origine. Il a fallu attendre l'article de Jean Lafond pour que sa provenance soit connue.

Ce vitrail se voit dans une pièce dénommée «oratoire», dernière étape de la visite guidée du château. La pièce est assez petite, encombrée de divers mobiliers et objets du XVe et du XVIe siècle. Le bas du vitrail, à 1,20 m du sol, est masqué par des bougeoirs et petites statues posés sur une tablette. Une fenêtre ogivale a été spécialement ouverte pour le recevoir. Les neuf panneaux d'origine et les six panneaux d'architectures, en complément, sont posés dans une armature de barlotières.

La conservation du vitrail est très bonne si l'on dresse une comparaison avec les fenêtres hautes du chœur de la cathédrale. L'état sanitaire des verres est excellent, les cratères, autant sur la face extérieure que sur la face intérieure, sont propres et peu profonds. Un verre de doublage le protège. Cependant certaines pièces de verres sont défigurées par de nombreux plombs de casse qui nuisent à sa lecture. La dernière remise en plomb semble dater des années trente.

Depuis, le bas du panneau du Christ en croix a été brisé et le manque remplacé par du carreau de vitrerie blanche. Comme nous l'avons déjà signalé, la Vierge et saint Jean ont été inversés, lors de la pose ou de la restauration, par une personne qui ne connaissait pas l'iconographie d'une *Crucifixion*.

[2] L. OTTIN, *Le vitrail, son histoire, ses manifestations diverses à travers les âges et les peuples*, Paris, Laurens, 1896, 376 p.

Abgrall et Peyron[3], on relève que cet évêque «donna cent huit marcs d'argent pour faire les Images de Nostre-Dame & de S. Jean à costé du Crucifix[4]». Qu'un évêque offre un vitrail n'est pas une chose rare. À Rennes, en 1422, l'évêque Anselme de Chantemerle fait exécuter, pour la cathédrale Saint-Pierre, deux grandes vitres, au haut du chœur.

Si nous considérons que par le mot «image» il faut comprendre vitrail, celui-ci fut donc offert par le nouvel évêque. Il voulait probablement ainsi lancer la campagne de vitraux des fenêtres hautes, et il était dans les préséances de l'époque que l'évêque passe avant les chanoines et les seigneurs donateurs des autres verrières. Cela ne l'empêcha d'ailleurs pas de participer à cette campagne en figurant en donateur au milieu du clergé, du côté nord.

Cet évêque, ancien conseiller et aumônier des ducs de Bretagne Jean IV et Jean V, paie trente boucliers d'or à l'archevêque de Tours qui avait confirmé son élection[5]. Pourquoi, dans le même esprit, et en marque de prise de possession, n'offrirait-il pas ce vitrail dès son arrivée ? Il est connu pour ses nombreuses libéralités : «Il batit à ses frais la Sacristie & la Librairie de la Cathedrale, à laquelle il donna deux paires d'orgues ; fonda & dotta six enfants de Chœur & leur Maître, de cent cinquante livres monnoye de Bretagne de rente annuelle ; donna cent quatre livres pour l'entretien de la lampe, une table, & quatre pilliers de cuivre doré, une piscine, deux grands chandeliers, & un baston de Croix, le tout d'argent, [...] laissa deux cent soixante livres de rente pour estre aumônées aux quatre Hospitaux de la Ville de Kemper- Corentin[6].»

Que l'évêque s'offre l'emplacement de la baie 100, entre les verrières ducales, est, semble-t-il, une chose normale. De plus, le fait que les travaux des fenêtres hautes démarrent par celle-ci pourrait être corroboré par l'observation de Roger Barrié[7] qui fait remarquer que tous les travaux ont débuté par l'est.

c. Quel pourrait être l'auteur de cette *Crucifixion* ?

Un peintre verrier quimpérois, du nom de Jean Soyer, dit Jamin, travaillait à cette époque pour le chapitre de la cathédrale. L'archiviste quimpérois R.-F. Le Men lui «attribue une large part dans la peinture des vitraux[8]». Est-il vraiment l'auteur de cette verrière de la *Crucifixion* et des douze autres du chœur ? Rien ne le prouve. Certes les travaux de ce Jean Soyer durèrent du 3 février 1418 au 7 juillet de la même année, et c'est dans les mêmes années qu'eut lieu la façon des vitraux des baies hautes du chœur (1417-1419). Son nom est mentionné dans divers articles d'un «déal», registre à l'usage du procureur de la fabrique, à propos de marché de vitraux. Il reçoit 21 livres et 5 sous pour des réparations de vitraux, notamment pour ceux de la chapelle neuve, actuellement Notre-Dame-de-la-Victoire, fondée en 1028 par Alain Canhiart, comte de Cornouaille, et cela en reconnaissance d'une victoire. On découvre donc que cette verrière de la *Crucifixion* n'était pas la plus ancienne de l'édifice.

Et où sont passés les vitraux de la chapelle neuve ? Peut-être peut-on en voir un témoignage dans la Vierge à l'Enfant de la fenêtre 115 qui fut, au début du XIXe siècle, replacée dans cette chapelle, en provenance d'une baie haute. À son propos, Philippe La Vallée, à la fin du XIXe siècle, note que «ce dernier sujet mérite particulièrement l'atten-

---

[3] Albert LE GRAND, *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*, Brest, 1901, Brest, p. 143*.

[4] Le marc d'argent valait 5 livres 5 sous.

[5] OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, Molliex-Déniel, 1843-1853, t. II, p. 409.

[6] Albert LE GRAND, *op. cit.*, p. 143*.

[7] R. BARRIÉ, *La construction de la cathédrale*, s.l.n.d., 10 p. (dactyl.), 3 illustrations.

[8] R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper, XIIIe-XVe siècle*, Quimper, 1877, p. 304.

tion parce que le dessin, les ornements, les coloris même, semblent accuser le travail d'une époque antérieure sans qu'on puisse, du reste, indiquer à quelle cause peut se rattacher cette exception». Nous l'avons entre les mains depuis une dizaine d'années et son côté archaïque nous surprend toujours. Elle fut exposée à Daoulas et à Nantes en 1991 et 1992. Un autre survivant pourrait être aussi le saint Jean-Baptiste de la fenêtre 103.

Quel pourrait être l'auteur de ces vitraux si ce n'est pas Jean Soyer ? Il s'agit en tout cas d'un atelier assez important et déjà très confirmé dans le métier, capable d'exécuter près de cent mètres carrés de vitraux en trois années pour une somme d'environ 2 160 marcs d'argent, si l'on se base sur le prix de la verrière 100, la *Crucifixion* (soit plus de 12 800 livres). Il s'agit probablement d'un atelier sortant des limites de la Cornouaille, car on relève dans la verrière du chevet de l'église de Runan (Côtes-d'Armor) des analogies plus que troublantes. Pour celle-ci, R. Couffon[9], après étude des armoiries, propose la date de 1423, ce qui est très proche des années 1417-1419.

Pourquoi l'auteur de cette *Crucifixion* de la cathédrale, pas plus que celui ou ceux des autres verrières du chœur, n'est-il pas relevé dans les comptes de fabrique de l'époque ? Nous venons de voir que cette verrière 100 est un don de l'évêque Bertrand de Rosmadec, et n'a donc rien à voir avec la fabrique. Il semble qu'il en soit de même pour les autres verrières du chœur, car elles ont été probablement payées par des donateurs, seigneurs du côté sud, membres du clergé du côté nord, qui se sont fait représenter en orants avec leur saint patron et leurs armoiries.

Ce sont donc des travaux de vitraux que l'on pourrait dire payés de la main à la main, de donateurs à peintres verriers, et cela en dehors des comptes de la fabrique. Et il est probable que ces vitraux soient un don à l'église en échange de fondation perpétuelle.

En tout cas, dans le chœur, nous nous trouvons devant un programme cohérent de vitraux – mis à part quelques apports étrangers et antérieurs –, d'une grande qualité, et qui est, sans doute, un témoignage unique de l'art du vitrail au tout début du XVe siècle. La durée assez courte d'exécution – 1417-1419 –, la composition et l'opposition nord-sud, le choix prédominant de la lumière, bien dans l'esprit de l'époque pour un chœur, y contribuent certainement. Le chef d'orchestre de ce programme de vitraux ne peut être qu'un personnage hors du commun, car le seul fait de réussir à réunir sur un même plan, sans tenir compte des prééminences et de la hiérarchie, des seigneurs et des chanoines, devait être un pari fou et révèle un véritable talent de médiateur. Ce pourrait être l'évêque de l'époque, Bertrand de Rosmadec. Il semble bien que l'on puisse avancer que deux ateliers au minimum ont travaillé en même temps. Quant au verrier, auteur de cette *Crucifixion*, nous ne pouvons rien préciser, pas plus que nous ne souscrivons à la proposition de Le Men.

Pour les vitraux hauts de la nef, ce dernier nomme le fils de Jean Sohier ; or il s'avère que ceux-ci, ou du moins ceux qui sont en place actuellement, sont de plusieurs mains. Et il en est de même pour le chœur, où cependant le même esprit a été conservé, autant dans les dais, dans la qualité de la lumière, dans la résille de plomb. Il faut cependant noter un certain relâchement dans la fabrication des dernières baies, les plus à l'ouest du côté nord.

C'est le cas de la 109 qui, ayant subi une cuisson trop élevée, présente des verres très déformés et par là même très difficilement enchâssables dans la résille de plomb. Cette verrière aurait dû probablement être refaite, et sans doute les délais ont fait qu'elle nous fut

[9] R. COUFFON, «Contribution à l'étude des verrières anciennes du département des Côtes-du-Nord», *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXVII, 1935, p. 65-228, 32 pl.

conservée dans cet état, ce qui nous a beaucoup appris sur les techniques de cuisson en ce début du XVe siècle. Nous y avons trouvé des pièces concaves inondées d'empreintes de jaune d'argent non voulues : en superposant ces pièces et ces jaunes d'argent, nous avons pu relever que le verrier cuisait ses pièces peintes en deux couches superposées et séparées par une trop fine couche de plâtre ou tout autre support. C'est peut-être la marque de la fin d'une tranche de travaux. Les verrières hautes de la nef attendront la fin du XVe siècle.

d. Datation de la verrière actuellement à Castelnau Bretenoux

La *Crucifixion* aujourd'hui conservée à Castelnau Bretenoux n'est ni datée, ni signée, et tous les érudits du siècle dernier – Alexandre Thomas, René-François Le Men, Olivier Merson[10] – donnent les dates de 1417-1418-1419 comme étant celles de la façon et de la pose des vitraux du chœur.

Quant à nous, c'est la date de 1417 que nous proposons pour cette verrière et cela pour diverses raisons : c'est l'année qui suit l'élection de Bertrand de Rosmadec et, comme nous l'avons montré plus haut, rien de plus normal que ce nouveau chef du diocèse désire marquer de son empreinte une œuvre de l'importance d'une cathédrale ; il peut aussi avoir hâte de la faire mettre hors d'eau ; enfin, il ne faut pas non plus négliger les délais d'exécution d'une telle œuvre.

e. Description de la verrière d'origine (1417)

À la cathédrale, la fenêtre n° 100 se présente en trois lancettes trilobées, de 0,55 m de large sur 2,20 m de haut, séparées par deux meneaux. Dans le tympan, trois quadrilobes dominent trois trilobes. La pose du vitrail est extérieure par les toits et les panneaux sont encastrés dans une rainure pratiquée dans la pierre. Les ferrures horizontales, dites barlotières, partagent chaque lancette en quatre panneaux de 0,85 m de haut pour celui du bas, puis 0,65 m pour les deux suivants. Le dernier, dit tête de lancette, prend naissance au pied droit et mesure 0,23 m pour ceux des extrémités et 0,40 m pour celui du milieu.

À Castelnau Bretenoux, les trois têtes de lancettes n'existent plus. Le verrier restaurateur de la fin du XIXe siècle y a ajouté, pour remplir une baie ogivale, cinq panneaux de facture XIXe siècle, représentant un complément d'architecture, les meneaux de pierre n'existant plus. Une armature de barlotières les remplace. La Vierge et le saint Jean sont inversés, ce dernier tournant le dos à la croix, détail qui tend à démontrer que le propriétaire du château ne connaissait rien de la provenance de cette *Crucifixion*.

La surface totale, avec le tympan, à l'origine, était de 5,67 m² ; les lancettes, quant à elles, faisaient 3,88 m². Il ne reste au château de Castelnau que 2,98 m² d'origine, le panneau du bas de saint Jean étant une recomposition et les têtes de lancettes ayant disparu. Ce panneau de saint Jean est identique non seulement à celui que Lusson proposa en 1867, mais aussi à un dessin d' Ottin paru en 1896.

Du tympan du XVe siècle, nous ne savons que peu de chose, si ce n'est la présence en prééminence des armes de Bretagne surmontées de la couronne ducale[11].

Chaque personnage est entouré de dais, pilastres et socles, ces derniers accusant une perspective augmentée par le graphisme des demi-losanges du sol. Ces éléments décoratifs sont un style de représentation qui, à l'origine, voulait être des portes ouvertes sur le royaume des cieux, suivant saint Augustin.

Le fond, accroché dans la partie supérieure comme un rideau sans plis, est décoré

[10] Abbé A. THOMAS, *Visite de la cathédrale*, 1892 ; du même, *La cathédrale de Quimper*, 1904. – R-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 301 et suiv. – O. MERSON, *Les vitraux*, Paris, Picard et Kaan, 1895, 314 p. (p. 150).

[11] R.-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 26.



Fig. 2. – Castelnau Bretenoux (Lot), vitrail de la *Crucifixion* (1417).
Ancienne verrière de la baie 100 de la cathédrale de Quimper.

d'un damas aux décors d'oiseaux, de couronnes, accompagnés de motifs floraux. La forme des couronnes est très proche par son dessin de celle des marquis.

La couleur du rideau est rouge pour le Christ et bleu pour la Vierge et saint Jean. Cette dernière couleur fut au Moyen Âge une couleur liturgique, affectée spécialement à la Sainte Vierge. Doit-on voir dans le rouge, qui en liturgie se réfère à la Passion du Christ, la couleur du deuil liturgique appliqué jusqu'au XVe siècle (ici *Crucifixion* sans *Résurrection*, ce qui ne sera plus le cas quelques années plus tard dans les vitraux) ?

Le Christ

Il est mort : les yeux sont fermés, la tête inclinée. Les bras forment un Y dont la branche à droite du corps remonte plus haut. Les mains sont refermées sur des clous à longue tige, se terminant par un motif décoratif peu apte à subir le choc du marteau. Un clou identique perce les pieds qui sont croisés d'une façon, semble-t-il, rarissime. Le pied droit est presque à angle droit avec le gauche. Les trois clous ont été posés comme il est de coutume depuis le XIIIe siècle, par suite de l'hérésie des Albigeois.

Le corps du Christ se déhanche à partir de la ceinture vers la droite dans une courbe qui se termine avec le pied droit. Ce corps ne porte aucune trace de flagellation.

La chevelure, au jaune d'argent, est abondante, passant à gauche sous le nimbe ovalisé et rayonnant, très proche des œuvres allemandes, pour apparaître sous l'épaule, tandis qu'à droite ces cheveux descendent jusqu'au sein droit d'où jaillit, de la blessure de la lance, des goutelettes de sang au jaune d'argent. La position penchée de la tête accuse la forme triangulaire du visage, qu'augmente encore la barbe taillée en pointe et traitée au jaune d'argent. La couronne d'épines est présentée avec des moyens plus décoratifs que réalistes et donne l'impression d'être simplement posée dans les cheveux. Le visage ne présente aucune coulée de sang provenant de cette couronne d'épines.

Le ventre rond est serré à la taille par une tunique, de la même blancheur que le corps, drapée au milieu et tortillée sur la gauche, presque dans le prolongement du bras droit, et parallèle à la mèche de cheveux qui apparaît derrière le côté gauche du buste. Rappel du souffle de la Passion ?

La croix est constituée de deux pièces de bois verni, aplanies par un charpentier. Elle est de couleur jaune, toujours ce jaune d'argent que l'on retrouvera dans les autres baies allant même jusqu'à colorer un nez. Le *titulus* INRI est posé en diagonale, encore dans le même sens que le bras droit et le bout tortillé de la tunique, sur un phylactère, au haut de la croix. Celui-ci est plus court que la traverse ou croisillon. Ce bras horizontal de la croix est vu en perspective. Aucun tenon, aucune pointe n'apparaît pour maintenir cet assemblage. Le réalisme ne semble pas de mise. Dans le bas de la croix, l'habituel repose-pieds n'est pas représenté. La terminaison en biseau est une proposition reprise par Ottin.

Ce n'est pas le Christ des révélations de sainte Brigitte (XIVe siècle) : «Il était couronné d'épines, ses yeux, ses oreilles et sa barbe ruisselaient de sang. Ses mâchoires étaient distendues, sa bouche ouverte, sa langue sanguinolente, le ventre ramené en arrière, touchant le dos, comme s'il n'avait plus d'intestin.» Cette *Crucifixion* semble préfigurer celles du XVe siècle, les bras ne sont plus largement ouverts comme autrefois, presque horizontaux, ils s'élèvent bien au-dessus de la tête et tendent vers le Y. La tête, qui était auparavant sur la traverse horizontale de la croix, est ici au dessous et le poids du corps tire sur les deux mains et les muscles des bras. Les jambes ont un peu plié et le corps s'est un peu arqué.



Fig. 3. – Castelnau Bretenoux (Lot), vitrail de la *Crucifixion* (1417).
Détail : panneau du Christ en croix.

Le calvaire

Cette *Crucifixion* n'en finit pas de nous surprendre, et le calvaire présenté ici est unique dans notre région. Deux collines abruptes, à gauche et à droite de la croix, présentent des paliers ou étages, trois d'un côté, quatre de l'autre, l'une plus trapue, l'autre plus élancée. Aux sommets poussent quatre arbres aux longues racines : il s'agit d'un chêne et d'oliviers reconnaissables à leurs feuilles. Sur la pente courent ou s'accrochent des plantes avec rehauts de jaune d'argent.

Cette transcription hardie et peu fréquente du Golgotha, nous en avons retrouvé un exemple au Musée national du Moyen Âge (musée de Cluny), dans le bréviaire de Gérard de Montaigu, évêque de Paris de 1410 à 1420. Bertrand de Rosmadec connut-il ce Gérard de Montaigu ? A-t-il demandé une copie de ce document ?

Autre découverte intéressante, à nos yeux, dans les architectures supérieures de ce vitrail : les intensités des jaunes d'argent employés, plus rouges par endroit dans les fonds des gorges et plus clairs sur les dessus des moulures, ne sont pas sans rappeler la répartition actuelle des couleurs retrouvées sur la voûte du chœur, jaune pour les parties saillantes, et rouge pour les moulures creuses.

La Vierge

Silhouette étonnante, blanche et jaune sur fond bleu, que cette Vierge Marie, majestueuse et élancée, qui se présente de face mais le regard tourné vers un lieu extérieur au vitrail et parallèle à celui de son fils. Ce mélange de majesté et d'élancement est donné en partie par la courbe qui, démarrant avec la tête, se termine tout en bas avec le pan gauche de son manteau. L'ouverture du manteau, qui laisse apparaître la robe richement couverte de motifs floraux, n'est pas non plus étrangère à cette impression que relance le sol en perspective. Ce morceau de peinture, robe et manteau, est d'une grande richesse de dessin et de lumière. Le verrier voulait-il ainsi reéquilibrer le haut du personnage lui aussi très ouvragé ?

La tête de la Vierge, petite, a la même dimension que celle du Christ, cette dernière paraissant plus allongée par l'apport de la barbe. Un nimbe ovale de couleur rouge se découpe sur le fond. Dessous, encadrés par les plis de la capuche du manteau, apparaissent deux petits yeux vifs aux larges paupières. Le caractère est appuyé par un petit nez pointu et un menton un tantinet en galoche.

Le jaune d'argent colore les mèches de cheveux et le bord du manteau, agrémenté de losanges, de perles et de gemmes, bordure de manteau que l'on retrouve plus bas, découvrant le bras droit où la poignée de manche de la robe présente un autre dessin.

Les mains jointes, au long petit doigt de la main droite, rehaussent encore l'effet de recherche du graphisme.

Saint Jean

L'approche du saint Jean est plus délicate, car seul le panneau supérieur est d'origine. La partie basse, du XIXe siècle, peut être sujette à caution, puiqu'elle avait disparu avant 1856. Étrangement, elle se révèle identique autant à Castelnau que dans la proposition du Lusson de 1867 et le dessin d'Ottin. Cette proposition, intéressante au premier abord, a peut être trop accentué l'élan vers le haut du saint Jean qui semble se dresser sur la pointe des pieds.

Dans la partie ancienne, les mains, vues de côté, se devinent à peine, cachées par le manteau, jointes et très serrées, à la hauteur du cou. La tête très puissante, au profil dynamique, se détache sur un nimbe, lui aussi ovalisé mais de couleur blanche avec un simple filet ton sur ton et d'épaisseur irrégulière. Saint Jean ne porte pas de barbe, signe de jeunesse ; l'innocence et la chasteté sont-elles

indiquées par la couleur blanche du nimbe ? Ici, comme pour le Christ, la même pièce de verre sert pour la tête et le nimbe.

La chevelure épaisse et dorée semble balayée par le souffle de la Passion et n'est pas sans rappeler un saint Jean figurant dans la verrière de l'église de Runan.

f. Rapprochement avec la verrière de Runan

C'est au milieu du XIXe siècle que fut découverte, sous une couche de mortier, cette verrière composée de six lancettes et d'un réseau très ajouré.

Saint Pierre, saint Jean, sainte Catherine et sainte Hélène entourent une *Crucifixion*. La Vierge et saint Jean se découpent sur un fond rouge damassé tandis que le Christ en croix est sur un fond bleu, à l'inverse de la *Crucifixion* de Quimper. Les nimbes ont pris la même forme ovalisée. Le Christ a le même départ du buste mais les bras sont plus allongés et les mains s'accrochent de la même façon à la croix. La tunique est plus courte et plus simple, le tortillon plus fruste. Pas de déhanchement sur la droite, et les jambes sont droites. Le saint Jean est de face, à l'encontre de Quimper, seul son visage se tourne un peu vers la croix. Les cheveux d'or sont aussi abondants mais plus frisés. Les mains sont croisées à la hauteur du ventre. La Vierge regarde le Christ.

Le jaune d'argent est utilisé avec autant de vigueur, mais des lettres, au texte incompréhensible, ornent les bordures et galons des vêtements, ce qui n'est pas le cas à Quimper.

Cette verrière, dans l'état actuel, est très peu lisible, enlaidie par de multiples plombs de casse et des cratères extérieurs. R. Couffon y voit une influence allemande : «La figure de la Vierge, écrit-il, s'apparente en effet à celle de Conrad de Soest, du maître de la Basse-Saxe et du maître du Rhin moyen, artistes appartenant tous trois à l'école de Wesphalie[12].»

Une restauration de cette œuvre serait la bienvenue pour une étude plus complète et une comparaison plus poussée avec les verrières hautes du chœur de la cathédrale de Quimper.

g. Les aspects techniques de la *Crucifixion* de la cathédrale de Quimper au château de Castelnau Bretenoux

Les verres

La grande majorité des verres est incolore, très légèrement verdâtre, teinte due probablement au plomb qui assure une bonne fusibilité du verre et peut faire aussi office de fondant.

Le verre est fabriqué en plateau d'une épaisseur irrégulière variant de 2 à 4 mm ; le diamètre du plateau est proche de 80 cm, les courbes laissées dans le verre lors du soufflage nous l'indiquent. Les deux couleurs sont le rouge et le bleu, le premier est plaqué sur un verre incolore, car le rouge dû au cuivre est tellement puissant qu'il paraîtrait opaque si on lui donnait la même épaisseur qu'aux autres verres. Le bleu est dans la masse et doit être à base d'oxyde de cobalt.

Tous les verres sont coupés au fer rouge avec habileté. Les pièces sont assez grandes : 22 cm pour les plus grandes de la partie figurative. La résille régulière de plombs de l'architecture des dais et socles est faite de pièces de 17,2 cm de hauteur, spécificité que l'on retrouvera dans les autres verrières du chœur. Les plus grandes pièces nous permettent de connaître la dimension des plaques d'enfournement du four de l'époque.

La grisaille

La grisaille est composée essentiellement d'oxyde métallique et d'un fondant, la plupart du temps un verre en poudre. Plus brune que noire, elle est posée au lavis et au trait et se retrouve autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

12 R. COUFFON, «Contribution à l'étude...», art. cité, p. 104.

Le lavis est tamponné et des enlevés sont faits au bois. Le jaune d'argent est posé sur la face extérieure des verres ; c'est une teinture à base de chlorure ou de nitrate d'argent. Les damas des rouges et bleus du fond ne sont posés que sur la face intérieure au moyen de lavis rehaussé au trait de grisaille.

II. LE VITRAIL DE 1856

Que s'est-il passé depuis 1856, date à laquelle, suivant l'abbé Thomas, «le vitrail central subsistait [encore] presque intégralement, seul le panneau du bas de saint Jean manquait».

On retiendra d'abord que le tympan avait, semble-t-il, été détruit le 25 septembre 1790, avec tous les autres tympans accessibles des toits, et riches d'armoiries. Cambry, dans le *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*[13], parle, lui, du 12 décembre 1793. Que la populace, ivre ce jour du «brûlis des saints», ait pu tenir debout sur les toits, cela est encore possible, mais dresser des échelles pour atteindre les armoiries des baies hautes paraît étonnant. La disparition d'une grande quantité de têtes dans les vitraux de la nef s'explique mieux.

a. La responsabilité de Joseph Bigot

La dépose de la *Crucifixion* de 1417 doit-elle être imputée à Joseph Bigot, architecte diocésain, qui devait avoir son mot à dire ? Rien ne le prouve pour le moment. Mais pourquoi, en 1856, n'a-t-on pas remis en place cette verrière alors que les dons affluaient et que sa remplaçante a coûté quelque 652 francs, non compris la pose. À la même date, un don posthume de Mme Rivière payait la fenêtre de Mgr Graveran, la fenêtre 23, et la fenêtre 24 consacrée à sainte Anne. Il est vrai que le sujet était d'actualité, car le 10 août 1856, les flèches apparaissaient débarrassées de leurs échafaudages.

À la défense de l'architecte, cette verrière ancienne, la 100, devait jusqu'en 1856 faire piètre figure, seule dans l'axe du chœur, si les deux baies environnantes n'existaient plus.

b. Les témoignages sur l'état du vitrail

Le registre de Boisbilly et d'Aymar de Blois

L'avis d'Aymar de Blois est différent en 1820. Le registre grand in-folio du chanoine de Boisbilly, syndic du chapitre de la cathédrale, est intéressant à plus d'un titre car il s'étale sur quarante et une années d'époque pré- et postrévolutionnaire. Oncle d'A. de Blois, l'abbé de Boisbilly avait dessiné l'architecture des fenêtres de la cathédrale en pleine page de 1770 à 1772[14]. Ce travail, il devait le compléter par la suite avec les dessins des vitraux, mais il fut malheureusement appelé à d'autres fonctions. A. de Blois en fait don à l'évêque André, le 5 janvier 1804, mais le réannote en 1820 et 1821 et donne alors la description des vitraux et leur état. C'est ce registre dont s'est servi en partie R.-F. Le Men pour son travail de conseiller.

La fenêtre 100 y est signalée comme complète. Le Men ne relève pas l'absence du bas de saint Jean ; par contre, le réseau a disparu.

La fenêtre 101 est presque entièrement détruite. «Il reste des débris d'un prince à genoux portant la couronne ducale. De sa bouche sort un rouleau [phylactère] contenant une sentence écrite et qui se dirige vers la figure qui existait dans le panneau voisin.»

Quant à la fenêtre 102, A. de Blois note qu'elle a disparu, mais se souvient d'y avoir vu «la figure de la princesse [Jeanne de France] vêtue d'une robe partie aux armes de Bretagne et de France, et présentée à saint Jean-Baptiste».

---

13 J. CAMBRY, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère dressé en l'an III*, publié par J. Trévédy, Rennes, 1889, p. 20.

14 Arch. dioc. Quimper, registre de Boisbilly, 8 L 1. Aymar de Blois, après avoir annoté le registre, le remit de nouveau à l'évêque de Quimper, Mgr Graveran, le 5 septembre 1842, «pour l'usage de la cathédrale».

La lettre du ministre des Cultes

Le 5 juin 1840, une lettre du ministre des Cultes et de la Justice «indique à Monsieur le Préfet que les trois croisées du fond ne paraissent pas en mauvais état», cela à la suite d'une demande de verre peint pour «les trois vitraux qui dominent le fond du chœur[15]». Ce verre peint devait-il suppléer le manque du bas de la lancette de saint Jean, ou remplir le réseau vide d'armoiries ?

Les écrits de Philippe La Vallée

Autre témoignage, celui des écrits de Philippe La Vallée, bibliothécaire de la ville de Quimper, à la suite de la séance du 20 septembre 1847 de l'Association bretonne, classe d'archéologie, lors de son congrès à Quimper : «Nous assignerions volontiers une date exceptionnelle et antérieure à la vitre du fond du chœur, dont le dessin nous a paru plus raide, le coloris plus sobre, moins brillant que dans tous les autres vitraux de l'édifice. Cette fenêtre, divisée par deux meneaux verticaux, en trois panneaux rectangulaires, présente, dans celui du milieu, le Christ sur un fond rouge, et dans les deux autres, sur un fond bleu, la Vierge et saint Jean vêtus de draperies blanches. Ce qui donne pourtant moins de valeur relativement à l'ancienneté particulière de cette vitre, c'est que nous aurons lieu de remarquer plusieurs fois, par la suite, cette même sorte d'archaïsme relatif, lorsque le même sujet décorera la maîtresse vitre d'une église. Peut être y avait-il là quelque intention de symbolisme hiératique[16] ?»

Le mémoire du baron de Guilhermy

Autre son de cloche en 1848, celui-ci du baron de Guilhermy[17], membre de la Commission des arts qui visita la cathédrale le 2 octobre 1848 et qui rédigea un mémoire en juin 1851. Devenu membre de la Commission des monuments historiques, il séjourna de nouveau à Quimper du jeudi soir 28 octobre 1862 au samedi 30 à midi. Chose incompréhensible, lorsqu'il complète ses notes en 1862, il mentionne ces trois verrières anciennes.

c. Léopold Lobin, verrier de Tours

Revenons à 1856. Léopold Lobin[18], verrier de Tours, exécute les trois verrières 100, 101 et 102 qui, suivant Alexandre Thomas, «n'étaient pas sans mérite mais ne cadrèrent plus en 1867 avec les vieux vitraux des fenêtres hautes du chœur quand ceux-ci furent restaurés», ce qui laisse entendre que les verrières du XVe siècle des côtés nord et sud étaient en place.

Dans un dossier de compte[19] concernant ces travaux de Lobin, dossier signé de Gillet et contresigné par Stéphany, nous relevons que la fenêtre 100 a coûté, pose et transport non compris, la somme de 652,80 francs. On peut aussi voir que la 101 coûta 761,80 francs et la

15 Archives personnelles.

16 *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* (classe d'archéologie), Congrès de Quimper, 1847, 1er vol., 1re livraison, p. 25, et Supplément à la 4e livraison, p. 263-277 (p. 265-266).

17 R. COUFFON, «État des vitraux de la cathédrale Saint-Corentin au milieu du XIXe siècle par le baron de Guilhermy», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIX, 1963, p. XCVII-CII.

18 Léopold Lobin, verrier installé à Tours en 1840, mort en 1892. Il a fourni de nombreux vitraux aux églises du Finistère : 1853, Saint-Louis de Brest (quatre verrières à l'église Saint-Louis, détruites en 1944) ; 1856 et 1862, Saint-Martin de Morlaix (cinq fenêtres) ; 1862, Ploudaniel et Bodilis ; 1863, Mellac et Saint-Houardon de Landerneau ; 1865, Lambézellec (détruit), Plouvorn, Plouescat ; 1867-1868, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Divy, Plouguerneau, puis, par la suite, Plounéventer, Landéda, Daoulas, Ploumoguer, Douarnenez (église du Sacré-Cœur), Rumengol ; 1890, Clohars-Fouesnant (où il restaure deux verrières du XVIe siècle), Landivisiau, Fouesnant, Treffiagat, Trégarantec, Bénodet...

Son fils Léopold lui succède et continue à œuvrer dans le Finistère jusqu'en 1934 : Quimper (Saint-Mathieu), Ergué-Gabéric (Kerdévot), Lanrivoaré, Plogoff, Landudec, Pont-l'Abbé (Carmes). Il n'hésite pas à faire entrer dans sa collection privée des vitraux, entre autres une *Création* d'une chapelle du déambulatoire de la cathédrale de Tours qui sera vendue en 1916. Seize purent être rachetés mais douze partirent aux Etats-Unis (collection Pake-Bernet [Cf. *Corpus Vitrearum*, France, recensement II], Paris, CNRS, 1981, p. 121).

19 Archives personnelles.

102, 712 francs. Quant au vitrail de Mgr Graveran présentant les flèches de la cathédrale, il s'élève à 1 643,20 francs, et celui de saint Anne, à 1 772,80 francs.

Les frais afférents au transport de huit caisses de vitraux et de cinq colis de ferrures, pour un poids total de 660 kilos, venus par paquebots à vapeur depuis Tours, ainsi que les frais du personnel durant la pose de ces trois fenêtres, dont dix jours et demi à l'hôtel à Quimper, se montent à 405,25 francs. Le tout fut soldé le 2 mai 1856.

Nous ne sommes pas la Cour des comptes, mais que de frais pour des vitraux qui ne restèrent en place que onze années !...

d. Le vitrail de Lobin à la cathédrale

De cette nouvelle *Crucifixion*, je n'ai relevé aucune description de l'époque, et la seule critique raisonnée, c'est, semble-t-il, celle d'Alexandre Thomas, citée plus haut. Il est vrai qu'en 1856, les regards et louanges étaient plutot attirés par les nouvelles flèches de la cathédrale. Si l'on en croit son témoignage, cette *Crucifixion* se trouvait être la seule verrière, avec les deux autres qui l'entouraient et dont, entre parenthèses, nous ne connaissons pas les sujets, dans toutes les baies hautes du chœur, probablement vitrées de verre blanc.

Qu'il n'ait pas été en harmonie avec les vitraux du XVe siècle restaurés, cela ne fait aucun doute, lorsque l'œil l'analyse à Châteaulin.

En effet, ces trois verrières – la *Crucifixion* et les deux verrières latérales – furent déposées à leur tour et données à la nouvelle église de Châteaulin dont l'architecte était... Joseph Bigot. «Ce qui provoque la transformation du réseau de la fenêtre[20].» Cette dernière se trouve dans la baie nord du bras nord du transept. Bigot voulait-il ainsi rattraper une erreur vieille de onze ans ? Le prix du transfert à Châteaulin n'est pas connu : avec les travaux consécutifs à une remise aux nouvelles dimensions, ils durent être aussi onéreux que du neuf.

Un avis plus récent a été apporté sur la décision du transfert : Yves-Pascal Castel pense que «l'artiste, peu soucieux d'archéologie, fournit une œuvre si personnelle dans sa nouveauté que les puristes la jug[èr]ent en désaccord avec l'ensemble des fenêtres voisines[21].»

e. Le vitrail de Lobin à l'église Saint-Idunet de Châteaulin

De ce transfert, nous ne connaissons pas le prix ; il est vrai que nous n'avons pas fait de recherches : laissons de la pâture aux successeurs. Ce que nous pouvons relever à ce sujet, c'est qu'il a fallu que cette *Crucifixion* soit tout d'abord descendue de ses 18 mètres, puis mise en caisse en vue d'un retour à Tours. Elle ne pouvait être reposée en l'état. Il fallait l'agrandir autant en hauteur qu'en largeur, peindre des pièces, les cuire, etc., et une dépose-repose n'a jamais arrangé un vitrail. Ce que nous pouvons assurer, c'est que les aller et retour ont été effectués par bateau à vapeur.

Il s'agit, comme à la cathédrale de Quimper, d'une verrière à trois lancettes trilobées, surmontées d'un réseau comprenant trois trèfles, quatre trilobes et six écoinçons.

La partie qui nous intéresse, la *Crucifixion*, domine une représentation des *Pèlerins d'Emmaüs*, d'une autre échelle et qu'on aurait du mal à attribuer au même artiste. Cette fenêtre est bien plus élancée que celle de Quimper et l'agrandissement en hauteur de la *Crucifixion* en provenance de la cathédrale est bien visible dans les deux lan-

---

[20] J. BAYLÉ, «L'architecte quimpérois Joseph Bigot (1807-1894)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 219-277 (p. 257).

[21] Y.-P. CASTEL, «Cathédrale Saint-Corentin. La restauration lumineuse du chœur», *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 décembre 1993, p. 19-20.

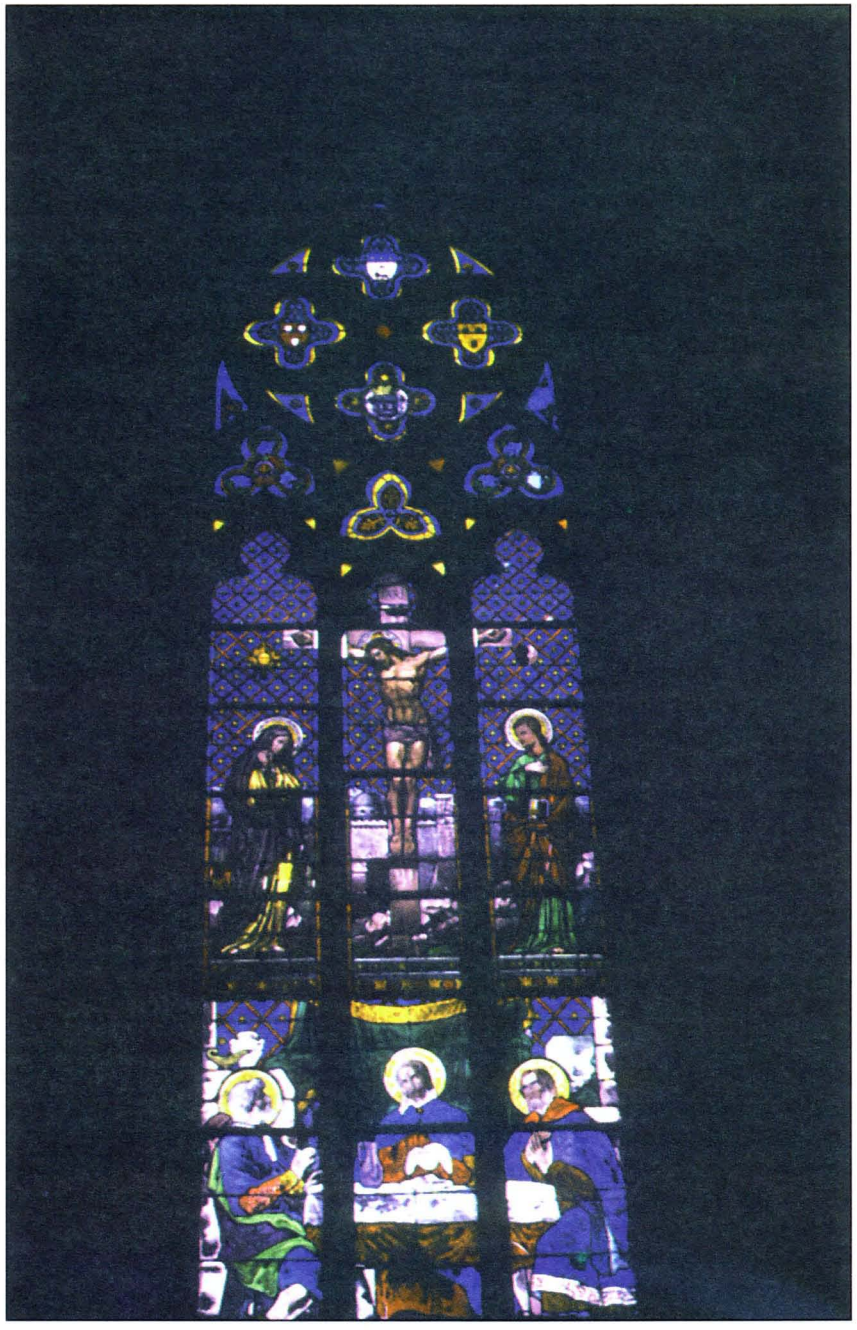

Fig. 4. – Châteaulin, *église Saint-Idunet*, vitrail de Léopold Lobin.
Au centre, la *Crucifixion* qui figura dans la baie 100 de la cathédrale de Quimper entre 1856 et 1869.

cettes de côté. Le fond néogothique XIIe siècle, constitué de losanges bleus, au centre blanc et filets rouges, devient brusquement plus clair au-dessus du dernier fer (barlotière) et les filets rouges, plus minces. En largeur, un filet a été rajouté de chaque côté des trois lancettes, filet orange puis bleu et enfin blanc lorsqu'il traverse les bras du Christ.

Le réseau, au moins en partie, peut provenir de Quimper où nous ne relevons que trois trèfles et quatre quadrilobes. Des filets très irréguliers sur les côtés peuvent nous le faire admettre.

Le Christ en croix, et dont les mains débordent sur les lancettes voisines, présente un corps à la musculature bien indiquée. Sa tête, recouverte de la couronne d'épines, tombe sur la droite. Ses reins sont couverts d'un linge dont l'extrémité tombe calmement. Les pieds, bien parallèles, cloués comme ses mains, s'appuient sur le repose-pied et la croix, d'un bois de grande largeur, est calée dans le sol. Le calvaire, en tant que colline, n'est pas exprimé. Jérusalem montre ses coupoles derrière une grosse muraille. Le sol est vert.

Marie est vêtue d'une robe jaune – sous un manteau violet qui lui recouvre la tête – accrochée à la hauteur des coudes par une ceinture. Ses mains jointes prennent la même pose que sur le vitrail de 1417 mais sont remontées à la hauteur du cou et sur le côté droit.

Saint Jean porte une robe verte sous un manteau rouge tenu en partie par la main gauche qui tient aussi le livre des Évangiles, l'autre main se portant sur le haut de la poitrine. Ses cheveux, longs derrière, sont séparés par une grosse raie du côté gauche. Au-dessus de lui, sur fond noir, la lune, tandis que le soleil éclate au-dessus de Marie.

f. Qu'est devenu le vitrail de 1417 déposé en 1856 ?

Depuis le 28 mars 1837, la cathédrale était classée et les vitraux l'étaient, eux aussi, par destination, en tant que clôture et immeuble. Les Monuments historiques furent-ils mis au courant de cette dépose ? Il semble que oui, probablement par le biais de Joseph Bigot[22], mais furent-ils mis au courant de son éviction et de la pose d'un nouveau vitrail, cela est moins sûr.

L'habitude de déposer des vitraux ou des panneaux de vitraux, soit pour les changer de place, soit pour faire du neuf, était bien ancrée en cette cathédrale. La verrière de l'orgue, déposée en 1829 avec ses parties anciennes, en est un exemple. Dans les années autour de 1856, il régnait dans cet édifice, évêque et chapitre compris, une fièvre, si ce n'est une soif, de nouveau : flèches, vitraux... Pour le vitrail, nous sommes encore au tout début de sa réapparition, et Saint-Louis de Brest était, semble-t-il, le premier édifice du diocèse à offrir une place à cette nouveauté.

Pourquoi ne l'a-t-on pas rétrocédé à un autre édifice, comme ce fut souvent le cas à cette époque ? À la cathédrale, la verrière 6, dite de Mgr Conen de Saint-Luc, sera déportée plus tard à Ty-Mamm-Doué, en Kerfeunteun, parce que le pape était habillé de rouge et non pas de blanc ; de plus, crime impardonnable, l'évêque était en tenue de chanoine... Il est vrai que le verrier, auteur du vitrail, Émile Hirsch, juif converti, était hostile à l'infaillibilité pontificale, dogme récent, et avait voulu ainsi manifester son opposition.

Lafond, dans le paragraphe concernant notre *Crucifixion*, signale que ce phénomène de substitution et d'échange était fréquent, et que, de plus, en vertu d'une tolérance généralement admise, les pièces anciennes restaient entre les mains des peintres verriers[23]. La découverte récente, sur le marché, de têtes et

[22] Joseph Bigot est en rapport avec divers architectes des monuments historiques, comme Lassus, qu'il accompagne, et exécute des travaux sous sa direction, comme Bœswillwald à Sainte-Croix de Quimperlé, ou Labrouste, auteur de la sacristie de la cathédrale et inspecteur général des édifices diocésains.

[23] J. LAFOND, *op. cit.*, p. 174.

d'éléments d'architectures provenant des baies hautes du chœur de la cathédrale peut en être un exemple. Les ventes de telles œuvres étaient très fréquentes, et le plus célèbre – mais pas le premier – de ces acheteurs fut sans conteste Gœthe.

En 1884, Lucien Magne, architecte, fut chargé d'une «mission d'inventaire de tous les panneaux anciens non replacés au cours des restaurations exécutées dans les édifices diocésains et dans les monuments historiques et restés sans emploi depuis plusieurs années chez tous les peintres verriers[24]». Dans cet inventaire, il n'est pas fait mention de la *Crucifixion* de 1417. Il est vrai que, depuis la copie par Lusson en 1869, quinze années s'étaient écoulées et l'ancienne verrière avait dû déjà être vendue. Et pourtant, l'intérêt porté par les responsables des monuments historiques était grand, puisque Paul Léon[25], directeur de l'Architecture à l'époque, inaugura les campagnes nationales de restauration de vitraux en faisant attribuer à la cathédrale de Quimper la première dotation de ce genre.

Cette disparition reste toujours incompréhensible.

Le 15 janvier 1907, lors des nouvelles mesures de classement, les vitraux de la cathédrale sont reclassés dans leur ensemble, la *Crucifixion* de 1869 incluse, mais en tant que mobilier : l'Administration, en pleine époque des inventaires et après la loi de la séparation de l'Église et de l'État, jugeait bon de prendre de nouvelles mesures conservatoires. Mais il n'est aucunement question de la verrière disparue. Elle se trouvait alors au château de Castelnau Bretenoux, édifice non encore classé.

III. Le vitrail de 1869

Nous n'allons pas revenir sur les raisons de la mise à l'écart de l'œuvre de Lobin, et lorsque le verrier suivant, Antoine Lusson, termine la pose, après restauration, des baies hautes du chœur, et devant la non-concordance de la *Crucifixion* de Lobin et des œuvres anciennes, une décision est prise. Par qui ? Nous ne le savons pas. Une deuxième décision devra être prise. Que mettre à la place ? Doit-on restaurer l'ancienne ou doit-on en faire une copie ? C'est, semble-t-il, la seconde solution qui l'emporta. Pour le moment, nous ne pouvons aller plus loin.

a. Qui est Antoine Lusson ?

Antoine Lusson était le fils d'un entrepreneur qui fit, en 1807, des travaux de restauration sur la couverture de la cathédrale du Mans, et qui, en 1809, remploya les vitraux des fenêtres basses de cette cathédrale pour boucher une verrière haute du chœur. L'atelier d'Antoine a, semble-t-il, été fondé au Mans en 1836, puis déménagea à Paris (1862-1875). Il possédait une succursale à Rouen, tenue par son gendre. Il était notoirement connu pour travailler sous l'égide du jésuite architecte Tournesac qui lui fit, entre autres, garnir de vitraux la chapelle de l'évêché de Quimper. Avec ce jésuite, il travailla sur des cartons de Gérente[26] et collabora avec les peintres verriers Lefèvre[27], Steinheil[28], auteur de la baie 0 de la chapelle de la Victoire, les architectes Lassus[29], Viol-

---

[24] ID., *ibid.*, p. 178.

[25] R. BARRIÉ, *La construction de la cathédrale*, *op. cit.*

[26] Henri Gérente (1814-1849), successeur de Louis Gérente après sa mort due au choléra, alors qu'il avait commencé plusieurs cartons pour la Sainte-Chapelle. Eut comme cartonniers Hippolyte Flandrin et Steinlen.

[27] Léon Lefèvre (période d'activité : 1855-1879), succéda à Lusson après avoir été son collaborateur. *Revue de l'Art*, n° 72, 1986, p. 81.

[28] Adolphe Charles Edouard Steinheil (1814-1885) : en restauration, a posé à Poitiers des traits de grisaille qui n'ont pas tenu sur des vitraux du XIIe siècle.

[29] Jean-Baptiste Antoine Lassus (1813-1874), à partir de 1840, la Commission des monuments historiques lui confie de nombreuse missions, notamment l'inspection des monuments de Bretagne. Cf. A.-C. PERROT, *Les architectes en chef des monuments historiques, 1893-1993. Centenaire du concours des architectes en chef des monuments historiques*, Paris, 1993, 192 p. (p. 30).

let-le-Duc[30], et le peintre Amaury-Duval[31]. De 1855 à 1869, il restaura les vitraux de la Sainte Chapelle.

Dans le Finistère, dès 1854, il exécuta les vitraux de la sacristie de la cathédrale, puis, en 1863, ceux du bas du chœur de Pouldergat, enfin à Ploaré, en 1889, ceux des bras du transept. Si l'on considère la quantité de travaux qu'il fit en France, on imagine que ce n'était pas un petit atelier, et la qualité du travail s'en est ressentie. C'est le cas à Quimper, où plusieurs mains ont restauré les verrières sans grand sérieux.

b. Le vitrail d'Antoine Lusson

En 1869, Antoine Lusson, peintre verrier, qui vient de terminer la restauration des fenêtres hautes, où il a «trop souvent préféré se livrer à sa propre fantaisie», selon Le Men, pose un nouveau vitrail dont le sujet est une *Crucifixion* qu'il «signe de son nom en grandes capitales», comme le relève Lafond, tandis que Thomas signale qu'«on s'accorde à regarder l'exécution comme une heureuse imitation du Moyen Âge». Dans le même temps, il fournit les verrières 101 et 102, elles aussi entièrement neuves.

Les avis sur Lusson et son œuvre quimpéroise sont souvent contradictoires mais en général plutôt mauvais. Le Men trouve que «la restauration n'a pas été faite avec tout le soin qu'elle comportait» ; l'abbé Thomas ajoute : «L'artiste parisien a trop souvent préféré se livrer à sa propre fantaisie.» Quarante plus tard, l'abbé Thomas note que les grisailles ont disparu, et les verrières, autant les trois du fond du chœur que les panneaux de complément des autres fenêtres, ne présentent plus que des taches colorées.

c. La *Crucifixion* originale et la comparaison entre l'œuvre de Lusson et les relevés d'Ottin

En 1896 paraît un livre sur le vitrail dont l'auteur est Léon Auguste Ottin, maître verrier parisien, dont la période d'activité connue va de 1861 à 1890 et qui avait été l'élève, entre autres, du verrier Maréchal[32], qu'il reconnaît comme son «ancien maître». Dans son ouvrage, on relève vingt-cinq planches de dessins concernant des détails de vitraux de la cathédrale de Quimper, dont une de format 21 x 27 cm intitulée «XVe siècle, cathédrale de Quimper, fenêtre centrale du chœur au 1/15 environ.»

En comparant ce dessin, non signé, soit avec l'original, soit avec la verrière de Lusson, tout paraît identique au premier abord, mais, par la suite, on relève des changements et même des inexactitudes, surtout dans les détails. L'absence de plombage sur la partie inférieure frappe immédiatement, absence qui est rattrapée sur un autre dessin de la Vierge, mais celui-la signé «Ottin del.» Cependant, dans la partie basse, l'emplacement des plombs est encore inexact.

Il en ressort que Lusson avait bien sous les yeux la verrière d'origine. Cependant il manquait d'esprit d'observation. L'ovale du nimbe de saint Jean, bien indiqué chez Ottin et semblable à l'original, est devenu un cercle qu'il s'est permis de traiter avec un verre rouge dont il a enlevé le plaquage pour la tête. De plus, il invente cette couleur. Le soubassement du dais (console) est une pure invention d'Ottin, et Lusson a suivi l'original. Il en est de même pour la croix, trop large chez Ottin, mais conforme à l'original chez Lusson.

Peut-on retirer de tout cela qu'Ottin n'était en possession que d'un relevé très

30 Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879). Mérimée écrivait en 1848 que la France (des monuments historiques) devait être partagée entre Viollet-le-Duc, Bœswillwald et Questel.

31 Eugène Emmanuel Amaury-Duval (1808-1885). Élève d'Ingres.

32 Charles Laurent Maréchal (1801-1887), né à Metz en 1801, atelier à Metz de 1838 à 1872. Production entre 1837 et 1867 évaluée à 12 000 verrières, soit un total de près de 57 000 m². Travaux à Sainte-Anne-d'Auray avec Oudinot et Champigneulle, ainsi qu'aux Carmes de Vannes avec ce dernier.

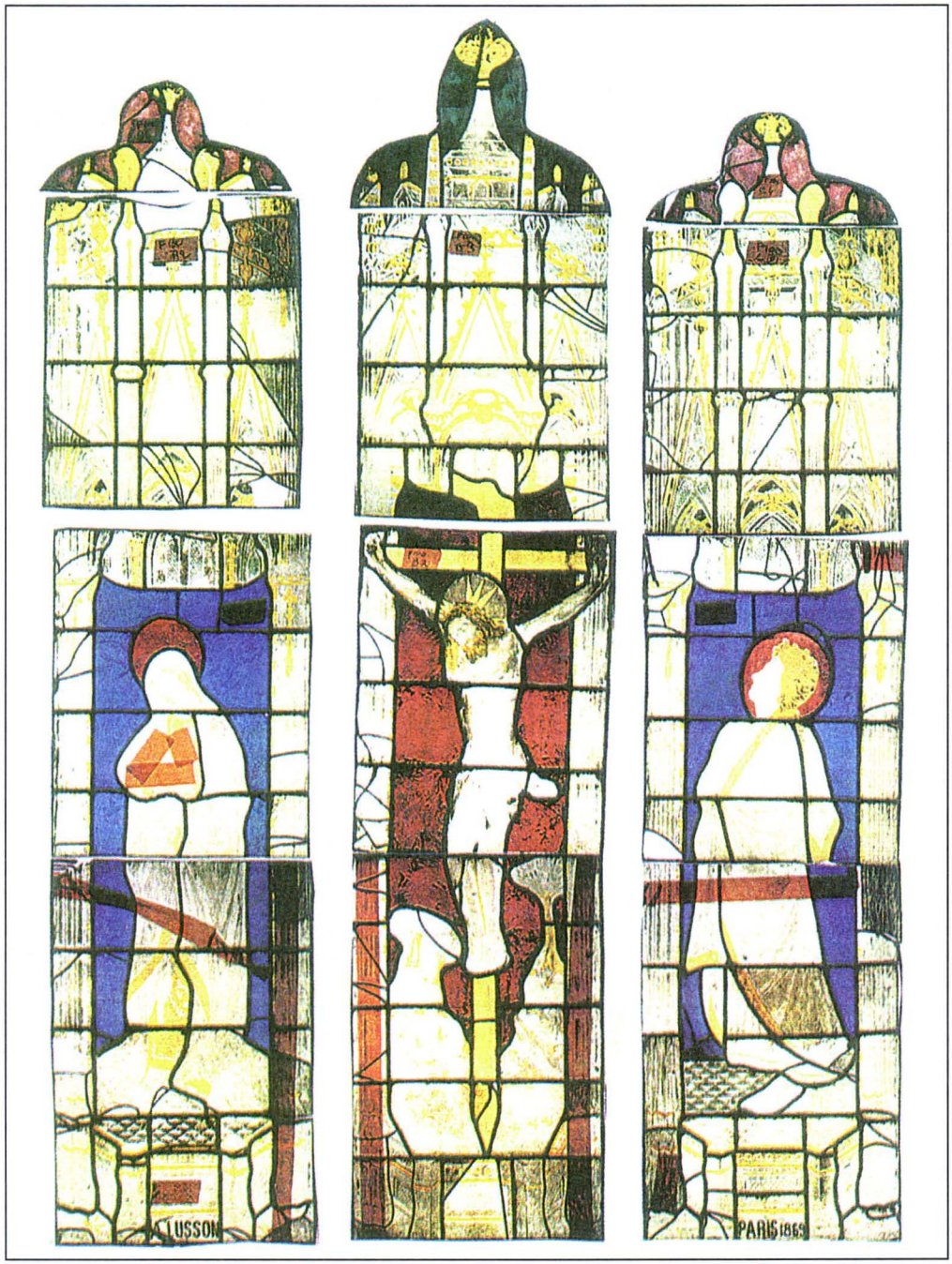

Fig. 5. – Cathédrale de Quimper, la *Crucifixion*, vitrail d'Antoine Lusson, 1869.
A figuré dans la baie 100 de la cathédrale de Quimper entre 1869 et 1992.



Fig. 6. – Cathédrale de Quimper, vitrail de la *Crucifixion*, par Antoine Lusson, 1869.
Détail.

superficiel de cette *Crucifixion* et que Lusson avait entre les mains l'original ? C'est ce qui nous a été confirmé sur place au château de Castelnau, où nous avons pu superposer le calque que nous avions établi du plombage de la *Crucifixion* de Lusson avec l'original. En dehors de l'oubli, voulu ou non, de deux ou trois plombs, ce plombage était identique au millimètre près.

Lors d'un deuxième voyage à Castelnau, nous avons pu, malgré la disparition de la grisaille de la verrière de Lusson, relever une exactitude plus que troublante du dessin, exactitude que nous trouvons dans d'autres dessins du livre d'Ottin concernant les verrières hautes du chœur de la cathédrale, restaurées en 1867 et 1868. On notera que certains croquis étaient signés Ducourthieux et Huillard, personnages que nous n'avons pu identifier.

Ottin termine son ouvrage en indiquant qu'il «est la réunion de toutes les notes, qu'à de longues années d'intervalles, mes travaux [de maître verrier] m'ont fait recueillir ici et là.» Une chose est certaine, c'est qu'Ottin n'était pas au courant, en 1896, de l'éventuelle disparition de la verrière, et qu'il n'était pas retourné à Quimper. Sous les deux dessins concernant particulièrement ce vitrail, il n'a pas indiqué «ancienne verrière». De plus, à la page 234, il s'élève contre la disparition de certains vitraux, entre autres le vitrail de sainte Madeleine dans la chapelle du même nom en Malestroit, vendu une dizaine d'années plus tôt.

Autre question restée pour le moment sans réponse : Ottin a-t-il travaillé avec Lusson ?

d. Qu'est devenu le vitrail de Lusson ?

Lorsque l'abbé Thomas disait que les grisailles avaient disparu, il n'exagérait pas. L'état de cette *Crucifixion* était déplorable, comme cela était le cas pour tous les panneaux de complément de cet atelier.

Quant à sa destination actuelle, après dépose, ce vitrail n'a pas été vendu, n'a pas été brisé, ni transféré dans un autre édifice : il repose avec d'autres vitraux ou éléments de vitraux dans une réserve installée dans la tour sud de la cathédrale.

IV. Le vitrail de 1992

a. La campagne de restauration de la cathédrale

La campagne de restauration de 1990-1993, d'un montant total de 25 millions de francs, dont 5 millions pour les vitraux, a duré quatre années et s'est terminée le 10 décembre 1993.

Les voûtes du chœur étaient fissurées ; des témoins, posés en 1983, avaient lâché au bout de quelques semaines. Cela était dû à un défaut de stabilité de l'ensemble voûtes-arcs boutants. Déjà, «en 1777, des tirants en fer les ancrèrent à la charpente [...]. L'architecte Bigot les remplaça au XIXe siècle et en resta là[33].»

L'architecte en chef des monuments historiques, Benjamin Mouton, entreprit donc des travaux de consolidation et, pour cela, il choisit d'installer au niveau de la charpente des tirants en fibre de carbone moins sujets aux différences de température que l'inox.

Ces travaux ne s'arrêtèrent pas là. Après la consolidation de la charpente, la couverture en ardoise de montagne fut restaurée ; la maçonnerie, tant intérieure qu'extérieure, fut reprise ; des pinacles, une bonne cinquantaine, furent rétablis. Le tailleur de pierre, Pierre Floch, honora même l'architecte en accrochant son portrait sur la façade est. À l'intérieur, après dégagement des enduits gris du XIXe siècle, les couleurs, mentionnées par

[33] B. MOUTON, *La cathédrale de Quimper*, Rennes, Conservation des monuments historiques de Bretagne, 1988, 10 p.

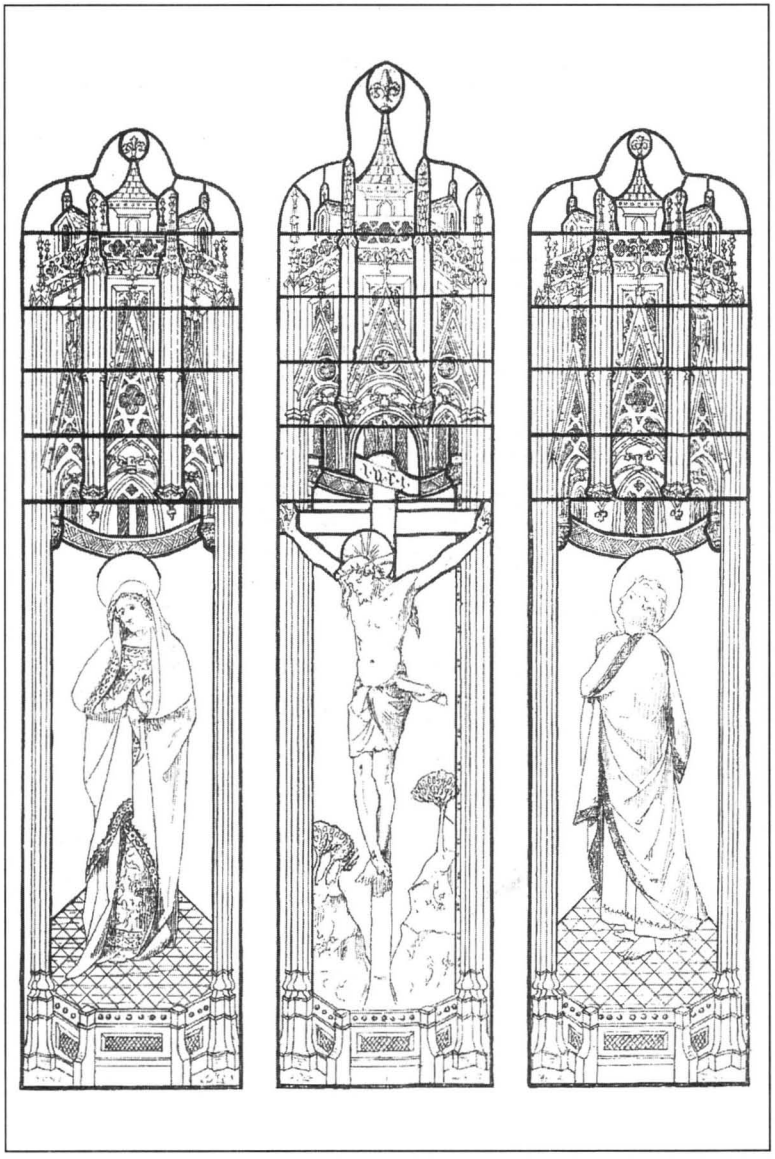

Fig. 7. – Vitrail de la *Crucifixion* de la cathédrale de Quimper, dessin par L.-A. Ottin.
Extr. de L.-A. OTTIN, *Le vitrail*, 1896.

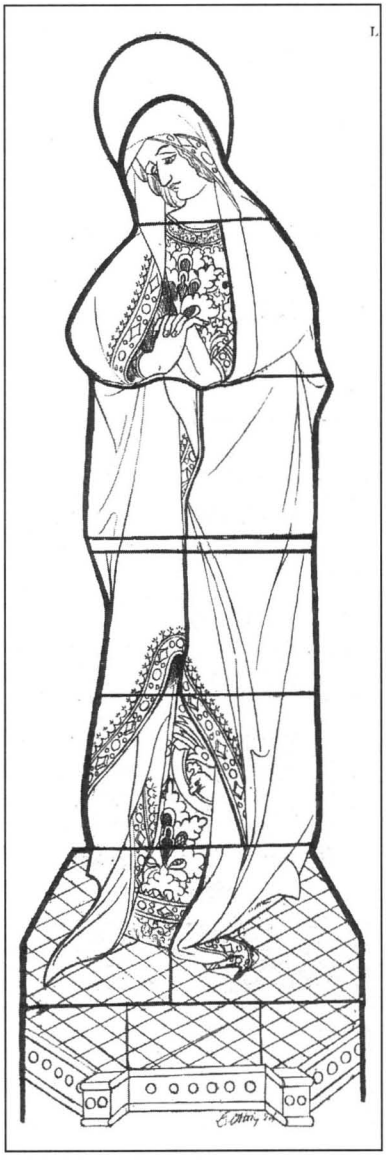

Fig. 8. – La Vierge dans la *Crucifixion*, vitrail de la cathédrale de Quimper, dessin par L.-A. Ottin.
Extr. de L.-A. OTTIN, *Le vitrail*, 1896, p. 48.

Le Men, apparurent, reliefs soulignés de filets ocres et rouges sur fond de chaux. Une remise en lumière de ce chœur tel qu'il était au XVe siècle, fut entreprise. Les apports du XIXe siècle, tels que les grilles clôturant le chœur, les lustres, furent conservés et remis en état, ainsi que l'autel de Bœswillwald[34]. Le déambulatoire, ses chapelles, ses peintures de Yan' Dargent[35], ses vitraux en majorité de Hirsch[36], retrouvèrent leur éclat de jeunesse. Au-dessus de ces bas-côtés, après un recalage de la charpente, les toitures furent recouvertes d'acier inoxydable.

Après l'ouragan d'octobre 1987, tous les vitraux des baies hautes du chœur avaient déjà été déposés.

b. La restauration des vitraux du XVe siècle et les problèmes techniques rencontrés

Les problèmes techniques que nous avons rencontrés sont la suite logique de l'histoire de ces vitraux. Du XVe siècle nous avons hérité d'un verre avec des dépôts de corrosion constitués de gypse et de silicates, d'un verre altéré par des cratères sur les faces externes et des piqûres sur les faces internes. Ces pièces de verre d'épaisseurs diverses, parfois dans la même pièce, n'étaient pas toutes planes, loin s'en faut. De ce même siècle, les grisailles avaient besoin parfois d'être fixées. Le trait, ici et là, avait disparu : il a été rétabli sur un verre de doublage.

Du XVe au XIXe siècle, il y eut des restaurations maladroites, et même très mauvaises pour celles de 1869-1875. Les pièces disparues avaient été remplacées, mais la mauvaise qualité du travail sur un verre, probablement trop sodique, avaient fait disparaître le dessin. Il a fallu reprendre tout cela en faisant de nouvelles pièces. Une compréhension sensible de l'œuvre originale fut nécessaire et longue en durée. Combien de pièces n'avons-nous pas dû refaire avant d'arriver à un résultat satisfaisant ?

Certes il y eut d'autres problèmes techniques, tel que le collage des pièces brisées. Au cours des siècles, chaque intervention apportait son lot de plombs de casse, et il était de notre devoir de supprimer ce plombage qui gênait la lisibilité. Beaucoup de ces pièces, trop fragiles, devaient être doublées, et parfois même avec un verre thermoformé, sur un plâtre mort, après moulage. Des greffes nous ont permis d'inclure, dans les verres brisés, un ou plusieurs morceaux de verre, peints en raccord de tons et de dessins (parfois d'une surface inférieure au décimètre carré).

Dès l'arrivée en atelier, ces vitraux bénéficièrent de lavages très doux à l'eau. C'est là que l'on se rend compte de l'épaisseur de suie, très nocive, déposée par les bougies, et cela en moins de trente ans. Pour dissoudre les mastics du XXe siècle, les panneaux de vitraux trempèrent de nombreuses heures. L'E.D.T.A.[37] nous aida au nettoyage de certaines pièces ; pour d'autres, complètement opaques, il fallut employer de l'acide oxalique. Tous ces travaux furent exécutés sur les indications du Laboratoire de recherche des monuments historiques.

En phase terminale, la mise en plomb se révéla assez délicate pour certains panneaux, vu l'épaisseur des verres, augmentée de celle des verres de doublage. La dernière opération fut le masticage fait au doigt sous les plombs :

---

34 Paul Bœswillwald (1844-1931), disciple de Viollet-le-Duc, attaché à la commission des monuments historiques, inspecteur général, auteur de l'autel de la cathédrale.

35 Yan' Dargent (1824-1899) est aussi l'auteur de vitraux à Botsorhel, Plounéventer et Saint-Servais. Cf. *Yan' Dargent, 1824-1899*, Saint-Thonan, 1989, 56 p. (catalogue d'exposition).

36 Charles Émile Hirsch, élève de Delacroix et de H. Flandrin. Période d'activité de 1860 à 1900, travaille dans toute la France et plus particulièrement le Finistère.

37 E.D.T.A., solution aqueuse de sel dissodique, d'acide thylène diamine tétracétique et de bicarbonate d'ammonium.

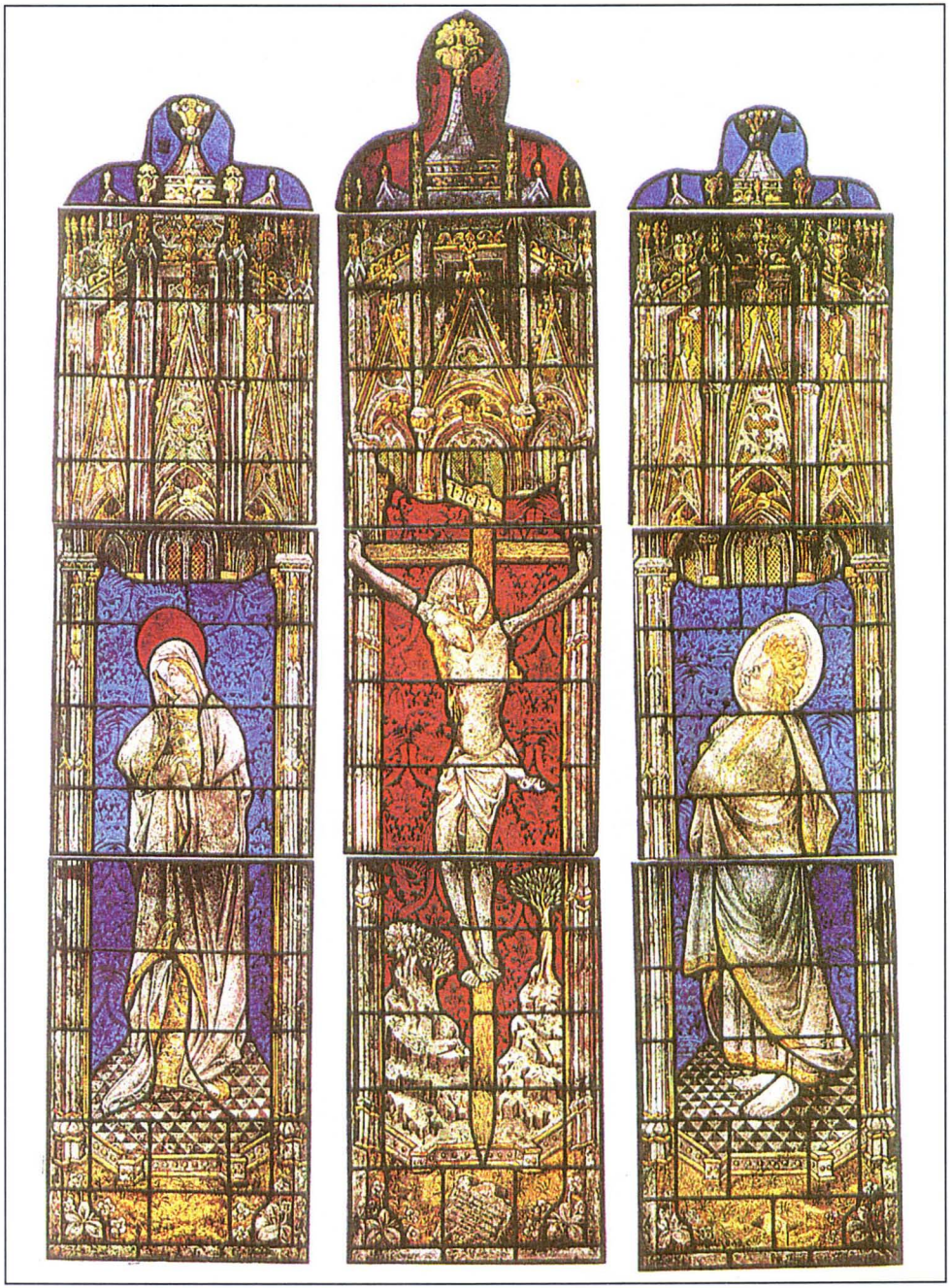

Fig. 9. – Cathédrale de Quimper, vitrail de la *Crucifixion* (baie 100), 1992.
Copie par Antoine Le Bihan de la verrière de 1417, actuellement au château de Castelnau Bretenoux (Lot).



Fig. 10. – Castelnau Bretenoux (Lot), vitrail de la *Crucifixion*, 1417.
Détail : panneau de la Vierge.



Fig. 11. – Cathédrale de Quimper, vitrail de la *Crucifixion*, 1992.
Détail : panneau de la Vierge, copie par Antoine Le Bihan du vitrail de Castelnau Bretenoux.

cette façon de procéder permet d'éviter de déposer du mastic dans les cratères et les défauts des verres.

c. La verrière de doublage

Ces vitraux du XVe siècle demandaient à être protégés des attaques extérieures, tant atmosphériques que biologiques, et intérieures, comme le point de rosée. La seule solution était de poser un deuxième vitrail du côté extérieur, à cinq centimètres du premier, qui reprendrait le dessin des plombs du vitrail ancien, tout en assurant une ventilation de haut en bas, pour éviter la condensation et la croissance éventuelle de micro-organismes. Cette verrière offre un dessin du plombage qui, pour un problème de vision depuis les bas-côtés, est décalé de 2,5 centimètres vers le haut. Les verres incolores, ici du verre float de quatre millimètres, ont reçu une patine de dépoli irrégulière, proche de l'ambiance extérieure des verres anciens.

Les verrières anciennes furent posées sans solins le long des murs, sans mastic sur des barlotières doubles dont l'étude et les essais furent laborieux, car nous innovions avec Benjamin Mouton. Un réseau de vergettes en inox suit le dessin du vitrail sans le couper et cela sur les deux verrières. Autre détail, les soudures à l'étain, trop brillantes lorsqu'elles sont neuves, ont été patinées.

Chaque pièce, chaque vitrail, nous a posé un problème. C'est là l'intérêt d'une telle restauration.

d. Les raisons du maintien du vitrail de 1417 à Castelnau Bretenoux et la copie de 1992, ou la quatrième *Crucifixion* de la cathédrale de Quimper

Lorsque nous avons eu le marché de restauration des verrières du XVe siècle du chœur de la cathédrale de Quimper (côté nord et baie axiale), nous connaissions l'existence de la verrière de la *Crucifixion* de 1417 à Castelnau Bretenoux : nous en avons fait part aux Monuments historiques et proposé d'étudier un éventuel transfert, cela en concertation avec M. Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques, et avec les inspecteurs généraux[38]. Le transfert était en effet possible, les deux édifices, la cathédrale et le château, appartenant à l'État. De plus, le pouvoir du comité de surveillance de cet édifice, nommé pour soixante ans, était arrivé à terme. Cependant, après notre passage au château, dans un rapport transmis à l'inspection générale, nous avons proposé le maintien du vitrail à Castelnau, et cela pour deux raisons.

Tout d'abord, ce vitrail, tel qu'il se présente à 1,20 m du sol, est d'une facilité de lecture évidente, ce qui ne serait pas le cas à Quimper, à 18 m de haut. Autre avantage, il peut être étudié sur la face extérieure avec la même facilité. En outre, le lieu, le climat propice de la région pour la conservation – les vitraux du XVIe siècle à Cahors sont en bon état –, son exposition au nord, l'absence d'humidité, de pollution extérieure, de fumée de cierge, de condensation, tout cela fait de ce vitrail un témoin intéressant de l'état des vitraux de la cathédrale de Quimper il y a cent cinquante ans : l'état sanitaire des verres de la *Crucifixion* de 1417 n'a en effet rien à voir avec l'état des verrières de Quimper qui sont pourtant des mêmes mains et de la même époque. Son maintien à Castelnau pourra être un jalon, témoin intéressant de comparaison de la trop rapide détérioration des vitraux des XVe et XVIe siècles en Bretagne.

À la suite de ce rapport, la décision de faire une copie fut prise, et Antoine Le Bihan fut chargé de faire un deuxième relevé photographique et de dresser un calque de la verrière.

---

38 Mme Françoise de Maupeou et M. Bernard Fonquernie.

e. Le travail d'Antoine Le Bihan

Le calque fait, le travail ne fut pas particulièrement laborieux – si ce n'est pour les damas –, chaque pièce de verre offrant en peinture une diversité non rébarbative. Ce ne semblait plus être la fabrication d'une copie, même si ce n'était pas une création. Un double où l'intelligence et la sensibilité s'exerçaient sans cesse. Techniquement, le report du graphisme des plombs du calque sur du papier à gabarit donna l'emplacement des futures pièces. Ensuite, la coloration et la coupe des verres se firent avec ces gabarits. Une fois les pièces de verre étalées dans l'ordre, vint le travail de la peinture : lavis, fonds tamponnés, enlevés au bois, à la brosse, pose de traits, ombrages, grisailles brunes et noires, jaune d'argent sur la face extérieure, pose de dépoli sur cette même face, tout un travail avant le passage au four aux alentours de 600 degrés. Enfin, après étalage sur la table de lumière, une dernière vérification avant la mise en plombs fut exécutée par les compagnons. On ne saurait oublier, tout au long du chantier, la présence précieuse de l'architecte, tous les quinze jours.

Résumé

En 1417, l'évêque de Quimper, Bertrand de Rosmadec, offrit un vitrail à sa cathédrale. Il s'agissait d'une *Crucifixion*, et ce geste donna le coup d'envoi à la création de vitraux dans les baies hautes du chœur. Cette *Crucifixion* resta en place jusqu'en 1858, année où elle fut déposée lors de travaux engagés par l'architecte diocésain Joseph Bigot. C'est alors que sa trace disparut jusqu'en 1961. Elle avait été acquise par un chanteur d'opéra-comique qui n'en connaissait pas l'origine, et avait pris place dans l'oratoire du château de Castelnau Bretenoux (Lot). À deux reprises, Joseph Bigot la remplaça à la cathédrale de Quimper par d'autres *Crucifixions* : la première, œuvre de Lobin, se retrouva finalement à l'église de Châteaulin ; la seconde, œuvre de Lusson, a pris sa retraite récemment dans une tour de la cathédrale. En 1992, la *Crucifixion* de 1417 aurait pu revenir à la cathédrale : il en a été décidé autrement.

Abstract

In 1417, Bertrand de Rosmadec, the bishop of Quimper, offered his cathedral a new stained-glass window, depicting a *Crucifixion* scene, new windows being then added in the upper parts of the chancel. This *Crucifixion* was retained *in situ* until 1858, when it was taken down during restoration work undertaken by Joseph Bigot the diocesan architect. It then vanished and no trace of it was founded until it was discovered, in 1961, that it had unknowingly been bought by an *opéra-comique* singer who had it installed in the oratory of the Castelnau Bretenoux castle (Lot). Joseph Bigot had it replaced by two other *Crucifixions* : the first one, designed by Lobin, was eventually put up in the church at Châteaulin, while the second one, designed by Lusson, has recently been retired to one of the cathedral towers. In 1992, the 1417 *Crucifixion* might have been returned to the cathedral, but it was decided otherwise.

Diverradur

Beltram Rosmadeg, eskob Kemper, a brofas e 1417 eur werenn-brenestr livet d'e iliz-veur. Eur *Hroazstagadur* a oa hennez, hag eun taol lañs a roas ar prof-se d'eur rummad gwer-livet a oe lakeet dahoude war prenestrou uhel ar chantele. Chomet eo bet ar *Hroazstagadur*-se en e blas beteg ar bloavez ma lakaas Joseph Bigot, ti-saver an eskopti, kregi gand labouriou war an iliz e 1858. Neuze eo bet kollet ar roud euz ar werenn, ha se beteg 1961. Prenet e oa bet gand eur haner opera-bourduz na ouie ket an orin anezi, hag e oa bet staliet e oratouer kastell Castelnau Bretenoux (Lot). Diou wech e lakaas Joseph Bigot *Kroazstagaduriou* en iliz-veur e plas an hini dianket : ar henta anezo, diwar dorn Lobin, a zo degouezet n'ouzer re vad penaoz e iliz Kastellin ; an eil, bet greet gand Lusson, e-neus kavet repu, nevez'zo, en unan euz touriou an iliz-veur. Tro a vije bet e 1993 da zegas en-dro da Gemper *Kroazstagadur* 1417 ; n'eo ket ar pez a zo bet greet.

La lithographie au service des monuments historiques de la Bretagne

Les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* de Taylor, Nodier et Cailleux*

par Robert Leclercq

Trois personnalités du début du XIXe siècle ont eu la clairvoyance de réaliser une manière d'inventaire des monuments historiques de la France, à ce moment où l'intérêt commençait à s'y porter, il est vrai principalement, vers le roman et le gothique. Les autorités en étaient encore à s'évertuer à obtenir des préfets et des érudits locaux des renseignements sur les monuments «dignes d'intérêt», que déjà le baron Justin Taylor, Charles Nodier et Alphonse de Cailleux se lançaient, si l'on ose dire, dans la représentation de ces monuments.

La conception de l'ouvrage

Les vingt et un volumes des *Voyages pittoresques et romantiques* dont la publication s'est échelonnée sur près de soixante ans, de 1820 à 1878, veille de la mort du baron Taylor, sont la réalisation d'une entreprise conçue en Bretagne. Avant d'examiner plus spécialement les deux volumes concernant la Bretagne, il convient de rappeler les principes qui sont à la base de ce monumental ouvrage marqué, en effet, on le verra, du sceau du romantisme.

Dans son *Introduction* au volume du *Dauphiné*, le baron Taylor indique : «Au mois de juin 1810, je conçus le plan de cet ouvrage et je proposai au ministère de l'Intérieur d'en encourager la réalisation.» Dans celle du premier volume de la *Bretagne*, paru en 1845, il écrit : «Il y a trente-cinq ans, pour la première fois, j'ai visité la Bretagne. C'est en parcourant les sites pittoresques de cette belle province, devant ses monuments de tous les âges, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'aux châteaux de la Renaissance et aux fortifications de Vauban[1], vaste cercle embrassant

* Conférence donnée le 13 décembre 1997, à Paris, à la Fondation Taylor, devant la Société archéologique du Finistère.

[1] L'œuvre architecturale des XVIIe et XVIIIe siècles n'était encore guère appréciée. Mérimée écrivait, en 1836, dans les *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, à propos de Rennes, reconstruite après l'incendie de 1720 : «La

l'histoire complète de l'art de construire en France, que j'ai conçu la première pensée des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France.*»

Ainsi les *Voyages pittoresques et romantiques* sont-ils nés dans l'or des ajoncs et des genêts, dans la fraîcheur du vent marin qui en porte l'odeur exaltante. Il fallait bien une atmosphère enivrante pour concevoir pareille œuvre à cet âge. Taylor, né le 5 août 1789, avait à peine vingt et un ans ! Le but recherché, la cause que Taylor était allé prêcher auprès de Jean-Pierre Bachasson, comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, c'était celle de la préservation des monuments historiques français ou, pour un trop grand nombre d'entre eux, de leur souvenir. En effet, ce que Taylor veut obtenir, c'est la publication d'un ouvrage beaucoup plus considérable que celui du comte Alexandre de Laborde, gravé au burin, *Les monuments de la France*, qui paraîtra de 1816 à 1836 en deux grands volumes in-folio dont les planches sont, elles aussi, romantiques[2].

Sa réalisation

Il se trouve qu'un procédé nouveau, la lithographie, découvert dès les années 1796-1798, à Munich, par Aloys Senefelder, est présenté au Salon de 1817. Son principal technicien en France est Godefroi Engelmann, qui s'installe à Paris en 1818. Cette année-là, Justin Taylor, Charles Nodier et Alphonse de Cailleux, qui ont entrepris un voyage en Normandie, décident de lancer l'entreprise qu'autorise ce procédé, beaucoup moins dispendieux. Il est, en effet, beaucoup plus rapide d'exécution et de tirage que l'eau-forte. De ce fait, il permet la réalisation de grandes séries et de fort tirages. La lithographie, de plus, confère à l'illustration un caractère plus romantique. Nodier écrit : «Plus libre, plus original, plus rapide que le burin, le crayon hardi du lithographe semble avoir été inventé pour fixer les inspirations libres, originales et rapides du voyageur qui se rend compte de ses sensations.»

Les premières lithographies tirées en France ont été réalisées dès 1819 tandis que le premier tome des *Voyages pittoresques et romantiques* paraît en 1820. C'est l'*Ancienne Normandie*. Le choix de la Normandie n'est peut-être pas dû seulement à la proximité plus particulière de cette province, si l'on retient qu'Alphonse de Cailleux est né à Rouen et, surtout, ce fait que la Normandie, qui sera la base de départ des études qu'Arcisse de Caumont mènera à Caen, y fondant en 1824 la Société des antiquaires de Normandie, a déjà été explorée par des antiquaires anglais, ce que savaient sans doute nos auteurs. En effet, en 1820 paraissent *Account of a tour in Normandy*, de Dawson Turner, et *The architectural antiquities of Normandy*, de J.S. Cotmann, qui seront suivis des études considérables de John Britton et de Charles-Augustus Pugin[3]. Les auteurs des *Voyages pittoresques et romantiques* ont d'ailleurs été guidés par Auguste Le Prévost, antiquaire originaire de Bernay, parfaitement au courant des travaux des Anglais.

Il y a eu ainsi conjonction d'intérêts portés aux monuments médiévaux français. Le baron Taylor demandera plus tard qu'on lui reconnaisse une antériorité dans ces études : «Ce n'est pas aux gravures des Anglais repro-

---

manière, le mauvais goût du XVIIIe siècle déparent presque tous les édifices publics.» C'était plus tempéré que l'appréciation donnée en 1809 par Alexandre Lenoir : «L'architecte Gabriel, sous Louis XV, voulant enchérir sur ses prédécesseurs, introduisit, dans des ensembles ridicules et malentendus, un nombre considérable de colifichets dans des moulures informes.» (Alexandre LENOIR, «Revue des principaux monuments des différents siècles réunis dans le musée des Monuments français», *Mémoires de l'Académie celtique*, 1809, t. IV, p. 78-95).

2 Comte Alexandre DE LABORDE, *Les monuments de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*, Paris, Didot, t. I, 1816 ; t. II, 1836.

3 Robert LECLERCQ, «Mérimée et les antiquaires normands», *Le pays d'Auge*, t. 43, n° 2, février 1993, p. 14-27.

duisant leurs cathédrales et les ruines de leurs monastères [...] que sont dues la première pensée de notre livre [...] et l'impulsion donnée plus tard au sentiment public en faveur de nos antiquités chrétiennes», d'où le rappel par le baron Taylor du début de la réalisation des lithographies des *Voyages pittoresques et romantiques* dès 1819. Il s'est agi d'une affaire conduite au mieux, une entreprise «libre et privée», de prestige, menée par trois personnages : Taylor, aide de camp du comte d'Orsay, Charles Nodier, son aîné de neuf ans, qui devait être nommé, en 1823, bibliothécaire de l'Arsenal et dont le salon deviendrait un des hauts lieux du romantisme, et Alphonse de Cailleux, architecte, qui occupera, en 1825, le poste de secrétaire général des musées royaux. Ce dernier avait connu Taylor dans leur enfance, lorsqu'ils fréquentaient l'atelier du peintre Suvée.

C'était, pour Taylor, obtenir un parrainage de prestige. Le prestige fut recherché également dans le choix des artistes qui inaugurèrent cet énorme édifice. Parmi les plus connus : Théodore Géricault, Horace Vernet, Théophile Fragonard, Eugène Isabey, Richard Parkes-Bonington. En fait, l'ampleur du travail mena à recourir, au long du temps, au talent de quelque deux cent cinquante artistes, dont l'un des plus connus est Adrien Dauzats, qui intervient à partir de 1825. L'étude que lui a consacré Bruno Foucart a précisé l'importance du rôle de ce grand artiste qui fut aussi un peintre orientaliste[4]. Il a établi ou contribué à établir trois cent quatre-vingts des deux mille neuf cents planches de l'ensemble de l'ouvrage. Aussi bien, dans le prospectus du volume de la *Champagne*, cité par H. Ritter[5], trouve-t-on ce rappel : «Les artistes les plus célèbres de la capitale et de l'époque ont contribué à en faire un monument des arts.»

Cet énorme ouvrage, qui contribua beaucoup, entre les mains d'Engelmann, à améliorer et à promouvoir le procédé lithographique, permit à la France de découvrir son patrimoine monumental. Sa publication souleva tout de suite un énorme intérêt qui se traduisit par un afflux de souscriptions qui furent au nombre de cinq cent soixante-quatorze pour la *Normandie*, chiffre auquel il convient d'ajouter soixante-dix exemplaires pour la direction des Beaux-Arts et vingt-six pour la liste civile. Ces superbes in-folio ont dû plus d'une fois constituer de somptueux cadeaux.

Ainsi, du moins les premiers temps, s'est-il agi d'une opération de prestige mais aussi d'une affaire satisfaisante, dans laquelle n'intervint aucun éditeur. Bruno Foucart a montré qu'il ne faut pas négliger, lors de l'examen de ces planches, une part d'interprétation qui ressort bien, par exemple, de la comparaison du croquis d'après nature exécuté par Taylor, en 1819, de la maison des Templiers de Louviers et de la lithographie établie par le baron Atthalin qui en fait «un sombre et mystérieux lieu» dont, après sa démolition, il ne restera plus qu'un «fantôme vivant» : la superbe planche.

Les lithographies ont été réalisées à partir de dessins au crayon, de lavis à l'encre, d'aquarelles, pour la plupart dispersés, dont il demeure cependant un ensemble conservé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Il s'agit de la collection Destailleurs. Ainsi, à propos de Morlaix, y trouve-t-on cinq dessins préparatoires d'Auguste Mayer, un de Cicéri et un de Guesdon, dessins exécutés à la mine de plomb.

L'intérêt porté aux monuments historiques

Il est permis de remarquer que l'ouvrage ne présente pas de plan particulier, que la

[4] Bruno FOUCART [dir.], *Adrien Dauzats et les «Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France» du baron Taylor*, Paris, Fondation Taylor, 1990, 368 p.

[5] H. RITTER, *Les «Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France»*. Paris, Fondation Taylor, 1994-1995 (Mémoire de D.E.A.).

dévouverte se fait au hasard du voyage. Rien à voir avec le côté didactique du musée des Monuments français d'Alexandre Lenoir, créé comme dépôt durant la Révolution et dispersé en 1818, qui fut le premier lieu où l'architecture fut présentée époque par époque. L'ouvrage d'Alexandre de Laborde, *Les monuments de la France*, avait le même propos. La Bretagne y est d'ailleurs fort peu représentée[6]. Nodier précise bien, à propos des *Voyages pittoresques et romantiques* : «Ce n'est pas en savants que nous parcourons la France mais en voyageurs curieux des aspects intéressants et avides de nobles souvenirs», et il rejette les «élucubrations des érudits». Au vrai, en 1820, la datation des monuments en était à ses débuts.

N'importe ! Les *Voyages pittoresques et romantiques* sont une œuvre grandiose qui mène un recensement des monuments de la France et qui débuta à une époque où le ministre de l'Intérieur avait grand-peine à obtenir des préfets les réponses aux circulaires réclamant la liste des monuments «dignes d'intérêt» de leur département. La première de ces circulaires, celle de 1810, souvent citée, émanait du comte de Montalivet. Elle avait été rédigée par Alexandre de Laborde. Ce n'est que dix ans après la publication du premier volume des *Voyages pittoresques et romantiques* que fut créé par Guizot, dès l'avènement de Louis-Philippe, le poste d'inspecteur général des monuments historiques dont on sait qu'occupé d'abord par Ludovic Vitet, il devint, en 1834, l'énorme charge que sut assumer Prosper Mérimée.

La Bretagne, objet de tant de soins

Les deux volumes in-folio concernant la Bretagne paraissent en 1845 et 1846[7], illustrés de cent planches, pour le premier, de deux cent cinquante-deux planches, pour le second. Ils figurent parmi les plus beaux, correspondant, en effet, au meilleur de la production lithographique. Pourtant, le nombre des souscripteurs est bien moindre que lors du lancement de l'*Ancienne Normandie*. Il n'est plus que de cent trente-neuf. On relève, pour la *Bretagne*, la bibliothèque de l'École navale de Brest, les bibliothèques de Brest et de Vannes ainsi que l'un des illustrateurs, Auguste-Étienne Mayer. Toutefois, la publication demeure prestigieuse. En effet, près de cinquante bibliothèques de province ont souscrit, tout comme les bibliothèques des palais royaux. Un grand nombre de hautes personnalités de l'époque figurent sur la liste ; parmi elles, outre des personnages de la cour royale, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, la reine d'Angleterre. Et voici les images de la Bretagne répandues dans l'Europe entière !

Les artistes qui collaborent à l'ouvrage sont nombreux et, tout d'abord, le baron Taylor, lui-même, qui indique, dans l'*Introduction* de la *Bretagne*, avoir dessiné, lors d'un second voyage en Bretagne, en 1819, «le vieux château de Combourg, auquel le nom de M. de Châteaubriant attachait l'immortalité, la cathédrale de Dol, belle entre toutes les églises de Bretagne, et les champs de Carnac, parce qu'ils renfermaient les plus naïfs et les plus prodigieux des monuments de nos Celtes.» C'est Dauzats qui exécutera une des lithographies de Carnac. C'est Eugène Cicéri qui présentera Combourg (l'une et l'autre planches d'après les dessins du baron). Quant à la cathédrale de Dol, le baron n'apparaît pas parmi les auteurs des planches. Sans doute a-t-il donné quelques croquis à Léon Gaucherel, auteur de deux dessins représentant l'un, la façade méridionale, l'autre, l'intérieur, croquis destinés à montrer ce qu'il désirait voir repré-

[6] Seuls y figurent des monuments mégalithiques et le château de Josselin.

[7] *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Bretagne*, par MM. J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux. A Paris. De l'Imprimerie de Firmin Didot frères. 2 vol. 45 x 30 cm, 1845-1846.

senter, comme il en usait avec ses dessinateurs. La première des planches de la cathédrale est lithographiée par Dauzats, la seconde par Monthelier.

Dans l'*Introduction*, le baron Taylor indique : «Mon portefeuille s'est augmenté des dessins de M. Mayer [...], de ceux de M. Gaucherel, enfin de ceux de M. Cambon.» C'est donner à entendre que sa contribution personnelle à l'établissement des trois cent cinquante-deux planches de la *Bretagne* ne s'est pas limitée aux dessins dont il précise être l'auteur. Il convient d'y ajouter de ces croquis d'orientation auxquels il fait allusion dans sa correspondance et déjà évoqués ci-dessus.

Auguste-Étienne Mayer, Brestois, né en 1805, était un peintre connu. Il exposa aux Salons, de 1824 à 1869. Auteur de marines, il n'est l'auteur que de l'une des cinq planches représentant le cap Saint-Mathieu. Encore est-ce une vue du plateau occupé par les ruines de l'abbaye Saint-Mathieu, dominant l'Océan. Denise Delouche souligne sa participation importante à l'illustration du Finistère et estime qu'«on lui doit probablement la variété des choix du baron Taylor dans cette région[8]».

Plus loin, le baron Taylor reprend : «L'exécution de tous ces dessins a été confiée à nos premiers dessinateurs-lithographes», et de citer Dauzats, Cicéri, Jacottet et Guiyesse.

Adrien Dauzats ne semble pas avoir fait le voyage de la Bretagne. Il a réalisé soixante et une superbes lithographies à partir des dessins de Cambon, pour Nantes et le château de Clisson ; de Guiyesse, pour Carnac, mais, surtout, de Léon Gaucherel et d'Auguste-Étienne Mayer. Cela représente le quart des planches de la *Bretagne*, travail considérable pour la réalisation duquel il a certainement été pressé et bousculé par le baron Taylor, comme il en était d'ordinaire, ce qu'a bien montré la publication, sous la direction de Bruno Foucart, des lettres qu'il adressait à Dauzats.

L'importance de la participation d'Adrien Dauzats contribue à établir la valeur artistique de cet ouvrage, tout comme celle d'Eugène Cicéri. L'un et l'autre, outre leurs talents de lithographes, étaient, en effet, des peintres réputés. Le premier a donné dans l'orientalisme. Le second est plus connu comme peintre de paysages. C'est sans doute à ce titre qu'il s'est vu confier le soin de dessiner et de lithographier quatre planches du cap Saint-Mathieu qui représentent d'ailleurs un Océan fort calme. Sa contribution au volume *Bretagne* est considérable. Son nom apparaît seul pour quarante-deux planches, ce qui implique qu'il a fait le voyage. De lui, le baron Taylor écrit qu'il possède «un crayon qui semble peindre». Il a vu, en particulier, Nantes, Suscinio, Auray, Carnac, Brest et l'Océan, Morlaix dont il a merveilleusement représenté les vieilles maisons, Quimper. Autant dire qu'il a fait un vrai Tro-Breiz. À cela s'ajoute la transposition lithographique qu'il a faite de trente-trois dessins de Léon Gaucherel et de trente-trois dessins d'Auguste-Étienne Mayer et, par ailleurs, celle de dessins d'artistes moins connus.

Le total de plus de cent huit planches lithographiées par Eugène Cicéri montre qu'il est l'auteur de près du tiers des lithographies. Ainsi donc, les deux plus grands lithographes qui ont illustré la *Bretagne* des *Voyages pittoresques et romantiques*, Dauzats et Cicéri, ont, à eux deux, lithographié près de deux cents des trois cent cinquante-deux planches.

Fastidieuse serait l'énumération des autres dessinateurs de vues et des lithographes dont les noms apparaissent dans la table des illustrations. On en retiendra seulement Pierre-Eugène Guiyesse, peintre amateur, ami de Mayer et de Brizeux, pour ce que le baron Taylor le présente comme «savant de la province», et Laby pour ce qu'il apparaît à plusieurs reprises dans son rôle de dessinateur de personnages, de «faiseur de bonshommes»,

8 Denise DELOUCHE, *Peintres de la Bretagne. Découverte d'une province*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, Paris, Klincksieck, 1977, 397 p.

qui animent les monuments, ainsi de l'extérieur de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Il convient de ne pas oublier l'architecte Clouet, pour des plans ou des vues en élévation.

Tout ce monde, animé par le baron Taylor, collaborait jusqu'au point que peuvent avoir réalisé la même planche le dessinateur du monument, le placeur de figures, le lithographe. Ainsi en est-il de l'extérieur de la chapelle Saint-Fiacre, du Faouët, avec respectivement Gaucherel, Laby et Dauzats ; de même pour la halle d'Auray avec Cicéri, Laby et Dauzats ou la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon avec Mayer, Laby et Dauzats. Occasionnellement, et peut-être du fait de la presse, les lithographies sont faites directement par un dessinateur comme pour le dolmen de Kerangouez par Mayer, ou bien Dauzats et Cicéri sont déchargés du soin de la lithographie par le recours à un artiste moins connu, tel Jaccottet pour «Le cap Saint-Mathieu» ou «Une chapelle près de Lannilis».

Les textes insérés en cahiers parmi les planches ont été élaborés par le baron Taylor à partir des notes prises durant ses séjours bretons, à l'aide aussi d'ouvrages anciens tels *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique* d'Albert Le Grand, mais aussi des œuvres contemporaines des érudits bretons, sans oublier les *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, de Mérimée.

Tels se présentent les deux tomes de la *Bretagne*. En fait, des lithographies concernant la Bretagne avaient déjà été publiées. Mérimée en fait état à propos des maisons de Morlaix sur lesquelles il avait donc pu se faire une idée avant son départ en 1835. Denise Delouche a établi un catalogue des recueils d'estampes concernant la Bretagne et rappelé que les premières lithographies de sujet breton sont celles du Londonien Hulmandel. Elles sont de 1819 et représentent le château des Rochers[8].

Très intéressant à examiner, *Le Finistère en 1836* d'Émile Souvestre, avec sa réédition du *Voyage dans le Finistère* de Cambry, est abondamment illustré de lithographies de 20 x 14 cm, par Come et Bonetbeau, qui ne peuvent, à l'évidence, rivaliser avec les planches des *Voyages pittoresques et romantiques*[9]. Certaines planches du *Finistère en 1836*, telle celle présentant l'intérieur de la cathédrale de Quimper dessiné par Augustin N. sont, en effet, très pauvres. À relever, un intérieur de la cathédrale de Saint-Pol-de Léon dessiné d'après un tableau d'Auguste Mayer, comportant plusieurs personnages. (Il se trouve que l'intérieur de cette cathédrale ne figure pas dans les *Voyages pittoresques et romantiques*). L'ouvrage est illustré aussi de scènes de mœurs. S'il en était besoin, la qualité et l'ampleur des lithographies de la *Bretagne* des *Voyages pittoresques et romantiques* trouvent là, par contraste, une mise en valeur saisissante.

Des vues superbes

L'entrée de la *Bretagne* se fait en fanfare avec le magnifique frontispice de Viollet-le-Duc qui, parmi des pierres dures, à la manière d'une précieuse reliure médiévale, nous montre quatre saints évêques qui présentent chacun, dans un phylactère, le nom de la ville qu'ils patronnent.

Quels sont les sujets traités ? Hormis quelques paysages, tels le cap Saint-Mathieu, la «Roche percée de la baie de Dinan près de Camaret » lithographiée par Dauzats d'après Mayer (fig. 1), les moulins de Guérande ; hormis les «monuments druidiques» très copieusement représentés (trente-cinq planches), il s'agit essentiellement d'édifices.

Très nombreuses sont les ruines. Elles sont les témoins des années d'incurie, par exemple quand il s'agit d'abbayes tombées en

[9] Émile SOUVESTRE, *Le Finistère en 1836 précédé du Voyage dans le Finistère (Cambry,1794)*. Brest, Come fils aîné, 1838, 256 p.



Fig. 1. – «Roche percée de la baie de Dinan, près Camaret».
Dessin : A. Mayer ; lithographie : A. Dauzats, 1843.

commende. Mais elles sont dues aussi, très largement, aux méfaits de la Révolution et de l'Empire. Tantôt il s'est agi de vandalisme militant, ainsi de l'abbaye de Lehon, tantôt il y a eu récupération de pierres, le monument étant considéré comme une carrière, ainsi du château de Suscinio et de bien d'autres monuments. Bien évidemment, toutes ces ruines ont un caractère «romantique» : ainsi en est-il du cloître de Daoulas ou de celui des Cordeliers à Quimper que Mérimée estimait «d'une rare élégance[10]» (fig. 2). Denise Delouche écrit : «Les ruines arrêtent les voyageurs dessinateurs dans leur quête monumentale à travers la province, essentiellement pour leur qualité pittoresque dans un paysage, mais aussi pour tout ce qu'elles évoquent.» Ces lithographies achevaient de démontrer que la Bretagne pouvait prendre le relai de l'Italie dans la représentation de la ruine romantique.

Les édifices religieux, églises et cathédrales, sont pour beaucoup représentés tant pour leur extérieur que pour leur intérieur. Occasionnellement, une planche illustre les chapiteaux, comme à l'église Sainte-Croix de Quimperlé, des monuments funéraires, comme à Josselin le tombeau d'Olivier de Clisson et de sa femme Marguerite de Rohan,

10 Prosper MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, Paris, Adam-Biro, 1989, p. 99.

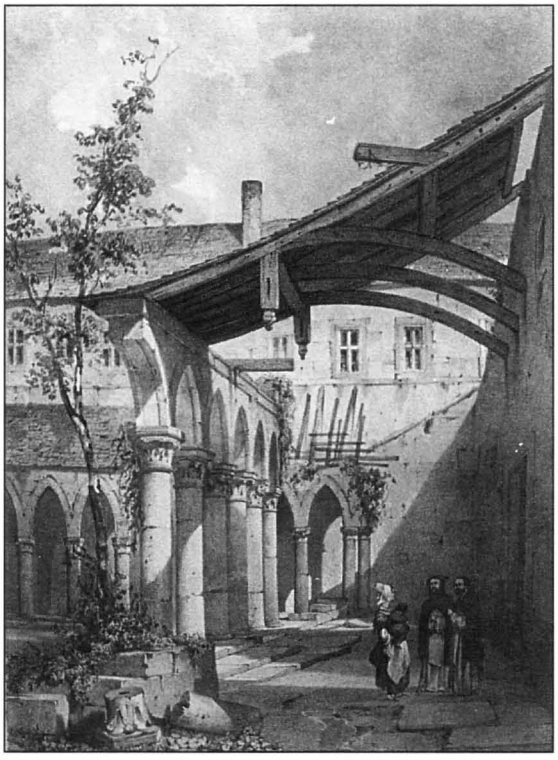

Fig. 2. – «Ruines du Cloître des Cordeliers à Quimper».
Dessin : A. Mayer ; lithographie : Aug. Mathieu.

dessiné par Gaucherel et lithographié par Stéphane Martin dont c'est la seule intervention dans la *Bretagne*, ou encore les fonts baptismaux de Corseul.

Certains monuments civils sont présentés : essentiellement l'hôtel de ville et les maisons de Morlaix (huit planches). L'une des planches représente un des célèbres escaliers dits à pondalez, tel que celui provenant de la maison Pouliquen, 14, Grand-Rue, qui sera vendu à l'Angleterre pour figurer au Victoria and Albert Museum de Londres, comme le montre l'*Illustration* du 12 mars 1927[11]. Celui qui est représenté dans les *Voyages pittoresques et romantiques* n'a pu être identifié (fig. 3).

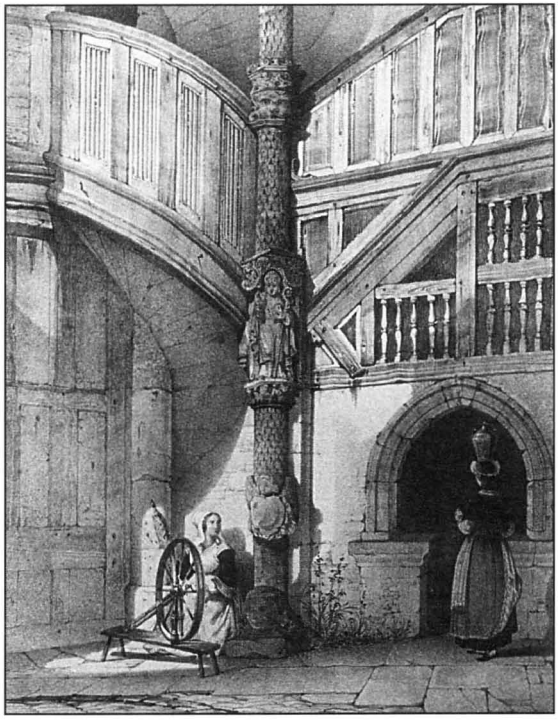

Fig. 3. – «Escalier d'une maison à Morlaix».
Dessin et lithographie : Émile Sagot.

Les décors sont bien ceux habituels aux romantiques. Comment ne pas reproduire le superbe commentaire que fait Denise Delouche de la planche de Cicéri représentant la cathédrale de Quimper ? «Parmi ses essais les plus remarquables, la vue générale de Quimper pour laquelle il transpose lui-même sa propre étude sur la pierre lithographique ; l'immensité du paysage bocager y est suggérée par un jeu complexe d'écrans de valeurs contrastées où interviennent les ombres mouvantes des nuages et les clairières ensoleillées; le sens de l'espace lumineux, la nudité du premier plan, l'adoucissement des lointains, placent ce paysage un peu en marge des vues pittoresques ; la silhouette de la cathédrale n'y

11 Duc DE TRÉVISE, «L'elginisme», *L'Illustration*, 12 mars 1927.



Fig. 4. – «Vue de Quimper».
Dessin et lithographie : Eugène Cicéri.

est plus la fabrique indispensable à l'intérêt, mais le contrepoint plastique au profil sombre des arbres qui l'escortent, le point fort, indispensable pour affirmer l'immensité doucement éclairée des paysages lointains.» (fig. 4).

Les planches mettent aussi en valeur des plantes agressives, tel le lierre de la porte nord de Guérande ou le fameux if de Lanleff. Bruno Foucart cite un passage de Nodier faisant l'éloge du lierre accroché aux meneaux des fenêtres de l'abbaye normande de Jumièges : il «retrouve dans cet emblême et la fidélité que le temps affermit et l'amour qui s'accroît par le malheur et ce je ne sais quoi de frêle et de tendre qui survit cependant à tous les ouvrages des hommes», et Bruno Foucart d'y voir un «sympathique enlacement».

Les planches lithographiques fourmillent souvent de personnages. Le baron Taylor ne manque d'ailleurs pas de faire état, dans son *Introduction* à la *Bretagne*, de la *Galerie armoricaine* d'Hippolyte Lalaisse, publiée en 1844. Les personnages dessinés dans la *Bretagne* des *Monuments pittoresques et romantiques* n'ont évidemment pas la finesse de ceux dessinés par Lalaisse, ne fût-ce que pour une question d'échelle (fig. 5). Ce ne sont pas non plus, sur un marché, l'animation et le chatoiement du marché de Quimper d'Olivier Perrin. N'importe ! Comme le souligne

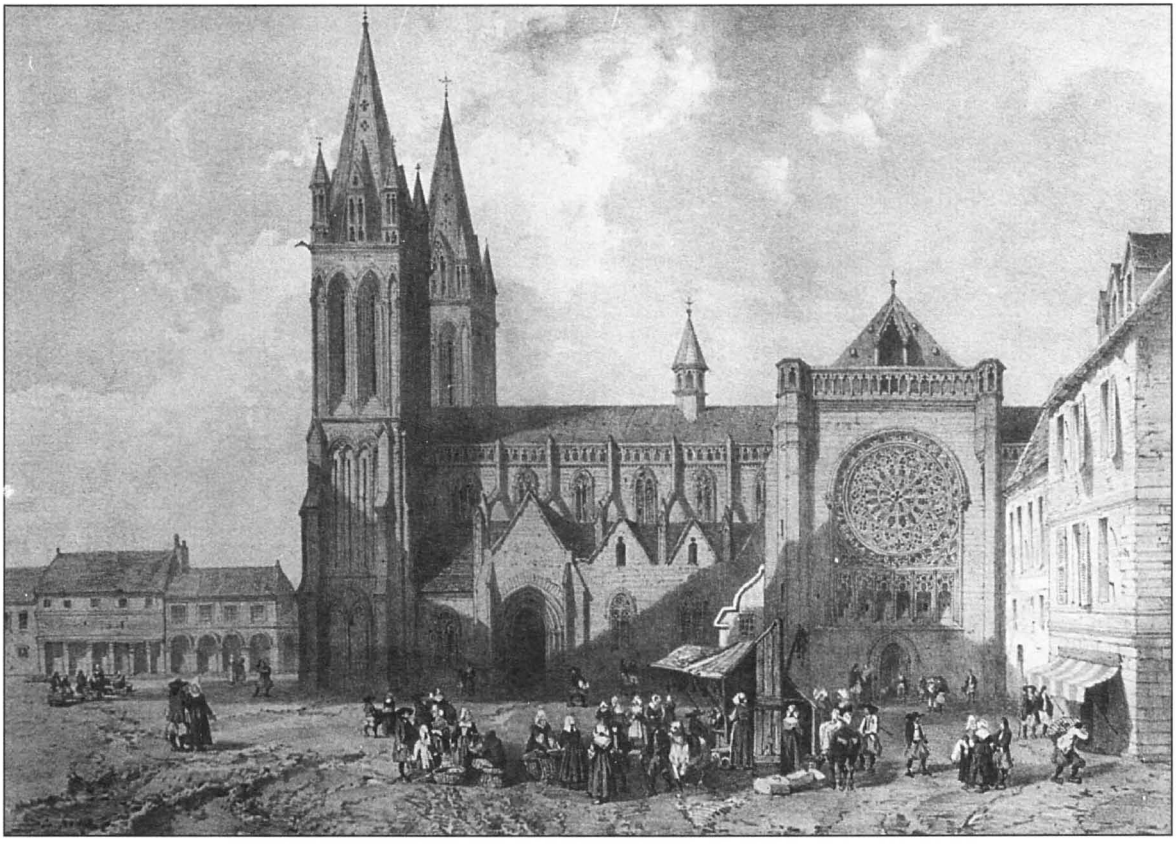

Fig. 5. – «Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon».
Dessin : A. Mayer ; figures : A. Laby : lithographie : A. Dauzats, 1845.

H. Ritter, il y a dans ces planches une abondante évocation du monde breton et, en particulier, de la paysannerie du XIXe siècle commençant. Au début du premier tome de la *Bretagne*, une illustration signée de Laby montre bien qu'à une échelle convenable, cet illustrateur pouvait faire valoir les costumes paysans et l'atmosphère d'une fête bretonne. Devant la chapelle de Saint-Fiacre, au Faouët, c'est un curé à cheval et ce sont des cochons en liberté qui animent la planche, à l'initiative de Laby. Dans l'une des rues, très animées, de Morlaix, un charriot est déchargé de ses tonneaux, cette fois sans l'intervention de Laby.

Bien évidemment apparaît la piété bretonne que Mérimée avait fait semblant de ne pas avoir perçu tandis que son bon ami et compagnon en anticléricalisme, Stendhal, et tant d'autres, la soulignent[12]. Et ce sont

[12] STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, Paris, Calmann-Lévy, s.d., p. 21-22. Visitant la chapelle de Sainte-Anne-d'Auray, Stendhal écrit : «C'est ici que devraient venir chercher des modèles ces jeunes peintres de Paris qui ont le malheur de ne croire à rien, et qui reçoivent d'un ministre aussi ferme qu'eux dans sa foi l'ordre de faire des tableaux de miracles, qui seront jugés au Salon par une société qui ne croit que par politique.» André Theuriet, près de cinquante ans plus tard, séjournant à Douarnenez, écrira : «Il régnait un tel recueillement sous la voûte sculptée de ce porche [de l'église Saint-Melaine]

l'église de Kerfeunteun, l'intérieur de l'église Sainte-Croix de Quimperlé. Les célèbres reliquaires sont des sujets d'étonnement et de répulsion pour les touristes mal avertis, encore que Flaubert et Maxime du Camp n'aient pas manqué d'y puiser quelque enseignement sur le destin de l'homme[13]. Ainsi de l'un des reliquaires de Saint-Pol-de-Léon ou de celui de Pleyben aux ouvertures desquels s'entassent les célèbres boîtes à crâne.

Mais aussi de précieux documents

Sur un plan plus général, qu'apportait la publication de la *Bretagne* des *Voyages pittoresques et romantiques* ?

Tout d'abord, elle ne manqua pas d'éveiller davantage l'intérêt porté à cette province tenue pour lointaine et réputée sauvage, en présentant ses trésors monumentaux sous l'aspect le plus favorable. S'imposaient la révélation des ruines, la démonstration de l'urgence d'arrêter l'action des démolisseurs, stigmatisée en 1825 puis en 1832 par Victor Hugo, en 1833 par Charles de Montalembert, ce dernier se plaçant davantage sous une optique chrétienne. Le mérite de restaurations entreprises, telle que celle de l'abbatiale de Léhon, conduite par le chanoine Fouéré-Macé, devient éclatant quand on considère la lithographie réalisée par Cicéri, d'après le dessin de Gaucherel.

L'état des monuments conservés, tel qu'il était à la moitié du XIXe siècle, offre plein d'intérêt : ainsi, par exemple, de la cathédrale de Quimper, dessinée par Guesdon, dont on voit bien les maisons canoniales et les boutiques qui s'y encastrent. On n'en était pas encore au moment de dégager nos cathédrales, opération qui ne s'est pas toujours passée sans péril. Amusant est le fait que Cicéri présente la cathédrale avec un aspect futuriste puisqu'il y pose les flèches qui ne seront construites qu'en 1854 et 1856 par l'architecte Bigot. L'inclinaison inquiétante de la flèche de l'église de Saint-Jean-du Doigt n'apparaît pas sur les lithographies de Cicéri et de Dauzats, d'après les dessins de Mayer. Elle sera le sujet de controverses que l'on retrouve dans le dossier de la Bibliothèque du patrimoine et dans celui des Archives départementales.

Autant dire que les planches lithographiques des *Voyages pittoresques et romantiques* ne sont pas toujours d'une fidélité parfaite. Qu'importe ! Elles ont pu constituer pour la Commission des monuments historiques, créée en 1847, une source documentaire de premier plan, rassemblant l'essentiel des monuments bretons. Certes, Mérimée, habituellement rapporteur pour la Bretagne, disposait de ses croquis dessinés à la chambre claire, voire de ses aquarelles, documents hélas disparus. Certes, il y avait, de-ci, de-là, comme pour les maisons de Morlaix, des lithographies disponibles, des illustrations parues dans les journaux, mais rien ne valait ces grandes planches qui permettaient de concevoir l'importance de tel ou tel monument. Quand Mérimée, alerté sur le sort du jubé de Saint-Fiacre du Faouët qu'il n'avait pas eu l'occasion d'examiner lors de sa tournée de 1835, demande à l'architecte Lambert, en 1852, d'étudier son transfert dans l'église du Faouët, sous la réserve que le démontage et le transport ne soient pas trop coûteux, il est permis de se demander s'il a bien consulté les *Voyages pittoresques et romantiques* et, même, si la Commission, à laquelle participait le baron Taylor dès ses origines, avait l'ouvrage à sa disposition à cette époque[14].

---

que nous ne nous sommes pas senti le cœur de déranger tous ces gens agenouillés, aussi immobiles que les saints de pierre des sculptures et que nous avons renoncé à entrer dans l'église.» (André THEURIET, «Paysages et impressions», *Revue des Deux Mondes*, 1881, t. I, p. 334-380).

13 Gustave FLAUBERT, *Par les chemins et par les grèves*, Paris, Encre, 1979, p. 92 : Flaubert et Du Camp y trouvent «un solide et bon spectacle.»

14 Les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* figurent sous le numéro 65 dans le *Catalogue de la Bibliothèque de la Commission des monuments historiques* établi en 1875 par A. Perrault-Dabot, mais sans date d'entrée.

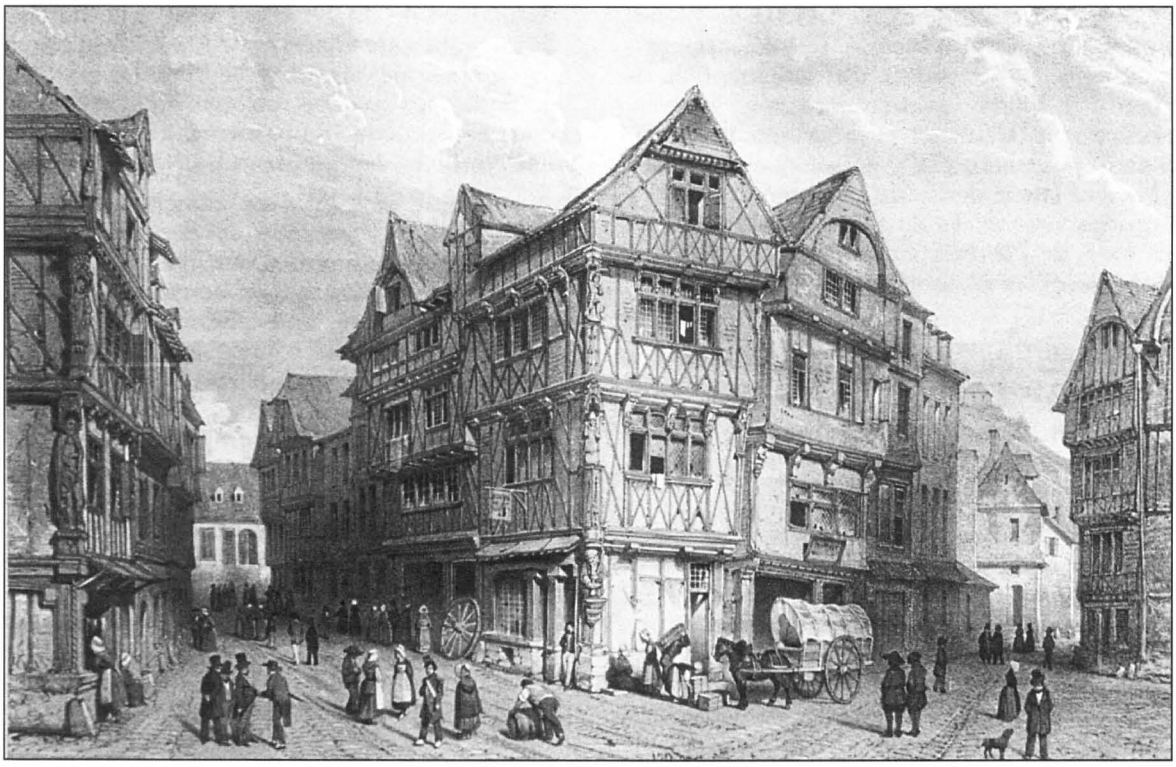

Fig. 6. – «Le Pavé à Morlaix».
Dessin : A. Mayer ; lithographie : Victor Petit.

Conserver le souvenir d'édifices disparus ou proches d'être anéantis par la négligence des hommes ou par le vandalisme, tel est encore le but proclamé de l'ouvrage : «Quant à nous, derniers voyageurs dans les ruines de l'ancienne France qui auront bientôt cessé d'exister, nous aimons à peindre exclusivement ces ruines dont l'histoire et les mystères seraient perdus pour les générations prochaines.»

Ainsi, pour Quimper, du cloître des Cordeliers, de l'église Saint-Mathieu ou de l'ossuaire de la cathédrale. Ne voit-on pas, sur la lithographie représentant les restes de l'abbatiale de Lehon, l'église paroissiale qui sera sottement abattue dès que l'œuvre de restauration des ruines aura été menée à son terme ? Particulier est le destin du porche méridional de l'église de Saint-Guénolé, de Penmarch, dont Serge Duigou rappelait que, menacé d'être détruit, comme le reste de l'église dont il ne demeure que la tour-clocher, il fut déménagé par Armand Duchatellier pour devenir l'entrée de la chapelle de son château de Kernuz.

Combien de maisons médiévales représentées ont disparu par toute la France ! Françoise Bercé a bien souligné la précarité du statut de ces maisons dont le souvenir était conservé, entre autres, par les superbes planches des *Voyages pittoresques et romantiques*. Il apparaîtra bientôt à la Commission

des monuments historiques que le dessin pouvait être «conçu comme un substitut d'un monument condamné». Cette opinion se manifestera dès 1851 quand l'architecte Vaudoyer reçut mission de dessiner un grand nombre de maisons d'Orléans avant qu'elles ne disparaissent[15]. Les onze planches représentant les maisons de Morlaix (fig. 6) sont, de la même manière, des souvenirs de ces vieilles maisons détruites ou transformées à la fin du siècle dernier que Louis Le Guennec a tenté de situer dans son livre *Morlaix et sa région*[16].

Enfin, est-il besoin de souligner combien sont révélatrices de leur temps ces planches encore si souvent reproduites, tant pour l'illustration d'articles que pour celle de conférences ? Leurs caractères les font reconnaître tout de suite.

*
* *

Denise Delouche a pu écrire : «Par son ampleur, la qualité et l'homogénéité de l'équipe employée, peut-être à cause d'une exceptionnelle concordance entre un pays et les talents chargés d'en exprimer la poésie originale, l'œuvre du baron Taylor apparaît comme le chef-d'œuvre de la production du sujet breton.»

La conclusion nous est donnée par Bruno Foucart faisant le bilan de l'action du baron Taylor dans la représentation des monuments de l'«ancienne France», l'un des nombreux domaines dans lesquels il s'est illustré : «On pourra sûrement, par la suite, faire plus savant, plus exact que Taylor, mais sa gloire est d'avoir su offrir un périple dans la vie des monuments français, conçu come un spectacle total, où l'on est engagé corps et âme.» Le propos s'applique tout à fait aux deux volumes de la *Bretagne*, objets de cette étude.

---

[15] Françoise BERCÉ, «Histoire de la protection des maisons», *Vieilles maisons françaises*, n° 131, 1990, p. 26-33.

[16] Louis LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome I. Morlaix et sa région*, Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, s.d. [1979], 413 p.

Résumé

Les deux tomes du monumental ouvrage que constituent les *Voyages pittoresques et romantiques* concernant la Bretagne, parus en 1846 et 1847, ont été la meilleure révélation des monuments bretons qu'offrait la lithographie, procédé mis en œuvre dès le début de son utilisation en France par la réalisation, dès 1820, du premier volume des *Voyages pittoresques et romantiques*. Ces lithographies typiquement romantiques sont le premier témoignage de l'état des monuments bretons en ce début de XIXe siècle. Elles ont contribué à leur sauvegarde par les instances officielles, telle la Commission des monuments historiques. Elles maintiennent aussi le souvenir d'édifices malheureusement disparus.

Abstract

In the two volumes of the massive work called *Voyages pittoreques et romantiques* dealing with Brittany, published in 1846 and 1847, Breton monuments are beautifully revealed by lithography, a printing process used, as early as 1820 in the first volume of the *Voyages pittoresques et romantiques*. These typically romantic lithographs are the first-known illustration of the state of conservation of Breton monuments in the early XIXth century. They have contributed to their preservation by State institutions, such as the *Commission des monuments historiques*. They also preserve the memory of subsequently demolished monuments.

Diverradur

Eun diskuliadur euz savaduriou kaer or bro eo ar maendresadennou a gaver en diou levrenn diwarbenn Breiz euz ar pez mell oberenn m'eo *Voyages pittoresques et romantiques*. Embannet eo bet al levrennou-ze e 1846 ha 1847, med azaleg embannadur levrenn genta *Voyages pittoresques et romantiques* e 1820 ez eus bet greet e Bro-C'hall gand an doare skeudennaoui-ze. An testeni kenta eo bet ar maendresadennou-ze, romantel kenañ, euz ar stad m'edo savaduriou monumantal Breiz e derou an XIX^ved^ kantved. Mar deus bet taolet evez ouz ar re-mañ gand frammou ofisiel, Kengor ar monumantou istorel da skwer, dre zellid ar maendresadennou-ze an hini eo. A drugarez dezo ivez on eus-ni koun euz savaduriou n'eus mui ken anezo siwaz.

L'approvisionnement en pierres de construction des ouvrages d'art du chemin de fer dans le Finistère

par Louis Chauris*

Dans la seconde moitié du XIXe siècle – et tout particulièrement vers les années 1860 –, des travaux gigantesques ont été entrepris dans le Finistère pour l'établissement des chemins de fer. La topographie morcelée a conduit à multiplier les ouvrages d'art – viaducs et ponts –, entraînant en même temps une intense activité extractive pour l'obtention des matériaux de qualité supérieure. Nous nous proposons d'examiner ici les divers problèmes soulevés par les approvisionnements en pierres nécessaires à l'exécution, dans un laps de temps somme toute très limité – quelques années pour chacun des tronçons étudiés –, des nombreux ouvrages, parfois considérables, comme le viaduc de Morlaix et le viaduc de Guily-Glas au-dessus de l'Aulne, pour ne citer, dans ces propos liminaires, que deux exemples parmi bien d'autres. Nos investigations sur ces approvisionnements vont révéler, peu à peu, les nombreuses facettes d'une organisation fort complexe où entrent en jeu la nature et la provenance des matériaux, les modalités de leur extraction, de leur acheminement et de leur façonnement, finalement l'action des hommes qui, des ingénieurs aux manœuvres, ont permis cette grande aventure où la pierre était reine.

Pour ne pas donner à notre travail un volume trop considérable, nous nous sommes volontairement limité à l'étude de quelques lignes : le tronçon finistérien de la voie Rennes-Brest, inauguré en avril 1865, le tracé Châteaulin-Landerneau, reliant Quimper à Brest, en service en décembre 1867 ; enfin, la ligne Morlaix-Roscoff, achevée au printemps 1883[1]. L'examen de ces lignes permet d'envisager sous divers éclairages les thèmes que nous venons de proposer. Étendre les résultats de nos investigations à d'autres lignes aurait forcément conduit à des répétitions qui seraient, bien vite, devenues fastidieuses... Notre méthode de recherche a privilégié les observations sur le terrain, tant en ce qui concerne les ouvrages eux-mêmes[2] que les sites d'extrac-

* Directeur de recherche au C. N. R. S. (E. R.).

[1] H. CORBES, «Les chemins de fer en Bretagne au XIXe siècle», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXX, 1956, p. 61-67. – VAUQUESAL-PAPIN, «Le début des chemins de fer : de Rennes à Brest», *La Vie du rail*, n° 810, 27 août 1961, p. 3-5. – ID., «Historique du chemin de fer dans le sud de la Bretagne (1857-1867)», *ibid.*, n° 903, 30 juin 1963, p. 12-16.

[2] Il va sans dire que nos observations sur les ouvrages d'art ont bénéficié de la compréhension de la S. N. C. F., en particulier pour le passage sur les viaducs.

tion qui ont alimenté leur exécution. C'est qu'en effet les documents archivistiques ou bibliographiques dans ce domaine sont parfois incomplets ou tout au moins souvent trop vagues[3]. Nos enquêtes sur le terrain n'ont pu toutefois être aussi exhaustives que nous l'aurions désiré, tout au moins en ce qui concerne le tronçon finistérien de la ligne Rennes-Brest – et ce pour les raisons suivantes. L'électrification a entraîné la destruction d'un certain nombre de ponts sur la voie, trop surbaissés pour le passage des caténaires, nous privant ainsi, définitivement, de précieuses données. Par ailleurs, l'augmentation du trafic automobile a pu également conduire à la démolition de ponts devenus trop étroits. En outre, récemment, plusieurs petites gares ont été entièrement rasées... Toutefois, sauf rares exceptions, les ouvrages **sous** la voie ont été conservés et ont pallié, en un certain sens, la disparition des ouvrages **sur** la voie... Les documents archivistiques n'ont pas été pour autant négligés ; dans plusieurs cas, ils ont apporté d'utiles informations sur les carrières. De plus, ils ont précisé – souvent remarquablement, et eux seuls pouvaient le faire – les problèmes soulevés par les extractions, les transports et les modalités les plus diverses de l'exécution des ouvrages d'art.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser *a priori*, les investigations du genre de celles que nous présentons aujourd'hui sont, dans l'ensemble, fort rares. En fait, les meilleurs documents publiés sont les quelques notices rédigées peu après l'achèvement des ouvrages d'art par les ingénieurs des Ponts et Chaussées[4]. Nous avons aussi, de notre côté, publié quelques articles préliminaires sur ces sujets[5]. Toutefois, jusqu'à ce jour, il n'existait aucune vue d'ensemble systématique sur les thèmes proposés ici. En fait, la plupart des études disponibles portent plutôt sur les projets de tracés et surtout sur l'impact historique de l'arrivée du chemin de fer dans le Finistère[6]. Notre propos ici est tout autre et, en un certain sens, plus technique, puisqu'il s'agit plus des matériaux que des hommes, des modalités de la construction que des conséquences de son exécution. Et s'il est question des hommes, c'est essentiellement de leur action sur la matière... Aussi ne devra-t-on pas s'étonner de voir la part prise par la représentation cartographique qui, mieux que toute autre méthode, visualise l'emprise de l'intervention humaine dans l'espace maîtrisé.

Relief et ouvrages d'art

Le relief «en creux» du Finistère a conduit à l'édification de nombreux ouvrages d'art. N'avait-on même pas déclaré tout d'abord impossible l'établissement des chemins de fer en Bretagne ? C'était mal connaître les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui n'ont pas hésité à enjamber les vallées par ponts et viaducs, à entailler les collines de profondes tranchées, à combler les dépressions de puissants remblais pour venir à bout d'une

[3] Du genre : «On a dû ouvrir des carrières à une quinzaine de kilomètres au sud de Morlaix»... Ou encore, selon les termes mêmes d'une lettre de l'entrepreneur du viaduc de Morlaix, la demande d'autorisation de «faire les sondages nécessaires pour organiser convenablement l'exploitation des carrières, désignées [au] devis, comme devant fournir les moellons bruts, moellons piqués et pierres de taille... dans les communes de Morlaix, Ploujean, Plourin, Saint-Martin-des-Champs, Plougonven, Plouézoc'h, Plougasnou, Plouigneau, Locquénolé et Carantec».

[4] V. FENOUX, «Note sur les travaux de construction du grand viaduc de Morlaix», *Annales des Ponts et Chaussées*, vol. 150, 1867, p. 207-236. – A. ARNOUX, «Notice sur le viaduc de l'Aulne», Paris, Dunod, 1870, 56 p., 5 planches hors texte.

[5] L. CHAURIS, «Des pierres et des hommes : le viaduc de Morlaix», *Le Courrier du Léon - Le Progrès de Cornouaille*, 22 et 29 janvier, 5 et 12 février 1994.

[6] Voir par exemple à ce sujet l'étude fort bien documentée de J. LE DEZ, «L'arrivée du chemin de fer à Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 415-439.

topographie capricieuse. La description succincte des principaux ouvrages convaincra très vite de leur importance et, par suite, de la nécessité de disposer d'impressionnants volumes de pierres pour leurs maçonneries.

* La ligne Paris-Brest mesure 82 km dans sa section finistérienne. A peine entrée dans le département, elle doit franchir la vallée du Squiriou et la route «impériale» n° 12 qui la côtoie à l'entrée du **Ponthou**, par un viaduc, d'une trentaine de mètres de hauteur au-dessus du rocher sur lequel il a été fondé, composé de huit arches de 11 m d'ouverture. Aux approches de Morlaix, la même route «impériale» est surmontée par le viaduc à trois arches de **Trévidy**, d'une hauteur de 18 m. La profonde vallée du Dossen à **Morlaix** est enjambée par le célèbre viaduc, en fait le principal ouvrage de la ligne ; sa longueur totale mesurée au parapet est de 292,02 m ; sa hauteur maximale depuis le rocher qui a reçu les fondations jusqu'au sommet du parapet est de 63,26 mètres[7]. L'étage inférieur du viaduc est formé de neuf arches en plein cintre, dont l'ouverture est de 13,47 m ; l'étage supérieur est constitué de quinze piles et de quatorze arches, également en plein cintre, de 15,50 m d'ouverture. Le volume des maçonneries dépasse 65 000 m^3. La vallée de la **Penzé** est traversée par un viaduc de 145 m de longueur et de 32 m de hauteur, présentant huit arches de 14 m d'ouverture. Le viaduc, à trois arches, de **Beuzit**, d'une hauteur de 15 m, surplombe la route «impériale» n° 12 à la sortie ouest de Landerneau. Enfin, aux approches de Brest, l'anse de **Kerhuon** est franchie par un viaduc de 200,60 m de long, de 39 m de haut, à onze arches de 14 mètres[8].

Outre ces ouvrages majeurs, la construction de la ligne a nécessité également l'exécution de très nombreux travaux de moindre importance, tant sous la voie pour le passage des cours d'eau et des routes, que sur la voie également pour les routes. Les ouvrages du premier groupe sont souvent situés à la base de grands remblais, tels ceux du Douron et du Coatoulzac'h ou encore ceux du Glaira et du Barric... Le ponceau du Coatoulzac'h, supportant un remblai de 33 m de hauteur, a 4 m d'ouverture et une centaine de mètres de longueur.

* Par suite d'un relief particulièrement accidenté dans la zone centrale du Finistère occidental, la ligne Châteaulin-Landerneau (52,500 km) voit se multiplier les ouvrages d'art, tels les trois grands viaducs de l'Aulne, en aval de Châteaulin, de la Douffine près de Pont-de-Buis et de la Mignonne non loin de Daoulas. Le viaduc de l'Aulne – dit aussi de Guily-Glas –, beaucoup moins connu que celui de Morlaix, mérite pourtant qu'on s'y attarde. Tant par sa longueur totale (357 m, y compris les deux culées de 20,10 m) et par sa hauteur maximale de 48,40 m au-dessus du fond de vallée, que par l'élégance de ses onze piles et peut-être surtout par l'ouverture de ses douze arches en plein cintre atteignant

---

7 Par suite de la hauteur de l'ouvrage, les piles ont été «reliées par des arceaux d'arc-boutement ayant pour but d'éviter toute flexion», d'où une construction à deux étages de voûtes. Le rapport «entre la hauteur de l'étage inférieur et celle de l'étage supérieur, au point où cette hauteur atteint son entier développement, est celui de trois à cinq. Ces proportions donnent à l'étage inférieur un grand caractère de solidité et de vigueur et en fait comme le soubassement monumental de la construction... Au-dessus du couronnement des voûtes du bas, les piles sont percées, suivant la direction de l'axe du chemin de fer, de portes en plein-cintre de 2 m d'ouverture et de 2,75 m de hauteur sous clef.» (Fenoux, cf. note 4).

8 Dans son rapport en date du 28 juillet 1860 sur «la situation des études et des travaux du chemin de fer» (Arch. dép. Finistère, 5 S 38), l'ingénieur en chef Planchat laisse déjà entendre que la traversée de l'anse de Kerhuon ne sera pas sans soulever des problèmes délicats. «La difficulté la plus grave qu'offrira l'exécution du chemin de fer est le passage de l'anse de Kerhuon, à cause de la mauvaise tenue du terrain... à travers lequel il faudra fonder les piles du viaduc... On doit pour trouver un terrain suffisamment résistant, traverser une épaisseur de 8 mètres de vase. Le travail s'exécutera à l'aide de batardeaux, dans lesquels les maçonneries seront exécutées par épuisement.»

22 m, il ne peut manquer d'éveiller la curiosité[9]. Chaque pile (sauf les piles des extrémités du viaduc qui sont de moins en moins hautes) est formée par un soubassement dont le couronnement est arasé à la cote + 6 m (par rapport au niveau moyen de la mer), d'un socle qui s'élève à 10 m plus haut et d'un fût qui a 23,30 m de hauteur. «Au-dessus des soubassements , des contreforts sont adossés aux piles et s'élèvent jusqu'au couronnement de l'ouvrage.» Le cube total de maçonnerie atteint 49 500 m³. Pour le viaduc de la **Douffine**, la hauteur maximale au-dessus du fond de la vallée est de 40 m, la longueur de 222 m ; pour le viaduc de la **Mignonne**, ces données sont respectivement de 37 m et de 357 m : c'est dire l'importance de ces ouvrages. Ici aussi, ponts sous la voie et sur la voie sont nombreux. En outre, la crête de Quimerc'h a dû être percée par le tunnel de Neiz-Vran[10].

* Malgré sa faible longueur (25 234 m de voie nouvelle), la ligne Morlaix-Roscoff a nécessité l'exécution de plusieurs ouvrages d'art et en particulier l'édification d'un grand viaduc pour franchir la **Penzé maritime**. Le projet de ce viaduc était signé par l'ingénieur Tarot le 30 janvier 1880. L'ouvrage présente une silhouette caractéristique avec son tablier métallique, reposant sur trois piles en maçonnerie très élancées et deux importantes culées également en maçonnerie. Il présente quatre travées : les deux travées centrales ont 60 m de portée ; les deux travées de rive, 49 m chacune. Sa hauteur est d'une quarantaine de mètres. Par ailleurs, le morcellement du relief a conduit à l'édification d'une quarantaine d'aqueducs de 0,60 m d'ouverture, de cinq ponceaux de 1 à 3 m d'ouverture ; de cinq ponts «par-dessus» et de sept ponts «par-dessous» pour le passage des chemins[11]. À ces ouvrages liés à la construction de la voie elle-même doivent être également ajoutés divers édifices annexes, tels que gares, stations, maisons des gardes-barrières...

Nature et provenance des pierres de construction

Un fait sur lequel l'attention n'a sans doute pas été assez attirée, mérite d'être souligné dès l'abord. Si la Bretagne est considérée classiquement comme «terre de granit», curieusement le tracé de nos trois lignes n'intercepte guère de roches de cette nature. À peine peut-on citer les environs de Plouégat-Moysan sur la ligne Rennes-Brest et de Saint-Pol-de-Léon sur la ligne Morlaix-Roscoff. Les roches locales non granitiques peuvent éventuellement fournir des moellons, mais en règle générale, pas de pierres de taille, d'où la nécessité d'aller quérir ailleurs ces granites dont le grand minéralogiste français Beudant disait, au XIXe siècle, qu'on les utilise dans les œuvres dont on veut «éterniser la durée». Mais si les

---

9 Comme l'écrit A. Arnoux (cf. note 4), «pour les viaducs dont la hauteur dépasse 40 à 45 mètres, il a été jusqu'à présent d'usage d'établir deux étages d'arches superposées [cas du viaduc de Morlaix] ... ou tout au moins de contrebuter les piles par des voûtes intermédiaires de plus faible largeur» [cas du viaduc de Chaumont]. Mais, ajoute l'ingénieur Arnoux, dans le cas du viaduc de l'Aulne, «la nécessité de conserver un passage facile pour les navires qui fréquentent les ports de Châteaulin et de Port-Launay aurait obligé à donner à l'étage inférieur 30 mètres sous clef et, par suite, l'étage supérieur se serait trouvé beaucoup moins élevé que l'étage inférieur... L'effet n'en aurait pas été heureux».

10 À titre d'information complémentaire, indiquons qu'entre Quimper et Châteaulin plusieurs grands ouvrages d'art ont dû également être exécutés, dont deux tunnels et le grand viaduc du Vieux-Bourg, jeté sur une ravine à l'entrée de Châteaulin.

11 Dans ce mémoire, nous avons volontairement omis les problèmes des remblais qui mettent pourtant en jeu des volumes très considérables de roches (450 000 m³ au Douron) : c'est que, dans ces cas, les matériaux offrent, en règle générale, une origine proximale, les ingénieurs s'efforçant, dans la mesure du possible, d'équilibrer les remblais avec les déblais extraits des tranchées avoisinantes. Parfois cependant, comme au Douron, il a été nécessaire de faire appel à des matériaux d'emprunt, qui restent toutefois de provenance rapprochée. Voir à ce sujet V. FENOUX, «Atelier du Ponthou-Affaire de l'entrepreneur Dar contre l'Etat», Arch. dép. Finistère, 5 S 38.

granites manquent presque totalement sur place, ils affleurent néanmoins largement à des distances qui ne sont jamais très éloignées. En fait, ils offrent, dans un halo d'extension relativement limitée, une étonnante palette dont la variété n'a d'égale que la qualité : comme nous allons le montrer, les constructeurs des chemins de fer ont su en tirer le meilleur parti. Par ailleurs, d'autres roches remarquables, comme le kersanton[12] ou la diorite, ont été également recherchées pour la pierre de taille et les moellons piqués, smillés ou rustiqués des parements vus.

* **Granites du district de l'Île Grande.** Trois granites à grain fin (rose, gris clair et blanc), tous d'excellente qualité, ont été exploités pendant des siècles à l'Île Grande et dans sa couronne d'îlots, tant sur l'estran que dans les basses falaises littorales[13]. La construction du viaduc de Morlaix a fait un large appel au faciès rose – extrait non à l'Île Grande même, mais dans des îlots voisins –, tant pour les pierres de taille que pour les moellons piqués[14].

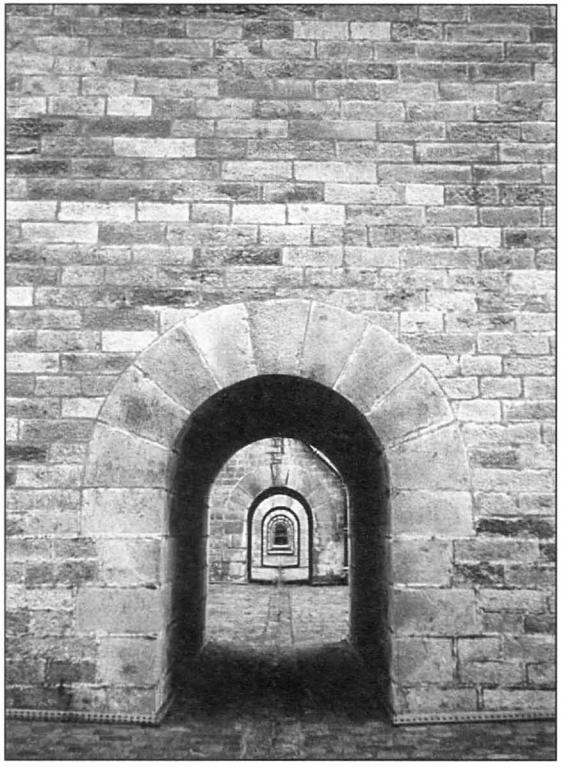

Fig. 1. – Viaduc de Morlaix. Passage pour piétons à travers les piles, au-dessus des voûtes inférieures.
Granites du district de l'Île Grande et de l'île Callot...

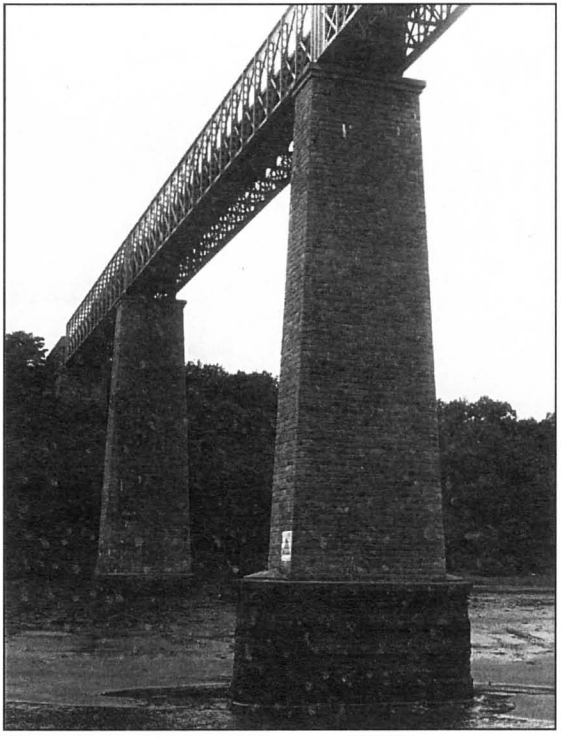

Fig. 2. – Les hautes piles du viaduc de la Penzé maritime.
Large appel à divers granites du district de l'Île Grande.

[12] Qui n'est pas un granite, contrairement à une opinion encore trop répandue...

[13] L. CHAURIS, «Carrières au bord de la mer. Île Grande et îlots voisins (Côtes-du-Nord)», *115e Congrès national des sociétés savantes*, colloque Carrières et Constructions, 1991, p. 305-321.

[14] V. FENOUX, *op. cit.*, note 4. Voir également, du même ingénieur, un rapport manuscrit conservé aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, 33 S 5 (3).

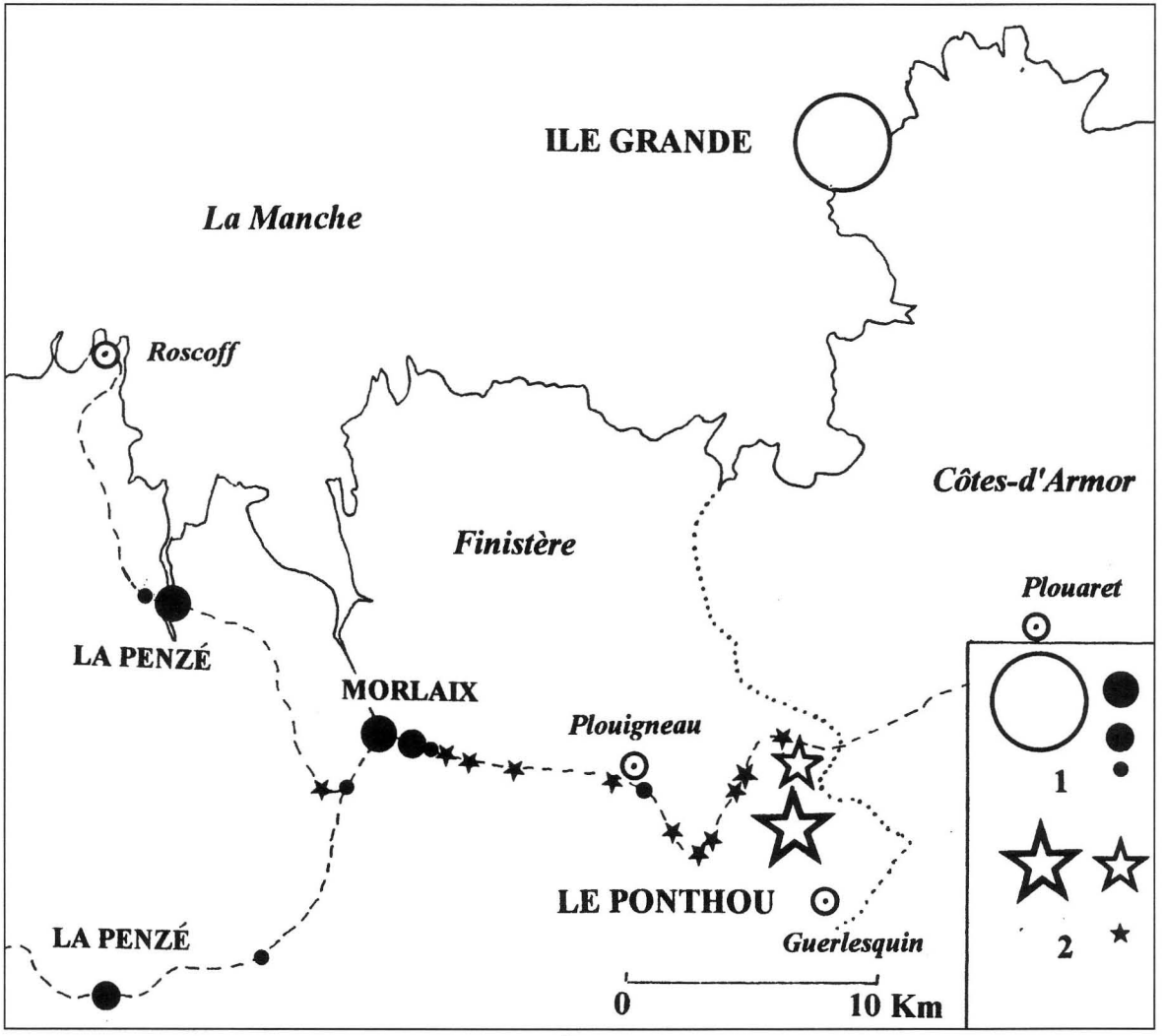

Carte 1. – Emploi des granites du district de l'Île Grande et du granite du Ponthou. Ouvrages de la ligne Rennes-Brest dans sa partie finistérienne, et de la ligne Morlaix-Roscoff.

1. Sites d'extraction de l'Île Grande (schématisés) et ouvrages ayant fait appel à ces granites, classés selon leur importance relative.
2. Sites d'extraction du granite du Ponthou (schématisés) et ouvrages.

Les pierres de taille du soubassement et des chaînes d'angle du viaduc de Trévidy ont été également façonnées dans le même granite rose. C'est, semble-t-il, à l'un des granites du district de l'Île Grande que doivent être rapportées les pierres de taille des aqueducs du Glaira (en Plouigneau) et du Barric (en Pleyber-Christ), du petit pont sous la voie juste à l'est du viaduc de Morlaix. Le faciès rose a été employé pour le soubassement, les pierres

d'angle... de la maison de garde-barrière (P.N. 275) au sud-ouest de Kerivin (en Saint-Martin-des-Champs). Large appel a été fait à l'Île Grande pour les parties hautes du grand viaduc de la Penzé intérieure (près de Guimiliau)[15]. Les ponts sur la voie de la Madeleine et de Sainte-Marthe, à la sortie est de Morlaix, avaient également utilisé le granite de l'Île Grande[16]. Si les trois faciès (rose, gris et blanc) ont été reconnus dans les parements vus du viaduc de la Penzé maritime, il semble bien que le faciès rose soit ici prédominant[17] ; les faciès rose et gris ont été utilisés pour le pont de Botscao en Plouénan, à l'ouest de ce viaduc... Le report sur la carte (carte 1) des ouvrages d'art ayant fait appel aux granites de l'Île Grande suggère immédiatement que le transport par voie d'eau – via la rivière de Morlaix et la Penzé – a dû jouer un rôle essentiel dans les approvisionnements. Cette interprétation sera pleinement confirmée plus loin.

* **Granites de la baie de Morlaix.** Nos observations sur le viaduc de Morlaix ont établi que de très nombreuses pierres de taille proviennent de l'**île Callot** en baie de Morlaix, dont le granite à gros grain, à feldspath rose et à mica noir abondant, est d'excellente qualité et particulièrement résistant à l'altération. Ces constatations sur l'ouvrage d'art ont été confirmées par des données archivistiques, à savoir une demande de l'entrepreneur transmise à l'ingénieur en chef le 14 juin 1861, en vue «d'être autorisé à ouvrir des carrières dans une île [de la baie de Morlaix], connue sous le nom d'île de Callot[18]». Notre enquête dans l'île nous a permis de mettre en évidence plusieurs sites d'extraction fort bien conservés. M. Autret, cultivateur dans l'île, nous a précisé que deux de ces sites au moins avaient été exploités pour le viaduc. Ces deux zones sont localisées dans la basse falaise et sur la partie haute de l'estran où affleurent d'énormes éléments monolithes – pouvant atteindre 5 à 6 m – sans défaut. La première zone est située à moins de 500 m au sud-ouest de la chapelle, la seconde à environ 350-400 m au nord-ouest du même édifice. Dans les deux cas, l'extraction se faisait au moyen de trous de perforation, diversement orientés, d'une profondeur de l'ordre du mètre et d'un diamètre de 6 cm environ[19].

D'autres granites de la baie de Morlaix, différents du granite rose à gros grain de l'île Callot, ont été également recherchés pour le viaduc morlaisien. Les principaux points d'extraction étaient situés, d'une part à la pointe de **Penn-al-Lann**, dans l'**îlot Roc'h-ar-Gored**... en Carantec ; d'autre part, à l'**île Stérec** en Plouézoc'h. Dans le premier cas (Carantec), il s'agit d'un granite ocre, à grain fin ou moyen ; dans le second (Stérec), d'un granite blan-

---

15 Arch. dép. Finistère, 5 S 42.

16 *Ibid.*, 5 S 43.

17 Dans une moindre mesure, le même viaduc a fait également appel, semble-t-il, au granite rouge à gros grain de Ploumanac'h qui constitue la bordure externe du complexe de l'Île Grande. Cette belle pierre, célèbre aujourd'hui dans le monde entier comme roche ornementale, était alors peu exploitée en dépit de ses qualités exceptionnelles. Rappelons toutefois qu'une vingtaine d'années avant la construction du viaduc de la Penzé, elle avait été recherchée – en association avec des granites de l'Île Grande – pour l'érection du phare des Triagoz (DUJARDIN, «Notice sur la construction du phare des Triagoz», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1865, t. I, p. 241-264.

18 Arch. dép. Finistère, 5 S 34.

19 En plusieurs autres points de l'île Callot, nous avons reconnu des sites très comparables, mais ici, nous ne pouvons assurer si leur exploitation a été effectuée pour le viaduc. En effet, presque à la même époque (1866-1867), le granite de Callot a été également recherché pour la reconstruction de l'église de Carantec. Consulter à ce sujet L. CHAURIS, *Pierres de Carantec. I. Monuments religieux*, éditions du presbytère de Carantec, 1996, 60 p. La méthode d'extraction par trous de perforation ne doit pas être confondue avec une autre méthode d'exploitation, généralement plus ancienne : la méthode des trous alignés, peu profonds, rapprochés les uns des autres, pour l'emplacement des coins, dont on retrouve à Callot d'innombrables traces, agrandies peu à peu par l'érosion. Pour plus de détails, se rapporter à L. CHAURIS, «L'extraction du granite rose de l'île Callot et son emploi dans le pays de Morlaix (Finistère)», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1995, t. 102, n° 1, p. 7-34.

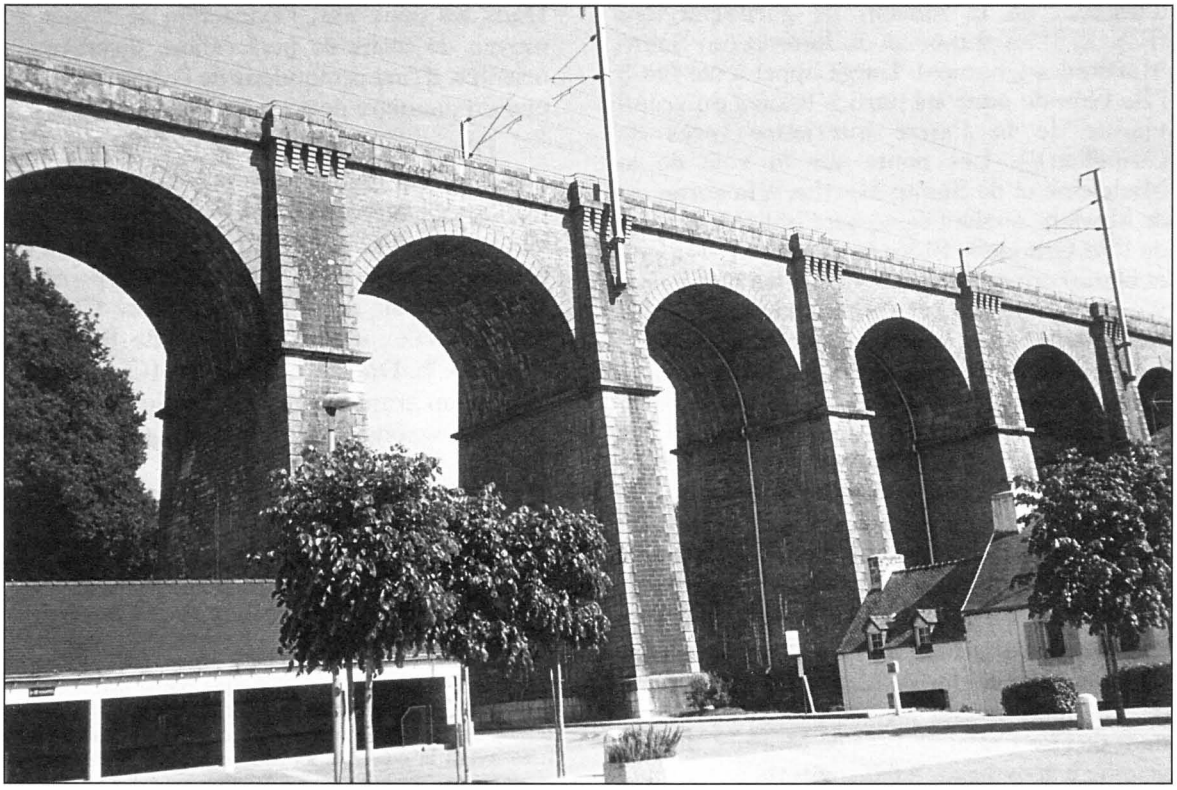

Fig. 3. – Viaduc du Ponthou.
Emploi du granite porphyroïde du Ponthou, du granite de Guerlesquin et de la diorite dite de Lanvellec.

châtre à grain fin. Ces granites sont recoupés par de nombreuses fissures (ou diaclases) rapprochées et, par suite, inaptes, en règle générale, à l'obtention de pierres de taille, mais peuvent fournir de bons moellons de blocage[20].

* **Granitoïdes du massif de Plouaret.** Le vaste pluton polyphasé de Plouaret, qui s'étend largement dans les Côtes-d'Armor, affleure à peine le Finistère. Il est constitué par plusieurs venues successives, allant des diorites aux leucogranites, en passant par les granodiorites et les granites à biotite. Dans le tronçon de la ligne Guingamp-Brest correspondant à la traversée des Côtes-d'Armor, la granodiorite de Bégard a été largement utilisée. Dans la partie orientale du tronçon finistérien de la même ligne, trois intrusions différentes ont été employées.

a) **La diorite dite de Lanvellec**, de teinte grisnoirâtre, forme les moellons soigneusement façonnés des parements vus de tête des piles du viaduc du Ponthou ; les extractions sem-

[20] En fait, le granite de Stérec peut livrer aussi des pierres de taille. Sur les problèmes soulevés par les extractions à l'île Stérec (parfois orthographiée «Sterechk») voir Arch. dép. Finistère, 5 S 34. Par ailleurs, selon les données archivistiques (*ibid.*, 5 S 69), le granite de Plougasnou a fait l'objet d'une demande d'extraction aux environs de Perherel, à l'est de la baie de Morlaix, pour les maçonneries du viaduc de la Penzé maritime. Nous ignorons toutefois si l'exploitation a été effectivement exécutée dans ce début.

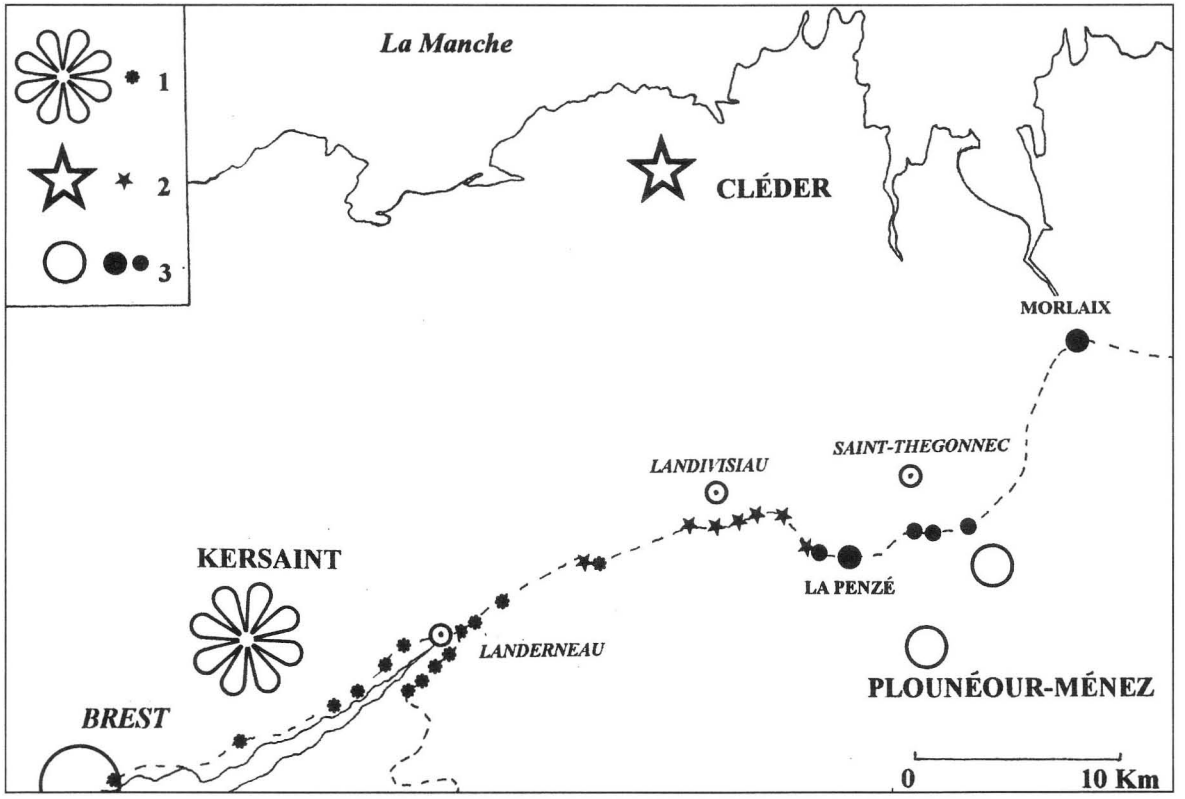

Carte 2. – Utilisation des granites de Kersaint (1), de Cléder (2) et de Plounéour-Ménez (3). Ouvrages entre Morlaix et Brest.
La position des sites d'extraction est schématisée.

blent bien avoir été effectuées à Poulranet au sud-ouest de Plouégat-Moysan.

b) **Le granite à biotite dit du Ponthou** est immédiatement identifiable, même de loin, par la dimension exceptionnelle de ses longs feldspaths blanchâtres (jusqu'à près de 10 cm parfois !) plus ou moins alignés[21]. Le soubassement des piles du viaduc du Ponthou laisse voir de superbes pierres de taille façonnées dans cette roche. Ce même granite a été utilisé pour partie dans la construction de plusieurs ponts entre la limite orientale du Finistère et Morlaix : le Prajou en Plouégat-Moysan ; Le Ponthou, près de l'église ; Kermarec, Goasveot, Pendon, Kerin, la Roche, Kerguiduff, tous en Plouigneau[22].

c) **Le granite dit de Guerlesquin**, généralement à grain fin (type Loguivy-Plougras), s'observe dans plusieurs ouvrages jusqu'à Morlaix, souvent en association avec le granite du Ponthou, comme dans le viaduc de ce

[21] Les géologues affublent quelquefois ce type de roche du qualificatif imagé de «granite à dents de cheval».

[22] Sur la ligne Morlaix-Roscoff, le granite du Ponthou ne semble avoir été utilisé que pour la maison de garde du passage à niveau situé au nord-est de Sainte-Sève (à présent, en contrebas de la voie express).

nom. Ce granite a également fourni une partie des pierres pour le viaduc de Morlaix[23]. C'est au faciès à grain fin, blanc-gris clair, plus ou moins riche en muscovite, qu'il faut rapporter les pierres de taille (angles, ouvertures) de la plupart des maisons de garde dans la partie sud de la ligne Morlaix-Roscoff. L'aire d'influence des granites du massif de Plouaret se fait sentir vers l'ouest jusqu'à 25 km environ des sites d'extraction (carte 1).

* **Granites de Plounéour-Ménez.** Le grand massif de ce nom affleure à faible distance au sud de la ligne Morlaix-Brest, plus précisément entre Pleyber-Christ et Guimiliau. Aussi n'est-il pas étonnant qu'appel ait été fait, en plusieurs points, à ce granite dont le faciès dominant offre de gros feldspaths porphyroïdes souvent trapus. Parmi les ouvrages d'art, citons les ponts sous la voie du Cleuziou en Pleyber-Christ, du Broustou en Saint-Thégonnec, de la fontaine Saint-Miliau en Guimiliau, le pont sur la voie de Kerpont juste à l'est de la station (détruite) de Guimiliau, surtout le Pont-Hir, en Saint-Thégonnec,



Fig. 4. – Viaduc de la Penzé intérieure. Vue partielle d'une des piles.

Chaînes d'angle en granite porphyroïde de Plounéour-Ménez. Sombres moellons en granite gneissique de Guimiliau. Contrefort (visible à droite) en moellons bossués, également en granite de Plounéour-Ménez.

superbe aqueduc pour le passage du Coatoulzac'h sous un énorme remblai, et plus encore, pour partie, les pierres de taille et les moellons du grand viaduc de la Penzé intérieure, à l'est de Guimiliau (carte 2). Dans quelques cas, des



Fig. 5. – Pont-Hir en Saint-Thégonnec sous le remblai du Coatoulzac'h.

Pierres de taille en granite porphyroïde de Plounéour-Ménez.

[23] Cette provenance est attestée

a) par un article de Hébert, paru en 1886 dans le *Bulletin de la Société géologique de France...* : «Guerlesquin, dont les carrières ont fourni, en partie, les matériaux du viaduc de Morlaix...» ;

b) par le témoignage de M. Y. Gad, ancien directeur de l'entreprise B. G. P. à Ploumanac'h, qui nous a indiqué qu'une partie des pierres du viaduc avait été extraite à Plounérin (près de Guerlesquin) ;

c) par nos propres observations sur le viaduc lui-même. Le granite de Guerlesquin offre un certain cachet «leucogranitique» (présence de muscovite) et, comme tel, est plus sensible à l'altération que les granites à biotite. On peut facilement examiner cette érosion dans plusieurs moellons piqués de la pile située en bordure du petit chemin permettant l'accès au viaduc par le côté est ; dans quelques pierres, la roche est érodée sur plusieurs centimètres de profondeur par altération alvéolaire.

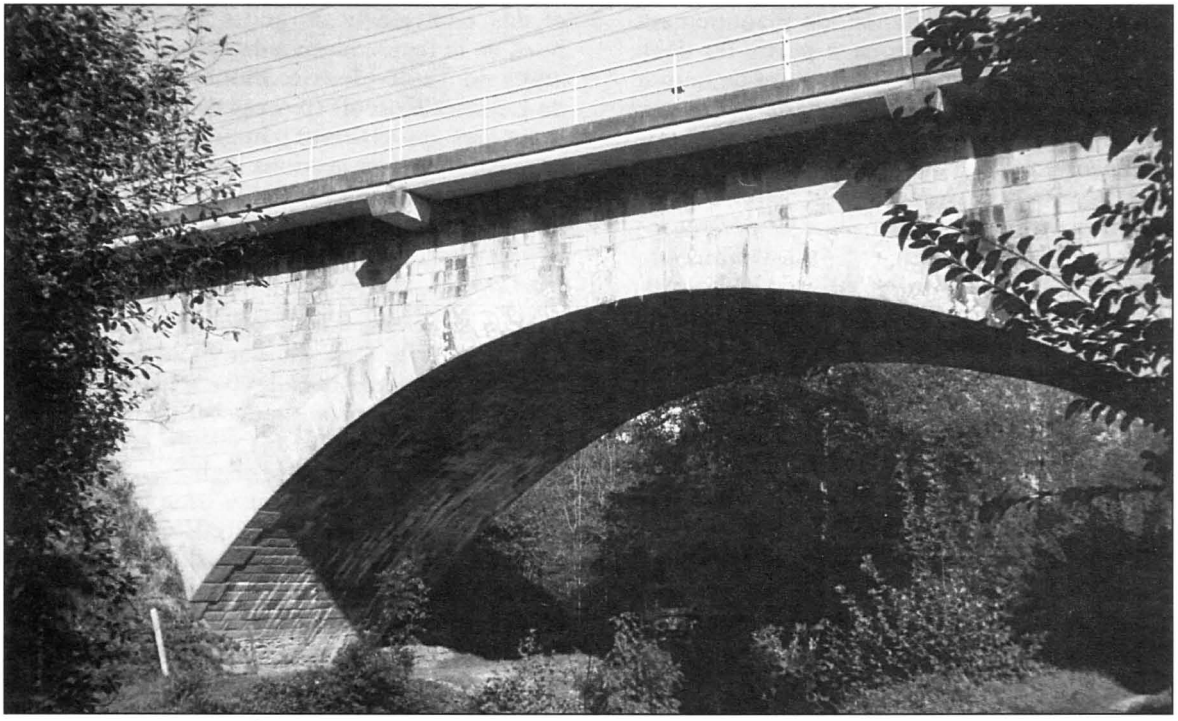

Fig. 6. – Pont sur l'Élorn, au sud-ouest de Landivisiau, près de la station d'épuration.
Granite de Cléder, gris-blanc, à nuance bleutée, légèrement porphyroïde.

documents d'archives[24] permettent de localiser les sites d'extraction (carrières du Télégraphe de Saint-Thégonnec, lande de Goarem-Bras en Plounéour-Ménez, carrières de Kerbiguet et de Loc-Eguiner...). Par ailleurs, lors de notre examen du viaduc de Morlaix, notre attention avait été attirée par l'emploi fréquent d'un granite clair à feldspaths blanchâtres pluricentimétriques disséminés, en fort contraste de teinte avec les granites roses de l'Île Grande et de Callot. Ce granite nous a rappelé l'un des faciès du massif de Plounéour-Ménez dont nous avions naguère levé la carte géologique[25]. Nous avons pu confirmer pleinement notre diagnostic d'une manière assez originale. En recherchant les anciens sites d'extraction près du hameau de Ty-Dreuz en Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec, notre regard s'est porté sur le linteau d'une maison avec le millésime 1864. Le propriétaire nous a alors appris que ladite maison avait été bâtie avec des pierres extraites en vue de la construction du viaduc de Morlaix, mais dont l'entrepreneur n'avait pas voulu, tant était grande l'exigence de la qualité et aussi, éventuellement, les impératifs de dimension...

* **Granite de Cléder.** Cette roche, qui affleure largement à quelque distance à l'ouest de Saint-Pol-de-Léon, a fourni dans le passé une

[24] Arch. dép. Finistère, 5 S 38, 42, 48.

[25] L. CHAURIS et J. GARREAU, «Le massif granitique de Plounéour-Ménez (Finistère) et les minéralisations associées», *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France*, 1983, nouvelle série, t. 5 (3), p. 134-154.

pierre de taille très estimée, de façonnement aisé, généralement obtenue à partie du débitage d'énormes boules, tant au bord de la mer que dans les terres. Elle offre une teinte gris clair à légère nuance bleutée et une certaine tendance porphyroïde[26]. Elle a été utilisée dans plusieurs ouvrages aux environs de Landivisiau, en particulier pour les ponts sous la voie de la fontaine Saint-Miliau (en Guimiliau)[27] ; de Traon-ar-Vilin, de la fontaine Sainte-Anasthasie, de Cosquer-Vraz (tous en Lampaul-Guimiliau) ; au-dessus de l'Élorn, près de l'actuelle station d'épuration, au sud-ouest de Landivisiau (ouvrage particulièrement remarquable) ; de Frout-Braz (en La Roche-Maurice)... [carte 2]. Le même granite a fourni également des éléments en grand appareil à diverses constructions de la ligne Morlaix-Roscoff : couronnement des parapets et des contreforts de ponts dans la section nord de la ligne ; pierres de taille d'aqueducs ; gares de Taulé-Henvic, Plouénan, Saint-Pol-de-Léon et Roscoff (pierres d'angle, encadrement des ouvertures) ; maisons des gardes-barrières dans les sections nord et médiane de la ligne (également pour pierres d'angle et entourage des ouvertures) ; couronnement de la murette de la cour de la gare de Roscoff (carte 3).



Fig. 7. – Pont sous la voie au nord-est de Cosquer-Vraz (sud de Landivisiau).
Pierres de taille en granite de Cléder. Moellons plats en schistes bleu sombre de provenance locale.

* **Granite de Kersaint-Plabennec.** Ce granite est caractérisé par l'abondance des grands cristaux feldspathiques de teinte blanche ; toutefois, dans sa partie médiane, ce faciès porphyroïde fait place à un faciès à grain fin, à deux micas (muscovite sporadique). Ces deux roches ont été reconnues dans plusieurs ouvrages de la ligne Morlaix-Brest aux environs de Landerneau, c'est-à-dire un peu au sud des affleurements granitiques. Dans l'ensemble, ces pierres, et en particulier le faciès porphyroïde, n'offrent pas la qualité des granites précités - ce qui explique leur utilisation relativement restreinte, souvent sous forme de moellons : pont sous la voie du Clos-Neuf en

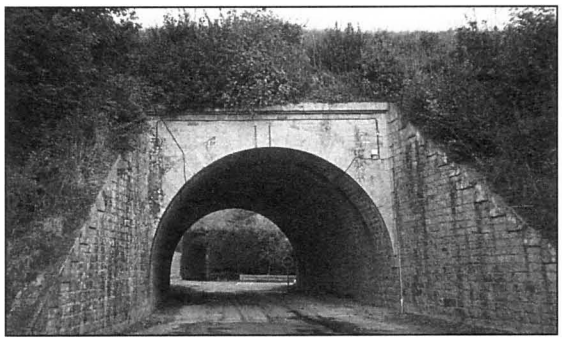

Fig. 8. – Pont de la Grande-Palue à La Forest-Landerneau.
Granite porphyroïde du massif de Kersaint.

[26] L. CHAURIS, «Naguère à Cléder, petite capitale du granite...», *Le Courrier du Léon - Le Progrès de Cornouaille*, 29 mai, 12 et 26 juin 1993.

[27] Toutefois, les moellons sont en granite de Plounéour-Ménez, légèrement cataclastique.

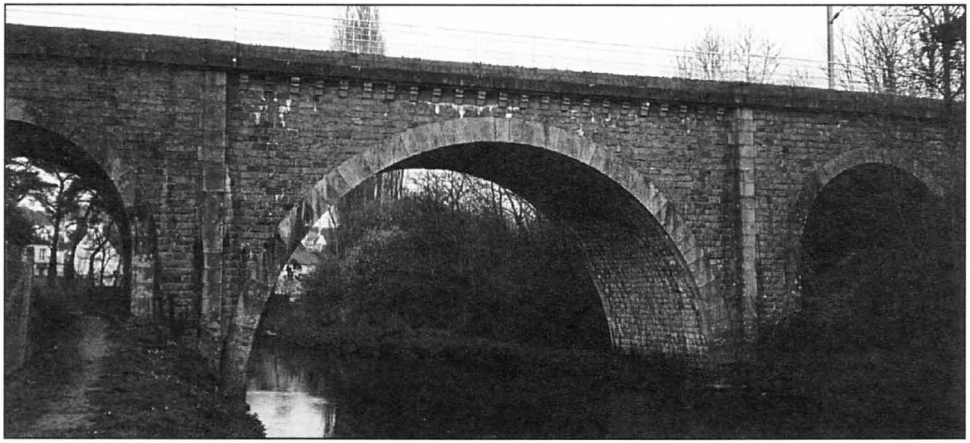

Fig. 9. – Petit viaduc à trois arches, juste à l'est de Landerneau.
Pierres de taille (granite fin) et moellons (granite porphyroïde) du massif de Kersaint.

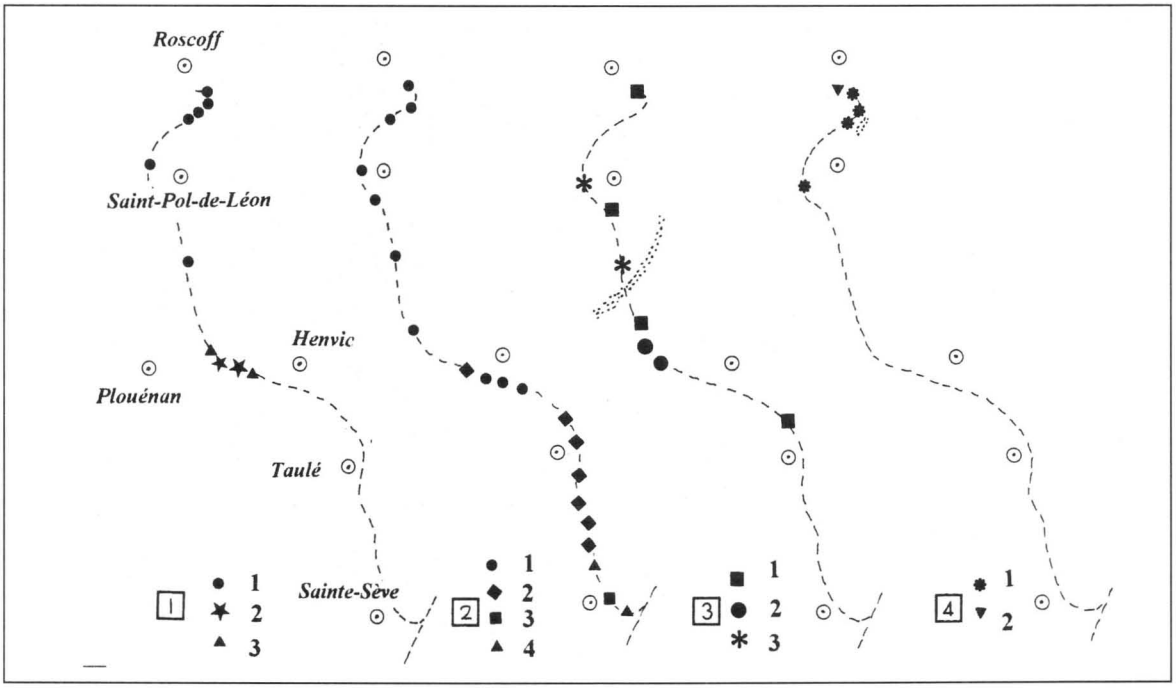

Carte 3. – Ligne Morlaix-Roscoff.

[1] Ponts. 1.Granite de Cléder. 2.Granites de l'Île Grande. 3.Granite indéterminé.
[2] Maisons de gardes-barrières. 1.Granite de Cléder. 2.Granite de Guerlesquin. 3.Granite du Ponthou. 4.Granite indéterminé.
[3] Emploi du granite à tourmaline de Saint-Pol-de-Léon. 1.Gare. 2.Pont. 3.Aqueduc. En pointillé, localisation des affleurements.
[4] Utilisation du granite gris de Roscoff. 1.Pont. 2.Enclos de gare. En pointillé, situation des affleurements.

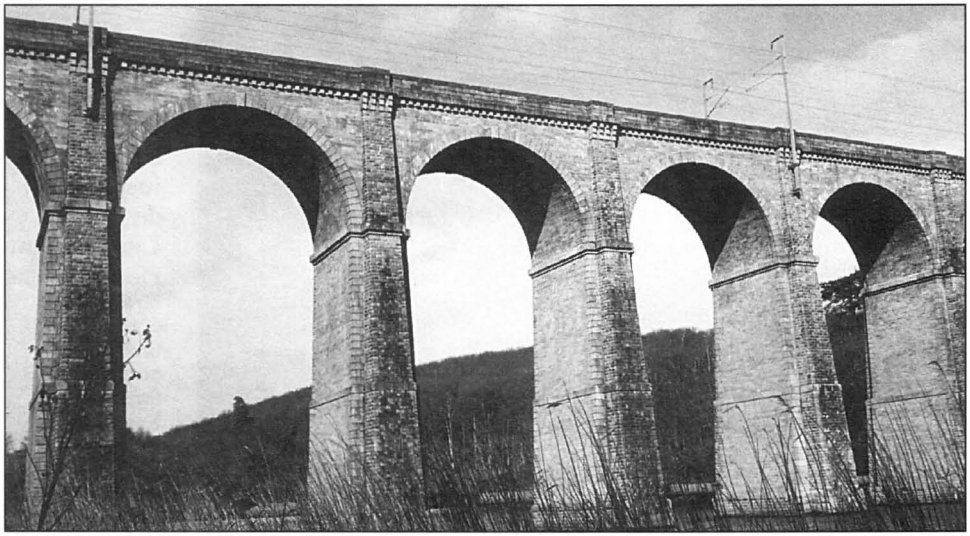

Fig. 10. – Le viaduc de Kerhuon.
Appel aux granites de Plouguin et de Lampaul-Plouarzel, dans le massif de l'Aber-Ildut, ainsi qu'au granite du massif de Kersaint.

La Roche-Maurice (moellons du faciès porphyroïde, localement altérés, avec mise en relief des gros feldspaths) ; pont sous la voie de Kerfaven toujours en La Roche-Maurice (moellons de granite porphyroïde) ; petit viaduc à trois arches sur l'Élorn à la sortie est de Landerneau (pierres de taille en faciès fin ; moellons en faciès porphyroïde) ; pont sous la voie de la Grande-Palue, à La Forest-Landerneau (faciès porphyroïde pour moellons et pierres de taille) ; pont sous la voie près de Ty-Naod, en La Forest-Landerneau (faciès porphyroïde) ; halte de La Forest (les deux faciès) ; maisons de gardes-barrières à Landerneau et à Pencran... (carte 2). De très bons éléments ont toutefois été extraits pour la construction du viaduc de Kerhuon, en particulier dans la commune de Guipavas, où l'on exploitait huit carrières, assez éloignées les unes des autres. D'autres carrières étaient ouvertes à Saint-Divy, à Gouesnou et, semble-t-il, aussi à Kersaint.

Les granites du massif de Kersaint ont été également recherchés pour plusieurs ouvrages sur la ligne Landerneau-Châteaulin, aux abords de la première ville : pont sous la voie de Penn-ar-Créac'h en Dirinon (faciès porphyroïde), pont sur la voie de Run-ar-Groaz, également en Dirinon (les deux faciès), pont sous la voie près de Goulhéo en Landerneau (faciès fin), pont sous la voie au sud-sud-est de l'église Saint-Thomas de Landerneau (les deux faciès), pont sur la voie au sud-sud-ouest de Lavallot, toujours en Landerneau... Très localement, sur les deux lignes, faciès fin et porphyroïde sont associés à la granodiorite dite de Plounéventer, extraite de ce même massif de Kersaint et immédiatement identifiable par la fréquence de petites différenciations gris-noirâtre (carte 2).

* **Granites de l'Aber-Ildut.** Ces superbes roches ont été moins recherchées qu'on aurait pu le penser *a priori*, du fait de l'éloignement relatif des sites d'extraction[28]. Le granite du massif de l'Aber-Ildut utilisé pour les parements vus du viaduc de Kerhuon ne provient pas de ses points d'exploitation habituels

[28] Le granite rose de l'Aber-Ildut est certainement l'une des plus belles pierres du sol français ; son exploitation remonte à plusieurs millénaires. Consulter à ce sujet L. CHAURIS, «La saga des granites de l'Aber-Ildut», série de treize articles parus entre le 8 juillet 1995 et le 6 janvier 1996, dans *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille.*

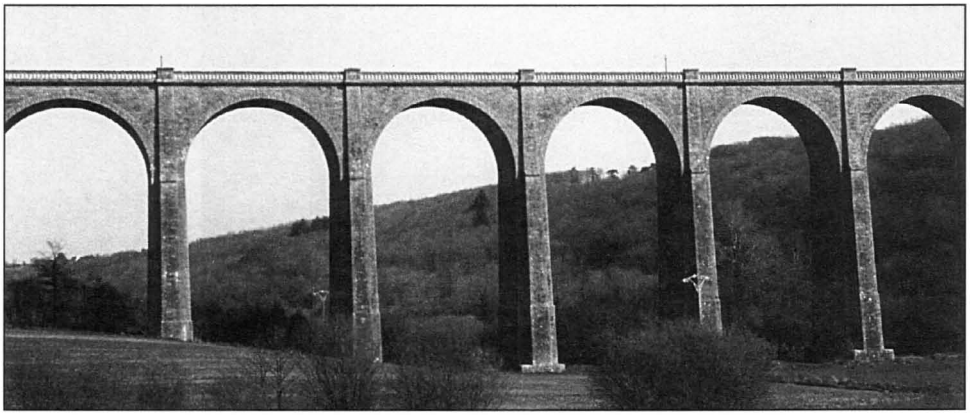

Fig. 11. – Vue partielle du viaduc de la Mignonne, près de Daoulas.
Parements vus en granite porphyroïde rose de l'Aber-Ildut.

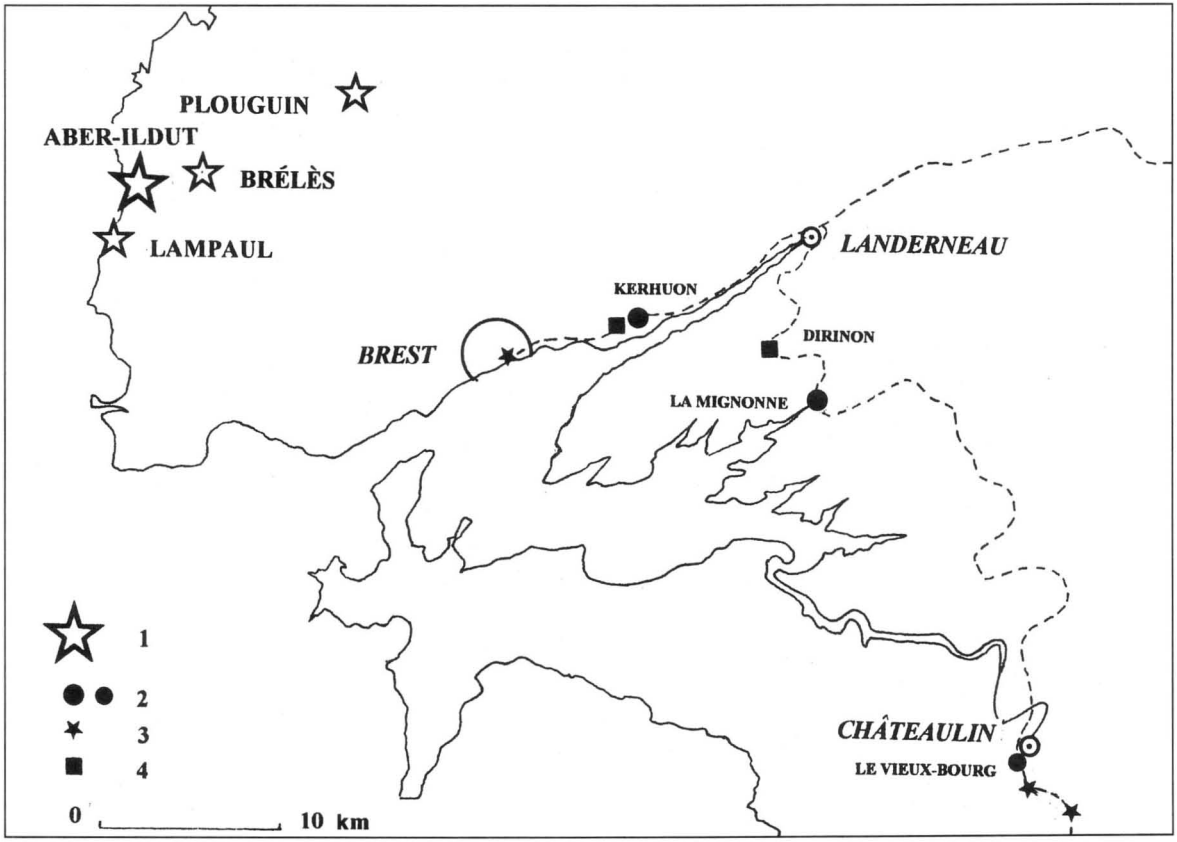

Carte 4. – Utilisation des granites du massif de l'Aber-Ildut.
1. Sites d'extraction (schématisés). 2. Viaduc. 3. Pont. 4. Gare.

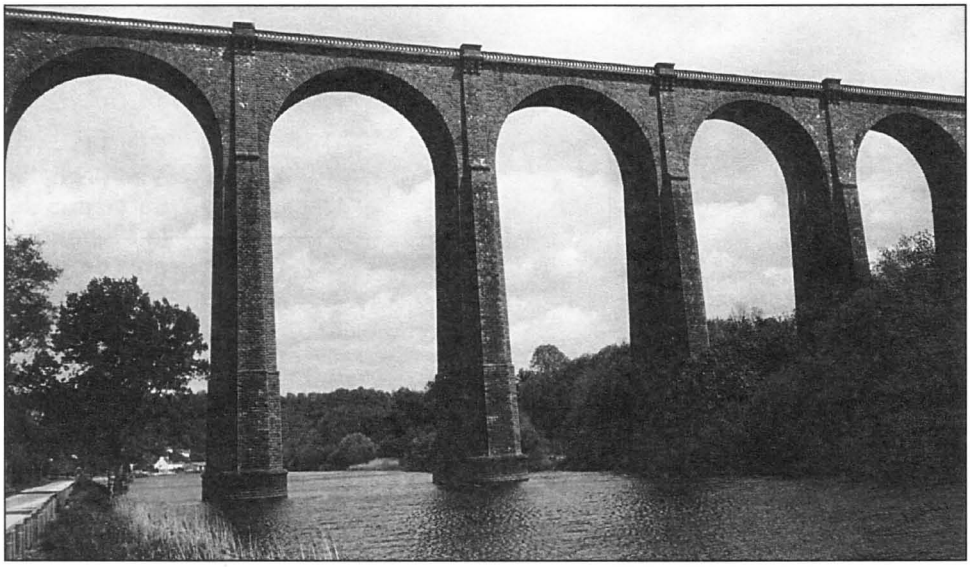

Fig. 12. – Vue partielle du viaduc de Guily-Glas sur l'Aulne. Parements vus en diorite de Plélauff. Balustrade en leucogranite du Sud-Finistère.

ouverts sur les bords de la ria et à proximité de son embouchure, mais de carrières situées dans les terres, dans la commune de Plouguin, vers l'extrémité nord-est de ce vaste pluton[29]. Appel a été fait aussi pour ce viaduc au granite de Lampaul-Plouarzel affleurant à l'extrémité sud-ouest du même pluton de l'Aber-Ildut ; ici, les points d'extraction étaient situés à proximité du rivage. Un rapport de l'ingénieur ordinaire[30] se fait l'écho d'une demande des entrepreneurs de la gare de Brest en vue d'obtenir l'autorisation d'extraire des pierres de taille dans une carrière à ouvrir, également dans les terres, au nord-est de Brélès... Les parements vus du viaduc de la Mignonne ont été façonnés dans le faciès porphyroïde, dit de Laber, amené par voie d'eau jusqu'à Daoulas. Les soubassements des gares de Kerhuon et de Dirinon ont également fait appel au même granite rose[31] (carte 4).

* **Autres granites et roches intrusives.** Quelques très belles pierres de taille du viaduc de Morlaix proviennent du pointement de **Pont-Pol**, situé à environ 3 km au sud de la ville. La roche appartient à un type rarement rencontré en France ; en effet, il ne s'agit pas d'un granite au sens strict (elle contient peu de quartz), mais d'une **syénite quartzifère**, riche en allanite. La syénite de Pont-Pol se reconnaît facilement par sa teinte relativement

[29] C'est ce qu'indique le *Répertoire des carrières de pierres de taille exploitées [en France] en 1889*, Paris, 1890, 322 p. Toutefois, ce document ne précise pas dans quelles carrières de la commune ont été extraites les pierres du viaduc (Traon-Yvern, Balaren, Kernaveno ?). Mais la comparaison du granite utilisé pour les piles (tout au moins celles qui sont accessibles) avec le granite de ces trois sites suggère que la carrière de Traon-Yvern a été privilégiée. En effet, dans les deux cas, nous avons noté la même roche à gros feldspaths blancs (et non roses, comme à Balaren et à Kernaveno), caractéristique de la bordure orientale du massif. Voir également Arch. dép. Finistère, 5 S 43 à 46.

[30] En date du 28 mars 1862, *ibid.*, 5 S 37. La parcelle en question qui porte le n° 792, section A du plan cadastral de Brélès, est située près de la ferme de Run-ar-C'hat.

[31] Le granite rose de l'Aber-Ildut a été également utilisé dans quelques ouvrages à l'extrémité nord du tronçon Quimper-Châteaulin (couronnement du soubassement de piles du viaduc du Vieux-Bourg ; pour partie, dans les ponts du Leuriou et de Kergaliou en Saint-Coulitz).

sombre et surtout par la disposition particulière des minéraux noirs[32].

La **diorite de Plélauff**, près de Rostrenen, dans les Côtes-d'Armor, a été employée pour les pierres de taille et les moellons des parements du viaduc de Guily- Glas sur l'Aulne. Ainsi s'explique la sombre tonalité de l'ouvrage. Notre détermination pétrographique a été, ultérieurement , pleinement confirmée par la notice de l'ingénieur Arnoux[4] qui précise que les pierres étaient extraites des carrières de Guendol. Le viaduc de la Douffine a fait également appel à la même diorite.

Des **leucogranites**, de provenance précise indéterminée, mais certainement extraits en **Bretagne méridionale**, ont été recherchés pour quelques ouvrages de la ligne Châteaulin-Landerneau : pont sous la voie de Penmez, à la sortie de la gare de Châteaulin ; balustres à oves du parapet du viaduc de Guily-Glas ; soubassement de la gare de Châteaulin (1864)[33].

Au sud de la ville de **Saint-Pol-de-Léon**, plusieurs carrières exploitaient naguère, tant sur l'estran (Kerigou) que dans les terres (Penquer, Kerivoal, Kerasplan, Penlan), un **granite blanchâtre**, à grain fin, remarquable par sa richesse en cristaux allongés noir bleuté de **tourmaline**. Nos observations ont établi que c'est de l'un (ou de plusieurs) de ces sites que provient une partie des moellons utilisés dans différentes constructions de la ligne Morlaix-Roscoff : soubassement des gares de Roscoff, Saint-Pol, Plouénan et Taulé-Henvic[34] ; parements vus d'aqueducs et de ponts : au sud-ouest de Dalar, à l'ouest de Mingam (en Plouénan) [carte 3].

Un **granite** à grain fin, **grisâtre**, à nuance bleutée, avec quelques gros feldspaths blanchâtres disséminés, affleure sur l'estran et dans les basses falaises aux environs de Porzar-Bascoun en **Roscoff**, où des carrières abandonnées sont encore visibles. Selon toute probabilité, ces sites ont été exploités pour l'obtention de moellons polygonaux, utilisés dans les deux ponts, sous la voie, de Traon-Erc'h, à quelques centaines de mètres seulement plus au nord. La même roche a été aussi façonnée de la même manière pour les ponts sur la voie, de Roc'h-Trévigner aux approches de la gare de Roscoff et de Créac'h-Mikaël au nord-ouest de Saint-Pol. Le même granite, toujours en moellons, a été également employé dans la murette de la gare de Roscoff. Ces



Fig. 13. – Aqueduc (sous la voie) près de Kerplaz à l'ouest de Saint-Pol-de-Léon.

Pierres de taille en granite de Cléder. Moellons en granite fin à tourmaline (au moins pour partie) extrait aux environs de Saint-Pol.

[32] La syénite de Pont-Pol a été fréquemment utilisée à Morlaix (église Saint-Martin, mairie...) et dans ses environs (château et ferme-modèle de Lesquiffiou...). Consulter à ce sujet L. CHAURIS, «Une pierre oubliée : la syénite quartzifère de Pont-Pol près de Morlaix en Bretagne (France)», *Bulletin du musée de la Pierre de Maffle, Belgique*, t. 10, 1995, p. 29-51.

[33] Les leucogranites ont été utilisés dans de nombreux ouvrages sur la ligne Quimper-Châteaulin. Pour nous limiter aux approches de cette dernière ville, citons le viaduc du Vieux-Bourg, les ponts de Rostomic, de l'actuel centre équestre, de Kerbolé (en Cast)...

[34] Observations ultérieurement confirmées par les archives (Arch. dép. Finistère, 5 S 69, citant les carrières de Penlan et de Kerasplan).

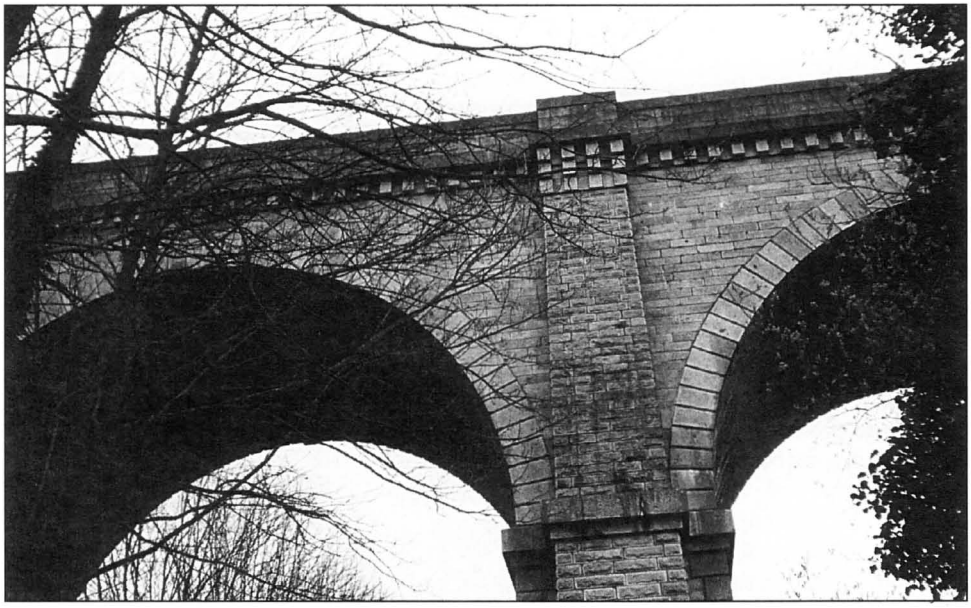

Fig.14. – Utilisation du clair granite porphyroïde du Huelgoat lors de la reconstruction partielle du viaduc de Kerhuon.

divers cas fournissent d'excellents exemples d'utilisation d'une roche proximale (carte 3).

Le célèbre **granite** porphyroïde à cordiérite **du Huelgoat** a été fort peu utilisé pour nos lignes, par suite de son éloignement. Il a été recherché pour les moellons du petit pont sous la voie juste à l'est du viaduc de Morlaix ; pour le soubassement de la partie est (probablement plus récente ?) de la gare de Landivisiau et surtout pour la reconstruction partielle du viaduc de Kerhuon. Le 12 août 1944, au soir, les Allemands devaient faire sauter quelques arches de ce bel ouvrage, provoquant l'ébranlement de leurs piles. Les pierres de taille et les moellons utilisés pour la restauration, fort soignée, contrastent singulièrement par leur teinte claire avec la tonalité plus sombre des granites du massif de l'Aber-Ildut.

Un **granite grisâtre**, à grain fin, de **provenance encore imprécisée**, a été utilisé pour quelques ponts de la ligne Châteaulin-Landerneau, entre cette dernière ville et Daoulas : viaduc à trois arches sur l' Élorn ; ponts sous la voie de Torr-Yun et de Kerlaouénan en Dirinon.

* **Kersanton.** Par suite de son excellente aptitude au façonnement et de la situation favorable des points d'extraction par rapport à une partie du tracé des voies ferrées, il était à prévoir que le kersanton occuperait une place importante dans les ouvrages des lignes Morlaix-Brest et surtout Châteaulin-Landerneau ; seule la ligne Morlaix-Roscoff n'a pas fait appel à cette pierre pour des raisons évidentes d'éloignement.



Fig. 15. – À la sortie est de Landerneau, pont «biais» en kersanton pour le passage de l'ancienne N. 12.

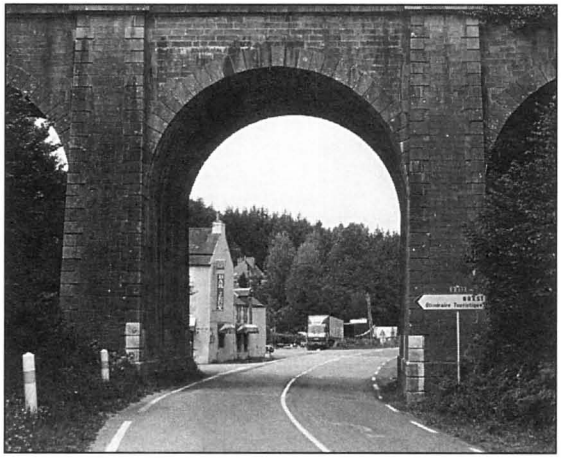

Fig. 16. – Viaduc à trois arches de Beuzit, en kersanton, à la sortie ouest de Landerneau.

Sur la ligne Brest-Morlaix, malgré la concurrence de granites d'excellente qualité, l'emploi du kersanton se prolonge assez loin vers l'est, puisqu'il a été noté dans la maison de garde-barrière du Treillic au sud-est de Guimiliau : un tel cas reste toutefois isolé. Beaucoup plus vers l'ouest, ont été notés : le pont sous la voie de Kerfaven, le P. N. de Pont-Christ (où l'on admirera les cintres monolithes, curieusement recourbés des linteaux), le pont du Clos-Neuf, tous trois en La Roche-Maurice ; à l'entrée de Landerneau, le beau pont biais pour le passage, sous la voie, de la route de Morlaix ; à la sortie ouest de Landerneau, le viaduc à trois arches, seul ouvrage d'art important en kersanton des lignes étudiées ; les ponts sous la voie au sud-sud-ouest de La Forest, au sud-est de Kerbasquiou, et à Kerlecu entre La Forest et Le Relecq ; les P.N. de Poul-ar-Velin et de Kergleuz à l'est du Relecq ; le pont sous la voie d'accès au port de commerce de Brest, près de la chapelle Notre-Dame du Bon-Port.

Sur la ligne Châteaulin-Landerneau, l'appel au kersanton revêt une grande importance. Cette pierre a été utilisée, au moins pour partie, dans la construction des ouvrages suivants : ponts de Penmez et de Coatfitel en Châteaulin ; ponts de Perros, de Logodec et gare de Pont-de-Buis ; ponts de Pontic-Glas en Lopérec et de Tréouac'h en Pont-de-Buis ; pont sous la voie pour le passage de la D. 770 et deux autres ponts près de Quimerc'h (au sud de l'église et au sud de Ty-Nénez) ; grand tunnel de Neiz-Vran ; pont de Ty-Kerneiz ; ponts des cotes 113 et 101 dans la forêt du Cranou ; ponts au sud-sud-est de Roudouhir, de Kerguan et de Bodrézal, tous trois en Hanvec (ainsi que le soubassement de la gare de cette commune) ; pont de Guern- Émery en Irvillac ; trois ponts en Dirinon (au nord de la gare, à Lesquivit et au bois du Roual (carte 5)[35].



Fig. 17. – Appel au kersanton pour le tunnel de Neiz-Vran, près de Quimerc'h.

[35] Le kersanton a été utilisé aussi entre Châteaulin et Quimper. Bien que nos observations restent ici, à ce jour, encore préliminaires, notons sa présence dans les ponts de Trévoallec en Cast, du Leuriou en Saint-Coulitz, de Kerbolé également en Cast ; par ailleurs, le parapet du viaduc du Vieux-Bourg montre successivement une plinthe en kersanton gris, un balustre en leucogranite et un bahut en kersanton gris, le tout en pierres de taille soigneusement ouvragées.

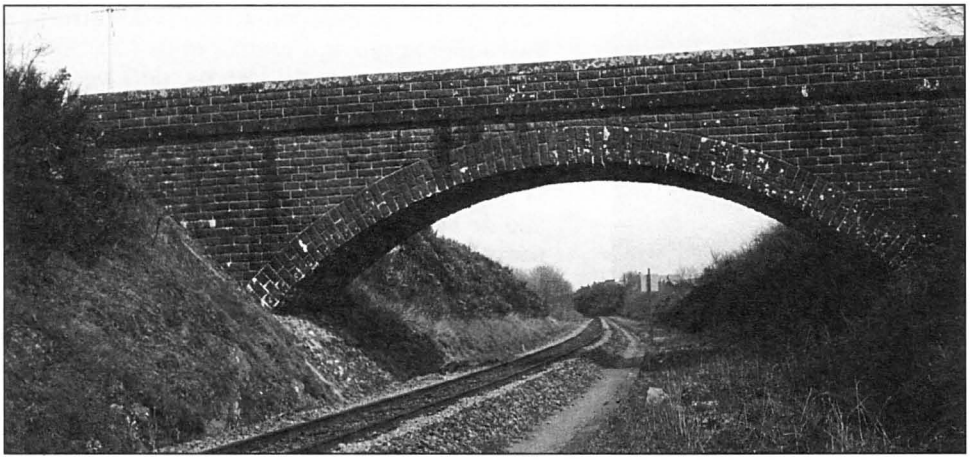

Fig. 18. – Pont en kersanton, au sud de Ty-Nénez, près de Quimerc'h.

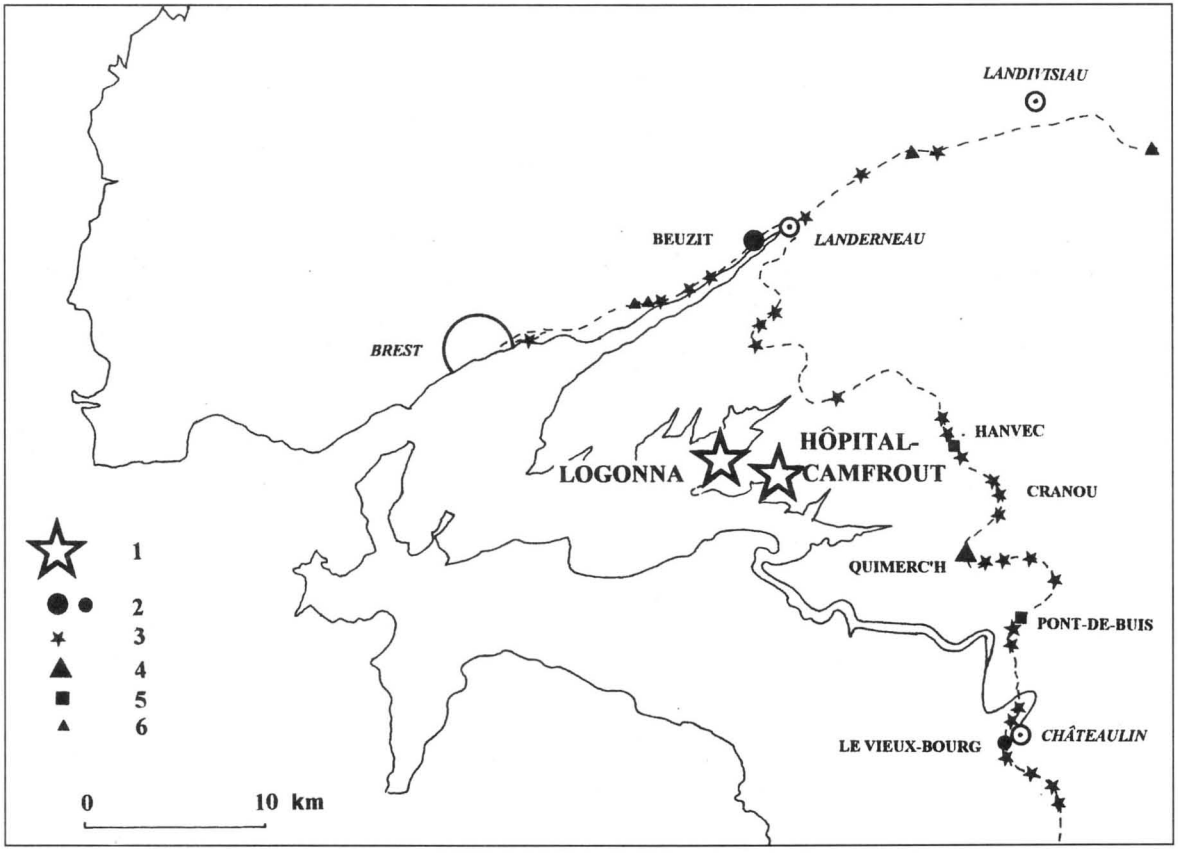

Carte 5. – Emploi du kersanton.

1. Sites d'extraction (schématisés). 2. Viaduc. 3.Pont. 4. Tunnel. 5.Gare. 6. Maison de garde-barrière.

* **Autres roches.** Nos recherches ont permis d'établir que de nombreux autres matériaux rocheux ont été également utilisés dans les ouvrages des lignes étudiées, soit comme moellons pour les parements vus, soit comme éléments de blocage. Pour ne pas allonger démesurément notre analyse pétrographique, nous nous bornons ici à résumer succinctement nos résultats.

– **Schistes.** Fréquents ; composition variée ; provenance généralement proximale. Aqueduc du Glaira (moellons de schistes bleu-noir, localement très érodés). Viaduc de Trévidy (moellons de schiste bleu-noir, très riche en petits cristaux d'andalousite). Viaduc de Morlaix (moellons de blocage « provenant du coteau sur lequel s'appuie le viaduc, côté de Brest[36]»). Murs de soutènement au pied des quarts de cône du remblai du viaduc, côté ouest, en schistes provenant des déblais de la tranchée de Kergaravec à la sortie de la gare de Morlaix[37]. Aqueduc du Barric (schistes bleus dévoniens). Pont de la fontaine Sainte-Anasthasie (moellons allongés de schistes bleu-gris, localement altérés). Pont de Cosquer-Vraz (moellons allongés et plats de schiste bleu sombre dévonien). Pont de Frout-Braz (moellons de schiste gréseux).

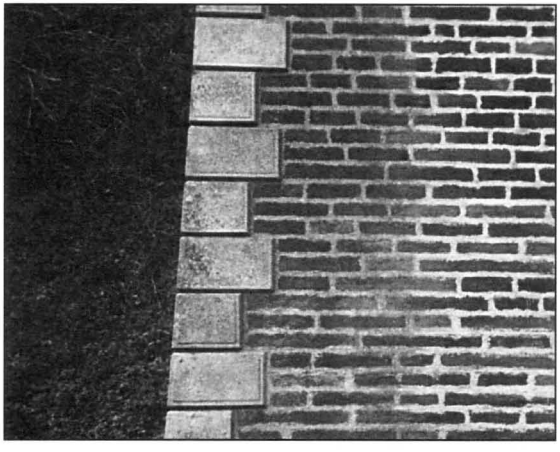

Fig. 19. – Détail d'une des piles du viaduc de Trévidy, à la sortie est de Morlaix.
Pierres d'angle en granite rose du district de l'Île Grande. Moellons en schiste bleu noir à petites andalousites, de provenance locale.



Fig. 20. – Près de la fontaine Sainte-Anasthasie en Lampaul-Guimiliau.
Granite de Cléder. Moellons allongés de schiste bleu-gris.

– **Micaschistes.** Affleurent largement sur les rives de la Penzé maritime. Gris brunâtre, fréquemment plissotés. Utilisés comme moellons de blocage à l'intérieur des piles du viaduc de la Penzé, et comme perré à la base du pont de Botscao à l'ouest du viaduc précité.

– **Quartzites.** Pont sous la voie près de la Roche en Plouigneau (quartzite gris). Pont sous la voie au sud-ouest du Vieux-Châtel en Taulé (moellons polygonaux, façonnés avec

[36] V. FENOUX, *op. cit.* (cf. *supra*, note 4). Sur l'une des pierres granitiques tombées du viaduc lors du tragique bombardement du 23 janvier 1943, on peut toujours observer un fragment accolé de moellon de blocage. Toutefois, les schistes des maçonneries de blocage du viaduc peuvent avoir aussi d'autres provenances, comme le suggère une lettre de l'entrepreneur Perrichont, en date du 20 septembre 1862 (Arch. dép. Finistère, 5 S 34), demandant l'autorisation d'ouvrir une carrière en bordure de la route de Lannion, entre la barrière Saint-Nicolas et le Grand-Monarque, à proximité de la ville de Morlaix.

[37] Arch. dép. Finistère, 5 S 37.



Fig. 21. – Près du Vieux-Châtel en Taulé. Pont sous la voie pour un chemin rural aujourd'hui abandonné.
Moellons en grès-quartzites gris, de façonnement difficile, de provenance locale.

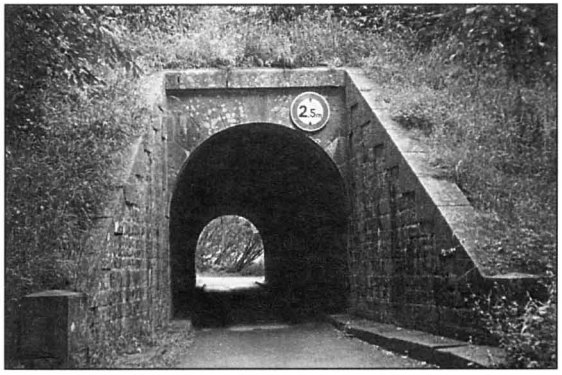

Fig. 22. – Pont sous la voie près du Pouldu, à l'est du Relecq-Kerhuon.
Pierres de taille en kersanton. Moellons en gneiss de Brest, souvent intensément érodés.

difficulté dans un quartzite grisâtre de provenance proximale[38]).

– **Gneiss.** Une partie des moellons des parements vus du viaduc de la Penzé près de Guimiliau a été façonnée dans des orthogneiss (coloration bleu sombre à marron ; parfois érodés irrégulièrement), de provenance locale (carrière de Roz-ar-C'hloarec, distante de l'ouvrage d'art de quelques centaines de mètres seulement). La même roche a été utilisée en moellons polygonaux pour le pont sous la voie de Traon-ar-Vilin en Lampaul-Guimiliau. Les maçonneries ordinaires (blocage) du viaduc de Kerhuon ont été effectuées avec les pierres connues sous le nom de «gneiss de Brest», qui affleurent très largement à quelques centaines de mètres au nord de l'ouvrage d'art, sur les deux versants de la vallée encaissée débouchant dans l'anse de Kerhuon. La carrière exploitée dans ce but «avait été ouverte dans une ... lande appartenant à M. Bonamy, avant les travaux du chemin de fer ; elle était située dans le flanc du coteau ouest de la queue de l'anse de Kerhuon», en bordure de la route conduisant à Guipavas, à environ 600 m du viaduc. Elle s'étendait sur une longueur de 80 m et offrait une grande hauteur d'abattage[39]. Dans le pont sous la voie de Kerlecu, entre Le Relecq et La Forest, les moellons en gneiss de Brest présentent fréquemment une intense altération alvéolaire de plusieurs centimètres de profondeur. Le soubassement de plusieurs maisons de gardes-barrières à l'ouest de Landerneau est également en gneiss de Brest.

– **Microgranite.** Les moellons des ponts de Torr-Yun et de Kerlaouénan en Dirinon sont façonnés dans un microgranite de provenance locale.

– **Dolérite.** La maçonnerie de l'intérieur des piles du viaduc de Guily-Glas est en moellons bruts, extraits d'une carrière de **Dinéault**. Il s'agit d'une dolérite très dure, fournissant des éléments de forme irrégulière, mais, comme l'écrit l'ingénieur Arnoux[4], «ce défaut est amplement racheté par la force avec laquelle le mortier adhère à cette pierre».

– **Tuffeau.** Au-dessus du soubassement (en granite ou en kersanton), les pierres d'angle et des ouvertures des gares de Châteaulin, Hanvec et Dirinon ont été taillées dans le tuffeau du Val de Loire, associé à la

[38] Les moellons de blocage du viaduc du Vieux-Bourg sont constitués, au moins en partie, par des quartzites gris-vert, extrêmement durs, d'âge dévonien.

[39] Arch. dép. Finistère, 5 S 45.

brique rouge. Le même tuffeau se retrouve également dans des maisons de gardes-barrières entre Châteaulin et Landerneau. Le façonnement aisé du tuffeau, dû à la faible dureté de la roche, a toutefois une contrepartie fâcheuse, à savoir une tendance prononcée à la desquamation qui dépare tous les bâtiments, alors que les pierres bretonnes des soubassements sont restées intactes.

– **Sables.** La provenance des sables, nécessaires à la confection des mortiers, demanderait à elle seule de longs développements. Faute de place, contentons-nous ici de quelques brèves annotations. Dans le cas de l'atelier de Saint-Thégonnec, le devis avait prévu que les ruisseaux fourniraient du sable en quantité suffisante pour l'exécution des ouvrages d'art, mais cette prévision ne devait pas se réaliser. Appel avait été fait pour partie au sable de minière ; le sable – ou plus précisément l'arène granitique – était extrait des carrières du Télégraphe, de Kerbiguet et de Loc-Éguiner, ainsi que de la tranchée du Rusquec, et, après lavage, transporté à pied d'œuvre[40]. Pour le ponceau du Coatoulzac'h et le viaduc de la Penzé intérieure, on avait employé le sable de mer, pris au lieu de débarquement des bateaux sur le quai de Morlaix... Pour l'atelier de Kerhuon, appel était fait au sable très pur de Laber ; l'acheminement se faisait par mer, sur plus de 50 km ; les archives ont conservé le nom des navires *(Pacifique, Jeune-Adelle, Petit-Jean, Marie-Estelle)* dont le chargement variait entre 21 et 27 m³ de sable[41].

*
* *

La longue analyse lithologique à laquelle nous nous sommes livré était indispensable pour déterminer, avec toute la précision voulue, l'étonnante gamme de pierres utilisée lors de l'exécution de trois lignes du chemin de fer dans le Finistère. Si, en première approximation, les moellons de blocage ont une origine proximale[42], il en est tout autrement pour les pierres de taille dont la provenance est parfois fort distale : une quarantaine de kilomètres entre l'Île Grande et le viaduc de Morlaix, une soixantaine entre l'Aber-Ildut et le viaduc de la Mignonne... Il est possible, à présent, d'aborder la deuxième partie de cette étude, traitant plus particulièrement des problèmes posés par l'extraction et le transport des pierres de construction.

Problèmes d'extraction et d'acheminement

Avant de présenter ces questions complexes, deux remarques préliminaires relatives aux matériaux rendus disponibles par l'exécution même de la voie ferrée. La première concerne les pierres extraites lors du creusement des tranchées[43]. Selon le document cité en référence, «les matériaux comme pierres de taille, moellons, sable... qui seront rencontrés dans les déblais du chemin de fer, resteront la propriété de l'administration et devront, sur l'ordre de l'ingénieur, être mis en dépôt, pour être utilisés soit dans les ouvrages d'art, soit dans les travaux accessoires. Il sera tenu compte à l'entrepreneur aux prix de son marché, des mains-d'œuvre... que cet emploi pourra nécessiter... Il lui sera alloué à titre de prime : 0,25 F par m³ de... sable ; 0,50 F par m³ de moellons ordinaires ; 1,50 F par m³ de moellons propres à être smillés ou piqués ; enfin 4 F par m³ de pierre de taille». Dans ces circonstances, l'avancement même des travaux du chemin de fer complétait, avantageusement, les matériaux extraits, par ailleurs, des carrières. On notera toutefois que l'essen-

---

[40] *Ibid.*, 5 S 42.

[41] *Ibid.*, 5 S 46.

[42] Il existe toutefois des exceptions – comme pour le viaduc de Guily-Glas – où la dolérite de blocage a été extraite à 14 km du chantier.

[43] Rapport de l'ingénieur Fenoux en date du 9 septembre 1867, faisant référence à l'article 63 du devis. Arch. dép. Finistère, 5 S 38.

tiel des déblais servait pour les remblais. La seconde remarque concerne une utilisation tout à fait inattendue, à savoir le remploi dans les maçonneries du viaduc de Morlaix, des moellons provenant de la démolition des maisons situées à son emplacement. En fait, «l'emploi de ces moellons n'avait pas été prévu dans le projet parce que l'on ignorait si l'on en trouverait qui offrissent une résistance suffisante[44]». Ainsi le viaduc a fossilisé des éléments des vieilles demeures de Morlaix dont il avait pris la place...

Conflits d'intérêt

Les extractions de pierres pour des travaux d'intérêt général, tels que l'exécution des chemins de fer, ne pouvaient manquer de se heurter parfois à des intérêts particuliers. Deux cas sont significatifs de cet état d'esprit.

Le premier cas est relatif à une demande d'occupation temporaire en vue de l'extraction de pierres de taille et de moellons piqués dans le district de l'Île Grande[45]. Suite à la demande de l'entrepreneur du viaduc de Morlaix, un arrêté préfectoral, en date du 17 mai 1861, avait autorisé les extractions à Enez-Jaouen et à Enez- Radennec (l'île Fougère). Mais une opposition s'était élevée aux extractions à l'île Jaouen. Devant cette difficulté inopinée, l'ingénieur Fenoux, chargé de la construction du viaduc, avait réagi fermement le 5 octobre 1861. Dans son rapport, l'ingénieur faisait remarquer que, pour réaliser les approvisionnements nécessaires à l'exécution du viaduc dans les délais prévus, on avait «désigné de préférence [à l'entrepreneur] les îles où les bancs de granite... par leur position, permettent une exploitation continue indépendamment de l'état de la marée». En effet, dans le district de l'Île Grande, de même que dans celui de la baie de Morlaix, de nombreux sites d'extraction ne peuvent être exploités qu'à marée basse, restreignant ainsi considérablement le temps de travail. Or il se trouve, et l'ingénieur insistait particulièrement sur ce point, que la carrière de l'île Jaouen «pouvant être exploitée d'une manière constante, se présente dans d'excellentes conditions pour la rapidité des approvisionnements». Il concluait en demandant de «maintenir purement et simplement l'arrêté préfectoral..., l'exploitation d'Enez-Jaouen étant de nature à favoriser tout particulièrement le service si difficile des approvisionnements du grand viaduc de Morlaix». Les circonstances exigeant qu'il importait «d'étendre plutôt que de restreindre les exploitations», la réclamation de l'opposant aux extractions à l'île Jaouen était rejetée.

Un second cas concerne une opposition d'intérêt entre les goémoniers de Carantec en baie de Morlaix et les fendeurs de pierre lors de la construction du viaduc de cette cité. Une proportion significative de moellons de blocage de cet ouvrage d'art provient des îlots granitiques de la baie et c'est là que s'enracine le conflit[46]. Plusieurs habitants de Carantec avaient attiré l'attention du maire «sur un fait de nature à porter un grand préjudice à la commune». Lors de la réunion du conseil municipal, le maire expose les causes du conflit : «L'entrepreneur du viaduc..., pour se procurer du moellon, a remis aux équipages d'un grand nombre de gabares, tous les outils nécessaires pour extraire des pierres. Ces hommes, au lieu de s'en tenir à un seul point, s'attaquent à toutes les parties de la côte de Carantec où ils trouvent l'extraction plus facile et plus commode, et n'enlevant les pierres qu'à la surface, découvrent une étendue considérable de rochers. Ils ont

[44] Rapport de Fenoux (29 juin 1866). *Ibid.*, 5 S 37.

[45] Arch. dép. Côtes-d'Armor, 33 S 5 (3). Voir aussi L. CHAURIS, «Opposition à l'extraction du granite à l'île Jaouen pour la construction du viaduc de Morlaix», *Bulletin des îles du Trégor*, n° 8, 1993, p. 18-20.

[46] Compte rendu du conseil municipal de Carantec du 15 juin 1862, conservé à la mairie de la ville. Consulter également L. CHAURIS, «Coupeurs de goémon contre tailleurs de pierre : cas de luttes pour la possession de l'estran en Bretagne au XIXe siècle», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1993, t. 100, n° 1, p. 121-127.

déjà détruit... une quantité notable de goémon... Si l'on continue ainsi pendant tout l'été, la récolte de goémon sera sérieusement endommagée et même compromise dans la partie est de la côte de la commune, non seulement l'année prochaine, mais jusqu'à ce que le goémon ait eu le temps de repousser sur les rochers dénudés.» Après avoir présenté ces constatations et émis son pronostic sur l'avenir, le maire, bien conscient de la nécessité des extractions pour la construction du viaduc, formule des propositions : «Si l'on ne peut contraindre l'entrepreneur à extraire tout le moellon dont il a besoin à l'île Stérec[47] ou sur les rochers dont le goémon appartient à tout le monde, on pourrait au moins limiter les points de la côte de Carantec où l'extraction lui serait permise, de manière à ne causer que le moins de préjudice possible et sauf à indemniser la commune et les particuliers qui pourraient être lésés.» À l'issue de cet exposé du maire et des observations des membres du conseil «qui ont pu juger par eux-mêmes des dégâts déjà occasionnés», les réclamations adressées au préfet du Finistère soulignent que «le goémon est la principale richesse des habitants de Carantec» et que «le préjudice qui résulterait... des extractions de moellons deviendrait très considérable si l'on ne mettait promptement ordre à ce qui s'est fait jusqu'à présent». Le texte de cette délibération est fort instructif à divers points de vue :

a) Ampleur de la dénudation. On a l'impression d'assister à un véritable débarquement de prédateurs se ruant sur la proie convoitée et à la destruction systématique du substrat goémonier par un corps de métier non agréé.

b) Confirmation de l'utilisation intense des pierres de l'estran, d'extraction relativement aisée.

c) Appel aux autorités supérieures (le préfet) pour régler les différents et, bien entendu, possibilités de dédommagement...

Caractéristiques des chantiers d'exploitation

Le chapitre consacré à la provenance des roches recherchées pour l'exécution des chemins de fer n'a offert qu'un aperçu partiel de cette vaste question. En particulier, les traits majeurs des sites d'extraction n'ont guère été abordés – si ce n'est incidemment. D'où la nécessité, avant d'aller plus avant, de souligner trois points essentiels.

* **Très grand nombre des sites exploités.** Vu le cubage impressionnant de pierres exigées, il a fallu, à l'évidence, compenser les faibles dimensions individuelles des chantiers par leur multiplicité. À titre d'exemple, indiquons que, pour les seuls ateliers du Ponthou et de Plouégat-Moysan, nos recherches dans les archives[48] nous ont permis de recenser à ce jour vingt-trois sites différents, et il est possible que quelques-uns nous aient encore échappé. À titre d'information, voici la liste de ces sites, essentiellement localisés dans les communes de Plouigneau, Plouégat-Moysan, Le Ponthou et Guerlesquin : Coat-ar-Moal, Ménez-Meur, Poulranet, prairies de Trogoff, bois de Trogoff, Penn-ar-Roz, Kerellou, Coat-ar-Ponthou, Parc-Malpot, Prat-ar-Zaou, Penquer, Ménez-ar-Bleiz, Pen-ar-Ménez, Saint-Éloy, Trogalvez, Goarem-an-Autrou, Kernaman, Coat-Couillec, Dourmeur, Run-ar-Roué, Roc'h-ar- Gazeg, Goarem-Keroué, Kermarec.

* **Ouverture de chantiers dans des lieux peu ou pas exploités jusqu'alors.** Si appel a été fait fréquemment à des sites d'extraction mis en valeur depuis longtemps (districts de l'Île Grande, de l'Aber-Ildut, du kersanton...), l'exécution des chemins de fer a en outre exigé l'ouverture de nouveaux chantiers – tant au bord de la mer, comme en baie de Morlaix, dans des sites insulaires, qu'à l'intérieur des

[47] Sur la rive orientale de la baie de Morlaix, en Plouézoc'h, où les extractions sont effectivement importantes.

[48] Arch. dép. Finistère, 5 S 47, 48.

terres en des points isolés. Nous avons plus haut attiré l'attention sur les carrières «littorales» ; nous voudrions ici présenter quelques aperçus sur les carrières «continentales», en prenant comme exemple l'atelier de Plounéour-Ménez[49]. «Les trois carrières [du Télégraphe, de Kerbiguet et de Loc-Éguiner] se présentent dans des conditions identiques. Elles n'affectent pas la forme de ces masses puissantes dans lesquelles on peut trouver un large front d'attaque. Elles sont formées de blocs erratiques disséminés en quantité innombrable sur une très vaste étendue de terrain. Il existe en Bretagne un grand nombre d'exploitations qui s'effectuent dans ces conditions et lorsque le granite est de bonne nature, on peut même dire que ce sont là des conditions favorables puisqu'il n'y a pas de découvert à faire. Malheureusement, dans les trois carrières désignées ci-dessus, tous les blocs n'étaient pas de très bonne qualité. Un grand nombre d'entre eux ont dû être abandonnés après avoir été fendus.»

*** Installations provisoires liées aux chantiers.** Par suite de leur isolement, les sites d'extraction nécessitaient la construction de bâtiments temporaires. Ainsi au Télégraphe, une cantine de 18,30 m sur 6 m, plus une baraque de forge ; à Loc-Éguiner, une cantine, deux abris et une forge... Les chantiers d'extraction pouvaient regrouper une main-d'œuvre très nombreuse. En témoigne un rapport du conducteur des travaux de l'atelier de Saint-Thégonnec en date du 13 juillet 1860 : «Il serait nécessaire... que dans les plus brefs délais, les entrepreneurs missent 70 à 80 ouvriers et manœuvres à chacune des carrières du Télégraphe, Kerbiguet et Loc-Éguiner afin d'épuiser les blocs qui les composent et de pouvoir passer à d'autres.»

Changement de sites d'extraction

Les entrepreneurs du chemin de fer pouvaient avoir intérêt à délaisser les points d'extraction prévus primitivement au devis et à les remplacer par d'autres sites reconnus par eux comme plus avantageux. Les exemples de telles modifications sont, en fait, assez fréquents.

Ainsi, l'entrepreneur de l'atelier de Landivisiau, le sieur Duchâteau, demande, au début de l'année 1860, l'autorisation de tirer des carrières de granite situées près du bourg de Cléder la pierre de taille devant être employée dans les ouvrages d'art de son entreprise. Selon un rapport de l'ingénieur ordinaire en date du 20 mars 1860[50], «cet entrepreneur pense qu'en exploitant ces carrières... il pourra donner à ses travaux une grande activité, tout en fournisssant des matériaux de très bonne qualité». De son côté, l'ingénieur indique que les renseignements qu'il a pris sur les carrières de Cléder sont «entièrement favorables aux opinions émises par le sieur Duchâteau». Il précise que «ces carrières sont d'une très grande puissance [et que] des chantiers considérables peuvent être établis sur une faible étendue». Il ajoute qu'il se trouve sur les lieux des ouvriers habitués aux travaux de carrière, comme ceux qui doivent être entrepris[51]. Il sera donc facile, «dans de pareilles conditions, d'obtenir en peu de temps la fourniture des matériaux nécessaires à l'exécution des ouvrages de l'atelier de Landivisiau et l'on peut être en droit de compter sur une très grande rapidité dans la marche des travaux de cette entreprise». En fait, et l'ingénieur insiste sur ce point, la désignation de ces nouvelles carrières «n'est pas motivée par l'impossibilité d'extraire des carrières portées dans le devis les matériaux qui doivent être employés dans les travaux. Ces carrières peuvent en effet largement suffire à tous les besoins et donner de bons matériaux»... Elles ne seront laissées de côté que parce que l'entrepreneur trouve avantage à exploiter celles de Cléder. Peu après, le préfet

[49] Arch. dép. Finistère, 5 S 42.

[50] Arch. dép. Finistère, 5 S 37.

[51] L. CHAURIS, *op. cit.*, note 26.

accordait l'autorisation d'exploiter les carrières situées près du bourg de cette commune[52]. Ces sites appartenaient à une «dame de Saint-Prix». Le préfet faisait savoir à l'entrepreneur qu'il aurait lieu de présenter à la propriétaire ses offres pour la fixation de l'indemnité et ajoutait que «si ces offres [étaient] refusées, il [serait] aussitôt après l'achèvement des extractions procédé au règlement de la dite indemnité selon les formes voulues par la loi»...

Pour le viaduc du Ponthou, les pierres de taille – selon le devis et cahier des charges – devaient provenir «uniquement des carrières d'Ancremer». Or ce site ne devait pas être exploité dans ce but «malgré son inépuisable richesse».

Pour l'atelier de Saint-Thégonnec, outre au granite de Plounéour-Ménez, prévu au devis, appel devait être fait, plus tardivement, au granite de l'Île Grande. La raison de ce changement semble bien être la suivante. Les tailleurs de pierre, très rares sur cet atelier, y affichaient des prétentions excessives. «Ils préféraient rester à Morlaix où la construction du viaduc leur offrait, dans la ville même, un travail assuré. Les entrepreneurs devaient obvier à cette difficulté en faisant venir la pierre de l'Île Grande, jusque sur les quais de Morlaix, où elle était taillée, puis acheminée vers l'atelier de Saint-Thégonnec[53].»

Dans le cas de l'atelier de Kerhuon, les pierres de taille devaient provenir, primitivement, des carrières de Laber et de Kersanton. En fait, comme nous l'avons vu, les entrepreneurs allaient exploiter des carrières à Plouguin, Lampaul-Plouarzel, Guipavas, Kersaint et Saint-Divy ; de même, les entrepreneurs de la gare de Brest avaient sollicité la permission d'extraire des pierres à Brélès, également dans le massif de l'Aber-Ildut comme à Plouguin, mais dans ces deux cas à l'intérieur des terres, en dehors des sites classiques établis sur les bords de la ria et près de son embouchure. Comment interpréter le choix de ces lieux de provenance, à première vue quelque peu inattendu ? Nous suggérons l'hypothèse suivante. Durant le second Empire, les travaux entrepris à Brest exigeaient une quantité prodigieuse de pierres de taille (granite de Laber et kersanton), d'où la nécessité de faire appel à de multiples sites d'approvisionnement, non seulement au bord de la mer, mais aussi dans les terres. Notre manière de voir est appuyée par l'annotation suivante, relative aux carrières de Plouguin : «Il est indispensable, pour ne pas arrêter les travaux [de l'atelier de Kerhuon], de donner aux entrepreneurs la possibilité d'entreprendre [dans les parcelles désignées] toutes les opérations auxquelles ils peuvent avoir besoin de recourir pour extraire les matériaux qu'ils doivent employer dans leur entreprise[54].» Le cas précité de la sollicitation des entrepreneurs de la gare de Brest est également explicite, puisqu'il s'agit, ici aussi, d'éviter l'arrêt des travaux, faute d'un volume suffisant de pierres de taille[55].

Nous avons vu que, pour sa reconstruction partielle, le viaduc de Kerhuon avait fait appel au granite porphyroïde à cordiérite du Huelgoat et non au granite du massif de l'Aber-Ildut. *A priori*, on est un peu surpris de constater que ce dernier granite n'a pas été utilisé à nouveau, en vue de respecter l'homo-

---

52 Parcelles n° 267-272-292, section D du plan cadastral de Cléder. Arch. dép. Finistère, 5 S 37.

53 *Ibid.*, 5 S 42.

54 *Ibid.*, 5 S 34.

55 Un problème un peu comparable se posera à nouveau un demi-siècle plus tard, lors de la construction des deux grandes formes de radoub de Laninon à Brest. Selon un document des Archives du Service historique de la Marine à Brest (2 K 4/1), daté de mars 1910, les pierres de taille proviendront des carrières de Laber, les moellons smillés également des carrières de Laber et des carrières de kersanton. Mais, vers la même époque, un avis favorable est donné aux entrepreneurs pour extraire une partie des pierres nécessaires à la construction de ces formes de radoub dans la commune de Plouguin, près de Kerloaguen et de Kerinabo (Arch. dép. Finistère, 8 S 11).

généité de l'ouvrage d'art. En fait, lors de la reconstruction de Brest, le granite du massif de l'Aber-Ildut a été peu recherché, alors qu'il l'avait été, ici, intensément pendant des siècles. Après la guerre, on a très largement privilégié le granite du Huelgoat et, dans une moindre mesure, le granite, plus lointain, de Dinan, susceptibles, l'un et l'autre, de fournir, rapidement, des volumes beaucoup plus considérables que n'auraient pu le faire les carrières du massif de l'Aber-Ildut. Et c'est ainsi que, comme à Brest, le viaduc de Kerhuon porte, dans ses œuvres vives, la marque d'une reconstruction faisant fi du passé...

Un extrait du procès-verbal d'expertise de l'atelier de Saint-Thégonnec, relatif à une indemnité demandée par les entrepreneurs Henry et Chauvlon pour la substitution des moellons équarris de granite aux moellons équarris de schistes dans divers ouvrages, laisse nettement entrevoir que les carrières de schistes indiquées étaient incapables de fournir, dans les conditions du devis, les éléments destinés à l'exécution du rouleau des voûtes. Si les schistes des carrières du vallon du Pont et de Lampaul-Guimiliau peuvent fournir des moellons pour les constructions des maisons du pays, ils s'avèrent totalement inaptes aux travaux d'art du chemin de fer, d'où la nécessité d'un changement de carrières...

Exigence de qualité de la pierre

En vue d'assurer la pérennité des ouvrages d'art, les ingénieurs des Ponts et Chaussées se montraient fort exigeants sur la qualité des pierres utilisées. Parmi bien d'autres, quelques citations empruntées à l'ingénieur Fenoux et se rapportant au viaduc du Ponthou illustreront cette conception rigoureuse. Le 10 décembre 1860, Fenoux spécifiait que les moellons bruts de cet ouvrage «seront pris dans les meilleurs bancs des carrières granitiques bordant le chemin de Guerlesquin entre la route impériale et ce bourg. Ils seront parfaitement purgés de terre, bousins et tout autre corps étranger. Chaque moellon employé devra avoir un bon lit de pose, présenter une assiette solide au moellon inférieur, se juxtaposer convenablement aux moellons voisins et donner en un mot une maçonnerie parfaitement pleine.» Trois ans plus tard, le 17 décembre 1863, Fenoux précise sa manière de voir : «Pour le viaduc du Ponthou, ouvrage considérable..., nous n'avons pas jugé que les moellons fournis par diverses carrières situées à 2 km du viaduc présentassent des garanties complètes, et nous avons cru devoir recourir pour l'exécution de la maçonnerie de l'intérieur des piles [au-dessous des naissances des voûtes]... à une carrière dite carrière du chemin de Guerlesquin, donnant des moellons granitiques très homogènes et que leur disposition par bancs rendait particulièrement bien gisants[56].» Les pierres ne répondant pas aux exigences étaient rebutées.

Acheminement par voie d'eau

L'examen de nos cartes de localisation des sites d'extraction suggère immédiatement que la mer a joué un rôle important dans le transport des matériaux utilisés pour l'exécution des chemins de fer dans le Finistère.

Le cas le plus remarquable est représenté par le viaduc de Morlaix. Le sous-sol des environs de cette ville est essentiellement à dominante de schiste et de grès, impropres à fournir des pierres de taille. Au nord de la cité, le granite des petits pointements de Kerscoff et du Ménez n'offre pas une très grande résistance à l'écrasement et ne pouvait être utilisé pour l'ouvrage. Au sud, les pointements de Pont-Pol étaient susceptibles de procurer un granite d'excellente qualité, mais les affleurements se limitent trop souvent à de grosses boules disséminées dans une arène de décomposition. Force fut donc d'aller chercher plus loin les matériaux nécessaires. La situation du viaduc projeté, à proximité immédiate du port de

[56] Arch. dép. Finistère, 5 S 47.

Morlaix, incitait à extraire de préférence les pierres de construction au bord même de la mer et à les acheminer par voie d'eau jusqu'au chantier. L'analyse d'un document signé par Fenoux le 5 octobre 1861[57] s'avère particulièrement instructif pour notre propos. On y apprend que l'entrepreneur, le sieur Perrichont, exploite alors, «pour les besoins de son entreprise, une dizaine d'îles où 35 gabares et un bateau à vapeur, pouvant porter ensemble 300 m³ de pierres, vont constamment charger les produits des extractions». Deux secteurs littoraux étaient mis à contribution – le district de l'Île Grande, à une quarantaine de kilomètres du viaduc et le district de la baie de Morlaix, à une douzaine de kilomètres – pour fournir des pierres de taille et des moellons[58]. Le transport de ces différents granites nécessitait une nombreuse flottille. Selon nos sources, reflétant des périodes différentes dans la construction, l'armada semble avoir atteint jusqu'à soixante navires à voiles et chalands. L'un des problèmes majeurs était le remorquage des bateaux dans la rivière de Morlaix. Lorsque les vents étaient défavorables, le vapeur Atlas était chargé de ce travail. Des haleurs du port, en majorité des femmes, s'adonnaient également à cette tâche. Au total, le nombre des journées de travail des marins employés à la construction du viaduc s'est élevé à 42 300[4], soit près de 10 % du personnel, ce qui souligne éloquemment l'ampleur des approvisionnements par mer. En fait, ce nombre aurait dû être encore plus grand. Mais le rythme de l'édification du viaduc était tel qu'il avait fallu également rechercher des pierres de taille à l'intérieur du pays, les apports maritimes restant insuffisants par suite des difficultés d'acheminement lors des périodes de gros temps... Les pierres à chaux ne venaient pas de la région. Comme le rappelle Fenoux[4], «au début des travaux, on [avait] fait usage, dans les maçonneries du viaduc, de chaux hydraulique de diverses provenances, chaux de Doué, chaux de Paviers, chaux d'Échoisy». Ces différentes chaux arrivaient à Morlaix, en poudre, par bateaux. Mais les difficultés rencontrées dans les approvisionnements et les avaries constatées dans les arrivages incitèrent à **faire venir directement à Morlaix des moellons calcaires** et à fabriquer la chaux sur place, «au fur et à mesure des besoins». Les calcaires utilisés étaient extraits aux environs de Marans en Charente-Maritime, dans des terrains jurassiques fournissant des chaux d'excellente qualité[59].

Bien d'autres exemples d'acheminement par mer pourraient être également cités. Pour ne pas allonger démesurément notre étude, évoquons brièvement le transport du granite rose de l'Aber-Ildut jusqu'à Daoulas, via la rade de Brest, pour l'édification du **viaduc de la Mignonne** (ligne Châteaulin-Landerneau) et le transport de différents granites du district de l'Île Grande pour la construction du **viaduc de la Penzé** (ligne Morlaix-Roscoff)... La voie maritime n'était toutefois pas sans danger. C'est ainsi que dans la nuit du 27 au 28 mai 1881, le sloop Marie-Louise, de 18 tonneaux, faisant habituellement le transport des pierres de l'Île Grande jusqu'au site de construction du viaduc de la Penzé, talonnait par basse mer sur la roche dite la Pierre-à-Figue, située dans le chenal de la Penzé, entre Carantec et Saint-Pol-de-Léon et coulait immédiatement...[60].

Le transport par mer était singulièrement plus économique que le transport par charroi.

---

57 *Op. cit.*, note 45.

58 Selon M. Crenn, marbrier à Plouescat, le granite de cette commune, extrait aux environs de Porz-Guen, aurait été également recherché pour le viaduc.

59 Le sable (mélangé à la chaux pour l'obtention du mortier) provenait des grèves de la rade de Morlaix, qui fournissaient un sable siliceux très pur d'excellente qualité. Pour le viaduc du Ponthou, le sable provenait également de la baie de Morlaix ; selon le bordereau du 19 mai 1860, le prix du m³ s'établissait de la manière suivante : coût sur les quais de Morlaix (2 F), chargement et déchargement (0,40 F), transport à la distance de 15 km (7,48 F), total (9,88 F).

60 L. CHAURIS, «Amers et balises en baie de Morlaix. V. Du côté de la Penzé», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 3 décembre 1994.

	m³ de moellons piqués	m³ de pierre de taille
Extraction, déblaiement et choix	10,25 F	17,00 F
Ébauchage à la carrière	12,50 F	18,62 F
Chargement et déchargement	1,20 F	1,50 F
Indemnités de carrière et de chemin	1,20 F	2,00 F
Transport par mer de l'Île Grande à Morlaix, à 40 km de distance	10,00 F	11,00 F
Transport par charroi de Morlaix au viaduc de la Penzé	16,10 F	17,66 F
Total	**51,25 F**	**67,78 F**

Les prix des maçonneries de moellons piqués et de pierre de taille des carrières de l'Île Grande pour le viaduc de la Penzé intérieure, établis le 17 juillet 1861, soulignent très bien les coûts respectifs des acheminements par voie d'eau et par charroi (Arch. dép. Finistère, 5 S 42).

L'acheminement des matériaux du viaduc de Kerhuon a fait appel aux deux moyens. Par mer, pour le granite de Lampaul-Plouarzel, le transport du m³ de Lampaul à l'anse Saint-Nicolas (près du viaduc) revenait à 10 F ; par charroi, pour le granite de Plouguin, l'acheminement du m³ des carrières au chantier du viaduc s'élevait à 20 F, soit le double ! Dans ce dernier cas, le transport égalait le prix du granite en carrière...[61].

En fait, fréquemment, les documents en notre possession évoquent les problèmes rencontrés par les acheminements par voie de terre. Aussi, pour le transport du granite du massif de Plounéour-Ménez, «les chemins qui existent actuellement [1860] entre la carrière du Télégraphe et Coatoulzac'h sont tellement mauvais qu'il serait impossible de les suivre[62]». Dans le cas de l'acheminement du granite de Plouguin jusqu'au viaduc de Kerhuon – que nous venons d'évoquer –, on note que «le prix du transport paraît excessif, eu égard à la distance qui n'est que de 27 km, mais cela tient à la difficulté des chemins[63]». Dans le cas de l'atelier du Ponthou, l'entrepreneur signalait qu'il avait dû fréquemment exécuter les transports de matériaux «à travers landes, bruyères et terres labourables[64]».

Le cas le plus curieux - ou tout au moins le plus inattendu - concerne le viaduc de Guily-Glas (ligne Châteaulin-Landerneau). Ici, les ingénieurs ont habilement mis à profit la localisation de l'ouvrage d'art sur une voie d'eau navigable, aussi bien en aval (la ria de l'Aulne) qu'en amont (le canal de Nantes à Brest) pour l'acheminement des matériaux. Comme nous l'avons déjà indiqué, les pierres des parements vus étaient extraites des carrières de Guendol, ouvertes à proximité du canal, à 110 km en amont du viaduc ! Mais pourquoi aller si loin ? L'une des raisons est certainement à rechercher dans les fortes demandes en matériaux de qualité, à une période où les chantiers étaient nombreux. Rappelons que le viaduc de la Douffine, près de Quimerc'h, construit par le même entrepreneur, a fait aussi appel à la même diorite de Plélauff. Comme l'écrit l'ingé-

61 Arch. dép. Finistère, 5 S 43.

62 *Ibid.*, 5 S 42.

63 *Ibid.*, 5 S 43.

64 *Ibid.*, 5 S 47.

nieur Arnoux[4], «le chantier du viaduc de l'Aulne [Guily-Glas] s'étendait sur les deux rives, particulièrement sur la rive droite ; l'arrivage de tous les matériaux avait lieu par eau, à savoir : du côté de l'aval pour le moellon brut (la dolérite de Dinéault), le sable et la chaux, et du côté d'amont pour le moellon parementé et la pierre de taille (la diorite de Plélauff). Huit appontements ou estacades servaient au déchargement des barques.»

Un autre problème, lié de près aux acheminements, était celui du stockage des matériaux de construction sur les chantiers. Le cas le plus difficile était représenté par le viaduc de Morlaix, élevé en pleine ville, dans un site fort resserré, à proximité d'un port actif, ce qui nécessitait une organisation extrêmement rigoureuse[4]. Les autres cas s'avéraient nettement moins ardus, mais n'étaient toutefois pas sans soulever de problèmes, témoin le chantier du viaduc de Trévidy, à la sortie de Morlaix. «L'entrepreneur des travaux de l'atelier de Plouigneau reçoit maintenant presque chaque jour pour le viaduc de Trévidy, 10 à 12 m^3 de pierre de taille. Il en a une très grande quantité d'approvisionnées, déposées provisoirement sur les accotements de la route.» Or ces matériaux encombrent ladite route et il y a urgence à les enlever «car ils sont un danger pour la circulation[65]».

Transports et contraintes économiques

Les délais impartis et les impératifs financiers fixés pour l'exécution des travaux du chemin de fer imposaient des sujétions aux sources d'approvisionnement en pierres de construction des chantiers. Les relations spatiales mises en évidence par nos cartes entre les sites d'extraction et la localisation des ouvrages sont très éclairantes à ce sujet : chaque grand district d'exploitation projette en avant de lui comme un halo d'utilisation dont les limites sont contrôlées par des contraintes économiques qu'il ne pouvait être question de transgresser, vu le coût des acheminements.

Quelques exemples pris dans la section finistérienne de la ligne Rennes-Brest expliciteront immédiatement notre manière de voir. Le granite du Ponthou (auquel est fréquemment associé le granite de Guerlesquin, extrait dans le même massif de Plouaret) règne jusqu'à Morlaix. Ses excellentes qualités et surtout l'absence à proximité d'autres roches utilisables suffisent pour expliquer sa longue percée occidentale. Puis, d'est en ouest, vont se succéder - reflets directs des plutons avoisinants - les ouvrages ayant fait appel aux granites de Plounéour-Ménez (au sud), de Cléder (au nord), de Kersaint (également au nord), puis plus loin encore, au granite de l'Aber-Ildut (au nord-ouest) et au kersanton (au sud-ouest). Le cas des granites du district de l'Île Grande est un peu particulier et essentiellement lié à la construction du grand viaduc de Morlaix et de quelques ouvrages voisins (y compris le viaduc de la Penzé), pour lesquels il s'avérait intéressant de mettre à profit les possibilités d'un transport par mer de ces superbes roches : dans ce cas, la facilité relative des acheminements par voie d'eau compensait largement le handicap de la distance.

Des remarques comparables peuvent être faites pour les lignes Châteaulin-Landerneau et Morlaix-Roscoff. Dans le premier cas, très large utilisation du kersanton, pratiquement seule pierre de taille offrant les qualités exigées, extraite à proximité relative des chantiers, avec toutefois, vers le nord (aux environs de Landerneau), appel aux granites du massif de Kersaint pour les mêmes raisons de proximité. L'emploi du granite de l'Aber-Ildut pour le viaduc de la Mignonne et de la diorite de Plélauff pour les viaducs de l'Aulne et de la Douffine s'explique par les possibilités d'acheminement par voie d'eau et pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'emploi des granites de l'Île Grande à Morlaix. Dans le second cas, l'emploi des granites de l'Île Grande s'interprète – une fois de plus – par la

[65] *Ibid.*, 5 S 34.

possibilité de profiter du transport maritime. Pour les autres granites de la ligne Morlaix-Roscoff, on note les appels, d'une part au granite de Cléder, d'autre part au granite de Guerlesquin, selon la situation des ouvrages : avec l'éloignement de ses sites d'extraction, le granite de Cléder devenait de moins en moins compétitif, d'où l'emploi du granite de Guerlesquin, redoutable concurrent oriental. L'appel plus discret au granite à tourmaline de Saint-Pol-de-Léon et au granite gris de Roscoff reflète essentiellement des raisons de proximité.

Le dépouillement des archives confirme pleinement les raisons que nous venons de souligner. Contentons-nous de citer ici un document relatif à l'exécution de la ligne aux environs de Saint-Thégonnec[66]. Il s'agit, en l'occurrence, d'une demande des adjudicataires du lot de Saint-Thégonnec en vue de se charger d'une partie des travaux de l'atelier de Pleyber-Christ. «L'acceptation de cette offre doit procurer des avantages sérieux pour la marche des travaux, en ce que les obstacles que l'on redoute pour les approvisionnements des matériaux, à cause de l'accès difficile des carrières du Télégraphe de Saint-Thégonnec, seraient aplanis, au moyen d'une voie que les entrepreneurs auraient la faculté de poser dans cette direction jusqu'à 800 mètres des dites carrières[67].»

De la conception à la marche des chantiers

L'exécution des chemins de fer dans des délais très courts a nécessité une remarquable organisation à tous les niveaux, tant en ce qui concerne le tracé des lignes, avec les projets des ouvrages d'art, que les adjudications aux différents entrepreneurs, avec la recherche des matériaux de construction, le rassemblement de la main-d'œuvre, le transport et le façonnement des pierres, sans oublier la vie quotidienne des chantiers.

Dans la partie finistérienne de la ligne Rennes-Brest, la responsabilité de l'exécution avait été confiée à l'ingénieur en chef Planchat, secondé par deux ingénieurs ordinaires, chargés chacun d'un lot : Fenoux à l'est, Maréchal à l'ouest. La postérité a surtout retenu le nom de Fenoux, lié au célèbre viaduc de Morlaix. Né en 1831 à Boulogne-sur-Mer, entré à Polytechnique en 1851, puis à l'École des ponts et chaussées dont il était sorti second en 1856, Fenoux avait été nommé à Morlaix le 1er janvier 1857. Il appartenait au département du Finistère par sa famille paternelle, «par ses intérêts, par son mariage et par sa vie d'homme qui s'y est entièrement écoulée, jusqu'au jour où il [fut] appelé à Paris pour prendre place au conseil général des Ponts et Chaussées[68]».

La ligne avait été divisée en ateliers, adjugés à divers entrepreneurs[69], à savoir, d'est en ouest :

* atelier de Plouégat-Moysan, adjugé le 23 novembre 1860, aux sieurs Prigent et Soubigou, avec un rabais de 19 % ;
* atelier du Ponthou, comprenant le grand viaduc de ce nom (7 septembre 1860), en faveur du sieur Dar (8 %) ;

---

66 Arch. dép. Finistère, 5 S 38, lettre du ministère, 20 août 1860.

67 L'emploi d'un matériau de provenance aussi lointaine que le tuffeau du Val de Loire, pour certaines constructions de la ligne Châteaulin-Landerneau, n'est pas d'abord sans surprendre. Mais il faut se rappeler que ce tronçon a été exécuté par la Compagnie d'Orléans et que Châteaulin était déjà en relation, via Quimper et Nantes, avec les sites d'extraction (cependant, nous n'avons pas encore trouvé de documents attestant que le tuffeau ait été acheminé par voie ferrée jusqu'à Châteaulin – ce qui est toutefois probable). Le tuffeau a été très recherché pour des bâtiments de la ligne (gares, mais aussi maisons de gardes-barrières), soubassements exceptés.

68 CONSIDÈRE, «Notice sur la vie et les travaux de M. Fenoux, inspecteur général des Ponts et Chaussées», *Annales des Ponts et Chaussées*, 1899, 2e trimestre, p. V-XVIII. Voir aussi L. CHAURIS, «Il y a cent ans mourait Victor Fenoux, le célèbre ingénieur du viaduc de Morlaix», *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, 1996, p. 2-8.

69 Arch. dép. Finistère, 5 S 44, rapport de l'ingénieur en chef, 10 février 1863.

* atelier de Plouigneau, avec le viaduc de Trévidy, adjugé le 20 juillet 1860 au sieur Jégou et soumissionné après résiliation de ce dernier, par les sieurs Ponsard et Bournichon (avec le même rabais de 10 %) ;

* grand viaduc de Morlaix, adjugé le 25 janvier 1861 au sieur Perrichont au prix du détail estimatif. En fait, une première adjudication avait eu lieu le 28 décembre 1860 ; un seul entrepreneur, le sieur Perrichont, s'était présenté et avait demandé dans sa soumission une augmentation de 14 % sur les prix. Dans une seconde adjudication, il avait été déclaré adjudicataire aux anciens prix augmentés de 14 % ;

* gare de Morlaix, le 23 août 1861, aux sieurs Le Breton, Magniet et Monghéal, avec un rabais de 11 % ;

* atelier de Pleyber-Christ, adjugé le 7 septembre 1860, avec un rabais de 14 %, aux sieurs Prigent et Soubigou ;

* atelier de Saint-Thégonnec, comprenant le viaduc de la Penzé, adjugé le 16 mars 1860, avec un rabais de 15 %, aux sieurs Henry et Chauvlon ;

* atelier de Landivisiau, le 15 janvier 1860, au sieur Duchâteau, avec un rabais de 10 % ;

* atelier de La Roche-Maurice, le 16 mars 1860, au sieur Grand'homme, avec un rabais de 13 % ;

* atelier de Landerneau, avec le viaduc de Beuzit, le 23 novembre 1860, aux sieurs Prigent et Soubigou, rabais de 18 % ;

* atelier de Kerhuon, avec le grand viaduc de ce nom, le 23 novembre 1860, rabais de 7 %, aux sieurs Escarraguel, Maublanc et Lesouple ;

* atelier de Brest, 23 août 1861, au sieur Parris, avec un rabais de 21 % ;

* gare de Brest, le 8 novembre 1861, aux sieurs Duchâteau frères, rabais de 18 %.

Ainsi les rabais s'échelonnaient entre 7 % et 21 % ; seul le viaduc de Morlaix avait subi une augmentation de 14 % par rapport au montant du détail estimatif primitif.

Sur la ligne Châteaulin-Landerneau, le grand viaduc de l'Aulne devait être construit par l'entrepreneur Arnaud qui édifiait en même temps le viaduc de la Douffine ; l'entrepreneur du viaduc de la Mignonne était le sieur Leturc.

A titre d'information, il a paru intéressant d'indiquer les prix de revient de quelques ouvrages d'art. Pour le viaduc de Morlaix et ses abords, «la dépense totale... a été de 2 674 540,46 F. Les prévisions au projet adjugé étaient de 2 656 500 F». On notera ainsi que «l'imprévu n'a eu qu'une importance extrêmement mince dans l'exécution de l'ouvrage[4]». Le viaduc de Kerhuon avait été payé aux entrepreneurs 1 174 093,89 F. Le montant définitif du viaduc du Ponthou s'élevait à 454 953,23 F. Sur la ligne Châteaulin-Landerneau, les prix des trois grands viaducs s'élèvent respectivement à 2 165 000 F (l'Aulne), 1 070 000 F (la Douffine) et 1 575 000 F (la Mignonne)[4].

Le sieur Dar, adjudicataire de l'atelier du Ponthou, devait formuler une demande pour obtenir une indemnité de 95 884,10 F «en raison des pertes qu'il aurait éprouvées dans cette entreprise» : perte sur la taille des pierres de taille et des moellons piqués (59 425 F) ; perte sur la préparation des moellons équarris (11 000 F) ; perte sur la fourniture de moellons de blocage (5 481 F) ; perte sur les indemnités de carrières (6 000 F)... Mais le ministère, par lettre du 3 février 1864, faisait savoir que «la réclamation du sieur Dar n'était fondée en aucune de ses parties et qu'il y avait lieu de la rejeter intégralement[70]». En fait, le contentieux devait se prolonger au moins jusqu'en 1867. Un très long procès devait également avoir lieu entre les entrepreneurs de l'atelier de Kerhuon et l'Etat[71].

Les chantiers nécessitaient une très nombreuse main-d'œuvre. Dans un rapport en

[70] *Ibid.*, 5 S 38.

[71] *Ibid.*, 5 S 43 à 46.

date du 28 juillet 1860, l'ingénieur en chef Planchat se souciait beaucoup de cette question : «Trouvera-t-on les ouvriers nécessaires, surtout les maçons, les tailleurs de pierre ? Il faudra les attirer d'autres points de la France. Nous ne pouvons pas prévoir avec quelle intensité se produira le courant qui doit porter les ouvriers étrangers vers nos chantiers.»

En fait, de nombreux documents font état des difficultés pour se procurer des tailleurs de pierre. La demande des entrepreneurs Henry et Chauvlon, en date du 25 août 1860, en vue de substituer un remblai au viaduc projeté sur le Coatoulzac'h, est révélatrice d'une telle situation : «Les ouvriers d'art... tels que les tailleurs de pierre... sont extrêmement rares. L'on ne peut même maintenant s'en procurer en aussi grand nombre qu'il le faudrait pour marcher avec la rapidité qui nous est demandée. Que seront alors les difficultés quand tous les travaux qui doivent être entrepris dans le Finistère et les départements environnants seront en cours d'exécution[72] ?» Des annotations très comparables apparaissent dans le rapport d'un des experts du contentieux Dar (atelier du Ponthou) : «Les piqueurs de pierre doivent être appelés de très loin et sont presque toujours d'une exigence excessive, aussi difficiles à retenir sur un chantier qu'à les attirer et prompts à profiter pour réclamer des augmentations de salaire de tous les embarras dans lesquels ils voient l'entrepreneur par suite de la concurrence des autres ateliers[73].» D'où de forts mécomptes sur les travaux d'art... Les entrepreneurs soupçonnaient souvent d'avance de telles difficultés. C'est ainsi que «l'entrepreneur du chemin de fer de Châteaulin à Landerneau... prévoyait une perte de plus de 100 000 F sur le seul viaduc de Daoulas [viaduc de la Mignonne]... il avait admis dans le principe la possibilité de cette perte... [mais] il était... sûr de se rattraper sur les terrassements[73]» ...La pénurie des tailleurs de pierre semble générale dans le Finistère à cette époque par suite de la multiplicité des grands travaux. Selon un document des archives du service historique de la Marine à Brest[74], daté de 1867 et relatif à la construction d'un bassin dans l'arsenal, «l'approvisionnement de la pierre de taille est... un motif d'une augmentation sensible des prix, dans le cas d'un délai court, par l'impossibilité bien reconnue d'avoir un nombre suffisant de tailleurs de pierre»...

Le risque de pénurie de main-d'œuvre est attesté par un autre document, à première vue totalement indépendant, relatif à la reconstruction de l'église Saint-Houardon à Landerneau[75]. L'architecte avait proposé, le 1er novembre 1859, aux membres du conseil de fabrique de suspendre les travaux, pendant la mauvaise saison, jusqu'au printemps suivant. Mais un des membres du conseil faisait alors savoir que l'on allait procéder prochainement à l'adjudication des chemins de fer. «Dans une telle situation, ces travaux très importants, joints à ceux du port de Brest et des fortifications, rendraient presque impossible la formation d'un chantier pour l'église.» Les ouvriers étaient très conscients de ces circonstances. Leur trop petit nombre par rapport à la multiplicité des travaux les conduisait à se dire entre eux : «On ne peut se passer de nous... si on veut exiger de nous ce qui ne nous convient pas, eh bien, peu nous importe, d'autres chantiers nous attendent avec copieuses libations...»

Il faut croire que ces difficiles problèmes de main-d'œuvre devaient être résolus[76]. En effet, dans un rapport au préfet, en date du 13 juillet 1862, l'ingénieur en chef écrivait : «On déploie sur [les] chantiers une activité

72 Arch. dép. Finistère, 5 S 42.

73 *Ibid.*, 5 S 47.

74 Arch. Service historique de la Marine, Brest, L 223.

75 L. CHAURIS, «Landerneau : la reconstruction de l'église Saint Houardon», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 8 janvier 1994.

76 Toutefois, lors de la construction du viaduc de Kerhuon, les ouvriers ont travaillé dimanches et jours fériés, par autorisation préfectorale.

satisfaisante. 6 000 ouvriers et 436 chevaux y sont employés.» A lui seul, «au moment de sa plus forte activité», le viaduc de Morlaix devait occuper «jusqu'à 900 personnes[4]». La liste de Fenoux indique 22 525 journées de travail pour les chevaux, tant il est vrai qu'à cette époque, le cheval demeurait le complément indispensable de l'homme. Toujours en ce qui concerne le viaduc de Morlaix, le nombre de journées de travail des carriers s'élève à 93 475. Ce corps de métier a joué, à l'évidence, un rôle essentiel dans cet ouvrage entièrement en maçonnerie. Le nombre des journées de tailleurs de pierres est environ deux fois moindre : 46 227. Les pierres extraites des carrières étaient façonnées à proximité du viaduc. Le façonnement ne se faisait pas en carrière ; les pierres parvenaient sur le chantier de taille «comme la fente les donnait». Une fois façonnées, les pierres étaient transportées «chaque jour à pied d'œuvre, au prorata des besoins». Le travail de maçonnerie de ce «gigantesque ouvrage» s'est échelonné sur un peu plus de 26 mois (pose de la première pierre le 20 juillet 1861 ; achèvement de la pose du parapet les premiers jours d'octobre 1863). Le travail mensuel moyen de maçonnerie était de l'ordre de 2 500 m^3. En fait, cette moyenne ne reflète que très imparfaitement la réalité. Pendant l'hiver, les travaux pouvaient être notablement ralentis : ainsi, en janvier 1863, le cubage n'a été que de 760 m^3 ; inversement, le cubage mensuel maximum a été atteint en septembre 1862 (5 000 m^3)[77].

Conclusions

Au terme de cette étude sur les pierres de construction des lignes de chemin de fer dans le Finistère, trois thèmes majeurs semblent se dégager en conclusion.

* **Diversité.** L'emploi dans un édifice de pierres de nature et de provenance différentes – ou polylithisme – peut être primaire (ou originel), c'est-à-dire lié à l'époque même de la construction, ou bien secondaire (ou acquis), à savoir en relation avec des travaux de restauration. Dans les ouvrages d'art étudiés ici, le polylithisme secondaire reste extrêmement rare et sous la dépendance des destructions partielles dues à la guerre : rappelons, pour mémoire, la reconstruction de quelques piles et arches du viaduc de Kerhuon en granite du Huelgoat, en lieu et place des granites du massif de l'Aber-Ildut et de Kersaint, utilisés au XIXe siècle. Le polylithisme primaire est, par contre, très répandu. Pratiquement, tous les ouvrages d'art sont polylithiques, les moellons – et tout particulièrement les moellons de blocage – étant généralement différents des pierres de taille. Les exemples sont trop nombreux pour être cités ici... Le viaduc de Morlaix représente un cas extrême de polylithisme qui s'explique à la fois par des considérations économiques et des impératifs de délais. D'une part, on comprend que, pour les parties supérieures du viaduc, les moellons de blocage utilisés aient été des éléments schisteux et gréseux, extraits à proximité, et non plus des éléments granitiques prélevés à une douzaine de kilomètres en baie de Morlaix. D'autre part, l'ouverture de carrières, à l'intérieur des terres, parfois à plus de 15 km du chantier, avec transport onéreux par charrois, s'interprète par l'obligation d'achever l'ouvrage à la date prévue, les approvisionnements par mer, plus économiques, ne pouvant suffire (emploi des granites blanc-gris des

[77] L'inauguration du dernier tronçon de la ligne Rennes-Brest – la section Guingamp-Brest – devait avoir lieu le 25 avril 1865, c'est-à-dire environ un an et demi après l'achèvement du viaduc de Morlaix. Cette date tardive n'est donc pas à rapporter à la construction de ce grand ouvrage d'art, comme on l'entend dire parfois. En fait, l'une des raisons de ce retard réside dans les extrêmes difficultés rencontrées lors du creusement de la grande tranchée de Kerbasquiou, à la traversée du massif de Plouaret où devait être rencontré un granite particulièrement résistant. Voir à ce sujet L. CHAURIS, «Une entreprise difficile : le creusement de la grande tranchée de Plouaret», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 26 février 1994.

massifs «continentaux» de Plounéour-Ménez et de Plouaret). Mais les granites roses «insulaires» ont continué à être utilisés : le granite de Callot est fréquent dans les piles supérieures ; quant au granite des abords de l'Île Grande, il a été employé jusqu'au parapet où nous avons pu encore le noter. Au total, le polylithisme du viaduc de Morlaix frappe par son cachet quelque peu désordonné : les granites d'origine et de coloration différentes sont ici juxtaposés les uns aux autres de façon aléatoire : à l'évidence, les pierres étaient utilisées au fur et à mesure de leur arrivage, quelle que soit leur provenance (carte 6). Tout autres sont les modalités présentées par les parements vus du viaduc du Ponthou : granite porphyroïde du Ponthou réservé au soubassement des piles ; granite à grain fin de Guerlesquin pour les parements des piles sous les voûtes ; sombre diorite dite de Lanvellec pour les parements de tête. Par contre, les viaducs de l'Aulne et de la Mignonne offrent une forte impression d'homogénéité dans leurs parements vus : diorite de Plélauff pour le premier ; granite de l'Aber-Ildut pour le second.

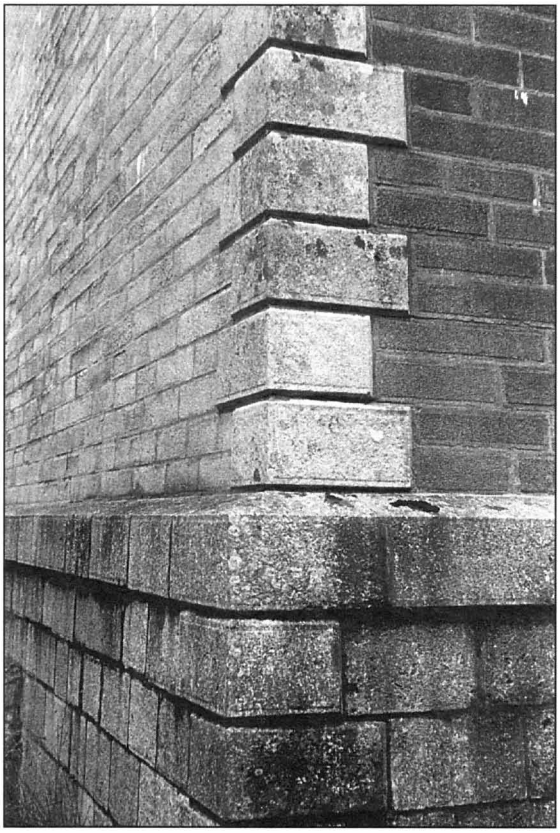

Fig. 23. – Exemple de polylithisme. Détail d'une des piles du viaduc du Ponthou.

Pierres de taille du soubassement en granite porphyroïde du Ponthou. Chaîne d'angle en granite fin de Guerlesquin. A droite, sombres moellons en diorite dite de Lanvellec ; à gauche, clairs moellons en granite de Guerlesquin.

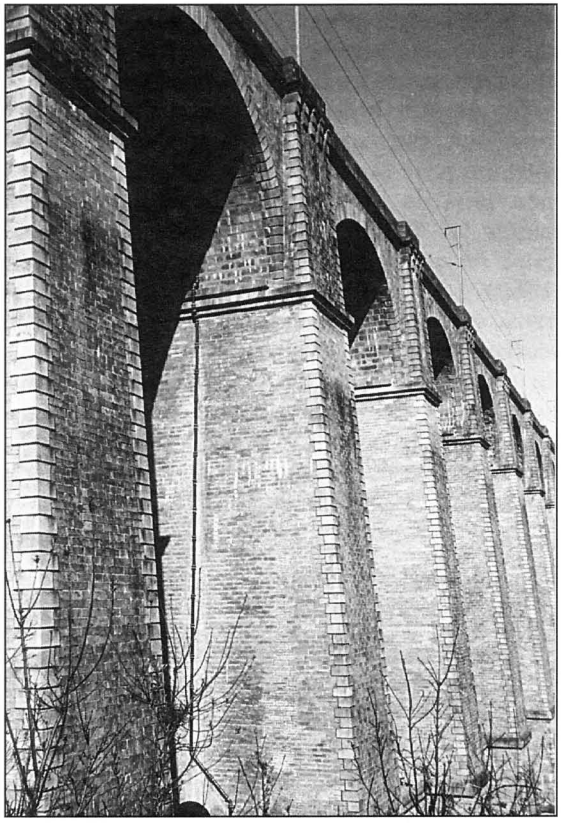

Fig. 24. – Vue partielle du viaduc de Morlaix, excellent exemple de polylithisme.

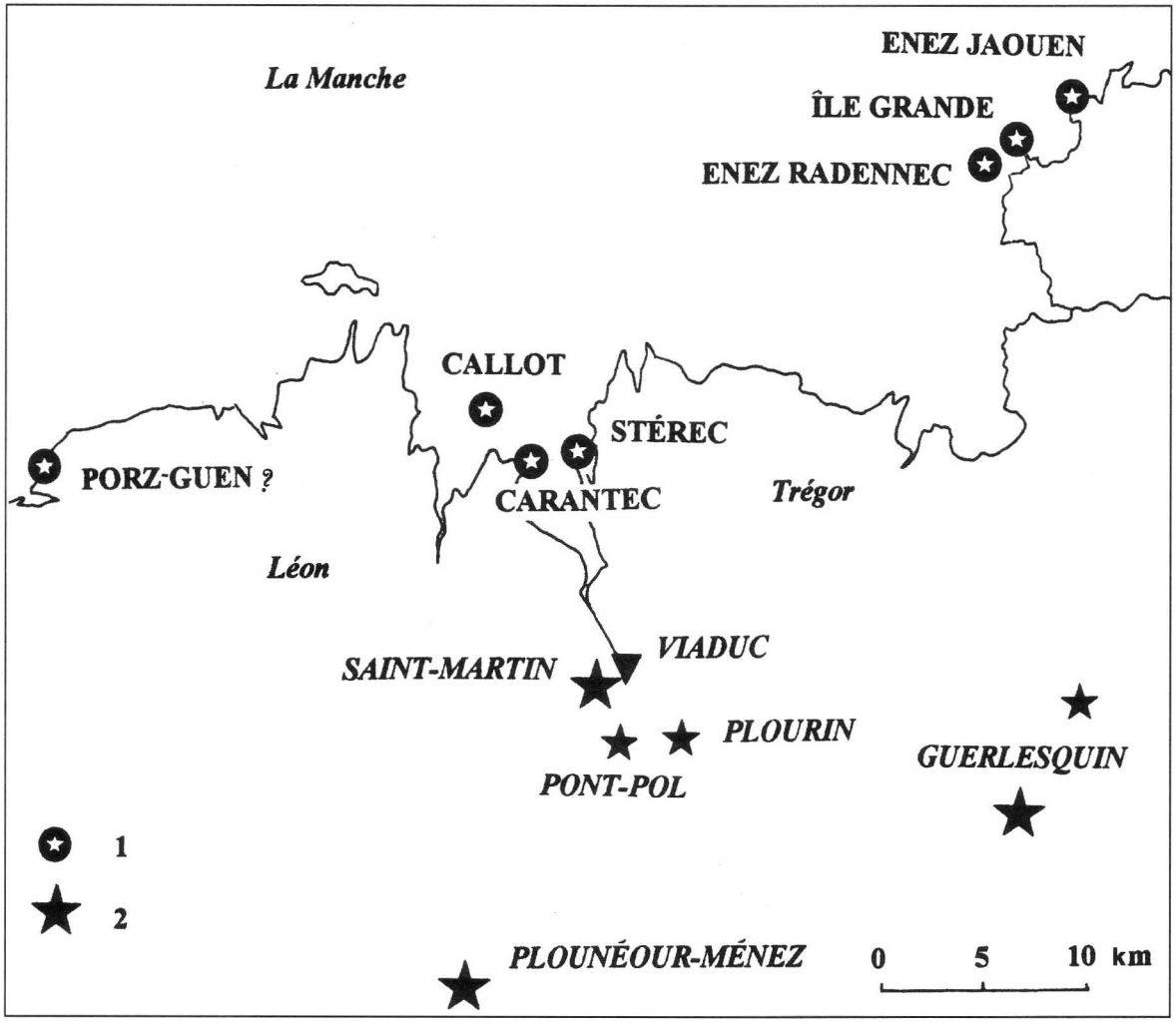

Carte 6. – Un remarquable exemple de polylithisme : le viaduc de Morlaix.
Sites d'extraction (parfois schématisés) en Armor (1) et en Argoat (2).

* **Beauté.** Selon nous, il est pleinement justifié d'appliquer aux ouvrages d'art du chemin de fer, et en particulier aux grands viaducs, la citation de Léonce Reynaud[78] sur les phares. Ces édifices «réclament une grande solidité et une exécution parfaite... leur beauté doit consister uniquement dans le mérite des dispositions, dans l'harmonie des proportions et dans ce caractère monumental qui se concilie avec la hardiesse de la construction». Il serait facile de citer de nombreux exemples. Bornons-nous toutefois ici au viaduc de l'Aulne, dont la notice détaillée rédigée par l'ingénieur Arnoux[4] souligne clairement qu'un souci esthétique, appuyé sur une technique rigoureuse, a sous-tendu la conception. Ainsi, l'ab-

[78] Inspecteur général des Phares et Balises.

sence de cordon aux naissances des voûtes a été voulue pour que «la nappe de la voûte, continuant sans interruption le parement de la pile, augmentât encore en apparence la hauteur des arches vues d'en bas». La mise en œuvre de la sombre diorite de Plélauff a été particulièrement soignée. Les moellons parementés offrent à l'extérieur des surfaces en bossage simplement dégrossies au marteau. Mais les arêtes ont été dessinées avec soin ; les joints et lits sont régulièrement dressés à la grosse pointe. Les parements vus de pierre de taille portent des bossages quand ils se trouvent en élévation. «Ce parti a été adopté pour éviter les disparates que pouvaient produire des surfaces lisses et finement taillées au milieu de grands parements seulement rustiqués.» Le couronnement du viaduc a été très étudié. «Il se compose essentiellement d'une plinthe soutenue par des corbelets et surmontée d'un parapet... qui présente une série de balustres largement évidés en forme d'oves.» Mais «au droit des contreforts, le parapet est plus ample... la plinthe projette, au sommet des contreforts, une saillie... soutenue par trois consoles dont chacune est formée par trois corbelets ordinaires superposés ; aux balustres est substitué un parapet plein en moellons d'appareil... Le bahut ordinaire est surmonté d'une assise... [qui] servant de couronnement au-dessus de chaque contrefort, rompt l'uniformité des longues lignes du parapet...» «Comme les ouvertures des oves sont élégies par de forts chanfreins, il suffit de s'éloigner à peu de distance du viaduc pour que les évidements ressortent au jour sur toute la longueur du parapet.» En un mot, toutes les «dispositions... sont en harmonie avec le caractère général de l'ordonnance de l'ouvrage».

En fait, de telles annotations pourraient être exprimées pour tous les ouvrages étudiés ici. Comme le pensait l'inspecteur général Reynaud, que nous venons de citer, cette beauté est fondée sur un travail particulièrement rigoureux et réfléchi. C'est ce que devait souligner l'un des experts de l'affaire Dar, au sujet des ouvrages de l'atelier du Ponthou, admirant «la parfaite exécution de tous les travaux... Le grand viaduc du Ponthou, le petit viaduc de l'église, le pont de Kermarec, celui de Goasveot et celui de Pendon attestent les soins intelligents avec lesquels tous ces ouvrages d'art ont été exécutés.»

* **Pérennité.** Comme devait l'écrire l'ingénieur en chef Considère[79] en évoquant le viaduc de Morlaix – qui, une fois encore, nous servira d'exemple –, cette œuvre «donne à un degré rare, l'impression de solidité et de durée qui convient aux grands ouvrages». Dans son traité sur l'édification des ouvrages d'art, R. Morandière, professeur à l'École des ponts et chaussées, écrivait, en 1874[80] : «Cet ouvrage a un aspect de très grande stabilité ; il est même évident que, sous ce rapport, la limite a été dépassée.» Cette assertion n'était pas très aimable pour son collègue Fenoux, mais «le constructeur du viaduc [de Morlaix] a eu sa revanche depuis. Mis à part [des] travaux de rejointoiement... dus à l'emploi du mortier de chaux... le grand viaduc n'a jamais donné de souci aux cheminots spécialistes des ouvrages d'art, tandis que, de ces derniers, il en est quelques-uns, vantés par Morandière, d'une légèreté tellement stupéfiante, qui ont englouti des fortunes pour leur entretien.» Le bombardement du viaduc, le 23 janvier 1943, devait apparaître comme un test vis-à-vis de la solidité de l'ensemble de l'ouvrage qui n'a pas eu à souffrir, sauf aux impacts. Ainsi était confirmée, hélas tragiquement, la justesse du calcul des ingénieurs, la conscience professionnelle de la gigantesque équipe réunie par l'entrepreneur et les qualités des granites bretons.

*
* *

[79] *Op. cit.*, note 68.

[80] Comme le rappelle G. PIOT, «Le viaduc de Morlaix a cent ans. Petite histoire d'un grand viaduc», *La Vie du rail*, 1963, numéro du 24 novembre, p. 7-11.

À l'occasion de l'inauguration de ce viaduc, le *Journal de Morlaix*[81] avait ouvert ses colonnes à un poète – P. Saintive – qui donnait libre cours à son imagination, devant ce «travail effrayant de hardiesse», comme on se plaisait à le répéter :

Sommes-nous donc encore aux temps de ces [prodiges
Où les rocs se mouvaient aux accords d'un [doux chant ?

Nous pensons avoir suffisamment établi, plus sobrement, que les approvisionnements en pierres de construction des ouvrages d'art des chemins de fer dans le Finistère étaient le fruit d'efforts persévérants, jetés comme un défi à l'épreuve du temps...

[81] 29 avril 1865.

Résumé

L'étude des approvisionnements en pierres de construction pour les nombreux et importants ouvrages d'art du chemin de fer dans le Finistère est basée sur l'examen lithologique des monuments et sur les dépouillements archivistiques. Les résultats obtenus – synthétisés par la représentation cartographique – soulignent la diversité des roches utilisées et la multiplicité des sites exploités, localisés en bordure de mer et à l'intérieur des terres. Ils éclairent les problèmes soulevés par les extractions et l'acheminement d'un énorme volume de matériaux pondéreux, en précisant plus particulièrement le rôle privilégié joué par les transports maritimes, sans oublier le poids des contraintes économiques et sociales. Les infrastructures ferroviaires du Finistère – exécutées en un laps de temps très court – frappent toujours par leur beauté et leur impression de solidité, défis jetés par les ingénieurs aux roches bretonnes soumises à l'épreuve du temps.

Abstract

The following study, concerning the supply of building stone for the numerous and important railway bridges and tunnels of Finistère, is based on the careful examination of the stones used and on archive work. Our findings, synthesized in map form, underline the variety of the rocks used and the large number of quarries then exploited, the latter being sited on the seaside or in the hinterland. They throw some light on the problems raised by the quarrying and forwarding of huge quantities of heavy materials as well as on the major role played by maritime transport and other social and economic constraints. The railways structures to be seen in Finistère, all built within a very short period of time, still strike the visitor as being of great beauty and great strength, challenging Breton rocks to resist ageing and erosion.

Diverradur

Da gas war-raog en on departamant al labouriou liesdoare – sevel pontou ha mogeriou-harp, toulla dindan zouar – evid kaoud hentou-houarn, ez eus bet ezomm euz mein e-leiz. Ne heller gouzoud euz a beleh int bet deuet nemed war-bouez selled piz ouz natur greun ar vein hag ivez furchal e diellou a beb seurt du-mañ ha du-hont. Diwar eur studi hag eur bleustradeg greet e sell da ze, e heller gwaranti n'eo ket gand eur seurt mein nemetken eo bet greet peb tra, hag eo deuet ar vein-ze euz meur a vengleuz, lod e kostez an aod, lod all don en douarou. Eur pez mell labour eo bet, e diavêz an diêzamantou a sell ouz an armerz hag ar vuhez sokialel, tenna ar vein-ze euz an douar hag o dougen beteg al leh ma oa ezomm outo. Dre vor eo bet an êsa aliez o treuzdougen. Eur souez eo bepred gweled e pegen berr amzer eo bet kaset al labouriou da benn, ha peadra zo da veza bamet gand ar savaduriou-ze o-deus talvezet deom kaoud hentou-houarn e Penn-ar-Bed ; eun testeni euz barregez dibar ijinourien kenunvanet gand mein kaled on bro na reont nemeur a van ouz an amzer o tremen.

LANGUE ET LITTÉRATURE
BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1997)

Étymologie du nom Corentin

Le nom de saint Corentin, si cher à la ville de Quimper, n'a pas encore reçu d'explication convaincante. La forme latine ancienne est *Chourentinus*[1], qui confirme la diphtongue du breton moderne *Kaourintin*. On peut donc supposer, à l'origine de la forme latine, une prononciation réelle /kou̯rentin/[2] ; c'est, selon la graphie usuelle en vieux breton, *Courentin*[3].

J. Loth[4] avait observé l'existence, dans l'onomastique du vieux breton, d'un élément *Cobrant / Courant*, pour lequel il supposait une évolution phonétique du groupe *-br-* en *-vr-*, puis, avec vocalisation du *-v-*, *-ur-*. Il avançait donc une étymologie par un thème verbal en **br-*, donc **ko-br-*... parallèle au vieil irlandais *cobrith* «aide, secours». Toute cette construction est impossible. L'irlandais *cobrith* est l'accusatif singulier d'un thème à dentale, *cobair*, génitif **cobrad*, remontant à **ko-u̯o-ret-*[5]. Cependant, J. Loth avait peut-être raison de comparer le nom *Courentin* à l'élément *Courant* : mais il aurait été logique, dès lors, d'écarter les variantes avec *-b-* comme des graphies inverses, c'est-à-dire des graphies apparues selon la logique suivante : si des mots prononcés [kou̯r] s'écrivent encore *cobr-*, alors tous les mots écrits *cour* peuvent aussi s'écrire *cobr-*... Pour justifier la graphie inverse, il faut citer des exemples où s'est produite la vocalisation de *v*, avec [kovr] > [kou̯r] ; or c'est certainement le cas dans le groupe de vieux breton *cobrmo* «économe», si le breton *argourou* correspond bien au gallois moyen *argyfrau* «sorte de dot[6]».

Nous proposons de voir dans *Courentin* un dérivé ancien en *-no-* sur un vieux thème en *-ī-* long, exactement parallèle au vieux breton *brientin* «homme libre, noble» derivé de *briant*, *brient*, **brigantī-* «situation élevée, privilège» (cf. le moyen gallois *breeint*, *breint* et son dérivé *breenhin* «roi»).

La base sur laquelle le dérivé (vieux breton) *Courentin* a été constitué est présente en

---

1 Cartulaire de l'abbaye de Landévennec, charte XXIV.

2 Ce que Joseph Loth notait *cowrentin*, «Les noms de saints bretons», *Revue celtique*, t. XXIX, 1908, p. 272.

3 Attesté de façon incomplète dans le Cartulaire de Redon, *Courenti(n)*.

4 *Revue celtique*, t. XLVII, 1930, p. 160-163. Cf. déjà J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, 1890, p. 118. Cf. encore Léon FLEURIOT, *Supplément au Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Toronto, 1985, p. 117.

5 *Lexique étymologique de l'irlandais ancien*, C 1987. Loth avait été entraîné dans cette fausse étymologie par la grammaire comparée de Pedersen.

6 On doit rappeler que l'emploi de la forme abrégée du préfixe **kom*, **ko-*, ne se rencontre que devant la semi-voyelle *-w-*, et devant quelques groupes en *-s-* ; aussi, dans de très vieux composés, devant *-m-*. Par ailleurs, **kom* peut s'écrire *cob-* en vieux breton devant des thèmes à initiale sonante, *r* ou *l*.

gallois dans l'adjectif *cywreint* «expert, adroit, ingénieux» qui peut très bien venir de **ko-urantī-* ou **ko-urantio-*, avec le sens fréquent de *ko(m)-* signifiant «avec» : «avec art» (cf. *cyf-eb* «avec un poulain», d'une jument pleine). Il est possible que le gallois *cywreint* soit le correspondant du vieux breton *Courant / Cobrant* si l'on admet que ce dernier a un *-b-* de graphie inverse – et une finale assez différente (absence d'infection par *ī* ou yod)[7].

Le simple **gwreint* n'existe pas comme mot isolé, en gallois, mais on en connaît deux autres composés, *echwreint* et *diechwreint*, qui sont chacun un hapax : *echwreint* dans le Cân Tyssilio de Cynddelw pourrait désigner un mouvement ou un bâtiment «sans art, malhabile»,

> *a'i balchgor hep achor echwreint*
> «et son solide chœur sans tumulte (ou rajout ?) inesthétique[8].»

Le *Geiriadur Prifysgol Cymru* traduit *echwreint* : «defense, protection, succour» ; la *Geirfa Barddoniaeth Gynnar Gymraeg* de J. Lloyd-Jones proposait encore un autre sens : «décrépitude, pourrissement», en rapport avec *gwreint* «les vers» (cf. le gallo-latin *brigantes* pour **urigantes*).

L'autre composé, *diechwreint*, doit comporter deux préfixes négatifs, qui s'annulent : «qui n'est pas sans astuce» ; on peut donc contester la traduction donnée dans le *Geiriadur Prifysgol Cymru*, «defenceless, succourless», ou dans la *Geirfa*, «sans décrépitude» :

> *henbych well o duw, diechwreint deyrn*
> (Hendregadredd 104 b)
> «sois salué au nom de Dieu, ô seigneur sans gaucherie».

Pour le simple *urantī*, j'ai proposé[9] de le retrouver en celtibère sous la forme *uranTiom*, sur le premier bronze de Botorrita, où le mot est coordonné à *araTim* :

> *ios uranTiom-ue auseTi araTim-ue TeCame Tam TaTus*

avec De Hoz et plusieurs, on admettra que *araTi-* est un nom d'action signifiant «labour, agriculture», *TaTus* un impératif en *-tōd*, et *TeCameTam* un ordinal «dixième» au féminin, à l'accusatif singulier. Le verbe *auseTi* est comparable à une forme verbale *ausanTo* trouvée dans l'intitulé du troisième bronze de Botorrita[10]. Le sens général doit être :

> «quiconque pratiquerait le... ou l'agriculture, qu'il donne une dîme.»

Il est probable que le celtibère *urantiom* désignait l'«artisanat». La différence de finale ne doit pas nous arrêter : la thématisation **wrantī-* > **wrantio-* est connue aussi dans le groupe de **briganti* (cf. *Brigantium* en Galice, et *Brigantium* ou *Brigantia* > Bregenz). **wrantī-* s'ajoute à un petit nombre de noms abstraits formés avec le suffixe indo-européen de participe présent féminin **-ntī-*, comme **mantī-* «grandeur, taille» sur le thème verbal **meH-* «mesurer», et le celtique **briganti-* «privilège, noblesse» – mot qui a donné le nom irlandais de sainte Brigide, et qui vient d'un thème verbal **bh(e)rgh-* «être éminent» ; **wrantī-* est probablement tiré du thème **wer-(H)-* «faire attention», grec *horaô*, latin *vereor* «je respecte».

Pierre-Yves Lambert
C.N.R.S.

---

[7] Pour cette seule raison, Kenneth Jackson traite comme des mots différents le vieux breton *brient* et le vieux breton *brehant, briant* (*A Historical Phonology of Breton*, Dublin, 1969, p. 713 et 714). – D'après sa terminologie, *brient* présente la «final i-affection» et *brientin* l'«internal i-affection», tandis que *Kaourintin* est un exemple de «secondary i-affection».

[8] Nerys Ann JONES, Ann Parry OWEN [éd.], *Gwaith Cynddelw Prydydd Mawr, Caerdydd*, Gwasg Prifysgol Cymru, t. I, 1991, p. 22, v. 62 (Cyfres Beirdd y Tywysogion, III). Poème très intéressant, qui fait l'éloge de Tyssilio (le Suliau armoricain), patron des princes de Powys, et aussi l'éloge de sa fondation, Meifod, abbaye défendue par les mêmes princes en vertu d'un ancien *breint* (privilège), c'est-à-dire une charte d'immunité.

[9] *Études celtiques*, vol. XXXII, sous presse.

[10] Sur ces textes, voir Antonio TOVAR et Antonio BELTRAN, *Contrebia Belaisca (Botorrita, Zaragoza) I El Bronce con alfabeto «Iberico» de Botorrita*, Universidad de Zaragoza, 1982. – Francisco BELTRAN, Javier DE HOZ, Jürgen UNTERMANN, *El tercer bronce de Botorrita (Contrebia Belaisca)*, Deputación General de Aragon, Zaragora, 1996.

Du lieu habité à l'espace communautaire : *VILLIER/GWILER GWILAR* dans la toponymie bretonne

Grégoire de Rostrenen est, semble-t-il, le premier lexicographe breton à mentionner le mot *gwilar, gwiler*. En 1732, dans son *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton*, à l'article Issue, pour désigner la «sortie d'un village, (l')espace attenant au village», il n'indique pas moins de huit termes différents à savoir *leur-guaer, francqis, içzuënn, guïlar* et, en vannetais, *leurhé, penhér, raguaer, pratell.* Pour *guïlar, p. guïlaryou*, iI cite la variante *guïlaer, p.guïlaeryou* et les formes *ar vilar, ar vilaer*[1] ; celles-ci deviennent *vilér, p. viléryou* à l'article Aire, s'appliquant à «l'aire d'une ville ou d'un village, [à une] place unie au dedans ou au dehors[2]». Dans son *Dictionnaire pratique breton-français du dialecte de Léon*[3], Troude donne le mot sous la forme *gwiler*, assortissant sa définition d'une explication étymologique : «En construction avec l'article, on dit *ar wiler* (*viler*), ce substantif, par suite de sa composition, étant du genre féminin. Il est en effet composé de *gwik*, hameau, bourgade, bourg, et de *ler* ou *leur*, s.f., place publique, aire, surface unie.» Cette interprétation est, en fait, erronée. Le mot, qui n'est plus connu que dans une partie du Léon et est ignoré du brittonique insulaire, est un emprunt au bas latin *villare*.

Avec ses variantes *villarium, villaris,* le terme est un dérivé formé sur le latin classique *villa*. Dès le Ier siècle, l'adjectif *villaris* est employé par Pline pour qualifier des poules : *Villaribus gallinis et religio inest*[4]. Comme le dit A. Longnon, citant à l'appui de son assertion l'expression *terrae villares* figurant dans une charte du VIIe siècle, ce dérivé «a dû servir d'abord comme adjectif à qualifier les dépendances d'un domaine rural[5]». Déjà, à cette époque, le mot apparaît sous la forme substantivée. On le rencontre, parallèlement à *villa*, vers 616, dans le testament de Bertrand, évêque du Mans : *Villae...cum villare cui nomen Pinciniaco,...villa Senna cum villare Ripariola*[6]. Dans les *Formulae Andecavenses*, on le voit utilisé avec le sens de «ferme» : *casa cum ipso vilare, ubi ipsa casa resedit*[7].

On relève une douzaine d'occurrences du mot dans les actes de Redon au IXe siècle. Le plus souvent il apparaît sous les formes latines *villare, villaris* et *villarium*. En deux occasions, on le trouve sous la forme vernaculaire *villar, vilar*. Un acte non daté évoque une terre appelée *Villar Wrhatoui*, qu'une note marginale assimile au *monasterium Gorasoi*[8], donné aux moines par *Wrhasoui*, lui-même, entre 841 et 848[9]. Un autre acte de 861, qui concerne la donation de *Vilar Eblen*, – «où se trouve le jardin des moines» –, avec le bois, ainsi que le taillis qui l'entoure, appelle aussi ce lieu *Bot Eblen*, établissant donc une équivalence entre *vilar* et *bot* «demeure, résidence[10]». Avec un *villaris Driwolou*, mentionné, en 856, à l'occasion d'un débornement de terre en Réminiac[11], ce sont les seuls

---

1 Rennes, 1732, p. 549.

2 ID., *ibid.*, p. 24.

3 Brest, 1876, p. 273.

4 *Histoire naturelle*, éd. Paris, Les Belles-Lettres, 1961, p. 68.

5 *Les noms de lieux de la France*, Paris, 1968, t. I, p. 237.

6 B. HAURÉAU, *Gallia christiana, Instrumenta*, Paris, 1856, t. XIV, p. 107. Si le mot *villa* est fréquent dans ce long document, le mot *villare* n'apparaît qu'en trois occasions.

7 Cité par J.F. NIERMEYER, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden, 1976, p. 1104.

8 A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, p. 77.

9 ID., *ibid.*, p. 363. Ce texte parle de *monasteriolum* «petit monastère».

10 ID., *ibid.*, p. 166-167.

11 ID., *ibid.*, p. 150.

exemples de *villar* individualisés par des noms de personnes et un appellatif formé sur le vieux breton *ebl*, apparenté au latin *ebulum* «hièble», alors que le mot *ran* qui désigne l'exploitation agricole de base est presque toujours suivi d'un déterminant, le plus souvent un anthroponyme.

Dans la plupart des cas, il semble s'agir d'un habitat de faible importance, ferme, écart ou hameau. Cet habitat peut être attaché à une *ran*, exploitation réclamant dans le principe un ensemencement de quatre muids d'épeautre et cultivée par un colon et sa famille : c'est ce que laissent entendre des formulations comme, en 844, *in loco nuncupante villare de suo tigranno*, en 846, *villa Ranhenlis et dimidium parte que sub ipso villare est* ou encore, en 867, *pars (= ran) Quicanton cum sua villare*[12]. Si on a manifestement affaire à un habitat individuel, il n'est pas toujours aisé de déterminer s'il s'agit d'un habitat isolé ou groupé. La seconde éventualité peut être envisagée quand on rencontre l'indication *cum duobus villariis Macoer* à Carentoir, en 861, ou même quand, comme à Plélan-le-Grand, en 868, un *villar* est localisé *in villa que vocatur Bronsiwan* (sans doute le village de Psihan en Maxent[13]). À en juger par le cens de deux deniers (soit le prix d'un porcelet) et de quatre pains l'an qu'il doit acquitter, ce dernier représente une tenure des plus modestes. Ce n'est pas le cas d'un *villar* de Guer qui, lui, rapporte une rente annuelle de deux cents deniers d'argent, rente générée par le *villar*, la vigne et, surtout, la champagne qui l'entoure ; la surface de celle-ci, qui nécessite douze muids de froment de semence, équivaut à celle de trois *ran*[14].

Employé comme nom commun dans les actes de Redon au IXe siècle, le mot *villare* et ses variantes n'ont laissé que peu de traces dans le corpus des lieux habités en Haute- et même en Basse-Bretagne, – réserve faite pour le Léon –, alors qu'il a connu, comme le souligne A. Vincent, «une grande diffusion dans tout le domaine roman occidental[15]» et dans les régions rhénanes germanisées où les noms en *weiler*, *willer*, *wihr* sont «abondants[16]». Aucun des *villar* cités au IXe siècle dans les actes de Redon, n'a eu, semble-t-il, de descendance. L'*ecclesia Vilaria* mentionnée vers 861 par l'un d'eux en pays nantais[17], reste inconnue ; seul subsiste un village de Villiers à Orvault, près de Nantes.

À cette forme romane, qui n'est par ailleurs illustrée en Bretagne orientale que par les villages de Villiers au Châtellier (I.-et-V.), à Laillé (I.-et-V.) et à Noyal-sur-Vilaine (I.-et-V.) et de Villiers-Cador à Saint-Georges-de-Reintembault (I.-et-V.)[18], répondent en domaine bretonnant ou anciennement bretonnant les variantes, *gwiler(s)* ou *gwilar(s)* et *guillier(s)*. Ces formes résultent de l'évolution de *w-* initial en *gw-*, évolution que l'on fait remonter en vieux breton au début du IXe siècle[19]. Comme l'a fait remarquer Léon Fleuriot, «les noms propres ont gardé plus longtemps la notation de *w-* par *uu-* ou *u*, certainement après l'évolution de *w-* en *gw-* dans la langue courante[20]». Que l'on rencontre la graphie *Uuilermeaen* pour Guelvain, en Édern (Fin.), dans une notice du *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*[21], compilé vers 1050, est très certainement imputable à l'utilisation par le scribe de sources antérieures.

---

12 ID., *ibid.*, p. 357, 42-43, 133.

13 ID., *ibid.*, p. 63, 172.

14 ID., *ibid.*, p. 154.

15 Exception faite du sud-ouest de la France.

16 A. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, p. 184.

17 A. DE COURSON, *op. cit.*, p. 59.

18 La microtoponymie en fournirait d'autres exemples. Citons L'Avilliers à Saint-Méen-le-Grand (I.-et-V.), les Vieux-Villiers à Bonnemain (I.-et-V.), etc.

19 Cf. L. FLEURIOT, *Le vieux breton. Eléments d'une grammaire*, Paris, 1964, p. 90-91.

20 ID., *ibid.*, p. 90.

21 Édit. A. de La Borderie, Rennes, 1888, p. 148.

Si on ne peut douter de l'ancienneté de l'implantation du toponyme en Bretagne, rares en sont cependant les mentions anciennes. Au XIe siècle, outre Guelvain, on peut citer Guilliers (Morb.) : un acte de Redon se situant entre 1066 et 1082 énumère parmi d'autres paroisses morbihannaises, entre celles de Loyat et de Mohon, celle de *Quilir*[22]. L'éditeur du cartulaire l'a identifiée à tort à celle de Quily, influencé par le *qu-* initial. Cette notation équivaut en fait à *gu-*, comme en témoigne la forme *Quicanton*, parallèlement à *Uuicanton* dans un même acte en 867[23]. Quant à la finale *-ir*, il s'agit d'une variante de *-er*, notation que l'on rencontre en 1164 (*Guiler*)[24], mais qui est remplacée par *-ier* vers 1330 (*Guillier*)[25].

Cette évolution, que ne connaît pas le breton, où *-er* final se maintient ou devient *-ar*, trahit la francisation. On peut l'observer également pour Guillier, village de Plumaudan (C.-d'A.), que l'on voit noté *Guillié* dans un acte de 1365 en français[26]. Mais elle n'est pas enregistrée par un acte en latin de 1264 mentionnant les *decimae du Giler*[27], en Plédéliac (C.-d'A.). L'emploi de l'article défini contracté français devant le nom témoigne qu'il s'agit bien de la forme vernaculaire[28]. Or, c'est devenu aujourd'hui le village du Guillier. Autant qu'est permise une datation du phénomène par ces quelques rares mentions, l'évolution de *-er* en *-ier* semble achevée au XIVe siècle. Les formes *Guiller*, *Guillier* que l'on relève, parallèlement à *Guiler* en 1544, pour Guilers (Fin.), *Guillier* en 1536 pour Villair, en Pluvigner (Morb.), sont analogiques et ne présentent pas grande signification, dans la mesure où elle n'ont été entérinées ni dans la graphie, ni dans la prononciation du toponyme. En revanche, même si elle est isolée, la variante *Guillar* en 1458 pour le premier pourrait illustrer la tendance qu'a, en breton, *-e-* ouvert à devenir *-a-* lorsqu'il se trouve placé devant *-r* (cf. *sant Aler*/*sant Alar*).

Cette dernière évolution est difficile à dater. Il semble qu'elle ait pu prendre place suivant les cas à des moments différents. Si Guilar-Vrouan, à Cléder (Fin.) est noté *Guilerbroen* en 1486 et *Guilenbroen* (= **Guilerbroen*) en 1540, Kervilar, à Argol (Fin.) *Kerviler* en 1515, à Plouguin (Fin.), où existe un village nommé le Vilar, un lieu-dit est encore transcrit *ar Viller* en 1641[29]. Dans ce dernier document, la précision «étendue nommée *ar Viller Bras*», d'une superficie de 15 journaux, témoigne que le nom ne s'applique pas à un habitat mais à une pièce de terre dont l'étendue ne s'accorde guère avec le sens que lui assigne au siècle suivant Grégoire de Rostrenen. Sans doute, en revanche,

---

22 A. DE COURSON, *op. cit.*, p. 242.

23 ID., *ibid.*, p. 133.

24 L. ROSENZWEIG, *Cartulaire général du Morbihan*, Vannes, 1895, p. 184. Dom H. Morice a publié cet acte (*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 654), connu, selon Rosenzweig, par une «copie très raturée et douteuse». Il n'est pas sûr que cette mention concerne Guilliers. L'acte indique qu'Eudon de Porhoët, ayant promis aux moines de Saint-Martin de Josselin, prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier, 100 quartiers de froment, leur attribua pour s'acquitter de sa promesse «toute la dîme de Guiler, excepté la dîme appartenant aux chanoines de Saint-Sauveur». Or la paroisse de Guilliers dépendait de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés.

25 La forme *Guilleri* donnée par dom Morice et datée par lui de 1108 est une mauvaise lecture pour *Gui(ssc)ri*, forme proposée par L. Maître et P. de Berthou, éditeurs du *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* (Paris, 1896, p. 211) et datée par eux entre 1163 et 1186. Il s'agit de Guiscriff (Morb.), où le village de Pont-Manéty rappelle le *Manacdi* cité dans l'acte.

26 E. Vallerie (*Traité de toponymie historique de la Bretagne*, Le Relecq-Kerhuon, 1995, t. II, p. 73) attribue à tort cette mention à Guilliers (Morb.). L'acte, donné par dom Morice (*op. cit.*, col. 1605), parle des «fromentages de Plumaudan et de Guillié».

27 J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, Paris, 1864, t. III, p. 144.

28 Il convient bien évidemment de corriger *Giler* en *Guiler*.

29 F.-M. CALVEZ, *Coat-Méal. Principauté de Léon. Prieuré-cure*, Rennes, 1947, p. 101.

est-ce l'acception indiquée par le lexicographe qu'il faut attribuer au mot dans un aveu de 1479 concernant le manoir de Kerbreslaouen, en Plounéour-Trez (Fin.) : le document mentionne «oudit terrouer une [...] pièce de terre appellée *an Guylerou* située entre la terre dudit Morice de Coetquelfen d'une part et le grant chemin illecques d'aultre estimée à ung arpant et demy de terre ou environ[30]», ce qui représente une soixantaines d'ares.

La dérive sémantique qu'a connu le terme n'est pas spécifique au breton. Si dans les parlers provençaux, où il s'est tardivement conservé, le mot *vilar* a eu le plus souvent le sens de «hameau», en ancien limousin aussi bien qu'en ancien rouergat, il désignait un «terrain attenant à une maison de campagne» ; en haut dauphinois, sous la forme *vila*, outre l'acception de «hameau», il avait aussi celle de «place publique d'un village, groupe de granges[31]». Ce glissement sémantique a pu se produire dans la zone méridionale pour des raisons différentes de celles qui peuvent être envisagées pour le domaine breton.

Concernant celui-ci, il convient de s'interroger en premier lieu sur la faible représentativité du terme en toponymie, hors du Léon. De par son sens initial, il s'est trouvé en concurrence avec, en Haute-Bretagne, le mot *ville*, et, en Basse-Bretagne, le mot *ker*, auquel il a parfois été associé, et cela très tôt, comme en témoigne la mention *Kerguiller* en 1292 pour Kervillard, en Ploudaniel (Fin.)[32]. Ces deux termes ont été employés préférentiellement dès le XIe siècle pour désigner la «ferme», le «hameau». On peut supposer que dans un certain nombre de cas, les toponymes *Villier/Guillier/Gwiler* trahissent la présence d'un habitat plus ancien. De fait, la présence romaine est attestée notamment à Guilers et Guiler-sur-Goyen (Fin.), à Guilers, en Irvillac (Fin.), Guiller, en La Forêt-Fouesnant (Fin.). En faire un critère déterminant d'une occupation romaine serait cependant aléatoire, eu égard, en particulier, à la pérennité du terme, surtout en haut Léon. Dans ce secteur, certains *viler* ou *vilar* ont pu, un habitat s'y étant installé, être érigés en hameaux. Ce pourrait être le cas du Villargren de Saint-Pol-de-Léon, dont le nom, formé avec le moyen breton *crenn* «rond», dénonce une surface plutôt qu'un habitat ; dans cet exemple, cette transformation aurait été précoce puisque le lieu est mentionné comme manoir, sous la forme *Guillercren* en 1448. Beaucoup plus modestes semblent avoir été les habitats de Guilar-Vrouan et de Guilar-Soul, en Cléder (Fin.), le premier ayant été à l'origine couvert de jonc, le second de chaume.

Nombre de *viler* ou *vilar* sont demeurés des terres attenantes aux villages. Dans un récent article paru dans *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*, sous la plume de M. D. Abjean, intitulé «Le «Viller» de Kergus (Plounéour-Ménez) : un espace communautaire à faire revivre[33]», M. Roland Charlou, auteur d'une maîtrise sur le sujet, apporte d'intéressantes précisions : «À Plounéour, sur 30 villages, 27 ont un viller (surface totale : 24, 28 ha) ; à Loc-Eguiner, 20 villages, 8 villers (1,72 ha) ; à Saint-Thégonnec, 40 villages, 13 villers (6,5 ha) ; à Pleyber-Christ, 30 villages, 8 villers (2,6 ha) ; au Cloître, 15 villages, 8 villers (15 ha).» La superficie moyenne de ces *viler*, à l'exception de ceux du Cloître, qui atteindraient 1,8 ha, est à Plounéour de 0,9 ha, à Loc-Eguiner de 0,2 ha, à Saint-Thégonnec de 0,5 ha, à Pleyber-Christ de 0,3 ha. Selon M. Charlou, qui indique que celui de Kergus compte plus d'un hectare, les *viler* «pouvaient couvrir de un à plusieurs hectares». On y trouvait «des lan-

30 Thierry CLÉAC'H, *Les sources de l'histoire des manoirs aux XVe et XVIe siècles. L'exemple du pays de Lesneven*, Brest, Université de Bretagne occidentale, Mémoire de D.E.A., 1991, p. 138.

31 O. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bâle, 1961, t. XIV, p. 456.

32 Dom Morice, *op. cit.*, t. I, col. 1100.

33 *Op. cit.*, p. 20.

des et parfois des prairies, nourriture pour les bêtes, des tourbières utilisées pour le chauffage, des carrières (sable), des chemins et aussi, comme à Kergus, une fontaine (aujourd'hui encore, la quinzaine de maisons du village est alimentée en eau par le viller !), un lavoir, un abreuvoir, deux «candys» (exploitation du lin). Certains villers possédaient également un four à pain». Nous sommes loin de la simple place de village. L'extension spatiale prise par le *viler* l'apparente aux communaux de village.

Une double enquête réalisée à notre demande, l'une par M. André Delalonde sur Carantec, l'autre par M. Jean Ropars sur Milizac[34], révèle que les parcelles dites *ar vilar*, *gwilaren* ou *ar vilaren* [35] ont dans ces deux communes des superficies moyennes beaucoup plus faibles : 41,68 ares à Carantec, pour 7 *vilar*, 25,30 ares à Milizac pour 11 *vilar*. À Carantec, la parcelle la plus petite couvre 5,10 ares, les plus grandes 67,20 ares et 78,30 ares ; à Milizac, la plus petite 4,80 ares, les plus grandes 53,10 ares et 72,30 ares. À Carantec, quatre *vilar* sont des landes, les trois autres respectivement une pâture, une futaie et une terre labourable ; à Milizac, quatre sont des terres labourables, sept des pâtures. Tous sont situés à proximité immédiate ou à très peu de distance des habitations et la plupart, à Milizac du moins, sont traversés par un chemin, d'où leur forme souvent oblongue. Certains sont totalement enclos, comme à Carantec, ar Vilar-Clos, et à Milizac, ar Villard, autrement appelé Parc-Audren, tous deux qualifiés de terre labourable et formant les *vilar* les plus étendus. On peut penser que ces *vilar* ont cessé d'avoir la fonction qui était initialement la leur.

Bernard Tanguy
C.N.R.S. - C.R.B.C.

[34] Nous les remercions très vivement de leur aimable contribution à ce travail.

[35] Notre statistique n'a pas bien sûr pris en compte les parcelles faisant référence à un *vilar*, comme Liors-ar-Vilar ou Parc-ar-Vilar.

«Grégoire», «Fidèle» : des fantômes dans l'hagiographie bretonne ?

Les cas d'ubiquité miraculeuse sont exceptionnels dans les Vies de saints bretons du Moyen Âge[1]. Plus prosaïquement, nous souhaitons par la présente notice attirer l'attention des lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* sur quelques exemples de dédoublement de personnalité. Ces fantômes exhumés par les érudits de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle ont longtemps hanté les travaux historiques et continuent à le faire jusqu'à ce que le retour aux sources les renvoie au néant.

En effet, à la suite de la publication de l'ouvrage de Léon Fleuriot sur *Les origines de la Bretagne*, les études d'hagiographie bretonne ont pris un regain de vitalité après pratiquement un demi-siècle d'interruption. Parallèlement, la publication des *Sources hagiographiques de la Gaule*[2] amène à constater «le caractère généralement très insatisfaisant des éditions existantes». Il est significatif que ce projet de longue haleine ait été inauguré par des dossiers sur la «province de Bretagne» dus, pour l'essentiel, au chercheur canadien Joseph-Claude Poulin.

[1] À notre connaissance, il ne s'en rencontre que dans les *vitae* de saint Guénolé et de saint Cunual.

[2] Voir J.-C. POULIN, «Le projet de recherche sur les sources hagiographiques de la Gaule antérieures à l'an Mil (SHG)», *Scriptorium*, t. L-1, 1996, p. 196-197.

C'est ainsi qu'à juste titre celui-ci recommande d'éviter d'utiliser la première édition par dom François Plaine de la *Vita* de saint Malo, rédigée par Bili, diacre d'Alet vers 870[3]. En effet, travailleur infatigable dans le champ de l'hagiographie bretonne, dom Plaine brillait aussi par son manque de rigueur. Joseph Loth, avec sa causticité coutumière, écrivait à François Duine en 1900 : «On a comparé dom Plaine, hagiographe breton, à un éléphant dans un magasin de porcelaines, c'est en dessous de la vérité[4].»

À l'occasion de la publication de cette version de la *Vita* de saint Malo, l'érudit bénédictin a fait surgir un fantôme qui a sévi durant un siècle avant d'être (du moins faut-il le souhaiter) définitivement enterré. Dom Plaine déduit, en effet, du texte qu'il produit, qu'existaient dans le dernier tiers du IXe siècle, «des écoles de peinture en Armorique» et pense sortir triomphalement de l'anonymat un de ces artistes du haut Moyen Âge : «Ce Grégoire, maître ès lettres et ès arts, si éminent en sciences, n'a cependant laissé aucune trace dans l'histoire littéraire de l'Armorique. Nous croyons que nous serons le premier à le faire connaître[5].»

Voici la formule de dédicace de l'œuvre de Bili qui a servi de fondement à cette interprétation aventureuse telle qu'elle se présente d'après la réédition de Gwenaël Le Duc : *Ideoque nostrum GREGORIUM magistrum poscimus ut sicut seuerissimus iudex est et pictor optimus pro nobis causare non cesset.* («C'est pourquoi nous prions notre maître VIGILANT de ne cesser d'intervenir pour nous puisque c'est le meilleur peintre et le meilleur des juges en matière de peinture[6].»)

Dès 1890, Mgr Louis Duchesne avait rectifié cette «erreur excusable» de dom Plaine en établissant que *gregorius* ne correspondait pas au nom propre Grégoire, mais qu'il s'agissait d'un adjectif signifiant «vigilant[7]», comme l'a traduit ici G. Le Duc. Le même terme se retrouve dans l'adresse qui ouvre la *Vita* selon le manuscrit de Londres (London BL Royal 13 A X) : *Domino sancto et meritis uenerabili totoque pectoris sinu amplectando ac meo magistro gregorio in sancta Trinitate Ratuilo episcopo inibi amantissimo Bili leuita humilis perpetuam salutem* («Au saint seigneur vénérable par ses vertus que je dois embrasser de tout mon cœur, à mon maître vigilant, dans la sainte Trinité, Ratvili, très aimant, ici même, l'humble diacre Bili souhaite le salut[8].»)

La cause est entendue : le qualificatif *gregorius*, issu du grec, s'applique donc à l'évêque d'Alet Ratvili (vers 865 - apr. 872) dont Bili, qui lui a succédé, était probablement le cousin[9]. Cette «vigilance» est une des principales qualités à porter au crédit d'un évêque dont le titre grec *episcopos* signifie littéralement «surveillant».

Reste à rendre compte de la pompeuse métaphore picturale qui a induit dom Plaine en erreur. Celle-ci constitue, à notre sens, un indice probant en faveur de l'attribution à Ratvili des *Gesta Sanctorum Rotonensium* proposée par Ferdinand Lot, mais qui n'a pas

---

3 J.-C. POULIN, «Les dossiers de saint Magloire de Dol et de saint Malo d'Alet», *Francia*, Band 17 / 1, 1990, *Mittelalter, Moyen Âge*, p. 172-173.

4 Bibl. universitaire de Rennes I (droit), ms. 478, fol. 53.

5 F. PLAINE, «Vie inédite de saint Malo, évêque d'Aleth (510-621 ?) par saint Bili, évêque de Vannes et martyr. Texte latin avec prolégomènes et notes en français», *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XVI, 1883, p. 169, note 1.

6 G. LE DUC, *Vie de saint Malo, évêque d'Alet, version écrite par le diacre Bili (fin du IXe siècle), textes latin et anglo-saxon avec traductions françaises, Dossiers du CeRAA*, 1979-B, p. 4.

7 *Revue celtique*, t. XI, 1890, p. 7, note 2.

8 G. LE DUC, *op. cit.*, p. 2.

9 Voir B. MERDRIGNAC, *Les Vies de saints bretons durant le haut Moyen Âge*, Rennes, 1993, p. 29-30.

convaincu tous les spécialistes[10]. En effet, chez Bili, les mots *pictor* (décalque du grec *grapheús* : «peintre» ou «écrivain») et *pictura* (déjà employé par Cicéron au sens de «composition littéraire», *Tusc.* 5, 14 ; 5, 39, 114) ne peuvent se comprendre qu'au sens figuré d'«écrivain» et d'«écriture». Une double déduction découle de cette remarque.

D'une part, ce trait stylistique confirme la tendance, reconnue par ailleurs, de Bili à l'hispérisme. Nous avons fait remarquer ailleurs que *pictura* était pris au sens propre de «lettres» chez Virgilius Maro Grammaticus (VIIe siècle) et dans les *Hisperica Famina* (A 126)[11] ; Louis Lemoine a depuis attiré l'attention sur le colophon du manuscrit Vatican Regina 296 (Orose, *De ormesta mundi*) où se lit le nom du diacre breton Lios Monocus sur l'ordre de qui il fut copié. À ce propos, il constate que le verbe *pingui* doit aussi être compris au sens d'«être copié» et apporte divers parallèles avant de conclure à un trait d'hispérisme[12].

D'autre part, même en faisant la part des clichés et de la flagornerie, le recours à une telle formulation de la part de Bili suppose que Ratvili avait derrière lui une œuvre reconnue et qu'il était considéré comme un lettré faisant autorité. Dans la mesure où l'on sait par ailleurs que cet évêque d'Alet a présidé aux funérailles du saint abbé de Redon dans l'église du monastère de Maxent (janvier 868 ?), et si l'on admet que les deux cousins appartenaient à une famille de machtiern du pays de Redon, on doit convenir que Ratvili est le meilleur candidat putatif à la paternité des *Gesta Sanctorum Rotonensium.*

Il serait totalement gratuit de refaire ici l'inventaire des travaux dont les auteurs sont l'un après l'autre tombés dans le panneau innocemment tendu par dom Plaine[13]. En effet, l'un des adversaires les plus hypercritiques des méthodes du naïf bénédictin est à l'origine d'une confusion du même ordre. La publication, en 1912, par Robert Fawtier, d'une version condensée de la *Vita* de saint Guénolé compilée par l'abbé de Landévennec Wrdisten (vers 870 - apr. 884) à l'intention de l'évêque Jean d'Arezzo (vers 868-900)[14], a fait surgir de l'oubli Pierre et Fidèle, moines de Landévennec à la fin du IXe siècle. Dans le prologue[15] qui accompagnait cet abrégé de la *Vita*, Wrdisten annonce l'envoi à Arezzo de reliques du saint patron de Landévennec en gage de gratitude pour l'accueil que son correspondant a réservé «à nos frères que vous avez entretenus, couvés, choyés non comme des pèlerins mais comme des fils» (*fratres nostros non ut peregrinos sed quasi filios enutritis, fouetis, consolamini*). C'est par l'intermédiaire de «ces frères» (*istis fratribus*) que doivent parvenir à l'évêque des reliques de saint Guénolé dont il lui est recommandé «d'avoir le plus grand soin car ce saint mérite extrêmement d'être honoré

---

[10] F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 11-12, suivi par P. RICHÉ, «En relisant l'*Histoire des saints de Redon*», dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge. Actes du colloque de Landévennec (1985)*, Landévennec, 1985, p. 14, et B. MERDRIGNAC, *Les Vies de saints bretons..., op. cit.* – *Contra* : C. BRETT (éd. et trad.), *The Monks of Redon. Gesta Sanctorum Rotonensium and Vita Conuuoionis*, Woodbridge, 1989, p. 10-11. – J.-C. POULIN, «Le dossier hagiographique de saint Conwoion», *Francia*, Band 18/1, 1991, *Mittelalter, Moyen Âge*, p. 156.

[11] B. MERDRIGNAC, «Une école de peinture à Alet au début du IXe siècle ?», dans X. BARRAL I ALTET et collab., *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge*, Rennes, 1983, p. 17. – Cf. N.W. HERREN, *The Hisperica Famina. I. The text A. New Critical Edition with English Translation and Philological Commentary*, Toronto, 1974, p. 148-149.

[12] L. LEMOINE, «Scrutari «lire» et pinguere «écrire». Note sur le colophon du Vatican Regina 296», *Études celtiques*, vol. 25, 1988, p. 233-236.

[13] Cf. B. MERDRIGNAC, «Une école de peinture à Alet...», art. cité.

[14] Sur ce personnage, favori de Charles le Chauve, voir à présent, J.-P. DELUMEAU, *Arezzo, espace et sociétés, 715-1230. Recherches sur Arezzo et son contado du VIIIe au début du XIIIe siècle*, Rome, 1996, 2 vol., t. I, p. 228-231.

[15] J.-C. POULIN, «Le dossier de saint Guénolé de Landévennec», *Francia*, Band 23/1, 1996, *Mittelalter, Moyen Âge*, p. 197, préfère l'appellation de «lettre d'envoi».

par vous tous» (*...curam rogauimus habeatis maximam nam et ille sanctus ab omnibus uestris ualde honorabilis est*[16]).

À la suite de R. Fawtier, bien des chercheurs ont identifié ces moines bretons sans doute en pèlerinage à Rome avec Pierre et Fidèle mentionnés par ailleurs dans cette même lettre, sans se laisser arrêter par les difficultés de la construction grammaticale[17] : *ex quo frater noster Petrus frater quoque Fidelis monasterium nostrum intrauit per quem multa bona de uobis reuelata sunt nobis* («... depuis que notre frère Pierre ainsi que notre frère Fidèle est rentré [*sic*] dans notre monastère par qui [singulier] nous avons appris beaucoup de bien à votre sujet»).

Tout en remarquant que Wrdisten énumère par ailleurs «vieillards, jeunes gens et enfants», mais en tablant sur ce que, depuis saint Guénolé et ses premiers compagnons jusqu'à la veille de la Révolution, chaque fois que l'on dispose de données chiffrées, c'est une douzaine de moines qui se retrouvent à Landévennec, le père Marc Simon s'est réjoui de connaître ainsi les noms de plus du tiers des membres de la communauté monastique à la fin du IXe siècle : Pierre et Fidèle, l'abbé Wrdisten, Clément, auteur d'une hymne alphabétique en l'honneur de saint Guénolé et «emporté, ô douleur, par une mort prématurée», Wrmonoc, enfin, disciple de Wrdisten et auteur de la *Vita* de saint Paul Aurélien (884)[18].

Dans un article qui envisageait, à titre d'hypothèse, l'éventualité d'un rapport entre la *Ratio de Cursus* (rédigée au VIIIe siècle dans un monastère d'Italie du Nord en faveur de la «Règle mixte») et le souci évident chez Wrdisten de minimiser les influences «scottiques» à Landévennec[19], le signataire de la présente notice n'avait pas mis non plus en doute le passage à Arezzo des deux moines Pierre et Fidèle[20].

Il revient à J.-C. Poulin d'avoir fait connaître la mise au jour par François Dolbeau d'un nouveau manuscrit de cette *Vita et homelia S. Winwaloei* adressée par Wrdisten à Jean d'Arezzo (Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale, Fondo Nazionale [Fondo Principale], II.I.412 [Badia fiorentina, 1]). Alors que le manuscrit édité par R. Fawtier (Biblioteca Medicea Laurenziana, Fiezole, XXXIV) date du XVe siècle, ce Passionnaire inédit date du XIe siècle et il est probablement originaire d'Arezzo. Un certain nombre d'arguments autorisent l'inventeur à avancer que «des copies-relais fort peu nombreuses séparent notre manuscrit de l'exemplaire originel[21]».

Au détour d'une note, J.-C. Poulin remarque que le manuscrit du XIe siècle porte *frater noster Petrus uester quoque fidelis* («notre frère Pierre qui est aussi votre fidèle»), là où une bourde du copiste du XVe siècle (*frater noster Petrus frater quoque Fidelis*) a induit jusqu'à présent tous les chercheurs en erreur. Pas plus que Grégoire, Fidèle n'a donc jamais existé sinon sur le manuscrit de la Bibliothèque laurentienne de Florence.

---

16 R. FAWTIER, «Une rédaction inédite de la Vie de saint Guénolé», *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, vol. 32, 1912, p. 28. – Rien ne s'oppose à la traduction du père Marc SIMON, *L'abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours*, Rennes, 1985, p. 64 : «car ce saint-là est grandement digne d'honneur, plus que tous les vôtres».

17 Il est vrai que l'édition de la *Vita I^a^ Samsonis* par R. Fawtier ne se distingue pas par sa rigueur dans l'établissement du texte latin.

18 Marc SIMON, *L'abbaye de Landévennec..., op. cit.*, p. 64-67.

19 Voir les réserves d'A. DE VOGÜÉ, «Les offices nocturnes de saint Colomban et des catholiques», dans *Traditio et progressio. Studi liturgici in onore del professore Adrien Nocent*, Rome, 1988, p. 636-637.

20 B. MERDRIGNAC, «Saint Guénolé et les monachismes insulaire et continental au haut Moyen Âge», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 95, n° 1, 1988, p. 15-40. – Voir aussi, à présent, J.-P. DELUMEAU, *Recherches sur Arezzo..., op. cit.*, t. I, p. 492.

21 J.-C. POULIN, «Le dossier de saint Guénolé...», art. cité, p. 195-195.

Il est prudent dans le cadre de cette notice de se contenter de signaler, avec le sourire, ce nouveau cas de dédoublement de la personnalité dû à une édition imparfaite. C'est l'occasion de se féliciter de ce que le retour aux manuscrits qu'impliquent les éditions scientifiques de *Vitae* de saints bretons qui se multiplient[22] va enfin permettre de travailler sur un terrain mieux assuré.

Rien n'empêche toutefois de poser ici des jalons pour des études ultérieures. En effet, de même que la disparition de «Grégoire» devrait permettre, selon nous du moins, de mieux jauger la réputation littéraire de Ratvili, l'évanouissement de «Fidèle» amène à s'interroger sur l'envergure de ce Pierre qui a séjourné à Arezzo en compagnie d'un (ou de plusieurs, puisqu'il n'en reste pas moins que Wrdisten emploie ici plusieurs fois le pluriel) moine(s) de Landévennec.

Comme le souligne J.-C. Poulin, dans cette «lettre d'envoi» l'abbé de Landévennec «se réjouit de ce que l'arrivée de bonnes nouvelles rapportée par le moine Pierre a mis fin au doute et à l'incertitude causés par une «rumeur» (*de re audita*) non précisée[23]». La qualité de «fidèle[24]» de l'évêque d'Arezzo qui est mise en avant au sujet de Pierre pose bien des questions sur la portée de cette «rumeur» que ne soulève pas l'article de ce chercheur. De plus, à présent que l'on ne dispose plus que des noms de quatre des moines de Landévennec (sur une communauté de douze membres ?), que conclure du fait qu'à côté de deux noms bien bretons (Wrdisten, Wrmonoc), les deux autres (Pierre, Clément) soient ceux des papes de l'Église primitive ?

Bernard Merdrignac
Université de Rennes 2

[22] L'année 1997 a été particulièrement féconde dans ce domaine. Il convient de saluer la publication par P. FLOBERT de *La Vie ancienne de saint Samson de Dol*, Paris, 1997, par F. MORVANNOU de *Saint Guénaël, études et documents*, Brest-Landévennec, 1997, et par A.-Y. BOURGÈS du *Dossier hagiographique de saint Mélar*, Landévennec-Lanmeur, 1997.

[23] J.-C. POULIN, «Le dossier de saint Guénolé....», art. cité, p. 197.

[24] «Ecclésiastique subordiné à un évêque» (cette subordination étant assimilée à la vassalité), d'après J.-F. NIERMEYER, *Lexikon Minus*, s.v. *fidelis*, qui cite un diplôme de Charles le Simple (apr. 922) où il est question d'un archidiacre.

À propos de *Gousperoù ar raned*

La thèse récente de M. Jean-Jacques Boidron, que son auteur désigne comme une *Enquête sur un chant traditionnel breton*[1], a procuré au public des chercheurs et à celui des amateurs le corpus des différentes versions du chant célèbre *Gousperoù ar raned*, «Les vêpres des grenouilles», parfois présenté, sous le titre *Ar rannoù*, «Les séries», «comme un dialogue pédagogique dont l'origine serait à rechercher dans l'enseignement druidique, rien de moins !²».

M. Boisdron a donné autour des quarante versions qu'il a recueillies des commentaires abondants, parfois prolixes : il est vrai, comme il l'a souligné, que «la matière est foisonnante[3]». Il s'est également appliqué à rappeler les différentes explications proposées jusqu'à aujourd'hui pour ce texte (leçon druidique, fresque historique, simple exercice mnémotechnique), avant de proposer à son

[1] Édition bilingue français-breton, Dastum, s. l., 1993, 543 p.

[2] J.-J. BOIDRON, *Enquête...*, p. 20.

[3] ID., *ibid.*, p. 518.

tour une nouvelle interprétation, de type calendaire cette fois, hypothèse certainement novatrice et séduisante, mais malheureusement aussi peu susceptible de permettre une conclusion définitive, comme son auteur avec finesse et prudence le reconnaît[4].

L'interprétation globale proposée par M. Boidron n'est d'ailleurs pas exclusive, dans son esprit, d'hypothèses spécifiques pour chacun des différents motifs qui ornementent le chant. Ainsi en est-il de celui des «fils armés» (*mab armet*), lesquels reviennent de *ann novet / an nanvet / a nanvent / ann naonet* ; cette dernière forme a permis de proposer de reconnaître ici, avec l'article *an*, le nom breton de Nantes (*An Naoned*), même si de fait *(n)ovet / (n)anvet / (n)anvent* demeurent intraduisibles. «Le plus souvent, souligne M. Boidron à propos du motif en question, il apparaît à la neuvième série pour les versions du Trégor et à la dixième pour celles de Cornouaille.» De surcroît, il s'agit «d'un des motifs les plus stables [et de] l'un des rares présentant une réelle connotation historique, restant toutefois chronologiquement imprécise[5]».

Compte tenu de cette stabilité, nous retiendrons à titre d'exemple parmi les versions trégoroises, celle recueillie à Plouaret, publiée et traduite il y a plus de cent ans par F.-M. Luzel. Nous la donnons ici d'après l'édition de M. Boidron :

Nao mab armet	Neuf fils armés
O tistreï euz ann [Naonet,	Revenant de Nantes,
Ho c'hlezeier torret,	Leurs épées rompues,
Ho rochedo goadet ;	Leurs chemises sanglantes ;
Terrupla mab	Le plus terrible fils, qui
a c'hore penn	porte haut la tête,
A spont euz ho gwelet	S'effraye à les voir»[6].

«Il est évident qu'il s'agit d'un retour de combat, mais précisément duquel ?» s'interroge M. Boisdron[7]. La problématique pourrait être également présentée de la façon suivante : quel lignage breton a-t-il laissé le souvenir remarquable de neuf frères combattant ensemble ?

Or, à Plourivo, paroisse du Goëllo mais immédiatement limitrophe de la paroisse trégoroise de Quemper-Guézennec où *Gousperoù ar raned* était également connu, au moins à Pontrieux[8], une tradition ancienne, attestée dès 1498 par un témoin cinquantenaire et digne de foi, rapporte qu'au lieu noble de *Keruhel*, aujourd'hui le lieu-dit Kerhuel en la commune de Plourivo, il y avait autrefois neuf frères chevaliers qui partaient tous ensemble de ladite maison, à cheval et armés[9]. Comme l'avait déjà souligné la regrettée Mme N. Chouteau, «ces personnages durent se faire remarquer par leurs exploits pour que ce fait soit ainsi consigné dans les archives[10]».

À quelle époque les exploits en question ont-ils pu intervenir ? Assez anciens pour déjà avoir été recouverts par la patine légendaire, assez récents pour conserver une forme historique, leur dimension guerrière patente s'accorde bien avec l'époque de la guerre civile entre les partisans de Blois et ceux de Montfort, durable épisode troublé de l'histoire de Bretagne, entre 1341 et 1364.

La dynastie des seigneurs de Keruhel, connus depuis un certain *Nicholaus de Villa alta, de parrochia de Ploerivou*, cité en 1306[11],

---

4 ID., *ibid.*, p. 518.

5 ID., *ibid.*, p. 518

6 ID., *ibid.*, p. 84-85.

7 ID., *ibid.*, p. 428.

8 ID., *ibid.*, p. 80-84.

9 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 2185, enquête des 1er et 2 juin 1498. – Le témoin en question est un certain Pierre Raison, sieur Du Pont en Yvias.

10 «Plourivo», dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXIII,1985, p. 26.

11 A. DE BARTHÉLEMY et J. GESLIN DE BOURGOGNE, *Anciens évêchés de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1855-1879, t. IV, «Cartulaire de Beauport», p. 218-219, charte n° 393. – *Nicholaus de Villa alta* est fallacieusement donné depuis le XVIIe siècle dans les généalogies de la famille de Keruhel comme le fils de «Conan d'Avaugour», i.e. Conan, décédé entre 1202 et 1214, le frère du comte Alain [de Penthièvre].

s'étant fondue, par le mariage vers 1335 de Tiphaine, fille et héritière de Geoffroy de Keruhel, avec Menguy Ruffaut, dans une des plus anciennes familles de Plourivo, connue depuis le XIe siècle, il faut peut-être envisager, tout en nous tenant fermement sur le terrain de l'hypothèse, que le motif des neuf fils armés, revenus blessés et leurs épées brisées d'une bataille que l'on devine perdue, tel qu'il nous a été conservé par le texte obscur des «Vêpres des grenouilles», ait été emprunté à l'histoire des neuf frères de Keruhel, qui seraient ceux de Tiphaine, et qu'un combat, durant le conflit entre Blois et Montfort, aurait alors anéantis. Les éléments généalogiques dont nous disposons sur cette famille ne nous permettent malheureusement pas de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

André-Yves Bourgès
Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique

Un témoignage indirect sur le breton de Guérande

Le «cinquième dialecte» breton, celui de la région de Guérande et de Batz-sur-Mer[1], éteint seulement à Batz dans les années cinquante de notre siècle, n'est connu pour l'époque médiévale – en dehors des apports décisifs de la microtoponymie locale[2] – que par les quelques notes (portant sur quarante-six mots ou très courtes phrases usuelles, donnés avec leur traduction en germanique franconien) prises par Arnold von Harff, un grand seigneur allemand originaire de Cologne, lors de son passage à Nantes en 1499 sur le chemin de retour de son pèlerinage en Orient[3]. Proche du vannetais, ce parler guérandais paraît s'en être distingué assez par un certain nombre de traits particuliers, lesquels n'interdisaient cependant pas une intercompréhension étendue à l'ensemble de la zone bretonnante : les actes de l'enquête de canonisation d'Yves Hélori (Tréguier, 1330) en font foi, qui montrent à deux reprises des personnes originaires des confins sud-orientaux de la Basse-Bretagne gagner Tréguier et y séjourner dans l'espérance d'un miracle de guérison sur la tombe du défunt official, tout comme ils introduisent la figure d'un prêtre en charge de la paroisse de La Chapelle-Launay puis de celle de Mesquer (deux communes actuelles de la Loire-Atlantique), précoce dévot de saint Yves en dehors du Trégor et de ses marges immédiates[4].

Bien différentes dans leur esprit puisqu'il s'agit cette fois de recenser non plus des miracles mais des crimes abominables, les enquêtes civile et ecclésiastique diligentées à l'encontre de Gilles de Rais, maréchal de France et éphémère compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, apportent un siècle plus tard un autre témoignage, indirect mais plausible,

---

1 Bernard TANGUY, La langue bretonne au pays de Guérande, *ArMen*, n° 25, février 1990, p. 20-27.

2 Gildas BURON, conservateur du musée des Paludiers à Batz-sur-Mer, lui a consacré plusieurs articles parus dans le Bulletin municipal de Batz et dans diverses revues savantes.

3 Christian-J. GUYONVARC'H, *Aux origines du breton. Le glossaire vannetais du chevalier Arnold von Harff*, Cesson-Sévigné, 1984.

4 A. DE LA BORDERIE, J. DANIEL, R.P. PERQUIS, D. TEMPIER, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887. La guérison de l'artisan cordonnier Nicolas de Guérande est évoquée par les témoins 186, 187 et 196 ; celle de Blanche, femme de Jean Raoul de Guérande, par elle-même (témoin 189). Le prêtre Jacques, recteur de Mesquer en 1330 (témoin 207), dépose sur la guérison de Simon, son vicaire, survenue à La Chapelle-Launay trois années auparavant devant une image représentant saint Yves.

sur l'existence de cet isolat linguistique bretonnant du «pays blanc». On sait que, par sadisme comme par attirance morbide pour la délectation macabre, Gilles s'était rendu coupable de la mort de nombreux «pages», c'est-à-dire des adolescents, en grande majorité de sexe masculin, et que l'une des tâches imparties aux enquêteurs fut de réunir le maximum de témoignages probants sur ses tueries, à défaut de pouvoir dénombrer exactement ses innocentes victimes. L'une d'entre elles au moins était originaire de la Basse-Bretagne, «des environs de Brest», sans qu'il nous soit donné de connaître précisément sa paroisse de naissance (on notera en l'occurrence le flou de la géographie des témoins confrontés à une contrée qui leur semble bien lointaine, comme étrangère, dont les noms de lieux ne sont pas mémorisés par eux, au contraire de ce qu'il advient pour leurs souvenirs impliquant des victimes originaires du Nantais ou du Bas-Poitou).

La courte et tragique destinée de Bernard Le Camus n'a en soi rien de bien original dans le contexte des méfaits sans bornes dont s'est rendu coupable le maréchal de Rais : trompé sans doute par les trop belles promesses des rabatteurs de Gilles – en l'affaire Henriet Griart et Étienne Corrillaut dit Poitou – «ce très beau et très habile» garçon de quinze ans déserte au soir du 25 août 1439[5] la chambre meublée de Bourgneuf-en-Retz que son oncle avait retenue à son usage, alors que le grand seigneur réside tout près de là dans le couvent des frères mineurs de la cité. Ayant assouvi ses pulsions sodomites dans l'enceinte même des Cordeliers, Gilles l'aurait ensuite fait tuer par ses sbires puis ordonné de dissimuler son cadavre afin de le convoyer jusqu'à Machecoul pour l'y brûler dans la grande cheminée du château. Un destin somme toute banal à cette époque et dans cette région des marches ensanglantée trop longtemps par la folie meurtrière de son plus puissant baron (et à cause aussi du silence, contraint ou complice, de ses habitants) même s'il ne concerne pas, comme à l'accoutumée, un pauvre enfant plus ou moins vendu par ses parents mais un adolescent rangé, qui laissera derrière lui tout un trousseau de vêtements et des affaires personnelles en ordre. Dans sa «confession en jugement» du 22 octobre 1440, Gilles reconnaît les faits sans préciser ni le nom ni l'origine géographique de la victime de sa nuit d'orgie monstrueuse.

Ce qui retiendra plus l'attention que le rappel de ces dévoiements sordides, c'est le motif pour lequel son oncle et tuteur avait expédié l'infortuné orphelin qu'était Bernard à Bourgneuf : l'apprentissage du français. Son hôte l'affirme de façon explicite[6]. Probablement issu d'une famille de marchands pour lesquels la maîtrise du français s'avère indispensable dans leurs affaires, en tout cas d'un milieu aisé – le *mancadre* (?) de Brest aurait assisté l'oncle dans sa décision[7] –, Bernard entreprend dans ce grand port atlantique du sel un stage en immersion linguistique, doublé, peut-on imaginer, d'une première initiation, acquise sur le tas, à la pratique de son futur métier. Au XVIe siècle, d'autres marchands de la Bretagne bretonnante expédieront leurs fils à La Rochelle dans la même intention[8]. Mais l'adolescent ne se trouve pas abandonné à lui-même, du moins jusqu'au jour fatal où, échappant à l'attention de son mentor, qui dînait hors de chez lui et l'avait laissé en compagnie de sa chambrière, il s'enfuit : Bernard dispose d'une chambre réservée chez un certain Guil-

5 Dans leurs confessions à la justice, Poitou comme Henriet Griart rapportent les faits à la Pentecôte de 1439.

6 Georges BATAILLE, *Gilles de Rais*, Paris, 1965, p. 361.

7 Même référence qu'à la note précédente : déposition de Guillaume Rodigo.

8 Marcel DELAFOSSE, «Marins et marchands bretons à La Rochelle aux XVe et XVIe siècles», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXIII, 1953, p. 53-71, spécialement p. 66-67 (l'inverse étant vrai au XVe siècle puisqu'un marchand de La Rochelle expédie son fils chez un confrère de Bénodet pour qu'il apprenne là le «breton bretonnant»).

laume Rodigo, originaire de Guérande, qui sera entendu ainsi que son épouse et sa servante, Marguerite Sorin, par les enquêteurs départis par le duc le 28 septembre 1440.

On peut penser que ce Guillaume était lui-même bretonnant et que le tuteur de l'infortuné garçon avait pensé bien faire en plaçant son neveu chez un compatriote qui pouvait lui servir de truchement au moins dans les premiers temps. Mais Bernard devait avoir l'esprit leste : pour son malheur, il apprit vite assez de français à Bourgneuf pour se laisser abuser par les flatteries des hommes de main de Gilles et courir sans plus réfléchir vers la mort. Son hôte eut beau offrir une forte somme, 40 écus, pour qu'on le lui ramenât, ce fut en vain puisqu'il ne s'agissait pas d'une simple fugue...

Si le scénario ainsi reconstitué est correct, l'enchaînement des faits et des intentions affirmées de la famille viendrait souligner par ricochet l'appartenance de Guérande au monde bretonnant au XVe siècle, tout autant que sa singularité due, d'une part, à sa franche inscription dans le commerce international d'un produit phare à l'époque (le sel) tout comme l'était de son côté Bourgneuf, d'autre part à sa proximité avec les régions francophones, ce qui induit presque certainement une forme de bilinguisme plus répandu là qu'ailleurs en Basse-Bretagne. À coup sûr enfin, ce modeste document peut être versé au dossier des modes d'apprentissage du français par les élites bretonnantes grâce à l'envoi en stage de langue des jeunes en formation, comme ce sera encore le cas à La Rochelle au XVIe siècle ou à Josselin en 1666 pour les apprentis marchands toiliers du Léon[9].

Signalons enfin, bien que cela n'ait aucun rapport avec les événements tragiques précédemment remémorés, que François Prelati, clerc de Lombardie, l'un des acolytes de Gilles dans sa quête désespérée de la «pierre philosophale» par l'entremise d'un pacte à conclure avec le diable, mentionne dans sa déposition du 16 octobre 1440 avoir connu à Tiffauges un hommes d'armes, Breton bretonnant, au service du maréchal, qui aurait été en possession d'un livre de sorcellerie assez composite («un livre relié de cuir noir, partie de papier, partie de parchemin, portant un texte écrit avec des titres et des rubriques en rouge. Ce livre contenait des invocations des démons et plusieurs autres questions concernant la médecine, l'astrologie et autres») que ce soldat de fortune lui aurait un temps prêté[10]. Comme quoi, dans ces années glauques de la fin de la guerre de Cent Ans, il était possible tout à la fois d'être bretonnant, militaire de carrière, assez lettré pour savoir lire, médecin empiriste à ses heures (ce soudard avait en effet entrepris de guérir les yeux malades de l'épouse de son capitaine, Geoffroy Leconte, chez lequel il demeurait) et adonné à des pratiques occultes fermement condamnées par l'Église !

Jean-Christophe Cassard
Centre de recherche bretonne et celtique
Université de Bretagne occidentale (Brest)

[9] Louis ÉLÉGOËT, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne*, Rennes, 1996, p. 67 et 128.

[10] Georges BATAILLE, *Gilles de Rais*, *op. cit.*, p. 293.

Le journal d'un paysan bretonnant aux confins de la basse Bretagne

Le manuscrit dont cet article a pour seule ambition de signaler la découverte ne concerne pas le ressort géographique de la Société archéologique du Finistère. Mais, eu égard à son caractère exceptionnel, il ne paraît pas déplacé d'en faire mention dans une rubrique intitulée «Chronique de langue et de littérature bretonnes». Il s'agit d'un journal tenu en breton du 29 mai 1910 au 30 mai 1920 par un paysan (né en 1854 et mort en 1928) de Sulniac, à 15 km à l'est de Vannes. Le manuscrit se compose de deux forts cahiers, de format 20,5 x 14 cm, comptant respectivement 201 et 199 pages.

L'intérêt du document tient bien entendu à l'emploi quasi exclusif de la langue bretonne par l'auteur (qui pourtant manie le français avec aisance comme le prouvent les passages, au demeurant peu nombreux, où il a recours à cette langue). Les écrits dus à la plume de ceux que Fañch Gourvil appelait des *bretonnants non prévenus* n'ont jamais abondé. Mais, outre ses imposantes dimensions, celui-ci se signale comme un témoignage exceptionnel du fait que son auteur apparaît comme quasiment indemne de toute influence littéraire, vannetaise ou autre, et qu'il s'exprime dans un sous-dialecte qui n'a jamais fait l'objet d'investigations sérieuses et qui, à proximité immédiate de la frontière linguistique traditionnelle, est aujourd'hui en voie d'extinction.

Le contenu du document

L'auteur, que j'appellerai K***, est avant tout un homme dévot. Il écrit généralement le dimanche, après vêpres, et s'attache à fixer par écrit les moindres détails de la vie religieuse de la paroisse, bien représentatif en cela de la mentalité dominante de la région vannetaise au début du siècle. Et ce qu'il nous raconte est riche d'enseignements quant aux rapports entre l'Église, la société et l'État, en un temps où l'émotion soulevée par la séparation et les inventaires était encore très vive, comme en témoigne ce sermon (prononcé en français et noté par K*** en cette langue) du recteur de Sulniac le 6 septembre 1914 : «Mes frères, vous avez entendu parler de la belle France. Oh ! mes frères, vous vous souvenez assurément du temps des inventaires et des crochetages. Lorsqu'il s'agissait de cerner des églises et de chasser des femmes de leurs demeures, oh ! alors la troupe française pouvait être glorieuse de ses exploits ; ils se croyaient invincibles. Mais voyez à présent : quoique soutenus par celui-ci, par celui-là, la Prusse les chasse, et qui sait jusqu'où... Conservons quand même et malgré tout confiance, car quelques indices, comme un convoi entier allant au feu et portant sur le front l'image du Sacré-Cœur, m'inspirent confiance. La France retournera à Dieu ou elle se perdra et s'effacera comme nation.» Il est clair qu'à l'orée de la Grande Guerre, K*** ne se considère pas comme Français. Parce qu'il est Breton ? C'est possible, mais il ne le dit pas. Mais certainement parce qu'il est catholique et qu'à ce titre il se sent étranger à une République «sans Dieu». Cette distance, ce refus d'appartenance apparaît clairement dans cette notation du 2 août 1914 (qui donnera un échantillon de la langue qu'il écrit) : *«Larret è bèt dré S*** e zou bét é kasse amounienne der poste pénéaus er receuhourez en dès bét une depeche ag e larrè è ès bét ar er frontière une engagement drè er brussiennét ag er francission ag be zou eih-kant prussien lahèt ag piarhant français... Me mèz uah chonge ag er guetan nouvel a 1870, è tonnet der guér a huinéd, é passein è borr Teiz, pénéaus er guetant engagement*

ar er frontiére è oè bet er francission er rie guélant, ag abien hur sehun benag arliarh è oè er brussiennét ètal pariz... a bremè kredét mar karrét !» (Il a été rapporté par S***, qui était allé à la poste pour envoyer du beurre, que selon une dépêche parvenue à la receveuse, il y a eu un engagement entre les Prussiens et les Français où huit cents Prussiens ont été tués et quatre cents Français. Je me souviens encore de la première nouvelle de la guerre de 1870, alors que, revenant de Vannes, je passais par le bourg de Theix : on disait qu'au premier engagement à la frontière les Français l'avaient emporté. Or, quelque huit jours plus tard, les Prussiens étaient devant Paris... Maintenant, croyez si vous voulez !). Ce n'est que peu à peu qu'il cesse de dire «les Français», pour dire «Nous» et il faut attendre la mort de son fils pour que germe en lui un sentiment de haine envers des «Prussiens» devenus les «Ennemis». L'Union sacrée faisait son œuvre.

Comme je l'ai dit plus haut, il s'agit pour l'essentiel de ce qu'on pourrait appeler un «journal spirituel», mais c'est aussi une sorte de «livre de raison», où abondent les notations relatives aux menus événements de la vie quotidienne (telle cette mention, dès la deuxième page, du passage de la comète de Halley) et à ce titre le document intéressera les sociologues tout autant que les historiens de la religion.

La langue du document

Là, bien entendu, est l'intérêt primordial de ce document, tant pour la dialectologie que pour l'étude du lexique d'un paysan vannetais. À l'heure actuelle, n'ayant dépouillé le texte de façon exhaustive que sur une trentaine de pages, j'ai déjà recensé près de 900 mots (et 1400 en comptant les variantes paradigmatiques). Sans prétendre faire plus ici qu'effleurer le sujet, qui relève de publications spécialisées, il est possible de donner un aperçu des spécificités de la langue de K***.

Graphies

Il est probable que K*** avait appris à lire le breton, sans doute dans un livre de catéchisme, comme en témoigne l'usage qu'il fait d'un code alphabétique où se révèle l'influence d'une tradition écrite remontant sans doute au XVIIIe siècle, comme l'atteste l'emploi de *-ue* ou *-hue* pour noter la bilabiale palatale en position finale (par exemple *inihue*, pour ce que le vannetais moderne note *hiniù* et l'orthographe interdialectale *hiziv*), ou encore la notation du pluriel par *-eu*, qui n'irait pas de soi chez un locuteur ignorant tout autre code alphabétique que celui du français. Si j'ai cru pouvoir dire, néanmoins, que K*** est «quasiment indemne de toute influence littéraire», c'est qu'il met en œuvre ce code pour transcrire son parler quotidien sans nullement chercher à se plier à la norme orthographique reçue en vannetais littéraire, alors pourtant que cette norme est assise sur le parler de la ville de Vannes, dont le sous-dialecte de Sulniac reste proche. C'est ainsi que s'il lui arrive occasionnellement de recourir à la forme littéraire *overen* (surtout, ce n'est pas un hasard, quand il s'agit de la grand-messe), c'est néanmoins *oréèn* qui vient le plus souvent sous sa plume.

Particularités phonologiques du sous-dialecte

Sans prétendre même esquisser ici un tableau phonologique du sous-dialecte, je me bornerai à en illustrer la spécificité par une énumération des principaux écarts qu'il présente par rapport à la norme littéraire vannetaise.

1) Diphtongues

De l'ensemble de ces traits, la diphtongaison de /e/ accentué devant une liquide est certainement le plus remarquable. C'est ainsi que /e/ devient /je/ devant /l/, /m/ et /n/ : *kastiel, goulien, hient, piemb, stirièn*, et /ja/ devant /r/ : *arliar* (war-lerc'h), *Quistrébiar* (Kistreberzh).

Hormis quelques cas d'espèce, cette diphtongaison est tout à fait générale et n'épargne que /é/ issu d'un [a:] brittonique : *mér* (meurzh), *ér* (eur), *pemb* (pep).

On observe également une diphtongaison /i/ > /ei/ en position accentuée, dans des mots tels que *fameill* (familh) et *fabreik* (fablik).

Les autres diphtongues sont conformes à l'usage littéraire vannetais. Toutefois la diphtongaison de la terminaison infinitive *-iñ*, devenue *-ein* en vannetais littéraire, n'est pas toujours notée, *-in* alternant avec *-ein* dans notre texte, mais l'analyse montre qu'il s'agit là d'une variante purement graphique et non phonétique : pour notre auteur *-in* en position finale répond à une prononciation /ein/, au point qu'il étend cette convention à des mots d'emprunt récent, écrivant alternativement *train*, *treingne* et *trin*.

2) Voyelles

– /o/ se ferme en /u/, comme on pouvait s'y attendre, dans les terminaisons verbales : *zou, chervegeou, arrihou*, et dans les pronoms et adjectifs possessifs : *d'ou mirien*.

– /é/ se ferme en /i/, en position accentuée, devant /l/ ou /r/ ou en finale absolue : *chapil*, *panniyl* (banniel), *digunir* (digwener), *gouhi* (goude), *kuri* ; cette prononciation est commune dans l'est vannetais, mais n'a pas été reçue en vannetais littéraire.

3) Spirantes

Les spirantes vélaires, quand elles sont notées, le sont toujours par *-h-*, et, bien entendu, *-c'h-* ou *-ch-* n'apparaissent jamais. Mais, le plus souvent, la spirante est purement et simplement omise, quelle qu'en soit l'origine étymologique :

– En ce qui concerne la réplique du vieux breton [θ], elle est régulièrement notée *-h-* : *seih, eih, porh, sehun, oah* (c'hoazh), *aroah* (warc'hoazh), *koh*, à quelques rares exceptions près, derrière /r/ : *Sarrahü* (Sarzhav), *Quistrébiar(r)* (Kistreberzh), *mér* (meurzh).

– En ce qui concerne les répliques du vieux breton [x] ou [γ], le tableau est un peu plus complexe : on relève généralement *o-* (ou *u-*), pour /xw/ : *uéh* (c'hwec'h), *uérizéd* (c'hoarezed), *oah, uah* (c'hoazh) ; dans les autres configurations, [x] est régulièrement représenté par *-h-*, sauf, ici encore derrière *-r-* : *borr* (borc'h), *Guyriéz* (Gwerc'hez), *arliar* (war-lerc'h). Enfin, quand [x] est le produit d'une mutation, aucune règle évidente ne se dégage : pour la mutation de *gw-* : *er huyriéz*, mais *er ueh, a Uinéd* ; pour la mutation de *g-* : *a houlien* ; pour la mutation de *k-* : *er hetan gunir* (ar c'hentañ gwener, *ur hilometre*, mais aussi *ur ard* (ur c'hard), *der alvèl* (da'r c'halvar).

Le *-h-* apparaît également, parfois, pour noter la réplique de [h] vieux-breton : *hanni* (qui devient *kanni* après *hag*), *pehanni(e)* (mais aussi *en anni*), *helie* (heuilh), *hient* (mais aussi *ient, iend, niend*), et même *me hanu* (ma anv, avec un *h-* irrationnel qui, dans ce mot, crée depuis bien longtemps des soucis aux linguistes). Mais, le plus souvent, [h] vieux-breton est ignoré : *a ond* (ahont), *avalé* (hañval eo), *en niaule* (an heol), *oarn*, *antir*, *inihue* (hiziv).

La graphie *-h-* est encore utilisée pour marquer un hiatus produit par la chute de /d/ intervocalique : *gouhi* (goude), *Izihor* (Izidor), ou une diérèse : *dirihyeu* (diriaou), ainsi que, selon la tradition vannetaise, pour représenter, en association avec *-u-* ou *-ue-*, la spirante bilabiale : *en ihu* (an div), *de zih-ère* (da ziv eur), *inihue* (hiziv), *léhu* (lev), *bihuan* (bevan), *attahü* (atav). Enfin il apparaît également, de façon tout à fait inédite, dans la notation *-eih* de la finale *-ay* du futur des verbes à radical vocalique : *e reih, ne zeih, e gommenceih*.

4) Palatalisation

Si accoutumé que l'on soit aux graphies vannetaises, on sera sans doute surpris de constater que la palatalisation des plosives vélaires, si emblématique du vannetais pour les autres bretonnants, n'est pratiquement jamais notée (tout au plus apparaît, une fois de temps en temps, une forme figée telle que

chet pour *ket*). On pourrait certes ne voir là qu'une influence littéraire, puisque les écrivains vannetais ne notent pas non plus la palatalisation et ne distinguent pas dans l'écriture l'initiale de *karr* = /kar/ de celle de *ki* = /tʃi/ (pas plus d'ailleurs que les écrivains français qui utilisent les mêmes signes graphiques pour *quand* = /kã/ et *qui* = /k'i/ ou pour *car* = /kar/ et *cire* = /sir/).

D'un scripteur non lettré, on attendrait toutefois une graphie phonétique (qui représente la prononciation, c'est-à-dire les sons) plutôt que la graphie plus ou moins phonologique (qui représente les phonèmes) du vannetais littéraire. En d'autres termes, pourquoi K*** s'obstine-t-il à noter la diphtongaison de [e] accentué devant liquide et s'abstient-il de noter la palatalisation de [k] devant une voyelle antérieure ? Pourquoi écrit-il *quemièn* (kement) plutôt que de choisir entre *tchemièn* (phonétique), ou *quemèn* (phonologique). La conclusion qui semble s'imposer est qu'au début de ce siècle et dans ce sous-dialecte, la palatalisation n'avait encore atteint qu'un stade intermédiaire tel que /k'/ et non l'affriquée /tʃ/,que l'auteur ne manquerait pas, au moins de temps à autre par inadvertance, de représenter par *-tch-*.

Morphologie

1) L'article

À quelques inadvertances près, l'emploi de l'article est conforme à l'usage haut-vannetais : *en/un* devant N, D, T, H et les voyelles, *er/ur* dans tous les autres cas, y compris devant L. Il faut noter toutefois *en uérizéd* (ar c'hoarezed) qui laisse supposer que l'évolution /xw/ > /w/ évoquée plus haut est plus ancienne que celle de l'article *an* > *ar*.

2) Mutation et genre des noms

Les mutations sont très régulièrement notées et conformes au standard, à quelques inadvertances près (*de piemb èr*, mais *de bédèn, de Blescop*). Le seul écart notable par rapport au standard paraît être l'absence de mutation après *tri* (*tri kalvér, tri kard léhu*).

Contrairement à l'usage littéraire le plus répandu, toutefois, les adjectifs antéposés subissent la mutation : *er biarvéd sul* (ar bevarvet sul), *er guetan oréèn* (ar gentañ oferenn), et même *pem guetan gunir* (pep, gentañ gwener).

La mutation dans *er briz* (ar priz) et *ar ient vraz* (war hent bras) paraît indiquer un genre féminin ; il est en tout cas bien improbable qu'il s'agisse là d'une inadvertance de l'auteur.

Pour *ér(e)* (= eur), l'affaire est encore plus complexe, puisque l'on relève successivement *de zih-ère* (da ziv eur), *de dri ére piar ér* (da dri eur pevar eur), *a biar-ére* (a bevar eur). Si l'on peut imaginer que *pevar* et *peder*, dans le sous-dialecte, aient convergé en *piar*, c'est impossible pour *tri* et *teir*. L'hypothèse la plus vraisemblable est que les formes féminines des noms de nombre étaient en voie de disparition dans le sous-dialecte, sauf pour le nombre 2.

3) Le verbe

En ce qui concerne le verbe *bout* (être), les formes personnelles sont connues mais sont très peu utilisées. En revanche on ne constate pas de confusion entre l'emploi de *zou* (zo) et celui de *é* (eo). La forme de situation *éma* (emañ) et la forme indéfinie *és* (eus) n'apparaissent que rarement mais sont employées avec pertinence. C'est néanmoins *zou* qui apparaît le plus fréquemment avec un sujet indéfini : *deuh repozoir e zou, be zou une trin, bezou une trégondat, be zou ur léhu*. Enfin, sous réserve d'un dépouillement intégral du texte, la forme d'habitude ne paraît pas connue.

En ce qui concerne le verbe *en dout* (avoir), les formes recueillies sont conformes à l'usage littéraire vannetais, mis à part la chute de la consonne finale dans l'impératif : *on bè* (hon bet), *ou pè* (ho pet).

Pour les autres verbes, le recours aux formes personnelles est très limité mais les

paradigmes sont connus et réguliers : *e riemb* (a raimp), *èl ma ouyoh, ma bihuan* ; il est à noter que l'impersonnel passif est connu : *é retornère.*

Syntaxe

1) Particules

L'emploi de particules apparaît comme très canonique, sans confusion entre *a* (*e* = [ë] dans le sous-dialecte, comme dans tout le vannetais) et *e* (*é* en vannetais). Ainsi, sur les quatre premières pages du texte, on relève 34 occurrences impliquant la particule *a* et 5 la particule *e* ; or, dans le premier cas, l'auteur utilise 32 fois la graphie *e* et, dans le second cas, 2 fois *é* et 3 fois *è* ; à part *é zou* et *et zou* qui apparaissent une fois chacun, la discrimination est donc bien faite entre les deux particules. Il est à noter en outre que l'élision n'intervient que rarement : *me zou bet, vourèd, me guemir, me yeih, me reih, ne zéih* (= ni 'zeuy)...

2) Relatifs

L'auteur recourt fréquemment à l'emploi (si critiqué par les puristes ou les apprentis-puristes) du pronom interrogatif : *er retréd (...), péhani e gommence, er porh è péhannie èma er scol laik, er gospireu pehannie e zou de zih-ère.* Mais cet usage chez lui n'est nullement exclusif de la construction plus spécifiquement celtique avec *(hag) a* : *er venediktion ag e chervegeou de bédèn de noz, une ty ag e apparchant den Iliz, be zou une trin a Bloërmel e basse è quistrebiar ag e ya èr-préz den tri kalvér, er lignien bihian drè surhur ag er roh ag e gasse er berhinderion betak tri kard léhu a zoh en tri kalvér.*

3) Ordre des mots

La rareté, que j'ai déjà signalée, du recours aux formes personnelles des verbes est révélatrice du principal écart entre la langue de l'auteur et les canons littéraires. Manifestement, la langue de K***, par la fréquence avec laquelle le sujet est placé devant le verbe, trahit ici une forte influence française. Dans les quatre premières pages du texte, on ne relève que neuf propositions principales ne commençant pas par le sujet, telles que *: di rihieu è vou er gommunion ; er stirièn lostek e mez guilléd ; arrihu e riemb èr gar tostan.* Il arrive même qu'on relève le verbe *avoir* en tête de proposition : *En dès annoncéd er perhindet,* comme si *En* ici était le sujet. En revanche, dans les subordonnées, l'ordre des mots est conforme à l'usage canonique : *gouhi men dè bèd chassèd en uérizéd ; èl m'en dèz B*** um adresset.*

Lexique

Même si le lexique de K*** abonde, comme on pouvait s'y attendre, en mots d'origine romane, il ne se dégage pas pour autant du texte cette impression de créole mi-breton mi-français qui caractérise la plupart des ouvrages de dévotion, notamment au pays de Vannes, et plus encore le parler des *terminal speakers.*

Je ne me hasarderai pas néanmoins à porter une appréciation sur le «degré de pureté» ou la «celticité» du vocabulaire de notre auteur. Cela supposerait que le purisme fût une science alors qu'il n'est qu'une opinion, sinon une maladie de l'intelligence.

Pour autant, il n'est pas absurde de chercher à qualifier le comportement d'un scripteur (ou d'un locuteur) vis-à-vis du lexique : la propension à emprunter, c'est-à-dire à demander à une autre langue les mots nouveaux dont il a besoin (pour remplacer des mots anciens ou répondre à des besoins nouveaux), l'emporte-t-elle chez lui sur la propension à conserver le stock lexical traditionnel et à recourir, si besoin est, à la métaphore et à la métonymie pour forger ces mots nouveaux ?

Il ne rimerait donc à rien, dans le cas qui nous occupe, de compter et recompter mots celtiques d'une part, mots romans d'autre part, mais il peut être intéressant de chercher à comprendre où se situe, dans la pratique lin-

guistique de ce parfait bilingue, l'équilibre entre les deux propensions.

Ce qui frappe, ici, et qui permet d'écrire que la langue n'est pas créolisée, c'est la rareté de ce que j'appellerai les pseudo-emprunts, par quoi j'entends des mots qui ont intégralement conservé leur forme française d'origine, sans qu'aucune spécificité n'indique qu'ils se sont intégrés au stock lexical et ont évolué comme celui-ci. Dans la meilleure des hypothèses, donc, il s'agit là d'emprunts contemporains, mais le plus probable est que c'est le scripteur bilingue lui-même qui, ponctuellement, a fait appel aux ressources de l'autre lexique dont il a la disposition. D'où ce terme que j'utilise de «pseudo-emprunts», car il ne s'agit plus là de l'accueil d'un mot étranger par un unilingue qui le reçoit d'un intermédiaire et l'intègre dans son stock lexical : le pseudo-emprunt n'est pas un emprunt en gestation, mais un expédient transitoire. Si le mot venait à évoluer dans sa langue d'origine avant d'être à nouveau employé dans la langue étudiée, il s'y présenterait alors sous une forme incluant cette évolution.

Or les pseudo-emprunts sont très peu nombreux chez K***. Dans les quatre premières pages, je n'en dénombre qu'une douzaine, tels que *repozoir*, *adresset*, *seremoni*, *expliquet*, *partie*... Encore pourrait-on débattre de tel ou tel d'entre eux, mais ils ont en commun de se présenter sous une forme qui est celle du français contemporain et de prendre la place de termes bretons équivalents restés d'usage courant dans la plupart des parlers (tels *baradoz* pour *repozoir* ou *lod* pour *partie*).

Il n'en va pas de même pour des mots tels que *apeupret*, *enfingn*, *belliettienn*, *portal*, *retorn*, *kaër* (= rak)... qui attestent d'une évolution bretonne spécifique, ni pour *breton*, *mêm*, *changin*, *déja*, *passe*, *touche*, *commence*, *pron*... attestés de longue date dans le stock lexical de la langue.

Je me garderai bien de présenter K*** comme un puriste, mais il me paraît clair que la notion de «correction de la langue» ne lui est pas indifférente et qu'il s'attache (cela se trahit par de nombreuses rectifications orthographiques dans le manuscrit) au respect de ce qu'il considère comme la norme. Au demeurant, cette préoccupation est cohérente avec le recours au breton de la part de quelqu'un qui était parfaitement à même d'utiliser le français. Le caractère délibéré de ce choix révèle une appréciation positive de la langue qui va de pair avec une attitude de déférence envers l'usage traditionnel, tout aussi éloignée des manipulations débridées des puristes que de l'incurie des *terminal speakers*. C'est ainsi que pour parler d'un phénomène par nature peu fréquent, le passage d'une comète (celle de Halley), il a recours à la locution métaphorique *stirièn lostek* (étoile à queue), qui se trouve déjà chez Grégoire de Rostrenen et chez L'Armerye, mais dont on peut se demander s'il ne l'a pas recréée *motu proprio* pour les besoins de la cause. On peut de même s'interroger sur le cheminement qui lui fait écrire *érprèz* pour parler d'un train *express*, comme si le mot avait été refait selon une équivalence logique avec *ez-vat* > *ervat*, *erhat*.

C'est le même souci de la «correction de la langue» qui transparaît dans la notation des noms propres, non seulement quand il s'agit des toponymes de son voisinage immédiat : *Suliec* (Sulniac), *Lan-er-Groéz* (La Vraie-Croix), *Teiz* (Theix), *Biarreig* (Berric), ou de villes renommées : *Guinéd* (Vannes), *Nannéd* (Nantes), *Pariz*, mais aussi de communes de haute Bretagne : *Quistrébiarr* (Questembert), *Er Roh* (La Roche-Bernard), *Pont-Kastiel* (Pontchâteau), *Blin* (= /blein/, Blain), *Piénpont* (Paimpont). Certes *Quistrébiarr* et *Er Roh* sont des formes encore usitées aujourd'hui (Herve ar Bihan, *Anvioù parrezioù ar Mor-Bihan*, Hor Yezh) ; *Pont-Kastiel*, *Blin*, *Piénpont*, en revanche, posent problème : s'agit-il d'une tradition orale ininterrompue depuis le recul du breton ou simplement d'une rebretonnisation volontariste. À notre époque, férue de toponymie étymologisante et d'au-

thenticité linguistique (ou prétendue telle), cette dernière hypothèse paraîtrait plus recevable. Mais pourquoi, en ce cas, notre auteur s'est-il abstenu de bretonniser *Sainte-Reine*, aussi aisée à traduire que *Pontchâteau* ? Et comment, surtout, a-t-il su reconnaître dans *Paimpont* le mot breton *penn* (*pién* dans le sous-dialecte), alors que les clercs érudits du XIIe siècle en ignoraient déjà le sens et latinisaient sans vergogne ce nom en *Panis Pons* ?

Ce premier survol ne prétend nullement présenter un tableau complet du breton de Sulniac au début du siècle et encore moins épuiser le sujet. Il devrait suffire néanmoins à montrer l'intérêt de ce document, tant pour l'étude des mentalités rurales dans le haut Vannetais que pour la connaissance d'un parler, aujourd'hui moribond, de l'extrémité orientale du domaine bretonnant.

Erwan Vallerie

Nouvelle toponymie bretonne ?

Dans l'avertissement qu'il a placé en tête de l'excellent *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère* paru en 1990 aux éditions Chasse-Marée - Armen et suivi deux ans plus tard par celui des Côtes-d'Armor, Bernard Tanguy insiste avec raison sur les difficultés qu'il a rencontrées : «Si la toponymie, écrit-il, est d'abord une science linguistique, elle est aussi, on l'oublie trop souvent, une science auxiliaire de l'histoire.» Le tout n'est pas, effectivement, de décrypter le sens d'un toponyme : il s'agit aussi d'en décrire les origines et l'histoire.

Bernard Tanguy expose très simplement sa méthode : son étude étymologique «repose sur un corpus de graphies anciennes aussi exhaustif que possible, établi surtout, mais non exclusivement, à partir des documents publiés». Ce qui l'amène, bien entendu, à exclure les étymologies fantaisistes ou sans fondement et à ne tenir compte que des graphies attestées, des règles de la prononciation bretonne et de celles de l'évolution phonétique. Le professeur Le Gallo confirme le bien-fondé d'une telle démarche dans la préface du même ouvrage : en matière de recherche toponymique, «la règle d'or [est] de ne se laisser jamais abuser par les formes actuelles ou récentes mais, au contraire, de remonter dans la série des formes anciennes pour ne se permettre de risquer une interprétation qu'à partir de la graphie la plus proche du toponyme initial».

Le nombre de formes anciennes accumulé par Bernard Tanguy pour les communes du Finistère et des Côtes-d'Armor – on attend avec intérêt la parution d'un troisième département – est en effet impressionnant : s'il n'en signale que deux ou trois pour de nombreuses communes (comme Bodilis, Brest ou Saint-Rivoal), il en a relevé, par exemple, six pour Saint-Renan, sept pour Quimper, neuf pour Locronan, plus d'une quinzaine pour Morlaix et Carhaix. L'ensemble de ces relevés s'échelonne du Ier siècle à nos jours. On ne peut mieux dire que les toponymes n'ont cessé d'évoluer. B. Tanguy ne rapporte cependant que peu de formes qui soient postérieures aux XVIe ou XVIIe siècles. Plusieurs raisons, telles que le développement de l'imprimerie et l'extension de l'administration, pourraient sans doute être avancées pour expliquer que les toponymes se soient ainsi figés à un moment donné.

L'évolution pourtant se poursuit. Je me permets pour une fois de m'éloigner de mes préoccupations habituelles de recherche sur la pratique du breton pour signaler de nouvelles

habitudes d'énonciation qui me paraissent s'étendre à tout le moins dans le langage parlé, mais que l'on commence aussi à transcrire dans l'écrit. Paradoxalement, c'est au moment où l'on entreprend avec raison d'inscrire la forme bretonne des noms de communes dans le paysage routier et dans la signalétique régionale qu'apparaissent ainsi de nouvelles façons de désigner certains noms de lieux.

Chacun connaît la tendance de notre époque à s'exprimer par abréviations ou par sigles. Sans même évoquer le «Web» ou les «CD-Rom» qui nous envahissent par l'intermédiaire de l'anglais, on parle plus facilement de POS ou de ZUP que de «plan d'occupation des sols» et de «zones à urbaniser en priorité». On va maintenant au «ciné» (quand ce n'est pas au «cinoche»...) et non au cinéma. J'écris sur mon «micro» (mot désormais polysémique alors qu'il ne figure pas toujours en tant que tel dans les dictionnaires français) et non pas sur un «micro-ordinateur» d'invention pourtant récente... Dès les années 1960, André Martinet faisait observer que de tels abrègements, tout comme l'utilisation de sigles, «représentent souvent la solution normale pour résoudre une difficulté d'information». Il établissait aussi une relation «entre la fréquence d'une unité linguistique et sa forme, de telle sorte que toute variation de la fréquence entraîne un changement dans l'aspect phonique[1]».

En matière de toponymie, la tendance ne serait-elle pas aussi à l'abrègement ? Le phénomène est particulièrement net, dans le Finistère par exemple, pour les noms de communes à double ou triple composante (tableau 1). Même si l'on continue d'écrire très officiellement «Beuzec-Cap-Sizun» et «Cléden-Cap-Sizun», on parlera plus facilement de «Beuzec» et de «Cléden» tout court. Il en est de même pour Châteauneuf-du-Faou, qui devient tout simplement «Châteauneuf», pour Saint-Jean-Trolimon qui se réduit à «Saint-Jean», ou pour Pleyber-Christ qui n'est plus que «Pleyber». On peut noter des utilisations équivalentes en breton, la formulation des trois noms précédemment cités par exemple se limitant à «Ar Hastell Nevez», «Sant-Yann» et «Pleiber». On peut y ajouter «Kastell» pour «Kastell-Paol» (Saint-Pol-de-Léon, ou tout simplement «Saint-Pol»...), «An Dre» pour «An Dre Nevez» (Saint-Sauveur), etc., tout en se demandant si l'usage breton n'a pas en la matière précédé celui du français.

Même dans les cas où l'ambiguïté peut vite survenir, on ne cite très souvent que le premier des deux termes entrant dans la composition du nom de la commune : il faut être lampaulais, ou voisin, pour savoir si l'on parle (en breton comme en français) de Lampaul-Plouarzel, de Lampaul-Ploudalmézeau ou de Lampaul-Guimiliau, les trois communes étant cependant éloignées l'une de l'autre de quelques dizaines de kilomètres... On raconte même l'histoire absolument incroyable de cet habitant de Plonéour qui voulut un jour se rendre en voyage à Pékin, mais ne put acheter son billet de train ni à Plonéour, ni à Quimper, ni à Rennes : il ne put l'acheter qu'à Paris. Mais lorsqu'à la gare de Pékin il demanda son billet de retour pour Plonéour, il fut tout surpris qu'on lui demande – avec l'accent chinois : «Pour Plounéour-Trêz ? Plounéour-Menez ? ou Plonéour-Lanvern ? »

En fait, trois facteurs au moins permettent de réduire l'information véhiculée par un toponyme au strict minimum nécessaire à sa compréhension immédiate : la proximité (géographique, sentimentale, etc.) ; la fréquence de son utilisation ; le principe du moindre effort. L'éloignement oblige au contraire à donner l'information en totalité, afin d'éviter toute confusion : à la radio (tout comme dans la presse écrite), les toponymes sont généralement cités dans leur intégralité.

---

[1] André MARTINET, *Langue et fonction*, Paris, Gonthier-Denoël, 1969, p. 213 et 189.

Tableau I

Dénomination officielle de la commune	Dénomination bretonne	Breton courant	Français courant
Beuzec-Cap-Sizun	Beuzeg-ar-Hab	Beuzeg	Beuzec
Châteauneuf-du-Faou	Kastell Nevez ar Faou	Ar Hastell Nevez	Châteauneuf
Cléden-Cap-Sizun	Kleden ar Hab	Kleden	Cléden
Cléden-Poher	Kleden Poher	Kleden	Cléden
Clohars-Carnoët	Kloar-Karnoed	Kloar	Clohars
Clohars-Fouesnant	Kloar-Fouenn	Kloar	Clohars
Cloître-Pleyben (Le)	Ar Hlostr	Ar Hlostr	Le Cloître
Cloître-Saint-Thégonnec	Ar Hloastr	Ar Hloastr	Le Cloître
Ergué-Armel	An Erge-Vihan	Erge	Ergué
Ergué-Gabéric	An Erge Vraz	Erge	Ergué
Forest-Landerneau (La)	Ar Forest-Landerne	Ar Forest	La Forest
Forêt-Fouesnant (La)	Ar Forest-Fouenn	Ar Forest	La Forêt
Hôpital-Camfrout (L')	An Ospital	An Ospital	L'Hôpital
Kersaint-Plabennec	Kerzant	Kerzant	Kersaint
Lampaul-Guimiliau	Lambaol-Gwimillo	Lambaol	Lampaul
Lampaul-Plouarzel	Lambaol-Plouarzel	Lambaol	Lampaul
Lampaul-Ploudalmézeau	Lambaol-Guitalmeze	Lambaol	Lampaul
Locmaria-Berrien	Lokmaria-Berrien	Lokmaria	Locmaria
Locmaria-Plouzané	Lokmaria-Plouzane	Lokmaria	Locmaria
Logonna-Daoulas	Logonna-Daoulaz	Logonna	Logonna
Pleyber-Christ	Pleiber-Krist	Pleiber	Pleyber
Plogastel-Saint-Germain	Plogastell	Plogastell	Plogastel
Plonéour-Lanvern	Ploneour-Lanvern	Ploneour	Plonéour
Plonévez-du-Faou	Ploenevez-ar-Faou	Plonevez	Plonévez
Plonévez-Porzay	Plonevez-Porze	Plonevez	Plonévez
Plouégat-Guerrand	Plegad-Gweran	Plegad	Plouégat
Plouégat-Moysan	Plegad-Moazan	Plegad	Plouégat
Plougastel-Daoulas	Plougastell	Plougastell	Plougastel
Plounéour-Ménez	Plouneour-Menez	Plouneour	Plounéour
Plounéour-Trez	Plouneour-Trez	Plouneour	Plounéour
Plounévez-Lochrist	Gwinevez	Gwinevez	Plounévez
Plourin-lès-Morlaix	Plourin-Montroulez	Plourin	Plourin
Plourin-Ploudalmézeau	Plourin-Gwitalmeze	Plourin	Plourin
Pont-Croix	Pont-e-Kroaz	Ar Pont	
Poullan-sur-Mer	Poullan	Poullan	Poullan
Relecq-Kerhuon (Le)	Ar Releg-Kerhuon	Ar Releg	Le Relecq
Riec-sur-Belon	Rieg	Rieg	Riec
Roche-Maurice (La)	Ar Roh-Morvan	Ar Roh	La Roche
Saint-Jean-du-Doigt	Sant-Yann-ar-Biz	Sant-Yann	Saint-Jean
Saint-Jean-Trolimon	Sant-Yann-Drolimon	Sant-Yann	Saint-Jean
Saint-Martin-des-Champs	Sant-Martin-war-ar mêz	Sant Martin	Saint-Martin
Saint-Pol-de-Léon	Kastell-Paol	Kastell	Saint-Pol
Saint-Sauveur	An Dre Nevez	An Dre	

Les élus ont, dans quelques cas, pris acte de la transformation des usages. Ainsi le maire de Plougastel-Daoulas, par ailleurs conseiller général du canton de Daoulas, envisage de demander en 1998 que la dénomination de sa commune ne soit plus que «Plougastel», parce que «c'est ce qui se dit». Selon lui, on dit toujours : «les fraises de Plougastel (et non de Plougastel-Daoulas), le pont de Plougastel (bien que la dénomination officielle soit : le pont de l'Iroise)». Monsieur le maire voudrait aussi éviter qu'on ne confonde Plougastel et Daoulas[2]. Mais pour aboutir au changement de dénomination, il faut l'assentiment du Conseil d'État, et la procédure peut être longue. La commune de Locmaria-Plouzané aussi voudrait abandonner son second terme et ne plus être considérée comme la périphérie de Plouzané. Mais s'il n'existe qu'un seul Plougastel (et un seul Plogastel) en Finistère, il y a plus d'un Locmaria...

Le point extrême de cette évolution toponymique concerne les noms de communes – y compris à simple composante – qui subissent un net «rétrécissement» dans la langue parlée. Je connaissais déjà, en breton, l'abrègement de «Landivizio» (Landivisiau) en «Landi», que l'on retrouve d'ailleurs en français. Effectuant une enquête en pays bigouden au cours de l'été 1997 sur la pêche de la langoustine, j'ai été frappé du nombre de toponymes de cette région dont on ne prononce plus que la première ou les deux premières syllabes dans la conversation courante, en français :

– ainsi, Le Guilvinec devient très habituellement «Le Guil»

– Loctudy : «Loc»

– Lesconil : «Leskon'» (comme en breton)

– Saint-Guénolé : «Saint-Gué»

– Pont-l'Abbé : «Pont-l'Abb».

Mais ailleurs aussi l'on peut observer de ces toponymes à trois ou quatre syllabes, qui n'en conservent plus qu'une seule, parfois deux : une station d'essence sur la voie express entre Morlaix et Brest, à hauteur de Saint-Thégonnec, a eu longtemps pour enseigne : «Le relais de Saint-Thé». L'utilisation s'en officialise presque : effectuant des travaux sur la D 26 vers Ploudalmézeau, la D.D.E. n'a pas hésité à placer en novembre 1997 des panneaux de déviation en direction de «Ploudal» : est-ce seulement pour que cela prenne moins de place sur les panneaux ? Il m'est d'ailleurs arrivé d'entendre également «Gwital» en breton pour «Gwitalmeze», mais j'ignore quel est le calque. À Locmélar, on différencie les deux «Loc-Eguiner» voisins en «Logui» pour Loc-Eguiner-Ploudiry et «Loc » pour Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec : c'est effectivement bien plus rapide et bien moins contraignant à énoncer, et le risque de confusion entre ce dernier «Loc» et le «Loc» de Loctudy est très limité, en raison de la distance qui les sépare.

L'une des abréviations les plus connues concerne incontestablement Douarnenez : c'est à «Douarn'» qu'on se rend désormais pour la fête des Gras ou pour le Festival de cinéma. À Brest même, l'utilisation de «Lambé» paraît bien avoir supplanté celle de «Lambézellec» dans le cadre de la conversation courante. D'autres noms de quartiers, toujours à Brest, subissent le même traitement : «Ponta» pour Pontanézen, «Quéli» pour Quéliverzan, «Les Quat'-Moul» pour Les Quatre-Moulins et même «Recou» pour Recouvrance.

Toujours est-il que toutes ces nouvelles appellations sont mono- ou au maximum bisyllabiques, alors que la dénomination «officielle» est bien plus longue. L'on est donc bien en présence d'un phénomène de simplification. Une quinzaine de communes ou de localités du Finistère paraissent concernées par ces nouveaux usages toponymiques, d'ailleurs bien plus fréquents en français qu'en breton

[2] Témoignage d'André Le Gac, 17 novembre 1997.

(tableau 2). Mais il ne s'agit en rien d'une spécificité finistérienne : près de Paimpol, on parle aussi facilement de «Ploubaz» que de «Ploubazlanec». Le chef-lieu du département des Côtes-d'Armor a subi en outre une transformation phonologique, puisque, depuis déjà bien longtemps, Saint-Brieuc, c'est «Saint-Broc» pour les jeunes qui fréquentent les lycées de la ville...

Il m'a semblé que ces nouvelles dénominations de noms de lieux, assurément bien ancrées déjà dans le parler populaire, méritaient d'être signalées pour interprétation à l'attention des toponymistes du XXIe siècle. Une explication sociolinguistique pourrait en tout cas en être avancée, sur la base du double registre de la parité et de la disparité dont J. Le Dû et Y. Le Berre ont proposé la définition au colloque de Brest en 1994[3]. Le registre de la parité étant en effet celui de la proximité locale ou régionale, «de la familiarité, de l'égalité, de la liberté de l'individu ou du groupe dans l'ensemble social», c'est à ce niveau qu'il faudrait situer la vogue des toponymes «abrégés». Le registre de la disparité représente celui «de l'autorité, de l'officialité, de la formalité, de l'institution», et sa capacité de communication est fondée sur l'écriture : c'est la raison pour laquelle on continue d'écrire (et malgré tout de dire) «Le Guilvinec» et non pas «Le Guil».

Tous les toponymes ne se prêtent sans doute pas à de tels abrègements. Mais deux questions au moins peuvent se poser : d'autres toponymes seront-ils concernés à l'avenir ? S'agit-il d'une évolution spécifique à l'ouest de la Bretagne, ou bien en retrouve-t-on l'équivalent dans d'autres régions ?

Fañch Broudic

[3] Actes du colloque «Badume, stantard, norme». Le double jeu de la langue. Brest, 2-4 juin 1994, sous la direction de Jean Le Dû et Yves Le Berre. *La Bretagne linguistique*, vol. 10, 1995, p. 20-21.

Tableau II

Dénomination officielle de la commune ou de la localité	Dénomination bretonne	Abrègement breton	Abrègement français
Concarneau	Konk-Kerne	Konk	Conc
Douarnenez	Douarnenez		Douarn
Guilvinec	Ar Gelveneg		Le Guil
Guipavas	Gwipavaz		Guip
Lambézellec	Lambezelleg	Lambe	Lambé
Landivisiau	Landivizio	Landi	Landi
Lesconil	Leskon'	Leskon	Leskon'
Loc-Éguiner-Ploudiry	Logeginer-Plouziri		Logui
Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec	Logeginer-Sant-Tegoneg		Loc
Loctudy	Loktudi		Loc
Plabennec	Plabenneg		Plab
Ploudalmézeau	Gwitalmeze	Gwital	Ploudal
Ploumoguer	Plonger		Ploum
Pont-l'Abbé	Pont-'n-Abad		Pont-l'Abb
Porspoder	Porzpoder		Porspo
Saint-Thégonnec	Sant-Tegoneg		Saint-Thé

Entre Ellé et Isole : l'*Inam* ou le *Ster-Laer* ? Une quête d'identité incontestable

par Pierre Hollocou

Il était une fois une rivière qui s'était fait voler son nom. Mais un vol, au pays de Marion, rien d'étonnant ! Nous sommes ici dans cette Bretagne qui le plus souvent ne se laisse que deviner, mais sans qu'on puisse la saisir. Qu'y a-t-il à redire puisqu'il s'agit, selon les traductions le plus souvent admises, de la «rivière du voleur» ou de la «rivière des voleurs» ou peut-être encore de la «rivière voleuse», alors...

Cela serait de peu d'importance si elle ne suscitait encore de longues discussions enflammées pour savoir quel est son «vrai nom». Les uns tiennent, dur comme fer, pour *Ster Laer*, tandis que les autres affirment *Inam* avec autant de conviction et assurent que le *Ster Laer*, «c'est plus haut». Ces derniers sont les riverains de la partie aval de la rivière entre Pont-Briant et sa confluence avec l'*Ellé*, qui sépare Lanvénégen du Faouët. Ceux de l'amont, qui voient ce nom d'*Inam* au bord de la route nationale, lorsqu'ils se rendent au Faouët, sont partagés entre *Ster Laer* et *Inam*. Ainsi l'équipe de football du Saint s'appelle «L'Étoile de l'*Inam*». Et l'I.G.N. refuse de trancher et inscrit sur ses cartes «*L'Inam* ou *Ster Laer*». Pour lui, seule une petite portion de ruisseau, en amont de la ville de Gourin, porte le nom de «*Ster Lair* ruisseau».

Un travail de recherche historique sur les deux communes de Guiscriff et Lanvénégen qui, avant la Révolution, ne formaient qu'une seule et même paroisse de Guiscriff – Lanvénégen en étant sa trève – doit d'abord cerner le cadre géographique. Le *Ster Laer* ou *Inam* sert de frontière naturelle, au nord-est et à l'est, à ce qui a sans doute été, avec Gourin, une des grandes paroisses primitives de cette Cornouaille morbihannaise.

Un grand nombre de documents, depuis la fin du XIIe jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, font référence à cette rivière. Pour éviter tout risque de confusions par omission, il faut d'abord affirmer qu'aucun de ces textes n'utilise la forme actuelle des deux noms, donc ni *Ster Laer*, ni *Inam*.

Un respect de la chronologie s'impose dans un domaine où il serait tentant d'aller trop vite aux explications. Vers 1163-1186, Rivallon, vicomte de Gourin, fait une donation à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, relatée dans le cartulaire de Quimperlé[1],

[1] Léon MAÎTRE et Paul DE BERTHOU, *Le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, Plihon & Hommay-Paris, Honoré Champion, 1904, chartes XCIII et XCVIII.

donation qui va conforter le patrimoine du récent prieuré fondé vers 1088 à Pont-Briant. Il s'agit de terres qui vont «*a fine* ***Latdrun fluvii*** *usque ad crucem Bernardi vicecomitis*» ou «depuis la rivière Latdrun jusqu'à la croix du vicomte Bernard». D'autre part, un autre Rivallon, abbé de Quimperlé, achète les «*terram Uetule Albe et terram Catuuallon Pautre usque* ***aquam Latdrun***» ou «terre du Bouleau Blanc et terre de Catuualon Pautre jusqu'à l'eau Latdrun». Ces textes seront plus longuement expliqués quand, dans une autre publication, les terres du prieuré de Pont-Briant seront mieux délimitées.

Trois siècles et demi plus tard, vers 1540-1550, peu de temps après l'acte d'union de la Bretagne à la France en 1532, le roi de France procéda à une réformation du royaume. Chaque vassal direct du duc de Bretagne, le dauphin du roi, dut déclarer ce qu'il possédait, en propre, en fonds, en rentes, mais aussi ce qu'il tenait en ligeance directe, à savoir les terres de ses proches vassaux, et indirecte, à savoir les terres des vassaux de ses vassaux.

Tout d'abord, le 1er mars 1540, Sylvestre de Quistinic et Magdeleine Le Chastelier, seigneur et dame de Gournouez, en Guiscruy, déclarent «le Chasteau, lieu, Mayson et Manoir du Gournouez» avec ses «forests et bouays de haulte fustaille... joignant à «Ripvière nomée de *Lazrun*[2]». (Gossal et Gournois actuels, sur la rive droite, en Guiscriff) [fig.1].

Cette même année 1540, Marye de Tromelin, dame de Livinot, qui possède à Guiscruy le manoir de Penanguern, affirme aussi détenir un «boys de haulte fustaye... près du village de Kerjehan appellé le Boys de Kerjehan... entre le Villaige et la Ripvière de *Lazrun*[3]». (Actuel Kerjean, sur la rive droite, en Guiscriff).

L'année suivante, le 16 juillet 1541, frère Germain Jubin, dernier prieur bénédictin du prieuré de Pont-Briant, qui cumule cette fonction avec celle de chambrier du monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, déclare posséder une pièce de terre près du prieuré. Cette terre dénommée Ros an Justice , où sont installés les «deux posts (poteaux) de sa justice patibullaire, près des terres du villaige de Kerrogan», est bordée par la «Ripvière de *Lazrun*[4]» (Pont-Briant, sur la rive droite, en Guiscriff). Dans cet aveu, une autre pièce de terre froste nommée Ros an Angle, près du Pont Jehan est située «...entre le Pont et le Boys de Kerjehan dans une grande Montaigne au bord de la Ripvière de *Lazrun*». (Pont Jean, sur la rive droite, en Guiscriff).

Le seigneur du Faouët, Yvon de Boutteville, fait à son tour sa déclaration ou aveu le 4 juin 1542[5]. Il afferme les moulins de Sourdu sur la «ripviere de *Lazrun*» pour «21 sommes moitié froment et seigle» (moulin du Jourdu, sur la rive gauche, au Saint). Mais il détient aussi la seigneurie de ligence en fief amorti sur un moulin nommé Melyn Selebrech situé sur «la Ripviere de *Lazrun*» près d'une lande nommée Menez Houlp qui appartient au prieur de Pont- Briant. (Ces moulin et terres se situaient dans le grand méandre, d'où le nom de Menez Houlp, près du village de Saint-Fiacre au Faouët. Cette fois nous avons rejoint la rive gauche, près du Pont-Priol ou pont du Prieur. Un peu en aval, le champ situé à la confluence du *Ster-Laer* et de l'*Ellé* porte, sur le cadastre du Faouët (1827), le nom de Parc coulbe en daou zour !).

Ce même seigneur a aussi la seigneurie de ligence sur une très grande pièce de terre de 40 journaux nommée *Parc Staer Lazrun* qui

---

[2] Arch. dép. Loire Atlantique, B 1430, aveu de Sylvestre de Quistinic et Magdeleine Le Chastelier, 1er mars 1540.

[3] *Ibid.*, B 2070 ou 2 Mi 183, aveu de Marye de Tromelin, dame de Livinot, en 1540.

[4] *Ibid.*, B 800, minu de frère Germain Jubin, 16 juillet 1541.

[5] *Ibid.*, B 1433, aveu d'Yvon de Boutteville, seigneur du Faouët, 4 juin 1542 .

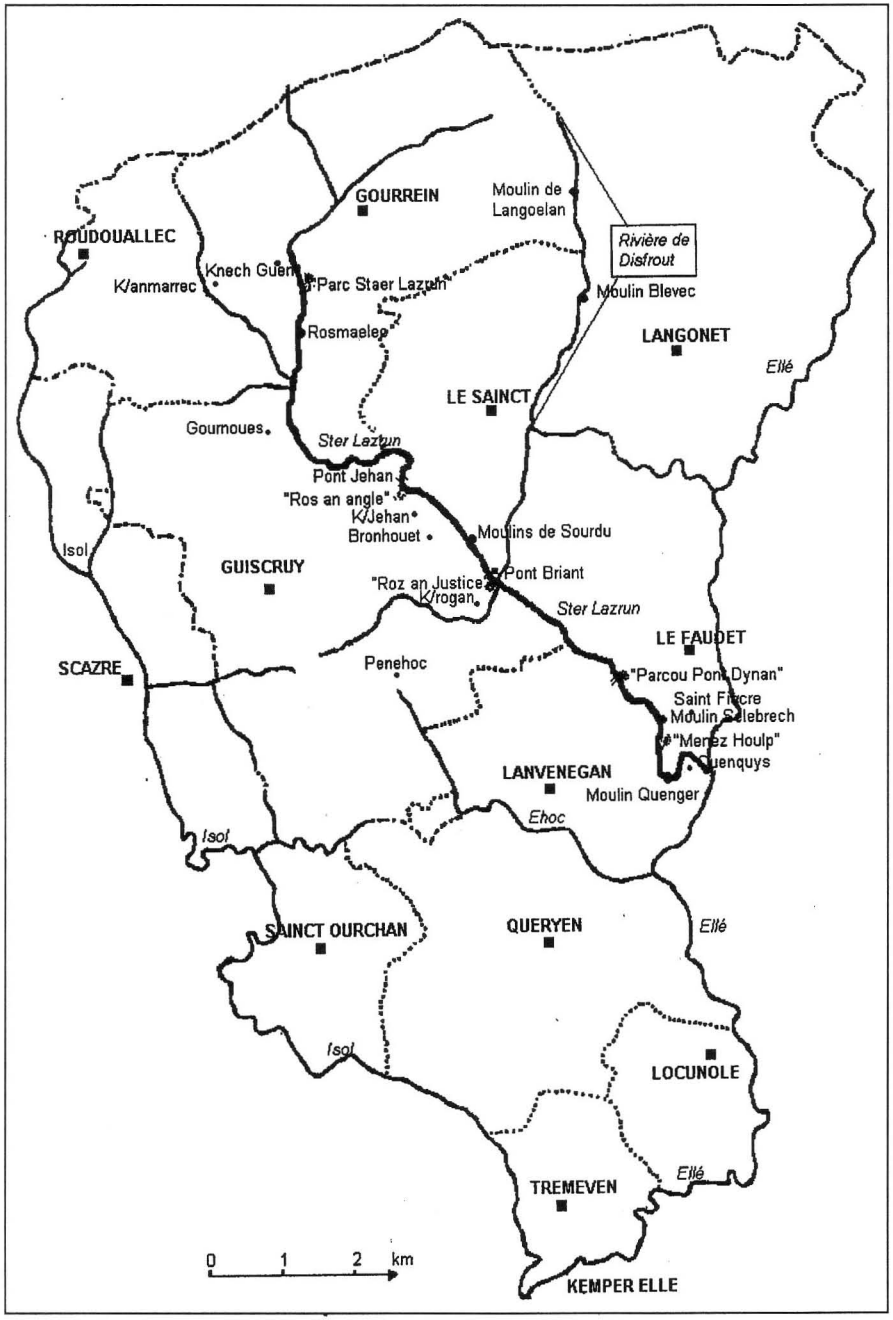

Carte 1. – Le *Ster Lazrun* dans les aveux du XVIe siècle.

avait appartenu à «Jehan Knechquyvyllyc en son temps sgr du Quyllyou», près du village de Kerderuezen, et la seigneurie de ramaige sur une pièce de terre près du villaige de Keranmarrec qui est en partie sur la «Ripviere de *Lazrun* et la montaigne de Knechguen et le Manoir de Rosmaelec». (La première pièce de terre se trouve sur la rive gauche près du village actuel de Kerdrehuen et la seconde sur la rive droite entre les villages de Cranch Guen – avatar de Knechguen – Kermarch et Rosmellec sur la commune de Gourin).

Puis, le 26 novembre 1543, Yvon du Dresnay, seigneur de Pénéhoc, déclare à son tour posséder une tenue à domaine congéable au village de Bronhoet, «cernée d'un endroit de la Rivière de *Lazrun*» (il s'agit de l'actuel village de Brohat, sur la rive droite, à Guiscriff), et «quatre journalx de terres chaudes et de terres froides, au village du Quenquys... bordées par la Rivière de *Lazrun*[6]». (Ce Quinquis est celui qui se trouve sur la rive droite, en Lanvénégen, à la confluence avec l'*Ellé*).

Un seigneur inférieur doit aussi parfois fournir son aveu à son seigneur supérieur. Ainsi dans un aveu de 14 mai 1576, Jehan du Combout, seigneur de Kerguyomarch en Queryen[7], reconnaît qu'il doit «foy, hommage et rachat...» à Vincent du Dresnay, seigneur de Pénéhoc, pour «le moulin de Guenger situé sur la Rivière *Lazrun*[7]». Ce moulin sera plus tard appelé moulin de la Coutume, car il se trouvait près du pont de La Coutume sur le *Ster Lazrun*, où le seigneur du Faouët percevait un droit de coutume ou droit de passage sur toutes les marchandises circulant sur le grand chemin de Quimperlé à Rostrenen. (Quenquis, sur la rive droite, en Lanvénégen).

De même, le 19 octobre 1609, le prieur commendataire du prieuré de Pont-Briant, «noble et discret» frère Jean de Lesguen, religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, près de Rennes, déclare au seigneur du Faouët «posséder l'emplacement d'un moullin ruyné avecq son bié deppendant dudit prieuré sur la «Ripvière de *Lazrun*» vulgairement appellé Melin calebrech près de Saint-Fiacre[8].

Et chaque paysan domanier fournit à son tour un aveu à son seigneur. Ainsi, Marc Le Rouzic et ses consorts du village de Kergoet Yzellauff fournissent, le 31 mars 1624[9], l'aveu de ses terres à «Messire Claude de Bragelongne et Margueritte du Dresnay sa compagne, seigneur et dame de Pénéhoc», pour leur tenue au village de Kergoet. Les terres de cette tenue, situées au bord du grand chemin qui mène du bourg de Guiscriff au bourg du Saint, près du village de Kervélaouen, sont limitées par l'«Estayer *Lazrun*[9]». (Kergoat, sur la rive droite, à Guiscriff).

Entre les deux réformations du domaine royal, le 17 septembre 1630, Claude de Bragelongne et Marguerite du Dresnay, seigneur et dame de Pénéhoc, déclarent au roi toutes leurs possessions à Guiscriff, Lanvénégen et Le Faouët[10]. Certaines de ces terres nous ramènent au bord de la «Grande Rivière». Ainsi dans cette déclaration, les terres de Bronhouat sont «cernés devers l'orriant de la Grande Rivière de *Lazrun* quy dévalle de Pont Jan à Pont Briant». Cette expression, traduction de *Ster Vras,* qui semble s'opposer à *Ster Vihan* qui désigne parfois le ruisseau de *Vil Goz*, est reprise encore en 1792 dans un acte de ferme du moulin de Saint-Yvinet à Guiscriff. Mais le plus souvent, à Rosanvez, les trois tenues sont «cernées solleil levant de la Rivière de *Lazrun*», à Penguilly, les trois autres tenues sont «cernées devers orriant de la Rivière de *Lazrun* qui dévalle de Pont Jan à Pont Briant», et à Bronhouat, deux autres tenues sont aussi «cernées devers l'orriant de la Grande Rivière de *Lazrun* quy dévalle de Pont Jan à Pont

---

6 *Ibid.*, B 1430, aveu d'Yvon du Dresnay, seigneur de Pénéhoc, 26 novembre 1543.

7 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1559, famille du Dresnay.

8 Arch. dép. Finistère, 5 H 512, prieuré de Pont-Briand.

9 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1559, famille du Dresnay.

10 *Ibid., id.*

Briant». C'est encore le cas des quatre petites tenues du village de Kergoet Iselaff aussi «cernées devers l'orriant de la Riviere de *Lazrun*». (Rosanvé, Penguily, Brohat et Kergoat, sur la rive droite, à Guiscriff).

Quant aux quatre tenues possédées au village du Plessix, elles sont à la fois «cernées devers solleil levant de la Rivière de *Lazrun...*» et «devers le midi de la Rivière d'*Ellez*». (Quinquis en Lanvénégen).

En 1678, trois ans après la révolte des Bonnets rouges, et moins de dix ans après la réformation de la noblesse par laquelle il avait procédé à une «chasse aux faux nobles», Louis XIV organise une nouvelle réformation du domaine royal. Son but est de forcer les différents seigneurs à apporter les preuves de leurs possessions, droits, prérogatives et prééminences. Ainsi fournissent-ils de nouveaux aveux au roi. Une comparaison avec les aveux de 1540-1550 permettra de débusquer les «usurpations» et «abus» réalisés depuis cent trente ans par les différents seigneurs.

Dans ces documents rédigés dans une langue plus «moderne», les noms des paroisses de la Cornouaille morbihannaise ont trouvé leur forme actuelle : *Guyscruy* ou *Guiscruy* est devenu «Guiscriff», *Lanvenegan* ou *Lanvenegean* le plus souvent «Lanvénégen», *Le Fauoet* et *Gourrein* sont devenus «Le Faouët» et «Gourin», tandis que «Langonnet» semble avoir acquis définitivement son second «n», lequel ne se justifie pas d'après la prononciation bretonne.

Le 11 janvier 1680, Baltazar Fouyer, prieur commendataire des prieurés de Saint-Gilles de Pont-Briand et de Saint-Guillaume de Douellan, et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, localise son prieuré de Pont-Briand qui comprend une «Esglise soubs l'invocation de Monsieur Sainct Gilles, une Cimettière, un Mannoir avec ses maisons, escuries, ses prisons, jardins, colombier, courtils, courts, placitre, rabinnes et un pré... donnant du levant sur la Rivière qui dessand du Moulin du Diarneles audit Pont Briand, et du midy sur la Rivière de *Lairun*[11]» (fig. 2).

Il n'oublie pas de signaler qu'il possède au nord de la paroisse de Gourin les 140 journaux de terre des villages de Lanuon, Kerouec et Guernanic et 162 journaux de terre dans une «montagne» (une grande lande) appelée Menez Uhellauff, qu'il partage avec de puissants ordres religieux voisins : à l'est et au sud, l'abbé et les moines cisterciens de l'abbaye de Langonnet et, toujours à l'est, le commandeur des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Mais il précise aussi que cette lande donne «du nord sur le Grand Chemin conduisant de Rostrenen à Quimper Corantin... et du couchant sur un ruisseau qui dévalle de la fontaine nommée *Toulanlairon* pour se rendre au village de Kerouec». C'est aussi dans cette montagne qu'il fait exploiter des «perrières d'ardoise».

Cette déclaration localise aussi les autres terres du prieuré : le village de Kerguimarec est limité par «le ruisseau nommé *Ster ar Lairun*», le village et le bois de Kerleannou sont bornés du levant par la «Rivière de *Lairun*», ainsi que la pièce de terre froide proche du pont nommé le «Pont Sainct Jan».

Lors de cette même réformation, Jan de Saint-Pezran, seigneur de Rozangat, qui, en 1652, citait un «parc Millin an Priol cerné d'un côté de la Rivière de *Lazrun*[12]», limite en 1678 les terres de Rosquay – actuel Rosquéau en Lanvénégen – à la «Rivière de *Laezrun*». De son côté, Renée Gillard, propriétaire en 1680 du manoir et des terres de Kerisac en Lanvénégen – noté Quirissec en 1444 et non Kerisac –, après avoir limité ces terres à la «rivière appellée *Lairon*», décrit quelques lignes plus bas le village de Quillio (*sic*) comme

11 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1436, déclaration et dénombrement du prieuré de Pont-Briand, 11 janvier 1680.

12 *Ibid.*, B 1430, aveu de Jan de Saint-Pezran, 1678.

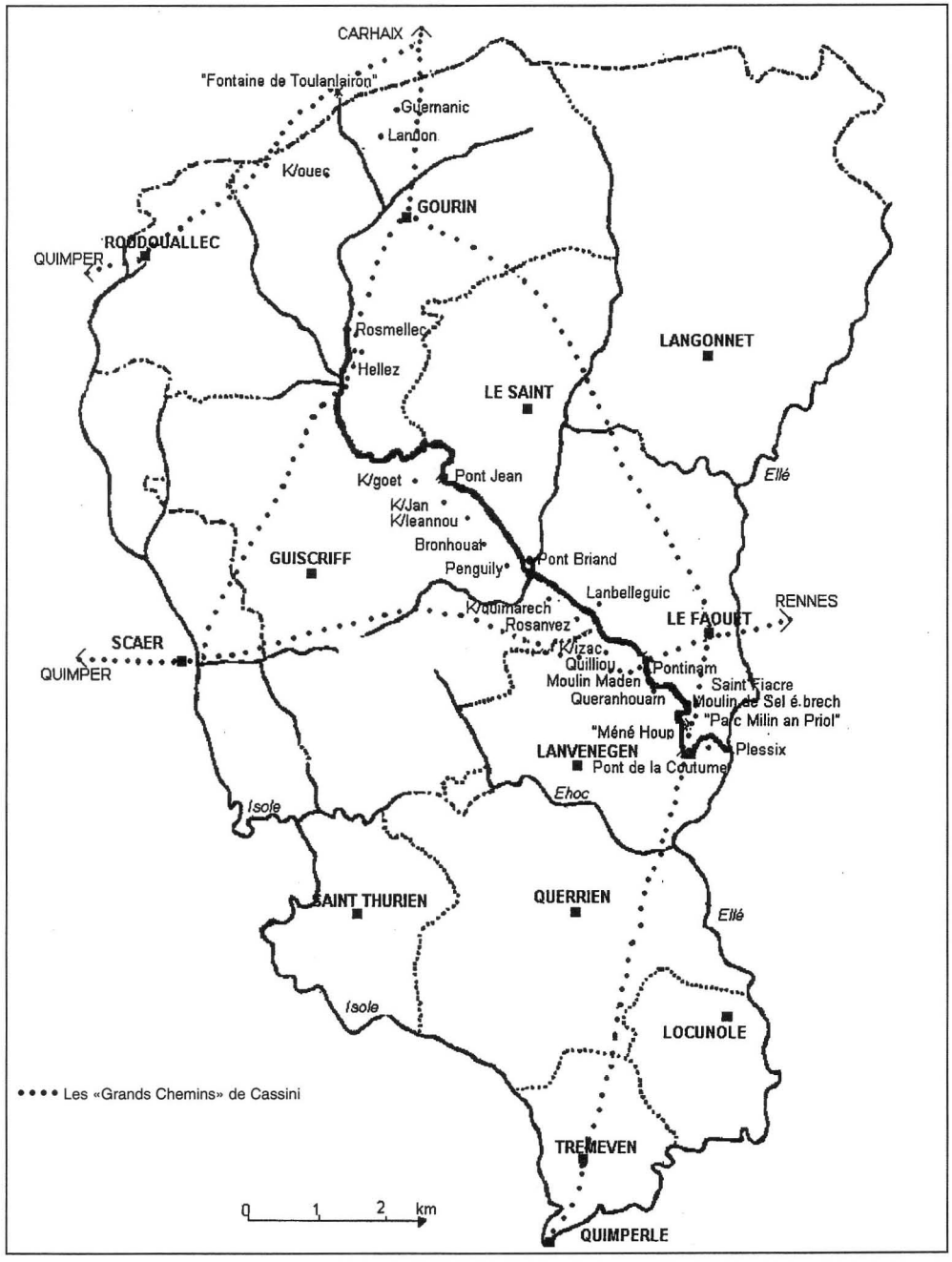

Carte 2. – *Lazrun, Lairun, Laezrun, ar Laeron* aux XVIIe et XVIIIe siècles.

cerné de la «Rivière d'*Ellé* ou *Lairon*» ! Il est probable que cette Renée Gillard, habitant Locmalo, près de Vannes, se contente de percevoir les revenus et qu'elle ne connaît pas vraiment les lieux. Il est aussi révélateur qu'elle ait transformé Quilliou en Quillio, donnant au nom du village une forme vannetaise en «o».

René de Lohéac déclare en 1682 une partie du village de Queranouarn (actuel Kerhouarn en Lanvénégen) bordée par la «Rivière *Lasrun*[13]». Nicolas François du Fresnay, seigneur du Faouët, la même année, dans sa déclaration trouve «les moulins desdits Sieurs Prieurs de Pont Briant, à présent ruinés, appellés le moullin de Sel é Brech, situés sur la Rivière de *Lazrun*... prés joignant Méné Houp...». Il partage cette dernière «lande de Menez Houp» avec Pierre François Le Jacobin, le nouveau seigneur de Pénéhoc, «garde des sceaux» de Bretagne, qui y voit couler «la Rivière de *Larun*». Pour sa part, Michel Colomban Le Rousseau, seigneur du Diarnellez au Faouët, observe une «Rivière de *Larun*» auprès de ses terres voisines de Saint-Fiacre, et Marie-Anne Provost voit cette même «Rivière de *Laezrun*» couler au «midy du village de Lambelléguic[14]». (Toutes ces terres sont sur la rive gauche, au Faouët).

L'aveu d'Anne-Françoise de Robien, marquise de la Roche, le 4 août 1700, rappelle les droits des seigneurs de Gournois sur une pièce de terre située entre le village du Hellez, le moulin de Rosmellec et la «rivière *Ster Lazrun*[15]». (Sur la rive gauche, à Gourin). Dans un aveu du 21 septembre 1729, noble homme Ollivier de Gras cite le «moulin de Crechilliou autrement de Maden» situé sur la «rivière vulgairement appellée *Ster ar Laeron*» et un peu plus loin des tenues au «village de Kerouarn limité du levant par la Rivière de *Lasrun*[16]».

Au XVIIIe siècle, de nouveaux impôts payables par tous apparaissent, auxquels la noblesse est invitée à «contribuer» : c'est le vingtième. Le registre de Lanvénégen de 1751 note que Tymen de Grace possède le «moulin de Crechilliou situé sur la Rivière vulgairement appelée *Ster ar Laeron*[17]». Trois ans plus tard, le contrôle du rôle de 1754 y voit «un moulin vulgairement appellé du *Sterff*» ! (Nous sommes ici à Lanvénégen près de l'actuel pont sur l'*Inam*).

Face à tous ces *Ster Lazrun*, *Ster Lairun*..., peut-on trouver des formes anciennes de l'*Inam* ? Seuls trois petits mots dans l'aveu de 95 pages du seigneur du Faouët de 1542 montrent qu'il possède en fonds «... deux aultres parcz appellez «parcou *Pont Dynan*», [...] pièces de terre que tiennent Bizien Keranbot et Catherine Le Grand veuffve de feu Henry Keranbot[18]». Le notaire qui a retranscrit cet acte en 1647 a noté «parcou *pont dinan*». L'aveu de 1682 ne reprend pas une description aussi détaillée. Ces terres dont la localisation précise n'est pas donnée se trouvent «dans la paroisse du Fauoet».

Le 13 août 1721, pour forcer sa belle-fille Marie-Claude du Fresnay, marquise du Faouët, à lui payer les arriérés de son douaire, Angélique du Guengo, marquise douairière, fait poser des «arrests» entre les mains de tous les fermiers et vassaux de la seigneurie du Faouët. Le notaire chargé de cette tâche se rend d'abord chez le greffier de la juridiction, puis chez le fournier et les meuniers, ensuite

---

13 Arch. dép. Loire Atlantique, B 1434 et 1435, réformation du royaume (Guiscriff, Le Faouët).

14 *Ibid.*, *id.*

15 *Ibid.*, B 1430, aveu d'Anne-Françoise de Robien, marquise de la Roche, 4 août 1700.

16 Arch. dép. Finistère, 4 E 235/202, Me Simon, notaire, aveu par noble homme Ollivier de Gras, 21 septembre 1729.

17 Arch. dép. Morbihan, 5 C 5, registre du vingtième de Lanvénégen.

18 Arch. dép. Loire Atlantique, B 1433, aveu d'Yvon de Boutteville, seigneur du Fauoet, 4 juin 1542 . – Arch. dép. Morbihan, 5 A 2, copie du 27 février 1647 de l'aveu de 1542.

chez le fermier du pont de la Coutume et enfin chez François Prigent, «fermier du Pont de *Pontinam*[19]».

Dix-sept ans plus tard, le 25 octobre 1738, lors de la prise de possession de la seigneurie du Faouët par le marquis de Maupeou, les notaires chargés de cette démarche se dirigent de «l'Auberge où pend l'Enseigne Le Lion d'Or... jusques sur le *Pontinam* étant scitué sur le Grand Chemin menant de la ditte Ville du Faouët à celle de Quimper où étant pour prendre possession du Droit de Coutume et passage qui se perçoit, avons mandé Nicolas Hervé fermier de ladite Coutume demeurant à un Village près dudit Pont de nous venir trouver...[20]». Le nom de la rivière qui coule sous ce pont comme sous celui du pont de la Coutume que franchit le grand chemin qui mène de la ville du Faouët à celle de Quimperlé paraît sans doute si évident que ces mêmes notaires ne le précisent pas.

Ces trois derniers documents montrent bien que *Pontinam* désigne, comme Pont-Briant ou Pont-Jan, le nom du pont et non celui de la rivière, tandis que «parcou *pont dynan*» désignaient bien les «champs près du *pont Dynan*».

Tous ces textes montrent une remarquable constance du nom de *aqua latdrun* puis *ster lazrun* de 1188 à 1751, dans toutes les paroisses et trèves bordières de cette rivière, depuis le village de Cranch Guen en Gourin, jusqu'au village du Quenquis à la confluence avec l'*Ellé*.

L'aveu du prieur de Pont-Briant en 1680 met en évidence que, pour les hommes de loi, jusqu'au XVIIIe siècle, comme pour le vicomte de Gourin qui avait parrainé la donation aux bénédictins de la *Villa Arborosa* devenue Lannuon et Kerouec, le ruisseau qui descend de la fontaine de *Toulanlairon* est bien celui qui a donné son nom de *Ster Lazrun* à l'ensemble de cette rivière.

Nous ne disposons pas de cartes détaillées de la Bretagne intérieure avant le XIXe siècle, si l'on excepte la carte de Cassini. Celle-ci, qui représentait certes pour l'époque un progrès considérable, n'est cependant pas exempte d'erreurs. Si la localisation de *L'Ellé R.* ou de l'*Isol R.* ne pose pas de problème, par contre le nom de *Laisron R.* est inscrit sur la «rivière qui descend des Vieux Moulins au Moulin de Pont Briant». On peut penser que Cassini considérait que cette partie de rivière était la partie amont du *Laisron R.* qui se jetait dans *L'Ellé R.* Mais il faut reconnaître qu'ici la carte est pour le moins étonnante car la *Laisron R.* se jette à la fois dans *l'Ellé R.* et dans *l'Isol R.* entre le moulin du Pont (Lédan) et le moulin de Cascadec en Scaër ! (fig. 3).

Il faut attendre les années 1820 et 1830 pour voir la réalisation des cadastres napoléoniens dans les cantons du Faouët et Gourin. Le vieux cadastre du Faouët porte pour date de finition du plan d'assemblage celle du 15 avril 1827. La rivière bordière de la commune au sud et à l'ouest est le *Ster Laer...*, mais ce plan fait descendre ce *Ster Laer* du nord de Diarnelez, le confondant ainsi avec le Ruisseau du Moulin-du-Duc. Ce ruisseau qui descend du bois de Conveau portait le nom de *Ster Disfrout* dans la déclaration de 1542 du seigneur du Faouët, pour sa partie amont servant de frontière entre «Langonet et Gourrein». Sur ce même cadastre les cinq parcelles G 252, 253, 254, 259, et 261, de part et d'autre du chemin aux abords du pont du Quilliou qui franchit le *Ster Laer* portent le nom de *Prat pon dinam* et la parcelle G 260 celui de *Flouren pon dinam*. Ces six parcelles recouvrent ensemble une superficie totale de 1 ha 82 a 90 ca.

Au bout de toutes ces recherches, il s'en est fallu de quelques mètres pour qu'un propriétaire parisien, originaire de Bretagne, n'ait réduit tout ce travail à néant. De fait, il avait débaptisé toutes les parcelles de sa propriété

---

[19] Arch. dép. Morbihan, B 2330 et B 2344, juridiction royale de Gourin.

[20] *Ibid., id.*

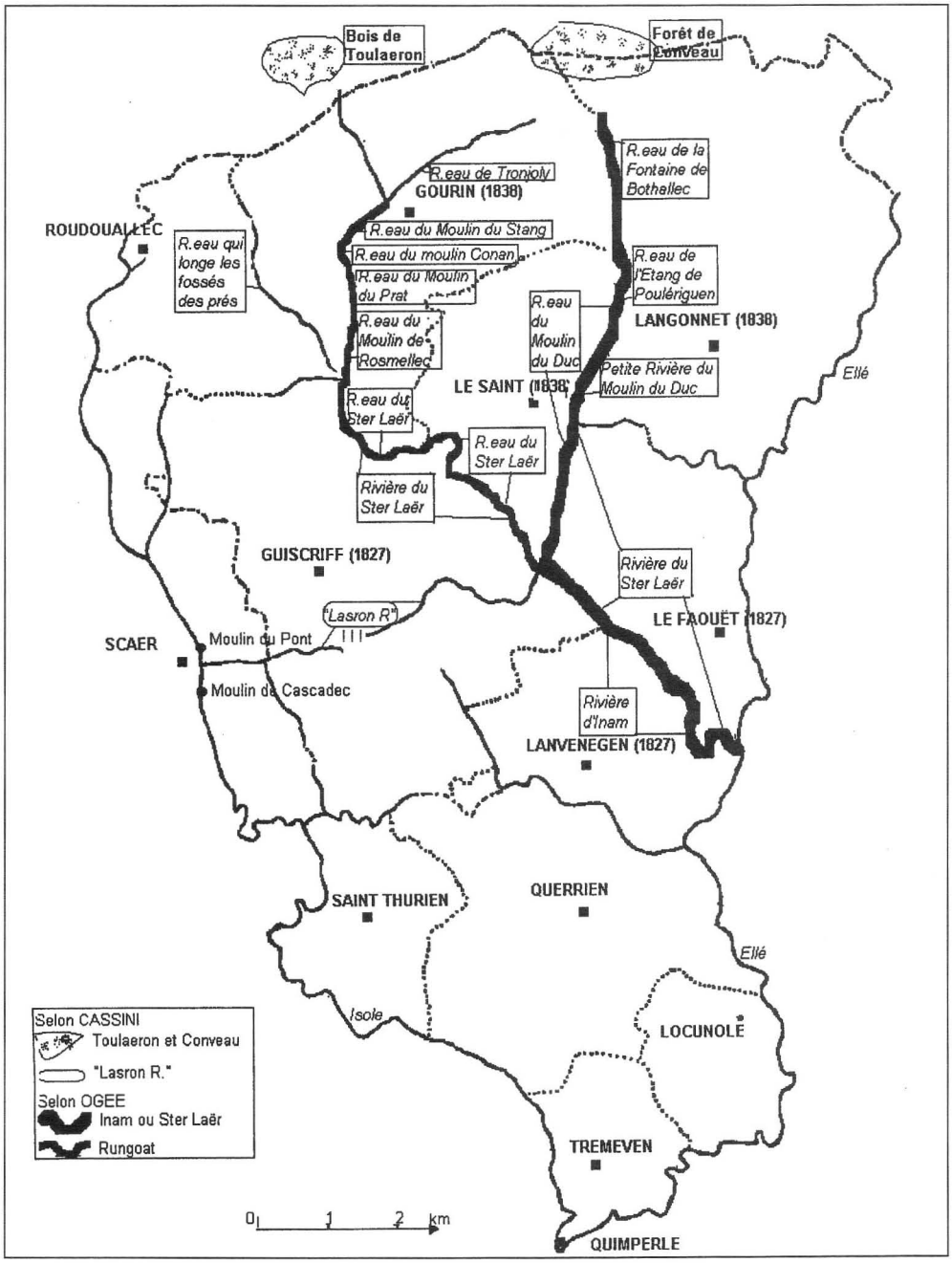

Carte 3. – Le *Ster Laër* selon Cassini, Ogée et les cadastres du XIXe siècle.

pour les rebaptiser de noms français. Ainsi le grand pré contigu au *Prat pon dinam* en amont du pont, s'appelle la Misère (un pré de 1 ha 34 a !) puis les autres portent les noms de la Pointe, la Sibérie, la Queue... mais aussi Jean Jean, les Sycomores, le Sauvage ou encore le Bosquet de la folie !

Le tableau d'assemblage du cadastre de Lanvénégen, achevé le 18 juillet 1827, trois mois après celui du Faouët, baptise la rivière bordière du nom de Rivière d'*Inam* ! Serait-ce le propriétaire précédent qui aurait suggéré aux géomètres du cadastre, qui devaient travailler au même moment que ceux du Faouët, d'affubler la rivière du nom d' *Inam*, ce nom lui paraissant moins «breton» ? Par contre, si le pont porte aussi le nom de pont du Quilliou, les sept parcelles de B 1044 à 1050 et 1052 reprennent les noms de Parc er pont et Prat er pont et celle de B 1051 celui de Predel ster, sans autre précision. Ce sont d'ailleurs les noms que l'on trouvait déjà soixante-dix ans auparavant sur un cahier de prisage du 9 au 18 juin 1756[21]. L'usage du nom de pont du Quilliou peut facilement s'expliquer si l'on songe qu'en 1721 comme en 1738 les deux «fermiers» du pont de *Pontinam* résidaient dans ce village proche du pont. On remarquera aussi au passage que le moulin Maden est aussi parfois appelé moulin de Crechilliou, mais aussi moulin du Quilliou dans certains documents du XVIIIe siècle.

La consultation attentive des autres cadastres en remontant la rivière nous fait retrouver le nom de *Ster Laer* pour la rivière qui borde l'est et le nord-est de la commune de Guiscriff en 1827 et lui sert de frontière avec Le Faouët, Le Saint et Gourin.

Le cadastre du Saint de 1838 n'utilise aussi, tant dans son plan d'assemblage que sur les différentes sections, que le nom de Ruisseau du *Ster Laer*. Il n'y a que dans cette commune que l'on peut trouver des parcelles dans la section F dont le nom pourrait évoquer l'ancien nom de *Ster Lazrun* : quatre parcelles F 433, 434, 448 et 449, en amont du moulin Jourdu portent le nom de *Stang Lairene* et trois prés F 551, 552 et 553 celui de *Prad lairon*.

Quant au cadastre de Gourin, achevé aussi en 1838, le Ruisseau du *Ster Laer* ne commence qu'à l'extrême sud de la commune, après la confluence avec le «ruisseau qui longe les fossés des champs», actuel Ruisseau du Pré ou de Kerbiquet, si bien qu'il se confond presque exclusivement avec la partie qui sert de limite entre Guiscriff et Gourin. Les géomètres qui ont fait ce cadastre ont par ailleurs privilégié les appellations par rapport au moulin aval, ainsi le Ruisseau de Tronjoly, de Kernaon au moulin de Tronjoly, puis ainsi de suite, Ruisseau du Stang, Ruisseau du Moulin Conan, Ruisseau du Moulin du Prat, Ruisseau de Rosmellec et enfin Ruisseau du *Ster Laer*. L'étude des noms des parcelles ne permet pas de retrouver avec certitude l'ancien *Parc Staer Lazrun* qui, près de Kerdrehuen, couvrait 40 journaux en 1542.

Rien dans ce cadastre de Gourin de 1838[22] ne permet de trancher pour ce qui est de la source du *Ster Laer*, le nom étant exclusivement réservé à la portion au sud de la commune. Les deux ruisseaux qui se rejoignent après dérivation au moulin de Tronjoly, sont d'une part le Ruisseau de Tronjoly, l'autre qui actuellement descend de la fontaine de *Toullaéron* en Spézet ne porte aucun nom. Le cadastre de Gourin lui donne une source sur la commune de Gourin, dans le Stang creuse, à cinquante mètres de la limite départementale.

Dans la réédition du *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*[23] d'Ogée en 1843, l'auteur rappelle que

---

[21] *Ibid.*, B 2362, juridiction royale de Gourin.

[22] Cadastres consultés dans les mairies : Le Faouët, Lanvénégen, Guiscriff, Le Saint, Gourin et Spézet. Renseignements téléphoniques de la mairie de Langonnet pour le cadastre de Langonnet de 1838.

[23] J.-B. OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, éd. Molliex, t. I, 1843, p. 29 et 32.

«Ogée n'avait pas donné les rivières et les cours d'eau. Nous avons voulu combler cette lacune...» À l'article Inam : «INAM (l'), rivière. Voy. Staer-Laër.»

«STAER LAER, rivière qui a sa source à Conveaux en Gourin et sur la limite de cette commune. Elle traverse ensuite les communes de Langonnet, Le Saint, Guiscriff, Le Faouët et Lanvénégen, où elle se jette dans l'*Ellé*, après un cours de 36 000 m ; elle fait tourner douze moulins. – Cette rivière qui, comme toutes celles du Finistère, porte plusieurs noms, entre autres celui de *Inam*, a pour principal affluent le *Rungoat*, petite rivière dont la source est en Gourin, et qui a un cours de 16 000 m.»

Il apparaît nettement que l'erreur faite sur le cadastre du Faouët est répétée ici. L'auteur fait couler le *Ster Laer* en lieu et place de la Rivière du Moulin-du-Duc ou *Disfrout* sans aucune justification, et appelle *Rungoat* ce qui est actuellement appelé *Inam* ou *Ster Laer* en amont de Pont-Priant. Pourquoi *Rungoat*, nom que l'on ne trouve dans aucun des textes consultés ? Comment expliquer aussi cette expression «comme toutes celles du Finistère», cinquante ans après le rattachement de cette partie de la Cornouaille au département du Morbihan.

La méthode de la réédition d'Ogée apparaît ici : l'auteur a sans doute consulté les cadastres des communes voisines de la confluence avec l'*Ellé* : Lanvénégen et Le Faouët. Si, à la rubrique *Inam*, il renvoie au *Ster Laër*, c'est que ce dernier est plus présent sur le cadastre du Faouët que sur celui de Lanvénégen. Il a ensuite remonté son cours et observé que sur la carte de Cassini cette rivière descendait de la forêt de Conveau.

La consultation de ces différents cadastres, et surtout celui de Gourin, avait certainement aussi inspiré à Rosenzweig l'article *Inam* de son *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*[24], en 1870 : «*Inam*, rivière, affluent de l'*Ellé*, qui arrose Gourin, le Saint, Guiscriff, le Faouët et Lanvénégen ; elle porte aussi les noms de *Ster Laër*, de *Kernaon* , de *Tronjoly*, de *Kerstang* , de *Guiscriff* (*sic*), du *Moulin-Conan*, de *Mel-er-Prat* et de *Rosmelec*.»

Ainsi, en contradiction avec les textes, Cassini d'un côté vers 1770, Ogée de l'autre, font tantôt couler le *Ster Laer* dans le ruisseau de Moulin Coz, tantôt dans le ruisseau du Moulin-du-Duc. Toujours en contradiction avec ces textes, Rosenzweig, s'il rétablit l'*Inam* à la place du *Ster Lazrun*, se complaît à en multiplier les noms. Il s'est sans doute trop laissé influencer par le cadastre de Gourin.

C'est à mi-parcours entre Ogée et Rosenzweig qu'au voisinage de cette rivière arrivent les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui réalisent le nouveau tracé de la route de Quimper à Napoléonville. À partir de la date du 25 septembre 1856, pour la construction du nouveau pont, ils mettent le moulin du Quilliou ou moulin Baden en chômage technique pendant deux années. Les documents que possède M. Guérer[25], le meunier du moulin Maden, émanant des «Services des Ponts et Chaussées, services hydrauliques» concernent la période du 25 septembre 1856 au 11 octobre 1861. Ces documents citent systématiquement le nom d'*Inam* en premier, suivi le plus souvent par «ou *Ster Laer*». Il paraît alors logique que ce pont ait été baptisé par les responsables des Ponts et Chaussées Pont de l'*Inam*, sans doute par référence à l'ancien Pont de *Pontinam*, que les gens ont alors pris l'habitude de rebaptiser tout simplement de Pont Coz. Ces responsables ont sans doute consulté la récente réédition du *Dictionnaire* d'Ogée.

Malgré cela, pour ce dernier meunier du moulin voisin, ce pont reste le Pont Mil Varen (Moulin Baden), et pour lui, le nom «d'*Inam*

---

[24] L. ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, Paris, Imprimerie impériale, 1870, p. 100.

[25] Archives personnelles de M. et Mme Guérer, consultées au moulin Maden le 23 septembre 1997.

est une forme plus française». Il affirme aussi que, pour les pêcheurs de saumon, cette rivière est et demeure le *Ster Laer*.

Avec ce petit parcours de quelque sept siècles, on peut remarquer ceci dans les textes :

– depuis le XIIe siècle, l'unicité du nom, depuis sa source, à près de 300 mètres d'altitude à la fontaine de *Toulanlairon*, jusqu'à sa confluence avec l'*Ellé* ;

– la forme du nom a très peu varié de 1163 à 1738 de *latdrun* en *lazrun* ;

– dès 1542, on relève le nom de *Dynan*, non pour désigner une rivière mais des parcelles de terres près d'un *pont Dynan* : *Parcou pont dynan*. Les autres documents de 1721 et 1738 montrent qu'un pont à péage, qualifié de pont de *Pontinam*, permettait aux voyageurs qui empruntaient le grand chemin de Quimper au Faouët, d'entrer sur le territoire du Faouët. Jean-Yves Plourin, enseignant au département de celtique de l'université de Bretagne occidentale, suggère que *Dynan*, comme pour la ville de Dinan, serait un diminutif de *din*, en vieux breton «forteresse». L'origine du nom pourrait s'expliquer par la topographie des lieux. Arrivés à «Bourcjuzecael et Quirisac»[26] (forme des noms de Bourgeal et Kerisac en 1540), avant d'entamer la grande descente en ligne droite de près de deux kilomètres de long et de cent mètres de dénivellation qui les menaient au *Ster Lazrun*, les voyageurs pouvait probablement apercevoir la «petite forteresse» du Faouet, *Dynan*, d'où le nom de *pont Dynan* ou «pont de la petite forteresse»

Il faut aussi remarquer l'évolution du nom qui de *latdrun fluvius* a donné *Staer Lazrun*, puis *Ster ar laeron* pour devenir *Ster Laer*. Qu'en est-il des voleurs ou du voleur ? La forme *Ster ar laeron* fait indubitablement penser à la «rivière des voleurs». C'est l'acception la plus courante.

Les vicomtes de Gourin auraient-ils perpétué une appellation aussi peu élogieuse pour une rivière qui non seulement divisait en deux parts la grande paroisse primitive de Gourin, mais aussi coupait en deux parts presque égales l'ensemble de la vicomté ?

Dans *l'Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*[27], R.-F. Le Men, en 1863, note à propos de la rivière *Latdrun* : «Aujourd'hui *Ster Laër* ou *Ster Laëron*. Cette rivière prend sa source dans la forêt de Conveau, en la commune de Gourin (Morbihan), et se jette dans l'*Ellé*. Elle donne son nom au bois de *Toul Laëron*, commune de Spézet (Finistère).» Dans l'édition de 1904 du cartulaire de Quimperlé, Léon Maître reprendra textuellement cette affirmation en note à la page 248.

Cette phrase comprend trois affirmations :

– la première : c'est le «*Ster Laër* ou *Ster Laëron*», qui se retrouve en 1890 dans la *Chrestomathie bretonne*[28] de Joseph Loth, où, à l'article *Lazr* «voleur», il donne comme exemple : «*Latdrun*, XIIe s. Aujourd'hui *Ster Laer* ou *Ster Laeron*, ruisseau affluent de l'*Ellé*, plus connu sous le nom d'*Inam* (Rosenzweig).» J. Loth reprend ici l'affirmation de R.-F. Le Men de 1863 et l'appuie sur la définition de Rosenzweig de 1870 ;

– la seconde : «Cette rivière prend sa source dans la forêt de Conveau en Gourin et se jette dans l'*Ellé*», reprend l'erreur du *Dictionnaire* d'Ogée.

– la troisième : «Elle donne son nom au bois de *Toul Laëron*, commune de Spézet (Finistère)», constitue une intuition indéniable, mais contredit la seconde affirmation. Si le *Ster Laer* est le Ruisseau du Moulin-du-Duc et prend sa source dans la forêt de

[26] Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2065 ou 1 Mi 163 : aveu de Quimerc'h, 5 février 1539 ; B 1430, aveu de Guillaume de Baud, 7 juin 1540.

[27] R.-F. LE MEN, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par dom Placide Le Duc*, Quimperlé, Th. Clairet, 1863, p. 231.

[28] J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, Émile Bouillon, 1890.

Conveau, il ne peut donner son nom à un bois dit de *Toul Laeron* qui, selon la carte de Cassini, est distant d'environ six kilomètres de cette source. Il est vraisemblable que R.-F. Le Men avait fait le lien entre les différentes donations faites par les vicomtes de Gourin aux bénédictins autour de Pont-Briant et du *Latdrun*, et de ces deux villages de Kerouec et Lannuon proches de sa source... et du bois de *Toul Laeron*.

Job Jaffré dans le tome I de *Secrets et Mystères de nos Ker*[29] qui rassemble des chroniques parues à des dates différentes, reprend cette affirmation : «... La rivière *Latdrun* est le *Ster Laer* dit aussi l'*Inam*». C'est étymologiquement la «rivière des voleurs». Il y a par là un *Toul Laeron* «trou ou refuge des voleurs...».

Jean-Yves Plourin (U.B.O.) note que l'évolution de *ladtron* en *lazron* ne présente pas de difficulté particulière, et nous propose l'hypothèse suivante : «Le *ladtron* que l'on trouve chez L. Fleuriot[30] (*Dictionnaire des gloses*, 1964) avec le sens de «mare», «étang», pourrait être composé de *gronn* (L. Fleuriot, *ibid.*, p. 180) «endroit marécageux» et de *lat* (L. Fleuriot, *ibid.*, p. 237) «liquide». *Lat* modifiant, qualifiant *gronn*, la lénition est normale, d'où *latron*. Ensuite l'évolution régulière donne *ladron* (écrit peut-être *ladtron*, «dt» indique sans doute une prononciation «d» d'après L. Fleuriot, *ibid.*, p. 236), puis *lazron* et *laeron*. La différence de prononciation devait être minime dès le départ avec le *latdrun* (L. Fleuriot, *A Dictionary of Old Breton*, Toronto, 1985, p. 502[31]) qui signifiait «voleurs» et qui a lui aussi abouti à *laeron*. La différence essentielle est que le *ladtron* «marais» est sorti d'usage, ce qui n'est pas le cas de son «jumeau». D'où la tentation moderne de voir des «voleurs» partout !»

Cette explication avancée par J.-Y. Plourin ferait du *ladtron* un «marais qui s'écoule» par opposition au *guern* et *yeun*, *yun*, aussi très présents dans nos communes, à commencer par le Guernanic près de Kerouec à Gourin, Guern devenu Launay à Gourin comme à Guiscriff, Guern Mazéas et Guernanbigot au Saint, Guernléoret à Lanvénégen, Guernalez au Faouët et Penarjun à Guiscriff.

À partir de ces éléments, on pourrait alors donner les explications suivantes : tout d'abord, il faut observer que les «anciens» qui ont donné le nom au *latdrun fluvius* avaient sans doute des préoccupations plus stratégiques que statistiques. Ils n'ont pas dû argumenter longtemps pour savoir quel était le ruisseau le plus long en amont de Gourin, celui qui s'écoule de Kernaon ou celui qui dévale rapidement d'une source qui se trouve très près de la «voie romaine» Quimper-Carhaix, et à quelques centaines de mètres du sommet des Montagnes Noires. Le sillon de cette dernière vallée leur permettait de remonter très rapidement vers le carrefour «des routes des crêtes» menant de Quimper à Carhaix mais aussi Rostrenen.

Le premier de ces ruisseaux, appelé sur la carte I.G.N. au 1/25 000, Ruisseau de *Ster Lair*, a un cours d'environ cinq kilomètres. Il prend sa source près de Kernaon à 179 mètres d'altitude et descend en pente douce jusqu'à Tronjoly (fig. 4). Le second, qui ne porte aucun nom sur cette carte I.G.N., prend sa source à 295 mètres d'altitude, à moins de 800 mètres à l'ouest du *Roc'h Toul Laeron* sur les terres de Coat Crenn en Spézet. Cette source est à moins de 50 mètres au nord du G.R. 38, ancien «grand chemin de Quimper à Rostrenen». Il a déjà dévalé près de 170 mètres en moins de quatre kilomètres, avant qu'une dérivation ne le fasse rejoindre le précédent à Tronjoly.

Si l'on ne retenait que l'aspect statistique – le cours le plus long –, c'est indéniablement

---

[29] J. JAFFRÉ, *Secrets et mystères de nos Ker*, Lorient, éd. Dalc'homp Soñj, 1996, p. 231.

[30] L. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses*, Paris, Klincksieck, 1964.

[31] L. FLEURIOT, *A Dictionary of Old Breton*, Toronto, 1985.

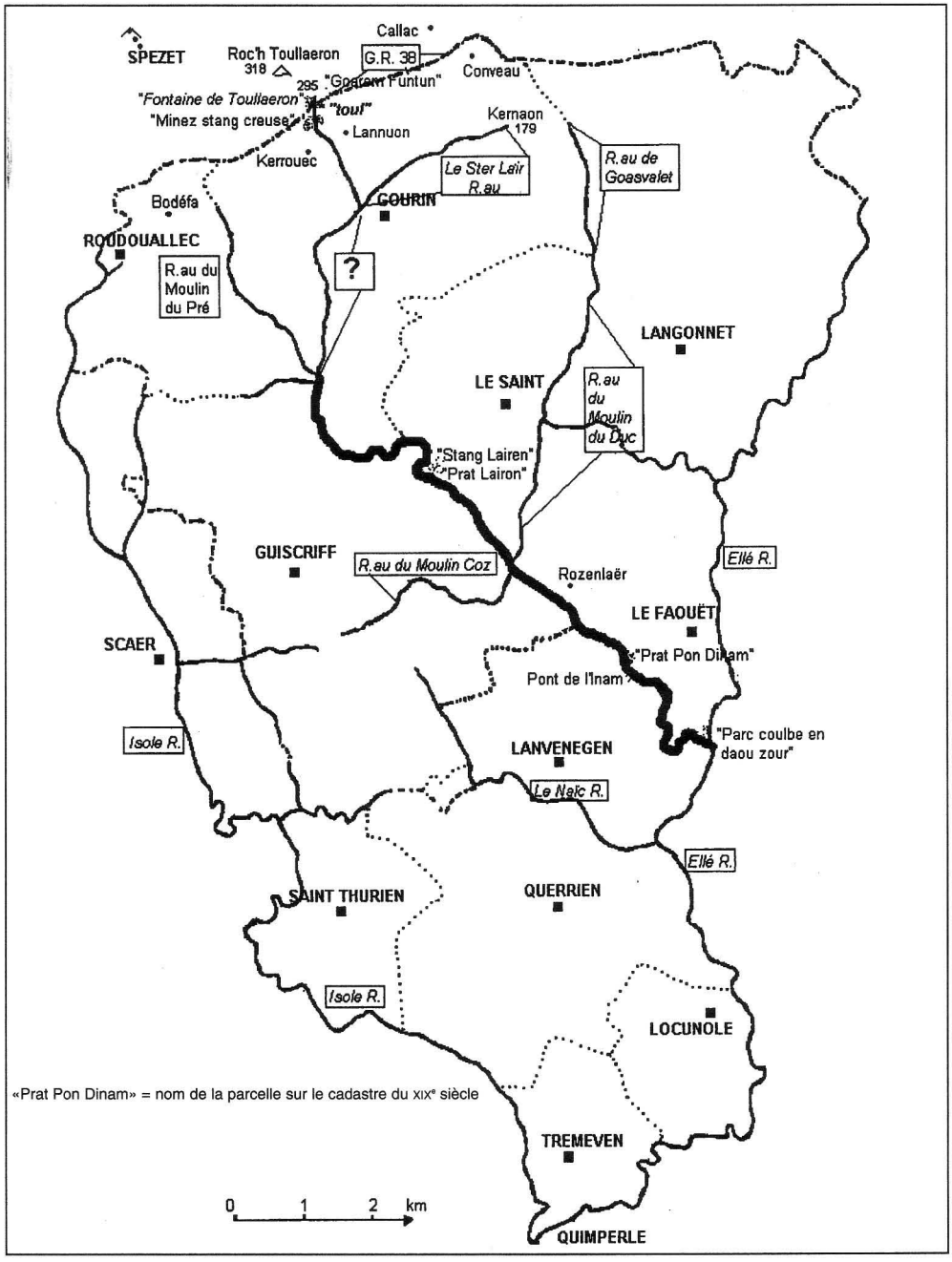

Carte 4. – «L'Inam Riv. ou Ster Laër» d'après les cartes I.G.N. au 1/25 000.

à Kernaon que le *Ster Laer* ou *Inam* prendrait sa source, mais il paraît clair que c'est la source de ce second cours, qui aux yeux des anciens était la source principale du *latdrun fluvius*.

On observera que le cartulaire de Quimperlé, au XIIe siècle, évoque la Montagne de Callac, pour désigner la montagne où sont les deux villages de Kerouec et de Lannuon que reçoit l'abbaye de Sainte-Croix. Il utilise pour désigner cette montagne le nom d'un village de Saint-Hernin qui était sans doute le seul ou le plus important village près de cette ligne de crêtes, et non celui de Montagne de *Toullaeron*. Il faut donc admettre que c'est le nom de la fontaine de *Toul an Lairon* qui, après avoir donné son nom au *Ster Lazron*, l'a aussi donné au Roc de *Toul Laeron* qui, du haut de ses 318 mètres, forme le point culminant des Montagnes Noires.

Nous voici ainsi en présence de trois toponymes qui ont donc la même «source» : *lazrun* : fontaine de *Toulanlairon*, *Ster Laer*, *Roc'h Toul Laeron*. Sur place on peut observer que la fontaine se trouve dans un champ appelé Goarem Funtun, dans la commune de Spézet. Elle se trouve en haut de cette partie inondable du champ qui est couverte de joncs. De dimension modeste (environ 70 cm de côté), elle est partiellement recouverte de plaques de schiste ardoisier. L'intérieur, de forme carrée, est aussi constitué de murs de pierres de schiste d'environ 5 cm d'épaisseur. En cette fin d'été 1997, le niveau de l'eau était à moins de 2 m de profondeur. Ce lieu correspond bien à la signification donnée par J.-Y. Plourin au mot composé de *ladron* : *lad* «qui s'écoule», et *gron* «marais». On a bien affaire ici à un marais temporaire.

Quant à l'association de *toul* au mot de *lazrun*, une observation des anciens cadastres, une lecture attentive de la carte géologique de Gourin et un repérage sur place permettent de faire la synthèse suivante. Tout d'abord si le niveau de l'eau dans la fontaine était celui décrit plus haut, le cours d'eau lui-même, à la fin de l'été 1997, était presque tari. Ce ruisseau grossit rapidement après les pluies d'automne en dévalant les 120 mètres en moins d'un kilomètre de sa source jusqu'aux anciennes ardoisières de Kerouec. Cela explique que les anciens aient donné le nom de *minez stang creuse* «montagne de la combe», à la grande lande dans laquelle s'écoule le ruisseau en aval de la «voie romaine». Cette combe s'achève au bord de la «voie romaine» par des trous de plus de 5 mètres de profondeur qui s'expliquent par la nature du terrain. La consultation de la carte géologique de Gourin (1/50 000), publiée en 1988, présente au bord du ruisseau des coulées de solifluxion. Celles-ci, «à matrice argileuse, résultat de la désagrégation des formations schisteuses sous les climats périglaciaires du Würm et lors d'hivers froids postérieurs, sont surtout présentes sur le versant sud des Montagnes Noires». Ces *toul* résultent donc d'une érosion régressive accentuée par ces glissements de terrain dus au phénomène de solifluxion. La nature argileuse des couches superficielles reposant sur des schistes ardoisiers explique la formation du *ladron*. Ainsi la traversée de la voie romaine évoquée plus haut se fait soit par dessus l'actuel G.R. 38 lors de débordements importants du *ladron*, soit par dessous dans la zone de contacts entre l'argile et les schistes, à trois ou quatre mètres de profondeur.

Au bout de cette argumentation, le *Ster Lazrun* paraît bien être la «rivière qui s'écoule du petit marais», qui prend sa source à la «fontaine de *Toul an Lairon*», comme le suggérait le texte du prieur de Pont-Briant en 1680. La montagne appelée Montagne de Callac serait, du fait de l'importance accordée dans les siècles suivants à cette fontaine de *Toul an Laeron*, devenue la montagne de *Toullareon*, le bois, bois de *Toullaéron*, et l'éperon rocheux qui le domine, le Roc'h *Toul Laeron*.

À partir de là, le troisième toponyme qui paraissait si contradictoire de *Roc'h Toul Laeron*, *roc'h* suggérant une proéminence et *toul* une excavation, prendrait toute sa signifi-

cation. Ce serait le «rocher (près de la fontaine) de *Toul an Laeron*» ou encore le «rocher de la fontaine du trou de la rivière qui s'écoule du petit marais». On doit admettre que cette traduction, qui paraît plus bucolique, faisait sans doute moins rêver que «le rocher du *trou* des voleurs». Même le seigneur du Faouët, en déclarant en 1542 posséder le «villaige de Boysdeffroy», que le copiste de 1647 retranscrivait en trois mots «Bois d'effroy[32]», contribuait sans doute à renforcer cette image d'insécurité le long du grand chemin. Ce village, devenu Bodefa, à deux kilomètres du bourg de Roudouallec, était probablement à l'origine dans ou près d'un «bois de chênes», *botderff*. Tant pis pour la légende des «voleurs de grands chemins» qui auraient pu, il n'est nul besoin de forcer son imagination, se cacher dans ces landes, bois ou *toul* de *toul an Laeron* et dans les vallons encaissés du *Ster Laer*. Mais là encore, force est de constater que les environs de *Stang lairene* et de *Prad lairon* au Saint, tout comme ceux du village de *Roz-en-Laer* au Faouët, correspondent à des sections où la vallée du *Ster Laer* est plutôt large.

Il est intéressant ici de s'arrêter un instant et de s'interroger sur d'autres formes anciennes que soulignent à la fois Joseph Loth dans sa *Chrestomathie bretonne* et Kenneth Jackson dans *A historical phonology of breton*[33]. Au même article de *lazr*, J. Loth donne comme exemple *Poul lazrun* (*crucem*) en Guérande (cartulaire de Prières de 1422), et *Ladron* dans l'île d'Ilur, golfe du Morbihan, et K. Jackson cite aussi le *crucem Poul lazrun*.

Une étude comparative du cartulaire de Prières[34], où le pré situé près de la *crucem poullazrun* était donnée à l'abbaye par Pierre Bellinger, avec l'aveu de l'abbaye de Prières de 1682[35], permet de faire les observations suivantes. L'abbaye a encore à cette dernière date, parmi ses domaniers, Guillaume Bellanger de Bourg Paul Musuillac, et possède par ailleurs «le champ de la Croix» longeant les chemins de Musuillac à La Roche et de Musuillac à Lesloc. Ces éléments permettent de situer ce village à Muzillac et non à Guérande, où l'abbaye ne possède aucune parcelle suggérant ce nom. La carte de Cassini situait le village de *Poulair* tout près du grand chemin de Quimper à Nantes. Rosenzweig, dans son *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, en 1870, avait relevé le nom de *Poulhais*, alors que le cadastre de 1833 comme le cadastre récent porte le nom de village de *Poulher*. On voit ici que *lazrun* a successivement évolué en *lair* ou *lher* et non en *Laer*. Il faut aussi retenir que si les noms des villages de Muzillac conservent pour la plupart des noms bretons, les parcelles portent le plus souvent des noms français dès 1833. Une visite au village de Poulher permet rapidement de se faire une idée. Situé dans un vallon très évasé, ce village est immédiatement bordé d'un pré envahi dans sa partie centrale par des joncs. Au village, où l'on semble ignorer la signification du nom de Poulher, on observe qu'en hiver l'eau suinte de partout, y compris dans la cour du village. Si le lieu n'était habité, l'aspect du pré évoquerait sans difficulté le Goarem Funtun où le *Ster Laer* prend sa source[36].

Le *Porh Ladron* de l'île d'Ilur dans le golfe du Morbihan, représente sur le cadastre de l'île d'Arz de 1851[37] toute la partie nord qui est reliée au reste de l'île par un cordon littoral. La carte I.G.N. au 1/25 000 montre que le *Porh Ladron* correspond à une zone de côte basse au nord de l'île d'Ilur. Le reste de cette partie de l'île est presque entièrement entouré de côte rocheuse. À cet endroit la mer se retire à marée basse à plus de 300 mètres tout en

---

32 Arch. dép. Loire Atlantique, B 1433, aveu d'Yvon de Boutteville, seigneur du Fauoet, 4 juin 1542.

33 Kenneth JACKSON, *An Historical Phonology of Breton*, Dublin, 1967.

34 Arch. dép. Morbihan, 3 H 8 et 3 H 9.

35 *Ibid., id.*

36 Cadastre de 1833 consulté à la mairie de Muzillac.

37 Cadastre de 1851 de l'île d'Arz consulté aux Archives départementales du Morbihan.

restant à la cote «zéro» indiquée (0) sur la carte I.G.N. Le *Porh Ladron*, confirme la secrétaire de mairie, est, faute de cale, l'endroit où les bateaux accèdent à l'île, mais il correspond à une zone plutôt vaseuse, proche des nombreux parcs à huîtres.

Il a paru intéressant de s'attarder aussi sur d'autres noms dont les formes très anciennes semblent manquer, mais dont la «sonorité» rappelle nos *lazron*, *lairon* ou autre *lairen*. Ainsi en 1773, on observe que la juridiction de la commanderie de Saint-Jean du Faouët s'exerce sur le moulin du *Lairan* Crapaudou en Landeleau[38]. Le secrétaire de mairie de Landeleau (Finistère) retrouve sur le cadastre de 1838 la forme actuelle du nom *Lerrant*, mais souligne aussi vite que le nom se prononce «Mil Lern». Il y voit un ruisseau qui alimentait ce moulin dans un paysage de vallée en pente douce.

Rosenzweig avait aussi relevé : «LAIRENNE (Haut et Bas), h[ameau], c[ommu]ne de Moréac. – *Lezren*, XVII[e] siècle. – Seigneurie[39].» Le nom du lieu, qui s'écrit actuellement *Leren* (*Lerène* sur le Minitel), est prononcé «lérenne». Il correspond à deux villages, Haut- et Bas-*Leren*. En contrebas du premier, un ruisseau intermittent s'écoule sur un sol argileux, se gonfle en hiver et devient un petit marécage. La tradition orale n'a pas retenu la présence de manoir dans ce village (pas de *lez*).

Le *Lairan* de Pluneret, près de Mériadec (Morbihan), prononcé «léranne» en breton, correspond aussi d'après la description faite par une habitante du village, au même type de paysage que le précédent. Elle y voit aussi à 200 mètres du village un petit «marais» intermittent, alors qu'il y a un grand marais de trois ou quatre hectares au village du Guern.

Au *Léren* de Réguiny (Morbihan) un ruisseau débute tout près du village. À sec en fin d'été 1997, il s'écoule en hiver. Il n'y a pas ici de joncs, mais ce champ a été drainé, et un peu en contrebas se trouve l'emplacement d'un ancien lavoir. Cette zone a pu être aussi un *ladron*.

Quelle est la part du «voleur» ou du *ladron* à *Kerlaéron* qui domine L'Eau-Blanche à Ergué-Armel (Quimper) et dans la rue et la place *Toul-al-Laer* sur ou sous les pavés de Quimper ? En tout cas, le village de *Roz-en-Laer* du Faouët, prononcé «Rozlair», avec ses zones inondables «à joncs», a bien pu voir passer Marion et sa bande de «voleurs». Est-ce pour cela que l'on a rajouté l'article alors qu'en 1542 le nom du village s'écrivait *Rozlazre* ou *Rozhelazre* ?

Restent deux interrogations ? Est-ce l'influence de cette célèbre bande de voleurs qui a pu incliner dans un premier temps à voir des voleurs partout ? Dans le «trou» = *toul* ! Dans la «rivière» = *ster* ! Ou dans la «lande pentue» = *roz* ! Est-ce par réaction que l'on cache aujourd'hui ce nom de *Ster Laer* derrière celui d'*Inam* qui, sous la forme actuelle, ne veut plus rien dire ?

En tout cas, le braconnier ayant levé le lièvre des «voleurs», trouvera-t-on de nouveaux chasseurs de mots qui voudront rechercher plus systématiquement d'autres faux *Laer* ?

---

38 Arch. dép. Morbihan, B 7747, juridiction de Saint-Jean du Faouët.

39 L. ROSENZWEIG, *op. cit.*, p. 153.

Résumé

À Quimperlé, Kemper-Ellé, l'Ellé et l'Isole perdent leur nom pour former la Laïta. Entre ces deux rivières, le principal affluent de l'Ellé qui descend des Montagnes Noires et coupe la Cornouaille morbihannaise en deux, hésite entre *Inam* et *Ster Laër*. L' I.G.N. n'a pas tranché et inscrit sur ses cartes *«Inam ou Ster Laër»*. Pourtant, du XIIe au XVIIIe siècle cette rivière porte un nom unique : *latdrun fluvius*, puis *ster lazrun*. Le nom d'Inam n'apparaît qu'au XIXe siècle avec le cadastre de Lanvénégen. Sous cette forme, le nom ne signifie rien, mais tous les riverains traduisent *Ster Laër* par «rivière des voleurs». L'évolution des deux mots du vieux breton à la signification originelle très éloignée, *latdron* et *latdrun*, a convergé vers un seul mot *laeron*. Le premier désignait un «marais qui s'écoule», et le second les «voleurs». Cet article est une tentative de retirer le voleur du marais où il aurait pu s'égarer, ce qui n'est sans doute pas toujours le cas.

Abstract

At Quimperlé, Kemper-Ellé, the Ellé and the Isole both lose their names to from the Laïta. Between these two rivers, the chief affluent of the Ellé, flowing down from the *Montagnes Noires* and bisecting the *Cornouaille morbihannaise*, hesitates between being called *Inam* or *Ster Laër*. The I.G.N. hasn't been able to decide between the two and has *«Inam or Ster Laër»* on its maps. Yet, between the XIIth and the XVIIIth century, the river was only called *latdrun fluvius* and *ster lazrun*. *Inam* only appeared in the XIXth century on the Lanvénégen *cadastre*. In that particular form, the name has no meaning, but all riverside residents translate it into «thieves' river». The evolution of two widely different words of old Breton, *ladtron* and *ladtrun* has converged into a single word, *laeron*. The first referred to a «flowing marsh» and the second meant «thieves».

Diverradur

E Kemperle, Kemper-Elle, o koll en Elle hag an Izol o ano evid o diou dond da veza al Laïta. Etre an diou stêr-ze, peseurt ano rei d'an adstêr en em daol en Elle hag a ziskenn diouz ar Meneziou Du en eur lezel a beb tu dezi eur rann euz al lodenn a Vro-Gerne a zo e Bro-Wened : *Inam* pe *Stêr Laër* ? An I.G.N. ne sko war tu ebed pa verk war ar hartennou *«Inam ou Ster Laër»*. N'ez eus bet koulskoude nemed eun ano d'ar stêr-ze etre an XII[ved] hag an XVIII[ved] kantved : *latdrun fluvius*, ha *ster lazrun* da-houde. Red eo gortoz an XIX[ved] kantved evid kavoud, war kadastr Lannejen, *Inam*, eun ano ha ne zinifi netra. Ar pez a zo, tud ar vro o-deus komprenet *Stêr Laër* da lavared eo «stêr al laeron». An daou her *latdron* ha *latdrun*, geriou henvrezoneg, a zo deut daoust da bephini anezo kaoud eun dalvoudegez rik dezañ e-unan, d'en em gemmesk en unan nemetken : *laeron* ; «yeun ma red an dour diouti» eo talvoudegez *latdron*, padal *laeron* eo hini *latdrun*. Gand ar pennad-mañ eo bet sachet marteze al laer diouz ar heun el leh ma helje beza bet degouezet dezañ en em goll... ha c'hoaz !

CORRESPONDANCES

Aux origines de la Société archéologique et du Musée départemental breton

d'après des lettres de Le Men à La Villemarqué (1873-1880)

par Fañch Postic*

Il n'est pas besoin de rappeler ici le rôle prépondérant que joua René-François Le Men (1824-1880), archiviste du département du Finistère, dans la naissance et le développement de ce qu'il est convenu d'appeler la «querelle du *Barzaz-Breiz*». La préface de la réédition du *Catholicon*, parue en octobre 1867 pendant le Congrès celtique international de Saint-Brieuc, par la violence des attaques qu'elle contient à l'égard de La Villemarqué, en marque le véritable commencement. C'est encore pour une bonne part Le Men qui fournit aux tenants de la «nouvelle école critique», notamment à Henri d'Arbois de Jubainville, les informations nécessaires à leur argumentation sur la remise en question de l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz* qui trouve son aboutissement dans l'intervention de Luzel, en 1872, au Congrès de Saint-Brieuc. Mais, tandis que Luzel devient le principal opposant à La Villemarqué, le revirement de Le Men est pour le moins spectaculaire.

La faute à Luzel !

Le 15 avril 1873 se tient à la mairie de Quimper la réunion de reconstitution de la Société archéologique du Finistère. Le Men, qui a été, avec le comte Aymar de Blois, l'un des principaux artisans de cette renaissance, en est élu secrétaire. La Villemarqué, absent à la réunion constitutive, trouve là une belle occasion pour prendre contact avec l'un de ses plus virulents adversaires. Sans doute est-il au fait du changement d'attitude que Le Men a manifesté dans une lettre à Jean Salaün du 22 octobre 1872 : en 1867, explique-t-il à son correspondant, son intention avait été uniquement «de mettre les savants en garde contre l'authenticité des poésies dont le mérite littéraire n'est certes pas contestable, mais qui ne peuvent plus compter au nombre des sources de notre Histoire nationale», mais inutile selon lui «d'ouvrir une nouvelle campagne contre M. de La Villemarqué». Le Men se montre donc satisfait de

voir les responsables du Congrès de Saint-Brieuc refuser d'intégrer dans le volume des Mémoires le texte de la communication de Luzel, avec lequel il dit d'ailleurs «avoir entièrement... rompu depuis près d'un an[1]». Dans une lettre de juin 1872 au professeur quimpérois Grenot, Luzel confirme : «Quant à Le Men, je ne sais pas s'il vit encore. Il y a plus de cinq mois qu'il ne m'a pas écrit[2].»

La Villemarqué prend sans doute alors la peine d'écrire aimablement au nouveau secrétaire qui, dans sa réponse, le 19 juin 1873[3], peut difficilement éluder son rôle dans le déclenchement de la «querelle du *Barzaz-Breiz*», alors que Luzel a fait paraître quelques mois plus tôt sa brochure *De l'authenticité des chants du Barzaz-Breiz*. Pour tenter de se justifier, Le Men a beau jeu de faire porter l'ensemble de la responsabilité de l'affaire à Luzel et à d'Arbois de Jubainville : «J'aurais vivement désiré d'avoir avec vous un entretien, et de vous donner sur les choses et les gens, quelques détails qui vous auraient expliqué la cause véritable de certains faits que vous connaissez. J'ai complètement rompu avec Luzel, et je lui ai formellement déclaré que je ne voulais plus avoir de rapports avec lui, à l'avenir. Cet homme m'a trompé pendant long-temps, mais j'ai fini par découvrir un peu tard, malheureusement, que la franchise et la loyauté, ne sont pas ses qualités dominantes. Depuis long-temps je n'ai plus de relations avec d'Arbois.»

La Villemarqué n'est certainement pas dupe, mais en ménageant ainsi Le Men, il contribue à isoler davantage Luzel dont les appuis, en Bretagne du moins, se font rares. Seul ou presque, Sauvé lui reste fidèle qui n'apprécie pas cette volte-face et la met au compte du caractère quelque peu irascible de Le Men qui l'amène à se fâcher avec tout le monde[4]. Le Men et La Villemarqué se rencontreront désormais régulièrement, dans la mesure où le leur permettra une santé fragile, aux séances de la Société archéologique. Leurs relations seront encore plus suivies quand La Villemarqué accédera à la présidence le 1er juillet 1876.

L'affaire des fouilles de Tronoën et l'exclusion de Du Chatellier

Tous deux se trouvent aussitôt engagés dans une délicate affaire qui oppose la Société aux Du Chatellier père et fils. La découverte par des fermiers d'un «poste gallo-romain» à Tronoën, sur la commune de Saint-Jean-Trolimon, entraîne une véritable course de vitesse entre Paul du Chatellier et des membres de la Société archéologique. En effet, informé par son collègue, le maréchal des logis de Pont-l'Abbé, le capitaine de gendarmerie quimpérois Quentin de Kercadio, tout fraîchement admis à la Société archéologique, fait part à Le Men de la découverte d'un établissement romain près de la chapelle de Tronoën, «où l'on trouvait beaucoup d'objets que M. Duchatellier accaparait pour sa collection particu-

---

* Ingénieur au C.N.R.S., Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale (manoir de Kernault, Mellac) – Centre de recherche bretonne et celtique (université de Bretagne occidentale, Brest).

1 Lettre partiellement citée par F. Gourvil dans sa thèse *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le «Barzaz-Breiz» (1839-1845-1867). Origines, éditions, sources, critique, influences*, Rennes, 1960, p. 247. La correspondance entre Le Men et Luzel s'interrompt effectivement le 25 octobre 1871 (Cf. Pierre Le Roux, «R.-F. Le Men. Lettres à F.-M. Luzel», *Annales de Bretagne*, t. XLIII, 1936, p. 564).

2 Lettre du 5 juin 1872, Bibl. mun. Quimper, ms. 50.

3 Arch. La Villemarqué, pièce 4. 18. Il convient de saluer l'initiative du général de La Villemarqué, poursuivie après son décès en 1995 par madame de La Villemarqué, qui a permis à Donatien Laurent, puis plus récemment à moi-même, d'accéder aux archives de son illustre aïeul, mettant ainsi à la disposition de la communauté scientifique les documents qu'elles contiennent, et notamment l'abondante correspondance.

4 Cf. lettre de Sauvé à Luzel du 4 novembre 1873. Il est aussi souvent fait allusion à un certain penchant de Le Men pour la dive bouteille, ce qui lui vaut parfois le surnom de «spiritueux archiviste» ! Cf. F. Gourvil, *op. cit.*, p. 247.

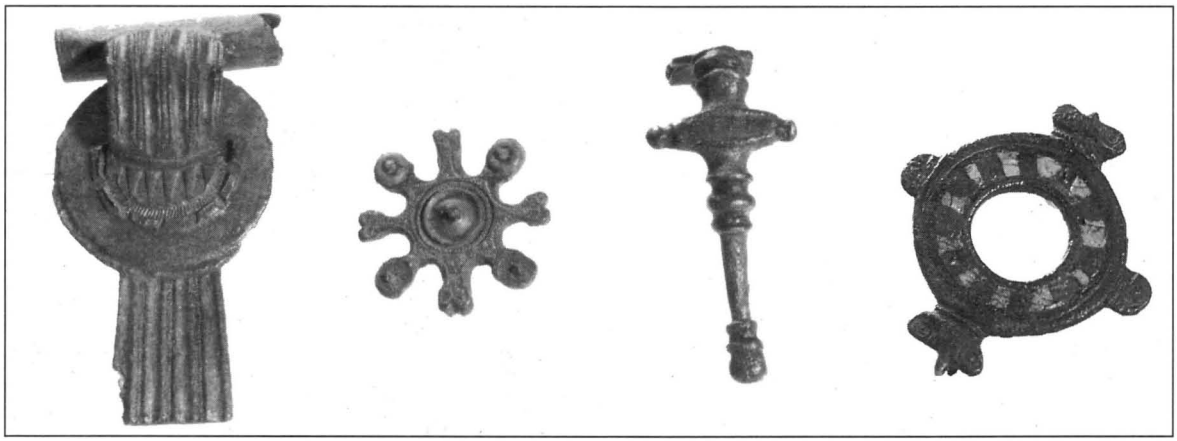

Fig. 1. – Fibules découvertes à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon.
Bronze. Collection Musée départemental breton, Quimper.
Cliché P. Sicard, Musée départemental breton.
1. Fibule du type «à queue de paon» (Inv. 876.1.8).
2. Fibule rosace (Inv. 876.1.5).
3. Fibule (Inv. 876. 1. 2).
4. Fibule à décor d'émail (Inv. 876.1.1).

lière[5]». Le Men, qui se rend aussitôt sur place avec Montifault, ancien sous-préfet, secrétaire de la Société archéologique, et Xavier de Blois, constate l'existence d'une «véritable petite villa gallo-romaine» d'où Du Chatellier avait déjà extrait et emporté «plus de 60 lances et sabres romains[6]». C'est la fermière, la veuve Garrec, qui l'aurait empêché de poursuivre les fouilles. Lors de sa visite, le dimanche 10 juillet, Le Men emporte des monnaies, des fibules, des débris de statuettes en terre cuite, une tête de statuette en bronze et divers objets qu'il s'empresse de déposer au musée de Quimper[7]. Avant de partir, il a fait promettre que tous les objets désormais découverts seraient confiés au maréchal des logis de Pont-l'Abbé pour être remis au musée.

Sans doute averti de la présence de ces trouble-fête, Armand du Chatellier, le père, est arrivé sur le site, furieux ; mais sa colère s'est trouvée quelque peu tempérée par la présence des représentants de la maréchaussée. Par la suite, il fera d'ailleurs reproche de sa présence au maréchal des logis de Pont-l'Abbé, que Le Men et Kercadio ont chargé de surveiller le site[8]. Entre-temps, Paul du Chatellier ne ménage pas ses efforts pour

[5] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre de Le Men à ? du 14 juillet 1876.

[6] Pour les objets découverts par Du Chatellier à Tronoën et aujourd'hui déposés au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, voir l'article d'Alain DUVAL, «Quelques aspects du mobilier métallique en fer anciennement recueilli à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon», dans *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du fer en Europe tempérée*, Actes du XIIe colloque de l'A.F.E.A.F., Quimper, mai 1988, supplément n° 3 à la *Revue archéologique de l'Ouest*, 1990, p. 23-45.

[7] Dans le catalogue du Musée archéologique (1902), p. 23-25, figurent un certain nombre d'objets «de provenances diverses» dont la liste semble bien correspondre à celle de Le Men. Habituellement les objets y sont classés en fonction du site dont ils sont issus. Les démêlés entre les Du Chatellier et le Musée archéologique expliquent probablement cette discrétion. Je tiens ici à remercier Philippe Le Stum et Margareth Le Guellec, conservateurs du Musée départemental breton, pour toutes les recherches qu'ils ont effectuées dans les collections du musée afin d'établir les éventuelles correspondances avec les objets cités dans les lettres de Le Men.

[8] Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre du 14 juillet 1876.

louer le terrain concerné, ce que refuse, semble-t-il, la fermière. Le Men évoque l'affaire, le 3 août 1876[9], dans une lettre à La Villemarqué, avant de demander une réunion d'urgence de la Société pour débattre de la question. La Villemarqué y consent. Au reçu de sa convocation, Armand du Chatellier, lui-même membre de la Société archéologique[10], s'adresse aussitôt à La Villemarqué pour présenter son point de vue[11]. Il évoque un contrat «d'exclusivité» passé entre son fils et le fermier dès le 10 avril, et se plaint de la présence intimidante de la force publique et de l'attitude de Le Men, de Blois et de Montifaut qui, venus sur place, auraient demandé instamment que les Du Chatellier soient écartés de la fouille et les auraient menacés de poursuites s'ils ne restituaient pas les objets découverts. Des perquisitions auraient même eu lieu à Plomeur et Treffiagat. Du Chatellier demande donc que ces membres de la Société reçoivent un blâme et s'abstiennent désormais de mettre le nez du côté de Tronoën, rappelant au passage que lui-même et son fils sont «depuis longtemps inscrits au nombre des donateurs du Musée archéologique de Quimper» auquel ils avaient d'ailleurs l'intention de livrer les fruits de leurs découvertes.

Armand du Chatellier réclame que sa lettre soit lue lors de la réunion suivante de la Société. Mais, à la séance du 19 août, La Villemarqué se refuse, en l'absence des intéressés, à en donner lecture, malgré l'insistance de nombreux membres présents. Il doit d'ailleurs mettre tout son poids dans la balance : «M. le Président, invoquant les sentiments de confraternité, ceux qu'il a et qu'il doit avoir pour ce correspondant de l'Institut, ceux que la Société a déjà témoignés à son nouveau Président et les liens d'amitié qui l'unissent à beaucoup des membres qui la composent, demande que l'assemblée n'exige pas un vote...[12]» Il souhaite aussi attendre la réponse de la propriétaire du terrain, Mme de Martigny, à laquelle il vient tout juste d'écrire pour demander au nom de la Société archéologique le «droit exclusif» de fouiller le site de Tronoën[13]. En fait, cette autorisation vient d'être accordée à Paul du Chatellier à des conditions que les finances de la Société archéologique n'auraient de toute façon pas pu supporter[14]. Les membres de la Société archéologique se trouvent donc réduits à un simple «rôle modeste d'observateurs[15]». En principe du moins car, le 22 septembre[16], Paul du Chatellier se plaint auprès de La Villemarqué de la «persistance déloyale avec laquelle certains membres de cette société [...] continuent à enlever de ce lieu des objets qui appartiennent» à lui seul. C'est un certain Corentin Garin qui sert d'intermédiaire, selon les aveux passés par ce dernier devant la justice de paix de Pont-l'Abbé. Le Men et les autres seraient eux-mêmes venus sur le site le dimanche précédent et auraient emporté des objets, engageant Corentin Garin à poursuivre les fouilles, lui donnant même rendez-vous quelques jours plus tard à Pont-l'Abbé pour prendre livraison de ce qu'il aurait découvert. Paul du Chatellier menace de poursuivre ce dernier pour «escroquerie» et les membres de la Société pour «recel». Il en appelle à La Villemarqué pour faire cesser cette «guerre déloyale», le rappelant au passage au souvenir «empressé» de son père.

Le 14 octobre, Armand du Chatellier, après avoir reçu le compte rendu de la séance de la Société archéologique, écrit une nouvelle

---

9 Arch. La Villemarqué, pièce 30. 47.

10 Au cours des cinq premières années, il ne semble avoir assisté qu'une seule fois aux séances.

11 Arch. La Villemarqué, pièce 30.51.

12 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876-1877, p. 66.

13 Le brouillon de la lettre, en date du 16 août 1876, est conservé dans les archives La Villemarqué, pièce 30. 60.

14 Cf. «Tronoën et ses antiquités», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 148.

15 *Ibid.*

16 Arch. La Villemarqué, pièce 30. 45, lettre du 22 septembre 1876.

fois à La Villemarqué pour regretter que sa lettre n'ait pas été lue et apporter des précisions sur le traité passé devant notaire entre son fils et Mme de Martigny, dont il cite un extrait : «Il a été convenu entre les parties que les objets trouvés resteraient la propriété de Mr du Chatellier et seraient estimés aux frais de Mr du Chatellier par deux experts, choisis, l'un par ce dernier, l'autre par la dite dame de Martigny. Mr du Chatellier devra payer après cette expertise la moitié de cette estimation à Mme de Martigny.»

Il fustige une nouvelle fois l'attitude de Le Men qui semble s'attribuer une découverte faite par son fils dès le mois de février, ironise quelque peu sur sa «santé chancelante» qui expliquerait son attitude, fait état d'un rapport de fouilles demandé par le ministre...[17] Bref, c'est bien de la faute de Le Men si lui et son fils se refusent à venir présenter aux membres de la Société archéologique les objets découverts par leurs soins.

Il faut dire que les relations entre Le Men et les Du Chatellier ont toujours été quelque peu difficiles : en 1858, déjà, Le Men, archiviste départemental depuis 1852, avait refusé à Armand du Chatellier la communication de certaines pièces d'archives. Celui-ci avait alors, semble-t-il, dû faire intervenir le ministre Champollion[18]. Le Men qui, en 1876, évoque ce premier différend, indique avoir, à cette occasion, simplement appliqué le règlement et laisse par ailleurs sous-entendre que Du Chatellier aurait pu détourner à son profit des pièces d'archives. Du Chatellier avait alors adressé une lettre au préfet qui, rapporte Le Men, «lui répondit en lui mettant sous les yeux une lettre de dénonciation que Du Chatellier avait faite contre lui-même, Préfet, au ministre de l'Intérieur[19]». Si Armand du Chatellier était bien venu aux Archives une ou deux fois à la fin de 1858, ajoute Le Men, il n'y avait plus reparu depuis.

L'affaire de Tronoën, qui ne fait donc que réveiller un vieux contentieux, est remise à l'ordre du jour de la séance du 28 octobre de la Société archéologique et Le Men, une nouvelle fois absent pour raisons de santé, réaffirme fermement sa position dans une lettre[20] qu'il fait parvenir à son président : il souhaite instamment que l'assemblée se prononce sur la radiation de Du Chatellier, et menace même de démissionner immédiatement au cas où le vote n'irait pas en ce sens. J. de Montifault met également sa démission dans la balance[21].

Cette fois, La Villemarqué ne peut éviter la rupture. La radiation de Du Chatellier est décidée à l'unanimité. Elle figure au procès-verbal de la séance que Le Men soumet à La Villemarqué dans une lettre du 30 octobre : «M. Malen m'a remis hier le procès-verbal de la séance de samedi. Ce procès-verbal dans lequel quelques lignes seulement sont consacrées à l'affaire Duchatellier n'a pas paru assez développé à M. de Montifault et à quelques autres membres qui assistaient à la réunion. Je l'ai donc remis hier soir à M. de Montifault qui a rédigé, en collaboration avec quelques autres sociétaires, le procès-verbal dont je vous envoie ci-joint une copie[22].»

Si la rupture entre Armand du Chatellier et la Société archéologique est consommée, la confrontation avec son fils Paul s'étale bientôt dans la presse locale. Le journal *Le Finistère* a publié, le 25 novembre 1876, un entrefilet annonçant que celui-ci s'est vu confier, «par arrêté du 10 novembre» du mi-

---

17 Un rapport en date du 28 août 1876, adressé au ministre de l'Instruction publique, figure effectivement dans les manuscrits de Paul du Chatellier conservés au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Il est accompagné de planches dessinées de certains objets qui ont été découverts. Cf. Alain DUVAL, *op. cit.*, p. 39-40.

18 Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre de Du Chatellier au préfet du Finistère, 23 décembre 1876.

19 *Ibid.*, lettre au préfet du 25 décembre 1876.

20 Arch. La Villemarqué, pièce 30. 62, lettre du 28 «novembre» (!) 1876.

21 *Ibid.*, pièce 30. 61, lettre du 27 octobre 1876.

22 *Ibid.*, pièce 30. 46.

nistre de l'Instruction publique, une «mission officielle pour rechercher et explorer dans le département du Finistère, les monuments mégalithiques ou gallo-romain qui peuvent y exister[23]». Cela vaut une mise au point du bureau de la Société archéologique dans les journaux *Le Finistère* et *L'Impartial du Finistère* du 13 décembre, pour contester cette information et préciser qu'en fait d'arrêté, il s'agit d'une simple lettre d'introduction. La réponse de Paul du Chatellier ne se fait pas attendre, dès le 16 décembre, sous forme d'une lettre publiée dans *Le Finistère*. Du Chatellier confirme qu'il bénéficie bien d'une «mission scientifique», et que, «selon ses habitudes», la Société archéologique a avancé «un fait *faux* et *malveillant*», guidée «par des passions qui n'ont d'autre motif que la jalousie de découvertes que l'on n'a su faire soi-même». *L'Impartial,* jugeant cette lettre injurieuse, se refuse à la publier *in extenso* dans son numéro du 31 décembre où l'article «Querelle de savants» ironise quelque peu sur l'attitude de Paul du Chatellier. La question est débattue à la séance du 13 janvier 1877 de la Société archéologique où l'on s'interroge sur les raisons de la mission confiée à Paul du Chatellier dans un domaine où la Société a déjà mené d'importants travaux. La Villemarqué indique qu'il a porté l'affaire devant le Comité des travaux historiques. Pourtant, il n'en est nullement fait mention dans la communication faite à la séance du 12 mars 1877[24] par Alexandre Bertrand[25] sur les fouilles de Kerveltré et de Tronoën, à la suite du mémoire adressé par Paul du Chatellier quelques mois plus tôt[26].

Au même moment, les démêlés entre Le Men et Paul du Chatellier continuent eux aussi. Le 22 décembre 1876, ce dernier se présente au musée en compagnie d'Alexandre Bertrand, directeur du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, chargé, selon lui, de faire un rapport sur ses fouilles pour le compte du ministère de l'Instruction publique. Dans un premier temps, le gardien leur ouvre les portes du musée. Mais quand, après avoir conduit Alexandre Bertrand à la gare, Du Chatellier s'y présente à nouveau, il s'en voit cette fois interdire l'entrée sur ordre de Le Men, transmis par sa fille au gardien. Du Chatellier en réfère alors au préfet, parlant d'un musée «dont la famille Le Men dispose comme de sa propriété»[27]. En fait, après un échange de courrier entre Le Men[28] et le préfet, ce dernier couvrira le directeur du musée, demandant simplement à Du Chatellier de se conformer au règlement, et donc de se présenter aux heures normales d'ouverture au public ou muni d'une autorisation spéciale délivrée par le maire de Quimper[29]. Du Chatellier se montre satisfait de la réponse où il voit l'obligation faite à Le Men d'ouvrir enfin un musée qu'il l'accuse de garder volontairement fermé au public, en prenant prétexte des risques de vols[30].

Mais l'affaire de Tronoën n'en restera pas là, puisque, par ministère d'huissier, Armand du Chatellier adresse à La Villemarqué une protestation que la Société, qui la considère injurieuse, refuse d'insérer dans son bulletin. Du Chatellier porte alors l'affaire devant le

---

23 Le 13 décembre, le journal précise qu'il a inséré de bonne foi ce communiqué déposé anonymement dans sa boîte aux lettres.

24 *Bulletin du Comité des travaux historiques*, séance du 12 mars 1877 de la section d'archéologie, 1877, p. 267-274.

25 Alexandre Bertrand (1820-1902), directeur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye depuis 1867.

26 *Bulletin du Comité des travaux historiques*, séance du 13 novembre 1876 de la section d'archéologie, 1877, p. 340.

27 Lettre de Du Chatellier au préfet du Finistère, 23 décembre 1876.

28 Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre du préfet du Finistère à Le Men, 23 décembre 1876, et réponse de ce dernier au préfet, 25 décembre 1876.

29 *Ibid.*, brouillon de lettre du préfet du Finistère à Paul Du Chatellier, 30 décembre 1876.

30 *Ibid,* lettre de Du Chatellier au préfet du Finistère, du 1er janvier 1877.

tribunal correctionnel de Quimper. Dans un jugement du 19 juillet 1877, considérant effectivement que le document a un caractère diffamatoire, ce dernier déboute du Chatellier auquel il réserve toutefois un droit de réponse. Celui-ci s'empresse de l'utiliser : par acte d'huissier du 20 juillet, signifié au président le 31 août, il adresse une lettre qui sera intégralement publiée dans le bulletin, agrémentée de quelques «(*sic*)» pour en souligner les fautes et de notes parfois perfides, comme celle qui concerne la non-réélection de Du Chatellier comme conseiller municipal de Pont-l'Abbé, ville dont il était le maire jusqu'au 20 juillet 1877[31]. Sa mise au point sur les «assertations (*sic*) malveillantes» contenues dans les procès-verbaux de la Société archéologique est assez maladroite et confuse. S'il a fait des communications à des Sociétés étrangères au département, explique-t-il, c'est qu'il n'a pas fait de découvertes dans le Finistère ; s'il n'a pas assisté aux séances de la Société dont il est membre depuis l'origine, c'est en raison de l'absence de «courtoise bienséance» de certains de ses membres. À propos de l'affaire de Tronoën, il rappelle l'arrangement de son fils avec Mme de Martigny, se défend de n'avoir eu lui-même qu'un rôle de «simple spectateur» lors des fouilles, d'avoir jamais écrit au préfet à ce propos...

Alors qu'il est directement intervenu dans cette affaire, il cherche donc à se dédouaner en laissant à son fils la paternité et la responsabilité des fouilles de Tronoën, menées avec une méthode pour le moins contestable si l'on en juge par les commentaires de Le Men[32]. S'il se montre pointilleux, il semble aussi quelque peu embarrassé dans sa justification ; c'est que la raison profonde du conflit se trouve peut-être ailleurs et est à mettre au compte de la concurrence entre le Musée archéologique de Quimper et celui que les Du Chatellier créent pour leur propre compte dans leur château de Kernuz à Pont-l'Abbé[33], comme le confirmait déjà la fin du communiqué paru le 25 novembre 1876 dans *Le Finistère* : «Nous savons aussi que les collections de M. du Chatellier fils, réunies au château de Kernuz, près de Pont-l'Abbé, sont l'objet de visites nombreuses, et que les visiteurs y reçoivent toujours le plus obligeant accueil.»

Le Musée archéologique : subventions et collections

À la fin de sa lettre du 30 octobre 1876, Le Men demandait à La Villemarqué des précisions «sur les fragments de vitraux et l'ardoise» qu'il avait donnés au musée[34]. Le Musée archéologique est en effet l'une des principales préoccupations de Le Men qui, dès sa création, en 1871, en a été nommé directeur par le préfet Pihoret, car, explique-t-il, le conservateur des musées de peinture et d'archéologie de la ville, M. Derennes, bibliothécaire, n'avait apparemment aucune compétence en matière d'archéologie[35]. Le Men prend à cœur cette mission et, dans ses lettres, ne manque pas l'occasion d'attirer l'attention de La Villemarqué pour obtenir des subventions ou susciter des dons, comme en juillet 1877[36], où il lui rappelle la promesse qu'il a faite de donner

---

31 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 130-131.

32 P.-R. GIOT, J. BRIARD, L. PAPE, dans *Protohistoire de la Bretagne* (Rennes, Ouest-France, 1995, p. 261), parlent d'un terrain «exploité par les fermiers de P. du Chatellier plus comme un champ de pommes de terre que comme un site archéologique régulièrement fouillé».

33 P.- R. GIOT, «La préhistoire finistérienne, du romantisme à la science contemporaine», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 547.

34 Il s'agit de fragments de vitraux de la chapelle Saint-Maudez de Nizon et d'un morceau d'ardoise trouvé au château de Québlen, près de Quimperlé, *ibid.*, t. II, p. 80-81. Cf. également Catalogue du musée, 1902, p. 76, pièce A.13 et p. 88, pièce C. 2.

35 Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre de Le Men au préfet du Finistère, 25 décembre 1876.

36 Arch. La Villemarqué, pièce 16. 6, lettre du 6 juillet 1877.

d'anciens panneaux sculptés qui, assemblés avec des panneaux Renaissance que vient d'acquérir la Société, pourraient constituer «une sorte d'armoire ou de buffet, dont ces panneaux formeraient les portes, qui seraient au nombre de neuf». Ce sera chose faite dès le mois d'octobre où, parmi les dons au musée, figurent effectivement «quatre panneaux sculptés du XVIe siècle»[37].

Voici un peu plus de cent ans, la préparation des demandes de subventions à adresser au conseil général est déjà l'un des principaux soucis des responsables du musée : «J'aurais bien voulu vous voir avant cette époque afin de vous parler d'un rapport qu'il est urgent d'adresser cette année au Conseil Général pour obtenir une augmentation de la subvention accordée à la société. J'espère que nous recevrons cette année du Ministère de l'Inst. publique la subvention qu'il nous a accordée l'année dernière. Mais elle tarde à venir, et cependant j'ai besoin d'argent car j'en ai dépensé pas mal cette année pour le Musée, ou vous trouverez quelques changements à votre prochaine visite[38].»

L'on espère chaque année que les subventions seront supérieures à celles de l'année précédente et l'on ne manque pas bien entendu de se montrer déçu des sommes allouées : «Le Conseil Général ne nous a accordé cette année que les subventions habituelles. Audran avait demandé trop de choses[39].» Quant aux demandes adressées au ministère, il est naturellement de bon ton de faire intervenir les élus : «Je vous adresse sous ce pli une demande que j'adresse au Ministre au nom du bureau de la Société pour lui demander une subvention pour notre galerie des costumes bretons. J'ai la certitude que cette demande sera fortement appuyée par quelques-uns de nos députés. Nous n'en sortirons jamais sans le secours de l'État. Ayez je vous prie l'obligeance de signer cette demande, comme président et la faire signer par Audran, s'il est à Quimperlé et de me la renvoyer si c'est possible par le retour du courrier. Si Audran n'est pas à Quimperlé on se passera de sa signature. Nous n'avons en effet pas un instant à perdre, puisque le député[40] qui soutient l'affaire, doit quitter Paris avant le 15. Or il faut que je fasse apostiller la demande ici par le maire et par le préfet. Elle ne pourra donc guère être à Paris avant le 5 et c'est un peu tard[41].» «J'ai vu notre député retour de Paris. L'affaire de la subvention marche bien. On a promis de nous accorder tout ce que le budget permettrait de donner[42].»

Et toujours le souci du conservateur d'enrichir les collections du musée en sollicitant les uns et les autres, et d'abord son président : «À l'occasion pourriez vous vous informer combien coûterait de réacoutrer un de ces lits clos formés presqu'entièrement de petits fuseaux de diverses couleurs comme j'en ai vu dans la commune d'Arzano, notamment chez un nommé Cadet, ancien maire qui a été assassiné. Il doit y avoir aussi dans une maison de la place St-Michel, dont la porte est assez curieuse par les inscriptions (graffiti) de soldats du XVIIIe siècle, deux sortes de fauteuils formés de troncs d'arbres bruts et qui étaient placés dans la cheminée. Je les ai vus il y a environ 15 ans [...]. Je voudrais bien cependant avoir ces deux sièges pour la cheminée de campagne que je compte faire au Musée. Peut-être pourrez vous voir s'ils existent encore et si on veut les céder[43]. Encore un

---

37 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 128. L'armoire a bien été construite et on peut, par déduction, déterminer les panneaux offerts par La Villemarqué.

38 Arch. La Villemarqué, pièce 16. 12, lettre du 20 juin 1878.

39 Arch. La Villlemarqué, pièce 16. 13, lettre du 13 septembre 1878.

40 Il s'agit de Louis Hémon.

41 Arch. La Villemarqué, pièce 16. 5, lettre du 29 novembre 1878.

42 *Ibid.*, pièce 16. 16, lettre du 25 décembre 1878.

43 Si des fauteuils-troncs figurent bien dans les collections du musée, ils y sont entrés bien plus tard et ne sont très probablement pas ceux dont il est question ici. Quant au lit clos, rien qui corresponde à cette description.



Fig. 2. – Armoire composée de panneaux de style Renaissance (XVIe siècle).
Panneaux acquis par la Société archéologique du Finistère. En partie basse, les trois panneaux, de même époque, ont été offerts par La Villemarqué. L'armoire a été depuis démontée, mais quatre de ces panneaux (dont les trois du registre inférieur) sont actuellement exposés dans la salle de mobilier et de bois sculpté du Musée départemental breton. Collection Musée départemental breton, n° 110.

renseignement. Je me souviens qu'à la noce d'une nièce de l'abbé Henry à Mellac[44], qui a eu lieu il y a dix ans, il y avait de curieux costumes de femmes des environs de Lanvénégen, avec des boutons dans le dos. Peut-on savoir exactement de quelle commune est ce costume et combien il coûterait ?[45]» «Je cherche aussi pour le Musée un couteau en forme de faucille (Coutel cam) comme j'en ai vu à Clohars et comme il en existe à Trégourez[46].»

C'est aussi l'enthousiasme devant l'opportunité d'acquérir une belle pièce : «J'ai rêvé toute la nuit du lit dont vous m'avez parlé hier. S'il est dans les conditions que je suppose, c'est-à-dire s'il représente bien ce type d'ornementation formée de rosaces et de très petits fuseaux de couleurs variées, particulier aux environs de Quimperlé, je suis d'avis que vous l'achetiez, sans plus tarder, au prix de 40 francs et même quelque chose de plus si on l'exige. Rien ne sera plus facile que de le démonter et de me l'expédier par le chemin de fer (petite vitesse). S'il était accompagné de son banc dans le même style, la chose n'en vaudrait que mieux[46].»

C'est enfin le problème des donations, comme celle de René de Kerret, de Brasparts, qui se propose d'abandonner gratuitement l'allée couverte de Ti-ar-Boudiged en Brennilis[47].

La galerie des costumes bretons

Ces détails sont d'autant plus importants que les informations font quelque peu défaut sur les débuts du musée de Quimper, et sont d'autant plus précieux qu'ils nous éclairent sur la constitution de la collection des costumes bretons[48]. Depuis plusieurs années, Le Men se bat en effet pour un projet dont il souligne l'intérêt à chacune de ses lettres et de ses rapports au préfet. Dans une note du 29 juillet 1876, accompagnant une demande de subvention pour une vitrine devant abriter la collection de costumes, il insiste sur l'urgence à rechercher et réunir les vieux costumes qui ne sont pas seulement «un plaisir pour les yeux» mais qui pourraient «être étudiés dans leurs moindres détails. [...] Le costume breton, ajoute-t-il, n'est pas comme quelques-uns le pensent, un pur objet de curiosité ; il s'y rattache un véritable intérêt historique. [Or,] depuis quelques années l'ancien costume breton s'altère et disparaît rapidement. [...] Dans beaucoup de communes la braie large ou étroite n'est plus portée que par un ou deux vieillards, et il suffit de parcourir nos foires et nos marchés pour acquérir la certitude que la blouse remplacera bientôt le *Jupen* que la mode et la fantaisie qui pénètrent partout, ont déjà modifié depuis vingt cinq ans. [...] La formation d'une collection de costumes bretons est possible au moment où j'écris ces lignes, conclut Le Men. Elle ne le sera plus dans peu de temps. Aujourd'hui on pourrait encore se procurer les anciens costumes non modifiés par la fantaisie, que portent les vieillards que l'on pourrait appeler les derniers Bretons. Dans les communes où cette ressource ferait défaut, on trouverait peut-être quelque vieux tailleur ayant conservé les traditions de l'ancien costume. Mais il n'y a pas un instant à perdre si l'on veut réaliser ce projet, car chaque jour marque la fin d'un de ces vieillards, et quand ils ne seront plus, le véritable costume breton sera à

---

[44] Il s'agit sans doute du mariage de Marie-Perrine Le Boédec, fille de Mathurin Le Boédec, alors maire de Mellac, et petite-nièce de l'abbé Henry, avec Yves-Marie Le Tallec. La Villemarqué assistait également à ce mariage qui eut lieu le 15 juillet 1867.

[45] Arch. La Villemarqué, pièce 16. 16, lettre du 25 décembre 1878.

[46] *Ibid.*, pièce 16. 17, lettre du 29 décembre 1878.

[47] *Ibid.* Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 118-119.

[48] Sur les collections de costumes, voir *Les costumes traditionnels du Finistère au Musée départemental breton*, catalogue publié à l'occasion de l'exposition présentée au musée de juin à novembre 1996.

jamais perdu. Ces considérations seront accueillies, je l'espère, avec sympathie, par Messieurs les membres du Conseil Général. Leurs neveux ne leur pardonneraient pas d'avoir, en repoussant la demande de crédit faite par la Direction du Musée, laissé s'effacer une des pages les plus intéressantes de l'histoire de notre Bretagne[49].» L'argumentaire de l'urgence est un classique des demandes de subvention. La Villemarqué, président, a adressé, dès le 30 juin, une lettre au préfet pour lui rendre compte de l'activité de la Société au cours des années 1878-1879, où il insiste à son tour sur l'intérêt de «l'établissement d'une galerie de costumes bretons», un projet «en voie d'exécution», puisque six costumes ont déjà été achetés, ainsi qu'une table et quatre bahuts, pour une somme de 1 650 francs[50].

Le Men a effectivement commencé à réunir des costumes. Mais, en juin 1878[51], il explique à La Villemarqué qu'après s'être d'abord adressé aux «tailleurs bretons du pays», il a fini par traiter avec le tailleur quimpérois Jacob dont les prix sont moitié moindres et qui, par-dessus le marché, offre le chapeau et la ceinture : Jacob fournit six costumes pour 1 000 francs là où les autres tailleurs demandent 300 francs par costume. A défaut de gagner de l'argent dans cette opération, ce dernier espère que la vitrine des costumes du musée sera pour lui une excellente publicité. Le grand-père de l'écrivain Max Jacob[52] n'est d'ailleurs pas à son coup d'essai : n'a-t-il pas exposé avec succès ses costumes bretons à l'Exposition universelle de 1867, ce qui lui a valu une médaille d'argent[53] ? Le prix élevé des mannequins, supports nécessaires à la présentation de ces costumes, conduisent Le Men à ouvrir une souscription pour laquelle il demande à La Villemarqué de trouver de généreux donateurs dans le pays de Quimperlé[54].

En janvier 1879, la demande de subvention, transmise au début de décembre 1878 par le préfet au ministère de l'Instruction publique, reçoit une réponse négative, faute de ligne budgétaire prévue pour ce genre d'opération[55]. Une nouvelle demande est adressée en avril 1879, appuyée par un rapport sur les activités du musée depuis sa création en 1871. Rédigée et signée par Le Men, elle est présentée au nom du bureau de la Société archéologique, avec à sa tête La Villemarqué, «membre de l'Institut[56]». Cette note au préfet reprend l'argumentation de 1876 : l'urgence de rassembler des objets «pouvant servir à l'histoire des mœurs et des coutumes des populations bretonnes» convoités par «les Anglais, les Américains, les Russes, etc. qui y trouvent souvent un intérêt commercial». Une nouvelle fois, Le Men insiste tout particulièrement sur les costumes à l'achat desquels la Société archéologique «a consacré ce qui lui restait en caisse». Il annonce d'ailleurs que «les frais d'installation d'une galerie de trente variétés de cos-

---

49 Arch. dép. Finistère, 4 T 5.

50 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1879-1880, p. 31-33, lettre lue à la séance du 26 juillet 1879.

51 Arch. La Villemarqué, pièce 16. 12, lettre du 20 juin 1878.

52 Samuel Alexandre, qui prendra le nom de Jacob, est né à Neunkirchen, en Prusse, vers 1810, et est mort à Quimper en 1889. De son mariage avec Myrte-Léa Mayer est issu Lazare Alexandre, le père de Max Jacob. Au milieu des années 1860, le «marchand-tailleur» Alexandre Jacob est installé au n° 8 de la rue du Parc à Quimper.

53 Un article lui est même consacré par Ernest DRÉOLLE, sous le titre «Les costumes bretons», dans la 25e livraison de *L'exposition universelle de 1867 illustrée*, p. 389-391, agrémenté de gravures de Gerlier représentant les costumes d'homme et de femme de Ploaré et de Scaër.

54 Arch. La Villemarqué, pièce 16. 14, lettre du 13 octobre 1878. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 29. La Villemarqué est le premier à souscrire, lors de la séance du 28 décembre 1878, pour 50 francs.

55 Arch. dép. Finistère, 4 T 5, lettre du ministre, 8 janvier 1879.

56 *Ibid.*, rapport au préfet du Finistère, 14 avril 1879.



Fig. 3. – Vue générale de la *Sortie de noce en Bretagne.*
Présentation, inaugurée en 1884 au Musée départemental breton, de la collection des costumes constituée, pour l'essentiel, par R.-F. Le Men.
Collection Musée départemental breton, Quimper. Cliché vers 1900.

tumes bretons portés par des mannequins qui seront groupés de manière à représenter quelques scènes de la vie ordinaire des paysans bretons, y compris les frais d'appropriation du local, s'élèveront à une somme assez considérable...»

Si le ministre Jules Ferry n'apporte pas son aide financière au projet, il accepte toutefois de le prendre sous son haut patronage[57]. Mais le conseil général (3 000 francs) et le conseil municipal de Quimper (1 200 francs) apportent leur concours financier. En juin 1879, alors que Jules Ferry vient d'accorder une subvention de 1 500 francs au musée[58], Le Men fait part de sa satisfaction à La Villemarqué : «Notre galerie de costumes marche très-bien malgré le mauvais état de ma santé. Je trouve chaque jour de très belles choses et des choses très curieuses. Je viens de dénicher dans le haut Léon, le costume d'un bonhomme de quatre-vingt-treize ans, costume qu'il portait à ses noces qui ont eu lieu il y a soixante et onze ans[59].» Et dans son rapport du 31 mars 1880, pour justifier l'emploi de la subvention du conseil général, il fait état d'une collection de «cinquante costumes bretons, la plupart complets. [...] Dans le nombre, précise-t-il, se trouvent les plus anciens et les plus beaux costumes de fêtes du pays, costumes introuvables aujourd'hui.» Malgré certaines lacunes pour lesquels l'intervention des collectivités locales sera encore nécessaire, Le Men peut revendiquer avec fierté d'avoir réuni une collection à laquelle personne n'avait, dit-il, songé

57 *Ibid.*

58 Lettre du 6 mai 1879, publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1878-1879, p. 27. Subvention renouvelée le 26 mars 1880.

59 Arch. La Villemarqué, pièce 4. 20, lettre du 26 juin 1879. Dans la «noce bretonne» inaugurée en 1884 figure un seul costume léonard, celui de Saint-Thégonnec, qui porte le n° 8. Il y a de fortes chances pour qu'il s'agisse de celui dont parle Le Men.



Fig. 4. – Alfred Beau (1829-1907). *La sortie de noce en Bretagne au Musée des anciens costumes bretons, Quimper.* Lavis, vers 1884, détail.
Collection Musée départemental breton, Quimper. Cliché S. Goarin, Musée départemental breton.
Au centre, homme de Saint-Thégonnec, debout, à la besace : il s'agit très vraisemblablement du costume d'homme du haut Léon évoqué par Le Men dans sa lettre du 26 juin 1879 à La Villemarqué.

avant lui : il est certainement l'un des premiers à avoir compris l'intérêt de réunir des objets non seulement archéologiques, mais également «ethnographiques», pour lesquels, avoue-t-il, il a fallu mettre le prix : «D'abord les costumes anciens et la plupart des objets ethnographiques appartenaient à de riches familles de cultivateurs, qui ne tenaient guère à les vendre. Il fallait donc subir leurs exigences, sous peine de se voir enlever ces costumes et ces objets par les courtiers que les Musées, étrangers et ceux de Paris, ont établis dans tout le département du Finistère», et éviter par ailleurs les «fabriques d'objets truqués» installées surtout près de Quimper[60].

Si le musée de Quimper fait effectivement figure de pionnier en France parmi les musées d'ethnographie – le musée du Trocadéro à Paris voit le jour en 1878[61] –, il le doit pour une bonne part à la clairvoyance et à la persévérance de Le Men. Après sa mort, le projet de la «galerie des costumes bretons» sera poursuivi pour aboutir, en 1884, à l'inauguration de la fameuse «Sortie de noce bretonne» réalisée par E. Foulquier et Alfred Beau. Dans la brochure éditée à cette occasion, la contribution de Le Men qui «laissa une œuvre très imparfaite» est réduite à la

[60] Arch. dép. Finistère, 4 T 5.

[61] Des «doubles» de costumes acquis pour la «Sortie de noce» furent d'ailleurs cédés à la section bretonne du musée du Trocadéro, cf. *Les costumes traditionnels du Finistère au Musée départemental breton*, p. 15.

portion congrue. On ne lui reconnaît guère que le mérite d'en avoir eu l'idée[62]. On peut pourtant penser que les quarante-quatre costumes composant la scène ont été réunis pour la plupart par ses soins.

La *Monographie de la cathédrale de Quimper*

Si Le Men a beaucoup publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* comme dans diverses revues, s'occupant également d'éditions ou de rééditions (l'*Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* de dom Placide Le Duc en 1863, le *Catholicon* de Jehan Lagadeuc en 1867), son œuvre maîtresse à ses yeux, comme à ceux de ses contemporains, paraît bien être la *Monographie de la cathédrale de Quimper*[63], ouvrage qui fait encore référence aujourd'hui, et pour lequel il postule à l'un des prix décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le cadre du concours des Antiquités nationales. Il bénéficie en la circonstance sinon de l'appui, du moins des conseils et informations que La Villemarqué peut glaner auprès de ses collègues de l'Académie. «Ce livre, dit La Villemarqué au cours de la séance du 2 février 1878, jette un jour nouveau sur notre intéressante basilique ; il a attiré les regards de M. le Ministre de l'Instruction publique qui y a souscrit pour cinquante exemplaires, mais un plus grand succès lui est assuré, je l'espère[64].» Mais le concours est très relevé et Le Men ne peut guère espérer lutter «contre les gros ouvrages, [...] mais tout petit qu'il est, s'empresse-t-il d'ajouter, il représente une grande somme de temps et de travail. [...] Dans d'autres concours plus prosaïques, à côté de gros oiseaux, on en voit figurer des petits et si ces derniers présentent sous leurs minces volumes des qualités aussi appréciables que celles qu'étalent leurs gros concurrents le jury n'hésite pas à partager équitablement les primes entre les deux catégories[65].»

Afin d'étayer sa candidature, Le Men dresse en quelque sorte le bilan de plusieurs dizaines d'années de recherche, insistant notamment sur sa contribution pour éclairer «les points inconnus ou controversés» de la période gallo-romaine :

«1° En découvrant l'emplacement de Vorganium, capitale des Osismi.

«2° En déterminant à Carhaix l'emplacement de Vorgium de la carte de Peutinger, par la lecture que j'ai faite le premier de l'inscription de la borne de Maël-Carhaix.

«3° En assimilant avec certitude, comme conséquence de ces deux découvertes, Brest et Castennec avec Gesocribate et Sulim[66].»

La santé de Le Men, dont, en 1873, il prenait déjà prétexte pour s'excuser de son attitude passée envers La Villemarqué, n'a cessé de se dégrader. Elle ne lui permet plus parfois d'écrire lui-même ses lettres et, dès 1876, il doit faire appel à sa fille. En octobre 1878, il écrit à La Villemarqué que n'ayant plus «ni pattes ni ailes», il cherche à se procurer «une petite voiture à mécanique [qui lui] permette de remplacer dans une certaine mesure ces utiles appendices[67]». L'on comprend qu'il ait parfois, comme en juin 1878, «le moral affaissé[68]». «La vie, confie-t-il dans sa dernière lettre en juin 1879, [n'est pour lui] qu'une succession de jours

---

62 *Musée des costumes bretons inauguré le 14 juillet 1884*, Quimper, 1886, p. 3.

63 *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIIe-XVe siècle avec un plan)*, Quimper, Jacob, Lemercier, 1877.

64 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 175.

65 Arch. La Villemarqué, pièce 16. 11, lettre du 6 mai 1878.

66 *Ibid.*

67 *Ibid.*, pièce 16. 14, lettre du 13 octobre 1878.

68 *Ibid.*, pièce 16. 12, lettre du 20 juin 1878.

de souffrances[69].» René-François Le Men meurt le 2 septembre 1880.

À la séance de la Société archéologique du 8 octobre 1880, La Villemarqué, qui se fait «l'interprète des membres de la Société, paie un chaleureux tribut à la mémoire de M. Le Men récemment décédé. La Société archéologique, dont il avait été le fondateur avec le Comte de Blois, fait en lui une perte irréparable. Je la sens plus que personne, ajoute-t-il, ayant eu lieu d'apprécier dans les fréquents et intimes rapports les rares qualités intellectuelles dont Dieu l'avait pourvu[70].»

Malgré ce témoignage élogieux, la fille de Le Men, Marie, qui lui succédera d'ailleurs au Musée archéologique, fait état des doutes exprimés par son père sur les sentiments réels de La Villemarqué à son égard : «Mon père, écrit-elle dans une lettre à La Villemarqué où elle retrace brièvement sa vie et sa carrière[71], craignait quelquefois que vous ne lui ayez pas tout à fait pardonné des discussions aujourd'hui dans l'oubli, mais dans lesquelles il regrettait sincèrement d'être entré, surtout d'une manière si violente.» Facétie de l'histoire, c'est Luzel qui bientôt succédera à Le Men comme archiviste départemental (1881) puis comme conservateur du Musée d'archéologie (1883).

À sa mort, Le Men laissait plusieurs travaux inachevés : «Il préparait, écrit sa fille, la publication du Cartulaire de Landévennec[72], d'un Dictionnaire topographique du Finistère, du Répertoire archéologique du même département et celle des Pouillés de Léon, Cornouaille et Tréguier que devait accompagner une étude de géographie dans laquelle aurait été traitée la question des divisions civiles et ecclésiastiques de la Bretagne sur lesquelles avec du travail et de la réflexion il s'était fait une opinion justifiée par des preuves et dont il éprouvait une grande satisfaction.»

---

69 *Ibid.*, pièce 4. 20, lettre du 26 juin 1879.

70 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VIII, 1880-1881, p. 11.

71 Arch. La Villemarqué, pièce 4. 21, lettre du 22 septembre 1880.

72 L'édition en sera assurée par Émile Ernault, dans *Mélanges historiques. Choix de documents*, t. V, Paris, Imprimerie nationale, 1886, p. 535-600. Dans sa préface, Henri d'Arbois de Jubainville rappelle que c'est Le Men qui a proposé cette publication au Comité des travaux historiques qui l'a effectivement désigné comme éditeur. Il a préparé la copie sous la surveillance de d'Arbois de Jubainville. À sa mort, Ernault a pris le relais, assuré la relecture et établi l'index. D'Arbois de Jubainville rend hommage à «l'un des membres les plus zélés de la Société archéologique du Finistère, fondateur du musée archéologique de Quimper...».

Lettres de René-François Le Men[73]

Quimper le 19 juin 1873

Monsieur,

Veuillez, je vous prie, ne pas attribuer à d'autres qu'au déplorable état de ma santé, le retard que j'ai mis à répondre à votre aimable lettre. J'ai su par M. de Blois que vous assistiez à la dernière réunion de la Société archéologique[74], où il m'a été impossible de me rendre. Je le regrette d'autant plus que j'aurais vivement désiré d'avoir avec vous un entretien, et de vous donner sur les choses et les gens, quelques détails qui vous auraient expliqué la cause véritable de certains faits que vous connaissez.

J'ai complètement rompu avec Luzel, et je lui ai formellement déclaré, que je ne voulais plus avoir de rapports avec lui, à l'avenir. Cet homme m'a trompé pendant long-temps, mais j'ai fini par découvrir un peu tard, malheureusement, que la franchise et la loyauté, ne sont pas ses qualités dominantes.

Depuis long-temps je n'ai plus de relations avec d'Arbois[75]. Aussi ai-je été surpris de recevoir dernièrement de lui, une brochure sur le *Tribut de Nominoe*[76], qu'il suppose, je pense, être un chef-d'œuvre de critique littéraire, car il paraît qu'il l'a répandue un peu partout. J'ai lu ce travail, et je vous déclare que dans mon opinion, c'est tout autre chose. Il n'y a pas dans ce travail un argument qui ne soit absolument faux, et qui ne révèle chez son auteur une ignorance complète de la langue bretonne armoricaine, et des dialectes bretons de l'île. Il serait utile dans l'intérêt de la vérité et de la justice, de faire une réponse à ce travail. Je l'aurais faite depuis longtemps, si je n'en avais été empêché par ma position de collègue de M. d'Arbois. J'ai dû, à mon grand regret, me borner à dire ce que j'en pense dans une longue lettre à M. Gaidoz.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce 4.18]

Quimper le 3 août 1876

Mon cher Président,

Audran[77] a du vous parler de la lettre que je lui ai écrite lundi et ou je lui fais connaître les agissements de M. du Chatellier[78].

La découverte du poste gallo-romain de Tronoen a été faite par les fermiers. M. du Chatellier averti à temps, en a profité. Je parle du fils du Chatellier.

Nous avons été informé de la découverte par le Capitaine de gendarmerie Quentin de Kercadio[79], qui s'intéresse beaucoup aux études archéologiques, et qui en avait reçu avis par le maréchal des logis de Pont l'abbé.

Vous savez que nous avons été sur les lieux et que nous sommes arrivés à point nommé pour recueillir un assez grand [nombre] d'objets.

Sur les entrefaites est arrivé M. du Chatellier père[80], qui a été furieux que nous ayons troublé son fils dans les fouilles de Tronoen.

D'après une lettre que le maréchal des logis de Pont l'abbé vient d'écrire à son capitaine, il paraît que M. du Chatelier a voulu l'intimider en lui reprochant de nous avoir accompagné sur le terrain des fouilles. Il prétend que nous nous sommes bien aventurés en entravant ses entreprises.

Il n'est pas possible que nous, Société archéologique, nous supportions plus long-temps l'impudence de M. du Chatellier.

---

[73] Les signes < > indiquent les mots raturés, [ ] les manques.

[74] Le 14 juin 1873.

[75] Henri d'Arbois de Jubainville.

[76] *Encore un mot sur le «Barzaz-Breiz», lettre à M. Jean Salaün*, Paris, Dumoulin, 1873.

[77] Jean-François Marie Audran (1828-1884), notaire, maire de Quimperlé, est vice-président de la Société archéologique depuis 1874.

[78] Paul du Chatellier (1833-1911).

[79] Quentin de Kercadio, capitaine de gendarmerie à Quimper, membre de la Société depuis la séance du 3 juin 1876.

[80] Armand du Chatellier (1797-1884).

Je désire donc pour que les choses soient bien établies, qu'il y ait une réunion de la Société le plus tôt possible, et je l'espère dans un des premiers jours de la semaine prochaine.

Je vous prie Monsieur le Président de vouloir bien m'écrire à ce sujet, afin que je puisse convoquer la Société.

Votre tout dévoué secrétaire.

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **30.47**]

Quimper le 30 octobre 1876

Monsieur le Président,

M. Malen[81] m'a remis hier le procès-verbal de la séance de samedi. Ce procès-verbal dans lequel quelques lignes seulement sont consacrées à l'affaire Duchatellier, n'a pas paru assez développé à M. de Montifault[82] et à quelques autres membres qui assistaient à la réunion. Je l'ai donc remis hier soir à M. de Montifault qui a rédigé, en collaboration avec quelques autres sociétaires, le procès-verbal dont je vous envoie ci-joint une copie.

Je vous prie de vouloir bien faire en marge les corrections et additions que vous croirez nécessaires, et de me l'adresser, sans le moindre retard, car il faut que ce procès-verbal soit imprimé et distribué de suite. Or je ne puis disposer que de quelques jours pour surveiller cette impression, puisqu'aussitôt que je serai rétabli, il me faudra partir pour Morlaix et pour Quimperlé.

Ayez, je vous prie, l'obligeance de mettre sur une feuille séparée, une note détaillée, sur les fragments de vitraux et l'ardoise que vous avez donnés au Musée.[83]

Veuillez aussi me dire de quelle chapelle M. de Brémond[84] a parlé à la séance. M. Malen qui est très-sourd n'a compris que bien imparfaitement ce qui s'y est dit.

Veuillez me croire, Monsieur le Président, votre bien dévoué,

R. F. Le Men
secrétaire de la Société archéologique.

P.S. - Audran ferait bien de préparer de suite sa notice sur Rédéné, en l'abrégeant, car telle qu'elle est elle m'a paru beaucoup trop longue[85].

[Archives La Villemarqué, pièce **30.46**]

Quimper le 28 novembre 1876

Monsieur le Président,

À la séance du 19 août, un vote relatif à certains agissements de M. Duchatellier, a été ajourné sur votre demande. Il est de mon devoir de vous informer que si j'avais été présent à la réunion, j'aurais insisté pour que le vote eût lieu immédiatement. Les procédés «odieux» auxquels M. Duchatellier a recours pour satisfaire ses fantaisies trop personnelles, n'exigent pas un long examen pour être jugés.

Si l'état de ma santé m'avait permis d'assister à la réunion d'aujourd'hui, dans laquelle aura lieu, je l'espère, le vote ajourné à la dernière séance, j'aurais sans la moindre hésitation voté pour que M. Duchatellier soit rayé de la liste des membres de la Société archéologique du Finistère.

J'ajouterai, Monsieur le Président, que si, contrairement à toutes probabilités, la majorité des votants se trouvait du côté de M. Duchatellier, je n'attendrais pas une heure pour vous adresser ma démission de membre de la Société.

Je crois devoir, Monsieur le Président, joindre à ces observations, l'extrait suivant d'une lettre que mon collègue M. de Montifault, vient de m'adresser :

---

81 Paul Malen, professeur à Quimper, admis à la Société le 17 juin 1873.

82 J. de Montifault, ancien sous-préfet, membre et secrétaire de la Société archéologique depuis sa création en 1873.

83 Cf. *supra*, note 34.

84 Anatole Marie Joseph, vicomte de Brémond d'Ars, marquis de Migré (1823-1911), a été admis à la Société le 3 juin 1876. Sous-préfet de Quimperlé de 1859 à 1866, conseiller général du Finistère à partir de 1877, il habite le manoir de la Porte-Neuve à Riec-sur-Belon.

85 «Notice sur la paroisse de Rédéné», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876, p. 158-166.

«Il m'est absolument impossible d'aller demain à la séance malgré l'importance qu'elle a. J'écris un mot par le même exprès à Monsieur le Président[86]. Voyez le règlement, et s'il est possible de voter par procuration, votez pour moi *pour l'expulsion de M. Duchatellier*»

Je vous prie, Monsieur le Président de vouloir bien donner communication de ma lettre à la séance de ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

R.F. Le Men
secrétaire de la Société.

[Archives La Villemarqué, pièce **30.62**]

Quimper le 6 juillet 1877

Cher Monsieur,

J'attends pour commencer le procès verbal de la séance du 30 juin la note que vous m'avez promise au sujet de vos observations sur l'article de M. Le Doze[87]. Je vais expédier très prochainement aux membres de la société un bulletin contenant deux feuilles.

Voici les demandes qu'il y a lieu d'adresser cette année au préfet, pour le Musée archéologique, en vue de la prochaine réunion du Conseil général.

1° La subvention ordinaire de 500 francs accordée par le Conseil général à la Société archéologique.

2° Une allocation de 438 francs, pour une vitrine plate longue de 4 mètres large d'un mètre 5 centimètres et haute d'un mètre 20 centimètres. Cette somme de 438 francs se répartit ainsi :

Menuiserie et teinte à l'huile	190 francs
Peinture	28f.50c
Vitrerie	152.50
Serrures	40.
Charnières	27.
somme égale	438.00

Cette vitrine serait très utile pour placer dans le corps du haut des collections d'objets divers, et dans le corps du bas des objets de grandes dimensions, qu'on ne peut mettre dans les vitrines déjà faites, et qu'il faut renfermer dans des armoires où le public ne les voit pas.

3° La société archéologique a fait l'acquisition de beaux panneaux sculptés de la Renaissance, qui lui ont coûté fort cher. Une somme de 140 francs serait nécessaire pour construire une sorte d'armoire ou de buffet, dont ces panneaux formeraient les portes, qui seraient au nombre de neuf.

Je vous prie, cher Monsieur de vouloir bien adresser ces diverses demandes au préfet, sans le moindre retard, et si c'est possible le jour que vous recevrez cette lettre, car je crois qu'il doit arrêter son budget le 10 de ce mois.

Vous m'avez dit que vous aviez l'intention de donner au Musée d'anciens panneaux sculptés[88]. Ce serait le moment de les envoyer, car ils pourraient entrer dans la composition du meuble que j'ai projeté, et qui sera fait prochainement, soit que le conseil accorde l'allocation demandée soit qu'il la refuse. Le plus simple serait de les mettre avec du foin dans une vieille caisse et de me les adresser par le chemin de fer petite vitesse.

N'oubliez pas je vous prie la note Le Doze. Je compte bien vous voir ici jeudi prochain, et vous prie de me croire votre tout dévoué

R.F. Le Men

P.S. Audran ne peut manquer de vous accompagner ici jeudi.

[Archives La Villemarqué, pièce **16.6**]

---

[86] Montifault écrit effectivement à La Villemarqué le 27 octobre 1876. Arch.La Villemarqué, pièce 30. 61.

[87] Propriétaire à Clohars-Carnoët, Le Doze a été présenté à la séance du 3 juin 1876. À la séance du 3 mars 1877, il est intervenu sur l'inscription Pededaledan (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876-1877, p. 170-172). La Villemarqué, absent à la séance, fera une mise au point à la séance du 30 juin 1877 (*ibid.*, t. V, 1877-1878, p. 39-40).

[88] Dans la séance du 6 octobre 1877 figure effectivement le don de «quatre panneaux sculptés du XVIe siècle», *ibid.*, t. V, 1877-1878, p.128.

Quimper le 17 janvier 1878

Monsieur le Président,

Voici bientôt quatre mois que nous n'avons eu de réunion[89]. Il est à désirer que nous en ayons une soit le 26 janvier, soit le 2 février. J'ai écrit il y a quelques jours à Audran, pour le prier de vous demander votre avis à ce sujet ; il ne m'a pas encore répondu.

Comme nous sommes déjà bien en retard, ayez je vous prie, l'obligeance de m'informer *par le retour du courrier*, si les dates indiquées ci-dessus vous conviennent pour une réunion et de me dire ce que vous avez à mettre à l'ordre du jour. Pour moi, je lirai à la séance, un assez long article sur *Tronoen et ses antiquités*[90].

Si vous pouvez me répondre dès la réception de cette lettre, peut-être serai-je assez tôt pour faire imprimer la couverture du bulletin samedi ou dimanche et convoquer la Société pour le 26 janvier. Dans le cas contraire il faudrait remettre la réunion au 2 février.

J'ai été très souffrant cet hiver. J'allais mieux depuis une quinzaine de jours mais aujourd'hui j'ai été pris d'une assez vive douleur à la jambe droite.

Si vous voyez Monsieur de la Villemarqué de Nizon[91], ayez je vous prie, l'obligeance de lui dire que la Monographie de la cathédrale de Quimper a paru. Il avait je crois le désir de l'acheter.

J'espère qu'aucun obstacle ne vous empêchera d'assister à notre prochaine réunion dans laquelle on aura, je pense, à statuer sur la nouvelle demande de M. Duchatellier.

Dans cet espoir, je vous prie de me croire Monsieur et cher Président, votre bien dévoué serviteur.

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **16.7**]

Quimper le 23 janvier 1878

Monsieur et cher Président,

Je vous ai écrit jeudi dernier pour vous prier de me dire, par le retour du courrier, si cela était en votre pouvoir, la date qu'il fallait assigner à notre prochaine réunion. Votre réponse ne m'étant parvenue que dans la soirée de dimanche, il était alors trop tard pour convoquer les sociétaires pour samedi, 26 de ce mois. Mais on pourrait faire cette convocation pour le samedi 2 février, jour de la Chandeleur.

Ayez donc, je vous prie, l'obligeance de me faire savoir demain jeudi, ou vendredi au plus tard, si vous ne voyez pas d'empêchement à fixer la séance de la Société ce jour-là. M. de Brémond m'écrit que si la réunion a lieu à cette date, il pourra très probablement y assister.

Je vous aurais écrit plus tôt à ce sujet, mais cela m'a été impossible parce que, à peine remis d'une attaque qui m'a duré un mois, j'ai été repris vendredi de douleurs accompagnées de fièvre violente. Je crains bien qu'il me faille encore quelques jours pour me débarrasser de ces hôtes incommodes.

Au milieu de ces misères, j'ai éprouvé une consolation qui les rend moins désagréables. Le Ministre de l'Instruction publique vient en effet, de m'informer que par arrêté du 31 décembre, il avait souscrit à 50 exemplaires de la Monographie de la cathédrale de Quimper. Je vous dirai de plus, mais sans vouloir établir aucune corrélation entre les deux nouvelles, que, d'après l'avis de quelques-uns de mes amis, j'ai envoyé, quelques jours avant la fin de l'année dernière, mon travail à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, pour le concours des Antiquités nationales. Mais ici je ne me fais aucune illusion ; j'ai trop peu d'appui à l'Académie, pour pouvoir compter sur un succès.

Vous devez bien vous apercevoir que cette écriture n'est pas la mienne ; j'ai les deux bras pris, et tout ce que je peux faire est de signer, en vous priant de me croire votre dévoué serviteur.

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **16.8**]

---

89 La dernière remonte au 6 octobre 1877.

90 Le Men étant absent, c'est Audran qui lira son travail à la séance du 2 février 1878, *ibid.*, t. V, 1877-1878, p. 133-166.

91 Cyprien de La Villemarqué, le frère de Théodore.

Quimper le 6 février 1878

Monsieur et cher Président,

J'ai mis hier à la poste à votre adresse un paquet contenant douze exemplaires de chacun de vos deux articles. Vous recevrez en même temps que cette lettre les épreuves de votre dernière communication qui ne pourra être mise en page que lorsque mon article sur Tronoen sera composé.

Je vous adresse aussi avec prière de les compléter, s'il y a lieu, les notes prises à la dernière séance par M. Le Maigre[92], et qu'il m'a fait remettre hier au moment de partir pour Saint Pol. Je n'y trouve aucune mention des observations faites par MM. Pavot[93] et Faty[94] sur la musique des Arabes et des Grecs.

La dernière phrase qui me concerne me paraît beaucoup trop crue. Je crains que préjuger ainsi la décision de l'Institut me serait plus nuisible qu'avantageux.

Veuillez je vous prie me renvoyer tout cela le plus tôt possible, avec la musique de votre ballade[95], si vous l'avez. Je la ferai publier si j'en trouve les moyens chez notre lithographe M. Jacob qui est fort mal outillé.

Il me semble que si l'on publie la musique il serait bon de mentionner le refrain dans le premier couplet de la ballade.

Je m'attendais à voir Audran à son retour de Pontcroix, mais il paraît qu'il ne s'est pas arrêté ici car je ne l'ai pas vu.

Comme la santé ne me revient que très lentement je ne sais quand il me sera possible de réunir le bureau pour l'affaire Duchatellier. Je regrette que vous n'ayez pas réglé cette affaire à la dernière séance où vous étiez trois membres du bureau.

Il nous faudra au mois de mars une dernière réunion que vous viendrez, je l'espère, présider avant de partir pour Paris.

En attendant le plaisir de vous voir, je vous prie de me croire, Monsieur et cher président votre bien dévoué

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce 16.9]

Quimper le 20 avril 1878

Monsieur et cher Président

Je vous remercie mille fois de l'empressement que vous avez mis à vous occuper de mon affaire, mais votre lettre que je reçois à l'instant me surprend et me rend fort perplexe.

J'ai reçu il y a environ 15 jours du Ministère de l'Instruction publique, un rapport de M. de Rozière[96] lu à l'Académie des Inscriptions dans sa séance du 18 janvier 1878, sur les <concours> ouvrages envoyés au Concours des Antiquités nationales de l'année 1877. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'Académie et trois médailles et autant de mentions honorables ont été accordées à divers ouvrages. Comme mon travail sur la cathédrale de Quimper n'y est seulement pas mentionné, j'avais pensé qu'il avait été mis au rebut, et je considérais l'affaire comme terminée en ce qui me concerne. Ce résultat ne me surprenait pas trop, parce que le rapporteur avait eu soin de dire au début de son rapport qu'on avait à peu près laissé de côté les ouvrages ayant particulièrement un intérêt local.

Aujourd'hui vous m'écrivez que vous avez parlé de mon livre à M. de Longpérier[97], qui faisait partie de la Commission dont M. de Rozière a été rapporteur dans la séance de l'Académie du 18 janvier dernier. A ce titre M. de Longpérier aurait pu vous renseigner sur les résultats du Concours en question. Mais d'après votre lettre il ne vous en aurait rien dit, et vous me laissez entendre qu'aucun jugement n'aurait encore été porté sur ma cathédrale.

---

92 Adolphe Le Maigre, directeur de la compagnie Le Finistère, à Quimper, trésorier de la Société archéologique.

93 Sous-intendant militaire à Quimper, il est admis à le Société le 3 juin 1876.

94 Major en retraite, il a été trésorier de la Société jusqu'en 1876.

95 Il s'agit de «*Ar Gakouzez* (La Lépreuse)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 167-168.

96 Historien et archéologue, né en 1820, Thomas Louis Marie Eugène de Rozière a été élu à l'Académie en 1871.

97 Archéologue, né en 1816, Henri Adrien Prévost de Longpérier, élu en 1854.

Après avoir cru tout terminé, me voici donc plongé dans une incertitude dont je vous prie de vouloir bien me tirer le plus tôt possible, et même si vous le pouvez, par le retour du courrier, car je n'aime pas nourrir des fantômes. J'espère qu'il ne vous sera pas trop difficile de savoir si mon ouvrage a été compris dans le concours jugé le 18 janvier dernier ou s'il a été compris dans une autre catégorie d'ouvrages sur lesquels on n'a pas encore statué.

Tout cela est bien bizarre et il paraît que l'on n'est guère mieux renseigné sur la chose à Paris qu'à Quimper, car j'avais écrit il y a deux mois à M. de Barthélemy[98] pour lui demander la liste des membres composant la commission chargée de juger le concours auquel mon ouvrage devait prendre part, et le *22 février dernier*, il m'a adressé une liste que je vous ai communiquée dans les premiers jours du mois de mars et dont M. de Rozière ne faisait pas partie.

J'espère que le Ministre de l'Instruction publique donnera encore cette année une subvention à notre société. Vous vous rappelez sans doute que nous avons eu 300 francs l'année dernière. S'il accorde davantage cette année, on ne lui sera que plus reconnaissant.

Je voudrais vous entretenir d'autres choses entre autres de l'Inventaire des richesses d'art de la France, pour laquelle le Préfet va nommer une commission (j'ai été à la préfecture pour cette affaire)[99] mais le temps me presse et je serai plus à l'aise pour vous parler de tout cela quand vous aurez fait luire quelque clarté dans mon esprit au sujet du concours en question.

Quand vous recevrez cette lettre vous aurez sans doute vu Audran qui était ici lundi. Ayez je vous prie l'obligeance de lui dire que Madame Durest-Le Bris, la femme de son ami l'avocat, est morte hier d'une péritonite après 48 heures de grandes souffrances. On l'enterre en ce moment.

Madame Henri de Chamaillard, la femme de l'ancien député, est aussi très gravement malade d'une fluxion de poitrine. Elle a été extrémisée aujourd'hui.

Recevez, cher Monsieur, toutes mes excuses pour l'ennui que je vous donne et veuillez me croire votre bien dévoué

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **16.10**]

Quimper le 6 mai 1878

Cher Monsieur,

Je vous remercie bien sincèrement de votre lettre et des renseignements qu'elle contient, bien qu'ils ne soient pas de nature à me causer une joie bien vive. Je n'ai réellement pas lieu de me féliciter du sacrifice de temps et d'argent que j'ai fait pour la publication d'un livre qui ne m'a jusqu'ici causé que des déboires. J'étais depuis longtemps sollicité de le publier et c'est sans doute par l'effet d'un pressentiment secret que je me suis pendant plusieurs années montré rebelle à ces sollicitations. Je ne me suis rendu que lorsque l'on m'a donné l'assurance que ma bourse ne souffrirait pas de cette publication. Vous savez comment l'on a tenu les engagements que l'on avait pris envers moi à cet égard. J'ai du payer plus de deux mille francs pour l'impression, et ma situation de fortune ne me permettait pas de faire ce tort matériel à mes enfants. Je n'ai jamais de ma vie songé à thésauriser et maintenant que je regarde en arrière je vois bien combien j'aurais été sage en le faisant. J'aurais il est vrai rencontré probablement des obstacles intimes qui auraient rendu fort difficile l'exécution de ce projet, mais ce n'est plus le moment de revenir sur le passé, et je dois me borner à regretter l'imprudence que j'ai commise en publiant mon livre.

J'avais espéré obtenir une compensation aux injustices que j'ai éprouvées, en soumettant mon livre aux suffrages de l'Académie, et voici que le concours de cette année se présente dans des conditions exceptionnellement brillantes. Je sais bien que mon pauvre volume ne saurait lutter contre les gros ouvrages dont vous me parlez, mais tout petit qu'il est il représente une grande somme de temps et de travail, et je l'ai fait avec toute la conscience possible. Dans d'autres concours plus prosaïques, à côté de gros oiseaux, on en voit figurer des petits et si ces derniers présentent sous leurs minces volumes des qualités aussi appréciables que celles qu'étalent leurs gros

98 Anatole de Barthélemy (1821-1904), membre du Comité des travaux historiques.

99 Circulaire du ministre de l'Instruction publique du 1er mars 1878, cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 203.

concurrents le jury n'hésite pas à partager équitablement les primes entre les deux catégories.

Il me semble que l'on pourrait aussi me tenir quelque compte des services que j'ai déjà rendus à la science géographique. Vous n'ignorez pas dans quel état de confusion était la géographie gallo-romaine de l'extrême Armorique, il y a quelques années, confusion dont M. Bizeul[100], couronné cependant pour ses mémoires sur cette question n'avait pu la tirer. Je crois avoir fait la lumière sur les points inconnus ou controversés de notre géographie ancienne.

1° En découvrant l'emplacement de Vorganium, capitale des Osismi.

2° En déterminant à Carhaix l'emplacement de Vorgium de la carte de Peutinger, par la lecture que j'ai faite le premier de l'inscription de la borne de Maël-Carhaix.

3° En assimilant avec certitude, comme conséquence de ces deux découvertes, Brest et Castennec avec Gesocribate et Sulim.

On récompense souvent les géographes qui ont fait quelques découvertes hors de France. Il me semble que les auteurs de découvertes de ce genre faites en France pourraient avoir droit aux mêmes encouragements.

Si M. Desnoyere[101] désire avoir communication de la brochure que j'ai publiée sur mes découvertes géographiques, je serai très heureux de lui en adresser un exemplaire. Il m'en reste encore deux ou trois. Je n'ai pas besoin de vous dire que certains *écrivains* qui aiment la besogne toute faite, se sont empressés de s'emparer des découvertes et des idées nouvelles que renferme ma brochure pour les faire entrer dans des *tartines* sur notre géographie ancienne qui ont exigé de leur part bien peu de frais d'imagination.

Mais pour en revenir au concours académique, ne serait-il pas possible, puisqu'il est si brillant de partager chaque médaille entre deux ouvrages, de manière à permettre aux petits de ramasser quelques miettes ?

Mais en voilà assez sur ce sujet et c'est à peine s'il me reste assez de place pour vous prier de m'envoyer *d'ici huit jours* si cela vous est possible les observations que vous avez faites à la dernière séance de notre société, après la lecture de ma communication sur la Révolte du papier timbré, relativement à 1° l'authenticité du code paysan, 2° le chant populaire sur cette révolte, 3° le prétendu passage des commentaires de César sur le mot *Torreben*[102]. M. Pavot, qui est en tournée de révision depuis un mois m'a remis hier seulement une partie de son procès-verbal. Il faut pourtant que nous ayons une réunion prochainement. J'attends donc une lettre de vous dans quelques jours.

V. T. D. R. F. Le Men.

[Archives La Villemarqué, pièce 16.II]

Quimper le 20 juin 1878

Monsieur et cher président,

Je vous remercie de votre bonne lettre dont j'aurais du vous accuser plus tôt réception. Mais depuis quelques semaines je ne me sens pas bien, non que l'état de ma santé ait empiré, au contraire, mais je suis triste et j'ai le moral affaissé. Dans une pareille situation d'esprit je ne puis pas travailler comme je le voudrais, et je ne comprends guère la vie sans le travail.

Quoiqu'il en soit il faut que nous ayons une réunion ce mois, et je viens vous demander si le samedi 29 de ce mois[103] vous convient pour la convocation de la société. Veuillez je vous prie me répondre un mot à ce sujet par *le retour du courrier*, et me dire si vous avez quelque chose à mettre à l'ordre du jour de la séance.

J'aurais bien voulu vous voir avant cette époque afin de vous parler d'un rapport qu'il est

---

100 Louis Jacques Marie Bizeul (1785-1861), notaire à Blain, a obtenu en 1850 une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour «Explication d'une carte de la Bretagne Armorique à l'époque romaine» et «Des voies romaines sortant de Carhaix».

101 Jules Pierre François Stanislas Desnoyers (1800-1887), membre du Comité des travaux historiques depuis 1834 et élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1862.

102 «La révolte du Papier timbré en Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 183-200. Les observations de La Villemarqué figurent à la page 201.

103 Ce sera effectivement le cas.

urgent d'adresser cette année au Conseil général pour obtenir une augmentation de la subvention accordée à la Société. J'espère que nous recevrons cette année du Ministère de l'Inst. publique la subvention qu'il nous a accordée l'année dernière. Mais elle tarde à venir, et cependant j'ai besoin d'argent car j'en ai dépensé pas mal cette année pour le Musée, ou vous trouverez quelques changements à votre prochaine visite.

Je n'ai aucune nouvelle d'Audran depuis le 15 avril. Je suppose que le charme de ses fonctions municipales ne l'empêchera pas d'assister à la séance du 29 de ce mois.

En attendant le plaisir de vous voir je vous prie de me croire Monsieur et cher président votre tout dévoué

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **16.12**]

Quimper le 13 7bre 1878

Mon cher Président,

Je veux bien convoquer la Société pour le samedi 28[104], de ce mois, car bien que depuis bientôt cinq semaines je sois très souffrant, j'espère pouvoir me remettre assez bien d'ici là pour assister à la réunion. Je n'ai pas grand chose à présenter ; ce sont des documents concernant la chouannerie et qui varieront un peu les communications[105].

Miln, dans ses fouilles à Carnac, a parlé de quelques superstitions qui se rattachent aux haches en pierre ; je crois qu'il en a aussi été question dans Mélusine. En tout cas c'est un sujet qui ne peut manquer d'intérêt.

Le Conseil général ne nous a accordé cette année que les subventions habituelles ; Audran avait demandé trop de choses. J'avais insisté pour qu'il vint ici pour traiter cette affaire, et il m'avait promis de venir, seulement il n'a pas tenu sa promesse ; sans cela je suis persuadé que le Conseil général nous aurait remboursé la valeur de la table et du coffre que le préfet nous a vendus.

En attendant le plaisir de vous voir bientôt, je vous prie de me croire, mon cher Président, votre tout dévoué

R. F. Le Men.

[Archives La Villemarqué, pièce **16.13**]

Quimper le 13 octobre 1878

Mon cher président

Ma santé ne vaut guère mieux en ce moment que lorsque vous m'avez vu il y a 15 jours. Je veux bien convoquer la Société pour le samedi 26 de ce mois[106] ; mais ce sera par lettre d'avis car je ne pense pas que le Bulletin puisse être prêt pour cette époque. Vous avez du recevoir les épreuves de votre travail[107]. J'ai dit hier à l'imprimerie de vous envoyer celles du procès-verbal. J'avais fait plusieurs modifications au style de l'original, mais vous trouverez sans doute qu'il est encore susceptible de plus d'une amélioration.

Je crains bien que la personne que vous me désignez comme futur secrétaire ne réponde pas à vos espérances. J'ai remarqué que chez lui tout s'en va en paroles. De toutes les promesses qu'il m'a faites jusqu'ici aucune ne s'est réalisée. J'ai du rédiger moi-même, le procès-verbal de l'avant dernière séance où il a fonctionné comme secrétaire[108].

Cependant on peut essayer et vous agirez comme vous l'entendrez. Nous n'avons pas d'ailleurs le choix, et nous pouvons au besoin nous rabattre sur notre trésorier, qui n'est pas brillant, mais qui serait au moins exact et ponctuel[109].

J'aborde une autre question intéressante. Celle des costumes bretons. J'en ai commandé six à Jacob, avec des recommandations particulières. Avant de m'adresser à lui je me suis abouché avec les tailleurs bretons du pays, et j'ai acquis la certitude qu'en traitant avec eux je serais volé comme dans un bois. Pour deux costumes ils me demandent six cents francs soit 300 francs le costume. Jacob me fait les six au prix de mille francs en y comprenant le chapeau et la ceinture que ne four-

---

104 Ce sera effectivement le cas.

105 Le Men étant absent, la communication sera lue par La Villemarqué, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 26-33.

106 La réunion aura finalement lieu le 16 novembre.

107 «Les haches de pierre», *ibid.*, t. VI, 1878-1879, p. 44-50.

108 M. Pavot, secrétaire de la séance du 30 mars ?

109 M. Créach-Cadic.

niront pas les tailleurs de campagne. Jacob m'affirme qu'il me fait ce travail sans grand bénéfice parce que la vitrine du Musée sera pour lui une réclame.

La question des costumes est donc réglée mais ce n'est pas tout. Il faut des mannequins, il faut des perruques, il faut des supports. C'est une somme de 3 à 400 francs qu'il nous faut trouver cet hiver. Ne pourriez vous pas en recueillir une bonne partie à Quimperlé et dans ses environs en vous adressant à M. Lorois[110] et à d'autres personnes qui doivent s'intéresser au costume breton. Tant qu'à ouvrir une liste de souscription, il faut que les premières souscriptions fassent acte de générosité, et que leur exemple entraîne dans une certaine mesure d'autres plus tièdes. Je n'ai pas besoin de vous recommander autrement cette affaire, je sais que quand vous voulez être actif, vous avez des ailes.

Pour moi qui n'ai plus ni pattes ni ailes je suis en train de me procurer une petite voiture à mécanique qui me permette de remplacer dans une certaine mesure ces utiles appendices.

J'espère que vous nous porterez à la réunion du 26 de bonnes nouvelles de la souscription en question, et que Audran en qualité de maire de Quimperlé ne peut manquer de s'y intéresser.

Je vous remercie de l'offre que me fait M. X. d'un compte-rendu de la Monographie de la cathédrale de Quimper. Il est tout à fait incompétent pour un semblable travail. La Borderie ou Ramé[111] auraient pu le faire. Mais je n'ai demandé de comptes rendus à personne et on m'en a fait à mon insu dans des revues très sérieuses. Je viens de recevoir encore à ce sujet une lettre très élogieuse de dom Piolin de l'abbaye de Solesme que je ne connaissais jusqu'ici que de réputation. J'ai toujours eu horreur de la tartine, et j'aime mieux que l'on me laisse tranquille que de me frotter maladroitement l'échine. Peut-être aurai-je de vos nouvelles relativement à la souscription. En tout cas au revoir prochainement.

V. T. D. R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **16.14**]

Quimper le 4 novembre 1878

Mon cher président,

Audran que j'ai vu ici hier désire que nous ayons une réunion pour le 16 de ce mois[112]. Avant de rien faire je désire savoir si vous désirez que cela soit ainsi et dans le cas de l'affirmative si vous pourrez assister à la séance.

Veuillez je vous prie, mon cher président, me répondre demain ou après demain au plus tard, et me dire si je dois porter à l'ordre du jour, la suite de votre travail sur les haches en pierre.

J'ai reçu de Gaidoz[113] trois exemplaires d'un tirage à part qu'il a fait d'un article sur les inscriptions de l'Irlande[114] (d'après Miss Stokes[115]). L'un de ces exemplaires vous est destiné, les autres sont pour la Société et pour moi. Je vous remettrai votre exemplaire quand vous viendrez ici.

Votre tout dévoué

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **16.15**]

Quimper le 29 novembre 1878

Mon cher président

Je vous adresse sous ce pli une demande que j'adresse au Ministre au nom du bureau de la Société pour lui demander une subvention pour

---

110 Conseiller général, Léon Lorois a acheté en 1873 l'abbaye de Saint-Maurice à Clohars-Carnoët.

111 François Alfred René Ramé (1826-1886), cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972, p. 607-608.

112 Ce sera la date retenue.

113 Henri Gaidoz (1842-1932). Fondateur de la *Revue celtique* en 1870, il obtient en 1876 le premier enseignement officiel de langues et littératures celtiques à l'École pratique des hautes études. Mais, en 1881, quand une chaire de celtique est créée au Collège de France, elle est confiée à Henri d'Arbois de Jubainville, une amère déception pour Gaidoz !

114 «Notice sur les inscriptions latines d'Irlande», Paris, Imprimerie nationale, 1878, et Bibliothèque de l'École des hautes études, 35, p. 121-135.

115 Maiva Stokes est la fille du celtisant Whitley Stokes.

notre galerie des costumes bretons. J'ai la certitude que cette demande sera fortement appuyée par quelques uns de nos députés. Nous n'en sortirons jamais sans le secours de l'Etat.

Ayez je vous prie l'obligeance de signer cette demande, comme président de la faire signer par Audran, s'il est à Quimperlé et de me la renvoyer si c'est possible par le retour du courrier. Si Audran n'est pas à Quimperlé on se passera de sa signature. Nous n'avons en effet pas un instant à perdre, puisque le député qui soutient l'affaire, doit quitter Paris avant le 15. Or il faut que je fasse apostiller la demande ici par le maire et par le préfet. Elle ne pourra donc guère être à Paris avant le 5 et c'est un peu tard. J'espère donc que vous me la renverrez sans le moindre retard.

Je regrette que l'on n'ait pas nommé un secrétaire à la dernière séance. M. P.[116] quoiqu'il ne m'inspire pas grande confiance valait encore mieux que les autres que l'on a présentés.

J'ai reçu avis du Ministère que *tout* mon dernier Coetanlem serait publié non dans la Revue des Sociétés Savantes, mais dans un volume de Mélanges de Documents inédits de l'Histoire de France[117]. C'est beaucoup d'honneur qu'on lui fait, mais je crois qu'il le mérite.

Peut-être pourrons-nous avoir une réunion pour le 28 décembre[118]. Vous avez du recevoir l'épreuve de votre travail.

Pourriez-vous me dire chez qui se trouve en Angleterre l'original du Cartulaire de Ste Croix de Quimperlé.

Votre tout dévoué

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce 16.5]

Quimper le 25 décembre 1878

Mon cher président

Suivant nos conventions, je convoque la Société pour samedi 28 de ce mois à deux heures. Je mets à l'ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire adjoint
Le nom des haches de pierre
Un enterrement dans la cathédrale
Comm^on^ sur le costume breton

Quoique ce soit le jour des Innocents j'espère que la Société se montrera sage dans le choix de son secrétaire. Il est impossible de compter sur M. P.[119]. On ne peut en obtenir que des promesses. Il n'a pas encore depuis la dernière séance rédigé la note qu'il devait remettre à M. Creachcadic. D'où il résulte que le procès-verbal n'est pas fait.

Je pense, et plusieurs de ces messieurs sont de mon avis, que le mieux serait de nommer l'employé du télégraphe qui connaît la sténographie et qui a été présenté par M. de Brémoy[120]. De cette manière on aura à peu près tout ce qui se dira aux séances. Il suffira d'élaguer.

Je ne sais si M. P. assistera à la prochaine séance. Sa mère a fait une chute il y a deux ou trois jours et s'est cassé le bras.

Quant à moi, je suis assez bien quoique je ne sorte guère. J'ai été aujourd'hui au Musée ; et à moins de complications imprévues j'assisterai à la séance.

J'ai vu notre député retour de Paris[121]. L'affaire de la subvention marche bien. On a promis de nous accorder tout ce que le budget permettrait de donner. Malgré cela il importe de ne pas négliger notre souscription, et il serait bien à désirer que vous puissiez réunir quelques adhésions d'ici samedi. Ce serait un encouragement pour les autres. Je n'ai aucune nouvelle d'Audran. Je dois croire qu'il est un peu piqué contre moi, mais j'ignore pour quel motif.

À l'occasion pourriez vous vous informer combien coûterait de réacoutrer un de ces lits clos formés presqu'entièrement de petits fuseaux de diverses couleurs comme j'en ai vu dans la commune d'Arzano, notamment chez un nommé Cadet[122], ancien maire qui a été assassiné.

---

116 Pavot.

117 Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 119. La question a été évoquée à la séance du Comité des travaux historiques du 4 novembre 1878, avec pour rapporteur Anatole de Barthélemy. L'étude sera publiée, après la mort de Le Men, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VIII, 1880-1881, p. 143- 174.

118 Date effectivement retenue.

119 Pavot.

120 Il s'agit de M. Tanguy. M. de Brémoy est directeur du Télégraphe à Quimper.

121 Louis Hémon.

122 Le 23 mars 1858, M. Cadet, maire d'Arzano, avait été découvert mort dans un champ près de son domicile, mais ce n'est qu'en 1860, après les révélations d'un témoin, que l'on apprit qu'il avait été assassiné.

Il doit y avoir aussi dans une maison de la place St Michel, dont la porte est assez curieuse par les inscriptions (graffiti) de soldats du XVIIIe siècle, deux sortes de fauteuils formés de troncs d'arbres bruts et qui étaient placés dans la cheminée. Je les ai vus il y a environ 15 ans. Depuis j'ai prié Audran de les acheter pour le Musée. Mais il n'a rien fait et n'entend rien à ces sortes d'affaires. Je voudrais bien cependant avoir ces deux sièges pour la cheminée de campagne que je compte faire au Musée. Peut-être pourrez vous voir s'ils existent encore et si on veut les céder.

Encore un renseignement. Je me souviens qu'à la noce d'une nièce de l'abbé Henry à Mellac, qui a eu lieu il y a dix ans[123], il y avait de curieux costumes de femmes des environs de Lanvénégen, avec des boutons dans le dos[124]. Peut-on savoir exactement de quelle commune est ce costume et combien il coûterait ?

J'ai des nouvelles de Gaidoz dont la santé est toujours mauvaise. Je suis bien aise que vous lui ayez écrit, et j'ai la certitude que votre lettre lui a fait plaisir.

Donc à samedi. Votre dévoué

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **16.16**]

Quimper le 29 décembre 1878

Mon cher président

J'ai rêvé toute la nuit du lit dont vous m'avez parlé hier. S'il est dans les conditions que je suppose, c'est-à-dire s'il représente bien ce type d'ornementation formée de rosaces et de très petits fuseaux de couleurs variées, particulier aux environs de Quimperlé, je suis d'avis que vous l'achetiez, sans plus tarder, au prix de 40 francs et même quelque chose de plus si on l'exige. Rien ne sera plus facile que de le démonter et de me l'expédier par le chemin de fer (petite vitesse). S'il était accompagné de son banc dans le même style, la chose n'en vaudrait que mieux.

Je pense que vous voudrez bien ne pas négliger les deux troncs d'arbres fauteuils dont je vous ai parlé et j'espère qu'ils n'ont pas servi à alimenter le feu dont ils ont été si longtemps les accessoires.

A propos du don de M. de Kerret[125] je ne sais pas si notre Société dans son état actuel a le droit d'accepter des donations. Je pense qu'il serait nécessaire qu'elle fut reconnue d'utilité publique. Mais le mieux est pour le moment de laisser aller les choses, nous traiterons cette affaire à la prochaine réunion.

Je cherche aussi pour le Musée un couteau en forme de faucille (Coutel cam) comme j'en ai vu à Clohars et comme il en existe à Trégourez. J'en ai parlé à Audran depuis longtemps, mais il est inutile de lui rien demander.

Peut-être M. Lorois consentirait-il à souscrire pour les costumes, et même à faire partie de la Société.

Je crois vous avoir dit que M. de Raismes[126] m'a autorisé il y a déjà longtemps à l'inscrire pour 30 francs. J'espère qu'Audran et l'abbé du Marchallach[127] souscriront chacun pour 50 francs.

Votre dévoué

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **16.17**]

Quimper le 9 juin 1879

Monsieur et cher Président

J'ai reçu vos deux lettres qui me prouvent que votre séjour à Paris n'a pas été défavorable à votre bonne humeur. Je convoque la Société pour

123 Il s'agit sans doute du mariage de Marie-Perrine Le Boédec, cf. *supra*, note 44.

124 À ce mariage assistent effectivement des habitants de Lanvénégen, dont Nicolas Barthélemy Le Guern, le maire de la commune.

125 Abandon gratuit de l'allée couverte de Brennilis par René de Kerret, de Brasparts. Cf. séance du 28 décembre 1878, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 118.

126 Originaire de la Somme, Arnold de Raismes est sénateur depuis janvier 1876 et conseiller général du canton d'Arzano.

127 Auguste Félix du Marc'hallac'h (1808-1891). Ami de longue date de La Villemarqué avec qui il se rendit au pays de Galles en 1838, vicaire général de l'évêché de Quimper.

le samedi 14 de ce mois. Vous recevrez le bulletin demain ou après-demain. S'il est un peu en retard c'est la faute de l'Institut qui ne s'est pas souvenu que le fameux Moira de la carte de Kercadio, n'est autre que le non moins fameux lord Moira, marquis d'Hastings, qui prépara et dirigea l'expédition de Quiberon en 1795. D'où obligation, pour le pauvre secrétaire, de retaper la chose au moyen d'un carton.

J'ai à l'ordre du jour le rapport d'un faux chouan. Je sais qu'on a contesté l'existence de ces espions et peut-être pourrez-vous m'envoyer, avant la réunion, une note sur ce qui a été dit à ce sujet.[128]

J'ai reçu votre livre, mais comme je n'aime pas les practical jokes accommodés à la sauce des Sept psaumes de la pénitence, je ne vous en ai rien dit.

L'accueil qu'il a reçu ne me surprend pas, il était de toute justice.

Vous ne me parlez pas de la fameuse chaire de langue celtique que l'on est en train de créer pour d'Arbois, ce qui est un véritable crève-cœur pour Gaidoz.

Rapportez moi, s'il vous plaît, mon dictionnaire cornique et tachez surtout de nous rapporter quelques nouveaux membres, nous en avons bien besoin.

Votre dévoué

R. F. Le Men

[Archives La Villemarqué, pièce **4.19**]

Quimper le 26 juin 1879

Mon cher Président,

Vous trouverez ci-inclus votre reçu du Dictionnaire Cornique.

Depuis notre dernière réunion, la vie n'a été pour moi qu'une succession de jours de souffrances. Je regrette que vous ne puissiez pas venir à nos réunions par le premier train, nous pourrions causer de bien des choses dont il est difficile de s'entretenir par lettres.

Je doute qu'Audran réussisse à faire un procès-verbal présentable de la dernière séance. Il est donc à désirer dans l'intérêt de la Société que vous fassiez appel à vos souvenirs et que vous rédigiez ce procès-verbal. MM. Pavot et Faty pourront ainsi que moi-même le compléter.

Notre secrétaire avait été convoqué régulièrement, mais par la faute du gardien il n'a pas reçu à temps sa convocation.

J'ai reçu hier de la préfecture la lettre ci-jointe à laquelle je vous serais obligé de répondre le plus tôt possible. C'est toujours moi jusqu'ici qui ai eu la corvée de ces sortes de rapports, il est temps qu'un autre s'en charge à son tour et vous pouvez voir que c'est à vous que la lettre est adressée. Au reste vous ne devez pas avoir contre ce Préfet, les objections que vous pouviez avoir contre son prédécesseur.

Pour justifier de l'emploi de la dernière subvention de 500 francs, vous pouvez citer les dépenses suivantes faites par la Société pendant l'année 1878-1879.

1° - Pour six costumes bretons	1 000 Frs
2° - Pour une table et un coffre Renaissance	350 Frs
3° - Pour quatre coffres bahuts	300 Frs
Total	1650 Frs

La question de la chaire de philologie celtique a été, paraît-il, ajournée à l'année prochaine, ce qui donne à Gaidoz quelque espoir[129]. Il m'annonce qu'il a fondé récemment une société de celtistes qui aura chaque année un banquet à Paris, dans le genre de la Pomme et de la Cigale[130]. Le premier banquet a eu lieu il y a quelques jours sous la présidence de M. Renan, mais il ne paraît pas avoir fait grand bruit.

Je pensais que Mélusine l'aurait rendu moins prompt à céder aux entraînements d'amis intéressés. Je vois qu'il n'en est rien ; mais je n'augure pas grand chose de cette nouvelle société à laquelle je désire demeurer étranger[131].

---

128 «Rapport d'un faux-chouan au général Jaulin, commandant à Carhaix», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1879-1880, p. 13-26.

129 La chaire ne sera créée qu'en 1882 et effectivement attribuée à d'Arbois de Jubainville.

130 Il s'agit du *Dîner celtique*.

131 La revue *Mélusine* que Gaidoz a créée en 1877 avec Eugène Rolland a cessé de paraître au bout d'une année.

Notre galerie de costumes marche très-bien malgré le mauvais état de ma santé. Je trouve chaque jour de très belles choses et des choses très curieuses. Je viens de dénicher dans le haut-Léon, le costume d'un bonhomme de quatre-vingt-treize ans, costume qu'il portait à ses noces qui ont eu lieu il y a soixante et onze ans.

J'écris un peu partout dans le département. Vous devriez bien m'aider un peu dans votre région, surtout du côté de Lanvénégen où l'on m'a dit qu'il existe un joli costume de femme. MM. Lorois et de Bremond pourraient bien nous faire don d'un costume chacun. Ce serait de leur part faire oeuvre de patriotisme.

Envoyez, je vous prie, le plus tôt possible votre petit rapport au préfet[132], je suis trop souffrant et trop occupé pour m'en charger. Quant au procès-verbal entendez-vous avec Audran, si vous voulez que nous ayons une réunion avant les Calendes grecques.

Votre tout dévoué.

R. F. Le Men

P.S. La cheminée du Musée est terminée ; tachez donc de m'avoir un de ces troncs d'arbres de la maison de la place St Michel. Est-on endormi dans ce pays de Quimperlé !

[Archives La Villemarqué, pièce 4.20]

Lettre de Marie Le Men

[Quimper, 22 septembre 1880]

Monsieur,

Depuis plus de quinze jours j'ai de violentes névralgies qui ne m'ont pas permis de répondre plus tôt à votre bonne lettre si pleine de sympathie.

Je suis contrariée qu'on ne vous ait point prévenu à temps, suivant ma recommandation. Nous sommes très-sensibles au regret que vous voulez bien nous en exprimer, comme aux sentiments que vous éprouviez pour mon père, car, pardonnez-moi, Monsieur, si j'ose devenir indiscrète, mon père craignait quelquefois que vous ne lui ayez pas tout-à-fait pardonné des discussions aujourd'hui dans l'oubli, mais dans lesquelles il regrettait sincèrement d'être entré, surtout d'une manière si violente.

J'aurais été heureuse si vous aviez pu connaître ses sentiments à votre égard ; il éprouvait une véritable joie lorsque vous veniez à lui avec gaîté.

Je crois qu'il est regrettable que bien des travaux dont il s'occupait soient inachevés. Il préparait la publication du Cartulaire de Landévennec, d'un Dictionnaire topographique du Finistère, du Répertoire archéologique du même département et celle des Pouillés de Léon, Cornouaille et Tréguier que devait accompagner une étude de géographie dans laquelle aurait été traitée la question des divisions civiles et ecclésiastiques de la Bretagne sur lesquelles avec du travail et de la réflexion il s'était fait une opinion justifiée par des preuves et dont il éprouvait une grande satisfaction.

Doué d'une volonté ferme pour le travail et de beaucoup de justesse dans le jugement mon père étudia toute sa vie et savait beaucoup. C'était un savant modeste dont on ne pouvait bien apprécier les qualités généreuses que dans l'intimité. Le travail était pour lui une source de consolations et de joies.

Il a eu le bonheur, Monsieur, comme vous l'avez appris, de recevoir tous les secours de la religion et d'accepter avec résignation la volonté de Dieu. C'est une grande consolation dans notre douleur[133].

Mon père est né à Quimper le 26 août 1824. Étant enfant il souffrait constamment des yeux et il était déjà grand lorsqu'il commença ses études. Il passa quelque temps chez les Frères et une année au collège de Pont-Croix où il apprit le breton, puis il suivit les cours du collège de Quimper où il fut toujours le meilleur élève de sa classe. De troisième en raison de sa grande supériorité sur ses camarades on lui permit de passer en rhétorique où il obtint douze premiers prix. Il fit à Rennes sa philosophie et passa ses examens.

---

132 Un rapport sera effectivement adressé le 30 juin, dont on trouve la teneur dans le compte rendu de la séance du 26 juillet, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1879-1880, p. 31-34.

133 La Villemarqué fait mention de ce passage dans la séance du 9 octobre 1880, *ibid.*, t. VIII, 1880-1881, p. 15.

Après être entré dans l'enregistrement pour obéir au désir de ses parents, il quitta au bout de six mois cette administration qui ne convenait pas à ses goûts. Il entra alors comme élève à l'école de médecine de Brest, mais sa vue étant très-fatiguée il ne put y rester qu'un an et en sortit avec d'excellents certificats. Il voulait se livrer à l'étude des langues, ses parents n'y consentirent jamais ; depuis, il exprimait souvent le regret de n'avoir pu entrer à l'école des langues orientales.

Après avoir quitté l'école de médecine il se mit à herboriser et forma un herbier. C'est dans les excursions qu'il faisait pour connaître la flore de son pays, que les monuments qu'il rencontrait à chaque pas attirèrent son attention, il se mit à les étudier, et continua cette étude pendant bien longtemps. Dans ses voyages il notait ses observation[s] sur l'archéologie, les usages et le breton du Finistère.

Il avait obtenu la classe d'anglais au collège de Quimper, il fut en même temps nommé bibliothécaire de la ville, puis archiviste. Les archives convenant à ses goûts, il abandonna immédiatement ses deux autres emplois pour se consacrer tout entier à ses nouvelles fonctions et passa en 1853 un examen à Paris parce qu'il ne sortait pas de l'école des Chartes.

Plus tard il fut chargé de fonder le Musée d'archéologie. Sans rétribution, uniquement dans le but de voir naître dans le Finistère le goût des études archéologiques, il accepta cette charge qui lui valut bien des ennuis et beaucoup de fatigues, et qui attardait les travaux dont il s'occupait.

Bien souvent il se désolait de voir que le résultat auquel il songeait était loin d'être atteint.

Il me semble que comme archiviste il sut remplir très-utilement ses fonctions en faisant servir avec intelligence au progrès de la connaissance de notre histoire locale les titres confiés à sa garde.

Veuillez me pardonner, Monsieur, d'avoir tardé dans ma réponse, j'aurais aimé à vous parler d'une affaire concernant le Musée, mais je crains <déjà> d'avoir été trop longue.

Je vous prie, Monsieur de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

Marie le Men
Quimper le 22 septembre 1880

[Archives La Villemarqué, pièce **4.21**]

Lettres d'Armand du Chatellier

Kernuz près Pont l'Abbé
16 août 1876

Monsieur le Président,

Je reçois à l'instant, datée du 14 de [ce] mois, une convocation pour la [séance] de la Société archéologique de Quimper.

Avant de répondre à cet app[el] permettez-moi de vous adresser quelques observations sur des faits que moi et mon fils nous sommes encore à nous expliquer.

Il y a plusieurs mois que des cultiva[teurs] de la ferme de Tronoen en St Jean Trolimo[n] vinrent nous prier de nous rendre sur les lieu[x] pour examiner avec eux quelques substra[ts] que le soc de leur charrue avait rencontré[s].

À première vue nous jugeâmes qu'[il] pouvait y avoir des fouilles à faire dans l'intérêt de l'archéologie.

Après quelques pourparlers il y eut un traité écrit passé entre le fermier et mon fils à la date du 10 avril dernier. D'après ce traité et, suivant finances mon fils fut auto[risé] à faire exclusivement les fouilles désirées à la condition que ses travailleurs défricheraient le sol et en extrairaient toutes les pierres pour être remises au fermier. Ce travail fort avancé a déjà fait l'objet d'un rapport au Ministre de l'instruction publique et était au moment d'être terminé quand plusieurs mem[bres] de la société que vous présidez se sont rendus à deux reprises sur les lieux en juillet dernier accompagnés du Brigadier de la Gendarmerie de Pont-l'abbé !

La présence répétée de la force armée en pareille circonstance nous a paru fort étrange et les propos qui ont été tenus en cette circonstance aux fermiers, que la prés[ence] du tricorne ne pouvait manquer d'effrayer nous ont paru encore plus étranges, s'il est possible. Je me crois autorisé à vous prier instamment de lire ma lettre à la prochaine séance de la société et de demander à MM. Le Men, de Blois et de Montifaut qu'on nous a dit

être présents à cette expédition, si les propos qui suivent sont exacts ou non.

Suivant le dire des tenanciers de Tronoen ces Messieurs, après examen des fouilles opérées leur auraient recommandé de nous écarter en nous interdisant toutes recherches ultérieures, nous menaçant de poursuite et de restitution des objets trouvés comme indûment acquis par mon fils quoique n'ayant pu être extraits q[u'à] grands frais et en vertu d'un traité formel.

De Tronoen les poursuites et les perquisit[ions] de ces Messieurs, toujours assistés du Brigadier [de] la Gendarmerie, qui ne les aurait même pas quittés à table, si nos informations sont exactes, seraient continuées dans les communes de Plome[ur] et de Treffiagat.

Vous en conviendrez, monsieur le Prési[dent] voilà des procédés scientifiques que ni vous ni [moi] nous n'avions connus jusqu'à présent.

J'en appelle à votre délicate appréci[ation] des faits ordinaires de la science pour vous demander deux choses : - qu'il soit imposé par la société un blâme en règle contre cette manièr[e] d'agir de ces Messieurs envers un de leurs confrères [et] qu'à l'avenir ils veuillent bien dans l'intérêt de [la] science comme des collections départementales q[ui] vous sont confiées, s'abstenir de procédés pareils en se rappelant que mon père et moi nous sommes depuis longtemps inscrits au nombre des donateurs du Musée archéologique de Quimper et que nous en voulons beaucoup à ces Messieurs de nous avoir ainsi détournés de l'intention où nous étions de nous départir d'une partie [du] fruit de nos découvertes.

Il y a cependant peu d'années qu'un[e] expérience malheureuse et du même genre fut faite à l'occasion de poursuites intempestives dirigées contre le professeur Monsieur Grenot, un des membres de la Société. En voulant contester à ce Monsieur la légitime possession d'une belle collection qu'il avait formée de ses deniers, l'indiscrétion commise à son égard fut au moment de faire liv[rer] à l'étranger les objets rares qu'il avait recueil[lis] sur le sol de votre département. Si nous en avons eu le bonheur de retenir ces objets en France nous ne le devons qu'au patriotisme de Mr Grenot et au sacrifice d'argent qu'[un] amateur zélé s'est imposé.

Veuillez recevoir, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments dévoués de parfaite confraternité littéraire

du Chatellier
correspondant de l'Institut

P.S. Je compte que vous voudrez bien faire insérer cette lettre au procès-verbal de la séance.

[Archives La Villemarqué, pièce 30.51]

Kernuz près [Pont] l'abbé
14 8bre 1876

Monsieur le président

Je viens de recevoir le procès verbal imprimé de la séance de la Société archéologique de Quimper où il a été question de la lettre que je vous ai écrite à l'occasion des découvertes de Tronoen.

Je vois d'abord à regret par ce compte-rendu que cette lettre ayant été ni lue ni connue, il s'est trouvé dans la société des personnes qui aient demandé à exprimer un blâme à mon égard et à le formuler par un vote. Je ne veux pas qualifier ce procédé ; mais il est au moins étrange sans que j'en dise autre chose.

D'une autre part, toutefois vous avez très sagement dit qu'avant de rien décider il fallait attendre une réponse du propriétaire.

Vous aviez doublement raison puisque vous lui écriviez pour lui demander l'autorisation que nous lui demandions de notre côté pour [faire] les fouilles nécessaires dans l'intérêt de l'art [et] de l'histoire.

Aussi j'espère bien aujour[d'hui] que cette réponse vous est connue [à vous] comme à moi, que vous voudrez bien faire passer sous les yeux de vos honorables confrères la clause ci-dessous

résultant d'un traité en règle rédigé par notaire entre mon fils et Mad^me^ de Martigny, propriétaire de Tronoen.

«Il a été convenu entre les parties que les objets trouvés resteraient la propriété de Mr du Chatellier et seraient estimés aux frais de Mr du Chatellier par deux experts, choisis, l'un par ce dernier, l'autre par la dite dame de Martigny. Mr du Chatellier devra payer après cette expertise la moitié de cette estimation à M^dme^ de Martigny.»

Cela dit, il serait bien étrange que vos collègues de la Société archéologique persistassent à venir troubler ou arrêter des fouilles, qui, avant de profiter à la science léseraient les intérêts de M^dme^ de Martigny qui a si hautement témoigné de son respect pour les choses historiques.

Mon fils apprenant cependant qu'un individu qui a eu des relations répétées avec M^r^ Le Men et le Maréchal des logis de la gendarmerie de Pont l'abbé, [s]'était rendu plusieurs fois à Quimper po[ur] y vendre des objets recueillis dans [de]s fouilles indument faites l'a [f]ait appeler devant le juge de paix [e]t il a été constaté pas ses aveux légalement inscrits que le fruit de ses soustractions avait été déposé au musée moyennant rétribution.

C'est évidemment là un larcin fait au détriment des intérêts de M^dme^ de Martigny. Mon fils par suite de son traité devrait naturellement tenter de le réprimer : nous espérons qu'il ne se renouvellera pas.

Vous penserez comme moi, <je l'espère> j'en suis sûr, qu'il importe que ces détails soient bien connus de la Société, mais surtout de Mr Lemen qui dans le J^al^ le finistère du 26 août mettrait à l'ordre du jour : *la découverte d'un poste gallo-romain à Tronoen par Mr R. F. Le Men.*

– Tout le monde sait que dès le mois de février cette découverte était constatée par mon fils – mais je vois par les deux derniers procès-verbaux de la Société archéologique que la santé de Mr Lemen est souvent chancelante, c'est ce qui explique sans doute, la méprise à laquelle il s'est laissé aller ; je la lui pardonnerais très volontiers, si, comme je vous l'ai déjà dit, ses pro[cédés] ne nous ava[ient] pas enlevé à moi et à mon fils, [le] plaisir d'aller soumettre à vous [et] à vos collègues les objets que [nous] trouvons tous les jours et sur lesquels votre avis et celui de la société entière nous auraient été si précieux.

Mais au fond, soyez sûr que rien ne sera perdu pour la science elle même, le Ministre de l'instruction publique ayant bien voulu demander à mon fils un rapport et des dessins sur ses découvertes. chacun pourra donc plus tard juger de ce qui aura été fait et en parler très librement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de mes sentiments les plus distingués

du Chatellier

[Archives La Villemarqué, pièce 30.55]

Lettre de Paul du Chatellier

Château de Kernuz Pont l'Abbé
22 7bre 1876

Monsieur,

Mieux que personne vous savez que j'ai l'autorisation de faire des fouilles au camp gallo-romain que j'ai découvert à Tronoën. Permettez-moi donc, m'adressant au Président de la Société archéologique du Finistère de vous dire que j'ai tout lieu de m'étonner de la persistance déloyale avec laquelle certains membres de cette société, que nous avons précédemment nommés, continuent à enlever de ce lieu des objets qui appartiennent à moi seul. Le procédé vous en conviendrez, Monsieur, est étrange et malhonnête.

Des objets provenant de fouilles illégalement faites à Tronoën ont été à diverses reprises vendus à la Société, de l'aveu même de Corentin Garin qui les a livrés, ainsi que cela a été consigné hier au procès-verbal de la justice de paix de Pont-l'Abbé. Ces messieurs venus encore dimanche 17 sur les lieux en ont emporté différents objets et ont de plus engagé Garin à continuer des fouilles, lui donnant rendez vous à Pont l'Abbé mardi 26 pour la remise de ce qu'il aurait découvert.

Par cette façon d'agir déloyale ils mettent cet homme sous le coup d'une poursuite pour escroquerie et se mettent eux mêmes dans le cas de recel.

Je me verrai donc obligé, à mon regret, si pareils faits continuent à se renouveler de recourir à la voie légale des tribunaux pour y mettre fin et obtenir la restitution d'objets illégalement enlevés.

Je suis certain, Monsieur, que ces agissements au nom de la Société que vous présidez répugneront à votre loyauté et je suis sûr qu'il me suffira de vous les signaler pour que vous les désapprouviez et les fassiez cesser.

A un autre point de vue du reste c'est là une guerre déloyale et sans précédent dont je ne puis comprendre le but et qui ne peut être que nuisible aux intérêts de la science.

Croyez , Monsieur, aux sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

P. du Chatellier

Mon père vous offre son empressé souvenir.

[Archives La Villemarqué, pièce 30.45]

Résumé

En 1867, dans sa préface à la réédition du *Catholicon*, René-François Le Men, archiviste du Finistère, s'en prend violemment à Théodore Hersart de La Villemarqué. C'est le début de la fameuse «querelle du *Barzaz-Breiz*» qui atteint son paroxysme en 1872, au Congrès celtique de Saint-Brieuc. Entre-temps, Le Men a changé radicalement de camp et, dès 1873, renoue des relations avec son ancien adversaire. Tous deux se rencontrent désormais régulièrement aux séances de la Société archéologique du Finistère dont Le Men est le secrétaire et dont La Villemarqué occupe la présidence à partir de 1876. Si les lettres de Le Men à son président apportent un éclairage sur la psychologie des personnages, elles nous livrent surtout de précieuses informations sur les débuts de la Société archéologique, et notamment sur la délicate affaire qui l'oppose aux Du Chatellier à propos des fouilles de Tronoën. Elles montrent aussi la part active que prend Le Men dans la constitution des collections du Musée archéologique, s'attachant notamment à y faire entrer des objets d'intérêt ethnographique comme les costumes.

Abstract

In 1867, in his preface to the new edition of the *Catholicon*, René-François Le Men, the archivist of Finistère, launched a violent attack againt Théodore Hersart de La Villemarqué. This diatribe initiated the well-known «*Barzaz-Breiz* quarrel», which culminated in 1872 during the Congrès celtique, held at Saint-Brieuc. Meanwhile, Le Men had radically changed sides and, as early as 1873, had again taken up with his former adversary. They then met regularly at the sessions of the Société archéologique du Finistère, chaired by La Villemarqué from 1876 onwards, Le Men being the ordinary secretary of the Société. The letters of Le Men to La Villemarqué throw light on the psychology of the two men, but, above all, give us precious information as to the beginnigs of the Société archéologique and the rather tricky conflict between the latter and Armand and Paul du Chatellier about the Tronoën excavations. These letters also reveal the active role played by Le Men in the building up of the collections of the Musée archéologique, showing that he paid particular attention to the acquisition of artefacts of ethnographic value, such as Breton costumes.

Diverradur

Mond a daol-dag da d/Théodore Hersart de La Villemarqué (Kervarker) ez a Reun-Frañsez Ar Men, eñ diellour Penn-ar-Bed, e rakskrid ar *C'hatolikon* e 1867. Neuze e krog «tabud ar *Barzaz-Breiz*», eur rendael a vezo en e wasa e 1872 da geñver Kendalh keltieg Sant-Brieg. Etretant e-neus Ar Men troet kordenn hag azaleg 1873 e stag a nevez da zarempredi e enebour a-ziagent. En em weled a reont o daou ingal da geñver bodadegou Sosiete arkeologel Penn-ar-Bed m'eo Ar Men sekretour anezi ha Kervarker prezidant goude 1876. Ma ro al liziri kaset gand Ar Men d'e brezidant eun alberz euz personelez an eil hag egile, talvoudusoh ez int c'hoaz dre ar pez a roont da houzoud diwar-benn bloaveziou kenta ar Sosiete arkeologel, dreist-oll e-keñver ar gudenn gasaüz savet etre hi ha tiegez an Du Chatellier(ed) diwar-goust al labouriou-furch digoret e Tronoën. A-bouez al liziri-ze ivez e ouzom ar preder a gemeras Ar Men evid pourveza ar Mirdi e hendraezou, ar re, er henta poent, a zo ganto eun dalvoudegez tudoniel, an dillajou da skwer.

A propos du théâtre populaire breton de Kerjean : lettres inédites d'Anatole Le Braz, Jean-Marie Perrot et Louis Dujardin (1912-1913)

par Alain Tanguy

En cette belle journée ensoleillée du dimanche 12 octobre 1913, la petite ville habituellement si paisible du Conquet voit sa quiétude troublée par l'arrivée d'un train spécial venu de Brest, orné de verdure et de drapeaux, et qui déverse dans les rues de la cité un flot de notables. On fête ce jour-là la restauration du monument du grammairien Jean-François Le Gonidec. Anatole Le Braz est présent, ainsi que Théodore Botrel, Taldir Jaffrenou et bien d'autres représentants encore des lettres bretonnes. Tout ce beau monde prend la direction du petit cimetière de Lochrist, où repose Le Gonidec. Les discours se succèdent, puis c'est le retour au Conquet, à l'hôtel de Bretagne, où est servi le banquet auquel assistent près de deux cents personnes, dans une grande salle qui domine l'Océan. À l'heure des toasts, un petit prêtre se lève et prend la parole, annonçant l'introduction de l'histoire de Bretagne en breton dans les écoles libres du Finistère, sur ordre de Mgr Duparc : il s'agit de l'abbé Jean-Marie Perrot, vicaire de Saint-Vougay, fondateur du Bleun-Brug et directeur de *Feiz ha Breiz*[1]. Voici comment Anatole Le Braz le décrit en la circonstance dans son carnet de notes : «Parmi les prêtres présents, l'abbé Perrot, un petit Léonard, originaire de Plouarzel, à figure menue, aux yeux vifs, dont toute la personne vibre comme un paquet de nerfs. Au banquet, après la cérémonie, lorsqu'il prend à son tour la parole, il dégage vraiment une électricité que ses gestes abondants ont l'air de vouloir darder dans toute la salle. Tout à fait le type du jeune vicaire sillonniste, animé d'une foi qui ne connaît qu'elle[2].»

[1] L'abbé Jean-Marie Perrot est né à Plouarzel le 3 septembre 1877. Nommé vicaire à La Forest-Landerneau en 1903, à Saint-Vougay en 1904, à Saint-Thégonnec en 1914, à Plouguerneau en 1920, il obtient «de l'avancement» en 1930 en devenant recteur de Scrignac. Fondateur du Bleun-Brug en 1905, directeur de la revue *Feiz ha Breiz* à partir de 1911, il défend avec ardeur la langue et la culture bretonnes et entretient de cordiales relations avec les milieux séparatistes, ce qui lui valut de nombreux «coups de crosse» de son évêque, le très prudent régionaliste Mgr Duparc. Considéré par certains comme le père spirituel du mouvement breton de l'époque, il est abattu à Scrignac le 12 décembre 1943 par la résistance communiste.

[2] C.R.B.C., Brest, fonds Le Braz, carnet Y, 1913-1914, p. 4.

En fait, Anatole Le Braz et Jean-Marie Perrot se connaissent déjà au moment des cérémonies du Conquet. Peut-être se rencontrent-ils alors pour la première fois, mais du moins ont-ils entretenu, quelques mois plus tôt, une correspondance assez abondante que nous présentons ici pour la première fois. Les lettres qui suivent proviennent en grande partie du fonds Le Braz, ensemble de carnets manuscrits, ouvrages et notes diverses confié à Donatien Laurent en 1986 par Jean-Hervé Robert, ingénieur à Alicante et petit-fils de l'auteur de *La Légende de la Mort*, et déposé à Brest au Centre de recherche bretonne et celtique (C.R.B.C.). Trois pièces, toutefois, sont issues d'une autre source ; nous les devons à M. Herri Caouissin, ancien secrétaire de l'abbé Perrot, que nous remercions ici pour son obligeance.

Le document que nous évoquerons en premier lieu n'est pas une lettre, mais une notice rédigée de la main du vicaire de Saint-Vougay, sans doute à la fin de l'année 1912. Jean-Marie Perrot y expose les raisons qui l'amènent à souhaiter la construction d'une salle de spectacle de 2 500 places dans un coin du parc du château de Kerjean :

PIÈCE 1

Notes
sur le théâtre de Kerjean.

Le théâtre breton de Saint-Vougay donna sa première représentation en 1905, le 7 mars ; *Gouel ar Bleun-Brug* fut organisé pour la première fois le 12 septembre de la même année dans la cour d'honneur du château de Kerjean, avec le bienveillant concours de Monsieur le Comte et de Madame la Comtesse de Coatgoureden[3]. Le 4 septembre 1906, la fête splendidement organisée dans l'esplanade du château fut absolument contrariée par le mauvais temps.

Les deuils répétés de toute la famille de Coatgoureden obligèrent les organisateurs à transporter la fête du 12 septembre 1907 à Kergournadec'h[4], celle du 17 septembre 1908 à Plougastel. Mais ces déplacements étaient fort coûteux ; en outre, l'action s'exerçait beaucoup trop en étendue pour pouvoir s'exercer en profondeur ; c'est pour cela que les promoteurs des *Bleun-Brug* construisirent à Saint-Vougay en 1909 une salle destinée à abriter la fête bretonne en cas de pluie. Cette salle ne pouvait contenir que 500 personnes : elle était absolument insuffisante, car la fête, *quoique donnée toujours sur semaine* afin de pouvoir obtenir un compte exact du progrès du mouvement, réunit tous les ans des milliers de Bretons.

Sur ces entrefaites arriva la vente de Kerjean, et le comité des fêtes dans sa séance du 25 mars 1912 résolut de faire l'acquisition d'un coin du parc situé entre les ruines du château et l'étang afin d'y créer le siège définitif de l'œuvre des *Bleun-Brug*, le plus près possible de la maison qui en avait été le berceau.

La fête du 12 septembre dernier y a été célébrée : elle a réussi grâce *au beau temps* ; mais l'expérience prouve que les séances théâtrales de plein air n'obtiennent jamais tous les succès désirables ; elles sont en effet contrariées tantôt par le vent, tantôt par la pluie, tantôt par le froid, tantôt par le soleil.

L'organisation d'une fête de plein air est également une source de dépenses très consi-

---

3 «Charles-Marie, comte de Coatgoureden, né à Kerjean le 17 juillet 1844 ; zouave pontifical, maire de Saint-Vougay, mort à Kerjean le 12 décembre 1907. Épouse à Rennes le 9 février 1874 Caroline-Marie-Amélie de Vaucouleurs de Lanjamet, née à Rennes le 8 avril 1847, y demeurant en 1913, fille de Charles-Edouard de Vaucouleurs, comte de Lanjamet, et d'Anne-Marie-Louise Rogon de Carcaradec.» (Henri FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes (1650-1912)*, t. I, Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1986 [1re éd. 1912], p. 659).

4 Bâti à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe à quelques kilomètres au sud de Plouescat (mais dans la commune de Cléder), c'est le dernier château fortifié construit en France.

dérables. Pour toutes ces raisons, la création d'une salle de spectacle capable de recevoir 2 500 spectateurs s'impose. Cette salle serait à Kerjean le complément du Musée national breton. Elle servirait de salle de projections, de salle de conférence aussi bien que de salle de théâtre ; elle servirait à vulgariser les œuvres bretonnes ; elle contribuerait à créer *au cœur du Léon* une mer de chant, *«eur mor a gan»* comme disent les Gallois ; elle contribuerait au développement du *théâtre celtique*[5] ; elle rapprocherait et unirait davantage les diverses classes de la société ; elle ferait aimer la campagne ; en procurant à nos Compatriotes sans qu'ils aient à sortir de chez eux les délassements honnêtes qu'ils sont en droit de se procurer, elle leur enlèverait la tentation d'aller en ville en chercher de mauvais ; elle serait la maison du peuple : ***Ti ar Bobl*** *hag a fell d'ezan mont var araok heb koll netra euz ar pez a zo deut d'ezan digant e dud koz*[6].

Le plan de ce théâtre est déjà fait par Monsieur Chaussepied, mais pour le réaliser il faut maintenant trouver des ressources. En Bretagne on trouve de l'argent pour tout, espérons donc qu'on en trouvera également, par souscription et par emprunt, même pour l'œuvre d'éducation populaire entreprise par la Société des Bleun-Brug[7].

*
* *

Voici la maquette du théâtre populaire de Kerjean telle qu'elle a été dessinée par l'architecte Charles Chaussepied en septembre 1912[8] :

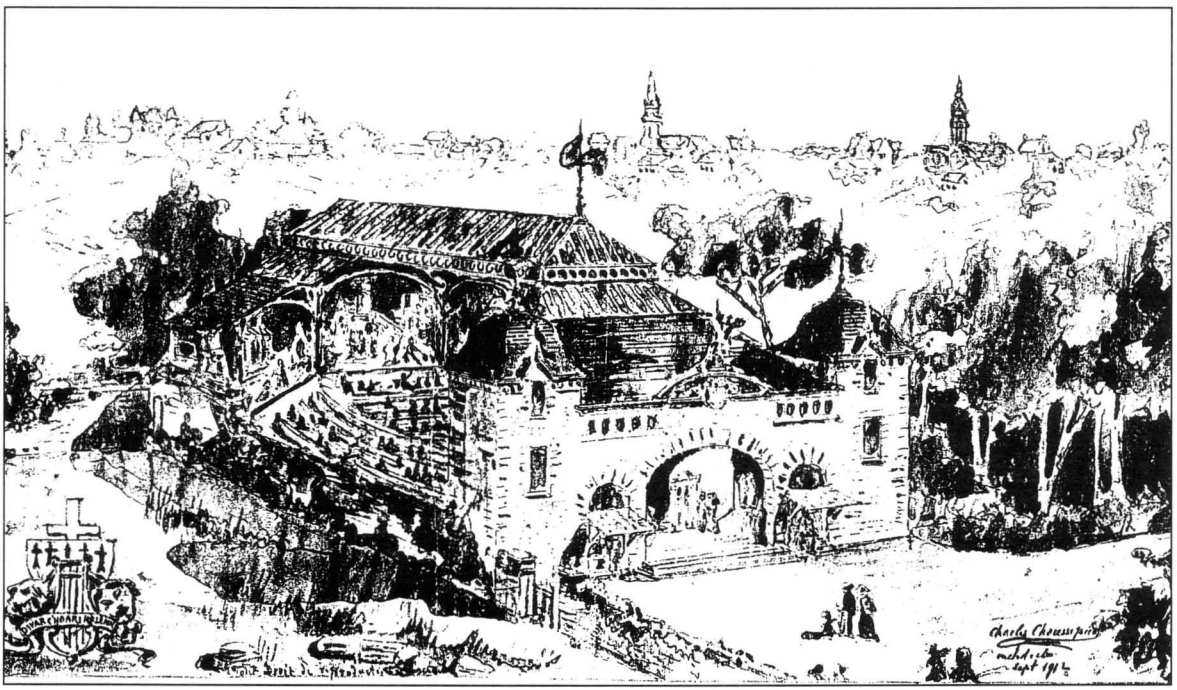

[5] L'abbé Perrot ajoute en note les précisions suivantes : «À l'occasion de *Gouel ar Bleun-Brug*, plusieurs pièces bretonnes ont eu leur première représentation :

En 1905	*Alanik al Louarn.*
En 1906	*Maro sant Tremeur.*
En 1907	*Dragon sant Paol.*
En 1908	*Dizro an Dianket.*
En 1909	*Biel al Liardou.*
En 1910	*Bugale Jacob.*
En 1911	*An divroët.*
En 1912	*Mouez ar Goad.*

Une entreprise d'une telle ampleur ne peut évidemment se monter du jour au lendemain. Il faut d'abord s'assurer le concours de quelques célébrités qui acceptent de parrainer le projet, et donc de le rendre plus crédible. L'abbé Perrot sait déjà pouvoir compter sur le soutien actif d'Albert de Mun, député de la circonscription de Morlaix depuis 1894, et ardent défenseur de l'œuvre bretonne du petit vicaire de Saint-Vougay[9]. C'est lui qui, en particulier, dès le 12 septembre 1912, lance dans le public l'idée de la construction du théâtre. Mais l'équipe dirigeante du *Bleun-Brug* verrait aussi d'un bon œil l'adhésion à son projet de quelque homme de lettres breton qui accepterait de mettre sa notoriété au service de la cause. Pourquoi pas Anatole Le Braz ? Certes, ses convictions idéologiques, clairement de gauche, ne sont pas celles de Jean-Marie Perrot et de son entourage ; mais on lui reconnaît des qualités de tolérance, d'ouverture aux idées d'autrui fort rares à une époque où le débat politique, en Bretagne, se réduit souvent à l'échange d'anathèmes entre cléricaux et anticléricaux. Ensuite, il est l'auteur du *Théâtre celtique*[10], son autorité sur la question est indiscutable, et il ne peut que se montrer intéressé par l'expérience tentée à Saint-Vougay.

Reste à prendre contact avec le grand écrivain trégorrois. Il se trouve que, dans l'entourage immédiat de l'abbé Perrot, évolue un homme qui l'a fréquenté en maintes occasions alors qu'il était encore étudiant à Rennes : Louis Dujardin[11]. Celui-ci est donc chargé de solliciter le précieux concours d'Anatole Le Braz, ce qu'il fait dans la lettre suivante :

PIÈCE 2

Saint-Renan, 7 décembre 1912.

Mon Cher Monsieur Le Braz,

J'ai frappé à votre porte, à maintes reprises, à l'époque où j'étais Président de la Fédération des Etudiants bretons de Rennes. Médecin de campagne aujourd'hui, en campagne bretonne évidemment, je me permets encore d'être solliciteur. Vous excuserez cette liberté : c'est pour notre bonne vieille Bretagne et pour notre *brezonnek*.

(suite note 5)

À l'occasion des Gras, *Potred Sant Nouga* représentèrent :

En 1905..... *Ar Mab prodig.*
En 1906..... *Ar C'hornandoned.*
En 1907..... *Ar C'hemener.*
En 1908..... *An Aotrou Keriolet.*
En 1909..... *An Aotrou Kerlaban.*
En 1910..... *Maro Jili-Breiz.*
En 1911..... *Jann d'Arc.*
En 1912..... *Nonik ar filouter fin.*»

6 ***Maison du Peuple*** *qui veut aller de l'avant sans rien perdre de l'héritage de ses ancêtres.*

7 C.R.B.C., Brest, fonds Le Braz.

8 Archives personnelles de M. Herri Caouissin.

9 Adrien *Albert* Marie, comte de Mun (1841-1914), originaire de Seine-et-Marne ; il démissionne de l'armée en 1875 pour devenir député monarchiste de Pontivy de 1876 à 1878 et de 1881 à 1893. Il abandonne le camp royaliste après la parution de l'encyclique du pape Léon XIII autorisant les catholiques français à se rallier à la IIIe République. Élu député de la circonscription de Morlaix en 1894, il occupe ce mandat de manière continue jusqu'à sa mort en 1914. Résolument favorable au progrès social et à la liberté syndicale, il dénonce la misère des ouvriers agricoles. Selon Thierry Guidet, «il tourna assez vite les républicains sur leur gauche, amenant ceux-ci à s'inquiéter de son «socialisme agraire à la Jaurès», tandis que les royalistes l'accusaient «de venir prêcher chez nous la Jacquerie, sous prétexte de nous apporter les solutions de la question sociale». Il était soutenu par une partie notable du clergé léonard». (*Qui a tué Yann-Vari Perrot ?*, Spézet, Coop Breizh, 1997 (1re éd. 1986), p. 45).

10 Anatole Le Braz, *Le théâtre celtique*, Genève - Paris, Ed. Slatkine, 1981 (1re éd. 1905). Il s'agit en fait du texte de sa thèse soutenue à la Sorbonne le 19 juin 1904 sous le titre *Essai sur l'histoire du théâtre celtique*.

11 Louis Dujardin (1885-1969) s'installe en 1912 comme médecin généraliste à Saint-Renan, petite ville du bas Léon dont il est originaire. Passionné de langue et de culture bretonnes, ami de l'abbé Perrot, il collabore activement à *Feiz ha Breiz* et préside de longues années le Bleun-Brug. Membre de la Société archéologique du Finistère à partir de 1924, il est l'auteur de nombreux articles sur Saint-Renan, sur les cartographes du Conquet, d'une vie de saint Ronan en breton et en français, et surtout d'une biographie du grammairien Jean-François Le Gonidec (1949).

Les manifestations artistiques de Saint-Vougay prenant tous les ans un développement plus considérable, il a été fait acquisition d'un terrain près du château de Kerjean et nous avons rêvé, Monsieur l'abbé Perrot et moi, les amis de Saint-Vougay et du mouvement breton groupés autour de la nouvelle *Société ar Bleun-Brug*, d'édifier sur ce terrain un *théâtre permanent*. Les plans sont en bonne voie mais les théâtres ne sortent pas de terre tout seuls, comme les cathédrales du Moyen Âge. Mon ami l'abbé Perrot m'a demandé de bien vouloir m'occuper de l'administration de ce théâtre... à venir.

J'entre dans mon rôle de suite et me fais *klasker-bara*[12], réclamant *an aluzen*[13] de-ci de-là. Et naturellement j'ai pensé à vous.

Notre théâtre coûtera beaucoup à construire. Vous rendriez à notre cause un immense service et ce serait la très utile participation que nous vous demandons (un trésor, quoi ! un administrateur ne parlant qu'argent) en acceptant de faire paraître dans *L'Ouest-Éclair*, par exemple, quelques lignes, quelques articles plutôt, illustrés même, pour retenir l'attention de ses lecteurs sur notre projet.

Monsieur le Comte de Mun a promis à Monsieur Perrot qu'il profiterait de la parution de ces articles pour faire appel aux richissimes lecteurs de quelques journaux de Paris.

Je vous adresserai, au reçu de votre réponse, les documents que l'abbé Perrot a réunis pour servir à l'élaboration de ces articles. Je n'ai pu vaincre sa timidité pour qu'il se fît solliciteur à ma place. Et voilà que j'ai pu vaincre la mienne, Mon Cher Monsieur Le Braz, et que, comme les quêteurs de mon village, je tends l'escarcelle «*Evit Breiz an hini e deuz devotion*[14]». Laissez-y tomber quelques feuillets pleins d'amour de notre patrie, que puissent savourer les lecteurs de *L'Ouest-Éclair* et qui ne peuvent manquer de les influencer jusqu'au porte-monnaie.

Je ne doute pas que vous ne vous laissiez toucher et je m'empresse de vous remercier d'avance par un cordial «*Doue ho pinnigo, Breiz ho paëo*[15]».

Croyez, Mon Cher Monsieur Le Braz, à mes sentiments respectueux et tout dévoués.

Docteur L. Dujardin[16]

*
* *

Nous ne disposons pas de la réponse d'Anatole Le Braz à Louis Dujardin, mais elle fut favorable, puisque le médecin de Saint-Renan a bien transmis à son correspondant «les documents que l'abbé Perrot a réunis pour servir à l'élaboration de ces articles[17]».

L'attente commence pour «les amis de Saint-Vougay», une attente qui se mue peu à peu en impatience. Le Braz ne se décide pas à publier les articles qu'il a promis d'écrire. Louis Dujardin revient donc à la charge, dans le courant du mois de février 1913, dans une lettre que nous n'avons pas retrouvée. Voici en revanche la réponse de l'écrivain :

PIÈCE 3

Rennes, le 22 février 1913.

Hélas ! non, mon cher Monsieur Dujardin, je n'ai pas encore eu le loisir nécessaire pour penser à l'article sur le théâtre populaire de Saint-Vougay. Je vous prévenais, dès le début, de quelles besognes j'étais encombré en ce moment : je n'en suis pas encore débarrassé, et je suis dérangé à toute minute. Je ne veux ni ne peux écrire que quelque chose de significatif sur une œuvre comme celle dont il s'agit et, pour cela, il faut que je m'appartienne un peu. Vous est-il possible de me don-

---

12 Mendiant.

13 L'aumône.

14 «Pour la Bretagne, à celui qui a de la dévotion».

15 «Dieu vous bénira, la Bretagne vous paiera».

16 C.R.B.C., Brest, fonds Le Braz.

17 Voir *supra*, pièce 1.

ner le répit nécessaire et que je ne saurais tout de suite préciser, ou préféreriez-vous que je vous retourne la documentation que l'abbé Perrot a eu l'obligeance de me communiquer ? Mieux encore, l'abbé Perrot ne pourrait-il rédiger la notice dans le sens où il souhaite qu'elle soit rédigée ? Je la reverrais et la retoucherais à mon point de vue et avec un accent personnel, en étant sûr de ne rien dire que de juste et de convenable à la circonstance. C'est malheureusement tout ce qu'il m'est permis de vous proposer pour l'instant. Et il faut m'en plaindre, non m'en blâmer. Dites-le bien à l'abbé Perrot en lui renouvelant toute ma profonde estime.

À vous en tête, mais fidèlement.

Anatole Le Braz[18]

*
* *

Vraisemblablement, Jean-Marie Perrot et Louis Dujardin décidèrent de faire contre mauvaise fortune bon cœur, et d'attendre patiemment que Le Braz «s'appartienne» un peu plus. Ils ne restent pas pour autant inactifs. En avril 1913, le vicaire de Saint-Vougay fait paraître dans *Feiz ha Breiz* son appel en faveur de la construction d'un théâtre populaire breton à Kerjean. Son enthousiasme est bien vite tempéré par la réaction franchement hostile de ses supérieurs hiérarchiques, qui jugent le projet inopportun. Voici la lettre qu'adresse à ce propos Auguste Cogneau, vicaire général de Mgr Duparc, à l'abbé Perrot :

PIÈCE 4

Quimper, le 9 mai 1913.

Cher Monsieur Perrot,

Vous venez de lancer dans *Feiz ha Breiz* le projet de construction d'un théâtre breton à Kerjean.

En raison de ses déplacements continuels depuis le commencement d'avril, Monseigneur n'a eu connaissance de ce projet qu'aujourd'hui même, et Sa Grandeur s'est montrée étonnée de n'avoir pas été mise au courant d'une entreprise de cette importance et de n'avoir pas été priée de donner son avis.

Sans porter sur cette question un jugement définitif, Monseigneur ne veut pas vous laisser ignorer qu'il est plutôt opposé à la réalisation de ce projet, dont il ne voit pas clairement l'opportunité.

Agréez, cher Monsieur Perrot, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

A. Cogneau
Vicaire général[19]

*
* *

Il faut ici dire un mot des relations tumultueuses que nouèrent Mgr Duparc[20] et son bouillonnant vicaire. Comme l'écrit justement Thierry Guidet, ses marques d'indépendance d'esprit «valurent à l'abbé Perrot bien des coups de crosse de l'évêque de Quimper. Jusqu'en décembre 1943[21], l'histoire du Bleun-Brug est celle d'une incessante guérilla entre Mgr Duparc et l'obstiné recteur léonard. Son enjeu : jusqu'où aller trop loin dans la voie de la revendication bretonne[22]». L'évêque n'est pourtant pas opposé à l'expression d'une certaine identité régionale ; il en défend même le principe, insistant sur la nécessité de l'action en faveur de la langue et de la culture bretonnes. Mais il se montrera toujours implaca-

---

18 Archives personnelles de M. Herri Caouissin.

19 C.R.B.C., Brest, fonds Le Braz.

20 1857-1946. «Fils d'un meunier de Pont-Scorff, il est élevé à Quimperlé, où il connaît La Villemarqué, avant de faire ses études au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, puis au grand séminaire de Vannes. Il est curé de Lorient aux heures difficiles de l'anticléricalisme (1895-1907), avant d'arriver à Quimper pour un épiscopat d'une longévité exceptionnelle, redoublée par celle de son vicaire général, puis coadjuteur, Auguste Cogneau.» (Michel LAGRÉE, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Fayard, 1992, p. 266, note 1).

21 Date de «l'exécution» du prêtre à Scrignac.

22 *Qui a tué Yann-Vari Perrot ?*, *op. cit.*, p. 28.

blement hostile au développement des idées séparatistes, et dans son clergé en premier lieu, bien entendu. Il s'ensuit que les relations entre Jean-Marie Perrot et Mgr Duparc ne pouvaient être que tendues, marquées par une incompréhension réciproque persistante. Toutefois, avant le premier conflit mondial, nous n'en sommes encore qu'aux premières escarmouches de cette «guérilla» qui prendra toute son ampleur dans les années 1920-1930. Les premières tensions entre l'évêque de Quimper et son vicaire datent de 1911. À l'origine de cette crise, on trouve les curés de Saint-Pol-de-Léon et de Plouzévédé qui prétendent que les fêtes du Bleun-Brug, organisées en semaine, feraient perdre leur temps aux paysans en les détournant des travaux agricoles, et constitueraient des occasions de dissipation. Un moment menacé, le rassemblement a finalement bien lieu cette année-là, en partie grâce à l'intercession d'Albert de Mun auprès des autorités diocésaines (lettre du 11 août 1911 à Mgr Duparc)[23].

La deuxième passe d'armes entre l'abbé Perrot et ses supérieurs hiérarchiques survient donc en 1913, Auguste Cogneau faisant savoir au vicaire de Saint-Vougay que l'on voit d'un assez mauvais œil à l'évêché ses projets de construction d'un théâtre à Kerjean. L'alerte est sérieuse, suffisamment en tout cas pour que Le Braz soit mis au courant des tracasseries que l'on impose à ses protégés léonards. Cette fois, c'est Jean-Marie Perrot lui-même qui prend la plume, et ce presque immédiatement après avoir reçu le mot d'Auguste Cogneau qu'il joint d'ailleurs à sa propre lettre :

PIÈCE 5

Saint-Vougay, le 13 mai 1913.

Confidentielle.

Monsieur,

Je vous prie très humblement de m'excuser si je vous poursuis encore une fois de mes importunités.

Je vous ai fait passer le *Feiz ha Breiz* d'avril contenant mon appel en faveur du *théâtre de Kerjean*. En écrivant ce modeste article je voulais seulement atteindre le public breton qui n'est pas assez lettré pour pouvoir vous comprendre suffisamment.

Fort de votre bonne promesse et de celle de Monsieur de Mun, j'espérais n'être pas seul à lancer une idée déjà longuement mûrie et je trouvais le projet de construction d'un théâtre breton à Kerjean *opportun et réalisable*.

Monseigneur Duparc ne me sachant pas suffisamment appuyé croit le contraire et me le fait écrire par son vicaire général. Avant de répondre à cette lettre je vous prie de vouloir bien me dire, par télégramme même *si vous le jugez à propos*, si je puis toujours compter sur votre précieux concours et si je puis le dire à mes autorités supérieures.

Le mouvement breton trouve hélas bien des obstacles ! Le sort du théâtre de Kerjean est actuellement entre vos mains. Je souhaite cependant que vous ne fassiez point allusion à ces vicissitudes dans l'article que vous projetez.

Encore une fois excusez-moi de venir ainsi vous fatiguer en vous faisant part de mes difficultés et veuillez agréer l'assurance de mon respect le plus profond.

J.-M. Perrot[24]

*
* *

On notera que l'abbé Perrot s'exprime ici en toute confiance, n'hésitant pas à informer franchement son correspondant de ses démêlés avec Mgr Duparc, ni même à joindre à son courrier la lettre du vicaire général Cogneau qui n'aurait sans doute pas manqué d'être désagréablement surpris s'il avait su entre

[23] Sur toute cette affaire, voir Henri POISSON, *L'abbé Jean-Marie Perrot, fondateur du Bleun-Brug (1877-1943)*, Rennes, Plihon, 1955, p. 17-23.

[24] C.R.B.C., Brest, fonds Le Braz.

quelles mains finirait sa missive ! Et ce sentiment de confiance se manifeste à l'égard d'un homme qui, sur le plan idéologique, se situe nettement dans le camp opposé à celui du petit vicaire. Il est vrai que ce type de considérations n'est pas de mise ici, des personnalités aussi différentes que Jean-Marie Perrot et Anatole Le Braz étant parfaitement capables de s'entendre lorsque l'intérêt de la Bretagne l'exige. L'écrivain trégorrois s'empresse de répondre à son correspondant, réitérant son soutien au projet de construction d'un théâtre populaire breton à Kerjean. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé la lettre (ou le télégramme) en question. En revanche, l'abbé Henri Poisson, dans son ouvrage consacré à Jean-Marie Perrot, reproduit les explications données par le vicaire de Saint-Vougay à Auguste Cogneau : «Le but que nous poursuivons et qui se poursuit avec une ténacité que rien ne décourage dans tous les cantons de Bretagne et dans les milieux les plus divers, est un but de relèvement national ayant pour point de départ la défense et la culture de la langue bretonne. Nous estimons la poursuite de ce but utile à la cause religieuse, et c'est pourquoi le programme détaillé de nos grandes réunions a toujours été soumis à Quimper... En juillet dernier, nous avons tenu à vous mettre au courant de l'acquisition que nous faisions de l'allée de Kerjean, uniquement afin d'y construire le bâtiment devenu absolument nécessaire au but que nous poursuivons. Nos immenses installations provisoires étaient trop primitives et trop coûteuses pour que l'on ne songeât point à les remplacer le plus tôt possible par quelque chose de plus stable et de plus avantageux à tous les points de vue.

«C'est Monsieur de Mun, le premier, qui lança dans le public, le 12 septembre dernier, le projet de construction du théâtre populaire breton de Kerjean, après avoir donné à l'œuvre un comité de patronage qui a pour membres les laïques et les ecclésiastiques les plus éminents du Léon. Le projet a été sérieusement étudié depuis et c'est pour donner un commencement de réalisation que j'ai ouvert une souscription dans le *Feiz Ha Breiz* en publiant le bien modeste article dont vous venez de prendre connaissance au moment où vous m'écrivez ; ce projet, Mlle Abgrall, la sœur du bon chanoine Abgrall, l'a encore popularisé dans le *Feiz ha Breiz* de mai ; M. Anatole Le Braz le fera connaître incessamment aux lecteurs des «Débats», et M. A. de Mun profitera de la publication de l'article du grand écrivain breton pour développer dans «le Gaulois» l'idée qu'il a déjà émise à Kerjean en septembre dernier...[25]»

Le plaidoyer convainc manifestement Mgr Duparc et son ombrageux vicaire général puisque, dès le 16 mai, *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* fait paraître sous la plume de M. Cornou, son directeur, un article extrêmement élogieux à l'égard de l'abbé Perrot, qui «défend notre vieille langue, nos traditions et nos coutumes avec un talent et un dévouement auxquels tous sont obligés de rendre hommage». Plus important, le rédacteur évoque le projet de construction d'un théâtre à Kerjean, reconnaît la légitimité d'une telle entreprise, et achève son panégyrique sur ces quelques mots de bon augure : «Il y aura à Kerjean un foyer de vie et de culture bretonnes intense ; on y fera de la bonne besogne. Tous les amis du breton se feront un honneur et un plaisir d'offrir leur obole à M. Perrot et son œuvre sera rapidement menée à bien.» Cet article, en paraissant dans *La Semaine religieuse*, n'a pas manqué d'être perçu comme un signe encourageant témoignant d'un changement possible d'attitude des autorités diocésaines à l'égard des projets du

[25] H. POISSON, *L'abbé Jean-Marie Perrot..., op. cit.*, p. 23-24 Curieusement, l'auteur de l'ouvrage prétend que cette lettre date du 15 avril 1913 ; il s'agit bien sûr d'une étourderie, puisque Perrot y évoque le soutien apporté par Mlle Abgrall au projet de construction du théâtre de Kerjean dans le *Feiz ha Breiz* de mai. Nous savons de même que le mot adressé par le vicaire général Cogneau au fondateur du Bleun-Brug a été rédigé le 9 mai...

vicaire léonard. Et l'espoir n'était pas vain, comme l'atteste la lettre suivante qu'adresse à la fin du mois de mai Jean-Marie Perrot à Anatole Le Braz :

PIÈCE 6

Saint-Vougay, le 30 mai 1913.

Monsieur,

Je suis heureux de vous faire connaître la réponse que je viens de recevoir ce matin de Quimper au sujet du théâtre de Kerjean auquel vous avez bien voulu vous intéresser d'une façon toute spéciale. Monsieur le vicaire général m'écrit :

«Sa Grandeur veut bien ne pas apporter obstacle à l'entreprise, et consent à la tolérer, à la condition toutefois que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour ne pas vous exposer à commettre aucune témérité financière, et que vous puissiez lui donner l'assurance que les ressources recueillies seront vraiment suffisantes pour couvrir toutes les dépenses, si élevées qu'elles soient.»

C'est tout ce qu'il fallait ! *La Semaine religieuse* d'autre part, par la plume de Monsieur Cornou son directeur, vient de recommander notre œuvre à ses lecteurs. Donc de ce côté l'horizon s'éclaircit. Notre intention d'ailleurs n'a jamais été de nous mettre à construire avant d'avoir réuni les ressources nécessaires.

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir si rapidement le mot que je vous avais demandé dans ma dernière lettre et qui m'a permis de rassurer Sa Grandeur Monseigneur Duparc.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon respect le plus profond.

J.-M. Perrot[26]

*
* *

Quelques jours plus tard, le 3 juin, paraît dans *L'Ouest-Éclair* l'article promis par Anatole Le Braz à l'abbé Perrot ; il s'intitule «Une Œuvre bretonne», et sera reproduit dans le numéro de juillet de *Feiz ha Breiz*[27]. Son intérêt est tel que nous avons décidé, malgré sa longueur, de le restituer ici *in extenso*. En voici la teneur :

«Voici beau temps que, pour répondre aux instances de nombreux amis, mais plus encore à mon propre désir, je me promets d'appeler l'attention de tous les esprits qui s'intéressent à la renaissance bretonne sur l'œuvre si active et, à tant d'égards, si efficace de l'abbé Perrot. C'est un devoir de justice que je viens remplir, en m'excusant de m'en acquitter si tard. Non pas, certes, que l'abbé Perrot attende après mon suffrage, ni que j'aie l'outrecuidance de penser que je révèle au monde son mérite. Assez d'autres avant moi, et de plus autorisés, ont porté en sa faveur des témoignages dont il aurait quelque droit de se tenir pour satisfait. Je n'en veux pour preuve que le magistral article à lui consacré naguère par M. de Mun.

«C'était au lendemain de la discussion du budget des Beaux-Arts, à la Chambre, discussion au cours de laquelle on avait vu le grand orateur catholique et un jeune député radical des Côtes-du-Nord, M. Even, unir dans un commun élan de patriotisme leurs voix adverses, pour réclamer des pouvoirs publics la prompte utilisation du château de Kerjean. Revenant, dans *Le Gaulois*, sur cet épisode parlementaire, afin de fixer d'un trait plus ferme et plus durable les paroles improvisées la veille, M. de Mun écrivait : «Les touristes de cet été, qui voudront m'en croire, s'arrêteront, en allant à Kerjean, au bourg de Saint-Vougay, le jour de septembre où la «Fête des Bruyères» y rassemble tout le peuple d'alentour. Là, pourvu qu'ils veuillent bien, dans la simplicité du décor rustique, chercher les pensées profondes, ils verront quelque chose de

[26] C.R.B.C., Brest, fonds Le Braz.

[27] P. 201-204. C'est au texte de cette revue que nous nous référons.

l'âme bretonne.» Et, dans le grave paysage léonnais, «au milieu des champs dont l'âpre souffle de la mer prochaine balaie, sans trève, les longues ondulations, et courbe, sur les talus qui les protègent, la tête des ajoncs», M. de Mun évoquait, d'une plume de poète, le défilé des processions terriennes et marines qui, sous le ciel pâli de septembre, le joli ciel occidental «couleur de lin», s'empressent vers les spectacles tout spirituels inventés, organisés pour le peuple, à l'ombre des anciennes avenues seigneuriales, par le génie à la fois audacieux et pratique de l'abbé Perrot.

«C'est là, j'imagine, un certificat en bonne et due forme, et qui suffit. Mais en Bretagne, comme ailleurs, et en Bretagne peut-être plus qu'ailleurs, il n'est pas mauvais de redire, fût-ce avec une autorité moindre, les choses qu'on aurait quelque raison de croire dites une fois pour toutes. S'il y a un entêtement breton, il y a aussi uné mobilité bretonne singulièrement prompte à se déprendre des engouements de la veille pour courir aux chimères du lendemain. Par là s'atteste sans doute notre intensité de désir, mais aussi notre inconstance. Nous sommes une terre de perpétuel messianisme. Tous les jours un Madhi nouveau surgit, annonçant qu'il vient pour le salut de sa race : en sorte que l'on a pu se demander comment faisait pour vivre et pour respirer encore un pays sur lequel s'abattent tant de sauveteurs. Au vrai, il y aurait plus à se louer qu'à se plaindre de cette surenchère indéfinie de programmes, si, par leur multiplicité même, ils ne mettaient les simples gens de bonne volonté dans la cruelle perplexité de ne savoir plus à qui entendre, et ne risquaient ainsi de porter préjudice à des entreprises réellement existantes qui, plus discrètes, ont du moins pour elles qu'elles agissent, qu'elles sont en plein fonctionnement, en pleine vitalité. Faisons crédit à ce qui sera, mais ne lui sacrifions point ce qui est. En matière de bretonnisme, comme en tout le reste, la sagesse est d'écouter le proverbe qui dit qu'un tiens a toujours mieux valu que deux tu l'auras.

«Or, parmi les instruments de régénération bretonne que nous avons, et qui ont fait leurs preuves, je n'en connais pas de plus sûr, de plus direct que le théâtre populaire. Là où le journal et plus encore le livre commencent à peine leur trouée, le drame, lui, est entré, ou mieux : rentré de haute lutte, ralliant à lui, du premier mot, du premier geste, les yeux, les oreilles, les âmes. Et voici quinze ans que cela dure, quinze ans que le succès va chaque jour s'affirmant, se confirmant davantage. Il y a quinze ans, les promoteurs de la représentation à Ploujean croyaient souffler, par jeu d'archéologues, sur les cendres d'une tradition éteinte : en réalité, le feu couvait dessous, le feu sacré des grandes panégyries d'autrefois, où des torches nouvelles allaient pouvoir s'allumer pour reprendre à travers la Bretagne la course du flambeau, transmetteuse d'inspiration, propagatrice d'enthousiasme et de vie. On sait de quel éclat brille sur les landes vannetaises celle que brandissent à Sainte-Anne les mains de l'abbé Le Bayon. Grâce à la victorieuse initiative de ce prêtre à qui n'ont manqué – disons-le – ni les encouragements de ses supérieurs, ni la collaboration de confrères émérites, animés de la même foi, il y a désormais dans le Morbihan un foyer de culture intellectuelle et de récréation morale qui ne s'éteindra plus. C'est, je pense, l'exemple salutaire de l'abbé Le Bayon qui a éveillé les justes ambitions de l'abbé Perrot ; c'est, en tout cas, la même œuvre d'apostolat dramatique, si crânement instaurée par le premier au pays de Vannes, qu'avec une ardeur égale, et peut-être des difficultés plus grandes, le second s'efforce de faire triompher en Léon.

«Le Léon ! Quel lambeau de la terre bretonne devrait être plus évocateur de légende et de poésie, si, cependant, le souvenir de Tristan le Léonnois et de sa merveilleuse aventure d'amour y demeure pour jamais associé ? Et, toutefois, hier encore, la théorie courante ne craignait pas d'alléguer, comme un fait d'expérience reconnu de tous, que, s'il fallait chercher quelque part l'originalité du Léon, ce

n'était assurément ni dans la poésie, ni dans la légende, mais bien plutôt dans leurs contraires, je veux dire dans le goût des réalités positives et une entente peu commune de l'intérêt matériel. Commerçants avisés, maquignons retors, «les Normands de la Bretagne», tels apparaissent les Léonards à leurs voisins trégorrois dont cet opiniâtre industrialisme de fourmis choque le mobile instinct de cigales. «Vous autres, gens du Léon – déclare le barde Yann ar Minouz –, vous n'êtes sensibles qu'au bruit de l'argent.» Et les folkloristes, à leur tour, constataient avec douleur que, sur toute l'étendue de la zone léonnaise, l'esprit de lucre, doublé de je ne sais quel puritanisme desséchant, avait tari les sources profondes de la mémoire populaire, flétri les racines de la tradition, tué le chant. Au milieu de la Bretagne mélodieuse, riche en mythes et en symboles, ivre d'imagination et de sentiment, c'était ici une région désâmée, une région muette, une terre de silence et d'amnésie, où l'Élorn lui-même, plus morne qu'un Léthé, ne se glorifiait plus d'avoir roulé jusqu'à la mer les larmes qui pleurèrent Iseult...

«Eh bien ! Il faut réviser tout cela. Cette conception invétérée, cette conception classique du Léon n'est plus exacte, si tant est qu'elle l'ait jamais été. Le peuple dont on a dit qu'il ne savait que son livre d'heures et sa table de multiplication a retrouvé le chemin des fontaines idéales où boivent les muses et se mirent les fées. M. de Mun n'exagère nullement quand il nous le montre se rendant par bandes innombrables à Saint-Vougay, et non pas pour y vaquer à ses habituelles transactions foraines, mais pour y communier avec les plus nobles instincts de sa race, dans les joies désintéressées de l'art, de la poésie, de la beauté. Oui, ne nous lassons pas de le proclamer très haut : c'est bien le réveil de la conscience nationale dans toute une fraction de pays, restée trop longtemps indifférente à la leçon de ses origines, que sonnent depuis tantôt dix ans les cloches, les braves petites cloches rustiques de Saint-Vougay. Singulière destinée que celle de cet humble village ! Je le revois, en rédigeant ces lignes, tel qu'il m'apparut jadis, perdu dans son obscurité et son silence, chétive étape sans histoire entre le miracle architectural du Kreizker et ce chef-d'œuvre de mélancolie qu'est le château de Kerjean. Toute sa célébrité d'alors consistait en un missel déchiré dont les derniers débris achevaient de se dissoudre en poussière. Aujourd'hui, il a ses fastes ; il s'inscrit au Livre d'or de la Bretagne sur une belle page neuve qui gardera son nom de périr. Avec la foi qui soulève les âmes, plus lourdes souvent à transporter que les montagnes, l'abbé Perrot, comprenant dans toute son ampleur son rôle de pasteur d'hommes, a su faire de la plus quelconque des paroisses léonnaises un lieu de l'esprit, un rendez-vous d'idéalisme, une «colline inspirée» !

«C'est là, n'est-il pas vrai, un geste plus éloquent que tous les manifestes et que tous les programmes. Ah ! certes, créons-nous sans cesse de nouvelles raisons d'agir, élargissons indéfiniment nos espoirs : ce n'est pas moi qui conseillerai jamais le sommeil sur les positions conquises. Mais, pour mériter l'avenir, commençons par honorer le présent. L'œuvre que l'abbé Perrot accomplit dans le Léon est une œuvre essentielle, une œuvre vitale, au même titre que ses analogues du Trégor et du Vannetais. La seule façon de lui rendre justice est de lui prodiguer les encouragements auxquels elle a droit. Et il n'y a, dans l'espèce, qu'une forme d'encouragement qui vaille, celle qui se traduit, non par des mots, mais par des actes.

«Jusqu'à ce jour, les grandes assises dramatiques de Saint-Vougay se sont tenues en plein air, à la merci, par conséquent, des caprices du ciel breton qui n'est pas d'humeur très fixe, surtout en septembre. Qui ne voit que, dans des conditions matérielles aussi instables, une institution, si consacrée soit-elle, n'est jamais assurée de produire tout son bienfait ? Les foyers de l'âme, comme ceux du corps, veulent être protégés. C'est à quoi

l'abbé Le Bayon a pourvu en Vannes, et c'est à quoi l'abbé Perrot souhaite de pourvoir en Léon. Les plans de ce nouveau théâtre du peuple sont construits : il ne reste qu'à les réaliser. Avec quel argent ?... Je m'arrête : ici, c'est à la Bretagne de répondre. Si elle est capable de reconnaître les dévouements qui s'emploient le plus efficacement pour sa cause, elle a un moyen facile de le faire entendre à son zélateur léonard, au jeune et vaillant vicaire de Saint-Vougay.»

Comme on le voit, le soutien apporté par Anatole Le Braz au projet de Jean-Marie Perrot est sans faille. On notera les quelques piques que l'écrivain trégorrois, sans en avoir l'air, adresse à l'évêque de Quimper et Léon. L'allusion à la «victorieuse initiative» de l'abbé Le Bayon auquel n'ont pas manqué «les encouragements de ses supérieurs» laisse évidemment entendre que le vicaire de Saint-Vougay n'a pas bénéficié de la même compréhension ; l'évocation des «difficultés plus grandes» rencontrées par l'ecclésiastique léonard par rapport à son confrère vannetais va d'ailleurs dans le même sens. Jean-Marie Perrot avait pourtant demandé à Anatole Le Braz de ne pas aborder cette question dans l'article qu'il projetait d'écrire. Il est vrai, de toute manière, que les critiques adressées dans ce texte aux autorités diocésaines restent très elliptiques, et qu'elles ne risquaient pas, du même coup, d'offusquer Mgr Duparc.

L'abbé Perrot ne pouvait bien entendu pas manquer de remercier son talentueux apologiste. C'est ce qu'il fait dans la lettre suivante, composée une semaine après la parution de l'article de Le Braz dans *L'Ouest-Éclair* :

PIÈCE 7

Saint-Vougay, le 10 juin 1913.

Monsieur,

Votre article vraiment magistral a paru la semaine dernière pendant que je prêchais à Plouzévédé une retraite de cinq jours qui ne me laissait pas un moment libre et qui fut pour moi très fatigante.

C'est pour cette raison que je viens si tardivement vous remercier, en mon nom et au nom de tous ceux qui dirigent le *Bleun-Brug*, de l'éloquent plaidoyer que vous avez bien voulu composer en faveur de notre œuvre bretonne.

Vous avez parlé de notre Léon, de notre but et de nos difficultés avec un talent et un tact admirables, et si le théâtre de Kerjean, tel que nous le concevons, existe un jour, les Léonards le devront à la protection que Monsieur de Mun et vous n'avez cessé à aucun moment de l'honorer.

Notre prochaine *Fête des Bruyères* aura lieu très probablement le jeudi 11 septembre. Le matin, nous aurons le concours annuel de chorales et de solistes et le soir, une représentation, si le temps le permet, sur un théâtre de verdure, de *Salaün ar Foll*, le nouveau mystère de Monsieur Le Bayon.

Peut-être nous verrons-nous ce jour-là et pourrons-nous ainsi vous témoigner de vive voix notre extrême reconnaissance.

Veuillez agréer l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J.-M. Perrot[28]

*
* *

Quinze jours plus tard, Le Braz reprend la plume et adresse au vicaire de Saint-Vougay la lettre suivante, qui témoigne de son tempérament scrupuleux :

[28] C.R.B.C., Brest, fonds Le Braz.

PIÈCE 8

Rennes, ce 25 juin 1913.

Monsieur l'abbé,

Je vois l'article que j'ai été heureux de vous consacrer reproduit de divers côtés par des journaux de Paris et de Bretagne, et je m'en féliciterais pour votre œuvre si, à chaque reproduction, on ne prenait soin, non seulement de répéter les fautes typographiques que je n'avais pas pu corriger dans *L'Ouest-Éclair*, mais encore de les enrichir de coquilles nouvelles. Au cas ou vous jugeriez à propos de collectionner ces différents états de ma prose, permettez-moi de vous indiquer du moins les corrections indispensables aux erreurs qui le déparent et qui ne sont pas de mon fait.

J'avais écrit que vous aviez créé à Saint-Vougay un «lieu de l'esprit». *L'Ouest-Éclair* a transformé ce *lieu* en *lien* (qui ne veut plus rien dire, si bien que *L'Indépendance bretonne* croit corriger sainement en publiant *un lien d'esprit*).

Enfin, tout à la fin de l'article, vous pensez bien que je n'avais pas écrit : «*un* jeune et vaillant...», mais, ce qui s'imposait, «*au* jeune et vaillant...».

Pardonnez-moi cette coquetterie de plumitif. On ne peut être responsable que de ses produits. Et croyez-moi en hâte vôtre.

Anatole Le Braz[29]

*
* *

C'est, semble-t-il, sur cette lettre que prend fin la correspondance que nouèrent Anatole Le Braz et Jean-Marie Perrot. Elle ne dura guère que quelques mois, mais témoigne d'un réel respect réciproque entre deux hommes que tout, pourtant, aurait dû opposer. Nous avons vu plus haut qu'ils se rencontreront encore à la fin de l'année 1913, en octobre, lors des fêtes du Conquet organisées à l'occasion de la restauration du monument mortuaire de Jean-François Le Gonidec. Puis surviendra la Grande Guerre au cours de laquelle ils se perdront de vue, Le Braz passant la majeure partie du conflit aux Etats-Unis alors que Perrot s'engage comme ambulancier sur le front. Quant à la construction souhaitée d'un théâtre populaire à Kerjean, elle en restera à l'état de projet. En mars 1914, Jean-Marie Perrot est nommé vicaire de Saint-Thégonnec ; Albert de Mun meurt quelques mois plus tard (le 6 octobre) à Bordeaux ; enfin, la guerre commence, et la période n'est guère propice à la construction d'une salle de spectacle. Il était sans doute écrit que le Léon n'aurait jamais son théâtre populaire breton...

---

[29] Archives personnelles de M. Herri Caouissin.

Résumé

Quoi de commun, en ce début de XXe siècle, entre un turbulent petit vicaire léonard et un écrivain trégorrois de gauche, fils d'instituteur laïque, et à la réputation déjà bien établie ? Rien sans doute, si ce n'est un amour commun pour la terre natale, pour une terre qu'ils ne veulent plus voir conjuguée qu'au passé. C'est la promotion d'une culture bretonne vivante et dynamique qui a réuni, au-delà de leurs divergences idéologiques, Anatole Le Braz et Jean-Marie Perrot.

Les lettres que nous présentons ici, rédigées en 1912-1913, concernent toutes le projet de construction d'un théâtre populaire à Kerjean, dans la commune de Saint-Vougay. Louis Dujardin, médecin à Saint-Renan, établit le contact entre Perrot et Le Braz qui échangèrent par la suite, pendant quelques mois, une correspondance assez abondante. Toutefois, malgré le soutien actif apporté par l'auteur de *La légende de la mort* à ses protégés léonards, le théâtre populaire breton de Kerjean ne vit jamais le jour.

Abstract

Was there anything in common, in the early XXth century, between a turbulent young curate of Léon and a left-wing writer of Trégor, the son of a teacher in a primary State school, who has already risen to fame ? Nothing, probably, if not a common love of their native land, which they refused to consider as a mere repository for tradition. Though they were ideologically at odds, Anatole Le Braz and Jean-Marie Perrot were clearly united by their wish to promote a living and dynamic Breton culture.

The letters here published, written in 1912-1913, all concern the proposed building of a popular theatre at Kerjean, in the parish of Saint-Vougay. Louis Dujardin, a GP at Saint-Renan, brought the two men together, after which they exchanged a fair number of letters over a few months. However, despite the active support given by the author of *La légende de la mort* to his friends in Léon, the Kerjean Breton popular theatre never came into being.

Diverradur

Hag eun dra bennag o-defe bet da weled an eil gand egile, e derou ar hantved-mañ, eur hure bihan berveg a vro-Leon hag eur skrivagner a vro-Dreger mab d'eur mestr-skol laïk ha savet brud dija war e ano ? Tra ebed moarvad nemed ar garantez a zougent o daou da zouar o havell ha ne felle ket dezo e chomje peg ouz an amzer dremenet. Ar c'hoant, daoust d'an dro-spered disheñvel oa hini pephini anezo, da ziorren eur sevenadur breizeg nerzuz ha buhezeg, setu ar pez a dostaas Anatol Ar Braz ha Yann-Vari Perrot an eil ouz egile.

An oll liziri a ginnigomp amañ n'eus kaoz enno nemed euz ar mennoz da sevel eur c'hoariva pobleg e Keryann e parrez Sant-Nouga. Louis Dujardin, mezeg e Lokournan, a lakaas Perrot hag Ar Braz e darempred an eil gand egile. E-pad eun toullad miziou da-houde ez eus bet eun eskemm liziri etrezo. Morse koulskoude, en desped d'ar skoazell stard roet d'e vignoned a vro-Leon gand aozer *Mojenn an ankou* n'eo bet krouet e Keryann ar c'hoariva a oa soñj da sevel.

DU MOYEN ÂGE AU XXe SIÈCLE : ÉTUDES HISTORIQUES

L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale

par André-Yves Bourgès*

Les vicomtes de Léon et, en même temps qu'eux, les évêques-comtes qui siégeaient à Saint-Pol-de-Léon – lesquels avaient sans doute institué cet office de vicomte pour assurer la protection des intérêts temporels de l'évêché – ont cherché aux XIe et XIIe siècles à étendre territorialement leurs compétences respectives, féodale et diocésaine. Il est d'ailleurs possible que la convergence de leurs intérêts ait été encore renforcée par le fait que le siège épiscopal fut occupé, au moins en une occasion, par un membre de la dynastie vicomtale.

Comme le soulignait déjà H. Guillotel en 1971, «l'examen des limites des territoires où dominaient les vicomtes de Léon au XIIe siècle montre que leurs possessions débordaient l'évêché de Léon et s'étendaient sur ceux de Tréguier et de Cornouaille[1]». Nous croyons pour notre part que, à tel ou tel moment de la période que nous étudions, ce sont les limites mêmes de l'évêché de Léon qui ont pu être déplacées pour intégrer plus ou moins durablement des paroisses en fait placées originellement sous l'autorité des prélats qui siégeaient à Tréguier ou à Quimper.

Il reste que, faute d'une documentation dont on ne peut pas croire qu'elle n'ait jamais existé, ce qui pose d'autres problèmes que nous n'exposerons pas ici, «on ne connaît pas les étapes de l'expansion léonaise[2]». Dès lors les historiens furent souvent obligés, dans le passé, de pallier ce déficit documentaire en élaborant de savantes mais en même temps très fragiles constructions, dont certaines ont été depuis jetées à bas par la critique moderne.

H. Guillotel a ainsi montré que l'hypothèse, formulée par A. de La Borderie, «qui voulait que la châtellenie de Morlaix-Lanmeur ait été donnée par Alain III au vicomte de Léon pour le remercier de l'aide apportée contre le comte Eudes», s'appuyait fallacieusement «sur un passage obscur de l'historien Le Baud» et qu'elle ne pouvait être retenue[3]. Pourtant, il est patent que les

* CIRDoMoC (Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique), Landévennec.

[1] H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon aux XIe et XIIe siècles», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 40.

[2] B. TANGUY, «La Bretagne finistérienne féodale (XIe-XIIIe siècle)», dans Y. LE GALLO [dir.], *Le Finistère de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, 1991, p. 116.

[3] H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 35-36.

vicomtes de Léon furent possessionnés dans le Trégor occidental, comme l'attestent à la fois les sources diplomatiques, annalistiques, archéologiques et toponymiques ; d'autres témoignages, ceux des récits hagiographiques – témoignages plus difficiles d'interprétation mais aussi plus subtils –, peuvent être également sollicités : ainsi en est-il notamment de la **vita I*[a] de saint Melar, prince martyr dont le chef-lieu du culte est précisément à Lanmeur. Nous croyons qu'il faut faire, en l'occurrence, une approche différenciée des possessions léonaises, d'une part dans la châtellenie de Morlaix, d'autre part dans celle de Lanmeur à laquelle nous nous attacherons plus particulièrement. La réunion de ces deux circonscriptions féodales, acquise dès la seconde moitié du XIIIe siècle, ne doit pas masquer en effet qu'il s'agissait sans aucun doute à l'origine de deux entités distinctes, dont les ressorts respectifs étaient d'ailleurs encore distingués sous l'Ancien Régime[4]. Plus encore, cette approche différenciée en termes géographiques permet de mieux cerner les aspects chronologiques de la présence léonaise en Trégor ; en outre, il est possible que ce qui fut longtemps interprété comme une expansion corresponde en fait à un glacis territorial, zone soustraite depuis quelques décennies seulement à l'autorité de l'évêque qui siégeait à Saint-Pol-de-Léon pour constituer la partie occidentale du récent diocèse de Tréguier ; mais surtout zone de contact entre les belliqueux vicomtes de Léon et la non moins turbulente maison féodale issue d'Eudon de Penthièvre.

B. Tanguy, faisant observer, à propos des vicomtes de Léon, que «dès le milieu du XIIe siècle la seigneurie de Daoulas est entre leurs mains», suggère que leur expansion territoriale en Cornouaille remonte peut-être aux «combats entre Guyomarc'h et Alain Cainhiart, dans la première moitié du XIe siècle[5]». En fait, après son expédition d'ailleurs malheureuse contre Alain Cainhiart et qui n'implique donc nullement qu'il ait pu à cette occasion faire puis consolider la conquête militaire de territoires cornouaillais, le vicomte Guyomarc'h de Léon paraît s'être comporté en allié de la maison comtale de Cornouaille, exemple suivi par ses successeurs et notamment après l'accession au trône ducal de Bretagne du fils d'Alain Cainhiart, Hoël : nous reviendrons sur ces différents aspects de la question plus bas au § 3. Il y a surtout, comme l'a également souligné B. Tanguy, le cas de Ploudiry et de ses trèves dont les Annales de Saint-Bertin paraissent méconnaître, à l'époque où travaille l'annaliste, c'est-à-dire dans la seconde moitié du IXe siècle, l'appartenance au Léon[6] ; en 1173 encore, date à laquelle le nom de cette paroisse figure dans une charte en faveur de l'abbaye de Daoulas[7], son obédience léonaise est quasi

[4] L'observation des ressorts des différentes juridictions royales, tels que nous les fait connaître par exemple le précieux rapport de Colbert de Croissy, permet de se faire une idée assez exacte des limites des anciennes châtellenies auxquelles ces juridictions avaient succédé au bas Moyen Âge. C'est notamment le cas pour celles de Lannion, Morlaix et Lanmeur : il paraît assez clair que l'ensemble formé par ces deux dernières, limité à l'ouest par le Queffleuth et la rivière de Morlaix, était globalement séparé de la première par le Douron ; tandis qu'au sein de l'ensemble en question le Dourduff constituait la frontière entre le ressort de Lanmeur et celui de Morlaix. Ce dernier cependant englobait, à l'est du Douron, la paroisse de Plouégat-Moysan, et revendiquait également Botsorhel et Guerlesquin que lui disputait la juridiction de Guingamp. Toujours à l'est du Douron, Morlaix revendiquait Plouzélambre et Saint-Michel-en-Grève que lui contestait le siège royal de Lannion, ainsi que Ploumilliau et Trédrez qui furent le plus souvent rangés dans le ressort de ce dernier.

[5] B. TANGUY, «La Bretagne finistérienne féodale», *op. cit.*, p. 116.

[6] B. TANGUY, «La Bretagne finistérienne des saints et des comtes (VIe-Xe siècle)», dans Y. LE GALLO [dir.], *Le Finistère de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, 1991, p. 92-93.

[7] *«Juzet filia Hervei filii Encusii dedit decimam et glebam de villa Gleu in Ploederi»* (Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. I, Paris, 1742, col. 669). – La charte non datée est passée par *Gaufridus*, évêque de Quimper : elle détaille les différentes donations faites à l'abbaye par la dynastie vicomtale de Léon (*Guidomarus*, sa femme *Nobilis*, ses fils *Guidomarus* et

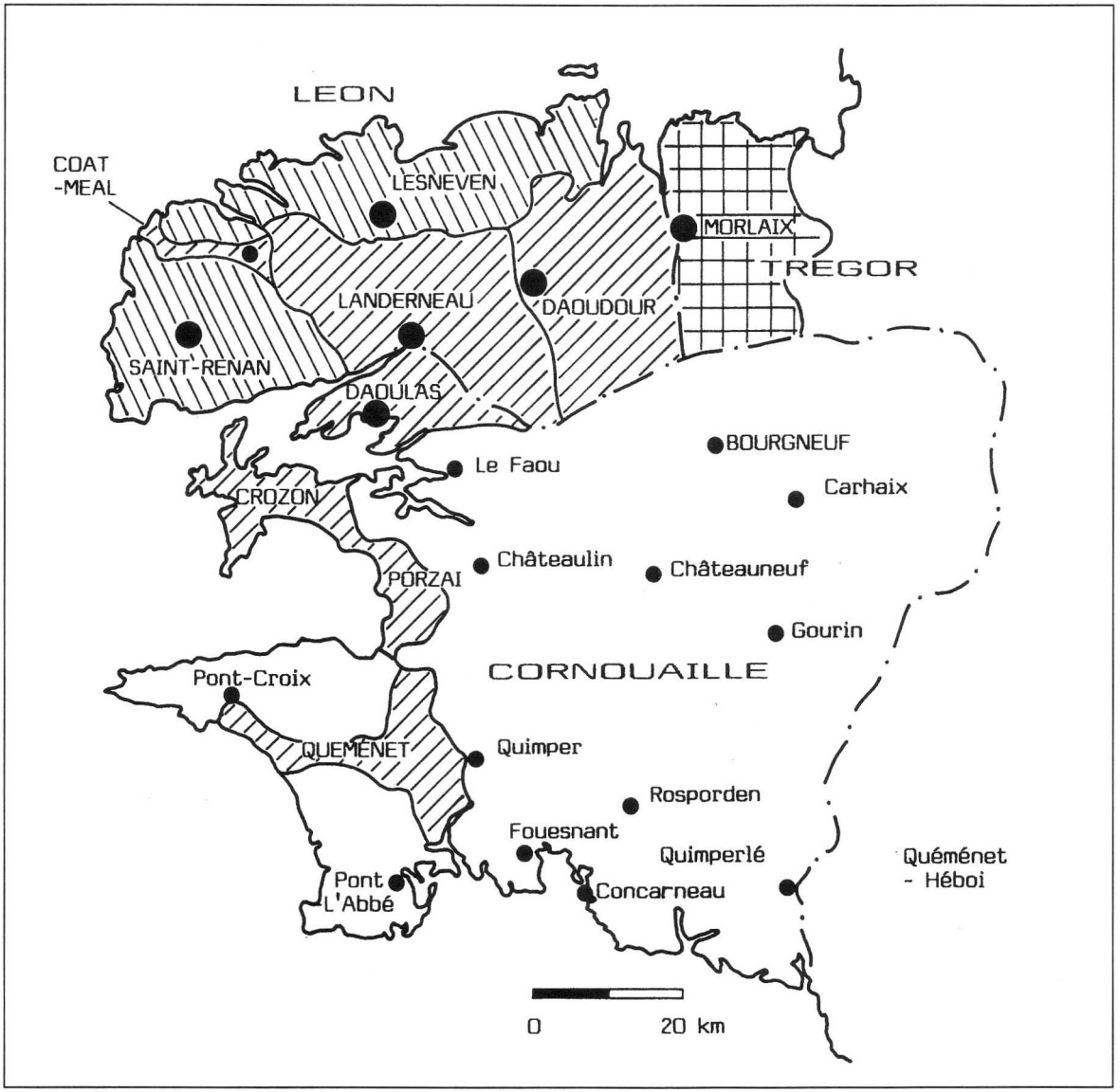

Terres confisquées par Geoffroy Plantegenêt

Terres échues à Guyomarc'h (branche aînée)

Terres échues à Hervé (branche cadette)

Centre de châtellenie

Seigneurie cornouaillaise importante

(d'après A. DE LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale…*).

Possessions de la famille de Léon en 1180.

(Nous remercions M. Patrick Kernévez qui nous a autorisé à publier cette carte, extraite de son mémoire de maîtrise : *Châteaux et fortifications du comté de Léon (XIe - milieu du XIVe siècle)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1988, p. 14).

certaine, mais son appartenance léonarde, vraisemblable, n'est toujours pas affirmée de manière explicite.

H. Guillotel résume ainsi la situation : «Le territoire sur lequel le vicomte de Léon exerce son pouvoir aux XIe et XIIe siècles s'étend sur quatre *pagi* : *pagus Achmensis*, *pagus Daoudour*, partiellement *pagus Castelli* et *pagus* du Faou ; et sur trois évêchés : Léon, Cornouaille et Tréguier[8].» Délaissant les deux premiers *pagi* qui correspondent à l'évêché de Léon *stricto sensu*, nous nous intéresserons donc, dans le cadre de cette étude relative à l'expansion léonaise à l'époque féodale, au *pagus Castelli* et à celui du Faou.

I. Le *pagus Castelli* et l'importance ancienne de Lanmeur

§ 1. – Origines et développement du *pagus Castelli*

Les incursions normandes en Bretagne armoricaine à partir de la seconde moitié du IXe siècle et la lutte de reconquête entreprise par Alain Barbetorte à partir de 936 ont provoqué, entre autres conséquences, une réorganisation territoriale dont les *pagi* de l'époque carolingienne ont plus ou moins pâti et avec eux les diocèses constitués à partir de ces anciens cadres. Cette réorganisation, entamée dès la seconde moitié du Xe siècle, et qui a notamment abouti à l'érection des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, n'était pas encore parachevée au siècle suivant. Ainsi dans une charte de 1040 la paroisse trégoroise de Plougasnou, actuelle commune finistérienne voisine de celle de Lanmeur, était-elle encore localisée, de manière assez vague, «*in pago Leonensi*» ; mais une autre rédaction plus précise et en même temps moins fiable du même acte «la localise en *Po Castello*, la dénomination bretonne du *pagus Castelli*[9]» .

Cette dénomination faisait évidemment référence à un puissant «château» – ou plus exactement au «château» d'un puissant – que les érudits ont successivement situé à Plufur au lieu-dit le Castel[10], à Ploulec'h au Yaudet[11], à Plouigneau au lieu-dit Castel Dinan[12], à Morlaix ; mais c'est à Lanmeur, au lieu-dit Beuzit ou Castel-Veuzit, *alias* La Boissière, dit encore *Douvejou Sant Melar*, «les douves de saint Melar», qu'il faut localiser ce «château», comme l'indique clairement la **vita I[a]* du jeune prince martyr, «*in Domnoniam, in pago Castelli, in castellum quod vocatur Boxidus*[13]». À environ un kilomètre à l'ouest du centre bourg de Lanmeur, sur la route de Plouézoch, se voient encore aujourd'hui les

(suite note 7)

Herveus), mais aussi par des donateurs plus modestes dont cette *Juzet*. – La critique interne permet de rapporter la charte aux années 1168-1179 ; la date précise 1173 est donnée par une «chronique de Daoulas» conservée dans le cahier de notes de Le Baud (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003).

[8] H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 39.

[9] H. GUILLOTEL, «Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier», dans *Mélanges Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p. 221-222. – Cet auteur qualifie la rédaction en question de «version ultérieurement falsifiée» de l'acte original de 1040.

[10] Localisation proposée par A. de Barthélemy après F. Luzel.

[11] Localisation proposée par A. de La Borderie.

[12] Localisation proposée par L. Le Guennec et R. Couffon. – En 1294, le *Poastel* était aux mains de Roland de Dinan, par ailleurs le mari d'Anne de Léon ; mais, dès 1263, le grand-père de ce même Roland, autre Roland de Dinan, était possessionné en la paroisse de Plougasnou sous le fief de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. Pour R. Couffon, l'ancienneté de la présence des Dinan en ces parages – qu'il déduit de la mention en qualité de témoin d'un certain *Costulinus* [=*Jostulinus*] *de Dinan* dans une copie du XVe siècle de l'acte de donation de Plougasnou à Saint-Georges de Rennes en 1040 – et l'étendue de leurs possessions territoriales dans tout l'ancien *pagus Castelli* sont des indices suffisants pour conclure à la situation du chef-lieu du fief de *Poastel* au Castel-Dinan en Plouigneau.

[13] Dans le paragraphe 1f (texte P) de notre édition de la **vita I[a]* de saint Melar : *Le dossier hagiographique de saint Melar. Textes, traduction, commentaires*, s.l. [Lanmeur-Landévennec], 1997 (Britannia monastica, 5).

vestiges d'une enceinte rectangulaire (approximativement 40 m x 80 m) du haut Moyen Âge ayant probablement succédé à une *villa* de l'Antiquité tardive[14]. *A fortiori* cette ancienne forteresse était-elle reconnaissable, sinon même vraisemblablement occupée, au moment où travaillait l'hagiographe, lequel en attribue la prééminence au statut prestigieux du mythique «comte» Commor, son occupant à l'époque des événements rapportés dans la **vita I^a* de saint Melar. Cette dernière n'est pas le seul texte hagiographique à mentionner le *pagus Castelli* : on retrouve celui-ci dans la *vita I^a* (*Vie* brève) de saint Tugdual – en fait probablement la pièce la plus tardive du dossier hagiographique tudualien[15] –, laquelle ignore complètement le Léon et nomme *pagus Daoudour* le territoire résiduel de l'ancien *pagus Leonensis*[16], ainsi que dans la *vita III^a* (*Vie* longue) du même saint. L'objectif de cette dernière est très facile à reconnaître : il s'agit de renforcer le pouvoir d'évêque régionnaire des titulaires du siège de Tréguier sur la partie occidentale de leur diocèse. Une telle préoccupation révèle la complexité et sans doute la difficulté des rapports entre les évêques de Tréguier et ceux de Léon aux XIe et XIIe siècles ; nous y revenons plus bas au § 2.

Si l'on excepte la pièce relative à Plougasnou, douteuse, la première attestation diplomatique du *pagus Castelli* qui puisse être datée avec relativement de précision ne remonte pas au-delà du milieu du XIIe siècle (entre 1149 et 1157) : à cette époque Hervé, qui se qualifiait «comte de Léon», confirme et augmente la donation antérieure de son père au prieuré de Saint-Melaine de Morlaix, entre autres la moitié de la dîme du miel *de pago Leonensi* et *de pago Castelli*[17]. On sait que la puissante maison de Léon était possessionnée dès avant 1128 à Plourin-lès-Morlaix[18] – où se trouvait son principal château – et à Ploujean dès avant la seconde moitié du XIIe siècle[19]. Justement les possessions trégoroises de la maison de Léon sont évoquées à plusieurs reprises au long du XIIIe siècle. Un témoin entendu à l'occasion de l'enquête royale de 1235 rapporte que le vicomte Guyomarc'h (mort en 1208), le fondateur de la branche aînée de la maison de Léon, avait la saisine de tout le territoire entre Saint-Mathieu-de-Fineterre et la croix en-deçà de Lannion («*tota terra que est a Sancto Matheo de Finibus Terre usque ad crucem que est citra Lannion*»)[20] : voilà

[14] J. DEUNFF, «Le site du Castel-Veuzit et la pierre de saint Mélar en Lanmeur», *Les Cahiers de l'Iroise*, 28e année, n°4, octobre-décembre 1981, p. 204-209. – P. GUIGON, «Les résidences aristocratiques de l'époque carolingienne en Bretagne : l'exemple de Locronan», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 10-11. – À l'extrême fin du XIIIe siècle, les terres de La Boissière paraissent avoir été possédées par une famille du Parc sous le fief d'Even, seigneur du Ponthou ; puis, dès avant le premier quart du XIVe siècle, elles étaient passées aux mains de la famille de Lanmeur avec ou sans solution de continuité.

[15] Il est en effet possible qu'elle soit postérieure à la mise au net de la «fable de Lexobie», donc à la *vita III^a Tudualis* puisqu'elle mentionne un *pagus Civitatis*, visiblement inspiré de cette légende et tellement encombrant que A. de La Borderie avait choisi, contre toute vraisemblance, de l'identifier au Poher. – Il n'est évidemment pas possible non plus de retenir le témoignage de la *vita* de saint Menou : celle-ci nous montre le saint «*majorem Britanniam relinquens*», passant la mer «*ad minorem, in provinciam civitatis quae ab antiquis Oximorum nuncupatur*» ; certes l'équivalence «*provincia/pagus*» est parfaitement admissible, mais pour comprendre «**in pagum civitatis*» dans «*in provinciam civitatis*», il faudrait isoler cette dernière désignation de son contexte au prix d'un contresens évident. – Sur cette approche de la chronologie des *Vies* anciennes de saint Tugdual, voir notre article "L'évêché de Lexobie et l'archidiaconé de Plougastel", *Trégor Mémoire vivante*, n° 7, 2e semestre 1994, p. 5-6.

[16] Cette appellation *Daoudour* se retrouve d'ailleurs dans les chartes léonardes du XIIIe siècle pour désigner l'archidiaconé de Léon (Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 1048).

[17] J. LEVRON, «Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X/2, 1929, p. 87-88.

[18] H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 42-43.

[19] ID., *ibid.*, p. 43.

[20] A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIIIe et XIVe siècles)*, Rennes, 1902, p. 16-17.

qui incluait au moins le littoral du *pagus Castelli*, même si cette dernière dénomination n'est pas employée dans le procès-verbal de l'enquête en question. Beaucoup plus tard, en 1276, alors que la ruine des descendants de ce Guyomarc'h est quasiment consommée, l'un d'eux, le vicomte Hervé, vend au duc de Bretagne l'ensemble de ce qu'il possédait encore «es eveschés de Leon de Cornoalle e de Triguer e en tous autres leus»[21], à l'exception semble-t-il d'une partie de son patrimoine déjà cédée à Roland de Dinan, son beau-frère ; là encore le *pagus Castelli* n'est pas nommé dans l'acte, mais nous pouvons supposer qu'il est compris sous l'appellation d'évêché de *Triguer*. Il faut en fait attendre la fin du XIIIe siècle pour voir le nom du *pagus Castelli* employé dans le *Livre des Ostz* : en 1294 on mentionne, sous la baillie de «Triguier, Monsour Rolland de Dynam I chevalier de la terre de Poastel[22]» ; mais c'est pour disparaître aussitôt de la géographie féodale bretonne.

La postérité du *pagus Castelli* dans la géographie ecclésiastique est plus durable. Là encore il faut attendre la seconde moitié du XIIIe siècle pour trouver la mention d'un archidiacre «*de pago Castelli in ecclesia Trecorensi*[23]» que le pape Alexandre IV avait chargé en 1261 de défendre à l'archevêque de Tours et à ses suffragants d'inquiéter l'abbaye de Beauport. Aux XIVe et XVe siècles, à la suite de la conjonction de différents facteurs, la prééminence du titulaire de l'archidiaconé du *pagus Castelli* devait s'affirmer avec éclat comme le reconnaissent les rentiers épiscopaux, tel le *Raoulin* dressé en 1434 sur l'ordre de l'évêque Raoul Rolland. Beaucoup d'auteurs ont supposé que l'origine de l'extraordinaire pouvoir de l'archidiacre de *Plougastel* (forme fautive qui a rapidement remplacé *Poucastel*) à la fin du Moyen Âge devait être recherchée dans un hypothétique évêché gallo-romain de **Lexovium* (confusion avec Lisieux) au village du Yaudet en la commune de Ploulec'h, lieu très anciennement fortifié et habité et qui était effectivement compris dans le territoire de l'archidiaconé de *Plougastel*. Nous croyons qu'il s'agit exactement du contraire et que c'est la position revendiquée par l'archidiacre de *Plougastel* et à lui reconnue – sans doute dès les tout débuts de l'évêché de Tréguier quand l'évêque l'a institué son principal collaborateur – qui est à l'origine de cette légende d'un évêché gallo-romain localisé là où il a pu seulement y avoir, aux temps carolingiens, le siège d'un concurrent du prélat installé à Saint-Pol-de-Léon. Les premiers développements de la légende de l'évêché de **Lexovium* sont dans la *Vie* longue de saint Tugdual qui est du XIIe siècle[24]. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'archidiaconé de *Plougastel* et ses titulaires successifs seront considérés par ceux qui ont eu à traiter de l'organisation du diocèse de Tréguier comme un véritable évêché dans l'évêché et un deuxième évêque en Trégor ; mais cette importance, reconnue au plus haut, semble-t-il, à l'époque des guerres de la Ligue, ne cessa par la suite de décliner sous les assauts répétés des évêques de Tréguier, soucieux de rétablir et d'affermir leur pouvoir.

§ 2. – Lanmeur, enjeu territorial entre les évêques de Léon, de Tréguier et de Dol

Nous savons de source sûre que la possession de la *villa de Lanmuer Melar*, revendiquée par Pierre Mauclerc en 1235, lui était alors contestée par l'évêque de Dol pour qui cette *villa* constituait une partie intégrante de

21 A. DE LA BORDERIE, «Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIe, XIIe, XIIIe siècles)», *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XIX, 1889, p. 235.

22 *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. VII, 1867, p. 194.

23 J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. IV, p. 162.

24 H. GUILLOTEL, «Le dossier hagiographique... de Tréguier», art. cité, p. 215. – Cette datation est néanmoins un peu large et mériterait d'être resserrée.

son domaine[25] ; mais curieusement, c'est de l'évêque de Léon que Pierre Mauclerc prétendait avoir fait l'acquisition, entre 1213 et 1231, de la *villa* en question : «*de villa de Lanmuer Melar dixit* [*Johannes de Hirel*] *quod quando Comes acquisivit terram super Leon' episcopo, reclamavit* [*episcopus Dolensis*] *villam illam et produxit testes ad probandum quod erat sua* [*domin*]*ica*[26].»

Quant à remonter aux origines de l'obédience doloise de Lanmeur, bien attestée à partir du bas Moyen Âge, il ne saurait en être question en l'état actuel de notre documentation. Certes H. Guillotel a démontré que, «quand le contrôle est possible, l'existence des enclaves est attestée dès la première moitié du XIe siècle[27]». Plus encore, cet auteur conjecture que c'est «au cours de la période allant du milieu du VIe siècle à la fin du IXe que l'église de Dol put constituer son temporel[28]» ; cependant, en ce qui concerne Lanmeur, nous n'avons aucun témoignage qui permette de confirmer ce point de vue : l'exemple proche de Locquénolé, autre enclave de Dol sous l'Ancien Régime, nous incite d'ailleurs à beaucoup de prudence[29]. Il y a présomption que cette situation était déjà acquise en 1157 ou 1158[30] ; mais il semble qu'à cette dernière date, leur appartenance doloise était contestée par les Lanmeuriens eux-mêmes, qu'ils fussent clercs ou laïcs.

En revanche, il est parfaitement légitime de supposer qu'il a existé aux XIe et XIIe siècles des conflits entre l'évêque de Tréguier et celui de Saint-Pol-de-Léon, conflits sur lesquels nous disposons de quelques témoignages indirects :

– ainsi en est-il dans la *vita I^a* (*Vie* brève) de saint Tugdual – en fait au mieux contemporaine de sa *vita II^a*[31] sinon même plus tardive comme nous l'avons dit – de l'attribution au saint, entre autres donations, de possessions léonardes, les seules qui soient désignées nommément ; et surtout de l'emploi exclusif de la dénomination *pagus Castelli* pour désigner le territoire situé à l'est de la rivière de Morlaix[32], sans référence au diocèse de Léon dont ce territoire a pu constituer un démembrement[33]. Or nous avons vu que, en 1040 encore, la chancellerie ducale continuait de situer Plougasnou, à l'est de la rivière de Morlaix, «dans le pays de Léon» (*in pago Leonensi*)[34] ;

– ainsi en est-il également de la titulature *episcopus Auximorum* portée en 1056 par l'évêque de Tréguier Martin et qui fait référence à l'ancienne *civitas* gallo-romaine des Osismes[35] ;

---

25 A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits...*, p. 34 et 37.

26 ID., *ibid.*, p. 37.

27 H. GUILLOTEL, «Les origines du ressort de l'évêché de Dol», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 38.

28 ID., *ibid.*, p. 42.

29 À l'époque de la compilation du cartulaire de Landévennec, vers le milieu du XIe siècle, les moines de cette abbaye ne paraissent pas douter de la légitimité de leurs droits sur une *possessiuncula* appelée *villa Lancolvett* (pour **Lancovlett*) et qui n'est autre que Locquénolé. Or, dès 1163, cette petite fondation monastique était passée – tout comme Lanmeur – aux moines de Saint-Jacut qui la désignent *ecclesiam sancti Guingaloei.*

30 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. I, col. 628. – Le toponyme indiqué dans cette pièce, *Murmiralio*, a été identifié avec *Lanmeur Melar* par B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, «Murmiralio et Lanmeur-Mélar», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VIII/2, 1927, p. 217-220.

31 H. GUILLOTEL, «Le dossier hagiographique... de Tréguier», art. cité, p. 223.

32 On a vu plus haut que le *pagus Castelli* était évidemment le même que l'archidiaconé de *Poucastel* ou de *Plougastel*, connu depuis le milieu du XIIIe siècle au moins et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et qui couvrait tout le territoire entre la rivière de Morlaix et le Léguer.

33 L'auteur de la *Vie* brève de saint Tugdual occulte d'ailleurs toute référence à un quelconque siège épiscopal sur tout le littoral nord de la péninsule bretonne, où le saint reçoit dans chacun des différents *pagi* de nombreuses donations dont il obtient confirmation à Paris par le roi Childebert, lequel en outre le fait consacrer évêque.

34 *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, publié par P. de La Bigne-Villeneuve, Rennes, 1876, p. 118-119.

35 H. GUILLOTEL, «Le dossier hagiographique... de Tréguier», art. cité, p. 219.

– ainsi en est-il enfin, dans une version de la *vita II*^{a} (*Vie* moyenne) de saint Tugdual[36], de la mention de l'épiscopat (invérifiable) de Tugdual à *Lexovium*, c'est-à-dire à Lisieux, avec l'objectif de conférer au monastère de Tréguier un peu du lustre et de l'antiquité qui s'attachaient à cet incontestable siège d'évêché gallo-romain, sans doute aussi pour s'opposer à l'offensive du titulaire du siège de Saint-Pol-de-Léon qui revendiquait, lui aussi, le titre d'«évêque des Osismes».

Au XIIe siècle, l'auteur de la *vita III*^{a} (*Vie* longue) donne d'importants développements à la légende d'un évêché de **Lexovium*, situé non loin de Tréguier et dont Tugdual aurait été titulaire, légende qui résulte d'une interprétation erronée et sans doute volontairement fallacieuse des informations contenues dans la *Vie* moyenne. Fort de cette illustration donnée au Trégor, l'hagiographe n'hésite pas à faire intervenir le saint jusque sur le territoire de l'évêché de Léon *stricto sensu* ; et c'est dans ce contexte de défense de ses intérêts territoriaux dans l'ouest de son diocèse[37] que Tugdual, clairement désigné comme évêque régionnaire, effectue un circuit de visite pastorale qui l'amène au *monasterium* de *Lanmern* (variante : *Lanmeru*)[38].

Est-il possible de reconnaître dans cet établissement l'hypothétique «grand monastère» de Lanmeur dont une cacographie aurait déformé le nom ? Certes les circonstances que nous avons rappelées – une visite épiscopale – se prêtent assez bien à une telle identification : le saint en effet se rend en Léon au départ de **Lexovium* (c'est- à-dire le village du Yaudet en Ploulec'h) ; or l'itinéraire qui mène du Yaudet à Saint-Pol-de-Léon passe assurément par Lanmeur[39]. Le saint fait d'abord halte à *Curmau* (aujourd'hui le village de Coulmou en la commune de Ploumilliau)[40] où il opère la guérison d'un paralytique (§ 14) ; puis, après justement que l'hagiographe tudualien a exalté (au § 15) les vertus épiscopales de son héros, celui-ci arrive à *Lanmern*, désigné comme étant un «domaine» (*praedium*) avec une église et que dirige un certain *Matronus*, sans doute à la fois matériellement et spiri-

[36] Seule version aujourd'hui subsistante (conservée dans un manuscrit du XIIe siècle) : A. de La Borderie («Saint Tudual. Texte des trois *Vies* les plus anciennes de ce saint et de son très ancien office publié avec notes et commentaire historique», *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 2e série, t. II, 1885-1886, p. 339-341), à propos de cette mention de *Lexovium*, s'était efforcé de démontrer qu'il y avait eu interpolation, mais ses arguments, quoique recevables, ne sont nullement dirimants. B. Merdrignac (*Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VIIe au XVe siècle*, t. I, s.l., 1985, p. 59-60) pense lui aussi que cette version a été remaniée, et la compare à une autre, depuis détruite, où ne figurait pas, semble-t-il, le texte prétendument interpolé ; mais H. Guillotel («Le dossier hagiographique... de Tréguier», note 7, p. 214-215) montre de façon péremptoire que cette rédaction disparue était en réalité une version contractée tardive (XVe siècle) de la *vita*.

[37] L'objectif de l'auteur de la *Vita III*^{a} *Tudualis* aurait été, d'après H. Guillotel («Le dossier hagiographique... de Tréguier», p. 221), «de présenter comme identiques les deux entités territoriales afin d'empêcher l'évêque de Saint-Pol de Léon de revendiquer les paroisses s'étendant à droite de la rivière de Morlaix». Un épisode rapporté par l'hagiographe (A. de La Borderie, «Saint Tudual. Texte des trois *Vies*...», art. cité, p. 116 [§ 34]) nous montre l'évêque Martin (qui siégeait dans la seconde moitié du XIe siècle) effectuant une visite pastorale dans le *pagus Castelli* et en particulier dans la paroisse de Plouigneau, à l'extrême limite occidentale de son diocèse, où un incendie est miraculeusement éteint par la vertu des reliques de saint Tugdual.

[38] A. de La Borderie, «Saint Tudual. Texte des trois *Vies*...», art. cité, p. 104 (§ 16).

[39] Un des itinéraires possibles pour se rendre de l'un à l'autre se dirigeait, après Lanmeur, vers l'actuel port du Dourduff en mer pour embarquer à destination du lieu-dit actuel Saint-Julien, sur la rive gauche de l'estuaire de la rivière de Morlaix. Cet itinéraire à la fois terrestre et maritime correspondait à la desserte routière de la côte domnonéenne. – À partir de l'époque féodale, le chemin du *Tro Breiz* se désolidarisait, au sortir de Lanmeur, de l'itinéraire précédent et se dirigeait vers Morlaix ; puis, après avoir passé le Queffleuth et le Jarlot au pied de la citadelle dont les vicomtes de Léon avaient fait le chef-lieu de leur principauté, le chemin du *Tro Breiz* rejoignait (à la croix Briac en Taulé ?) l'itinéraire emprunté par les pèlerins venus de Quimper ; à partir de là, cet itinéraire se dirigeait vers Saint-Pol-de-Léon *via* Penzé et Pont-Éon.

[40] Cette identification a été proposée de manière très convaincante par B. Tanguy dans son article «De quelques gloses toponymiques dans les anciennes *Vies* de saints bretons», *Mélanges Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p. 230.

tuellement. C'est dans le périmètre relativement proche de l'église de *Lanmern* ou *Lanmeru* que se situe, d'après l'hagiographe tudualien, une hauteur qui surplombe un bras de mer ; et c'est en cet endroit, magnifique mais aride, que le saint fait jaillir miraculeusement une fontaine. La description donne à penser que l'endroit en question pourrait se situer sur la rive droite et au-dessus de la rivière de Morlaix.

L'existence dès les siècles mérovingiens ou carolingiens d'un monastère à Lanmeur est évidemment possible. Il aurait alors disparu, comme tant d'autres établissements religieux du haut Moyen Âge breton, dans la tourmente des incursions vikings de la première moitié du Xe siècle ; et, moins heureux ou simplement moins intéressant que ceux de Léhon, Landévennec, Rhuys, Landoac, Gaël, etc., il n'aurait pas connu de relèvement postérieur, mais seulement – comme ce fut également le cas à Déas ou à Vertou – une modeste continuité monastique incarnée ici par le petit prieuré de Kernitron dépendant de l'abbaye Saint-Jacut-de-l'Isle. Tout cela cependant demeure extrêmement conjectural : en retenant l'hypothèse d'un «grand monastère» celtique détruit dans la première moitié du Xe siècle et le fait que les moines de Saint-Jacut détenaient deux parts de la dîme de Lanmeur en 1163, il y a entre ces deux époques un intervalle de plus de deux siècles ; rappelons de surcroît que l'auteur de la **vita I^a* de saint Melar, qui écrit vraisemblablement dans le dernier tiers du XIe siècle, ne mentionne pas le nom de Lanmeur et ne fait allusion à aucun établissement monastique en ce lieu. Ainsi donc le «monastère de *Lanmern*», si cette forme du toponyme est bien une cacographie pour Lanmeur, doit être une invention de l'auteur de la *vita III^a* de saint Tugdual que lui a inspirée sinon son talent d'étymologiste du moins son goût pour cette science[41], en même temps que sa volonté de revendiquer pour le compte du titulaire du siège de Tréguier la possession du «grand domaine» de Lanmeur qui dépendait sans doute à l'origine de la mense épiscopale de Léon. Ce conflit durable entre les évêques de Léon et ceux de Tréguier fut bientôt compliqué par l'attitude également revendicatrice des prélats dolois – sans doute sollicités en ce sens par les moines de Saint-Jacut au profit de leur prieuré de Kernitron – dont l'autorité a fini par être reconnue sur place quand s'est territorialisée, au détriment de la paroisse de *Ploemaec*, celle de Lanmeur.

§ 3. – Origine des possessions trégoroises des vicomtes de Léon

Dans l'épisode de la fuite de Melar et de sa mère adoptive qui viennent se réfugier auprès de Commor, lequel était marié à la tante du jeune prince, l'hagiographe décrit l'accueil chaleureux fait à celui-ci et indique également que l'enfant reçut de son protecteur et parent des assurances qui allaient bien au-delà de la simple hospitalité puisqu'il était tout simplement question que Commor prît désormais en charge l'éducation de Melar. Plus encore, l'oncle promit alors à son neveu de lui donner le «château» de Beuzit, dont le statut de chef-lieu du «pays» soumis au pouvoir de Commor est, sous la plume de l'hagiographe, très explicite[42]. La promesse d'une telle dona-

[41] A. DE LA BORDERIE, «Saint Tudual. Texte des trois *Vies*...», art. cité, p. 103 (§ 14), p. 106 (§ 18), p. 107 (§ 20).

[42] Dans le paragraphe 1f de notre édition de la **vita I^a* du saint (cf. *supra*, note 13) on trouve les détails suivants : «*Tunc ejus nutrix celeriter cum eo fugit usque in Domnoniam, in pago Castelli, in castellum quod vocatur Boxidus ubi erat amita vel matertera illius filia Fortunati cum Commoro comite ; ibique ab eo et a conjuge sive a familia cum honore est susceptus letatusque est in adventu et obviatione illius, et cum gaudio dixit ad eum : «Dabo tibi pagum castri ubi sum usque sis vir magnus ad nutriendum te.*"(Texte P). – «*Nutrix autem ejus verens ne innocens a nocentibus occideretur, interim dum conjux ejus apud Rivoldum* [un mot partiellement illisible : *...retur*], *de Cornubia cum alumno suo in Dompnoniam fugit, ubi ejus amita filia Budici cum Commoro comite viro suo morabatur in pago castelli sui quod Bocidus appellatur. In adventu vero illius Commorus comes et uxor ejus et ejus omnis familia valde laetati sunt ; et congratulans adventui ejus Commorus comes dixit ei : «Castellum istud in quo nunc habito tibi dabo et donec ad maturam pervenias aetatem cum diligentia magna nutriri te faciam.*» (Texte M).

tion ne peut se comprendre que dans un certain contexte historique, celui de l'accession du comte de Cornouaille Hoël au trône de Bretagne en 1066 ; et ce passage de la **vita I[a]* de saint Melar constitue en fait l'affirmation et la justification des droits de la dynastie comtale de Cornouaille sur la partie septentrionale de la Bretagne, précisément au moment où «le hasard biologique des successions dans les lignages des grands» aboutit à un découpage territorial qui «ressuscite la vieille opposition entre la Domnonée riveraine de la Manche et la grande Cornouaille, augmentée du comté nantais, d'avant Waroch[43]».

En 1066 en effet, la dynastie souveraine de Bretagne, issue des anciens comtes de Rennes, et d'ailleurs essentiellement implantée dans le nord de la péninsule, a sa branche principale coupée net par la mort prématurée de Conan II[44]. Cependant la couronne bretonne passe à la sœur unique de Conan, Havoise, épouse du comte de Cornouaille, Hoël ; et celui-ci, dont la famille apparaît être déjà «au tout début du XIe siècle, et pour une époque légèrement antérieure, une alliée de la maison de Rennes[45]», devient donc le duc ou le comte, ou encore le *consul*, de Bretagne ou des Bretons[46] ; mais la Bretagne septentrionale échappe presque complètement à son autorité.

Du côté de la ville et du comté de Rennes qui sont sous la coupe de Geoffroy Grenonat, le demi-frère (illégitime) de Conan II, il n'y a rien à faire ou presque puisqu'il était convenu que Geoffroy conserverait la jouissance de son apanage sa vie durant ; Hoël mourut d'ailleurs avant son compétiteur et c'est à son fils Alain Fergent que revint le mérite d'avoir fait rentrer Rennes dans le patrimoine de la dynastie souveraine en précipitant un peu les événements et la mort de Geoffroy[47].

Plus à l'ouest, un vigoureux surgeon de l'ancienne dynastie souveraine continue de croître et de s'épanouir : il s'agit de l'oncle paternel et des cousins germains du défunt, Eudon (de Penthièvre) et ses fils, lesquels sont à la tête d'une vaste principauté dont le territoire correspond sensiblement à celui des tout récents évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc[48]. Le fort sentiment d'indépendance qui anime cette branche cadette a déjà conduit son chef à se comporter en adversaire du pouvoir central ; aujourd'hui l'ambition le pousse à revendiquer ce pouvoir.

Enfin le Léon, à l'extrémité occidentale, a ses seigneurs particuliers, lesquels ont entretenu longtemps avec la dynastie de Cornouaille des rapports tumultueux, avant une normalisation acquise dès avant 1055[49] ; il est

---

[43] J.-C. CASSARD, «Houel Huuel, comte de Cornouaille puis duc de Bretagne (*circa* 1030-1084)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 108.

[44] ID., *ibid.*, p. 102 et note 23.

[45] J. QUAGHEBEUR, «Stratégie lignagère et pouvoir politique en Cornouaille au XIe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 8.

[46] *Cartulaire de Quimperlé*, publié par L. Maître et P. de Berthou, Paris-Rennes, 1904, 2e éd., p. 222, charte n° LXXV (*Hoel dux Britannie* en 1075), p. 191, charte n° LIV (*Hoel gratia Dei comes Britannie* en 1069), p. 188, charte n° LII (*Hoel Britannorum consul* en 1069). – J.-C. Cassard («Houel Huuel, comte de Cornouaille...», art. cité, p. 107) souligne avec raison combien la qualité de *consul* était «prisée dans la maison de Cornouaille, mais pas exclusivement puisqu'on la retrouve volontiers affichée en Anjou».

[47] J.-C. CASSARD, «Houel Huuel, comte de Cornouaille...», art. cité, p. 103.

[48] Sur les Eudonides, voir la mise au point de H. GUILLOTEL, «Les origines de Guingamp. Sa place dans la géographie féodale bretonne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVI, 1979, p. 93-100 ; il n'est pas prouvé que la femme d'Eudon, Orguen *alias* Agnès, ait été la soeur d'Alain Caignard et donc la tante de Hoël.

[49] *Cartulaire de Quimper*, publié par P. Peyron, Quimper, 1909, p. 37, acte n° 13 (postérieur à 1066 ; rapporte des événements antérieurs à 1058). – *Cartulaire de Quimperlé*, 2e éd., *op. cit.*, p. 137, charte n° III et p. 147-148, charte n° X. La datation de ces deux pièces par leurs éditeurs, respectivement 1030-1031 et 1031-1055, a été rectifiée par H. Guillotel («Les vicomtes de Léon...») qui propose entre 1046 et 1055 pour la charte n° III (art. cité, p. 34-35 et notes 30 à 32) et entre 1047 et 1055 pour la charte n° IX (art. cité, p. 35 et note 33).

possible que l'artisan de ce rapprochement ait été l'évêque de Léon, *Omnes*, auparavant membre de l'entourage du comte de Cornouaille Alain Caignard. Il paraît en tout cas que ces rapports s'étaient encore améliorés pendant le règne de Hoël, comme le montre une charte de 1069 dans laquelle le seigneur de Léon de l'époque, Roland (*Rollant de Leün*), est mentionné parmi les «chevaliers» (*milites*) du «comte de Bretagne[50]». Dans le lai de *Guigemar*, le «sire de Léon» (*Liün*) est désigné comme un des barons de Hoël (*Hoëls*) et son fils *Guigemar* (c'est-à-dire Guyomarc'h) aurait été élevé à la cour avant d'être adoubé par Hoël ; puis «en quête de renommée il gagna la Flandre, où il y avait toujours batailles et guerres» (*«en Flandres vait pur sun pris querre / la out tuz jurs estrif e guerre*[51].») En 1096 on retrouve le vicomte Guyomarc'h parmi les barons du duc Alain Fergent qu'il suivit en Terre sainte, où il fut fait prisonnier à Balad ; revenu en Léon, il mourut assassiné par ses sujets en 1103[52].

Après les premières années d'un règne placé «sous le double signe de la paix extérieure et de la tranquillité intérieure[53]», Hoël dut s'opposer militairement à ceux de ses barons qui mettent en cause la légitimité de cette autorité, en particulier dans le nord-ouest de la péninsule ; et il paraît très vraisemblable qu'il s'est appuyé en cette occasion sur les impétueux vicomtes de Léon[54]. Ceux-

[50] *Cartulaire de Quimperlé*, 2e éd., *op. cit.*, p. 191-192, charte n° LIV. – Comme en ce qui concerne la maison de Dinan (cf. L. MASSIGNON, *La crypte-dolmen des Sept Saints Dormants d'Ephèse au Stiffel en Plouaret, puis Vieux-Marché*, tiré à part des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1992, p. 30), le nom Roland a pu être introduit dans celle de Léon sous l'influence de l'abbaye de Marmoutier ; d'ailleurs des liens ont été tissés dès vers 1034-1040 entre les vicomtes de Léon et Marmoutier et renforcés en 1128 par une nouvelle donation vicomtale à l'abbaye tourangelle (B. TANGUY, *Saint Hervé*, s.l. [Tréflévénez], 1990, p. 25). – H. Guillotel («Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 35) ne relève pas le nom de Roland et se contente d'indiquer que la charte en question «signale simplement la présence de *primates* originaires du Léon dans l'entourage du comte» ; J.-C. Cassard («Houel Huuel, comte de Cornouaille...», art. cité, p. 114), qui s'appuie sur cet article de H. Guillotel, en conclut un peu rapidement que «Hoël essaye également de débaucher des seigneurs des confins du Vannetais et du Léon, ce qui n'empêche pas les vicomtes de cette dernière région d'affirmer leur complète indépendance».

[51] *Lais de Marie de France* traduits, présentés et annotés par Laurence Harf-Lancner, Paris, 1992, 2e éd., p. 28, v. 51-52. — On a récemment proposé d'identifier Marie de France avec Marie, comtesse de Boulogne, qui fut mariée à Mathieu de Flandres et dont la sœur avait elle-même épousé Hervé, comte de Léon, de la famille de Guyomarc'h/*Guigemar* (Voir Glyn S. BURGESS and Keith BUSBY [éd.], *The lais of Marie de France*, s.l. [Londres], s.d. [1986], p. 19). Déjà en 1930, E. Hoepffner (*Romania*, t. LVI, p. 16 et note 3, même page) avait souligné que le récit des rapports entre une fée et un mortel, qui constitue la matière de la première partie de *Guigemar* (v. 1-534), repose «sur la tradition légendaire par laquelle une famille seigneuriale [celle des vicomtes de Léon] s'attribuait une origine surnaturelle».

[52] Ces détails de la vie du vicomte Guyomarc'h nous ont été transmis par dom Morice d'après les travaux antérieurs de Du Paz et Missirien (Cf. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff*, Vannes, 1900, p. 27-38, et R. COUFFON, «Note sur la généalogie des seigneurs de Léon par le P. Du Paz», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXII, 1935, p. XLI-XLIV). Le *Chronicon Britannicum* (publié par dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. I, col. 5) est beaucoup plus laconique : «*MCIII. Occisus est Guichomarius vicecomes Leonensium dolo.*» – Dans *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 456, avril 1989, col. 395, J.-P. Guyomarc'h-Zoleski écrit, d'après des sources rapportées en vrac dans la même revue (n° 465, février 1990, col. 126-129), que le vicomte Guyomarc'h, à l'occasion de sa participation à la première croisade, «se distingue dans le désert syrien où il est fait prisonnier par l'émir Balak de Kharput. D'une femme de celui-ci, la princesse mède Fathim, il aura un fils Salomon. Trois enfants connus. Il meurt assassiné lors d'une révolte populaire en 1103».

[53] J.-C. CASSARD, «Houel Huuel, comte de Cornouaille...», art. cité, p. 115.

[54] En dehors des témoignages diplomatiques ou annalistiques, deux autres témoignages sont particulièrement intéressants parce qu'ils paraissent se rapporter à des événements situés en Bretagne septentrionale. Le premier témoignage est dans la *lectio* V^a de la *vita* I^a de saint Maudez (A. DE LA BORDERIE, «Saint Maudez. Texte latin des deux *Vies* les plus anciennes de ce saint et de son très ancien office avec notes et commentaire historique», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXVIII, 1890, p. 204-205) : «Hoël encercle si bien des vassaux révoltés qu'ils ne peuvent assurer leur salut par la fuite et souffrent bientôt de la soif. Ils décident d'en-

ci ont alors étendu et renforcé leurs possessions territoriales dans toute la région concernée, en particulier en Trégor et donc au détriment des Eudonides ou des vassaux de ces derniers. Le souvenir confus de ces événements a été conservé par Pierre Le Baud[55] qui le rapporte à l'époque du conflit supposé entre Eudon et son frère le duc Alain III. On a vu comment A. de La Borderie en a jadis déduit que la châtellenie de Morlaix-Lanmeur avait été concédée au vicomte de Léon par Alain III en 1034[56] : c'est donc trop tôt de près de quarante ans. En outre, et il s'agit à notre avis d'un argument dirimant, lors de la donation déjà mentionnée de Plougasnou à l'abbaye Saint-Georges de Rennes en 1040, le vicomte Guyomarc'h, pourtant bien attesté aux dates extrêmes 1021-1055[57], ne figure pas parmi les souscripteurs ou les témoins de l'acte en question. Or cette donation, à laquelle assiste d'ailleurs l'évêque de Léon, Salomon, à l'exclusion de celui de Tréguier, Guillaume, concerne une paroisse qui aurait dû évidemment faire partie de la concession de 1034, si celle-ci avait quelque réalité ; paroisse où le souvenir de la domination ultérieure de la maison de Léon se retrouve assez sûrement dans le toponyme *Kervescontou*, «la ville aux vicomtes[58]».

En revanche, le *terminus ad quem* de cette concession ducale ne peut être évidemment abaissé en deçà de la date de son annulation par l'effet de la confiscation de 1179, laquelle a effectivement porté sur les deux châtellenies de Morlaix et de Lanmeur qui ne semblent plus ensuite être jamais sorties du domaine ducal. Cette confiscation ordonnée par le duc Geoffroy est alors venue mettre un terme presque définitif à plus de dix années de rébellion du vicomte Guyomarc'h : dès 1167, Henri II Plantegenêt lui avait pris et incendié son château le mieux défendu, dont le nom était sans doute peu familier au chroniqueur puisque celui-ci, Robert de Torigni, omet de le rapporter[59] – et qui peut tout aussi bien avoir été celui de Beuzit en Lanmeur, où des fouilles archéologiques apporteraient certainement d'importantes révélations.

(suite de la note 54)

voyer un écuyer puiser de l'eau à la fontaine de Saint-Maudez, mais l'homme endure des maux indicibles en portant sa charge au retour, car l'eau froide se réchauffe au point de lui paraître transformée en charbons ardents. Comprenant sa faute, il ramène alors le vase et son contenu à la fontaine.» La fontaine Saint-Maudez que J.-C. Cassard («Houel Huuel, comte de Cornouaille...», art. cité, p. 116), auquel nous empruntons le résumé ci-devant, situe apparemment en Cornouaille, doit être en réalité localisée à proximité de Trévénou en Langoat, actuelle commune des Côtes-d'Armor, dans l'ancien évêché de Tréguier ; cette fontaine était d'ailleurs coutumière du phénomène de réchauffement de son eau (*lectio VIII[a]* de la même *vita* de saint Maudez, A. DE LA BORDERIE, «Saint Maudez. Texte latin des deux *Vies*...», art. cité, p. 207-208). – L'autre témoignage paraît pouvoir être extrait de ce qu'écrit Marie de France dans son lai de *Guigemar* : après avoir rappelé «*en cel tens tint Hoels la terre / sovent en pais, sovent en guerre*», le récit fait longuement état de la guerre qui oppose *Guigemar*, fils du *sire de Liün* (= Guyomarc'h de Léon), vassal fidèle de Hoël, à un seigneur nommé *Meriadu* (= Meriadec) d'abord présenté comme un allié de *Guigemar* et dont le «*chastel vaillant e fort*» domine un port (*Lais de Marie de France*, *op. cit.*, p. 28 et 60-71) : c'est précisément la situation du *castrum Meriadoci* dans la *vita* de saint Goëznou (cf. A. DE LA BORDERIE, «L'*Historia britannica* avant Geoffroi de Monmouth et la *Vie* inédite de saint Goëznou», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IX, 1882, p. 228), que l'hagiographe localise à l'embouchure du fleuve *Guilidona* (= le Guiliec) dans la paroisse léonarde de Plougoulm, actuelle commune du Finistère où nul vestige archéologique non plus que toponymique n'a cependant gardé le souvenir de Meriadec et de son château. Et voir *infra*, note 58.

55 *Cronicques des Roys, Ducs et Princes de Bretaigne armoricaine*, Paris, 1638, p. 150.

56 *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 10-12.

57 H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 34-35.

58 C'est également en Plougasnou qu'il faut peut-être localiser le château du seigneur Meriadec dont le conflit avec Guyomarc'h de Léon a été rapporté par Marie de France : en effet Saint-Jean-du-Doigt, autrefois trêve de Plougasnou, portait originellement le nom de *traon Meriadec*, «le val de Meriadec», seul vestige toponymique qui ait gardé le souvenir de ce personnage dans la zone d'influence des vicomtes de Léon au XIIe siècle. Et voir *supra*, note 54.

59 H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité, note 11, p. 32.

§ 4. – Lanmeur, une «capitale» pour un royaume mythique

Quoi qu'il en soit, l'importance ancienne de Lanmeur ne peut être mise en doute. Vraisemblablement encouragée par les comtes de Rennes, devenus souverains de la Bretagne, et leurs cadets de Penthièvre, qui furent largement possessionnés en Trégor, puis «retournée» à leur profit par les comtes de Cornouaille à l'occasion de leur accession au trône de Bretagne après la mort de Conan II (1066), la réputation du lieu était fameuse dès avant la première moitié du XIIe siècle, époque à laquelle le *scriptorium* de l'abbaye de Redon a fonctionné régulièrement comme une fabrique de faux : c'est en effet une pièce grossièrement apocryphe sortie de cet «atelier» qui prétend nous montrer en l'année 804 le comte Juhel Berenger tenant sa cour dans la paroisse de Lanmeur-Melar[60], «*in plebe que vocitatur Lanmurmeler*[61]». Nul doute que cette importance reconnue à Lanmeur était la conséquence de la présence en ce lieu des reliques de saint Melar. En effet, l'auteur de la **vita I[a]* du petit martyr laisse entendre, notamment dans l'*appendix* qu'il a donné à son ouvrage, qu'à l'époque de sa composition, le corps et la tête de Melar, ou du moins leur plus grande partie, étaient conservées à Lanmeur – ce dont nous n'avons pas vraiment de raison de douter ; en outre, il rappelle opportunément que, non content d'être l'héritier légitime de Cornouaille, le jeune prince avait été désigné formellement par son oncle le «comte» Commor comme son successeur dans cette partie de Domnonée appelée *pagus Castelli*. Ainsi le possible choix de Lanmeur comme capitale «affective» des souverains de la Bretagne depuis le XIe siècle au moins jusqu'aux premières décennies du XIIIe siècle, comme le montre l'intérêt que lui porte encore Pierre Mauclerc, résulte sans doute de la captation d'un certain nombre de traditions locales extrêmement flatteuses, tout à la fois d'origine religieuse et d'origine «politique», avec le tombeau de l'héritier sanctifié de l'ancien royaume de Cornouaille et le possible mausolée des vieux rois domnonéens[62], avec également la très probable sépulture de Commor, non loin du *castellum* de Beuzit, au lieu-dit Rumarc, **Run Marc*, «le tumulus de Marc»[63] – le tout revivifié, précisément au début du XIIIe siècle, par la destinée tragique d'un autre prince breton, Arthur Ier, lui aussi assassiné dans sa quinzième année sur ordre d'un oncle qui avait usurpé son héritage, le roi Jean sans Terre. Les évêques de Léon, ceux de Tréguier ou encore de Dol, ne se sont pas non plus trompés sur l'intérêt que présentait Lanmeur, jusqu'à laisser se développer sur place, à partir de vestiges archéologiques interprétés comme les sépultures d'anciens prélats, la légende locale d'un siège (archi)épiscopal[64].

---

[60] *Cartulaire de Redon*, publié par A. de Courson, Paris, 1863, p. 257-258, charte n° CCCV. — Juhel Berenger florissait en réalité dans la seconde moitié du Xe siècle : il est l'ancêtre des souverains bretons de la maison de Rennes, et de leurs cadets de Penthièvre ; sa descendante, la comtesse Havoise (morte en 1072), hérita en 1066 de la principauté bretonne qu'elle transmit à son mari, le comte de Cornouaille Hoël. La *vita* de saint Cunwal, que H. Guillotel («Le dossier hagiographique... de Tréguier», art. cité, p. 225) date du milieu du XIe siècle, nous apprend que le comte Juhel avait confié au saint sa fille Penvean ainsi que la paroisse qui portait son nom, aujourd'hui Penvenan. – De fait, la charte s'inspire sans doute d'un acte plus ancien, où il était peut-être question de la *plebs magna*, **Plumur* (Pleumeur-Bodou), toujours en Trégor ; elle a été (re)composée au plus tôt après 1040 et sans doute même après 1081-1083.

[61] Citation donnée d'après la restitution de H. GUILLOTEL, *Recueil des actes des ducs de Bretagne de la maison de Rennes*, thèse inédite, Paris, 1973, p. 5.

[62] P. GUIGON, «Les fouilles d'avril 1985 à Lanmeur», dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Age. Actes du colloque du XVe centenaire de l'abbaye de Landévennec, 25-26-27 avril 1985*, s.l. [Landévennec], 1986, p. 241.

[63] L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1982, 2e éd., p. 118.

[64] L'évêché ou archevêché de Kerfeunteun est une invention tardive comme on l'a dit, mais les éléments traditionnels sur les tombeaux des deux évêques peuvent remonter à une époque très ancienne.

II. Le *pagus* du Faou et les ambitions du comte Hervé, seigneur de Léon

§ 5. – Origines de la vicomté du Faou et de ses seigneurs

Au moment de leur accession au trône ducal en 1066, les comtes de Cornouaille, dont nous savons qu'ils pouvaient désormais compter parmi leurs alliés les vicomtes de Léon, avaient délégué à un lignage de «fidèles», qualifiés eux aussi de *vicecomites*, la garde de plusieurs châteaux comtaux, notamment celui de Châteaulin, qui sans doute avait été jadis le berceau de la nouvelle dynastie souveraine de Bretagne[65] : voici donc, par cet «ensaisinement», que monte en puissance, à partir du dernier tiers du XIe siècle, un lignage féodal, celui des anciens vicomtes de Cornouaille[66], lequel en profite pour se tailler entre l'Élorn et l'Aulne une petite principauté, celle du Faou, dont il finira par prendre le nom ; celui-ci est une «forme mutée et altérée du vieux breton *pou*, de *pagus*, «pays», et fait référence au Poher (*Poucaer*, «le pays du *castrum*») dont le pays du Faou avait assurément été partie intégrante[67].

Faute de documentation, la liste nominative des autres forteresses qui ont constitué les différents points d'appui de cette maison n'a pas été dressée de façon exhaustive : le nom de Châteauneuf-du-Faou s'impose de lui-même, mais il est très évidemment tardif ; celui de La Roche-Maurice est également assuré si l'on en croit la plupart des auteurs qui ont abordé la question et qui reconnaissent dans l'anthroponyme Maurice la francisation abusive du breton Morvan porté par plusieurs membres du lignage en question[68]. Il faut sans aucun doute ajouter à cette courte énumération le château de Daoulas qui, tout comme La Roche-Maurice et vraisemblablement pour les mêmes raisons, raisons que nous allons examiner plus bas, figura ensuite dans le patrimoine des vicomtes de Léon, quand bien même les dates – 1173 pour Daoulas[69], 1263 pour La Roche-Maurice[70] – auxquelles est attestée cette possession léonaise sont relativement distantes l'une de l'autre.

Pour les XIe et XIIe siècles, la généalogie des anciens vicomtes de Cornouaille, devenus par la suite vicomtes de Châteaulin puis enfin vicomtes du Faou, est très difficile à établir : la rapide reconstitution que nous en proposons est essentiellement basée sur les apports de l'anthroponymie et de la prosopographie[71]. On a vu plus haut que le nom Morvan pouvait constituer un marqueur dynastique et il en va de même avec Ehuarn : on trouve en effet Ehuarn (I), vicomte, cité au début du XIe siècle[72], père de Morvan (I), vicomte, cité

---

65 Dom M. SIMON, *L'abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours*, s. l. [Rennes], 1985, p. 81.

66 J. Quaghebeur préfère les désigner plutôt vicomtes de Quimper ; mais leur ressort territorial était évidemment le comté où ils assistaient le comte quand celui-ci le réclamait. – Ces «fidèles» ne l'avaient pas toujours été : le vicomte Morvan était ainsi entré en conflit avec Alain Cainhiart ; mais ce dernier avait vaincu le *rebellis*, terme qui qualifie bien celui qui n'avait pas respecté le lien de fidélité qui l'unissait au comte. Sur tout cela, voir J. QUAGHEBEUR, «Stratégie lignagère et pouvoir politique...», art. cité, p. 7 et note 6 *bis* ; p. 14 et note 44.

67 B. TANGUY, «La Bretagne finistérienne...», art. cité, p. 92.

68 Opinion générale résumée par P. KERNÉVEZ, «Les châteaux du Léon au XIIIe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p.45.

69 Voir *supra*, note 7, les références de l'acte en faveur de l'abbaye de Daoulas avec comme principaux donateurs les membres de la famille de Léon : à cette occasion, ceux-ci *«statuerunt etiam ut canonicus qui celebrabit missam in capella castri Daoulas quotidie comederet in curia»*.

70 P. KERNÉVEZ, «Les châteaux du Léon...», art. cité, p. 45.

71 Démarche déjà ébauchée par H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 37.

72 *Cartulaire de Landévennec*, édité par R.-F. Le Men et É. Ernault dans *Mélanges historiques*, t. V, Paris, 1886, p. 573 (charte n° XLVI) : *Euhuarn vicecomes testis*. La notice en question qui relate la donation de la paroisse d'Édern à l'abbaye de Landévennec date, d'après H. Guillotel («Les vicomtes de Léon...», art. cité, note 49, p. 37), des années 1008-1019.

au milieu du XIe siècle[73], lui-même père d'Ehuarn (II), cité dans le dernier tiers du XIe siècle[74]. D'autres anthroponymes paraissent avoir fait également partie du patrimoine onomastique de cette famille : ainsi en est-il de Gradlon et de Rivallon.

Notre source essentielle est constituée par les cartulaires cornouaillais (Landévennec, Quimperlé et Quimper). Il a fallu également explorer, pour bien peu de résultats en vérité, les recueils d'actes anciens de l'histoire de Bretagne, en particulier celui de dom Morice déjà mentionné. Mais enfin cette documentation nous permet de supposer avec suffisamment de probabilité quelle fut la succession des principaux membres de la maison féodale dont il est ici question. Paradoxalement, le vide généalogique qui demeure encore à remplir, et qui court sur plus d'un siècle, concerne la période tardive de l'âge féodal et se situe postérieurement à l'époque que nous étudions, précisément entre 1219 et 1338. En outre, nous avons eu recours plusieurs fois au nécrologe de l'abbaye de Landévennec dont la fiabilité paraît assurée.

La généalogie en question est d'autant plus difficile à reconstituer que les différents mâles de cette maison ont pu porter indistinctement le titre vicomtal – du moins quand ce titre était revendiqué car sa désuétude passagère paraît très vraisemblable –, et ce quel que fût leur positionnement familial (cadet aussi bien qu'aîné) ; nous observons cet usage également chez les vicomtes de Léon, en particulier au moment de la scission entre leurs deux branches principales à la fin du XIIe siècle.

Nous ne savons rien des différentes unions contractées par les membres de la famille qui dominait le *pagus* du Faou, et là encore c'est le recours aux règles qui prévalent en matière d'anthroponymie féodale qui permet de supposer des liens matrimoniaux tissés très tôt avec la lignée vicomtale de Léon : au tout début du XIIe siècle en effet, l'un des fils d'Ehuarn (II) s'appelle Guyomarc'h[75], nom qui fait partie du patrimoine onomastique de cette lignée ; et ce Guyomarc'h est d'ailleurs le frère d'un certain Gradlon (I) qui, en 1128, le premier de la liste juste après l'évêque de Léon, Galon, est cité en qualité de témoin dans une charte donnée en faveur des moines de Marmoutier par Hervé, vicomte de Léon[76]. Il est remarquable que les deux noms Gradlon et Guyomarc'h avec le même lien de parenté qui unit ceux qui les portent se retrouvent dans le roman de Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, composé vers 1170[77], aux vers 1948-1954[78] :

Graislemiers [Gradlon meur] *de Fine Posterne*
I amena compaignons vint
Et Guilemers [Guyomarc'h] *ses freres i vint*
De l'ile d'Avalon fu sire[79] *;*
De Cestui avons oï dire
Qu'il fu amis Morgain [Morgane] *la fee*
Et ce fu veritez provee.

Par ailleurs, une union avec une fille de la maison vicomtale de Porhoët semble pouvoir être extrapolée à partir du constat que les deux frères qui sont qualifiés vicomtes de

---

73 *Cartulaire... de Quimperlé*, 2e éd., *op. cit.*, p. 137 (charte n° III) : *vicecomite Morvano* ; p. 139 (charte IV) : *Morvanus vicecomes*. La datation de ces deux pièces falsifiées par le compilateur du cartulaire doit être abaissée au milieu du XIe siècle, époque certaine de la fondation de l'abbaye.

74 *Ibid.*, p. 182 (charte XLVI) ; figure parmi les témoins de cette charte, datée vers 1066-1084, un certain *Ehuarn filius Morvani vicecomitis*.

75 *Cartulaire de Landévennec*, publié par R.-F. Le Men et É. Ernault, Paris, 1886, p. 575 (charte n° L) : *Guihomarc filius Ehoarn*.

76 H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 48 : *Gradilonus filius Ehoarni*.

77 G. HASENOHR et M. ZINK [dir.], *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, s.l. [Paris], 1992, p. 267.

78 CHRÉTIEN DE TROYES, *Romans* [édités sous la dir. de M. Zink], s.l. [Paris], 1994, p. 122.

79 Pour mémoire, signalons une piste possible d'identification de cette île d'Avalon cornouaillaise : un *château du roi Guimarc'h* est en effet attesté en 1425 sur l'île Chevalier, dans la rivière de Pont-l'Abbé, et encore en 1732 sous le nom *Castel ar roue Guivarch*. Voir à ce sujet G. MILIN, *Le roi Marc aux oreilles de cheval*, Genève, 1991, p. 229-231.

Châteaulin durant le deuxième tiers du XIIe siècle portaient respectivement les noms Eudon et Alain ; c'est sans doute cette alliance, si elle a bien existé, qui est à l'origine de la revivification du titre dans le lignage cornouaillais.

§ 6. – Une *guerra* féodale méconnue : le conflit de 1163 entre Cornouaillais et Léonards

Quoi qu'il en fût des liens de parenté qui unissaient les deux maisons vicomtales de Léon et de Cornouaille et qui ont pu être encore renforcés par le mariage, vers 1160, de Guyomarc'h de Léon avec Noble[80], ou plutôt du fait précisément de tels liens de parenté, qui engendrent jalousie et agressivité, les rapports entre ces deux dynasties féodales s'étaient alors particulièrement tendus et, en 1163 – c'est la date donnée par le chroniqueur Guillaume le Breton[81], qui écrit, peut-être à partir de souvenirs de sa toute petite enfance, près d'un demi-siècle après les événements dont il va être question –, Hervé «comte de Léon» («*Herveus comes Leonie*») fut capturé par ruse («*dolo captus fuit*»), en même temps que son fils Guyomarch («*cum Guidomaro filio suo*»), par celui que Guillaume le Breton désigne, de façon anachronique, «vicomte du Faou», lui-même assisté de son frère et de son fils («*Vicecomes vero Fagi cum fratre et filio suo qui dolum illum fecerant*»). Le comte Hervé et Guyomarc'h furent alors emprisonnés à Châteaulin («*retrusi sunt in carcerem apud Castellum Lin*») dont vinrent faire le siège les troupes levées par l'évêque de Léon, Hamon. Ce dernier était lui aussi le fils du comte Hervé, mais son intervention militaire revêtait un caractère tout aussi largement politique que strictement filial ; d'ailleurs Hamon avait reçu en la circonstance l'appui du duc Conan en personne et une telle participation ne peut pas avoir eu lieu sans quelque arrière-pensée de la part du souverain[82]. Le château assailli et enlevé, les prisonniers furent libérés («*castro itaque oppugnato et per vim capto, liberati sunt inde comes Herveus et filius ejus*»). Guillaume le Breton ne nous donne pas les noms des ravisseurs dont le pouvoir vicomtal s'exerçait à Châteaulin : il nous indique seulement que ceux-ci furent à leur tour incarcérés, à Daoulas où ils moururent de faim et de soif («*incarcerati sunt apud Douglasium et fame et siti interire coacti*»). Cette dernière précision est essentielle parce qu'elle permet d'identifier le vicomte du Faou et son frère avec les personnages qui sont ainsi mentionnés dans le nécrologe de l'abbaye de Landévennec : «*V idus Augusti obierunt vicecomites Eudo et Alanus fratres de Castrolini, anno M° C° LX° II°*[83].»

Les vicomtes de Châteaulin, ayant ainsi perdu, avec la vie, la saisine de leur principale forteresse, qui rentra dans le domaine ducal, se qualifièrent désormais vicomtes du Faou, du nom du territoire qu'ils contrôlaient ; et c'est sous cette désignation qu'ils sont connus de Guillaume le Breton au début du XIIe siècle. Le premier d'entre eux, Gradlon (II), vraisemblablement le petit-fils du personnage du

---

80 La charte en faveur de l'abbaye de Daoulas mentionnée *supra*, note 7, vraisemblablement de l'année 1173 comme nous l'avons dit , indique à propos d'une terre appelée *Forquilli* – c'est-à-dire Forsquilly en la commune actuelle de Saint-Éloy, autrefois trêve d'Irvillac – que celle-ci est donnée par Guyomarc'h, sa femme Noble, ses fils Guyomarc'h et Hervé à l'abbaye de Daoulas «*ut miles qui eam terram tenebat et* ***de terra illa homo vicecomitissae erat*** [c'est nous qui soulignons] *similiter et homo abbatis esset*», etc. En outre, il est précisé que le «*vicecomes du Fou qui terram illam calumniabat postea Dei voluntate et ipse et fratres ejus et filii calumniam coram nobis dimiserunt*» , etc.

81 *Gesta Philippi Augusti Guillelmi Armorici liber*, dans *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, publiées par H.-F. Delaborde, t. I, Paris, 1882 (Société d'histoire de France), p. 178.

82 De même en 1169, quand un conflit opposera Guyomarc'h, devenu vicomte de Léon, à son frère Hamon, Conan viendra à nouveau porter main-forte à ce dernier (*Gesta Philippi Augusti...*, t. I, p. 178).

83 J.-L. DEUFFIC, «Nécrologe de Landévennec», *Britannia christiana*, fascicule 3/1, 1983, p. 6 (notice n° 68). – La date 1162 au lieu de 1163 est peut-être fautive, mais cette dernière, donnée par Guillaume le Breton, n'est pas non plus entièrement assurée.

même nom mentionné au § 5, est mort en 1184 comme l'atteste le nécrologe de Landévennec[84]. Son successeur se nommait Morvan (II) : il est cité le premier des barons de Constance de Bretagne auxquels sont rapportés les résultats d'une enquête sur les droits de la duchesse à Quimper à la fin du XIIe siècle[85]. Sa mort en 1218[86], en Terre sainte où il s'était croisé en même temps que le vicomte de Léon, son beau-frère, est mentionnée par Guillaume le Breton parce que, selon le chroniqueur, ce décès fut la cause de celui, accidentel et indigne, du vicomte de Léon, lequel, pressé de s'emparer de la terre de son parent au détriment d'ailleurs de l'héritier légitime, fit naufrage durant le voyage de retour[87].

§ 7. – Conséquences du conflit de 1163 sur l'organisation féodale locale

Les vicomtes de Léon, présentés comme les victimes des agissements des ex-vicomtes de Châteaulin, obtinrent un dédommagement très substantiel sous forme de la commise d'une partie du fief de leurs agresseurs. Le territoire ainsi soustrait à la domination de ceux-ci pour être placé sous le contrôle de ceux-là est assez facilement identifiable : il s'agit de la partie du *pagus* du Faou comprise entre les limites naturelles formées par l'Élorn au nord et par le Camfrout au sud, le tracé méridional étant prolongé artificiellement vers l'est par le «chemin du comte» dont l'appellation se rapporte au seigneur de Léon acteur de la *guerra* de 1163 ; et tout le territoire confisqué à son profit, dans lequel étaient inclus les châteaux de Daoulas et de La Roche-Maurice, ne devait plus sortir du patrimoine féodal de la maison de Léon, et plus particulièrement de celui de sa branche cadette qui l'apporta finalement à la maison de Rohan dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Hervé, comte de Léon, a donc réalisé à cette occasion une excellente opération, sans doute conforme aux objectifs que ce puissant baron s'était fixés. Son courage et son talent militaires, un peu à l'étroit dans sa vicomté, lui avaient valu, dans la situation conflictuelle qui fut celle de l'Angleterre après la mort du roi Henri Ier Beauclerc, l'amitié du roi Étienne de Blois et l'admiration du roi Henri Plantegenêt[88] : Hervé en effet avait combattu pour le premier – dont il avait épousé une fille et qui lui fit confier en 1140 la garde du château de Devizes[89], chef-lieu du comté de Wiltshire – contre les partisans du second. C'est de cette épopée insulaire, dont la fin en 1141 fut au demeurant assez malheureuse[90], qu'il avait ramené son titre comtal, une réputation de bravoure et un coup qui l'avait éborgné[91] ; également une épouse qui n'était peut-être rien de moins que la sœur du délicat poète

---

84 «Nécrologe de Landévennec», éd. J.-L. Deuffic, p. 5 (notice n°33) : «*VIII kal. Maii, obiit Graslonus vicecomes de Fago frater noster, anno Domini M° C° LXXX° IIII°.*»

85 *Cartulaire de l'église de Quimper, op. cit.*, p. 44 (charte n° 14) : *Morvano vicecomite de Fou.*

86 «Nécrologe de Landévennec», art. cité, p. 7 (notice n° 88) : «*XII kal. Octobris obiit Morvannus vicecomes de Fago, anno Domini M° CC° XVIII°.*»

87 *Gesta Philippi Augusti...*, t. I, p. 317-318. – Le fils de Morvan s'appelait Rivallon ; son décès sans millésime figure au nécrologe de Landévennec, éd. Deuffic, p. 4 (notice n° 15) : «*XI kal. Martii obiit Rivallonius filius Morvani vicecomes.*» Ce personnage portait le même nom que l'abbé de Landévennec (*Rivallonius de Fago*), mort en 1216, également cité dans le nécrologe de Landévennec, p. 7 (notice n° 102), sans doute le frère de Morvan.

88 Guillaume de Malmesbury écrit dans son *Historia novella* (éd. K. R. Potter, Londres, 1955, p. 31) à propos de «*Herveus de Liuns : qui esset tante nobilitatis, tante supercilii, ut nunquam regi Henrico petenti animum indulserit in Angliam venire. In injuriam ergo regis Stephani redundare, pro cujus amore venerit, quod ei tanta vis illata sit*».

89 «*Herveo Britoni, viro illustri et militari et genero regis, castellum [Divisa] commiserunt.*» (*Gesta Stephani*, éd. K. R. Potter, Londres, 1955, p. 71).

90 «*Comes etiam Herveus, gener regis, in castello quod Divisa dicitur, a simplici rusticorum plebe in unum se globum in malum illius conjurante, diutissime obsessus, tandemque castello in manus comitissae reddito, an omni Anglia inhoneste depulsus cum paucis transmeavit.*» (*Gesta Stephani*, éd. K. R. Potter, p. 77).

91 «*Herveus comes Leonie, miles strenuissimus, qui in Anglia et in aliis locis multa bella preclara gesserat, undeque monoculus factus erat*», nous dit Guillaume le Breton (*Gesta Philippi Augusti...*, t. I, p. 178).

Marie de France, dont le lai de *Guigemar* pourrait avoir été précisément composé à la cour vicomtale, pour relater les hauts faits historiques et légendaires de la maison de Léon sous le règne du duc Hoël[92].

Sa vie durant, le comte Hervé a nourri de grandes ambitions : son mariage avec une fille, même naturelle[93], du roi d'Angleterre, les importantes fonctions ecclésiastiques exercées par deux de ses fils[94], le titre comtal qui lui était reconnu par les plus hautes autorités de la chrétienté et notamment par le pape[95], autant d'aspects qui démontrent la réalité d'une vraie réussite, dont son fils et successeur Guyomarc'h voudra être le continuateur, au travers de révoltes incessantes et finalement vaines contre le pouvoir Plantegenêt[96].

§ 8. – Conséquences du conflit de 1163 sur la géographie diocésaine du Léon et de la Cornouaille

Nous avons déjà fait état du rôle très actif joué par Hamon, évêque de Léon, dans la *guerra* de 1163 et souligné l'intérêt que lui témoignait personnellement le duc Conan dont il fut peut-être l'un des *curiales*, sinon même l'un des clercs de sa chancellerie[97]. Ce sont là sans doute, en même temps que la très probable ambition personnelle du prélat, les raisons qui sont à l'origine de l'extension de l'autorité de l'évêque de Léon au sud de l'Élorn ; mais le nouveau territoire diocésain ainsi conquis sur la Cornouaille n'a pas épousé les contours des terres confisquées sur les ex-vicomtes de Châteaulin par les vicomtes de Léon. Il s'agit plutôt d'un découpage arbitraire, au moins en apparence, effectué au travers du maillage paroissial ancien.

Ainsi, en rejetant en Léon Ploudiry – dont le territoire originel, lové dans une grande boucle de l'Élorn, était fermé au sud par une ligne approximativement tracée de Landerneau à Sizun[98] –, ce découpage a sans doute écorné le nord-est de la grande «paroisse du château», Plougastel, essentiellement comprise entre l'Élorn et le cours inférieur de la Mignonne[99].

---

92 Voir *supra*, note 51.

93 H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs de l'abbaye de Saint-Mathieu ?», dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre. Actes du colloque 23-24 septembre 1994*, s.l. [Plougonvelin], 1995, note 22, p. 137. – Une filiation naturelle est en outre plus compatible avec un *terminus a quo* pour la date de naissance de cette fille d'Étienne fixé vers 1115 et un autre fixé vers 1130 pour les dates de naissance des enfants issus de son mariage avec le comte Hervé.

94 Hamon était, on l'a vu, évêque de Saint-Pol-de-Léon ; l'autre est qualifié abbé dans la seule charte (entre 1149 et 1157) qui le mentionne et sous la seule initiale de son nom *E* : Cf. dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. I, col. 621, et J. LEVRON, «Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine...», art. cité, p. 87. – H. Guillotel («Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 30-31 et note 7), croit reconnaître dans ce *E. scilicet abbati* l'abbé de Landévennec *Elimarius* cité en 1142, opinion que ne partage pas dom M. Simon («Les abbés de Landévennec», *Chronique de Landévennec*, n° 70, avril 1992, p. 52). D'ailleurs cette date de 1142 est trop haute pour concerner le fils du comte Hervé et nous croyons pour notre part qu'il peut s'agir d'un abbé de Saint-Mathieu-de-Fineterre antérieur à *Perenesius*, cité en 1157. Un *Eudo, abbas Sti Mathei* et un *Evenus, abbas Sancti Mathei*, dont les noms correspondent à l'initiale rapportée dans la charte dont il est question, figurent sans autre précision au nécrologe de Landévennec, éd. Deuffic, respectivement p. 5 (notice n° 44), et p. 7 (notice n° 109).

95 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves..., op. cit.*, t. I, col. 626.

96 Voir *supra*, note 59.

97 Hamon est ainsi le témoin, en même temps que l'évêque de Cornouaille, Geoffroy, de la donation faite en 1170 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par le duc Conan du domaine de *Treveruer* (Dom H. Morice, *ibid.*, t. I, col. 662). Ce prieuré de *Treveruer* était situé dans la paroisse cornouaillaise d'Elliant. – En outre la charte du 10 juillet 1157 (ID., *ibid.*, t. 1, col. 629), relative à l'abbaye Saint-Mathieu-de-Fineterre et qui rapporte la donation faite par le comte Hervé, est passée par *Hamo, Dei gratia Leonensis humilis minister*, sans autre motif apparent que la vraisemblable capacité du prélat à pouvoir instrumenter en son nom des actes officiels.

98 Dépendaient de Ploudiry sous l'Ancien Régime les trèves de La Martyre, La Roche-Maurice, Pencran, Pont-Christ (aujourd'hui en la commune de La Roche-Maurice), Loc-Éguiner et Saint-Julien de Landerneau.

99 Plougastel englobait vraisemblablement Loperhet, ainsi que Dirinon et ses trèves de Saint-Urbain et Trévarn (aujourd'hui en Saint-Urbain).

De même, il a certainement coupé en deux la très ancienne paroisse d'Irvillac, d'origine gallo-romaine, rattachant au Léon les «terroirs» (*treb-*, ou *trev-*, en vieux breton) correspondant aux «quartiers» de Tréflévénez, Tréveur et Le Tréhou[100].

Enfin, en empiétant une nouvelle fois sur le territoire originel d'Irvillac, mais surtout sur celui de l'immense *plebs montis*, **Ploumenez*, «la paroisse de la montagne» aujourd'hui disparue, dont le nom est conservé par le village de Plouenez en la commune de Brennilis[101], ce découpage a permis à Sizun de s'étendre largement au sud de l'Élorn jusqu'à la limite formée par le «chemin du comte». Le nom de Lestrémélar, village de l'actuelle commune de Sizun, avec une fontaine placée sous la protection de saint Melar, nous a heureusement conservé le nom spécifique du «quartier» de **Ploumenez* qui a ainsi passé en partie sous le contrôle de l'évêque de Léon. Comme Lestrégunc en l'actuelle commune de Trégunc, Lestrémélar est en effet formé à partir du toponyme **Tremelar*, dont il perpétue le souvenir, auquel on a adjoint le préfixe *les-*, du vieux breton *lis* «résidence, cour seigneuriale» : peut-être s'agissait-il du «château» d'un aristocrate local, propriétaire d'un domaine foncier appelé **Tremelar* dès l'époque protoféodale. En tout état de cause, le nom **Tremelar* – qui renvoie une nouvelle fois au dossier hagiographique mélarien[102] – a disparu parce qu'il ne s'appliquait pas à un lieu-dit à proprement parler mais à tout un «quartier» ; et que cette véritable entité a été démembrée au moment où la paroisse léonarde *stricto sensu* de Sizun a étendu, comme il vient d'être dit, son emprise territoriale au sud de l'Élorn.

Ce débordement, qui est aussi le débornement, du Léon peut être daté du «règne» du comte Hervé, comme nous en avons émis l'hypothèse, et plus précisément des années immédiatement postérieures à la *guerra* qui avait opposé en 1163 les vicomtes de Léon aux ex-vicomtes de Châteaulin. Cette hypothèse répond d'ailleurs à la condition nécessaire (mais non suffisante) qu'aucune pièce d'archives antérieure à cette date ne localise déjà en Léon les paroisses ultérieurement léonardes situées au sud de l'Élorn ; elle implique un découpage tardif et arbitraire à travers le maillage paroissial du *pagus* du Faou, découpage dont témoignent effectivement les vestiges de structures territoriales antérieures. Elle s'accorde enfin avec l'importance reconnue à cette époque à la maison de Léon, dont les membres occupaient alors non seulement l'office vicomtal, mais aussi le siège épiscopal de Saint-Pol-de-Léon et la dignité abbatiale d'un monastère qui était peut-être Saint-Mathieu-de-Fineterre.

---

100 Le rattachement au diocèse de Léon de ces trois «quartiers» de la paroisse d'Irvillac a entraîné la création d'une nouvelle paroisse, Le Tréhou, dont dépendaient sous l'Ancien Régime les trèves de Tréveur (aujourd'hui en Le Tréhou) et de Tréflévénez.

101 B. TANGUY, «Les paroisses bretonnes primitives», dans *Histoire de la paroisse*, s. l. [Angers], s. d., (Publications du Centre de recherche d'histoire religieuse et d'histoire des idées, 11), p. 25 et surtout carte, p. 26.

102 À l'époque où l'hagiographe mélarien écrit la première **vita* du petit martyr, et surtout l'*appendix* qui contient le récit de la réunion miraculeuse des reliques du saint, la montagne d'Arrée, théâtre de ce miracle, est localisée avec une certaine précision aux confins de la Domnonée – en l'occurrence du Léon – et de la Cornouaille («*in montem Aray, qui est in confinio utriusque consulatus*»). Le lieu-dit *Croaz Melar*, «la croix de Melar», en l'actuelle commune de Commana, à quelques centaines de mètres au nord du gué qui permettait jadis le passage de l'Élorn, marque vraisemblablement l'endroit où les Domnonéens avaient déposé leurs reliques du saint, à la frontière de leur *consulatus*, et nécessairement quelque peu en deçà de cette limite, laquelle ne peut donc avoir été que le cours de l'Élorn ; **Tremelar*, au sud de l'Élorn, devait quant à lui englober dans son territoire l'endroit où les Cornouaillais avaient déposé la relique mélarienne qu'ils détenaient. Ainsi, ou bien c'est l'époque de composition de la **vita* de saint Melar, probablement entre 1066 et 1084, qui conforte la datation basse de l'expansion du Léon en Cornouaille ; ou bien c'est la date tardive de cette annexion léonarde, sans doute après 1163, qui conforte une date de composition antérieure pour la biographie du petit martyr – mais dans un cas comme dans l'autre les deux propositions sont liées.

Résumé

En contrepoint des aspects institutionnels dont a traité H. Guillotel en 1971, et en utilisant conjointement sources diplomatiques, annalistiques, archéologiques, toponymiques, voire hagiographiques, le présent article cherche à mieux cerner les aspects circonstanciels et événementiels de l'expansion territoriale des vicomtes de Léon dans le *pagus Castelli* – plus particulièrement en ce qui concerne la petite région de Lanmeur (actuel Trégor finistérien) – et dans le pays du Faou, aux XIe et XIIe siècles. C'est l'occasion pour l'auteur de traiter également de la dynastie concurrente des vicomtes de Cornouaille, désignés par la suite vicomtes de Châteaulin et finalement vicomtes du Faou.

Abstract

Counterpointing the institutional aspects of a question analysed by H. Guillotel in 1971, and using jointly diplomatical, annalistical, archaeological and even hagiographic sources, together with the evidence given by place-names, the present article aims at circumscribing the circumstances and events associated with the territorial expansion of the *vicomtes* of Léon in the *pagus Castelli* – and more particularly in the areas of Lanmeur (the present *Trégor finistérien*) and of Le Faou in the XIth and XIIth century. This will also give us the opportunity of dealing with the dynasty later called *vicomtes* of Châteaulin and eventually *vicomtes* of Le Faou, which competed with the *vicomtes* of Cornouaille.

Diverradur

E 1971 e roas H. Guillotel da houzoud penaoz eo bet deuet beskonted bro-Leon da greski o domani war douarou ar *pagus Castelli*. Eun doare astenn d'an daolenn-ze, e giz eun dameuh, eo ar studiadenn-mañ ; kemer a ra harp war eur rummad disheñvel a sichennou : titourou a-berz kannaded, renablou, marillou, aspadennou arkeologel, anoiou lehiou ha buheziou sent zoken. D'an douarou tro-dro da Lanneur (Tregor bihan) dreist-oll ha da re tro-dro d'ar Faou eo gouestlet ar studiadenn-mañ a zo he zachenn an XI^ved^ hag an XII^ved^ kantved. Evel-se e-neus bet tu ivez an istorour da bleustri war rummad beskonted Kerne, kevezourien re Leon, deuet da veza diwezatoh beskonted Kastellin hag a-benn ar fin beskonted ar Faou.

La baronnie du Juch

par Gérard Le Moigne*

De toutes les fortifications médiévales qui parsemaient jadis la Cornouaille, certaines comme Quimper, Concarneau ou Pont-l'Abbé conservent de beaux vestiges d'architecture militaire. Par contre, de nombreuses communes ne possèdent plus que de rares ruines de châteaux qui ont fait, au bas Moyen Âge, le prestige et la fierté de maintes familles aristocratiques.

Campée au milieu de la vallée du Névet, entre Quimper et Douarnenez, la commune du Juch fait partie du canton de Douarnenez, chef-lieu distant de huit kilomètres. Au Moyen Âge, le nom du Juch était porté par une famille noble qui possédait Ploaré et d'autres terres vassales du duc de Bretagne.

Communes à plusieurs langues avec le sens de joindre, lier (latin *jugum*, breton *jeo*[1]), les racines qui forment le mot Juch, *ar Yeuc'h* en breton, seraient issues du francique *juc*, *joc*, et par dérivation *Yeurc'h* signifiant «perchoir, motte» ; du latin *jugum* signifiant «arête, crête».

Outre sa très belle église, le village conserve actuellement quelques vestiges du château baronnal perché sur le mamelon, berceau d'un des plus anciens lignages de Cornouaille. Mis à part quelques documents anciens, non publiés, relatifs à cette maison, aucune monographie ne lui a été consacrée.

Les seigneurs du Juch du XIe au XVIe siècle

1) Les origines obscures : Thibaut

L'origine de la famille remonterait à un certain Thibaut du Juch qui aurait vécu dans les années 1020-1030. Selon d'Hozier[2], sa fille Péronnelle aurait épousé Guillaume de Rosmadec «du temps de Conan de Renes, duc de Bretagne», probablement Conan II dont le règne s'échelonna de 1040 à 1066. N'apparaissant pas dans les actes anciens relatifs à cette période publiés jusqu'à présent, rien ne permet d'infirmer ou de confirmer l'existence de ce Thibaut du Juch.

2) Hervé Ier

A la fin du XIIe siècle, la Bretagne constitue l'un des enjeux du conflit entre les

* Je tiens à exprimer ma gratitude à M. Patrick Kernévez, à M. Herlé Dénès, conservateur du musée de l'Affiche à Locronan et ancien directeur de *Mémoire de la Ville* à Douarnenez, à M. Roger Gargadennec et au chanoine Jean-Louis Le Floc'h, ancien archiviste de l'évêché de Quimper, sans qui ce travail n'aurait pu aboutir.

1 B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 91.

2 Bibl. nat. France, Cabinet d'Hozier, dossier bleu n°199. – Archives privées de R. Gargadennec.

Capétiens et les Plantegenêts. Le duc Geoffroy (1181-1186), troisième fils d'Henri II Plantegenêt, puis son fils Arthur (1186-1203) oscillent, au gré des événements, de la soumission à l'Angleterre à la collaboration avec la France, mais maintiennent la couronne ducale dans la famille Plantegenêt. L'assassinat d'Arthur par Jean sans Terre en 1203 offre à Philippe Auguste l'occasion de la revanche. Dès la nouvelle du crime, les évêques et les barons bretons se réunissent en assemblée des états à Vannes sous la présidence du duc régent Guy de Thouars.

Hervé du Juch participe à cette assemblée qui rejeta les prétentions de Jean sans Terre et envoie une délégation auprès de Philippe Auguste pour assigner le roi d'Angleterre devant son suzerain français pour félonie[3].

3) Alain Ier

Il épouse Adelice...

Pierre de Dreux, dit «Mauclerc», gouverne le duché de Bretagne entre 1213 et 1237 avant de partir ensuite dans des expéditions lointaines en Orient. En 1235, le pape Grégoire IX prêche une nouvelle croisade (la sixième). Les apprêts sont longs et durent quatre ans. Enfin, en 1239, Pierre Mauclerc se rend à Lyon pour prendre le commandement d'un corps de croisés. Le pape ayant contremandé cette expédition, l'ardeur pour la croisade tombe ; malgré cela, l'ancien «bailliste» de Bretagne n'en persiste pas moins dans son dessein de passer en Terre sainte.

C'est ainsi que le sire du Juch, Alain Ier, accompagné de nombreux seigneurs bretons, le suit dans son entreprise[4].

4) Hervé II

Il épouse Havoise ou Aliénor de Pont-Croix.

Le 16 octobre 1245, à Paris, saint Louis prend la croix pour une nouvelle croisade (la septième). Pierre Mauclerc, présent dans l'assemblée, fait de même. Les préparatifs durent près de trois ans et, le 28 août 1248, saint Louis s'embarque à Aigues-Mortes en direction de Chypre, puis de Damiette qui est atteinte le 3 juin 1249[5]. La tradition populaire relate que le lendemain, lors de la bataille de Damiette, le sire du Juch commandant un corps de croisés aurait imploré Notre-Dame en ces termes : «Nostre Dame du Juch, à nostre ayde !». La croisade se termina en 1250, mais le retour en Occident par la voie terrestre dura encore quelques années.

Hervé II participa-t-il à cette croisade ? C'est probable car, en 1254, lors d'un procès contre le prieur de l'île Tristan, c'est sa femme Havoise qui est désignée dans les actes comme dame du Juch[6].

5) Hervé III

Il épouse, en 1269, Mahotte de Rosmadec, fille de Guiomard, seigneur de Rosmadec en Telgruc[7].

En 1294, Jean Ier le Roux réuni l'ost ducal à Ploërmel. Les contingents ainsi assemblés, une enquête est effectuée pour définir les obligations de chaque vassal. Ainsi, dans le «Livre des ostz», pour la sénéchaussée de Cornouaille, nous trouvons «Le seigneur dou

---

3 Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne,* Paris, 1707, 2 vol., t. I, p. 189.

4 Bibl. nat. France, fonds français, ms. 22351, fol. 66, *Alanus dominus de Jugo,* cité par M. VULSON DE LA COLOMBIÈRE, *Généalogie de la maison de Rosmadec,* Paris, 1644.

5 E. ASSE, *La France aux croisades,* Paris, 1891, p. 135.

6 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Le prieuré de l'Ile Tristan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XXXII, 1905, p. 86. – Bibl. nat. France, fonds de Touraine, ms. 30 : *Hadeguisiam domina de Jugo* (Aliénor de Pont-Croix, d'après Y. TANNEAU, dans *Le Télégramme de Brest,* 5 janvier 1968).

7 M. VULSON DE LA COLOMBIÈRE, *op. cit.*, p. 10.

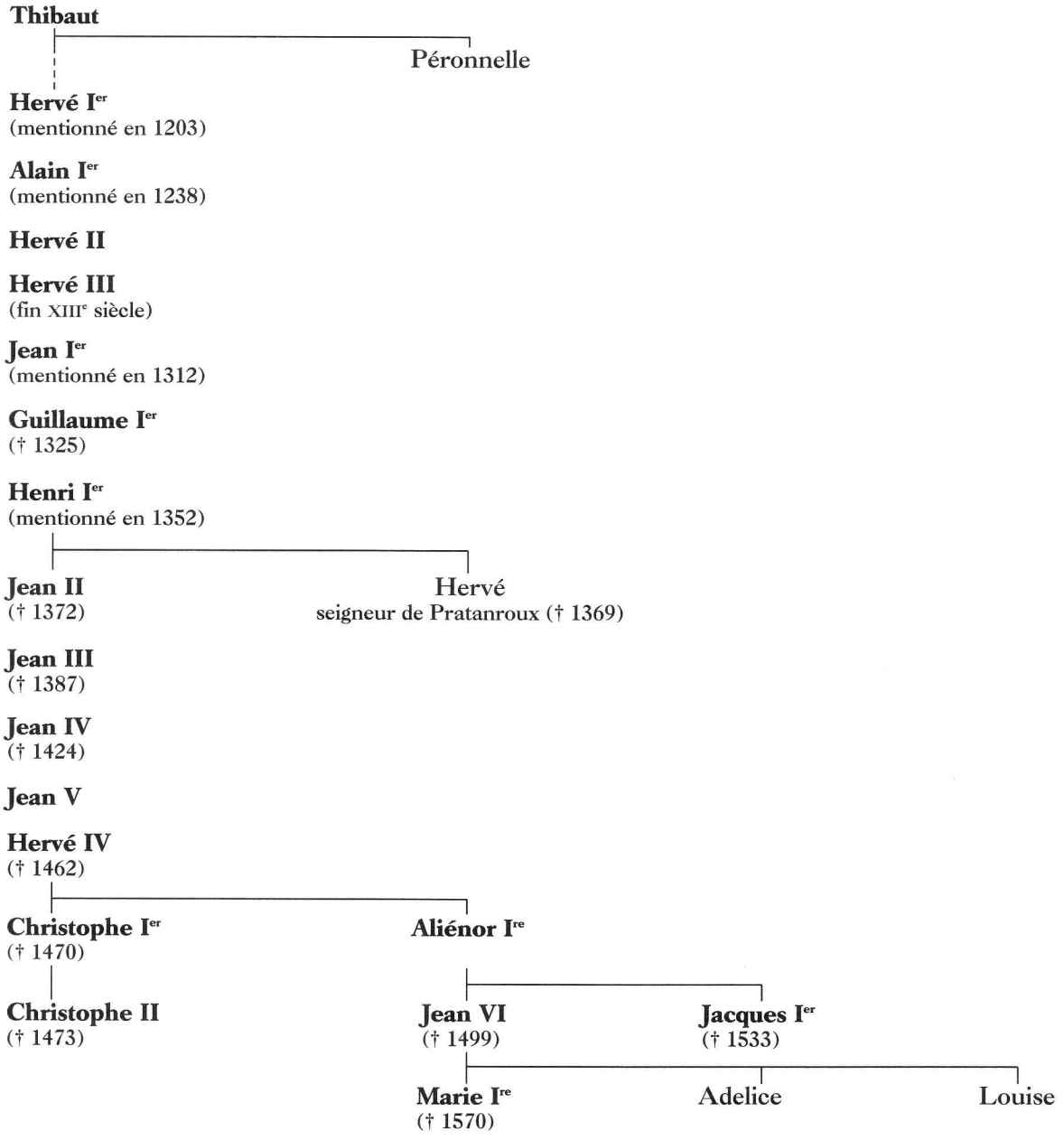

Généalogie de la famille du Juch.

Gug, I chevalier et II escuiers[8]». Ce document permet d'avoir un état de l'importance des seigneuries à la fin du XIIIe siècle : dans la baillie de Cornouaille, Le Juch est précédé par les seigneurs de Pont-l'Abbé, Kergorlay en Motreff, Fouesnant et Rostrenen, fait jeu égal avec Névet en Plogonnec et précède entre autres Pont-Croix et Rosmadec en Telgruc.

6) Jean Ier

Jean du Juch est mentionné dans un acte de 1312[9].

7) Guillaume Ier

Il épouse Doetmat Treuc. Nous ne sommes pas certains que Guillaume soit l'aîné de la famille mais probablement un cadet, compte tenu de cette alliance matrimoniale. En octobre 1325, Doetmat Treuc, veuve de Guillaume du Juch, doit une rente de 5 sols aux chanoines du chapitre sur une maison dans la rue Demer (ou Obscure) à Quimper[10].

8) Henri Ier

Avec Henri Ier du Juch, nous entrons dans une longue période de troubles : la guerre de Succession de Bretagne (1341-1364). Un silence entoure les engagements politiques de la famille du Juch en cette période : quelle fut son attitude lors de la prise de Quimper en 1344 par Charles de Blois, alors que Jean de Montfort occupait la campagne environnante ? Dès 1346, les Anglais, alliés de Monfort, tiennent l'île Tristan à Douarnenez[11] et, à Quimper, la conservation de la ville par les blésistes s'avère difficile face à l'hostilité de la population et du clergé.

Les seigneurs du Juch étant du parti de Blois, il semble probable que leur château ait eu à souffrir de cette situation. Capitaine de Champtoceaux pour le compte de Charles de Blois en 1352[12], le seigneur du Juch a peut-être mis sa famille en lieu sûr dans la région nantaise.

9) Jean II

La bataille d'Auray et la mort de Charles de Blois mettent un terme à la guerre de Succession. C'est lors du traité de Guérande, en décembre 1365, que Jean du Juch jure fidélité au duc Jean IV de Montfort comme la plupart des anciens blésistes. En 1365, Jean du Juch serait chambellan du roi de France et capitaine de quarante hommes d'armes[13]. La même année, il fait partie des cinq principaux seigneurs cornouaillais (Pont-l'Abbé, Juch, Rosmadec, vicomte du Faou et Foucault) convoqués par le duc au sujet d'une imposition de marchandises à Quimper[14]. Il est présent à Dinan le 2 février 1368 lors du miracle de Charles de Blois au couvent des Cordeliers[15]. Capitaine de compagnies pour le roi de France, il suit Bertrand du Guesclin lors

---

8 A. COUFFON DE KERDELLECH, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne,* Nantes-Paris, 1877-1878, 2 vol., t. II, p. 52.

9 Comte de ROSMORDUC, *La chevalerie de Bretagne devant la Chambre des réformations,* Saint-Brieuc, 1896, p. 56.

10 P. PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper,* Quimper, 1909, acte n° 200, p. 255-256.

11 Exeter, Librairie de la Cité, acte de Dartmouth n° 60 670 et traité 30 m10, publiés par M. JONES, *Ducal Brittany (1364-1399). Relations with England and France during the reign of duke John IV,* Oxford, University Press, 1970, p. 144 (non traduit en français). – B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les papes et les ducs de Bretagne,* Paris, 1928, 2 vol., t. I, p. 336.

12 Armorial de Vaumeloisel, additif à Guy LE BORGNE, *Armorial breton,* Rennes, 1669.

13 A. COUFFON DE KERDELLECH, *op. cit.*, t. II, p. 52.

14 M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV de Bretagne,* Paris, 1980-1983, 2 vol., t. I, n° 52, p. 108-109.

15 B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *op. cit.*, t. I, p. 358. – Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne,* Paris, 1742-1746, 3 vol., t. II, col. 29.

des expéditions de 1370 à 1372[16]. Au cours d'une trêve en 1371, sa compagnie est passée en revue par Du Guesclin[17]. Il décède le 14 février 1372[18].

Son frère Hervé épouse Marguerite de Pratanroux, dame de Pratanroux en Penhars. Il suit Bertrand du Guesclin en Espagne, où il meurt en 1369. Il est le fondateur de la branche du Juch de Pratanroux.

10) Jean III

Il épouse Béatrice de Beaumanoir. Le 4 mai 1372, le duc Jean IV retient Jean, sire du Juch, comme chevalier[19]. Tout en donnant des gages de neutralité aux Français, le duc négocie en secret avec les Anglais. Après la traîtrise ducale du 19 juillet 1372, Jean du Juch s'enrôle dans les armées royales françaises sous les ordres de Bertrand du Guesclin et participe à la campagne militaire qui contraint le duc à fuir vers l'Angleterre ; l'administration du duché est alors confiée au duc d'Anjou. Lors d'un démarchage auprès du roi de France Charles V, le pape Grégoire XI adresse, le 8 juillet 1373, une bulle pontificale à tous les seigneurs bretons qui exercent de hautes fonctions dans l'armée française d'occupation : pour la Basse-Bretagne, nous trouvons Jean du Juch, Hervé de Pont-l'Abbé et Pierre de Rostrenen[20]. Peut-être est-ce pour reconnaître ses qualités guerrières, toujours est-il qu'au début de l'année 1373, Bertrand du Guesclin lui fait don des châtellenies de Rosporden et de Fouesnant ; cette donation est confirmée le 22 septembre par le roi Charles V[21].

Capitaine de Concarneau pour le roi de 1375 à 1382, Jean du Juch est également nommé receveur général des montres à Lesneven et Hennebont en 1377[22] ; renouvelé dans sa charge en 1378[23], il participe cette même année au siège de Brest. À la fin de 1379, il est qualifié de «chevalier bachelier (et dix-neuf écuyers de sa chambre)» et capitaine de quarante hommes d'armes à Concarneau[24]. Le 18 avril de la même année, il reçoit un don de 400 francs[25]. Le roi reconnaît-il les qualités de son serviteur ou, en ces temps qui s'assombrissent, veut-il s'assurer de plus en plus de sa loyauté ? Toujours capitaine de Concarneau, il reçoit, le 29 janvier 1381, 8 000 francs de gages, mais ne perçoit que 500 francs immédiatement[26]. L'importance de la somme pourrait s'expliquer par le versement irrégulier de ses gages.

En 1382, il restitue au duc les châtellenies de Fouesnant et Rosporden, non sans d'éventuelles contreparties[27]. Il est probable que le sire du Juch soit revenu dans le giron ducal après le second traité de Guérande. Toujours est-il qu'il est nommé ambassadeur ducal en 1386, afin de régler au plus vite le conflit renaissant avec les Penthièvre et surtout de soumettre les ligueurs à la justice ducale[28]. Il meurt le 18 septembre 1387[29].

---

16 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 395. – Dom MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750, t. I, p. 335. – R. GRAND, «Les routiers bretons pendant la guerre de Cent Ans», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t.V, 1924, p. 27-28.

17 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. II, col. 574.

18 P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon du XIIIe au XVe siècle», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1912, p. 254 (acte n° 378 : l'abbé Peyron fait une erreur d'année, 1371 au lieu de 1372).

19 M. JONES, *Recueil des actes...*, *op. cit.*, t. I, n° 198, p. 212.

20 B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *op. cit.*, n° 13 : Vatican 269, fol. 185 v°, t. I, p. 395.

21 J. DE THÉZAN, *Généalogie de Plœuc*, Paris, 1897, p. 116.

22 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 414.

23 Dom MORICE, *op. cit.*, *Preuves*, t. II, col. 187-188.

24 ID., *ibid.*, col. 209-210.

25 ID., *ibid.*, col. 410.

26 ID., *ibid.*, col. 416.

27 ID., *ibid.*, col. 434.

28 ID., *ibid.*, col. 524.

29 J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste des anciens nécrologes du couvent de Saint-François de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 102, n° 28.

II) Jean IV

Il épouse Aliénor de la Jaille.

Sa carrière exemplaire au sein des cours royale de France et ducale de Bretagne nous permet d'affirmer que nous sommes en présence du personnage le plus illustre de la maison du Juch. Jean du Juch serait armé chevalier en 1383[30]. À la fin de son règne, le duc Jean IV a recouvré son duché sauf Brest qui devient la pomme de discorde avec ses anciens alliés anglais[31]. De plus, certains capitaines anglais continuent, même en temps de paix, d'exiger des rançons et de mettre les campagnes cornouaillaises et léonardes en coupe réglée. Ainsi de nombreux seigneurs, dont Jean du Juch, se plaignent-ils au duc qui, le 30 juin 1397, fait parvenir les doléances à Richard II d'Angleterre[32]. Chambellan ducal, Jean du Juch est envoyé en ambassade auprès de l'évêque de Tours afin de régler certains différends avec la régente du duché Jeanne de Navarre[33]. Capitaine de Concarneau depuis 1404[34], Jean IV du Juch est nommé au Croisic en octobre 1406[35] à la suite d'un regain de tension lié à la crise anglo-bretonne de 1406-1407. En effet, en 1407, les Anglais lancent deux attaques : la première dans le pays de Guérande en mai, la seconde du côté d'Auray en juin. La descente de Guérande est particulièrement désastreuse pour les envahisseurs, qui y laissent de nombreux prisonniers ainsi que du matériel[36]. Le sire du Juch réintègre sa capitainerie de Concarneau en 1407 et cela jusqu'en 1410[37]. Plus tard, il est capitaine à Cesson, près de Saint-Brieuc, puis à Batz-sur-Mer, près de Guérande.

Honorant la confiance ducale à la suite des capitaineries successives, le sire du Juch se voit alors confier des missions politiques importantes. Le 27 octobre 1410, il est envoyé en Angleterre régler diverses infractions à la trêve de 1407, prorogée en 1409[38]. Le 27 octobre 1411, le duc donne procuration au sire du Juch pour renouveler une nouvelle fois les trêves et aplanir les problèmes. Le duc envoie par la même occasion les sires de Châteaugiron, de Penhoët et Tristan de la Lande, pour ratifier la nouvelle trêve qui durera dix ans[39]. Le duc encourage, à partir de 1411, la création de commissions mixtes anglo-bretonnes dotées de pouvoirs d'enquête et de répression, formées d'enquêteurs locaux, pour régler au mieux les différends maritimes. Considéré comme un des meilleurs diplomates du duché à cette époque, le seigneur du Juch est nommé par le duc «commissaire principal des trêves» pour la partie bretonne. Cette charge politique importante lui sera confiée jusqu'en 1421[40]. Mais les trêves et les traités ont-ils eu des effets pratiques, ont-ils amélioré les conditions du trafic maritime comme le voulaient leurs auteurs ? Les documents des commissaires commis aux trêves révèlent en effet de nombreuses plaintes concernant des violations multiples. Dans un contexte politique chaque jour plus sombre, la Bretagne prend ses distances vis-à-vis des différents belligérants.

---

30 Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Le Guennec, Le Juch.

31 J.-P. LEGUAY, H. MARTIN, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532*, Rennes, 1982, p. 130.

32 M. JONES, *Recueil des actes...*, *op. cit.*, t. II, n° 1100, p. 655 et 656.

33 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 499.

34 R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, Nantes, 1889-1895, 5 vol., t. IV, n° 11, p. 7, n° 145, p. 66 et n° 334, p. 106.

35 ID., *ibid.*, t. IV, n° 357, p. 113.

36 ID., *ibid.*, t. IV, n° 403, p. 122 et 123. – A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1906, t. IV, p. 151.

37 Dom MORICE, *op. cit.*, *Preuves*, t. II, col. 851.

38 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 520.

39 R. BLANCHARD, *op. cit.*, t. V, n° 1124, p. 154 et n° 1125, p. 155.

40 Y. GICQUEL, *Alain IX de Rohan, un grand seigneur de l'âge d'or de la Bretagne*, Paris, 1986, p. 74. – H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1967, p. 119, n. 37, et 122.

Tout en donnant des gages de neutralité, le duc Jean V laisse à son frère Arthur de Richemont la liberté de lever des troupes en Bretagne pour aller combattre sous la bannière d'Armagnac. Prenant congé du duc de Bretagne, le sire du Juch s'enrôle à ses côtés comme capitaine d'hommes d'armes. En janvier 1415, une revue générale des troupes est effectuée à Paris. Celle de messire Jehan du Juch «chevalier banneret, d'un autre chevalier bachelier et de XII écuyers de sa compagnie» est reçue à Paris, le 16 janvier[41]. On ignore s'il a participé à la bataille d'Azincourt en octobre 1415 ; en décembre de la même année, il est toujours aux ordres du roi de France. Au début de décembre, le duc de Bourgogne rassemble l'armée qu'il n'avait pas envoyée à Azincourt et vient menacer à nouveau la capitale. Bernard d'Armagnac, futur connétable de France, rassemble alors les troupes royales survivantes d'Azincourt et continue de tenir Paris face à cette menace bourguignonne. Une montre générale est à nouveau effectuée : «La revue de messire Jehan du Juch, chevalier banneret, d'un autre chevalier bachelier et de XII écuyers de sa compagnie» est reçue à Paris le 16 décembre 1415[42]. Néanmoins, il est régulièrement présent à la cour ducale de Bretagne et siège au conseil (1418).



Fig. 1. – Sceaux de seigneurs du Juch.
1) Jean II, mort en 1372, sceau daté de 1365 (Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, fin du t. II, n° CXXXV).
2) Jean IV, mort en 1424, sceau daté de 1414 (ID., *ibid.*, n° CCXLVIII).

À l'issue de ses campagnes militaires, il repart en 1418 et 1419 comme ambassadeur officiel auprès des rois d'Espagne et de Navarre afin de négocier une solution politique au conflit qui déchire la France[43]. À peine de retour en Bretagne, le 23 février 1420, il place sa bannière sous les ordres du maréchal de Bretagne afin de délivrer le duc prisonnier des Penthièvre[44]. Il est aux états de Vannes le 16 octobre pour statuer sur les actes des Penthièvre[45]. Dès 1421, sous les ordres de Richard de Bretagne, Jean IV du Juch se porte au secours du dauphin Charles VII menacé dans Paris par les Anglais alliés aux Bourguignons[46].

Jean du Juch décède en janvier 1424[47].

Sa sœur Guihederch épouse Alain, sire de Penmarc'h († 8 mai 1406).

---

41 Dom MORICE, *op. cit.*, *Preuves*, t. II, col. 914.

42 ID., *ibid.*, t. I, p. 529 ; t. II, col. 907.

43 ID., *ibid.*, t. I, p. 537-538. – R. BLANCHARD, *op. cit.*, t. V, n° 1326, p. 245.

44 Dom MORICE, *op. cit.*, *Preuves*, t. II, col. 1011.

45 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. II, col. 948.

46 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *op. cit.*, t. IV, p. 216.

47 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. II, col. 963.

12) Jean V

Il épouse Marguerite de la Tour Laudry (originaire de la Vendée actuelle, commune de La Chaisnais).

La guerre avec les Anglais reprend en 1425. En 1427, pour épargner au pays les fléaux de la guerre, Jean V de Montfort se résout à traiter avec le roi d'Angleterre. Le duc rassemble alors les états à Rennes, déclare adhérer au traité de Troyes et ordonne aux membres des états d'en faire autant. En trois jours, les 8, 9 et 15 septembre, une cinquantaine de grands seigneurs, dont le sire du Juch, ratifient le traité[48].

En 1430, la dame du Juch est dame d'honneur de la reine de Sicile[49]. En effet, en 1424, Isabeau de Bretagne, seconde fille du duc Jean V, se marie avec Louis III, duc d'Anjou et roi de Sicile, qui, dès lors, va résider à Naples. Mais Jean V garde sa fille le plus longtemps possible près de lui, si bien qu'en 1430, elle est toujours à Nantes. Reconduite dans son office l'année suivante[50], la dame du Juch reçoit une coupe en or comme étrenne lors du mariage de Richard de Bretagne, comte d'Etampes, le 10 septembre 1431.

Il aurait eu deux sœurs : Jeanne qui épouse Hervé V de Névet († 1424) et Marie qui meurt sans alliance en 1439.

13) Hervé IV

Il épouse Louise du Mur, dame du Mur en Saint-Évarzec et du Henvez en Bénodet.

Il participe aux états de Vannes, en mai 1451 et en juin 1455. En 1451, il est capitaine de Concarneau et homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche[51]. Il réside fréquemment à la cour ducale dans les années 1451-1453 en qualité de chambellan[52]. C'est l'un des premiers seigneurs cornouaillais nommé par le duc pour préserver Brest et la presqu'île de Crozon lors de la descente des Anglais en octobre 1453[53]. Nous le retrouvons à la cour ducale en 1454-1455, soit comme chambellan[54], soit en service armé dans les compagnies d'ordonnance[55]. Pour les courtisans, l'obtention de charges à la cour s'accompagnait parfois de dons et d'étrennes d'un rapport non négligeable : ainsi, en février 1458, il reçoit 200 livres[56]. Hervé décède le 1er mai 1462[57].

Son frère Jean est doyen de Saint-Germain de Limoges en 1448 et trésorier de l'évêché de Nantes en 1450.

14) Christophe Ier

Il épouse Jeanne le Barbu, sœur cadette du seigneur du Quilliou en Plogastel-Saint-Germain.

Il participe, le 14 juin 1462, au parlement général où il est nommé en qualité de chevalier banneret[58]. Enterré le 22 mai 1470 au couvent des Cordeliers de Quimper[59], sa succession provoque quelques remous entre sa femme, Jeanne, et sa mère, Louise, au sujet de la gestion des biens maternels[60].

Christophe Ier a trois enfants : Christophe II, Jeanne, épouse de Rioc de Rosma-

---

48 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 573.

49 A. COUFFON DE KERDELLECH, *op. cit.*, t. I, p. 547.

50 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. II, col. 1018.

51 A. COUFFON DE KERDELLECH, *op. cit.*, t. I, p. 475.

52 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. II, col. 1183, 1185, 1187.

53 ID., *ibid.*, t. I, p. 654.

54 ID., *ibid.*, t. II, col. 1191, 1197.

55 ID., *ibid.*, t. II, col. 1190.

56 ID., *ibid.*, t. II, col. 1206.

57 J. TRÉVÉDY, art. cité, p. 103, n° 36.

58 A. COUFFON DE KERDELLECH, *op. cit.*, t. I, p. 95.

59 J. TRÉVÉDY, art. cité, p. 103, n° 38.

60 Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Le Guennec, Le Juch. (Réf. à Bibl. nat. France, fonds français, ms. 22318).

dec Goarlot († 1480), et Louise, épouse d'Henri de Berrien.

15) Christophe II

Épouse Clémence de Quintin et décède en 1473 sans héritiers. À sa mort, la baronnie échoit à sa tante, Aliénor.

16) Aliénor Ire

Mariée en premières noces à Jean de Villeblanche, fils du connétable de Rennes[61], elle épouse en secondes noces Pierre du Puy du Fou, chambellan du roi de France, qui relève le nom du Juch.

En 1473, Aliénor et Pierre du Puy du Fou rendent aveu pour la seigneurie du Juch.

17) Jean VI

Fils d'Aliénor Ire et de Pierre du Puy du Fou, il épouse, en 1495, Louise le Baillif, dame de Kersimon en Plouguin.

Apparaissant en 1479 dans le mémoire du vicomte de Rohan[62], il est signalé le 3 mai 1483 à la montre générale de Cornouaille tenue à Quimper[63]. La nouvelle du décès de François II, duc de Bretagne, le 9 septembre 1488 à Coiron, parvient à Quimper le 18. À cette occasion, Jean VI participe à une réunion avec quelques seigneurs cornouaillais et le capitaine de Quimper (un lointain cousin de la branche du Juch de Pratanroux) afin de mesurer les répercussions politiques de ce décès[64]. Après le mariage d'Anne de Bretagne en 1492, le seigneur du Juch se met au service du roi de France, Charles VIII. Constatant que la trésorerie royale est insuffisante pour préparer la reconquête du royaume de Naples, le roi décide en 1493 de diminuer les dépenses de sa cour. Le seigneur du Juch voit ses gages diminués de 60 livres[65]. Le 26 juin 1497, il achète les seigneuries de Coëtivy en Bourg-Blanc et du Forestic en Plouédern.

À sa mort, en 1499, Jean a trois filles : Marie, Adelice et Louise. L'aînée, Marie, étant mineure, la seigneurie du Juch est confiée à son oncle, Jacques.

18) Jacques Ier

Il est fait mention d'un «Monsieur du Juch» en 1503[66]. Les dernières années de la vie de la reine Anne sont de nouveau assombries par le spectre de la guerre. Après celles d'Italie (1510-1513), au début de l'année 1513, la France doit faire face à une nouvelle coalition menée par l'Angleterre. Le 23 novembre 1513, la reine Anne lève deux mille hommes de pied pour la défense de la Bretagne. À la tête de ces hommes sont nommés quatre capitaines dont le premier est le seigneur du Juch[67]. En 1520-1521, il se fait représenter en tant que seigneur de Coëtivy[68] lors de l'entrée solennelle de l'évêque de Léon dans sa cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Jacques du Juch meurt au cours de l'année 1533 ; Marie du Juch rend aveu de la seigneurie à cette date.

---

61 *Ibid.*, 34 J, Le Juch.

62 Mémoire du vicomte de Rohan contre le comte de Laval pour la préséance aux états, article CXVI, dans dom MORICE (dom TAILLANDIER), *op. cit.*, *Histoire...*, t. II, p. CLXXI.

63 Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Le Guennec, Le Juch.

64 R. COUFFON et H. WAQUET, «Extrait des comptes des miseurs de Quimper de 1478 à 1492», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVI, 1929, p. 92.

65 Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. II, col. 1584.

66 Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Le Guennec, Le Juch.

67 Comte DE ROSMORDUC, *op. cit.*, p. 50.

68 Dom MORICE, *op. cit.*, *Preuves*, t. III, col. 951-952.

19) Marie Ire

Fille aînée de Jean VI du Juch, Marie épouse Tanguy III, sire du Chastel, le 23 juin 1501[69]. C'est une riche héritière car elle est, entre autres, baronne du Juch, dame de Coëtivy, du Forestic, du Mur, du Menault, de Kersimon et du Leslem. Le 6 juin 1505, les deux époux rendent aveu pour diverses rentes[70]. En 1507, ils fondent le couvent des Cordeliers consacré à Notre-Dame-des-Anges à Landéda. Leurs armes se voient encore au chevet de l'ancienne église. En 1518, la chapellenie fondée par Jean du Chastel à Kersaint, en Landunvez, est érigée en collégiale par Tanguy III du Chastel et sa femme[71].

Tanguy du Chastel meurt au début de l'année 1527. Le 17 mai, nous retrouvons Marie du Juch lors d'une information concernant quelques douairières : «Marie du Juch, veuve de feu Tanguy sieur du Chastel le 17 mai 1527[72]». Douairière du Chastel, Marie du Juch devient baronne du Juch en 1533 après le décès de Jacques Ier. Elle rend aveu en 1541 pour le Mur et le Henvez, puis en 1542 pour son douaire du Chastel.

Marie du Juch décède en 1570 et la baronnie du Juch passe ensuite aux mains des sires du Chastel.

Sa sœur, Adelice, épouse en 1503 François de Rohan, sire du Gué de l'Isle. La duchesse Anne assiste à leur mariage. Son autre sœur, Louise, épouse Pierre de Penhoët, sire de Coëtfrec-Kerimel.

Le château

1) Données historiques

Les seigneurs du Juch implantèrent leur forteresse à six kilomètres du bourg de Ploaré, chef-lieu de la paroisse. Ils profitèrent de la présence d'un piton rocheux au milieu de la vallée pour y asseoir la construction. La présence d'un relief aisément défendable explique en partie le choix du site : la forteresse se dresse au sommet d'un mamelon qui domine la rivière de près de 30 mètres. Ce relief constitue un emplacement défensif de premier ordre, bien que l'aménagement humain de ses abords soit rendu difficile par la présence à l'ouest des versants d'une colline, ce qui ne comptait guère à une époque où la portée des armes de jet n'excédait pas quelques dizaines de mètres[73].

Les origines du château sont inconnues, mais la découverte de poteries gauloises et romaines dans le bourg, et romaines dans le château, indiquerait que le site du Juch a été utilisé depuis l'Antiquité[74].

2) Le site : les rapports entre le château et le village

Le bourg du Juch est resté de taille modeste en raison des contraintes topographiques mais aussi de l'éloignement de Ploaré, centre religieux de la paroisse. On a souvent désigné l'église du Juch comme étant l'ancienne «chapelle castrale», en dépit de la présence d'un tel édifice au sein du château lui-même. L'église dédiée à Notre-Dame, comme

---

69 H. Le Jannic de Kervizal, «Histoire de Tanguy du Chastel, grand-maître de France sous le règne du roy Charles VII», *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XIX, 1893-1894.

70 Arch. dép. Finistère, A 176, aveu rendu au roi par Tanguy du Chastel et Marie du Juch, 1505.

71 L. Le Guennec, *Le Finistère monumental : Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 224.

72 Dom Morice, *op. cit.*, *Preuves*, t. III, col. 971.

73 P. Kernévez, *Châteaux et fortifications du comté de Léon (XIe siècle-milieu du XIVe siècle)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1988, 2 vol. (Mémoire de maîtrise dactyl.). Relief similaire à La Roche-Maurice.

74 Entretien avec M. Le Goffic, archéologue départemental du Finistère, septembre 1988. – P. Galliou, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 42. – Poteries découvertes lors du terrassement de la nouvelle mairie.

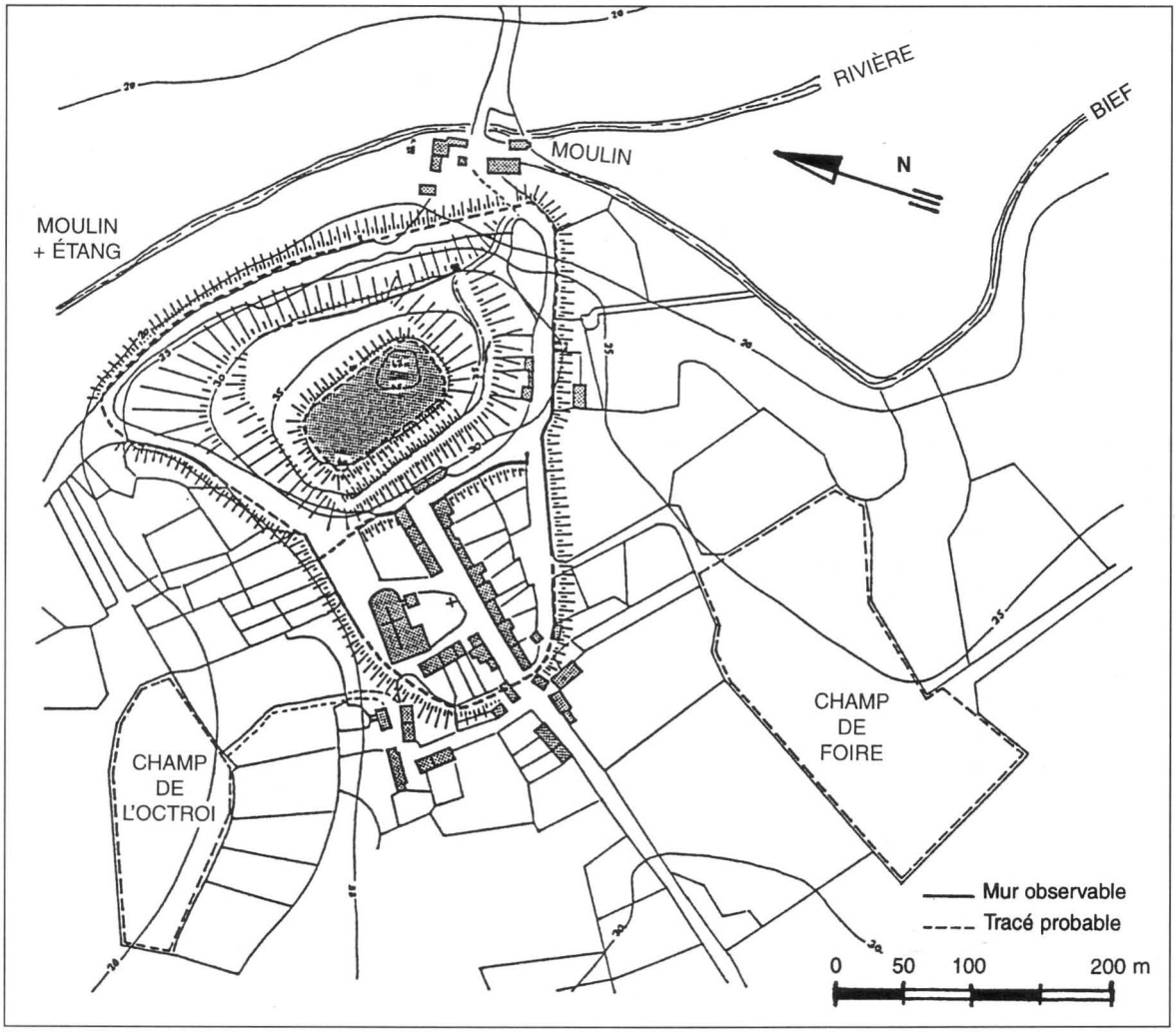

Fig. 2. – *Le Juch*, tracé hypothétique de l'enceinte.
Cadastre de 1829.

à Brest, Morlaix, Châteaulin et Châteauneuf, demeura église tréviale de Ploaré jusqu'en 1844.

Il semble probable qu'une basse-cour fut établie en avant du château. Elle abritait les communs, les écuries, les logements des serviteurs et de la garnison qui ne purent tous être édifiés dans la forteresse. Ce type de dispositif correspond bien à l'organisation des châteaux des XIe-XIIe siècles qui comportait fréquemment des défenses échelonnées en hauteur et en profondeur : donjon, enceinte et basse-cour.

Composée peut-être à l'origine d'un rempart de terre sommé d'une palissade en bois et

doublé d'un fossé, la fortification de la basse-cour fut ultérieurement remplacée par un mur de pierre épais de deux pieds et haut de quatre mètres par endroit. Cette clôture avait à n'en pas douter la fonction de protéger le village face à une éventuelle attaque de rôdeurs, mais correspondait très probablement à une volonté de matérialiser le territoire dépendant du seigneur, à l'imitation des parcs ducaux et des enclos de manoirs. Ayant une circonférence de 800 mètres, cette première enceinte englobait une superficie d'environ trois hectares, y compris le château.

Le Juch représente ainsi un microcosme seigneurial composé d'un château auprès duquel se serraient les habitations de quelques vassaux, deux moulins ainsi que des communs et quelques bâtiments de la seigneurie à usage administratif et judiciaire. Les châtelains ne cherchèrent pas ou ne purent promouvoir l'essor de ce village et se contentèrent d'autoriser l'accès à l'église tréviale aux gens de leur suite ainsi qu'aux manants, l'inhumation étant réservée aux seigneurs du Juch qui y avaient leur tombeau, ainsi qu'aux officiers de la seigneurie[75].

3) Historique du château

* 1203 : première mention d'un seigneur du Juch, Hervé, qui participe aux états de Vannes en 1203 (note 3).

* 1365 : lors d'une imposition de marchandises importées à Quimper, le 12 août l'acte stipule la juridiction du Juch : «et leurs terrouers et soubgez» (note 14).

* 1407 : mort de Jean Loanan, receveur de la juridiction du Juch (note 100).

* 1501 : mariage de Marie Ire du Juch, héritière de la baronnie, avec Tanguy III, sire du Chastel.

* 15 décembre 1541 : aveu rendu au roi par Marie Ire du Juch : «le chasteau et motte du Juch, ô son bourg recongnoyt ladite dame du Juch tenir et que elle tient au dit fié prouche le chasteau et motte du juch, ô ses maisons, chapelle, granges, courtils, jardins, pourpris, ô leurs issues compte envyron deux journeaux de terre» (note 93).

* 5 octobre 1638 : prise de possession de la baronnie du Juch par Sébastien, marquis de Rosmadec : «entrés dans la motte lieu et applacement du chasteau dudict lieu du Juch, cerné de vieilles mazures, et ruynes de bâtimantz, corps de logix, tours rondes et quarrées, chapelle, le tout ruyné entièrement et entourés de grandes doubves et fossés, et au portal et entrée occidental dudict chasteau» (note 75).

* 1694 : aveu de Rosmadec fourni au roi : «le chasteau du Juch à présent ruyné, son isue, jardin, chapelle, prison, four à ban» (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2024).

* XVIIe siècle : des pièces de monnaie attestent de la réoccupation du site.

Ruiné au XVIIe siècle, le château change plusieurs fois de propriétaires avant d'être vendu à la Révolution.

4) Description d'ensemble et état des vestiges

Nous ne possédons aucune description ancienne du château. Dès le début du XIXe siècle, les voyageurs romantiques n'y découvraient plus que les vestiges de quelques pans de murs. Lors de son voyage à travers le Finistère, en 1836[76], E. Souvestre s'arrêta au Juch et visita les vestiges : «Sur un mamelon, les débris du château des seigneurs du Juch : quelques pans de murs, et une immense fenêtre, voilà ce qui reste sur le sol pour témoigner de la puissance d'une des plus anciennes maisons de la Bretagne.»

---

75 Arch. privées de Treffrest en Pont-Croix. Vente de la baronnie du Juch en 1638, vélin, 12 p. (Retranscription par R. Gargadennec).

76 E. SOUVESTRE, *Le Finistère en 1836*, Brest, 1838, p. 75.

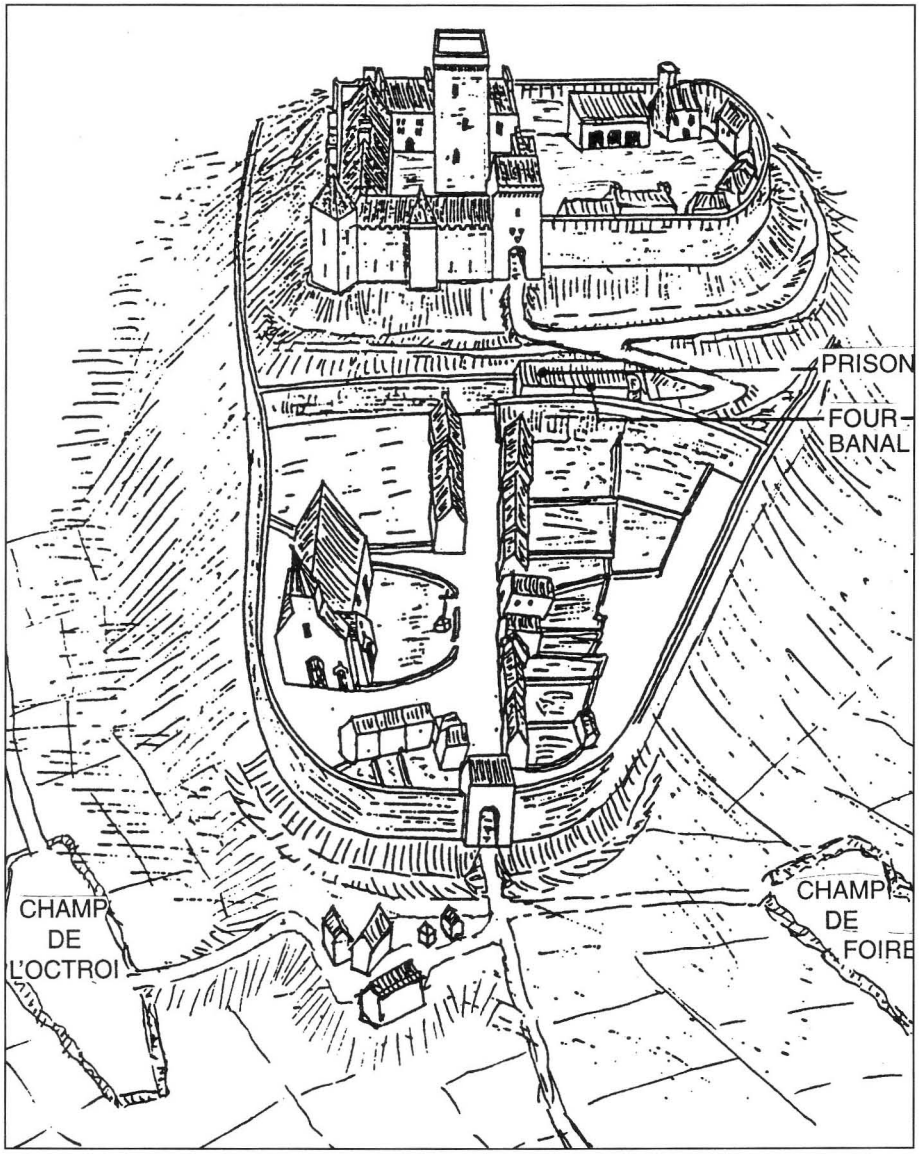

Fig. 3. – Essai de reconstitution du bourg du Juch à la fin du Moyen Âge.

a) Mise au jour des vestiges en 1971

En 1971, Ronan de Keroulas, propriétaire des lieux, décida de remettre au jour les maigres vestiges du château. À l'époque, le sommet du mamelon avait l'aspect d'une pâture avec une planéité plus ou moins régulière. Le déblaiement du puits, profond d'une trentaine de mètres, a permis de découvrir beaucoup de poteries parmi lesquelles de la céramique onctueuse (en particulier un très curieux couvercle orné de clés) et de la poterie de Saintonge. Ces poteries révéleraient une occupation du site du XIe au XVIIe siècle[77].

Le professeur Giot fit un relevé des vestiges à l'issue de ces dégagements. Il est cependant regrettable que des fouilles archéologiques n'aient pas été entreprises à cette époque, car elles auraient pu nous renseigner sur la fonction des diverses parties du château.

b) La première enceinte

Orienté nord-ouest – sud-est, le château semble être divisé en deux parties : au nord-ouest, les habitations ou «corps de logix[78]» et, au sud-est, la cour où se trouvaient les communs.

De plan grossièrement quadrangulaire, 50 m x 100 m dans les grands axes, l'enceinte, sans doute flanquée de tours («tours rondes et quarrées»), suivait les contours du mamelon au sommet de la rupture de pente. Le château ayant une superficie totale de 5 000 m², les logis formaient un ensemble autonome de 50 m x 50 m sans doute isolé de la cour par un mur et voire par un fossé. Le mur d'enceinte des logis a une épaisseur qui varie de 1,10 m à 1,70 m en raison de la vulnérabilité des courtines.

Tout l'angle ouest – nord-ouest a disparu lors de l'utilisation du site comme carrière, mais un départ de mur existe toujours. Au nord – nord-ouest, la courtine est flanquée d'une petite tourelle de 2,70 m x 1,50 m rajoutée ultérieurement. À l'ouest, à l'axe des logis, l'enceinte était renforcée par une tour construite sur un affleurement de rocher.

Donnant sur la partie logis, l'entrée principale «portal et entrée occidental» était constituée par une tour-porte[79] ayant des murs de 2 m à 2,50 m d'épaisseur. L'accès pavé actuel nous révèle une largeur de quatre mètres correspondant sans doute à un dispositif «porte piétonne et charretière». L'angle nord de l'enceinte nous révèle l'existence d'une poterne, ou entrée secondaire donnant accès aux jardins. Celle-ci était sans doute surveillée par une échauguette placée au-dessus du contrefort.

Ouvrage principal situé au centre des logis, le «donjon» ou «tour beffroi[80]» mesure 10 m x 10 m avec des murs de 2,50 m d'épaisseur. Il est surprenant de constater qu'il n'est pas situé au point le plus élevé de la butte. Cet endroit était peut-être occupé par un ouvrage antérieur qu'attesterait la présence de moellons frustes liaisonnés avec de la terre, découverts lors du dégagement de 1971. Cette hypothèse pourrait être confirmée également par le remploi de pierres à surfaces chanfreinées dans les fondations du donjon. L'éléva-tion de cet ouvrage n'excède plus aujourd'hui un mètre.

---

77 P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER, «Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel , en Plomeur : fouilles en 1975», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 49 : «La destruction du château des barons du Juch, et le vidage d'un puits au centre de la forteresse, a fait découvrir beaucoup de poteries , dont de l'onctueuse (en particulier un très curieux couvercle orné de clés) et de la poterie très caractéristique importée de Saintonge, pots à une anse et un bec, ou pégaus, de types fabriqués entre 1250 et 1350. Les barons du Juch devaient apprécier le vin clairet tout comme les seigneurs britanniques (...)»

78 Arch. privées de Treffrest en Pont-Croix, vente de 1638 (cf. *supra*, note 75).

79 A. CHATELAIN, *Châteaux forts : images de pierre des guerres médiévales*, Paris, 1983, p. 88.

80 J. MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, Paris, Picard, 1991-1993, 2 vol.

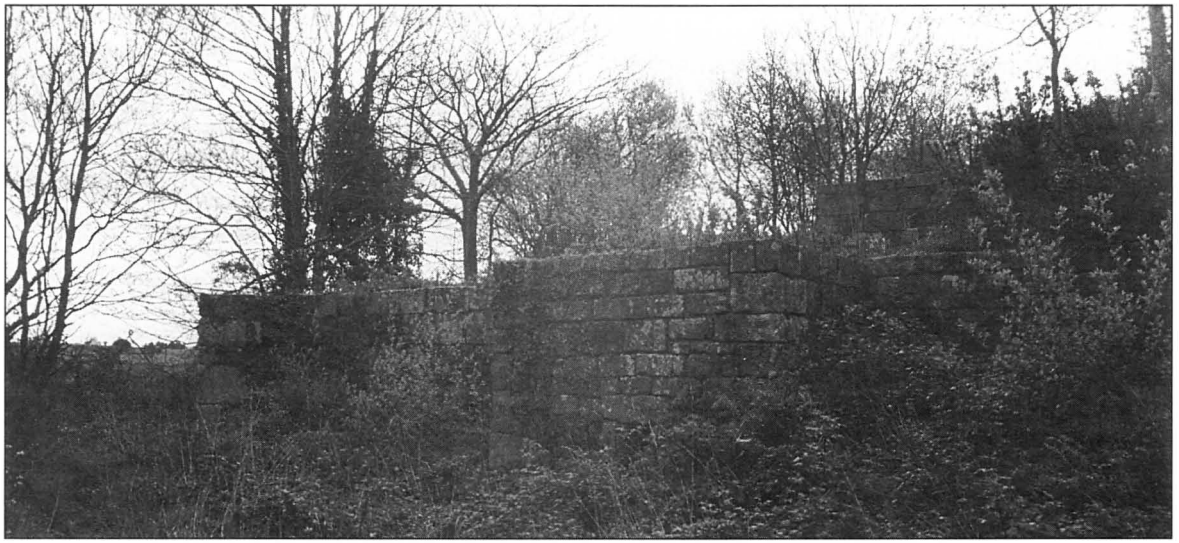

Fig. 4. – *Château du Juch,* vestiges de la courtine nord-ouest.

Appuyés au mur d'enceinte à l'ouest, les logis s'organisent autour du donjon sans y être accolés. En effet, un dégagement large de 5 m entoure celui-ci de toutes parts. Les habitations formaient des pièces variant de 6,50 m à 10 m par 5 m de large. L'aile nord des logis était certainement réservée au seigneur car on y retrouve les plus grandes pièces, avoisinant toutes les 50 m².



Fig. 5. – *Château du Juch,* fragments de portes et de fenêtres.

c) Matériaux et mise en œuvre

La pierre utilisée dans la construction est un granite tendre, jaunâtre, facile à travailler. Elle est extraite sur place, sans doute lors du creusement des fossés ou peut-être de la réalisation de caves.

Dans l'ensemble, les parements de l'enceinte sont en moellons appareillés. Dans la partie nord des courtines, les assises de moellons ont une hauteur moyenne variant de 15 à 18 cm.

À l'ouest, les moellons sont plus grossiers et sont assemblés par calages triangulaires : des cailloux de petites dimensions servaient à «caler» les moellons de format hétérogène sommairement assisés. Serait-ce les restes de l'enceinte primitive du XIIe ou XIIIe siècle ? Le «donjon», quant à lui, nous montre des assises variant de 28 à 32 cm, ce qui nous mènerait à la fin du Moyen Âge comme époque probable d'édification[81].

[81] A. DE LA BORDERIE, «Les monuments de l'architecture militaire du Moyen Âge en Bretagne», *Association bretonne*, t. V, 1885, p. 160.

d) La seconde enceinte

Le bourg ainsi que les abords du château furent à une époque indéterminée clos de murs. Certaines portions existent toujours et ont 4 m de hauteur pour 0,60 m d'épaisseur. Le village proprement dit était, lui aussi, séparé du château par un mur de mêmes caractéristiques encore visible dans la cour de l'école.

À l'est, une tour quadrangulaire d'environ 3,50 m de côté contrôlait un petit chemin d'accès au château. L'escarpement assez prononcé du chemin semble confirmer les dimensions de la tour. Celle-ci se raccordait au mur d'enclos oriental du château (les jardins) implanté au sommet de la rupture de pente.

Des vestiges de murailles de la seconde enceinte sont encore visibles çà et là, et permettent d'en restituer sans trop d'erreurs le tracé.

e) Conclusion

Le château demeure très mal connu : il est impossible, en l'absence de fouilles archéologiques, d'assigner une époque de construction précise aux divers vestiges subsistants ; la datation par les hauteurs d'assises de construction est trop aléatoire.

Nous pouvons conjecturer que, comme ses possesseurs ont soutenu la cause de Charles de Blois jusqu'à la bataille d'Auray en 1364, le château dut être occupé ou dévasté par les forces anglo-bretonnes de Jean de Montfort. Il est possible qu'après ces périodes troublées, il ait été décidé d'édifier un nouveau donjon et d'aménager des logis neufs.

La découverte de poteries onctueuses assez frustes, abondantes sur le site, attesterait de l'occupation des lieux à partir du XIe siècle. En effet, de nombreux tessons de poteries, dont les parois varient entre 1 et 2 cm d'épaisseur, laissent voir une pâte très fruste, couleur lie de vin semblable à la céramique onctueuse. S'échelonnant du Xe au XVe siècle, elle est identique à celle qui a été trouvée dans le donjon de Lamber en Ploumoguer[82]. Le dégagement du puits, nous l'avons vu, a notamment permis de mettre au jour de nombreuses poteries[83].

La seigneurie du Juch

1) Émergence de la seigneurie du Juch

La carence des sources archivistiques bretonnes antérieures au XIIIe siècle ne nous permet pas de connaître précisément les origines du fief. La présence des seigneurs du Juch à Vannes en 1203 atteste bien que leur seigneurie est déjà constituée, qu'ils se sont appropriés tout ou partie du droit de ban, droit qu'ils exercent à partir de leur place forte du Juch.

La naissance de la seigneurie intervient lors de ce que l'on a coutume d'appeler la période féodale, époque où la société évolue considérablement avec la généralisation des liens d'homme à homme, de dominants à dominés et le développement d'une caste de guerriers, les *milites*, groupe aristocratique de rang inférieur composé de nombreux fidèles des châtelains. Propriétaires d'alleux, ces hommes peuvent ainsi établir des seigneuries modestes. Un petit nombre seulement parvient à exercer une autorité banale et à construire un château.

---

82 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1978)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 74 : «Pour la connaissance de la céramique bretonne du XIe siècle, un grand vase (...) fut extrait de l'intérieur (...) du donjon (...). L'intérêt majeur réside dans le décor, qui imite les entrelacs d'un filet, sur toute la panse. Il s'agit là d'un style que nous commençons à connaître : M. Giot a rencontré des tessons analogues dans le four à cloche de Saint-Urnel ainsi qu'au château du Juch [et on en a trouvé également dans la motte] de Leslouch en Plouédern.»

83 P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER, art. cité, p. 49.

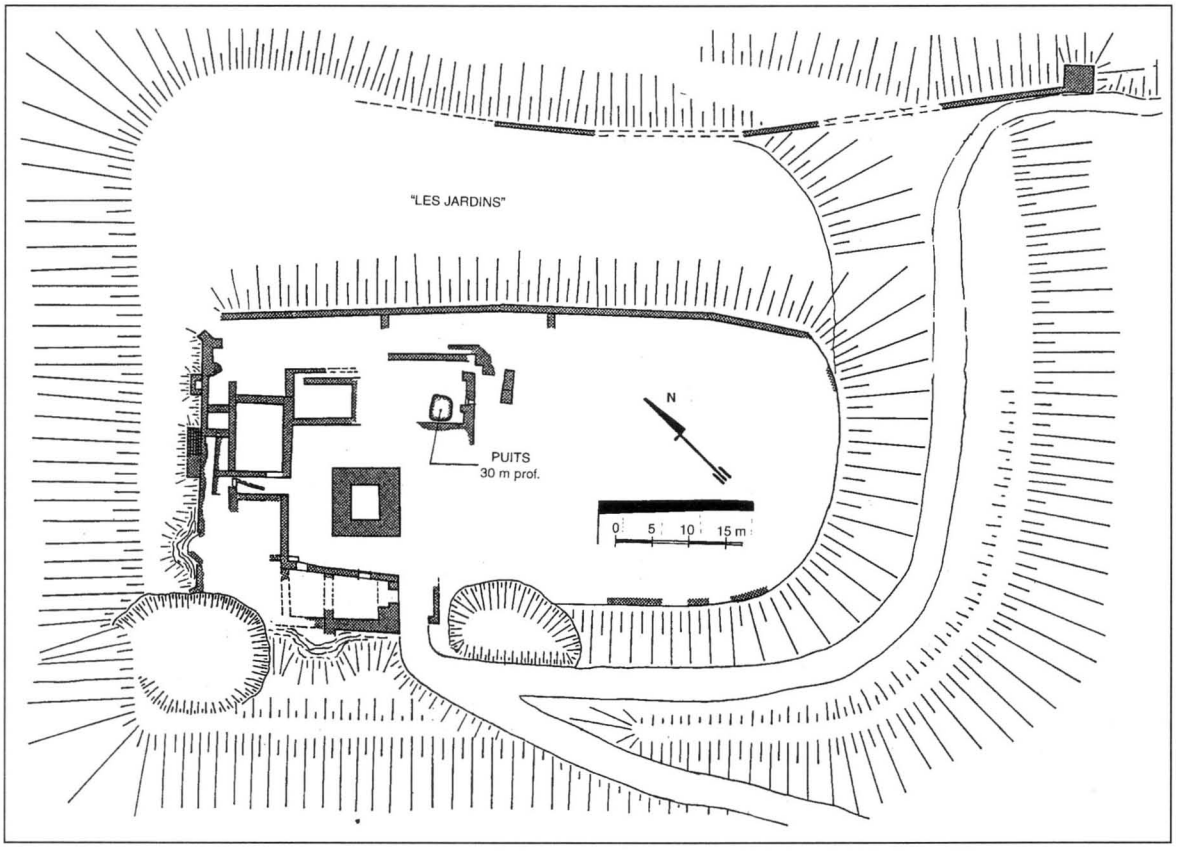

Fig. 6. – *Le Juch*, relevé des vestiges du château.
D'après le relevé de P.-R. Giot et nos observations personnelles.

Le comté de Cornouaille se constitue dans la deuxième moitié du Xe siècle, époque à laquelle ses détenteurs s'émancipent de la tutelle du comte de Nantes, duc de Bretagne. Le domaine des comtes de Cornouaille s'étend alors de la vallée de l'Aulne à celle de l'Odet avec pour principaux points d'appui Châteaulin, forteresse située au cœur des domaines patrimoniaux, et Quimper, siège de l'évêché que s'approprient Budic et ses successeurs, leur permettant ainsi d'accroître leurs possessions au détriment de l'Église. Au sud, ils possèdent tout le littoral entre l'Ellé et l'Odet[84].

Autour de ce noyau comtal homogène, constitué de toutes les parties «vitales» de la Cornouaille (massifs forestiers, anciennes voies romaines), s'étendent les seigneuries des vassaux dont plusieurs sont mentionnés à la cour d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille dans la première moitié du XIe siècle. Outre de grandes châtellenies comme la vicomté de Poher, la Cornouaille était composée de nombreuses châtellenies de moyenne ou petite étendue. Ces châtelains nommés «*domini*»

84 A. CHÉDEVILLE et N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale, Xe-XIIIe siècle*, Rennes, 1987, p. 75, 76 et 173.

sont souvent vassaux des possesseurs de grandes châtellenies desquels ils ont reçu une partie du pouvoir banal. Dans ces conditions, il apparaît qu'à l'ouest des possessions des comtes de Cornouaille, plusieurs seigneurs se disputent les territoires des *pagi* du Cap-Caval et du Cap-Sizun. Situé au sud, le Cap-Caval est divisé en deux châtellenies : Quéménet au nord et Pont-l'Abbé au sud, ainsi que des terres de moindre importance. Au nord, le Cap-Sizun est le siège de plusieurs seigneuries : Pont-Croix à l'ouest du *pagus*, le Juch à l'est et Tyvarlen au sud. Toujours à la périphérie des domaines comtaux, au nord du Cap-Sizun, nous trouvons Crozon-Porzay détenu par le vicomte de Léon, et la seigneurie de Névet en Plogonnec.

Le nombre important de châtellenies sur la zone littorale peut s'expliquer par une forte densité de la population mais aussi par une activité maritime en développement[85]. En effet, l'essor du commerce maritime à partir des rias de Pouldavid et de Pont-Croix procurait des revenus substantiels aux châtelains qui y détenaient les droits. La forte implantation humaine peut aussi s'expliquer par des terroirs fertiles, comme le Porzay.

2) Les origines

Dans un article relatif à la noblesse cornouaillaise au XVe siècle[86], L. Le Guennec écrit que cinq ou six lignages se prétendaient issus des anciens rois ou comtes du pays et formaient l'élite de son aristocratie : on y retrouve les seigneurs du Juch. A. de Blois, dans son étude sur les comtes de Léon[87], relate que plusieurs familles revendiquaient l'honneur d'être issues de la maison de Léon. Elles portaient en général dans leurs armes le lion emblématique de cette illustre maison. Parmi celles qui ont disparu, citons entre autres les seigneurs du Juch.

En revanche, H. Bourde de la Rogerie[88] cite la baronnie du Juch comme ancienne dépendance du Quéménet. Ce nom pourrait indiquer un fief antérieur au XIIe siècle qui s'étendait à l'origine dans les deux *pagi* du Cap-Sizun et du Cap-Caval. À la suite de nombreux dénombrements, le Quéménet ne conservait plus au XIIIe siècle qu'une douzaine de paroisses et trèves.

N.-Y. Tonnerre[89], quant à lui, considère que les seigneuries du Juch et de Tyvarlen auraient pu se constituer aux dépens de la châtellenie «primitive» de Pont-Croix. À quelle date eut lieu le morcellement ? Dans le doute pour les seigneuries, on constate qu'un lien existait entre les deux familles. En effet, elles blasonnaient au XIIIe siècle *d'azur au lion d'argent,* et leurs devises respectives étaient quasiment identiques : «Naturellement», pour Pont-Croix et «Bien sûr» pour le Juch.

La date de la scission étant inconnue, plusieurs hypothèses s'offrent à nous pour appréhender l'émergence de la seigneurie du Juch. Un cadet de Pont-Croix a pu recevoir en partage les alleux situés à l'est de la châtellenie, et la construction d'un château sur la motte naturelle du Juch par ce seigneur récemment chasé[90] allait permettre l'émergence d'une

---

85 A. DE LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec carte des fiefs et des seigneuries de la province*, Rennes, 1889, p. 135. – A. CHÉDEVILLE et N.-Y. TONNERRE, *op. cit.*, p. 175.

86 L. LE GUENNEC, *Choses et gens de Bretagne*, Quimper, rééd. 1976, p. 199.

87 P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, Vannes-Paris, 1857, p. 288-298 (art. «Les comtes et vicomtes de Léon» par A. de Blois).

88 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècle dans le ressort du présidial de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVII, 1930, p. 110.

89 A. CHÉDEVILLE et N.-Y. TONNERRE, *op. cit.*, p. 175.

90 Quelques termes du vocabulaire médiéval : *chasé* : personne ayant reçu des terres de son suzerain, terres n'ayant que quelques droits de justice sans grande importance ; *alleux* : terres qui ne possèdent aucun droit de justice.

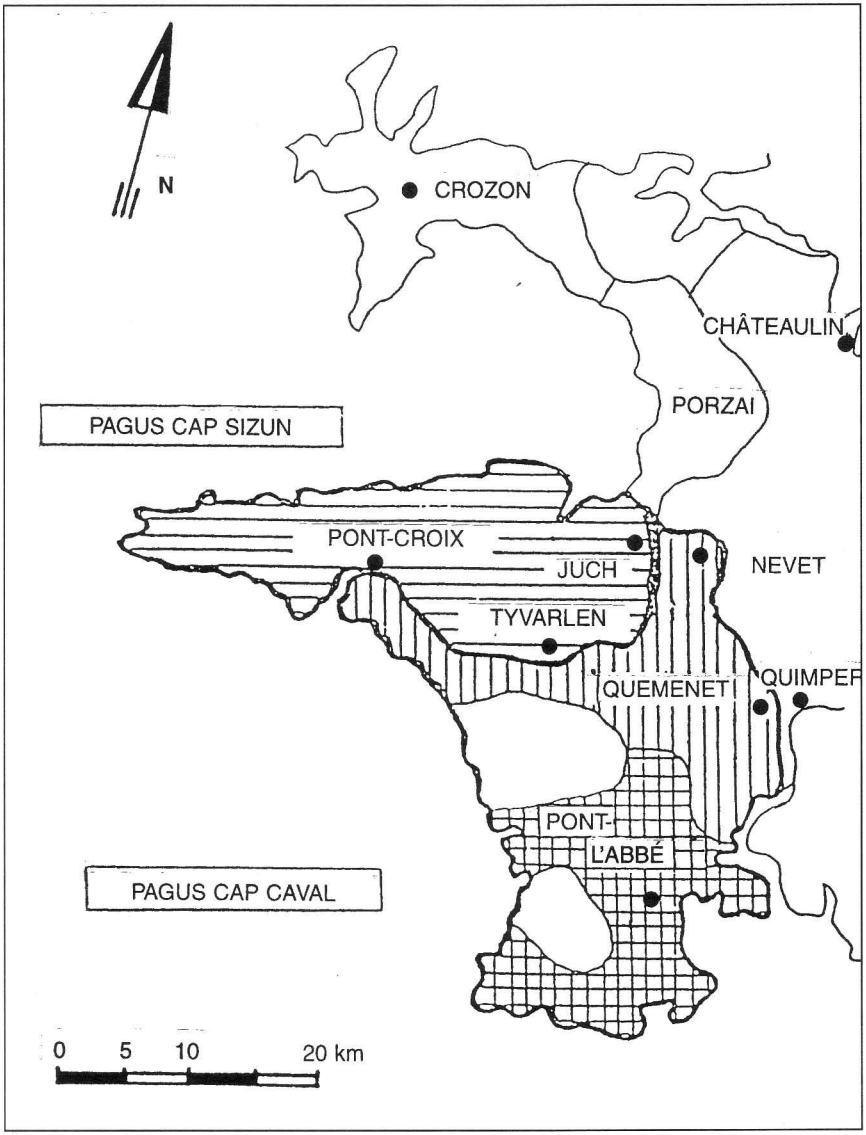

Fig. 7. – *Pagi* et étendue des fiefs à l'ouest de la Cornouaille.
D'après La Borderie.

nouvelle seigneurie. Ou bien, gardien des bordures orientales de la châtellenie, le seigneur de Pont-Croix fit tenir ce château par un guerrier vassal ; usurpateur de la place, celui-ci adopta le nom du lieu pour légitimer ses nouveaux droits. À partir de cette forteresse, il réussit à étendre son pouvoir sur ce territoire.

L'examen héraldique nous autorise cependant à émettre une autre hypothèse. M. Pastoureau, spécialiste renommé dans cette discipline[91], suppose, au vu des armes de Pont-Croix et du Juch, que le territoire du *pagus* du Cap-Sizun était dominé depuis Le Juch et non pas de Pont-Croix auquel il doit pourtant son nom. En effet, un document de 1406[92] nous présente les termes d'un accord intervenu entre Jean du Juch et Jean de Rosmadec, héritier des droits de Pont-Croix, à propos des armes des deux familles. Depuis cette époque, le lion de Pont-Croix est «morné», signe de brisure, celui du Juch est qualifié «armé et lampassé de gueules» car, en principe, seul le chef de famille porte les armes plaines. L'acte de 1406 est à cet égard intéressant car Le Juch, en s'octroyant les armes plaines, ou bien rappelle ses origines souveraines sur Pont-Croix et serait donc le berceau de la châtellenie, ou bien, tout en étant issu de Pont-Croix, a pris l'ascendant sur son suzerain et s'est arrogé les armes plaines, Rosmadec n'ayant pas les moyens de contester.

3) Une grande seigneurie laïque

Le fief est assez vaste car, en 1541, le domaine et les mouvances s'étendent sur une vingtaine de paroisses[93]. Cinq d'entre elles (Ploaré, Pouldergat, Plonévez-Porzay, Goulien, Esquibien) sont totalement ou presque entièrement dans la mouvance du Juch ; dans les autres, la mouvance ne recouvre qu'une partie des terres. Pourvue de nombreux droits et prérogatives, la seigneurie s'étend de la pointe du Raz jusqu'à Trégourez et de Ploéven à Plobannalec.

La seigneurie ne se présente pas sous l'aspect d'un ensemble compact et cohérent. En effet, autour d'un noyau central avec son château, ses dépendances, ses métairies, son parc, son bois, son étang, sont disséminées d'autres parties avec des manoirs secondaires ; elles sont imbriquées dans des formations seigneuriales voisines[94].

Outre son rôle économique et rural, la seigneurie peut aussi se définir comme une circonscription administrative et judiciaire. En effet, pour l'exercice de la justice, le seigneur intervenait comme représentant de l'autorité publique, et pas seulement comme le défenseur de ses propres intérêts.

a) Le domaine proche

Le château du Juch a d'abord un rôle militaire. Il est épaulé par quatre enceintes terroyées entourées de douves qui faisaient office de postes avancés : Kerizoré, Tal-ar-Hoat, Landanet et Keraménez. En outre, huit manoirs secondaires complètent l'ossature du domaine seigneurial[95].

Autour des châteaux et manoirs, le domaine proche comporte les différents éléments complémentaires dans l'activité des campagnes : les dépendances et des exploitations gérées soit en métairies, soit à ferme ou à domaine congéable. Le seigneur en a la propriété utile, c'est-à-dire qu'il se «réserve» l'exploitation et sa mise en valeur. Il peut ainsi jouir de ses revenus, l'aliéner ou la vendre. Le

---

91 Entretien avec M. Pastoureau, octobre 1988.

92 M. VULSON DE LA COLOMBIÈRE, *op. cit.*, p. 13.

93 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2019, Le Juch, aveu du 15 décembre 1541.

94 J.-P. LEGUAY et H. MARTIN, *op. cit.*, p. 210.

95 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* de 1967 à 1981. – P. KERNÉVEZ, «Inventaire des mottes, enceintes et châteaux médiévaux du Finistère», *ibid.*, t. CXXV, 1996, p. 115-137 (p. 126). – P. KERNÉVEZ, *Les fortifications médiévales du Finistère*, Rennes, I.C.B.-CeRAA, 1997.

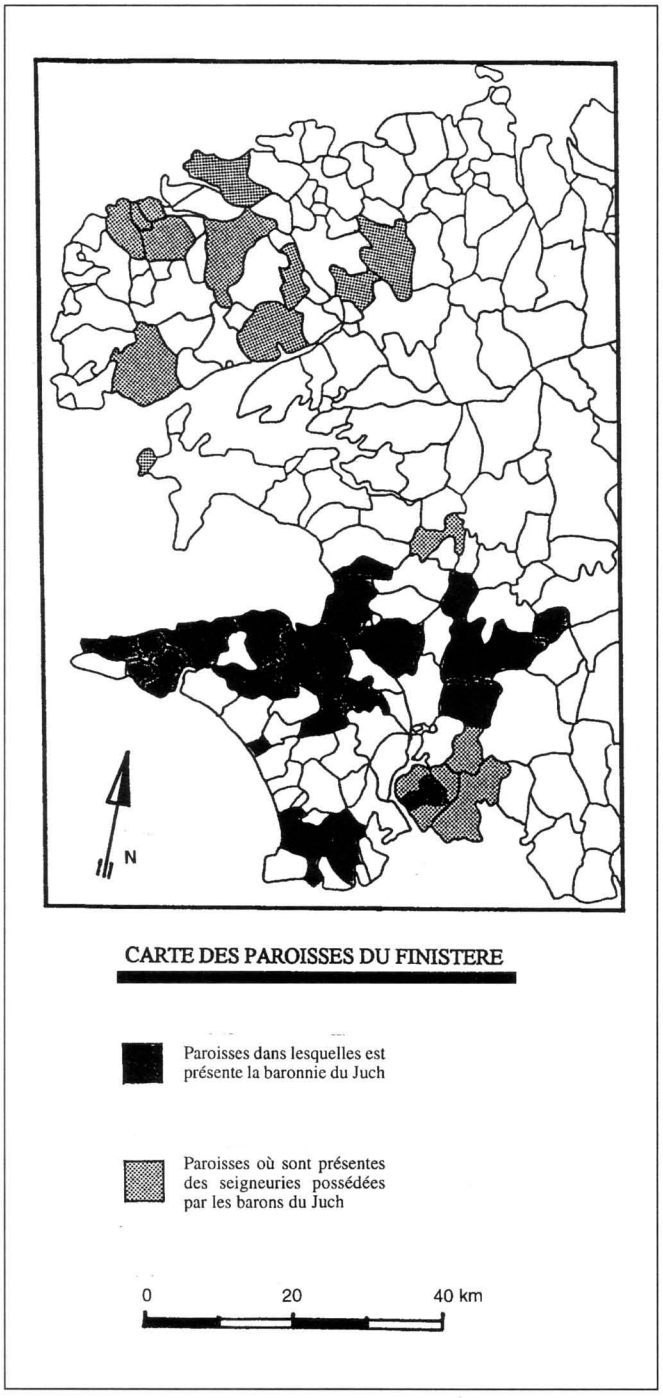

Fig. 8. – Carte des possessions de la maison du Juch.

domaine du Juch, au début du XVIe siècle, comprend environ cent cinquante villages, villages qui à l'époque se composent de trois ou quatre tenues et sont assis sur une vingtaine de paroisses. La réserve de la seigneurie ne cons-tituait pas un ensemble compact ; en effet, nous pouvons discerner au moins trois ensembles domaniers qui forment sans doute des unités de gestion et de perception des rentes.

Le noyau principal constitué d'une douzaine de paroisses contiguës s'organise autour du château et se compose de : cinq manoirs situés en Ploaré et Plogonnec ; sept moulins dont un à foulons (draps) sur les paroisses du Juch, Ploaré, Pouldergat et Cléden-Cap-Sizun ; une centaine de villages et également des maisons dans les bourgs de Ploaré et de Goulien. À l 'époque, la ville de Douarnenez n'est qu'un hameau de pêcheurs et n'a pas encore supplanté le bourg de Ploaré. La majeure partie de la ville d'Audierne relève prochement de la baronnie du Juch[96].

Le noyau du Cap-Caval comprend un manoir et une vingtaine de villages disséminés sur les paroisses de Plomeur, Plobannalec, Lababan et Beuzec-Cap-Caval.

Le noyau oriental compte deux manoirs et une trentaine de villages dans les paroisses de Briec, Trégourez, Ergué-Gabéric et Clohars-Fouesnant.

b) Les mouvances

Ce sont des terres sorties du domaine proche dans un passé lointain ou récent et ayant fait l'objet de concessions sur lesquelles le seigneur garde la propriété éminente, c'est-à-dire un «droit de regard» sur les terres, les rentes et les services, tandis que le vassal a pour lui la propriété «utile», c'est-à-dire foncière[97]. Les mouvances se répartissent en deux catégories très distinctes : les fiefs roturiers (appelés terres à cens) d'une part, et les fiefs nobles d'autre part. L'immense majorité des paysans détenant un fief roturier appartiennent à la catégorie des «féages», c'est-à-dire des détenteurs de censives appelées : féage, fé pour «fief», tenues, etc. Au début du XVIe siècle, la mouvance de la baronnie recouvre une centaine d'exploitations ainsi que des maisons dans les bourgs de Ploaré et de Pouldergat.

Les fiefs nobles sont des terres attribuées par le suzerain à des vassaux nobles, qui sont astreints à l'hommage et féauté ainsi qu'aux services d'aide et de conseil. Dans la seigneurie du Juch, nous trouvons comme principales mouvances nobles au début du XVIe siècle :

* Paroisse de Ploaré : les seigneurs de Coatanezre, de Keratry ainsi que les manoirs de Kerguimigou, du Ros, du Guern.

* Paroisse de Plonévez-Porzay : la baronnie du Vieux-Chastel, les seigneuries du Plessis-Porzay, de Moellien, de Keriar, ainsi que les manoirs du Run, de Kerguillou et de Kescao.

* Paroisse de Pouldergat : la seigneurie de Kerguélénen et les manoirs de Penhoat, de Cloarec, du Ros, de Kervern (Paul du Juch en 1536[98]).

* Paroisse de Plonéis : la seigneurie du Kervent.

* Autres mouvances : le prieur de Locronan ainsi que les seigneurs de Languéouez, de Tyvarlen et de Névet versent également des redevances minimes (le seigneur de Tyvarlen doit «un gant à faucon» par an).

Les mouvances de la baronnie recouvraient donc une trentaine de manoirs et seigneuries avec leurs dépendances ; leurs super-

---

[96] D. BERNARD, «Études sur le Cap-Sizun. IV. Le fief des regaires de Cornouaille au Cap-Sizun», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, p. 135-139.

[97] J. GALLET, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Age à la Révolution*, Rennes, 1992, p. 72.

[98] Arch. Évêché de Quimper, réformation de 1536, paroisse de Pouldergat. Copie anonyme des anciennes réformations de la noblesse de la Bretagne, t. III, p. 48 b.

ficies sont difficiles à évaluer, mais elles représentent sans doute plus de 10 000 hectares.

c) Gestion de la seigneurie au XVIe siècle

Au Moyen Âge, les seigneurs n'exploitent jamais eux-mêmes leurs domaines. L'administration est confiée à des agents nommés par le seigneur : les sergents collectent les rentes ; les procureurs fiscaux défendent les droits de la seigneurie, s'occupent de la gestion des finances et en même temps de la vie de la cour seigneuriale ; le sénéchal dirige la justice. Il a sous ses ordres le lieutenant, l'alloué et le procureur fiscal[99]. Quelques-uns de ces hommes nous sont connus à travers les actes : en 1407, Jehan Loanan est receveur du Juch[100] ; en 1544, Tanguy de Kergadiou, procureur fiscal[101] ; en 1638, noble homme François Le Deuffic, sieur de Penlan, sénéchal, et Jean Urgoiez, sieur de Keriar, substitut du procureur fiscal (suppléant)[102].

L'aveu et hommage sont des formalités administratives. Mais, au XVe siècle, ils traduisent parfois encore l'idée d'une relation d'homme à homme. En 1549, le seigneur de Moellien rend aveu au Juch pour les manoirs de Moellien, du Roz, de Kerguillou et de Pencoët[103]. Le seigneur du Juch lève le rachat, et celui-ci est réclamé pour la baronnie du Vieux-Chastel en 1469[104]. En 1541, il détient une dizaine de fiefs en juveigneurie dont les manoirs de Keratry, de Kervern et de Kerguélénen[105].

Le seigneur du Juch détient la haute, moyenne et basse justice. Dans la sénéchaussée de Quimper, la baronnie du Juch est le troisième ménéant («la baronnie de Juch»[106]). Dans celle de Châteaulin, «la quatriesme menée est celle du Juch qui s'estend sur partie des parroisses de Ponnevest, Porzec [Plonévez-Porzay], et de Ploeven[107].» Les seigneurs du Juch ont exercé la plénitude de leurs droits de justice. Ils disposent de prisons dans le bourg du Juch et les fourches patibulaires somment la colline la plus proche. Celles-ci se dressaient au lieu-dit Kerizoré , à un kilomètre du château, sur la colline qui lui fait face à l'ouest. Elles comprenaient sans doute quatre «potz», du fait du titre de baronnie. Au bourg du Juch, la prison est contiguë au bâtiment comprenant le four banal. La juridiction s'exerce à Ploaré (chef-lieu de la paroisse) où se trouvent sans doute d'autres prisons[108].

Au début du XVIe siècle, la gestion seigneuriale du Juch juxtapose deux systèmes de concession du sol, l'un archaïque et peu rentable (cens, cheffrente), l'autre plus récent et d'un meilleur rapport (les convenants)[109].

d) Les autres seigneuries possédées par les barons du Juch

Mis à part la baronnie, les seigneurs du Juch possèdent différentes seigneuries acquises soit par mariage, soit par aliénation ; elles sont situées dans les évêchés de Cornouaille et de Léon.

1. Évêché de Cornouaille

* Seigneuries du Mur, Henvez et Guériven : échues vers le milieu du XVe siècle par le

99 J. GALLET, *La seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais*, Paris, 1983, p. 163.

100 R. BLANCHARD, *op. cit.*, t. V, n° 848, p. 73.

101 J. KERHERVÉ, A.-N. PÉRÈS, B. TANGUY, *Les biens de la couronne dans la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan d'après le rentier de 1544*, Rennes, 1984, p. 84 (fol. 33 r°).

102 Arch. privées de Treffrest en Pont-Croix, vente de 1638.

103 Comte de ROSMORDUC, *op. cit.*, article sur Moellien.

104 Bibl. nat. France, fonds français, ms. 8269, fol. 43.

105 Arch. dép. Finistère, 1E 837, généalogie manuscrite de Kerguélénen, par Guy Autret de Missirien, XVIIe siècle.

106 J. KERHERVÉ, F. ROUDAUT, B. TANGUY, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, 1978, p. 206.

107 ID., *ibid.*, p. 191.

108 Arch. privées de Treffrest en Pont-Croix, vente de 1638.

109 M. DILASSER (dir.), *Un pays de Cornouaille : Locronan et sa région*, Paris, 1979, p. 189-190 : publication partielle de l'aveu de 1499, retranscrit par H. Martin.

mariage d'Hervé IV du Juch et de Louise du Mur. Le ressort s'étend sur les paroisses de Saint-Évarzec, Pleuven, Clohars-Fouesnant, Perguet et Fouesnant[110]. Les audiences se tiennent alternativement à Saint-Évarzec et à Pleuven.

* Seigneurie du Quilliou : Christophe Ier du Juch épouse Jeanne le Barbu, sœur cadette du seigneur du Quilliou en Plogastel-Saint-Germain, vers 1460. La juridiction s'exerce à Pouldavid.

* Autres seigneuries : les barons du Juch possèdent également des manoirs et seigneuries dans les paroisses de Clohars-Fouesnant[111], Saint-Évarzec[112], Briec[113], Châteaulin[114] et Camaret[115].

2. Évêché de Léon

* Seigneurie du Mesnault : achetée en 1497 par Jean VI du Juch ; tenu prochement du duc, le fief est situé dans la paroisse de Ploudalmézeau, sénéchaussée de Brest et Saint-Renan[116].

* Seigneurie de Coëtivy : acquise en 1497 par Jean VI du Juch, la seigneurie se compose de sept manoirs situés dans les paroisses de Plouvien, Plouguerneau, Plouédern et Guipavas[117].

* Seigneurie du Leslem : Marie du Juch est dite dame du Leslem en 1501. L'acquisition de la seigneurie a dû se faire en même temps que celle de Coëtivy, c'est-à-dire en 1497. Elle se compose de deux manoirs situés en Plounéventer et Kersaint-Plabennec.

* Seigneurie de Kersimon : Jean VI du Juch épouse en 1495 Louise Le Baillif, dame de Kersimon. La seigneurie se compose de deux manoirs dans la paroisse de Plouguin.

* Plouzané : Marie du Juch est dite dame de quelques terres dans cette paroisse en 1544[118].

3. Ville de Vannes

Les sires du Juch possèdent à Vannes, dans le faubourg Saint-Patern, le manoir du Grazdo. Il était sans doute plus facile, lors de la tenue des parlements généraux à Vannes, de résider à demeure[119].

Les prééminences de la maison du Juch

Dans toutes les églises ou les chapelles du pays, les seigneurs affichaient leur présence et leurs pouvoirs par le biais des prééminences. Le prééminencier émérite avait sa chapelle prohibitive qui englobait ses tombes, ses armoiries, son banc. Dans le chœur du côté de l'Évangile, son banc, une tombe. Dans la maîtresse vitre, ses armoiries, de même que sur la croisée d'ogives. Tout au long de la nef courait une lisière en bois ou simplement peinte où s'affichaient les armoiries. Enfin, celles-ci figuraient également à l'extérieur, signe de haute justice, sculptées en bosse ou sur les murs. Les prééminences appartenaient de droit aux justiciers, mais aussi par fondation ou par concession du seigneur à un vassal[120].

---

110 Arch. dép. Finistère, B 1058.

111 Arch. Évêché de Quimper, *op. cit.*, réformation de 1426, paroisse de Clohars-Fouesnant, t. III, p. 14.

112 *Ibid.*, réformation de 1536, paroisse de Saint-Évarzec, t. III, p. 74.

113 *Ibid.*, réformations de 1426 et 1444, paroisse de Briec, t. III , p. 5 b et 6 b.

114 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1132.

115 PEYRON (abbé), «L'abbaye de Daoulas», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 197.

116 J. KERHERVÉ, A.-N. PÉRÈS , B. TANGUY, *op. cit.*, p. 84 (fol. 33 r°).

117 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4e éd., 3 vol., t. I, p. 268.

118 J. KERHERVÉ, A.-N. PÉRÈS, B. TANGUY, *op. cit.*, p. 84 (fol. 33 r°).

119 J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1981, p. 307.

120 J. GALLET, *Seigneurs et paysans...*, *op. cit.*, p. 287.

1) Cathédrale de Quimper

Dans le chœur, les fenêtres hautes du côté nord sont réservées aux gens d'Église, les lancettes du fond du chœur aux ducs et duchesses de Bretagne et aux saints patrons de l'église cathédrale ; les fenêtres du côté sud sont occupées par les laïcs, chevaliers et nobles dames.

Après les donations ducales, au sud, la première donation seigneuriale est celle des sires du Juch. Il se peut donc que ceux-ci furent les premiers prééminenciers laïcs après les ducs de Bretagne. Les trois panneaux, outre les représentations des seigneurs, sont couverts d'armoiries de seigneuries. De plus, les barons du Juch possèdent deux autres vitres situées dans le transept nord et parsemées des armes du Juch et de leurs alliances.

Au fronton du porche nord, construit en 1424, un grand écusson sculpté en bosse rappelle la puissance des barons avec leur devise «la non pareille». Ils possédaient également une chapelle privative[121].



Fig. 9. – *Cathédrale de Quimper*, grand écusson sculpté en bosse, daté de 1424.

2) Couvent des Cordeliers de Quimper

En dépit de la présence de lieux de culte plus proches du Juch comme le prieuré de Locronan, le couvent des Cordeliers, établi en 1232-1233 à Quimper, détenait le monopole sur l'aristocratie locale, et en particulier les barons du Juch. Le nécrologe du couvent signale le fait qu'ils furent les premiers à y être inhumés en 1369, dans une chapelle qui ne portait pas encore leur nom.

C'est au milieu du XVe siècle qu'ils fondèrent la chapelle qui allait porter leur nom : «la chapelle du Juch», possédant ainsi les droits qui en découlent, dont celui de «litre ou lisière» : la ceinture funèbre[122]. La première mention date de 1462. Formant comme une aile sud au chœur, celle-ci renfermait «un tombeau de pierre de grain eslevé de trois pieds de haulteau et long de huict pieds et large de quattre, enthouré de quattorze escussons taillez en ladicte pierre desdictes armes du Juch scavoir : deux à chaque boult et cincq de chaque costé et sur la table dicelle tombe une figure taillée en bosse en mesme pierre d'un seigneur du Juch, ayant à ses pieds un lyon et costes de sa teste deux anges, ladicte figure armoyée dudict lyon». Au-dessus de l'autel, la grande vitre figurait plusieurs représentations équestres des barons et toutes les vitres étaient parsemées des armes et alliances du Juch (Léon, Montfort, La Jaille, Quintin, Tour-Landry)[123].

3) Église de Ploaré

Les seigneurs du Juch sont nommés «fondateurs de la paroisse censés et réputés notoi-

---

[121] Arch. privées de Treffrest en Pont-Croix, vente de 1638. – C. OLLIVIER, *La cathédrale de Quimper*, Quimper, 1986, p. 18.

[122] J. TRÉVÉDY, «Le couvent de Saint-François de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1890, t. XVII, p. 168.

[123] Arch. privées de Treffrest en Pont-Croix, vente de 1638.

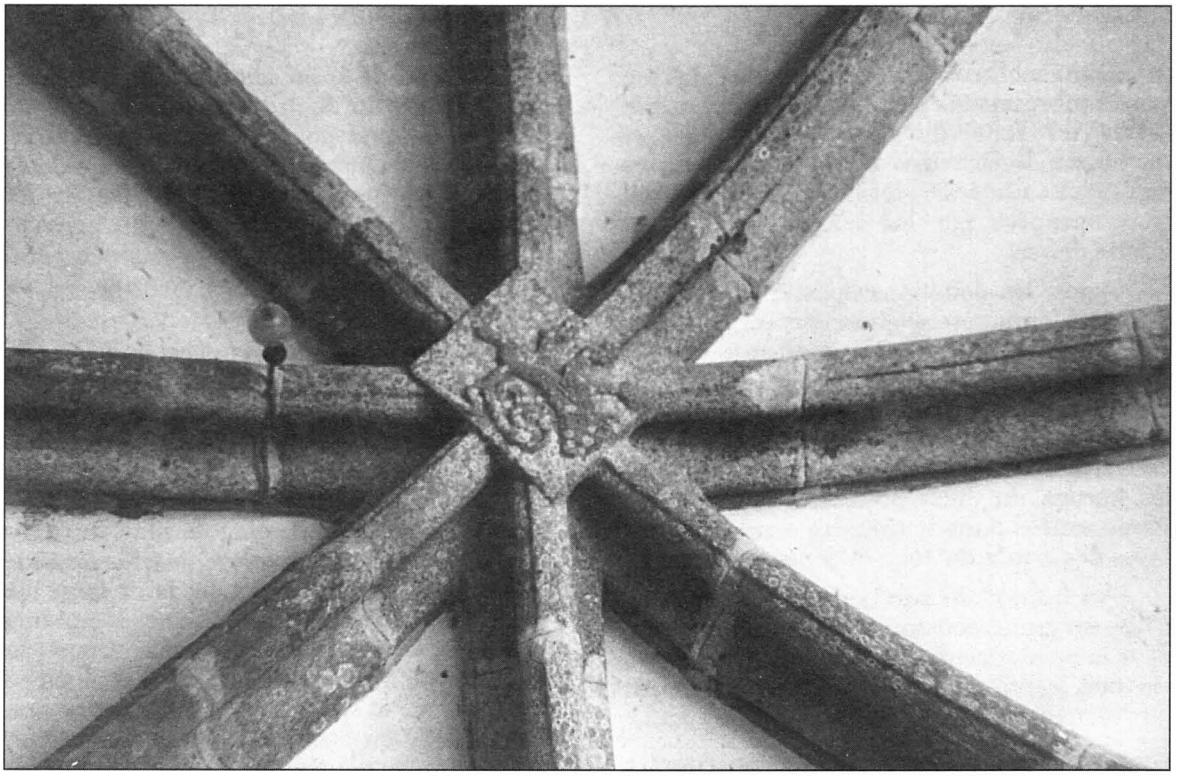

Fig. 10. – *Église du Juch*, bannière en bosse sur la voûte du porche.

rement». Toutes les vitres de l'église sont emplies des armes du Juch et de leurs alliances (Portzmarc'h, Léon, Montfort, Le Mur). Les écussons en bosse représentent également l'alliance Juch-Portzmarc'h. Le blason du Juch se retrouve aussi au portail du cimetière[124]. Seuls les seigneurs de Coatanezre et de Keratry possèdent quelques prééminences[125].

4) Église du Juch

Les seigneurs du Juch sont fondateurs et seuls prééminenciers de l'église qu'ils ont fait construire au pied de leur forteresse. Au milieu du chœur se trouvaient leur «tombeau élevé» et le grand banc à deux accoudoirs[126]. Seuls, au XVIIe siècle, les seigneurs de Rosmadec apposèrent un blason dans l'église lors du rehaussement du porche[127].

5) Prieuré de Locronan

Malgré le peu de traces documentaires, est-il interdit de penser qu'occupant de hautes

[124] *Ibid.*, vente de 1638.

[125] M. MAZÉAS, *Ploaré, une église bretonne du XVIe siècle entre terre et mer*, Douarnenez, 1984, p. 17.

[126] Arch. privées de Treffrest en Pont-Croix, vente de 1638.

[127] P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, Le Juch», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1914, p. 181.

fonctions dans l'entourage ducal, les seigneurs du Juch veillèrent à entretenir la dévotion du duc envers le sanctuaire de saint Ronan ? Le prieuré bénéficia sans doute des largesses des barons du Juch car ceux-ci avaient différentes marques de prééminences au sein du vieil et du nouvel édifice : sur le pignon occidental de la vieille église mais également sur celui de la nouvelle église ; sur le tombeau de saint Ronan mais aussi sur le calvaire au cœur de la ville[128].

6) **Autres prééminences**

* Pouldergat * Gourlizon * Beuzec-Cap-Sizun * Esquibien * Primelin * Goulien * Plonévez-Porzay * Cléden-Cap-Sizun * Poullan * Briec	}	Fondateurs ou supérieurs
* Ergué-Gabéric	:	Notre-Dame de Kerdévot (vitraux)
* Bénodet	:	chapelle du Perguet (vitraux)
* Clohars-Fouesnant	:	vitraux et écu en bosse
* Plougerneau	:	vitraux
* Collégiale du Folgoët	:	vitraux

Conclusion

Niché au fond de son vallon, le bourg du Juch n'évoque plus guère, aux yeux de trop rares passants, un passé riche en histoire. Pourtant, étendue sur une vingtaine de paroisses au XVIe siècle, la seigneurie du Juch formait un fief géré par une des plus grandes familles de la noblesse cornouaillaise. Avec ses seigneuries annexes, son assiette couvrait une cinquantaine de paroisses en totalité ou en partie, assurant aux barons de substantiels revenus.

Baronnie d'ancienneté[129], cette famille riche et puissante faisait partie, on pourrait le penser, de la haute noblesse bretonne, même si elle n'a pas le lustre des Léon, des Rohan ou des Clisson. Détenu par une centaine de familles au début du XIVe siècle, diminuant progressivement au milieu du siècle et au XVe siècle, le titre de baron fut réduit arbitrairement à neuf par le duc Pierre II. Cette mesure priva une trentaine de lignages de leur ancien titre et provoqua bien des remous et protestations[130].

Éteinte dans la deuxième moitié du XVIe siècle, la branche aînée du Juch se fondit dans l'illustre famille du Chastel. La baronnie passa ensuite dans la famille Guyon de La Moussaye en 1571, puis en 1638 dans celle de Rosmadec par aliénations. Acquise 56 000 livres, elle fut dès lors englobée dans le marquisat de Rosmadec en 1638, puis dans celui de Pont-Croix en 1719.

128 Arch. privées de Treffrest en Pont-Croix, vente de 1638. – Tombeau de saint Ronan : les anges sont datés d'environ 1490.

129 P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. II, p. 66 : du Juch.

130 J.-P. LEGUAY, H. MARTIN, *op. cit.*, p. 281 et 282.

Résumé

La famille du Juch apparaît comme étant un des plus anciens et des plus importants lignages de Cornouaille au Moyen Âge. Cela est confirmé par la présence d'Hervé Ier aux états de Vannes en 1203, par la participation des seigneurs du Juch aux croisades de la première moitié du XIIIe siècle ainsi que par leur inscription au *Livre des ostz* de 1294. Actifs durant les guerres de la seconde moitié du XIVe siècle, les seigneurs du Juch sont ensuite présents à la cour ducale où ils détiennent la charge de chambellan. Leur ascension ne s'arrête pas là : à l'instar de quelques autres lignages bas-bretons comme les Du Chastel, ils servent les rois de France dès la fin du XIVe siècle. Les maigres vestiges de leur antique forteresse attestent difficilement de nos jours cette splendeur passée et une histoire encore méconnue. Nous savons toutefois que la seigneurie primitive fut considérablement accrue par une habile politique matrimoniale, ainsi que par des acquisitions, pour s'étendre en totalité ou en partie dans une cinquantaine de paroisses et de trèves au début du XVIe siècle.

Abstract

The Le Juch family appears to have been one of the oldest and most powerful lineages of Cornouaille during the Middle Ages. This is confirmed by the presence of Hervé Ier at the Vannes *états* in 1203, by the fact that the lords of Le Juch joined the crusades launched during the first half of the XIIIth cenury and that their names appear in the 1294 *Livre des ostz*. Having played an active role during the wars of the second half of the XIVth century, the lords of Le Juch then belonged to the ducal court, where they were appointed chamberlains of the Duke. Their social ascension continued after the end of the XIVth century as, like a few other noble families frow Lower Brittany, they started serving the kings of France. The meager remains of their fortress to be seen at Le Juch do not of course tally with their past splendour. Though little is known of the history of the family, we know that the early lordship was considerably enlarged with a clever matrimonial policy as well as by various acquisitions, until it spread, totally or partly, over some fifty parishes and *trèves* in the early XVIth century.

Diverradur

War a seblant, da vare ar Grennamzer, kerentiad Ar Yeuc'h a oa unan euz al lignezou kosa hag uhella a Vro-Gerne. Room e-giz testeni edo Herve kenta e breujou Gwened e 1203 hag o-deus aotrounez Ar Yeuc'h kemeret perz e kroaziadegou hanterenn genta an XIII^ved^ kantved ; meneget eo ivez o ano war *Leor al luiou* ar bloavez 1294. Kas'zo ganto e-kerz brezeliou eil hanterenn ar XIV^ved^ kantved ; dad-houde o haver e lez an dug, chaparlanked anezo tro ha tro. Derhel da sevel uhelloh a reont c'hoaz. En em lakaad a reont, azaleg diwez ar XIV^ved^ kantved e servij roueed Bro-C'hall e doare darn all euz lignezou'zo euz Breiz-Izel e-giz an Du Chastel(ed). Poan'zo hirio an deiz, diwar an nebeud kêz a dra a jom euz o hastell-kreñv, kompren pegen splann ha skeduz eo bet gwechall an aotrouniez-se m'eo peuz-dianav c'hoaz an istor anezi. Gouzoud a reer, evelkent, ez eo dre zimeziou renket brao ha war-bouez prena douarou eo deuet ar penn-kef, e derou ar XVI^ved^ kantved, da astenn e hlad beteg golei a-bez pe dost eun hanter-kant bennag a barreziou hag a dreviou.

Domaniers à Plonévez-Porzay à la veille de la Révolution

par Roger Garrec

L'ancienne paroisse de Plonévez-Porzay couvrait avant 1789 un territoire plus grand que celui de la commune actuelle. La rivière de Névet la séparait de la paroisse de Plogonnec et de la trève du Juch en Ploaré. Kerlaz était jusqu'à la Révolution une trève de Plonévez ; elle ne deviendra paroisse autonome qu'en 1874. Au nord, la limite n'a pas changé, c'est encore la rivière de Landerrien, descendant à la plage de Ty-Anquer, qui marque la séparation du territoire de Ploéven-Porzay. De plus, la paroisse s'étendait jusqu'aux abords du bourg de Locronan : le chemin traditionnel de la troménie, à l'ouest et au nord de ce bourg, suit encore, par Gorréker, Rozancelin et Goulit-ar-Guer, l'ancienne frontière de Plonévez.

C'est dans ce cadre géographique que nous allons étudier le système du domaine congéable. Ce type d'exploitation des terres était très répandu dans la Basse-Bretagne (sauf dans la principauté de Léon), avec des variantes. Pour les terres soumises à ce système, les actes notariés spécifient toujours l'usement local. Ainsi, en 1777, Corentin Le Doaré, demeurant au lieu de Bécherel, sur la vieille route royale de Locronan à Lanvéoc, «confesse tenir et profiter à titre de domaine congéable et réparable suivant l'usement de Cornouaille les droits réparatoires dudit lieu de Bécherel[1]».

Le système du domaine congéable distingue, d'une part, le foncier, propriétaire du fonds de la tenue, et d'autre part, le domanier, qui paie au premier la «rente foncière et convenancière», mais possède les «édifices et superfices». Cette dernière expression, peu familière aujourd'hui, désignait :

– la maison d'habitation, les loges ou granges, les crèches, le four ou la maison à four et, parfois, la maison à tisserand ;

– les fossés ou talus qui délimitent les champs ;

– les arbres fruitiers, le bois des talus et des haies, mais ni les arbres de futaie ni les taillis ;

– les engrais de la cour et des terres labourables, les «bleds pendant par racines» (les «bleds» en herbe).

Les archives abondent pour la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les notaires de Locronan, Leissègues de Rozaven et Mancel, ont gardé , comme le demandait l'administration royale, baux à convenant, congéments, quittances de remboursement des droits répa-

[1] Arch. privées, Bécherel, déclaration de 1777.

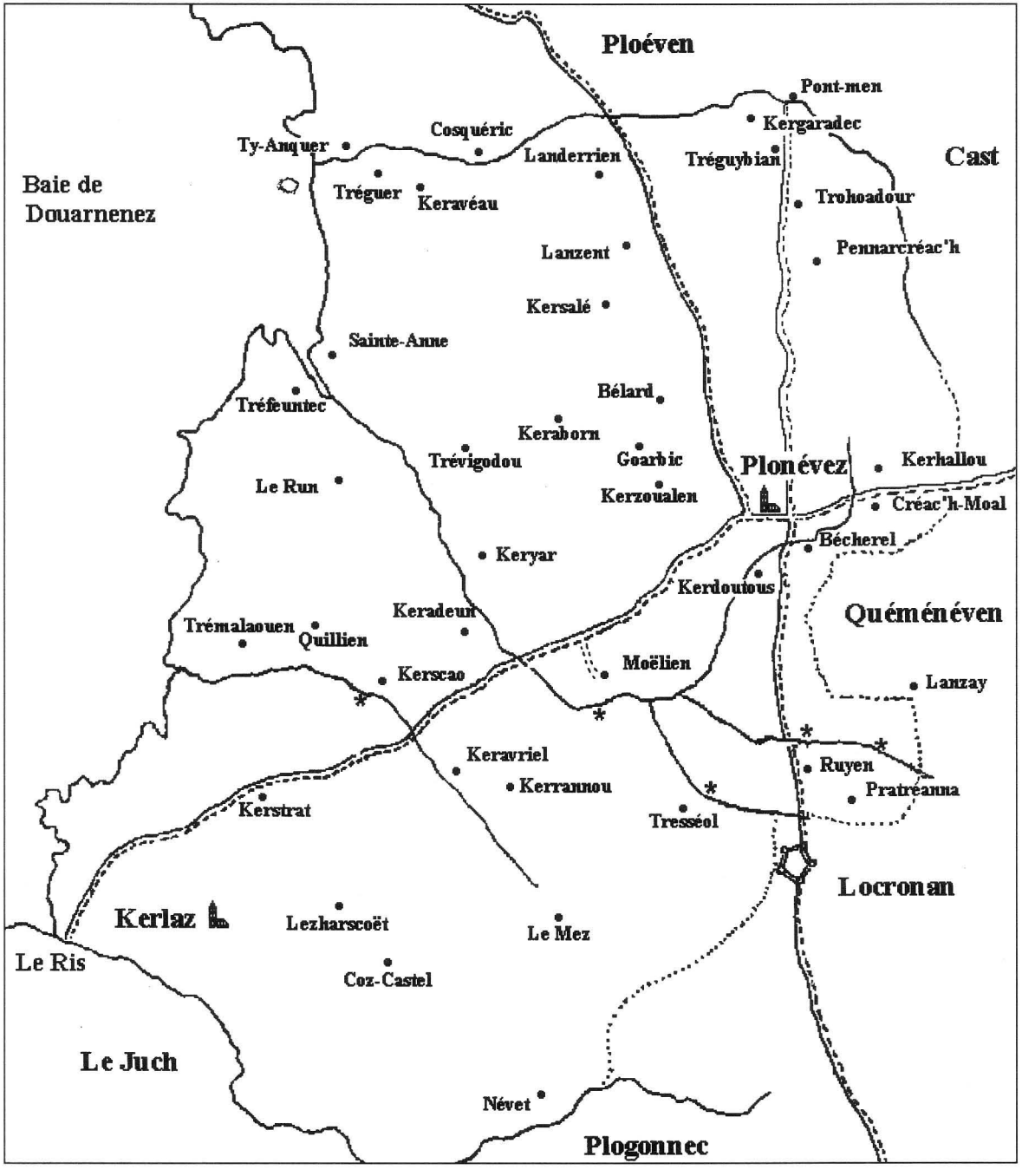

Carte de la paroisse de Plonévez-Porzay.

ratoires, états de stus et de trempes, ventes ou partages de droits réparatoires. Tous ces actes, aujourd'hui conservés aux Archives départementales du Finistère (sous-série 4 E), font revivre sous nos yeux la société rurale d'autrefois, celle du Porzay dans notre étude, un type de société qui évoluera lentement au XIXe siècle, avec la disparition progressive du domaine congéable.

Les fonciers

Qui détient alors les droits de foncier sur les terres à domaine congéable ? Les nobles en grande majorité. Il est difficile de connaître la part des bourgeois. À Plonévez-Porzay on relève parmi ces derniers surtout des hommes de loi, par exemple un Leissègues de Kergadio, de Locronan, un Largenton, de Douarnenez, un Le Livec, avocat au parlement de Bretagne. Ce dernier jouera un rôle lors des premières journées révolutionnaires à Rennes. Il se faisait appeler sieur de Lanzay. Il était de fait propriétaire d'une tenue dans le village de Lanzay, aux confins de Plonévez et de Locronan mais, en Quéménéven, et il possédait aussi des terres à Lanzent, Kersalé et Tréguybian. Nous n'avons pu déterminer sous quel statut étaient ces terres , convenant ou fermage. Leur existence nous est révélée par un «état du domaine du Roy sous l'arrondissement du bureau de Locronan, consistant en chefs-rentes, lods et ventes et rachats[2]».

Les seigneuries ecclésiastiques sont présentes dans la paroisse, mais leurs propriétés étaient bien réduites à la veille de la Révolution. L'abbaye de Landévennec posséda longtemps des terres autour de la chapelle de Sainte-Anne-la-Palud, mais en 1789 il ne restait plus qu'une tenue à domaine congéable, celle de Jean Le Boussard, au village de Tréguer. En 1781, ce domanier avait signé un bail à convenant avec le «seigneur évêque», Mgr Toussaint Conen de Saint-Luc, alors abbé commendataire de Landévennec. D'autre part, les reguaires de l'évêque de Quimper avaient eu des possessions dans les villages de Kerstrat et de Keranroué, trève de Kerlaz, mais au XVIIIe siècle les tenanciers de ces deux derniers villages n'étaient pratiquement plus domaniers. Dans un «aveu» de 1710, Lucas Le Doaré et consorts reconnaissaient seulement tenir leurs terres «prochement et ligement, à foy, hommage, devoir de chambellage, lods et ventes, sans devoir de rachat, au proche fief des reguaires», et ils prétendaient même échapper au droit de suite du moulin, ce que contestait le notaire, qui dénonce «la prétendue exemption de rachapt, puisque Plougonec et autres paroisses voisines y sont sujettes comme aussi pour l'omission de suite de moulin[3]».

Ce sont les seigneuries laïques qui retiendront surtout notre attention, car elles conservèrent jusqu'à la Révolution un nombre considérable de tenues à domaine congéable, même si au cours du XVIIIe siècle les domaniers avaient acquis peu à peu des parcelles, sur lesquelles ils ne payaient plus qu'une rente censive légère, reconnaissant ainsi seulement la propriété éminente ou primitive du seigneur. L'importance du système du domaine congéable nous est révélée par les enquêtes de l'administration révolutionnaire lors de la mise en vente des biens nationaux en 1798 et en 1799.

Voici les principales familles nobles détentrices de terres sur la paroisse de Plonévez-Porzay :

– La maison noble des Moëlien : au moins trente-cinq convenants, groupés pour la majorité autour du manoir (un seul dans la trève de Kerlaz), en plus des trois métairies (Moëlien même, Kerdoutous et Keryar) et de quatre fermes.
– La maison noble des Quemper-Lanascol, héritière des seigneuries de Lezharscoët en

2 Arch. dép. Finistère, 1 Q 178.

3 *Ibid.*, 1 G 178, reguaires de l'évêché de Quimper.

Kerlaz et de Guengat : leurs terres sont dispersées dans la paroisse et dans la trève de Kerlaz.
– La maison noble des Dubrieux (ou Du Brieux), qui détient les seigneuries de Kervent en Plonéis et du Plessix-Porzay.

D'autres familles nobles sont aussi possessionnées dans la paroisse : celle des Plœuc a des terres autour de l'ancien manoir de Kerscao, et celle de Keratry, de Ploaré, possède cinq convenants dans la trève de Kerlaz. Les Halna du Fretay, qui viennent d'acquérir la seigneurie du Vieux-Châtel, n'exercent de droits que sur quelques terres au bourg de Kerlaz. Chose étonnante, les Coigny, héritiers des seigneurs de Névet, ne possédaient, en dehors du château et de la métairie, aucune terre sur le territoire de la paroisse de Plonévez-Porzay.

Le bail à convenant

Du fait que le fonds de la tenue appartenait à un autre que le domanier, le bail à convenant, en général signé pour une durée de neuf ans, différait du bail à simple ferme.

Voici un exemple : le fonds du convenant de Keraborn appartenait à Jacques-Annibal de Farcy de Cuillé, président à mortier au parlement de Bretagne. Le 27 juin 1782, Thomas Le Garrec, demeurant alors au village voisin de Trévigodou, signait une baillée de neuf ans pour ce convenant, «à la charge audit preneur de tenir ledit lieu de Keraborn à domaine congéable et réparable sous ledit seigneur de Cuillé et de lui payer par an de rente foncière et domaniale soixante-huit livres en argent, six poulets, corvées ordinaires et deux livres dix sols pour droit de champart... Ne pourra ledit preneur rien innover ni détériorer sur ladite tenue, couper aucun arbre par pieds ni les écouronner à peine de dépens, dommages et intérêts... Suivra le preneur le distroit du moulin de Tresséol et portera au seigneur bailleur tous honneurs et devoirs qu'homme domanier doit à son seigneur foncier et lui fournira déclaration en bonne et due forme dans les six mois..., dans laquelle déclaration il reconnaîtra la rente susmentionnée et y comprendra les bois fonciers...[4]»

C'est ainsi que Thomas Le Garrec prenait la succession de son beau-père Yves Le Gac, tout en continuant à travailler les terres de Trévigodou dont il était propriétaire. Ce bail de 1782 marque déjà une évolution nette, car la plupart des baux mentionnent encore les grains dus au titre de la rente foncière, froment, seigle et avoine. Dans le tableau suivant, les baux sont tous de la seconde moitié du XVIIIe siècle :

4 *Ibid.*, 4 E 36/68, convenant de Keraborn, déclaration du 27 juin 1782.

Convenant	Foncier	Froment	Seigle	Avoine	Volailles	Argent
Bécherel	Lanascol	10 boisseaux	4 boiss.	12 boiss.	6 poulets 6 chapons	16 sols
Kerhallou	Dubrieux	8 boisseaux	10 boiss.	10 boiss.		
Kergaradec	Lanascol	8 boisseaux	6 boiss.	8 boiss.	2 chapons	12 livres
Goarbic	Lanascol	10 boisseaux	2 boiss.	14 boiss.	2 chapons	24 sols
Kergoncily	Moëlien	4 boisseaux	4 boiss.	4 boiss.	4 chapons	61 livres
Penfeunteun	Moëlien		12 boiss.	12 boiss.		6 livres

La présence des trois céréales, froment, seigle et avoine, est constante depuis des siècles. Par contre, aucune mention de l'orge et rarement du blé noir, introduit en Bretagne seulement au XVIe siècle. Le bail de Kerhallou, signé par Ronan Le Floc'h comme tuteur des enfants de son frère décédé, mentionne, en plus des trois «bleds» traditionnels, «deux boisseaux de blé noir». L'antiquité du bail à convenant transparaît dans certains baux : ainsi, selon leur déclaration du 16 septembre 1782, les domaniers du Mez, «Nicolas Le Hémon, Jean Le Hémon et autres», devaient donner solidairement au seigneur de Lanascol «deux rases de mil, un boisseau d'avoine, trois chapons et soixante et une livres dix sols en argent[5]». Le mil n'était plus guère semé dans le Porzay en cette fin du XVIIIe siècle.

L'évolution est sensible à la fin du XVIIIe siècle. Les grains encore mentionnés dans les baux ne semblent plus transportés jusqu'aux greniers du seigneur, sauf peut-être à Moëlien, comme au temps où une bannie en était faite dans la paroisse. Nous n'avons pas trouvé dans les baux à convenant ni dans les déclarations une mention relevée dans un aveu fourni à la fabrique de Plourin-Morlaix par François Le Scanf, du lieu de Lestrézec : les six boisseaux de froment mesure de Morlaix seraient «païables et rendibles au dit bourg de Plourin». François Le Scanf tenait ses terres «à titre de domaine congéable et réparable suivant l'usement de l'évêché de Tréguier de la fabrice de Notre Dame de Plourin et de messieurs les recteur & prêtres de ladite paroisse[6]».

Les nobles de Plonévez, à part les Moëlien, on déserté leurs manoirs. La redevance en grains est convertie en livres monnaie : à Kerhallou, en 1776, elle est évaluée à 145 livres par an et pendant toute la durée du bail, et ces 145 livres devaient être versées à Mme de Gousillon, née Dubrieux, de Kervent en Plonéis mais qui demeure à Morlaix. D'autre part, les corvées se rachètent de plus en plus. À Keravriel-Créis, Jean Le Droff prend, par bail du 4 août 1781, une tenue à domaine congéable, à condition qu'il dédommage le domanier en place, François Juzeau, de ses «droits, édifices et superfices» : il paiera au seigneur de Moëlien une rente foncière de 39 livres 10 sols en argent, 4 livres pour corvées avec le droit de champart en cas d'égobue et... le distroit du moulin de Moëlien[7]». Hors du Porzay, l'évolution est identique, au moins pour ce qui est de la rente en argent. Il y avait dans le bourg de Pleyben une petite tenue appartenant à Joseph de Coatcaric, de La Boissière, le convenant du Roy . Dans son aveu du 8 mars 1771, Yves Boulouard et Jeanne-Marie Le Baut sa femme, du lieu de Kerguillay, reconnaissaient tenir le convenant du Roy à titre de domaine congéable «suivant l'usement du païs». Ils devaient payer «par an [au seigneur] audit château de La Boissière l'ancienne rente de 36 livres et 56 sols tournois à la fabrice de saint Germain et en outre [être] sujet à cour et moulin dudit château de La Boissière, aux corvées et droit de champart des bleds qu'ils sèmeront par égobue...[8]». À Pleyben comme dans le Porzay, les corvées et le champart ne se rachètent pas encore dans tous les baux.

La tenue à domaine congéable est indivise au moins pour ce qui est de la rente foncière et convenancière. C'était le cas au Mez en 1780, et de même, en 1789, le lieu de Kerzoualen n'est aux yeux du seigneur de Moëlien qu'un seul et même convenant. Quand Malo Tanguy et son neveu Jean Tanguy achètent, le 4 août 1789, les «droits réparatoires», c'est-à-dire les édifices et superfices du domanier Hervé Le

---

5 *Ibid.*, 4 E 36/49, convenant du Mez, déclaration du 16 septembre 1780.

6 Arch. dioc. Quimper, 15 AA 13, paroisse de Plourin-Morlaix.

7 Arch. dép. Finistère, 4 E 38/67, convenant de Kerabriel-Créis, bail du 4 août 1781.

8 Arch. dioc. Quimper, 15 AA 10, paroisse de Pleyben.

Treut à Kerzoualen, ils s'étaient déjà engagés, par le bail signé le 10 février de la même année, à «payer de rente domaniale au seigneur de Moëlien jointement et solidairement avec le sieur Le Garrec et Guillaume Garrec son frère, à chaque jour et terme de Saint-Michel en septembre, [...] 9 combles froment, 9 combles seigle, 9 combles avoine, 12 livres pour corvées, même de faire deux journées de faucheur par an dans les prairies dudit seigneur de Moëlien, avec le droit de champart et de suivre le distroit du moulin de Moëlien». Une rente unique, à partager entre les Garrec et les Tanguy proportionnellement à leurs parts respectives des édifices et superfices du lieu de Kerzoualen[9].

La rente foncière en grains n'a peut-être pas changé depuis des siècles, mais le foncier, au XVIIIe siècle, exige en plus une «commission gracieuse et non restituable», que le domanier verse le jour même de la signature du bail. C'était peut-être pour le domanier une assurance contre un congédiement et sûrement pour le foncier un réajustement de la rente au coût de la vie. La perception de cette commission ne semble pas générale. Certains baux ne la mentionnent pas ; par exemple, c'est le cas à Keraborn en 1782 et à Kerzoualen en 1789. D'autres la mentionnent : ainsi, en 1776, à Kerhallou, où Ronan Le Floc'h doit verser au notaire 180 livres. Lors de la vente des biens nationaux, en 1798 et en 1799, certains domaniers reconnaîtront avoir payé une commission, ce qui provoquait une hausse du prix de leur fonds : Marie Mével, veuve Bossennec, avait versé 180 livres pour le fonds de Landerrien et François Trellu 150 livres pour les terres de Toul-ar-Porz, l'ancienne métairie du château de Lezharscoët. D'autres domaniers prétendirent n'avoir jamais payé de commission, mais faut-il les croire ? À la veille de la Révolution, cette commission semble s'aggraver. Le 27 décembre 1788, Joseph Le Boussard et Suzanne Kernaléguen, tous deux demeurant jusque-là à Kerrannou, signent une «baillée des édifices et droits réparatoires du lieu de Quillien», et le jour de la signature le notaire écrit dans l'acte : «Et pour commission non restituable en aucun cas les dits Boussard et femme ont présentement et à vue de nous payé à ladite dame veuve douarrière de Plœuc une somme de 600 livres». C'était une forte commission que les Boussard durent verser à Jeanne-Guillemette du Boisguéhenneuc, veuve du marquis de Plœuc et demeurant alors en son hôtel paroisse Saint-Julien à Quimper, car la rente foncière et domaniale à verser n'était que de «cent trente-deux livres par an, corvées comprises[10]».

Dans une baillée il est fait mention ordinairement, parmi les obligations du domanier, du droit de suite de moulin, ce qu'on appelait alors «le distroit du moulin». Malo Tanguy, à Kerzoualen, ne pourra moudre ses grains qu'au moulin de Moëlien, Jean Le Floc'h, de Pifidit, et Jean Le Droff, de Keravriel-Créiz, également, tandis que Thomas Le Garrec, de Keraborn, portera ses grains au moulin de Tresséol. Joseph Le Boussard, qui s'installe à Quillien en 1789, ne peut porter les siens – bien que le bail ne le précise pas – qu'au moulin de Kerscao, tout proche et qui appartient aussi aux Plœuc. Si le moulin de Moëlien bénéficie d'une nombreuse clientèle de «moutaux» et permet au meunier du lieu de prospérer, le Petit-Moulin de Pratréanna, le bien nommé, vivote. Il n'a que quatre «vassaux» en 1785 : Jean Le Roux, de Pratréanna, les trois autres, Thomas Mao, Jean Tanguy et Gilles Moreau, de Tréguybian. Un cinquième vassal,

[9] Arch. dép. Finistère, 4 E 38/73, convenant de Kerzoualen, bail du 10 février 1789. Le sieur Le Garrec : il s'agit d'Ignace Le Garrec, né à Kerzoualen en 1734, ordonné prêtre en 1762, «curé» (ou vicaire trévial) de la trève de Kerlaz quand survient la Révolution. Prêtre réfractaire, il est conduit aux pontons de Rochefort. Mort recteur de Saint-Évarzec. D'après la baillée de 1789, il a gardé sa part d'héritage sur le convenant de Kerzoualen.

[10] *Ibid.*, 4 E 36/58, convenant de Quillien, bail du 27 décembre 1788.

Guénolé Le Darcillon, domanier à Ruyen, avait racheté en 1758 au propriétaire foncier, Guillaume Leissègues de Kergadio, le droit de suite de moulin, contre une rente annuelle de 15 livres en plus de la rente domaniale[11]. En 1785, le gendre de Guénolé Le Darcillon, François Joncour, loue le Petit-Moulin à un nouveau meunier, Pierre Bohic. Il est alors propriétaire de Ruyen et du Petit-Moulin. Il donne dans le bail du 30 juillet 1785 les noms, cités plus haut, des quatre «moutaux» et il ajoute : «attendu que les dits bailleurs auront leur liberté d'aller moudre où bon leur semblera» , soit au Moulin-du-Pont soit au moulin de Tresséol, tous deux proches de Ruyen. Nous voyons ainsi un moulin échapper à une seigneurie et, fait plus étonnant, un ancien domanier louer un moulin avec ses «vassaux»[12]!

L'aveu et déclaration

Les domaniers qui signent un bail à convenant s'engagent toujours à fournir au seigneur foncier «une déclaration en bonne et due forme» des édices et superfices qui leur appartiennent, ce qu'on appelait aussi, en une formule abrégée, les «droits réparatoires». Ces documents, conservés par les notaires et parfois par les descendants des domaniers, sont précieux. Ils nous donnent une description précise des maisons et des bâtiments du village, des champs avec leurs talus, des garennes et des prairies. Revenons à Keraborn. Le bail est de 1782, la déclaration n'est fournie au seigneur de Tresséol que le 3 mai 1786, le délai de six mois prévu dans le bail est donc bien dépassé. Thomas Le Garrec, le nouveau domanier, déclare tenir «le lieu de Keraborn, sur la paroisse de Plonévez-Porzay, avec ses maisons, terres chaudes et froides, issues, prés, prairies, circonstances et dépendances, dont la tenue par tenants et aboutissants, mesurage et cordées, suit :

«– La maison manale couverte de gleds avec une chambre au bout du levant, construite de simple massonne, contenant de longueur cinquante-deux pieds, de hauteur six pieds et demi et de largeur en dedans douze pieds quatre pouces, à trois pignons, ayant trois portes et quatre fenêtres de pierres de taille, ouvrant au midi et au nord.

«– Une écurie au bout du levant de ladite chambre, couverte de gleds, contenant de longueur en dehors dix-huit pieds, de hauteur quatre pieds et de largeur par dedans dix pieds.

«– Une crèche nommée *ar craou izelaf,* contenant de longueur dix-sept pieds, de largeur en dedans douze pieds et de hauteur cinq pieds et demi, ayant une porte au levant.

«– Une masure de maison au bout du nord de ladite crèche.

«– Le puits ayant de profondeur trente-quatre pieds.

« – La maison à four avec le four y étant, couverte de gleds et construite de simple massonne, contenant de longueur trente-neuf pieds, de largeur en dedans douze pieds et demi et de hauteur sept pieds, ayant une porte et deux fenêtres au midi.

« – Une grange sur l'aire, construite de simple massonne et couverte de gleds, contenant de longueur vingt-quatre pieds, de largeur en dedans douze pieds et de hauteur cinq pieds.

«Contenant lesdites maisons, crèche, écurie, grange avec l'issue à frambois, l'aire, le jardin cerné de ses fossés d'orient, nord et occident et d'un treillis d'épines du midi, et un courtil nommé *liors plous* ayant son fossé du midi[13].»

Manquent à Keraborn la maison à tisserand et la soue à pourceau. La grange sur l'aire peut étonner par ses dimensions : le mur de longère n'a que cinq pieds de haut ! En réalité, cette grange sert de remise à charrette, avec son unique pignon à un bout et sa grande ouverture à l'autre bout.

---

11 *Ibid.*, 4 E 38/21, Ruyen, apprécis et contrat pour droit de moute.

12 *Ibid.*, 4 E 36/55, Petit-Moulin, bail du 30 juillet 1785.

13 *Ibid.*, 4 E 38/70, convenant de Keraborn, déclaration du 3 mai 1786.

La baillée de Keraborn précisait : «Ne pourra ledit preneur rien innover ni détériorer sur ladite tenue.» Le foncier craignait de voir «grever son fonds» si le domanier construisait ou améliorait ses édifices. Les droits réparatoires ne pouvaient dépasser en valeur le fonds lui-même. On rencontre pourtant dans bien des déclarations mention d'une maison neuve (*ty nevez*) près d'un *ty coz*, ou d'une crèche neuve (*craou nevez*). Pierre Tanguy, abbé commendataire de Landévennec, autorise en 1642 son domanier de Keravéau, Jean Avan, à «fossoyer et bastir ainsi qu'il voudra sans grever le fonds et aussi mottoyer et travailler les dites pièces ainsi que voira...[14]». Le foncier ne souhaitait pas la ruine de son domaine, car un domanier qui laissait dépérir ses édifices le lésait également. Ainsi, la petite tenue du Cosquéric, à la limite nord de la paroisse mais en Ploéven, allait à la ruine. Le domanier Alain Castric, qui habitait Lezargol en Argol – exploitait-il là une tenue ? –, avait loué le Cosquéric à des fermiers. Mais «ces fermiers ainsi que le domanier étant reconnus pour insolvables et les édifices étant dans un état de dégradation qui annonce la ruine prochaine de tout le village et par conséquent la cessation de la rente due», la famille Guiller du Marnay, propriétaire du fonds, préféra vendre la tenue. Un voisin, Yves Le Beuz, de Keravéau-Avan, acheta en 1782 d'abord les droits réparatoires du Cosquéric pour 78 livres seulement puis le fonds lui-même[15].

Après la description précise des édifices, la déclaration énumère avec soin courtils, terres chaudes, terres froides et prairies. Les courtils, ce sont de petites parcelles, cernées de talus ou de haies vives, qui entourent la cour (*ar porz*) et l'aire à battre (*ar leur, ar leurguer*). À Keraborn, en 1782, le notaire signale, en plus d'un jardin et d'un courtil ou issue à paille, «un courtil nommé *ar verger*, ayant ses fossés du midi et occident, contenant douze cordes», et un «autre courtil nommé *liors canap*, ayant ses fossés au cerne». Le courtil à chanvre est signalé dans presque toutes les déclarations, témoignage de l'existence d'une industrie rurale, le tissage des toiles, dans le Porzay.

Les terres chaudes, régulièrement fumées et labourées, ce sont d'abord les «gagneries», *ar gonidou* en breton, des champs ouverts parfois, surtout dans les villages à plusieurs tenues. Les domaniers y exploitent alors chacun une parcelle dite parée ou sillons. À Keravriel-Créis, en 1748, Yves Daniellou exploite «une pièce de terre chaude dite la gagnerie autrement *ar gonidou*, contenant en fonds cent soixante-cinq cordes et quart, ayant ses fossés d'occident et son thuron du midy, donnant d'orient et midy sur parées de terre audit Droff, d'occident sur *parc ar foënnec* et du nord sur autre parée audit Jouissant dans la même gagnerie[16]». D'autres terres chaudes sont dites des parcs, car elles sont entourées de talus arborés (ce sont aussi des édifices dans le langage des notaires). À Pennarcréac'h, en 1778, chez le domanier René Tanguy, le notaire mentionne dans l'aveu : «Autre parc de terre chaude appelé *parc bras*, ayant ses fossés d'orient et d'occident, donnant d'orient, midi et nord sur terres auxdits avouants (René Tanguy et Catherine Querrec) et d'occident sur le chemin conduisant à Menez-Choum et Locronan, contenant compris fonds sous ses fossés deux cent douze cordes et demy, sur les fossés desquels il y a quarante chico de chesnes[17].»

---

14 *Ibid.*, 2 H 157, bail de 1642 à Keravéau-Avan.

15 *Ibid.*, 4 E 38/69, vente du convenant et des droits du Cosquéric (2 p.)

16 *Ibid.*, 4 E 36/14, convenant de Keravriel-Créis, aveu du 14 août 1748.

17 *Ibid.*, 4 E 36/47, convenant de Pennarcreac'h, aveu du 16 janvier 1778. Les terres de Pennarcreac'h touchent au «chemin de Locronan au Menez-Chom» ou «chemin du Faou». La déclaration de 1778 cite un *Parc an hent meur*. La route royale de Quimper à Lanvéoc par la Lieue de grève traversait le bourg de Plonévez. Mais, à l'est de ce bourg, un embranchement montait vers le nord, gagnait Sainte-Marie du Ménez-Hom, de là descendait jusqu'au Treiz en Dinéault. C'est le chemin du Faou des déclarations : une voie ancienne, peut-être romaine comme la première, l'expression *an hent meur* le suggère.

Les terres froides comprenant surtout des garennes (*goaremou)* et des versants de collines (*meneziou*), mises en culture une année ou deux après écobuage mais avec l'autorisation du foncier, qui prélevait alors sa part de récolte, le champart. À Pennarcréac'h encore :

«Une autre garenne aussy de terre froide appelée *saoullec pilatt*, ayant ses fossés du midy, occident et en partie du nord bout d'occident, donnant d'orient sur terres des avouants et du nord sur terres audit Trohoadour, contenant compris fonds sous ses fossés deux cent trente-six cordes un quart, ayant sur son fossé du midy un chico de chesne.

«Une autre montagne aussy terre froide nommée *menez Penacreh*, ayant son fossé d'occident, donnant d'orient et midy sur terres aux dits avouants, d'occident sur le chemin menant de Menez-Chom à Locronan, et du nord sur terre de Trohoadour, contenant compris fonds sous son fossé six cent soixante-huit cordes et deux tiers, sur le plat de laquelle il y a cinq arbres de chesnes.»

Enfin les prairies et les prés, rangés en prairies fauchables et en prairies sauvages, ces dernières dites *prés frost*. Toujours à Pennarcréac'h : «Un prateau sauvage, à l'orient du village, appelé *prat Pennancreac'h,* sans édifices, donnant d'orient sur les terres dudit Penboudennec, du midy sur terre audit seigneur de Moëlien [à Trohoadour], d'occident et nord sur terres aux dits avouants, contenant mille cinquante-deux cordes, ayant deux douets à rouir et deux fontaines en son bout du nord côté d'occident, huit plançons de châtaignier, un plançon et un chico de chesne sur son plat fonds.»

«Aveu et déclaration», l'expression a donc un sens juridique bien précis. D'un côté, le domanier reconnaît les droits du seigneur sur le fonds de sa tenue. René Tanguy et sa femme «avouent tenir et profiter et de fait tiennent et possèdent à titre de domaine congéable et réparable, [...] de et sous haut et puissant seigneur messire Charles Quemper, comte de Lanascol et de Guengat et vicomte de Lezhascoët, les maisons, terres et héritages situés audit lieu de Pennancreac'h». Et, en même temps, le domanier fait préciser ses propres droits sur le domaine qu'il exploite ; en cas de congément, il peut faire valoir ces droits et les faire priser à leur juste valeur.

Le congément

Le domanier qui signe un bail reconnaît donc qu'il va détenir ses terres «à titre de domaine congéable». Une situation juridique qui nous étonne aujourd'hui : bien que propriétaire de ses droits réparatoires, le domanier est congéable, à la volonté du foncier. Les archives des notaires de Locronan sont remplies de ces actes marqués au dos «baillée avec congément». L'opération de congément nécessite deux passages au moins, sinon trois, chez le notaire : d'abord pour la signature du bail entre le nouveau domanier et le foncier, ensuite pour la vente des droits réparatoires du domanier congédié, enfin pour la signature d'une «quittance de remboursement» de ces droits. Quand les archives notariales fournissent au moins deux de ces documents, il est instructif de suivre l'opération du congément. Nous le ferons pour un petit domaine congéable sis au village de Tréguer, au nord des dunes de Sainte-Anne-la-Palud, à la frontière de la paroisse de Ploéven.

Le seigneur foncier à Tréguer, c'est l'abbé commendataire de Landévennec, Mgr Toussaint Conen de Saint-Luc ; le domanier encore en place s'appelle Yves Le Breton, et le nouveau domanier Jean Le Boussard, qui demeure au village de Tréfeuntec. Le 10 février 1781, messire de La Tour, prêtre demeurant au palais épiscopal, et Jean Le Boussard signent une baillée de neuf ans pour «le lieu de Tréguer tenu à titre de domaine congéable sous ladite abbaye de Landévennec». Le domanier s'engage à payer à chaque terme de la Saint-Michel «la somme de 91 livres 10 sols

à laquelle a été appréciée depuis plusieurs années l'ancienne rente foncière et domaniale de six briques froment, de deux briques avoine et la corvée de 7 livres 10 sols avec en sus la somme de 30 sols aussi par an d'accroissement de la susdite rente...» Ajoutez à cette rente «la somme de 400 livres de commission gracieuse et non restituable que [Jean Le Boussard] a en l'endroit payée audit sieur de La Tour, [...], en conséquence, ledit sieur de La Tour accorde audit Le Boussard la faculté de congédier et mettre hors ledit lieu de Tréguier à ses frais les détenteurs et possesseurs actuels d'iceluy, les remboursant de la valeur de leurs édifices et droits réparatoires fait conventionnellement ou à dire d'experts, acquittera ledit Boussard les chefs-rentes et autres charges qui pourraient être dues sur ledit lieu et ne pourra subroger qui que ce soit dans la présente sans l'exprès consentement dudit seigneur évêque à peine de nullité[18]».

Les domaniers en place à Tréguer, Yves Le Breton et Jeanne Le Quéméner, sa femme, vont donc être congédiés à la fin de leur bail, le 29 septembre 1782. Ce ne sera pas sans mal. À l'approche de la Saint-Michel 1782, une expertise de la tenue est faite. Les experts sont du village même de Tréguer : Alain Le Roux et René Le Gourlay, «demeurant en même commensalité», et Louis Le Doaré, qui exploitent les deux autres tenues. Le 18 août 1782, Yves Le Breton et Jeanne Quéméner reconnaissent devant le notaire Mancel avoir déjà reçu des Boussard la somme de 3 504 livres «pour le remboursement et le mérite de leurs droits réparatoires, édifices et superfices...» Un point avait fait difficulté : les Le Breton voulaient garder leur droit de pâture sur les palues de Tréguer tout en travaillant leurs terres de Ty-Anquer, à proximité, en Ploéven. Ils avaient porté l'affaire devant la cour de l'abbaye ; mécontents de la décision de cette cour, ils avaient fait appel à la cour royale de Châteaulin de la sentence de Landévennec ; un arrangement est finalement conclu : «Les dits Breton auront la faculté de faire pâturer leurs bestiaux et chevaux dans la palue nommée *broënnec* dépendante dudit lieu de Tréguer» et de couper en plus deux charretées de joncs par an sur la même palue[19].

De cet exemple et de plusieurs autres actes de la même époque nous pouvons retenir les observations suivantes :

* Le domanier est vraiment congéable ; il n'est guère plus stable qu'un fermier. Être propriétaire de ses édifices et superfices ne garantit aucunement la stabilité. Sans doute, dans bien des villages, des familles exploitaient leur tenue depuis des générations. C'était le cas de la famille de Guillaume Le Doaré qui s'apprête en 1798 à acheter son fonds de Bécherel, vendu comme bien national. Son ancêtre, Nicolas Kersalé, fournissait déjà en 1679 «aveu et déclaration» pour ses terres de Bécherel à «haute et puissante dame» Louise de Guengat. Mais à Quillien ce fut différent. En 1781 les domaniers Jean Le Boussard et sa fille, Anne Kergoat, veuve d'autre Jean Le Boussard (à ne pas confondre avec les Boussard de Tréfeuntec), sont congédiés par de nouveaux domaniers, Guy et Millio Quéméner, qui, congédiés eux-mêmes, quittaient le village du Run. Les Quéméner ont racheté pour 5 636 livres 4 sols 1 denier les droits réparatoires des Boussard. Le temps d'un bail, nouveau congédiement au lieu de Quillien, et par qui ? ... Joseph Le Boussard et sa femme Jeanne Kernaléguen, de Kerrannou, dont nous avons parlé plus haut. L'héritier des Boussard revenait dans le convenant exploité par sa famille[20].

* En aucun cas, le foncier qui change de domanier n'intervient directement pour con-

---

18 *Ibid.*, 2 F 75, convenant de Tréguer, bail du 10 février 1781.

19 *Ibid.*, 4 E 38/69, convenant de Tréguer, remboursement des droits.

20 *Ibid.*, 4 E 38/67, convenant de Quillien, congément (1781) ; 4 E 36/58, bail de 1788.

gédier son ancien domanier. Il accorde aux nouveaux domaniers, comme à Quillien en 1789 «la faculté de congédier à leurs frais, risques, périls et fortunes». Faute d'avoir trouvé la quittance de remboursement des «prix et mérites des droits» des héritiers Quéméner en 1789, il faut se reporter au congément de 1781 dans le même lieu de Quillien. Cette fois-là, Guy et Millio Quéméner avaient donné à Jean Le Boussard et consorts «la somme de 17 livres 12 sols, tant pour leurs journées de démonstration [ou d'expertise] que pour les frais de leur procureur». Les frais de congément, y compris les frais de notaire, sont toujours au compte des nouveaux domaniers.

Les actes notariés ne donnent pas toujours les raisons d'un congément. Sans doute sont-elles les mêmes que dans les cas de changement de fermiers ou de métayers. Mais le congément peut être aussi une manière de régler un problème d'héritages dans une famille. Car les droits réparatoires se transmettent comme des héritages. Le foncier, qui reste propriétaire du fonds, ne s'oppose pas à la transmission des héritages, ni même à la vente des droits réparatoires, il veille seulement à la sauvegarde de ses droits, en particulier à l'unité de la rente.

La tenue de Bécherel nous servira d'exemple, bien que le cas remonte au début du XVIIIe siècle. En 1721, deux couples exploitaient ensemble le convenant : François Le Bozec et Anne Person, Yves Dagorn et Catherine Person. Cette année-là, le malheur frappe la famille. Yves Dagorn meurt, laissant des enfants mineurs, dont Catherine, leur mère, est déclarée tutrice. Le 18 mai 1721, François Le Bozec et sa femme, qui est l'aînée des filles Person, obtiennent une baillée de leur seigneur marquis du Gage, demeurant en son château du Cludon en Plougonver, évêché de Tréguier. Dans cette baillée de 1721, le seigneur, héritier de Guengat et de Lezharscoët, avait, «comme seigneur féodal et foncier du convenant de Bécherel, permis et donné pouvoir aux dits Bozec et femme de congédier en son lieu et place [...] Catherine, tant en privé que comme tutrice des enfants de son mariage avec ledit défunt Yves Dagorn, de la part et portion qu'elle possède audit Bécherel, consistant dans une moitié dudit lieu lui échue des successions de ses défunts père et mère, – à la charge aux dits Bozec et femme de luy rembourser le mérite des droits réparatoires, édifices et superfices, suivant l'estimation qui en serait faite par les priseurs convenus ou donnés d'office». Le partage se fait à l'amiable, pour éviter les frais de procureur et aussi «pour nourrir et entretenir la paix et l'union dans leurs familles». Catherine recevra donc 720 livres pour sa part des droits réparatoires, mais où ira-t-elle avec ses enfants ? On ne le sait pas. L'acte, passé le 12 novembre 1721 devant les notaires de la cour et juridiction de Guengat et Lezharscoët, parle bien de congément. La procédure est donc la même que pour un changement de domanier[21].

L'évolution

Qu'il y ait dans la paroisse de Plonévez, comme dans le Porzay, des ménagers propriétaires de leurs fonds, cela est sûr ; les archives de la Révolution en témoignent, mais c'est un autre sujet. Que des domaniers soient aussi propriétaires de fonds de terre, c'est également vrai ; c'est la révélation que nous apportent les mêmes archives. L'établissement de la nouvelle contribution foncière obligeait l'administration révolutionnaire à recenser tous les propriétaires fonciers. La liste des citoyens de Plonévez soumis à la contribution foncière pour l'année 1793 porte soixante-dix-sept noms de ménagers, avec une évaluation approximative de leur fortune[22]. Parmi ces

21 Arch. privées, Bécherel, acte de congément du 12 novembre 1721.

22 Arch. dép. Finistère, 13 L 42, contribution foncière de Plonévez-Porzay, 1793.

propriétaires fonciers certains nous sont déjà connus comme domaniers. Relevons quelques noms :

– Guillaume Tanguy, de Pennarcréac'h, seigneurie de Lanascol.
– Louis Louboutin, de Kergaradec (Gorré), seigneurie de Lanascol.
– Thomas Le Garrec, de Trévigodou, seigneurie de Tresséol.
– Jacques Le Guillou, de Goarbic, seigneurie de Lanascol.
– Hervé Le Mao, de Bélard, seigneurie de Moëlien.
– Malo Tanguy, de Kerzoualen, seigneurie de Moëlien.

Certains de ces ménagers mi-domaniers mi-fonciers sont des notables de la paroisse de Plonévez-Porzay. Quand survient la Révolution, on les verra occuper les postes de maires ou d'officiers municipaux. Louis Louboutin, Hervé Le Mao et Jacques Le Guillou seront maires de la commune.

Les domaniers ont acquis patiemment des terres, soit sur leurs propres tenues, soit dans d'autres villages. On le découvre parfois à la lecture d'un simple partage d'héritages, comme au Mez, par exemple. Dans ce village aux multiples colons, l'une des tenues était exploitée en commun par deux beaux-frères, Jean Bradol et Hervé Le Den, mariés à deux sœurs, Catherine et Marie Bernard. Les deux couples procèdent le 24 avril 1779 au partage des héritages Bernard. Deux «lotties» sont faites par un expert, Pierre Le Floc'h, du village de Créac'harmoal. Catherine, l'aînée des héritières, choisit la «lottie» qui comprend la maison manale. Ce qui nous intéresse ici, c'est la notation suivante faite par le notaire : «entre lesquels [héritiers] est reconnu qu'il leur appartient en commun et indivis des héritages situés au lieu du Mez, trève de Kerlaz, où lesdites parties demeurent, relevant en partie à fonds et en autre partie à domaine congéable sous monsieur de Lanascol au fief de Guengat et Lezharscoët[23]...»

Mais si des terres échappaient ainsi aux fonciers, le temps des seigneurs ne pouvait être oublié par les descendants des domaniers acquéreurs de fonds, car ces descendants versaient encore, à la veille de la Révolution, une rente censive à leurs anciens seigneurs. Et, chose curieuse, l'administration révolutionnaire note avec soin, dans les listes des propriétés des nobles émigrés, les noms de ces anciens convenants. Pour ne prendre qu'un exemple, Thomas L'Helgouarc'h, qui sera maire de Plonévez, payait encore en 1789 à «monsieur de Moëlien» une rente censive de 36 livres[24]. L'évolution est sans doute la même hors du Porzay. Ainsi, en est-il du convenant dit le Berbost, dans le village de Kerniou, trève de Bolazec. Ce convenant roturier devait en 1774 une «rente censive et féagère [à] madame Magdelaine Le Mérer, veuve de messire Jérôme du Villier, demeurant en son hôtel paroisse Notre-Dame à Guingamp». Les convenanciers reconnaissent devoir «une somme de 69 sols en argent, un quartier d'avoine grosse mesure de Carhaix et deux chapons qu'ils s'obligent de payer annuellement suivant l'apprécis qui en sera fait[25]».

C'est la vente des convenants aux dépens des nobles émigrés Jacques de Lanascol et Guy-Marie de Moëlien qui va précipiter l'évolution dans la propriété des terres à Plonévez-Porzay, une évolution sensible au cours du XIXe siècle et qui fera de cette commune du Porzay un terroir de paysans maîtres de leur sol.

---

23 *Ibid.*, 4 E 38/62, Le Mez, partage d'héritages, 24 avril 1779.

24 *Ibid.*, 1 Q 89, biens nationaux, village de Keradeun.

25 Arch. dioc. Quimper, 15 AA 1, paroisse de Bolazec.

DOCUMENT :
Baillée avec droit de congément
à Keravriel-Créis (1781)[26]

«L'an mil sept cent quatre-vingt-un, ce jour quatrième aoust avant midy, devant nous les soussignants notaires de la juridiction de la châtellenie de Kervent et Plessix-Porzay et celle de Guengat et Leshascoët, [...], furent présents messire Joseph-René de Moëlien, chef de nom et d'armes, chevalier seigneur dudit nom, Kerdoutous, Lanhoulou et autres terres et seigneuries, ancien capitaine des vaisseaux du Roy, [...], demeurant à son château de Moëlien sur la paroisse de Plonévez-Porzay, d'une part, et Jean Le Droff, demeurant au lieu de Didreux sur la paroisse dudit Plonévez-Porzay et en la trève de Kerlaz, d'autre part.

«Lequel dit seigneur de Moëlien a par le présent avec garantie à la coutume accordé audit Jean Le Droff acceptant la baillée des droits, édifices et superfices de François Juzeau situés au lieu de Keravriel-Créiz audit Plonévez-Porzay, avec faculté de le congédier en le remboursant desdits droits réparatoires, soit conventionnellement ou à dire d'experts, à ses propres frais et sans répétition vers ledit seigneur de Moëlien, qui a accordé et accorde la présente baillée avec faculté de congédier pour le temps et espace de neuf années entières et consécutives qui commenceront à avoir cours de ce jour ou en tout cas à l'échéance de la dernière baillée accordée audit Juzeau ; à la charge audit Jean Le Droff de payer de rente convenenciaire audit seigneur de Moëlien la somme de trente-neuf livres dix sols en argent, quatre livres pour corvées, avec le droit de champart en cas d'égobue, et de suivre le distroit du moulin de Moëlien, ladite rente payable à chaque jour et terme de Saint-Michel en septembre, à commencer ledit preneur à en faire le premier payement à la Saint-Michel en un an, ainsy continuer d'an en an pendant le cours de la présente, s'obligeant ledit preneur de fournir audit seigneur de Moëlien déclaration en bonne et due forme dans l'an de l'exercice (?) du congément desdits droits, et de délivrer copie de la présente au même seigneur de Moëlien dans le mois quitte de frais, réservant ledit seigneur de Moëlien une rente constituée de la somme d'onze livres huit sols huit deniers qu'il a sur lesdits droits soit pour en recevoir le remboursement au principal ou d'en laisser la continuation audit Jean Le Droff, auquel dernier cas ledit Jean Le Droff fournira nouvelle obligation audit seigneur de Moëlien ;

«A tout ce que devant les dites parties s'obligent chacune en ce que le fait la touche sous toutes obligations de droit de coutume et d'ordonnance ; ainsy voulu et consenty, fait et passé audit château de Moëlien, au rapport du soussignant Mancel notaire, son collègue présent, sous le scign dud. Seigneur de Moëlien pour son respect, et celuy de Me François Le Villain requérant ledit Droff disant et affirmant ne sçavoir signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance et les notres notaires lesdits jour et an que devant.»

BIBLIOGRAPHIE

E. COLIN, «L'évolution de l'économie rurale au pays du Porzay de 1815 à 1930», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXIII, 1947, p. 60-80.

E. COLIN, «Quelques aspects de la vie rurale au pays du Porzay», *ibid.*, t. LXX, 1943, p. 73-83.

J. GALLET, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, 1993, 343 p.

R. GRAND, *Le domaine congéable et ses répercussions sociales en France*, s.l., 1925.

V. LE FLOC'H, «Le régime foncier et son application pratique dans le cadre de la paroisse de Plonivel au XVIIIe siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCII, 1966, p. 117-205.

M. PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne, t. IV, La Bretagne ducale*, Mayenne, 1982, p. 225-247.

H. SÉE, *Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*, Paris, 1906, 544 p.

P. THOMAS-LACROIX, *La condition des terres et les modalités du domaine congéable dans le pays de Vannes au XVIIIe siècle*, Besançon, 1949.

[26] Arch. dép. Finistère, 4 E 38/67.

Résumé

À la fin du XVIIIe siècle, la majorité des terres de la paroisse de Plonévez-Porzay sont encore soumises au régime du domaine congéable suivant l'usement de Cornouaille. Le fonds appartient au seigneur – Moëlien, Quemper-Lanascol, Plœuc ou Du Brieux – et les «édifices et superfices» au domanier. La rente foncière est modérée. Fixée traditionnellement en grains, elle se paie de plus en plus en argent, les seigneurs ne résidant plus guère dans leurs manoirs. Les congéments, qui sont fréquents, ne garantissent pas la stabilité des domaniers. Les actes notariés révèlent cependant que bien des ménagers sont mi-domaniers mi-fonciers. La vente des biens nationaux précipitera le déclin du domaine congéable dans le Porzay.

Abstract

At the end of the XVIIIth century, most of the lands of the Plonévez-Porzay parish were still subjected to *domaine congéable*, following the *usement* of Cornouaille. The land belonged to the lord – Moëlien, Quemper-Lanascol, Plœuc or Du Brieux – and the *édifices et superfices* to the *domanier*. The land tax was moderate. Traditionally paid in grain, it was more and more paid in cash, as few landlords still lived in their *manoirs*. The *domaniers* were not given much professional stability as *congéments* were frequent. However, deeds drawn up by public notaries show that many *ménagers* were half *domaniers* and half *fonciers*. The sale of the *biens nationaux* hastened the decline of *domaine congéable* in Porzay.

Diverradur

Evel e Kerne a-bez, e parrez Plonevez-Porze, da ziwez an XVIII[ved] kantved, an douarou a oa anezo douarou-koñje. An aotrou – Moëlien, Quemper-Lanascol, Plœuc pe Du Brieux – a zo perhenn war ar font ; ar gwir hag ar pourprezou a zo d'an domaner. Ne zav ket al lizer-marhad da uhel. Daoust d'ar gouel-Mikêl beza istimet ar priz anezañ e greun, gand arhant eo e vez paeet an aliesañ rag an aotrouien a zo troet muioh-mui da vond da chom e diavêz o maner. N'eo ket gwarantet ar plas, setu ma tegouez d'ar gwiraer beza kaset kuit gand ar mestr. Bez ez eus koulzkoude, e giz ma tiskouez paperou notered 'zo, merourien hag a zo hanter-hanter perhenn war ar font ha war ar gwir. Azaleg m'eo bet lakeet e gwerz madou an noblañsed da vare an Dispah, er Porze eo eet buan war zigresk niver an douarou-koñje.

L'immigration auvergnate en Bretagne
Premières approches

par Serge Duigou

Pendant trois siècles, du XVIIe au XIXe, des milliers de marchands ambulants auvergnats ont parcouru les routes et les chemins de Bretagne, avec, à la clé, pour beaucoup, un mariage et un établissement dans leur pays d'accueil. La montagne ne nourrissait pas son homme, le sol était ingrat, les récoltes maigres, la fécondité abondante et interminable la morte-saison. «Obligés par le besoin de vivre et l'improbabilité de le faire chez eux, d'aller offrir leurs bras et leur misère à tous les peuples de l'Europe», selon un rapport administratif de 1791[1], les Auvergnats partaient tenter fortune dans les «bas pays».

Pour Abel Poitrineau, grand spécialiste des migrations montagnardes en France, «au XVIIIe siècle, les aires de réception pour lesquelles les Auvergnats font montre de prédilection marquée sont Paris et sa «couronne» de terres fertiles et de petites villes vivantes, le Val de Loire et ses abords et le Midi languedocien largement entendu[2]». Il convient d'ajouter la Bretagne à la liste.

Les migrations temporaires

Aurillacois et Cézallier

En prenant appui sur un corpus provisoire d'un millier de «Bretons» – c'est ainsi qu'on désignait les Auvergnats qui prenaient la direction de notre province – on constate qu'ils sont majoritairement originaires de deux secteurs : l'Aurillacois, dans l'actuel département du Cantal, pour 80 % ; et le Cézallier, ce haut plateau désolé à cheval sur le nord du Cantal et le sud du Puy-de-Dôme, ainsi que ses franges méridionales de la vallée de l'Alagnon, pour 15 %. Autant dire que l'émigration vers la Bretagne concerne essentiellement (à 95 % environ) le Cantal.

Mais dans l'Aurillacois, la vallée de l'Authre (soit, d'amont en aval, les sept paroisses de Marmanhac, Jussac, Reilhac, Naucelles, Ytrac, Saint-Paul-des-Landes et Lacapelle-Viescamp, auxquelles il convient d'ajouter les localités voisines de Teissières-de-Cornet, Ayrens et Crandelles) – se taille la part du lion avec près de 60 % du total des migrants. Le reste des troupes se recrutait (pour quelque 10 %) dans les vallées de la Jordanne (qui arrose Aurillac) et de la Cère, les collines boisées de la Châtaigneraie au sud-ouest d'Aurillac (8 %), et le Carladès, ancienne seigneurie appartenant aux Gri-

[1] A. POITRINEAU, *Remues d'hommes, Les migrations montagnardes en France, 17e-18e siècle*, Paris, 1983, p. 26.

[2] ID., *ibid*, p. 35-36.

maldi, à une dizaine de kilomètres au sud-est du chef-lieu du Cantal. Il faut noter que la ville d'Aurillac est, elle-même, fort peu touchée par un phénomène qui met en branle des ruraux, des fils de laboureurs.

Si l'on se fie à la paroisse d'origine, quand elle est clairement indiquée, ou au patronyme des premiers migrants décelés dès le règne de Louis XIV, il y a lieu de penser que le flux vers la Bretagne a pris naissance à Marmanhac, pour descendre ensuite la vallée de l'Authre et gagner les paroisses limitrophes.

Depuis le milieu du XVIIe siècle

Depuis quand les Auvergnats fréquentent-ils la Bretagne ? On trouve trace du phénomène migratoire depuis au moins le milieu du XVIIe siècle. Un Germain Conort[3], patronyme de la vallée de l'Authre, se marie à Quimper dès 1656. À la même période, le chaudronnier Guillaume Loslier fait souche dans la capitale cornouaillaise ; et sa fille Anne se marie en 1702 avec le chaudronnier Jean Longuecam, originaire de Marmanhac.

Ainsi, dès la seconde moitié du XVIIe siècle, les chaudronniers ambulants de la vallée de l'Authre sont présents en Basse-Bretagne. Mais c'est surtout à partir des années 1740 que le phénomène va prendre de l'ampleur pour culminer à la fin du siècle. Un rapport administratif de 1791 affirme qu'un sixième des habitants du Cantal émigre. La Révolution, le Consulat et l'Empire voient l'apogée du flux migratoire – on peut évaluer qu'un millier d'Auvergnats sont alors présents en Bretagne –, qui se poursuit en déclinant peu à peu jusqu'aux premières années de la troisième République.

D'année en année, il se constitue dans toute la Bretagne, de Saint-Malo à Pont-l'Abbé, de Saint-Renan à Nantes, un réseau auvergnat d'autant plus impressionnant qu'il couvre l'ensemble des bourgades de quelque importance. À y regarder de près, les Auvergnats sont partout, sur le littoral comme au cœur de la province, omniprésents, solidaires, tissant patiemment, sans faire de bruit, leur toile commerciale et humaine.

Au départ, les migrations sont temporaires. Au sortir des travaux agricoles, à la fin de l'été ou au début de l'automne, les hommes se déversent dans les «bas pays», adultes mariés mais aussi jeunes gens qui font office de commis, compagnons ou domestiques de leur père ou d'un voisin. Les Auvergnats quittent leurs vallées ou leurs plateaux pour des périodes de huit mois, plus souvent dix-huit, vingt ou vingt-quatre. «Chaque campagne des Auvergnats en Bretagne est de dix-huit mois ordinairement, au bout desquels ils s'en retournent en leur pais et y passent cinq à six mois», déclare, en 1762, Pierre Lavaissière, d'Aurillac, chaudronnier forain autour de Pordic, près de Saint-Brieuc[4]. En 1789, Pierre Laroumets, de Marmanhac, s'engage à servir de «garçon chaudronnier» à Durand Grenier, de la même paroisse, «pendant le tems et espace d'environ vingt mois, c'est-à-dire pendant la campagne qui commencera dans le mois de juin prochain, auquel tems il doit partir pour la Bretagne afin d'y vaquer à son commerce de chaudronnier[5]». En 1803, Charles Vigier, chaudronnier d'Aurillac, signe un contrat de travail avec son futur patron, François Calvet, de Carlat, se mettant à son service «pendant le temps et l'espace de deux années consécutives», dans la ville de Baud, où le dernier «tient son magasin». Il sera «nourri, blanchi, éclairé et chauffé» et recevra annuellement cinq cents livres tour-

[3] Par souci d'authenticité, nous avons utilisé la graphie auvergnate des patronymes des migrants. Par contre, la graphie bretonne est de mise pour les descendants nés en Bretagne. Nombre de ces patronymes ont subi des modifications orthographiques parfois sensibles une fois le migrant installé en Bretagne (Ribeyrols devient Revérole, Laubières : Louvière, etc). Nous écrivons donc : Jean Desbans, pour le migrant, mais Jean Desban pour son fils, né à Saint-Jean-Trolimon.

[4] Arch. dép. Cantal, 3 E 264/1675.

[5] *Ibid.*, 3 E 229/126.

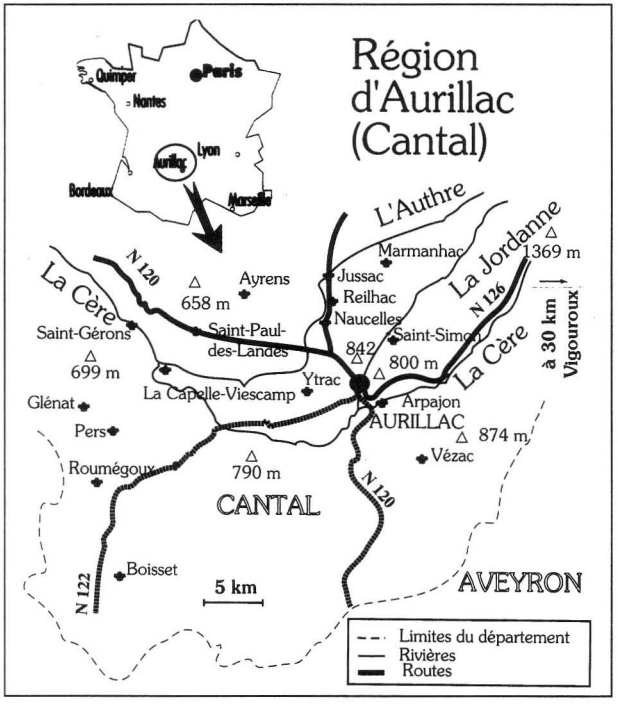

La région d'Aurillac et les monts du Cézallier (à cheval sur le sud du Puy-de-Dôme et le nord du Cantal) d'où est originaire la quasi-totalité des migrants auvergnats de Bretagne.

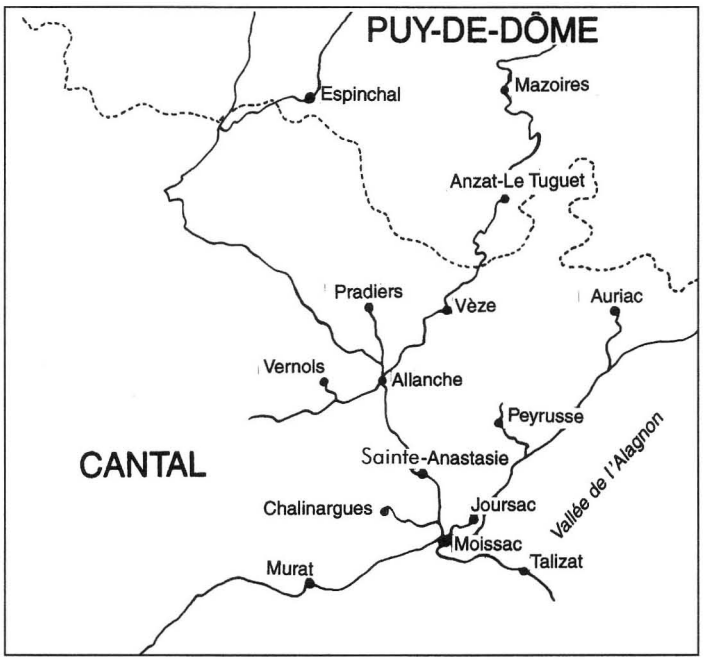

Les monts du Cézallier

nois ; au bout d'un an, s'il le désire, il sera associé au commerce à mises de fonds et bénéfices égaux[6].

Associés contre les périls

Les marchands ambulants s'associent en général à deux (frères, beaux-frères, beau-père et gendre, «pays»). Ils partagent à égalité les frais d'installation (le cheval et la charrette ferrée) et d'achat des marchandises, ainsi que les bénéfices, ou le patron rémunère un ou plusieurs compagnons. Guillaume Chabrier aîné, d'Allanche, marchand forain basé à Quimper, emploie son frère, Chabrier cadet, comme commis, ainsi qu'un garçon domestique, Antoine Sudre, du même village cantalien, qu'il paie seize francs par mois[7]. De toute façon, il vaut mieux être deux pour affronter les aléas de la vie des chemins, et partager les risques liés à des fournisseurs parfois peu scrupuleux et des clients, particuliers ou revendeurs, insolvables ou carrément filous.

Même s'ils proviennent les uns et les autres du diocèse de Saint-Flour – futur département du Cantal –, les Aurillacois et les natifs du Cézallier ne se mélangent guère. La grande famille des Auvergnats est en fait divisée en deux sous-groupes distincts, qui s'organisent, se structurent par terroir avant chaque départ, et conservent ce mode de fonctionnement tout au long de leur périple. En 1827, une altercation met aux prises plusieurs Auvergnats dans la boutique de draps quimpéroise d'Antoine Nozières. Outre le marchand, on y rencontre Jean Cheyrousse, commis, Antoine Barberousse, dit l'aîné, Guillaume Chabrier et Jean Nozières, frère d'Antoine, tous trois marchands forains. Alors que les Auvergnats de la capitale cornouaillaise sont dans leur grande majorité des Aurillacois, tous les cinq viennent du Cézallier[8]. Si pour les Bas-Bretons les colporteurs auvergnats sont interchangeables, les premiers intéressés reconnaissent au premier coup d'œil, y compris par des détails vestimentaires, s'ils ont vu le jour sur le versant nord ou sud du puy Mary.

Avant le départ, deux précautions devant notaire : laisser une procuration pour agir en bonne et due forme à une personne de confiance, l'épouse ou à défaut un parent ou un ami ; rédiger son testament afin d'être au clair pour la dévolution des biens et le salut de l'âme. Le 27 août 1783, Jean Rochet, marchand de Saint-Paul-des-Landes, «sur le point de partir pour continuer son commerce dans la Bretagne», signe un testament marqué par le souci de l'au-delà. Il lègue cent cinquante livres aux pauvres de sa paroisse, autant au curé pour «célébrer des messes pour le repos de son âme»[9]. Bien sûr, chaque départ n'était pas précédé par ces deux actes notariés, qui servaient pour plusieurs voyages. En tout cas, la démarche de Jean Rochet se révéla utile ; quelques mois plus tard, il décédait en Cornouaille, et Antoine Belmon, marchand de draps à Quimper, originaire du village voisin d'Ytrac, fut chargé par la veuve de récupérer ses effets, marchandises et créances et honorer ses dettes[10].

Le voyage se fait à cheval, et, afin de mieux se prémunir contre les mauvaises rencontres, en groupe. On se déplace en famille, père et fils, oncle et neveu, mais plus souvent frères, souvent deux (Viers, Chabrier, Labory, Bourse, Barberousse, etc.), parfois trois (Vazelles, Lavaurs, Roumégou, Veisseyre...), voire quatre (Lassau, Casses, Cardaliaguet). La règle voulait que toute une fratrie commerce dans la même région mais elle souffrait quelques exceptions. D'une part, il n'était pas rare qu'un fils prenne la suite des parents laboureurs et reste au pays. D'autre part, un frère de «Breton» pouvait se fixer dans une

6 Arch. dép. Cantal, 3 E 25/74.

7 Arch. dép. Finistère, 65 U 14/2 et 54 U 8/35.

8 *Ibid.*, 54 U 8/37.

9 Arch. dép. Cantal, 3 E 224/523.

10 *Ibid.*, 3 E 224/519.

autre province, comme Antoine Mazard, marchand à Cadouin, dans le Périgord, alors que son frère Jean est installé à Rennes[11].

Jusqu'en Bretagne, l'itinéraire est immuable. Ensuite, chacun reprend ses habitudes, au gré des circuits rodés, des marchés et foires fréquentés, des auberges amies. Dès le début, en convolant avec une Bretonne, certains célibataires transformaient leur migration saisonnière en migration définitive. Ces Auvergnats sédentarisés devenaient autant de relais accueillants pour les compatriotes forains de passage. Le marchand colporteur Guillaume Chabrier est en pension à Quimper chez son «pays» du Cézallier, François Bourse aîné, installé à demeure[12].

Un quotidien harassant

Ces havres n'étaient pas du luxe pour des nomades soumis à un quotidien harassant, placé sous le signe du précaire, de l'inconfort, du danger, de la friponnerie. Le 22 septembre 1773, c'est jour de foire à Saint-Quay-Portrieux. Deux marchands poêliers d'Aurillac basés à Pordic, Pierre Lavaissière et Céric Noailles, qui ont déballé sur le foirail, s'absentent un moment pour conclure une affaire ; à leur retour, ils découvrent qu'on vient de leur voler des marchandises, ainsi que cent cinquante livres. Les coupables, le boulanger Yves Ollivier et sa femme, sont vite démasqués. Mais loin de vouloir restituer leur butin, ces derniers, le jeudi 7 octobre suivant, «menacèrent Lavaissière et Noailles au marché de Binic qu'ils les tueraient s'ils les rencontraient dans quelques foires ou marchés». Les Auvergnats portent l'affaire devant la juridiction de La Roche-Suhart, attendu qu'«obligés par état d'être absents journellement et de parcourir les campagnes, ils ont beaucoup à craindre que les menaces de leurs adversaires ne se réalisent[13]».

Le 1er novembre 1789, pour expliquer son dépôt de bilan, le chaudronnier Jean Laparra, de Saint-Mamet, soutient qu'il a été victime, un mois plus tôt, sur la route de Vannes à Malestroit, d'un vol de huit cents livres en argent «provenant de la vente qu'il avait faite de partie de ses marchandises[14]». Vrai ou faux, peu importe ; que le colporteur ait mis cet argument en avant atteste sa crédibilité aux yeux des juges consulaires.

Que d'Auvergnats encore jeunes finissent leur vie misérablement dans un hospice pour indigents, victimes de maladies non soignées, d'épidémies, d'habitudes alimentaires déplorables, de conditions atmosphériques à ne pas mettre un colporteur dehors ! Quand ce n'est pas d'un accident stupide, comme celui qui, le 23 mai 1752, coûte la vie au chaudronnier Antoine Laparra, de Jussac. Ce jour-là, en compagnie de son frère Jean, l'Auvergnat assiste tranquillement aux compétitions du papegaut au pied du Frugy à Quimper, quand un coup de fusil le blesse mortellement. Il avait trente-deux ans[15].

Parmi des dizaines de jeunes gens disparus prématurément, voici à Quimper, décédés en la paroisse pauvre de Saint-Esprit qui abritait l'hôpital Sainte-Catherine : Jérôme Bastid, «jeune homme» en 1742, Antoine Laboygue, vingt ans (1778), Jean Cardaliaguet, de Roumégoux, vingt-deux ans (1786), François Juré, du Cézallier, vingt ans (1786), Antoine Laflorentie, de Lacapelle-Viescamp, vingt-cinq ans (1790). Tous terrassés par cette vie impossible de vagabonds éternels.

Les documents d'époque laissent apparaître la détresse de ces horsains, soumis à des épreuves multiples, parfois fatales. Marchand ambulant de vingt et un ans, originaire de

---

11 Arch. dép. Cantal, 3 E 33/71.

12 Arch. dép. Finistère, 54 U 8/39.

13 Arch. dép. Cantal, 3 E 264/1675.

14 Arch. dép. Finistère, 4 E 52/119.

15 *Ibid.*, B 788. – Magdeleine DANIEL-LE BARS, «Mort accidentelle au XVIIIe siècle, à Quimper, d'un chaudronnier auvergnat», *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 41, 71e année, janvier-mars 1969, p. 410-415.

Salins près de Mauriac, Antoine Arnail adresse de Quimperlé, le 30 octobre 1787, cette lettre à sa mère, la veuve Maury : «Ma santé est meilleure qu'elle n'a été. J'ai été malade pendant deux mois. Je suis bien surpris que vous ne m'ayez pas fait réponse à une lettre que je vous ai envoyée le 28 mars, dont cela me cause bien de la peine... Je vous dirai que je suis tout seul depuis le mois de mai...» Moins de six mois plus tard, la mère recevait une lettre d'un «pays», le marchand Jean Barrier : « Je vous annonce une triste nouvelle. C'est la mort de votre fils qui est arrivée le 25 mars. La maladie qui l'a fait mourir est la pulmonie. Vous savez que cette maladie est ordinairement languissante. C'est pourquoi vous n'ignorez pas qu'il a été longtemps malade.» Mort à vingt-deux ans à l'hôpital Saint-Yves de Rennes, Arnail laisse des «effets, habits, meubles, outils, papiers et argent» qui seront récupérés par Jean Barrier, institué son procureur par la veuve[16]. Cas dramatique d'un jeune homme qui, au terme d'un lente agonie, s'éteint dans un isolement accentué par le faible nombre de ses compatriotes de Salins présents en Bretagne.

Le sabotier Jean Dumas, d'Arfeuilles, au nord du diocèse de Clermont-Ferrand, termine, lui aussi, son existence dans le dénuement. Arrêté et incarcéré à Carhaix, le 29 juillet 1768, alors qu'il mendie depuis son départ de Coutances un mois et demi plus tôt, il décède le 12 octobre de la même année, à l'âge de trente-six ans, au dépôt de mendiants de Quimper[17]. Mais rarissimes sont les Auvergnats réduits à la mendicité. Issu d'une paroisse complètement excentrée par rapport au centre de gravité de la migration auvergnate vers la Bretagne, Dumas souligne *a contrario* l'atout majeur que représente, pour ces déracinés, la solidarité de terroir.

Dans ces conditions d'éloignement par rapport aux collines et vallées de la mère-patrie, la correspondance avec la famille était, semble-t-il, d'un grand réconfort, du moins chez les marchands à même de lire. Les doléances d'Antoine Arnail à l'égard de sa mère trouvent, une dizaine d'années plus tard, un écho dans celles de Louis Lavaurs, qui se plaint à son frère Antoine : «J'ai écrit une autre lettre à ma chère mère le 23 nivôse dont je lui demandais son consentement et les papiers qui me sont nécessaires pour mon mariage. Je suis très étonné de ne point les recevoir. Je ne sais si ma mère veut mettre opposition à mon bonheur[18].» En fait, le mariage avec la fille Lavighe, de Saint-Renan, une «payse» de la deuxième génération, se fera, mais la nouvelle Mme Lavaurs décèdera peu de temps après, à l'âge de vingt-deux ans.

Les marchands chaudronniers forains

La Bretagne a essentiellement connu quatre spécialités montagnardes : marchands chaudronniers, marchands de draps, sabotiers, marchands de parapluies. Plusieurs métiers, habituels chez les travailleurs des hauts pays, y ont par contre été globalement absents : les pionniers, travailleurs de force armés de pelles et de pioches, scieurs de long, maçons, peigneurs de chanvre, chiffonniers, cordonniers et autres ramoneurs[19].

Toutefois, nous avons recensé une dizaine de rémouleurs, tous du Cézallier, dont, à Morlaix, dans les années 1780, les beaux-frères Antoine Raynaut et Michel Vigier. En 1782, Brest voit séjourner deux joueurs de vielle descendus des montagnes de Besse-en-Chandesse, Antoine Villard et Antoine Barou, trente et quatorze ans, le premier par ailleurs montreur d'une lanterne magique. Un inventaire systématique de ces travailleurs issus du Massif central réserverait sans doute des surprises. En 1694, pour ne

16 Arch. dép. Cantal, 3 E 267/658.

17 Arch. dép. Finistère, B 867.

18 Arch. dép. Cantal, 470 F.

19 Un seul ramoneur dans notre corpus : Annet Vergnoil, de Larrode, en Puy-de-Dôme, installé à Quimper au milieu du XIXe siècle.

prendre qu'un seul exemple, deux charpentiers limousins, Léger Gasset et Antoine Bussier, travaillent à Combrit, où ils sont même choisis comme parrain.

Les chaudronniers itinérants «transportent avec eux, à dos dans des hottes ou le plus souvent dans des bannes d'osier accrochées au bât de bourriques ou de bidets, un assortiment d'ustensiles neufs dont ils se sont approvisionnés avant leur départ chez un grossiste, dans un «moulin à cuivre», et qu'ils munissent eux-mêmes d'anses de fer». Par ailleurs, ils récupèrent le cuivre usagé. Quand ils sont installés à poste fixe dans une boutique, «ils fabriquent avec l'aide de compagnons ou d'apprentis, toujours des compatriotes, et vendent à neuf ou réparent les ustensiles de cuivre jaune ou rouge, de fonte et de fer[20]». Casseroles, marmites, chauffe-lits, fontaines, chandeliers, chaudrons, bassins, forment l'essentiel de leur pratique commerciale.

Dans ces métiers du métal, deux variantes : les fondeurs, qui refondent périodiquement les cuillères et la vaisselle d'étain grâce à des moules *ad hoc* ; les rhabilleurs qui réparent sommairement les marmites et chaudrons usagés.

Les Bretons avaient fini par s'habituer au passage régulier de ces marchands ambulants, parlant un français patoisant et baragouinant un breton de (batterie de) cuisine, débrouillards et solidaires. «Les chaudronniers itinérants, personnages pittoresques et un tantinet inquiétants, avec leur déballage de bassines ou de marmites cliquetantes ou résonnantes, les feux de bûches qu'ils allument sur la place des villages pour rendre fluides les métaux à reprendre, la fumée colorée et le chuintement qui accompagnent les soudures, prennent appui sur les dépôts temporaires de marchandises ou de vieux cuivre qu'ils forment dans les cabarets ou auberges qu'ils fréquentent, ainsi que sur les boutiques des marchands sédentaires dits «marchands poiliers» ou marchands de cuivre sises dans les bourgades et villes[21].»

Des tentations protectionnistes

Ils s'approvisionnent chez les marchands de Villedieu-les-Poêles, Saumur ou Nantes (parfois forains eux-mêmes[22]), chez les grossistes auvergnats déjà installés dans les villes bretonnes ou auprès d'autres compatriotes colporteurs. À la fois aubergiste (à l'enseigne de Sainte-Catherine) et marchand chaudronnier «grossier» en haut de la Grand-Rue de Vannes, un Jean Truel joue, dans les années 1770, un double rôle clé, logeur et fournisseur, auprès de ses compatriotes, qui ne peut que susciter des vocations[23].

Les forains sont parfois en butte aux tracasseries des «marchands poiliers» autochtones, adversaires d'une concurrence qu'ils estiment sauvage et déloyale. Le 25 février 1707, une sentence de la cour royale de Brest fait défense «à tous chaudronniers qui se retirent en la ville et qui n'y ont point boutique ouverte de faire aucun travail ni débit de chaudronnerie s'ils ne contribuent point aux charges et taxes au payement desquels lesdits maistres chaudronniers étaient imposés et s'ils n'étaient point employés au rôle de la capitation, faisant défense aux chaudronniers forains d'entrer en ville pour y faire aucun travail de leur métier, excepté aux jours de foires et de marchés, auxquels seulement lesdits forains pourront étaler, vendre et troquer de la chaudronnerie et autres ouvrages de leur profession à peine de trois livres d'amende au profit de l'hôpital.»

Au mois de juillet suivant, les chaudronniers de Brest font saisir des marchandises de Louis Gimels et de ses associés – trois casseroles, deux bassins, une enclume, deux marteaux, une paire de ciseaux, une paire de souf-

---

20 A. POITRINEAU, *op. cit.*, p. 126.

21 ID., *ibid.*, p. 128.

22 Le 5 décembre 1767, Etienne François Havard, «marchand poilier» de Villedieu, arrive à Quimper «avec un domestique et sept chevaux pour le port de ses marchandises» (Arch. dép. Finistère, B 4572).

23 Arch. dép. Cantal, 3 E 98/35.

flets, deux livres et quart d'étain –, sous prétexte que les forains avaient prolongé le séjour de vingt-quatre heures qui leur avait été autorisé. Ce à quoi les Auvergnats répliquent qu'en l'absence de lettres de maîtrise sur la ville, les agissements des Brestois sont «une vexation et une voie de fait condamnable». Ils contestent la sentence du 25 février, qui est finalement confirmée par arrêt du 12 novembre 1707[24].

En 1745, nouvelle protestation des chaudronniers brestois qui rappellent les incidents de 1707 : «Il y avait des revendeurs chaudronniers forains qui allaient par les rues dans les maisons, tant à Brest qu'à Recouvrance, crier et vendre leurs marchandises» ; et nouvelle confirmation de l'arrêt du début du siècle, régulièrement battu en brèche dans les faits. Mais ces réactions épidermiques de la part des locaux n'ont jamais, en Bretagne, atteint beaucoup d'ampleur, ne serait-ce que parce que la plupart des sédentaires étaient eux-mêmes des Auvergnats installés de fraîche date.

L'aristocratie des marchands de draps

À partir de 1750, les chaudronniers ne sont plus seuls sur les routes bretonnes, les marchands de draps (ou d'étoffes, ou de couvertures) font leur apparition. Cette aristocratie des Auvergnats ambulants – tous, sauf rares exceptions, savent écrire – propose un assortiment de marchandises plus diversifié que ne laisse entendre leur appellation. Dans les faits, la frontière entre chaudronniers et marchands de draps était loin d'être étanche. Quand le chaudronnier Jean Laparra dépose son bilan en 1789, l'un de ses créanciers est Langlais, fabricant de couvertures à Nantes[25]. Les premiers marchands de draps furent en fait des chaudronniers amenés, afin de profiter d'une clientèle fidélisée, à diversifier leur palette de produits.

La fratrie Lavaurs-Lavaissière nous en fournit un bon exemple. Louis Lavaurs, de Jussac, et son associé – qualifié de «chaudronnier» – Jean-Antoine Lavaissière, du village voisin de Reilhac, vendent des poêles, des couvertures, des ceinturons, mais aussi des effets d'église : croix, tabernacles, chandeliers, mouchettes, lampes, bénitiers... Lavaissière semble avoir les paroisses comme clientèle privilégiée : il fournit en 1772 douze chandeliers de cuivre à l'église de Lanriec et, douze ans plus tard, fait condamner un fabricien de Gourin à lui verser une somme de 284 livres[26]. Comme les marchands ne peuvent transporter d'importantes quantités de marchandises, ils recourent à des relais, à la fois magasins et lieux d'hébergement, Auvergnats sédentarisés dans les bourgs, auberges, cabanes rudimentaires. En 1770, on les suit dans le Trégor : Saint-Quay-Perros, Louannec, Perros-Guirec, Trégastel, Pleumeur-Bodou, Ploulec'h, Ploumilliau, Trédrez, Saint-Michel-en-Grève, Plestin-les-Grèves, Plouégat-Guérand (chez le marquis de Locmaria), Lanmeur. À Saint-Quay et Pleumeur, ils ont manqué de chandeliers et d'une croix de tabernacle. À leur prochain passage, ils s'acquitteront peut-être de la commande[27].

En mars 1773, Louis Lavaurs décède à Pontivy chez Pierre Tourtoulou, un «pays» de Reilhac marié à une Bretonne. Son fils aîné, Antoine Lavaurs, convole avec Jeanne Lavaissière, la fille de son associé, et prend la place de son père auprès de celui-ci. Lorsque le beau-père prend sa retraite, Antoine et ses deux frères, Louis premier et Louis le jeune[28], parcourent les routes bretonnes, bientôt

---

[24] Arch. dép. du Finistère, B 2443.

[25] *Ibid.*, 4 E 52/119.

[26] *Ibid.*, 314 G 2 et B 146.

[27] Arch. dép. Cantal, 470 F.

[28] L'habitude était fréquente dans les familles auvergnates de donner le même prénom à plusieurs enfants. On distinguait les rejetons grâce aux qualificatifs : «premier», «second», ou «l'aîné», «cadet» ou «le jeune». Le record semble avoir été atteint avec les quatre sœurs de Pierre Dandurand, toutes quatre prénommées Marie ! Une habitude qui ne facilite pas le travail de l'historien.

rejoints par les trois frères de Jeanne Lavaissière, Antoine, Pierre-Louis et Bonnet. Six frères et beaux-frères sont ainsi à pied d'oeuvre, faisant jouer une solidarité familiale, l'une des clés de leur réussite. Mais alors qu'Antoine Lavaurs se marie en Auvergne et mène jusqu'à sa retraite une existence écartelée entre la Bretagne et la maison familiale de Sournac en Teissières-de-Cornet, son frère Louis le jeune et son beau-frère Bonnet Lavaissière prennent femme en Basse-Bretagne, le premier avec une fille d'Auvergnat installé à Saint-Renan, le second avec la veuve d'un aubergiste auvergnat de Quimper.

Marchand forain, Antoine Lavaurs propose à sa clientèle une palette assez vaste de produits : mouchoirs, tissus, châles, cravates, bonnets, toiles de coton (guinée, organdi...), tissus de soie (taffetas), bas et même... fusils et pistolets. Il est basé principalement à Quimper, mais on le rencontre à Brest, à Landerneau (à l'enseigne du Chapeau-rouge), à Quimperlé et plus tard (sous l'Empire) à Saint-Brieuc.

Il effectue une part importante de ses achats les 22 avril et 22 août aux foires de Caen et Guibray, aujourd'hui faubourg de Falaise, dans le Calvados, les grands rendez-vous annuels des marchands ambulants de tout l'ouest de la France[29]. Commandées sur place, les marchandises lui sont livrées en Cornouaille par un «voiturier par terre» ou un «entrepreneur de roulage».

Les fournisseurs des marchands forains se recrutent dans toute la France, négociants de Paris, Lyon, Vienne, Versailles, Reims, Beauvais, Châteauroux, Nîmes, Amiens, Sedan, et du grand Ouest : Rouen, Lisieux, Vire, Falaise, Cholet, Laval, Nantes, Rennes, Brest, Lorient, Vannes, Guingamp..., avec une mention spéciale pour Montauban (Tarn-et-Garonne) et Tours. Les frères Lagaldie et les frères Parlange, de Jussac, grossistes installés à Hennebont, Lorient et Brest, semblent avoir été des relais importants pour leurs compatriotes, qui s'approvisionnent volontiers chez ces «pays» solidement installés.

Les marchands de draps ne seront jamais, loin s'en faut, aussi nombreux que les chaudronniers, mais ils occupent une place sociale qui en fait des figures en vue. Parfois même, ils se lancent dans des entreprises hardies qui leur confèrent, aux yeux de leurs compatriotes, un prestige supplémentaire. En janvier 1774, devant notaire à Brest, Pierre Delbos et Antoine Ribal, dit Rivière, marchands forains originaires du Cézallier, constituent une société pour «entreprendre et remplir plusieurs marchés pour les couvertures de laine propres et nécessaires aux casernements des troupes dans les différentes places de la province de Bretagne[30]».

Les marchands du Cézallier sont, dans l'ensemble, plus polyvalents que leurs compatriotes de l'Aurillacois et font commerce, à l'occasion, de denrées alimentaires ou domestiques. Un fait divers nous en fournit un témoignage sous le premier Empire. En juillet 1812, Antoine Chauvet, colporteur résidant tantôt à Quimper, tantôt à Quimperlé, est condamné par le tribunal correctionnel de Brest à un an de prison et cinquante francs d'amende. On lui reproche d'avoir acheté, enlevé et point payé, deux caisses de savon à un sieur Durand, et pour 88 francs de sucre à Jean-Marie de La Hubaudière, l'un et l'autre négociants de Quimper. Un mois plus tard, au vu de sa bonne foi et de sa bonne réputation, le tribunal d'appel de Quimper casse le juge-

[29] Dans une lettre du 17 août 1672 à son frère, Jean-Baptiste, le grand Colbert, Charles Colbert, futur marquis de Croissy, écrit à propos de la foire de Guibray, qu'il inspecte : «Il s'y vend en gros quantité de draps, serges et soyes de toutes sortes de manufactures du royaume à des marchands détaillans, particulièrement des provinces de Normandie, Maine, Poictou et Bretaigne ; il s'y vend aussi, tant en gros qu'en détail, toutes sortes de quincailleries et ouvrages de fer, et de menues marchandises de laine...» G.-B. DEPPING, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, tome III, Paris, 1852, p. 613.

[30] Arch. dép. Finistère, B 4578.

ment et le fait libérer[31]. Ainsi, un colporteur auvergnat, tout «étranger» et nomade qu'il fût, pouvait arguer de sa respectabilité pour défendre ses droits et finalement obtenir gain de cause contre de solides négociants cornouaillais.

Au demeurant, parmi les forains du Cézallier, des silhouettes inattendues apparaissent à la fin du XVIIIe siècle : les marchands de parapluies. Ils se sédentarisent dès qu'ils le peuvent, si possible dans des villes d'une certaine importance, comme Quimper ou Brest. Plus que de simples marchands, ils sont aux parapluies ce que sont les chaudronniers aux bassines, des réparateurs, rabilleurs, récupérateurs de baleines usagées, pour tout dire monteurs d'instruments. L'inventaire après décès de François Raynaud, décédé place Terre-au-Duc à Quimper en juillet 1816, fait état d'un véritable atelier avec établi, ressorts avec ou sans leurs gorges, baleines, taffetas, fourreaux, pommelles de cannes, etc., sans compter un parasol et deux baromètres[32]. Dans la première moitié du XIXe siècle, les Auvergnats détiennent le quasi-monopole de la vente, en Basse-Bretagne, de ces accessoires bienvenus sous le climat océanique.

Les sabotiers cornouaillais

Les sabotiers apparaissent, timidement, aux alentours de 1775. C'est quinze ans plus tard, sous la Révolution, qu'ils se déversent en nombre, dont plus d'une centaine dans la seule Cornouaille. La conjoncture est favorable : vente des grands domaines comme biens nationaux, acquéreurs soucieux, au plus vite, d'exploiter les arbres, forte demande en sabots de la part des soldats et des canonniers. Comme, par ailleurs, nombre de marchands chaudronniers «coureurs» ont pris femme localement et ouvert boutique, le métier est saturé et les Auvergnats candidats à l'aventure bretonne doivent se tourner vers d'autres activités.

Les sabotiers sont majoritairement originaires de la Châtaigneraie, région de rudes et pauvres collines boisées au sud-ouest du Cantal, piquetées de minuscules villages vivant essentiellement de bois, d'élevage... et de châtaigne. Les Castanhaires sont des professionnels de l'arbre, de son débitage comme de sa transformation. Les sabotiers de Pers, Omps, Roumégoux ou Glénat se fixent à proximité immédiate des bois seigneuriaux cornouaillais, parfois dans les dépendances, voire les salles principales, des manoirs. Guillaume Vigier, de Lacapelle-Viescamp, s'installe en 1793 au manoir de Saint-Alouarn en Guengat, avec Marie Queffélec, la fille du métayer, qu'il vient d'épouser. Sept ans plus tard, en 1800, autour d'Antoine Duguié et Pierre Baduel, une colonie de sept, huit sabotiers auvergnats occupe légalement les lieux, et débite les hêtres, frênes, noyers et bouleaux du domaine qu'elle a acquis pour 2 400 livres tournois en espèces métalliques «valeur de 1790».

Contrairement à l'image d'Épinal, ces Cantalous ne sont pas condamnés aux masures mal défendues contre les vents, voire aux huttes de branchages bricolées en lisière de coupe. Ils logent dans la grande salle du rez-de-chaussée du manoir de Saint-Alouarn, où il leur est permis de creuser et fumer les sabots, la salle voisine faisant office de magasin des produits prêts à la vente. Seule, en théorie, la taille devait se faire à l'extérieur, de crainte d'endommager les lieux[33]. Parfois, des charbonniers opèrent sur des coupes voisines, mais ils ne sont pas auvergnats.

De tous les immigrés venus d'Auvergne, les sabotiers sont les moins favorisés. Illettrés, pauvrement habillés, ils vivent chichement, travaillent dur, mènent une existence nomade, aléatoire, de coupe en coupe, au hasard des commandes et autorisations des propriétaires.

---

31 Arch. dép. Finistère, 16 U7/2.

32 *Ibid.*, 54 U 8/26.

33 *Ibid.*, 4 E 220/29.

Mais presque tous les jeunes gens ou les hommes jeunes finissent par convoler sur place, parfois passée la trentaine, avec une fille de paysan ou d'artisan et ouvrir une boutique sur la place du bourg.

Sédentaires pendant plusieurs mois, voire une ou deux années, ils sont davantage exposés que les colporteurs aux aléas des événements politiques, notamment aux levées pour les armées révolutionnaires. Le 18 août 1792, Jean Desbans, dit San Paol le jeune (il est originaire de Saint-Paul-des-Landes), est tiré au sort pour le service des batteries qui protègent le port de Brest. Moyennant rétribution, il se fait aussitôt remplacer[34]. Le 14 juillet 1793, une nouvelle levée pour la défense des côtes amène deux officiers municipaux de Plogastel-Saint-Germain à procéder à un tirage au sort. Ayant sorti le mauvais numéro, Vital Roumégou, de Saint-Julien, à qui son frère Jean, avec qui il travaille comme sabotier près du bois du Quilliou, est venu prêter main-forte, les a rossés d'importance, «jusqu'à effusion de sang». Les deux frères sont condamnés à un mois de prison et dix livres d'amende chacun[35].

Les migrations définitives

Vers la sédentarisation

Parmi les marchands et travailleurs auvergnats qui arpentent les chemins bretons, beaucoup, célibataires, finissent par avoir leurs habitudes dans leur pays d'adoption et prêtent une oreille attentive aux sirènes des compatriotes déjà installés. A force d'emprunter les mêmes itinéraires, de descendre dans les mêmes auberges, de visiter la même clientèle, des rencontres s'opèrent, conclues par des mariages. Ces horsains au langage patoisant, à l'accoutrement singulier, aux coutumes parfois incomprises, originaires de lointaines collines que personne, en Bretagne, ne situe vraiment, ces hommes venus d'un ailleurs flou n'ont guère eu de problèmes pour convoler en Bretagne.

Sous la Révolution, la volonté de trouver femme en Bretagne s'appuie parfois – et peut-être plus souvent qu'on le croit – sur des considérations économiques. Dans une lettre à son frère, Louis Lavaurs s'en explique sans détours : «Il y a plus de quatre mois que je ne vends rien n'ayant point de boutique et si j'étais marié j'aurais une boutique et je vendrais toujours quelque chose. Je n'ose point aller en tournée comme autrefois car les dépenses sont fortes et les affaires sont bien petites. Aussi, depuis quatre mois je perds beaucoup par la perte des assignats ou par les diminutions qu'il y a sur les marchandises tous les jours»[36]. Le mariage comme palliatif à la morosité de la conjoncture...

Une fois marié sur place, l'Auvergnat ouvre boutique sur rue ou place commerçante, mais n'abandonne pas pour autant toute activité foraine. Il prend appui sur son poste fixe pour visiter ses clients des environs, à l'occasion des foires et marchés, en réservant un emplacement sous une halle, ou tout simplement en faisant du porte à porte. La sédentarisation définitive se fait par étapes, parfois à la génération suivante, quand, par exemple, le fils quincailler du chaudronnier se consacre pleinement à son commerce urbain.

A vrai dire, la frontière entre migration temporaire et migration définitive était pour nombre de colporteurs difficile à cerner. Il n'était pas rare qu'un chaudronnier, même marié en Auvergne, passe le plus clair de son existence en Bretagne, jusqu'à y décéder à un âge avancé. Les campagnes pouvaient allègrement dépasser les dix-huit, vingt-quatre mois habituels pour atteindre trois, quatre, cinq ans ou davantage ! En juin 1801, Marguerite Laveissière, de Reilhac, s'avise que son mari, Antoine Lintilhac, marchand à Pontrieux, «n'est point revenu dans ce pays ces cinq der-

---

[34] A. SIGNOR, *La Révolution à Pont-l'Abbé*, Paris, 1969, p. 197.

[35] Arch. dép. Finistère, 119 L 4.

[36] Arch. dép. Cantal, 470 F.

nières années»[37]. En janvier 1794, alors qu'à Marmanhac, Joseph Laparra est sur le point de s'unir à Elisabeth Prax, Marguerite Conrier, la mère du futur, doit admettre que son mari, Antoine Laparra, est «absent de ce pays depuis environ dix ans»[38]. Chaudronnier au Faou, l'époux a-t-il jamais revu Marguerite ? Faut-il prendre Gabrielle Cambefort, de Crandelles, à la lettre quand elle prétend en 1772 que son mari, Géraud Laparra, est «absent depuis environ vingt ans passés hors de la province», en fait à Fégréac, au sud de Redon[39] ? Catherine Bois, femme de Jean Viramond, rabilleur de Laroquevieille, est, quant à elle, explicite : son mari «est absent de ce pays depuis environ vingt ans sans en savoir aucune nouvelle»[40]. Est-il décédé ? Pas nécessairement...

Faute d'être physiquement présents au mariage de leurs enfants, nombre de migrants adressent de Bretagne une procuration à leur épouse pour autoriser leurs mineurs à convoler. En 1788, le même Laparra du Faou avait réglé le problème en donnant procuration à Marguerite Conrier «pour le mariage de Joseph et Jeanne Laparra, leurs enfants, avec les personnes que sa prudence trouvera convenables»[41]. Même les temps forts, les rendez-vous majeurs, de l'existence des membres de leur famille se déroulaient sans eux, tout juste «présents» sous la forme d'un acte notarié transmis par voie légale.

En fait, plus d'un Auvergnat prenait la décision de rompre tout lien avec son terroir d'origine sans en informer son épouse, qui finissait par l'apprendre par un compatriote de retour du «bas pays». Que de migrants dits saisonniers à mener ainsi une double existence, l'officielle en Auvergne, la véritable en Bretagne ! Au mépris de la réalité, la fiction d'une vie cantalienne était entretenue longtemps après l'installation définitive du migrant en Bretagne. A l'occasion d'un voyage à Saint-Paul-des-Landes en 1803, Jean Desbans aîné est qualifié de «marchand habitant au village de l'Hôpital», alors que cela fait dix ans que, sans espoir de retour, il s'est fixé, avec toute sa famille, en pays bigouden[42]. L'administration auvergnate ne «lâchait» pas ses enfants de gaîté de cœur !

Dira-t-on assez la condition peu enviable de ces femmes d'Auvergne, seules, désespérément seules, pour affronter les embûches de l'existence, élever leurs enfants, prendre les décisions les plus difficiles ? Prenons l'exemple de Marie Lavighe, d'Ayrens, qui convole en 1753 avec François Larroumets, de Jussac. Ses trois frères, Antoine, Guillaume et Louis Lavighe, s'installent comme marchands chaudronniers à Morlaix ; son mari, chaudronnier à Dinéault, décède en 1807 à Port-Launay. Ses fils Jean, Louis, Pierre aîné et Pierre cadet, nés à Ayrens, notons-le – ce qui atteste, tout de même, la présence récurrente de leur père au village de l'Aurillacois – prennent le chemin de la Cornouaille, où ils convolent tous les quatre avec des Bretonnes. Autant dire que leur mère ne les revoie pour ainsi dire plus. Seul l'un de ses fils, François, et sa fille Marie, restent fidèles au pays, et donc peuvent apporter une aide régulière à leur maman esseulée. Cas extrême mais si représentatif de ces femmes «abandonnées» par leurs migrants de mari, frères et fils.

Il arrivait que le marchand forain parcoure les routes d'Armorique pendant de nombreuses années avant de se marier sur place. Le chaudronnier-marchand de draps Antoine Belmon fréquente la Cornouaille depuis sûrement le début des années 1770 mais ne convole à Quimper avec Marie-Perrine Cibeau, la petite-fille d'un marchand poilier auvergnat installé sur les bords de l'Odet, qu'en 1788. Aussi l'âge moyen au

[37] Arch. dép. Cantal, 3 E 25/66.

[38] *Ibid.*, 3 E 229/96.

[39] *Ibid.*, 3 E 98/11.

[40] *Ibid.*, 3 E 229/89.

[41] *Ibid.*, 3 E 229/92.

[42] *Ibid.*, 3 E 24/102.

mariage des migrants est-il nettement plus élevé que celui des locaux. Nombreux sont-ils à dépasser la trentaine avant de prendre femme.

Les mariages interclaniques

La tentation était grande chez les migrants candidats au mariage breton de choisir, si possible, leur épouse en terre de connaissance parmi les descendants des «pays» déjà installés. Sous la Restauration, les sabotiers Guillaume Dubois et Pierre Lacarrière se marient à Pont-l'Abbé avec deux sœurs Laparra, petites-filles d'un chaudronnier de Jussac, devenu marchand de cidre dans la capitale du pays bigouden ; le marchand Pierre Benech avec Suzanne Cardaliaguet, fille d'un sabotier de Roumégoux, désormais marchand de draps forain dans la même ville.

Même phénomène à Quimper : le sabotier Antoine Mazer, d'Omps, y convole sous l'Empire avec Marie-Françoise Puech, fille d'un marchand de draps d'Ytrac, ayant pignon sur rue Kereon ; Gabriel Puech, d'Ytrac, avec Renée-Josèphe Labory, fille d'un sabotier de Pers marié à Rosporden. Ou à Concarneau : sous le Consulat, le chaudonnier Jean Miroux y prend pour femme Angèle Casse, fille d'un chaudronnier d'Aurillac. De tels exemples étaient légion dans l'ensemble des départements bretons.

Deux autres cas de figure pouvaient se rencontrer : le mariage en Auvergne avant émigration définitive du couple, l'union de deux Auvergnats en Bretagne. L'exemple de la famille Dandurand, d'Ytrac, est particulièrement éloquent à cet égard. Pierre Dandurand, marchand de draps à Quimper, s'est marié à Lacapelle-Viescamp en 1787 avec Jeanne Batude, qui le rejoint en Basse-Bretagne – de même que les deux frères de cette dernière, les sabotiers Pierre-Géraud et Bernard Batude.

Mais déjà ses quatre sœurs, toutes prénommées Marie (!), avaient fait le saut de la migration définitive. Marie Première, mariée en Auvergne en 1777, se retrouve avec son mari, le sabotier Pierre Mazer, à Lanvern en 1781, avant de retourner à Ytrac et, quelques années plus tard, de revenir à Quimper, place Terre-au-Duc, avec ses deux enfants nés en Auvergne. Marie Seconde suit la même voie : elle convole en 1787 à Ytrac avec le sabotier Jean Vidal, y habite le temps de donner naissance à une petite fille ; et en définitive, avec son mari, ouvre boutique rue Kereon. Marie Troisième se marie à Quimper successivement avec les sabotiers auvergnats Guillaume Puech (en 1784), et Jean Moncanis (le 31 décembre 1800). Marie Quatrième suit son exemple, et devient à Quimper en 1789 Madame César Ribeyrols, sabotier de la Châtaigneraie. Sur les encouragements de leur beau-frère Dandurand, aussi bien Mazer, que Vidal, Puech, Moncanis et Ribeyrols finissent par embrasser le commerce des draps et d'étoffes. Et finalement, Françoise Noel, mère des cinq Dandurand, et Anne Mazer, mère des trois Batude, viennent finir leurs jours chez leurs enfants.

Le clan Dandurand-Batude se compose donc sous l'Empire de quatorze Auvergnats, et, en comptant les conjoints et les enfants nés en Bretagne, d'une cinquantaine de personnes. Mais il faut y ajouter les autres Puech installés à Quimper, beaux-frères et belles-sœurs de Marie Dandurand, soit Jean-Baptiste et sa femme Marie-Anne Hébrard (et leurs enfants), ses sœurs Marie et Catherine, tous d'Ytrac, le mari de cette dernière, le sabotier Jean Lescure, de la Châtaigneraie. Et puis la soeur de Marie-Anne Hébrard, Jeanne, se marie également dans la capitale cornouaillaise avec le sabotier castanhaire Jean Lassau – qui, veuf, se remarie sous l'Empire, toujours à Quimper, avec Toinette Simon, d'Arpajon-sur-Cère.

Le ruban auvergnat se dévide à l'infini à l'ombre du Frugy, et de conjoint en belle-soeur, et de gendre en belle-mère, c'est un impressionnant clan de Cantalous qui, au

début du XIXe siècle, a pignon sur rue entre la cathédrale et la Terre-au-Duc et, pour les plus modestes, dans la paroisse Saint-Esprit de la rive gauche.

Des familles bretonnes s'allient aux Auvergnats

Cependant, les épouses des Auvergnats qui convolaient en Bretagne étaient majoritairement des autochtones, filles de commerçants et artisans pour la plupart, en tout cas des demoiselles des villes, bourgs et faubourgs. Malgré leur statut d'étrangers à la province et leur condition de travailleurs ambulants au revenu aléatoire, les Auvergnats candidats au mariage breton trouvaient, dans l'ensemble, des partis fort acceptables. Lorsqu'en 1733, les deux frères Pierre Laparra (aîné et jeune), chaudronniers de Marmanhac, choisissent Pont-l'Abbé comme plaque tournante de leur commerce, qui croirait que l'un des notaires de la ville, Me Hamon, va leur proposer ses deux filles en mariage ? De la même façon, un Bonnet Desbans, de Giou de Mamou, chaudronnier-aubergiste à Briec, un Louis Larroumets, d'Ayrens, chaudronnier à Briec et Pleyben, ou encore un Pierre Laparra, de Sansac-de-Marmiesse, pourtant simple sabotier à Plogastel-Saint-Germain, convolent avec la fille d'un notaire, respectivement en 1781, 1794 et 1814. Malgré un dépôt de bilan en 1779, le marchand de draps Jean-François Lafage, de Jussac, se remarie en 1788 à Quimper avec la fille d'un procureur au Présidial. Et l'on pourrait multiplier de tels exemples.

Il n'était pas rare de voir des familles bretonnes lier leur sort au clan auvergnat. Relativement fréquent était le mariage de deux migrants – pas forcément frères – avec deux sœurs du cru. Les deux frères Jean et Etienne Casses épousent les deux sœurs Le Bris de Concarneau. Bernard Viers et René Cardaliaguet se marient à Pont-l'Abbé avec deux sœurs Mével, les sabotiers Jérôme Labory et Pierre Pradel, à Quimper, avec deux soeurs Brélivet. Les trois frères Cardaliaguet prennent pour épouse trois cousines germaines de la capitale du pays bigouden. Encore plus spectaculaire, au début du XIXe siècle, les quatre soeurs Godec, de Quimper, convolent avec les trois frères Veisseyre, marchands ambulants d'Espinchal, et Louis Raboisson, leur ami de Vernols, une paroisse voisine des monts du Cézallier.

A l'occasion, la veuve d'un Auvergnat se remarie avec un compatriote du défunt. Veuve de Joseph Félu, de Saint-Donat, Suzanne Quelvennec, aubergiste à Quimper, se remarie avec Bonnet Lavaissière, de Reilhac. Il arrivait même que cette osmose entre une famille bretonne et les migrants s'opère aux deuxième et troisième générations. Quatre des enfants de Bernard Viers se marient à Pont-l'Abbé à quatre Moysan. A la génération suivante, quatre Moysan convolent avec un Benech, un Desban et deux Viers. Ainsi, les bouchers Moysan auront convolé huit fois avec des descendants d'Auvergnats !

Les Auvergnates, minoritaires, mais bien réelles

Bien que très minoritaires (15 % environ du total des migrants définitifs), les Auvergnates ne sont pas absentes du phénomène migratoire. Plusieurs facteurs expliquaient leur départ de leur terre natale : elles rejoignaient leur mari, accompagnaient leurs parents ou un frère, l'un et les autres en voie de sédentarisation dans leur aire professionnelle ; orphelines, elles étaient prises en charge par un oncle installé en Bretagne, ou encore, veuves, elles allaient finir leurs jours chez leurs enfants émigrés.

Eu égard au rôle traditionnel de la femme dans l'éducation des enfants, l'affirmation de l'identité et la transmission de la mémoire, il y a tout lieu de penser que les couples de migrants auvergnats conservaient un attache-

ment plus viscéral et durable à leur province d'origine. Une confirmation nous est fournie par le choix du conjoint de leurs enfants, plus souvent issu du clan. Les deux enfants de Jean Desbans aîné (de Saint-Paul-des-Landes) et son épouse Thérèse Lafont (d'Ayrens), installés comme sabotiers-aubergistes à Pont-l'Abbé, Plomeur et Saint-Jean-Trolimon, se marient, la fille avec un Puech, le garçon avec une Viers, Auvergnats de la seconde génération. Les deux garçons de Jean-Baptiste Puech et sa femme Marie-Anne Hébrard, marchands de draps à Quimper, convolent avec une Desban et une Labory. Marie-Françoise et Antoine Puech, enfants de Guillaume et Marie Dandurand, s'unissent à deux Auvergnats, Antoine Mazer, d'Omps, et Marie Lescure, d'Ytrac. Très logiquement, la présence des Auvergnates retardait l'assimiliation des migrants et, en tissant de nouveaux liens familiaux entre eux, renforçait l'esprit de clan.

Une amicale auvergnate

Les origines auvergnates ne s'oubliaient pas aisément, et cet esprit clanique pouvait perdurer par-delà la première génération. Les deux cousines germaines Léontine et Emilie Laparra ne sont que les arrière-petites-filles du migrant Jean Laparra, et pourtant, cent ans après l'arrivée de celui-ci à Pont-l'Abbé, elles se marient avec un Dubois et un Cardaliaguet.

Une illustration éloquente de ce durable souvenir des racines est fournie par la décision prise en mars 1849 par des habitants de Pont-l'Abbé de créer une «société de lecture» («la lecture sera le principal objet de réunion et toute discussion politique sera interdite.»). Or ces amateurs de belles-lettres se sont donné comme président : Jean Desban, comme vice-présidents : Louis et Auguste Cardaliaguet, comme secrétaire : Henri Viers. Et les adhérents s'appellent Lacarrière, Roumégou, Viers, Benech, Cardaliaguet, ou alors Quiniou, Duhamel ou Moysan, locaux mariés à des «Auvergnates». Autant dire que la «société de lecture» n'est, ni plus ni moins, un demi-siècle après l'arrivée des migrants, qu'une amicale des Auvergnats de la seconde génération de Pont-l'Abbé[43].

Un tel sentiment d'appartenance à une communauté de «horsains» existait dans toutes les villes bretonnes, Quimper, Brest, Morlaix, Quimperlé, Lorient, etc, où les Auvergnats étaient établis en nombre significatif. A défaut d'association officielle, les réseaux informels de reconnaissance et d'entraide ne restaient pas inactifs, en permanence stimulés, relancés, ressourcés par les compatriotes marchands forains qui continuaient à sillonner les chemins armoricains et faire le va-et-vient entre la patrie montagnarde et le terroir d'adoption. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, une vive conscience auvergnate a été prégnante en pays breton. Mais comme cette conscience était vécue par des commerçants, installés en ville, habillés à la mode de la ville, parlant français autant sinon davantage que breton, elle n'a en aucune façon suscité l'intérêt des voyageurs et littérateurs du siècle dernier en quête d'exotisme paysan et bretonnant. Et, à la différence des «Espagnols», la mémoire des Auvergnats de Bretagne s'est largement perdue.

Si une certaine conscience indigène était maintenue, si les nouvelles arrivaient régulièrement du pays, les Auvergnats vivaient cependant leur installation en Bretagne comme un choix radical, définitif. A partir du moment où il était clair qu'ils ne retourneraient pas vivre dans leurs collines, ils vendaient leurs terres, liquidaient leurs biens, y compris les droits légitimaires sur des héritages échus ou à venir, les cédant qui à des soeurs ou frères restés au pays, qui à des voisins. C'était une manière, autant matérielle que symbolique, de couper les ponts. Après un tel acte, passé devant notaire, il était rarissime qu'ils revoient leur paroisse natale.

---

[43] Arch. mun. Pont-l'Abbé, J 14.

Leur destin était désormais lié à la situation de leur pays d'accueil, dont ils épousaient les aléas économiques comme les tragiques soubresauts. Installé avec son frère à Pont-l'Abbé, le chaudronnier Pierre Laparra le jeune meurt tragiquement, en 1759, sur le vaisseau Le Glorieux, au cours de la désastreuse bataille des Cardinaux[44].

Réussites et échecs

La réussite des migrants est largement facteur de leurs atouts et handicaps de départ. A l'actif, une image largement positive ; les Bretons dans leur ensemble sont bien disposés à l'égard de ces forains qui remplissent une fonction commerciale fort utile dans une région où le triste état des routes, la crainte de mauvaises rencontres, et parfois les rudes conditions climatiques, découragent les déplacements. A quoi s'ajoute une très appréciée fonction sociale de colportage de nouvelles, d'anecdotes, de transmission d'informations, y compris familiales, glanées au gré des rencontres et au hasard des chemins. En 1831, le sous-préfet de Quimperlé définit l'Auvergnat comme «garantie d'adresse et de bonhommie apparente»[45].

Les marchands de draps ont, sauf exceptions, confirmé leur position au sommet de l'échelle des forains. Solidement installés dans les villes, Quimper, Brest, Quimperlé, Scaër, Pont-Aven, Pont-l'Abbé, etc, ils nouent, au besoin, des alliances avantageuses avec les filles de négociants ou d'hommes de loi. Ils vont coloniser la rue Kereon et les autres artères commerçantes de Quimper sous Louis XVI, la Révolution et l'Empire. S'y installent à demeure Antoine Belmon, Jean-François Lafage, les frères Guillaume et Jean-Baptiste Puech, Pierre Dandurand, Pierre Mazer, François Taulet, Bernard Lescure, César Ribeyrols (devenu Revérole), Louis Lavaurs le jeune, François Veisseyre. C'est dire si l'immigration auvergnate en Basse-Bretagne n'a nullement été un phénomène marginal, passé inaperçu aux yeux des contemporains.

Ils proposent une impressionnante gamme d'étoffes et de tissus dont on a, parfois, perdu le toucher, composant un savoureux florilège de mots largement tombés en désuétude : bayette, espagnolette, calmande, velours bleu, olive ou noir, silésie, ras noir ou brun, ratine, redin brun, frison, taffetas noir, futaine, siamoise, bouchon noir, lizieux, drap de Vire, casimir gris, guinée bleu, bruyère, toile d'Uzel, étamine bleue de ciel, basin de Nantes, coton de Rouen, ségovie, impériale, et combien d'autres. Certains inventaires après décès de marchands ressuscitent des sortes de cavernes d'Ali Baba emplies d'étoffes venues de la France entière, riches ou ordinaires, mais d'une prodigieuse diversité.

Les sabotiers étaient a priori plus défavorisés. Mais, sans même parler de ceux qui, tels le clan Dandurand à Quimper ou les Cardaliaguet à Pont-l'Abbé, finissent marchands de draps, ils ont, à leur échelle, tiré leur épingle du jeu. Ces «maîtres fabricants de sabots», comme ils se désignent volontiers, maîtrisent une filière qui va de l'achat et la coupe du bois, à la confection et la vente des sabots, réunissant dans le même individu le savoir-faire du forestier, de l'artisan et du commerçant. A l'occasion, le patron s'associe avec un compagnon qui, moyennant l'apport de numéraires pour l'achat des arbres, aura son mot à dire dans le choix des ouvriers et les grandes décisions et partagera à égalité bénéfices ou pertes. Ainsi font, en 1823, Antoine Simon, marchand sabotier à Quimper, et François Bruzac, ouvrier sabotier, descendant d'Auvergnat – la priorité, toujours, aux «pays»[46].

---

[44] Arch. dép. Finistère, B 1708.

[45] *Ibid.*, 1 M 168.

[46] *Ibid.*, 4 E 217/79.

Leur établi-échoppe était la plupart du temps prolongé par un cabaret, tenu par leur épouse. La réussite est incontestable si l'on se fie aux activités de prêteurs d'argent que ces sabotiers endossaient volontiers, les Cardaliaguet ou Desbans, à Pont-l'Abbé notamment. Remarquable et révélateur tout autant est le nombre de fils et petits-fils de sabotiers auvergnats qui, au milieu du XIXe siècle, poursuivent, pendant trois ans, leurs études à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers. Les Lacarrière, Cardaliaguet, Roumégou y font aussi bonne figure que leurs camarades Viers, Puech et Dandurand, fils de marchands de draps[47].

Alors que leurs parents étaient à peu près tous laboureurs en Auvergne, rares furent les migrants à devenir cultivateurs. On peut citer les frères Desbans, sabotiers, qui, à la retraite, achètent la ferme de Steud-Vian à Saint-Jean-Trolimon ou Jacques Bastid, chaudronnier, qui devient domanier des Du Marchallac'h à Kerfoular en Plonéour-Lanvern. Parfois, c'est la deuxième génération qui fait le choix de la terre, comme les fils des deux frères Bois, de Plonéour et Combrit. Mais ces cas de figure restent rares. Les migrants sont avant tout gens des villes et des bourgs, on pourrait presque dire gens des places, tant sont nombreux ceux qui se sont installés au cœur même des agglomérations de Basse-Bretagne.

Parmi ces citadins, les Auvergnats devenus aubergistes tenaient, bien sûr, une place stratégique. Joseph Félu, puis Bonnet Lavaissière, à l'auberge de la Croix Blanche à Quimper, Jean Pichot, dit Giraud, à l'Hôtel du Méridien dans la même ville, Jean Mirou, aubergiste-voiturier à Rosporden, des dizaines d'autres à Briec, Lesneven ou Le Faouët, tous remplissaient une fonction de sociabilité urbaine décisive, intermédiaires à l'aise entre les autochtones et les étrangers, en plus de leur rôle naturel de relais pour leurs compatriotes forains.

Quelques colporteurs, en se sédentarisant, changent de fusil d'épaule et se retrouvent marchands de vin en gros et par voie de conséquence, cela allait fréquemment de pair, armateurs. En 1842, la veuve Bois, née Delmas, de Saint-Simon, fait construire une goélette de quinze mètres, la Glaneuse, aux chantiers Béléguic de Quimper[48]. Bien qu'illettré, Pierre Benech, de Sansac-de-Marmiesse, fait de son négoce de vin couplé de prises de participation dans les caboteurs qui débarquent les barriques sur les quais de Pont-l'Abbé, l'un des commerces les plus prospères de la capitale du pays bigouden.

Dépôts de bilan et emprisonnements

Ce sont les marchands de draps qui connurent les revers de fortune les plus spectaculaires. Plus d'un dut déposer son bilan au greffe du Consulat de Morlaix, fit faillite et perdit presque tous ses biens. Immobilisant des capitaux pour eux conséquents, ils étaient en permanence sur le fil du rasoir, écartelés entre des fournisseurs puissants, rompus aux procédures judiciaires de recouvrement de créances, et des clients, disparates, dispersés, perdus de vue, parfois, pendant de longs mois, à qui pourtant il était de règle de consentir des délais et facilités de paiement au delà du raisonnable.

Il semble en outre que certains Auvergnats se soient lancés dans des entreprises un peu téméraires, sans commune mesure avec leur expérience et leurs disponibilités. Les sabotiers devenus marchands de draps par mimétisme familial ont parfois surévalué leurs capacités. Deux ans seulement après son mariage à Quimper avec une soeur de Pierre Dandurand, Jean Vidal abandonne le sabot pour l'aune de toile. Il finit, en 1813, par faire faillite, cinq ans avant Antoine Mazer, autre transfuge[49]. Pierre Delbos a-t-il

[47] Arch. dép. Finistère, 9 M 21.

[48] *Ibid.*, 54 U 8/52.

[49] *Ibid.*, 65 U 14/1.

vu trop grand en se lançant dans la fourniture de couvertures pour l'armée ? Toujours est-il qu'il dépose son bilan en 1782, huit ans plus tard. François Bourse aîné, d'Auriac, marchand à Quimper, explique à l'occasion de sa faillite en 1819 qu'il a dû revendre six cents francs un bateau de pêche acheté deux mille quatre cents francs, quelque temps plus tôt[50]. Qu'était-il, lui le terrien, allé faire dans cette galère ? Enfin, l'âpre concurrence dans le drap et l'étoffe, alimentée par les Auvergnats eux-mêmes, a nui, surtout dans les premières décennies du XIXe siècle, à tout le monde.

A son dépôt de bilan en 1808, Pierre Dandurand «observe que depuis plusieurs années le commerce d'étoffes est devenu si mauvais à Quimper par la grande concurrence de ceux qui le font, et le malheur des circonstances, qu'il a fait tout au plus 1 800 à 2 000 francs par an de son commerce.» Il incrimine en outre la «désastreuse» Loi du maximum et la malhonnêteté de partenaires ou associés occasionnels. «Il a perdu 1 500 francs sur un envoi de sardines qu'il avait expédié pour Bordeaux, qu'il avait confié aux sieurs Félu et Bonnet. Il a perdu 900 francs avec un Juif nommé Siméon Mayer de Nantes, une somme de 1 000 francs avec un Portugais nommé Thomas Stel, et encore 500 francs avec un autre Portugais. Enfin, les intérêts qu'il a été obligé de payer ont fini par l'écraser»[51].

Pierre Dandurand est représentatif de ces commerçants auvergnats, victimes à la fois d'une conjoncture difficile et de leur faible surface financière. Quelques coups du sort – maladies, vols, perte de chevaux, créances irrécupérables... – et le fragile édifice s'écroulait. Après leur déconfiture, les faillis se reconvertirent comme ils purent : Dandurand dans la boulangerie, Jean-François Lafage dans l'armée, Guillaume Lafond dans la douane, François Bourse dans la limonade...

Contentieux entre Auvergnats

Leurs compatriotes n'étaient d'ailleurs pas les derniers à les poursuivre en cas de problèmes (Félu et Bonnet, que Dandurand accuse au moins de grande négligence sinon de roublardise, sont auvergnats). Le jeu des créances entre «pays» prenait parfois des allures de parties de dominos, la faillite de l'un se répercutant sur plusieurs compatriotes, fournisseurs ou clients. Entre 1750 et 1790, que d'affaires plaidées devant le Consulat de Morlaix, la principale juridiction consulaire de Basse-Bretagne, mettant en scène les mêmes marchands auvergnats tour à tour «demandeurs» et «défendeurs», poursuivants et poursuivis, neuf fois sur dix pour des billets à ordre non honorés ! Les disputes, contentieux, règlements de compte, entre migrants alimentaient la chronique interclanique, la pimentant d'anecdotes, de rebondissements, qu'on se répétait du haut au bas pays. Un beau jour d'avril 1827, dans la boutique d'Antoine Nozières, marchand de draps à Quimper, Antoine Barberousse aîné, forain basé à Douarnenez, traite Jean Cheyrousse, commis du marchand de parapluies Antoine Riom, de «fripon». Mais il faut dire que ce dernier avait laissé entendre que Barberousse l'avait trompé en affaires. Le juge de paix de Quimper fut chargé d'apaiser les esprits de tous ces natifs du Cézallier[52]. N'allons surtout pas imaginer la grande famille auvergnate en permanence nimbée de couleurs saint-sulpiciennes. La solidarité montagnarde, certes, mais jusqu'à certaines limites – financières –, parfois vite franchies.

Il n'était pas exceptionnel, suite à un jugement consulaire, que des chaudronniers soient jetés en prison, à la requête de leurs créanciers, Bretons ou Auvergnats. En 1769, Pierre Delmas, chaudronnier de Reilhac, croupit

50 Arch. dép. Finistère, 9 M 21.

51 *Ibid.*

52 *Ibid.*, 54 U 8/37.

dans les geôles quimpéroises, à la demande d'un marchand de la ville, à qui il doit quarante écus. Afin de s'acquitter de sa dette, et recouvrer la liberté, il sollicite un embarquement sur un vaisseau de la Compagnie des Indes[53]. En 1774, Antoine Carrière, chaudronnier de Marmanhac, est écroué aux prisons d'Aurillac, suite à une requête de Pierre Bohay, un marchand de Morlaix, créancier d'une somme de 322 livres[54]. Jeune chaudronnier de vingt-cinq ans, originaire de Saint-Paul-des-Landes, Amable Noyrit se morfond lui aussi dans les prisons de Lorient en 1787. Dieu merci, un compatriote prêtre, Joseph Sarrauste, lui lègue 600 livres, qui lui obtiennent des lettres de grâce. Mais les privations de toutes sortes ont eu raison de la santé du marchand forain, qui meurt dans l'année, laissant désemparée Anne Desbans, sa jeune veuve[55].

Leur séjour dans un cachot breton pouvait être dû à des raisons moins avouables. La tentation était grande pour ces coureurs des chemins de se livrer à de menus trafics que favorisaient la fluidité de leurs parcours et les multiples contacts qu'ils nouaient ça et là. En août 1783, le chaudronnier Pierre Bastid se retrouve emprisonné à Quimper, les employés des Fermes du Tabac ayant découvert dans les sacs de son cheval, «une carotte entière et neuf morceaux d'autres carottes, le tout de faux tabac, ficelé et revêtu d'une vignette étrangère, sans plomb ni marques de la ferme». Condamné à une amende de mille livres, Bastid parvient à un arrangement avec le receveur général du tabac, au terme duquel il s'acquitte de la moitié de la somme, plus soixante-neuf livres de frais[56].

Présents dans la vie de la cité

Ces accidents et revers de fortune relativisent certes la «réussite» globale des migrants, mais ne l'infirment pas. Si l'on tient compte de l'isolement de leur terroir d'origine – les frères Veisseyre et leur beau-frère Raboisson sont, comme nombre de leurs compatriotes, originaires de minuscules villages perdus dans les immensités désolées des monts du Cézallier –, de leurs itinéraires hasardeux, dans tous les sens du terme, de l'image négative habituellement accolée aux coureurs des routes, des difficultés du déracinement, d'une conjoncture en dents de scie, des mille et un pièges d'une existence errante, les Auvergnats ont en effet globalement tiré leur épingle du jeu.

Le parcours socio-professionnel de leurs enfants le confirme pleinement. Les garçons prennent la suite du père comme marchand chaudronnier ou ferblantier – quincailler dès la première moitié du XIXe siècle –, marchand de draps, ou marchand sabotier-cabaretier. Beaucoup continuent dans le commerce et l'artisanat, boulanger, pâtissier, menuisier-ébéniste, serrurier... Certains accèdent au statut de négociant, d'autres font des études et deviennent notaire (comme Jean-Marie Cibeau, fils d'Antoine, chaudronnier de Marmanhac installé à Rosporden), médecin (tel François Bourse, fils d'autre François, marchand colporteur de draps, puis marchand limonadier, d'Auriac) ou entrepreneur, notamment après une scolarité à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers. Parmi les hôteliers, il convient de citer Pierre-Louis Lintilhac, fils de Louis, marchand de draps d'Ayrens, dont le «Lion d'or» à Pont-Aven, tenu par lui-même et ses trois filles, «trois lionnes qui ressemblent plutôt à des tigresses», selon un journal américain de 1866, est entré dans l'histoire de la peinture[57]. Le destin des filles s'est en général calqué sur celui de leurs frères, leur conjoint et ces derniers exerçant souvent la même profession.

---

53 Bibliothèque historique de la marine, Lorient, 1 P 292, liasse 253.

54 Arch. dép. Cantal, 3 E 98/15.

55 *Ibid.*, 3 E 24/61 et 63.

56 Arch. dép. Finistère, 4 E 225/99.

57 B. QUÉINEC, *Pont-Aven, 1800-1914*, Bannalec, 1983.

La sédentarisation citadine des migrants et le statut de notable qui en découlait trouvaient leurs prolongements logiques dans des responsabilités municipales, critères pertinents d'une intégration achevée. Originaire du Cézallier, Jean Maigne exerce le mandat de maire de Douarnenez de 1865 à 1870. Plus communément, c'est le fils du migrant qui accède à des fonctions civiques. Jérôme Albert, fils d'autre Jérôme, chaudronnier de Naucelles, est maire de Locronan sous la Révolution. Jean Desban, fils d'autre Jean, dit l'aîné, sabotier de Saint-Paul-des-Landes, est premier magistrat de Saint-Jean-Trolimon de 1831 à 1851, tandis que son fils Jean-Baptiste occupe le fauteuil de maire de Pont-l'Abbé de 1892 à 1894. François Veisseyre, fils d'autre François, marchand de draps d'Espinchal, est nommé maire de Quimper en 1865.

Pour certains, c'est dès leur arrivée en pleine période révolutionnaire que, loin de se cantonner dans une stricte activité commerciale, ils se départissent d'une «neutralité» d'»étrangers» et prennent une part active aux événements. Installé au Faouët, Louis Raboisson acquiert le château du Saint comme bien national[58]. Le 11 mars 1794, Jean Desbans aîné s'affiche comme républicain convaincu en adhérant à la Société populaire de Pont-l'Abbé[59]. En 1831, un garde national, «maître sabotier auvergnat qui court les campagnes, achetant des portions de bois et les exploitant», se fait indicateur du sous-préfet de Quimperlé dans sa traque de la chouannerie carliste[60].

La Bretagne, terre de promission pour les Auvergnats

La Bretagne a exercé une attraction forte auprès des travailleurs forains de l'Aurillacois et du Cézallier. Comme dans tout phénomène migratoire, les «pionniers» du milieu du XVIIe siècle ont suscité des vocations, créant un effet d'entraînement qui va croissant jusqu'aux premières années du XIXe siècle. Les migrants déjà sédentarisés servent de relais, de points de chute, de bases arrières aux forains et facilitent de nouvelles rencontres, donc de nouvelles ruptures définitives avec le haut pays.

Dans une Basse-Bretagne largement bretonnante, mais où les centres commerciaux, les villes, sont bilingues, voire, Brest ou Lorient, largement français, le maniement de la langue de Molière par l'Auvergnat était un incontestable atout. Sa connaissance de la géographie bretonne, son aisance à se déplacer dans l'inextricable lacis des chemins, sa pratique achevée des règles non écrites de l'échange, sa personnalité plutôt accomodante, bonhomme, autant d'éléments qui jouaient en sa faveur. Le marchand auvergnat était une figure tellement habituelle, reconnue, dans les bourgs et hameaux de Bretagne, que cette figure «étrangère» était intégrée, sinon attendue. On guettait le passage du colporteur auvergnat, de ce personnage à la fois familier et exotique, annonciateur d'un moment agréable, susceptible d'alimenter en histoires les veillée à venir.

En outre, la Révolution a donné une impulsion considérable au flux migratoire vers la Bretagne. L'exploitation redoublée des bois ci-devant seigneuriaux par les récents acquéreurs de biens nationaux a entraîné l'arrivée massive de sabotiers, notamment en Cornouaille.

Par ailleurs, la situation outre Pyrénées a eu des répercussions jusqu'en Bretagne. Depuis le XVIe siècle, l'Espagne est une destination privilégiée des marchands forains du diocèse de Saint-Flour. Les paroisses de l'Aurillacois notamment, avec en tête celle de Crandelles, épicentre du phénomène migratoire, lui fournissent des bataillons fournis. Or,

---

58 C. ARLAUX, *Gourin, Roudouallec, Le Saint*, Spézet, 1988, p. 114.

59 A. SIGNOR, *op. cit.*, p. 321.

60 Arch. dép. Finistère, 1 M 168.

depuis 1778, les mesures protectionnistes prises par les autorités espagnoles vont toutes dans le même sens : refouler le commerce français. Mal perçus outre Pyrénées, les événements révolutionnaires y poussent au paroxysme un sentiment gallophobe, en permanence latent. «Une cédule royale du 20 juillet 1791 enjoint à 80 000 Français domiciliés en Espagne de prêter sous quinzaine serment de loyauté au roi Charles IV ou de vider les lieux.» Du coup, cinquante-cinq Français de Cadix, pour ne prendre qu'un exemple, choisissent de regagner la France. «Tandis qu'affluaient les réfugiés, prêtres et religieux, nobles, mais aussi roturiers qui entretenaient l'indignation contre les «patriotes» français, les manifestations anti-françaises se multipliaient : à Barcelone, arrestations et expulsions se succédaient»[61]. Pour Abel Poitrineau, ces expulsions de 1793 ont porté au commerce français un «coup fatal».

Ainsi, des marchands auvergnats, jusque là «Espagnols», se rabattent sur la Bretagne. C'est le cas de Pierre Dandurand qui, jusqu'à son mariage à Lacapelle-Viescamp en 1787, commerce en Espagne mais s'installe aussitôt après à Quimper avec son épouse. On comprend que les Jean Desbans aîné et jeune aient opté pour le pays bigouden après que leur frère Pierre eût succombé prématurément dans la région de Séville en 1784[62]. Encore plus significativement, Pierre et Pierre-Antoine, deux des fils de Bernard Carrière, marchand en Espagne, choisissent la Basse-Bretagne. Tout comme les Castanhaires Hilaire et François Capmau, sabotiers en Cornouaille, alors que leur père, Pierre, habite Lora del Rio, sur les bords du Guadalquivir, dans le «royaume de Séville»[63].

Bretagne et Espagne étant les deux destinations habituelles des marchands forains de la vallée de l'Authre et des paroisses voisines, les contrats de mariage, à l'occasion, envisagent les deux hypothèses. Quand Philippe Martin est, en 1767, sur le point de convoler avec Marguerite Rengade, l'un et l'autre de Crandelles, ses parents lui font donation de l'ensemble de leurs biens, à charge pour lui de fournir à ses deux frères cadets un «cheval suffisant lors de leur sortie pour aller commercer ou en Espagne ou en Bretagne»[64]. Ces clauses nous renseignent sur l'excellente «cote de popularité» de la Bretagne qui, en termes d'image, comme on dirait aujourd'hui, faisait jeu égal avec la destination espagnole, réputée prestigieuse et très rémunératrice, et cela y compris à Crandelles, la «capitale» incontestée des départs vers la péninsule ibérique.

Cela n'empêchait pas des chaudronniers de la vallée de l'Authre de tenter leur chance dans d'autres provinces françaises, Normandie, Anjou, Maine, Guyenne, Languedoc, Roussillon, Provence, Savoie, Franche-Comté et Paris – mais au XVIIIe siècle la capitale n'exerce pas encore l'irrésistible attraction du siècle suivant. Aucune de ces destinations, toutefois, ne rivalisait avec le couple Espagne-Bretagne.

Vecteurs d'une culture française

Les rares photographies des migrants auvergnats et celles, plus nombreuses, de leurs enfants, révèlent, toutes, une appartenance à la petite bourgeoisie marchande et citadine, gilet, redingote, barbe soigneusement taillée, pour les messieurs, «giz ker» pour les dames, en résumé, absence de coiffe et de costume bretons. Les Auvergnats et leurs descendants se situaient en marge de la culture rurale bretonne, se vivaient d'abord comme citadins français, même si, pour des raisons professionnelles et familiales évidentes, ils finissaient par comprendre la langue vernaculaire. Cette résistance à la culture traditionnelle était d'autant plus forte quand les

---

61 A. POITRINEAU, *Les Espagnols de l'Auvergne et du Limousin du XVIIe au XIXe siècle*, Aurillac, 1985, p. 239-240.

62 Arch. dép. Cantal, 3 E 224/598.

63 *Ibid.*, 3 E 33/76.

64 *Ibid.*, 3 E 24/25.

migrants vivaient dans des villes importantes, avec clan auvergnat conséquent, et plus généralement, une présence significative d'»étrangers». L'influence «francisante» d'un Jacques Bastid, ou d'un Jean Gipert, chaudronniers plutôt isolés, le premier à Plonéour-Lanvern, le second à Lanhouarneau, devait être nettement moindre que celle des marchands de draps de la rue Kereon de Quimper ! Mais a-t-elle, pour autant, été nulle ?

Il est incontestable que l'immigration auvergnate en Basse-Bretagne a contribué à la débretonnisation de ses centres urbains. Par un effet d'entraînement à la fois quantitatif – comment ignorer la centaine de familles commerçantes auvergnates à Quimper sous l'Empire – et qualitatif – la réussite matérielle et l'aisance culturelle de nombre des migrants –, les nouveaux venus faisaient figure de modèles pour leurs clients de la ville et des campagnes.

Conclusion

Bien loin de l'image de va-nu-pieds, aux franges de la délinquance et de l'errance misé-reuse, la grande majorité des Auvergnats, une fois sédentarisés, même partiellement, s'est intégrée sans problèmes majeurs à la société bretonne. A travers ce phénomène migratoire, ce sont, plus généralement, les relations commerciales dans la Bretagne des villes et des campagnes qui nous sont dévoilées ; comme est soulignée la fonction essentielle de ces marchands colporteurs qui, pendant deux siècles et demi, inlassables, sillonnent les routes, visitent les hameaux les plus reculés, déballent aux marchés, aux foires, aux pardons, tiennent échoppe sous les halles ou boutique sur rue passante.

A travers les Tourtoulou, les Barberousse, les Puechbroussoux, les Pichouraille, ce sont des réseaux d'achats et de vente, des relais d'approvisionnement, des circuits de paiement, des solidarités de «pays», qui apparaissent, inattendus, singuliers, toute une économie marchande fragile, souvent tâtonnante, parfois marginale, plongeant au coeur même des campagnes bretonnes. Une économie à la fois intégrée et parallèle, balayant les centres urbains aussi bien que les écarts ruraux.

Les marchands auvergnats – de loin les plus nombreux de tous les colporteurs «étrangers» en Bretagne – nous rappellent, si besoin, que la péninsule armoricaine fut, en son temps, terre d'immigration et qu'elle a, en permanence, vécu une dichotomie culturelle, dont la part française demande à être mieux évaluée.

Résumé

Pendant près de deux siècles et demi, de 1650 à 1880 environ, plusieurs milliers de marchands forains auvergnats ont sillonné les routes bretonnes au gré de campagnes qui duraient dix-huit mois en moyenne. Ils étaient chaudronniers, marchands de draps, de parapluies, ou sabotiers et étaient originaires de la région d'Aurillac et, au nord du Cantal, des monts du Cézallier. Parmi ces migrants temporaires, nombreux ont été ceux qui ont pris femme en Bretagne et s'y sont installés à demeure. Ce mouvement migratoire, qui concerna essentiellement les bourgs et les villes de la péninsule, eut des répercussions importantes sur le plan social, économique, mais aussi culturel. Le présent article se veut une première approche d'un phénomène largement méconnu aussi bien en Auvergne qu'en Bretagne.

Abstract

For almost two and half centuries, from 1650 to 1880 roughly, several thousands of travelling salesmen from Auvergne scoured the roads of Brittany during campaigns lasting eighteen months on average. They sold pots and pans, cloth, umbrellas and wooden clogs, and came from the Aurillac area and from the Cézallier hills, in the North of Cantal. Many of these temporary migrants married Breton girls and settled in the country. This migratory movement, which essentially affected the towns and boroughs of the peninsula, had an important social, economic and cultural impact on Brittany. The present article aims at exploring a phenomenon which is still largely unknown, both in Brittany and in the Auvergne.

Diverradur

A-hed tost da zaou gantvedad hanter a vloaveziou, etre 1650 ha 1880, da geñver mareadou a bade triweh miz an eil dre egile eo bet darempredet hentou Breiz gand tud a deue deom euz bro an Aovergn : kaoterourien, marhadourien mezer, marhadourien disglaoeriou pe c'hoaz botouarien-koad, genidig euz trodro da Aurillac hag ivez euz ar meneziou Cézallier e norz ar Hantal. Stank a-walh eo bet e-touez an dud-se ar re o-deus kavet da zimezi dre amañ hag a zo chomet da vad da-houde e Breiz. Cheñchamantou, pell dezo beza dister, a zo hoarvezet da heul an divroadeg-se, dreist-oll er hêriou hag er bourhadennou, kemmou a-bouez o tenna d'ar vuhez sokiakel, d'an amerz ha d'ar hultur kenkoulz all. Preder ar studiadenn-mañ a oa degas eur berad sklêrijenn war an degoueziou-ze ha n'eus bet beteg bremañ koulz lavared tamm ano ebed anezo.

Néo-druidisme et régionalisme en Bretagne 1900-1914

par Philippe Le Stum

Le «mouvement breton», dit aussi *emsav*[1], désigne de manière générale les efforts de personnalités et groupes très divers pour maintenir et développer, au sein ou en dehors de l'État français, une spécificité bretonne sur les plans culturel, économique et politique. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, des chercheurs tels que Louis Dujardin ou Francis Gourvil explorèrent les origines du mouvement dans la première moitié du XIXe siècle[2]. Plus récemment, l'historiographie critique de l'*emsav* s'est surtout attachée à la période comprise entre 1919 et 1950, dominée par l'affirmation de l'idéologie autonomiste et séparatiste[3]. En revanche, la période comprise entre la fin du siècle dernier et le premier conflit mondial fut peu explorée par les historiens[4], bien qu'elle fût marquée par la fondation et le développement de quatre sociétés majeures dans l'histoire de l'*emsav* : l'Union régionaliste bretonne, le Gorsedd des bardes, le Parti nationaliste breton et la Fédération régionaliste de Bretagne. Pourtant, la naissance de l'U.R.B. peut être considérée comme celle du premier groupe constitué pour obtenir les garanties administratives et politiques permettant l'épanouissement d'une identité bretonne. D'autre part, à l'heure de la décentralisation, les militants du régionalisme paraissent souvent avoir fait preuve de plus de réalisme et de raison que leurs successeurs plus radicaux de l'*emsav*.

En 1984, M. Yves Le Gallo, directeur du Centre de recherche bretonne et celtique de l'université de Brest, me proposa d'étudier, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise[5], les archives, inédites, des deux premiers «grands-druides» du Gorsedd, Jean Le Fustec et Yves Berthou, recueillies à la mort

---

1 *Emsav* signifie «soulèvement», «mouvement».

2 Louis DUJARDIN, *La vie et les œuvres de Jean-François-Marie-Maurice-Agathe Le Gonidec, grammairien et lexicographe breton, 1775-1838*, Brest, Imprimerie commerciale et administrative, 1949. – Francis GOURVIL, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le Barzaz-Breiz (1839-1845-1867)*, Rennes, Oberthur, 1960.

3 Alain DÉNIEL, *Le mouvement breton, 1919-1945*, Paris, Maspéro, 1976. – Michel NICOLAS, *Histoire du mouvement breton*, Paris, Syros, 1982 ; du même, *Le séparatisme en Bretagne*, Brasparts, Beltan, 1986. – Bertrand FRÉLAUT, *Les nationalistes bretons de 1939 à 1945*, Brasparts, Beltan, 1985.

4 Lucien RAOUL, *Un siècle de journalisme breton*, Le Guilvinec, Le Signor, 1981. – Bernard TANGUY, *Aux origines du nationalisme breton*, Paris, U.G.E., 1977, (Collection 10/18).

5 Philippe LE STUM, *Les origines bardiques du mouvement breton, 1900-1914*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1985, 2 vol. dactyl. (Mémoire de maîtrise d'histoire) ; du même, *Le néo-druidisme en Bretagne. Origine, naissance et développement, 1890-1914*, Rennes, éditions Ouest-France, 1998.

de ce dernier par le barde et notaire de Tréguier Francis Even, et conservées au C.R.B.C. Cette exploration me révéla d'abord l'originalité de cette société un peu étrange, fille bretonne d'une institution galloise, et résurgence prétendue d'une institution millénaire. Elle me familiarisa également avec des personnalités fortes et singulières, qui me semblaient mériter de sortir de l'oubli. Il m'apparut enfin que l'examen de ces documents, complété par celui, systématique, de la presse contemporaine, pourrait apporter une contribution nouvelle à la connaissance du mouvement breton antérieurement à 1914. Non seulement, en effet, un très grand nombre de régionalistes furent affiliés au Gorsedd, mais celui-ci intervint constamment dans la vie du mouvement breton, ayant même la prétention de l'inspirer et de le régenter.

La naissance du néo-druidisme en Grande-Bretagne au XVIIIe siècle[6]

De la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle, les druides et la religion des Celtes éveillèrent l'intérêt de très nombreux auteurs, suscitant une multitude de travaux et d'interprétations. Citons seulement les noms d'Annius de Viterbe (*Commentaire*, 1498), Jean Lefèvre (*Fleurs et antiquités des Gaules...*, 1532), Noël Taillepied (*Histoire de l'estat de la république des druides, eubages, sarronides, bardes, vacies...*, 1585), J. Guénebeault (1621), dom Martin (*La religion des Gaulois*, 1727), N. Baudeau (1777), et bien sûr celui de l'Écossais James Macpherson, dont les fameux *Poèmes d'Ossian* parurent pour la première fois en 1760, répandant dans toute l'Europe la vogue pour les vestiges, réels ou supposés, de l'ancienne civilisation celtique. Il n'est donc guère étonnant que le mouvement néo-druidique soit né durant le siècle des Lumières, qui fut aussi celui de la nostalgie «celtomane»[7]. Le 22 septembre 1717, l'Irlandais John Toland réunit à Londres des délégués de tout le royaume pour créer *The Druid Universal Bond*, la «Fraternité universelle des druides«, ou D.O. *(Druid Order)*, mouvement fédératif d'individus se réclamant de l'*Ancient Druid Order*, «Ancien ordre druidique». Le D.O., qui a donné naissance à d'autres associations néo-druidiques, est aujourd'hui encore en activité. Le charpentier anglais Henry Hurle fut le créateur de la deuxième société néo-druidique, l'*Ancient Order of Druids*, constitué à Londres en 1781. En 1833, une scission de l'A.O.D. donna naissance à une autre confrérie, *The United Ancient Order of Druids (U.A.O.D.), friendly society*, c'est-à-dire l'«Ancien ordre uni des druides, société mutuelle», qui se consacra à l'action mutualiste. Comme le D.O., l'A.O.D. et l'U.A.O.D. fonctionnent encore de nos jours.

La troisième branche du néo-druidisme britannique nous intéresse davantage, puisque c'est d'elle que dérive le Gorsedd breton. La création du «Gorsedd des bardes de l'Île de Bretagne» *(Gorsedd Beirdd Ynys Brydain)*, c'est-à-dire du Gorsedd gallois, se situa, à la fin du XVIIIe siècle, dans le contexte de la renaissance culturelle de la région. Celle-ci se manifesta en particulier par une réforme des *eisteddfodau* (singulier *eisteddfod)*, sorte de festivals poétiques et musicaux nationaux, et la constitution de comités chargés de les organiser, les *Cymmrodorion societies*. Le 21 juin 1792, jour du solstice d'été, l'ouvrier gallois autodidacte Edward Williams (1747-1826), dit *Iolo Morganwg*, poète et collecteur des vestiges de l'ancienne

6 On se référera pour une étude détaillée à : Michel RAOULT, *Les druides, les sociétés initiatiques celtiques contemporaines*, Monaco, éditions du Rocher, 1983. (Collection Documents).

7 Voir Ch.-G. DUBOIS, *Celtes et Gaulois au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1973, et les Actes du colloque *Nos ancêtres les Gaulois*, Université de Clermont-Ferrand, 1982. – Sur l'ossianisme, catalogue de l'exposition *Ossian*, Paris, Grand Palais, 1974.

littérature galloise, tint, à Primrose Hill (Londres), avec quelques compatriotes, le premier «gorsedd». Il avait élaboré pour l'occasion tout un cérémonial, qui devait se dérouler en plein air, à l'intérieur d'un cercle de pierres, au centre duquel la «pierre du gorsedd»*(maen gorsedd)* faisait office d'autel, sur lequel était déposé un glaive. On retrouvera tous ces éléments, avec des variantes, dans le cérémonial du Gorsedd breton, directement inspiré de l'exemple gallois. Le terme *gorsedd* (pluriel *gorseddau*) lui-même fut introduit par Morganwg. Ce terme, signifiant «trône», et, par extension, «assemblée», désigne à la fois l'institution druidique – l'association des «druides, bardes, et ovates» – et les assises de cette institution. Morganwg tint une nouvelle assemblée le 22 septembre de la même année, à l'équinoxe d'automne, et réussit bientôt à lier la cérémonie du Gorsedd à la tenue de l'*eisteddfod* annuelle, de sorte que bientôt l'association des deux manifestations s'imposa de manière définitive, le Gorsedd contrôlant le déroulement de l'*eisteddfod*. Cette prééminence acquise par les «néo-druides» dans la vie culturelle galloise devait inspirer plus tard les efforts de leurs émules armoricains pour revendiquer, au sein du mouvement breton, une place de chef de file. En 1876, le titre d'archidruide fut officiellement donné au chef du Gorsedd gallois. Ce titre correspond à la fonction la plus élevée dans la hiérarchie néo-druidique, l'archidruide gallois étant placé au-dessus du grand-druide breton et du grand-barde cornouaillais.

Vers un néo-druidisme breton (1820-1890)

Dès le premier quart du XIXe siècle, le développement des études celtiques avait établi la conviction d'une communauté d'origine et de culture des Gallois et des Bretons, «fils d'une même race» (Brizeux). En 1824, à l'initiative du Révérend Thomas Price – barde *Carhuanawc* du Gorsedd de Galles –, la *British and Foreign Bible Society*, soucieuse d'éclairer des lumières de la vraie foi des frères qui languissaient dans les ténèbres papistes, confiait à Jean-François Le Gonidec la traduction des Écritures en langue bretonne[8]. Si la *Bible Society* et ses missionnaires furent loin d'obtenir les succès escomptés, du moins ces premiers contacts permirent-ils douze années plus tard à La Villemarqué d'entrer, par l'intermédiaire de Le Gonidec, en relations avec Price, devenu entre-temps président de la *Cymdeithas Cymreigyddion Y Fenny*, Société des galloisants d'Abergavenny. Cofondateur de cette dernière, le Morbihannais Alexis-François Rio suggéra de convier quelques lettrés et celtisants bretons à la traditionnelle *eisteddfod* qui devait, en octobre 1838, se tenir à Abergavenny.

Francis Gourvil a précisément relaté la préparation et le déroulement de ces festivités[9]. La Villemarqué y fut le premier Breton reçu, sous le pseudonyme de *Barz Nizon*, au sein du néo-druidisme gallois, et on y prononça les vers que Lamartine avait composés, pour la circonstance, à la demande de son ami Louis de Jacquelot du Boisrouvray. Bien plus tard, ces vers, évoquant la tradition interceltique du mariage des deux moitiés du glaive brisé, pure invention poétique, inspirèrent à Jean Le Fustec l'une des plus évocatrices des cérémonies gorseddiques :

> Quand ils se rencontraient sur la vague et la [grève
> En souvenir vivant d'un antique départ,
> Nos pères se montraient les deux moitiés [d'un glaive,

[8] L. DUJARDIN, *op. cit.*

[9] F. GOURVIL, «Un centenaire, l'eisteddfod d'Abergavenny et les relations spirituelles Bretagne-Galles», *Bulletin de la Société d'études artistiques, littéraires et scientifiques du Finistère*, Morlaix, 1938.

Dont chacun d'eux gardait la symbolique [part...[10]

La date précise de la création de la *Breuriez Breiz*, ou «Confrérie bretonne», fondée par La Villemarqué plusieurs années après son retour de Galles, est difficile à établir ; mais les premiers témoignages de son activité ne remontent qu'à 1857[11] . Son objet était la rénovation des études bretonnes, et l'on ne peut certes pas la qualifier de société néo-druidique : elle ne tint pas d'assemblées rituelles comparables à celles du Gorsedd de Galles, et n'introduisit ni cérémonial, ni costumes particuliers dans son activité, qui se borna pratiquement aux travaux savants de ses membres. Cependant, si le titre de «barde» que portaient ceux-ci peut-être entendu, sans référence à la tradition druidique, dans le sens ordinaire de poète, l'adoption des pseudonymes en langue celtique est un emprunt plus direct à l'exemple admiré à Abergavenny. De même, l'annonce de la nomination des bardes «à voix haute et distincte, en présence de nombreux témoins», par un héraut «en écharpe verte ou bleue s'il y a(vait) moyen[12]» imitait la manière dont le Gorsedd de Galles annonçait ses assises, ainsi que les couleurs symboliques du costume des bardes et des ovates. Il est plus significatif encore de constater que c'est au nom de son appartenance au Gorsedd, c'est-à-dire en tant que «barde titré», que La Villemarqué entendait régir la confrérie, la plaçant, de manière encore implicite, dans la mouvance du néo-druidisme britannique, dont l'authenticité historique ne faisait pour lui pas de doute[13]. Les références néo-druidiques ne furent d'ailleurs pas l'apanage du seul *Barz Nizon*. Lorsque, vers 1866-1867, la mésentente s'accentua au sein de la *Breuriez*, des assemblées d'opposants à La Villemarqué purent prendre des allures proches de celles des assises gorseddiques : ainsi de celle qui, en 1867, en forêt de Quimperlé, accompagna une réunion préparatoire de la publication du *Catholicon*[14] .

Les fêtes d'Abergavenny n'eurent pas de lendemain. Vingt-neuf ans plus tard, en 1867, le Congrès celtique international, réuni à Saint-Brieuc par la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, promettait d'être «le premier eisteddvod (*sic*) breton[15]». Mais son peu de succès ne permit pas lui non plus d'établir, comme le souhaitaient ses organisateurs, des «relations amicales, fréquentes, régulières entre les Bretons du continent et ceux des îles [16]». Celles-ci ne purent reprendre, cette fois sur des bases solides, que lorsqu'en 1898 la fondation de l'Union régionaliste bretonne dota les militants du mouvement breton naissant d'une société capable de les représenter outre-Manche[17] .

Du régionalisme breton au bardisme

Au printemps 1898, la presse bretonne diffusait une circulaire dont les auteurs déploraient que «la vie régionale (fût) de plus en plus menacée en France», que «toute initiative (fût) ôtée à ces formations naturelles et historiques qu'on nomme la province et la commune» et qu'«un même régime écono-

10 *Toast des Bretons et des Gallois réunis dans le pays de Galles ; en commémoration de l'unité de race*. Le manuscrit original de ce texte est récemment passé en vente publique (*Lettres et manuscrits autographes*, Paris, Drouot-Richelieu, 28 et 29 avril 1997. Catal., n° 275). Le poème fut publié en 1839, sous un titre légèrement différent, dans les *Recueillements poétiques*.

11 F. GOURVIL, *Hersart de La Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, *op. cit.*, p. 149.

12 ID., *ibid.*, p. 145.

13 P. DE LA VILLEMARQUÉ, *La Villemarqué, sa vie, ses œuvres*, Paris, Champion, 1926, p. 52.

14 *Nouvelle Revue de Bretagne*, n° 1, janvier-février 1953, p. 66.

15 J. GESLIN DE BOURGOGNE, dans *Congrès celtique international, Séances-mémoires*, Saint-Brieuc, 1868.

16 ID., *ibid.*

17 Ph. LE STUM, «L'Union régionaliste bretonne, pionnière de l'Emsav», *Dalc'homp sonj !*, hiver 1995, p. 32-33.

mique pesât sur tout le pays, malgré la différence des intérêts et des besoins[18]». Ils appelaient en conséquence à élaborer «le nouvel organisme administratif, le nouveau régime économique». Ce manifeste était signé de personnalités locales parmi lesquelles des industriels et des commerçants (Charles Pitet, Pierre Famel), l'avocat René Grivart, le peintre Maxime Maufra, et surtout des hommes de lettres : Anatole Le Braz, Charles Le Goffic, Louis Tiercelin, Olivier de Gourcuff. L'appel fut accompagné, le 13 août 1898, à l'hôtel de ville de Morlaix, de la fondation de l'Union régionaliste bretonne (*Kevredigez Broadus Breiz*), dont la présidence fut confiée à Anatole Le Braz. Parmi les nombreuses personnalités régionales présentes, on ne citera ici que la participation de futurs membres du Gorsedd breton : Régis de L'Estourbeillon de La Garnache (1858-1946), député vannetais de l'Action libérale populaire, futur président de l'Union ; André Degoul (1870-1946), directeur à Lorient du *Clocher breton* ; Francis Even (1877-1959), alors clerc de notaire, et surtout le linguiste François Vallée (1860-1949), le poète François Jaffrennou (1860-1956), le publiciste Jean Le Fustec (1855-1910).

Un rapprochement s'était déjà accompli, les années précédentes, entre «Celtes» des îles Britanniques : le Gorsedd de Galles avait participé au premier *Feiz Ceoil* d'Irlande (1897), et des Irlandais avaient assisté à l'*eisteddfod* de Newport. La création de l'U.R.B. fut accueillie avec satisfaction par les milieux celtisants du Royaume-Uni, tandis que la presse galloise ouvrait ses colonnes au jeune Jaffrennou et publiait des informations nombreuses et précises sur le mouvement régionaliste breton. Aussitôt le comité de l'*eisteddfod* invita les Bretons aux prochaines assises de Cardiff (15-22 juillet 1899), laissant à Jaffrennou le soin de désigner une vingtaine de membres parmi les plus notables de la jeune Union[19]. En témoignage de la fraternité des deux «nations celtes», on célébra à Cardiff le premier «mariage» des deux moitiés du « glaive brisé», qu'avait fait forger tout exprès Jean Le Fustec, secrétaire de la section artistique de l'Union régionaliste et *cicerone* des Bretons à Cardiff. Tous les Bretons présents à l'eisteddfod reçurent l'investiture bardique de l'archidruide *Hwfa Môn*, qui les présenta à la foule sous leur nouveau nom en langue celtique[20]. Seule cependant une poignée d'entre eux, très impressionnée par les fastes déployés par le Gorsedd et la popularité de ses assemblées, résolut d'imiter ses hôtes en dotant le mouvement breton naissant d'une société néo-bardique qui, l'ancrant dans une tradition supposée millénaire, pourrait en être le guide spirituel. À son retour, Jaffrennou, désormais barde *Taldir Ab-Hernin* («Front d'acier, fils d'Hernin»), exprimait ainsi dans l'hebdomadaire *La Résistance* son admiration pour le Gorsedd et son rituel : «Ces rites, les Gallois les acceptent depuis des siècles et c'est sans doute l'un des moyens par lesquels le sens du traditionalisme se maintient si vivace parmi eux. L'archidruide et les membres du collège bardique sont bien autre chose que des figurants d'opéra ; ils sont, devant tout un peuple, les dépositaires et les continuateurs d'un lointain passé où la famille des hommes d'aujourd'hui eut son berceau. Les pensées que ces figurants évoquent sont salutaires car, sans rien exclure des légitimes progrès modernes,

---

18 *L'Indépendance bretonne*, 16-17 août 1898.

19 Se rendirent à Cardiff, invités par les Gallois ou de leur propre chef : le compositeur Bourgault-Ducoudray, Auguste Cavalier, rédacteur en chef de *La Résistance* (Morlaix), Émile Cloarec, organisateur des fêtes théâtrales bretonnes d'août 1898, Guillaume Corfec, directeur de *L'Indépendance bretonne* (Saint-Brieuc), le fantaisiste Louis Durocher, René Grivart, Jaffrennou, Le Braz, Le Fustec, Le Goffic, Le Gonidec de Traissan, député, L'Estourbeillon, Lionel Radiguet, journaliste, Yves Riou, député, François Vallée, etc.

20 Entre autres, *Streo ar Mor* («Goéland de mer») pour Anatole Le Braz, *Eostik ar Garantez* («Rossignol d'amour») pour Charles Le Goffic, Hoël Broerec'h («Hoël du Vannetais») pour L'Estourbeillon.



Fig. 1. – Le Gorsedd de Cardiff, 1899.

L'écrivain Remy Saint-Maurice est nommé barde du Gorsedd de Galles par l'archidruide *Hwfa-Môn*. Au premier plan, Jean Le Fustec porte au bras le ruban de l'investiture bardique. Carte postale E. Hamonic, Saint-Brieuc. Collection C.R.B.C., Brest.

elles enracinent profondément l'individu dans les souvenirs séculaires de sa race et de son pays[21].»

Rapportant de Cardiff un exemplaire du règlement des bardes de Galles, Jean Le Fustec, qui déjà s'imposait comme le plus déterminé de leurs imitateurs bretons, s'attacha dès son retour en France à en traduire le texte et à l'accompagner de chants destinés à rythmer les assises du Gorsedd qu'il entendait fonder. L'Exposition universelle de 1900, en rassemblant autour du «village breton» les principaux tenants du régionalisme breton ordinairement dispersés, en accéléra les préparatifs. Réunis au domicile montmartrois de Le Fustec, rédacteur à la préfecture de la Seine, les poètes Yves Berthou (1861-1933)[22] et François Jaffrennou, ainsi que le journaliste Alfred Lajat (1872-1956), mûrirent leur projet. Enfin, le 1er septembre 1900, à Guingamp, durant le troisième congrès de l'Union régionaliste bretonne, Le Fustec, Jaffrennou et François Vallée présidèrent, à l'auberge de

21 *La Résistance*, 29 juillet 1899.

22 Ph. Le Stum, «Une silhouette bretonne, Yves Berthou-*Kaledvoulc'h*, grand-druide», *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1988, p. 12-19, et *Le néo-druidisme en Bretagne, op. cit.*, p. 161-174.



Fig. 2. – Jean Le Fustec vers 1899.
Carte postale de la série «Galerie des artistes et écrivains bretons».
Cliché E. Hamonic, Saint-Brieuc. Collection C.R.B.C., Brest.

la veuve Le Falc'her, la séance constitutive du *Gorsedd Gourenez Breiz Vihan*, «Gorsedd des bardes de la presqu'île de Petite Bretagne». Outre ces trois chefs de file qui devaient leur prééminence à leur «baptême» de Cardiff, une dizaine de régionalistes prirent part à la séance[23]. Le choix par ces fondateurs de pseudonymes en langue celtique indique l'imitation du modèle gallois ; de même l'adoption des trois degrés – druide, barde, ovate – et leur attribution à chacun des membres selon sa situation professionnelle, ainsi que le dictait la tradition[24]. C'est encore par référence à l'organisation galloise

[23] Yves Berthou, Even, Lajat, Léon Le Berre, Yves Le Moal, Charles Picquenard, Olivier Sagory, Victor Nouël de Kerangué, Maurice Nicolas, Guillaume Corfec.

[24] «Les druides sont choisis parmi les professeurs, les écrivains travaillant sur la théologie, l'âme et la spiritualité, etc. Les bardes sont choisis parmi les poètes ou nouvellistes, les artistes peintres, sculpteurs, musiciens, les enseignants populaires, etc. Les ovates sont choisis parmi les pharmaciens, les ingénieurs, les paysans, les voyageurs sur mer et sur terre, c'est-à-dire parmi les gens de métiers et les gens de commerce.» *Gorsedd Barzed Gourenez Breiz-Izel, Reizadur a Ziabarz*, Carhaix, Moullerez Ar Bobl, 1909. (Règlement des bardes du Gorsedd des bardes de la presqu'île de basse Bretagne, article VII). Traduit du breton par Dominique Le Page.

que le nouveau Gorsedd breton mit à sa tête, dès sa création, un «comité exécutif» ou *Pouellgor*, que présidait le *drouiz veur* («grand-druide») Le Fustec (*Ab-Guillerm*), assisté du «druide en second» (*drouiz eil rener*) François Vallée (*Abhervé*). Les autres dignitaires du *Pouellgor* reçurent chacun une charge correspondant à leur rôle précis dans l'activité de la société et ses assemblées futures : Jaffrennou, «barde-héraut» (*arouezvarz*), s'occuperait de l'annonce de celles-ci dans la presse, de la réception des candidatures, etc. Le «porteur de bannière» (*douger-banniel*), Alfred Lajat (*Mab-an-Argoat*), le porteur de la *korn-hirlas*, Francis Even (*Karevro*), et le porteur de gui (*douger-huelvar*), Charles Picquenard (bientôt remplacé par le poète et publiciste vannetais Loeiz Herrieu, *Barz Labourer*), appartenaient aussi au *Pouellgor*, auquel s'ajoutèrent bientôt un chef des ovates (Paul Diverrès - *Ab Sulio*, puis *Tangwall*), un «porteur d'épée» (Henry de La Guichardière-*Telenn-Aour*), ainsi qu'un sonneur de cor (le journaliste Léon Le Berre-*Abalor*). Le premier acte des «néo-bardes» bretons fut d'informer de la constitution de leur société l'archidruide Hwfa-Môn qui lui accorda aussitôt le patronage du Gorsedd gallois (26 septembre 1900). Au-delà d'une bénédiction formelle, cette reconnaissance conférait aux Bretons la légitimité historique, ou supposée telle, indispensable à un groupe se réclamant de la tradition et désireux de s'imposer, au nom de celle-ci, comme guide du monument régionaliste breton.

À la face du monde[25]

Les premières manifestations publiques du Gorsedd breton, en août 1901, furent la participation de quelques membres à l'*eisteddfod* de Merthyr-Tydvil, en Galles, puis, à l'invitation de la *Celtic Association*, au congrès panceltique de Dublin. Il était certes plus téméraire de tenir dans la catholique Bretagne des assises évoquant les mystères de l'Armorique préchrétienne. En janvier 1901, Charles Picquenard croyait pouvoir affirmer que «tous les prêtres» étaient les «amis du Gorsedd[26]» : mais celui-ci, encore peu connu, mal défini, pouvait alors passer pour une innocente confrérie poétique. En serait-il de même lorsque sortiraient des malles les robes, blanches, bleues ou vertes ? François Vallée pour sa part craignait de compromettre les relations déjà difficiles qu'il entretenait, comme directeur de *Kroas ar Vretoned,* avec la hiérarchie catholique[27]. De fait, ce fut dans la discrétion, et seulement le 27 septembre 1902, lors du congrès de l'U.R.B. à Auray, que fut célébrée, parmi les alignements mégalithiques de Carnac, la première cérémonie du Gorsedd en Bretagne. Assise imparfaite encore, en raison de l'absence des accessoires indispensables : tous n'avaient pu se faire tailler une robe bardique, et ce n'est qu'en 1903 que purent être acquises la bannière et les premières pièces du Trésor, *korn-hirlas* – corne à boire fabriquée par les faïenceries de Quimper–, *corn-boud* d'appel, et surtout «glaive d'Arthur».

Pour remplir auprès du peuple leur mission de propagande, il fallait bien cependant que les bardes se résolvent à affronter les moqueries et les anathèmes que ne devait pas manquer de susciter la présentation publique de leur rituel. L'événement eut pour cadre la grève de Brignognan, le 10 septembre 1903, dernier jour du congrès régionaliste de Lesneven. Charles Le Goffic, qu'on ne peut guère soupçonner de partialité, lui qui plus

---

25 *Ar gwir eneb d'ar bed*, «la Vérité à la face du monde», est la principale devise du Gorsedd.

26 Lettre à Jean Le Fustec, 8 janvier 1901. C.R.B.C., archives.

27 Lettre de Léon Le Berre à Yves Berthou, 10 septembre 1902 : « M. Vallée, homme craintif s'il en fût oncques sur terre, écrit, paraît-il, à Le Fustek pour le prier, par crainte des colères pontificales [...], de renoncer à notre projet de cérémonies bardiques...» C.R.B.C., archives.



Fig. 3. – La première cérémonie publique du Gorsedd breton, Brignogan, 1903.

Le grand-druide Le Fustec-*Ian-ab-Gwillerm* se tient devant la bannière.
Carte postale Joniaux, Le Mans. Collection C.R.B.C., Brest.

d'une fois plaisanta ou critiqua les néo-druides et leur cérémonial, rapporte que Le Fustec y déchaîna «un enthousiasme indescriptible[28]». Mais si la foule fit bon accueil à cette attraction inédite, il n'en fut pas de même de la presse «bleue» qui avait déjà dénoncé dans le congrès de l'U.R.B. un dangereux complot séparatiste. Dans *Le Progrès du Morbihan*, un *Français-Breton* raillait : «Vous ne pouvez, messieurs, vous arrêter en si beau chemin. Quand irez-vous cueillir le gui de chêne avec la feuille d'or, en répétant partout : «Au gui l'an neuf» ? Il vous faut une druidesse pour cela. Il vous faut une Velléda. Est-ce que parmi toutes les bonnes sœurs en rupture de chapelets vous ne trouveriez pas une prêtresse ? Il suffit d'y mettre le prix...

«Quand recommencerez-vous les sacrifices humains ? Car les anciens historiens prétendent tous qu'à chaque grande cérémonie, le grand-prêtre sacrifiait un homme ou deux. Heureusement vous n'êtes pas sanguinaires. Vous n'êtes que ridicules et vous auriez un grand succès, si vous donniez des représentations dans les foires et les assemblées, entre la femme à barbe et le veau à deux têtes...[29]»

[28] *Le Gaulois*, 12 août 1911.

[29] Cité dans le *Bulletin de l'Union régionaliste bretonne*, 1914, p. 148.

L'affirmation

Les premières années de la société néo-druidique furent jalonnées de mises au point, parfois de querelles, relatives à la nécessité pour les bardes de définir leur place au sein du mouvement breton, et de faire entendre leur voix dans une région où, contrairement au pays de Galles, ni la revendication d'un particularisme culturel, ni la référence plus ou moins profonde à une tradition préchrétienne n'étaient communément admises. Dès le lendemain des fêtes de Cardiff, Jaffrennou avait précisé par voie de presse qu'il convenait désormais d'établir une distinction entre les vrais bardes baptisés à Cardiff et sachant le breton et ceux qui, également investis, ne pouvaient cependant, ignorant la langue celte, prétendre être considérés comme bardes à part entière. La connaissance du breton semblait nécessaire dans une société dont l'objet était la promotion de la tradition. Elle rejetait les «comiques» comme Léon Durocher[30] mais aussi, malgré l'amitié que lui portait Jaffrennou, le prestigieux Théodore Botrel, si souvent désigné comme «barde» et qui devait précisément intituler ses mémoires *Souvenirs d'un barde errant*. En 1904, une série de concerts du couple Botrel en basse Bretagne déclencha les hostilités, dans un contexte rendu plus que jamais sensible par les mesures du ministre de l'Intérieur et des Cultes, Émile Combes, contre l'usage de la langue bretonne dans l'instruction religieuse (circulaire du 29 septembre 1903). Ayant prononcé le serment solennel de ne plus écrire dans la langue de ses premiers recueils poétiques[31] dans laquelle il ne voyait plus qu'un odieux «patois de mensonge et de duplicité[32]», Yves Berthou mit sous presse le très virulent *Dre an delen hag ar c'horn boud*[33] et s'en prit, dans les colonnes de *La Résistance* (Morlaix), à Botrel qui, pour comble, s'était vu inviter, sur proposition de Jaffrennou lui-même, par le comité de l'*eisteddfod* à la prochaine tenue de celle-ci à Caernavon.

Une polémique s'éleva au sein du Gorsedd, qui s'éteignit sans vraie conclusion après avoir opposé à Berthou, Vallée ou Herrieu les tenants d'une plus grande souplesse, soucieux de ne pas voir le Gorsedd s'isoler dès son apparition, et désireux, fût-ce au prix de quelques accommodements, d'en faire l'élément fédérateur de toutes les bonnes volontés régionalistes. «Les luttes de clans, plaidait ainsi Henry de La Guichardière, furent toujours la pierre d'achoppement qui entrava le progrès social et national de la race celtique. L'heure que nous traversons est une heure solennelle et décisive qui solutionnera définitivement, à mon avis, l'avenir de la Bretagne. Bien loin de créer des divisions et des inimitiés, il faut au contraire faire des prosélytes et accorder quelques concessions[34].» Jaffrennou se posa dans cet épisode comme le partisan le plus convaincu de cette attitude accueillante, annonçant la voie que prendrait le Gorsedd, sous sa conduite, dans l'entre-deux-guerres. Berthou en revanche, bien qu'il n'ait pourtant pas figuré parmi les premiers fondateurs, s'imposait comme le défenseur intransigeant d'une orthodoxie qu'il s'attachait à définir. La démission de Le Fustec allait le confirmer dans ce rôle et mettre en lumière, au sein du

30 Léon Durocher (Pontivy, 1862-Paris, 1918). Après avoir remporté un certain succès à Montmartre sur la scène du Chat Noir, Durocher fonda son propre cabaret, «Le Moulin à Sel». Il créa en 1899 le «pardon» de Montfort-l'Amaury. L'année suivante, il anima le «Cabaret breton» de l'Exposition universelle.

31 *Cœur breton*, Paris, R. Godefroy, 1892 ; *La Lande fleurie*, Paris, Lemerre, 1894 ; *Les Fontaines miraculeuses*, Paris, Lemerre, 1896 ; *Âmes simples*, Paris, Lemerre, 1896 ; *La Semaine des quatre jeudis, sept ballades trouvées dans les souliers d'un pendu*, Paris, 1900 ; *Le pays qui parle*, Paris, Lemerre, 1903.

32 Cité par Georges Normandy, *Le Petit Niçois*, 27 septembre 1905.

33 «Par la harpe et le cor de guerre», Saint-Brieuc, Prud'homme, 1904.

34 Lettre à Berthou, septembre 1904. C.R.B.C., archives.

Gorsedd breton, des tentations paganisantes. Il ne fournit pas d'explication claire à son brusque départ du Gorsedd ainsi que des associations celtiques ou régionalistes dont il était membre. La lettre dans laquelle il fit part à Yves Berthou – le 21 août 1904 – de sa décision ne contient que de mystérieuses allusions aux *gwerziou* de Gwenc'hlan, barde du Ve siècle dont La Villemarqué cite un chant prophétique dans son *Barzaz-Breiz*. Bien plus tard, Berthou analysait ainsi la personnalité de celui dont il se considérait le «fils spirituel[35]» : «Pour comprendre Le Fustec, il faut savoir qu'il était un psychiste convaincu, qu'il professait les théories de Pythagore, de Merlin et d'Alain Kardec, sur les réincarnations ; que ses auteurs en sociologie historique étaient Michelet et Jean Reynaud, et qu'avec eux il voyait dans le celtisme le triomphe de la lumière sur les Ténèbres, de l'Idéal sur la Matérialité[36].»

Un autre document établit[37] que c'est à la suite d'une séance de spiritisme que l'esprit de Gwenc'hlan, invoqué, ayant répondu *Lemenik* à une question sur l'avenir de la Bretagne, Le Fustec, convaincu d'être le sauveur désigné, adopta ce nouveau pseudonyme et résolut de faire une retraite druidique qui aurait dû durer sept ans (1904-1911), s'il n'était mort en 1910 avant d'avoir pu concrétiser son projet de retour providentiel[38]. Pour occuper la place laissée vacante par *Lemenik*, il n'y avait guère que trois candidats possibles, Vallée, Jaffrennou et Berthou. Jaffrennou, fondateur et directeur de l'hebdomadaire *Ar Bobl*, était en cela une personnalité essentielle du régionalisme . On lui reprochait cependant d'avoir agi trop légèrement dans «l'affaire» Botrel. François Vallée, de santé fragile, était d'autre part engagé dans la voie délicate du catholicisme d'expression bretonne et pouvait redouter de compromettre, par sa nomination, des rapports , on l'a vu, déjà difficiles avec la hiérarchie ecclésiastique. Le choix se porta donc rapidement sur Berthou : proche de Le Fustec, son importance n'avait cessé de s'affirmer depuis la première réunion de Guingamp. Adoptant pour sa nouvelle mission le pseudonyme de *Kaledvoulc'h* – nom breton de l'épée enchantée d'Arthur –, Berthou eut désormais pour ambition de conquérir pour le Gorsedd la place de leader du régionalisme, l'équivalent de celle qu'occupait en Galles l'institution druidique. Une telle prétention devait immanquablement susciter des heurts avec les autres tendances du mouvement breton. D'autre part, si le Gorsedd connut alors de spectaculaires réussites, il vit aussi s'accentuer, à mesure que croissait sa notoriété, les attaques dont il avait été l'objet dès ses premières manifestations. Face à l'adversité, il avait surtout la faiblesse de présenter, en son sein, des germes de désunion.

Sous la direction d'Yves Berthou-*Kaledvoulc'h*, les assises annuelles du Gorsedd acquirent un faste sans commune mesure avec la discrétion des premières assemblées. La vogue du provincialisme s'étant répandue dans les milieux officiels bretons, les municipalités des grandes villes de la région prirent l'habitude d'offrir à leurs populations des fêtes bretonnes. Elles tenaient à la fois de la célébration républicaine, de la commémoration du passé local et du carnaval, et les revendications décentrali-

---

35 *Ar Bobl*, 15 février 1913.

36 *Le Consortium breton*, n° 17, mai 1928, p. 402.

37 Lettre de Jaffrennou à Berthou, 6 mai 1914. C.R.B.C., archives. La séance de spiritisme eut lieu au début de 1903 au domicile de Maurice Le Dault, qui tenait alors une librairie bretonne rue du Val-de-Grâce à Paris.

38 Le Fustec resta jusqu'à sa mort en relations avec Berthou, son successeur à la tête du Gorsedd, et fit paraître en 1906, avec sa collaboration, une traduction des *Triades des Bardes de l'Île de Bretagne* (Paris, Bibliothèque de l'Occident). Après sa mort, le souvenir du premier *drouiz veur*, inhumé au cimetière de Montmartre, fut pieusement entretenu par Berthou, qui lui consacra une curieuse biographie, *Buez Lemenik, skouer ar Varzed* (Pleubian, 1914).

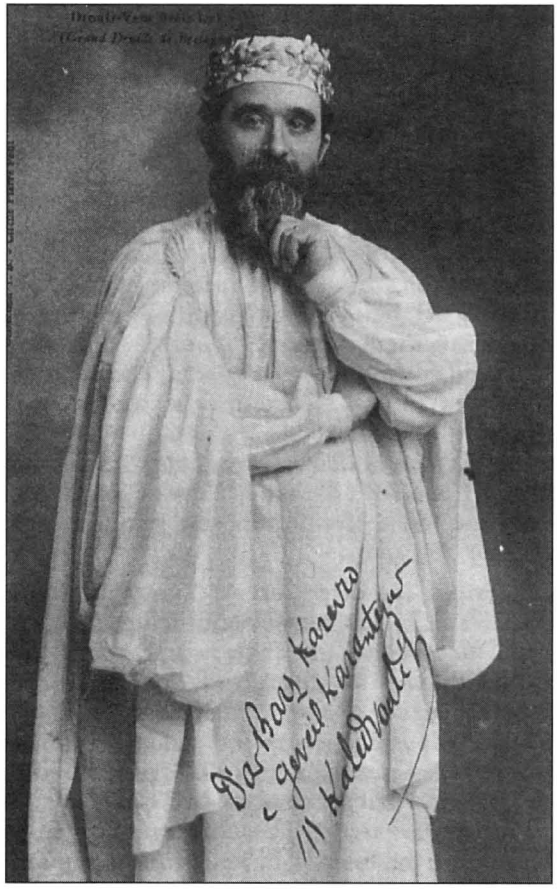

Fig. 4. – Yves Berthou, grand-druide *Kaledvoulc'h.*
Carte postale adressée par Berthou à Francis Even, barde *Karevro*. Collection C.R.B.C., Brest.

satrices n'y avaient guère de part. L'inscription d'une cérémonie druidique aux programmes des réjouissances garantissait aux édiles l'afflux d'un public avide de pittoresque ; la présence des bardes gallois permettait aux municipalités de célébrer dans leur ville une Entente cordiale difficilement conclue et souvent encore mal perçue par l'opinion publique. La participation du Gorsedd à ces festivités – à Saint-Brieuc en juillet 1906, Brest en 1908, Nantes en 1910 – n'alla donc pas sans ambiguïté ni gêne. Le caractère pédagogique et le sérieux affiché de la cérémonie risquaient de se perdre dans la profusion des reconstitutions historiques et des cortèges allégoriques. Ainsi, les fêtes de Saint-Brieuc s'ouvraient-elles par un défilé en tête duquel s'avançait un «char des Gaulois». Redoutant cette confusion, Berthou se laissa pourtant convaincre par le Briochin Octave-Louis Aubert, qui lui assura que la cérémonie serait «séparée de la partie amusante, revêtirait un caractère tout particulier et aurait un grand retentissement[39]». De fait, cet environnement donnait à l'assemblée annuelle du Gorsedd une audience enfin comparable à celle, si enviée, des *eisteddfodau* gallois. Cela surtout comptait, et Berthou voulait voir dans la foule rassemblée autour des douze menhirs érigés pour la circonstance, en juillet 1908, sur la place du Château à Brest, l'annonce de la renaissance celtique : «C'est qu'un monde vieux se meurt et qu'un monde nouveau se lève ou plutôt se relève à la vie et au progrès. Car, chose surprenante, chose merveilleuse, le Celte vigoureux que Rome parvint à maîtriser et à courber sous la loi de fer (...), ce Celte-là est sorti de sa nuit profonde.

«Ne sommes nous pas ici nous-mêmes comme le témoignage conscient de ce fait ? Les Druides et les Bardes sont remontés sur le dolmen et le flot populaire les entoure. Et le Gorsedd après un exil millénaire, fait entendre de nouveau sa «Voix», qui est la voix de la Vérité et du Progrès...[40]»

La mésentente avec l'U.R.B.

La renommée croissante du Gorsedd eut pour effet de faire naître et se développer la

39 Lettre d'Octave-Louis Aubert à Berthou, 2 juillet 1906. C.R.B.C., archives.

40 Discours d'Yves Berthou aux fêtes de Brest. Traduit du breton. *La Dépêche de Brest*, 21 et 22 septembre 1908.



Fig. 5. – Le Gorsedd de Kenac'h-Laëron, 1907.
Le collège bardique chante le *Bro goz ma zadou.*
Carte postale. Collection C.R.B.C., Brest.

contestation de son rôle au sein du mouvement breton. La querelle entre les bardes et la direction de l'Union régionaliste, à laquelle le Gorsedd semblait avoir en 1900 lié son sort, se fit jour en 1908. Des tiraillements s'étaient parfois produits auparavant, et Berthou s'était pour sa part retiré dès 1905, irrité, semble-t-il, par le comportement autoritaire du président, le marquis de L'Estourbeillon. La radicalisation de la discorde fut imputée à la place grandissante, au sein de l'Union, de ceux que leurs ennemis désignèrent souvent sous l'appellation méprisante de «Bretons de Paris», du titre d'un hebdomadaire fondé dans la capitale, au mois d'avril 1906, par le docteur René-Frédéric Le Fur[41] et qui fut la plus influente de leurs tribunes. L'offensive contre les bardes avait été ouverte, dès 1906, par *Le Nouvelliste de Bretagne*, sous la plume du comte René de Laigue (1862-1942), également sociétaire de la *Revue de Bretagne*, qui accueillit elle aussi des articles hostiles au Gorsedd. Or Laigue, ami personnel de L'Estourbeillon, avait été élu, en même temps que le marquis obtenait la direction de l' U.R.B., président de la section économique et scientifique de celle-ci : cette fois, les critiques contre les bardes n'émanaient plus de journalistes «jaco-

[41] Pontivy, 1872 - Paris, 1933. Président fondateur de la Mutualité bretonne (1906), association soutenue par le journal *Le Breton de Paris.*

bins» hostiles à toute forme de régionalisme, mais de personnalités notables du mouvement, qui prétendaient y faire œuvre d'«épuration» et le débarrasser d'une institution dont l'anachronisme leur paraissait entacher sa crédibilité, ainsi que le dénonçait *Le Nouvelliste* : «L'Union régionaliste, elle, eût pu tout sauver. Malheureusement elle traîne à sa suite – tel le forçat son boulet – le Gorsedd des druides, ovates et bardes qui la réduit à l'impuissance...[42]»

Les attaques de la presse catholique, telle cette réflexion de l'*Écho paroissial* de Brest au lendemain des fêtes bretonnes, achevèrent de compromettre les bardes au sein de l'Union : «Je comprends et j'approuve l'Union régionaliste (...). Mais de grâce, pas de recul jusqu'à ce passé païen, où les forêts cachaient des mystères répugnants. Quand on a le bonheur d'être chrétien, c'est un crime de s'éprendre de toutes ces hontes de paganisme[43].»

L'entourage de L'Estourbeillon – dans lequel il faut encore citer Pierre Portgamp[44] et le comte Le Nepvou de Carfort – incarnait incontestablement la tendance la plus conservatrice de l'Union régionaliste, proche des thèses de l'Action française. Au sein de l'Union, les bardes, notamment, issus pour nombre d'entre eux de la petite et moyenne bourgeoisie, formaient un groupe modéré sur le plan politique. Le bon accueil qu'ils commençaient à recevoir auprès des milieux officiels locaux les persuadaient de ne pas compromettre l'avancée du régionalisme en affichant des positions politiques réactionnaires trop marquées.

Le «saint des saints» du mouvement breton[45] ?

Malgré les méfiances du clergé et les attaques de la presse catholique, le Gorsedd dans son ensemble ne pouvait sérieusement être soupçonné de nourrir une nostalgie néo-païenne. Les convictions de Le Fustec et de Berthou restèrent marginales au sein de la société. Elles y étaient réfrénées par les catholiques convaincus qu'étaient la plupart des membres, en particulier les Lorientais Loeiz Herrieu et André Mellac, fondateurs de l'hebdomadaire catholique et régionaliste *Le Réveil breton-La Croix du Morbihan*, devenu en 1906 *Le Pays breton*. En 1909, une controverse à ce sujet exprima le peu de clarté des positions du Gorsedd en ce domaine. Jaffrennou avait cru pouvoir affirmer que l'Église, si elle ne pouvait «demander aux bardes d'être des Frères sécularisés», était par contre en «droit d'exiger (...) qu'(ils fissent) à l'occasion, acte de membres de la grande Communauté Chrétienne[46]». Berthou, protestant contre cette déclaration du barde-héraut, put se référer aux articles II et III du règlement du Gorsedd[47], qui spécifiaient que seule la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme était exigée des membres.

Jaffrennou savait cependant que, derrière l'exigence de stricte légalité bardique affichée par le grand-druide existaient des arrière-pensées ésotériques que pour sa part il condamnait : «Si tu as envie, lui écrivait-il, de créer une doctrine basée sur l'esprit bardique tel que toi tu l'entends, crée un journal pour cela (...) ; tu ne me trouveras pas à tes côtés, et s'il faut lutter contre tes idées, je le ferai, avec grand regret...[48]» Herrieu prit

---

42 *Le Nouvelliste de Bretagne*, 18 août 1908.

43 27 septembre 1908.

44 Pseudonyme d'Émile-Pierre Durand (1879-1925). Auteur d'un recueil de vers, *Ma bro* (1903) ; dirigea *Le Journal de Rennes*.

45 Expression employée par Jaffrennou, *Ar Bobl*, 1er février 1913.

46 *Ar Bobl*, 7 septembre 1909.

47 *Gorsedd Gourenez Breiz-Izel, Reizadur a Ziabarz*, Carhaix, Imprimerie d'Ar Bobl, 1909.

48 Lettre du 11 novembre 1909. Traduit du breton. C.R.B.C., archives.

pour une fois le parti de Jaffrennou, soupçonnant Berthou de ne vouloir rien de moins que la déchristianisation de la Bretagne. La dispute se termina cependant sur un *statu quo* : tour à tour chacun pouvait invoquer la neutralité réglementaire de la société sur la question. Cependant, pour les cléricaux comme Herrieu ou les pragmatiques comme Jaffrennou, cette neutralité devait se teinter au moins de bienveillance à l'égard de la foi chrétienne, traditionnelle en Bretagne. L'unanimité en revanche se faisait parmi les bardes sur la grandeur de la mission gorseddique, qui consistait à inspirer le mouvement breton dans son ensemble et à montrer au peuple le chemin qui le mènerait à son plein épanouissement. Jaffrennou lui-même ne craignait pas de justifier cette ambition par la prétendue filiation des druides modernes par rapport aux sages de la Gaule : «De son côté, le Gorsedd est un collège électif qui a la prétention de remettre en honneur la juste autorité qui doit revenir aujourd'hui comme autrefois à ceux qui se trouvent être les dépositaires de la philosophie des Druides et de la Science celtique. Le Gorsedd est un ordre, où les titres sont décernés aux meilleurs Bretons avec tout le cérémonial voulu afin que le public sache qu'il a de nouveau «des guides» qui lui indiqueront le véritable esprit de solidarité raciale et de discipline morale et littéraire qui lui manquent pour imposer ses revendications[49].»

Par la neutralité d'opinion qu'il affirmait être seul, parmi les formations régionales – l'U.R.B. cléricale, les républicains et anticléricaux *Bleus de Bretagne* ou le *Bleun-Brug* catholique –, à garantir, le Gorsedd prétendait constituer un véritable «saint des saints». Sa sérénité fréquemment troublée le fut singulièrement lorque la tolérance prônée par le grand-druide le conduisit à tenter une campagne inattendue de séduction de la gauche bretonne. La tournure conservatrice adoptée par l'U.R.B. avait eu pour effet d'éloigner à peu près complètement les républicains de la cause régionaliste et de confirmer les milieux proches du gouvernement dans leur obstination à confondre décentralisation et fédéralisme réactionnaire. Or, il apparaissait à certains militants du mouvement breton que lier celui-ci aux tenants d'un Ancien Régime à jamais révolu le condamnait à l'échec. Le 5 juin 1909, Jaffrennou publiait une analyse qui marque une date dans l'histoire du régionalisme : «... Les Bretons que Louis XII a dupés, que Louis XIV a traqués et pendus, que Louis XVIII, après la Restauration, a abreuvés d'ingratitudes et de mépris (...) ne se laisseront pas prendre aux lacets de velours que leur tend actuellement l'Action française. (...)

«La forme républicaine adaptée à une nouvelle constitution française basée sur la décentralisation, est la seule qui puisse, à mon avis, donner toutes les garanties aux libertés civiques, aux libertés communales et provinciales, et assurer l'indépendance du pouvoir central, émané des conseils généraux, le pouvoir exécutif ne devant jamais être héréditaire...[50]»

En octobre 1909, les déclarations du député radical de Lorient Paul Guieysse en faveur de l'introduction du breton dans l'enseignement public achevèrent de persuader Jaffrennou, que Berthou s'était empressé d'approuver, que l'on pouvait trouver des alliés ailleurs que dans les presbytères et les châteaux. Les propositions de Guieysse n'agréèrent pas à Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction publique[51]. Elles

---

[49] *Ar Bobl*, 2 octobre 1909.

[50] «République et Bretagne», *Ar Bobl*, 5 mai 1909.

[51] Le 22 novembre 1909, Doumergue reçut une délégation de cinq députés, venus, conduits par Guieysse, réitérer la demande de celui-ci. Il leur répondit tout net «qu'il ne pouvait en aucune façon souscrire à cette requête, cet essai ne pouvant, d'après lui, que profiter aux idées séparatistes» (*Le Consortium breton*, n° 4, mai 1927, p. 408).

éveillèrent pourtant chez Berthou l'espoir de réconcilier la cause régionaliste et les milieux républicains susceptibles de la traduire en faits. Son premier projet pour cela fut de créer, en collaboration avec le jeune Yves Le Diberder[52], une revue entièrement rédigée en breton. *Spered Breiz* («Espoir de la Bretagne») aurait eu pour collaborateurs, outre Berthou et Le Diberder, Diverrès, Gaston Esnault, Louis Goblet, Nouel de Kerangué, Paul Ladmirault et René Le Roux, ce dernier seul n'appartenant pas au Gorsedd. Afin de convaincre la clientèle laïque et laïciste auquel il destinait sa revue, Berthou avait osé solliciter le parrainage de Félix Le Dantec, qui déclara un jour être «athée comme [il était] breton» et dont la philosophie positiviste n'était sans doute guère prisée dans les milieux régionalistes. Le Diberder adressait au grand-druide une mise en garde lucide : «Vous aurez presque à coup sûr à combattre une forte hostilité de la part des tenants de ce que les uns appellent le genre patronage et que j'appelle moi, plus violemment peut-être, le genre curé ; genre brillamment représenté chez nous (Vannes) par le P. Larboulette, écrivain religieux, et Job Le Bayon[53], l'auteur des pièces de théâtre dont vous avez entendu parler. Ils seront furieux de se voir concurrencer dans l'exploitation de ce dont ils feraient bien volontiers leur propriété exclusive et vous le feront sentir...[54]»

Le même craignait encore la malveillance de «bien des membres de l'U.R.B.» qui verraient aussi avec jalousie «se dessiner un mouvement plus actif et moins pâmeur (*sic*)[55]». Mais ces hostilités n'eurent même pas à se manifester, devant l'échec complet du projet, mort avant d'avoir vu le jour. Berthou ne reçut en effet aucune réponse à la circulaire d'adhésion qu'il avait adressée aux instituteurs laïques de la région, dont il avait rêvé de faire une nouvelle armée de militants bretons[56]. Berthou pouvait douter alors des chances de succès de la Ligue bretonne, imaginée par Le Diberder à la même époque et dans le même esprit, et pour laquelle le soutien de Joseph Loth lui-même paraissait acquis[57]. Guieysse et Le Dantec acceptaient eux aussi de cautionner la Ligue. L'ambition de Berthou qui s'enthousiasma pour le projet était claire ; il l'exprimait dans ses lettres à Guieysse : «J'ai vu M. Loth. Lui voudrait que dans cette Ligue bretonne on acceptât toutes les bonnes volontés. Je ne suis pas du tout de son avis. Ce serait recommencer l'U.R.B., qui a perdu notre cause. J'estime que sans en faire une œuvre de parti, elle ne doit accepter aucun concours clérical ni réactionnaire[58].»

L'audacieux pari de Berthou, engagé sans doute davantage par pragmatisme que par franche adhésion au radicalisme, échoua lorsque Guieysse, après que Berthou lui eut fait part des divergences avec Loth, jugea prudent de ne pas «jeter le poids de [son] rôle politique dans la balance[59]» et refusa de prendre la direction du mouvement.

---

52 Lorient, 1887-Vannes, 1959. Fondateur en 1912 de *Brittia*.

53 Fondateur du théâtre populaire breton de Sainte-Anne d'Auray.

54 Lettre à Berthou, 11 mai 1910. C.R.B.C., archives.

55 *Ibid.*

56 Lettre de Berthou à Paul Guieysse, 23 mars 1911, copie. C.R.B.C., archives.

57 Lettre de Le Diberder à Berthou, 25 septembre 1909. C.R.B.C., archives.

58 23 mars 1911. C.R.B.C., archives.

59 Lettre de Guieysse à Berthou, 26 mars 1911. C.R.B.C., archives.

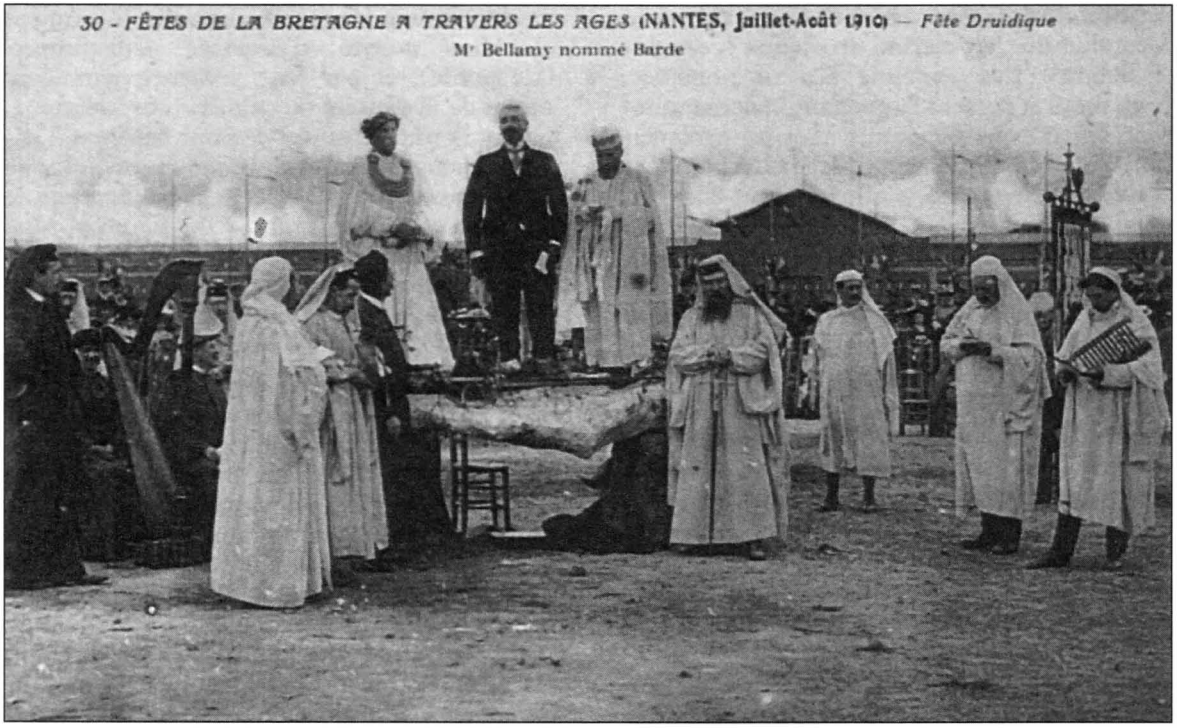

Fig. 6. – Les «Fêtes de la Bretagne à travers les âges», Nantes, 1910.
Le maire est reçu barde honoraire par le grand-druide Yves Berthou-*Kaledvoulc'h*. À la droite de Bellamy, l'archidruide gallois *Dyfed*.
Carte postale. Collection C.R.B.C., Brest.

Émergence du séparatisme et scission du régionalisme

Alors que Berthou s'évertuait à effacer les soupçons de séparatisme que les revendications décentralisatrices éveillaient chez les républicains, une nouvelle génération de militants bretons commençait de s'affirmer, plus impatients que leurs aînés et moins optimistes qu'eux quant aux chances d'un règlement de la question bretonne dans le cadre politique français. En juin 1909, le jeune Camille Le Mercier d'Erm[60] avait, dans la presse régionaliste, suscité quelques remous en défendant la cause du séparatisme, c'est-à-dire celle de la rupture institutionnelle avec la France[61]. Deux ans plus tard, Le Mercier d'Erm adressait au *Nouvel Avenir* de Brest une lettre de la même inspiration, conclue par un provocant «Vive la Bretagne ! A bas la France !»[62] Dans les premiers jours de mai 1911, la constitution d'un «Comité du Parti nationaliste breton[63]» bouleversait le

[60] Niort, 1888-Dinard, 1978. Fondateur de la revue poétique *Les Argonautes*, et surtout du journal *Breiz Dishual* (1912). Il fut reçu après la Première Guerre mondiale membre honoraire du Gorsedd.

[61] «Traditionalisme et séparatisme», *Revue de l'Ouest*, puis *Ar Bobl* et *Le Pays breton* (1er mai et 19 juin 1909).

[62] 3 mai 1911.

[63] En octobre 1911, le Comité du P.N.B. regroupait, en plus de Le Mercier, Louis-Napoléon Le Roux, Édouard Guéguen, Émile Masson, Ernest Marec, Maurice Piédevache et l'abbé Stany Daniel.

petit monde du mouvement breton, unanime à condamner la doctrine du «jeune écervelé» (Berthou). Les ennemis des régionalistes, pratiquant à dessein l'amalgame, ne manquèrent pas d'exploiter contre eux les provocations de Le Mercier d'Erm. Ainsi *Les Nouvelles Rennaises* s'offusquèrent-elles en titrant très abusivement : «Les régionalistes bretons crient : À bas la France ![64]» Il était urgent pour le Gorsedd de se désolidariser nettement du trublion. Dès le 20 mai, Berthou mettait ainsi les choses au point, dans les colonnes d'*Ar Bobl* : «Je suis régionaliste breton (...) ; je suis membre du Gorsedd des bardes, (...). J'ai servi la France pendant plus de cinq ans sur les navires de sa flotte de guerre, tant sur nos côtes que dans nos colonies ; si je crie de tout cœur : «Vive la Bretagne !» comme c'est mon droit et mon devoir, c'est aussi de tout cœur et de toutes mes forces que je crie : «Vive la France ! Vive la République !»

Le Mercier d'Erm avait beau jeu de rappeler au druide sa virulence antifrançaise du *Dre an Delen* (1903). Berthou voulait convaincre que le contexte s'était modifié, que «partout en haut lieu (il) constat(ait) le revirement complet, le mouvement de sympathie envers la langue bretonne et envers l'esprit breton, en même temps que (...) le détachement de l'esprit latin et romain[65]». Mais seul un grandiose coup d'éclat lui paraissait propre à faire taire à la fois les séparatistes et les «jacobins», et à «dénoncer d'une façon définitive, retentissante et solennelle, d'une voix qui ne puisse être étouffée, le monstrueux mensonge historique qui représentait les Français comme un peuple latin[66]». Il rêva alors de tenir en 1913, sur le site d'Alésia, «une Assemblée nationale des Gaules, sous la présidence du collège druidique de Bretagne et de Grande-Bretagne[67]». En une émouvante revanche de l'histoire, les druides et les bardes jadis chassés par les légions romaines viendraient venger la mémoire des «héros de l'indépendance gauloise, vrais pères et fondateurs de cette nation française à laquelle ils auraient si bien mérité d'imposer leur nom» (Le Goffic), et par leur présence témoigneraient de la victoire du celtisme sur la latinité. Ce fut là un nouvel échec pour Berthou, l'enthousiasme manifesté pour le projet par l'Union celtique, dirigée à Bruxelles par le catholique irlandais John de Courcy Mac Donnell[68], ne s'étant pas accompagné de l'indispensable soutien financier. Hélas, d'autres formes de relations internationales mirent bientôt en sommeil les rêveries panceltes.

Seul à avoir «qualité pour parler au nom de la Bretagne» selon Jaffrennou, le Gorsedd devait encore par deux fois en 1911, année charnière dans l'histoire du mouvement breton, manifester son influence et faire entendre sa voix singulière. La première de ces occasions fut la tenue à Saint-Renan, du 9 au 14 septembre, du congrès de l'Union régionaliste bretonne, qui vit la scission du mouvement créé en 1898. À partir de 1909 surtout, les relations entre la direction de l'Union et les Bardes n'avaient fait que se détériorer, tandis que deux tendances adverses partageaient la première des sociétés régionalistes. Le conflit entre partisans du marquis de L'Estourbeillon et ceux qui se baptisaient eux-mêmes les «Intégraux[69]» dépassait certes l'opposition entre le Gorsedd et la direction ou les

64 17 mai 1911.

65 *Le Nouvel Avenir*, 22 juin 1911.

66 «La revanche de Vercingétorix», *Ar Bobl*, 16 septembre 1911, rééd. Lorient, Le Bayon, s.d.

67 Lettre de Berthou au maire d'Alise-Sainte-Reine, 24 février 1909, copie. C.R.B.C., archives.

68 Lettre à Berthou, 29 juillet 1911. C.R.B.C., archives. L'Union celtique avait été constituée en novembre 1908 «pour resserrer les liens qui unissaient les branches de la grande famille celtique» (J. de Courcy Mac Donnell, *Ar Bobl*, 15 juillet 1911). Elle était destinée à prendre la relève de la Celtic Association, créée à la fin du siècle précédent, sans guère de succès, par Edmond Fournier d'Albe, principal artisan du panceltisme en Irlande.

69 Jaffrennou, «Après la séparation de Saint-Renan», *Ar Bobl*, 31 octobre 1911.

«Bretons de Paris». Parmi les «Intégraux», Émile Ernault, Yves Le Diberder, Saïk ar Gall, J.-M. Solu, entre autres, n'étaient pas membres de la société bardique. Aussi Berthou protesta-t-il lorsqu'on attribua au Gorsedd la scission qui se produisit à Saint-Renan. Il est pourtant incontestable que les bardes animèrent bel et bien l'opposition, notamment par voie de presse. Surtout, si le Gorsedd n'intervint pas dans le conflit en tant que société constituée, ses membres exprimèrent la volonté d'assurer au bardisme la direction de l'*emsav* et de réaliser, par la reprise en main de l'Union, l'association, enviée aux Gallois, du Gorsedd et du comité eisteddfodique. En témoigne par exemple une lettre de La Guichardière à Berthou : «Tu avais un désir [...] qui était nôtre lors de la scission de Saint-Ronan (*sic*), c'était de voir l'ex-U.R.B. remplacée par une eisteddfod régie par le Gorsedd, comme cela se passe depuis des années en Cambrie[70].»

Berthou expliquait lui-même au président de l'Union celtique, peu de temps avant l'ouverture du congrès, que la conséquence de celui-ci pouvait être «un rapprochement entre le Gorsedd et l'U.R.B.», ajoutant qu'il faudrait que «ces deux associations se prêtent appui et deviennent, en Bretagne, le complément l'une de l'autre, comme en Galles le comité de l'*eisteddfod* et le Gorsedd[71]». Mais les élections pour le renouvellement de la présidence se tinrent dans une ambiance fort houleuse, que rapporta *La Dépêche de Brest*. Les adversaires de L'Estourbeillon lui opposaient le barde fouesnantais Jos Parker[72], vice-président de l'Union. «Aussitôt le bruit se déchaîne. C'est la tempête lorsque Monsieur Dujardin demande que Monsieur de L'Estourbeillon descende de la tribune comme président sortant. Les royalistes crient et se démènent.

«Le bureau procède au pointage et au dépouillement. Votants, 95. M. de L'Estourbeillon, 55 voix ; Parker, 38. Deux bulletins nuls.

«Les Estourbeillonnistes applaudissent avec énergie. Les Parkéristes répondent par le *Bro goz ma Zadou* (...). Quelques bardes sortent de la salle, après avoir déclaré ne vouloir dorénavant occuper aucune fonction dans les bureaux. Monsieur de L'Estourbeillon remercie d'une voix émue ses électeurs, et l'on continue les élections dans le bruit...[73]»

Le résultat immédiat fut la formation, au sein de l'Union, d'une dissidence comprenant tous les bardes membres de l'U.R.B. (François Vallée, Francis Even, Grégoire Delafargue, Louis Le Floc'h, Louis Gourlet, Léon Le Berre, Loeiz Herrieu, André Mellac, Fanch Jaffrennou, Jean Choleau, Jos Parker, Louis Dujardin, etc.), mais aussi Émile Ernault, l'abbé Le Clerc, Claude Le Prat, Yves Le Diberder, etc. Tous affirmaient vouloir demeurer membres de l'Union, mais cette résolution affichée fut démentie un mois plus tard par la constitution, à Rennes, de la Fédération régionaliste de Bretagne, lors des fêtes de l'union de la Bretagne à la France.

La municipalité de Rennes, pour remplacer, sur la façade de l'hôtel de ville, la statue de Louis XVI déposée pendant la Révolution, avait commandé au sculpteur vitréen Jean Boucher, à l'initiative d'Armand Dayot – inspecteur des Beaux-Arts et personnalité éminente des «Bleus de Bretagne» –, un groupe sculpté, représentant «l'union de la Bretagne à la France». De grandes fêtes devaient être célébrées, au mois d'octobre, pour l'inauguration de ce monument destiné à commémorer le mariage d'Anne de Bretagne et du roi Charles VIII (1491). L'occasion paraissait

---

70 21 juillet 1914. C.R.B.C., archives.

71 1er septembre 1911, copie par Berthou. C.R.B.C., archives.

72 Barde *Kloarek Kerne* («Clerc de Cornouaille», Fouesnant, 1853-1916). Peintre et poète, il reçut l'investiture bardique à Brignogan en 1903. Créateur, avec le docteur Dubois, de la Fête des filets bleus de Concarneau (1909).

73 *La Dépêche de Brest*, 14 septembre 1911.

offerte aux bardes, invités par la municipalité, d'afficher publiquement leur attachement à la France républicaine et de démentir les accusations de séparatisme renforcées par les déclarations fracassantes du P.N.B. Jaffrennou donna ainsi le ton : «S'il est permis aux bardes de chanter sur la harpe l'indépendance disparue, et les exploits des Héros, ils ne peuvent comme citoyens du XXe siècle, abandonner les conquêtes sociales si chèrement payées, pour se complaire dans des lamentations stériles. C'est ce que les régionalistes et les bardes du Gorsedd ont compris, et la tradition bretonne n'a pas de défenseurs plus éclairés et plus désintéressés qu'eux (...). Pas de place pour les séparatistes, dont l'effort, en admettant qu'il existe, ce qui est problématique, serait d'essence purement réactionnaire et de nature à retarder notre marche...[74]»

Toutefois la loyauté républicaine n'impliquait pas la soumission, et Jaffrennou fut le premier à formuler de sérieuses réserves sur le symbolisme du monument, l'artiste ayant représenté la Bretagne sous la forme humiliante d'une jeune fille agenouillée au pied d'une femme couronnée figurant la France. «La duchesse Anne, s'indigna à son tour *Le Pays breton,* c'est la petite fille qui demande pardon à genoux à sa mère. La mère est couronnée, la fille ne l'est pas. C'est inimaginable ! (...) aucun barde ne saurait désormais assister en robe à l'inauguration[75].» Pour contenter tous les bardes, et ôter à leurs ennemis tout prétexte d'exploiter leur participation aux fêtes rennaises, Berthou obtint du maire, Jean Janvier, quelques instants pour justifier publiquement, lors de la cérémonie, la démarche du Gorsedd, et exprimer, «dans une note modérée[76]», une critique du monument. Mais alors qu'il s'apprêtait à prendre la parole, on signifia au grand-druide que les représentants de l'État – ministre et préfet – exigeaient la «suppression du passage comprenant des réserves sur la façon peu conforme à la vérité historique dont l'artiste avait réalisé son œuvre[77]». Dans ces conditions, *Kaledvoulc'h* refusa de s'exprimer et les bardes ne prirent pas part à la cérémonie, troublée bientôt par les coups de sifflets de Le Mercier d'Erm et de ses compères du P.N.B. Berthou avait projeté d'associer, dans un toast, «la Bretagne loyale et fidèle à la France grande et glorieuse[78]». L'intransigeance ministérielle, s'ajoutant à l'échec de la Ligue bretonne et à la déconvenue de *Spered Breiz*, lui indiquait une nouvelle fois l'extrême difficulté de convaincre les milieux républicains de la bonne foi des bardes décentralisateurs.

Dans la soirée du 29 octobre eut lieu l'assemblée constitutive de la Fédération armoricaine (*Unvaniez Arvor*), bientôt rebaptisée Fédération régionaliste de Bretagne (*Unvaniez Breiz*), formée par les «sécessionnistes» de l'U.R.B. Parmi ses fondateurs, Le Mercier d'Erm, qui assistait en curieux à la réunion, notait la présence de Jos Parker, désigné président du bureau, Yann-Morvan Goblet, Gaston Esnault, Léon Le Berre (secrétaire), Jean Choleau (vice-président), Henry de La Guichardière, Paul Diverrès, Louis Le Floc'h, Victor Nouel de Kerangué, Loeiz Herrieu (secrétaire), André Mellac et Yves Le Diberder. À l'exception de ce dernier, qui montait la garde, tous étaient membres du Gorsedd, de même que le second vice-président, Vallée, absent. On pouvait donc penser qu'une réponse avantageuse pour la société bardique serait apportée aux exigences que formulait Jaffrennou dans une lettre au grand-druide : «Quelle sorte de relations *Unvaniez Breiz* entend-elle établir avec le Gorsedd ? La servirons-nous,

---

74 *Ar Bobl*, 17 juin 1911.

75 1er octobre 1911.

76 Lettre de Berthou au maire de Rennes, 22 octobre 1912. C.R.B.C., archives.

77 *L'Ouest-Éclair*, 30 octobre 1911.

78 «Le toast du grand-druide», *Ar Bobl*, 4 novembre 1911.

ou nous servira-t-elle ? (...) Nous exigeons que le bureau de l'*Unvaniez Breiz* affirme clairement, dans une lettre publique, qu'il suivra l'esprit du Gorsedd dans ses travaux, qu'il souhaite entretenir avec lui des relations amicales, et qu'il lui propose d'organiser en Bretagne, comme au pays de Galles, des fêtes populaires d'été en association avec le Gorsedd...[79]»

Cependant il apparut assez vite que la Fédération entendait garder, par rapport à la société bardique, son indépendance, en raison, semble-t-il, de la défiance de l'équipe catholique lorientaise du *Pays breton* (Herrieu-Mellac), dominant l'*Unvaniez*, envers les tentations «progressistes» du grand-druide. En témoigne ce passage d'une lettre de Louis Herrieu à ce dernier : «... Personnellement je n'admettrai jamais qu'on nous fasse les «mamours» à gauche pour avoir les sympathies du gouvernement, pas plus que je n'ai accepté la tutelle des blancs avant Saint-Renan, sous le prétexte qu'ils auraient casqué. Et je puis te dire que nous sommes nombreux à penser ainsi[80] .»

Ainsi, si les dernières assemblées publiques du Gorsedd avant la Première Guerre mondiale (Locronan 1912, Hennebont 1913) se tinrent à l'issue des congrès de la F.R.B, comme elles avaient longtemps eu lieu après ceux de l'U.R.B., la nouvelle Fédération fut bien loin de constituer le comité eisteddfodique espéré.

D'autres combats... (1914)

Le rituel gorseddique, et singulièrement la proclamation de la paix, n'étaient plus guère de mise entre 1914 et 1918. Il ne faut cependant pas voir ici la cause de l'arrêt brutal et du sommeil, durant ces quatre années, des activités du Gorsedd, qui ne devaient reprendre que bien après l'armistice, en 1923, à l'occasion de la pose d'un monument à la mémoire de Jos Parker[81] au cimetière de Fouesnant. Le règlement de la société ne rendait pas obligatoire une pareille interruption, que n'imitèrent d'ailleurs pas les Gallois. L'explication en est simplement le départ pour le front de la plupart des bardes, presque tous en âge de combattre pour la Gaule.

Au terme de cette première époque de l'histoire du néo-bardisme armoricain, dont la fin coïncide avec celle du «premier cycle du mouvement breton contemporain[82]», le bilan de la quinzaine d'années écoulées depuis la fondation paraît, en regard des formidables ambitions d'un Le Fustec ou d'un Berthou, bien décevant. En 1914, le Gorsedd n'était parvenu ni à prendre la tête du mouvement breton, ni à provoquer le réveil celtique espéré. Sur ce dernier point l'échec n'était d'ailleurs pas seulement celui du Gorsedd, mais bien celui de l'*emsav* tout entier, qui n'avait pas réussi – et peut-être ne s'en était-il pas vraiment soucié – à se constituer en mouvement capable de convaincre et soulever les masses. Ajoutons seulement que le discours du Gorsedd, plus intellectuel et plus abstrait encore que celui des autres sociétés bretonnes, s'accordait encore moins avec les réalités socio-économiques de la Bretagne d'avant-guerre. Si le conflit accéléra un processus d'assimilation de la région, les foules armoricaines se définissaient déjà selon les clivages de la vie politique française et non en fonction d'une hypothétique conscience nationale bretonne. Quant à l'échec à s'imposer comme guide incontesté de la renaissance régionale, il fut le fruit

---

79 Lettre de Jaffrennou à Berthou, 29 février 1912. C.R.B.C., archives. Traduit du breton par Dominique Le Page.

80 6 février 1913. C.R.B.C., archives.

81 *An Oaled*, n° 30, 4e trimestre 1929, p. 954. La renaissance du Gorsedd ne survint cependant véritablement qu'en 1927, sous l'impulsion de Taldir Jaffrennou, qui succéda par la suite à Berthou-*Kaledvoulc'h*.

82 *An Oaled*, n° 8, septembre 1927, p. 891.

d'une conjonction de facteurs défavorables : tout d'abord le fait que les autres organisations bretonnes, l'U.R.B. ou la F.R.B., n'avaient aucune raison d'aliéner leur indépendance au profit d'une société dont le prétendu caractère traditionnel était facilement contestable. Si en Galles un peu plus d'un siècle de néo-druidisme suffisait à ce courant pour se prévaloir d'une respectabilité historique qui lui assurait la direction du celtisme local, chacun savait en Bretagne que le Gorsedd y était de création toute récente, plus récente encore que celle de l'U.R.B. Le Gorsedd de Galles ne soutint pas autant qu'il aurait pu le faire son filleul armoricain, si bien que celui-ci ne tira pas grand avantage de la légitimité qu'aurait dû lui conférer la filiation galloise. Les bardes bretons n'échappèrent pas pour autant aux attaques d'ennemis qui dénonçaient le caractère importé de leur société, d'autant plus inadaptée à la Bretagne qu'elle émanait non seulement de Britanniques, mais encore de protestants. En outre, dans la catholique Bretagne, les réminiscences païennes, ou supposées telles, que comportait le rituel gorseddique, rendaient la société bardique compromettante pour ses amis même.

Enfin, le Gorsedd souffrait d'une sorte de défaut constitutionnel : comme il ne proposait pas à ses adhérents un corps de doctrine nettement défini, mais seulement un vague programme de défense de l'«esprit celtique» et de la langue des ancêtres, il était inévitable qu'en son sein des tendances se fassent jour et s'opposent sur des questions politiques ou religieuses que ne tranchait pas le règlement. Des incompatibilités de caractère et jusqu'à des concurrences professionnelles ne tardèrent pas à s'y ajouter ; aussi le Gorsedd, ou sa petite équipe directoriale, fut sans cesse divisé par des querelles dont le premier effet était d'ôter toute crédibilité à la revendication affichée de constituer le «saint des saints» de la Bretagne.

Toutefois, le recul qu'autorisent les huit décennies écoulées depuis cette époque permet de constater tout d'abord que le Gorsedd avait alors réussi à attirer et à regrouper l'élite du mouvement breton : Le Fustec, Berthou, Vallée, Jaffrennou, Le Berre, Herrieu, Esnault, Diverrès, Choleau, Degoul, Le Floc'h, Ladmirault, Gros, Gourvil, Dujardin, Bernard, Quillivic, etc., étaient tous des personnalités de valeur, certaines de talent, qui contribuèrent largement, soit en corps, soit à titre individuel, à animer le mouvement breton politique ou culturel. Et puis, malgré la part de divagation que comportent les théories défendues par les bardes et tout particulièrement par les deux premiers grands-druides, on doit pour le moins y reconnaître un effort original pour proposer un idéal élevé et dépassant le chauvinisme qui souvent tint lieu de doctrine aux militants du mouvement breton. C'est là peut-être qu'il faut chercher la raison de la pérennité du Gorsedd, toujours vivace après deux guerres mondiales, et aujourd'hui doyen, sous son intitulé contemporain de *Fraternité des druides, bardes et ovates de Bretagne*, des groupements de l'*emsav*, auquel sans doute le néo-druidisme apporte quelque chose comme l'ivresse d'un souffle poétique.

Résumé

Le néo-druidisme, désireux de renouer avec l'ancienne tradition celtique, naquit en Grande-Bretagne à la fin du XVIIIe siècle, et prit au pays de Galles un rapide essor. Des tentatives se firent jour au XIXe siècle pour l'implanter en Bretagne et, en 1900, fut fondé le *Gorsedd* des druides, bardes et ovates de la presqu'île de Bretagne. Sa naissance et son développement forment un aspect majeur de l'histoire du mouvement identitaire breton dans les premières décennies du XXe siècle. Le *Gorsedd* entendit en effet guider le régionalisme, régenter le nationalisme naissant, et engager la Bretagne dans un vaste courant «panceltique» européen. Cette étude a pu être établie grâce à l'exploitation des archives des deux premiers grands-druides bretons, Jean Le Fustec-*Lemenik* et Yves Berthou-*Kaledvoulc'h*.

Abstract

Neo-druidism, which aimed at reviving the age-old Celtic tradition, was born in Great Britain at the end of the XVIIIth century and expanded rapidly in Wales. In the XIXth century, some attempts were made to introduce it in Brittany and the *Gorsedd* of druids, bards and ovates of the Armorican peninsula was founded in 1900. Its birth and growth are actually one of the major aspects of the history of the Breton movement in the early decades of the XXth century. The *Gorsedd* indeed intended to guide regionalism, lord over the nascent nationalistic movement and commit Brittany to the wider European «pan-Celtic» trend. The following study is based on the archives of the first two Breton «grands-druides», Jean Le Fustec-*Lemenik* and Yves Berthou-*Kaledvoulc'h*.

Diverradur

An drouiziez nevez a zo deuet diwar an hengoun keltieg koz ez eus bet ano anezi e Breiz-Veur e diwez an XVIII[ved] kantved da genta ha buan he-deus redet e Bro-Gembre. Klasket zo bet, a-hed an XIX[ved] kantved he diazeza en tu-mañ d'ar mor, hag er bloavez 1900 eo bet krouet *Goursez* drouized, barzed hag ovated Breiz-Vihan. Eun tamm brao a levezon o-deus bet tud ar gompagnunez-se war an Emsav e-doug rann genta ar hantved. Diskouez d'ar rannvroelourien an hent o-doa da vond gantañ a felle da izili ar *Goursez*, lezenni war dachenn ar vroadelouriez a oa neuze o tiwan ha kas Breiz war du eun ollgeltouriegez tonket dezi en em ledo war Europa a-bez. Gand pleustri war diellou an daou zrouiz meur kenta'zo bet e Breiz ez eo bet savet ar studiadenn-mañ.

DOCUMENTATION

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1994)*

par Chantal Guillou, Hélène Gombert, Tanguy Daniel

Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire

Ouvrages et articles généraux

1 CASSARD (Jean-Christophe). La Bretagne des premiers siècles. Le haut Moyen Âge. S.l., éd. Jean-Paul Gisserot, 1994, 19 x 12,5 cm, 119 p. (Collection Les Universels Gisserot, 9).

2 CONSO (Danièle), FICK (Nicole), POULLE (Bruno) [éd.]. Mélanges François Kerlouégan. Paris, Les Belles-Lettres, 1994, 701 p. (Annales littéraires de l'université de Besançon, 515).

(Compte rendu par Marc REYDELLET, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 462-463).

3 DE COURCY IRELAND (John). The maritim links, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire.* Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 276-286.

Les relations entre l'Irlande et la Bretagne depuis l'époque viking.

4 DUBOUCHET (H. et G.). Zigzags en Bretagne. Éd. du Bastion, 1994.

5 GUILLAUME (Jean-Yves). Finistère au début du monde. S.l., éditions Cargonoir-M. Archant-Contraste, 1994, 175 p., ill. en coul.

6 GURY (Jacques). [Compte rendu de] Philip Plisson, Bernard Le Nail, Bretagne, pays de mer ; le patrimoine maritime breton, 1993. *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 162, avril 1994, p. 84.

7 Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange. [Brest], Association des Amis du doyen Monange, 1994, 24 x 16 cm, 365 p., ill.

(Compte rendu par Michel TANGUY, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 octobre 1994, p. 25).

8 LE COZ (J.). [Compte rendu de] Francis Favereau, Bretagne contemporaine (Langue, culture, identité), 1993. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 66.

9 MARKALE (Jean). Histoire secrète de la Bretagne. Paris, Albin Michel, 1994, 23 x 15 cm, 248 p. (Collection Histoire secrète des provinces françaises).

10 ROBIDA (Albert). La vieille France. Bretagne. Texte et dessins par Robida. Préface de Armel de Wismes. S. l., Inter-Livres, 1994, in-4°, 334 p.

Nouvelle édition de l'ouvrage publié en 1891.

11 SÉCHER (Reynald), LE HONZEC (René). Histoire de Bretagne, tome 3, 1341-1532. Du duché à l'Union. Noyal-sur-Vilaine, éd. E.R.S., 1994.

Histoire de Bretagne en bandes dessinées.

(Compte rendu par J.-P. LE MARC, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 mai 1994, p. 15, ill.).

* Les auteurs remercient les personnes qui leur ont fourni des références peu accessibles, en particulier M. Eugène Kerbaul.

Géographie

12 CHAURIS (Louis), MARCOUX (E.). Metallogeny of the Armorican massif. Berlin-Heidelberg, Springer-Verlag, 1994, p. 243-264.

13 CHOUKROUNE (Pierre), OLLIVIER (Marie-Anne). Les géologues de la Bretagne au XIXe siècle, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 114-129, cartes.

14 GUÉRY (Jean-Louis), GUILLEMOT (Eric). Atlas des côtes de la mer d'Iroise : rade de Brest, baie de Douarnenez et les îles : guide à l'usage des plaisanciers... S.l., Gallimard, 1994, 79 p., ill. en coul.

15 LE RHUN (P.-Y.), LE QUÉAU (J.-R.) [dir.]. Géographie et aménagement de la Bretagne. Morlaix, Skol Vreizh, 239 p., ill.

16 MOREAU-BENOIT (A.). Les spores des grès de Landévennec dans la coupe de Lanvéoc, Lochkovien du Massif armoricain, France. *Revue de micropaléontologie*, t. 37/1, 1994, p. 75-93.

17 T. (J.). Le Parc d'Armorique fête son vingt-cinquième anniversaire : un peu d'histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 août 1994, p. 8.

Voir aussi le n° 64 (algologues du Finistère).

Archives et bibliothèques

18 BLANC (Brigitte), ROUSSO (Henry), TOURTIER-BONAZZI (Chantal DE). La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France. 1939-1945. Paris, Archives nationales, 1994, in-8°, XXII-1217 p., 3 cartes.

Outre les fonds des Archives nationales, des ministères et des grands corps de l'État et de nombreuses autres institutions, sont recensées les archives départementales (Finistère, p. 491-495) et communales (Brest, p. 495-496).

19 CHARON-BORDAS (Jeannine). Les sources de l'histoire de l'architecture religieuse aux Archives nationales. De la Révolution à la Séparation, 1789-1905. Paris, Archives nationales, 1994, in-8°, 196 p. , ill.

Avant-propos par Alain Erlande-Brandenburg.
Index, p. 166-191 : nombreuses références à la Bretagne et au Finistère.

20 CHARPY (Jacques), ISBLED (Bruno), MARÉCHAL (Michel), MAUGER (Michel), REYDELLET (Chantal). Guide des Archives d'Ille-et-Vilaine. Tome I, volume I. Archives départementales, 1re partie. Archives hospitalières. Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1994, in-8°, 710 p., ill. et cartes.

(Compte rendu par Michel NASSIET, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 484-485).

21 CLÉAC'H (Thierry). Les archives privées du château de Trébodennic à Ploudaniel, Finistère (1485-1909). Inventaire analytique. Mulhouse, 1994, 21 x 29,7 cm, 212 p., cartes, index, bibliographie.

22 CLOATRE (Olivier), LE GUEN (Nathalie). Inventaire des archives de Lesquiffiou (Pleyber-Christ) concernant le chartrier du château de Kerjean. S.l., s.n., 1994, 2 vol., 170 p. + 123 p., ill.

23 DAINVILLE-BARBICHE (Ségolène DE), LE MOËL (Geneviève), POULIQUEN (Monique). Cabinet de Napoléon Ier et secrétairerie d'État impériale. Pièces ministérielles, an VIII-1815. Paris, Archives nationales, 1994, in-8°, 303 p.

Avant-propos par Jean Favier.
Index, p. 205-302.

24 DANIEL (Chantal). Périodiques régionaux. Finistère. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXX, n° 205, juillet-décembre 1994, p. 414-421.

25 DANIEL (Chantal). Une acquisition récente des Archives départementales du Finistère : les papiers de la société «L 'Ameublement et le Bâtiment» de Morlaix. *Archives modernes d'architecture de Bretagne*, n° 5, décembre 1994, p. 2-3, ill.

Cote : 157 J. La société a fonctionné de 1894 à 1964.

26 JOLY (Bertrand). Archives de la famille et des entreprises de Wendel (189 AQ - 190 AQ). Paris, Archives nationales, 1994, in-8°, 334 p.

Avant-propos par Alain Erlande-Brandenburg.
Index, p. 293-332.
189 AQ 545 : B.M.A. (Boîtes métalliques d'Arvor). 1956-1964. Société anonyme sise à Concarneau.

27 LE PAGE (Remy). Quelques rescapés d'un grand naufrage. Que sont devenus les livres de l'abbaye ? *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 31-36, ill.

Deux incunables et huit ouvrages imprimés du XVIe siècle ayant appartenu à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Mathieu.

28 TANGUY (Bernard). D'un exemplaire du *Sacré Collège de Jésus* du père Maunoir. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 37-40.

Ouvrage qui faisait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Mathieu et qui fut annoté par dom Louis Le Pelletier.

Voir aussi les n°s 98 (fonds Max Jacob à la bibliothèque municipale de Quimper), 136 (série 4 H des Archives départementales du Finistère), 410 (archives d'architectes).

Bibliographies et dictionnaires

29 BARGETON (René). Dictionnaire biographique des préfets (septembre 1870-mai 1982). Paris, Archives nationales, 1994, in-8°, 557 p.

30 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*. Tome CXXI, 1992. *Table analytique 1983-1991*. Quimper, 1994, in-8°, 149 p.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 novembre 1994, p. 9).

31 CHARPY (Jacques). Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Table générale, 1844-1994. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XCVII, 1994, 261 p.

32 GUILLOU (Chantal), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1991). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1994, t. CXXIII, p. 513-558.

33 Îles et littoral de la Manche et de l'Atlantique. Chronique bibliographique, 1992-1994. *A.M.A.R.A.I., Bulletin d'information*, n° 7, 1994, p. 69-76.

34 INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE. SKOL UHEL AR VRO. Annuaire des membres. Roll an izili. S.l., 1994, in-8°, 201 p.

35 Max Jacob et les *Cahiers de l'Iroise*. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 4.
Liste des articles publiés entre 1954 et 1991 dans les *Cahiers de l'Iroise* sur Max Jacob.

Publications de textes et documents

36 BERTRAND (Fernand). Survivre à Kerbonne pendant le siège de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 3-18.
Journal d'un témoin du siège de Brest (août-septembre 1944).

37 CAULET (Pierre-Louis). «Le livre des cronicques des roys, ducs et princes de Bretaigne armoricane, aultrement nommée la moindre Bretaigne» de Pierre Le Baud. S.l., s.n., 1994, 2 vol., XXXVIII-241 p. + 40 p.

38 DURAND (Henri), DIROU (Maurice). La lettre aux copains. Hommage à René Fauvel par les anciens de La Tour-d'Auvergne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 59-64, ill.
Lettre de René Fauvel, résistant de Quimper (27 mai 1944).

39 GUILLEMOT (Louis). La Libération sous deux uniformes. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 19-23.
Témoignage d'un membre de la police régionale d'État et résistant, à Brest.

40 GURY (Jean-Philippe). [Compte rendu de] Paolig Combot, Jacques Huart, Un Breton chez les Bolcheviks, 1993. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 83.

41 HÉNENSAL (Maurice). Entre deux feux à l'école publique de Coataudon. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 43-50.
Journal d'un instituteur de Brest pendant le siège de 1944.

42 JACOB (Max). Lettres à André Level. Quimper, Bibliothèque municipale-Brest, Centre d'étude des correspondances, 1994.

43 KUBY (Erich). Libéré... pour le camp de prisonniers. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 51-52.
Journal d'un télégraphiste allemand à la fin du siège de Brest (septembre 1944).

44 LANGLOIS (Suzanne). Echos et images de l'agonie de Brest. Journal d'exode. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 32-42.
Gouaches de Pierre Péron.

45 LE FEBVRE (Yves). Pages inédites. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, bulletin* n° 3, 1994, p. 7-26.
Textes autobiographiques.

46 LE FEBVRE (Yves). Sur Romain Rolland. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, bulletin* n° 3, 1994, p. 26.

47 LE FEBVRE (Yves). Chateaubriand et l'«âme celte». *Association des Amis d'Yves Le Febvre, bulletin* n° 3, 1994, p. 27-36.
Présentation par Bernard Duchâtelet.

48 LE FLÔ (Adolphe). Notes sur mon pays. De Brest à Morlaix (1849-1886). Lesneven, Musée du Léon, 1994, 22 p.

49 MERCIER (Alain). Une lettre d'Yves Le Febvre à Armand Dayot. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, bulletin* n° 3, 1994, p. 79-82.

50 SANDERS (James B.). Une lettre inédite de Gustave Toudouze à Georges Ancey, relative au *Bateau des Sorcières*, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, p. 39-42.
Roman camarétois publié en 1898.

51 SIMPSON (Helen). Ireland, Tours and Brittany : the case of Cambridge Corpus Christi College, ms 279, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 108-123.

52 SOUVESTRE (Émile). L'enfance d'un Bas-Breton. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 51, 3e trimestre 1994, p. 24-25.
Texte d'Émile Souvestre décrivant l'enfance de son père : document intéressant sur les mœurs familiales de la petite bourgeoisie avant 1789.

53 THOMAS (Loïc). La correspondance Yves Le Febvre-Armand Dayot. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, bulletin* n° 3, 1994, p. 59-78.

54 TUPINIER (Jean-Marguerite). Mémoires du baron Tupinier, directeur des ports et arsenaux

(1779-1850). S. l., éd. Desjonquères, 1994, in-8°, 330 p.
Texte établi et annoté par Bernard Lutun. Préface d'Étienne Taillemite.
Nombreux renseignements sur l'arsenal de Brest dans la première moitié du XIXe siècle.

Historiographie. Biographies

55 BODÉRÉ (Adrien). Pierre Bodéré, marin pêcheur (1901-1983). De Treffiagat aux Glenan. *Cap-Caval*, n° 19, septembre 1994, p. 27-36.

56 BOUGEARD (Christian). René Pleven. Un Français libre en politique. Rennes, P.U.R., 1994, 473 p. (Collection Histoire).

57 BOULAIRE (Alain). Armand Rousseau, la mer, l'outre-mer et la politique, dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 113-128, ill.

58 CAROFF (Armelle). Pierre Trémintin (1876-1966). S.l., s.n., 1994, 131 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

59 CHARPY (Jacques). Jacques Brejon de Lavergnée. *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Bulletin et mémoires*, t. XCVI, 1994, p. 16-20.
J. Brejon de Lavergnée (Saintes, 1911-Paris, 1993), président de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne de 1975 à 1986.

60 COAT (Paul). Victor Eusen (1889-1944). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 25-28, ill.
Président de la délégation spéciale de Brest de 1942 à 1944.

61 CORIOU (P.). Hommage à Henri Kerisit. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 juillet 1994, p. 5.
Peintre et dessinateur, né au Faou en 1940.

62 DANIEL (Tanguy). Un inventeur brestois oublié : Cyprien René Paufer (vers 1738-1816), dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 129-138, ill.

63 Disparition du docteur Jean Tricoire, ancien président de la Fondation culturelle bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 avril 1994, p. 28.
Jean Tricoire (1921-1994), auteur d'une méthode d'apprentissage du breton : *Komzom, lennom ha skrivom brezoneg*, publiée en 1955 et 1963.

64 DIZERBO (A.-H.). Les algologues finistériens du passé. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 439-444, ill.

65 FAVRE (Pierre). René Pichavant, chantre des «Clandestins de l'Iroise». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 juin 1994, p. 6, ill.

66 GIRAUD (J.-Didier et Marcelle). Émile Masson et Yves Le Febvre : une amitié orageuse. *Association des Amis d'Yves Le Febvre, Bulletin*, n° 3, 1994, p. 41-57.

67 GOURLAY (Patrick). Charles Daniélou (1878-1953) : l'exceptionnel itinéraire politique d'un finistérien sous la troisième République. S.l., s.n., 1994, 227 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

68 GURY (Jacques). Un vrai Brestois : André Guilcher. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 63.

69 HENRY (Hélène). J'ai retrouvé Quimper. Quimper, éd. Alain Bargain, 1994, 95 p., ill. en coul.
Préface de Pierre-Jakez Hélias.
Album consacré au peintre Jean Caveng et au poète Max Jacob.

70 LA PRAIRIE (Yves). Henri Queffélec : un portrait. Grenoble, Glénat, 1994, 23 x 14 cm, 283 p.
Préface de Maurice Schumann.
(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 mars 1994, p. 5 ; par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 68-69).

71 LE GALL (Anne). Émile Rousse : un Brestois et ses livres. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 11-17, phot.
Émile Rousse (Brest, 1890 -1974), médecin bibliophile.

72 LE GALLO (Yves). Augustin Morvan (1819-1897). *Kreiz*, n° 3, 1994, p. 105-118.

73 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Parti sur les traces de Lawrence d'Arabie, le Concarnois Étienne Deyrolle devient ministre de l'État des Alaouites... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 mars 1994, p. 17, ill.
Étienne Deyrolle, médecin militaire, né à Concarneau en 1873, mort à Beyrouth en 1924.

74 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Robert Yan n'est plus. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 octobre 1994, p. 15.
Peintre de la Marine (Arcachon, 1901-Lorient, 1994).

75 L. M. (C.). Nécrologie : frère Ambroise Guénolé. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 juin 1994, p. 18.
Auteur de plusieurs études historiques.

76 MARIN (Jean). Petit bois pour un grand feu. Paris, Fayard, 1994, 24 x 16 cm, 550 p.
Mémoires de guerre d'Yves Morvan, dit Jean Marin, originaire de Douarnenez.
(Compte rendu par M.D., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 août 1994, p. 8).

77 PENNEC (Alain). Augustin Bernard François Le Goazre de Kervélégan (Quimper, 1748-1825), dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 157-170, ill.

78 PRATHER (Marla), STUCKEY (Charles F.). Paul Gauguin, S.l., Koneman, 1994, 387 p., ill. en coul.

79 QUEFFÉLEC (Henri). Marins de Bretagne. Saint-Malo, Editions l'Ancre de Marine, 1994, 259 p., ill.
Illustrations de Peter F. Anson.
Reproduction de l'édition de 1975.

80 S[AGAZAN] (R[aymond] DE). In memoriam : le chanoine Mévellec. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 11.
(Coray, 1901, Plougonvelin, 1995), aumônier du Bleun-Brug.

81 SIMIER (Jean). Mon «bagne» volontaire à Beniguet : les mémoires d'un paysan-goémonier aux îles. Plouguerneau, Beau Fixe, 1994, 207 p., ill.

82 Une figure de la Résistance : le frère Joseph Salaun, directeur du Likès. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 avril 1994, p. 20, ill.
Mort au camp de Neuengamme en décembre 1944.

83 Yves Le Febvre. *Avel ar Menez*, journal d'informations communales de Plounéour-Ménez, n° 20, mars 1994, p. 43.

Colloques et congrès

84 Création et tradition en Léon. Actes des conférences de l'Université d'été des enclos et des monts d'Arrée. Landivisiau, 1994.

85 GUILLOU (Anne), BONTHONNEAU (Gwenaël). Colloque du 18 juin 1994 : abbaye du Relecq. [Morlaix], Abati ar Releg, 1994, 79 p., ill.

86 LAURENT (Catherine), DAVIS (Helen) [dir.]. Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire. Rennes, Terre de Brume Éditions, 1994, 13 x 22,5 cm, 288 p.
Actes du colloque de Rennes (29-31 mars 1993).
(Compte rendu par Michel MARÉCHAL, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 476-483).

87 L.M. (C.). Septièmes Rencontres historique du Léon : les guerres de la Ligue. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 octobre 1994, p. 28.

Musées et expositions

88 A. (P.). Un demi-siècle de vie sportive. Saint-Pol se penche sur ses champions. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 juin 1994, p. 28, ill.
Exposition à la Maison prébendale de Saint-Pol-de-Léon.

89 ABJEAN (Philippe). Chapelle du Kreisker. Une exposition sur les Vierges de Bretagne dans le sanctuaire marial. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 27, ill.

90 BARRÉ (Annick). Expositions 1994. Parc et château de Trévarez : catalogue général. Saint-Goazec, Comité d'animation de Trévarez, 1994, 68 p., ill. en coul.
Collaboration de Denise Delouche.
Mathurin Méheut. Xavier de Langlais.

91 Bretagne des granites et des hommes. Saint-Vougay, Association pour l'animation du Château de Kerjean, 1994, 95 p. : ill. en coul.
Bibliographie, p. 94-95.
Exposition au château de Kerjean.
(Compte rendu par Emmanuelle LE GOFF, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 septembre 1994, p. 26, ill.).

92 Bretagne d'or et d'argent. Les orfèvres de basse Bretagne, XIVe-XXe siècle. Abbaye de Daoulas, 1994, 225 p.
Catalogue d'exposition.

93 BRIARD (Jacques) [dir.]. Guide des musées de Bretagne. Lyon, Horvath, 1994, 240 p., ill.

94 CASTEL (Yves-Pascal). Exposition au palais du Luxembourg. Saint Mélar porte son sceptre retrouvé. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 décembre 1994, p. 5, ill.

95 CASTEL (Yves-Pascal). Découverte de l'orfèvrerie bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 juillet 1994, p. 18-19, ill.
Exposition de Daoulas. Présentation de l'ouvrage *Les orfèvres de basse Bretagne*.

96 Cercle François-Le-Bail. Manoirs et mégalithes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 mars 1994, p. 9.
Exposition.

97 CORIOU (P.). Redécouvrir Henri Rivière. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 avril 1994, p. 16, ill.
Estampes originales présentées à la galerie Saluden à Quimper.

98 CORIOU (P.). Quimper. Bibliothèque municipale. Exposition : le fonds Max Jacob. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 octobre 1994, p. 17, ill.

99 CORIOU (P.). Musée du bateau de Douarnenez. Exposition «Les pinasses sardinières». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 novembre 1994, p. 15, ill.
Type de bateau d'origine arcachonnaise.

100 CORIOU (P.). Musée départemental breton : acquisitions récentes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 décembre 1994, p. 15, ill.
Salle à manger de l'Ostée (œuvre de Jeanne Malivel et de René-Yves Creston), trois sculptures de René Quillivic.

101 F. (P.). Le Conservatoire de l'affiche en Bretagne se veut être le gardien d'éphémères tranches de vie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 décembre 1994, p. 15, ill.
Créé en 1989 à Locronan, intallé en 1992 au manoir de Ker Gwenole. Fonds de plus de 40 000 affiches.

102 FAGNEN (Claude), YVONNOU (Marc). Au temps des seigneurs. Les grands progrès du XIIe siècle. Quimper, Archives départementales du Finistère, 1994, 21-23 cm.
Ouvrage publié à l'occasion d'une exposition itinérante. Photographies de Pascal Auffret. Préface de Charles Miossec.

103 G. (L.). Exposition sur les châteaux et manoirs finistériens. Hervé Sénant réveille les «belles endormies». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 août 1994, p. 18, ill.

104 GURY (Jacques). De châteaux en musées, l'été 1994. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 65-66.
Revue des expositions en Bretagne au cours de l'été 1994.

105 Henry Moret. Paris, Galerie l'Ergastère, 1994.
Catalogue d'exposition.
Peintre de l'école de Pont-Aven (Cherbourg, 1856 - Paris, 1913).

106 Jean Frélaut, peintre (1879-1954). Rennes, éd. Apogée, 1994, 28 x 24 cm, 136 p., ill.
Préface de Denise Delouche.
Exposition à Vannes, musée de la Cohue.

107 Kerga, le peintre de la baie de Morlaix (1899-1956). Morlaix, Musée des Jacobins, 1994.
Catalogue d'exposition.

108 La Bretagne à l'opéra. Quimper, Musée départemental breton, 1994.
Catalogue d'exposition.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 juin 1994, p. 12, ill.).

109 Le cercle de Gauguin en Bretagne, 1894. Pont-Aven, Musée, 1994.
Catalogue d'exposition.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juin 1994, p. 19, ill.).

110 LE COZ (Jacques). Cinquantenaire de la libération de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 71.
Exposition.

111 LE GOFF (Emmanuelle). Saint-Servais. Les lavandières de nuit et de jour. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 25, ill.
Autour du célèbre tableau de Yan' Dargent.

112 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Musée de Pont-Aven, cet été : 1894, le cercle de Gauguin en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 janvier 1994, p. 14, ill.

113 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Concarneau. Le musée de peinture : ouverture en mai 1995, chapelle de la Trinité, en Ville-Close. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 octobre 1994, p. 14, ill.

114 LE MEUR (Pascal). Le musée de Brest. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de maîtrise.

115 LE STUM (Philippe). Le musée, image départementale : l'exemple du Musée breton à Quimper, dans *L'image des départements, sources, évolution, enjeux, le fait départemental.* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, p. 189-194.

116 L'expo Max Jacob et Picasso. Une amitié à éclipses. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juin 1994, p. 18, ill.
Exposition au musée des beaux-arts de Quimper.

117 L.M. (C.). Musée du Léon. Assemblée générale. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 avril 1994, p. 18.

118 Marius Borgeaud. Le Faouët, Musée, 1994.
Catalogue d'exposition.

119 Maurice Denis (1870-1943). Lyon, Musée des Beaux-Arts, 1994.
Catalogue d'exposition.

120 MONTFORT (René). Les cartes peintes de Michel Le Nobletz. À Plouguerneau, J.-M. Appriou refait les gestes d'antan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 juin 1994, p. 12, ill.
Musée du Grouanec, à Plouguerneau.

121 MONTFORT (R.). Monseigneur Guillon inaugure le musée des missions. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 juin 1994, p. 7.
Musée du Grouanec, à Plouguerneau.

122 PICKVANCE (Ronald). Gauguin and the school of Pont-Aven. Indianapolis Museum of Art, 1994.
Exposition des œuvres de la collection Josefowitz.

123 Ploudaniel. Un musée de vieux outils agricoles se prépare. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 août 1994, p. 23, ill.

124 Quand les Bretons passent à table. Rennes, éd. Apogée, 1994, 256 p.
Catalogue d'exposition.

125 SECKEL (Hélène). Max Jacob et Picasso. Quimper, Musée des Beaux-Arts, 1994, 31 x 23 cm, 360 p., ill.
Catalogue d'exposition (Quimper, 21 juin-4 septembre 1994 ; Paris, 4 octobre-12 décembre 1994).

126 Voyages en Bretagne. Locronan, Conservatoire de l'affiche en Bretagne, 1994.
Catalogue d'exposition.

127 Xavier de Langlais. Saint-Goazec, Château de Trévarez, 1994.
Catalogue d'exposition.
(Compte rendu *dans Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 août 1994, p. 9, ill.).

128 Yves Alix (1890-1969). Pont-Aven, Musée, 1994.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er octobre 1994, p. 19, ill.).

Héraldique et sigillographie

129 CASSARD (Jean-Christophe). Les hermines affrontées. dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 11-21.

Epigraphie et paléographie

130 CASTEL (Yves-Pascal). En espérance de mieux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er janvier 1994, p. 28, ill.
Inscription de 1567 sur un linteau de cheminée de Roscoff.

131 CASTEL (Yves-Pascal), HUON (Michel), MILLET (Christian). Révélation de l'œuvre des Marc'hec à l'église de Saint-Jean-du-Doigt. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 décembre 1994, p. 5, ill.
Déchiffrage d'inscriptions. Les Marc'hec de Kervoaziou, donateurs vers 1460.

Numismatique

132 AUBIN (G.), LAMBERT (C.). Monnayages armoricains. *Cahiers Ernest Babelon*, n° 6, 1994, p. 143-267.

133 JERSEY (P. de). Coinage in Iron Age Armorica. Oxford University Commitee fot Archaeology, 1994, 266 p. (Monograph 39).

Généalogie et familles

134 BRETON (Yves). Promenade au Faou en quête des Gardin de La Bourdonnaye. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 35-37.

135 ROUSVAL (Didier). Les empêchements au mariage et leurs dispenses. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 51, 3e trimestre 1994, p. 14-19.
Nombreux exemples dans le Finistère.

136 SEGALEN (Geneviève). La quévaise. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 51, 3e trimestre 1994, p. 26-28.
L'exploitation généalogique des actes de la sous-série 4 H aux Archives départementales du Finistère.

Voir aussi les nos131 (Marc'hec de Kervoaziou), 340 (familles nobles, bas Léon), 545 (Bouët).

Onomastique

Toponymie

137 DESHAYES (Albert). Villages et lieux-dits en Loctudy, Plobannalec et Pont-l'Abbé, *Cap Caval*, n° 19, septembre 1994, p. 37-39.

138 KERDREUX (Jean-Jacques). Toponymie nautique de l'anse de Morgat. *Avel Gornog*, n° 2, juin 1994, p. 8-11.

139 VALLERIE (Erwan). Origine des grandes paroisses en Lan-. *Britannia monastica*, n° 3, 1994, p. 71-83.

Anthroponymie

140 CASTEL (Yves-Pascal). Prénoms féminins anciens à Saint-Urbain. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 avril 1994, p. 5.
D'après une enquête de Jean-Luc et Marie-Louise Richard.

141 DESHAYES (Albert). Les noms de famille bretons. Les origines guerrières (suite). *ArMen*, 1994, nos56, janvier, p. 50-53 ; 58, avril, p. 42-45 ; 59, mai, p. 46-47 ; 60, juin, p. 46-48.

142 DESHAYES (Albert). Les prénoms celtiques. *ArMen*, n° 62, octobre 1994, p. 50-53.

143 GÉLÉBART (Yves). À propos du nom de famille Gélébart. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 49, 1er trimestre 1994, p. 25.

144 LE MERCIER (André). Que signifient nos noms ? *Le Pays breton*, nos 393-402, janvier-novembre 1994.

145 PLONÉIS (Jean-Marie). Anthroponymie celtique. *Le Pays breton*, nos 393-403, janvier-décembre 1994.

146 RIOU (Yann). De l'usage authentique des prénoms dans une société bretonne traditionnelle. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 31, 3e trimestre 1994, p. 34-39.
Etude des prénoms de la commune de Lampaul-Plouarzel.

Archéologie

Généralités

147 DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE. Travaux et recherches archéologiques de terrain. Bilan scientifique 1993. Rennes, D.R.A.C., 1994, 21 cm, p. 33-43.
Comptes rendus de fouilles à Daoulas, La Forêt-Fouesnant, Landévennec, La Martyre, La Roche-Maurice, Melgven, Ouessant, Plobannalec, Plouguerneau, Plouhinec, Pluguffan, Primelin, Quimper.

148 GALLIOU (Patrick). Notes d'archéologie armoricaine IV. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 81-82.
Notes sur Mellac, Plouézoc'h et Quimper.

149 GALLIOU (Patrick) [dir.]. Notices d'archéologie finistérienne (année 1993). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 53-124.
Notices dues à D. D'Hervé, A.-H. Dizerbo, Jean-Yves Éveillard, Patrick Galliou, Pierre Gouletquer, Henri et Françoise Guillou, Patrick Kernévez, Jean-Paul Le Bihan, Michel Le Goffic, Josick Peuziat, Jean-Yves Robic, Jean-Yves Tinévez, Association Tumulus.

150 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1993. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 11-51.

151 GIOT (P.-R.), MARGUERIE (D.). Les traces d'aménagement et d'agriculture en Armorique. *Penn-ar-Bed*, n° 153-154, 1994, p. 44-55.

152 GIOT (Pierre-Roland), MORZADEC (Hervé). Du sel au sol. *A.M.A.R.A.I., Bulletin d'information*, n° 7, 1994, p. 5-14.

153 LECORNEC (J.). Les stèles et statues-menhirs ou litholâtrie du Néolithique à l'âge du fer. *Société polymathique du Morbihan*, t. CXX, 1994, p. 41-51.

Préhistoire

154 BAILLIEU (Michel). Plobannalec, Kervignon, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 39.
Sépulture mégalithique typique du sud Finistère.

155 BERTRAND (Roger). Prospection-inventaire dans l'ouest du Morbihan et le Finistère sud en 1993. *Bulletin annuel de la Société archéologique et historique du pays de Lorient*, 1994, p. 65-81.

156 BRIARD (Jacques), LE GOFFIC (Michel), ONNÉE (Yvan). Les tumulus de l'âge du bronze des monts d'Arrée. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1994, 96 p. (Travaux du Laboratoire d'anthropologie).

157 GIOT (Pierre-Roland). Aperçu historique sur l'évolution des idées relatives aux monuments mégalithiques. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor, Bulletin et mémoires*, t. CXXIII, 1994, p. 7-74, ill.

158 GOULETQUER (Pierre). Le Mésolithique en basse Bretagne. Vers la constitution d'un réseau d'observation. *Bulletin annuel de la Société archéologique et historique du pays de Lorient*, 1994, p. 58-64.

159 LAGEAT (Y.), SELLIER (D.), TWIDALE (C.R.). Mégalithes et météorisation des granites en Bretagne littorale, France du Nord-Ouest. *Géographie physique et Quaternaire*, t. 48/1, 1994, p. 107-113.

160 LE BIHAN (Jean-Paul), ROBIC (Jean-Yves), TINÉVEZ (Jean-Yves). Quimper, Penancreac'h, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 43.
Habitat de la fin du Néolithique et du début de l'âge du bronze.

161 LE GOFFIC (Michel). Plouguerneau. Roz-ar-Groaz, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 39-40, ill.
Caveau de l'âge du bronze moyen (vers 1600-vers 1200 av. J.-C.).

162 LE GOFFIC (Michel). Pluguffan, Menez-Liaven, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 41.
Fouilles de sondage à proximité du dolmen de Liaven.

163 LE GOFFIC (Michel). Le dolmen de Ti-ar-Boudiged en Brennilis. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 131-162, ill.
Propriété de la Société archéologique du Finistère.

164 MARKALE (Jean). Dolmens et menhirs. La civilisation mégalithique. Paris, Payot, 1994, 373 p.
Compilation pas toujours au fait des travaux récents.

165 MONNIER (Jean-Laurent), HALLEGOUET (Bernard), HINGUANT (Stéphane). Plouhinec, Ménez-Drégan I, dans D.R.A.C., *Service régional de l'archéologie, Bilan scientifique 1993*, p. 40.
Gisement du «Colombanien» (Paléolithique inférieur, vers 450 000 - 400 000 av. J.-C.).

166 MONNIER (J.-L.), HALLEGOUET (B.), HINGUANT (S.), LAURENT (M.), AUGUSTE (P.), BAHAIN (J.-J.), FALGUERES (C.), GEBHARDT (A.), MARGUERIE (D.), MOLINES (N.), MORZADEC (H.), YOKOYAMA (Y.). A new regional group of the Lower Palæolithic in Britanny (France), recently dated by Electron Spin Resonance. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 319, série II, 1994, p. 155-160.

167 RISKINE (A.-E.). Mégalithes et rites funéraires. *Bulletin annuel de la Société archéologique et historique du pays de Lorient*, 1994, p. 3-4.

Voir aussi le n° 636 (menhir à Trégunc).

Protohistoire

168 CASTEL (Yves-Pascal). Ploudaniel. La stèle du Ruat. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 novembre 1994, p. 6, ill.

169 DAIRE (Marie-Yvane) [dir.]. Le sel gaulois ; bouilleurs de sel et ateliers de briquetages armoricains à l'âge du fer. *Les Dossiers du Ce.R. A. A.*, n° Q, 180 p., ill.

Contributions de C. Bizien-Jaglin, J.-H. Clément, M.-Y. Daire, P. Gouletquer, D. Kleinmann, L. Langouët, O. Weller.

170 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Les têtes en pierre de Lannogat en Pouldergat et de Prat-ar-Rouz en Quimper-Penhars : deux sculptures présumées gauloises dans le sud-ouest du Finistère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 163-173.

171 GALLIOU (Patrick). Le monde celtique. S.l., éditions J.-P. Gisserot, 1994, 19 x 12,5 cm, 126 p., ill. (Les universels Gisserot, 6).

172 GARGADENNEC (Roger). Les stèles gauloises, leur culte et leur désacralisation. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 49-54.

173 GRENIER (Albert). Les Gaulois. Paris, Payot, 1994, 272 p., ill. (Petite bibliothèque Payot/Documents, 202).

Bibliographie, p. 357-363.
Avant-propos de Louis Harmand.

174 LE BIHAN (Jean-Paul). Ouessant. Mez-Notariou, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 38, ill.

175 LE GOFF (Elven). La Forêt-Fouesnant, Pouljigou, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 34-35, ill.

Nécropole à incinération (vers 550-vers 400 av. J.-C.).

176 LE GOFFIC (Michel), LE GOFF (Jean-Claude), ROUÉ (Daniel). Un four à sel au Ruguel en Roscoff (Finistère). *A.M.A.R.A.I., bulletin d'information* n°7, 1994, p. 57-60, ill.

177 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Une nouvelle stèle repérée sur Melgven. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 avril 1994, p. 15, ill.

178 VILLARD (Anne), BARDEL (J.-P.), VILLEMEUR (I.), PEREZ (L.). Melgven, Kerviguérou, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONALE DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 36-37.

Fouille d'un important cimetière à incinération (Ve siècle av. J.-C.).

Voir aussi les n°s 132 (monnayages armoricains), 133 (*id.*), 460 (sculptures de l'âge du fer), 461 (*id.*), 623 (stèle de l'âge du fer à Primelin), 641 (stèle à Trégunc).

Epoque gallo-romaine

179 BATT (Michael). Les temples polygonaux de tradition indigène en Bretagne, dans GOUDINEAU (C.), FAUDUET (I.), COULON (G.) [dir.], *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*, Actes du colloque d'Argentomagus (Argenton-sur-Creuse, 8-10 octobre 1992). Paris, éd. Errance, 1994, p. 78-82. (Archéologie aujourd'hui).

180 DARMON (Jean-Pierre). Recueil général des mosaïques de la Gaule, II, Lyonnaise, 5. Paris, éd. du C.N.R.S., 1994, 137 p., 900 pl. (X^e^ supplément à *Gallia*).

(Compte rendu par Louis PAPE, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 461-462).

181 GALLIOU (Patrick). Les petites villes de l'Armorique romaine, dans PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) [dir.], *Les agglomérations secondaires : la Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*. Actes du colloque (Bliesbrück-Reinheim/Bitche, 21-24 octobre 1992). Paris, éd. Errance, 1994, p. 223-226.

182 GALLIOU (Patrick). À propos d'un médaillon d'époque romaine découvert au Lodo en Arradon (Morbihan), dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 35-37, ill.

183 LE BIHAN (Jean-Paul). Quimper, Le Braden IX, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 43.

Nouveaux sondages au nord de la Z.A.C. du Braden, confirmant les fouilles précédentes.

Moyen Âge

184 AMIOT (Christophe). Le château d'Aubigné et les châteaux à motte avec construction de pierre en Bretagne. *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Bulletin et mémoires*, t. XCVI, 1994, p. 37-88, ill.

185 BAILLIEU (Michel). Daoulas, abbaye, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 33-34.

Campagne de fouilles 1993.

186 BARDEL (Annie). Landévennec, abbaye, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 36.

187 CONNAN (G.). Les structures hydrauliques de l'abbaye de Landévennec. *Chronique de Landévennec. Pax*, n° 79, 1994, p. 114-120.

188 GUIGON (Philippe). Les sépultures du haut Moyen Âge en Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1994, 29 x 21 cm, 113 p., ill. (Patrimoine archéologique de Bretagne).
Bibliographie, p. 105-113.
Préface de Patrick Périn.

189 KERNEVEZ (Patrick). Deux exemples de bourgs castraux dans le Finistère : Concarneau et Lesneven. S.l., s.n., 1994, n.p., ill.
Etude destinée à paraître dans l'*Atlas des bourgs castraux en France*.

190 LE BIHAN (Jean-Paul). Quimper. Cathédrale, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 42, ill.
Dégagement de segments de murs se glissant sous la cathédrale gothique.

191 LE GOFFIC (Michel). La Roche-Maurice. Roc'h Morvan, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 35-36.

Voir aussi le n° 85 (colloque du Relecq).

Histoire politique

Moyen Âge

192 CASSARD (Jean-Christophe). Charles de Blois (1319-1364), duc de Bretagne et bienheureux. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1994, 23 x 15 cm, 142 p. *(Cahiers de Bretagne occidentale*, 14).

193 GENTRIC (Roland). Geoffroy II Plantagenêt, duc de Bretagne (1158-1186). S.l., s.n., 1994, 142 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

194 GICQUEL (Yvonig). Jean II de Rohan (1452-1516) ou l'indépendance brisée de la Bretagne. Paris, éd. Jean Picollec - Spézet, Coop Breizh, 1994, 21 x 13 cm, 606 p., ill.
Préface de Josselin de Rohan.

195 GOUZIEN (Gaëlle). Les princesses de Bretagne. S.l., s.n., 1994, 2 vol., 116 p. + 98 p., ill.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

196 HERRY (François). L'épopée bretonne de Jeanne la Flamme, princesse de Flandre. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 303-321.

197 QUAGHEBEUR (Joëlle). Comté de Poher et terre de Cornouaille. Mémoire et pouvoirs. Début du IXe-début du XIIIe siècle. Paris, Université de Paris IV-Sorbonne, 1994, 2 vol. polycopiés, 29,7 x 21 cm.
Thèse de doctorat d'État, soutenue à la Sorbonne le 3 décembre 1994.

198 SALIOU (Michel). Un problème de légitimité : le débat juridique Blois-Montfort (1341). S.l., s.n., 1994, 3 vol., 270 p. + n.p. + n.p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi le n° 1 (haut Moyen Âge).

Histoire moderne

199 Le 9 août 1594, les ligueurs du Léon se soumettent à Henri IV. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 août 1994, p. 5.

200 MEYER (Jean). La France et l'Irlande pendant le règne de Louis XIV, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 138-

Voir aussi le n° 87 (guerres de la Ligue).

Révolution française

201 ARZUR (Claudie). Le canton de Plouguerneau sous la Révolution (1789-1799). S.l., s.n., 1994, 2 vol., 162 p. + n.p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

202 LE FLOC'H (Jean-Louis), CROZON (Pierre). Victimes de la Révolution. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 14, 23 juillet 1994, p. 497-500.
Membres du clergé victimes de la Révolution.

203 T. (J.). L'exécution en 1794 des «conseillers généraux» du Finistère : un épisode poignant de l'époque de la «Terreur». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1794, p. 6, ill.

Voir aussi les n°s 77 (Le Goazre de Kervélégan), 245 (déchristianisation, an II), 493 (Jean-Marie Le Lay).

Consulat et Empire

204 CALLAC (Frédéric). La guerre de course sous le Consulat et l'Empire à travers la commission des prises du port de Brest. S.l., s.n., 1994, 255 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

205 DIZERBO (A.-H.). Quand la baie de Douarnenez était anglaise. *Bulletin de l'Association des plaisanciers de Morgat*, n° 2, mai 1994, p. 15.

Voir aussi le n° 23 (cabinet de Napoléon Ier et secrétairerie d'État)

Troisième République

206 CLOÎTRE (Marie-Thérèse). À propos de la démocratie chrétienne en Léon avant 1914, dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 23-26.

207 CUILLANDRE (François). La S.F.I.O. à l'heure du congrès de Brest (23, 24, 25 mars 1913), dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 27-34.

208 GESLIN (Claude). Un soviet en Bretagne en 1918-1919 ? ou les répercussions à Brest de la révolution bolchevique, dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 39-50.

209 LAOUÉNAN (Roger). Les Bretons dans la Grande Guerre. Spézet, Coop Breizh, 1994, 3 vol. 24 x 16 cm, ill. (1. Le tocsin de la moisson, 342 p. ; 2. La moisson rouge, 428 p. ; 3. Les coquelicots de la Marne, 370 p.).

Témoignages de Bretons sur les combats d'août 1914.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 novembre 1994, p. 8).

Voir aussi le n° 397 (anticléricalisme, 1896-1914).

Seconde Guerre mondiale

210 ANDERSON BÖ (Patrick). Le mur de l'Atlantique en Bretagne (1944-1994). Rennes, éd. Ouest-France, 1994, 27 x 20 cm, 128 p., 260 phot.

(Compte rendu par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 71).

211 BERNAGE (Georges), LANNOY (François DE), ANDERSEN BÖ (Patrick), MCNAIR (Ronald), CHAZETTE (Alain), GUILLOU (Michel). La Bretagne en guerre, 1939-1945. Album mémorial, Bayeux, éd. Heimdal, 1994, 31 x 22 cm, 480 p., ill.

212 BOHN (Roland), LE BERRE (Alain), LE BARS (Michel). Chronique d'hier. Tome II. La vie du Finistère, 1939-1945. S.l., 1994.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 septembre 1994, p. 5, ill.).

213 BOLLORÉ (Gwenn-Aël). J'ai débarqué le 6 juin 1944 : commando de la France libre. Paris, éd. du Cherche-Midi, 1994, 24 x 16 cm, 239 p., cartes.

Préfaces de Jean Marin et lord Lovat. Postface et documents de Maurice Chauvet.

(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 avril 1994, p. 3).

214 Comment Yann Petton, le fondateur de «Labour ha Kan», échappa trois fois aux griffes de l'Occupant. *Le Pays breton*, n° 401, octobre 1994.

215 DONAL (Eugène). Le destin tragique d'une famille quimperloise arrêtée par les Allemands le 27 janvier 1944. *Le Pays breton*, n° 394, février 1994.

216 DONAL (Eugène). Nuit d'enfer dans un blockhaus à Quimperlé en août 1944. *Le Pays breton*, n° 394, juillet-août 1994.

217 DONAL (Eugène). Il y a cinquante ans, à Berluhec (Finistère), 80 F.F.I. repoussaient un ennemi dix fois supérieur en nombre. *Le Pays breton*, n° 401, octobre 1994.

Berluhec, en Rédéné.

218 GENTIL (Jo). Mémoires d'un maquisard. Brest, éd. Delpresse, 1994.

La Résistance dans le canton de Saint-Renan.

219 GRALL (Gilles). La tragédie de l'été 1944 à Saint-Pol-de-Léon, S.l., s.n., 1994, 2 vol., 80 p. + 104 p., ill.

220 GUÉZENNEC et SERANS. Deux Finistériens racontent le débarquement du 6 juin 1944. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 juin 1994, p. 9.

Les Finistériens dans le commando Kieffer.

221 La Libération du Finistère. Ouest-France, édition spéciale, s. d. [1994], 40 p., ill.

222 LE BIHAN (René), HENWOOD (Annie), DUROUCHOUX (Luc), DIEUDONNÉ (Patrick). Brest 1940-1944-1960 : l'Occupation, la Libération, la Reconstruction. Rennes, Ouest-France Mémorial, 1994, 27 x 20 cm, 90 p., ill. (Collection Une ville pendant la guerre).

223 LE GOFF (Louis). «J'ai sauté le 8 juin dans la forêt de Duault». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 juin 1944, p. 26, ill.

Souvenirs d'un Brestois recueillis par Michel Tanguy.

224 Le pays de Douarnenez dans la guerre 1939-1945. *Mémoire de la ville*, 1994.

(Compte rendu par Pierre FAVRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 15).

225 LUCAS (Maurice). La politique antisémite du gouvernement de Vichy dans le département du Finistère (1940-1944), dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 79-101.

226 QUIVIGER (Marcel) [dir.]. La Bretagne libérée. Le Télégramme, 1994, 124 p., ill.

227 TANGUY (Michel). Micheline Le Bot, agent de liaison à 16 ans. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 août 1994, p. 19, ill.
Le maquis du Nivot en 1944.

Voir aussi les nos 18 (guide des sources historiques), 56 (René Pleven), 65 (René Pichavant), 76 (mémoires de Jean Marin), 82 (Joseph Salaun), 533 (siège de Brest), 534 (*id.*), 538 (*id.*), 539 (*id.*), 540 (*id.*), 543 (*id.*), 546 (*id.*), 547 (*id.*), 558 (libération de Concarneau), 593 (fusillés à Moëlan, 1944), 625 (libération de Quimper), 626 (Quimper, août 1944).

Depuis 1945

228 MONNIER (Jean-Jacques). Le comportement politique des Bretons (1945-1994). Rennes, P.U.R., 1994, 24 x 17 cm, 435 p., ill., carte. (Collection Des sociétés).

229 QUÉMÉNER (Hervé). Aperçus de l'histoire électorale de la ville de Brest de 1954 à 1989, dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 103-

Voir aussi le n° 56 (René Pleven).

Histoire des institutions

Histoire administrative

Voir le n° 29 (préfets).

Histoire judiciaire

Criminalité

230 HASCOET (André). Criminalité et société dans la sénéchaussée de Quimperlé (1771-1790). S.l., s.n., 1994.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

231 NICOLAS (Florian). La criminalité dans la sénéchaussée de Carhaix à la fin du XVIIe siècle (1691-1700). S.l., s.n., 1994, 114-XI p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

232 NICOT (Pierre-Yves). La délinquance et la criminalité dans la juridiction de Carhaix de 1660 à 1690. S.l., s.n., 1994, V-115 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

233 ROCHARD (Yvon). Le bagne de Brest (1749-1858). *ArMen*, n° 58, avril 1994, p. 12-24.

Histoire militaire

Armée de terre

234 CORNEC (Ollivier). Vie et société militaire au XIVe siècle d'après les chroniqueurs. S.l., s.n., 1994, 138 p., ill.

235 DONOU (Christelle). Du Guesclin et ses hommes, avec une prosopographie des Bretons. S.l., s.n., 1994, 2 vol., 159 p. + 53 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Marine

236 CARIOU (Pierre). Par des chemins de mer. 1994.
Souvenirs de l'abbé Pierre Cariou, aumônier de l'École navale et de la *Jeanne d'Arc* de 1954 à 1959.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 mai 1994, p. 6).

237 GUILLERM (Alain). Fortification et marine en Occident. La pierre et le vent. Paris, éd. L'Harmattan, 1994, 24 x 16 cm, 274 p.
Préface de Fernand Braudel.

238 GURY (Jacques). Voiles sous Saint-Mathieu. Exploits oubliés. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 47-50.
Le vaisseau *Bretagne* dans les batailles navales de 1778 et – sous le nom de *Révolutionnaire* – de 1794.

239 HENWOOD (Philippe). Saint-Mathieu : n'oublions pas le sémaphore ! *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 17.

Voir aussi les nos 204 (guerre de course), 388 (gardes de la marine), 531 (armement maritime, premier Empire), 549 (arsenal de Brest).

Histoire religieuse

Catholicisme

Généralités

240 AN IRIEN (Job). Aux origines de l'Église celtique. *Britannia monastica*, n° 3, 1994, p. 55-69.

241 CROZON (Pierre). 1893. Il y a cent ans dans le diocèse. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 5, 12 mars 1994, p. 160-164.

242 CROZON (Pierre). 1944. Il y a cinquante ans dans le diocèse. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 12, 25 juin 1994, p. 419-424.

Voir aussi le n° 24 (bibliographie d'histoire religieuse).

Vie et sentiment religieux

243 CLOAREC (Denis). «Katoliked varzao !» (Catholiques debout !) : la défense religieuse dans le diocèse de Quimper et de Léon (1924-1932). S.l., s.n., 1994, 282 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

244 CLOITRE (Marie-Thérèse). L'enquête de 1856 sur le culte marial dans le diocèse de Quimper et de Léon. *Kreiz*, n° 3, 1994, p. 9-32.

245 D'HERVÉ (Yannig). La déchristianisation dans le Finistère pendant l'an II. S.l., s.n., 1994, 209 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

246 FLOBERT (Pierre). Le «schisme breton» : un psychodrame ? *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1994, p. 19-32.

247 LE GALL (Jean-André). Le religieux et le profane : pardons et foi populaire. *ArMen*, n° 60, juillet 1994, p. 2-19.

248 Ò GIOLLÁIN (Diarmuid). Les deux vies de la fête patronale, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 14-23.

249 PINARD (Catherine). La vie religieuse dans le sud-est du Cap-Sizun de 1919 à 1962. S.l., s.n., 1994, 148 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

250 POAS (Jérôme). Le Finistère et Lourdes de 1858 à 1914. S.l., s.n., 1994, 113 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

251 Renaissance du «Tro Breiz». *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 14, 23 juillet 1994, p. 473-474, carte.

252 ROBIN (Yves-Marie). 51 % des enfants finistériens sont catéchisés. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er octobre 1994, p. 7, carte.

253 TROMEUR (Jean). 42,2 % des enfants scolarisés sont catéchisés. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 octobre 1994, p. 6, carte, graphiques.
À l'échelon national. 55, 6 % pour l'Ouest.

Voir aussi le n° 386 (enseignement religieux).

Clergé

254 CHOQUET (Pierre). Monseigneur André Pailler. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 16, 24 septembre 1994, p. 552-554.
Ancien archevêque de Rouen (Henvic, 1912-Plougastel-Daoulas, 1994).

255 GUILLON (Clément). Monseigneur André Pailler. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 15, 10 septembre 1994, p. 521-522.

256 LEGUAY (Jean-Pierre). L'évêque et la cité aux XIVe et XVe siècles. Exemples bretons et savoyards, dans *Les prélats, l'Église et la société (XIe-XVe siècle)*, Bordeaux, CROCEM, 1994, p. 269-283, ill.

257 Les cinquante ans de sacerdoce de l'abbé Jean Tromeur à Collorec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 août 1994, p. 14, ill.
Prêtre et journaliste.

Voir aussi les nos 202 (victimes de la Révolution), 236 (abbé Pierre Cariou), 262 (Mgr Urbain Person), 263 (*id.*), 493 (Jean-Marie Le Lay), 581 (abbé René Michel Legris-Duval), 622 (Jean-Étienne Riou), 640 (Clet Marchand).

Ordres et congrégations

258 GUILLON (Clément). Les filles du Saint-Esprit fêtent leur fondatrice. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 1, 15 janvier 1994, p. 9-10.
Marie Balavenne (1666-1743).

259 LE REST (Jean-Pierre). Les frères de Ploërmel dans le Finistère. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 11, 11 juin 1994, p. 377-380.

260 ROBIN (Yves-Marie). Les «soeurs de Javouhey» quittent Brest. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 juin 1994, p. 7, ill.
Congrégation des religieuses de Saint-Joseph de Cluny implantée à Brest depuis 1826.

261 ROBIN (Yves-Marie). Rencontre avec la congrégation des Servantes de l'Agneau de Dieu. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 octobre 1994, p. 7.
Congrégation fondée en 1945, par le père René-Marie de La Chevasnerie. Maison mère à Brest.

Voir aussi les n°s 75 (frère Ambroise Guénolé), 262 (frères mineurs capucins), 264 (Société des prêtres de Saint-Jacques), 390 (frères de Ploërmel à Lesneven).

Missions

262 DOMINIQUE (Frère), PERSON (Yves). Monseigneur Urbain Person. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 5, 12 mars 1994, p. 147-150, ill.
(Lanarvily, 1906 - Angers, 1994). Missionnaire de l'ordre des frères mineurs capucins.

263 LE MENN (C.). Nécrologie. Mgr Urbain Person. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 février 1994, p. 27.

264 ROBIN (Yves-Marie). Anniversaire du Centre Saint-Jacques de Guiclan. Cent ans au service de la mission. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 mai 1994, p. 7, ill.
Château de Lezarazien, maison mère de la Société des prêtres de Saint-Jacques.

Hagiographie

265 AN IRIEN (Job), FALC'HUN (Saïk). Santez Berhed. Sainte Brigitte, vie et culte. Tréflévénez, Minihy Levenez, 1994, 59 p., ill., 2 cartes.
Avec une traduction en français et en breton de la Vie de sainte Brigitte écrite par Cogitosus Ui Aido (?), fin du VIIe siècle.

266 BOURKE (Cormac). The hand-bells of the early western church, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 76-82.

267 CASSARD (J.-C.), COMBOT (P.), DERVILLY (J.), GIRAUDON (D.). Les chemins de saint Yves. Morlaix, Skol Vreizh, 1994.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 mai 1994, p. 6).

268 CASTEL (Yves-Pascal). Sainte Anastasie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 mars 1994, p. 6, carte.

269 GURY (Jean-Philippe). [Compte rendu de] Bernard Merdrignac, Les vies des saints bretons durant le haut Moyen Age, 1993. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 68.

270 HÉRY (Laurent). Le culte des *novi sancti* bretons du XIVe siècle. S. l., s. n., 1994, 30 cm.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

271 HOLSTEIN (John). La *peregrinatio pro Dei* : la quête de l'idéal chez les saints irlandais et bretons, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 56-63.

272 LE GALL (Jean). Le pseudo «ermitage de saint Hervé» en Lanrivoaré (Finistère) : étude archivistique. *L'Architecture vernaculaire*, 1994, t. XVIII, 24 p.

273 LEMOINE (Louis). Le plus ancien manuscrit breton. L'évangéliaire de Saint-Gatien. *ArMen*, n° 61, août 1994, p. 66-73.

274 MAC MATHUNA (Séamus). Contributions to a study of the voyages of St Brendan and St Malo, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 40-55.

275 MERDRIGNAC (Bernard). *Liberatus*, *Libertinus* : du baragouin dans quelques textes hagiographiques médiévaux, dans *Mélanges François Kerlouégan*, Paris, 1994, p. 439-445.

276 MERDRIGNAC (Bernard). La perception de l'Irlande dans les *vitae* des saints bretons du haut Moyen Âge (VIIe-XIIe siècle), dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 64-75.

277 Ó RIAIN (Pádraig). Gildas : a solution to his enigmatic name ? dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 32-39.

278 PARVE (Véronique). Le culte de saint Yves après 1347 : étude des fidèles et du développement d'un culte aux XIVe et XVe siècles. S.l., s.n., 1994, 93 p.- XXXVI pl.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

279 RICHÉ (Pierre). Saint Maudez, irlandais, breton et parisien, dans *Mélanges François Kerlouégan*, Paris, 1994, p. 539-544.

280 TANGUY (Bernard). La cloche de Paul Aurélien, dans *Mélanges François Kerlouégan*, Paris, 1994, p. 611-621.

Voir aussi les n°s 282 (saint Marc), 465 (sainte Marguerite).

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

281 DUMVILLE (David N.). Ireland, Brittany and England : transmission and use of *Collectio canonum hibernensis*, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 84-95.

282 LEMOINE (L.). Le scriptorium de Landévennec et les représentations de saint Marc, dans *Mélanges François Kerlouégan*, Paris, 1994, p. 363-379.

283 LÉON (Annie). L'abbaye de Daoulas du VIe au XIIe siècle. Chronique des origines. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 février 1994, p. 5, carte.

284 ROBIN (Yves-Marie). Regards sur Minihy Levenez. Une communauté au service des bretonnants du diocèse. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 décembre 1994.
Centre spirituel bretonnant fondé à Tréflévénez en 1984 par l'abbé Job an Irien.

285 TANGUY (Bernard). De l'origine des évêchés bretons. *Britannia monastica*, n° 3, 1994, p. 5-33.
Voir aussi les n°s 386 (enseignement du catéchisme), 404 (abbaye de Saint-Mathieu), 408 (*id.*).

Cultes païens

286 STERCKX (Claude). De Fionntan au Tadig Kozh : figures mythiques d'Irlande et de Bretagne, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 7-13.

287 STERCKX (Claude). Les dieux protéens des Celtes et des Indo-Européens. Bruxelles, Société belge d'études celtiques, 1994, 201 p.

Histoire économique

Études générales

288 GOASDOUE (Lionel). Etude économique du «petit Trégor» au XVIIIe siècle, d'après les inventaires après décès. S.l., s.n., 1994, IX-109 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

289 SAGAZAN (Raymond DE). Réflexions sur l'aménagement du territoire. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 329-342.

Agriculture

290 BERNARD (N.). Restructuration et devenir des exploitations agricoles dans une commune périurbaine : Plomelin (Finistère). *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 2, 1994.

291 BIORET (F.), GOURMELON (F.), LE BERRE (J.). Analyse spatiale du processus d'enfrichement sur l'île d'Ouessant. *Norois*, t. 41, n° 164, octobre-décembre 1994, p. 547-558.

292 BOURRIGAUD (René). Chimie et agriculture : les origines bretonnes d'un mariage presque biséculaire, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd.Ouest-France, p. 100-113, ill.

293 BRIGAND (L.), LE BERRE (J.). L'usage de l'espace à Ouessant au milieu du XIXe siècle. *Norois*, t. 41, n° 164, octobre-décembre 1994, p. 535-545.

294 GUÉGADEN (Anne). Les haras nationaux bretons de leur création à nos jours. S.l., s.n., 1994, 211 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes et déposé au C.R.B.C.

295 KERNÉVEL (Jean). L'agriculture bretonne vue par les «Cahiers des ingénieurs agronomes». Ses «chiffres», ses forces, ses faiblesses, son avenir. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 mai 1994, p. 10.

296 PIRIOU (Nicole). Continuités et ruptures dans l'espace agricole de la Communauté urbaine de Brest. *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 2, 1994.

297 PRISER (Louis). La naissance de la ceinture dorée dans le Finistère-Nord. *Le Pays breton*, n° 403, décembre 1994.

298 Talus de Bretagne. *Penn-ar-Bed*, n° 153-154, juin-septembre 1994, p. 1-71.

Commerce

299 MASSARO (Nolwenn). L'armement des navires au commerce à Brest de 1794 à 1804 d'après les rôles d'équipage. S.l., s.n., 1994, VI-197 p., ill.

300 PRIGENT (Gwenaëlle). L'activité maritime dans les quartiers de Brest, Camaret et Le Conquet de 1731 à 1741. S.l., s.n., 1994, 3 vol., 113 p. + 226 p. + p. 227-265, ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

301 RAGUÉNÈS (Karine). L'activité maritime dans les quartiers de Brest, du Conquet et de Camaret de 1743 à 1746. S.l., s.n., 1994, 2 vol., 142 p. + 151 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

302 SOTTAS (Jules). Histoire de la Compagnie royale des Indes orientales (1664-1719). Rennes, éd. La Recouvrance, 1994, 14,5 x 21 cm, 500 p., ill.
Réimpression de l'ouvrage publié en 1905.

303 STÉPHAN-BIDEAU (Florence). Le trafic maritime dans les quartiers de Brest et du Conquet au milieu du XVIIIe siècle (1751-1755). S.l., s.n., 1994, 3 vol., VIII-99 p. + 83 p. + 84 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

304 UGUEN (Delphine). L'activité maritime dans les quartiers de Brest et du Conquet pendant la guerre de Sept Ans : 1756-1763. S.l., s.n., 1994, 2 vol., 107 p. + 237 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi le n° 599 (Ouessant, foire aux moutons).

Artisanat et industrie

305 ABÉGUILLÉ (Catherine). Un homme, une science, une usine : Jacques Frimot (1790-1866) et le machinisme à vapeur, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 194-204.
Établissement de construction de machines à vapeur créé à Landerneau en 1822.

306 ABÉGUILLÉ (Catherine), ANDRIEUX (Jean-Yves). La Bretagne vue par les élèves ingénieurs de l'École des mines de Paris : une région comme laboratoire d'étude, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 22-39, cartes.

307 CHAURIS (Louis). Pollution industrielle au XVIIIe siècle : les mines de plomb du Huelgoat. *Penn-ar-Bed*, n° 155, décembre 1994, p. 1-5.

308 CHAURIS (Louis). Les anciennes ardoisières du pays de Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 17 décembre, p. 24, ill. (1. De nombreuses petites ardoisières oubliées) ; 31 décembre, p. 23, ill. (2. Ouvertures... Mises en garde... Abandons).

309 La Bretagne agro-alimentaire. Un nouveau document du conseil régional. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 avril 1994, p.9, 3 cartes.

310 FARDAD (Ramin). La boulangerie brestoise : communion de la tradition et du modernisme. S.l., s.n., 1994, 108 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

311 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Pont-Aven. Les moulins à eau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 septembre 1994.
Historique du moulin du Grand Poulguin.

312 LE MEUR (Emmanuel). Les mines de Poullaouen et du Huelgoat sous la Restauration (1815-1830). S.l., s.n., 1994, 2 vol., IX-III p. + 61 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

313 MORVAN (Claire). Les buanderies dans les paroisses de Plounéour-Ménez, Commana et Sizun au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1994.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

314 PENSIVY (Anne). Histoire des papeteries de Mauduit de leur origine à 1960. S.l., s.n., 1994, 163 p., ill.
Quimperlé.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

315 PÉRON (Paulette), RIOU (Yves). Les usines de conserves. *Avel Gornog*, n° 2, juin 1994, p. 12-14.

316 SAINDRENAN (Guy). L'industrie de la conserve alimentaire en Bretagne, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 162-178, ill.
Origine nantaise et développement en Bretagne au XIXe siècle.

317 TANGUY (Jean). Quand la toile va. L'industrie toilière du XVIe au XVIIIe siècle. Rennes, éd. Apogée, 1994, in-8°, 160 p.
(Compte rendu par Jacques CHARPY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 465-466).

318 Toiles de Bretagne. Rennes, P.U.R., 1994. (Collection Les Bretons et leur histoire).
Film vidéo 26 mn + livret 32 p. coul.

Voir aussi les n°s 25 (Société «L'ameublement et le Bâtiment», Morlaix), 26 (Société «Boîtes métalliques d'Arvor», Concarneau), 603 (moulins à Plomelin).

Pêche

319 LACHÈVRE (Yvon). La sardine, toute une histoire... S.l., Patrimoine maritime, 1994, 253 p., ill.
Bibliographie, p. 247-249.

320 LE MEUR (J.) En rade de Brest, la coquille Saint-Jacques, témoin de l'histoire de la pêche côtière. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 septembre 1994, p. 9.

Voir aussi les n°s 55 (Pierre Bodéré), 99 (pinasses sardinières).

Ports

321 DUIGOU (Serge). Les mystères de Penmarc'h. Quimper, éd. Ressac, 1994, 21,5 x 15,5 cm, 32 p.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 décembre 1994, p. 24).

Voir aussi le n° 567 (Concarneau, 1789-1815).

Transports et communications

322 BERNIER (Gildas). Ports, passoir, gués et ponts en Bretagne. *Olladogos*, vol. VI, 2, 1994, p. 275-289.

323 CARIOU (Raymond). Un phare à Lesconil au début du siècle. *Cap-Caval*, n° 18, mars 1994.

324 CHAURIS (Louis). Des pierres et des hommes : le viaduc de Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 22 janvier, p. 5, ill. (Un ouvrage d'art exceptionnel) ; 29 janvier, p. 6-7, ill. (Pierres de l'Armor) ; 5 février, p. 5, ill. (Quand l'Argoat vient en aide à l'Armor) ; 12 février, p. 6-7, ill. (Les travaux et les jours).

325 CHAURIS (Louis). Histoire des chemins de fer en basse Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 26 février, p. 6-7, ill. (Une entreprise difficile : le creusement de la tranchée de Plouaret) ; 5 mars, p. 7, ill. (La pose de la première pierre du viaduc du Ponthou [le 20 juin 1861, par le maréchal Baraguay d'Hilliers]).

326 CHAURIS (Louis). Amers et balises en baie de Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 1er octobre, p. 5, ill. (Morlaix, un port d'accès difficile) ; 8 octobre, p. 5, ill. (Sous le choc des lames...) ; 5 novembre; p. 7, ill. (Constructions neuves... transformations... réparations... disparitions...) ; 26 novembre, p. 5, ill. (Abordages...) ; 3 décembre, p. 24, ill. (Du côté de la Penzé).

327 CHEVILLOTTE (France), CHEVILLOTTE (Jean-Paul). Essor d'un armement brestois à l'aube du XXe siècle «Chevillotte Frères». S.l., s.n., (1994), 2 vol., 52 p. + 19 p.

328 COAT (Paul). Marins et cheminots. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 55-56.
Le réseau ferroviaire dans l'arsenal de Brest.

329 CUCARULL (Jérôme). Le développement des moyens de communication : une révolution inachevée, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 66-80, cartes, ill.
Voies d'eau, chemin de fer, routes en Bretagne au XIXe siècle.

330 Des canaux pour rien ? *ArMen*, n° 62, octobre 1994, p. 46-49.

331 KERVRAN (Lucien). Le phare de Saint-Mathieu. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 14-16, ill.

332 LE GOFF (Emmanuelle). Conférence de Jean Berthou : l'histoire de la Compagnie maritime Le Havre-Morlaix (1839-1875). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 septembre 1994, p. 26.

333 LEROUX (Frédéric). Étude de l'évolution des liaisons routières entre Quimper et Landerneau. Des itinéraires antiques à l'ancienne route nationale 170. S.l., s.n., 1994, 205 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire (T.E.R.) soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

334 MOREAU (Jean). La Bretagne et le rail. *Le Pays breton*, nos 393-403, janvier-décembre 1994.

335 [TANNEAU (Patrik)]. La Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère. Elle dura 82 ans (1839-1921). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 novembre 1994, p. 26-27, ill.
Résumé d'un article (non mentionné ici) publié par l'auteur dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 427-468.

Voir aussi le n° 536 (pont Albert-Louppe).

Tourisme

336 MALLÉGOL (Christine). Une saison au Grand Hôtel de la Mer dans les années trente. *Avel Gornog*, n° 2, juin 1994.

Voir aussi le n° 126 (affiches).

Histoire sociale

Études générales

337 BLACKBURN (Henry). Gens de Bretagne au XIXe siècle. Spézet, Keltia Graphic, 1994, 220 p.
Réédition en français d'un ouvrage publié à Londres en 1883 sous le titre *Breton Folk, an artistic tour in Brittany*.
Illustrations de Randolph Caldecott.

338 GUILLOU (Jean-Philippe). Manoir et société dans la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan (paroisses de Plouzané, Plougonvelin, Ploumoguer, Plouarzel, Saint-Renan). S.l., s.n., 1994, 193 p., ill.

339 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les manoirs du canton de Bannalec. 1. Melgven. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 297-352, ill.

340 LULZAC (Yves). Chronique oubliée des manoirs bretons. Contribution à l'histoire des maisons nobles du bas Léon sous l'Ancien Régime. Nantes, auteur, 1994, 179 p.

341 PEUZIAT (Jean-Marie). La vie rurale à l'aube de ce siècle. *Cap-Caval*, n° 19, septembre 1994, p. 3-9.

Voir aussi les n°s 230 (société quimperloise, XVIIIe siècle), 530 (société brestoise, XVIIIe siècle), 542 (Brest après 1945), 620 (société dans la baronnie du Pont, XVIIIe siècle).

Démographie

342 BARS (Philippe). La mise en nourrice dans la région de Landerneau au XVIIIe siècle S.l., s.n., 1994, 97 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

343 KEROUANTON (Danièle). L'émigration bretonne en Aquitaine entre les deux guerres (1921-1939). S.l., s.n., 1994, 126 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

344 LAOUÉNAN (Karine). L'immigration bretonne dans le gouvernement de Montréal aux XVIIe et XVIIIe siècles : étude socio-démographique. S.l., s.n., 1994, 143-27-IX p., ill. en coul.
Mémoire du département d'histoire, université de Montréal.

345 LE BERRE (Ronan). Analyse des sépultures des sept paroisses de Quimper (1690-1790). S.l., s.n., 1994, 2 vol., 87 p. + 115 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

346 LE FESSANT (Florence). La mise des enfants en nourrice dans la région de Morlaix de 1700 à 1850. S.l., s.n., 1994, X-76 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

347 Ó CIOSAIN (Éamon). Les Irlandais en Bretagne, 1603-1780 : «invasion», accueil, intégration, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 152-166.

348 TANGUY (Bernard). Le peuplement des monts d'Arrée aux temps anciens. Commana, Écomusée des monts d'Arrée, 1994, 24 p. + 7 cartes, ill. (Mouezh ar menez, n° 12).

Voir aussi les n°s 135 (empêchements au mariage), 567 (Concarneau, 1789-1815).

Groupes sociaux

349 BOROWITCH (Monik). Le métier de pilhaouer en Cornouaille (paramètres d'un négoce axé sur l'itinéraire et la communication du XVIIIe siècle à sa disparition). S.l., s.n., 1994, 153 p., ill.
Bibliographie, p. 154-159.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

350 BUREL (Jacques), GESTIN (Jean-Pierre), LAOUÉNAN (Roger). De ronce et de froment : petite chronique de Coat-Meur et autres lieux au temps où ils avaient une âme. Spézet, Coop Breizh, 1994, 29 x 23 cm, 139 p., ill. en coul.

351 ÉLÉGOET (Louis) Un des derniers paysans-marchands de toile du Léon. *Kreiz*, n° 3, 1994, p. 33-44.

352 GARION (Jean-Miliau). Paysans riches ou paysans pauvres ? *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 51, 3e trimestre 1994, p. 31-32.
D'après les B.M.S., les inventaires après décès, les rôles d'imposition.

353 LE BRIS (Rozenn). Femmes de proue ou femmes d'attente ? La condition des femmes de marins-pêcheurs de Loctudy. S.l., s.n., 1994, 108 p., ill.
Mémoire de maîtrise de sociologie, université de Nantes, déposé au C.R.B.C.

354 MARTIN (Anne-Denes). Les ouvrières de la mer. Histoire des sardinières du littoral breton. Paris, éd. L'Harmattan, 1994, 22 x 14 cm, 194 p. (Chemins de la mémoire).
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 février 1994, p. 28 ; par Jacques LE COZ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 73-74).

355 MAZÉAS (Michel). Les houles de la mer d'Iroise. Récits. 1911-1993. Rennes, éd. Ouest-France, 1994, 240 p.
La vie des marins-pêcheurs.
(Compte rendu par Pierre FAVRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 août 1994, p. 11 ; par Jacques LE COZ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 165, janvier 1995, p. 72-73).

Voir aussi les n°s 136 (quévaise), 234 (société militaire, XIVe siècle), 529 (rôles d'équipage), 541 (paysans, Saint-Pierre-Quilbignon), 596 (Acadiens).

Mouvements sociaux

356 LE SCIELLOUR (Philippe). La Jeunesse ouvrière chrétienne dans le Finistère de 1940 à 1958. S.l., s.n., 1994, 182 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Santé publique et assistance

357 Centenaire de l'asile Delcourt-Ponchelet : la nouvelle vie d'une maison de retraite. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 octobre 1994, p. 26, ill.
Chronologie de l'établissement brestois.

358 LE GOFF (Jean-Yves). La reconstruction de l'hôpital de Lesneven (1786). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 25-24, plan.

359 STÉPHAN (Nathalie). La ville de Brest et ses indigents de 1799 à 1845. S.l., s.n., 1994, 157 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 540 (hôpital Ponchelet, Brest, 1944), 606 (peste à Plougastel-Daoulas).

Vie quotidienne

360 CHAURIS (Louis). Que deviennent les pierres tombales abandonnées ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 27 août, p. 16, ill. (La métamorphose des cimetières) ; 3 septembre, p. 25, ill. (Remplois... de matériaux de choix) ; 10 septembre 1994, p. 30, ill. (*id.*).

361 HÉLIÈS (Anne-Laure). Société et vie quotidienne à Pont-l'Abbé au XVIIIe siècle d'après les inventaires après décès. S.l., s.n., 1994, 208 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

362 LEBEY (Claude) [dir.]. L'inventaire du patrimoine culinaire de la France. Bretagne. Produits du terroir et recettes traditionelles. Paris, Albin Michel - Conseil national des arts culinaires, 1994, 21 x 14 cm, 431 p.
Préface par Yvon Bourges. Collaborateurs : A. Lazareff, A. Senderens, A. Weill, L. Bérard, J. Froc, M. Hyman, Ph. Hyman, Ph. Marchenay, B. Vié-Marcadé.

Voir aussi le n° 124 (alimentation), 528 (Brest, fêtes, 1870-1920), 617 (Plouzané, XXe siècle).

Sports et jeux

363 HOPE (I.) La Bretagne et la chasse. Brest, C.R.B.C., 1994 (*Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 15).
Traduction en français par Jean-Yves Le Disez.

364 STALMANS (Nathalie). Les jeux de damiers celtes de la Bretagne à l'Irlande, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 24-30.

Voir aussi les nos 88 (sport à Saint-Pol-de-Léon), 427 (lutte bretonne).

Légendes, traditions et croyances populaires

365 ABRAHAM (Maryvonne). Perpétuation du mythe de la conquête de l'Armorique par Conan Mériadec, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 126-135.

366 DENÈFLE (Sylvette). Croyances aux fontaines en Bretagne. Aix-en-Provence, Edisud, 1994, 24 x 16 cm, 224 p., ill.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 mars 1994, p. 13 ; par Jacques GARREAU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 67).

367 GURY (Jean-Philippe). [Compte rendu de] Gaël Milin, *Les chiens de Dieu*, 1993. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 67.

368 GURY (Jean-Philippe). [Compte rendu de] Annick Lamézec, *Le diable en Bretagne*, 1993. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 83.

369 LE MENN (Claude). Les rites funéraires dans le Léon aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 19-24.

370 MAC CANA (P.). Note sur les analogues insulaires de la légende de Mélusine, dans *Mélanges François Kerlouégan*, Paris, 1994, p. 419-437.

371 POSTIC (Fañch). Le temps de Pâques dans le calendrier traditionnel. *Maner*, n° 12, printemps 1994, p. 3-7.

Voir aussi les nos 167 (mégalithes et rites funéraires), 450 (fontaines du pays bigouden).

Histoire de la civilisation

Corps savants et associations culturelles

372 ABJEAN (Philippe). Quand le Léon avait son académie des beaux-arts... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 septembre 1994, p. 25, ill.
Confrérie des maîtres ès arts du Léon, XVIe-XVIIe siècle.

373 CASTEL (Yves-Pascal). Société archéologique du Finistère. Assemblée générale et conférence sur les coupes de mariage par Y.-P. Castel. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 février 1994, p. 4, ill.

374 GURY (Jacques). Activités de la Société d'études [de Brest et du Léon]. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 63-64.
En avril, mai et juin 1994.

375 HENWOOD (Annie). Activités de la Société d'études [de Brest et du Léon]. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 69-71.

Résumé des communications de Michel Le Chuiton sur l'œuvre peint de son père Ferdinand (1893-1968) ; de Philippe Le Stum sur l'illustrateur brestois Georges Léonnec (1891-1940) ; de Pascal Le Meur sur l'histoire du musée de Brest.

376 HENWOOD (Annie). En guise d'éditorial. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 1-3.
Historique de la Société d'études de Brest et du Léon.

377 La vie culturelle en Bretagne. Revues et publications. Informations. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 345-397.
Pages 345-352 : les revues des sociétés savantes.

378 MONFORT (René). Le Centre culturel Skolig al Louarn : un lieu incontournable de la culture bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 octobre 1994, p. 21.
Créée en 1983 à Plouvien par Anna-Vari Arzur.

379 Périple archéologique en pays bigouden pour le Cercle F.-Le-Bail. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 décembre 1994, p. 7, ill.

380 PHILIPPE (Jo). Cercle François-Le-Bail. Découverte du patrimoine naturel en Centre-Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 mai 1994, p. 11, ill.

381 PHILIPPE (J.). De fontaines en tourbières, le Cercle F. -Le-Bail dans les Montagnes Noires. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 novembre 1994, p. 9, ill.

382 PHILIPPE (J.). Le Cercle F.-Le-Bail poursuit son aventure... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 novembre 1994, p. 8, ill.

383 T. (M.). «Les Cahiers de l'Iroise» ont quarante ans et des projets. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 février 1994, p. 21, ill.

Voir aussi les n°s 63 (Fondation culturelle bretonne), 96 (Cercle François-Le-Bail).

Enseignement

384 BUREL (Marcel). [Compte rendu de] Gilbert Nicolas, Instituteurs entre politique et religion, 1993. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 84.

385 COGUEN (Isabelle). La scolarisation à Bannalec de 1836 à 1914. S.l., s.n., 1994, 138 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

386 Enquête sur l'enseignement religieux. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 17, 8 octobre 1994, p. 598-604.
Enquêtes du Centre national de l'enseignement religieux (pour la France) et du Service diocésain de catéchèse (pour le Finistère).

387 GASPARUTTO (Anne). La scolarisation dans l'enseignement primaire à Lambézellec (1820-1880). S.l., s.n., 1994, 149 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

388 HENWOOD (Philippe). Étudiants brestois d'antan... Il y a trois siècles, les gardes de la marine, dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 51-54.

389 LAMANDÉ (Pierre). Bretons et grandes écoles, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 262-277.
Les élèves bretons de l'École polytechnique, de l'École normale supérieure, de l'École centrale et de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr au XIXe siècle.

390 LE MENN (C.). Lesneven. L'école des Frères fête son centenaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 juin 1994, p. 28.

391 1830-1939. Un siècle de scolarisation à Plougastel. *Ar Skodenn*, n° 3, 1994, 64 p.

392 1894-1994. Centenaire. École Sainte-Anne. Dimanche 19 juin 1994. S.l. [Crozon], s.d. [1994], brochure 21 x 29,7 cm, n.p., ill. (polycopié).
École Sainte-Anne de Crozon.

393 PÉRON (Jean). Le 10 septembre 1894, l'école Saint-Gabriel s'ouvre : le centenaire sera fêté le 24 et le 25 mai 1995. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 17 septembre, p. 14, ill. (Un départ en flèche) ; 31 décembre, p. 13, ill. (Le renouveau d'après-guerre [1918-1929] ou les «années Milcent-Reveau»).
Pont-l'Abbé.

394 PHELEP (Florence). La scolarisation de 1833 à 1914 dans les communes de Plounéour-Trez, Kerlouan, Guissény et Plouguerneau. S.l., s.n., 1994, 183 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

395 ROUDAUT (Arlette). La crise de 29 à l'école normale de Quimper, dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 249-266.

Voir aussi les n°s 7 (Edmond Monange), 82 (Likès), 488 (place du breton dans l'enseignement public), 609 (école de Plougonvelin), 626 (Quimper, lycée La Tour-d'Auvergne).

Imprimerie et presse

396 CROZON (Pierre). «Quimper et Léon» a vingt ans. Quimper et Léon, *bulletin diocésain*, n° 1, 15 janvier 1994, p. 5.
Bulletin diocésain, créé en 1974, qui a succédé à *La Semaine religieuse*, créée en 1886.

397 MALLÉGOL (Frédéric). L'anticléricalisme à travers la presse brestoise de 1896 à 1914 (*La Dépêche de Brest* : 1896-1914, *L'Égalitaire* : 1907-1908, *Le Cri du peuple* : 1908-1914). S.l., s.n., 1994, 163 p.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Art

Etudes générales

398 ATELIER DE RECHERCHE SÉMIOTIQUE DE BRETAGNE. Enclos paroissiaux, livres de bois, livres de pierre. Rennes, Ouest-France, 1994, 26 x 20 cm, 61 p., ill.

399 CASTEL (Yves-Pascal). Le kersanton, des pierres et des hommes. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 223-250.

400 DELOUCHE (Denise). Échos de l'art irlandais dans le renouveau des arts en Bretagne, 1900-1940, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 236-249, ill.

401 JOYAULT (E.). La décoration au titre du 1 % en Bretagne. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.

Mémoire de maîtrise.

402 MAUNY (Michel DE). La danse macabre. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 251-259.

Architecture

403 ABJEAN (Philippe). Le plus grand architecte des Rois Catholiques d'Espagne était saint-politain. Bientôt le cinquième centenaire de sa mort. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 décembre 1994, p. 23.

Juan Guas.

404 CASTEL (Yves-Pascal). Les étapes de la construction de l'abbatiale de Saint-Mathieu. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 septembre 1994, p. 6, ill.

Avec un «écorché» de l'abbaye, daté de 1899 et signé R.

405 CELTON (Yann). Au cœur de Brest reconstruite : l'église Saint-Louis. *ArMen*, n° 62, octobre 1994, p. 62-73.

406 CHAURIS (Louis). Le clair granite du château de Kerjean. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juin 1994, p. 8-9, ill.

Utilisation du granite de Sainte-Catherine, en Mespaul, pour la construction du château de Kerjean et pour des édifices religieux à Bodilis, Lanhouarneau et Landivisiau.

407 CHAURIS (Louis). Roches volcaniques anciennes dans les édifices de la région morlaisienne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 12 mars, p. 16, ill. ; 19 mars, p. 5, ill.

408 CHAURIS (Louis). D'où viennent les pierres de l'abbaye de Saint-Mathieu ? *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 24-30, ill.

409 GUIGON (Philippe). Les influences irlandaises sur l'architecture religieuse bretonne du haut Moyen Âge à l'époque romane : mythe et réalité, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 192-215.

410 LE COUÉDIC (Daniel). René Legrand et Jacques Lachaud. *Archives modernes d'architecture de Bretagne*, n° 5, décembre 1994, p. 2-3, ill.

Architectes à Quimper : R. Legrand (1890-1984), J. Lachaud (1893-1973). Leurs archives sont déposées aux Archives départementales du Finistère.

411 LE COUÉDIC (Daniel). Bouillé, Marchal et Mordrelle : trois architectes en quête de modernité bretonne. *Kreiz*, n° 3, 1994, p. 81-104.

412 LE DOZE (Philippe). Restaurations, constructions et achèvement de la cathédrale de Quimper de 1836 à 1901. S.l., s.n., 1994, 288 p.

Mémoire de maîtrise contemporaine soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

413 LE NAOUR (V.). L'église romane de Locmaria à Quimper. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.

Mémoire de maîtrise d'histoire.

414 MILLET (Christian), CASTEL (Yves-Pascal), HUON (Michel). Michel Le Borgne, architecte morlaisien de la Renaissance (1551-1582). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 227-249, ill.

415 PÉRENNEC (Ronan). La Martyre, L'église, dans D.R.A.C., *Service régional de l'archéologie, bilan scientifique 1993*, p. 35.

Sondages qui ont mis en évidence une campagne de construction ou de reconstruction, du côté nord, aux XIVe-XVe siècles.

416 SIMON (Jean-François). La maison du paysan léonard, dans *Création et tradition en Léon*. Actes des conférences de l'université d'été des enclos et des monts d'Arrée, Landivisiau, 1994, p. 19-27.

Voir aussi les n°s 19 (sources de l'histoire de l'architecture), 25 (archives de la société «L'ameublement et le bâtiment» de Morlaix), 358 (hôpital de Lesneven), 559 (église de Concarneau), 560 (*id.*), 563 (*id.*), 564 (*id.*), 565 (*id.*), 566 (*id.*), 583 (église Saint-Houardon de Landerneau), 594 (église Saint-Mathieu de Morlaix), 595 (clocher de Saint-Martin de Morlaix).

Peinture et gravure

417 AUBRUN (M.-M.). Émile Schuffenecker. *ArMen*, n° 57, février 1994, p. 66-75.

418 BERTHOU (Jean). Yan' Dargent et le légendaire breton, dans *Création et tradition en Léon*. Actes des conférences de l'université d'été des enclos et des monts d'Arrée, Landivisiau, 1994, p. 28-38.

419 CABON (Hervé). Charles Corcuff, peintre et dessinateur. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, avril 1994, p. 69-77, ill.
Brest, 1872 - Lesneven, 1953.

420 CAMPBEL (Julian). Irish artists in Brittany, 1860-1914, dans *Irlande et Bretagne, vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 228-235.

421 CAREY (Édith). Marius Borgeaud (1861-1924). *ArMen*, n° 60, juillet 1994, p. 64-75, ill.

422 CARIOU (André). Les peintres de Pont-Aven. Rennes, éd. Ouest-France, 1994, 30 x 24 cm, 138 p.

423 CARIOU (Wilfrid). L'image de la Bretagne à travers l'affiche de tourisme (1890-1940). S.l., s.n., 1994, 4 vol., 97 p. + 320 p. + 166 p. + 320 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

424 CARPINE-LANCRE (Jacqueline). Le prince Albert Ier de Monaco, Mathurin Méheut et le Musée océanographique. Monaco, Musée océanographique, 1994, p. 15-22.
Mathurin Méheut et le Musée océanographique.

425 CASTEL (Yves-Pascal). Les fresques de Lamber. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 1er janvier 1994, p. 6, ill.

426 COLLET (F.). Les décorations de Xavier de Langlais dans les édifices religieux en Bretagne. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de maîtrise.

427 DELOUCHE (Denise). La lutte bretonne vue par les artistes, 1798-1930. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXI, 1994, p. 315-344.

428 DELOUCHE (Denise). Rivages : regards d'artistes en Bretagne. Rennes, P.U.R., 1994, 24 x 21 cm, 115 p., ill.

429 DIROU (Maurice-René). Jean Caveng. Adieu l'ami ! *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 59-62.
Peintre et graveur quimpérois (1905-1993).

430 DUROC (Jacqueline). Peintres des îles de Bretagne : de lointains visiteurs... *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 39-48, ill.
Le Suisse Edmond de Palezieux (1850-1924) à Ouessant et Penmarc'h ; le Tchèque Jan Zrzavy (1890-1977) à Sein et Camaret.

431 GÉRAUD (N.). Jeanne Malivel (1895-1926). Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de maîtrise.

432 GUILLON (Jean-Pierre). Été 1938 : deux surréalistes à la pointe de Trévignon. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 27-38, ill.
Le peintre anglais Gordon Onslow Ford (né en 1912) et le peintre chilien Roberto Echaurren Matta (né en 1911).

433 HÉMON (A.) René-Yves Creston, illustrateur (1898-1964). Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de D.E.A.

434 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Lionel Floch de retour à Pont-Croix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 mai 1994, p. 15, ill.

435 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Lucien-Victor Delpy (1898-1967). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 août 1994, p. 11, ill.

436 LENNON (G.). Regards sur Fouesnant, 1840-1940. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de maîtrise.

437 LE SCOUÉZEC (Gwenc'hlan). Maurice Le Scouézec (1881-1940). *ArMen*, n° 59, 1994, p. 64-73, ill.

438 Lucien-Victor Delpy (1898-1967). Autour d'une affiche. Concarneau, 1994, 9 p.

439 MACÉ (Isabelle). Les lambris peints du Finistère. Essai d'inventaire. S.l.,s.n., 1994, 2 vol. 30 x 21 cm + 1 vol. de planches.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest.

440 MÉRIEL-BUSSY (Yves). André Mériel-Bussy, peintre et poète (1902-1984). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 13-22, ill.

441 MIRIEL (Henri). De Bertheaume au Conquet par le cap Saint-Mathieu. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 5-12, ill.
Iconographie du fort Bertheaume, du Conquet et de la pointe Saint-Mathieu.

442 O'REILLY (Jennifer). The Book of Kells and two breton gospel books, dans *Irlande et Bretagne, vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 216-227.

443 PÉRON (Françoise). Pierre Péron. *ArMen*, n° 58, avril 1994, p. 60-73.

444 PESLIN (Charles-Yves). De Brest à Vannes en passant par Pont-Aven, avec Flavien Peslin. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 23-26, ill.
Peintre né à Brest en 1847.

445 PLAUD-DILHUIT (Patricia). Les fêtes de la mer. Regards de peintres. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXI, 1994, p. 345-365.

446 Rencontre avec Jean Bazaine à Penmarc'h. *ArMen*, n° 56, janvier 1994, p. 64-75.

447 SOUET (G.) Les décors peints dans les auberges et hôtels du sud-Finistère aux XIXe et XXe siècles. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de D.E.A.

448 VETTIER (M.). Les éditions illustrées des *Amours jaunes* de Tristan Corbière. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de maîtrise d'histoire.

449 YONNET (Daniel), CARIOU (André). Le Finistère des peintres. Rennes, Ouest-France, 1994, 31 x 27 cm, 230 p., ill.
326 œuvres de 158 artistes, provenant de collections publiques et privées.

(Compte rendu par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 69-70).

Voir aussi les n°s 10 (Albert Robida), 61 (Henri Kerisit), 69 (Jean Caveng et Max Jacob), 74 (Robert Yan), 90 (Xavier de Langlais), 90 (Mathurin Méheut), 97 (Henri Rivière), 100 (Jeanne Malivel), 103 (Hervé Sénant), 105 (Henry Moret), 106 (Jean Frélaut), 107 (Kerga), 109 (Paul Gauguin), 111 (Yan' Dargent), 112 (Paul Gauguin), 116 (Max Jacob et Picasso), 122 (Paul Gauguin), 125 (Max Jacob et Picasso), 127 (Xavier de Langlais), 128 (Yves Alix), 565 (André Éven).

Sculpture

450 ANDRO (M.). Les fontaines dans le sud-ouest du pays bigouden. S. l., s. n., 1994, 30 cm, 2 vol.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

451 AUMASSON (Pascal). Joseph Savina (1901-1983) : des Seiz Breur à Le Corbusier. *ArMen*, n° 63, décembre 1994, p. 62-73.

452 CARIOU (André). Amédée Ménard à Quimper. *Arts de l'Ouest*, 1994, p. 173-178.

453 CASTEL (Yves-Pascal). Un atelier de sculpteurs au XVIe siècle : Bastien et Henry Prigent. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juin 1994, p. 6, ill.

454 CASTEL (Yves-Pascal). Chaires de Trévarn à Saint-Urbain ; de Lannélec à Pleyben. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 septembre 1994, p. 6, ill.

455 CHAURIS (Louis). Pierres oubliées : le granite du Ponthou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 16 juillet, p. 29, ill. ; 23 juillet, p. 25, ill.

456 DELOUCHE (Denise) [dir.]. La sculpture dans l'Ouest, de l'âge du fer à nos jours. *Arts de l'Ouest*, 1994, 269 p., ill.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 novembre 1994, p. 6, ill.).

457 DELOUCHE (Denise). À la recherche des sculptures d'inspiration bretonne au XIXe siècle. *Arts de l'Ouest*, 1994, p. 39-60.

458 DUFIEF-MOIREZ (Denise). Pour une recherche sur la sculpture en terre cuite en Bretagne. *Arts de l'Ouest*, 1994, p. 139-148.

459 ÉHOUARNE (S.). Stalles sculptées du XVe siècle de l'ancienne cathédrale Saint-Pol-de-Léon. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de maîtrise.

460 ÉVEILLARD (Jean-Yves). De l'âge du fer à la Renaissance : permanences dans la sculpture en Bretagne. *Arts de l'Ouest*, 1994, p. 14-27.

461 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Un dieu à deux visages dans la sculpture de l'Armorique antique. *Olladogos*, vol. VIII, 1995, p. 1-32.

462 LE GOFF-VANDROMME (F.). Autour du baptême gaulois de Pierre-Marie Ogé : la thématique gauloise dans la sculpture du XIXe siècle. *Arts de l'Ouest*, 1994, p. 29-38.

463 MARZIN (Cathy). Les fontaines du canton de Saint-Renan. S.l., s.n.,1994, 2 vol., 143 p. + 88 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

464 PISARSKA-LECLERE (S.). Cyprian Godebski, un Polonais en Finistère. *Arts de l'Ouest*, 1994, p. 215-222.

465 PRÉVOST (C.). Sainte Marguerite, étude iconographique et inventaire de la statuaire en basse Bretagne. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de maîtrise.

466 PRIGENT (Christiane). Représentation sculptée de danseurs et de jongleurs comme manifestations de la culture populaire laïque dans les édifices religieux à l'époque romane et à l'époque gothique. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXI, 1994, p. 279-313.

467 QUETTIER (K.). La sculpture romane dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1994.
Mémoire de maîtrise.

468 RONGIER (Jacques). Pointe Saint-Mathieu. Le monument aux marins morts pour la France. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 19-23.
Œuvre de René Quillivic, inaugurée en 1927.

Voir les nos 91 (exposition «Bretagne des granites et des hommes»), 100 (René Quillivic), 577 (croix et calvaires d'Irvillac), 584 (statue de saint Hervé à Lanhouarneau), 605 (calvaire de Plougastel-Daoulas), 616 (calvaire de Plourin-Ploudalmézeau), 636 (porte Renaissance de Saint-Servais).

Vitrail

469 GURY (Jacques). Pierre et lumières. Papier et ombres. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 3-4.
Vitraux de Guipavas, de l'atelier Guével. Une interprétation de Micheline Mével-Roussel.

470 LE GOFF (Emmanuelle). La Martyre. De nouveaux vitraux pour l'église Saint-Salomon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 septembre 1994, p. 19, ill.
Vitraux du maître verrier Jeannette Weiss, de Paris.

471 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Etudiée pièce par pièce : dans la verrière de Melgven, Jérusalem rappelle les *Riches Heures* du duc de Berry. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 décembre 1994, p. 12, ill.
Restauration par le maître verrier Jean-Pierre Le Bihan, de Quimper.

472 SALAUN (Armelle). Les vitraux peints de 1860 à 1918 dans cinq cantons de Cornouaille. S.l., s.n., 1994, 3 vol. : 270 p. + n.p. + n.p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi le n° 565 (Guével).

Orfèvrerie

473 ARMINJON (Catherine). Les châsses de Bretagne, cathédrales d'argent. *L'Œil*, n° 467, 1994, p. 46-51.

474 Bretagne d'or et d'argent : les orfèvres de basse Bretagne. Rennes, Inventaire général, Bretagne, 1994, 16 p.

475 CASTEL (Yves-Pascal). Sibiril : un reliquaire du XVe siècle et son écrin bavard. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 janvier 1994, p. 25, ill.

476 CASTEL (Yves-Pascal). Le trésor de Sizun, héritage des orfèvres du Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 mars 1994, p. 6, ill.

477 CASTEL (Yves-Pascal). Orfèvres et orfèvreries de Quimper du XIIIe au XVIIIe siècle. *Minihy Levenez*, n° 26, juin-juillet 1994, p. 13-59, ill.

478 CASTEL (Yves-Pascal). Dirinon... d'or et d'argent, présenté à l'abbaye de Daoulas. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 juillet 1994, p. 6, ill.

479 CASTEL (Yves-Pascal). Les orfèvres de Quimper. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 septembre 1994, p. 6, ill.

480 CASTEL (Yves-Pascal). Abbaye de Saint-Mathieu. Un trésor d'orfèvrerie à jamais disparu. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 septembre 1994, p. 7.

481 CASTEL (Yves-Pascal). Le reliquaire de sainte Hélène, pièce originale du trésor disparu de l'abbaye. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 41-43.
D'après une lettre de dom Louis Le Pelletier à dom Mabillon (1696).

482 CASTEL (Yves-Pascal), DUFIEF-MOIREZ (Denise), RIOULT (Jean-Jacques) et *al.* Dictionnaire des poinçons de l'orfèvrerie française. Les orfèvres de basse Bretagne. Rennes, Association pour l'Inventaire de Bretagne, 1994, 21 x 27 cm, 508 p., 987 ill. en noir, 16 pl. en coul., carte. (Cahiers du patrimoine, n° 37).
(Compte rendu par Michel DE MAUNY, dans *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 354-357 ; par Tanguy DANIEL, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 459-462).

Voir aussi les nos 94 (statue de saint Mélar), 95 (exposition de Daoulas).

Céramique

483 THÉALLET (P.). Keraluc, une autre céramique quimpéroise. Rennes, Université de Rennes 2, 1994.
Mémoire de D.E.A.

Voir aussi le n° 629 (Quimper, poteries campaniformes et poterie «onctueuse»).

Mobilier

484 CASTEL (Yves-Pascal). Chers vieux meubles. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er janvier 1994, p. 7, ill.
Mobilier rural ancien.

Voir aussi le n° 100 (salle à manger de l'Ostée).

Musique, chanson, danse

485 BIGOT (Laurent). Aux origines d'une grande tradition : le couple biniou-bombarde. *ArMen*, 1994, n° 59, août, p. 27-39 ; n° 61, novembre, p. 10-29.

486 FAVRE (Pierre). Un siècle d'accordéon en haute et basse Bretagne. 35 sonneurs réunis dans un double album – sous l'égide d'ArMen et La Boueze – pour un tour complet de l'ancienne musique paysanne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 24 décembre 1994, p. 12, ill.
Guide des musiques de Bretagne. Centre de création musicale, 1994.

487 MARTINIE (Marie-Madeleine). Guy Ropartz. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 193-198.

Voir aussi le n° 575 (L'Hôpital-Camfrout).

Costumes, étoffes

Voir le n° 108 (costumes d'opéra).

Histoire linguistique et littéraire

Langue bretonne

488 ABJEAN (Philippe). Langue bretonne : quelle place dans l'enseignement public ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 mars 1994, p. 11.

489 Dis-moi comment ils parlent. Komzou tud va bro. 2500 proverbes par 2500 enfants du Finistère et du Morbihan. 1994, 197 p., ill. en coul.
(Compte rendu par René MONFORT, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 novembre 1994, p. 19, ill. ; 31 décembre 1994, p. 11) .

490 LAMBERT (Pierre-Yves). Rencontres culturelles entre Irlandais et Bretons aux IXe et Xe siècles : le témoignage des gloses, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 96-106.

491 LE BERRE (Yves). La littérature de langue bretonne. Livres et brochures entre 1790 et 1918. Brest, Ar skol vrezoneg / Emgleo Breiz, 1994.

492 LE MERCIER (André). Après les noms, la langue bretonne en leçons. *Le Pays breton*, n° 403, décembre 1994.

493 ROUDAUT (Fañch). Le regard d'un prêtre émigré sur la Révolution : la *gwerz* de Jean-Marie Le Lay, dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 319-337.

494 TROMEUR (Jean). Assises de la langue bretonne : le breton ne doit pas disparaître. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 juillet 1994, p. 7, carte, graphiques.

Voir aussi les n°s 28 (Dictionnaire de Maunoir), 51 (gloses en vieux breton), 63 (Jean Tricoire).

Langue française

495 AVRIL (Jean-Loup). Évocation de Le Braz et Le Goffic. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 183-191.

496 BARIOU (Michel). À la «Belle Époque» du celtisme : le théâtre populaire et l'œuvre en prose de J.M. Synge. Ses analogies avec l'œuvre critique et romanesque d'Anatole Le Braz, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 250-261.

497 CHAPPÉ (François) [dir.]. Loti en son temps (Colloque de Paimpol, 22-25 juillet 1993). Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 269 p.

498 GALLAGHER (Anne). L'Irlande dans la littérature bretonne d'expression française au XXe siècle, dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*. Actes du colloque de Rennes, 1993 (1994), p. 262-274.

499 GILBERTOU (Josette). Sur les pas de Loti en Bretagne, dans *Loti en son temps*, Rennes, P.U.R., 1994.

500 LE GALL (Jean-André). Yves Le Febvre à la recherche du temps présent, dans *Création et tradition en Léon*. Actes des conférences de l'université d'été des enclos et des monts d'Arrée, Landivisiau, 1994, p. 39-43.

501 LE MEN (Claude). François Ménez : «Le premier de mes romans, avec ses naïvetés et ses gaucheries ». *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 77-78.
À propos de *L'Envoûté*, roman de François Ménez.

502 LE NAIL (Bernard et Jacqueline). Auteurs bretons ayant écrit pour la jeunesse. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 68.
Dont Julie Borius (pseudonyme : Mlle A. Verlou), brestoise, et Jean-Yves Jacob (pseudonyme : Jean-Jacques Danpierre), finistérien.

503 LE QUINTREC (Charles). 1936, *Sur la lisière*. Premier livre d'un jeune poète brestois : Henri Queffélec. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, p. 5-10.

504 MARCHAND (Sandra). Lanérech, bourg imaginaire. *Association des Amis d'Yves Le Febvre. Bulletin* n° 3, 1994, p. 37-40.
Lieu fictif du Léon dans *La Terre des prêtres*.

505 PETIT (J.). Perspectives sur la Bretagne dans l'œuvre de Pierre Loti. *Bulletin de l'Association bretonne*, 1994, p. 323-326.

506 SAINT-POL ROUX. Le Solitaire. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 79-80.
Sonnet daté du 22 février 1933, manoir de Cœcilian (avec reproduction du manuscrit). Avec une bibliographie des articles publiés sur le poète dans les *Cahiers de l'Iroise*.

507 STEEL (David). Là où les choses se sont tues. Un écrivain brestois : Marie Lenéru. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 59-68.
Marie Lenéru (Brest, 1875 - Lorient, 1918).

508 Un Cahier pour l'Ancien. *Cahiers des anciens de La Tour-d'Auvergne*, 1994.
Cahier consacré à Max Jacob.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 décembre 1994, p. 16, ill.).

509 ZANONE (Damien). Bretagne et Japon : lecture de *Mon frère Yves* et *Madame Chrysanthème*, dans *Loti en son temps*, Rennes, P.U.R., 1994.

Voir aussi les nos 45 (Yves Le Febvre), 46 (*id.*), 47 (*id.*), 50 (Gustave Toudouze), 53 (Yves Le Febvre), 69 (Max Jacob et Jean Caveng), 70 (Henri Quéffelec), 83 (Yves Le Febvre), 98 (Max Jacob), 116 (Max Jacob et Picasso), 125 (*id.*), 448 (Tristan Corbière),

Autres langues

510 HASLÉ (Maurice). Le barde et le scalde. Molène, 1905. Martin Luserke et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 43-48.
Conteur allemand (1880-1968), auteur de quatre récits consacrés à la Bretagne, publiés en 1936 sous le titre de *Das Schiff Satans. Bretonische Erzählungen* (Le bateau du diable. Histoires bretonnes).

511 HASLÉ (Maurice). Un Germain en Armorique. La maison de l'île inaccessible, de Martin Luserke. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 162, avril 1994, p. 5-11.
Quatrième récit du livre *Das Schiff Satans* (1936), dont l'action est située à Ouessant.

512 HASLÉ (Maurice). Le naufrageur du bout du monde. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 57-60.
Second récit du livre *Bretonische Erzählungen*, de Martin Luserke.

513 LAMBERT (Pierre-Yves). La langue gauloise. Paris, éd. Errance, 1994, 24 x16 cm, 224 p., ill. (Collection des Hespérides).

Théâtre et cinéma

514 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Il y a cinquante ans, Dieu avait besoin des hommes... N° 2 des «Cahiers Henri Queffélec» : le cinéma. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 8, ill.

Voir aussi les nos 108 (opéra), 528 (spectacles, Brest).

Médecine et pharmacie

515 DÉRÉ (Anne-Claire). Les origines de la thalassothérapie, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 130-142.
Institut marin de Rockroum à Roscoff, ouvert en 1899.

Voir aussi le n° 72 (Augustin Morvan).

Sciences et techniques

516 DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900). Rennes, éd. Ouest-France, 1994, in-8°, 384 p., ill.
(Compte rendu par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 69).

517 DHOMBRES (Nicole). La Bretagne, ses savants et ses ingénieurs : un siècle noir ? dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 11-20.

518 HANRIOT (Damien). Le laboratoire zoologique de Roscoff : un pas en avant pour la communauté naturaliste, dans DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs (1825-1900), Rennes, éd. Ouest-France, p. 143-161, ill.
Fondé en 1872 par Henri de Lacaze-Duthiers, professeur de zoologie à la Sorbonne.

Histoire locale

Généralités

519 Bretagne : pays de Morlaix, monts d'Arrée et Trégor. Paris, Fédération française de la randonnée pédestre, 1994, 21 x 14 cm, 120 p., ill. (Collection Topo-guide).

520 CASTEL (Yves-Pascal). Balades en Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 16 juillet, p. 19, ill. (de l'Élorn à la Manche) ; 23 juillet, p. 19, ill. (la presqu'île de Crozon) ; 30 juillet, p. 19, ill. (le pays des abers) ; 6 août, p. 17, ill. (le plantureux Porzay) ; 13 août, p. 15, ill. (le bas Léon) ; 20 août, p. 15, ill. (Quimper ouest) ; 27 août, p. 17, ill. (la presqu'île de Plougastel) ; 3 septembre, p. 17, ill. (la Bigoudénie orientale).

521 Guide des associations. 1993. Roll ar c'hevredadou. Hanvec, Parc naturel régional d'Armorique, 1993, 21 cm, 69 p., ill.
Introduction de Jean-Yves Cozan.

522 JOURDREN (G.). Le pays bigouden existe-t-il ? Les réponses de l'histoire. *Cap-Caval*, n° 19, septembre 1994, p. 10-16.

523 Iles de Bretagne. *Géo Magazine*, n° 185, juillet 1994, p. 58-109.

524 LE GOFF (Jean-Yves). Le pays pagan. Joué-lès-Tours, éd. Alan Sutton, 1994, 24 x 15 cm, 128 p. (Coll. Mémoire en images).
(Compte rendu par C. L.M., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 décembre 1994, p. 19).

525 PHILIPPE (Jo). Promenades buissonnières le long de l'Odet. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 16, ill., carte.

526 Quinze découvertes, le monde d'ArMen. *ArMen*, hors série, 1994, 80 p.
De Barnenez à Gavrinis, le temps des mégalithes (p. 24-27) ; À Ouessant, tout en pédalant (p. 28-33).

527 RITALONGI (Gabriel de). Les Bigoudens. Rennes, éd. La Recouvrance, 1994.
Réédition de l'ouvrage paru en 1894 sous le titre *Les Bigoudens de Pont-l'Abbé et les pêcheurs de Penmarc'h et de la baie d'Audierne.*
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 8, ill.).
Voir aussi les n°s 379 (pays bigouden), 381 (Montagnes Noires).

Communes

Bannalec

Voir le n° 385 (scolarisation, 1836-1914).

Bodilis

Voir le n° 406 (porche méridional de l'église).

Brennilis

Voir le n° 163 (dolmen de Ti-ar-Boudiged).

Brest

528 BIRÉ (Andrée). Spectacles et fêtes publiques à Brest de 1870 à 1920. S.l., s.n., 1994, 279 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

529 BIZERAY (Anne). Étude des rôles d'équipage du quartier de Brest de 1770 à 1782. S.l., s.n., 1994, 103 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

530 BIZIEN (Roland). Vivre à Brest à la fin de l'Ancien Régime (1763-1789). S.l., s.n., 1994, 149 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

531 BONNEAU (Virginie). L'armement maritime brestois sous le premier Empire (1804-1815). S.l., s.n., 1994, 2 vol., X-100 p. + 142 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

532 Brest : la métropole au service de la Bretagne occidentale. Brest, Ville de Brest, 1994, 16 p., ill. en coul.
Préface de Pierre Maille.

533 CARBONNIÈRES (Alix de), COSTE (Antoine). L'assaut de Brest. Brest, éd. de la Cité, 1994.
Réédition de l'ouvrage publié en 1951 aux mêmes éditions.
Extraits dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 septembre 1994, p. 22.

534 CARQUIN (Paul). Un été 44. Témoin : Charles Carquin, pompier. Le drame de l'abri Sadi-Carnot. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 septembre 1994, p. 23.

535 CHEVAL (Paul). Le cours d'Ajot. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 57.

536 COAT (Paul). L'histoire du pont Albert-Louppe. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 juillet 1994, p. 25, ill.

537 COAT (Paul), DUROUCHOUX (Luc). Brest au fil des rues. Mémoire de la ville hier et aujourd'hui. S. l., Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon, 1994, 22 x 28 cm, 200 pages, ill.
(Compte rendu par Michel TANGUY, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 décembre 1994, p. 22, ill.).

538 GUILMO (Laurence). Un été 44. Témoin : Cécile Bramé, écolière à Recouvrance. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 23, ill.

539 GUILMO (Laurence). Un été 44. Témoin : Bernadette Lécureux, archiviste de la Marine et bibliothécaire municipale. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 septembre 1994, p. 24, ill.

540 HASLÉ (Maurice), ROPARS (René). La vie à l'hôpital Ponchelet pendant le siège. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 29-32.

541 KERVENNIC (Jean). Paysans de Saint-Pierre-Quilbignon (1920-1940). Brest, éditions Mémoire de Saint-Pierre, 1994, 89 p., ill.

542 LE BIHAN (Jean-René). «Nous avons vu Brest redémarrer». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 octobre 1994, p. 26, ill.
La vie en baraque après la guerre.

543 LE BIHAN (René). Brest 1940-1960. Album du cinquantenaire. Rennes, éd. Ouest-France, 1994, 90 p. , ill.
(Compte rendu par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 71).

544 LE COZ (J.). [Compte rendu de] Alain Boulaire, Alain Coz, Brest, Mémoire océane, t. II, 1993. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 161, janvier 1994, p. 66.

545 LE GALLO (Yves). Une famille «municipale» brestoise : les Bouët de Lambézellec, dans *Histoire et politique. Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 139-155.

546 PESLIN (Charles-Yves). La Caisse d'épargne pendant le siège. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 13 août 1994, p. 19, ill.

547 PESLIN (Charles-Yves). Un été 44. «Un silence de mort sur les ruines». Lundi 18 septembre : les Allemands ont capitulé ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 septembre 1994, p. 22, ill.

548 PIERREFEU (Sandrine). Une superbe maquette en relief de Brest vers 1789. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 avril 1994, p. 24, ill.

549 PIERREFEU (Sandrine). La vie à l'arsenal pendant la guerre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 juillet 1994, p. 26, ill.

550 ROUXEL (Françoise). Brest en baraques (1945-1975). *ArMen*, n° 62, octobre 1994, p. 3-14.

551 TANGUY (Michel). Jean Le Goualc'h parle du Brest d'avant-guerre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 juillet 1994, p. 27, ill.

552 TANGUY (Michel). Un été 44. Témoin : André Simonet, réfugié dans le Loir-et-Cher. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 août 1994, p. 22, ill.

553 Une nouvelle cité commerciale. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 octobre 1994, p. 23, 2 plans.

Plan de la nouvelle cité commerciale provisoire établie en bordure de la route de Kerinou, de l'allée des Acacias, de la rue Jean-Jaurès et de l'avenue Clemenceau après la guerre.

554 Un été 44. Mémoire. Les années de la reconstruction. Naissance du grand Brest. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 1er octobre, p. 26, ill. (Naissance du Grand Brest) ; 8 octobre, p. 23, ill. (Bonjour à «Brest la blanche»).

Avec des textes de René Le Bihan.

Voir aussi les nos 18 (sources de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale), 36 (siège de Brest), 39 (Libération), 41 (siège de 1944), 43 (*id.*), 60 (Victor Eusen), 62 (Cyprien René Paufer), 70 (Henri Queffélec), 71 (Émile Rousse), 114 (musée des beaux-arts), 204 (guerre de course), 207 (congrès de la S.F.I.O., 1913), 208 (répercussions de la révolution bolchevique), 222 (Libération), 260 (sœurs de Javouhey), 261 (congrégation des Servantes de l'Agneau de Dieu), 299 (commerce maritime, 1794-1804), 301 (*id.*), 303 (*id.*), 304 (*id.*), 310 (boulangerie), 327 (armement Chevillotte), 328 (réseau ferroviaire dans l'arsenal), 357 (asile Delcourt-Ponchelet), 359 (indigents, 1799-1845), 375 (musée), 387 (scolarisation à Lambézellec, XIXe siècle), 388 (gardes de la marine), 397 (anticléricalisme, 1896-1914), 405 (église Saint-Louis), 507 (Marie Lenéru).

Camaret-sur-Mer

555 CARIOU (Stéphane). Chapelle de Rocamadour : réfection totale de l'intérieur. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 mars 1994, p. 13, ill.

Voir aussi les nos 50 (Georges Toudouze), 300 (activité maritime, XVIIIe siècle), 301 (*id.*), 430 (Jan Zrzavy).

Carhaix

Voir les nos 231 (criminalité, XVIIe siècle), 232 (*id.*).

Clohars-Carnoët

556 BOTTI (N.). Le moulin de Kercousquet à Clochars-Carnoët : histoire d'un moulin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 20 août, p. 23, ill. ; 3 septembre, p. 7, ill.

Combrit

557 GOURMELON (Hervé). Le destin tragique d'une couturière de Combrit en 1794, *Cap-Caval*, n° 19, septembre 1994, p. 18-26.

Commana

Voir le n° 313 (buanderies, XVIIIe siècle).

Concarneau

558 Concarneau libéré. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 août 1994, p. 13, ill.

25 août 1944.

559 Église de Concarneau : démolition partielle. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 15, 10 septembre 1994, p. 513.

560 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). L'église de Concarneau (encore !). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 janvier 1994, p. 14, ill.

561 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les fauxbourgs de Concarneau au XVIe siècle. *Sillage*, magazine de la ville de Concarneau, n° 18, octobre 1994, p. 26-27, ill.

D'après l'enquête de réformation des feux et baillées de 1539, conservée aux Archives départementales de la Loire-Atlantique.

562 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le placître de Lanriec va retrouver une tombe ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 octobre 1994, p. 17, ill.
Tombe de 1862, enlevée en 1896 lors du déplacement du cimetière de Lanriec.

563 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Démolition de l'église. Le chantier a démarré (enfin !). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 novembre 1994, p. 13, ill.

564 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le sauvetage des chapiteaux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 novembre 1994, p. 6, ill.
Chapiteaux de l'église de Concarneau, en cours de démolition.

565 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La requête qui devait stopper la démolition de l'église jugée à Rennes «irrecevable». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 décembre 1994, p. 14, ill.
Plaintes du peintre André Even, des descendants de l'architecte Charles Chaussepied et du maître verrier Guével.

566 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les thoniers du maître-autel. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 décembre 1994, p. 13, ill.
Deux bas-reliefs en kersanton destinés originellement à décorer le maître-autel de l'église de Concarneau.

567 MAGUER (Cyrille). Étude de l'économie, de la démographie et de la société du port de Concarneau et de son canton, de la fin de l'Ancien Régime à la fin de l'Empire (1789-1815). S.l., s.n., 1994, 2 vol., 98 p. + 92 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire moderne soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 26 (Boîtes métalliques d'Arvor), 73 (Étienne Deyrolle), 113 (musée de peinture), 189 (bourg castral).

Conquet (Le)

568 CHAURIS (Louis). Pierres méconnues : micaschistes et gneiss du Conquet. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 11 juin, p. 8-9, ill., carte ; 18 juin, p. 5, ill., carte.

569 GALLIOU (Patrick). Au cimetière de Lochrist. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 44-46, ill.
Tombes remarquables.

Voir aussi les nos 300 (activité maritime, XVIIIe siècle), 301 (*id.*), , 303 (*id.*), 304, 441 (iconographie du Conquet), 611 (Pays d'Iroise).

Crozon

Voir les nos 138 (toponymie nautique), 336 (Grand Hôtel de la Mer), 392 (école Sainte-Anne).

Daoulas

Voir les nos 147 (fouilles à l'abbaye), 283 (origines de l'abbaye), 478 (exposition d'orfèvrerie).

Dirinon

570 CASTEL (Yves-Pascal). En passant par le Roual à Dirinon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 janvier 1994, p. 5. ill.

Voir aussi le n° 478 (orfèvrerie).

Douarnenez

Voir les nos 76 (Jean Marin), 205 (Anglais dans la baie), 224 (Seconde Guerre mondiale).

Faou (Le)

Voir le n° 134 (famille Gardin de La Bourdonnaye).

Folgoët (Le)

571 La basilique du Folgoët : «la merveille du Léon», *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 août 1994, p. 24, ill.

Forêt-Fouesnant (La)

572 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le vieux bourg de Locamand. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 avril 1994, p. 7.

Voir aussi les nos 147 (nécropole de Pouljigou), 175 (*id.*).

Fouesnant

Voir le n° 436 (peintres).

Guerlesquin

573 CLEC'H (Camille), PENVEN (Michel). Guerlesquin. Huelgoat, Association «Sur les traces de François Joncour», 1994, n.p., ill.

Guiclan

Voir le n° 264 (château de Lezarazien).

Guipavas

Voir le n° 469 (vitraux).

Guissény

Voir le n° 394 (enseignement, 1833-1914).

Henvic

574 ABJEAN (Philippe). Le haut Léon ouvre au public ses jardins extraordinaires. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 septembre 1994, p. 21.
Parc du manoir de Trogriffon.

Hôpital-Camfrout (L')

575 CASTEL (Yves-Pascal). À L'Hôpital-Camfrout, dans les carrières de kersanton : surnoms, fêtes et chanson. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 février 1994, p. 7, ill.

Huelgoat

Voir les n°s 307 (mines de plomb, XVIIIe siècle), 312 (mines de plomb, Restauration).

Île de Sein

576 AUFFRET-QUINTIN (Jane). Vivre autrefois à l'île de Sein. Brest, impr. de l'Iroise, 1994, 91 p.

Voir aussi les n°s 430 (Jan Zrzavy), 598 (Ouessant, Molène, Sein).

Ile Molène

Voir les n°s 510 (Martin Luserke), 598 (Ouessant, Molène, Sein).

Irvillac

577 CASTEL (Yves-Pascal). Les croix et calvaires d'Irvillac. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 28 mai, p. 7, ill. (I. War an henchou) ; 4 juin, p. 8, ill. (II. Quatre calvaires de Roland Doré).

Kerlouan

578 CASTEL (Yves-Pascal). À Larret, les précieux vestiges du penity Saint-Sezni. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er janvier 1994, p. 4, ill.

579 LE GOFF (Emmanuelle). Menez-Ham : un village du pays pagan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 septembre 1994, p. 19, ill.

Voir aussi le n° 394 (enseignement, 1833-1914).

Lampaul-Plouarzel

Voir le n° 146 (prénoms traditionnels).

Lanarvily

Voir les n°s 262 (Mgr Urbain Person), 263 (*id.*).

Landéda

580 CASTEL (Yves-Pascal). Cheminées anciennes au pays de Landéda. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er octobre 1994, p. 6, ill.

Landerneau

581 CASTEL (Yves-Pascal). La rue Legris-Duval. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 novembre 1994, p. 27, ill.
Notice sur l'abbé René Michel Legris-Duval (Landerneau, 1765-Paris, 1819).

582 CHAURIS (Louis). Landerneau, musée de la pierre en plein air. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er janvier 1994, p. 8-9, ill.

583 CHAURIS (Louis). Landerneau, la reconstruction de l'église Saint-Houardon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 janvier 1994, p. 18-19, ill.
Reconstruction en 1860-1861 par l'architecte diocésain Joseph Bigot.

Voir aussi les n°s 305 (usine Frimot), 342 (nourrices, XVIIIe siècle).

Landévennec

Voir les n°s 16 (géologie et micropaléontologie), 147 (fouilles à l'abbaye), 186 (*id.*), 187 (structures hydrauliques de l'abbaye), 282 (*scriptorium* de l'abbaye).

Landivisiau

Voir le n° 406 (porche occidental de l'église).

Lanhouarneau

584 CASTEL (Yves-Pascal). Une grande statue méconnue : le saint Hervé de la fontaine. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 avril 1994, p. 7, ill.

Voir aussi le n° 406 (porche méridional de l'église).

Lanrivoaré

Voir le n° 273 (ermitage de saint Hervé).

Lesneven

585 LE GOFF (E.). Lesneven, 1 500 ans d'histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 juillet 1994, p. 27, ill.

586 LE GOFF (E.). Du 6 au 8 août 1944, Lesneven se libère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 août 1994, p. 13, ill.

587 LE GOFF (Emmanuelle). La «réconciliation par-dessus les tombes». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 août 1994, p. 23, ill.
Le cimetière allemand de Lesneven.

Voir aussi les n°s 189 (bourg castral), 358 (hôpital, 1786), 390 (école des Frères).

Locmélar

Voir le n° 94 (statue de saint Mélar).

Locronan

588 Sous les pavés de la place, une cité enfouie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 novembre 1994, p. 15, ill.
Substructions mises au jour lors de travaux d'enfouissement des lignes électriques.

Voir aussi le n° 101 (Conservatoire de l'affiche en Bretagne).

Loctudy

Voir les n°s 137 (toponymie), 353 (femmes de pêcheurs).

Logonna-Daoulas

589 CHAURIS (Louis). La pierre jaune de Logonna. *Le Mausolée*, n° 696, 1994, p. 76-83, ill.

Lopérec

Voir le n° 227 (maquis du Nivot).

Martyre (La)

Voir les n°s 147 (fouilles à l'église), 415 (*id.*), 470 (vitraux).

Melgven

590 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Un nouveau saint au paradis ? «Sant Mab Prodig». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 octobre 1994, p. 17, ill.
Dans la chapelle de la Trinité, statue du XVIe siècle baptisée successivement des noms de Fils prodigue, riche du groupe de saint Yves, saint Herbot, saint Tugdual.

591 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le martyre des statues de la Trinité, boulevard Raspail, en 1899. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 novembre 1994, p. 15, ill.
«Restauration» des statues de la chapelle de la Trinité par l'atelier Cachal-Froc, à Paris.

Voir aussi les n°s 147 (cimetière à incinération de Kerviguérou), 177 (stèle de l'âge du fer), 178 (cimetière, Kerviguérou), 339 (manoirs), 470 (verrière restaurée), 640 (Clet Marchand, recteur).

Mellac

592 POSTIC (Fañch). Kernault, manoir breton, Mellac, Association du manoir de Kernault, 1994, 32 p., ill. en coul.)
Préface de Louis Le Pensec.

Voir aussi le n° 148 (villa gallo-romaine de Feunteuniou).

Mespaul

Voir le n° 406 (chapelle Sainte-Catherine).

Moëlan-sur-Mer

593 HASLÉ (Maurice). Les fusillés de Kerfany-les-Pins. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, juillet 1994, p. 68.
21 fusillés par les Allemands en juillet 1944.

Morlaix

594 CHAURIS (Louis). À Morlaix, au début du XIXe siècle : la reconstruction de l'église Saint-Mathieu. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 2 avril, p. 9, ill. ; 9 avril, p. 5, ill. ; 14 mai, p. 5, ill. ; 28 mai, p. 6, ill.

595 CHAURIS (Louis). À Morlaix : la construction du clocher de Saint-Martin (1851-1855). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 mai 1994, p. 5, ill.

596 SEGALEN (Jean). L'odyssée de la communauté acadienne de Morlaix. *Le Lien*, n° 49, 1er trimestre 1994, p. 19-21.

Voir aussi les n°s 25 (archives de la société «L'Ameublement et le Bâtiment»), 107 (Kerga), 308 (ardoisières), 324 (construction du viaduc), 326 (accès du port), 335 (compagnie de navigation), 346 (nourrices, 1700-1850), 407 (roches volcaniques).

Névez

597 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Fût de croix oubliée à Névez. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 février 1994, p. 8, ill.
Vestige de la croix d'une chapelle disparue, à Kerlan.

Ouessant

598 ARTHAUD (F.), TIXADOR (R.). Ouessant, Molène, Sein. *Le Figaro Magazine*, 9 juillet 1994, p. 69-86.

599 PERROT (Robert). La foire aux moutons, une tradition ouessantine. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 février 1994, p. 9, ill.

Voir aussi les n°s 147 (fouilles de Mez-Notariou), 174 (*id.*), 291 (enfrichement), 293 (agriculture), 430 (Edmond de Palezieux), 511 (Martin Luserke), 526 (découverte d'Ouessant).

Pencran

600 CASTEL (Yves-Pascal). Croaz-an-Oguellou. La croix de Laouenan Henry, l'armateur de Landerneau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 22 janvier 1994, p. 25, ill.

Penmarc'h

Voir les n°s 321 (histoire du port), 430 (Edmond de Palezieux), 446 (Jean Bazaine).

Pleyben

Voir le n° 454 (chaire de Lannélec).

Pleyber-Christ

601 FEUTREN (Jean). Autour de Pleyber-Christ. Pleyber-Christ, 1994, 3 vol., 29,7 x 21 cm, 1243 p.

Illustrations de François Gaouyer.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 décembre 1994, p. 25, ill.).

Plobannalec

602 CARIOU (Raymond), CHATAIN (Roland). Lesconil. Plomeur, 1994.

Voir aussi les n°s 137 (toponymie), 147 (sépulture mégalithique de Kervignon), 154 (*id.*), 323 (phare).

Plomelin

603 PHILIPPE (J.). À Rossulien, vrai et faux moulin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 mars 1994, p. 9, ill.

Voir le n° 290 (exploitations agricoles).

Plonévez-du-Faou

604 CASTEL (Yves-Pascal). La chapelle du Vern à Plonévez-du-Faou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 mars 1994, p. 3, ill.

Plouarzel

Voir le n° 338 (manoirs).

Ploudaniel

Voir les n°s 123 (musée d'outils agricoles), 168 (stèle du Ruat).

Plouézoc'h

Voir les n°s 148 (tuiles romaines sur l'île Sterec), 526 (tumulus de Barnenez).

Plougastel-Daoulas

605 CASTEL (Yves-Pascal). Calvaire, évangile de pierre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 mars 1994, p. 4, ill.

606 CASTEL (Yves-Pascal). Le sieur de Kerérault «mort de la peste». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 octobre 1994, p. 14, ill.

Dalle funéraire datée de 1587 ou de 1598.

607 CASTEL (Yves-Pascal). Le saloir de Keréven en Plougastel-Daoulas. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 5 novembre 1994, p. 9, ill.

Voir aussi les n°s 391 (enseignement, 1830-1939), 536 (pont Albert-Louppe).

Plougonvelin

608 BEUZIT-GUILLOU (Danièle). Cambry à la pointe Saint-Mathieu. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 2-4.

609 CHEVILLOTTE (Yves). Défense de l'école libre des sœurs de Plougonvelin (14 août 1902). S.l., s.d. [1994], 29,7 x 21 cm, 22 p. (Histoires et choses d'autrefois, fasc. 10).

610 CHEVILLOTTE (Yves). Histoires et choses d'autrefois à Plougonvelin. Chroniques parues dans le Bulletin communal de 1994. S.l., 1994, 29,7 x 21 cm, 12 p. (Fasc. 11).

Les colombiers disparus de Plougonvelin ; le colombier de Saint-Mathieu ; autorisation de bâtir un colombier ; violences ecclésiastiques à Trébabu et Plougonvelin ; signaux de côte en 1778 ; histoire locale et toponymie ; la statue de sainte Anne ; la tradition de la girouette.

611 GOACHET (G.). Plougonvelin - Le Conquet - Saint-Mathieu «en pays d'Iroise», Brest, PAM, 1994, 95 p., ill. en coul.

612 LE BERRE (Remi), CHEVILLOTTE (Yves). Franchir l'abîme ! *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 51-56, ill.

Historique des moyens d'accès à l'îlot fortifié de Bertheaume.

Voir aussi les nos 27 (bibliothèque de l'abbaye de Saint-Mathieu), 28 (*id.*), 239 (sémaphore de Saint-Mathieu), 331 (phare de Saint-Mathieu), 404 (étapes de la construction de l'abbaye), 408(pierres de l'abbaye de Saint-Mathieu), 441(iconographie du fort Bertheaume et de la pointe Saint-Mathieu), 468 (monument aux marins, pointe Saint-Mathieu), 480 (orfèvrerie disparue), 481 (reliquaire de l'abbaye).

Plouguerneau

613 CASTEL (Yves-Pascal). L'enclos du Grouanec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 mai 1994, p. 6, plan.

Voir aussi les nos 120 (musée du Grouanec), 121 (*id.*), 147 (Roz-ar-Groaz, âge du bronze), 161 (*id.*), 201 (Révolution), 394 (enseignement, 1833-1914).

Plouhinec

Voir le n° 147 (archéologie), 165 (fouilles de Ménez-Drégan).

Ploumoguer

Voir les nos 338 (manoirs), 425 (fresques de Lamber).

Plounéour-Ménez

614 CHAURIS (Louis). En scrutant les pierres de l'abbaye du Relecq... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 août 1994, p. 30-31, ill.

615 TROMEUR (Jean). Le site de l'abbaye du Relecq reprend vie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 10, ill.

Voir aussi le n° 313 (buanderies, XVIIIe siècle).

Plounéour-Trez

Voir le n° 394 (enseignement, 1833-1914).

Plourin-Ploudalmézeau

616 CASTEL (Yves-Pascal). Plourin-Ploudalmézeau : le délire de Yan Larhantec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1994, 5 février, p. 6, ill. ; 19 février, p. 5.

Calvaire de 1874, aujourd'hui ruiné.

Plouvien

Voir le n° 378 (Skolig al Louarn).

Plouzané

617 BRIANT-CADIOU (Yvonne). À l'ombre de deux clochers. La vie de tous les jours à Plouzané de 1920 à 1955. Éditions nouvelles du Finistère, 1994, 240 p., 10 ill.

(Compte rendu par Jacques LE COZ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 164, octobre 1994, p. 70).

Voir aussi le n° 338 (manoirs).

Pluguffan

Voir le n° 147 (dolmen de Liaven), 162 *(id.)*.

Pont-Aven

618 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le moulin du Haut-Bois. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 novembre 1994, p. 24, ill.

Voir aussi les nos 112 (musée), 122 (école de Pont-Aven), 128 (musée), 311 (moulin du Grand-Poulguin), 422 (peintres), 444 (Flavien Peslin).

Pont-Croix

Voir le n° 434 (Lionel Floch).

Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h

619 PENVEN (Michel), LE GUILLOU (Jean-René). Logonna-Quimerc'h. Huelgoat, Association «Sur les traces de François Joncour», 1994, n.p. ill.

Pont-l'Abbé

620 CARNEY (Fabienne). Société, culture et mentalités populaires dans la baronnie du Pont de 1723 à 1789 d'après les procédures criminelles. S.l., s.n., 1994, 159 p., ill.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 137 (toponymie), 361 (vie quotidienne, XVIIIe siècle).

Ponthou (Le)

Voir les nos 325 (viaduc), 455 (granite).

Pouldergat

Voir le n° 170 (sculpture gauloise).

Pouldreuzic

621 Restauration exemplaire de l'église de Pouldreuzic. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 mars 1994, p. 23, ill.

622 Lababan. Bicentenaire de la mort de l'abbé Riou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 avril 1994, p. 16, ill.

Jean-Étienne Riou, recteur réfractaire de Lababan, guillotiné en 1794.

Poullaouen

Voir le n°s 312 (mines de plomb, Restauration).

Primelin

623 LABAUNE (Françoise). Primelin. Chapelle Saint-Tugen, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 41.

En vue de travaux de drainage du côté sud, sondages ayant révélé la présence d'une stèle de l'âge du fer devant le contrefort sud-ouest du clocher.

Voir aussi le n° 147 (chapelle Saint-Tugen).

Quimper

624 BELBÉOCH (Henri). Quimper «Souvenirs... Souvenirs...». S. l. [Quimper], éd. Palantines, 1994, cm, 250 p., ill.

Recueil de 300 cartes postales anciennes commentées. Préface de Pierre-Jakez Hélias.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 mai 1994, p. 23, ill.).

625 D. (M.). Quelques souvenirs de la libération de Quimper. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 août 1994, p. 12-13, ill.

626 GORAGUER (Georges). Un épisode inédit de l'occupation du lycée La Tour-d'Auvergne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 août 1994, p. 12.

Août 1944.

627 JEHL (Colette). Découvrir Quimper. Quimper, Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon, 1994, 21 x 12 cm, n.p., ill.

(Compte rendu par J.T., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juillet 1994, p. 20).

628 KERHERVÉ (Jean) [dir.]. Histoire de Quimper. Toulouse, Privat-Quimper, Société archéologique du Finistère, 1994, 26 x 20 cm, 352 p., plans, graph., ill.

Préface de Bernard Poignant. Collaborateurs : Marie-Thérèse Cloître, Daniel Collet, Tanguy Daniel, Christel Douard, Jean-Claude Geslin, Hervé Glorennec, Jean Kerhervé, Jean-Paul Le Bihan, Lucien Le Cam, Alain Pennec, Jean-Paul Péron, Bernard Tanguy.

(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 décembre 1994, p. 6, ill. ; par André CHÉDEVILLE, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102,1995, n° 2, p. 113-114 ; par Jacques CHARPY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIII, 1995, p. 467-475).

629 LE BIHAN (Jean-Paul). Quimper, Kerdroniou, dans D.R.A.C., SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, *Bilan scientifique 1993*, p. 42.

Site livrant des poteries campaniformes et d'« onctueuse» du bas Moyen Age.

630 [POIGNANT (Bernard)]. Les masques de Quimper. Quimper, Bargain, 1994.

Roman policier ayant pour cadre Quimper.

Voir aussi les n°s 85 (Résistance), 114 (Musée breton), 160 (site préhistorique de Penancreac'h), 170 (sculpture gauloise de Prat-ar-Rouz), 183 (Le Braden IX, fouilles), 190 (cathédrale, fouilles), 345 (sépultures, 1690-1790), 395 (école normale), 410 (R. Legrand et J. Lachaud, architectes), 412 (cathédrale, 1836-1901), 413 (église de Locmaria), 477 (orfèvres et orfèvrerie), 479 (orfèvres).

Quimperlé

631 DANIEL (M.). Quimperlé au temps du «Barzaz Breiz». *Maner*, n° 14, automne 1994, p. 4-11.

Voir aussi les n°s 215 (Seconde Guerre mondiale), 216 (*id.*), 230 (criminalité, XVIIIe siècle), 314 (papeteries de Mauduit).

Rédéné

Voir le n° 217 Résistance).

Roche-Maurice (La)

Voir les n°s 147 (Roc'h Morvan), 191 (*id.*).

Roscoff

Voir les n°s 130 (inscription de 1567), 176 (four à sel du Ruguel), 515 (thalassothérapie), 518 (laboratoire zoologique).

Rosnoën

632 CASTEL (Yves-Pascal). La carrière historique des Salles à Rosnoën. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 mai 1994, p. 8, ill.

Rosporden

633 Histoire du pays de Rosporden. Rosporden, *L'Étincelle*, n° 1, 1994.
Contributions de Jean-François Douguet, Christian Quénéhervé, Henri Guillou, Jean Le Dez.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er octobre 1994, p. 19).

Saint-Coulitz

634 CASTEL (Yves-Pascal). Marques d'ouvriers à l'écluse de Toul-ar-Rodo. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 octobre 1994, p. 14, ill.

Saint-Goazec

Voir les nos 90 (Trévarez), 127 (*id.*).

Saint-Jean-du-Doigt

Voir le n° 131 (inscriptions dans l'église).

Saint-Martin-des-Champs

Voir le n° 594 (clocher de l'église).

Saint-Pol-de-Léon

Voir les nos 88 (historique du sport), 219 (Seconde guerre mondiale), 403 (Juan Guas), 459 (stalles de la cathédrale).

Saint-Renan

635 LESCOP (Jean). «Pays d'Iroise» : sites et découvertes. Saint-Renan, Communauté des communes Pays d'Iroise, 1994, 252 p., ill.

Voir les n° 218 (Résistance), 338 (manoirs), 463 (fontaines).

Saint-Servais

636 La porte polychrome de Saint-Servais. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 août 1994, p. 5.

637 Voir aussi les nos 111 (Yan' Dargent), 418 (*id.*).

Saint-Urbain

638 CASTEL (Yves-Pascal). La restauration de la chapelle de Trévarn avance. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 novembre 1994, p. 5, ill.

Voir aussi les nos 140 (prénoms féminins anciens), 454 (chaire de Trévarn).

Saint-Vougay

Voir le n° 406 (château de Kerjean).

Sibiril

Voir le nos 475 (reliquaire du XVe siècle).

Sizun

Voir les nos 313 (buanderies, XVIIIe siècle), 475 (orfèvrerie).

Treffiagat

Voir le n° 55 (Pierre Bodéré).

Trégunc

639 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Un menhir de 1775 ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 mai 1994, p. 15, ill.

640 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Découvertes...Le bourg de Trégunc vers 1860. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 septembre 1994, p. 15, ill.
Avec la reproduction d'un tableau ayant appartenu à Clet Marchand, recteur de Melgven en 1849.

641 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Dans le cadre d'une enquête... Stèle ou tronc ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 octobre 1994, p. 15, ill.
Près de la chapelle Notre-Dame de Kerven, stèle gauloise ou tronc de dévotion ?

Voir aussi le n° 432 (peintres surréalistes).

Trévoux (Le)

642 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). L'œil de l'archive. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 5 février 1994, p. 8, ill.
Pierre taillée de l'ancien manoir de Langor.

643 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La jointure du rempart. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]* , 5 février 1994, p. 8, ill.
Le mur de la terrasse de Lanorgard, ancien manoir, aujourd'hui couvent.

Index des noms de personnes citées

ALBERT Ier de Monaco, 424
ALIX (Yves), 128
AN IRIEN (Job), 284
ANASTASIE (sainte), 268
ANCEY (Georges), 50
APPRIOU (J.-M.), 120
ARZUR (Anna-Vari), 378

BALAVENNE (Marie), 258
BARAGUAY D'HILLIERS (maréchal), 325
BAZAINE (Jean), 446
BERTHOU (Jean), 332
BIGOT (Joseph), 583
BODÉRÉ (Pierre), 55
BORGEAUD (Marius), 118, 421
BORIUS (Julie), 502
BOUËT (les), 545
BOUILLÉ (James), 411
BRAMÉ (Cécile), 538
BRENDAN (saint), 272
BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques), 59
BRIGITTE (sainte), 265

CACHAL-FROC (atelier), 591
CAMBRY (Jacques), 608
CARQUIN (Charles), 534
CAVENG (Jean), 429
CHATEAUBRIAND, 47
CHAUSSEPIED (Charles), 565
CONAN MÉRIADEC, 365
CORBIÈRE (Tristan), 448
CORCUFF (Charles), 419
CRESTON (René-Yves), 433

DANIÉLOU (Charles), 66
DANPIERRE (Jean-Jacques), 502
DARGENT (Yan'), 111, 418
DAYOT (Armand), 49
DELPY (Lucien-Victor), 435, 438
DENIS (Maurice), 119
DEYROLLE (Étienne), 73
DORÉ (Roland), 577

EUSEN (Victor), 60
ÉVEN (André), 565

FAUVEL (René), 38
FLOCH (Lionel), 434
FORD (Gordon Onslow), 432
FRÉLAUT (Jean), 106
FRIMOT (Jacques), 305
GARDIN DE LA BOURDONNAYE (famille), 134
GAUGUIN (Paul), 109, 112, 122
GEOFFROY II Plantagenêt, 193

GILDAS (saint), 277
GODEBSKI (Cyprian), 464
GUAS (Juan), 403
GUÉVEL (atelier), 469, 565
GUÉZENNEC, 220
GUILCHER (André), 68
GUILLON (Clément), 121

HENRI IV, 199
HENRY (Louenan), 600
HERVÉ (saint), 273

JACOB (Jean-Yves), 502
JACOB (Max), 98, 116, 125, 508
JEANNE LA FLAMME, 196
JOSEFOWITZ, 122

KERÉRAULT (sieur de), 606
KERGA, 107
KERLOUÉGAN (François), 2

LA CHEVASNERIE (René-Marie), 261
LACHAUD (Jacques), 410
LANGLAIS (Xavier DE), 90, 127, 426
LARHANTEC (Yan), 616
LE BIHAN (Jean-Pierre), 471
LE BORGNE (Michel), 414
LE BOT (Micheline), 227
LE BRAZ (Anatole), 495, 496
LE CHUITON (Ferdinand), 375
LE CORBUSIER, 451
LÉCUREUX (Bernadette), 539
LE FEBVRE (Yves), 83, 500, 504
LE GOAZRE DE KERVÉLÉGAN (Augustin), 77
LE GOFFIC (Charles), 495
LE GOUALC'H (Jean), 551
LEGRAND (René), 410
LEGRIS-DUVAL (René-Michel), 581
LE LAY (Jean-Marie), 493
LENÉRU (Marie), 507
LE NOBLETZ (Michel), 120
LÉONNEC (Georges), 375
LE PELLETIER (Louis), 481
LE SCOUÉZEC (Maurice), 437
LEVEL (André), 42
LOTI (Pierre), 499, 505, 509
LUSERKE (Martin), 510, 511, 512

MABILLON (Jean), 481
MALIVEL (Jeanne), 100, 431
MALO (saint), 272
MARC (saint), 282
MARC'HEC DE KERVOAZIOU (famille), 131
MARCHAL (Morvan), 411

MARCHAND (Clet), 640
MARGUERITE (sainte), 465
MASSON (Émile), 66
MATTA (Roberto Echaurren), 432
MAUDEZ (saint), 279
MAUDUIT (DE), 314
MAUNOIR (Julien), 28
MÉHEUT (Mathurin), 90, 424
MÉLAR (saint), 94
MÉLUSINE, 370
MÉNARD (Amédée), 452
MÉNEZ (François), 501
MÉRIEL-BUSSY (André), 440
MÉVELLEC (chanoine), 80
MÉVEL-ROUSSEL (Micheline), 469
MONANGE (Edmond), 7
MORDRELLE (Olivier), 411
MORET (Henry), 105
MORVAN (Augustin), 72

NAPOLÉON Ier, 23

OGÉ (Pierre-Marie), 462

PAILLER (André), 254, 255
PALEZIEUX (Edmond DE), 430
PAUFER (Cyprien René), 62
PAUL AURÉLIEN (saint), 280
PÉRON (Pierre), 443
PERSON (Urbain), 262, 263
PESLIN (Flavien), 444
PETTON (Yann), 214
PICASSO (Pablo), 116, 125
PICHAVANT (René), 65
PLEVEN (René), 56
PRIGENT (Bastien), 453
PRIGENT (Henry), 453

QUEFFÉLEC (Henri), 503, 514
QUILLIVIC (René), 100, 468

RIOU (Jean-Étienne), 622
RIVIÈRE (Henri), 97
ROHAN (Jean II DE), 194
ROLLAND (Romain), 46
ROPARTZ (Guy), 487
ROUSSE (Émile), 71
ROUSSEAU (Armand), 57

SALAUN (Joseph), 82
SAVINA (Joseph), 451
SCHUFFENECKER (Émile), 417
SÉNANT (Hervé), 103
SERANS, 220
SIMONET (André), 552
SYNGE (John Millington), 496

TOUDOUZE (Georges), 50
TRÉMINTIN (Pierre), 58
TRICOIRE (Jean), 63
TROMEUR (Jean), 257

VERLOU (A.), 502

WEISS (Jeannette), 470
WENDEL (DE), 26

YAN (Robert), 74
YVES (saint), 278

ZRZAVY (Jan), 430

Index des noms d'auteurs

A. (P.), 88
ABÉGUILLÉ (Catherine), 305, 306
ABJEAN (Philippe), 89, 372, 403, 488, 574
ABRAHAM (Maryvonne), 365
AMIOT (Christophe), 184
ANDERSEN BÖ (Patrick), 210, 211
ANDRIEUX (Jean-Yves), 306
ANDRO (M.), 450
AN IRIEN (Job), 240, 265
ANSON (Peter F.), 79
ARMINJON (Catherine), 473
ARTHAUD (F.), 598
ARZUR (Claudie), 201
ASSOCIATION TUMULUS, 149
ATELIER DE RECHERCHE SÉMIOTIQUE DE BRETAGNE, 398
AUBIN (G.), 132
AUBRUN (M.-M.), 417
AUFFRET (Pascal), 102
AUFFRET-QUINTIN (Jane), 576
AUGUSTE (P.), 166
AUMASSON (Pascal), 451
AVRIL (Jean-Loup), 495

BAHAIN (J.-J.), 166
BAILLIEU (Michel), 154, 185
BARDEL (Annie), 186
BARDEL (J.-P.), 178
BARGETON (René), 29
BARIOU (Michel), 496
BARRÉ (Annick), 90
BARS (Philippe), 342
BATT (Michael), 179
BELBÉOCH (Henri), 624

Bérard (L.), 362
Bernage (Georges), 211
Bernard (N.), 290
Bernier (Gildas), 322
Berthou (Jean), 418, 331
Bertrand (Fernand), 36
Bertrand (Roger), 155
Beuzit-Guillou (Danièle), 608
Bigot (Laurent), 485
Bioret (F.), 291
Biré (Andrée), 528
Bizeray (Anne), 529
Bizien (Roland), 530
Bizien-Jaglin (C.), 169
Blackburn (Henry), 337
Blanc (Brigitte), 18
Bodéré (Adrien), 55
Bohn (Roland), 212
Bolloré (Gwenn-Aël), 213
Bonneau (Virginie), 531
Bonthonneau (Guenaël), 85
Borowitch (Monik), 349
Botti (N.), 556
Bougeard (Christian), 56
Boulaire (Alain), 57, 544
Bourges (Yvon), 362
Bourke (Cormac), 266
Bourrigaud (René), 292
Braudel (Fernand), 237
Breton (Yves), 134
Briand-Cadiou (Yvonne), 617
Briard (Jacques), 93, 156
Brigand (L.), 293
Burel (Jacques), 350
Burel (Marcel), 384

Cabon (Hervé), 419
Caldecott (Randolph), 336
Callac (Frédéric), 204
Campbell (Julian), 420
Carbonnières (Alix de), 533
Carey (Édith), 421
Cariou (André), 422, 449, 452
Cariou (Pierre), 236
Cariou (Raymond), 323, 602
Cariou (Stéphane), 555
Cariou (Wilfrid), 423
Carney (Fabienne), 620
Caroff (Armelle), 58
Carpine-Lancre (J.), 424
Carquin (Paul), 534
Cassard (Jean-Christophe), 1, 129, 192, 267
Castel (Yves-Pascal), 30, 94, 95, 130, 131, 140, 168, 268, 373, 399, 404, 414, 425, 453, 454, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 484, 520, 570, 575, 577, 578, 580, 581, 584, 600, 604, 605, 606, 607, 613, 616, 632, 634, 638.
Caulet (Pierre-Louis), 37
Celton (Yann), 405
Chappé (François), 497
Charon-Bordas (Jeannine), 19
Charpy (Jacques), 20, 31, 59, 317, 628
Chatain (Roland), 602
Chauris (Louis), 12, 307, 308, 324, 325, 326, 360, 406, 407, 408, 455, 568, 582, 583, 589, 594, 595, 614
Chauvet (Maurice), 213
Chazette (Alain), 211
Chédeville (André), 628
Cheval (Paul), 535
Chevillotte (France), 327
Chevillotte (Jean-Paul), 327
Chevillotte (Yves), 609, 610, 612
Choquet (Pierre), 254
Choukroune (Pierre), 13
Cléac'h (Thierry), 21
Clec'h (Camille), 573
Clément (J.-H.), 169
Cloarec (Denis), 243
Cloatre (Olivier), 22
Cloître (Marie-Thérèse), 206, 244, 628
Coat (Paul), 60, 328, 536, 537
Cogitosus Ui Aido, 264
Coguen (Isabelle), 385
Collet (Daniel), 628
Collet (F.), 426
Combot (Patrick), 267
Connan (G.), 187
Conso (Danièle), 2
Coriou (P.), 61, 97, 98, 99, 100
Cornec (Ollivier), 234
Coste (Antoine), 531
Coulon (G.), 179
Coz (Alain), 544
Cozan (Jean-Yves), 521
Crozon (Pierre), 202, 241, 242, 396
Cucarull (Jérôme), 328
Cuillandre (François), 207

D. (M.), 76, 625
Dainville-Barbiche (Ségolène de), 23
Daire (Marie-Yvane), 169
Daniel (Chantal), 24, 25
Daniel (M.), 631
Daniel (Tanguy), 32, 62, 482, 628
Darmon (Jean-Pierre), 180
Davis (Helen), 86
De Courcy Ireland (John), 5
Delouche (Denise), 90, 106, 400, 427, 428, 456, 457
Denèfle (Sylvette), 366
Déré (Anne-Claire), 515
Dervilly (J.), 267
Deshayes (Albert), 137, 141, 142
D'Hervé (D.), 149
D'Hervé (Yannig), 245
Dhombres (Jean), 516
Dhombres (Nicole), 517
Dieudonné (Patrick), 222

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, 147
DIROU (Maurice-René), 38, 429
DIZERBO (A.-H.), 64, 149, 205
DOMINIQUE (Frère), 262
DONAL (Eugène), 215, 216, 217
DONOU (Christelle), 235
DOUARD (Christel), 628
DOUGUET (Jean-François), 631
DUBOUCHET (G.), 4
DUBOUCHET (H.), 4
DUCHÂTELET (Bernard), 47
DUFIEF-MOIREZ (Denise), 458, 482
DUIGOU (Serge), 321
DUMVILLE (David N.), 281
DURAND (Henri), 38
DUROC (Jacqueline), 430
DUROUCHOUX (Luc), 222, 535

ÉHOUARNE (S.), 459
ÉLÉGOET (Louis), 351
ERLANDE-BRANDENBURG (Alain), 19, 26
ÉVEILLARD (Jean-Yves), 149, 170, 460, 461

F. (P.), 100
FAGNEN (Claude), 102
FALC'HUN (Saïk), 265
FALGUÈRES (C.), 166
FARDAD (Ramin), 310
FAUDUET (I.), 179
FAVEREAU (Francis), 8
FAVIER (Jean), 23
FAVRE (Pierre), 65, 224, 355, 486
FEUTREN (Jean), 601
FICK (Nicole), 3
FLOBERT (Pierre), 246
FROC (J.), 362

G. (L.), 103
GALLAGHER (Anne), 498
GALLIOU (Patrick), 8, 148, 149, 171, 181, 182, 569
GAOUYER (François), 599
GARGADENNEC (Roger), 172
GARION (Jean-Miliau), 352
GARREAU (Jacques), 366
GASPARUTTO (Anne), 387
GEBHARDT (A.), 166
GÉLÉBART (Yves), 143
GENTIL (Jo), 218
GENTRIC (Roland), 193
GÉRAUD (N.), 431
GESLIN (Claude), 208
GESLIN (Jean-Claude), 628
GESTIN (Jean-Pierre), 350
GICQUEL (Yvonig), 194
GILBERTOU (Josette), 499
GIOT (Pierre-Roland), 150, 151, 152, 157
GIRAUD (J.-Didier), 66
GIRAUD (Marcelle), 66
GIRAUDON (D.), 267
GLORENNEC (Hervé), 628
GOACHET (G.), 611
GOASDOUÉ (Lionel), 288
GORAGUER (Georges), 626
GOUDINEAU (C.), 179
GOULETQUER (Pierre), 149, 158, 169
GOURLAY (Patrick), 67
GOURMELON (F.), 291
GOURMELON (Hervé), 557
GOUZIEN (Gaëlle), 195
GRALL (Gilles), 219
GRENIER (Albert), 173
GUÉGADEN (Anne), 294
GUÉRY (Jean-Louis), 14
GUÉZENNEC, 220
GUIGON (Philippe), 188, 409
GUILLAUME (Jean-Yves), 5
GUILLEMOT (Eric), 14
GUILLEMOT (Louis), 39
GUILLERM (Alain), 237
GUILLON (Clément), 255, 258
GUILLON (Jean-Pierre), 432
GUILLOU (Anne), 85
GUILLOU (Chantal), 32
GUILLOU (Françoise), 149
GUILLOU (Henri), 149, 631
GUILLOU (Jean-Philippe), 338
GUILLOU (Michel), 211
GUILMO (Laurence), 538, 539
GURY (Jacques), 6, 68, 104, 210, 238, 374, 449, 469, 516, 543
GURY (Jean-Philippe), 40, 69, 269, 367, 368

HALLÉGOUËT (Bernard), 165, 166
HANRIOT (Damien), 518
HARMAND (Louis), 173
HASCOËT (André), 230
HASLÉ (Maurice), 510, 511, 512, 540, 593
HÉLIAS (Pierre-Jakez), 622
HÉLIÈS (Anne-Laure), 361
HÉMON (A.), 433
HÉNENSAL (Maurice), 41
HENRY (Hélène), 69
HENWOOD (Annie), 222, 375, 376
HENWOOD (Philippe), 239, 388
HERRY (François), 196
HÉRY (Laurent), 270
HINGUANT (Stéphane), 165, 166
HOLSTEIN (John), 271
HOPE (I.), 363
HUART (Jacques), 39
HUON (Michel), 131, 414
HYMAN (M.), 362
HYMAN (Ph.), 362

INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE, 34
ISBLED (Bruno), 20

JACOB (Max), 42
JEHL (Colette), 627
JERSEY (P. DE), 133
JOLY (Bertrand), 26
JOURDREN (G.), 522
JOYAULT (E.), 401

KERDREUX (Jean-Jacques), 138
KERHERVÉ (Jean), 628
KERNÉVEL (Jean), 295
KERNÉVEZ (Patrick), 149, 189
KEROUANTON (Danièle), 343
KERVENNIC (Jean), 541
KERVRAN (Lucien), 331
KLEINMANN (D.), 169
KUBY (Erich), 43

LABAUNE (Françoise), 623
LACHÈVRE (Yvon), 319
LAGEAT (Y.), 159
LAMANDÉ (Pierre), 389
LAMBERT (C.), 132
LAMBERT (Pierre-Yves), 490, 513
LAMÉZEC (Annick), 367
LANGLOIS (Suzanne), 44
LANGOUET (Loïc), 169
LANNOY (François DE), 211
LAOUÉNAN (Karine), 344
LAOUÉNAN (Roger), 209, 350
LA PRAIRIE (Yves), 70
LAURENT (Catherine), 86
LAURENT (M.), 166
LAZAREFF (A.), 362
LE BARS (Michel), 212
LE BERRE (Alain), 212
LE BERRE (J.), 291, 293
LE BERRE (Remi), 612
LE BERRE (Ronan), 345
LE BERRE (Yves), 491
LEBEY (Claude), 362
LE BIHAN (Jean-Paul), 149, 160, 174, 183, 190, 628, 629
LE BIHAN (Jean-René), 542
LE BIHAN (René), 222, 543, 554
LE BRIS (Rozenn), 353
LE CAM (Lucien), 628
LE CHUITON (Michel), 375
LECORNEC (J.), 153
LE COUÉDIC (Daniel), 410, 411
LE COZ (Jacques), 8, 110, 354, 355, 544, 615
LE DEZ (Jean), 631
LE DISEZ (Jean-Yves), 362
LE DOZE (Philippe), 412
LE FEBVRE (Yves), 45, 46, 47, 82
LE FESSANT (Florence), 346
LE FLÔ (Adolphe), 48
LE FLOC'H (Jean-Louis), 202
LE GALL (Anne), 71
LE GALL (Jean), 272
LE GALL (Jean-André), 247, 500
LE GALLO (Yves), 72, 545
LE GOFF (E.), 585, 586, 587
LE GOFF (Elven), 175
LE GOFF (Emmanuelle), 91, 111, 332, 470, 579
LE GOFF (Jean-Claude), 176
LE GOFF (Jean-Yves), 358, 524
LE GOFF (Louis), 223
LE GOFFIC (Michel), 149, 156, 161, 162, 163, 176, 191
LE GOFF-VANDROMME (F.), 462
LEGUAY (Jean-Pierre), 256
LE GUEN (Nathalie), 22
LE GUILLOU (Jean-René), 619
LE HONZEC (René), 11
LE MAÎTRE (Louis-Pierre), 73, 74, 112, 113, 128, 177, 311, 339, 434, 471, 514, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 572, 590, 591, 597, 618, 628, 639, 640, 641, 642, 643
LE MARC (J.-P.), 11
LE MEN (Claude), 501
LE MENN (Claude), 263, 369, 390
LE MERCIER (André), 144, 492
LE MEUR (Emmanuel), 312
LE MEUR (J.), 320
LE MEUR (Pascal), 114, 375
LE MOËL (Geneviève), 23
LEMOINE (Louis), 273, 282
LE NAIL (Bernard), 6, 502
LE NAIL (Jacqueline), 502
LE NAOUR (V.), 413
LENNON (G.), 436
LÉON (Annie), 283
LE PAGE (Remy), 27
LE PENSEC (Louis), 590
LE QUÉAU (J.-R.), 15
LE QUINTREC (Charles), 503
LE REST (Jean-Pierre), 259
LE RHUN (P.-Y.), 15
LEROUX (Frédéric), 333
LE SCIELLOUR (Philippe), 356
LESCOP (Jean), 635
LE SCOUÉZEC (Gwenc'hlan), 437
LE STUM (Philippe), 115, 375
L. M. (C.), 75, 87, 117, 524
LOVAT (lord), 213
LUCAS (Maurice), 225
LULZAC (Yves), 340
LUTUN (Bernard), 54

MAC CANA (P.), 370
MACÉ (Isabelle), 439
MAC MATHUNA (Séamus), 274
MAGUER (Cyrille), 567
MAILLE (Pierre), 532
MALLÉGOL (Christine), 336
MALLÉGOL (Frédéric), 397
MANGIN (M.), 180

MARCHAND (Sandra), 504
MARCHENAY (Ph.), 362
MARCOUX (E.), 12
MARÉCHAL (Michel), 20, 85
MARGUERIE (D.), 151, 166
MARIN (Jean), 76, 213
MARKALE (Jean), 9, 164
MARTIN (Anne-Denes), 354
MARTINIE (Marie-Madeleine), 487
MARZIN (Cathy), 463
MASSARO (Nolwenn), 299
MAUGER (Michel), 20
MAUNY (Michel DE), 402, 482
MAZÉAS (Michel), 355
MCNAIR (Ronald), 211
MERCIER (Alain), 49
MERDRIGNAC (Bernard), 269, 275, 276
MÉRIEL-BUSSY (Yves), 440
MEYER (Jean), 200
MILIN (Gaël), 367
MILLET (Christian), 131, 414
MIOSSEC (Charles), 102
MIRIEL (Henri), 441
MOLINES (N.), 166
MONFORT (René), 120, 121, 378, 489
MONNIER (Jean-Jacques), 228
MONNIER (Jean-Laurent), 165, 166
MOREAU (Jean), 334
MOREAU-BENOIT (A.), 16
MORVAN (Claire), 313
MORVAN (Yves), 76
MORZADEC (H.), 152, 166

NASSIET (Michel), 20
NICOLAS (Florian), 231
NICOLAS (Gilbert), 384
NICOT (Pierre-Yves), 232

Ó CIOSAIN (Éamon), 347
Ó GIOLLAIN (Diarmuid), 248
OLLIVIER (Marie-Anne), 13
ONNÉE (Yvan), 156
Ó RIAIN (Pádraig), 277
O'REILLY (Jennifer), 442

PAPE (Louis), 180
PARVE (Véronique), 278
PENNEC (Alain), 77, 628
PENSIVY (Anne), 314
PENVEN (Michel), 573, 619
PÉRENNEC (Ronan), 415
PÉREZ (L.), 178
PÉRIN (Patrick), 188
PÉRON (Françoise), 443
PÉRON (Jean), 393
PÉRON (Jean-Paul), 628
PÉRON (Paulette), 315
PÉRON (Pierre), 44
PERROT (Robert), 599
PERSON (Yves), 262
PESLIN (Charles-Yves), 444, 546, 547
PETIT (J.), 505
PETIT (J.-P.), 181
PEUZIAT (Jean-Marie), 341
PEUZIAT (Josick), 149
PHELEP (Florence), 394
PHILIPPE (Jo), 380, 381, 382, 525, 603
PICKVANCE (Ronald), 122
PIERREFEU (Sandrine), 548, 549
PINARD (Catherine), 249
PIRIOU (Nicole), 296
PISARSKA-LECLERE (S.), 464
PLAUD-DILHUIT (Patricia), 445
PLISSON (Philip), 6
PLONÉIS (Jean-Marie), 145
POAS (Jérôme), 250
POIGNANT (Bernard), 628, 630
POSTIC (Fañch), 371, 592
POULIQUEN (Monique), 23
POULLE (Bruno), 3
PRATHER (Marla), 78
PRÉVOST (C.), 465
PRIGENT (Christiane), 466
PRIGENT (Gwenaëlle), 300
PRISER (Louis), 297

QUAGHEBEUR (Joëlle), 197
QUEFFÉLEC (Henri), 79
QUÉMÉNER (Hervé), 229
QUÉNÉHERVÉ (Christian), 631
QUETTIER (K.), 467
QUIVIGER (Marcel), 226

RAGUÉNÈS (Karine), 301
REYDELLET (Chantal), 20
REYDELLET (Marc), 2
RICHARD (Jean-Luc), 140
RICHARD (Marie-Louise), 140
RICHÉ (Pierre), 279
RIOU (Yann), 146
RIOU (Yves), 315
RIOULT (Jean-Jacques), 482
RISKINE (A.-E.), 167
RITALONGI (Gabriel DE), 527
ROBIC (Jean-Yves), 149, 160
ROBIDA (Albert), 10
ROBIN (Yves-Marie), 252, 260, 261, 264, 284
ROCHARD (Yvon), 233
ROHAN (Josselin DE), 194
RONGIER (Jacques), 468
ROPARS (René), 540
ROUDAUT (Arlette), 395
ROUDAUT (Fañch), 493
ROUÉ (Daniel), 176
ROUSSO (Henry), 18
ROUSVAL (Didier), 135
ROUXEL (Françoise), 550

SAGAZAN (Raymond DE), 80, 289
SAINDRENAN (Guy), 316
SAINT-POL ROUX, 506
SALAUN (Armelle), 472
SALIOU (Michel), 198
SANDERS (James B.), 50
SCHUMANN (Maurice), 70
SÉCHER (Reynald) 11
SECKEL (Hélène), 125
SEGALEN (Geneviève), 136
SEGALEN (Jean), 596
SELLIER (D.), 159
SÉNANT (Hervé), 102
SENDERENS (A.), 362
SERANS, 220
SIMIER (Jean), 81
SIMON (Jean-François), 416
SIMPSON (Helen), 51
SKOL UHEL AR VRO, 34
SOTTAS (Jules), 302
SOUET (G.), 447
SOUVESTRE (Émile), 52
STALMANS (Nathalie), 364
STEEL (David), 507
STÉPHAN (Nathalie), 359
STÉPHAN-BIDEAU (Florence), 303
STERCKX (Claude), 286, 287
STUCKEY (Charles F.), 78

T. (J.), 202, 625
T. (M.), 383
TAILLEMITE (Étienne), 54
TANGUY (Bernard), 28, 280, 285, 348, 628
TANGUY (Jean), 317
TANGUY (Michel), 7, 223, 227, 537, 551, 552
TANNEAU (Patrik), 335
THÉALLET (P.), 483
THOMAS (Loïk), 53

TINÉVEZ (Jean-Yves), 149, 160
TIXADOR (R.), 598
TOURTIER-BONAZZI (Chantal DE), 18
TROMEUR (Jean), 70, 213, 253, 494, 615
TUPINIER (Jean-Marguerite), 54
TWIDALE (C.R.), 159

UGUEN (Delphine), 304

VALLERIE (Erwan), 139
VETTIER (M.), 448
VIÉ-MARCADÉ (B.), 362
VILLARD (Anne), 178
VILLEMEUR (I.), 178

WEILL (A.), 362
WELLER (O.), 169

YOKOYAMA (Y.), 166
YONNET (Daniel), 449
YVONNOU (Marc), 102

ZANONE (Damien), 509

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions (année 1997)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 25 JANVIER 1997

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

I. Assemblée générale

Rapport d'activité de l'année 1996. – Le président donne lecture aux membres présents, réunis en assemblée générale, du rapport d'activité de la Société au cours de l'année écoulée. La liste des membres arrêtée au 31 décembre s'élève au nombre de 1 694, soit 1 548 personnes physiques et 146 personnes morales (institutions culturelles, sociétés savantes membres ou correspondantes, associations diverses). Ce chiffre, en nette diminution par rapport à celui de l'année dernière, est dû à la radiation des membres qui, malgré plusieurs rappels, n'ont pas payé leur cotisation depuis au moins trois ans. Au cours de l'année, soixante et une adhésions ont été enregistrées, soit quatorze de moins que l'an dernier. Le décès de quinze membres nous a été signalé, parmi lesquels ceux de Pol Le Gourriérec, ancien ministre plénipotentiaire, de Jean Foucher, ancien archiviste de la ville de Brest, de Marcel L'Aot, adjoint au maire de Quimper, de Louise-Marie Tillet, historienne d'art, de Françoise Guillou, épouse de notre secrétaire Henri Guillou. Par ailleurs, la démission de seize membres a été enregistrée.

Les séances d'études se sont tenues régulièrement, quatre à Quimper, une à Brest et une à Morlaix. Parallèlement, quatre excursions de caractère archéologique et historique ont eu lieu dans les régions de Saint-Renan, de Scaër, des monts d'Arrée et de Rostrenen.

La Société a participé comme les années précédentes aux activités de l'Institut culturel de Bretagne, de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne, en organisant (grâce en particulier à Mlle Paulette Péron et à M. Auguste Dizerbo) le congrès annuel qui s'est tenu à Crozon-Morgat du 5 au 7 septembre.

Les travaux scientifiques ont été présentés en séance par Mlle Cathy Marzin et MM. Guy Leclerc, Serge Duigou, Jean-Christophe Cassard, Yves Coativy et Marc Ollivier. La Société a publié le tome CXXIV de son *Bulletin* (année 1995), volume de 597 pages abondamment illustré de 132 photographies, dessins et cartes, auquel ont col-

laboré à divers titres quarante et une personnes.

Conformément aux statuts, le conseil d'administration a été renouvelé lors des élections du 23 janvier. Ont été élus (par ordre alphabétique) : Anne Brignaudy, Annie Boucher, Alain Boulaire, Marie-Josèphe Castel, Yves-Pascal Castel, Daniel Collet, Mad Danguy des Déserts, Tanguy Daniel, Serge Duigou, Patrick Galliou, Hervé Glorennec, Henri Guillou, Philippe Henwood, Philippe de Kermadec, Jean-Paul Le Bihan, Guy Leclerc, Robert Leclercq, Michel Le Goffic, Bernard Monot, Paulette Péron, Josick Peuziat, Monique Pichavant, Bernard Tanguy. Louis-Pierre Le Maître et Erwan Le Bris du Rest, qui avaient été également élus, ont donné par la suite leur démission pour des raisons personnelles.

Le nouveau bureau a été désigné par le nouveau conseil d'administration réuni à Châteaulin le 9 mars. Pour une période de trois ans (jusqu'en janvier 1999), ont reçu la charge de diriger la Société :

Président :	Tanguy Daniel
Vice-présidents :	Yves-Pascal Castel, Daniel Collet, Hervé Glorennec, Guy Leclerc, Bernard Tanguy
Secrétaire générale :	Anne Brignaudy
Secrétaires :	Annie Boucher, Mad Danguy des Déserts, Patrick Galliou, Henri Guillou
Trésorier :	Serge Duigou
Trésorier adjoint :	Philippe de Kermadec

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé d'exprimer sa reconnaissance à Auguste Dizerbo et au chanoine Jean-Louis Le Floc'h pour la part active qu'ils ont prise aux travaux du conseil d'administration et à la vie de la Société archéologique depuis de nombreuses années, et leur a conféré le titre de vice-présidents honoraires.

Le fonctionnement de la Société a été assuré grâce au travail efficace des membres du bureau, en particulier d'Anne Brignaudy, secrétaire générale, secondée par Annie Boucher, et d'Henri Guillou, chargé de l'expédition du bulletin.

Rapport financier. – M. Serge Duigou, trésorier, donne ensuite lecture du bilan financier. Les recettes s'élèvent à la somme de 323 600 francs, les dépenses à 343 727 francs. Le déficit de l'an dernier a été pratiquement résorbé, le solde négatif de 20 127 francs qui apparaît cette année s'expliquant par l'acquisition d'un nouvel ordinateur plus moderne pour la tenue du fichier des membres et l'enregistrement des cotisations.

Le rapport d'activité et le rapport financier, soumis au vote de l'assemblée, sont adoptés à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle manifeste à l'égard du bureau de la Société.

II. Séance ordinaire

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Gilles de CALAN, expert-comptable, de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), présentés par M. et Mme Patrice Girardin et M. Gilles Quéau ;

– M. et Mme Louis DANIEL, retraités, de Plomeur, présentés par MM. Pierre Berrou et Jean Le Moigne ;

– M. Jean-Gaël KAIGRE, joaillier, de Brest, présenté par M. Jean Kaigre et M. l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– M. et Mme Louis et Renée GALERON, retraités de l'Éducation nationale, du Faou, présentés par M. et Mme Raymond Pouliquen.

Bibliographie. – Le président présente un ouvrage d'Anatole Le Braz sur l'évêque

constitutionnel du Finistère, Yves-Marie Audrein : les éditions An Here ont regroupé là des textes d'Anatole Le Braz publiés à la fin du XIXe siècle sous forme de feuilleton dans les journaux *l'Union agricole et maritime de Quimperlé*, d'abord, puis dans *la Dépêche de Brest.*

Le peintre concarnois Théophile Deyrolle (1844-1923). – Mlle Colette Jehl, guide-conférencière, fait ensuite une communication sur le peintre concarnois Théophile Deyrolle.

Théophile Deyrolle est très connu comme artiste peintre à Concarneau, mais on connaît moins sa participation aux grands événements de la vie locale cornouaillaise. Homme dynamique, entreprenant et enthousiaste, jusqu'à la fin de sa vie, il entretient un réseau de relations étendu , et l'on fait appel naturellement à ses services.

C'est ainsi qu'il participe à l'organisation des fêtes pour la venue à Quimper de Sadi Carnot, président de la République, le 23 juin 1893. Membre du comité d'organisation, il se voit confier la réalisation de l'affiche. Il dessine aussi les modèles d'un bijou et d'une médaille qui devaient être offerts aux membres des délégations bretonnes : Deyrolle se charge de la négociation des devis et de la bonne exécution de l'ensemble à Paris, par l'intermédiaire de son frère. Deux lettres évoquent assez bien son rôle et le contexte de l'événement : l'une, datée du 18 mai 1893, dans laquelle il envoie de Concarneau sa proposition accompagnée du devis ; l'autre, datée du 19 mai, qui est la «réponse» d'Adolphe Porquier, envoyée à Kerazan à Joseph Astor, maire de Quimper, lettre savoureuse dans laquelle on apprend notamment qu'Alfred Beau avait proposé la confection d'un arc de triomphe en faïence pour accueillir le président. Comme on le sait, celui-ci ne vint pas, mais la mairie de Quimper conserve toujours une partie des documents relatifs à cet événement.

En 1915, Deyrolle, âgé de soixante et onze ans, toujours présent dans la vie régionale, participe à l'organisation de la «Journée du Finistère» du 10 octobre 1915. L'initiative de cette journée de bienfaisance, destinée à recueillir de l'argent pour secourir les militaires, revient au préfet. Il semble qu'avant la mise en place officielle du comité organisateur, celui-ci ait soumis le projet à ses connaissances puisqu'une lettre de Deyrolle, datée du 21 mai 1915, suggère un ensemble de propositions dont une bonne partie seront ensuite adoptées par le comité : une affiche, une carte postale, un insigne, des épinglettes de fleurettes offertes lors de la quête, un petit album de dessins et poésies en souvenir de la journée, enfin une «tombola artistique».

Deyrolle dessine l'affiche et sollicite ses amis peintres et poètes : on retrouve logiquement parmi les participants des peintres de Concarneau. Il suit l'ensemble du projet, se rend à Paris pour négocier les devis avec les imprimeurs et les graveurs, contrôle l'impression des affiches et des livrets. Deyrolle est un intermédiaire efficace jusque dans la précipitation de dernière minute, et son rôle est prépondérant dans les choix retenus.

Fait intéressant, certains lots, lors de la tombola, n'ont pas été réclamés par les gagnants ; or, ces lots étaient des œuvres de Lucien Simon et de Charles Fromuth, artistes dont le style se démarque de celui des peintres de leur génération. Étaient-elles trop «modernes» pour les goûts du grand public de 1915 ? Une lettre de Deyrolle nous le confirme : il propose de les réexposer dans la vitrine du magasin du père de Max Jacob, rue du Parc, sur les quais de l'Odet.

Une courte discussion suit l'exposé de Mlle Jehl, et la séance est levée à 17 heures.

Le vice-président, Hervé Glorennec — Le président, Tanguy Daniel

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1997

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Pierre ARZEL, biologiste, de Porspoder, présenté par MM. Patrick Galliou et Donatien Laurent ;

– M. Charles BUREL, directeur commercial, de Scaër, présenté par MM. Michel Le Goffic et Tanguy Daniel ;

– Mme Chantal CARDON, de Rennes, présentée par M. et Mme Rickard ;

– M. Jean-Baptiste COCHOIS, officier de marine (C.R.), de Brest, présenté par MM. Tanguy Daniel et Alain Boulaire ;

– M. Dominique GOUEZ, cariste, de Trégarantec, présenté par M. Gilles Miriel et Mlle Annie Boucher ;

– M. Claude LE LANN, animateur, de Brennilis, présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

– Mme Jacqueline MILLET, ancienne libraire, de Brest, présentée par les mêmes.

Bibliographie. – Le président présente les actes du colloque «La ville maritime. Temps, espaces et représentations», colloque qui s'est tenu à Brest du 9 au 11 juillet 1996, en prélude aux grandes fêtes de Brest 96, et dont les vingt-quatre communications ont été rassemblées et publiées par les soins de Fañch Roudaut, professeur à l'université de Bretagne occidentale. Historiens, géographes, économistes, sociologues, ethnologues, urbanistes, etc., y analysent les mythes et les réalités de villes liées à des activités maritimes dont le sort dépend en grande partie de l'évolution de la crise économique et de la réduction des dépenses militaires. Brest occupe naturellement dans cet ouvrage un place prépondérante.

Informations diverses. – Le «Souvenir breton» (*Koun Breizh*) propose de participer en 1997 à la commémoration de deux faits d'armes qui ont marqué l'histoire de la Bretagne : le 27 juillet, la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (qui vit la défaite des troupes du duc François II face à l'armée du roi Charles VIII, en 1488) ; le 17 août, la bataille dite de Jengland, près du Grand-Fougeray (qui permit aux hommes d'Érispoé de mettre en fuite l'armée de Charles le Chauve en 851). Des manifestations seront organisées sur place à ces dates.

Une lettre de M. Hubert Michéa, membre de notre Société et président de l'Association des Amis du musée de la Marine, à Paris, nous tient au courant des négociations en cours pour le déplacement du musée, qui doit quitter le palais de Chaillot pour céder la place à un musée des «arts premiers». Rien n'est encore décidé, mais il semble que le président de la République lui-même tienne à ce que le «déménagement» n'ait pas lieu tant qu'un site (parisien) n'aura pas été fixé et que son aménagement n'aura pas été préparé.

Enfin, le musée des Jacobins à Morlaix, où la Société archéologique a été fort aimablement reçue en novembre dernier, organise de mars à juin 1997 une exposition consacrée à Yvonne Jean-Haffen (1895-1993), artiste élève et amie de Mathurin Méheut, et intitulée «Images du Finistère».

André Suarès et la Bretagne. – M. Bernard Duchatelet, professeur honoraire à l'université de Bretagne occidentale, fait une remarquable communication sur un écrivain méconnu, Isaac Félix, dit André Suarès, qui vécut de 1868 à 1948, et dont les liens avec la Bretagne ont laissé des traces dans plusieurs de ses livres. Essayiste, polémiste, Suarès a laissé en effet de nombreux ouvrages, poèmes, portraits, essais, récits de voyage, mais aucun roman.

Né à Marseille, mais persuadé d'avoir des ascendances bretonnes par sa mère (ce qui n'est pas prouvé), André Suarès a fait de la Bretagne sa terre d'élection : par les nombreux séjours qu'il y fit et par les amitiés qu'il y noua (avec Yves Le Febvre, notamment). Il semble que sa passion pour la Bretagne lui soit venue de la vocation maritime de son frère qui, reçu à l'École navale, vint séjourner à Brest sur le *Borda*. André Suarès vint donc à Brest : son premier voyage peut être daté de 1887 ; d'autres suivront avant 1900, puis il séjourne en 1900 au manoir de Ker-Enor, en Argol, et à Bénodet, à Ker-Jozon, dans la maison du gardien de phare, au Diben en 1910, à Plouescat en 1912 (chez Yves Le Febvre), de nouveau à Plouescat en 1916. En 1922, il fait encore un voyage en Bretagne, mais semble partagé entre cette dernière et sa Provence natale.

Son amour pour la Bretagne s'est exprimé dans des poèmes (inédits) : *Airs, Poèmes de la brume*, et dans «son livre de Bretagne» : *Le Livre de l'émeraude*, publié en 1902 chaz Calmann-Lévy. D'autres textes ont paru dans des revues : «En Cornouailles» dans la *Revue des Deux Mondes* de septembre-octobre 1901, «Landes et Marines» dans *Minerva* de juin et de septembre 1902. De tous ces textes se dégage une image très personnelle de la Bretagne.

La Bretagne d'André Suarès est une Bretagne de joie, de lumière et de couleurs. Il célèbre la douceur des paysages marins, avec les «nuits blondes», même si la beauté de la mer est trompeuse, cruelle. Mais derrière la beauté du monde se cache la mort : le feu rouge d'un phare évoque le sang qui jaillit, les rochers sont semblables à des crânes, recouverts de goémon comme d'une chevelure. Ainsi apparaît l'âme contradictoire de Suarès, à la fois imprégnée de nihilisme profond mais aussi d'amour de la nature et de la vie.

On retiendra aussi les observations originales de Suarès sur l'évolution de la Bretagne, qu'il a connue pendant des décennies. Il y décèle une dégradation de l'âme bretonne : au début de ce siècle, il déplore que la Bretagne soit, selon lui, malade, victime de trop de peintres, d'étrangers qui la parcourent ; il s'en prend à ceux qu'il appelle les «yankees», à ceux aussi – comme Théodore Botrel – qui donnent de la Bretagne une image d'«opéra-comique». En accord avec Yves Le Febvre, il défend la spécificité de la Bretagne, mais il préfère encore que disparaissent la langue, les costumes pour que soit préservée l'unité de la France... Il défend, peut-être en visionnaire, l'idée d'une Bretagne qui aurait une place toujours plus grande dans la République, même dans l'Europe.

C'est ainsi que, mêlant sentiment et réflexion, pour André Suarès, la Bretagne est plus que la Bretagne.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 29 MARS 1997

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Dix nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Frédéric BARGAIN-DUPOUY, étudiant, de Quimper, présenté par MM. Corentin Ollivier et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Yann COTTEN DE SAINT-YVI, consultant international et dermatologue, de Vincennes (Val-de-Marne), présentés par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Pierre HAËT, comptable et institutrice, de La Forêt-Fouesnant, présentés par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme René LE MAO, retraités, de Quimper, présentés par Mlle Annie Boucher et M. Hervé Glorennec ;

– M. et Mme Yvon LE MOIGNE, retraités, de La Forêt-Fouesnant, présentés par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– Mme Marie-Françoise LE RU, de Brest, présentée par Mlle Christiane Euzen et Mme Marie-Louise Refloc'h.

Nécrologie. – Nous avons appris le décès de trois de nos adhérents : Mme Marie Craff, de Quimper, membre de la Société depuis 1961 ; M. Henri Wagnon, membre depuis 1988 ; Mme Anne Brillet, professeur d'histoire honoraire, de Quimperlé, membre de la Société depuis 1969, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire de Quimperlé et ancienne collaboratrice de notre *Bulletin*.

Le président présente aux familles les condoléances de la Société.

Bibliographie. – Le président présente plusieurs ouvrages publiés récemment :

– *Les Cahiers de l'Iroise, Table générale 1984-1995*, par Annie Henwood, conservateur des Archives municipales de Brest ; outre l'inventaire classique par thèmes et par auteurs, cette table se distingue par une table analytique des illustrations. Elle fait suite à la *Table générale 1954-1983* déjà établie par Annie Henwood en 1985.

– Publié par la préfecture du Finistère, un *Historique de la préfecture*, plaquette de 40 pages illustrées contenant une évocation des bâtiments successifs, les restaurations, la liste des préfets, le rappel de la tragédie du 10 octobre 1870 à Saint-Guénolé, au cours de laquelle disparurent plusieurs membres de la famille du préfet Gustave-Léonard Pompon-Levainville ; enfin deux pages sont consacrées au souvenir d'Henri Collignon, préfet de 1899 à 1906, dont plusieurs communes ont conservé le souvenir. Cette plaquette a été rédigée par M. Mickaël Locussol, du service de documentation de la préfecture.

– Le Ce.R.A.A. (Centre régional d'archéologie d'Alet) publie le numéro 24 de ses *Dossiers* ; les articles concernent le nord-est de la Bretagne. Le même Ce.R.A.A. donne une réédition augmentée de l'ouvrage de Loïc Langouët consacré à *la cité d'Alet* ; il constitue le supplément S de la collection des monographies.

La villa de Kervénennec en Pont-Croix. – M. Patrick Galliou, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale et secrétaire de notre Société, présente les fouilles de

la villa romaine de Kervénennec en Pont-Croix. Les recherches se sont déroulées de 1971 à 1977. Le site était connu depuis la seconde moitié du XIXe siècle ; il figure dans maints inventaires, le premier en date étant celui de R.-F. Le Men (1875). La découverte d'une statuette en terre blanche du type Vénus à gaine, de l'atelier de Rextugenos, donna au lieu de la découverte une notoriété à l'origine de plusieurs publications : H. Le Carguet (1883), A. Héron de Villefosse (1888). Par la suite, le site figure dans les inventaires de P. du Chatellier (1907) et de J.-M. Abgrall (1919).

La villa, grand domaine agricole, est située sur un coteau exposé au sud, à 500 mètres du Goyen, en limite des communes de Pont-Croix et d'Esquibien. L'environnement archéologique antérieur montre une occupation à l'époque gauloise : stèles armoricaines du second âge du fer à Audierne, éperon barré de Suguensou au confluent du Goyen et de l'anse située à l'ouest.

Ce sont les travaux de remembrement effectués au cours de l'année 1971 qui ont motivé les fouilles d'urgence, en raison des destructions provoquées par un engin mécanique qui traversa «aveuglément» onze murs de facture romaine. Alerté par M. Hubert, secrétaire de la mairie de Pont-Croix, René Sanquer, alors directeur des Antiquités historiques de Bretagne, organisa une première intervention durant l'hiver 1971-1972. Dans un premier temps, en raison de la présence de cultures, les fouilles intéressèrent une bande de terrain proche du talus au sud de l'ancienne route de Pont-Croix à Audierne qui, comme l'a fait remarquer Roger Gargadennec, constitue aussi la limite de communes.

À l'intérieur d'un mur de clôture à usage non défensif, enceinte délimitant le domaine et empêchant les animaux de divaguer, étaient situés plusieurs bâtiments à usages différents. Une construction de plan rectangulaire, destinée à l'habitat, constituait la résidence du maître des lieux. Le sol, de facture soignée, était couvert, selon les pièces, de dalles de schiste d'un aspect sévère, de dalles disposées en «damier» où s'agençaient des éléments de calcaire et de schiste. L'aspect peu régulier des dallages exhumés s'explique par la présence d'un remblai masquant un premier niveau d'occupation caractérisé par un sol bétonné. Un système d'hypocaustes assurait le chauffage de certaines pièces situées au sud des pièces dallées, système de chauffage par conduits diagonaux ou dallage reposant sur des pilettes. Les fouilles ont montré l'existence des premiers bâtiments en bois remplacés, dans la seconde moitié du Ier siècle, par des constructions aux murs maçonnés et sols de béton. Au cours de la deuxième moitié du IIe siècle, un décor d'enduits peints à cadres fut mis en place, remplacé au début du IIIe siècle par un décor à panneaux de schiste et de calcaire. Les dalles parvenaient à l'état brut de leur site d'extraction. On a retrouvé sur place les déchets de taille provenant du sciage des lambris, plinthes et dalles.

Séparés de l'espace résidentiel et au sud de ce dernier, sont implantés les bâtiments de service. Les fouilles ont révélé l'existence d'une forge installée au cours du IIe siècle dans une construction préexistante. Non loin de la pièce principale existe un foyer de plan carré, limité par des pierres dressées de chant, et contre le mur oriental a été creusé un bassin. Cette réserve d'eau se prolonge vers l'est par un caniveau traversant la pièce contiguë. L'absence de raccordement à un réseau extérieur permet de penser que cet ensemble était relié à une citerne située en hauteur. Le bassin contenait encore des instruments métalliques : cette installation est donc complémentaire du foyer et servait à traiter thermiquement (trempe) les outils ferreux.

À l'est de ces bâtiments de service ont été observés les témoins d'une construction

en bois avec un sol de béton blanc, mais le plan complet n'est pas connu.

Enfin plus à l'est a été fouillé le bâtiment thermal composé de douze pièces couvrant une surface de 16 m sur 12 m. D'autres thermes privés sont connus depuis longtemps dans le département du Finistère : le Pérennou en Plomelin, le Questel à Concarneau, le Valy-Cloistre à La Roche-Maurice, Gorré-Bloué en Plouescat. Le bâtiment exhumé à Kervénennec respecte la distribution classique des établissements thermaux privés : vestiaire, *caldarium*, *tepidarium* ou salle tiède, *frigidarium* avec piscine froide. L'ensemble est chauffé par un feu entretenu dans le *praefurnium*. Une grille dont les supports ont été retrouvés portait un réservoir d'eau chaude. À partir de ce foyer, l'air était dirigé par un système d'hypocaustes, de conduits rayonnants, de *tubuli* (conduits inclus dans les murs), selon la température souhaitée dans chaque salle. À la villa de Kervénennec, dans son état final, les pièces semblent s'organiser autour d'une salle centrale dont le sol est particulièrement décoré, avec recherche : à partir d'un carreau central de terre cuite se développe vers la périphérie une étoile à huit branches entourée de motifs octogonaux composés de dalles unies concentriques et, à l'extérieur, de damiers de schiste et de calcaire ; quatre petits damiers ornent les angles. On relève une certaine analogie avec le motif observé à la villa du Curun situé en forêt du Gâvre, en Loire-Atlantique. Comme pour les autres bâtiments du domaine, au fil des siècles, des remaniements et constructions ont affecté l'état primitif : ainsi la salle au pavage multicolore devait à l'origine être la salle tiède et, en dernier lieu, servir de salle de réception, d'apparat. Comme dans le bâtiment résidentiel, le décor mural a lui aussi évolué au cours des temps : au décor d'enduits peints, selon toute vraisemblance du IIe siècle, ont succédé des lambris posés à la fin du IIe ou au début du IIIe siècle. La fouille a permis de constater la présence d'un décor à base de coquillages qui devait orner le plafond de la piscine froide ; le ou les baigneurs pouvaient ainsi admirer les reflets du plafond dans l'eau du bain...

Assez souvent, les bâtiments romains succèdent à une présence gauloise, soit sur le site même, soit à proximité immédiate (cf. Kersigneau-Saint-Jean sur l'autre rive du Goyen). La villa de Kervénennec semble constituer une création *ex nihilo*. La seule présence décelable antérieurement remonte au Néolithique (hache polie) ; ensuite on constate un hiatus. Les différentes phases d'occupation, de reconstruction s'étalent du milieu du Ier siècle au IVe siècle, attestées par la présence de monnaies, fibules, céramiques d'importation (Montans, Lezoux). La découverte d'un pendant en bronze (ornement de harnachement de cheval) dans un niveau du Ier siècle, décoré de pointillé, pose une question. De semblables objets ont été mis au jour sur le *limes* au bord du Rhin dans un contexte militaire. On peut se demander si l'un des propriétaires n'était pas un vétéran gaulois des armées romaines. Comme dans beaucoup de villas, la fin du IIIe siècle est souvent une période de destruction : aux hordes dévastatrices chères à A. de La Borderie, il faudrait associer un contexte économique défavorable caractérisé par des enfouissements monétaires dont on a trouvé un exemple à Audierne. Le IVe siècle voit de nouveaux occupants dans ces murs, peu soucieux du confort antérieur : on assiste à un démontage de certains dallages, des lambris ; la baignoire est brisée. Cependant, une certaine vie reprend dans ces murs : elle se manifeste par des importations de céramiques de la forêt d'Argonne, d'outre-Manche (Dorset). L'abandon du site peut être situé vers 420-430. Un autre bâtiment a pu être décelé lors de la sécheresse de 1976 dans l'angle nord-est de l'ensemble.

L'étude, même partielle, du site montre une évolution progressive des bâtiments. Les premières constructions sont, selon toute

vraisemblance, édifiées vers 40 apr. J.-C. En 60-70 sont aménagées quelques extensions. Aux alentours du milieu du IIe siècle, vers 150, correspondent de nouveaux aménagements (hypocaustes dans l'espace résidentiel). Ce bâtiment devait adopter un plan en U, les ailes greffées sur le corps principal entourant une aire gravillonnée. À la fin du IIe siècle, d'autres pièces sont rajoutées. Au début du siècle suivant, d'autres extensions voient le jour, le nombre de pièces chauffées augmente, un autre décor de l'ensemble (panneaux de calcaire en provenance de la vallée de la Loire, schiste) est mis en place, remplaçant les cadres polychromes. On retrouve ces réaménagements dans les thermes. Tous ces éléments témoignent d'une évolution du statut social des propriétaires d'un domaine agricole au début du IIIe siècle.

Le secrétaire de séance, Josick Peuziat — Le président, Tanguy Daniel

SÉANCE DU 26 AVRIL 1997

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mlle Marie-Pierre CROGUENNOC, chargée d'études à l'Équipement, de Quimper, présentée par MM. Alain Daniel et Josick Peuziat ;

– M. Marc DUPETIT, officier de marine (E.R.), auteur traducteur, de Daoulas, présenté par MM. Francis Gazeau et Tanguy Daniel ;

– Mme Christine NOUGARET, conservateur du patrimoine, de Paris, présentée par MM. Philippe Henwood et Hervé Glorennec ;

– Mlle Isabelle PERRON, étudiante, de Pont-Aven, présentée par M. Tanguy Daniel et Mlle Annie Boucher.

Nécrologie. – Le président fait part du décès de M. Alain Mazo, membre de notre Société depuis 1990. M. Mazo, ami et contemporain de Pierre-Jakez Hélias (ils avaient fait leurs études ensemble à l'école communale de Pouldreuzic et au lycée La Tour-d'Auvergne à Quimper), était devenu un grand collectionneur (il possédait notamment des gravures de Gauguin) et un éditeur d'art connu dans le monde entier : il a en particulier édité des recueils richement illustrés du poète breton – lui aussi récemment disparu – Eugène Guillevic.

Le président adresse à sa famille les condoléances de la Société.

Bibliographie. – Le président présente le dernier volume (tome CXXV, 1996) du *Bulletin* de notre Société, sous sa forme nouvelle : format carré, texte sur deux colonnes, illustrations plus grandes. Le *Bulletin* sera distribué prochainement à tous les cotisants.

Nous avons reçu de M. Eugène Kerbaul un petit livre édité à compte d'auteur : *Une Bretonne révolutionnaire et féministe, Nathalie Le Mel, secrétaire de l'Union des femmes de la Commune de Paris, 1871.* Cette Brestoise

(1826-1921), née Duval, eut une vie mouvementée (elle fut enfermée au bagne de Nouvelle-Calédonie en même temps que Louise Michel, après la Commune).

La Vie ancienne de saint Samson de Dol a été éditée, traduite et commentée par M. Pierre Flobert, professeur émérite à l'université de Paris-Sorbonne. Publiée aux éditions du C.N.R.S., cette édition de la *Vita* succède à celles de Mabillon, des Bollandistes et de Robert Fawtier (qui avait donné en 1912 le texte du manuscrit A de Metz, alors que le texte donné par M. Flobert est celui du manuscrit B de la bibliothèque Mazarine).

Le dernier fascicule des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (tome 103, 1996, n° 4) comporte deux articles concernant le domaine finistérien : l'un de Patrick Gourlay sur «Charles Daniélou (1878-1953) : la brillante et atypique carrière d'un Finistérien sous la troisième République», l'autre de Louis Chauris : «Errances pétrographiques dans les cimetières de Brest».

Enfin, le n° 157 d'avril-juin 1997 de *Sites et Monuments* dénonce vigoureusement ce qu'il n'hésite pas à qualifier de scandale : «Les crédits affectés au patrimoine sont amputés d'un tiers cette année (1,1 milliard contre 1,6). Les crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques sont diminués de 48 %. C'est le poste budgétaire le plus fortement diminué de l'État, avec les très graves conséquences qu'on peut imaginer sur la patrimoine historique, les savoir-faire et l'emploi.»

Le prix de la Société archéologique. – Le prix annuel de la Société archéologique, destiné à récompenser un travail de recherche original (mémoires de maîtrise ou thèses, ouvrages d'érudition, etc.) a été attribué cette année à deux étudiants de l'université de Bretagne occidentale. Le premier prix récompense le travail de M. Jean-Yves Besselièvre, de Guilers, sur *Les travaux de fortification de Brest à la fin du XVIIIe siècle (1776-1784)*, mémoire de maîtrise entrepris sous la direction du professeur Fañch Roudaut ; le second, le mémoire de Mme Valérie Roudaut-Adam : *Réédition des cartulaires de l'église cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, sous la direction du professeur Jean Kerhervé.

Le président félicite M. Besselièvre pour la qualité de son mémoire et lui remet un chèque en exprimant le souhait que soit poursuivi et amplifié ce travail remarquable. Il formule les mêmes vœux à l'égard de Mme Roudaut-Adam, qui n'a pu être présente à cette séance pour des raisons personnelles.

Manifestations culturelles. – M. Michel Le Goffic, archéologue départemental, fait savoir que, du 29 juin au 12 juillet, seront organisés à Commana quinze jours de stages et de fêtes, avec en particulier des ateliers d'archéologie comprenant des excursions sur d'importants sites archéologiques, suivies de conférences de Pierre Gouletquer, Michel Le Goffic, Jacques Briard, Patrick Galliou et Ifig Poho.

Mme Danguy des Déserts annonce que, du 10 juillet au 31 août, sera organisée à la Maison de pays du Faou une exposition consacrée aux «Sirènes, serpents, dragons bretons», objet de la communication qui suit.

Sirènes, serpents et dragons bretons. – Mme Mad Danguy des Déserts présente ensuite l'essentiel de l'étude qu'elle a consacrée à ce thème.

Mme Danguy des Déserts rappelle d'abord que les **sirènes** très humanisées que l'on rencontre dans les contes de notre enfance sont bien éloignées de celles qu'évoque Homère dans l'*Odyssée*. Le poète grec suggère plus qu'il ne décrit ces êtres malfaisants et ensorcelants dont Ulysse faillit être la victime. D'où viennent les sirènes ? On dit que la déesse Aphrodite changea en sirènes des jeunes filles qui voulaient obstinément rester vierges. D'après Hénoch, des femmes séduisirent des anges et furent transformées en sirènes.

Mais qu'est-ce qu'une sirène ? Mi-femme, mi-animal, située entre les hommes et les animaux, la sirène n'a pas d'âme. Il en existe trois sortes : l'une ailée, une autre à queue de poisson double, une autre enfin à queue de poisson simple. Les représentations les plus anciennes figurent sur de magnifiques vases grecs du VIe siècle av. J.-C. Cette première sirène porte un buste de femme sur un corps d'oiseau. Elle attire par son chant mélodieux l'homme naïf et imprudent, l'endort et le dévore. À mesure que s'enrichit la légende, la sirène grecque perd son aspect de monstre et devient la muse des poètes et des musiciens. Adoptée en Italie, elle est très populaire vers le IVe siècle av. J.-C. De nombreuses statuettes funéraires la montrent jouant de la lyre ou de la flûte pour accompagner les morts. Dix siècles plus tard, vers l'an 700, le moine anglais Aldhem de Malmesbury en propose une autre version dans un ouvrage sur les monstres. Sous un buste de femme, la sirène porte une queue de poisson écaillée et vit dans la mer. Séduisant les marins par sa beauté, elle ne les envoûte plus seulement avec son chant.

D'où vient cette image de la femme-poisson ? L'Antiquité fourmille de néréides et de tritons ; ce ne sont pas des sirènes ; aucun d'eux n'attire vers la mort. Il est fort possible que le moine Aldhem ait trouvé cette femme-poisson dans une légende celte. Les bestiaires du Moyen Âge hésitent sur la forme à donner aux sirènes. Les chapiteaux romans montrent les trois représentations, puis la sirène à queue de poisson gagne définitivement la faveur des sculpteurs à la fin du XVe siècle.

En Bretagne, l'abbé Castel a découvert une quarantaine de sirènes à ce jour : une trentaine sur des églises, une dizaine chez des particuliers. Le Finistère en compte seize, dont deux sur des édifices privés. Partant du sud vers le nord, on les trouve à Quimperlé, Penmarc'h, Quimper, Quimerc'h, Lopérec, Plonévez-du-Faou, Trégourez, Irvillac, Saint-Urbain, Sizun, Landerneau, Lampaul-Guimiliau, Ploudaniel, Bodilis, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon.

Alors que, dès le VIIIe siècle, on trouve des sirènes peintes dans quelques ouvrages, la sirène de bois ou de pierre de Bretagne ne se repère pas avant le XIIe siècle. Unique dans notre région, une sirène bifide figure au porche de l'église de Dinan. Toutes les sirènes découvertes à ce jour sont des femmes-poisson, excepté celle du baptistère de Saint-Melaine de Morlaix, qui est ailée. Les sirènes bretonnes suivent la mode et sont parées, comme celles des autres contrées, de longs cheveux qu'elles lissent avec leur main ou un peigne. Elles portent souvent un miroir.

On notera enfin qu'il ne faut pas les confondre avec les démones, les déesses des eaux et toutes ces femmes à queue de serpent ou de poisson, très nombreuses dans la sculpture bretonne. Si les sirènes n'ont pas d'âme, séduisent et tuent, les démones sont d'essence divine. Devenues de mauvais esprits, elles ont choisi d'égarer l'âme humaine. Tenant souvent une pomme, on les voit sous les pieds de la Vierge mais aussi au chevet des églises et sur les sablières.

Le **serpent** est un vieux dieu que l'on trouve au départ de toutes les cosmogenèses. Il est le maître des forces de la Nature ; il anime et maintient. Le mythe du grand serpent originel a une évolution complexe. Il est fréquent dans l'iconographie celtique et gauloise. Animal sacré chez les Celtes, le serpent symbolise avant tout la connaissance cachée ; il est le gardien des grands secrets de ce monde, dont le plus précieux est l'immortalité. Tout est dualité : l'eau indispensable à la vie peut tuer. Le serpent possède également deux aspects. Le christianisme n'en retiendra le plus souvent que le côté négatif. Si la sirène n'est pas biblique, le serpent est cité quarante-sept fois dans l'Ancien Testament et quatorze fois dans le Nouveau.

Quelques diapositives montrent des représentations de serpents parmi les plus originales : la *Tentation* au porche de Landivisiau, le cadavre aux serpents à Pleyben, le serpent de la coupe de saint Jean l'Évangéliste, la cuve baptismale aux serpents de l'église Saint-Sauveur du Faou, unique en Bretagne, etc.

Le **dragon**, protecteur ou démon, est l'un des animaux les plus répandus dans l'iconographie ancienne. Le dragon est un serpent qui, au fil des siècles, a acquis des ailes de chauve-souris et des pattes. Il s'est modifié en même temps que le diable vers le XIIIe siècle. Il semble qu'il soit originaire de Chine, où il incarne la puissance. Poursuivant sa marche vers l'ouest, il apparaît en Inde, en Grèce, chez les Romains, puis chez les Vikings et les Celtes. Cet être fabuleux participe par sa nature des quatre éléments : de l'air par ses ailes, de la terre par sa queue de reptile, de l'eau par les écailles qui le couvrent, du feu par celui qu'il crache sur les hommes.

Avec les chrétiens, le dragon n'est plus un animal bénéfique. Le Christ le piétine. Dans l'Église universelle, vingt-deux saints au moins ont eu à faire avec les dragons. Les plus répandus dans nos églises sont saint Michel et sainte Marguerite d'Antioche dont le culte est rapporté en Occident par les croisés. La légende et le martyre de cette dernière connurent une grande popularité à partir du XIIe siècle. Sainte Marguerite était implorée par les femmes enceintes pour une prompte délivrance. En Bretagne, neuf saints ont le dragon pour attribut : Armel, Brévalaire, Derrien, Efflam, Helen, Méen, Tugdual, Samson, et le plus populaire d'entre eux, saint Paul Aurélien.

L'abbé Yves-Pascal Castel termine la séance en évoquant rapidement le bestiaire des églises bretonnes.

La secrétaire, Mad des Déserts — Le président, Tanguy Daniel

EXCURSION DU 25 MAI 1997

Elliant - Langolen - Landudal

Quatre-vingts personnes se sont donné rendez-vous pour une excursion à cheval sur le pays «melenik» et le pays «glazik». Beaucoup n'ont pu venir, en raison des circonstances (élections législatives, fête des mères).

Elliant. – La journée, très ensoleillée, commence par la visite des jardins en terrasses du presbytère d'Elliant. M. Jean-François Douguet, auteur d'un ouvrage sur Elliant et Tourc'h pendant la Révolution et fin connaisseur de la région, présente ce jardin en trois (peut-être quatre jadis) terrasses appuyées sur des murs spectaculaires et clos de murs également hauts sur les façades orientale et occidentale. L'accès se fait par un portail à double porte (cochère et piétonne), dans lequel est encastrée une sculpture énigmatique représentant un blason (buché) surmonté d'un personnage tenant un livre. Le jardin recèle un puits remarquable à une extrémité du passage qui, par un couloir souterrain maçonné en grandes dalles de granit, permet le passage de la deuxième à la troisième terrasse. Les armoiries des Tréanna figurent sur une pierre du mur de soutènement de la deuxième terrasse. Une telle structure de jardin étonne par sa rareté ; M. Douguet n'en connaît pas d'autre dans la région :

il y en eut cependant autrefois à l'abbaye Saint-Maurice à Clohars-Carnoët.

M. Douguet profite du rassemblement dans le jardin pour présenter les grands traits de l'histoire d'Elliant (voir annexe I).

L'église Saint-Gilles d'Elliant. – M. Jean Lennon, ancien maire d'Elliant, guide ensuite, avec une grande érudition, la visite de l'église paroissiale, provisoirement fermée au culte en raison des travaux exigés par la reconstruction de la flèche du clocher, abattue par la foudre. Le clocher – classé parmi les monuments historiques depuis 1924 – est la partie la plus ancienne de l'église : il date du XVIIe siècle, alors que le reste de l'édifice a été rebâti au XVIIIe siècle dans le style dit des ingénieurs, avec de grandes arcades en plein cintre reposant sur des piliers octogonaux. Le mobilier est pour la plus grande part du XIXe siècle. Une pietà ancienne en granit retient l'attention. Autour de l'église, le cimetière a été conservé : on y accède par l'arc de triomphe-monument aux morts élevé par Charles Chaussepied en 1921.

La chapelle de Tréanna. – La matinée se termine à la chapelle de Tréanna, sur la route entre Elliant et Langolen, non loin d'un château Renaissance dont il reste quelques vestiges, notamment le mur ouest du Plessis, et la très belle chapelle, dédiée à sainte Anne, de style gothique de la fin du XVe siècle. Cette datation est confirmée par les armoiries – Tréanna et Tréanna-Plœuc – qui encadrent la porte sud : en 1476, Charles de Tréanna épousa Jeanne de Plœuc, et mourut en octobre 1492. La famille de Tréanna est bien connue en Cornouaille à la fin du Moyen Âge : le cartulaire de Quimper signale, à plusieurs reprises, la présence au chapitre de la cathédrale, entre 1328 et 1424, de chanoines de Tréanna. L'un d'eux, Jean, fut recteur d'Elliant au début du XVe siècle, tout en gardant sa charge de chanoine du chapitre. Cette famille a certainement contribué à l'achèvement de la cathédrale car plusieurs vitraux représentent ses membres, ecclésiastiques ou laïcs. Outre la cathédrale de Quimper et la chapelle de Kerdévot en Ergué-Gabéric, on trouve aussi les armes des Tréanna – d'argent à la macle d'azur – dans la chapelle de Locmaria-an-Hent en Saint-Yvi.

À l'issue de la visite, Tanguy Daniel remercie les membres de l'association locale de sauvegarde de la chapelle, qui ont œuvré à sa restauration et qui en assurent l'entretien. Il adresse aussi ses remerciements à MM. Douguet et Lennon pour les intéressantes explications qu'ils ont données sur la commune d'Elliant.

Langolen. – Le repas est pris en commun à l'auberge du Stang. Le président fait quelques annonces aux commensaux, et leur fait part du décès récent de deux membres éminents de la Société : Mgr Vincent Favé et M. Joseph Argouarc'h.

Vincent Favé a été membre de la Société pendant de longues années. Admis en 1956 alors qu'il était vicaire général, il était né à Cléder le 20 février 1902 ; il est décédé à Saint-Pol-de-Léon le 18 avril dernier. Ordonné prêtre le 22 juillet 1925, il fut d'abord vicaire à Scaër, puis fut nommé, en août 1935, aumônier diocésain de la Jeunesse agricole chrétienne (J.A.C.) : il encouragea de nombreux jeunes agriculteurs à s'impliquer dans les organisations agricoles à caractère mutualiste. Aumônier aux armées au début de la Seconde Guerre mondiale, il se retrouva curé de Lesneven en 1946, puis curé archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon en 1949. Vicaire général en janvier 1956, nommé évêque auxiliaire de Mgr Fauvel le 24 décembre 1957, il fut sacré à Quimper, dans la cathédrale Saint-Corentin, le 24 février 1958. Il resta évêque auxiliaire jusqu'à sa retraite, le 30 avril 1977, date à laquelle il fut chargé de la revue diocésaine *Nos Missionnaires*, ce qui l'engagea à faire de nombreux voyages à la rencontre des mis-

sionnaires en Afrique noire, en Inde, en Amérique du Sud, à Haïti, à Tahiti. Ardent défenseur de la langue bretonne, il fut responsable de l'association Kenvreuriez ar brezoneg eskopti Kemper ha Leon, qui entreprit la traduction de la Bible en breton. On lui doit en particulier l'édition en 1974 d'un livre de messe en breton, qui vient d'être réédité et adapté.

Joseph Argouarc'h, membre de notre Société depuis 1959, est décédé le 7 mai dernier, à l'âge de 82 ans. Secrétaire général de la mairie de Concarneau de 1939 à 1975, il fut élu conseiller municipal en 1977, puis devint maire de Concarneau de 1980 à 1983. Membre du Parti communiste français depuis 1937, Joseph Argouarc'h exerça de nombreuses responsabilités dans le domaine social : administrateur de la Sécurité sociale de 1947 à 1978, président de l'URSSAF jusqu'en 1962, président du conseil d'administration de la CPAM du Finistère-Sud de 1962 à 1967, il fut aussi membre fondateur du Syndicat national des cadres des services de la fonction publique et de santé C.G.T., secrétaire de l'Union locale C.G.T., président fondateur et membre du conseil d'administration des œuvres sociales du personnel communal de la ville de Concarneau, etc. Outre ses activités professionnelles et militantes, Joseph Argouarc'h était passionné par l'histoire de sa région, comme le prouvaient ses lectures et sa présence régulière aux congrès des sociétés savantes. Le président adresse à Mme Argouarc'h et à sa famille les condoléances de la Société.

L'église Saint-Gunthiern de Langolen. – Après le repas en commun pris à l'auberge du Stang, à Langolen, Mme Annick Le Douget fait visiter l'église paroissiale de Langolen et donne, à cette occasion, de nombreuses indications sur l'histoire de la commune, sur laquelle elle prépare une monographie (voir annexe II). L'église a été reconstruite sous la monarchie de Juillet, mais a conservé quelques éléments anciens : le porche méridional, du XVe siècle, et la façade ouest surmontée du clocher, du XVIe siècle. Plusieurs statues anciennes ont aussi été replacées dans l'église, mais non la maîtresse vitre (une *Crucifixion* du XVIe siècle) qui se trouve aujourd'hui au Musée départemental breton[1]. Dans le placître, le calvaire du XVe siècle porte trois panneaux sculptés représentant la *Flagellation*, le *Couronnement d'épines* et le *Portement de croix*.

Le château de Trohanet en Langolen. – Serge Duigou dirige ensuite l'excursion vers Trohanet, où nous reçoit avec une grande courtoisie M. de Pimodan. Le château, dont M. de Pimodan et Serge Duigou présentent l'historique (voir annexe III), est situé dans un parc d'une grande beauté, au centre duquel se trouvent deux étangs de plusieurs hectares. Le parc fut dessiné en 1872 par Eugène Bühler, que le propriétaire d'alors, l'amiral de La Grandière, fit venir à Trohanet. L'ouragan d'octobre 1987 a provoqué de considérables dégâts, mais M. de Pimodan a entrepris, depuis 1994, de restaurer le parc, à partir des plans de Bühler : des arbres de collection ont été plantés, des allées disparues retracées, la serre en ruine remontée, les murs du jardin potager reconstruits.

L'église Notre-Dame de Populo à Landudal. – La journée s'achève à Landudal, où l'église Notre-Dame de Populo est présentée par Tanguy Daniel. Jusqu'à la Révolution, Landudal était une trève de Briec : le bourg trévial comprenait une église (Saint-Tugdual) et une chapelle (Notre-Dame de Populo). Il est assez remarquable que les deux édifices aient été élevés à peu de distance dans l'espace (environ deux cents mètres les séparent) et dans le temps (l'église a été construite au début du XVIe siècle, la

[1] Ce vitrail fut sauvé en 1897 grâce à l'acquisition qu'en fit la Société archéologique du Finistère, par l'intermédiaire de l'abbé Favé et du chanoine Abgrall, pour la somme de 100 francs... Il fut alors restauré et déposé au Musée départemental breton, création de notre Société.

chapelle entre 1539 et 1550-1560). Landudal ne devint paroisse qu'en 1825, et commune en 1901.

La chapelle (aujourd'hui église) Notre-Dame de Populo est une fondation des seigneurs de Quélen et du Vieux-Chastel, ainsi qu'en témoignent deux inscriptions précisément datées : c'est Jean de Quélen et son épouse Marie de Kergoët qui firent commencer la chapelle en 1539 ; Jean étant mort en 1548, son fils François et sa femme Anne du Quélennec firent «parachever ceste chapelle». Il est vraisemblable que la dédicace à Notre-Dame de Populo est due à un pèlerinage effectué par le fondateur à Rome, où se trouve une église du même nom. L'édifice de Landudal se distingue par le soin apporté à la construction (pierre de taille, décor sculpté), par l'originalité du plan (une nef très courte, un chœur profond, un transept) et par l'abondance de la statuaire. Dans l'enclos, tout près de l'église, se trouve la tombe de Pierre Briand, député à l'Assemblée législative, juge de paix à Briec, qui fut assassiné par les chouans en 1799.

Le président,
Tanguy Daniel

Annexe I : Les grands traits de l'histoire d'Elliant

Le nom d'Elian, que l'on rencontre au pays de Galles, autoriserait à penser que le territoire de la commune fut colonisé par des Bretons d'outre-Manche au Ve ou au VIe siècle. Elliant est une paroisse primitive dont la plus ancienne forme, Elgent, apparaît dans le cartulaire de Quimperlé à la fin du XIe siècle. Trois trèves lui étaient rattachées : Rosporden, Saint-Yvi et Locmaria-an-Hent. En 1790, elle représentait le troisième revenu des paroisses du diocèse de Cornouaille.

Célèbre pour sa peste, dont on ignore l'origine exacte mais qui fut réactualisée au siècle dernier par une *gwerz* publiée par Hersart de La Villemarqué dans son *Barzaz-Breiz*, l'histoire d'Elliant est jalonnée par un riche patrimoine archéologique dont le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* s'est régulièrement fait l'écho depuis plus d'un siècle.

Parmi les sites et monuments les plus remarquables, on peut signaler le dolmen – classé – de Keringard, complété par une esquisse d'allée d'accès. Une quinzaine de tumulus parsèment la commune. Plusieurs chambres souterraines de l'âge du fer ont été découvertes – la plus récente, celle de Keneac'huet (une suite de six pièces sur une longueur de 13,50 mètres), en 1981 –, et quelques stèles seraient l'indice de cimetières de la fin de la période gauloise. Divers vestiges (voies romaines, borne milliaire, motte...) attestent une présence humaine à Elliant aux périodes romaine et féodale.

La physionomie actuelle du bourg se dessine vers la fin du XVIIe siècle. Plusieurs maisons, encore visibles, sont de cette époque : la maison «de Calan», et une autre, avec mansardes, rue Neuve, qui fut construite en 1671 pour un prêtre originaire de la paroisse, Alain Cotten.

L'église fut aussi (re)construite à cette époque. Son fier clocher, de type léonard à double galerie, fut érigé de 1660 à 1664 par les frères Vincent et Thomas Ozanne. Il culmine à 50 mètres de hauteur... lorsque la foudre ne le ramène pas à plus d'humilité, comme acuellement. Des neuf chapelles qui, autrefois, desservaient le territoire actuel de la commune, quatre demeurent, dont celle de Saint-Michel, siège d'un ancien prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et celle de Sainte-Anne, dite de Tréanna, dernier vestige de la splendeur d'une importante seigneurie de Cornouaille.

Plusieurs manoirs, disséminés dans la campagne, datent aussi de cette époque, comme le manoir de Kersavic, construit en 1654 par la famille Gourmelen. Il servit probablement d'atelier et de salle d'exposition de toiles de chanvre, ce qui pourrait expliquer la richesse du bâtiment avec ses grandes cheminées et son escalier tournant intérieur en pierre.

Le barrage monumental du Jet, en amont du bourg, dont la date de construction est indéterminée, est une réalisation du siècle des Lumières ; peut-être même est-il antérieur. Il semble avoir été bâti pour créer une grande réserve d'eau et un déversoir surélevé. C'est un très bon exemple de la technique de «barrage-masse», avec déversoirs sur l'une des extrémités, muretin anticlapots, perreyage du côté de la réserve d'eau. Le «moulin d'Elliant» était anciennement situé au pied du déversoir.

Les XVIIIe et XIXe siècles ont laissé d'intéressants corps de ferme, comme à Kerandreign. Ils sont les témoins de la richesse de quelques grandes fermes. Durant très longtemps, Elliant fut réputé pour la qualité de son élevage chevalin, comme l'atteste la présence d'un ancien haras. Cette aristocratie paysanne contribua largement à faire connaître le célèbre costume «melenik» (petit jaune, de la couleur des fils qui composaient les riches décors), notamment celui des hommes qui arboraient le fameux «chupenn».

Le XXe siècle n'est pas en reste sur le plan des témoignages architecturaux intéressants. En 1921 fut érigé le monument aux morts, œuvre de Charles Chaussepied, sous la forme d'une porte monumentale en arc de triomphe qui ouvre sur le cimetière et le placître de l'église. Le même architecte fit aussi, en 1923, les plans originaux – pour l'époque – de la maison Kernéis, récemment rénovée et agrandie (elle abrite aujourd'hui dix logements H.L.M.).

Elliant a vu naître ou passer quelques personnages dont la gloire dépassa largement les limites communales. À la fin de 1786 ou au début de 1787, à la suite du décès de sa mère quelques mois plus tôt, le jeune René Théophile Hyacinthe Laennec, le futur grand médecin, alors âgé de six ans, fut recueilli par son oncle paternel, Michel Laennec, recteur d'Elliant. En avril 1788, celui-ci ayant permuté sa cure avec Jacques Louis Guino contre une charge à l'évêché de Tréguier, le jeune Laennec trouva alors asile chez un autre oncle paternel, Guillaume Laennec, médecin à Nantes.

Le nouveau recteur d'Elliant, Jacques Louis Guino, ancien vicaire général du diocèse de Tréguier, fut élu en 1789 député du clergé aux états généraux ; en 1793, il prêta serment à la Constitution civile du clergé ; en 1794, à la suite de l'exécution de l'évêque constitutionnel Expilly, il devint président du «presbytère» de l'Église du Finistère jusqu'à l'arrivée du nouvel évêque, Yves-Marie Audrein ; en 1803, il fut nommé curé de Recouvrance, à Brest, où il mourut en 1807.

Plus près de nous, Elliant a vu naître Louis Le Bourhis, promoteur du cinéma dans la région et créateur des fêtes de Cornouaille, au manoir de Kerverniou, et Maurice Bon, aviateur dans la célèbre escadrille Normandie-Niémen durant la Seconde Guerre mondiale et qui mourut aux commandes de son appareil dans le ciel russe en 1943.

Si la plupart des communes finistériennes connurent leur apogée démographique lors du recensement de 1911, Elliant le vécut bien avant, en 1886, avec 4 065 habitants, ce qui eut aussi, hélas, pour conséquence d'engendrer une émigration précoce. Nombre d'Elliantais furent de la première main-d'œuvre pour la construction du métro parisien, et la plus grande colonie de la diaspora elliantaise demeure à Villejuif, dans le Val-de-Marne. Aujourd'hui, Elliant, vaste

commune de 7 030 hectares, a enrayé son déclin démographique. De nouveaux quartiers se sont développés et les 2 700 habitants apprécient à la fois le charme de la campagne et la proximité de la ville de Quimper (Quimper est à 15 kilomètres et Rosporden à 7 kilomètres).

Jean-François Douguet

Annexe II : Notes sur l'histoire de Langolen

L'origine du nom de Langolen, «lann de Collen», rappelle la fondation monastique dédiée au saint gallois Collen, dont le culte fut vraisemblablement apporté ici lors des mouvements de population du pays de Galles vers la Bretagne entre le IVe et le VIIe siècle. L'existence de la ville galloise homonyme à Llangollen, dans le Denbighshire, l'attesterait.

Langolen a conservé jusqu'à la Révolution le statut de trève, de «fillette» de l'immense paroisse de Briec, statut qui maintenait les villageois dans une dépendance religieuse souvent frustrante, source de maints conflits : l'identité du village s'est forgée en s'opposant au grand Briec.

Langolen a connu, à l'époque contemporaine, deux moments forts. Le premier, peu connu, est l'apparition de la «compagnie des Tommerien», bande de malfrats constituée à Langolen pendant la Révolution en parallèle de la chouannerie et qui sévit de janvier à août 1797. Organisée sur le mode armé, cette bande d'une quinzaine d'hommes, dirigée par le jeune aubergiste F. Le Treut, s'inspira des méthodes chouannes pour opérer de nombreux brigandages dans la campagne. Le nom de «tommerien» (chauffeurs) provenait de leurs sinistres habitudes de torture consistant à pousser dans la cheminée leurs victimes récalcitrantes et à leur brûler les pieds pour obtenir l'aveu de la cache des économies. Ils allèrent jusqu'à violer et tuer. Ce mouvement, né de la violence ambiante, qui faisait peser sur le village la terrible loi du silence, ne trouva son issue que dans la condamnation à mort de cinq de ses membres en septembre 1797.

Le second fait qui secoua Langolen se produisit au début du XXe siècle. Une émeute populaire eut lieu dans l'église même le 14 mars 1906, lors des désordres de l'inventaire, épisode d'une véritable croisade religieuse contre l'ennemi laïc. Les paroissiens, menés par le jeune et bouillant vicaire, Jean-Baptiste Piedoye, se barricadèrent dans l'église avant l'arrivée des agents des domaines. Ils n'hésitèrent pas à affronter les forces de l'ordre, une compagnie du 118e R.I. et une dizaine de gendarmes, usant, comme s'il s'agissait de repousser le siège d'une forteresse, de seaux d'eau, de pierres, de hampes de bannière garnies de pointes... Au bout de cinq heures de résistance, l'édifice religieux fut évacué. L'abbé Piedoye, aussitôt arrêté, écopa d'une peine de quinze jours d'emprisonnement par jugement du 20 mars 1906.

L'église paroissiale est dédiée à saint Gunthiern. Les parties les plus anciennes remontent au XVe siècle ; elle fut rebâtie entre 1540 et 1560, avec sa belle façade occidentale et son grand clocher, de style gothique flamboyant. À la Révolution, l'édifice frôlait déjà la ruine ; puis la tour fut éventrée à deux reprises, en 1820 par un ouragan, en 1830 par un orage. Après ce dernier coup du sort, la population mit en cause la responsabilité de Louis-Philippe, qui avait ordonné de pavoiser les églises pour fêter son avènement : c'était la hampe métallique du drapeau tricolore qui avait attiré la foudre... En 1842, l'architecte diocésain Joseph Bigot établit les plans de restauration et d'agrandissement de l'église, en conservant ladite façade et le clocher. Il déposa hélas la maîtresse

vitre (*Crucifixion* datant de 1575), dont les morceaux furent rachetés en 1897 par la Société archéologique du Finistère ; cette verrière est aujourd'hui exposée au Musée départemental breton. La nouvelle église fut bénite en 1844. Quelques belles statues sont à signaler, dont plusieurs classées : une Vierge de pitié, une Vierge à l'Enfant couronnée, sainte Catherine, saint Gunthiern, saint Jean l'Évangéliste.

Dans le placître, le calvaire date du XVe siècle : son intérêt principal vient de son socle figuré représentant des scènes de la Passion : la *Flagellation*, le *Couronnement d'épines*, le *Portement de croix* ; en effet, ce type de bas-reliefs sur un tel socle carré est relativement rare en dehors de la région de Vannes.

Annick Le Douget

Annexe III : Le château de Trohanet

Situé sur la commune de Briec (bien que l'entrée du domaine soit en Langolen), le château de Trohanet a été largement reconstruit au tout début du XVIIIe siècle par la famille Tréouret de Kerstrat, jusqu'alors possessionnée à Châteaulin – où se trouvait le manoir de Kerstrat – et Cast. C'est un bâtiment classique, sobre, voire sévère, avec deux courtes ailes en légère saillie, et un fronton triangulaire central timbré aux armes des Kerstrat.

À l'arrière a été conservé un grand pavillon, d'architecture extérieure massive, qui renferme un imposant escalier à volées droites et des cuisines. Il fut vraisemblablement construit vers 1640-1650 par les Penancoët de Kerouazle. Auparavant, Trohanet avait eu pour seigneurs les Liziard (au XVe siècle), puis par héritage les Penguilly et les Kersandy (au XVIe siècle).

Les Kerstrat possédèrent Trohanet de 1696 à 1851, date à laquelle le comte Ludovic de Kerstrat, ruiné, vendit sa terre au futur amiral de La Grandière, dont les descendants la possèdent encore. Les La Grandière firent appel aux frères Bühler, célèbres paysagistes de la seconde moitié du XIXe siècle (à qui l'on doit, notamment, les jardins du Thabor de Rennes), pour transformer les abords de Trohanet en parc à l'anglaise. La chapelle et les communs perpendiculaires au corps de logis principal furent alors démolis.

C'est à Trohanet que naquit Marie de Kerstrat (1841-1920), pionnière de la diffusion du premier cinématographe au Canada, aux États-Unis et aux Bermudes de 1897 à 1913. Avec elle, une autre femme de caractère, sa grand-tante Céleste de Kerstrat, avait, sous la Révolution, fait de son domaine un repaire de chouans.

Serge Duigou

EXCURSION DU 29 JUIN 1997

Morbihan

Cinq sites étaient au programme de l'excursion qui, sous la férule de MM. Yves-Pascal Castel, Henri Guillou et Bernard Tanguy, a conduit les membres de la Société archéologique de Saint-Nicodème à Castennec, puis de l'ermitage de saint Gildas à Notre-Dame de Quelven, avant de s'achever devant la Vénus de Quinipily.

Adhésions. – La halte de midi, au restaurant de Bieuzy-les-Eaux, a permis au président de faire agréer l'admission de deux nouveaux membres :

– M. Pascal SCOUARNEC, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Paul Loussouarn ;

– M. Henri LE BRAS, retraité, de Plonéis, présenté par M. Hervé Glorennec et Mlle Annie Boucher.

La chapelle de Saint-Nicodème. – La première station, sous l'égide d'Yves-Pascal Castel, fut la chapelle de Saint-Nicodème en Pluméliau. Le clocher, haut de 50 mètres, impressionnante tour carrée, repose sur un porche à l'arcade majestueuse. Les motifs ornementaux de style renaissant de sa base, qui se retrouvent au niveau du tambour octogonal du faîte, laissent poindre le souci de modernité d'un maître d'œuvre encore imbu du gothique flamboyant. Au fond du porche, on remarque la grande fenêtre fleurdelisée.

À l'intérieur de l'église, la sablière datée de 1539 indique l'achèvement des travaux. L'atmosphère intimiste bénéficie du blanchiment cher aux anciens qui met en valeur la structure du bas-côté et de la tribune seigneuriale dans le bras nord, contre laquelle s'appuie l'autel de la Résurrection. Le retable du bras sud est daté de 1656. Celui du maître-autel, majestueuse architecture de stuc et de marbre attribuée à l'atelier lavallois d'Olivier Martinet, date de la même époque. L'ordonnance équilibrée des colonnes, des niches, des corniches et des frontons triangulaires ou cintrés, met en valeur la *Descente de croix* en relief du registre médian. La statue de saint Nicodème règne au sommet, les ailes abritent les statues de saint Gamaliel et de saint Abibon enturbanné qui présente son livre ouvert.

L'image type du lieu demeure la fontaine aux trois piscines jointives, couronnées de hauts gâbles, dont la date inscrite, 1608, ne doit pas induire en erreur. Ce ne peut être que celle de la restauration d'un édicule du début du XVIe siècle, exubérance flamboyante qui, comme la tour, accueille les frémissements du style qui s'annonce. La seconde fontaine, dédiée à saint Cornély, datée de 1790, reflète par opposition la sobriété de l'époque où elle fut conçue.

Le site gallo-romain de Castennec. – Peu avant le déjeuner, les excursionnistes gagnent Castennec, en Bieuzy, sur un promontoire dominant la vallée du Blavet. En quelques mots, Henri Guillou explique l'importance du site. Bien que les découvertes archéologiques y aient été relativement peu abondantes (monnaies romaines du IIIe siècle, deux milliaires et surtout statue de la Couarde), les historiens s'accordent à y placer le carrefour de deux voies romaines d'Armorique : *Darioritum* (Vannes) - *Vorgium* (Carhaix) et *Condate* (Rennes) - *Aquilonia* [?] (Quimper). D'après un document ancien retrouvé en Autriche, la *Table de Peutinger*, ce site aurait porté le nom de *Sulim*, théonyme associé au nom de Minerve à Bath (Grande-Bretagne).

Ajoutant à l'exposé de M. Henri Guillou, M. Bernard Tanguy apporte quelques com-

pléments historiques sur le site. Siège éphémère d'une vicomté qui devait devenir en 1127 la vicomté de Rohan, Castennec a vu, dès 1125, l'installation d'un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. Celui-ci a donné naissance à une minuscule paroisse qui fut, par la suite, le prieuré étant tombé en ruines, rattachée à celle de Bieuzy. C'est dans les ruines de ce prieuré que fut retrouvée la *Groah ar Hoard*, la «vieille de la Couarde», plus connue sous le nom de Vénus de Quinipily.

L'ermitage de saint Gildas. – Après le repas pris à Bieuzy-les-Eaux, les excursionnistes se rendent à la chapelle Saint-Gildas. Blottie sous un énorme rocher au bord du Blavet, l'édifice est bâti à l'entrée d'une grotte naturelle, qui aurait servi d'ermitage au fondateur de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Cette tradition est déjà rapportée par la *Vie* latine du saint écrite par l'abbé Vitalis vers 1060, qui signale en outre en ce lieu la présence de la meule avec laquelle l'ermite avait coutume de moudre son grain. Siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye précitée, la chapelle, qui a été restaurée en 1837, conserve des éléments du XVe ou XVIe siècle.

La chapelle Notre-Dame de Quelven. – À l'inverse de celui de Saint-Nicodème blotti au flanc d'une colline dans son vallon, le clocher de Quelven, en Guern, surgit, signalant à des lieues à la ronde la présence du sanctuaire à la Vierge parmi les plus fréquentés du diocèse de Vannes. La tour-porche, construite en 1862, remplace le clocher effondré en 1834. L'ordonnance du vaisseau aux piles octogonales à pénétration sans chapiteaux bénéficie d'une lumière en partie tamisée par les vitraux anciens dont le plus remarqué est l'*Arbre de Jessé* dans le bras sud.

À Quelven, la curiosité majeure est la Vierge ouvrante, citée par Louis Réau dans sa monumentale *Iconographie de l'art chrétien*. La statue nous fut aimablement présentée par la gardienne du lieu qui détailla les bas-reliefs du triptyque sur fond rouge : *Passion, Descente aux enfers, Jugement dernier.* Dans cette imagerie, la Visite des saintes femmes au tombeau comporte l'amalgame assez rare de deux scènes. Si la présence de l'ange n'est que toute naturelle, l'artiste y joint les trois grands assoupis de la Résurrection.

Certains membres de la Société se sont attardés à la représentation traitée de façon fort rudimentaire d'une espèce de sirène sous un bénitier. D'autres, plus particulièrement intéressés par la structure des maçonneries, ont analysé l'arrangement stéréotomique de la voûte de la loggia à double rampe, construite en 1738. Mais le temps a manqué à la troupe entière pour descendre jusqu'à la fontaine aux douze marches et aux colonnes rondes, plus distante du sanctuaire de Notre-Dame que ne l'étaient les trois bassins de Saint-Nicodème.

La Vénus de Quinipily. – Pour terminer l'excursion, M. Henri Guillou raconte l'invraisemblable histoire d'une statue de pierre, haute de sept pieds, visible aujourd'hui au domaine de Quinipily, en Baud.

Bien des historiens ont disserté sur cette statue (égyptienne, gauloise, romaine ?). Il faudra attendre le rapport du docteur de Closmadeuc pour y voir un peu clair. La statue actuellement visible est un faux, placé sciemment en ce lieu pour remplacer la vraie, trouvée sur le site de Castennec et détruite en cours de transport. En revanche, le remarquable bassin, en contrebas, est celui dans lequel, selon une notice du XVIIIe siècle, les femmes relevées de couches se faisaient faire des bains pour être rétablies.

Le secrétaire,
Henri Guillou

Les vice-présidents,
Yves-Pascal Castel
Bernard Tanguy

EXCURSION DU 6 AOÛT 1997

Alentours de Quimper

L'excursion d'été, regroupant une centaine de membres «autochtones» ou revenus au pays à l'occasion des vacances, a été consacrée aux environs de Quimper, visités sous un beau soleil. À l'occasion de cette journée, la demande d'adhésion de onze nouveaux membres a été présentée par le président au cours du repas de midi, et acceptée. Il s'agit de

– M. Alain CESSAC, géomètre, de Morlaix, présenté par MM. Patrice Girardin et Gilles Quéau ;

– M. et Mme Jean GLÉVER, retraités, de Plouzané, présentés par MM. Hervé Le Scao et Jean-François Simon ;

– Mlle Armelle GUILLO, agent de l'Équipement, de Quimper, présentée par MM. Josick Peuziat et Alain Daniel ;

– M. et Mme Alain HAMON, éleveur et enseignante, de Loqueffret, présentés par MM. Max Valois et Remi Toupin ;

– M. et Mme Antoine HELFENSTEIN, cadre, de Locquénolé, présentés par MM. Jean-Yves Keromnès et Yves Le Clech ;

– Mme Roselyne LE MENEDEU, styliste, de Suresnes (Hauts-de-Seine), présentée par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. Yves LE TAREAU, retraité, de Loctudy, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Hervé Glorennec ;

– M. Hervé TORCHET, juriste, de Paris, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel.

L'enclos paroissial de Pluguffan. – Le programme de la matinée comportait d'abord une visite, commentée par Jo Philippe, ancien secrétaire général de la Société archéologique du Finistère et fondateur-animateur du Cercle de recherches archéologiques et géologiques François-Le-Bail de Plomelin, de l'enclos paroissial de Pluguffan. À l'extérieur, ont été vus successivement l'arc monumental, de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle (classé), ouvrant sur l'ancien cimetière, le monument aux morts, le calvaire du XVIe siècle.

L'église actuelle a connu plusieurs campagnes de construction, entre le XIIIe siècle (colonnes et arcades séparant le chœur de ses bas-côtés) et le XIXe siècle (travée supplémentaire et reconstruction de la façade occidentale par Joseph Bigot en 1847). Des travaux effectués en octobre-novembre 1986 ont mis au jour des fondations anciennes témoignant de la construction, à deux époques différentes, d'édifices ayant précédé le sanctuaire actuel. À cette occasion furent dégagées deux sépultures (dont l'une à «cavité céphalique», formée de grandes pierres plates épousant la forme du corps et de la tête d'une personne) reposant directement sur la roche en place, et pouvant remonter au Xe ou au XIe siècle.

À l'intérieur de l'église, placée sous le vocable de saint Cuffan, présumé fondateur de la *ploue* primitive, ont été commentés les parties les plus anciennes, datées du XIIIe siècle, l'arc diaphragme avec ses colonnes supportant le clocher, le chœur du XVe siècle, éclairé d'une rosace dont le remplage comporte des formes quadrilobées et une partie d'une *Crucifixion* ancienne, ainsi que la statuaire, dont une statue en bois polychrome de saint Cuffan en évêque.

En fin de visite, un arrêt dans la partie nord de l'enclos a permis d'examiner le signe gravé sur le garde-corps reliant la tourelle au

clocher : deux arcs opposés, peut-être la marque d'un artisan provenant vraisemblablement d'un emplacement plus discret.

Le manoir de Keraval, en Plomelin. – À Plomelin, dans une propriété somptueusement restaurée, M. et Mme Denis Mével ont exceptionnellement autorisé une visite aux «vieilles pierres» de Keraval.

Le groupe équestre dit «cavalier à l'anguipède» a été dressé devant le château et près de l'ancien portail du manoir de Kerlot d'où il provient également. Il s'agit d'un des quatre exemplaires découverts à ce jour en Bretagne. Avec celui de Briec, le groupe est, par ses dimensions, l'un des plus grands connus en Europe. Très mutilés, le cavalier, sa monture et le monstre qui les supporte figurent la représentation d'un culte rendu au grand dieu des Celtes, Taranis. Après le descriptif, le commentaire de Jo Philippe a porté sur les points suivants :

– la concentration de tels groupes en Allemagne, entre le Rhin et le Neckar, et leur présence à l'ouest de la Gaule, dans la cité des Osismes exclusivement ;

– les éléments d'un groupe complet : socle avec dédicace à Jupiter, colonne à décor stylisé de feuilles de chêne et de glands, chapiteau à personnages, statue du groupe proprement dit ;

– les variantes rencontrées dans la figuration du monstre anguipède (à Plouaret, il s'agit d'une femme) ou du cavalier qui porte parfois, au bras gauche, une roue solaire. Habituellement, il tient haut un foudre, faisceau d'éclairs, à la main droite ;

– la datation des différents groupes allemands : entre 150 et 250 apr. J.-C.

Serge Duigou donne ensuite des informations sur l'histoire du manoir lui-même. Après avoir appartenu aux L'Honoré, le manoir de Keraval fut reconstruit au milieu du XVIe siècle par Guillaume Moreau, frère du célèbre chanoine Moreau, chroniqueur des guerres de la Ligue en Bretagne. En 1636, Sébastien Le Gubaer décora le logis de lucarnes Louis XIII. Au XIXe siècle, Keraval devint la résidence de l'avocat Victor Roussin et de son épouse, la Londonienne Sophie Adamson, fille adoptive du général Cambronne, qui y aménagèrent un jardin à l'anglaise, agrémentant et agrandissant la demeure par des ajouts néogothiques. Peintre de talent, Roussin est notamment l'auteur du tableau *Les Noces de Corentin Le Guerveur et Anne-Marie Kerinvel* (1880), exposé au musée des Beaux-Arts de Quimper. Après le décès de Victor Roussin, en 1903, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, son fils Alfred, commissaire général de la marine, hérita de Keraval. Avec son frère Étienne, il ramena d'Extrême-Orient des plantes exotiques, faisant de Keraval «un des domaines les plus soignés de la Bretagne», selon la revue *La vie à la campagne* en 1909. Au temps des Roussin, le manoir abrita des souvenirs de Cambronne, ses lettres, insignes et décorations, ainsi que plusieurs portraits, sa lunette de campagne (que l'Empereur lui emprunta lors de sa traversée de l'île d'Elbe en France), une boîte de pistolets, etc. Les Roussin, par ailleurs, remontèrent devant leur demeure une partie du mur d'enceinte (avec sa belle porte cochère) du manoir voisin de Kerlot qui, au XVIIe siècle, abrita quelques années une abbaye de cisterciennes.

Le château de Kerbernès, en Plomelin. – Après le déjeuner pris en commun à Plomelin, les visites ont commencé l'après-midi par le château de Kerbernès. À la différence de la quasi-totalité des «châteaux» de l'Odet, le lieu-dit de Kerbernès n'était sous l'Ancien Régime qu'une métairie. Kerlemarié, le premier nom du château, fut construit vers 1850 par et pour l'architecte quimpérois François Le Marié – à qui l'on doit l'hôtel de ville et le palais de justice du chef-lieu du Finistère. Il édifia une demeure classique, de plan massé, surmontée au centre d'un campanile. Seule

fantaisie décorative, le pignon nord s'orne de grandes niches abritant des statues de déesses antiques.

Mort en 1851, Le Marié profita peu de sa réalisation. Ses enfants vendirent les bâtiments et les terres au Nantais Jean-Hyacinthe Bonnemant, qui y mèna une vie de gentilhomme campagnard jusqu'à son décès, au début des années 1860. C'est sans doute Bonnemant qui dota Kerbernès de communs considérables et fonctionnels, ainsi que d'une splendide serre avec rocailles et toit à l'impériale.

En 1864, Kerbernès fut vendu à Florestan François, comte de Gouyon Matignon de Beaufort, officier de marine, originaire de Saint-Servan, près de Saint-Malo. Cousin des princes de Monaco, il s'éteignit dans sa résidence des bords de l'Odet en 1881.

Peu de temps après, les quelque cent vingt hectares du domaine furent vendus à Alexandre Massé. Ce Quimpérois, orphelin de bonne heure, revint, fortune faite, dans sa commune natale. Inventeur du bouton à quatre trous, patron d'une manufacture d'équipements militaires, il eut à cœur de donner aux orphelins cornouaillais des chances de promotion professionnelle. En 1901, il créa à Kerbernès un orphelinat agricole et horticole, déclaré d'utilité publique cinq ans plus tard.

La motte de Boissavarn en Plomelin. – L'excursion s'est poursuivie par l'«ascension», à travers bois et broussailles, de la motte de Boissavarn, en Plomelin, sous la direction de Patrick Kernévez, qui a assuré un commentaire fort érudit. Il a précisé que l'on est en présence de l'une des quelque soixante mottes castrales du Finistère aujourd'hui conservées. Le nom ancien de Boissavarn est Botsavarn, ce qui désigne un «bot», une résidence du haut Moyen Âge. Ce nom est aujourd'hui porté par la ferme qui a remplacé un antique manoir, situé à trois cents mètres au nord de la motte à laquelle on accède par un chemin creux. Le retranchement est situé à l'extrémité d'un petit promontoire boisé dominant la confluence de deux ruisseaux. L'avantage était que l'ouvrage n'était facilement accessible que d'un côté, en direction du plateau, à l'est, alors qu'ailleurs une pente plus ou moins prononcée le défendait naturellement.

Son plan correspond à celui d'une classique motte à basse-cour en tenailles. La motte, qui occupe le petit côté du trapèze formé par la basse-cour, est établie en position de barrage, du côté du plateau. Le tertre est de taille moyenne, un peu moins d'une trentaine de mètres de diamètre à la base et quatre à huit mètres de hauteur, par rapport au fond du fossé. Ses défenses sont plus prononcées au nord, du côté de la pente et à l'opposé de la basse-cour qui formait, au sud, une première ligne de défense. Le tertre a un profil en cuvette. On observe, sur le pourtour de la plate-forme, une muraille grossièrement circulaire de seize mètres de diamètre, large de plus de deux mètres et au moins haute d'autant. Elle était sans doute sommée d'un chemin de ronde et d'un parapet en pierre, voire d'une palissade en bois.

Quel pouvait être l'aspect de la motte au Moyen Âge ? Il est vraisemblable qu'un ou plusieurs bâtiments étaient adossés à la courtine. Le logis noble devait occuper la partie septentrionale de l'ouvrage, ménageant une petite cour en arrière de l'entrée, percée au sud. Le confort y était très rudimentaire. L'accès à la motte se faisait grâce à un «pont de terre» aménagé au travers du fossé. L'entrée, toujours bien défendue dans ce type d'ouvrage, pouvait consister en un passage au travers d'une tour de pierre ou de charpente.

La basse-cour est un ouvrage mesurant environ 60 m sur 30 m de dimensions internes, soit une superficie de près de 2 000 m^2. Grâce à son talus, probablement surmonté d'une palissade, et à son fossé, elle

permettait de se prémunir contre les animaux sauvages et les rôdeurs, voire de soutenir un siège. Elle accueillait une partie de la mesnie seigneuriale, des domestiques, des hommes d'armes, et les dépendances comme les écuries ou la forge. L'élément le plus remarquable est un puits maçonné, situé non loin des vestiges de bâtiments observables dans le secteur est de l'enceinte.

On ignore presque tout de l'histoire des mottes finistériennes au XIe et au XIIe siècle. Yvon de Botsafarn apparaît parmi les nobles de Plomelin lors de la réformation de 1426. C'est un lignage de petite extraction, mais il est aisé de reconnaître dans la motte l'antique demeure des Botsafarn. Se pose alors le problème de la transition entre la motte et le manoir. La première est caractéristique des XIe et XIIe siècles, tandis que le second l'est surtout du bas Moyen Âge. Il est probable que la motte à basse-cour de Bossavarn a été occupée bien au-delà du XIIe siècle. Ce ne serait peut-être pas avant le XIVe ou le XVe siècle que ses détenteurs l'auraient délaissée.

La chapelle de la Boissière, en Plonéis. – La journée s'est achevée à la Boissière, chapelle de Plonéis dont, en mai dernier, a été fêté le tricentenaire lors de cérémonies organisées par le comité de sauvegarde de la chapelle. Celui-ci, sous la présidence de M. Pierre Baudru, a restauré la toiture et remplacé une cloche.

Notre-Dame de la Boissière se niche dans un bosquet de châtaigniers, à trois kilomètres à l'ouest du bourg. Elle doit son origine à la dame de Kermeno qui, par acte du 5 mars 1695, donna «aux fabriques de Plouneis» un journal de terre sis sur son domaine de la Boissière, pour y construire une chapelle. Placée sous le vocable de Notre-Dame de Grâces, elle aurait été construite en 1696-1697 : le mur du chœur porte la date de 1697.

En forme de croix latine, le style de construction en pierre de taille est extrêmement dépouillé, pratiquement dénué d'ornementation, sauf sur les contreforts d'angle de l'abside et sur le pourtour des entrées. Le porche principal porte la date de 1728 ; il est de style classique, avec son arc en plein cintre, son fronton brisé et ses pilastres doriques. Le clocher fut édifié en 1738. L'une des baies ouvertes dans le mur sud de la nef porte un remplage en forme de fleur de lis. Un cadran solaire, daté de 1661, est fixé sur la façade sud. Une sacristie fut ajoutée en 1761.

L'intérieur est d'une sobriété identique. Le décor est constitué de trois autels : le maître-autel est surmonté d'une Vierge à l'Enfant ; l'autel nord, en granit, porte un retable en bois polychrome, dédié à sainte Anne, saint Joachim et saint Joseph ; l'autel sud, en bois teinté, est l'œuvre de Guillaume Deudé, menuisier à Plonéis, qui l'a sculpté après 1945 : le bas-relief représente l'atelier de saint Joseph. Deux niches dans le chœur abritent les statues de saint Paul et de saint Jacques. On remarque aussi une statue en granit de la Vierge, peut-être une Vierge de l'Annonciation.

La chapelle fut vendue comme bien national sous la Révolution : le bâtiment fut estimé à 1 500 livres, et le mobilier à 38 livres 10 sols. Après avoir été restaurée en 1813, elle fut restituée à la communauté de Plonéis par une ordonnance du 26 janvier 1820 qui autorisa le maire à accepter, au nom de la commune, la donation à elle faite par Guillaume Cornec et consorts. Au début du XXe siècle, une messe était célébrée chaque mois à la chapelle. Aujourd'hui, on y célèbre une fois par an la messe à la Sainte-Trinité, jour du pardon.

Pour le secrétaire, Serge Duigou — Le président, Tanguy Daniel

EXCURSION DU 28 SEPTEMBRE 1997

Cap-Sizun

Sous un soleil resplendissant, cent quarante membres de la Société ont visité le Cap-Sizun sous la direction de Michel Le Goffic et de Josick Peuziat. Guy Leclerc, vice-président, en l'absence du président, a présenté, au cours du repas en commun pris au restaurant Ty-Frapp, à Plouhinec, la demande d'adhésion – qui a été acceptée – de treize nouveaux membres :

– M. et Mme Maurice ÉTIENNE, ingénieur et professeur (E.R.), de Brest, présentés par Mme Yvonne Jannès et M. Tanguy Daniel ;

– Mme Louise GOURVENEC, professeur, de Lilia-Plouguerneau, présentée par M. Tanguy Daniel et Mlle Annie Boucher ;

– Mme Maryvonne JOUANNO, retraitée, de Brest, présentée par Mme Juliette Rozec et M. Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Pierre LADURÉE, retraités, de Rosporden, présentés par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel ;

– M. Vincent-Michel LOUSSOUARN, étudiant en médecine, de Brest, présenté par MM. Jean-Michel Durand et Serge Duigou ;

– M. et Mme MÉVEL-ROUSSEL, de Paris, présentés par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et Mme Louise Kersébet ;

– M. Gérard NÉDELLEC, retraité, d'Angers, présenté par MM. Hervé Glorennec et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Jean-Maurice NGUYEN TRUNG HOANG, directeur financier (E.R.), de Plougonven, présentés par MM. Gilles Quéau et Patrice Girardin ;

– Mlle Florence PEUZIAT, étudiante, de Douarnenez, présentée par MM. Josick Peuziat et Pierre-Roland Giot.

L'allée couverte de Pors-Poulhan. – La matinée a été consacrée à la visite de sites archéologiques de la commune de Plouhinec, et en premier lieu de la célèbre allée couverte de Pors-Poulhan qui, victime d'un dynamitage pendant la Seconde Guerre mondiale, a été fouillée en 1986 et 1987.

L'architecture interne comprend une chambre funéraire, orientée ouest-est, longue de 10,80 m et large de 1,50 m à l'entrée et 2 m au fond. Les parois sont constituées de piliers en gneiss d'une hauteur moyenne de 2,20 m, enchâssés dans deux fosses parallèles de 60 à 80 cm de large et profondes de 25 à 33 cm. L'originalité des parois réside en un chevauchement systématique des piliers qui donne à l'ensemble une grande stabilité, chaque support servant de contrefort au suivant. De plus, l'étanchéité des parois est mieux assurée et une illusion d'optique donne une impression d'élargissement lorsque l'on pénètre dans la chambre. Les seize piliers supportaient, à l'origine, trois dalles de couverture dont la plus imposante pèse quinze tonnes. Le sol de la chambre était formé par un dallage de grands galets plats. Des lambeaux de ce dallage ont pu être retrouvés. De l'autre côté de la dalle de chevet constituant le fond de la chambre existe une *cella* légèrement désaxée.

L'utilisation du monument en carrière de pierre dès le Moyen Âge a fortement dégradé les structures extérieures. Néanmoins, le plan général naviforme a pu être retrouvé. Les restes d'un cairn surmonté d'un tertre tumulaire ont été fouillés dans la partie sud. Il était limité par une fosse destinée à recevoir les orthostates du péristalithe que l'on a retrouvé conservé et basculé vers l'extérieur dans la partie sud-est du monument. La par-

ticularité du mégalithe est de posséder, tant devant l'entrée que devant la *cella*, des parvis dallés de forme ogivale limités par des orthostates en prolongement du péristalithe. La plupart de ces éléments sont d'énormes galets prélevés sur l'estran voisin.

Le mobilier mis au jour est caractéristique du Néolithique final (hache polie en dolérite du groupe A, flèches tranchantes en silex, lames de silex, céramique à fonds ronds, vases carénés rappelant le style Conguel-Crec'h-Quillé, vases à fond plat). Il convient de noter la présence de trente-trois perles en pyrophyllite et deux en os ou en ivoire. Une fréquentation du monument à l'âge du bronze est attestée par la découverte, au centre de la chambre funéraire, d'une perle annelée en pâte de verre bleu. Découvertes dans les terres du tertre tumulaire de la partie sud, cinq urnes cinéraires gallo-romaines des IIe-IIIe siècles montrent que la vocation funéraire du monument a perduré de nombreux siècles.

Les dolmens du Souc'h. – Non loin de là, à la pointe du Souc'h, s'élèvent des dolmens qui ont été fouillés en 1871 par Grenot, maître aux cours professionnels du collège de Quimper. Le résultat de ces fouilles a été publié la même année dans le *Bulletin de la Société académique de Brest* et, même si certaines interprétations et dessins sont à revoir, il faut rendre un juste hommage à l'auteur d'avoir réalisé une publication comportant des informations utilisables encore de nos jours. Il s'agit d'un tertre, voire deux, contenant des dolmens à chambres compartimentées et qui ont fourni, pour la première fois à cette époque, un type de poterie jusque-là inconnu auquel on a donné le nom de poterie du Souc'h, ce qui en fait donc un site éponyme et justifie à lui seul sa conservation *in situ* et le classement parmi les monuments historiques le 9 avril 1979. Comme cela se pratiquait la plupart du temps à l'époque de la fouille, seules les chambres et parfois les couloirs de dolmens étaient fouillés, ce qui fait que l'on ignore, encore aujourd'hui, l'étendue exacte du tertre qui englobait les dolmens. C'est à propos du mobilier de ce monument qu'apparaît pour la première fois le terme d'onctueuse qui caractérise actuellement un type de poterie fabriquée en pays bigouden entre la fin du Xe et le XVe siècle : «vase fait en terre très douce, savonneuse, se rayant facilement à l'ongle, d'une couleur brun chocolat, et que nous nommons à Quimper poterie onctueuse».

Le corps de garde du Souc'h. – Les dolmens sont situés à proximité d'un de ces nombreux corps de garde qui ont jadis jalonné le littoral. Ils apparaissent dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, avec la création des milices garde-côtes. Ils sont souvent accompagnés d'une guérite et d'un magasin à poudre, l'ensemble étant protégé par un épaulement derrière lequel s'alignent les pièces d'artillerie. Hélas, beaucoup ont servi de carrière. Celui-ci a été construit en 1747 et était un simple corps de garde de guet. En 1793, cet abri étant dépourvu de personnel, on suggère d'y établir une batterie de deux pièces pour défendre l'anse de Pors-Poulhan. L'approvisionnement par le district de Pont-Croix se fait mal, les occupants manquant très souvent de bois pour se chauffer. En 1817, le corps de garde est dévolu au service des douanes.

Le site paléolithique de Ménez-Drégan. – Connu depuis longtemps pour son important patrimoine archéologique, le site de la pointe du Souc'h est aujourd'hui l'objet d'importantes fouilles paléolithiques. Après six campagnes, le bilan scientifique du gisement de Ménez-Drégan est largement positif.

Le gisement de Ménez-Drégan est un site d'intérêt majeur pour la connaissance des plus anciens peuplements de l'Europe occidentale. Les datations obtenues, confirmant les interprétations géologiques, montre qu'il se place entre 300 000 et 500 000 ans. Les outillages en pierre taillée se rapportent

à un groupe régional original, totalement inconnu il y a quelques années. Les données concernant les variations de l'environnement au cours des temps sont également très importantes, notamment grâce à la présence de plusieurs plages anciennes et de nombreux macrorestes végétaux. Des structures de combustion et des traces de feu anthropique seraient parmi les plus anciennes dans le monde. Malgré les conditions géologiques défavorables, des restes osseux sont conservés et ouvrent de passionnantes perspectives de recherche (génétique moléculaire).

Ce site de Ménez-Drégan fait partie d'un ensemble de gisements du même type (et vraisemblablement de même âge géologique) disséminés sur le littoral de la commune de Plouhinec. Il a été choisi, en vue d'une opération de terrain, du fait de son état de conservation et de son accessibilité.

La chapelle Saint-Tugen en Primelin. – Après le repas en commun à Plouhinec, l'excursion s'est poursuivie par la visite de la chapelle Saint-Tugen en Primelin, commentée par le médecin général Roger Moullec, qui œuvre depuis plusieurs années à la restauration de cette chapelle au sein de l'Association de sauvegarde du patrimoine religieux de Primelin. L'existence de la chapelle est connue dès le début du XIIe siècle ; en effet, en 1118, Robert, évêque de Cornouaille, donne à l'abbaye de Marmoutier, pour son prieuré de l'île Tristan, les deux tiers des droits de la chapelle. L'édifice actuel a pu être construit à partir de 1530-1535. La tour, comme bien d'autres, construite entre 1569 et 1582, a été inspirée – avec un siècle de décalage – par celle de la cathédrale de Quimper. En 1611 fut élevé le bras nord du transept et, vers cette époque, on réédifia le pignon est de la nef. Le bras sud du transept fut surélevé entre 1749 et 1760. Ce monument est dû à la munificence de la famille du Ménez, dont le manoir de Lézurec est situé à 1,4 km au nord, mais aussi aux offrandes des pèlerins, nombreux dans un «arrière-pays environnant peuplé de marchands enrichis par le commerce maritime et la pêche, et de paysans aisés» (C. Toscer).

Saint Tugen était réputé pour la guérison des morsures provoquées par les chiens enragés. À l'intérieur de l'édifice, le mobilier est constitué de plusieurs retables du XVIIe siècle ; le baptistère et le catafalque sont exceptionnels. Les récentes restaurations ont permis de mettre au jour de belles peintures murales du XVIe siècle. Dans l'enclos se remarque un élément de stèle de l'âge du fer, preuve de l'ancienneté du lieu de culte.

La pointe du Raz, en Plogoff. – Le site de la pointe du Raz, en cours de réhabilitation après la destruction des constructions modernes qui le défiguraient, a été occupé dès la période néolithique, comme en témoignent les nombreuses pointes de flèches en silex qui y ont été trouvées. L'occupation à l'âge du fer est mise en évidence par la présence d'un éperon barré, connu depuis la fin du XIXe siècle, grâce à l'inventaire publié par R.-F. Le Men dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.* Cet éperon barré est tombé, depuis, dans la plus grande indifférence, la beauté du site naturel ayant largement prévalu sur l'intérêt archéologique. Le Men décrivait les restes d'un rempart de 100 m de long et 6 m de large, avec deux tours. L'état actuel permet d'observer les bases de parements distants de 4 m sur une longueur d'une soixantaine de mètres. La porte, située à l'extrémité sud, est encore bordée de ses parements et large de 4 m environ.

L'éperon barré de Kastel-Meur, en Cléden-Cap-Sizun. – Sur la côte nord du Cap-Sizun, à l'entrée de la baie de Douarnenez, un promontoire haut d'une soixantaine de mètres, formé de roches diverses comme la trondhjémite (variété de granite), le micaschiste ou l'amphibolite, s'avance dans la mer et est inaccessible de ce côté en raison des hautes falaises battues par vents et marées. Seul un isthme d'une cinquantaine de mètres de largeur permet d'y parvenir et celui-ci a été

barré de trois fossés correspondant à trois remparts interrompus au centre pour faire place à l'entrée. À l'intérieur, l'espace d'environ deux hectares montre près d'une centaine d'emplacements ovales ou rectangulaires de huttes qui furent fouillés au siècle dernier. Comme pour l'éperon barré de Kastel-Koz, l'essentiel du mobilier découvert sur le site date de l'âge du fer : poteries, pointes de lance, épées, poignards, casque, fer de charrue, faucille, perles de verre bleu, fragment de bracelet en or, meules à grain, balles de fronde, etc. Cependant, une occupation avait précédé celle-ci à la fin du Néolithique ou au Chalcolithique (pointes de flèche en silex, sépulture), et une autre a suivi au Moyen Âge, comme l'attestent certains tessons de poterie mis au jour. L'éperon barré de Kastel-Meur a été classé parmi les monuments historiques en 1921.

L'allée couverte de Lesconil, en Poullan-sur-Mer. – L'excursion s'achève par la visite de l'allée couverte de Lesconil, en Poullan, connue sous le nom de Ti-ar-C'horriked (la maison des korrigans). Ce dolmen est une sépulture mégalithique du Néolithique final d'un type particulier et original, dit arc-bouté. En fait, au lieu de posséder deux files de piliers parallèles supportant des dalles de couverture comme dans les allées couvertes classiques, ici les piliers sont inclinés et une file supporte l'autre, ce qui permet une économie significative de dalles et donne à la chambre une section triangulaire. Cette particularité n'est connue que dans le sud de la Bretagne. Le péristalithe, ou ceinture de dalles sur chant maintenant les pierres et la terre du tertre qui recouvrait la chambre, est conservé quoique basculé vers l'extérieur par la poussée de la masse du tertre aujourd'hui considérablement réduit. Le monument, orienté nord-nord-ouest - sud-sud-est, mesure 15 m de longueur et 5 m de largeur, mais la chambre ne mesure que 11 m de longueur pour 1,80 m de largeur. L'entrée rétrécie se trouve au sud-sud-est ; elle est précédée d'un court vestibule, tandis qu'à l'opposé se trouve une cellule ouverte sur l'extérieur. La fouille conduite par le chanoine Abgrall et Paul du Chatellier en 1881 livra un mobilier du Néolithique final comportant haches polies, meules et molettes, vases, mais aussi les témoins d'une visite gallo-romaine. L'allée couverte est propriété de l'État et a été classée parmi les monuments historiques en 1922.

Pour le secrétaire, Michel Le Goffic Josick Peuziat — Le vice-président, Guy Leclerc

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1997

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le président fait un bilan des activités de la Société au cours du printemps et de l'été passés : il rappelle le succès des quatre excursions et rend compte du congrès des sociétés historiques de Bretagne qui s'est tenu en septembre à Dinan, et au cours duquel a été distribué le volume des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* contenant les contributions du congrès de Crozon de 1996.

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Joël HASCOËT, surveillant étudiant, de Plomodiern, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Michel Le Goffic ;

– M. Daniel LE BORGNE, informaticien, de Crépy-en-Valois (Oise), présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec.

Bibliographie. – Le président présente les revues et ouvrages reçus récemment par la Société. Trois ouvrages d'abord : de Serge Duigou, *Légendes du pays bigouden. Les coiffes de la révolte* (éditions Ressac, à Quimper), dans lequel l'auteur expose, avec les précautions d'usage, les rapports qui peuvent exister entre d'une part la révolte de 1675 suivie de la destruction d'un certain nombre de clochers abattus par les troupes royales dans le pays de Pont-l'Abbé, et d'autre part la coiffe «bigouden» et le nom de l'architecte Étienne Bigot, reconstructeur du clocher de Combrit en 1775. D'André Dufief, *Les Cisterciens en Bretagne, XIIe-XIIIe siècle* (éditions P.U.R., à Rennes) : il s'agit de la thèse soutenue par l'auteur à Rennes en 1978, mais l'ouvrage est publié avec une bibliographie mise à jour. L'implantation cistercienne a relativement peu touché la basse Bretagne par rapport à la haute, et le «Finistère» n'est représenté que par les abbayes du Relec (vers 1130) et de Saint-Maurice de Carnoët (vers 1170). Enfin, de Joachim Darsel, la réédition (éditions Le Bouquiniste, à Morlaix) du premier tome de son *Histoire de Morlaix*, publiée en 1942, est augmentée de deux articles du même auteur sur les corsaires morlaisiens, et d'une bibliographie de ses travaux sur l'histoire de la Bretagne, et notamment sur l'histoire maritime.

Parmi les revues bretonnes reçues, on retiendra *les Cahiers de l'Iroise* (n° 175, juillet 1997), numéro intitulé «Naufrages et fortunes de mer» ; *Avel Gornog* (n° 5, juin 1997), revue éditée par l'association crozonnaise Etre daou vor ; le bulletin de l'Association bretonne (compte rendu de son 123e congrès, tenu à Saint-Pol-de-Léon en 1996) ; les *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan* (tome CXXIII, 1997) ; le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Atlantique*, tome 132, 1997) ; les *Mémoires* (année 1996) *de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor* (tome CXXV, 1997) ; les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* (tome C, 1997) ; les *Annales 1996 de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo* ; le tome 104, n° 1, des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (1997).

Armand Rousseau (1835-1896). – Le président donne la parole à M. Bertrand Galic, qui fait une communication sur Armand Rousseau, personnage dont il a étudié la carrière dans son mémoire de maîtrise, soutenu il y a quelques mois à l'université de Bretagne occidentale.

Armand Rousseau, cinquième et dernier enfant de Louis et Emma Rousseau, est né le 24 août 1835 à Keremma, domaine aménagé à Tréflez par son père à partir de 1823. Titulaire d'un baccalauréat ès lettres, il poursuit ses études brillamment : classe préparatoire à l'école des Carmes, classe de mathématiques supérieures, École polytechnique, École des ponts et chaussées. Il trouve rapidement un poste d'ingénieur dans l'arrondissement de Brest, poste qu'il quitte le 1er mai 1867 pour un autre à Brest même : dans le cadre du service de la marine, il a pour mission de reconstruire le «radoub».

Pendant la guerre de 1870, il est nommé colonel à titre auxiliaire sous les ordres du général de Keratry. Les deux hommes s'efforcent de transformer en soldats les Bretons mobilisés comme gardes nationaux, au camp de Conlie, entre Le Mans et Sillé-le-Guillaume. Celui-ci devant être finalement désarmé et abandonné, Rousseau rejoint les troupes du général Crémer dans l'est du pays.

Élu député du Finistère le 2 juillet 1871, il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine et, en 1874 et 1875, devient membre de la commission du Budget. Nommé directeur des Routes et de la Navigation au début de l'année 1876, il participe largement à la mise en place du «programme Freycinet», lancé en janvier 1878. Le 21 août 1880, il est réélu à la députation, puis commence une courte carrière ministérielle : sous-secrétaire d'État aux Travaux publics pour un bref laps de temps en 1882 (30 janvier-29 juillet), il est membre du cabinet Brisson en 1885, comme sous-secrétaire d'État à la Marine, chargé des Colonies (28 avril), mais, battu aux élections législatives du 4 octobre 1885, il démissionne du gouvernement.

Chargé alors d'observer pour le gouvernement l'état des travaux entrepris à Panama, dans la perspective d'un nouvel emprunt, il gagne l'isthme le 3 février 1886, rédige son rapport en vingt-six jours et le remet au ministre des Travaux publics, Baïhaut, le 30 avril. Mais les conseils de Rousseau ne sont écoutés que d'une oreille et, finalement, la Compagnie de Panama doit déposer son bilan le 14 décembre 1888.

Conseiller général du Finistère depuis 1883, conseiller d'État depuis 1886, Rousseau se montre très actif, aussi bien à l'échelle départementale qu'à l'échelle nationale. On le pressent pour le poste de gouverneur général de l'Indochine : à la troisième proposition, il finit par accepter, dans les derniers jours de 1894. Il succède à Jean-Marie de Lanessan, qui lui laisse un passif particulièrement lourd à gérer.

Sous l'administration de Rousseau, le bornage avec la Chine est effectué, la pacification du Tonkin et de l'Annam achevée, la frontière siamoise réaménagée et les tensions franco-britanniques s'estompent. Fort de son élection au Sénat (6 octobre 1895), il vient défendre à Paris un projet d'emprunt pour l'Indochine. L'emprunt voté (80 millions de francs), Rousseau peut commencer à mettre en valeur les territoires qui sont sous son autorité. Malheureusement, la maladie ne lui permet pas de réaliser tous ses projets, et il meurt à Hanoï le 10 décembre 1896, victime d'un abcès au foie. Son successeur en Indochine sera Paul Doumer.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1997

Morlaix

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

La séance a lieu dans la salle de conférences de l'hôtel de ville de Morlaix, aimablement prêtée par la municipalité.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésion. – Un nouveau membre est admis dans la Société :

– M. Philippe Le Grontec, ingénieur agronome (E.R.), de Versailles, présenté par M. Tanguy Daniel et Mlle Anne Brignaudy.

Nécrologie. – Le président fait part à l'assistance du décès à Douarnenez, le 29 octobre dernier, d'Yves Tanneau, vice-président honoraire de notre Société, après en avoir été

secrétaire, secrétaire général et vice-président. Le président adresse à Mme Tanneau et à son fils les condoléances attristées de la Société archéologique. Une notice nécrologique détaillée sera présentée lors de la séance du 20 décembre qui se tiendra à Douarnenez.

Bibliographie. – Le président présente quelques publications récentes : la réédition du premier tome de *l'Histoire de Morlaix*, de Joachim Darsel, aux éditions Le Bouquiniste, à Morlaix (la première édition remonte à 1942) ; une monographie de *Plouvorn. Recherches autour d'une commune rurale au pays de Léon*, rédigée par Madeleine de Menou, Pierre Deville et Marcel Floc'h, avec le concours de Jean Tanguy ; l'édition , par le C.R.B.C. et la Société archéologique du Finistère, des actes du colloque de Saint-Pol-de-Léon (juin 1991), sous le titre *Sur les pas de Paul Aurélien* ; une petite plaquette d'Annie Denic, Yveline et Jean-Pierre Hélias, intitulée *Le Finistère en histoires. Des origines à 1790...*, illustrée par Nono ; le dernier volume des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (t. LXXV, 1997), qui contient les actes du congrès de Crozon-Morgat (5-6-7 septembre 1996).

Les épidémies dans le petit Trégor de 1825 à 1885. – La parole est donnée à Mlle Christine Delaroche, docteur en médecine, pour une communication sur les épidémies dans le petit Trégor au XIXe siècle. L'étude réalisée se situe entre deux termes sanitaires : les débuts du mouvement «hygiéniste», marqué par l'intervention accrue des pouvoirs publics (création de conseils d'hygiène, nomination de médecins des épidémies) et la révolution «pastorienne» (découvertes de Pasteur et de ses émules).

Au plan géographique, la zone étudiée, qui compte de 50 000 à 55 000 habitants, est constituée par les trois cantons du nord-est du département (Morlaix, Lanmeur, Plouigneau), secteur qui présente l'avantage d'offrir une ville avec port (Morlaix, 14 000-15 000 habitants), un littoral et un arrière-pays, ainsi qu'un axe de circulation important, la route nationale 12.

La méthode utilisée a consisté en un dépouillement des registres de décès des vingt communes et à leur confrontation avec diverses sources (dossiers d'épidémies, délibérations des conseils d'hygiène, presse).

Durant ces soixante années, cette partie du département connut principalement trois types d'épidémies :

– le choléra, en 1832, 1854-1855 et 1867 :

* le plus meurtrier, celui de 1832, fit près de 1 100 morts dans cette zone ; presque toutes les communes (sauf celles du sud-est) furent atteintes. Morlaix eut 1 540 cas et 640 décès ;

* l'épidémie de 1854-1855 toucha la moitié des communes, provoquant environ 700 décès ;

* celle de 1867 n'affecta que quelques communes, dont Morlaix et Ploujean (300 morts).

– deux épidémies de variole :

* 1863-1864 qui toucha principalement le canton de Plouigneau ;

* 1870 qui sévit à Morlaix et Ploujean.

– de nombreuses épidémies de fièvre typhoïde : 54 sur toute la période, situées pour l'essentiel entre 1836 et 1853, affectant davantage et plus longtemps le canton de Plouigneau.

La lutte contre ces fléaux se heurtait notamment à l'idée que ces maladies n'étaient pas contagieuses. On les combattait par quelques mesures d'hygiène et par des remèdes classiques (saignées, transpiration, opiacés). La découverte des microbes spécifiques à chacune de ces maladies et la mise au point de vaccins, rendus obligatoires en milieu scolaire, fit largement reculer ces épidémies dès le début du XXe siècle.

Le vice-président, Daniel Collet — Le président, Tanguy Daniel

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1997

Paris

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

À l'intention des membres de la Société résidant dans la capitale et en Île-de-France, la séance se tient exceptionnellement à Paris. Grâce au docteur Robert Leclercq, membre de notre conseil d'administration, une salle a été retenue à la Fondation Taylor, 1, rue La Bruyère, où une cinquantaine de sociétaires ont pu participer à la réunion.

Présentation de la Société archéologique. – Le président, après les remerciements d'usage, a rappelé que de telles séances parisiennes s'étaient tenues dans le passé à deux reprises, en 1972 et en 1981. Plusieurs «Bretons de Paris» souhaitent que l'expérience soit renouvelée plus souvent, la plupart des personnes présentes ne pouvant participer habituellement aux activités de la Société.

Le président fait un bref exposé sur les activités de la Société, sur sa place parmi les sociétés historiques et dans la vie culturelle de Bretagne, sur ses publications, avant de donner la parole au docteur Leclercq.

La lithographie au service des monuments historiques bretons : «Les voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France». – Le docteur Robert Leclercq présente une fort intéressante communication sur un célèbre ouvrage : *Les voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, dont le premier volume, publié en 1845, est consacré à la Bretagne. Les auteurs en sont le baron Taylor, Charles Nodier et Alphonse de Cailleux, sur lesquels le docteur Leclercq fournit des renseignements qui permettent de comprendre la genèse du livre. Il présente aussi les dessinateurs et graveurs qui ont collaboré à ce livre, et, commentant des diapositives, analyse non seulement les qualités artistiques mais aussi l'intérêt documentaire de leurs œuvres, soulignant les différences entre la réalité des monuments ou des sites et la traduction qui en est faite par les artistes.

La communication du docteur Leclercq sera publiée dans le *Bulletin*.

Les phares sur les côtes du Finistère du XVIIe siècle à 1920. – M. Daniel Collet, vice-président de la Société, fait, à son tour, une communication accompagnée de diapositives sur l'éclairage des côtes du Finistère depuis le XVIIe siècle jusqu'à 1920.

Les sociétaires du Finistère avaient pu prendre connaissance du sujet lors d'une séance qui s'était tenue à Quimper le 26 janvier 1991 : le résumé en avait paru dans les procès-verbaux qui figurent au tome CXX de notre *Bulletin*, p. 405-406. De plus, M. Collet a publié en décembre 1992 une étude complète sur le même thème dans la revue *Skol Vreizh*, n° 26, 83 pages.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1997

Douarnenez

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

La séance se tient à la Maison des jeunes et de la culture de Douarnenez, au Port-Rhu. Le président remercie le directeur de bien vouloir accueillir la Société archéologique dans ses locaux.

Les procès-verbaux des dernières séances tenues à Brest (le 29 novembre) et à Paris (le 13 décembre) sont lus et adoptés sans observations.

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Jacqueline AMAT, professeur, de Brest, présentée par MM. Tanguy Daniel et Bernard Tanguy ;

– M. Jean-Bernard GUILLET DE LA BROSSE, ancien maire de Dirinon, responsable juridique des coopératives agricoles de Landerneau (E.R.), présenté par Me François Coat et M. Tanguy Daniel ;

– M. Philippe GUYONIC, inspecteur du Trésor, de Pont-Aven, présenté par MM. Bertrand Quéinec et Tanguy Daniel ;

– M. Jean-Paul STANZEL, de Penmarc'h, présenté par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec.

Nécrologie. – Le président rend un hommage ému à Yves Tanneau, vice-président honoraire de notre Société. Celui-ci, résidant à Douarnenez, est décédé récemment, le 29 octobre dernier, dans sa soixante-quatorzième année. La Société archéologique renouvelle à Mme Tanneau et à son fils, Ronan, ses condoléances attristées.

Bibliographie. – Le président présente les dernières publications reçues par la Société : le n° 176 des *Cahiers de l'Iroise*, consacré aux «mouvements sociaux de Brest et d'ailleurs» ; le n° 90 d'*ArMen*, dans lequel figure un article consacré à Pierre Toulhoat, grand artiste, membre de notre Société ; quatre fascicules publiés par l'association An Folled, de La Feuillée, intitulés *La Feuillée au vent de l'histoire* et consacrés à la commanderie des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et à la quévaise.

Christian Kerboul, originaire du Léon, président de l'Association des écrivains bretons, vient de publier un savant ouvrage, préfacé par Jean Kerhervé, sur *Les royaumes brittoniques au très haut Moyen Âge*. Il s'agit en fait d'une suite aux *Origines de la Bretagne* publiées par Léon Fleuriot en 1980, ouvrage projeté par L. Fleuriot lui-même, mais que la mort l'empêcha de mener à bien. Le livre de C. Kerboul aborde là un sujet difficile – tant sont minces les sources de cette période de notre histoire, où se mêlent réalité historique et tradition légendaire – et certaines de ses interprétations, même si elles restent en général prudentes, risquent fort de provoquer les critiques des spécialistes.

L'île Tristan de la préhistoire au XXe siècle. – Le président donne ensuite la parole à M. Josick Peuziat, de Douarnenez, membre du conseil d'administration de notre Société et éminent archéologue, sur l'histoire de l'île Tristan depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. L'exposé, très vivant et très documenté, est fondé sur une série de diapositives projetées pour remplacer une impossible excursion sur l'île voisine.

Il semble que les traces les plus anciennes d'occupation de l'île remontent à

l'âge du bronze final : un poignard, des fragments d'épées, des haches à ailerons, des racloirs, etc., ont été découverts dans l'île au XIXe siècle. Par la suite, l'île fut occupée à l'âge du fer (R.-F. Le Men y vit vers 1870 des «petites habitations disposées comme les cases d'un échiquier», qu'il rapportait à l'époque gauloise, et l'on trouva aussi des monnaies d'origine osismienne), et l'époque gallo-romaine est attestée par des monnaies d'Auguste à Constantin qui témoignent d'une fréquentation régulière depuis le Ier siècle jusqu'à la première moitié du IVe ; un mur romain (décrit par Cambry à la fin du XVIIIe siècle), des débris de briques et de vases romains trouvés en 1913, des débris de *tegulae* et d'*imbrices* mis au jour par l'ouragan de 1987 confirment l'occupation de l'île au temps des Romains.

L'histoire de l'île Tristan connaît ensuite une longue période obscure jusqu'au début du XIIe siècle. En 1118-1121, Robert, évêque élu de Cornouaille, fait donation de l'île, de l'église qui y est située, de ses dépendances sur le continent et de quelques dîmes, à l'abbaye de Marmoutier, près de Tours. L'île porte le nom de saint Tutuarn, évêque (nom qui n'apparaît dans aucune liste épiscopale, et qui pourrait être une altération de Tutwal, aujourd'hui Tugdual). Un prieuré y est fondé, vraisemblablement entre 1126 et 1162.

Durant la guerre de Succession de Bretagne, une garnison anglo-bretonne est installée sur l'île (dite île Trestain en 1351) : en 1353, elle est massacrée par les troupes de Charles de Blois, alors prisonnier en Angleterre. À la fin du XVIe siècle, l'île retrouve sa vocation militaire : pendant les guerres de la Ligue, Jean de Guengat est capitaine de l'île et du bourg pour le parti du roi, mais, en 1595, Guy Éder de La Fontenelle s'empare des lieux et s'y installe pour deux ou trois ans : il est assiégé à plusieurs reprises, et les boulets de fer retrouvés en 1844 remontent peut-être à cette époque mouvementée. Quoi qu'il en soit, les fortifications de l'île sont démantelées en 1625, mais des soldats y séjournent encore de temps à autre à la fin du XVIIe et au cours du XVIIIe siècle.

C'est à la fin du XVIIIe siècle que s'installe le premier établissement de presse à sardines. De nouveaux bâtiments sont construits à partir de 1858, par Gustave Le Guillou-Penanros, en même temps que sont érigés un phare (en 1856-1857) et une batterie (en 1862). En 1911, l'île Tristan fut acquise par Jacques Richepin, fils de l'académicien Jean Richepin qui vint y passer des vacances ; une chapelle – qui abrite aujourd'hui les cendres de la famille Richepin – y fut construite vers 1930, sans doute sur les plans de l'architecte James Bouillé, membre du groupe des Seiz Breur, qui s'inspira peut-être de l'oratoire de Plougasnou ; elle est connue sous le nom de «chapelle des Aviateurs», pour rappeler l'admiration particulière de Jacques Richepin, passionné d'aviation, pour l'exploit de Costes et Bellonte qui relièrent pour la première fois Paris à New York sans escale en 1930 ; en 1995, l'île devint la propriété du Conservatoire du littoral et des espaces lacustres, à l'exception de la chapelle – enclave privée appartenant toujours aux Richepin –, du phare et du fort, qui sont restés du domaine de l'Équipement.

Pour le secrétaire, Camille Goujon — Le président, Tanguy Daniel

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Yves Tanneau (1924-1997)

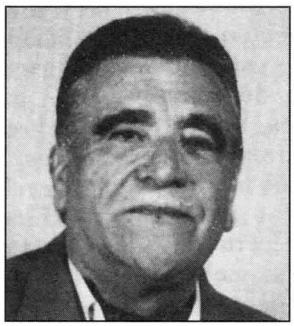

Notre ancien vice-président, Yves Tanneau, nous a quittés le 29 octobre dernier, affaibli depuis de nombreuses années par la maladie. Il était né au Guilvinec le 23 juin 1924, dans une famille de six enfants. Orphelin dès l'âge de dix ans (son père, artisan, mourut en 1934), il quitta alors le domicile familial et poursuivit sa scolarité dans diverses institutions religieuses et, notamment, de 1936 à 1940, ches les missionnaires de Picpus, à Sarzeau. Brillant élève, la guerre et une famille sans ressources le contraignirent à interrompre ses études. Revenu au Guilvinec, il travailla comme employé de bureau à la gare et aida sa mère à élever sa sœur cadette.

À vingt ans, en 1944, il s'engagea dans les F.F.I. et combattit, pendant l'hiver 1944-1945, dans de très dures conditions, dans la poche de Lorient. En mars 1945, deux jours avant d'être promu au grade de sergent, on découvrit chez cet homme vaillant une tuberculose évoluée qui avait atteint le poumon droit. Ce mal terrible lui valut, pendant neuf ans, de faire de multiples séjours d'hôpital en sanatorium et en clinique de chirurgie thoracique. Ce n'est qu'en 1954, après plusieurs interventions graves, que le mal infectieux sembla stérilisé, mais il en conserva une grande insuffisance respiratoire.

Grand invalide de guerre, ne pouvant donc exercer d'activité professionnelle régulière, Yves Tanneau se consacra alors à la recherche historique. Entré à la Société archéologique le 28 octobre 1954 (parrainé par Henri Waquet et Louis Ogès), il en devint l'année suivante l'actif secrétaire, puis, en 1973, vice-président, et, en 1978, secrétaire général. Inlassable fureteur des archives privées et publiques, il explora l'histoire locale de sa commune natale et du pays bigouden, avant de s'installer en 1959 à Douarnenez, ce qui l'entraîna à s'intéresser dès lors à l'histoire de sa commune d'adoption et de ses environs. Ses publications sont le reflet de cette activité érudite. Outre quelques ouvrages sur Pont-l'Abbé et son port, sur le Douarneniste Alexandre Bréthel, sur l'histoire de Douarnenez, il a fait paraître d'innombrables articles : entre 1957 et 1990, il ne donna pas moins de trente-quatre articles au *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* ; il collabora aussi aux *Cahiers de l'Iroise* (quatorze articles entre 1961 et 1979), au *Bulletin municipal de Douarnenez*, à *Mémoire de la ville* (Douarnenez). Mais c'est au jour-

nal *Ouest-France* qu'il confia régulièrement des articles d'histoire locale dont la liste sera longue à établir.

Le délabrement de son état de santé le contraignit à restreindre ses activités, en particulier à la Société archéologique : celle-ci voulut lui marquer sa reconnaissance en lui décernant, en 1981, le titre de vice-président honoraire. Ne sortant plus guère de son domicile, dans ses dernières années, sinon pour subir des soins souvent douloureux au C.H.U. de Brest, il n'en continua pas moins à écrire régulièrement, notamment pour *Ouest-France*, allant même, en décembre 1996, jusqu'à dactylographier – sur sa vieille machine de 1936 – quarante pages de documentation sur la pêche, à la demande du *Chasse-Marée*. Mais, depuis le printemps 1995, la maladie s'était de nouveau aggravée : elle l'a emporté le 29 octobre 1997.

Nous garderons de lui le souvenir d'un personnage courageux, d'un érudit soucieux du détail pittoresque, à la conversation d'une science inépuisable teintée d'une pointe d'humour, mais aussi, pour nous en particulier, d'un homme qui se mit, pendant de longues années, au service de la Société archéologique. Et, ne serait-ce que pour cela, Mme Tanneau et son fils Ronan peuvent être assurés qu'il restera dans nos mémoires.

Tanguy Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

P.-R. GIOT. – *Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1996.*

Fig. 1. – Bénodet, *Le Poulmic*, autel gallo-romain 19

Notices d'archéologie finistériennes (année 1996).

Fig. 1. – Bannalec, stèle de *Kervadiou-Vihan* 33
Fig. 2. – Carhaix, *Kerdaniel*, fragment décoré d'oves 35
Fig. 3. – Carhaix, *hôpital*, corniche modillonnaire 35
Fig. 4. – Ploërdut (Morbihan), carrière de *Locuon*, vue générale 36
Fig. 5. – Ploërdut (Morbihan), carrière de Locuon, vue de détail de front de taille 37
Fig. 6. – Le réseau des voies antiques autour de Carhaix 39
Fig. 7. – Landeleau, bloc d'architrave remployé comme sarcophage 40
Fig. 8. – Concarneau, *ville*, herminette polie au tranchant brisé 40
Fig. 9. – Douarnenez, *bois d'Isis*, vue de la structure en dalles sur chant 41
Fig. 10. – Douarnenez, *bois d'Isis*, plan des structures 43
Fig. 11. – Elliant, *Rumen*, partie supérieure (*catillus*) d'un moulin à bras 44
Fig. 12. – Landrévarzec, *Gonividic*, tronçon de stèle tronconique 45
Fig. 13. – Landudec, *Lesvoc*, menhirs 45
Fig. 14. – Lesneven, moulin de *Lescoat*, stèle de l'âge du fer 46
Fig. 15. – Locronan, monnaie espagnole 47
Fig. 16. – Loqueffret, moulin de *Mardoul*, cuves à lin (?) 47
Fig. 17. – Melgven, *Kerviguérou*, stèle de l'âge du fer 48
Fig. 18. – Mellac, *Buzit*, corps de hache polie en dolérite 49
Fig. 19. – Milizac, *Coatevez*, plan et coupe du souterrain médiéval 50
Fig. 20. – Morlaix-Ploujean, *Kervellec*, stèle ovoïde et deux urnes cinéraires 51
Fig. 21. – Plogoff, *pointe du Raz*, mobilier de silex 53
Fig. 22. – Plogoff, *pointe du Raz*, implantation géographique de l'éperon barré 54
Fig. 23. – Plogoff, *pointe du Raz*, vue des vestiges du rempart 55
Fig. 24. – Ploumoguer, *Trémillan*, plan et élévation de la cache médiévale 56
Fig. 25. – Ploumoguer, *Trémillan*, vue de la cache médiévale 57
Fig. 26. – Pluguffan, *L'Enfer*, mobilier lithique du Néolithique final 58
Fig. 27. – Quéménéven, *Kerfloux*, fragment de bracelet en verre vert 59
Fig. 28. – Quimper, *Hauts-de-Penvillers*, four à céréales 60
Fig. 29. – Quimper, *Hauts-de-Penvillers*, plan général des vestiges 61

Fig. 30. – Quimper, *rue du Poher*, implantation des sondages 63
Fig. 31. – Quimper, *58, rue du Frugy*, plan général des vestiges 64
Fig. 32. – Quimper, *place Laennec*, structures diverses 65
Fig. 33. – Quimper, *place Laennec*, localisation des fouilles récentes 66
Fig. 34. – Quimper, *Kervéguen*, position des vestiges 69
Fig. 35. – Quimper, *Kervéguen*, poteries du Ve siècle av. J.-C 70
Fig. 36. – Quimper, *rue Émile-Zola*, position des vestiges 73
Fig. 37. – Riec-sur-Belon, *bourg*, stèle cannelée de l'âge du fer 75
Fig. 38. – Saint-Pabu, *Récévéan*, plan du souterrain de l'âge du fer 75
Fig. 39. – Scaër, *Penquellen*, stèle tronc-pyramidale de l'âge du fer 76

J. Briard, M. Le Goffic, Y. Onnée, B. Bigot, D. Marguerie. – *Le tumulus de l'âge du bronze du Ruguellou, à Saint-Sauveur (Finistère). Fouilles de 1986.*

Fig. 1. – Situation cadastrale 80
Fig. 2. – Plan de fouille 83
Fig. 3. – Coupe de la tranchée est 83
Fig. 4. – Coupe nord-sud 86
Fig. 5. – Coupe est-ouest 87
Fig. 6. – Vue de la tombe du *Ruguellou* 88
Fig. 7. – Plan de la tombe du *Ruguellou* 89
Fig. 8. – Tumulus du *Ruguellou* 91
Fig. 9. – Tumulus du *Ruguellou* 92
Fig. 10. – Analyse factorielle des correspondances sur les sédiments du *Ruguellou* 95

Jean-Paul Le Bihan. – *Le site protohistorique et antique de Mez-Notariou : bilan de neuf campagnes de fouilles dans l'île d'Ouessant.*

Fig. 1. – Les principaux sites archéologiques d'Ouessant 100
Fig. 2. – Plan général des vestiges 101
Fig. 3. – Stratigraphie de la zone nord-est du site 102
Fig. 4. – Trous de poteaux et foyer de l'âge du bronze moyen 103
Fig. 5. – Zone artisanale du Bronze moyen 104
Fig. 6. – Dalle perforée du Bronze moyen 104
Fig. 7. – Poterie du Bronze moyen 105
Fig. 8. – Les vestiges du premier âge du fer 106
Fig. 9. – Vue aérienne du centre du village du premier âge du fer 108
Fig. 10. – Fouille des bâtiments du premier âge du fer 108
Fig. 11. – Accumulation de fondations de bâtiments du premier âge du fer 109
Fig. 12. – Bâtiments du premier âge du fer 109
Fig. 13. – Tumulus du premier âge du fer 111
Fig. 14. – Plate-forme en pierre 111
Fig. 15. – Vestiges d'animaux du premier âge du fer 112
Fig. 16. – Poteries de la fin du premier âge du fer 113
Fig. 17. – Vestiges de bordure méridionale du site 114
Fig. 18. – Poterie peinte à décor zoomorphe du deuxième âge du fer 115

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1996-1997).

Fig. 1. – «Plan du rez-de-chaussée de la maison de M. Maingant...» 128
Fig. 2. – «Élévation de la maison et des anciennes forges de M. Maingant...» 129
Fig. 3. – Trégunc, *Saint-Philibert-Trébérouant*, 1763 133
Fig. 4. – Concarneau, Beuzec-Conq, manoir de *Langoat*, four à pain 133
Fig. 5. – Concarneau, Beuzec-Conq, manoir de *Langoat*, second four 133
Fig. 6. – Concarneau, Lanriec, *Kerancordenner*, 1862 134
Fig. 7. – Trégunc, *Kerdallé*, 1862 134
Fig. 8. – Trégunc, *Kermongar*, 1871 134
Fig. 9. – Trégunc, *Le Treff*, 1883 135
Fig. 10. – Trégunc, *Le Treff*, porte de four 135
Fig. 11. – Le four, gravure d'É. Réveil, d'après un dessin d'O. Perrin 136
Fig. 12. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Kerliguet*, four et maison à four 137
Fig. 13. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Kerhuel*, four et maison à four 137
Fig. 14. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Kerfloc'h*, four 138
Fig. 15. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Lamphily*, four 139
Fig. 16. – Concarneau, Beuzec-Conq, *Kernouz*, four 140
Fig. 17. – Crozon, *église Saint-Pierre*, le grand reliquaire 141
Fig. 18. – Crozon, *jardin du presbytère*, chapiteau médiéval 142
Fig. 19. – Crozon, *plage de Morgat*, épave 143
Fig. 20. – Daoulas, l'ancien arbre de la Liberté 144
Fig. 21. – Rumengol, *église Notre-Dame*, retable de saint Jean-Baptiste (détail) 146
Fig. 22. – Jacob Matham, *Allégorie de la Foi* 146
Fig. 23. – Rumengol, *église Notre-Dame*, retable de saint Jean-Baptiste (détail) 146
Fig. 24. – Jacob Matham, *Allégorie de la Charité* 146
Fig. 25. – Rumengol, *église Notre-Dame*, retable de saint Jean-Baptiste (détail) 147
Fig. 26. – Jacob Matham, *Allégorie de l'Espérance* 147
Fig. 27. – Le Faou, *église Saint-Sauveur*, retable du Rosaire (détail) 148
Fig. 28. – Adrien Collaert, *Dormition de la Vierge* 148
Fig. 29. – Melgven, ancienne croix de *Coataven* 150
Fig. 30. – Melgven, ancienne croix de *Coataven*, socle 150
Fig. 31. – Pleyben, *église paroissiale*, la *Déposition de croix* 152
Fig. 32. – Pontoise, *église Saint-Maclou*, la *Déposition de croix*, par J. Jouvenet 153
Fig. 33. – Pont-Aven, Nizon, *chapelle de Trémalo*, façade sud 154
Fig. 34. – Quimper, *chapelle du cimetière Saint-Marc*, inscription 159

Philippe Le Stum. – *Musée départemental breton. L'enrichissement des collections depuis 1990.*

Fig. 1. – Torsade d'Irvillac. Âge du bronze final 163
Fig. 2. – Lennon, stèle gauloise aux deux visages 164
Fig. 3. – Coupe de l'orfèvre quimpérois F. Moeam 165
Fig. 4. – Épée de Guy Eder de La Fontenelle 165
Fig. 5. – Michel Le Tendre, *Retour de la fête* 169
Fig. 6. – René Quéré, *Figures libres en Cornouaille* 171
Fig. 7. – Alfred Delobbe, *Jeunes dentellières de Beuzec-Conq* 172
Fig. 8. – René Quillivic, *Vieille femme de Pont-Croix* 173

Jean-Pierre LE BIHAN. – *La verrière n° 100 de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper.*

Fig. 1. – Château de Castelnau Bretenoux (Lot), l'oratoire 176
Fig. 2. – Castel Bretenoux, vitrail de la *Crucifixion* 180
Fig. 3. – Castel Bretenoux, vitrail de la *Crucifixion* (détail) 182
Fig. 4. – Châteaulin, *église Saint-Idunet*, vitrail de Léopold Lobin 188
Fig. 5. – Cathédrale de Quimper, la *Crucifixion*, vitrail d'Antoine Lusson 192
Fig. 6. – Cathédrale de Quimper, vitrail de la *Crucifixion*, détail 193
Fig. 7. – Vitrail de la *Crucifixion* de la cathédrale de Quimper, dessin de L.-A. Ottin 195
Fig. 8. – La Vierge dans la *Crucifixion* de Quimper, dessin de L.-A. Ottin 195
Fig. 9. – Cathédrale de Quimper, vitrail de la *Crucifixion*, 1992 197
Fig. 10. – Castelnau Bretenoux, vitrail de la *Crucifixion*, détail 198
Fig. 11. – Cathédrale de Quimper, vitrail de la *Crucifixion*, détail (1992) 199

Robert LECLERCQ. – *La lithographie au service des monuments historiques de la Bretagne. Les* Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France *de Taylor, Nodier et Cailleux.*

Fig. 1. – «Roche percée de la baie de Dinan, près Camaret» 209
Fig. 2. – «Ruines du Cloître des Cordeliers à Quimper» 210
Fig. 3. – «Escalier d'une maison à Morlaix» 210
Fig. 4. – «Vue de Quimper» 211
Fig. 5. – «Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon» 212
Fig. 6. – «Le Pavé à Morlaix» 214

Louis CHAURIS. – *L'approvisionnement en pierres de construction des ouvrages d'art du chemin de fer dans le Finistère.*

Fig. 1. – Viaduc de Morlaix, passage pour piétons à travers les piles 221
Fig. 2. – Les hautes piles du viaduc de la Penzé maritime 221
Carte 1. – Emploi des granites du district de l'Île Grande et du granite du Ponthou 222
Fig. 3. – Viaduc du Ponthou 224
Carte 2. – Utilisation des granites de Kersaint, de Cléder et de Plounéour-Ménez 225
Fig. 4. – Viaduc de la Penzé intérieure 226
Fig. 5. – Pont-Hir en Saint-Thégonnec 226
Fig. 6. – Pont sur l'Élorn, au sud-ouest de Landivisiau 227
Fig. 7. – Pont sous la voie au nord-est de Cosquer-Vraz (sud de Landivisiau) 228
Fig. 8. – Pont de la Grande-Palue à La Forest-Landerneau 228
Fig. 9. – Petit viaduc à trois arches, juste à l'est de Landerneau 229
Carte 3. – Ligne Morlaix-Roscoff 229
Fig. 10. – Le viaduc de Kerhuon 230
Fig. 11. – Vue partielle du viaduc de la Mignonne, près de Daoulas 231
Carte 4. – Utilisation des granites du massif de l'Aber-Ildut 231
Fig. 12. – Vue partielle du viaduc de Guily-Glas sur l'Aulne 232
Fig. 13. – Aqueduc près de Kerplaz à l'ouest de Saint-Pol-de-Léon 233
Fig. 14. – Utilisation du granite du Huelgoat, viaduc de Kerhuon 234
Fig. 15. – À la sortie est de Landerneau, pont en kersanton 234
Fig. 16. – Viaduc de Beuzit, à la sortie ouest de Landerneau 235

Fig. 17. – Tunnel de Neiz-Vran, près de Quimerc'h 235
Fig. 18. – Pont au sud de Ty-Nenez, près de Quimerc'h 236
Carte 5. – Emploi du kersanton 236
Fig. 19. – Détail d'une des piles du viaduc de Trévidy, à la sortie est de Morlaix 237
Fig. 20. – Près de la fontaine Sainte-Anatasie en Lampaul-Guimiliau 237
Fig. 21. – Près du Vieux-Châtel en Taulé 238
Fig. 22. – Pont sous la voie près du Pouldu, à l'est du Relecq-Kerhuon 238
Fig. 23. – Détail d'une des piles du viaduc du Ponthou 252
Fig. 24. – Vue partielle du viaduc de Morlaix 252
Carte 6. – Un remarquable exemple de polylithisme : le viaduc de Morlaix 253

Pierre HOLLOCOU. – *Entre Ellé et Isole : l'*Inam *ou le* Ster-Laer *? Une quête d'identité incontestable.*

Carte 1. – Le *Ster Lazrun* dans les aveux du XVIe siècle 287
Carte 2. – *Lazrun, Lairun, Laezrun, ar Laeron* aux XVIIe et XVIIIe siècles 290
Carte 3. – Le *Ster Laër* selon Cassini, Ogée et les cadastres du XIXe siècle 293
Carte 4. – «L'Inam Riv. ou Ster Laër» d'après les cartes I.G.N. au 1/25 000 298

Fañch POSTIC. – *Aux origines de la Société archéologique et du Musée départemental breton, d'après les lettres de Le Men à La Villemarqué (1873-1880).*

Fig. 1. – Fibules découvertes à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon 307
Fig. 2. – Armoire composée de panneaux de style Renaissance 313
Fig. 3. – Vue générale de la *Sortie de noce en Bretagne* 316
Fig. 4. – Alfred Beau, *La sortie de noce en Bretagne* 317

Alain TANGUY. – *À propos du théâtre populaire breton de Kerjean : lettres inédites d'Anatole Le Braz, Jean-Marie Perrot et Louis Dujardin (1912-1913).*

Fig. 1. – Charles Chaussepied, maquette du théâtre populaire de Kerjean 341

André-Yves BOURGÈS. – *L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale.*

Carte 1. – Possessions de la famille de Léon en 1180 357

Gérard LE MOIGNE. – *La baronnie du Juch.*

Tabl. 1. – Généalogie de la famille du Juch 377
Fig. 1. – Sceaux de la famille du Juch 381
Fig. 2. – Le Juch, tracé hypothétique de l'enceinte 385
Fig. 3. – Essai de reconstitution du bourg du Juch à la fin du Moyen Âge 387
Fig. 4. – Château du Juch, vestiges de la courtine nord-ouest 389
Fig. 5. – Château du Juch, fragments de portes et de fenêtres 389
Fig. 6. – Le Juch, relevé des vestiges du château 391
Fig. 7. – *Pagi* et étendue des fiefs à l'ouest de la Cornouaille 393
Fig. 8. – Carte des possessions de la maison du Juch 395
Fig. 9. – Cathédrale de Quimper, grand écusson sculpté en bosse 399
Fig. 10. – Église du Juch, bannière en bosse sur la voûte du porche 400

Roger GARREC. – *Domaniers à Plonévez-Porzay à la veille de la Révolution.*

Carte 1. – Carte de la paroisse de Plonévez-Porzay 404

Serge DUIGOU. – *L'immigration auvergnate en Bretagne. Premières approches.*

Carte 1. – Région d'Aurillac (Cantal) et monts du Cézallier 419

Philippe LE STUM. – *Néo-druidisme et régionalisme en Bretagne, 1900-1914.*

Fig. 1. – Le Gorsedd de Cardiff, 1899 446
Fig. 2. – Jean Le Fustec vers 1899 447
Fig. 3. – La première cérémonie publique du Gorsedd breton, Brignogan, 1903 449
Fig. 4. – Yves Berthou, grand-druide *Kaledvoulc'h* 452
Fig. 5. – Le Gorsedd de Kenac'h-Laëron, 1907 453
Fig. 6. – Les «Fêtes de la Bretagne à travers les âges», Nantes, 1910 457

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 1997).

Fig. 1. – Yves Tanneau (1924-1997) 545

Couverture, page 1. – *Camaret*, huile sur toile, 38 x 46 cm, tableau d'Émile Simon (1890-1976), manoir de Squividan, La Forêt-Fouesnant (cliché Anne Brignaudy).

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec

Dépôt légal 2e trimestre 1998 Directeur de la publication : Tanguy DANIEL